This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr 18.7

**FROM THE BRIGHT LEGACY.**

*Received* .....*

JAN 12 1903

Descendants of Henry Bright, Jr., who died at Watertown, Mass., in 1680, are entitled to hold scholarships in Harvard College, established in 1885 under the will of

JONATHAN BROWN BRIGHT

of Waltham, Mass., with one half the income of this Legacy. Such descendants failing, other persons are eligible to the scholarships. The will requires that this announcement shall be made in every book added to the Library under its provisions.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DES

# QUESTIONS HISTORIQUES

T. XXII. 1er JUILLET 1877.



Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DES

# QUESTIONS HISTORIQUES

---

DOUZIÈME ANNÉE

---

TOME VINGT-DEUXIÈME

---

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1877

Digitized by Google

~~VIII, 443~~
F218.7

JAN 12 1883
Bright fund.

Digitized by Google

# LES JUGES D'ISRAËL

## ÉTUDES ET RECHERCHES NOUVELLES

### PREMIÈRE PARTIE

La période des Juges est une des plus intéressantes de l'histoire sainte, et celle qui offre la physionomie la plus originale. Chez aucun autre peuple, nous ne trouvons rien qui lui soit comparable. La Providence se manifeste à cette époque d'une manière particulière dans le gouvernement d'Israël : elle suscite, pour délivrer son peuple de ses ennemis, des guerriers dont le courage et les grandes actions ont rendu le nom aussi populaire parmi les chrétiens que parmi les juifs, Débora, Gédéon, Jephté, Samson [1].

On aimerait donc à faire revivre ces héros, à devenir, pour ainsi dire, quelques instants leurs contemporains, afin de partager leurs émotions et de comprendre davantage la partie de nos livres saints qui nous a conservé le souvenir de leurs exploits. Mais l'entreprise est difficile. Nous n'avons d'autres sources, pour étudier leur vie, que le livre des Juges, et ce livre ne nous apprend pas tout ce que nous

[1] « La vie, l'âme du livre des Juges, dit Herder, consiste en traits héroïques. Tout y respire l'esprit de son époque et la jeune ardeur d'un peuple montagnard, nouvellement organisé, qui est souvent opprimé parce que l'ordre n'est pas encore bien établi, mais dont on voit briller la valeur et l'amour de la liberté, » il faudrait ajouter : et l'esprit religieux, « sinon dans l'ensemble de ce peuple, du moins dans la conduite de ses héros. » *Histoire de la poésie des Hébreux*, 2e partie, ch. VII, trad. Carlowitz, p. 436.

Digitized by Google

désirerions savoir. Il ne renferme pas une histoire suivie; c'est seulement une galerie de tableaux ou plutôt de portraits[1], dans lequel l'artiste s'est attaché exclusivement à peindre ses personnages, en négligeant le cadre qui les entoure.

Le récit de l'auteur sacré offre donc de nombreuses lacunes. Non-seulement, comme tous les écrivains contemporains ou rapprochés des événements qu'ils racontent, il est plein de sous-entendus, et passe sous silence tout ce que savaient ses lecteurs, détails de mœurs et d'usages, mais, de plus, il omet volontairement tout ce qui n'entre pas dans le plan qu'il s'est tracé. Il s'était proposé de prouver une thèse qu'il a énoncée lui-même au commencement de son œuvre et qui en fait l'unité : « chaque fois qu'Israël abandonne Jéhovah, Jéhovah l'en punit en le livrant aux mains de ses ennemis; quand le peuple infidèle se convertit et revient au Seigneur, le Seigneur a pitié de lui et lui suscite un libérateur, un juge qui l'affranchit du joug étranger[2]. » Cette thèse est démontrée par une série d'épisodes détachés, qui ne sont reliés entre eux que par cette idée fondamentale. Tous les autres événements de cette époque, qui ne font pas ressortir la conduite de la Providence sur la race d'Abraham sont passés sous silence. Le peuple hébreu nous est donc constamment dépeint avec les mêmes couleurs, toujours vacillant entre le bien et le mal, alternativement fidèle et infidèle, servant tour à tour Baal et Jéhovah, opprimé et affranchi. Les détails concernant la vie intime du peuple élu sont relégués dans l'ombre; le culte du vrai Dieu lui-même n'est mentionné qu'incidemment, et ce n'est qu'à l'aide de quelques allusions et dans de précieux appendices que nous pouvons apercevoir un coin de la vie domestique et religieuse d'Israël en ces temps reculés.

Mais ce n'est pas seulement la composition, pleine de lacunes, du livre des Juges qui nous empêche de nous former une idée complète de la période qu'il décrit : c'est aussi l'ignorance où

[1] Ces portraits sont d'ailleurs des modèles du genre. « Chacun de ces héros est peint si fidèlement et avec tant de détails, dit avec raison Herder, que les deux ou trois chapitres qui lui sont consacrés suffisent pour le faire vivre et agir devant nous. » *Histoire de la poésie des Hébreux*, trad. Carlowitz, p. 438.

[2] Jud. II, 1-2, 11, 18, 19; III, 7, 9, 12, 15; IV, 1, 3; VI, 1, 7; X, 6, 10; XIII, 1.

Digitized by Google

nous sommes de l'histoire générale d'alors, c'est enfin le caractère singulier de l'époque des Juges elle-même. Elle ne ressemble à rien de ce qui nous est familier : aucune des nations que nous avons sous les yeux, aucun des peuples dont l'histoire profane nous a conservé le souvenir ne nous offre des analogies avec le peuple hébreu, depuis Josué jusqu'à Saül. A partir de l'établissement de la royauté en Israël, nous pouvons, sans trop d'effort, nous représenter ce qu'étaient des hommes soumis à un régime monarchique, ayant beaucoup de traits de ressemblance avec un système de gouvernement qui nous est bien connu; mais pour les temps antérieurs, nous sommes portés, sans y prendre garde, à les supposer à peu près tels que les nôtres, ou au moins tels qu'à partir de David, sauf quelques différences de nom. En réalité, les changements les plus profonds s'introduisirent, avec l'avénement des rois, dans la constitution politique d'Israël, quoique sa constitution religieuse demeurât identique; et si l'on veut se rendre compte de l'histoire des Juges, il faut reconstituer cet état pour nous si extraordinaire et si inconnu [1].

Le texte, nous venons de le voir, ne saurait suffire pour réussir dans cette œuvre de reconstruction; mais heureusement nous avons aujourd'hui d'autres ressources, pour suppléer à son silence.

Les nombreuses explorations archéologiques et topographiques accomplies dans ces dernières années en Palestine, les savantes études faites sur place, par des voyageurs compétents et exacts, des mœurs et des coutumes arabes, reflet fidèle des mœurs et des coutumes primitives, peuvent nous donner, en les comparant au récit des événements et en recueillant les allusions disséminées dans les saints livres, la clef de cette période si obscure et nous permettre ainsi de résoudre quelques-uns des problèmes historiques qu'elle soulève. Il est à propos d'utiliser ces travaux et ces découvertes.

L'importance de cette époque de l'histoire sainte, où le culte du vrai Dieu s'est implanté solidement en Israël, où s'est éla-

[1] « Es kostet uns zwar jetzt etwas Mühe, » dit H. Ewald, « sie näher zu erkennen (die Reichsmacht nach Josua),... die Späteren nur noch eine dunkle Erinnerung von ihr behielten. » *Geschichte des Volkes Israels*, 1865, t. II, p. 439. Toutes les vues d'Ewald sur cette période sont d'ailleurs loin d'être justes.

Digitized by Google

borée silencieusement, sous la direction de la Providence, cette société qui devait voir fleurir David et Salomon et sur laquelle le prophétisme allait jeter un si vif éclat, est bien digne d'une étude approfondie. Nos histoires saintes se bornent généralement à résumer ou à traduire le récit sacré, et comme le plus souvent leurs auteurs ignorent le vrai caractère de la période des Juges, ils nous en présentent les événements sous un faux jour. Nous voudrions essayer de saisir la physionomie de ces temps reculés, faire revivre ces belles et grandes figures des libérateurs d'Israël, les replacer, autant que possible, dans leur cadre historique, montrer l'organisation des douze tribus, leur genre de vie, les ennemis qu'elles avaient à redouter et dont elles étaient souvent victimes, dire aussi quels étaient ces dieux qui exerçaient sur elles une si funeste fascination, éclairer, en un mot, l'époque des Juges, à l'aide de toutes les lumières que peut nous fournir la science moderne.

Nous examinerons d'abord quelle était l'organisation sociale et politique des Hébreux au temps des Juges; nous rechercherons ensuite ce qu'étaient les dieux des Chananéens, cause de scandale et de chute pour les enfants de Jacob, et nous étudierons enfin successivement chacun des Juges d'Israël.

## I

### ÉTAT SOCIAL ET POLITIQUE DES HÉBREUX AU TEMPS DES JUGES.

Moïse, dans le désert, donna à son peuple, sous l'inspiration de Dieu, une loi religieuse et une loi civile; mais il ne fit pas pour lui ce que nous appellerions aujourd'hui une constitution politique. Il n'eut qu'une idée et qu'un but, celui d'enraciner si profondément le monothéisme dans le cœur d'Israël, qu'il ne fût jamais possible de l'en arracher. Tout, dans sa législation, tend à ce point capital : pas un rite, pas une cérémonie qui ne soit, pour ainsi dire, destinée à rappeler au peuple l'unité de Dieu. Il a tant à cœur ce dogme essentiel, qu'il ne veut, dans tout le pays, qu'un seul lieu, qu'un seul autel pour l'oblation des sacrifices. N'est-ce pas s'exposer à sacrifier le sentiment religieux lui-même, qui s'éteindra, faute d'aliments et d'exer-

Digitized by Google

cice du culte, chez ceux qui seront éloignés du lieu unique et privilégié où l'on offrira des victimes à Jéhovah? Ce qui paraît pis encore, n'est-ce pas exposer le peuple à succomber à son penchant idolâtrique? Assurément c'étaient là de graves et sérieux dangers; mais n'importe, Moïse ou plutôt Dieu veut avant tout sauvegarder le monothéisme. Cette centralisation du culte avait d'ailleurs l'avantage, malgré les défections inévitables, d'obvier, comme nous le verrons tout à l'heure, au défaut d'organisation politique, en établissant un lien très-fort, le lien religieux, entre les diverses fractions d'Israël.

La loi civile, établie par Moïse, était la loi régnante, fixée par l'usage et la coutume, chez les tribus nomades et les descendants d'Abraham, mais perfectionnée par l'intervention divine et rendue digne du peuple destiné à conserver la vraie religion sur la terre. Dans l'ordre politique, Moïse se contenta de laisser subsister ce qui existait déjà, sans rien innover. Il dit seulement au sujet des rois deux mots qui trahissent les préoccupations du présent. Si un jour vous établissez des rois au-dessus de vous, dit-il, qu'ils ne vous ramènent pas en Égypte et qu'ils n'achètent point trop de chevaux [1]. C'est tout. L'état social de son peuple demeura donc ce qu'il était auparavant, sans aucun changement.

Quelle était donc l'organisation du peuple hébreu avant Moïse? Était-ce un état monarchique, c'est-à-dire soumis au pouvoir absolu d'un seul? Nullement. Ce n'était pas non plus une république, quoiqu'on l'ait souvent appelée de ce nom [2]. Une république est gouvernée par des magistrats électifs, comme une monarchie l'est par des chefs héréditaires.

[1] Deut. XVII, 14-20.

[2] Ménochius, le célèbre auteur jésuite du commentaire abrégé de la Bible, a écrit *De Republica Hebræorum libri VIII*, Paris, 1648. B. C. Bertrand, professeur d'hébreu à Genève, a publié aussi dans cette dernière ville, en 1580, un traité *De Republica Hebræorum*, qui a eu plusieurs éditions, Leyde, 1621; 1651; dans les *Critici sacri* de Londres, t. VIII; voir Ugolini, *Thesaurus*, t. XXVII, p. 489. M. Gaffarel, dans son *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 1876, vient de qualifier aussi de *république* la période de Moïse à Samuel, p. 212, 227. Il dit de Josué, p. 228 : « Il mourut sans avoir désigné son successeur. Ce fut une faute grave. » Il n'y avait pas de faute à ne pas faire une chose impossible. D'après ce que nous verrons plus loin, Josué ne pouvait se donner un successeur dans des fonctions qu'il n'avait pas, c'est-à-dire dans le gouvernement du peuple, quand la guerre fut finie. Toutes nos histoires sont remplies d'erreurs de ce genre, provenant de la fausse idée que l'on se fait de la période des Juges.

Digitized by Google

Jamais les magistrats des Hébreux n'ont été nommés par l'élection. L'état hébreu n'était pas même semblable à celui de Carthage ou à celui de Tyr, pendant cette partie de son histoire où cette dernière ville n'avait point de rois. Quoique les chefs de Carthage s'appelassent *suffètes*, du même nom que les juges hébreux, *šofetim*, les *šofetim* n'avaient pas les pouvoirs des suffètes, sorte de consuls, et ils ne parvenaient pas au commandement de la même manière. L'état israélite n'avait donc rien d'analogue dans tout ce que nous fait connaître l'histoire classique. Il semble qu'il ne reste que l'anarchie en dehors de la monarchie et de la république. Il y a pourtant un état intermédiaire, qui tient de l'une et de l'autre, sans pouvoir se confondre avec aucune des deux [1] : c'était l'état d'Israël. Il vécut jusqu'à Saül sous un régime particulier qu'on ne peut appeler que le régime patriarcal.

Ce régime patriarcal, très-connu de nom, l'est fort peu de fait. Il est cependant essentiel de s'en faire une idée exacte, car autrement l'histoire des Juges est inintelligible. Il bouleverse pour ainsi dire toutes nos idées et trouble toutes nos notions sur l'organisation d'une société, mais peut-être cependant en vaut-il un autre, quoiqu'il ne puisse exister que dans un milieu et dans des circonstances données.

Le régime patriarcal est tout à fait primitif : c'est la société, pour ainsi dire, à son état rudimentaire. C'est le pouvoir du père de famille se continuant et se perpétuant à travers les générations sur ses descendants, en la personne de son fils aîné et des premiers-nés des aînés [2]. Ce régime est donc fondé

[1] « Ils vécurent dans l'anarchie, » dit dom Calmet, *Histoire de l'Ancien Testament*, édit. de 1737, t. I, p. 454, et beaucoup d'autres avec lui. Nous verrons que l'état des Hébreux, du temps des Juges, ne saurait être appelé anarchie.

[2] Ce sont partout les chefs de famille, les vieillards, *zeqênim* (correspondant aux scheiks arabes), parce que les pères de famille sont les plus âgés, les anciens, qui ont le pouvoir et la responsabilité. Ex. IV, 29; Jos. XXIV, 31; Jud. II, 7; VIII, 14, 6, 16, etc. David Michaelis compare cette organisation des Hébreux, qui était celle des Ismaélites et de tous les Arabes nomades, aux clans écossais. Il décrit ainsi l'organisation des Hébreux : « Tout le monde sait qu'ils étaient divisés en douze tribus... Les tribus se subdivisaient en familles et parties de famille, *mišpahot* ou « familles » et *bottê abot*, ou « maisons des pères. » Num. I, 2; Jos. VII, 14, 16, 17. Ces dernières avaient leurs chefs, appelés tantôt *rasê beit abot*, « chefs (*capita*) des maisons des pères, » tantôt simplement *ra'im* « chefs. » D. Michaelis, *Mosaisches Recht*, t. I, § 46, p. 262. Le savant auteur avoue d'ailleurs qu'il ignore comment ces

Digitized by Google

tout entier sur la famille, sur le droit de primogéniture, et n'a pas d'autre organisation que celle de la famille même. Le chef commande en maître et les enfants obéissent. Son pouvoir n'est limité que par les usages et l'obéissance ou la résistance de ceux qui lui sont soumis. Cette organisation si simple supprime toutes les complications savantes de nos sociétés et nous explique toutes les singularités de la vie des Hébreux à cette époque. Les rouages multiples de nos gouvernements y sont totalement inconnus ; on peut ajouter qu'ils y sont inutiles, puisqu'il n'y a que le père et sés enfants. Non-seulement ce que nous appelons aujourd'hui relations internationales, représentation diplomatique, n'existe pas chez les Hébreux,— toutes ces choses n'existaient pas chez les anciens,— mais ils ne pratiquent ni le commerce ni l'industrie proprement dits; aucune relation avec l'extérieur; pas même de lien politique entre les diverses tribus.

Il ne faut donc pas nous imaginer que de Josué à Saül il y a toujours eu un chef du gouvernement qui commandait à tout le peuple hébreu, parce que nous sommes portés à nous le représenter semblable à nous-mêmes et que nous concevons difficilement un groupe d'hommes sans cohésion et sans une autorité centrale. En réalité, l'étude attentive du texte sacré prouve qu'il n'existait pas de gouvernement, entendu à notre manière. Il n'y avait aucun chef de gouvernement, parce qu'il n'y avait ni gouvernement ni administration. Son existence n'aurait eu aucune raison d'être, dès lors que chaque tribu était indépendante, que tous les pouvoirs locaux étaient héréditaires, et qu'il n'existait pas de pouvoir législatif. On ne faisait aucune loi nouvelle, tout était réglé par l'usage et par Moïse. On n'entreprenait point de travaux publics, ce genre d'entreprise était inconnu.

chefs étaient *choisis*. Ils n'étaient pas choisis du tout : ils se succédaient de père en fils. Ce qui a trompé sur ce point jusqu'ici les historiens et les commentateurs, c'est qu'ils ont voulu, bon gré, mal gré, rapprocher le plus possible la constitution des Hébreux de nos organisations actuelles. C'est ainsi que D. Michaelis conclut, *ibid*, p. 263, *à priori*, parce qu'il ne peut trouver aucun fait à l'appui, qu'il existait une sorte d'autorité supérieure, car on ne peut concevoir un peuple sans autorité de ce genre. La preuve qu'un peuple peut exister sans cette autorité est encore subsistante sous nos yeux. Les Bédouins ont exactement le même système de gouvernement que les Hébreux du temps des Juges. Michaelis reconnait d'ailleurs, pp. 265-266, l'indépendance réelle des douze tribus, considérées dans leurs rapports entre elles, ce que tous les historiens sont loin de faire.

Digitized by Google

Il n'y avait donc, à proprement parler, aucun fonctionnaire, et par conséquent aucun employé à rétribuer ou à nommer; point de trésor public; ni charges ni impôts. Les Hébreux étaient tenus, à la vérité, à payer la dîme, mais ce n'était pas un impôt, c'était une redevance religieuse due à Dieu et aux Lévites, qui n'avaient pas reçu de part dans l'héritage de la Terre promise. Les Israélites étaient ainsi comme les fermiers de Jéhovah et de ses prêtres : ils payaient la dîme comme un fermier paye son bail à son propriétaire : chacun s'acquittant de cette dette selon sa conscience. Du reste pas de collecteurs de dîme, pas de publicain pour en exiger le payement.

Cette simplicité dans l'organisation sociale se retrouvait dans la vie privée. De même que chaque village se suffisait à lui-même et était autonome, indépendant de tous les autres, sauf peut-être un certain pouvoir, plus nominal que réel du chef de tribu, chaque famille, chaque maison se suffisait généralement pour les besoins de la vie quotidienne. Une foule de choses qui nous paraissent nécessaires étaient, pour les Hébreux d'alors comme pour les Bédouins d'aujourd'hui, inutiles et même inconnues. Tous nos besoins factices, tous les raffinements du luxe et de la table n'existaient pas pour ces hommes simples. Il n'y avait pas d'artisans parmi eux, si ce n'est par exception, comme les fondeurs et les orfévres au temps de la sortie d'Égypte. Chacun vivait du revenu de son champ et de ses troupeaux : le blé qu'il avait récolté lui-même, le lait et la chair de ses brebis, le fruit de ses arbres, de sa vigne et de son figuier, étaient la seule nourriture de l'Israélite. C'étaient les femmes de sa maison qui tissaient et cousaient ses vêtements, qui fabriquaient ses chaussures, comme elles préparaient son pain et ses repas [1]. Aucun art, aucun métier : ni cordonnier, ni boulanger, ni épicier, ni boucher; il n'y avait que des agriculteurs ou des bergers. On échangeait seulement à l'occasion l'excédant des produits de la

[1] Gen. XVIII, 6; II Sam. (Reg.) XIII, 8; Prov. XXXI, 13, 14, 15, 21, 22, 24. On lit dans le Talmud : « La femme doit moudre le blé et le cuire, laver, faire la cuisine, allaiter son enfant, faire son lit et travailler la laine. Si elle a amené à son mari une esclave, elle ne sera obligée ni de moudre, ni de pétrir, ni de laver; si elle en a amené deux, elle ne sera obligée ni de faire la cuisine ni d'allaiter son enfant; si elle en a amené trois, elle ne sera pas obligée de faire son lit ou de travailler la laine; si elle en a amené quatre, elle pourra rester assise sur son siége. » *Tr. Ketub.*, V, 5.

Digitized by Google

récolte ou du troupeau avec les Phéniciens industrieux ou avec les caravanes qui traversaient la Palestine, contre quelques riches étoffes ou quelques parures, quelques armes ou quelques métaux précieux. On était ainsi indépendant pour les besoins de la vie comme pour le gouvernement.

De même qu'on savait se passer du secours d'autrui pour vivre, on savait se passer aussi, ce qui paraît plus difficile, d'une organisation particulière pour maintenir l'ordre et la paix. Il n'y avait pas de juge spécial pour rendre la justice, pas de police pour faire respecter les lois et la propriété, non plus que de salles de tribunaux. Cependant, comme il pouvait survenir des différends, d'après la coutume, les cas litigieux étaient jugés par les anciens du peuple, c'est-à-dire par les chefs de famille, à la porte de la ville [1]. Quand ceux-ci avaient rendu leur sentence, les intéressés devaient la faire exécuter eux-mêmes, à défaut de la force publique et des gens d'armes qui étaient inconnus. Chacun devait également veiller par lui-même à ce que ses droits de propriété ne fussent point lésés.

Les transactions entre les particuliers se faisaient aussi à la porte de la ville, sans intervention de notaire et sans écrit, mais devant les habitants du lieu, qui servaient de témoins [2].

L'organisation de la société hébraïque était donc d'une extrême simplicité; l'autorité centrale n'y existait pas, parce qu'elle était alors inutile et qu'elle aurait été impuissante. Il n'y avait que deux cas où l'on pouvait sentir le besoin d'un pouvoir supérieur : dans certaines causes judiciaires, et en cas de guerre. Moïse avait pourvu au premier cas; il n'avait rien déterminé pour le second.

Si les juges ne pouvaient s'entendre ou si l'une des parties refusait d'accepter leur sentence, Moïse avait réglé que l'on recourrait aux prêtres [3]. C'est la seule trace d'unité, en dehors

[1] Voir Deut. XVI, 18. Cf. Deut. I, 15, où le texte hébreu porte : « J'ai pris pour les placer sur vous les chefs des tribus. » Cf. Deut. XXXIII, 5.

[2] Gen. XXIII, 3 et seq.; Ruth, IV, 1 et seq. Cf. ce qui a été dit sur l'achat de la caverne de Makpelah par Abraham, *Revue des questions historiques*, t. XX, p. 418 et suiv.

[3] Deut. XVII, 8-13. Le sanhédrin ne fut institué que plusieurs siècles plus tard. La Mischna en attribue l'origine au tribunal de soixante-dix vieillards institué par Moïse (*Tr. Sanhedr.* I, 6; Num., XI, 16, 17), et plusieurs savants avaient adopté cette opinion; mais depuis le traité publié par Jean Vorstius,

Digitized by Google

de l'unité religieuse, le seul lien rattachant ensemble les douze tribus, que l'on puisse découvrir dans la législation mosaïque.

Rien de spécial, avons-nous dit, n'avait été ordonné pour le cas de guerre[2]. Dans une telle société, il n'y avait aucune armée permanente. A proprement parler, il n'y avait même pas d'armée comme nous la concevons, c'est-à-dire, des hommes faisant le métier des armes. Quand le peuple fut établi dans la Terre promise, il ne songea qu'à vivre en paix. Nul désir d'agrandir son domaine au dehors par des guerres offensives. Ce ne fut que dans le cas de nécessité qu'il soutint des guerres défensives.

C'est le côté militaire qui était le plus défectueux dans le régime patriarcal. Personne n'était exercé à la discipline. S'il fallait se défendre contre un ennemi, chacun s'armait comme il pouvait, avec ce qui lui tombait sous la main. Les chefs militaires n'étaient pas autres que les chefs de famille, mais dans ces rassemblements d'hommes faits à la hâte, où suivait seulement qui voulait, il n'y avait ni hiérarchie, ni discipline, ni ordre rigoureux. Point de cadres, point d'uniforme, point d'approvisionnements, point de stratégie. La force ou la ruse : voilà toute leur science militaire.

On ne pouvait faire de campagne sérieuse avec des hommes qui n'étaient point enrégimentés, et qui ne recevaient ni solde ni vivres. Chacun devait emporter ses propres provisions[3], ou

*De Synedriis Hebræorum* (dans Ugolini, *Thesaurus antiquitatum sacrarum*, t. XXV), il n'en est plus de même. Les savants admettent généralement aujourd'hui que le tribunal institué par Moïse ne fut que temporaire et que l'institution du Sanhédrin est postérieure à la captivité de Babylone. 1° Les livres historiques ne renferment absolument aucune allusion au sanhédrin, ni du temps de Josué, ni du temps des juges, ni du temps des rois. 2° Les prophètes, qui parlent si souvent de la justice et de ceux qui la rendent, ne mentionnent jamais, comme juges, avant la captivité, que le roi et les chefs du peuple. 3° Le nom même de sanhédrin, qui est grec, συνέδριον, semble indiquer que son origine date de l'époque macédonienne et du temps de la domination des Sélencides. Kitto, *Biblical Cyclopædia*, t. III, p. 769. — Quant aux grands prêtres, à partir de Phinée jusqu'à Héli, on nous a conservé à peine leurs noms dans les souvenirs extra-bibliques.

[1] Non-seulement nous ne trouvons rien de réglé sur ce sujet dans le Pentateuque, si ce n'est la désignation de Josué comme successeur de Moïse (Num. XXII, 18, et Deut. XX), mais nous voyons, après la mort de Josué, que les Israélites sont obligés de consulter Dieu pour savoir qui sera *dux belli* (Jud. I, 1). Tout le livre des Juges est du reste une preuve de l'absence de règlements et de lois militaires.

[2] I Sam. (I Reg.), XVII, 17 et seq.

Digitized by Google

s'en procurer soit par le pillage, soit par quelque autre moyen [1]. Il n'était donc possible, sous peine de mourir de faim, que de battre l'ennemi par surprise, ou de faire une razzia, comme en font encore aujourd'hui les Bédouins, organisés ainsi que l'étaient les Hébreux d'alors, afin de dévaster le pays ennemi et de s'enrichir à ses dépens.

Plus d'une fois, faute d'organisation militaire, on aima mieux se soumettre au tribut qu'avait imposé le plus fort que de s'affranchir du joug par des armes [2]. La partie du peuple qui avait été asservie payait alors ce qui lui était demandé, soit que le vainqueur eût fixé lui-même ce que chaque village devait lui fournir, soit que les chefs du pays s'entendissent pour déterminer la quote-part qui serait à la charge de chacun.

On conçoit aisément que chaque village étant de fait à peu près indépendant, chaque localité « fît ce qu'elle voulait [3], » comme le dit le texte sacré. Il est facile aussi de comprendre que ce mode de gouvernement favorisait singulièrement l'égoïsme et livrait chaque fraction d'Israël à la merci du plus violent. Personne n'avait qualité pour se mettre à la tête de la population, l'appeler aux armes contre l'ennemi commun et lui imposer son autorité. Ainsi chacun ne songeait qu'à soi. Les particuliers n'avaient pas d'autre intérêt que l'intérêt de leur propre village, leur patriotisme ne s'étendait pas au-delà des limites de leurs vignes et de leurs oliviers.

Ce n'est que lorsque l'oppression devenait trop violente et le joug trop insupportable, que quelque personnage plus hardi et plus entreprenant se levait et poussait le cri de l'appel aux armes. Parce qu'on était chef de tribu ou de village, on n'était pas nécessairement vigoureux et guerrier. C'était donc au plus courageux et au plus brave à se mettre à la tête du mouvement. Celui-là devenait alors suffète ou Juge d'Israël [4]. Nous verrons plus loin que les héros d'Israël, connus sous le nom de Juges, parvinrent à cette dignité par des moyens très-divers, mais le moyen que nous venons d'indiquer était le moyen ordinaire, imposé par les circonstances [5].

[1] Jud. VIII, 5 et seq.
[2] Jud. III, 8, 14, etc.
[3] Jud. XVII, 6; XVIII, 1, 31.
[4] Jud. X, 18.
[5] On compte quatorze, quinze ou seize juges, selon qu'on comprend ou non dans

Digitized by Google

Quand il avait poussé le cri de l'appel aux armes, se mettait sous ses ordres qui le voulait bien[1]. La conscription n'existait pas, ni le service forcé. Tout homme, si l'on veut, était soldat; mais il n'allait se battre qu'autant qu'il y consentait ou au moins qu'autant que le zaken ou scheik du village voulait prendre part à la guerre. Le juge n'avait sur les troupes ainsi volontairement rassemblées que le pouvoir qu'il savait prendre ou qu'elles voulaient bien lui donner. Il pouvait être aussi absolu qu'un dictateur romain, s'il était habile; mais tout dépendait de son savoir-faire et de sa dextérité à manier ses hommes, à les faire obéir. S'il était vainqueur, la victoire lui donnait le droit de parler en maître et de punir les réfractaires[2]; mais il n'avait garde, avant le combat, d'imposer de vive force sa volonté : il n'avait guère alors d'autre ressource que la persuasion[3].

Quand le danger public qui avait élevé le juge à la tête du peuple en armes était passé, quand la nécessité qui avait forcé tout le monde de se soumettre à lui n'existait plus, les Israélites et leur libérateur lui-même retournaient chacun à leur champ et à leur héritage[4], et vaquaient à leurs propres affaires, sans se préoccuper du bien public, dont on n'avait aucune idée précise, et qui n'existait même pas, de la manière dont nous l'entendons aujourd'hui[5]. Le juge ne gouvernait pas, parce qu'il n'y avait pas d'administration : il n'y avait pas d'intérêt d'État ; hors les périodes d'oppression, il n'y avait que des intérêts privés.

le nombre Barac et Abimélech. Ce sont Othoniel, Aod, Samgar, Débora, Barac, Gédéon, Abimélech, Thola, Jaïr, Jephté, Abesan, Élon, Abdon, Samson, Héli et Samuel. Dans I Sam. ou I Reg. XII, 11, le prophète Samuel mentionne, entre Gédéon et Jephté, Badan. Les Septante lisent Barac, les Rabbins, Ben Dan ou « fils de Dan, » c'est-à-dire Samson. S'il faut lire réellement Badan, nous ne savons rien sur ce personnage. Ce nom se retrouve I Par. VII, 17, comme désignant un descendant de Manassé.

[1] « Qui *sponte* obtulistis de Israel animas vestras ad periculum, » dit. Débora. Jud. V, 2 et 9 : « Qui *propria voluntate* obtulistis vos discrimini. »

[2] Jud. VIII, 15-17.

[3] Jud. VIII, 1-3.

[4] Voir Jud. VIII, 29.

[5] L'apologue de Joathan, Jud. IX, 8-13, est très-expressif, sur ce sujet Tous les arbres fruitiers refusent, s'il est permis de s'exprimer ainsi, de cesser de s'occuper de leurs propres affaires pour s'occuper de celles d'autrui. Comment pourrais-je cesser de produire mes fruits, disent l'olivier, le figuier et la vigne, pour régner sur les arbres?

Digitized by Google

Il restait sans doute au juge un grand prestige, son front demeurait comme entouré de l'auréole de la victoire, il protégeait, pour ainsi dire, tout Israël du reflet de sa gloire; sa réputation garantissait la paix intérieure par la terreur salutaire qu'il avait inspirée aux ennemis du dehors, et il continuait à être ainsi le bienfaiteur et le libérateur d'Israël tout entier, mais, contrairement à l'opinion généralement répandue, il ne gouvernait pas, dans le sens propre du mot [1]; il était, comme nous dirions aujourd'hui, juge honoraire plutôt que juge effectif, et en plein exercice. Il jouissait naturellement d'une grande considération et d'une légitime influence; il était consulté peut-être dans les cas difficiles [2], mais il n'avait aucune autorité définie, régulière, légale; c'était seulement le premier citoyen du pays, le plus estimé et le plus honoré de tous [3].

[1] Rohrbacher l'a très-bien compris, et il a bien caractérisé les Juges quand il a écrit : « Du reste, nul homme qui dominât sur les autres. Les personnages extraordinaires, connus sous le nom de *juges*, après avoir délivré le peuple et en lui rendant la justice, vivaient comme auparavant dans l'héritage de leurs ancêtres, sans lever jamais ni tribut ni soldats pour se donner l'éclat de la puissance. Leurs descendants demeuraient confondus avec le reste de la nation. » *Histoire universelle de l'Église catholique*, 1850, t. II, p. 3. Il n'y a que quelques mots de trop dans ces lignes : *en lui rendant la justice*, ce qui est probablement exagéré, et *la puissance* qui suppose un pouvoir qu'ils n'avaient pas.

[2] C'est ainsi que son exemple et son influence empêchaient le peuple de tomber dans l'idolâtrie. Jud. VIII, 33; cf. Jud. II, 8-11.

[3] C'est dans ce sens qu'il faut entendre l'expression du livre des Juges : un tel jugea Israël pendant tant d'années (Jud. XII, 7, 9, 11, 14; XVI, 31). La vraie traduction serait : Un tel sauva, fut le libérateur d'Israël, tant qu'il vécut. La réputation qu'il s'était acquise en délivrant son peuple servait de sauvegarde à Israël. Ses ennemis, effrayés par ses succès, n'osaient point attaquer son peuple tant qu'il était en vie, et ainsi il continuait à être juge et libérateur d'Israël. Aussi le texte décrit-il la judicature d'Othoniel en disant de lui, par exemple : « *Quievitque* terra quadraginta annis » (Jud. III, 11), phrase souvent répétée pour les autres juges (Jud. III, 30; V, 32; VIII, 28. Voir I Sam. (Reg.) XII, 11); mais leur charge, répétons-le, à part peut-être quelques procès, ne leur donnait absolument rien à faire, puisque dans le régime patriarcal il n'y a de place que pour un chef de tribu, nullement pour un chef de gouvernement. La proposition que font les Israélites à Gédéon après sa victoire (Jud. VIII, 28), prouve bien que le juge ne *gouvernait* pas le peuple après l'avoir délivré. Au ℣ 28 de ce même chapitre VIII, on lit, il est vrai, dans la Vulgate : « Quievit terra per quadraginta annos, quibus Gedeon *præfuit*. » Mais ce mot *præfuit* a été ajouté par saint Jérôme; on ne le lit pas dans le texte original, qui porte seulement : « Et la terre fut en paix pendant quarante ans, *pendant les jours de Gédéon*. » Ewald représente donc mal cette période en admettant un pouvoir permanent (*Geschichte des Volkes Israels*, t. II, p. 439),



Digitized by Google

Les mœurs et les usages de la nation étaient tellement opposés, dans les premiers temps, au pouvoir absolu d'un seul sur les douze tribus, qu'il y a tout lieu de croire, d'après le récit des livres saints, que Josué, quand il eut achevé la conquête de la Terre promise et en eut fait le partage, malgré le pouvoir exceptionnel qu'il avait si longtemps exercé, malgré les services extraordinaires qu'il avait rendus à Israël et les miracles éclatants par lesquels Dieu avait rehaussé sa mission, Josué lui-même se retira dans son héritage de Thamnath-Saré, et y vécut en simple particulier, uniquement occupé de ses affaires domestiques, sans s'arroger d'autre pouvoir sur les tribus qu'il avait commandées pendant la guerre et à qui il avait donné la terre de Chanaan, que le droit de leur rappeler, au bout de plusieurs années [1], et à l'approche de la mort, les bienfaits dont Dieu les avait comblées, et les engagements qu'elles avaient contractés envers Jéhovah [2]. Il ne songea même pas à se donner un successeur et ne laissa aucune puissance à sa postérité, dont la Bible ne nous a absolument rien appris.

Un exemple plus significatif encore que celui de Josué, c'est celui du premier roi, Saül. Les tribus avaient voulu

et en supposant (p. 510), que toutes les judicatures ont été semblables à celle de Samuel. Il faut d'ailleurs remarquer que l'expression « un tel jugea tant d'années, » n'est employée qu'à partir de Jephté qui avait mis pour condition à l'acceptation du commandement de l'armée que son autorité serait à vie (Jud. XI, 9-10). La Vulgate dit aussi, Jud. X, 3, que Jaïr « succéda, » *successit*, à Thola; elle emploie la même expression, XII, 11, en parlant d'Ahialon. Mais il faut expliquer cette expression d'après l'hébreu, qui n'indique aucunement l'idée de succession proprement dite, et se borne à dire chaque fois : « *après* celui-là. » Jud. X, 1, 3; XII, 8, 11, 13. Cette locution ne signifie même pas qu'un juge a remplacé l'autre sans interruption. Le contexte, dans les deux passages sommaires, X, 1-4 et XII, 8-15, paraît bien indiquer qu'il ne s'agit que de victoires remportées sur les ennemis du peuple de Dieu : *lehoïsia' et-Israël*, lisons-nous Jud. X, 1, « pour délivrer Israël de ses ennemis, » et dans des parties différentes de la Palestine, Israël étant le tout pour la partie. Les mots *post hunc* eux-mêmes, *aḥarav*, ne semblent pas devoir être pris dans un sens tout à fait strict et impliquer que ces différents juges n'ont pas vécu simultanément. Les nécessités chronologiques paraissent exiger la simultanéité de quelques-uns d'entre eux. La locution « après celui-là » est très-vraie, mais seulement en entendant l'action du juge comme il faut l'entendre et que nous l'avons indiqué, dans le sens de délivrance et de victoire : « après qu'un tel eut délivré une partie d'Israël par sa victoire, un autre délivra une autre partie des tribus d'Israël. » C'est l'interprétation que semble exiger Jud. III, 30, rapproché de Jud. IV, 1.

[1] *Evoluto autem multo tempore*. Josué, XXIII, 1.

[2] Josué, XXIII, XXIV.

Digitized by Google

avoir un roi à leur tête; mais les habitudes anciennes étaient encore tellement vivaces, que Saül ne voit d'abord dans sa nouvelle dignité que celle d'un général d'armée, et dès que la guerre est finie, quand il a battu les Ammonites, il lui semble qu'il n'a plus rien à faire qu'à retourner à sa charrue et à cultiver ses champs [1]. Pendant les premières années de son règne, ce n'est guère encore qu'un juge, sans armée permanente, sans administration, sans revenus royaux, sans capitale, en un mot, sans fonctions royales autres que la défense du pays contre les ennemis du dehors. Ce n'est que peu à peu qu'il organise sa cour, forme un noyau d'armée, et fait passer par une transition lente le peuple d'Israël du régime patriarcal au régime monarchique.

Il n'y a qu'une exception à l'usage que nous venons d'indiquer : c'est Jephté qui, en se mettant à la tête des tribus transjordaniques pour les affranchir du joug des Ammonites, stipule expressément qu'après avoir battu les ennemis, il restera le chef des confédérés; mais cette stipulation même, comme la proposition qui avait été faite à Gédéon de garder le pouvoir [2], indique qu'il s'agit d'une dérogation aux usages [3].

Les juges n'étaient donc que des chefs pour ainsi dire temporaires, des chefs d'occasion, que Dieu suscitait dans les cas extraordinaires pour les besoins de son peuple. Leur pouvoir était par là même très-différent, quant à l'étendue réelle et quant à l'étendue territoriale : il dépendait des circonstances et des personnes.

Le nom de juge ne doit pas s'entendre, par conséquent, dans le sens qu'a ce mot parmi nous; il signifie [4] chef plutôt que juge proprement dit : la fonction première et principale des juges d'Israël était militaire, non judiciaire : celle-ci ne pouvait être qu'accessoire et secondaire, au moins jusqu'à Héli et Samuel [5].

[1] I Sam. (Reg.) x, 26; xi, 5.

[2] Jud. viii, 22.

[3] Jud. xi, 9 et seq. Je ne parle pas d'Abimélech, qui fut un tyran. Il est d'ailleurs digne de remarque que ni Abimélech, ni Jephté ne sont nommés *šofet*. Abimélech est appelé *melek* ou roi, et Jephté *roš* ou *qaṣin*, « tête, chef et prince. » Jud. ix, 6; xi, 6, 9, 11.

[4] Voir Ps. II, 10; CXLVIII, 11; Amos, ii, 3, où *šofet* correspond à *melek* de i, 15; Is. xvi, 15; xl, 23; Prov. viii, 16; Abd. i, 21.

[5] Héli et Samuel eux-mêmes sont chargés de la défense du pays. Héli envoie ses enfants à la guerre, I Sam. (Reg.) iv, 4. Samuel se met lui-même

Digitized by Google

Le livre des Juges nous dit expressément que la fonction des *šofetim* était militaire [1] et libératrice; il ne leur attribue pas d'autre raison d'être. Le juge, c'est le libérateur de son peuple; le vrai sens de *šofet*, c'est « sauveur. »

On peut juger, par tout ce que nous venons de dire, combien fausse est l'idée que la plupart se font de la période des Juges. Comme on est porté naturellement à s'imaginer que les autres nations nous ressemblent, comme il faut un véritable effort d'imagination pour se figurer un peuple si différent du nôtre, constitué comme l'était alors le peuple hébreu, on a supposé, comme nous l'avons déjà remarqué, que les Juges d'Israël ne différaient guère de nos chefs de gouvernement, si ce n'est par le nom, et qu'ils concentraient entre leurs mains, au moins dans une certaine mesure, le pouvoir civil, administratif, militaire, judiciaire. On voit qu'il n'en était rien.

Une erreur non moins commune concernant les Juges, c'est de croire qu'ils commandaient à tout Israël et qu'ils se succédaient sans interruption, quoique non par voie héréditaire. La vérité est que la plupart des Juges n'ont jamais réuni les douze tribus sous leur autorité: leur pouvoir a presque toujours, sinon toujours, été local et plus ou moins circonscrit [2].

à la tête des troupes, I Sam. (Reg.) IX, 12. Cependant Samuel et ses enfants, et probablement Héli, ont exercé les fonctions de juge proprement dit; le second à cause de sa qualité de grand prêtre; le premier à cause de sa dignité de prophète, I Sam. VII, 16; VIII, 13; IV, 18.

[1] « Suscitavitque Dominus judices *qui liberarent eos de vastantium manibus.* » Jud. II, 16; et ℣ 18 : « Cumque Dominus judices suscitaret, in diebus eorum... *liberabat* eos de cæde vastantium. » Comparer aussi Jud. III, 31, 10, 15, et Neh. ou II Esd. IX, 27, où les juges sont simplement appelés *sauveurs*, Jud. XIII, 5. Le verbe employé dans tous ces passages est *yaša*, « sauver, affranchir, délivrer, » la racine d'où est dérivé Jésus = « Sauveur. » *Šafat* est donc synonyme de *yaša*, et aussi de *nišel*, employé également à sa place, et dont le sens est « délivrer. » Le sens primitif de *šafat* est prendre la défense de l'opprimé, le soutenir contre l'oppresseur. Il a incontestablement ce sens, Ps. LXXXII, 3; X, 18; LXXII, 4; XXVI, 1; XLIII, 1; Is. I, 17, 23; I Sam. XXIV, 16; II Sam. XXVIII, 19, 31. C'est de ce sens primitif qu'est venu le sens de juger, rendre la justice. Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 408. V. aussi p. 408-410. Grätz va cependant peut-être trop loin, quand il explique le mot *šafat*, dit de Débora, Jud. IV, 4, dans le sens de *sauver*, et le mot de *mišpat* dans le sens de salut, p. 409. Saint Jérôme a très-exactement rendu, Jud. X, 1, le sens de *šafat* par *dux*. Dans les noms propres où le verbe *šafat* entre comme élément, comme Josaphat, il nous semble que ce mot doit être entendu dans le sens de « délivrer, protéger, » plutôt que dans celui de « juger, » et qu'il faut interpréter ce nom de Josaphat comme signifiant « que Jéhovah me protége! »

[2] « On se jetterait dans des difficultés chronologiques inextricables, aussi

Digitized by Google

Au premier coup d'œil, en lisant le livre des Juges, on serait porté à croire, il est vrai, que chacun d'eux a exercé son pouvoir sur toute la terre d'Israël; mais en y regardant de plus près et en comparant les textes entre eux, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il n'en a pas été ainsi. Aucun des juges, à l'exception d'Othoniel, ne paraît avoir étendu sa puissance sur les tribus de Juda et de Siméon[1]. Débora est l'héroïne et la prophétesse des tribus du Nord; Gédéon est le libérateur du centre de la Palestine; Jephté, celui des tribus qui habitaient à l'orient du Jourdain; Samson ne nous apparaît jamais comme exerçant une autorité quelconque sur sa propre tribu, celle de Dan; ceux de Juda le regardent si peu comme leur maître, qu'ils le traitent presque comme un ennemi et le livrent aux Philistins[2]: c'est uniquement par ses exploits qu'il est le libérateur d'Israël[3].

Si les juges n'ont pas commandé à toutes les tribus, au moins jusqu'à Héli et Samuel, ils ne se sont pas non plus succédé régulièrement les uns aux autres. La manière dont leur histoire est écrite ne nous permet pas d'établir pour leur temps une chronologie rigoureuse, mais il est possible qu'il y ait eu entre eux des interruptions[4], et il est probable qu'il y a eu simultanément plusieurs juges dans diverses parties de la terre d'Israël.

bien pour la chronologie des Hébreux que pour celle des peuples voisins, dit M. Robiou, dans son excellente *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 1862, p. 45, si l'on croyait que ces années de servitude et d'indépendance s'étendirent *toujours* à *tout* le peuple d'Israël. C'est là un point depuis longtemps éclairci, et, s'il reste des obscurités pour la science, c'est seulement quand il s'agit de déterminer exactement la limite géographique de chacune de ces invasions. » Sur toute la question chronologique, que nous laissons ici de côté, voir M. Robiou, pp. 45-53. L'ordre chronologique dans lequel sont placés les juges dont l'histoire nous est racontée en détail, est d'ailleurs historique. Ewald le reconnaît lui-même : « Insofern ist die Folge dieser Helden geschichtlich. » *Geschichte des Volkes Israels*, 3e édit., t. II, p. 518.

[1] Ces deux tribus ne sont pas même mentionnées dans le cantique de Débora, Jud. v. — Si Abesan, Jud. XII, 8-10, était de Bethléem de Juda, il aurait été juge de Juda et probablement aussi de Siméon; mais, comme Bethléem de Juda est distinguée par le nom de la tribu, Jud. XVII, 7, et XIX, 1, il y a plutôt lieu de croire qu'Abesan était de la Bethléem du Nord.

[2] Jud. XV, 10-13.

[3] Cf. Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, 3e édit., t. II, p. 515-516.

[4] Le livre des Juges le suppose, puisqu'il dit, II, 18 : « Cumque Dominus udices suscitaret, *in diebus eorum* flectebatur misericordia,... et liberabat eos de cœde vastantium, 19. *Postquam autem mortuus esset judex*, revertebantur. » Voir Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, 3e édition, t. II, p. 510.

Digitized by Google

De tout ce que nous venons de dire, on peut conclure combien sont peu fondées les comparaisons qu'on a établies entre les juges d'Israël et les chefs d'autres peuples. On les a comparés aux suffètes carthaginois [1]; mais, comme nous l'avons vu, ce n'étaient pas, ainsi qu'à Carthage, des magistrats élus, ayant des pouvoirs définis; ils n'avaient de commun que le nom. On les a comparés aussi aux consuls romains, sans plus de raison. On les comparerait avec plus de justesse aux dictateurs que Rome choisissait dans un moment de grand péril public et à qui elle conférait tous les pouvoirs. La puissance du juge d'Israël était aussi à peu près sans bornes, parce qu'il pouvait tout ce qu'il osait, et que c'était dans des circonstances semblables qu'il se mettait à la tête du peuple [2]; néanmoins la manière dont il prenait la direction de l'armée n'était pas la même.

Quant à l'état du peuple du temps des juges, on ne pourrait guère le comparer qu'à celui des cantons suisses, mais en supprimant le pouvoir central de la confédération helvétique et en donnant pour chef à chaque canton et à chaque village, au lieu de chefs élus, les anciens et les chefs de famille.

[1] Le nom est le même, mais non les fonctions : « Senatum itaque *suffetes*, quod velut consulare imperium apud eos erat, vocaverunt. » T. Livius, l. XXX, c. VII. « Ad colloquium *suffetes* eorum, qui summus Pœnis est magistratus, elicuit. » *Id.* l. XXVIII, c. XXXVII. V. aussi l. XXXIII, c. XLVI; XXXIV, c. LXI. Festus : « *Sufes*, consul lingua Pœnorum. » Et souvent dans les inscriptions phéniciennes et puniques. Les Tyriens, vers l'époque de Nabuchodonosor, eurent aussi des suffètes, nous apprend Josèphe, qui les appelle δικασταί, *Contra Appion*. l. I, § 21. Les suffètes n'étaient pas des chefs, placés seulement dans les circonstances extraordinaires à la tête du peuple, c'étaient des magistrats réguliers, qui se succédaient les uns aux autres sans interruption et avaient pouvoir sur tout le peuple en général, et sur chacun en particulier. C'était le rouage principal dans l'administration carthaginoise. H. Grätz, *Geschichte der Juden*, 1874, t. I, p. 407, note 7. « Die bekannten karthagischen *Suffeten*, » dit H. Ewald, » enstammen zwar dem Namen nach demselben Worte, sind aber als ständige und gesetzliche Würde im Reiche nicht entfernt zu vergleichen, » *Geschichte des Volkes Israels*, 3e édit., t. II, p. 509. Il est curieux de remarquer que le nom de *šofet* était passé en Egypte. Le père de Sésonchès (Sésac), le Pharaon qui vainquit Roboam, s'appelait *Suput*. M. Brugsch identifie ce nom avec l'hébreu *šofet*. Brugsch, *Histoire d'Égypte*, 1re édit., p. 223.

[2] Pour ce motif, Josèphe les appelle volontiers μόναρχοι, et leur pouvoir μοναρχία, *Antiq. Jud.* XI, IV, 8, t. I, p. 559, par opposition à l'aristocratie sacerdotale et à la royauté. « Ihre Macht über das Volk, » observe avec raison H. Ewald, pourvu qu'on n'exclue pas l'intervention divine, « dringt aus innerer Nothwendigkeit hervor und ist daher in ihren Anfängen die gewaltigste welche denkbar. » *Geschichte des Volkes Israels*, t. II, p. 507.

Digitized by Google

Le mode de gouvernement des Bédouins est le seul qui ressemble à peu près exactement à celui des Israélites à cette époque [1]. Chaque tribu arabe a son scheik particulier. Mais, quoiqu'il soit à la tête de ses compatriotes, il n'a pas d'autorité proprement dite sur les membres individuels; ses qualités personnelles peuvent lui acquérir une influence considérable; on suit ses conseils et ses avis, s'il jouit d'une réputation de sagesse et d'habileté; on mépriserait ses ordres, s'il voulait commander impérieusement. Dans tous les cas litigieux où la persuasion est impuissante à amener le bon accord, la force seule, non l'autorité, peut trancher le différend. Il est quelquefois choisi comme arbitre, mais il n'a pas le droit de faire exécuter de force la sentence. Le Bédouin prétend être libre et se vante de ne reconnaître d'autre maître que le maître de l'univers [2].

La prérogative des scheiks consiste à se mettre à la tête de la tribu en temps de guerre et à diriger les négociations en temps de paix; mais il ne peut conclure la guerre ou la paix sans avoir consulté les principaux membres de sa tribu. Il ne reçoit aucune redevance de ceux dont il est le chef, il est au contraire tenu à beaucoup de charges, en particulier à recevoir les hôtes.

Les différentes familles qui composent une tribu sont indépendantes les unes des autres : leurs chefs respectifs forment comme le conseil né du scheik, qui ne peut prendre, sans leur concours, aucune résolution importante. C'est bien là, au fond, ce que l'étude comparée des textes bibliques nous montre avoir été l'état des tribus d'Israël avant l'établissement de la monarchie.

Oserons-nous rechercher maintenant pourquoi Dieu voulut que son peuple restât ainsi longtemps dans un état social si primitif, si imparfait même en apparence ? Il est possible, ce semble, d'en découvrir quelques raisons.

L'Écriture ne juge point cet état irréprochable. Nous lisons en effet, plusieurs fois, dans l'auteur sacré, lorsqu'il veut expliquer comment des crimes ou des actes répréhensibles

[1] « The system of patriarchal government still exists, as it has done for 4,000 years, in the desert. » Layard, *Nineveh and its Remains*, t. I, p. 95.

[2] Burckardt, *Notes on the Bedouins*, t. I, pp. 115-119. L'office de scheik se perpétue dans la même famille, mais il n'est pas cependant héréditaire. Cf. Layard, *Nineveh and its Remains*, t. I, p. 95-96.

Digitized by Google

ont pu se commettre au milieu de son peuple : « Il n'y avait pas alors de roi en Israël, et chacun faisait ce qu'il voulait [1]. » On ne saurait, certes, regarder ces paroles comme une approbation d'un état social où pouvaient se produire avec impunité des méfaits semblables à ceux qui sont rapportés par l'historien de cette époque [2].

Néanmoins, malgré ces imperfections reconnues, Dieu voulait que son peuple vécût sous le régime patriarcal et quand, par la suite des temps, les douze tribus eurent reconnu combien ce système d'isolement paralysait leur énergie, quand elles sentirent le besoin d'une unité sérieuse, qui ne fît de toutes les forces vives de la nation qu'un seul faisceau capable de résister avec succès aux ennemis qui voulaient le briser, alors Dieu crut opportun de leur présenter des remontrances par son prophète Samuel [3]. Ces remontrances nous montrent très-bien pourquoi Dieu avait voulu que son peuple demeurât sous un régime politique imparfait.

Chez les Hébreux, tout était sacrifié à la mission religieuse qui était leur vocation principale. Pour qu'ils fussent à l'abri de la séduction, Dieu les avait comme emprisonnés dans la Palestine, à l'abri de tout contact étranger. Il n'avait point voulu que cette race, qui un jour devait manifester une telle aptitude pour le commerce, se livrât, avant la captivité, au négoce et à l'industrie, parce que ces relations avec les peuples voisins auraient pu altérer la pureté de sa foi. Au sud et à l'est, il l'avait entouré d'une ceinture de déserts ; au nord, il avait élevé devant lui les montagnes inaccessibles du Liban. Il

[1] Jud. XVII, 6; XXI, 24.

[2] Jud. XVII-XXI.

[3] « On pourrait supposer, dit Ewald, qu'Israël n'eut pas de roi dans les premiers temps, parce que le pouvoir royal n'était généralement pas nécessaire dans ces temps de simplicité, comme chez plusieurs anciennes tribus allemandes et chez les Arabes. Mais cette supposition serait tout à fait fausse. Les Égyptiens et les Chananéens, contre qui les Israélites eurent le plus à combattre, possédaient des rois depuis longtemps; de même les Moabites, les Ammonites et les Iduméens, qui étaient les plus proches parents d'Israël. L'origine des Iduméens nous est cependant bien connue. Cf. Num. XX, 14, avec Gen. XXXVI, 31-39. Les Madianites, comme la plupart des véritables tribus arabes, ne paraissent pas avoir eu de rois. Mais le fait principal ici et la seule chose propre à Israël, c'est qu'il ne répudia pas proprement la royauté, mais qu'il la posséda (à sa manière) tout aussi bien qu'un autre peuple : il voulut seulement avoir un roi invisible. » H. Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, 1865, t. II, p. 214.

Digitized by Google

n'avait même pas permis qu'il atteignît jusqu'aux rivages de la Méditerranée, la grande voie de communication entre les peuples d'alors ; il avait échelonné sur la côte des guerriers puissants, avec qui les Israélites furent constamment en guerre et qu'ils ne purent jamais complétement subjuguer. De là, la nécessité de vivre isolés dans cette terre de Chanaan, en grande partie inaccessible à l'étranger.

Non content de les avoir ainsi séparés du reste du monde, Dieu, pour leur faire sentir davantage combien il les tenait sous sa main, ne voulut point qu'ils eussent d'abord de roi [1]. N'ayant au-dessus d'eux personne capable de les défendre contre leurs ennemis, ils se sentaient davantage sous la dépendance de Dieu. Dieu, quoique invisible, était pour eux ce qu'était un roi pour les autres peuples, et comme ils ne doutaient jamais de sa toute-puissance, dans leurs nécessités ils recouraient à lui, ils attribuaient leurs malheurs, avec raison, au juste courroux de Dieu irrité contre eux par leurs infidélités ; ils lui promettaient de mieux observer la loi à l'avenir, et Jéhovah avait pitié d'eux, il combattait à leur tête [2] et les délivrait de leurs oppresseurs. On ne peut donc rien imaginer de plus propre à imprimer profondément la notion du vrai Dieu et de la religion véritable dans l'esprit des Israélites que ce régime patriarcal qui les mettait pour ainsi dire d'une manière palpable, à la merci de Jéhovah, et ne leur donnait point d'autre protecteur et d'autre recours que lui [3].

Mais afin de mieux comprendre combien cette organisation sociale était conforme au but principal que Dieu s'était pro-

[1] Cf. Jud. VIII, 23. Gédéon répond aux Israélites qui lui proposent le pouvoir suprême : « Non dominabor vestri nec dominabitur in vos filius meus, sed dominabitur vobis Dominus. » Voir aussi I Sam. (Reg.) VIII, 7 et suiv.; Ex. XV, 18; XVIII, 19 (texte hébreu); Deut. XXXIII, 5. Sur ce dernier passage, voir Ewald, *Jahrbb. der Biblischen Wissenschafts*, t. III, p. 234.

[2] Jud. V, 13. La confiance qu'inspira alors le secours de Dieu se manifeste dans toute l'histoire d'Israël. Voir Ps. LXVII (Héb. LXVIII) 2; XLIII (Héb. XLIV), 2, 10, 11; CIX (Héb. CX), 1; XVII (Héb. XVIII), 48.

[3] Comme ce mode de gouvernement n'avait point d'analogue hors du peuple de Dieu, Josèphe, pour en donner une idée aux Grecs, fut obligé d'inventer un mot nouveau, le mot théocratie : θεοκρατία, ὡς ἄν τις εἴποι διασάμενος τόν λόγον, *Contra Appion*, II, 16. Quoique Lycurgue eût parlé au nom du Dieu de Delphes, Zaleukus au nom de Pallas Athéné, ils n'avaient rien fait d'analogue à la théocratie mosaïque. Philon avait appelé celle-ci *monarchie*, mais sans en avoir une idée nette. Voir Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, 1865, t. II, p. 210.

Digitized by Google

posé dans la vocation de son peuple, qui était tout entière renfermée dans la conservation de la vraie religion, il est bon de rechercher ce qui serait arrivé si, dès son entrée dans la Terre promise, ce peuple avait eu un roi à sa tête. Nous pouvons nous en rendre facilement compte par ce qui arriva après l'établissement de la royauté.

Le défaut de centralisation politique avait assurément de graves inconvénients, on ne saurait en disconvenir, et nous l'avons déjà reconnu; mais l'établissement immédiat de la monarchie n'en aurait-il pas eu davantage encore? Les leçons qui ressortent du livre des Juges, ces coups de Providence qui châtient ou récompensent le peuple selon ses œuvres, tout cela aurait été certainement obscurci sous le gouvernement d'un seul: la responsabilité serait retombée sur la tête du roi et non sur le peuple.

De plus, Israël aurait peut-être succombé pour toujours à son penchant à l'idolâtrie, favorisé qu'il aurait été par les rois. Si ces derniers furent une force politique pour la race de Jacob, ils furent un danger perpétuel pour la pureté de sa foi. Ouvrons l'histoire et voyons combien de princes furent fidèles à leur devoir: trois ou quatre à peine sur plus de quarante qui régnèrent sur Juda ou sur Israël. Le premier de tous viola à tel point la loi, que le Seigneur le répudia; celui dont le règne jeta le plus d'éclat sur Israël, Salomon, tomba dans l'idolâtrie. Sous son successeur Roboam, dix tribus formèrent un schisme et persévérèrent en masse dans l'idolâtrie jusqu'à la ruine de leur royaume. Si, après plusieurs siècles, les Israélites étaient si faibles, si enclins à suivre leurs rois dans les sentiers de l'idolâtrie, combien davantage ne l'auraient-ils point été au sortir de l'Égypte, lorsqu'ils se trouvaient pour la première fois en contact avec les populations chananéennes, qui avaient avec eux tant de points de ressemblance, de parenté même, et qui étaient si adonnées à l'idolâtrie!

La pente était si forte, que les Hébreux s'y laissèrent entraîner plusieurs fois pendant la période des juges; mais le manque d'unité entre les tribus, l'émiettement, le morcellement d'Israël rendait le mal moins grave et plus facilement réparable, parce qu'il était toujours localisé. Ordinairement l'infidélité n'était pas générale. Les chefs particuliers et locaux n'avaient pas non plus la même influence qu'un monarque. Si

Digitized by Google

les tribus du Nord avaient la faiblesse de se courber devant les dieux des Phéniciens, celles du Sud ne les imitaient pas. S'il y avait eu à la tête du peuple un seul roi qui se fût adonné au culte polythéiste, il aurait inspiré, avec son pouvoir de despote oriental, son impiété à toutes les tribus, et à peine quelques âmes fermes et courageuses auraient-elles osé lui résister. Quel péril n'eût pas couru ainsi la vraie religion ? Dieu permit donc qu'il n'y eût point d'abord d'unité entre les diverses fractions du peuple hébreu, parce que ce qui était un mal en politique, était un bien en religion.

L'absence de centralisation avait encore un autre avantage. L'isolement, avons-nous dit, était nécessaire au peuple élu pour l'accomplissement de sa mission religieuse, et Dieu voulait par conséquent qu'il restât sans relations avec les peuples voisins, afin de ne pas être absorbé ou au moins corrompu par eux. Mais cette absence de relations ne pouvait exister qu'à la condition que les Hébreux, non contents de ne pas se livrer au commerce, n'entreprendraient pas de conquêtes, car rien ne produit des changements parmi les nations comme les conquêtes.

Dans les grands empires, outre le danger de l'idolâtrie et de lutte entre le sacerdoce et l'empire, on trouve toujours la passion de s'agrandir : c'est comme la maladie des grandes puissances. Depuis Nemrod jusqu'à Napoléon Ier, si l'on jette un coup d'œil sur l'histoire de la Chaldée, de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Médie, qu'y voit-on ? Dès le temps d'Abraham, c'est Chodorlahomor qui vient faire des razzias dans le sud de Chanaan. Le règne des Pharaons se passe à prendre et à être pris. L'Assyrie ne vit que de batailles, comme plus tard les Perses et les Romains. Les Bédouins eux-mêmes, qui ont une existence purement nomade et ne sont pas fixés dans les villes et les villages, se font constamment la guerre de tribu à tribu et vivent de pillage. Or cette vie de mouvement et d'activité, de pillage et de guerre, qui eût été celle des Hébreux, si dès le commencement ils avaient eu un pouvoir central, était contraire aux desseins de Dieu sur son peuple, qui ne pouvait s'affermir dans sa foi et ses traditions religieuses, et conserver ainsi intact le dépôt des vérités révélées, qu'en évitant le contact avec les étrangers.

Il ne faut point croire, du reste, qu'il n'existât absolument aucun lien entre les douze tribus.

Digitized by Google

Nous n'avons étudié jusqu'ici les Hébreux que dans leur état d'indépendance et pour ainsi dire de désagrégation, état voulu de Dieu dans l'intérêt de la religion; mais dans le tableau de cette époque, un trait essentiel, tout en nous montrant davantage la place proéminente que tenait la vie religieuse chez les enfants de Jacob, nous fera voir en même temps comment Dieu avait trouvé un moyen de maintenir entre les diverses tribus un véritable lien.

Les douze tribus, indépendantes dans leur gouvernement, souvent divisées d'intérêt à cause de leur situation territoriale différente, avaient néanmoins l'unité religieuse [1]. Ce qui constituait, plus que tout le reste, la nationalité antique, non-seulement chez les Hébreux, mais chez tous les peuples, c'était la religion. Chaque pays avait sa religion, mais chaque religion, si l'on peut ainsi dire, avait aussi son pays. Quand Jéroboam sépara les dix tribus du nord de la maison de David, il leur donna aussitôt une religion nouvelle, parce que cet ambitieux comprit très-bien que s'il ne brisait l'unité religieuse, il ne réussirait pas longtemps à rompre l'unité politique. S'il est vrai que la religion était dans ces temps reculés le ciment le plus indestructible de la nationalité, cela est vrai surtout de la religion mosaïque, plus fortement constituée et plus exclusive que toutes les religions païennes. Dieu n'avait pas répété si souvent, sans motif, qu'il était un Dieu jaloux [2].

Mais en dehors de cette organisation même de la religion, Dieu avait établi certaines règles qui devaient renouer tous les ans entre les enfants de Jacob les liens qui sans cela auraient pu se relâcher. Nous avons dit comment, dans le culte, tout était réglé d'après la loi d'une stricte unité. Il n'était permis en conséquence d'offrir à Dieu des sacrifices qu'en un lieu unique et, pour prendre part au culte solennel, tous les Hébreux devaient, au moins une fois par an, se rendre au sanctuaire où était l'arche, afin de participer aux fêtes en l'honneur de Jéhovah. Ces réunions annuelles devaient nécessairement rappeler aux

[1] « Owing to the nature of the Israelitish constitution, » dit la traduction anglaise de Hengstenberg (*Kingdom of God*, t. II, 1872), p. 68, « as a nation of tribes, there was necessarily a want of the *centrum unitatis*. In earlier times, this want was compensated by the unity of mind, which formed an internal bond of union among the twelve tribes who were outwardly separated. »

[2] Exod. XXXIV, 14; Deut. IV, 24; V, 9; VI, 15; Jos. XVIV, 19, etc.

Digitized by Google

Israélites qu'ils ne formaient qu'un seul peuple, de même qu'ils adoraient un seul Dieu. On ne pouvait s'empêcher aussi de s'y occuper des intérêts communs à tout le peuple [1], et ces réunions, par la force des choses, étaient comme un grand parlement de toute la nation rassemblée qui devait, à la longue, amener une sorte de fédération plus étroite entre les diverses fractions de la communauté, et même la monarchie, comme il arriva en effet.

On ne peut affirmer que la loi qui ordonnait à tous les Hébreux d'assister, au moins une fois par an, aux grandes fêtes célébrées au lieu où se trouvait le tabernacle ait été toujours fidèlement respectée. Il a dû y avoir des infractions individuelles, peut-être même des infractions de tribus, à cette loi, lorsqu'elles tombaient dans le crime de l'idolâtrie. Le livre des Juges qui, comme nous l'avons dit, n'est pas une histoire, mais une simple collection d'épisodes, ne nous a pas renseigné sur une foule de détails. Nous savons cependant accidentellement que les réunions à Silo avaient lieu [2], selon les prescriptions de Moïse, et que l'on y prenait des résolutions importantes [3]. Les écrivains sacrés, qui ont si souvent occasion de reprocher aux Hébreux leurs actes idolâtriques, ne leur reprochent pas ce manquement à la loi. N'est-ce pas parce qu'ils n'y manquaient pas en effet? Toutes les fois qu'ils ont occasion de remarquer que la loi était observée sur ce point, ils le remarquent, ce qui donne à entendre qu'elle l'était aussi, quand ils n'ont pas occasion de le noter.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que si le culte de Jéhovah était exclusif, celui des faux dieux ne l'était pas. Il est très-

[1] Jud. xx, 1.

[2] Nous trouvons, dès le ch. II des Juges, 1-5, la mention d'une de ses réunions. Le texte hébreu dit qu'elle eut lieu à *Bokim*. La massore suppose que l'original a ici une lacune, et nous lisons en effet dans une édition : ἐπὶ τὸν Κλαυθμῶνα (*Bokim*, pleurs) καὶ ἐπὶ Βαιθὴλ καὶ ἐπὶ τὸν οἶκον Ἰσραήλ, qui semblent indiquer une phrase hébraïque ainsi conçue : « Bokim, près de Bethel. » *Bokim* doit donc être le même lieu que *Elon Bakout*, qui a le même sens, et dont la position nous est indiquée, Gen. xxxv, 8. » H. Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 104, note.

[3] Jud. xxi. Il est dit expressément au ℣. 19 que l'on se réunissait tous les ans à Silo pour célébrer une fête qui paraît être celle des Tabernacles. L'arche était ordinairement à Silo. Les mots *eo tempore*, Jud. xx, 27, c'est-à-dire au temps de la guerre, pour expliquer comment l'arche était en ce moment à Béthel, confirment qu'elle était dans les autres temps à Silo. I Sam. I, 3.

Digitized by Google

vraisemblable que ces Israélites qui tombaient dans le crime de l'idolâtrie, n'en continuaient pas moins la plupart à adorer aussi Jéhovah et voulaient unir le culte du Dieu de leurs pères au culte des dieux locaux des pays qu'ils habitaient, partageant en cela la croyance générale des polythéistes d'alors, sur laquelle nous reviendrons encore plus loin : que chaque pays avait ses dieux propres; d'où l'on concluait que chacun devait adorer, avec les dieux de ses pères, ceux des lieux où il demeurait. Quand Jéroboam fit adorer ses veaux d'or aux tribus schismatiques, il ne se crut pas seulement obligé d'imposer ce culte, qui n'était d'ailleurs probablement qu'une forme illégale du culte de Jéhovah, mais il se crut obligé de plus de défendre formellement d'aller adorer à Jérusalem, devenu le sanctuaire unique du vrai Dieu.

Le peuple se rassemblait donc tous les ans, à l'époque des fêtes, auprès du tabernacle du Seigneur, où il consultait Jéhovah par l'*urim* et le *thummim*. C'est à Silo, près de l'arche, que Josué acheva la distribution de la Terre promise [1]; c'est là que les prêtres reçurent les villes qui leur étaient destinées [2]; c'est là sans doute aussi que Josué adressa au peuple quelques-unes de ses dernières recommandations [3]. C'est à Maspha et à Silo, près de l'arche du Seigneur [4], que les tribus d'Israël résolurent de punir le crime des Benjamites. Le père de Samuel, nous dit le texte, se rendait tous les ans à Silo « aux jours marqués [5] » et tout Israël faisait comme lui [6]. Ces réunions périodiques habituaient le peuple et ses chefs à se rassembler pour se consulter et pour délibérer ensemble sur leurs intérêts communs. C'est ainsi que les chefs du peuple se réunirent et allèrent trouver Samuel à Ramatha pour lui demander un roi [7]. L'unité religieuse maintenait donc une certaine unité politique, jusqu'à ce qu'elle amena, à la longue, l'unité monarchique, ébauchée sous le grand prêtre Héli et complétée par le prophète Samuel.

[1] Jos. XVIII-XIX.
[2] Jos. XXI.
[3] Jos. XXIII. L'arche avait peut-être été transportée à Sichem, quand il fit aux chefs du peuple son dernier discours. Jos. XXIV.
[4] Jud. XX, 1, *ad Dominum*; XX, 18, *in domo Domini*.
[5] I Sam. (I Reg.), I, 3.
[6] Cf. I Sam. (I Reg.), II, 22.
[7] I Sam. (I Reg.), VIII, 4.

Digitized by Google

Enfin, dernier trait à remarquer, l'organisation lévitique contribuait très-efficacement au maintien de la religion en Israël et plus efficacement sous le régime patriarcal que sous le régime monarchique, où le pouvoir du roi aurait pu l'annihiler, et l'affaiblit en effet plus tard, d'une manière si sensible, que Dieu fut obligé de susciter, presque sans interruption, des prophètes afin de maintenir son œuvre contre la royauté.

Quelle que fût la ressemblance qui existait entre le régime patriarcal des Hébreux et celui des tribus chez les Bédouins, il y a entre elles cette différence notable, que nous devons signaler ici, la constitution du sacerdoce. Cette institution n'a point d'analogue parmi les peuples orientaux. Le sacerdoce hébreu formait un corps à part; ce qui n'a pas lieu chez les nomades; il n'était pas non plus une caste, possédant et gouvernant comme en Égypte et en Chaldée : fait curieux, surtout chez un peuple théocratique comme les Hébreux, la tribu de Lévi n'avait pas eu de part dans le partage de la Terre promise. Son ministère est tout spirituel, elle est privée de pouvoirs politiques : elle ne peut même songer à user efficacement de l'influence que lui assurent ses fonctions sacerdotales, parce qu'elle ne forme pas un groupe compacte; et là où elle peut se grouper, au moins en partie, dans les sanctuaires, son influence est paralysée, car le sanctuaire n'est pas dans une ville qui lui appartienne, mais à Silo, dans la tribu d'Ephraïm, plus tard à Jérusalem, possession de Benjamin et de Juda. De plus, par une admirable disposition, les villes qui lui sont données pour habitation sont disséminées dans toute la Palestine et cette dispersion des lévites, dans toutes les tribus, contribue efficacement à maintenir partout la fidélité à la loi et à rappeler à tous les Israélites qu'ils ne sont que les enfants d'un même père. C'est ainsi que la religion corrige les défauts du régime patriarcal.

## II

### LA RELIGION DES CHANANÉENS.

Après avoir étudié l'organisation politique du peuple hébreu du temps des Juges, il nous faut étudier la religion des peuples

Digitized by Google

qui les environnaient, avant d'entrer dans les détails de l'histoire de cette période, qui serait, sans cela, peu intelligible.

Quand s'ouvre la période des juges, Israël est solidement et définitivement établi en Palestine, mais il n'a pas réussi à en chasser complétement les anciens possesseurs. Au nord du pays, au pied de l'Hermon et sur la frontière phénicienne, il reste encore des Chananéens[1], un moment déconcertés et abattus, mais prêts à relever la tête à la première occasion favorable.

A l'ouest, la côte de la Méditerranée, la riante plaine de Saron au sud du Carmel, la riche plaine de la Séphéla, qui s'étend jusqu'à Gaza, ne sont pas tombées complétement au pouvoir des Hébreux. Dans la Séphéla, les cinq *seranim* ou princes des Philistins[2], avec leurs chars de fer[3], ont maintenu leur indépendance et ils attaqueront souvent celle de leurs voisins.

A l'est du bas Jourdain et de la mer Morte subsistent toujours les descendants de Loth, les Ammonites et les Moabites : les enfants d'Abraham ont respecté leur territoire, par l'ordre de Dieu, mais ils n'en seront pas moins plus d'une fois pour les Israélites de dangereux et redoutables voisins.

Plus loin encore, au-delà de Moab et d'Ammon, à l'est, errent les tribus arabes, les Bédouins, les Amalécites, les Madianites.

Dans l'intérieur même du pays de Chanaan, tous les anciens habitants n'ont pas été exterminés ou expulsés. Non-seulement quelques villes, comme Jébus[4], la future capitale du royaume sous le nom de Jérusalem, sont restées entre les mains des Amorrhéens, mais jusque dans les cités occupées par les Israélites, à Bethsan, Thanac, Dor, Jeblaam, Mageddo, Gazer, Bethsamés et bien d'autres[5] il est demeuré quelques débris de

[1] Jud. III, 3.
[2] Jud. III, 3.
[3] Jud. I, 19. A peu près dans le même pays, on emploie aussi contre les Égyptiens des chars de guerre, comme nous le verrons plus loin.
[4] Jud. I, 21. Cf. II Sam. (II Reg.), V, 6.
[5] Jud. I, 27, 29, 30, 31, 33. La côte phénicienne resta, du moins en grande partie, comme nous l'avons déjà dit, entre les mains des indigènes. Il est important de ne pas oublier ce détail pour expliquer comment les grandes

Digitized by Google

l'antique population et cette cohabitation des Hébreux avec leurs anciens ennemis sera plus d'une fois funeste aux serviteurs du vrai Dieu.

Cette situation créait aux Israélites un double péril, un péril politique et un péril religieux. S'ils avaient eu plus de courage pour combattre leurs ennemis, plus de docilité aux ordres de Dieu qui leur avait commandé de les exterminer, la position de la Palestine mettait leur indépendance presque à l'abri de toute attaque. S'ils avaient chassé tous les Chananéens qui habitaient les bords de la Méditerranée, la mer leur eût donné à l'ouest une pleine sécurité. Eussent-ils laissé les Phéniciens tranquilles, au nord, ils étaient protégés de ce côté, en partie par les montagnes, en partie par le caractère des trafiquants de Sidon, qui ne cherchaient nullement à étendre leur territoire, mais seulement à vendre leurs marchandises et à faire des échanges. A l'est et au sud, le désert les protégeait contre les invasions des nomades et, s'il prenait fantaisie à ces derniers de faire irruption contre les Israélites, ceux-ci pouvaient aisément leur barrer le passage : aux Bédouins en gardant les montagnes du pays de Galaad, aux Bédouins et aux Moabites unis aux Ammonites, en occupant les rares gués du Jourdain, frontière naturelle et très-forte de la terre de Chanaan proprement dite.

Les Hébreux, par leur lâcheté et leur faiblesse, permises de Dieu pour les raisons que nous avons indiquées plus haut, s'étaient privés des avantages que leur offrait cette position admirable de la Palestine : ils avaient laissé des ennemis sur toutes leurs frontières, bien pis, ils en avaient laissé même au milieu d'eux, et ces derniers, en un moment de guerre, pouvaient faire cause commune avec les adversaires.

A ce péril politique s'en joignait un plus grave encore, en opposition directe avec la mission du peuple de Dieu : le danger de la perversion religieuse. Le voisinage de peuples idolâtres pouvait être et fut en effet funeste à la religion d'Israël. Les nations qui les environnaient, les Chananéens à qui ils avaient permis de vivre au milieu d'eux, leur furent perpétuel-

expéditions égyptiennes qui eurent lieu vers le xv^e et le xiii^e siècle av. J.-C., ne paraissent point avoir atteint les Israélites. Les armées de Pharaon suivaient la route qui longe la côte de la Méditerranée, sans pénétrer dans le territoire occupé par les tribus israélites.



Digitized by Google

lement une occasion de chute. Les enfants d'Abraham n'avaient pas toujours su résister aux séductions du polythéisme des Egyptiens, si différents d'eux pourtant par les mœurs, les habitudes, l'éducation et les idées. Comment auraient-ils donc pu résister à la séduction d'un culte qui, outre le triste avantage de flatter les passions, était celui d'une race qui avait tant de ressemblance avec eux par la langue [1], les usages, la manière d'être et de vivre ? Comment auraient-ils pu résister surtout à l'influence fatale des mariages qu'ils devaient inévitablement contracter avec les Chananéennes, vivant dans les lieux où ils vivaient eux-mêmes ? L'auteur des Juges mentionne expressément ces mariages comme une des causes principales de l'idolâtrie dans laquelle tombèrent si fréquemment les Israélites [2].

Dans les conditions où ils se trouvaient, tout les y portait en effet, et les idées dominantes d'alors et les passions humaines, plus vives encore dans ces races d'Orient que dans nos pays d'Occident.

Malgré tout le soin qu'avaient pris Moïse et Josué d'inculquer l'unité de Dieu au peuple d'Israël, malgré tous les moyens prévus par la loi pour rappeler ce dogme fondamental à tous les enfants de Jacob, cette vérité était alors si généralement méconnue qu'elle n'était pas entrée profondément dans l'esprit du grand nombre. Combien devait-elle donc facilement

[1] Il est certain que la langue des Chananéens était à peu près la même que celle des Hébreux. Les monuments écrits que nous possédons, l'inscription moabite de Mésa et les inscriptions phéniciennes, sont de date postérieure, mais elles n'en confirment pas moins la ressemblance des dialectes que prouvent de plus à eux seuls les noms propres d'hommes et de lieux conservés dans la Bible et qui sont tous sémitiques. Observons d'ailleurs, quoi qu'en aient dit certains philologues, que l'hébreu et le phénicien ne sont pas identiques, et qu'ils ne diffèrent pas seulement par la prononciation, mais aussi par des différences dialectales. Ainsi le phénicien a l'article *al* et le verbe *kvn* « être, » comme l'arabe, au lieu de l'article *ha* et du verbe *hayah*, comme en hébreu (Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 92). L'opinion de M. Schroeder, que les Hébreux ont abandonné leur langue à l'arrivée d'Abraham en Palestine, pour adopter la langue des Chananéens, est insoutenable. *Die Phœnizische Sprache*, p. 7. Il s'appuie à tort sur l'autorité de Jos. Scaliger, *Castigat. in Festum*, v. Europa, et d'Albert Schultens, *Institut. ad linguæ hebr. fundamenta*, p. 6. Ces deux savants admettent avec raison la ressemblance du phénicien avec l'hébreu, mais ils ne prétendent pas que le second dérive du premier. Sur la langue hébraïque et son origine chaldéenne, voir *Revue des questions historiques*, t. XX, p. 380 et suiv.

[2] Jud. III, 6.

Digitized by Google

en sortir, au milieu de peuples qui ne l'acceptaient point? On sait quelle influence exerce sur l'homme le milieu où il vit, et combien il lui est difficile d'échapper à la contagion des habitudes et des idées dominantes.

Le polythéisme chananéen était d'autant plus dangereux qu'il ne ressemblait pas au polythéisme grec ou romain, ni même égyptien ou chaldéen. Quoique nous ne le connaissions pas encore parfaitement, nous le connaissons beaucoup mieux qu'il y a quelques années, et ce que nous en avons appris montrera clairement combien il était dangereux pour les Israélites.

Le dieu proprement chananéen était Baal [1]. Baal ou le Seigneur, le Maître, devait être un des noms primitifs du vrai Dieu [2]. Il n'était devenu un nom polythéiste qu'en se localisant et en perdant sa signification générale, par l'addition d'une épithète ou d'un nom de lieu [3]. De même que le polythéisme chaldéen et assyrien eut pour primitive origine la personnification des différents noms divins, qui d'abord désignaient le Dieu unique par ses divers attributs, de même le polythéisme chaldéen tira sa source de la personnification des attributs de Baal ou de la localisation de son culte. Considéré comme présidant aux traités et aux alliances, il devint Baal-Berith [4]; comme roi, il prit chez les Ammonites le nom de Moloch, Milcom ou Malkom; comme dieu des mouches, ces insectes si nombreux et si désagréables en Palestine, il fut appelé Beelzé-

[1] Baal était aussi d'ailleurs un dieu araméen et un dieu assyro-chaldéen. Les colonies phéniciennes avaient porté son culte en tout lieu, spécialement à Carthage, comme l'attestent les noms si connus d'Asdrubal, « Baal est ses cours, » et d'Annibal, « Baal est grâce. »

[2] A cause de l'abus que les Chananéens avaient fait du nom de Baal, la Bible n'applique jamais ce nom au vrai Dieu, et lorsqu'elle veut dire que Dieu est seigneur et maître, elle se sert du mot *Adon, Adonai*. Elle n'emploie le mot Baal, en dehors du nom du faux dieu, que comme substantif commun.

[3] Dans la mythologie babylonienne, malgré son développement considérable, Bil on Baal apparaît toujours comme le dieu primitif ou principal. Is. XLVI, 1; Jer. L, 2; LI, 44; Herodot., I, 181; Diodor. Sicul. II, V; Plin., *Hist. nat.*, XXXVII, LV. Les monuments indigènes appellent Bil *zîru abu ili*, « le père de tous les dieux. » (Finzi, *Ricerche dell'antichità assira*, p. 471); *nur ili*, « la lumière des dieux; » *bânu*, « le créateur ou le producteur, » *sar gimir*, « le prince de l'univers. » (Schrader, *die Keilinschriften und das alte Testament*, pp. 80 et sq). Sur le Bil babylonien, voir Layard, *Nineveh and its Remains* t. II, p. 451, et la figure, *ibid.*, où il est représenté porté en procession, et tel que le décrivent Isaïe, XLVI, 6-7, et Baruch, VII, 3.

[4] Jud. IX, 4.

Digitized by Google

buth [1]. Sur le mont Hermon, on l'appelait Baalhermon [2], et Baalgad; à Hazor, il devenait Baalhazor [3]; comme maître des cieux, c'était *Baal-šamaïm* [4]; comme dieu-soleil, c'était *Baal-šalaḥ*, le dieu qui lance ses rayons [5], ou *Baal-ḥaman*, le dieu flamboyant [6].

Le Baal, père des autres Baalim, quand le souvenir de l'unité primitive des Baals se fut oblitérée, fut appelé avec l'article, *hab-baal* [7], « *le* Baal » par excellence. Il exerce son influence sur les fruits de la terre, et les autres Baals, qui sont censés plus jeunes, représentent les influences spéciales du soleil sur la terre. M. de Vogüé a très-bien caractérisé Baal considéré comme le dieu de la terre et le dieu solaire.

« Comme le Dieu suprême égyptien, dit-il, Baal n'était pas absolument distinct de la nature créée, au moins aux époques de l'histoire qui sont accessibles à nos recherches aussi loin que nous

[1] IV Reg. I, 2.

[2] Jud. III, 3, — On vient de découvrir huit fragments de coupes ou bassins, appartenant à cinq inscriptions phéniciennes, provenant toute d'un temple dédié à *Baal Lebanon*, « le Baal du Liban. » (*Académie des Inscript. et Belles-Lettres.*) *Journal officiel du 1er mai 1877*, p. 3167

[3] II Sam. XIII, 23.

[4] Baalsamin apparaît souvent dans les inscriptions de Palmyre, publiées par M. de Vogüé. Il forme une triade avec Malakbaal ou « le roi Baal, » et Aglibol ou « le veau, *'egel*, Baal. » Ce dernier est représenté avec un croissant attaché aux épaules. » Voir *Syrie centrale, Inscriptions sémitiques*, grand in-4°, 1868, p. 77, n° 126 *a*, planche 12, n° 141; texte pp. 62-65, p. 77 et *passim*.

[5] Cf. l'Apollon qui lance au loin ses traits, d'Homère.

[6] Voir Gesenius, *Thesaurus*, p. 490; *Monumenta Phæniciæ*, p. 349.—« L'adoration de Baal, le maître, le seigneur suprême, et de sa compagne Astarté, dit M. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 2e édit., p. 287, impliquaient la croyance primitive au Dieu unique, de même que l'adoration de Tammouz (Adonis) et de Baalit, de Marna et de Derkéto, d'Hadar et d'Atargath. — « La multiplicité des Baalim secondaires, dit M. de Vogüé, ne prouve pas plus contre cette unité primordiale, que la subdivision du dieu égyptien en ses puissances divinisées ; seulement en Phénicie et en Syrie, *cette répartition de la puissance divine est plus géographique et politique que philosophique.* Ce sont moins les attributs divins que les sanctuaires locaux qui ont donné naissance aux dieux secondaires, Baals éponymes des principales villes. Baal, adoré à Tyr, à Sidon, à Tarse, devient Baal-Tsour, Baal-Sidon, Baal-Tars. Comme tel, il peut recevoir un nom particulier qui achève de détruire dans l'esprit du vulgaire son caractère primitif, mais qui n'en laisse pas moins subsister la notion confuse de l'unité primordiale. C'est ce qu'une inscription nous démontre en deux mots. Melqarth, le grand dieu de Tyr, dont le culte avait été porté au loin par les colonies tyriennes, n'était autre que le Baal de la métropole : « Au dieu Melqarth, Baal de Tyr. » M. de Vogüé, *Journal asiatique*, août 1867, pp. 135-136, et *Mélanges d'archéologie orientale*, pp. 51-52.

[7] Jud. II, 13; Jer. XIX, 5; XXXII, 35.

Digitized by Google

pouvons pénétrer dans les annales des populations chananéennes, nous trouvons son culte associé à celui de certains arbres et de certaines pierres, considérées comme demeures de la divinité, *Beit'el;* autrement dit, on adorait en Dieu le ressort caché de la nature, le principe de vie qui anime la matière. Mais, plus qu'en Égypte, ce culte avait fini par prendre un caractère astronomique. Les peuples asiatiques, naturellement pasteurs et grands contemplateurs du ciel, frappés des merveilles de l'harmonie sidérale, et du rôle actif du soleil dans les phénomènes de la vie végétale, avaient fini par tout rapporter aux astres[1] et au plus éclatant d'entre eux. Il leur était arrivé ce que Jéhovah voulait éviter aux Hébreux lorsqu'il leur défendait de trop regarder les étoiles[2] : ils les adoraient, non plus comme la manifestation la plus éclatante de la divinité, mais comme la divinité même. Baal est devenu un Dieu solaire ; comme tel il est spécialement *Baal-samim* (de l'inscription d'Omm el-Awamid) ; mais ce caractère s'est plus ou moins étendu à toutes les formes diverses du dieu asiatique, Baal, Melqarth, Moloch, Hadad, Tammouz[3]. »

Baal était représenté, dans les sanctuaires qui lui étaient consacrés, par une pierre conique, *maṣeba*, consacrée au soleil, *ḥammanim*[4]. Le siége principal de son culte était en Phénicie et à Tyr, mais il était adoré, avant la conquête de Josué, dans tout le pays de Chanaan. On choisissait de préférence, pour l'honorer, les hauts lieux, *bamoṭ*. Les montagnes, où l'on trouvait l'air frais et l'ombrage, si recherché dans ce pays brûlé d'Orient, attiraient en foule ses adorateurs. Là, on chantait, on faisait de la musique, on brûlait des parfums, et on se livrait à toute sorte de débauches. La montagne appartenait à Baal et le bocage à Aschéra, la déesse du plaisir, comme nous le verrons bientôt.

On célébrait son culte avec une grande pompe, puisque du temps du prophète Élie, sous Achab, le texte sacré nous parle de quatre cent cinquante prêtres de Baal et de quatre cents

[1] Euseb. *Præp. evang.* I, 27. Cf. Movers, *Phœnizier*, I, p. 162.

[2] Deut. IV, 19.

[3] « De là découle le culte des dieux ignés, l'adoration du feu abstrait comme principe de vie, les sacrifices par le feu, toutes les conséquences mythiques, météréologiques et rituelles de ces croyances sur lesquelles je n'insiste pas, car elles ont été l'objet de longs et savants travaux auxquels les inscriptions n'ajoutent que peu de chose. » M. de Vogüé, *Mélanges d'archéologie orientale*, 1868, pp. 52-53, *Journal asiatique*, août 1867, pp. 136-137.

[4] Voir Movers, *Die Phönizier*, t. I, p. 673. Cf. Ezech. XVI, 17; VIII, 17; Is. LVII, 17; IV Reg. X, 26.

Digitized by Google

prêtres d'Aschéra [1]. Ses autels étaient nombreux [2]. On lui offrait des holocaustes et même des victimes humaines [3]. Les sacrificateurs exécutaient autour de l'autel des danses frénétiques, accompagnées de cris sauvages; ils se meurtrissaient eux-mêmes et s'enlevaient avec des instruments tranchants des lambeaux de chair pour attirer l'attention du dieu, par la vue de leur corps ensanglanté [4].

La nature et le soleil étaient adorés par les Moabites et par les Ammonites, sous le nom de Moloch. Les Ammonites adoraient aussi Chamos. Mais malgré ces noms divers, c'était toujours Baal [5]. Il résultait de là que le polythéisme chananéen, moins chargé et moins compliqué, n'était pas aussi grossier que celui des Grecs et des Romains qui honoraient à la fois une multitude de dieux. Chaque cité chananéenne n'avait pas tout un panthéon à la façon des Latins, elle n'avait régulièrement que son dieu, quoiqu'elle ne crût pas cependant pouvoir en séparer sa déesse.

L'idée qui avait inspiré ces religions locales était ce qui se peut imaginer de plus funeste et de plus dangereux pour les Hébreux. Le principe généralement admis par les Chananéens d'une manière plus ou moins explicite mais très-réelle, c'est, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, que chaque race,

[1] III Reg. XVIII, 19, 19-40. Cf. Jer. II, 28.
[2] Jer. XI, 13; III Reg. XVI, 32; IV Reg. XI, 18.
[3] Jer. XIX, 5.
[4] III Reg. XVIII, 26-28; Cf. Lucian. *de Deâ Syra*, 50; Lucan. I, 565; Tibul. I, 6, 47; Tertul. *Apolog.* 9.
[5] Le nom de Chamos se retrouve probablement dans le nom de *Carchamis*, qui doit signifier « la ville de Chamos » (Lauth, *Allgemeine Zeitung, Ilion und Helena*, 10 juillet 1875, *Beilage*, nº 191, p. 3009. — Moloch n'était pas non plus un dieu exclusivement moabite ou ammonite. Un certain nombre de noms propres phéniciens prouvent qu'il était honoré par les marchands de Tyr et de la côte phénicienne; par exemple : *Malkyaṭan*, « Moloch a donné ; » *Bodmalk* = *Abdmalk*, « serviteur de Moloch, etc. » Le nom de *Melqart* indique aussi ce culte. Melqart n'est qu'une abréviation de *Melk qeraṭ* « roi de la ville » et nous avons vu que ce « roi de la ville » n'est pas autre que Baal. Cf. de Baudissin, *Jahve et Moloch*, p. 28, 27, 31. Il dit, pp. 37 : « Quod si Baal deus solis est, tum etiam Moloch, qui primo certe cum illo unus erat. Verum in eo Moloch differt à Baale, quod cum hic repræsentet vim solis generantem, illi ascribitur vis evertens. » M. Schlottmann dit également : « Den phönizischen Baal und den moabitischen Kamos als ursprünglich identisch zu nehmen, sind wir vollkommen berechtigt. » *Die Sieges-Saüle Mesa*, 1870, p. 29. Voir aussi Bourquenoud et Dutau, *Études religieuses, par des Pères de la Compagnie de Jésus. Études archéologiques de Ghazir, Voyage dans le Liban*, années 1864, 1865 et 1866, sur les religions chananéennes.

Digitized by Google

ainsi que chaque lieu, a son dieu particulier qui protége, bénit et garde les siens contre ses ennemis. Par conséquent, un peuple qui est obligé de quitter la terre de ses ancêtres doit emporter avec lui le culte du Dieu paternel, afin de se conserver la faveur du protecteur de sa race ; mais il doit aussi adorer le dieu de la nouvelle contrée où il a fixé sa demeure, parce que négliger son culte, ce ne serait pas seulement se priver de sa protection, ce serait aussi s'exposer aux inévitables coups de sa vengeance [1].

On conçoit sans peine l'effet pernicieux que de telles doctrines, répétées sans cesse par les Chananéens, devaient produire sur les esprits faibles et mal assis des Hébreux dans le monothéisme. Ces erreurs n'attaquaient pas, pour ainsi parler, de front, Jéhovah. Elles permettaient de croire encore qu'il était le Dieu suprême, créateur du ciel et de la terre, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob qui avait délivré son peuple du joug égyptien; elles n'empêchaient même pas de continuer à lui rendre un culte ; c'était le Dieu des ancêtres, il fallait donc continuer à lui rendre hommage, comme l'avaient fait Abraham, Isaac et Jacob. Mais à son culte il fallait associer le culte des dieux locaux, le culte des dieux du pays, pour s'assurer la protection des maîtres de Chanaan et ne pas s'exposer à leur vengeance. Il fallait, par exemple, à Béelphégor [2] ou Baal-Hermon, honorer Baal, le dieu du Phégor et de l'Hermon pour obtenir ses faveurs ou ne pas périr sous ses coups.

Comme ces notions nous font bien comprendre le langage des saintes Lettres, quand elles parlent des dieux des Amorrhéens ! comme elles nous expliquent, en particulier, pourquoi, dans les livres de Moïse, Dieu répète si souvent qu'il est un Dieu jaloux et pourquoi il compare toujours l'idolâtrie, non à un divorce, mais à un adultère ou à une prostitution [3] ! C'est qu'en effet les Hébreux n'abandonnaient pas d'ordinaire complétement Jéhovah, ils lui étaient seulement infidèles

[1] C'est cette erreur que Dieu veut réfuter, ce danger qu'il veut prévenir, en faisant répéter si souvent à son peuple : « Dixi : Ego Dominus Deus vester. *Ne timealis deos Amorrhæorum, in quorum terra habitatis.* » Jud. VI, 10, Cf. I Sam. (Reg.), XXVI, 19.

[2] Num. XXV, 1-9.

[3] Jud. II, 17; VIII, 27, 33, etc.

Digitized by Google

en unissant à son culte celui des dieux des Amorrhéens ou des dieux du pays [1].

Le second attrait qui entraînait vers l'idolâtrie les Israélites, non moins que les idées dominantes d'alors, c'était la satisfaction que les passions mauvaises trouvaient dans le culte chananéen. Ce culte avait deux caractères très-distincts, qui répondaient à deux sentiments très-différents, mais très-violents du cœur humain, la sensualité et la terreur. Autant le culte de Jéhovah était pur et humain, autant le culte des divinités chananéennes était dégradé et cruel, sensuel et sanguinaire.

Quand les notions primitives sur la véritable nature de Dieu eurent été perdues, l'homme fit peu à peu le Créateur à son image. On oublia ce qu'était Dieu, et on le confondit avec le ciel ou plus souvent avec le soleil, dont l'éclat frappait tous les yeux et dont la chaleur produit partout la fécondité et la vie. On ne tarda pas non plus à ne pouvoir se représenter Dieu sans une déesse pour compagne. Cette conception, la plus opposée de toutes à la vraie notion de Dieu, fut si générale, qu'elle n'est absente, dans toutes les religions antiques, que de la seule religion hébraïque, où il a été impossible, même aux rationalistes les plus aventureux, d'en découvrir ni d'en imaginer aucune trace.

La terreur était inspirée par le dieu ; la sensualité était favorisée principalement par la déesse. Quoique le culte de Baal fût souvent accompagné de scènes honteuses, ce qui le caractérisait surtout, c'étaient ses rites sanguinaires et cruels. Nous avons déjà vu que les prêtres de Baal se déchiraient le corps, mais ils faisaient bien pis encore, ils offraient à leurs dieux des victimes humaines. Les sacrifices monstrueux des Carthaginois sont connus [2]. Ceux qu'on offrait à

[1] « Auferte deos alienos de medio vestri, Baalim et Astaroth, et præparate corda vestra Domino, et *servite ei soli*... Abstulerunt ergo filii Israel Baalim et Astaroth et *servierunt Domino soli.* » I Sam. VII, 3, 4. Les Hébreux unissaient donc le culte du vrai Dieu à celui des faux dieux, même quand ils étaient infidèles, puisque Samuel leur demande de servir désormais Jéhovah *seul*.

[2] S. August. *de Civit. Dei*, VII, XXIX. Cf. Euseb. *Præp. Ev.* IV, 16. Voir aussi Doellinger, *Paganisme et judaïsme*, édit. Castermann, l. VI, c. IV, t. II, p. 239.

Mos fuit in populis, quos condidit advena Dido,
Poscere cæde deos veniam ac flagrantibus aris,
Infandum dictu! parvos imponere natos;
Urna reducebat miserandos annua casus.

(*Silius Italicus*, IV, 767 *sq.*)

Digitized by Google

Moloch, une des formes de Baal, le sont aussi, et nous intéressent ici de plus près. Moloch, le dieu du feu, du soleil brûlant, était représenté, d'après la tradition juive, sous la forme d'un taureau d'airain, dont l'intérieur était creux et vide. Il étendait ses bras comme un homme qui se dispose à recevoir quelque chose. On chauffait le monstre à blanc, et on lui offrait alors en holocauste une innocente victime, un enfant qui était promptement consumé. Pour que ses cris ne pussent trop déchirer les entrailles paternelles, on battait, dit-on, du tambour, afin de les étouffer[1]. Il y a dans certaines âmes, de tels accès de terreur, qu'il se trouvait des pères capables de livrer ainsi leurs fils aux flammes, dans de grandes calamités ou dans de grands périls[2].

Mais la déesse Astarté fut plus nuisible encore aux Hébreux que le Dieu Moloch.

La conception d'une divinité femelle a été la mère la plus féconde des rêveries mythologiques et de la corruption des religions. Les Chananéens n'en tirèrent pas toute une histoire divine comme les Hindous, les Grecs et les Romains, ni même comme les Égyptiens et les Chaldéens, ils ne divisèrent même pas toujours la divinité en deux personnages distincts et ne séparèrent pas l'élément mâle de l'élément femelle, mais réunirent l'un et l'autre dans une même personne. Cependant d'une façon ou d'une autre, la distinction exista, et un culte fut rendu à la divinité femelle.

Elle est souvent nommée dans le livre des Juges, en compagnie de Baal; elle s'appelle Astoreth, l'Astarté des Grecs[3]. Il y a naturellement plusieurs Astoreths ou Astartés, comme il y a plusieurs Baals: à chaque Baal il faut son Astarté, la multiplication du dieu implique la multiplication de la déesse. De même que Baal est quelquefois le ciel, Astarté est aussi la terre fécondée par le ciel. Mais de nombreux indices montrent

[1] Kimchi, in IV Reg. XXIII, 10. Voir Dom Calmet, *Dissertations, Dissertation sur Moloch.*

[2] IV Reg. III, 2.

[3] Les auteurs classiques l'appellent Astarté, Aphrodite et la déesse syrienne (Lucian., *de Syria dea*, c. IV, édit. Teubner, t. III, p. 342; Pausanias, *Attica*, éd. Didot, l. I, c. XIV, p. 20. — Voir III Reg. XI, 5, 33; IV Reg. XXIII, 135. On croit qu'il y avait à Carnion un temple d'Astarté ou Atargatis, nom grec d'Astaroth. Porter, *Handbook for Palestina*, p. 497. I Mac. V, 26, 42-44; II Mac. XII, 27; Joseph. *Ant. Jud.* XII, VIII, 14.

Digitized by Google

aussi qu'elle est souvent la lune [1], digne emblème, d'ailleurs, de la grâce et de la beauté féminine, dans ces pays d'Orient où elle est si belle et si douce, de même que le soleil, qui y fait pousser les plantes et brûle et dessèche, est le symbole naturel de la force et de la destruction; elle est le principe passif et productif, la mère [2], comme Baal est le principe actif et générateur, le père.

La Bible, en particulier le livre des Juges, nomme plusieurs fois la déesse *Aschéra*, « la bonne ou l'heureuse » déesse. Aschéra n'est sans doute qu'un nom d'Astarté. Du moins est-elle la compagne inséparable de Baal [3]. Là où il y a un autel à Baal, là est aussi une image d'Aschéra, un pieu symbolique qui la représente et qui est l'objet d'un culte impur.

Quant à Astarté, plus tard on la représenta sous une forme humaine. Dans les ruines d'un petit temple en style corinthien, situé à quelque distance de *Kunawât* [4] dans le Hauran, on voit encore aujourd'hui une figure colossale d'Astarté, exécutée en haut relief. Quoique fort mutilée, elle a néanmoins fort grand air. Ses yeux sont doux et bien formés, ses sourcils proéminents et contractés. Le front est bas, orné d'un croissant qui lance en haut des rayons. Le visage est encadré dans des tresses épaisses [5]. C'est parce qu'Astarté est la lune

[1] Voir de Baudissin, *Jahve et Moloch sive de notione inter Deum Israelitarum et Molochum intercedente*, 1874, p. 23. « Dea lunæ facta est, » dit-il; « nam luna ab antiquis pro dea genitali habebatur, cujus lumine ros nocturnum terram fæcundans nasceretur. » Diogen. Laert., VII, 145; Pline, *Hist. nat.*, II, 101; Plutarch., *de Isid. et Osiris*, c. XLI, etc. Cf. le nom de ville Astaroth-Carnaim ou Astarté aux deux cornes, au croissant de lune, etc.

[1] Diva Astarte, hominum deorumque vis, vita, salus, rursus eadem quæ es
Pernicies, mors, interitus.
(Plaut. *Mercator*, act. IV.)

[3] « Aschéra, dont la statue de bois souilla jadis le temple de Jéhovah (IV Reg. XXI, 7; XXIII, 6), était au fond la même qu'Astarté, nommée quelquefois Astoreth dans l'Ancien Testament. L'une de ces déesses était à l'autre ce que Baal était à Moloch. Le sacrifice humain qu'on lui offrait consistait non dans l'immolation, mais dans la prostitution des femmes,... dans le temple ou dans les bosquets sacrés qui l'entouraient. » Doellinger, *Paganisme et judaïsme*, traduction J. de P., t. II, p. 242. Cf. Maspero, *Hist. ancien.*, p. 288. M. de Baudissin dit aussi : « Non solum columnæ vel arbores deæ Canaanææ sacræ appellantur *ašerim*, sed etiam ipsi deæ nomen *Ašerah* datur I (III) Reg. XV, 13; II Chron. XV, 16; I (III) Reg. XVIII, 19; II (IV Reg.) XXI, 7; XXIII, 7. Inde autem quod *ašerot* et *aštarot* commutantur (Jud. II, 13, cf. III, 7) efficitur, *ašeram* eamdem fuisse atque Astarten. » *Jahve et Moloch*, pp. 23-24.

[4] La Canatha des Grecs, la Kenath de la Bible, I Par. II, 23.

[5] J.-L. Porter, *Handbook for Syria and Palestine*, 1875, p. 480. — Sur les

Digitized by Google

qu'elle est représentée avec un croissant et des rayons, emblèmes de cette déesse que l'on voit aussi sur les monnaies phéniciennes et romaines. De là, le nom d'Astaroth Carnaïm ou Astarté, aux deux cornes, au croissant, donné à l'une des villes où son culte était le plus en honneur [1]. De là aussi le nom de « reine des cieux » qui lui est donné par Jérémie comme à la reine du ciel étoilé [2].

On a retrouvé les Astartés des Grecs ou les Astaroths de la Bible, dans l'Istar assyrienne, déesse de Ninive et d'Arbelles. L'Istar d'Arbelles se distingue de celle de Ninive en ce qu'elle a un caractère guerrier : « Istar déesse des batailles », tandis que l'Istar de Ninive, dont l'histoire nous est racontée dans l'épopée d'Izdubar, a quelque chose du caractère sensuel d'Aschéra.

Du temps de Saül, nous voyons les Philistins adorer Astarté et déposer dans son temple les dépouilles des vaincus et les armes de Saül [3].

Les Hébreux ne surent pas échapper aux dangers de séduction que leur offrait le culte sensuel d'Aschéra [4] et le culte

représentations figurées de la déesse de la volupté et de la guerre en Asie, voir M. de Vogüé, figures et texte, *Journal asiatique*, août 1867, pp. 127 et suivantes.

[1] Gen. XIV, 5 ; Deut. I, 4; Jos. XII, 4.

[2] Jer. VII, 18. Cf. II (IV) Reg. XXIII, 4.

[3] I Sam. XXXI, 10.

[4] Peut-être le culte sensuel d'Adonis existait-il aussi déjà à l'époque des Juges, quoique nous n'ayons que plus tard des preuves de son existence. Les rites voluptueux du culte de Thammuz ou Adonis furent une des formes les plus populaires du culte de Baal. Le nom d'Adonis ne diffère point par le sens de celui de Baal; l'un et l'autre signifient également maître, seigneur, dans les langues sémitiques. Du temps de saint Jérôme, il existait encore un bois sacré d'Adonis dans les environs de Bethléem (*In Ezech.* I). Les prophètes Jérémie, XXII, 18, et Ezéchiel, VIII, 14, semblent faire allusion au culte que les femmes israélites rendaient à Thammuz. C'est surtout à Gebal ou Byblos qu'il était adoré, parce que là se trouvait le fleuve Adonis qui portait son nom. On y voit encore de nombreuses ruines des tombeaux d'Adonis. C'est là que les femmes allaient pleurer sa mort, à l'époque de l'année où le fleuve devient rouge, ce qu'on prenait pour son sang. Sur ces monuments est figurée la fin d'Adonis. Deux rochers sculptés le montrent la lance au poing, attendant l'attaque de l'ours. Les bas-reliefs représentent les femmes qui le pleurent. Pour rappeler la mort du dieu, les femmes plantaient dans un vase de la laitue, de l'orge et du fenouil, qu'elles exposaient sur la terrasse des maisons. Dans les sanctuaires brûlaient des parfums. Là se trouvait le simulacre d'Adonis qu'on enterrait. Le sixième jour, le dieu ressuscitait et alors commençaient de hideuses bacchanales. Les femmes sacrifiaient à Thammuz leur chevelure. Ces fêtes avaient lieu à deux époques de l'année, au printemps et à l'automne.

Digitized by Google

sanguinaire d'Astoreth. Pendant toute la période des juges, et fréquemment plus tard sous les rois, l'idolâtrie est chez eux comme une maladie chronique, dont ils ne guérissent quelques moments que pour y retomber bientôt après. Ils reviennent toujours aux Baalim, comme un homme adonné au vin, incapable de se corriger de l'ivrognerie, revient toujours à la liqueur enivrante. Ils sont trop grossiers pour comprendre toute la grandeur de leur religion, tout ce qu'il y a de pur, d'élevé, de sublime dans l'idée que la loi leur donne de Jéhovah, ce Dieu qui a créé le ciel et la terre, qui a créé l'homme lui-même avec une sollicitude de père, qui a choisi entre tous, Abraham, Isaac et Jacob, leurs ancêtres, qui a prodigué les miracles pour les délivrer de l'oppression de l'Égypte, les rendre vainqueurs de tous leurs ennemis, les faire entrer en possession de cette terre bénie, où coule le lait et le miel. Les liens de la reconnaissance, autant que la force de la vérité, devraient les tenir indissolublement attachés au culte du vrai Dieu. Ils ont promis à Josué mourant de le servir librement et fidèlement, mais ils ont tout oublié. Ce sont bien les enfants de ces Israélites qui disaient à Aaron au pied du Sinaï : « Fais-nous des dieux *que nous voyions.* » Il leur faut en effet des dieux qui frappent les sens. Jéhovah ne parle qu'à leur esprit, ne se montre pas à eux sous une image sensible, ils l'oublient. Les Baals et les Astaroths se montrent à eux sous une forme palpable, ils les adorent. Déjà, dès le temps de la conquête, contrairement aux ordres qu'ils avaient reçus [1], ils n'ont point renversé tous les autels des fausses divinités [2]. Cette première prévarication sera la source de beaucoup d'autres. Ils sont bien coupables d'être infidèles à Dieu, après avoir été comblés par lui de bienfaits, mais ils seront punis par leur péché même. Ils avaient reçu de Dieu l'ordre de chasser tous les Amorrhéens de la Terre sainte. Par faiblesse, par lâcheté, par égoïsme, ils ne l'ont point fait, et se sont ainsi créés un grave danger politique. Ils se sont créés en même temps une occasion de chute, et ont exposé leur foi à de graves atteintes.

Mais la Providence se servira d'un mal pour corriger l'autre. Toutes les fois qu'ils se laisseront entraîner dans le crime de

[1] Exod. XXXIV, 13; Deut. VII, 5; XII, 3.
[2] Jud. II, 2.
[3] Cf. Jud. II, 1-4, avec Exod. XXXIV, 12-15.

Digitized by Google

l'idolâtrie, leurs ennemis deviendront les plus forts, et après les avoir fait succomber en religion, ils se les asserviront et les rendront tributaires. C'est là la conduite merveilleuse de la Providence, que l'auteur du livre des Juges a admirablement mise en relief, en enregistrant les défaillances de son peuple, et aussi ses triomphes quand il revenait à son Dieu. Nous allons maintenant l'étudier en détail.

## III

### OTHONIEL.

Quand la génération qui avait été témoin des miracles opérés par le Seigneur, pour mettre son peuple en possession de la Palestine, eut disparu de la terre, celle qui la remplaça ne tarda point à corrompre ses voies [1]. Les Chananéens qui vivaient au milieu des Israélites épousèrent des filles des Hébreux, et les enfants des Hébreux épousèrent les filles chananéennes [2]. Ils se prosternèrent ainsi les uns et les autres au pied des mêmes autels : Baal et Astoreth comptèrent parmi leurs adorateurs les serviteurs de Jéhovah.

La punition ne se fit pas attendre. Les peuplades chananéennes, battues par Josué, n'avaient pu encore suffisamment reprendre de forces pour dominer Israël, mais Dieu, pour châtier son peuple de son infidélité et lui faire sentir la noirceur de son ingratitude, tenait en réserve des vengeurs. A l'orient de la Palestine, au-delà des déserts où errent les tribus nomades des Bédouins, Dieu avait placé des hommes belliqueux qui alors, comme plus tard sous les rois, lorsque les tribus voisines ne seraient plus assez fortes contre son peuple, devaient être les ministres de ses vengeances. Il appela Chusan Rasathaïm [3] du fond de la Mésopotamie. Ce monarque

[1] Jud. II, 10-11.
[2] Jud. III, 6.
[3] Les Septants transcrivent ce nom Χουσαραθαίμ, Josèphe en fait Χουσάρθης, *Antiq. jud.*, V, III, 3; Clément d'Alexandrie Χουσαχαρ, *Stromat.*, I, 21; la version arménienne de la Chronique d'Eusèbe, édit. de Venise, I, 99, *Achurordist.* Voir Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, 3e édit., t. II, p. 449. Cf. George Syncelle, qui attribue la fondation de Paphos de Cypre aux ennemis chassés par Othoniel et la guerre des Chaldéens contre les Phéniciens dont

Digitized by Google

envahit la Palestine et la soumit à un tribut. La puissance de ce prince, qui avait pu porter la guerre de si loin au cœur de la terre de Chanaan, dut faire de son invasion une des plus redoutables qu'ait eu à souffrir Israël du temps des Juges. Elle s'étendit probablement à toute la Palestine. Venant du bord du fleuve Khabour ou Chaboras, où était probablement le siége de son royaume, il dut pénétrer en Palestine par le nord, et tout porte à croire qu'il poussa jusqu'au midi et assujettit même la tribu de Juda [1], puisque Othoniel, de la tribu de Juda, habitant tout à fait au sud du pays, à Hébron, se mit à la tête des Israélites qui s'affranchirent de son joug.

Le tribut imposé par le vainqueur était certainement un tribut en nature, comme c'était alors l'usage [2]. Il nous est d'ailleurs impossible de le déterminer. Nous savons seulement qu'il fut payé pendant huit ans. Il devait être levé par les chefs de village, proportionnellement à la répartition qui avait dû en être faite dans une assemblée des principaux du peuple, et comme les conquérants ne laissaient pas dans les pays conquis de collecteurs d'impôts, c'étaient des Israélites qui devaient aller porter eux-mêmes le tribut à Chusan Rasathaïm, au siége de son empire. Nous verrons tout à

parle Eusèbe. G. Syncelle, *Chronographia*, I, p. 158; Eusèb., *Canon chron.* II, p. 103. Sur l'explication du nom, voir *Jahrbücher der Biblischen Wissenschaft*, t. XI, p. 192 et suiv. Voir aussi les *Theolog. Studiem und Kritiken*, 1863, p. 729.

[1] M. Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, pp. 107-108, restreint l'asservissement d'Israël aux tribus de Siméon et de Juda, mais il fait de Chusan, contrairement au texte, un roi *iduméen*. Il lit *Edom* au lieu d'*Aram*. Le changement du *resch* en *daleth* serait, à la rigueur, admissible. On peut citer des exemples de la confusion d'Aram avec Édom ; mais ici l'addition *naharaïm*, Jud. III, 8, condamne absolument cette lecture. « Je ne vois aucun motif, dit avec raison M. Robiou, de borner (l'invasion de Chusan) aux contrées qui sont à l'est du Jourdain, » ou au sud de la Palestine, comme le fait M. Gratz, « et qui durent se présenter à lui les premières. Outre que la chronologie ne trouve point d'embarras à faire entrer ces huit années de servitude et ces quarante années de repos dans l'histoire générale de la nation juive, un peuple qui vient châtier l'adhésion au culte *phénicien* par les tribus d'Israël a dû envahir aussi la Palestine *occidentale*, d'où ce culte avait sans doute pénétré dans les tribus de l'Orient. » *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 46.

[2] Aujourd'hui encore, les Bédouins payent le tribut en nature. Actuellement, dans l'ancien pays de Moab, les Keraki payent aux Beni-Sakk'r un tribut annuel d'orge, de laine, etc., pour que cette tribu puissante garantisse leurs personnes et leurs troupeaux du pillage contre les autres tribus. Tristram, *the Land of Moab*, p. 18.

Digitized by Google

l'heure Aod porter le tribut à Églon, roi de Moab, dans sa capitale. De même tous les monuments assyriens nous représentent les princes tributaires, et en particulier Jéhu, roi d'Israël, apportant à Ninive les objets en nature que leurs vainqueurs les obligeaient de payer. Cesser d'apporter ce qui avait été imposé, c'était se révolter et déclarer la guerre, c'était s'exposer par conséquent à une nouvelle invasion du conquérant, comme il était arrivé, avant cette époque, lorsque les rois de Sodome et de la vallée de Siddim refusèrent de payer le tribut auquel les avait soumis Chodorlahomor et ses alliés ; comme il arriva plus tard, du temps de Sennachérib et du temps de Nabuchodonosor, quand les Israélites cessèrent d'acquitter le tribut. C'est aussi ce qui dut arriver quand les Hébreux n'envoyèrent plus leurs présents forcés à Chusan Rasathaïm; celui-ci envahit de nouveau la Palestine.

Au bout de huit années de servitude, le peuple avait reconnu qu'il était justement puni de ses infidélités et s'était converti au Seigneur. Il ne s'était pas écoulé longtemps encore depuis la mort de Josué: le souvenir des merveilles que Dieu avait opérées par lui, non plus que le souvenir de ses recommandations suprêmes, n'était encore tout à fait éteint. Un neveu de Caleb, le compagnon de Josué dans l'exploration de la Terre promise, était encore plein de force, quoiqu'il touchât à la vieillesse.

Il s'appelait Othoniel. Il avait épousé sa cousine, Axa, fille de Caleb, femme de sens et d'esprit, qu'il avait méritée par sa vaillance en s'emparant de Cariath Sépher ou Dabir. Sa bravoure ne l'avait pas abandonné, non plus que sa piété. Il avait sans doute contribué efficacement au retour du peuple au vrai Dieu, en lui rappelant tout ce que Jéhovah avait fait pour lui et tout ce que Josué avait fait promettre à leurs pères. Il s'était engagé aussi sans doute à se mettre à leur tête, quand ils auraient renoncé à l'idolâtrie, assuré qu'il serait alors de la protection de Dieu, qui les délivrerait de la sujétion d'un roi idolâtre. Il alla en effet au-devant de Chusan Rasathaïm, quand celui-ci retourna en Palestine pour la soumettre une seconde fois à son obéissance. Dieu le fit triompher de son ennemi. Nous ne connaissons aucun détail sur la bataille, nous ignorons même en quel lieu elle fut livrée ; nous pouvons conclure seulement de ses suites qu'elle fut décisive, puisqu'elle assura pendant quarante ans la paix à Israël.

Digitized by Google

## IV

### AOD.

Quarante ans après sa victoire sur Chusan Rasathaïm, Othoniel mourut dans un âge très-avancé [1]. Pendant tout le temps qu'il avait encore vécu, ses exhortations et ses exemples avaient maintenu Israël dans la fidélité à Jéhovah, mais après sa mort, ce peuple incorrigible ne tarda pas à retomber dans l'idolâtrie.

Le châtiment ne se fit pas attendre, et Dieu, cette fois, n'eut pas besoin d'aller chercher au loin un instrument de ses vengeances. Les Chananéens n'étaient pas encore assez forts pour se soulever contre les Hébreux, mais il y avait au sud-est de la Palestine un peuple qui avait beaucoup moins souffert que les Chananéens des armes de Moïse et de Josué : c'était Moab [2]. Il avait été épargné, par ordre de Dieu, par respect pour le sang de Loth. La terreur qu'avaient imprimée les exploits des Israélites au moment de la conquête avait tenu longtemps les Moabites dans le repos. Ils étaient faibles d'ailleurs et n'occupaient à cette époque qu'un territoire exigu à l'est de la mer Morte, au sud de l'Arnon. Néanmoins ils s'enhardirent peu à peu et résolurent d'attaquer au moins les tribus d'Israël les plus voisines. Se défiant de leurs propres forces comme insuffisantes, ils appelèrent à leur aide les Ammonites, issus également du sang de Loth, et qui habitaient au nord-est de leurs possessions, ainsi que les Amalécites, nation pillarde qui errait dans le désert à l'orient de Moab et était toujours prête à la rapine, comme les Bédouins qui habitent encore aujourd'hui les mêmes lieux et conservent les mêmes mœurs.

Soutenus par ces alliés, les Moabites, sous la conduite de leur roi Églon, traversèrent le Jourdain. Les Israélites qui voulurent les arrêter dans leur marche furent battus et défaits. Les Moabites, trop resserrés dans leur territoire, ne se propo-

[1] Jud. III, 11.

[1] Moab eut souvent des rapports avec la tribu de Juda. Malheureusement, nous ne connaissons la plupart de ces relations que par quelques allusions ou des mots vagues et obscurs. I Par. IV, 22; Ruth I, 2.

Digitized by Google

saient pas seulement d'imposer un tribut aux Israélites comme l'avait fait Chusan Rasathaïm, ils voulaient aussi les déposséder d'une partie de leur pays et s'y établir à leur place. Eglon s'empara donc de la ville des Palmes, nom qui désigne probablement Jéricho [1]; il y fixa sa résidence, et, s'il faut en croire Josèphe, s'y construisit un palais. Pendant dix-huit ans, il opprima de là toutes les tribus israélites du voisinage. Chaque année, elles étaient obligées de lui présenter leur tribut dans sa nouvelle capitale.

La dix-huitième année, le tribut fut apporté à Églon par un Israélite de la tribu de Benjamin, appelé Aod. La tribu de Benjamin, sur le sol de laquelle les Moabites s'étaient établis, était par là même celle qui avait le plus à souffrir de leur oppression, peut-être même était-elle la seule tributaire à l'ouest du Jourdain [2]. Quoi qu'il en soit, elle avait été instruite par l'affliction, elle avait renoncé à l'idolâtrie et demandé à Dieu un libérateur. Dieu le lui avait accordé. Le tribut qu'Aod apportait à Églon devait être le dernier.

Aod était ambidextre, c'est-à-dire qu'il se servait avec la même dextérité de la main gauche que de la main droite [3]. Il avait conçu le projet de mettre à profit cette qualité pour délivrer ses frères du joug odieux de Moab. Désespérant de le secouer par la force des armes, il résolut de recourir à la ruse, moyen qui n'est guère moins estimé en Orient que la force. Le texte sacré nous a décrit en détail la manière dont il exécuta son dessein.

Avec le secret que sait si bien garder l'Oriental en pareille circonstance, il prépare tout de longue main et prévoit jusqu'aux moindres détails. Il se fait à l'avance une épée à double tranchant, très-large, qu'il peut enfoncer comme un poignard. Quand il se rend à Jéricho, pour mieux écarter tout soupçon, il cache son arme non du côté gauche, mais du côté droit, où per-

[1] C'est l'opinion générale. M. Grätz prétend que c'est Zoar, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 107 ; Frankel-Grätz, *Monatschrift*, année 1872, pp. 138 sq.

[2] Voir D. Calmet, *Histoire de l'Ancien Testament*, l. III, ch. XIX.

[3] Aod n'était pas le seul Israélite qui s'exerçât à se servir également des deux mains dans le combat. Les Benjamites, de la tribu desquels étaient Aod, étaient célèbres comme archers et comme frondeurs, comme également habiles à se servir de la main gauche et de la main droite, et capables de frapper un cheveu avec leur fronde. Jud. XX, 16; I Par. XII, 2. Mucius Scævola, qui se rendit célèbre chez les Romains par un acte semblable à celui d'Aod, était *gaucher*; et c'est la signification même de son surnom de Scævola.



Digitized by Google

sonne ne pensera qu'elle soit placée. Il était accompagné d'un certain nombre d'Israélites, chargés de porter les présents en nature, exigés par Églon [1]. Ce n'est pas devant eux qu'il veut exécuter le projet qu'il a médité : il les aurait ainsi voués à la mort et se serait en même temps perdu lui-même; car, eût-il réussi à tuer son ennemi, il aurait été infailliblement massacré, avec ses compagnons, par les Moabites, témoins de son audace.

Il offre donc le tribut au roi, et retourne ensuite avec les autres Benjamites jusqu'à Galgala, près de Jéricho. De là il revient sur ses pas, et, pour obtenir du roi une nouvelle audience, il feint d'avoir à lui parler. Pour réussir dans son dessein, il faut qu'il soit laissé seul avec Églon. Il lui dit donc qu'il vient pour lui communiquer, sans témoin, un secret important, « un oracle divin [2]. » Qui aurait pu suspecter cet homme qui avait déjà payé le tribut et qui paraissait désarmé? Le roi ordonna à tout le monde de sortir [3]. Il était alors dans une dépendance de la maison, à l'étage supérieur, pour y prendre le frais; tous ses gens durent donc descendre pour le laisser seul avec Aod.

Il a toujours existé en Orient, à cause de la chaleur brûlante du pays, des appartements élevés, construits exprès dans le but d'avoir un peu de fraîcheur. On les appelle aujourd'hui, comme autrefois, et comme dans le texte hébreu du livre des Juges, *'aliyah*. Un voyageur, Shaw, en a fait une description qui nous rendra plus facile à comprendre les événements qui vont suivre. « A côté de la plupart des maisons, dit Shaw, il y en a

[1] Les usages actuels de l'Orient et les nombreux bas-reliefs assyriens qui représentent l'offrande des tributs aux souverains, nous montrent qu'on les offrait en grande pompe et surtout avec un nombreux cortége. Cf. IV Reg. VII, 9. Ordinairement, chaque personne ne porte qu'un seul objet, quelque petit qu'il soit. Il faut ainsi un grand nombre de porteurs. Voir Morier, *Journey through Persia*, p. 73. Maillet, parlant des présents offerts en Orient, dit qu'on ne manque pas de charger, par ostentation, sur quatre ou cinq chevaux ce qui pourrait être aisément porté par un seul, et qu'on distribue dans une quinzaine de plateaux les objets de prix qui pourraient être placés aisément sur un seul. *Lettre X*, p. 86. Conformément à ces usages, Aod devait avoir de nombreux compagnons. Jud. III, 17-18.

[2] Jud. III, 20.

[3] Églon dut renvoyer ses gens sans hésitation, parce que tel est l'usage de l'Orient en pareille circonstance : les serviteurs se retirent quand on apporte un message à leur maître : « I drank a dish of coffee,» raconte Bruce, «and told him, that I was a bearer of a confidential message from Ali Bey of Cairo, and wished to deliver him to it without witnesses, whenever he pleased. The room was accordingly cleared without delay. » *Travels*, t. I, p. 153.

Digitized by Google

une plus petite, ordinairement plus élevée d'un étage que la maison dont elle dépend : quelquefois elle n'a qu'une ou deux chambres et le toit ; d'autres fois, elle est placée au-dessus de la porte principale, et alors, à l'exception du rez-de-chaussée, qui lui manque toujours, elle a toutes les commodités d'une maison proprement dite. Les deux maisons, la petite et la grande, ont une porte de communication, qui conduit de la première dans la galerie de la seconde, et peut être ouverte ou fermée, au gré du maître de la maison. La petite maison a de plus une autre porte qui conduit directement à la porte d'entrée principale ou à la rue même, de sorte qu'on peut aller et venir sans troubler le moins du monde ceux qui habitent la maison proprement dite. Celle-ci s'appelle *dar* ou *bait:* celle-là porte le nom d'*aliyah* ou *oliyah :* c'est dans cette dernière qu'on donne ordinairement l'hospitalité aux étrangers. C'est là aussi qu'on permet aux fils de la maison d'avoir leurs concubines. C'est là enfin que les hommes se retirent, quand ils veulent s'occuper d'affaires sérieuses, ou bien se recréer ou se reposer en paix, loin du bruit de la maison. Là aussi sont la garde-robe et les provisions [1]. »

Aod reste donc seul avec Églon dans l'*'aliyah*. « Prince, lui dit l'Israélite, c'est de la part de Dieu que j'ai à vous parler. » Il voulait ainsi faire lever le roi de son siège, afin de le frapper plus sûrement. Le roi se lève en effet aussitôt, par respect pour la parole de Dieu dont il croyait Aod le messager, car le sentiment religieux était porté au plus haut degré chez tous ces peuples orientaux. A l'instant, le Benjamite, tirant de sa main gauche la dague cachée sur sa cuisse droite, l'enfonce avec force et rapidité dans le ventre du roi moabite. Églon était gros et gras. L'arme entra dans la blessure jusqu'au-delà de la garde. Son meurtrier ne prit pas la peine de la retirer. Il ne songea qu'à achever de mettre la dernière partie de son plan à exécution. La mort d'Églon n'était que le premier acte de la tragédie : il ne suffisait pas de se débarrasser du chef moabite pour délivrer le peuple qu'il avait opprimé, il fallait encore chasser les Moabites, ses sujets, des terres d'Israël.

[1] Shaw, *Reisen*, p. 188 de la traduct. allemande; Rosenmüller, *das alte und neue Morgenland*, t. III, pp. 19-20. — Cf. IV Reg. IV, 10; II Sam. XVIII, 33; IV Reg. XXIII, 12; IV Reg. IX, 2.

Digitized by Google

Aod avait pensé à tout. Il connaissait très-bien les lieux; il ferma soigneusement la porte qui conduisait à l'ʿaliyah, afin d'avoir le temps de se sauver[1]. Quand il fut hors d'atteinte, arrivé à Seirath, localité inconnue de la montagne d'Ephraïm, il sonna de la trompette et appela tout le peuple aux armes.

Il ne lui fut pas difficile, après lui avoir raconté son exploit, de lui faire comprendre qu'il serait aisé de triompher d'ennemis déconcertés et découragés par la mort imprévue de leur roi. Les Israélites allèrent occuper les gués du Jourdain. Ils enveloppèrent ainsi les Moabites qui avaient franchi le fleuve pour s'établir sur les terres des Hébreux. Les Moabites, effrayés, voulurent s'enfuir dans leur ancien pays : ils n'y réussirent pas, et furent tous massacrés. C'est ainsi que Moab fut, non pas anéanti, — car le royaume proprement dit ne fut pas attaqué, et nous le verrons plus tard reparaître parmi les ennemis d'Israël, — mais humilié, comme dit le texte, car environ dix mille de ses hommes, tous forts et vigoureux, succombèrent sous les coups d'Israël.

Chez tous les peuples et dans tous les temps, on a admiré le sang-froid, l'audace, le courage et le dévouement qu'indiquent, dans leurs auteurs, des actes comme ceux d'Aod, quoique ces actes ne soient pas de tout point irrépréhensibles. Les Athéniens ont chanté les louanges d'Harmodius et d'Aristogiton ; les Romains ont glorifié Mucius Scævola[2].

Les Orientaux ont admiré plus vivement encore que les

[1] « Da er (Aod) mit ihm (le roi) auf dem [kühlen Dachzimmer allein ist, stösst ihm in den feisten Leib... Dann in die das Dach umgebende Gallerie hinauseilend und die Thür verriegelnd,... entkommt er glücklich in das Gebirge. » Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, 3e édit., t. II, p. 528. Sur le mot *misderôn*, voir Gesenius, *Thesaurus*, p. 939 ; Olearius, *Reisebeschreibung*, p.494 ; J.-E. Faber, *Archæologie*, pp. 436-438.

[2] Aod n'est pas appelé *šofet* « juge » par le texte, mais simplement *môšiâ*, « sauveur, libérateur, » Jud. III, 15. Othoniel ne porte aussi que ce titre de *môšiâ*, mais il est dit expressément d'Othoniel que « l'Esprit de Dieu fut en lui, et qu'il *jugea* Israël. » Jud. III, 10. On a remarqué avec raison qu'aucune de ces deux expressions n'est dite d'Aod, quoique la mention de l'Esprit de Dieu soit explicite pour tous les autres juges, Gédéon, VI, 34 ; Jephté, XI, 29 ; Samson, XIII, 25. Il n'y a d'exception que pour Abimélech, qui ne fut pas choisi de Dieu, et pour Barac, qui ne fut que le général de Débora.—Quant à la moralité de l'action d'Aod, il faut la juger d'après les mœurs et les idées des anciens, comme les Grecs jugèrent celle d'Harmodius et d'Aristogiton ; les Romains, celle de Mucius Scævola. Voici ce que dit à ce propos Herder :

Digitized by Google

Grecs et les Latins les exploits analogues à ceux d'Aod. Lorsque M. Layard, aujourd'hui ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, était consul en Mésopotamie, l'un des chefs les plus célèbres du pays, Ibrahim Agha, devait sa réputation à un acte d'audace fort ressemblant à celui d'Aod. Un bey kurde, il y a quelques années, habitait une forteresse imprenable dans l'île de Zakko, formée par le Khabour. De là il bravait l'autorité de Mohammed Pacha, le représentant de la Porte dans ces contrées, guerroyant et pillant impunément dans les alentours. « Ne se trouvera-t-il donc personne pour me débarrasser de ce chien de Kurde? » s'écria un jour Mohammed Pacha, dans son salamlik, après une tentative infructueuse pour réduire Zakko. « Au nom de Dieu et du Prophète, le plus riche manteau d'honneur appartiendra à celui qui m'apportera sa tête. » Ibrahim Agha entendit ce discours. Il quitta aussitôt la salle, rassembla quelques hommes déterminés et prit avec eux la route des montagnes. Arrivé au but de son voyage, il cacha tous ses hommes, à l'exception de cinq ou six, dans les jardins qui environnent la petite ville de Zakko, et après la tombée de la nuit, il entra dans la forteresse du chef kurde. Celui-ci le reçut comme son hôte et lui fit servir à manger, conformément aux règles de l'hospitalité orientale. Quand Ibrahim eut fini son repas, il se leva tranquillement de son tapis et se dirigea vers le bey, qui était assis sur des coussins à l'extrémité de la salle. Arrivé près de lui, il lui déchargea son pistolet à bout portant dans la poi-

« Rien n'est plus pauvre que les objections qu'on a élevées contre ce livre (des Juges) et contre les aventures qu'il rapporte; car les auteurs de ces objections semblent avoir pris à tâche d'oublier le temps où ce livre a été écrit. Les nations antiques se permettaient dans leurs guerres les ruses les plus raffinées; il en est encore de même aujourd'hui chez les peuples sauvages (nous pouvons ajouter et chez les Orientaux), qui, malgré leur valeur, dont il est impossible de douter, aiment mieux employer la ruse que la force. Cette arme était surtout une nécessité pour un peuple opprimé au dehors, toujours agité au dedans, et où l'esprit national n'existait encore que chez quelques individus isolés ; car un seul homme, quels que soient son courage et sa force, pourrait-il raisonnablement se flatter de résister à des hordes entières, surtout quand il n'a pas sur elles l'avantage des inventions qui ont fait de la guerre un art, une science? Au reste, ces inventions sont-elles autre chose que des ruses? et peut-il y avoir une ruse plus stupide, un courage plus lâche que celui qui sort de la bouche d'un canon ? » *Histoire de la poésie des Hébreux*, trad. Carlowitz, pp. 436-437. — Voir aussi Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, édit. de 1850, t. II, pp. 24 et suiv.

Digitized by Google

trine, puis, tirant son sabre, il lui trancha la tête. Les Kurdes, stupéfaits de cette audace inouïe, ne firent aucune résistance. Ibrahim Agha pilla à son gré le château fort, en enleva toutes les richesses, et les emporta à Mossoul avec la tête du bey de Zakko [1].

## V

### DÉBORA ET BARAC.

Cent cinquante ans environ s'étaient écoulés depuis l'établissement des Hébreux en Palestine. Les Chananéens qu'ils avaient épargnés avaient eu le temps de se relever de leur défaite et de réparer leurs forces. Ceux du Nord en particulier, isolés de leurs vainqueurs, pouvant s'appuyer au besoin sur les Phéniciens et sur les montagnards du Liban, leurs voisins, étaient devenus redoutables. Jabin, un descendant du chef de la confédération chananéenne du Nord, écrasée par Josué sur les bords du lac Mérom [2], portant le même nom que son ancêtre et habitant comme lui Asor, qui avait été relevée de ses ruines, était aussi, comme lui, à la tête de tous les anciens possesseurs du pays. Peu apte sans doute à conduire en personne son armée, il en avait confié le commandement à Sisara, qui porte le titre de *sar ṣebao,* ou « prince de son armée. » Sisara habitait Haroseth des Goïm, ce qui semblerait indiquer une sorte de roi vassal [3], dont le lieu de résidence formait la totalité ou la partie principale de son royaume. Quoi qu'il en soit, Sisara était un habile guerrier, et il disposait d'armes redou-

[1] Layard, *Nineveh and its Remains*, t. I, pp. 97-98.

[2] Quelques critiques ont prétendu qu'un seul et unique fait était raconté deux fois dans Josué et dans les Juges. La différence des circonstances montre que les faits sont différents.

[3] Le cantique de Débora, v, 19, dit expressément qu'il y avait plusieurs rois réunis contre Israël :

> Les rois sont venus, ils ont livré bataille,
> Ils ont livré bataille, les rois de Chanaan.

A l'époque de la conquête sous Josué, la terre de Chanaan était aussi morcelée qu'elle le fut du temps des Juges. Chaque tribu indigène ou même chaque village avait son roi ; mais, dans un danger pressant, ils se confédéraient ensemble pour combattre l'ennemi commun.

Digitized by Google

tables. Les Chananéens avaient depuis longtemps des chariots de guerre, bardés de fer. La force d'un peuple dans ces temps antiques se mesurait au nombre de ses chariots. Les Hébreux ne pouvaient s'en servir dans leurs montagnes et ils n'en possédaient point. Sisara, qui habitait la plaine, en avait alors jusqu'à neuf cents [1]. Ces chariots avaient toujours fait la terreur d'Israël. De nouveaux actes d'idolâtrie l'ayant rendu digne de châtiment, Dieu le punit en le livrant à Jabin. Pendant vingt ans, le roi d'Asor soumit les tribus septentrionales à un dur tribut, sans qu'elles osassent essayer de secouer le joug et de se mesurer avec ces terribles chariots de fer dont la seule pensée les glaçait d'épouvante.

Elles recoururent enfin au Seigneur; elles se convertirent, et Dieu, prenant pitié d'elles, leur suscita un libérateur. Le premier juge, Othoniel, avait été sans doute appelé par les anciens de son peuple, qui avaient été témoins de sa bravoure dans la prise de Dabir, pour se mettre à leur tête. Aod, ne consultant que l'ardeur de son patriotisme, avait conçu lui-même le projet de délivrer ses frères, et, après avoir fait périr Églon, il avait entraîné le peuple à sa suite par

[1] Le poëme de Pentaour, qui raconte la campagne du jeune Ramsès II (Sésostris) contre les Khétas, dans ce même pays de Chanaan, nous apprend que les Khétas avaient 2,500 chariots de guerre. Dans le butin de la victoire que Rhamsès III remporta sur les Chananéens, dans la plaine de Mageddo, les monuments égyptiens mentionnent 994 chars. (Maspero, *Hist. ancien. des peuples de l'Orient*, p. 204.) Les peintures de Medinet-Habou, qui représentent les victoires de Ramsès III sur les Palastas (les habitants de la Palestine, d'après plusieurs égyptologues) nous ont conservé plusieurs chariots de guerre. Trois d'entre eux ont été reproduits par Rosellini. Ils sont simples et primitifs. Ce sont des sortes de corbeilles posées sur un axe rond, avec deux roues; ils sont traînés chacun par quatre bœufs. (Lauth, *Aus altægyptischen Zeit, Allg. Zeitung*, 14 Juli 1875, p. 3066.) Chaque char chananéen portait trois hommes. (Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 2e édit., p. 227.) Le papyrus Anastasi IV décrit ainsi des chars de Syrie importés en Égypte sous les premiers Ramessides : « Bons chars de bois *baruli* qui brillent plus que le lapis; leur boiserie est ouvragée d'or; leur pièce d'attelage et son crochet sont en or; leur garniture d'étoffe est pareille à des pelleteries ouvrées et parsemées de fleurs. » (Chabas, *Études sur l'antiquité historique*.) — Voir *Description de l'Égypte, antiquités*, Planches, t. II, pl. 12, le beau bas-relief colorié du temple de Médinet-Habou, à Thèbes, dans lequel sont représentés les prisonniers de guerre, conduits devant le roi, assis sur son char. Dans chacun des trois registres, un Égyptien compte les mains coupées et un scribe en inscrit le nombre sur ces tablettes. Dans le même volume, pl. 32, est représenté un chariot chananéen avec des chariots égyptiens, d'après le Memnonium de Thèbes.

Digitized by Google

l'ardeur de sa parole, l'éclat de son exploit et la promesse d'une victoire assurée.

Cette fois, c'est une femme qui va choisir le libérateur d'Israël.

Il y avait alors dans la montagne d'Éphraïm, une prophétesse qui habitait entre Rama et Béthel. Elle s'appelait Débora, l' «abeille» [1]. La renommée de sa sagesse était grande en Israël. On la choisissait de toutes parts pour arbitre dans les différends, et l'on venait recevoir comme des oracles les sentences qu'elle rendait, assise sous un palmier, qu'on appelait le palmier de Débora, dans le voisinage de sa demeure. Elle avait acquis ainsi sur son peuple une grande influence. Elle résolut d'en profiter pour délivrer ses frères de la servitude de Jabin.

Blessée profondément dans son patriotisme par l'oppression du joug étranger, indignée aussi sans doute de la lâcheté des tribus qui n'osaient rien entreprendre pour s'affranchir, excitée enfin par l'esprit prophétique qui était en elle et qui lui révélait que le moment de la délivrance était venu puisque l'idolâtrie avait cessé, elle chercha autour d'elle un chef qui pût conduire les Hébreux au combat, ne pouvant elle-même se mettre à leur tête. Son choix s'arrêta sur Barac, fils d'Abinoem, de Cédès de Nephtali [2]. Elle le connaissait sans doute

[1] *Débora* signifie *abeille*, Deut. I, 44; Jud. XIV, 18; Ps. CXVIII (CXVII), 12, Is. VII, 18. De même que *biche, chatte*, d'où l'on fait le mot chatterie, etc., sont aujourd'hui un terme de tendresse, les noms d'animaux gracieux ont toujours été employés comme noms de femmes. Jahel signifie *biche*; *Sebia*, IV Reg. XII, 2, et *Tabitha* ou *Dorcas*, Act. IX, 36, *gazelle*; Rachel, *agneau* ou *brebis*; Séphora, femme de Moïse, *oiseau*. Nous trouvons même un nom de femme, celui de la mère du roi Joachim, IV Reg. XXIV, 8, Nohesta, qui signifie *serpent*, par allusion sans doute au serpent d'airain érigé par Moïse dans le désert et qu'Ezéchias avait fait détruire, dont le nom était Nohestan (IV Reg. XVIII, 4). Comme noms d'hommes empruntés aux animaux, on trouve Caleb, *chien*, désignant différents personnages, Num. XIII, 6; I Par. II, 18; II, 50; Oreb, Jud. VII, 25, *corbeau*; Zeb, id. *loup*; Aïa, *vautour*, Gen. XXXVI, 24; II Reg. III, 7; Sual, *chacal*, I Par. VII, 36; Jonas, *colombe*, I Jon. I, 1; Ariel, *lion de Dieu*, I Esd. VIII, 16. Cf. Léon, etc. Le nom de Débora était aussi celui de la nourrice de Rébecca, Gen. XXXV, 8. Il correspond au grec (et au latin) *Melissa*, à l'allemand *Emma*, qui signifient aussi *abeille*. La signification de chef, de reine (des abeilles), qu'Ewald attribue à Débora, est subtile. V. *Jahrbücher der biblisch. Wissenchafts*, t. XI, 1861, p. 206.

[2] « Les villes de la région (montagneuse de Nephtali) ont toutes ce trait commun de ressemblance qu'elles sont situées sur des rochers élevés au milieu des collines, au-dessus des vallées vertes et paisibles. De ces villes, la

Digitized by Google

comme un homme résolu et déterminé, propre à exécuter ses desseins. Il habitait au milieu même du pays où la tyrannie de Jabin pesait le plus lourdement; il devait donc être plus disposé que personne à secouer le joug dont lui et les siens avaient tant à souffrir[1]. Peut-être Débora avait-elle compté un peu trop sur lui. Elle le manda secrètement auprès d'elle pour ne pas éveiller les soupçons des Chananéens, et là elle lui communiqua ses projets.

Le plan de bataille, inspiré par Dieu même à sa prophétesse, était si bien conçu, qu'il était à lui seul un gage de victoire. Barac ne refusa point d'accéder aux propositions de Débora, mais soit hésitation, soit défiance, il ne consentit à se mettre à la tête de l'armée qu'à la condition d'y être accompagné par la prophétesse elle-même. La courageuse femme ne balança pas, elle le lui promit et tint parole.

Les détails abondants que nous donne le texte sacré, à deux reprises, dans le récit de la bataille et dans le cantique de Débora, nous permettent de suivre tous les préparatifs de la guerre et de décrire le combat.

Selon les ordres exprès qu'il avait reçus de la prophétesse, Barac choisit seulement dix mille hommes braves et déterminés. Il ne lui fallait qu'un petit nombre de soldats pour exécuter le plan de bataille de la prophétesse. Il ne pouvait être question d'attaquer de vive force ces neuf cents chariots de fer, contre lesquels se serait brisé Israël tout entier; il fallait se contenter d'abord de grouper un noyau de forces suffisant mais

plus remarquable est Cédès de Nephtali, la patrie de Barac... Le village moderne couronne la cime de la colline. Les fragments de colonne qu'on rencontre sur cette colline, les tombeaux de toute espèce dans la vallée au-dessous et sur la place du village, les ruines de deux bâtiments considérables sur cette même place, forment l'ensemble le plus considérable de vestiges archéologiques de toutes les villes de Galilée. La plaine verdoyante qui s'étend au nord et au sud de la colline et de la place du village est toute parsemée de térébinthes, assez nombreux pour servir d'illustration à la scène du campement de Jahel, sous des arbres de même espèce, dans ce même lieu. » Stanley, *Sinai and Palestine*, édit. 1868, p. 390.

[1] Barac est « le juge Badak, qui vint après Moïse, » dont parle Ibn Aby Ossaïbi'ah, dans son *Histoire des médecins*. Le *resch* a été altéré en *daleth*. M. Sanguinetti a donc été bien loin de la vérité en supposant que ce Badak pourrait bien être Empédocle. *Journal asiatique*, août-septembre 1854, p. 213. Barac est peut-être aussi le Badan de I Sam., XII, 11, où son nom a pu être défiguré, par le même changement du *resch* en *daleth*, et le changement du *caph* final en *nun* final.

Digitized by Google

néanmoins peu considérable, afin de ne pas éveiller trop tôt l'attention des Chananéens qui en auraient empêché la formation ; il fallait ensuite mettre pendant quelques jours les Israélites à l'abri des attaques de Sisara, jusqu'à ce qu'ils fussent tous réunis et formassent un corps compacte ; il fallait enfin s'efforcer d'attirer le général ennemi sur un champ de bataille où ses chariots lui seraient plus nuisibles qu'utiles. Ce plan fut exécuté de point en point, avec l'aide de Dieu qui l'avait inspiré à sa prophétesse.

Débora avait accompagné Barac à Cédès. Là, ils firent l'un et l'autre appel au patriotisme des Hébreux, qui furent secrètement prévenus du projet qui se méditait. Les hommes de bonne volonté se rendirent, chacun de leur côté, en évitant les villes chananéennes, au lieu du rendez-vous. Ce rendez-vous était le mont Thabor, la forteresse inexpugnable des tribus du nord de la Palestine.

Le Thabor est situé dans la tribu d'Issachar, sur la limite de Zabulon. Il se distingue par sa forme et par sa végétation abondante des autres montagnes de la Palestine. Vu du sud-ouest, il se dresse devant le spectateur comme un dôme gigantesque, complétement isolé [1]. Il faut près d'une heure de marche pour atteindre la cime. Ses flancs sont couverts d'arbres, propres à cacher les hommes qui s'y réfugient. Le sommet, dont on peut faire le tour en une demi-heure, est couvert en partie d'arbres, en partie de pelouses. L'œil domine de là toute la plaine d'Esdrelon [2] : aucun mouvement des Chananéens ne pouvait échapper à Barac et à Débora.

Les hommes qui rejoignirent Barac sur le Thabor appartenaient pour la plupart aux tribus du Nord, Zabulon, Nephtali, Issachar. C'étaient celles qui avaient le plus à se plaindre de

[1] Excepté du côté de l'ouest, où il se rattache par un étroit prolongement aux collines de Nazareth, lequel est situé à deux ou trois lieues à l'ouest. — Sous la judicature suivante, des frères de Gédéon s'étaient réfugiés sur le Thabor, soit simplement pour y échapper aux Madianites, soit pour y organiser la résistance contre eux. Mais les Madianites, qui n'avaient point de chariots, les y poursuivirent et les y tuèrent. Jud. VIII, 18-19.

[2] C'est du sommet du Thabor, de la pointe orientale du Carmel et des hauteurs au-dessus d'Engannim, aujourd'hui Jenin, qu'on a les plus belles vues de la plaine d'Esdrelon. (Stanley, *Palestine*, c. IX, p. 335.) Le Thabor et le Carmel sont les deux seules montagnes boisées ; le mont Gelboé, le petit Hermon et les deux massifs montagneux qui ferment la plaine au nord et au sud, sont presque nus. (*Id.*, *ibid.*, p. 337.)

Digitized by Google

l'oppression de Jabin. Les tribus voisines de la Palestine centrale qui souffraient déjà de la tyrannie chananéenne ou avaient du moins à redouter d'en souffrir bientôt, Éphraïm, Manassé et Benjamin[1] envoyèrent aussi quelques secours. Toutes les autres, à l'est et au sud, demeurèrent tranquillement chez elles[2].

Les faibles restes (d'Israël) ont marché contre les puissants :
Le peuple de Jéhovah a marché avec moi contre les forts.
(Il en est venu) d'Éphraïm, qui habite avec Amalec,
Benjamin le suit (Éphraïm), et se mêle à tes troupes.
De Machir accourent les princes;
De Zabulon, des chefs pour commander.
Les princes d'Issachar sont avec Débora,
Issachar est la force de Barac,
A sa suite, il s'élance dans la plaine.
Ruben est divisé, il forme des projets superbes.
Pourquoi demeures-tu au milieu de tes paturages,
Écoutant le bêlement des troupeaux ?
Ruben est divisé; il délibère encore.
Galaad habite, tranquille, au-delà du Jourdain ;
Dan demeure sur ses vaisseaux;
Aser ne quitte point ses ports,
Il reste sur les bords de la mer.
Zabulon méprise la vie, il brave la mort,
Ainsi que Nephtali, sur les plateaux élevés.

La plaine d'Esdrelon, appelée aussi de Mageddo et de Jezraël, où Sisara avait conduit son armée, est le grand champ de bataille de la Palestine. Elle a vu passer les armées des Assyriens et des Égyptiens, des croisés et de Bonaparte. C'est là que nous verrons triompher Gédéon ; c'est là aussi que tomba Saül et un prince meilleur que lui, le saint roi Josias[3]. Au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, des montagnes où il est impossible de livrer de grands combats. La plaine a environ dix lieues de longueur

[1] Jud. v, 14, 15, 18.
[2] Jud. v, 16, 17.
[3] M. Maspero dit de la ville même de Mageddo : « Mageddo, bâtie au bord du torrent de Qina, barrait les voies du Liban et pouvait à volonté ouvrir ou fermer la route aux armées qui marchaient vers l'Euphrate. Aussi joua-t-elle dans toutes les guerres des Égyptiens en Asie un rôle prédominant. Elle fut le point de ralliement des forces chananéennes et le poste avancé des peuples du nord contre les attaques venues du sud. Une bataille perdue sous ses murs livrait la Palestine entière aux mains du vainqueur et lui permettait de continuer sa marche vers la Cœlésyrie. » *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 198-199.

Digitized by Google

du Carmel à la vallée du Jourdain, et cinq lieues de largeur, entre les montagnes de Gelboé et celles de Nazareth [1]. Elle est inégale, surtout au levant et au couchant. C'est de Mageddo, où était Sisara, dans la direction de Nazareth, au nord, qu'elle est le plus large et le plus unie. Mageddo, qui commande l'entrée de la plaine, au sud-ouest, Bethsan qui la commande à l'est, demeurèrent des forteresses jusqu'au temps des Romains, sous le nom de Legio et de Scythpolis [2]. Du temps de Sisara, les Chananéens habitaient encore en grand nombre dans ces deux villes [3], et devaient y être les maîtres.

Le rassemblement des troupes israélites s'était fait silencieusement et sans bruit. L'absence d'employés chananéens dans les tribus asservies avait rendu l'exécution secrète du projet plus facile. Aussi Sisara ne fut-il prévenu de ce qui se passait que lorsque les dix mille hommes de Barac étaient sur le Thabor [4], quand il était trop tard pour les empêcher de se réunir et de former une armée. Il rassembla aussitôt toutes ses forces, et il partit avec ses neuf cents chariots de fer. Attaquer les Hébreux sur le Thabor était impossible; il n'aurait pu se servir contre eux de ses redoutables chariots de guerre, et ses soldats n'auraient point réussi à les déloger de leur position inexpugnable. Il alla donc camper dans la plaine d'Esdrelon, sur les bords du torrent de Cison [5].

Sisara avait bien choisi son champ de bataille. Il comptait avec raison que les Israélites, qui ne pouvaient avoir emporté avec eux des provisions que pour un petit nombre de jours, le soldat ne recevant alors ni ration ni solde et chacun devant se suffire à lui-même, seraient bientôt obligés de quitter leur forteresse naturelle. Il pouvait, d'ailleurs, en ravageant les plaines et incendiant les villages, les forcer à descendre pour défendre leurs femmes et leurs enfants. Afin d'avoir de l'eau

[1] Mislin, *Les saints Lieux*, 2e édit., t. III, p. 364.
[2] Stanley, *Sinai and Palestine*, 1869, p. 337.
[3] Jud. I, 27.
[4] Jud. IV, 12.
[5] L'histoire égyptienne nous montre que, dès avant le temps de Débora, c'était le champ de bataille que choisissaient de préférence les Chananéens. Quand le Pharaon mourait, « chaque peuple refusait l'impôt, dit M. Maspero, les différents royaumes redevenaient indépendants, l'Égypte se trouvait en quelques jours réduite à son seul territoire. D'ordinaire une coalition se formait, et ses troupes attendaient le choc sous Mageddo ou sous Kadesh. » *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 200.

Digitized by Google

pour ses hommes et pour ses chevaux, il s'établit donc dans la plaine d'Esdrelon, sur les bords du torrent de Cison, près des eaux de Mageddo [1], c'est-à-dire, sans doute, à l'endroit où les cours d'eau qui descendent des collines sur lesquelles s'élève la ville de Mageddo se jettent dans le Cison. Le Cison n'est guère qu'un torrent d'hiver. Il ne coule constamment que cinq milles au-dessus de son embouchure.

Les troupes de Sisara se déployaient de là jusqu'à Thanach [2], ville restée en partie chananéenne [3], et par conséquent très-bien choisie pour servir de point d'appui à l'armée de Jabin. Dans cette position, Sisara pouvait attendre à loisir le moment où les Hébreux seraient obligés de quitter la montagne et se précipiter alors sur eux pour les écraser avec ses chariots.

Les Israélites n'avaient encore jamais osé tenter le sort des armes dans cette plaine, si favorable à leurs ennemis, si désavantageuse pour eux-mêmes. Cette fois, il n'y avait point à balancer. Ils ne pouvaient secouer le joug des Chananéens qu'en les attaquant sur le terrain qu'ils s'étaient choisi. Les soldats d'élite qui étaient accourus sur le Thabor, étaient heureusement des hommes d'énergie et de foi. Ils avaient pleine confiance dans la prophétesse qui, au nom de Dieu, les avait appelés aux armes ; aussi, quand elle leur donna le signal du combat, quand elle dit à Barac : « Lève-toi, voici le « jour où Jéhovah livrera Sisara entre tes mains; va, c'est « Jéhovah lui-même qui conduira tes soldats, » tous s'élancèrent avec impétuosité contre les Chananéens.

Ceux-ci sont étonnés et effrayés de tant d'audace; ils s'apprêtent néanmoins à résister à l'attaque. Mais Dieu, selon la promesse de la prophétesse, Dieu prend parti pour les siens. Il peut, quand il le veut, décourager les plus braves et faire tomber les armes des bras les plus résolus. Josèphe nous dit expressément, et Débora nous indique elle-même dans son cantique [4], que le ciel combattit pour Israël, et que les astres, dans leur course, se tournèrent contre Sisara. Un orage terrible éclata dans la plaine, battant en face les Chananéens qui avançaient. Le torrent de Cison, qui était peut-être

[1] Jud. v, 19.
[2] Jud. v, 19.
[3] Jud. I, 27.
[4] Josèph. *Antiq.* V, v, 4; Jud. VI, 20.

Digitized by Google

à sec, grossit avec impétuosité. Les soldats de Sisara, voyant que les éléments eux-mêmes prenaient parti contre eux, reconnurent que le Dieu d'Israël était le plus fort; ils furent saisis d'épouvante; le plus grand désordre s'introduisit au milieu de leurs chariots; ils s'écrasèrent mutuellement au milieu de la confusion, et les eaux du Cison emportèrent leurs cadavres vers la mer [1].

Les rois sont venus, ils ont livré bataille,
Ils ont livré bataille, les rois de Chanaan,
A Thanach, près du torrent de Mageddo.
Mais ils n'ont point pris un seul lingot d'argent.
Le ciel lui-même a combattu (pour nous),
Les astres eux-mêmes ont combattu contre Sisara.
Le torrent de Cison a roulé leurs cadavres,
Le torrent des combats, le torrent de Cison,
Et moi, j'ai foulé aux pieds les forts.
Alors les chevaux se sont épuisés
Dans la course rapide des chars.

Sisara, non moins effrayé que ses hommes, saute à bas de son chariot, pour s'enfuir à pied et échapper ainsi à la mort.

Il y avait en ce temps-là, au nord de la Palestine, une branche de la tribu des Cinéens qui, sous la conduite d'Haber, s'était séparée du reste de ses frères, entrés avec les Hébreux dans la Terre promise et fixés depuis lors au sud du pays, du côté d'Hébron, dans le désert de Juda [2]. Les Cinéens continuaient à mener la vie nomade et ils habitaient toujours sous la tente. Haber avait planté la sienne dans les environs de Cédès de Nephtali, la patrie de Barac, du côté du lac Mérom, sous le térébinthe du Sennim (ṣaanaïm) [3]. Les nomades choisissent de préférence le voisinage des arbres pour dresser leurs tentes, afin de pouvoir jouir de leur ombre et de leur fraîcheur [4]. La tente est ordinairement grande, soutenue par neuf poteaux, groupés trois par trois, trois au milieu et trois à chaque extrémité, qui sont appelés par les Arabes d'aujour-

[1] Jud. v, 21-22. Le torrent du Cison s'appelle aujourd'hui Nahr-el-Mukatta, « la rivière du massacre. »

[2] Jud. I, 16.

[3] La Vulgate et beaucoup de versions ont traduit *Elon* par *vallée* ou *plaine*. La racine *ṣa'an*, d'où provient *ṣa'anaïm*, Vulgate *Sennim*, signifie *changer la tente*, proprement *charger les montures* (pour changer de campement).

[4] Gen. XVIII, 4, 8.

Digitized by Google

d'hui, *amud*, ou « colonnes ». Elle est couverte de peaux de bouc, d'une couleur noire qu'a chantée le Cantique des cantiques [1]. Ces peaux sont cousues ensemble et disposées dans le sens de la longueur : elles sont impénétrables à la plus forte pluie. Les courroies qui fixent la tente sont attachées au sol autour de chevilles de bois qu'on enfonce en terre à l'aide d'un maillet, également en bois. Tout autour de la tente, sur les côtés et par derrière, sont des pièces d'étoffe qu'on peut tirer à volonté comme des rideaux, afin de laisser pénétrer l'air. La tente est divisée en deux parties, séparées par un tapis attaché aux trois poteaux du milieu. L'une de ces parties, celle de gauche en entrant, est l'appartement des hommes; l'autre à droite, est l'appartement des femmes. Dans celui-ci sont rassemblés tous les ustensiles de cuisine, les outres, le lait, le beurre, etc. [2]. Le lit, dans une tente, comme généralement en Orient, se compose simplement d'une natte ou de quelques couvertures qui servent de matelas et qui sont étendues par terre ou sur un remblai de terre. La couverture n'est pas autre chose qu'un tapis ou un manteau, c'est-à-dire le vêtement que l'on porte pendant le jour [3].

Telle était la tente d'Haber le Cinéen. Il n'était pas en guerre avec Sisara. Le général vaincu, qui avait abandonné son chariot pour être moins remarqué, avait résolu d'aller se réfugier auprès de lui pour échapper aux poursuites. Les troupes s'étaient enfuies dans une direction différente du côté d'Haroseth des Goïm, sa résidence habituelle. Il avait donc tout lieu de croire qu'il serait en sûreté à Sennim.

Haber avait une femme qui s'appelait Jahel. C'est elle que rencontra le fugitif. Était-elle d'origine israélite ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est qu'elle partageait les sentiments des Hébreux par rapport à leur ennemi. Mais elle les dissimula soigneusement. Elle alla au-devant du général vaincu,

[1] Cant. I, 5.

[2] V. la description détaillée de la tente dans Burckardt, *Notes on the Bedouins, the Tent and its different parts*, t. I, pp. 37-43. Sur les noms hébreux de la tente, V. Bonar, *The Desert of Sinaï*, 1857, pp. 399-400.

[3] Les Orientaux se sont toujours servis pour dormir de leur manteau. « Ces gens-ci, écrivait du Maroc Eugène Delacroix, ne possèdent qu'une couverture dans laquelle ils marchent, ils dorment, et où ils seront un jour ensevelis. » Cité par M. le vicomte H. de Laborde; éloge d'Eug. Delacroix, *Journ. offic.*, 30 octobre 1876, p. 7782.

Digitized by Google

l'introduisit dans sa tente [1], le couvrit d'une *semicah* ou manteau, et au lieu de l'eau qu'il lui demandait pour se désaltérer après sa longue course, elle lui donna du lait [2] qui contribua sans doute à l'endormir plus vite et plus profondément [3]. Sisara, harassé de fatigue, se laissa aller avec confiance au sommeil, après lui avoir recommandé de dire, s'il était poursuivi, qu'elle n'avait vu personne. Jahel ne pensait à rien moins qu'à lui sauver la vie. Quand il fut profondément endormi, elle prit une des chevilles, en forme de clou, auxquelles on attachait les courroies de la tente, et le maillet de bois avec lequel on les enfonçait en terre; ainsi armée, d'un coup terrible, elle enfonça le clou dans la tempe de l'ennemi du peuple de Dieu. Quand Barac arriva à Sennim, à la poursuite de Sisara, Jahel accourut au-devant de lui. Viens, lui dit-elle, je te montrerai celui que tu cherches. Il ne vit plus qu'un cadavre. C'est ainsi qu'une femme acheva l'œuvre de la délivrance commencée par une autre femme [4].

Pendant que Débora et Jahel étaient toutes à la joie de leur

[1] La tente des femmes est sacrée en Orient. Pococke raconte que, dans son voyage à Jérusalem, son guide arabe l'avait conduit dans sa tente et l'avait fait asseoir près du feu à côté de sa propre femme. «I was kept in the harem,» dit-il, « for greater security, the wife being always with me, no stranger ever daring to come into the women's apartment, unless introduced. » *Description of the East*, t. II, p. 5.

[2] On conserve le lait de chamelle dans des outres aujourd'hui appelées *zeka*. Une petite outre, destinée à renfermer du lait pour les étrangers de passage, porte le nom de *scheraa*. Le beurre est aussi conservé dans des outres. Burckardt, *Notes on the Bedouins*, t. I, p. 45.

[3] Nous lisons dans l'histoire égyptienne de Sineh : « 30. Je m'en allai d'un endroit à un autre 31. et j'arrivai à la station du Kamur (ville de la basse Égypte, dans le nome d'Héliopolis). 32. La soif me saisit dans mon voyage; 33. ma gorge était desséchée. 34. Je dis : Ceci est l'avant-goût de la mort. 35. Je fortifiai mon cœur, j'excitai mes membres, 36. j'entendis le bruit agréable des troupeaux. 37. Je vis un Sakti (un homme de l'Orient). 38. Il me demanda où j'allais, (en me disant) : 39. Tu es Égyptien. 40. Alors il me donna de l'eau, 41. il me versa du lait à boire. 42. J'allai avec lui à son peuple. » *Story of Saneha, Records of the Past*, t. VI, p. 135-136.

[4] « Je conviens que Jahel, femme de Haber, qui, dit Herder, cloua dans sa tente le général de l'ennemi, ne mériterait pas les décorations destinées à récompenser les hauts faits militaires de notre temps; mais l'éloge national renfermé dans le chant de Débora lui appartenait de droit. Avant de vouloir appliquer aux Hébreux la morale et les lois de la guerre moderne, il faudrait transformer les hordes sauvages qu'ils avaient à combattre en troupes régulières et disciplinées; il faudrait surtout donner à cette époque reculée l'esprit et les mœurs de notre époque à nous. » *Histoire de la poésie des Hébreux*, trad. Carlowitz, p. 437. Voir aussi la justification de Jahel, dans Thomson, *The Land and the Book*, 1870, p. 438 et suiv.

Digitized by Google

triomphe, d'autres femmes éprouvaient des sentiments bien différents. Débora nous les a dépeintes dans son admirable cantique, et c'est dans ce tableau qui le termine que se manifeste le mieux la touche féminine :

A la fenêtre, regarde et gémit
La mère de Sisara, derrière les treillis :
« Pourquoi son char tarde-t-il à venir ?
« Pourquoi sont-ils si lents, les pas de ses chariots ? »
Les plus sages entre les princesses lui répondent,
Et, à son tour, elle se répète leurs paroles :
« Sans doute maintenant on ramasse, on partage le butin.
« A chaque guerrier on distribue une ou deux esclaves.
« Sisara reçoit de beaux vêtements,
« Des vêtements de diverses couleurs,
« Des étoffes richement teintes, pour sa part de butin,
« Des étoffes éclatantes pour mettre sur mon cou. »

Débora ne nous décrit pas la déception et le désespoir de la mère et des femmes de Sisara. Le peintre doit les laisser deviner. Elle termine son cantique par ce vœu énergique :

Ainsi périssent tous les ennemis de Jéhovah !
Mais ceux qui l'aiment, qu'ils soient forts comme le soleil levant !

Jabin, privé de son armée et de son général, ne pouvait plus résister aux Hébreux. La victoire fut complète, la puissance du roi d'Asor fut anéantie, Israël fut à jamais délivré des Chananéens : nous ne les voyons plus reparaître parmi ses ennemis [1]. C'est là la meilleure mesure du succès remporté par Débora, Barac et Jahel.

La fidélité d'Israël, après un si éclatant triomphe, dura pendant quarante ans. Au bout de ce temps, il retomba dans l'idolâtrie. L'histoire de son infidélité, de ses souffrances et de sa délivrance par Gédéon, est l'une des plus détaillées que contienne le livre des Juges.

[1] « Opprimebant Jabin regem Chanaan, donec *deleren*t eum. » Jud. IV, 24. Le nom des Chananéens du Nord n'apparaît plus dans la Bible que comme souvenir. Quant aux Chananéens du Sud, ils ne furent jamais redoutables Un Pharaon du temps de Salomon leur enleva Gazer, I (III) Reg. IX, 16 comme David avait enlevé Jébus aux Jébuséens. Quelques familles chananéennes, inoffensives d'ailleurs au point de vue politique, se perpétuèrent cependant en Palestine, I Esd. IX, 1, et M. Clermont-Ganneau croit y avoir trouvé de nos jours leurs descendants. *La Palestine inconnue.*



Digitized by Google

## VI

### GÉDÉON.

Gédéon fut le cinquième juge d'Israël et le plus grand de tous [1]. Il était de la tribu de Manassé, et demeurait à Ephra, localité située à l'ouest du Jourdain, mais dont la position précise est inconnue. Il appartenait à une humble famille, celle d'Abiézer [2]. Son père s'appelait Joas et était peut-être prêtre de Baal [3].

Lorsque Gédéon fut miraculeusement appelé à sauver son peuple, il y avait sept ans que la Palestine était régulièrement ravagée par des pillards. Les Israélites étaient retombés dans l'idolâtrie; ils adoraient Baal et Aschéra [4]. Jéhovah les en punit en appelant leurs ennemis d'au-delà du Jourdain. Tous les ans, les Madianites, les Amalécites et les fils de l'Orient, c'est-à-dire les Arabes nomades qui erraient dans le désert, à l'est de la Palestine, du côté du Hauran [5], faisaient des razzias sur les terres des Hébreux.

Les Madianites étaient les principaux et les plus nombreux dans ces expéditions. Quoique descendant d'Abraham par Cétura [6], ils comptaient parmi les plus irréconciliables ennemis d'Israël. Ils avaient combattu contre lui dans l'armée de Séhon, roi des Amorrhéens [7], et leur filles, jointes à celles des Moabites, avaient fait tomber les enfants de Jacob dans l'impu-

[1] « Sie (die Midjanäer) zu besiegen bedurfte es damals keines geringern Helden als Gedeon's des grössten aller dieser Jahrhumderte. » Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, 3e édit., t. II, p. 473.

[2] Jud. VI, 34; VIII, 2. Le texte hébreu porte aussi Abiézer, Jud. VI, 11, 24, où saint Jérôme traduit *familia Ezri*, Cf. Jos. XVII, 2.

[3] Jud VI, 27, « timens domum patris mei, » et versets 30-31.

[4] Jud. VI, 25, 27 seq.

[5] Les *Bené-Qedem*, ou *Fils de l'Orient*, désignent toujours dans la Bible les Arabes nomades ou Bédouins qui habitent l'Arabie déserte, depuis la Pérée jusqu'à l'Euphrate. Jud. VI, 3. 33; VII, 12; Job. I, 3; I (III) Reg. V, 10; Is. XI, 14; Jér. XLIX, 28 (où *Bené-Qedem* désigne spécialement les *Bené-Qedar* ou habitants du Hauran). Ezech. XXV. 4, 10.

[6] Gen. XXV, 2. Ce qui est raconté, Jud. VII, 13, prouve que les Madianites parlaient encore, du temps de Gédéon, une langue semblable à celle des Hébreux.

[7] Jos. XIII, 21

Digitized by Google

reté et l'idolâtrie, à Settim, en les initiant au culte de Béelphégor [1]. Moïse, pour les en punir, leur avait fait une guerre sanglante [2]; mais leur humiliation et leur défaite n'avaient fait qu'accroître leur haine contre leurs vainqueurs. Établis d'abord à l'est du golfe Élanitique, ils devaient être remontés peu à peu vers le nord, pour conduire leurs nombreux troupeaux dans les vastes pâturages qui s'étendent à l'orient d'Ammon, de Moab et des tribus israélites transjordaniques [3]. Environ deux cents ans s'étaient écoulés depuis l'échec que leur avait infligé Moïse; ils avaient eu le temps de réparer leurs forces. Excités maintenant par leur haine héréditaire et unis, par l'amour du pillage, aux Amalécites qui habitaient alors près d'eux, au nord de la Péninsule arabique, ainsi qu'aux Bédouins du désert, chaque année, avant la récolte, sous la conduite de leurs émirs, Zébée et Salmana, et de leurs deux principaux capitaines, Oreb et Zeb, « le corbeau et le loup, » deux noms de sinistre augure, ou bien deux surnoms qu'ils avaient mérité par leur rapacité et leur férocité [4], ils poussaient devant eux leurs troupeaux et leurs chameaux, et, dressant au milieu des champs d'Israël leurs noires tentes de peau de bouc, ils couvraient la terre comme d'innombrables nuées de sauterelles, ravageant tout devant eux, détruisant les récoltes et enlevant les troupeaux.

[1] Num. xxv, 6, 14, 15, 17.

[2] Num. xxxi, 3-11. Cf. xxv, 17.

[3] Dans l'Arabie, au N.-O., on voyait encore du temps d'Abulféda, près de Tebuk, les ruines d'une ville de Madian. Elle était située sur le golfe Arabique, vis-à-vis de l'extrémité méridionale de la péninsule du Sinaï, à l'est. Comme les Madianites faisaient tout à la fois le commerce des caravanes et la guerre de pillards, la situation de cette ville était on ne peut mieux choisie pour leur trafic. Sur leur commerce, voir Gen. xxxvii, 28, 36. Sur les richesses qu'il leur procurait, Cf. Jud. viii, 24, 26. Lindsay, *History of merchant Shipping and ancient commerce, 1874*, t. I, p. 25 et 87. La route suivie par les caravanes est tracée sur la carte placée en tête de ce premier volume. La ville de Madian n'est clairement indiquée que I (III) Reg. xi, 18. Voir Abulféda, *Géographie*, Paris, 1840, p. 86 et suiv.; Edrisi, *Géographie*, trad. Jaubert, t. I, pp. 328-330, 333; les *Cavernes* de Schnaib, d'al Biruni, dans les *Mémoires de l'Institut*, 1851, p. 488; Seetzen, *Reisen*, t. II, p. 340; Rüppel's *Nubien*, p. 221; *Abysinien*, t. I, p. 149. Cf. Ptolémée. *Geogr. Arabie Petrée*, Μαδιανή; Euseb., *Onomast.* Μαδιαμ; Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, 3e édit., t. II, p. 473-474.

[4] Ces dernières années, Abd-el-Aziz, le chef des Bédouins d'au-delà du Jourdain, était nommé « le Léopard. » Stanley, *Sinai and Palestine*, édit., 1868, p. 341.

Digitized by Google

Ces razzias sont communes en Orient. On y pillait avant le temps d'Abraham.

Sineh, un émigré qui s'est réfugié d'Égypte auprès d'un roi de la Palestine méridionale, dit en parlant d'un chef voisin, dans le récit de sa vie qui nous a été conservé par un papyrus :

175. Il voulait m'enlever chats, chiens, vaches,
176. Me prendre bœufs, boucs, taureaux, s'en emparer à son profit...

Sineh terrasse son ennemi, il le fait prisonnier, et le traite comme celui-ci voulait le traiter lui-même :

205. Je consacrai ses femmes à Mentou (le dieu égyptien de la guerre),
208. Je lui pris ses biens, je divisai en plusieurs parts ses troupeaux ;
209. Ce qu'il avait l'intention de me faire, je le lui fis.
210. Je m'emparai des choses
211. Qui étaient dans sa maison; je dépouillai sa demeure,
212. Je gagnai des trésors et des richesses, j'acquis beaucoup de bétail [1]. »

De même qu'au temps de Sineh, ainsi au temps des Juges, ainsi au temps de David, ainsi encore aujourd'hui. David pillait les Amalécites et les Amalécites le pillaient [2]. Les descendants des Amalécites et des Bédouins ravagent encore périodiquement la plaine de Jezraël. « Au printemps de 1857, en ce même lieu, dit M. Leslie Porter, j'ai eu l'occasion de voir quelque chose de semblable (à l'invasion des Madianites), quand le chef bédouin, Akeil Agha, rassembla ses hommes et ses alliés, après le massacre des Kurdes à Hattin, pour partager le butin. Ils étaient là dans la plaine, aussi nombreux que des sauterelles, et leurs chameaux étaient sans nombre, comme le sable sur le bord de la mer. Quand je fixais mes yeux sur ces figures farouches, sur cette armée tumultueuse, sur ces dépouilles et ce butin, il me semblait que j'avais devant moi la réalité de la scène de l'histoire sainte [3]. » « Personne, dit aussi M. Stan-

[1] *Records of the past*; Goodwin, *Story of Saneha*, t. VI (1876), pp. 140-141, lignes 175-176; 205, 208-212.
[2] I Sam. (I Reg.) XXVII, 8-9; XXX, 1 et seq.
[3] L. Porter, *Handbook for Palestine*, 1875, p. 346.

Digitized by Google

ley, n'a passé à notre époque dans cette plaine (d'Esdrelon) sans voir ou au moins sans entendre parler des attaques des Bédouins, quand ils y affluent venant du désert voisin. Çà et là, sur les bords des fontaines, ou au milieu des touffes d'arbres sur les montagnes, on peut toujours distinguer leurs tentes ou leurs figures sauvages, terreur tout à la fois du villageois paisible et du voyageur inoffensif. Ce que nous voyons maintenant sur une petite échelle n'est qu'une représentation en miniature de la grande invasion d'alors [1]. »

Les Bédouins d'aujourd'hui ressemblent, à s'y méprendre, aux Madianites d'autrefois. Tout, jusqu'à leurs vêtements, rappelle ces derniers : leur costume est le même qu'il y a trois mille ans. Les chefs sont couverts de robe de pourpre ; leurs chevaux et leurs chameaux portent au cou des chaînes d'or et d'argent, avec des ornements en forme de croissant [2] ; leurs femmes sont parées de colliers, de pendants d'oreilles et de *nezem* ou anneaux suspendus au nez [3].

La plaine de Jezraël a toujours exercé sur les enfants du désert une fascination irrésistible. De temps immémorial, au commencement du printemps, ils traversent le Jourdain et se dirigent vers Bethsan, qui, pour eux, est comme la porte qui conduit au paradis [4]. La plaine de Jezraël est bien en effet un petit paradis et digne de son nom de « semence de Dieu. » Elle charme tous les voyageurs par la richesse de son sol et l'exubérance de sa végétation. Cette exubérance est telle, qu'un homme à cheval y disparaît presque au milieu des hautes herbes. En avril, le blé ondule dans la vaste campagne, parsemée d'oliviers; en tout temps, le palmier s'étend comme un parasol autour des villages et des bourgs qu'il enclôt.

A l'époque de Gédéon, les Madianites enhardis par leurs succès et profitant de l'abattement des Israélites qui, affolés de terreur, ne songeaient même pas à résister, mais se réfugiaient

[1] Stanley, *Sinai and Palestine*, 1868, p. 340.

[2] *Saharonim*, dit le texte, Jud. VIII, 21, 26, « des croissants. » Cf. Is. III, 18. La Vulgate a traduit *ornamenta ac bullas*. Cf. aussi Stace, *Thébaïde*, IX, 687.

[3] Jud. VIII, 24-26. « The Beni Sakk'r, » dit M. Tristram, « are true Midianites in all their habits. » *The land of Moab*, 1873, Pref., p. IV.

[4] Rabbi Simon ben Lakisch disait : Si le paradis doit se trouver en Palestine, la porte en est à Bethsan. Neubauer, *Géographie du Talmud*, p. 175; Guérin, *Description de la Palestine, Samarie*, t. I, p. 298.

Digitized by Google

sur les montagnes ou se cachaient dans les cavernes, les Madianites, non contents de dévaster la plaine de Jezraël, poursuivaient leurs incursions jusqu'à l'extrémité sud-ouest du pays, à Gaza, pillant tout sur la route qui traverse la Palestine en diagonale, de Bethsan jusqu'aux bords de la Méditerranée.

Leurs déprédations devinrent enfin tellement intolérables, que les Hébreux sentirent le besoin de se convertir. Ils implorèrent le secours de Jéhovah qui, dans sa miséricorde, ne tarda pas à les exaucer et suscita Gédéon pour les délivrer de leurs ennemis.

C'était vers la fin d'avril ou aux premiers jours de mai. On signalait déjà sans doute l'approche des ennemis, Gédéon était occupé, à Ephra, à battre dans le pressoir le blé, demi-mûr à peine, pour le soustraire aux hordes des Bédouins. Les pressoirs, en Palestine, se composaient de deux espèces de cuves de niveau différent, comme on peut le voir encore aujourd'hui par ceux qui, ayant été taillés dans le roc, subsistent jusqu'à présent [1]. On foulait les raisins dans la cuve supérieure, et le jus coulait, par une rigole creusée dans la pierre, dans la cuve inférieure, généralement plus grande, et où l'on pouvait cacher hommes et provisions [2]. Afin de n'être pas remarqué par les Madianites qui rôdaient déjà peut-être aux alentours, Gédéon dépiquait les épis, non dans l'aire, mais dans le pressoir, et renfermait probablement ensuite le grain dans la cuve destinée à recevoir le vin.

Près du rocher [3] où avait été creusé le pressoir, s'élevait un grand térébinthe qui appartenait aussi à la famille de Gédéon. Pendant que celui-ci se livrait à l'opération dont nous venons de parler, un envoyé de Dieu lui apparut sous le térébinthe et lui annonça qu'il était choisi pour délivrer Israël. Barac avait été appelé à sa mission par une prophétesse; cette fois, c'est Dieu qui intervient en quelque sorte directement en la personne

[1] Robinson en décrit deux encore subsistants, l'un à Hableh, dans la Palestine centrale, et l'autre dans le Liban, *Biblical Researches*, t. III, pp. 137 et 603.

[2] La cuve supérieure s'appelait proprement *gaṭ*, ληνός, Apoc. XIV, 20, et l'inférieure, *yeqeb*, ὑπολήνιον Marc, XII, 1. Voir Joel, III, 13, etc. Gédéon battait le blé dans le *gaṭ* ou cuve supérieure, Jud. VI, 11; Zeb, tué dans un pressoir, comme nous le verrons plus loin, s'était caché dans la cuve inférieure, *yeqeb*. Jud. VII, 25.

[3] Jud. VI, 20.

Digitized by Google

d'un de ses anges. Cet ange donna au futur libérateur du peuple une marque de sa puissance, en faisant consumer par un feu miraculeux, le pain et le chevreau que Gédéon lui avait apportés [1]. La nuit suivante, Dieu commanda à ce dernier, afin que son peuple devînt digne de sa protection, de renverser l'autel de Baal et de couper l'aschéra, soit le tronc d'arbre qui était le symbole de la déesse, soit les arbres mêmes qui lui étaient consacrés. Il lui commanda aussi de se servir du bois coupé pour lui offrir en holocauste un taureau qu'il lui désigna[2]. Gédéon exécuta cet ordre. Le peuple, irrité, voulut le lapider; mais son père, converti sans doute par l'apparition céleste que son fils lui avait racontée, apaisa la fureur populaire en disant que si Baal avait été offensé, c'était à Baal à se venger lui-même, ce qui fit donner à Gédéon le nom de Jérobaal, c'est-à-dire, que Baal se venge [3].

Pendant que ces événements s'accomplissaient à Ephra, les

[1] Pour lui offrir à manger, parce qu'il ne savait pas que c'était un ange, disent les uns (Voir dom Calmet, *hoc loco*); pour offrir un sacrifice à Dieu, disent les autres, en plus grand nombre. Si l'on accepte ce dernier sens, voir la réponse aux objections qu'il soulève, dans saint Augustin, *Quæst. in Jud.* 35 et 36, édit. Gaume, t. III, col. 935-936. Mais observons que les détails donnés Jud. VI, 19, indiquent un repas, non un sacrifice, car dans le sacrifice on n'apportait pas la victime cuite. Le mot *minḥa* de l'original, traduit par la Vulgate *sacrificium*, Jud. VI, 18, 15, 26, outre le sens de « sacrifice non sanglant, » a le sens général de « don, offrande, » dans un grand nombre de passages : Gen. XXXII, 14, 19, 21 (Vulg. ℣. 13, 18), etc.

[2] Il est probable, d'après le verset 26 du chapitre VI, qu'il ne s'agit que d'un taureau et non de deux, dans le verset 25. Les mots « le second (Vulgate : autre) taureau de sept ans » n'ont pour objet que de déterminer exactement le taureau qu'il demande. Cette indication minutieuse est bien une preuve de la véracité du récit. Plusieurs commentateurs ont cru, mais sans preuve positive, que ce second taureau était destiné par Joas à être offert en sacrifice à Baal.

[3] Littéralement « que Baal plaide. » Le mot de Joas était d'autant plus sanglant et le surnom donné à Gédéon d'autant plus injurieux pour Baal, que Jérobaal était un des noms de l'Hercule phénicien (Movers, *die Phönizier*, t. I, p. 434. Cf. aussi le passage de Philon de Byblos, dans Eusèbe, *Præparat Evangel.* I, 9; mais l'application est douteuse.) Nous trouvons le nom de Jerobaal sous la forme de *Jerubešet* (dans l'hébreu II Sam. XI, 21), laquelle semble encore plus méprisante, *bošet* signifiant « ignominie » et « idole. » Isboseth et Méphiboseth sont ainsi nommés par un changement analogue, car ils sont appelés I Par. VIII, 33, 34; IX, 39, 40, Esbaal et Meribaal. *Gédéon* signifie *concisor*, c'est-à-dire « brave guerrier. » Cf. Isaïe (texte hébreu), X, 33. On lit dans Eusèbe. *Præp. Ev.* I, 9, que Sanchoniaton parle d'un « Hiérombal, prêtre du Dieu Jevô. » Plusieurs y ont vu le nom de Jérobaal, mais l'histoire des deux personnages n'est pas la même. Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, 3e édit., t. II, p. 536.

Digitized by Google

Madianites avaient recommencé leurs incursions et étaient allés camper au centre même de la riche plaine de Jezraël, non loin des lieux où avait été battu Sisara. Le nouveau juge d'Israël, revêtu de l'esprit de Dieu et de nouveau encouragé par le double miracle de la toison, inondée d'abord de rosée sur la terre sèche et ensuite sèche sur la terre humide, Gédéon réunit à la hâte les hommes des tribus voisines, en premier lieu ceux de Manassé, puis ceux de Zabulon, de Nephtali et d'Aser, accourus de l'autre extrémité de la plaine [1]. Partant du sud, il alla camper de nuit [2], avec ses troupes, sur le versant septentrional du mont Gelboé, où devait plus tard périr Saül. Il voyait de là les tentes des ennemis dressées dans la plaine qui s'étendait à ses pieds. Les hommes de bonne volonté qui s'étaient joints à lui étaient au nombre de trente-deux mille. Tout le monde sait comment Dieu les lui fit réduire à trois cents. Gédéon engagea d'abord les timides à se retirer, conformément à la loi du Deutéronome [3]. Les Israélites avaient maintenant sous les yeux l'innombrable multitude des ennemis. Le cœur faillit à la plupart : vingt-deux mille se retirèrent. Il en restait encore dix mille, autant que Barac en avait eu sous ses ordres pour vaincre Sisara. C'était trop encore. Jéhovah voulait manifester sa protection et sa puissance d'une manière éclatante, en remportant la victoire, pour ainsi dire, sans soldats.

Au pied du mont Gelboé, au nord-ouest, coule une source très-abondante, appelée aujourd'hui Ain-Djaloud, et autrefois Ain-Harod [4] ou « source de la terreur, » à cause sans doute de l'événement qui s'y accomplit du temps de Gédéon. Elle sort de dessous un gros rocher, creusé intérieurement comme une caverne, et surplombant au-dessus du grand bassin, de forme

[1] La tribu d'Issachar, au milieu de laquelle campait l'ennemi, n'est pas nommée.

[2] Jud. VII, 1.

[3] Deut. XX, 8.

[4] La Vulgate l'appelle *Harad*, le texte hébreu *Harod*, Jud. VII, 1. Cette fontaine n'est mentionnée nulle autre part, dans la Bible, sous le même nom. Une localité, appelée Harod, est seulement indiquée, II Sam. (II Reg.), XXIII, 25, comme la patrie de deux héros du temps de David. La localité devait tirer son nom de la source mentionnée par les Juges ou *vice versâ*. Cette source porte un autre nom, celui de « fontaine qui est à Jezraël. » I Sam. (I Reg.) XXIX, 1; du moins cette identification est-elle très-probable.

Digitized by Google

demi-circulaire, où l'eau se répand en nappe, et où se jouent de nombreux poissons. Elle se divise ensuite dans deux canaux.

Dieu commanda à Gédéon de conduire ses soldats à cette fontaine, et de renvoyer chez eux tous ceux qui ne se contenteraient pas de boire dans le creux de la main. Quand il eut exécuté les ordres de Dieu, il ne lui resta plus que trois cents hommes.

Il fallait un grand courage et une foi plus grande encore pour oser attaquer avec une troupe si insignifiante une innombrable multitude. Les cent trente-cinq mille ennemis remplissaient toute la plaine. Leur camp s'étendait au nord [1] du Gelboé [2], jusqu'au mont Moreh ou petit Hermon [3]. Le petit Hermon se rapproche de fort près du Gelboé. Les Madianites gardaient là l'entrée de la vallée qui conduisait au Jourdain et dans leur pays, et leurs campements, à partir de cet endroit, s'étendaient indéfiniment dans la direction de l'ouest [4].

[1] Au nord, par rapport à Gédéon, comme le porte expressément l'hébreu, Jud. VII, 1, et comme l'exige la géographie, non au nord de la colline de Moreh.

[2] Il n'est pas douteux que Gédéon ne campât sur le mont Gelboé, sur le versant septentrional, à l'extrémité occidentale. Le texte porte à la vérité VII, 3, le mont Galaad, mais il ne peut être question des montagnes de Galaad, situées à l'est du Jourdain, puisque nous verrons tout à l'heure les Madianites obligés de traverser le Jourdain pour passer à l'est. Il faut donc ou que Galaad fût un des noms du mont Gelboé, ou que Galaad soit écrit ici pour Gelboé.

[3] Le nom du mont Moreh a été traduit dans la Vulgate par *collis excelsi*, VII, 1. Le Moreh n'est mentionné nulle autre part sous ce nom dans la Bible, car il est clair qu'il ne s'agit pas ici du More de Gen. XII, 6; Deut. XI, 30; Vulgate : *convallis illustris*, Gen. XII, 6, dans le sud de la Palestine. Le Dr Bertheau a conjecturé avec raison que c'est le petit Hermon, au nord du mont Gelboé (*Richter*, p. 119). Le Dr Riess, *Biblische Geographie*, p. 65, admet cette identification, ainsi que la plupart des commentateurs et voyageurs contemporains. V. Porter, *Handbook for Palestine*, p. 346. Le nom de petit Hermon n'est pas biblique. Il a été tiré des Ps. XLI, 7 (Héb. XLII, 6) et LXXXVIII, 13 (Héb. LXXXIX, 12) mal compris. Les habitants l'appellent Dûhy. V. Stanley, *Sinai and Palestine*, 1868, p. 336.

[4] Dans le combat où périrent plus tard Saül et Jonathas, les deux armées belligérantes des Philistins et des Israélites occupaient à peu près les mêmes positions que dans le cas présent. Les Hébreux étaient campés au pied du mont Gelboé, I Sam. (I Reg.) XXVIII, 4; XXXI, 1, près de la fontaine de Jezraël ou de Harod, I Sam. (I Reg.) XXIX, 1, et les Philistins se trouvaient d'abord à Sunam, I Sam. (I Reg.), XXVIII, 4, au pied sud-ouest du petit Hermon. De Sunam, les Philistins durent aller à Aphec d'Issachar, I Sam. (Reg.) XXIX, 1, à l'ouest, et puis s'avancer de là vers la ville de Jezraël, I Sam. (Reg.) XXIX, 11, au sud-est d'Aphec et au sud de Sunam, pour attaquer Saül qui était devant

Digitized by Google

Gédéon, au pied du Gelboé, était tout près des hordes des Bédouins. Pour augmenter sa confiance, Dieu lui ordonna de pénétrer pendant la nuit dans le camp des ennemis. Le héros d'Israël y entendit un Madianite raconter à un de ses compagnons le songe suivant : un pain d'orge, cuit sous la cendre, avait roulé dans leur camp, et quand il avait touché une tente, cette tente s'était abattue. Ce pain d'orge, le moins estimé de tous les pains, remarque Josèphe [1], c'est Gédéon, le dernier dans la maison de son père, mais bientôt le plus grand de tout Israël, parce qu'il va terrasser tous ses ennemis.

Après avoir entendu ce songe, Gédéon ne doute plus de la protection divine et de la victoire : il partage aussitôt ses hommes en trois troupes, qui prennent trois directions différentes. Chaque homme est armé d'une trompette et d'un vase qui cache un flambeau. Au signal donné par leur chef, ils brisent les vases et font briller les flambeaux, ils sonnent de la trompette et ils crient de toutes leurs forces : « A Jéhovah et à Gédéon [2] ! » A ce bruit, à ces cris, à la vue de ces flambeaux, les Bédouins, éveillés en sursaut, s'entretuent mutuellement, et les Israélites sont vainqueurs sans combat.

Ceux qui ont visité le Caire, il y a quelques années, ont pu voir dans cette ville des flambeaux qui rappellent ceux dont se servirent les trois cents Israélites. Le *zabit* ou *agha* de la police, en faisant ses rondes nocturnes, porte avec lui, dit M. Lane, « une torche qui, dès qu'elle est allumée, brûle sans flamme, excepté lorsqu'on l'agite dans l'air; alors elle éclaire subitement et joue ainsi le même rôle que notre lanterne sourde. L'extrémité allumée est quelquefois cachée dans un petit vase de terre, ou couverte de quelque autre objet, quand on ne veut point qu'elle éclaire [3]. » On peut supposer avec

eux, à l'extrémité occidentale du mont Gelboé. Le souvenir de la victoire de Gédéon avait sans doute poussé Saül à choisir ce champ de bataille.

[1] Josèph., *Antiq. Jud.* V, VI, 4. Peut-être y a-t-il un jeu de mots dans le mot pain, *lehem*, dont la racine signifie « combattre. »

[2] Jud. VII, 18, 20. Cf. *id.* VII, 14.

[3] Lane, *Modern Egyptians*, t. I, ch. IV, 5e édit., p. 120. L'histoire raconte plusieurs stratagèmes qui ont quelque ressemblance avec celui de Gédéon. Les Falisques jetèrent l'épouvante dans l'armée romaine au moyen d'hommes qui avaient pour armes des flambeaux et des serpents. Ceux de Véies et de Sidènes firent la même chose. Les Dicètes effrayèrent les Héréens au moyen de trompettes. Tit. Liv. XXII, 16; Polyæn. *Stratag.* 2, 37; Frontin, *Stratagematicon*, 2, 4; Sallust. *Jugurtha*, 99; Plutarch., *Fabius Maximus*, c, 6;

Digitized by Google

vraisemblance que les soldats de Gédéon avaient des torches semblables.

Les armées des nomades orientaux sont plutôt une masse confuse qu'une armée véritable; c'est une multitude hétérogène, sans cohésion, sans discipline et sujette par là même, au dire des historiens, à des accès de terreur panique, dont il est impossible aux chefs d'empêcher les funestes résultats. Nous ne le nions pas, mais quelle que puisse être l'impressionnabilité des tribus bédouines, trois cents hommes [1] n'ont pu défaire, sans une intervention extraordinaire de Dieu, cent trente-cinq mille ennemis. Leur défaite doit d'autant plus nous étonner qu'ils n'ont pu être surpris qu'à demi par Gédéon, puisqu'ils savaient que sa troupe était dans leur voisinage [2].

La première pensée des Madianites, saisis d'effroi, fut de s'enfuir précipitamment. Ceux qui ne furent pas victimes du premier carnage, au milieu du camp, se dirigèrent en toute hâte, en poussant les cris perçants qui leur sont particuliers [3] et qu'ont signalés tous les voyageurs qui ont eu occasion de les entendre, vers la ville de Bethsan, par la vallée du Nahr-Djaloud actuel, qui conduit de la plaine de Jezraël dans cette ville et mène à Bethsetta, la Chouttah actuelle [4], et à

Gratius, in *hunc loc.* Niebuhr, *Description de l'Arabie* et Keil, *Richter*, p. 263, note, racontent comment un chef arabe, Ahmed-ben-Saad, battit quatre à cinq mille hommes d'une autre tribu, conduits par Bel-Arab, en usant du même stratagème que Gédéon. Voir aussi *Journal asiatique*, année 1841, t. II, p. 516. Mais, dans aucun de ces cas, ceux qui ont employé le stratagème n'ont renvoyé la presque totalité de leurs forces, ils n'avaient pas affaire à des ennemis aussi nombreux et leur victoire n'a pas été aussi complète.

[1] Josèphe, voulant rehausser outre mesure le caractère miraculeux de la victoire de Gédéon, a prétendu que ces trois cents hommes étaient les plus lâches d'Israël (*Antiq. Jud.* V, VI, 4), et qu'ils n'avaient bu dans le creux de la main que par la peur d'être surpris par les ennemis. Théodoret croit aussi qu'ils étaient lâches, et que c'est pour ne pas prendre la peine de se baisser qu'ils n'ont bu que comme les chiens d'Egypte, lesquels ne boivent qu'en courant, par crainte des crocodiles. (Macrob. *Saturn.* II, 2. Æliani, *Var. Hist.* I, 4; *Hist. anim*, 6, 53; Théodoret, *Quæst. in Jud.* Interrog. XVI. Migne, Patr. gr. t. LXXX, col. 504.) Mais le texte sacré est loin de les représenter comme lâches. Il dit au contraire, VII, 3, que tous les lâches s'étaient retirés. La manière dont les trois cents poursuivent les Madianites au-delà du Jourdain est une preuve frappante de leur courage. S'ils ont peu bu, c'est parce qu'étant les plus robustes et les plus énergiques, ils étaient les moins altérés.

[2] Jud. VII, 14.

[3] *Vociferantes ululantesque*, Jud. VII, 21.

[4] « Dans leur fuite, dit M. Guérin, les Madianites rencontrèrent nécessairement la localité appelée aujourd'hui Chouttah; il est donc permis de supposer

Digitized by Google

Abelmehula, « le pré de la danse, » dont il est impossible aujourd'hui de déterminer la position exacte [1]. Ils voulaient atteindre ainsi les gués du Jourdain et se mettre en sûreté de l'autre côté du fleuve [2]. Mais il est facile d'imaginer la confusion qui devait régner dans cette multitude en déroute, affolée par la peur, encombrée de bestiaux et de chameaux à la marche lente. Les trois cents hommes de Gédéon, renforcés par les tribus de Nephtali, d'Aser et de Manassé, poursuivirent les ennemis avec vigueur et en firent un grand massacre.

Pendant cette poursuite, Gédéon envoya des messagers prévenir les Éphraïmites d'occuper tous les gués du Jourdain à partir de son embouchure ; dans la mer Morte au sud, et en remontant son cours ; mais avant qu'ils eussent eu le temps d'exécuter ses ordres, une partie des Madianites, avec ses deux principaux chefs, Zébée et Salmana, avait franchi le fleuve probablement vers l'endroit où le Jabok se jette dans le Jourdain, vis-à-vis de Soccoth [3].

Le gué étant encombré en ce lieu-là, le reste des fuyards continua à descendre le long du fleuve jusqu'au gué de Bethbera, peut-être le même que celui de Bethabara, « la maison du passage [4]. » Ils le trouvèrent fortement occupé par les Ephraïmites, et il se livra là sans doute un combat entre les Israélites et leurs ennemis. Oreb et Zeb furent pris dans la mêlée, ou bien dans le creux du rocher et dans le pressoir où ils étaient peut-être allés se cacher, et ces deux scheiks, qui avaient été si longtemps la terreur des Hébreux, furent égorgés aux deux endroits qui portèrent depuis leur nom : le rocher d'Oreb et le pressoir de Zeb [5].

qu'elle a remplacé l'ancienne Beth-ha-Chittah, dont elle reproduit fidèlement le nom ; les mots *beth* et *ha* ne faisaient pas partie du nom proprement dit. » *Description de la Palestine, Samarie*, t. I, pp. 302-303. M. Stanley place cependant *Bethsetta* plus à l'est, Beth-Schittah ; « la maison de l'acacia, » dit-il, était certainement dans la vallée du Jourdain, parce que l'acacia ne se trouve jamais sur les montagnes de Palestine, *Sinai and Palestine*, » 1868, p. 343.

[1] Abelmehula, la patrie d'Elisée, I (III) Reg. XIX, 6, était dans la tribu d'Issachar, au sud de Bethsan, sur la route qui conduit de l'extrémité occidentale du lac de Génésareth à Sichem.— Tsérérat, mentionné par le texte hébreu, et Tebbath, sont des localités inconnues.

[2] Il n'y avait sur le Jourdain ni ponts ni barques. Il fallait donc chercher nécessairement, pour le passer, les endroits où l'eau était peu profonde.

[3] D'après Jud. VIII, 4 et suiv.

[4] Joa. I, 18.

[5] Jud. VII, 25. Cf. Is. X, 26.

Digitized by Google

Cependant les deux principaux émirs, Zébée et Salmana, avaient réussi à s'échapper, comme nous l'avons remarqué. L'intrépide et infatigable Gédéon n'hésita pas à les poursuivre de l'autre côté du Jourdain, avec ses trois cents braves, quoiqu'ils fussent exténués de fatigue et de faim. Il dut passer le fleuve peu après les Bédouins, au même endroit, et suivre la route par laquelle ils s'étaient sauvés, c'est-à-dire la vallée du Jabok. Les habitants de Soccoth [1] et de Phanuel, dans la tribu de Gad, au-delà du fleuve, manquant tout à la fois d'humanité et de patriotisme, refusèrent insolemment des vivres à Gédéon et à ses compagnons [2]. Il n'en continua pas moins à poursuivre les fuyards et il les atteignit à Karkor, localité située dans le désert [3]. Les vaincus étaient loin de s'attendre à être poursuivis à cette distance, au sein même de leurs déserts. Ils étaient encore quinze mille; mais ils ne pensèrent pas même à se défendre, ils ne songèrent qu'à fuir devant cette poignée d'hommes intrépides qui ne leur laissaient ni trêve ni repos. Zébée et Salmana ne purent échapper : ils furent faits prisonniers et ensuite mis à mort [4]. Ainsi fut défaite et anéantie, en

[1] Sur Soccoth, voir *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1853, p. 59.

[2] Jud. VIII, 6.

[3] Notre Vulgate, au lieu de Karkor, a *requiescebant*; les Septante ont Καρκὰρ, Jud. VII, 10. Eusèbe et saint Jérôme placent Karkor à une journée au nord de Petra, *Onomasticon*, voc. Καρκάρ, et *Carcar*. Aujourd'hui Kerek-el-Sobak. C'est le mettre trop au sud. On ne peut d'ailleurs faire que des conjectures douteuses sur la position de Karkor. D'après Knobel, *das Buch Numeri*, in. XXXII, 42, p. 184, suivi par Keil, *Richter*, p. 267-268, Nobé et Jegbaa (Nobaḥ et Jogbeha), à l'est desquelles était la route suivie par Gédéon (Jud. VIII, 11), seraient les ruines actuelles de *Nowakis* et de *Djebeiha*, au nord-ouest d'Ammân, l'ancienne Rabbath-Ammon. Karkor serait Karkagheisch, dont les ruines, mentionnées par Burckardt, *Syrie*, p. 612, sont situées dans le voisinage, à gauche, sur la route de Szalt à Ammân, tout au plus une heure et demie au nord-ouest d'Ammân. Il y a cependant des difficultés à cette identification. Nobé, auparavant Chanath, était dans la demi-tribu de Manassé oriental (Num. XXXI, 42), ce qui est bien un obstacle à son identification avec Nowahis. Aussi M. Grätz et beaucoup d'autres voient-ils dans Nobaḥ (Nobé), la Qanat de Num. XXXIII, 42, la Kannath ou Kanawa actuelle, dans le Hauran méridional, à quelques heures au nord du mont el Klub, qui a une hauteur de 6,000 pieds. Cette opinion est fondée sur Josèphe, les médailles, etc. V. Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 123; Ritter, *Erdkunde, Palästina*, t. II, pp. 937 *et seq.*

[4] Gédéon, dit la Vulgate, VIII, 13, retourna du combat avant le lever du soleil, ce qui indiquerait qu'il avait taillé en pièces l'armée madianite en deux nuits et un jour. Mais les Septante et la version syriaque prennent pour un nom propre le mot *heḥeres* que la Vulgate a traduit par « soleil. » Le

Digitized by Google

trois rencontres successives, dans la plaine de Jezraël, à Bethbera et à Karkor, cette armée innombrable.

La victoire de Gédéon est une des plus mémorables que rapportent nos saints livres, non-seulement à cause de la manière merveilleuse dont elle fut gagnée, mais aussi à cause de ses résultats. Elle fut décisive. A partir de ce jour, Madian, jusqu'alors si redouté et si redoutable, ne compte plus parmi les ennemis du peuple de Dieu ; « il ne lève plus la tête, » [1] il disparaît de l'histoire [2].

Aussi les exploits de Gédéon produisirent-ils un effet prodigieux sur l'esprit des Israélites et laissèrent-ils dans leur mémoire un ineffaçable souvenir, dont nous retrouvons l'écho depuis Samuel jusqu'à saint Paul [3]. Prophètes et psalmistes chantèrent à l'envi « la verge de l'oppression brisée comme au jour de Madian, » la ruine d'Oreb et de Zeb, de Zébée et de Salmana qui disaient : « Emparons-nous de la demeure d'Élohim. »

Si le nom du vainqueur des hordes bédouines acquit une pareille célébrité dans la postérité, l'éclat de sa gloire ne fut pas moins grand auprès de ses contemporains. Il fut tel, qu'ils lui proposèrent le pouvoir suprême. Les maux qu'ils avaient soufferts, faute d'un chef qui sût organiser la résistance et se mettre à leur tête, la bravoure, l'intrépidité, l'habileté, la sagesse et la fermeté de Gédéon leur firent comprendre les avantages d'une union étroite entre les différentes tribus, sous un maître qui, réunissant en faisceau ces forces éparses, pourrait les rendre invincibles. C'est ainsi que nous voyons

mot « montée, » *ma'ahle*, qui précède et qui ne peut s'entendre du *lever* du soleil, est une raison de considérer *heḥeres* comme un nom propre, mais il est impossible de dire quel lieu il désigne. Bertheau, *Richter*, p. 130, accepte la leçon *harim*, « montagne », lue par le traducteur grec Symmaque, au lieu de *ḥeres*, et traduit « la montée des montagnes. »

[1] Jud. VIII, 28.

[2] Le jour de Madian, comme l'appelle Isaïe, IX, 4, fut le dernier. On ne retrouve plus les Madianites mentionnés que Judith, II, 16, où il est dit que les fils de Madian furent vaincus par Holopherne. En dehors de ce passage et des souvenirs concernant la victoire de Gédéon ou des faits antérieurs à cette date, comme I Par. I, 44, etc. le nom des Madianites n'apparait plus après les Juges que dans la prophétie d'Isaïe, LX, 6. qui parle des dromadaires de Madian, et dans celle d'Habacuc, III, 7, qui parle des peaux de tente de la terre de Madian.

[3] I Sam. (Reg.), XII, 11; Ps. LXXXIII (Vulg. LXXXII), 10, 12; Is. IX, 4; X, 26; Heb. XII, 32.

Digitized by Google

poindre pour la première fois l'idée d'un pouvoir central et d'une monarchie en Israël.

Gédéon eût été digne d'être le premier roi de son peuple. Ce n'était pas seulement un brave guerrier et un héros [1], c'était aussi un habile politique. Quand au retour de Karkor [2], les Ephraïmites, naturellement arrogants et impérieux, lui reprochent avec insolence de ne les avoir pas appelés au combat contre les Madianites, il leur répond avec un esprit et une adresse qui les désarment : « Le grappillage d'Éphraïm vaut mieux que les vendanges d'Abiézer, » c'est-à-dire j'ai fait enfuir seulement Oreb et Zeb de la plaine de Jezraël, vous, vous les avez pris et tués ; votre victoire est supérieure à la mienne.

A cette habileté il joignait, quand il le fallait, une fermeté inflexible. Les gens de Soccoth et de Phanuel, au lieu de se joindre à lui, lui avaient refusé des vivres, lorsqu'il poursuivait les débris de l'armée madianite. Ce refus provenait-il de ce que le malheur du reste d'Israël leur était indifférent, ou plutôt de ce qu'ils craignaient lâchement que les Madianites, à la ruine desquels ils ne pouvaient croire, ne leur fissent payer chèrement un jour le concours qu'ils auraient prêté à leurs frères ? nous l'ignorons, mais ce qui est bien certain, c'est qu'il était nécessaire de rappeler aux différentes tribus les liens de solidarité qui les unissaient entre elles, en punissant rigoureusement cette lâcheté et cet égoïsme qui ne savaient point faire le moindre sacrifice en faveur du bien public. Gédéon ne manqua pas à ce devoir : il détruisit la tour de Phanuel et ses habitants ; il fit mourir, en les roulant dans des épines [3], les soixante-dix-sept chefs de famille de Soccoth. Ce traitement peut nous paraître

[1] Jud. VI, 12, 14.

[2] Cet épisode est raconté par anticipation, Jud. VIII, 1-3, pour en finir d'un coup avec les Éphraïmites, dont l'auteur vient de faire connaître les exploits dans la prise d'Oreb et de Zeb. Cette scène ne peut avoir eu lieu que lorsque l'expédition a été finie.

[3] C'est ainsi qu'ont traduit toutes les anciennes versions. Beaucoup de modernes traduisent, sans preuves : en les broyant sous des herses armées de pointes de fer ou de pierres de pyrites pointus, très-communes en Palestine. Ainsi J. D. Michaelis, Celse, *Hierobotanic*, 2, 194 ; Gesen. *Thesaurus*, p. 224 ; Rosenmüller, *Scholia in Jud.*, p. 208. David infligea un supplice semblable aux Ammonites. II. Sam. (Reg.) XII, 31 ; I Par. XX, 3. Diodore de Sicile, *Biblioth.*, I, 77, t. I, p. 230, dit qu'en Égypte les parricides étaient roulés sur des épines jusqu'à ce qu'ils rendissent le dernier soupir.

Digitized by Google

sévère, mais il était dans les mœurs du temps, et un exemple était indispensable.

Tant de fermeté, de savoir-faire et de courage, joints à une stature vraiment royale[1], lui avaient fait acquérir le plus grand ascendant sur les Israélites du nord et du centre de la Palestine. Tous ceux qui avaient pris part à la guerre s'étaient réunis, selon l'usage, quand elle fut terminée, pour partager le butin. Ils proposèrent donc à Gédéon d'accepter le commandement suprême, pour lui et pour sa postérité. Mais la magnanimité du héros n'était pas moindre que son intrépidité : il n'avait point d'ambition, et son refus fut d'autant plus louable qu'il fut inspiré par la foi : « Je ne serai pas votre maître et mes fils ne seront pas vos maîtres, leur dit-il, c'est Jéhovah qui sera votre maître[2]. » Moïse n'avait pas formellement interdit l'établissement d'un roi visible, mais il avait maintenu l'organisation antique et n'en avait pas établi lui-même. Il était dès lors évident, comme le fit plus tard remarquer Samuel[3], que c'était agir contrairement aux intentions divines que d'ériger les douze tribus en royaume. Jéhova, voulait être alors le seul roi de son peuple. Gédéon fit ainsi tout à la fois acte de religion et de vrai patriotisme en repoussant le pouvoir qui lui était offert.

A une si belle vie, il y eut pourtant une tâche, involontaire peut-être, mais sévèrement punie dans sa postérité. Dans le partage du butin, Gédéon demanda pour lui les pendants d'oreilles en or qui avaient été pris aux ennemis vaincus. Aussitôt on s'empressa de le satisfaire : on étendit par terre un *simlah* ou vêtement de dessus, et chacun y jeta les *nezem* qui étaient dans sa part de butin[4]. Le libérateur d'Israël en fit plus

[1] Jud. VIII, 18.

[2] Jud. VIII, 23. Cf. Exod. XV, 18 : « que Dieu soit roi (*imlôk*) éternellement ; » I Sam. (I Reg.) VIII, 7 et seq.

[3] I Sam. (Reg.), VIII, 7. Voir ce que nous avons dit plus haut.

[4] Jud. VIII, 25. Le mot *nezem*, employé par le texte Jud. VIII, 24, désigne ordinairement un pendant de nez et non un pendant d'oreilles. Mais il faut lui donner ici cette dernière signification, comme Gen. XXXV, 4 ; Exod. XXXII, 2, 3, parce qu'il s'agit surtout d'ornements portés par les hommes, et que les pendants de nez sont portés seulement par les femmes. Le texte hébreu semble dire que Gédéon demanda tous les pendants d'oreilles en or du butin, mais il peut signifier aussi qu'il ne demanda à chacun qu'une paire de pendants d'oreilles. Le goût des bijoux a été très-répandu de toute antiquité en Orient, comme nous le prouvent, d'accord avec la Bible, les monuments

Digitized by Google

tard un éphod qui devint une occasion d'idolâtrie pour le peuple et de scandale pour sa famille [1]. La version syriaque de la Bible dans l'antiquité, Gesenius et d'autres exégètes ont pensé que le mot éphod désigne ici une idole [2]; mais rien ne justifie une pareille interprétation. Gédéon ne tomba pas dans l'idolâtrie. Quoique le passage du livre des Juges qui raconte ce fait soit obscur, et qu'on ne comprenne pas aisément comment on put dépenser 1,700 sicles d'or dans la confection d'un ornement comme l'éphod [3], nous ne pouvons prendre ce mot que dans le sens qu'il a partout ailleurs dans la Bible, c'est-à-dire comme désignant un vêtement sacré, porté dans les cérémonies religieuses [4]. Sur l'éphod du grand prêtre était placé le pectoral avec l'*urim* et le *thummim* qui étaient l'organe des oracles divins. On se servait donc de l'éphod pour consulter Dieu et connaître l'avenir [5]. De là, sa célébrité et sa popularité en Israël; de là aussi, le désir de Gédéon de posséder un éphod magnifique. Cet objet attira à Ephra un grand concours de peuple. Il fit tomber de nou-

écrits et figurés de l'Égypte et de l'Assyrie, ainsi que les objets précieux découverts dans les tombeaux, et l'usage actuel des Arabes. (Voir Keil, *Richter*, p. 270, 271.) Il n'est donc pas étonnant que Gédéon ait ainsi reçu 1,700 sicles d'or, dépouilles de cent trente-cinq mille Madianites. Au verset 24 de Jud. VIII, les Madianites sont appelés Ismaélites par un échange semblable à celui qui a lieu Gen. XXXVII, 28, 25 et 27 avec 36, où il est dit indifféremment que Joseph est vendu aux Ismaélites ou aux Madianites. Le nom d'Ismaélites paraît employé dans le sens large et vague dans lequel nous employons le nom d'Arabes.

[1] Le langage de la Bible, Jud. VIII, 27, paraît impliquer un blâme de l'acte de Gédéon. Saint Augustin l'appelle *illicitum, peccatum* (*Quæst. in Jud.* XLI), édit. Gaume, t. III, col. 939, 940, 941. Plusieurs commentateurs des derniers siècles, au contraire, essayent de justifier Gédéon. Voir dom Calmet, *hoc loco*, pp. 135-136; Bonfrerius, dans Migne, *Cursus completus Scripturæ sacræ, hoc loco*, p. 817.

[2] De même la version arabe. Gesenius, *Thesaurus*, p. 135; Vatke, *Biblische Theologie*, p. 267, etc. Ils admettent le même sens, naturellement, pour l'éphod de Michas. Jud. XVII, 5.

[3] On peut cependant l'expliquer avec saint Augustin : « Fecit ex eo ephud, non scilicet illud totum consumens in ephud sed ex illo quantum sufficiebat impendens. » (*Loco citato*, col. 940.) Saint Augustin et beaucoup d'autres après lui croient d'ailleurs que Gédéon ajouta à l'éphod plusieurs autres objets sacrés. V. Bonfrère, *loco citato*, p. 814.

[4] L'éphod est décrit Exod. XXVIII, 4. Il est porté par les simples prêtres, I Sam. (Reg.) XXII, 18; XIV, 28; Osée, III, 4; par Samuel, I Sam. (Reg.) II, 18; par David, II Sam. (Reg.), VI, 14; I Par. XV, 27. — Pour la description de l'éphod, voir V. Ancessi, l'*Égypte et Moïse*, pp. 32 et suiv.

[5] Num. XXVII, 21; I Sam. (Reg.) XXIII, 9; XXX, 9.



Digitized by Google

veau Israël dans l'idolâtrie et lui occasionna ainsi de nouveaux châtiments, dont la famille de Gédéon fut, après sa mort, la première victime.

Gédéon, après sa victoire, s'était retiré « dans sa maison [1] » comme les autres juges qui l'avaient précédé, sans garder d'autre pouvoir que celui d'un grand ascendant sur les esprits. Ephra devint alors pour les Hébreux, qui n'avaient point de capitale, parce qu'ils n'avaient point de gouvernement central, un rendez-vous très-fréquenté, où ils allaient consulter l'éphod. C'est peut-être avec les visiteurs qui allaient à Ephra qu'Abimelech commença à nouer les intrigues qui éclatèrent lorsque son père eut été enseveli dans le tombeau de Joas.

F. Vigouroux.

[1] Jud. VIII, 29.

Digitized by Google

# LE PREMIER SCHISME

DE

# CONSTANTINOPLE

## ACACE ET PIERRE MONGE

Un des reproches les plus vifs que les Gallicans aient faits aux papes, c'est d'avoir condamné sans raisons suffisantes le patriarche Acace de Constantinople, qu'ils représentent comme un zélé catholique. Ils allèguent pour cela certains documents venus de Constantinople, auxquels ils accordent beaucoup plus de créance qu'aux pièces authentiques conservées par l'Église de Rome, et d'après lesquelles Acace aurait *très-sciemment* abandonné le concile de Chalcédoine et les orthodoxes, pour s'attacher aux partisans de Dioscore. Or il se trouve que la tradition *constante* de ces schismatiques invétérés d'Égypte est en tout conforme à celle de Rome sur ce point de fait, que, pour eux comme pour les papes, Acace est bien réellement devenu monophysite au milieu de sa carrière, et qu'il est mort dans cette communion. Tous leurs chroniqueurs (et en particulier Sévère d'Achmunein dont nous possédons à la Bibliothèque nationale [1] un très-précieux manuscrit), sont

[1] Ce manuscrit porte le N° 139 dans l'ancien fonds arabe. — Voici la traduction de ce qui concerne Pierre Monge (fol. 71 et 72) :

« Le patriarche Pierre, qui est le vingt-septième de la liste.

« Lorsque Timothée (Elure) alla au Seigneur, le prêtre Pierre fut, par la « volonté de Dieu, établi patriarche dans l'Église d'Alexandrie. Or l'empire « romain, qui s'obstinait alors à faire mémoire du concile de Chalcédoine, était

Digitized by Google

d'accord à ce sujet; Sévère indique même qu'on possédait, de son temps, dans le monastère de Saint-Macaire, à Schiet, la correspondance de Pierre Monge et d'Acace, correspondance très-compromettante pour ce dernier. Cette correspondance, je l'ai trouvée à Rome, lors de ma dernière mission, dans un manuscrit copte [1] rapporté d'Égypte par Assemani et qui pro-

« sans cesse bouleversé, parce qu'il n'était pas assis sur le fondement du « rocher immobile qui est Dieu le Verbe Jésus-Christ. C'est pourquoi Acace, « patriarche de Constantinople, écrivit à Pierre, patriarche d'Alexandrie, « pour lui demander de le recevoir à sa communion, et cela dans de nom- « breuses lettres qu'il lui fit tenir, en lui assurant qu'il repoussait les « Chalcédoniens, nommés par lui hérétiques, ainsi que le tome plein de « blasphèmes de Léon et toutes les doctrines de Nestorius. Pierre écrivit aussi « une lettre pour s'assurer de la sincérité de ses discours. Lorsque cette lettre « parvint à Acace, il la reçut avec une grande joie et la montra à qui le voulut « parmi ceux qui professaient la foi orthodoxe. Ensuite il écrivit ses synodiques « et les envoya au bienheureux Pierre. Or il y avait quelques évêques qui « n'étaient pas présents alors que fut écrite la correspondance des deux « patriarches Pierre et Acace, et Satan, l'ennemi de Dieu, souffla dans le « cœur de ces évêques une mauvaise pensée. Les principaux étaient Jacob, « évêque de Sacs, et Mennas, évêque de Miniet Tama. Ils se rendirent à la « ville d'Alexandrie et ils dirent au patriarche : Comment as-tu reçu Acace à « la communion, Acace, un fauteur du concile de Chalcédoine? Il répondit « doucement : Je l'ai reçu à pénitence de cette erreur. Et il leur apprit ce qui « lui était arrivé en fait de messages attestant le repentir d'Acace, et comment « il lui avait fait reconnaître la foi orthodoxe, et il leur raconta qu'il avait « envoyé des évêques vers lui pour entendre sa profession de foi suivant les « canons de l'Église. Mais ils ne reçurent pas ses explications, parce que « l'orgueil s'était établi dans leur cœur. Ils s'éloignèrent du siége de l'évangé- « liste et apôtre saint Marc, et, dans leur ignorance, ils dirent comme les fils « d'Israël : Point de part commune avec David, ni d'héritage avec le fils de « Jessé. Et ils se séparèrent du patriarche Pierre et ne rentrèrent plus sous « son obédience, à tel point qu'ils furent nommés *sans chefs* (*acéphales*). Or « les lettres échangées entre les deux patriarches susmentionnés sont au « nombre de quinze.

« Lorsque Pierre fut nommé patriarche d'Alexandrie, il éprouva de grandes « persécutions de la part des hérétiques. Ceux-ci le chassèrent et donnèrent « son siége à un homme nommé Timothée..... Après sa mort, Jean de Tabenne « (Talaïa) fut établi à leur tête. Ensuite le patriarche Pierre revint à son « siége avec une grande gloire, et le temps de son pontificat fut de huit « années. Enfin, il s'endormit avec paix et honneur le 2 du mois d'Athor. « Toutes ses lettres sont dans le monastère de Saint-Macaire, ainsi que la « missive adressée au bienheureux empereur Zénon, et la réponse de celui-ci. « On y trouve tous les joyaux du style, de la sainteté et de la connaissance « de la foi orthodoxe. »

[1] Ce manuscrit porte le N° 62 du fonds copte au Vatican. Une rubrique placée au-dessus du titre des lettres indique qu'on devait en faire la lecture dans l'office liturgique le 4 du mois d'Athor, ou à défaut de ce jour, dans un dimanche de Paophi ou d'Athor (probablement quand une fête plus solennelle tombait le 4 d'Athor). Selon Sévère d'Achmunein, que nous citons plus haut, Pierre Monge mourut le 2 d'Athor, et c'est également le 2 d'Athor ou Hédar

Digitized by Google

vient justement de ce monastère de Saint-Macaire que Sévère nous avait indiqué. Il me semble donc bon et utile de faire connaître cette nouvelle source d'informations, qui a l'immense avantage de faire corroborer l'opinion des papes par celle de leurs plus ardents adversaires. Évidemment, on ne saurait prétendre que, de deux côtés aussi opposés [1], on se fût entendu

que nous voyons sa fête dans le calendrier copte et éthiopien. La mémoire de la conversion d'Acace se faisait donc deux jours après, excepté quand une dévotion locale invitait à célébrer d'une façon plus solennelle l'office des évêques perses Jacob et Jean, ou bien d'Épimachus et Acerianus, Jean et Abadus, ou de tout autre saint dont la fête tombe également ce jour-là chez les Monophysites d'Égypte. Notons cependant qu'Elmacin fait mourir Pierre Monge le 4 d'Athor, c'est-à-dire le jour même où se lisait la correspondance de Pierre et d'Acace. Il nous a paru nécessaire de donner ces détails : car rien n'est plus persistant que les usages liturgiques, et, à ce point de vue, la récitation des lettres des deux patriarches à un office public a une grande importance. Notons aussi que des passages extraits de ces lettres sont souvent allégués, parmi les autorités les plus considérables, dans les ouvrages théologiques écrits en arabe que nous possédons à la Bibliothèque nationale.

[1] Les écrivains melkites d'Égypte qui suivent le rite grec de Constantinople insistent peu sur ce point de l'hénotique et de l'histoire si controversée d'Acace et de Pierre Monge. Le patriarche melkite d'Alexandrie, Eutychius, se borne à mentionner dans sa chronique, sans jamais indiquer un rapport quelconque, à Constantinople, le pontificat d'Acace, et à Alexandrie, les occupations successives de Timothée Elure, qu'il appelle le frère d'Anatolius, de Timothée Solophaciole ou Suru, de Timothée Elure de nouveau, puis de Pierre Monge, bientôt remplacé encore par Timothée Solophaciole, de Jean Talaïa, qui aurait été nommé par un préfet augustal dont le nom est tout déformé, enfin de Pierre Monge, qui revint avec un nouveau préfet augustal (Pergame), et qui resta sur son siége jusqu'à sa mort. Mais il ne dit pas un mot du célèbre décret de Zénon et de la conduite d'Acace à cette époque. Notons, du reste, que cet auteur, qui puisait à toutes les sources sans avoir le fil conducteur d'une tradition quelconque pour se guider dans ce dédale, a souvent peine à se reconnaître dans les autorités qu'il consulte. Par exemple, tantôt égaré par la haine des auteurs de Byzance contre Jean Talaïa, il semble regarder celui-ci comme un Jacobite expulsé par un homme de sa propre secte, et tantôt, de même que la plupart des auteurs monophysites de cette époque, il appelle Calendion d'Antioche un *Nestorien*. En dépit de ces erreurs, Eutychius est d'ailleurs rempli de bonnes intentions, et, tout en supprimant ce qui concerne la correspondance d'Acace et de Pierre Monge, il a bien soin d'enregistrer les condamnations que les papes ont portées contre des personnages qui n'étaient pas en litige, par exemple Timothée Elure et Pierre le Foulon, archevêque d'Antioche. En somme, son ouvrage n'est qu'un assemblage de compilations et d'*éliminations* faites sans grande critique sur des sources de natures fort diverses, et par conséquent il n'a nullement la valeur des récits originaux. A ce point de vue, la différence entre lui et Sévère d'Achmunein est considérable ; car celui-ci n'a guère fait que traduire (il l'avoue lui-même dans sa préface et nous avons pu nous en assurer) les documents coptes les plus anciens et en particulier la chronique patriarcale d'Alexandrie, dont Zoega a publié en partie l'original égyptien. (Voir *Contextio gemmarum sive Eutychii patriarchæ Alexandrini Annales*, interprete Edwardo Pocockio. Oxoniæ, 1658, tome II, pages 102 et suivantes.)

Digitized by Google

pour fausser l'histoire et trahir la vérité. Ajoutons à cela le langage plus éloquent encore des faits, et de faits notoires qui ne sont niés par personne, et nous arriverons à la conséquence forcée qu'Acace était plutôt un trompeur audacieux qu'une dupe et une victime [1].

## I

C'était au moment où l'empereur Zénon venait d'être chassé du trône par son beau-frère Basilisque et par sa belle-mère l'impératrice Verine. Le parti de Dioscore, qui depuis quelque temps était réduit à l'état de secte en Égypte, se vit enfin en mesure de relever la tête. En effet, par une sorte de patriotisme, les Égyptiens avaient toujours refusé de sanctionner la condamnation de leur patriarche. Ils restaient au fond du cœur monophysites. Mais en même temps ils ne pouvaient s'empêcher d'estimer la bonté et la charité du prélat orthodoxe qui avait succédé au martyr Proterius : « Nous t'aimons, lui disaient-ils souvent; mais tu n'es pas notre patriarche. » Aussi, quand ils apprirent la nomination d'un empereur de leur opinion, se bornèrent-ils à renvoyer sans tumulte Timothée Solophaciole, qui se retira dans un monastère de Canope [2], où il fut du reste bien accueilli.

Pendant ce temps, la foule des Alexandrins se trouvant à Constantinople [3] se portait en triomphe à la rencontre du successeur de Dioscore, le terrible Timothée Elure. Celui-ci, voulant imiter l'entrée du Sauveur à Jérusalem, arriva monté sur un âne, au milieu des acclamations publiques [4]. Basilisque qui, par une légation spéciale, l'avait fait rappeler de l'exil où il était depuis dix-huit ans [5], l'accueillit dans son propre palais

[1] Le présent travail se rattache à une *histoire du Christianisme en Égypte* dont j'ai réuni tous les matériaux, et qui verra le jour plus tard, s'il plaît à Dieu.

[2] Evagrius, liv. III, chap. XI.

[3] La ville d'Alexandrie était alors la plus commerçante du monde, et il y avait d'ordinaire tant d'Alexandrins à Constantinople, du temps de saint Cyrille comme du temps de Dioscore, que les prélats de la ville impériale se plaignaient souvent d'être persécutés par eux.

[4] Théodore le Lecteur, liv. I, ch. XXX, p. 241 de l'édition de Valois.

[5] Evagrius, liv. III, chap. IV.

Digitized by Google

avec un grand honneur. L'impératrice Zénonide[1] surtout, zélée monophysite, semblait presque considérer le vieil Égyptien comme un ange descendu du ciel. Aussi obtint-il facilement[2] qu'on ferait pour le concile de Chalcédoine ce que Marcien, pénétré d'idées toutes différentes, avait fait pour le conciliabule d'Éphèse. Le nouveau souverain déclara donc ce concile nul et non avenu par une lettre circulaire, qui, revêtue de son autorité, dut être ensuite souscrite pour tous les évêques de son empire. Ce document[3] est remarquable. D'une part, l'empereur anathématise formellement ceux qui ne confessent pas que le Fils de Dieu s'est véritablement fait homme et qui supposent que sa chair est venue du ciel, ou qu'il ne s'est incarné qu'en apparence, c'est-à-dire l'hérésie même d'Eutychès. D'autre part, sous prétexte de « confirmer les lois de ses prédécesseurs, de procurer l'union des églises et de conserver les décrets de Nicée, de Constantinople et d'Éphèse, il ordonne d'anathématiser *le tome de Léon* et tout ce qui a été fait à Chalcédoine, tant la définition de foi que les interprétations et les disputes, comme autant *de nouveautés.* »

Cette solution parut à beaucoup des évêques d'Orient, les plus purs de doctrine[4], mais d'ailleurs intimidés par l'autorité impériale, un heureux accommodement. Il leur paraissait tout naturel d'être orthodoxes comme le concile, mais malgré le concile, et de réunir de la sorte tous les schismatiques qui, ainsi que les Égyptiens, ne voulaient pas accepter le Synode de Chalcédoine par des motifs entièrement personnels. Il y eut plus de cinq cents souscriptions[5], et on vit à la tête de toutes les autres celle de Timothée Elure qui demeurait alors près de l'empereur[6] avec Pierre le Foulon, évêque monophysite d'Antioche, et qui était, disait-on, l'auteur même du décret. Cela n'empêcha pas le vieux schismatique d'Alexandrie de traiter très-rudement les moines eutychéens de la ville impériale quand ceux-ci vinrent, en le félicitant[7], se targuer devant

[1] Théodore le Lecteur, liv. I, chap. XXIX, p. 241.
[2] Evagrius, liv. III, chap. IV.
[3] Evagrius, *ibidem.*
[4] Entre autres, Anastase, Patriarche de Jérusalem (Evagrius, livre III, chap. V).
[5] Voir Evagrius, liv. III, chap. V.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*

Digitized by Google

lui d'un triomphe qu'ils croyaient être celui de leur parti. Ce n'étaient à ses yeux que des hérétiques, tandis que lui voulait rester, disait-il, dans la foi de ses pères.

Un seul évêque, en dehors du pape et des Occidentaux, sut, en ce moment d'entraînement, malgré l'ardeur des Égyptiens devenus de nouveau tout-puissants, résister en face à l'empereur. Cet homme était le patriarche de Constantinople et se nommait Acace. Il convoqua le peuple de la capitale dans la grande église, se revêtit d'habits noirs, couvrit de tentures noires l'autel, la nef, la chaire épiscopale [1], et de là, avec solennité, entouré de tout son clergé, il protesta énergiquement contre les prétentions de Basilisque et les empiétements d'une Église ennemie, condamnée dans un concile. Était-ce l'orgueil patriarcal, l'esprit de rivalité traditionnelle entre les évêques de Constantinople et d'Alexandrie, l'amour de la domination, qui le faisaient agir avec tant d'énergie pour la défense de la foi ? Peut-être pourrait-on le supposer, d'après le reste de sa conduite. Mais en ce moment en Occident et à Rome surtout, on crut voir en lui un martyr de l'orthodoxie, un homme plein de zèle pour les intérêts du Saint-Siége.

Le pape lui écrivit en conséquence [2] :

SIMPLICIUS, PAPE, A ACACE, ÉVÊQUE DE CONSTANTINOPLE.

« J'apprends par la relation d'un grand nombre de prêtres et de moines de différents monastères que le diable trouble encore les Églises. On dit que l'évêque légitime d'Alexandrie vient d'être chassé et qu'un hérétique condamné par le monde entier occupe de nouveau le siége dont il avait été à bon droit exclu. Bien plus, grâce à la faveur de quelques-uns, il a osé venir à Constantinople, afin de troubler et bouleverser la ville impériale si dévouée à la foi catholique et le peuple chrétien si attentif à la défense de la religion, par une hérésie détestable qu'on croyait assoupie. Mais la miséricorde du Dieu dont c'est la cause, n'a pas fait défaut et il n'a pas été donné à ce Timothée, qui avait été justement séparé de l'Église universelle par la sentence des pontifes comme par les impériales constitutions d'approcher de l'Église de ta dilection, ni du seuil des maisons des fidèles....

« Maintenant intercède près de la piété de l'empereur en notre nom, et charge-toi de notre délégation afin d'empêcher qu'on

[1] Voir Théodore le Lecteur, liv. I, p. 241 de l'édition de Valesius.
[2] Lettre V de Simplicius, col. 1073 des *Conciles* de Labbe, édit. de 1691.

Digitized by Google

ne lui arrache, par subreption, quelque résolution mauvaise. Qu'il soit gardé par les prières de tous et qu'on empêche l'ennemi de profiter de ses occupations publiques pour machiner des embûches contre le repos de l'Église...

« Je t'exhorte surtout, mon très-cher frère, à empêcher par tous les moyens la convocation d'un nouveau concile ; car on n'en a jamais tenu que quand il s'est élevé quelque hérésie nouvelle ou quelque ambiguïté dans la confession des dogmes, afin que, s'il y avait quelque obscurité, elle fût éclaircie par la commune délibération de tous les évêques. Il en a été ainsi du temps d'Arius, de Nestorius et, dernièrement, d'Eutychès et de Dioscore; mais il faut montrer à l'Empereur qu'il serait abominable, malgré les sentences des prêtres et des princes de l'univers entier, de rétablir sur leurs siéges des coupables condamnés, de les rappeler de l'exil, ou d'absoudre des hommes qui ont été relégués à cause d'une conjuration détestable. Voilà ce qu'il faut représenter sans cesse à l'empereur. Dieu, qui tient le cœur des rois en ses mains, viendra à ton secours.

« Donné le 5 des ides de janvier, sous le consulat de l'Auguste Basilisque (c'est-à-dire le 10 janvier 476). »

Le pape Simplicius donnait par cette missive les pouvoirs de légat[1] du Saint-Siége à Acace. Un peu plus tard, il les confirma de nouveau, dans une lettre particulière que deux sénateurs portèrent à Constantinople, où ils se rendaient en ambassade. Ces personnages étaient sans doute envoyés par l'empereur d'Occident Augustule, qui demandait des secours à son collègue d'Orient. Mais ces secours n'arrivèrent pas, et Augustule fut détrôné par le barbare Odoacre.

Voici comment s'exprimait le pape dans sa seconde lettre[2] :

SIMPLICIUS, ÉVÊQUE, A ACACE, ÉVÊQUE DE CONSTANTINOPLE.

« Puisque nos fils Latinus, l'illustre Patrice et le *spectabilis* Madusius sont envoyés en ambassade (à Constantinople), nous ne pouvons négliger un objet qui concentre toute notre sollicitude. En effet, ayant naguère reçu une réclamation de prêtres et de moines au sujet de Timothée qui a été dès longtemps séparé de l'Église universelle, nous avons déjà écrit, tant au Prince très-chrétien, qu'à ta dilection, très-cher frère, afin que l'on empêche par tous les moyens l'audace des hérétiques de machiner quelque chose contre le concile de Chalcédoine, et en louant le courage de ta dilection, nous t'avons dit combien tu avais plu au Seigneur ainsi qu'à nous en empêchant d'entrer en aucune église à Constantinople un homme

[1] *Legationem*. C'est du reste l'opinion de tous les historiens et commentateurs.
[2] Lettre VI de Simplicius, *Conciles*, col. 1073.

Digitized by Google

qui a été condamné non-seulement à cause de la foi, mais encore pour parricide.

« Maintenant nous t'avertissons de nouveau que, quand tu recevras ces écrits et même avant qu'ils arrivent, tu insistes sans relâche auprès du prince très-chrétien, et cela en notre nom, afin que ce qui a été si bien et tant de fois établi, ne puisse en aucune manière être violé par subreption; car c'est pour son règne un appui singulier et certain que de conserver, au Roi éternel et véritable, hors de toute atteinte, le concile des pontifes rassemblés par le Saint-Esprit, pour la cause de la foi. »

Cette lettre n'est pas datée [1], mais on voit par son contenu qu'elle a dû être écrite dans cette même année 476, et fort peu de temps après la première, puisque le pape suppose que son second bref, envoyé par une voie plus directe, pourrait fort bien devancer le précédent. Nous ne possédons pas la réponse d'Acace, si tant est qu'il en ait fait une. Mais, en tout cas, il ne perdait pas son temps. La population de Constantinople se trouva bientôt, grâce à ses exhortations, vivement excitée contre Basilisque [2]. On l'anathématisait publiquement. Le mécontentement fut encore augmenté par la mauvaise administration

[1] Nous possédons aussi une autre lettre de Simplicius, datée du 3 des ides de novembre du même consulat, et qui est adressée aux prêtres et archimandrites de Constantinople. Cette lettre est une réponse à une missive envoyée par l'intermédiaire d'un certain personnage nommé Épiphane, et dans laquelle les moines et le clergé de Constantinople annonçaient au pape l'arrivée de Timothée Elure, et tout ce qui s'en était suivi. Il est intéressant de noter ici que le pape n'avait pas été prévenu par l'évêque de Constantinople Acace, mais seulement par son clergé, beaucoup plus zélé que lui. Aussi la lettre de Simplicius aux archimandrites est-elle de deux jours antérieure à la première lettre adressée à Acace.

[2] Voir Théodore le Lecteur, liv. I, p. 241 de l'édition de Valois, et Evagrius, liv. III, chap. VIII. Evagrius raconte même, d'après un nommé Zacharie, que Basilisque, effrayé, revint en partie sur sa première encyclique, et il donne le texte du second décret dans lequel l'empereur semble surtout préoccupé d'adoucir Acace, en lui rendant certaines églises qu'il avait d'abord enlevées à sa juridiction. Peut-être qu'en effet là était le principal motif du mécontentement d'Acace et de son zèle pour la foi orthodoxe. Car Evagrius est beaucoup moins explicite que Théodore ou du moins que son abréviateur, assez moderne, Nicéphore, sur l'opposition *immédiate* d'Acace aux volontés de Basilisque. Il se borne à dire, dans le chapitre IV, que Timothée Elure fut rappelé d'exil *pendant qu'Acace gouvernait l'Église de Constantinople*, et qu'étant venu dans cette ville, il persuada à Basilisque d'anathématiser le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon. Mais il ne paraît pas, d'après son récit, qu'Acace se soit prononcé à cette époque. C'est seulement dans le chapitre VII, qu'après avoir raconté l'assentiment presque général des évêques au nouveau décret, et les abus de pouvoir de Timothée Elure rétablissant à Éphèse le patriarcat qu'avait supprimé le concile de Chalcédoine au

Digitized by Google

et la tyrannie de l'empereur. De nouveaux impôts avaient été créés, des taxes onéreuses établies sur les plus humbles artisans. Toutes les charges s'achetaient à prix d'argent. On obtenait par le même moyen dispense des lois les plus sacrées. Voilà ce que l'on reprochait ouvertement à l'empereur, et, comme celui-ci avait en outre commis l'extrême imprudence de blesser Vérine qui l'avait élevé au pouvoir, on vit éclater une conjuration qui s'appuyait sur les passions religieuses et les intrigues politiques : Basilisque fut obligé de se réfugier dans le baptistère d'une église, tandis que son concurrent Zénon rentrait en triomphe dans sa capitale. Zénon écrivit au pape pour lui annoncer son rétablissement. Simplicius lui répondit par une longue lettre[1] que nous possédons encore. Il y prend pour texte ce passage du psaume LXXVI : *Hæc mutatio dexteræ Excelsi*, et il s'écrie : « Entre les œuvres de la divine Providence, qui sont toujours pieuses et justes, quelle serait la langue humaine qui pourrait exprimer les prodiges que le Seigneur a accomplis en notre temps ?.... » Et parmi ces prodiges il place en première ligne le retour d'un empereur que les *vœux publics de la sainte religion* appelaient depuis si longtemps; puis il en vient à l'affaire de Timothée.

« Avant toutes choses, continue-t-il, je prie votre clémence de délivrer Alexandrie d'un intrus, non moins pervers qu'hérétique, d'y rétablir le prélat légitime et catholique, et aussi de remplacer par des évêques vraiment orthodoxes ceux que par une témérité diabolique (Timothée) Élure a ordonnés. De cette manière, après avoir purgé votre République d'une domination tyrannique, vous aurez aussi délivré l'Église de Dieu des souillures et des brigandages des hérétiques. Vous ne pouvez pas, en effet, laisser prévaloir ce que l'iniquité des temps et un esprit de rébellion ont suscité, non-seulement contre votre empire, mais encore contre Dieu, de préférence à ce qui a été décrété par tant de pontifes et sanction né par l'assentiment de

bénéfice du siége de Constantinople, nommant partout des évêques, même, paraît-il, dans tout le ressort direct d'Acace, et se considérait à peu près comme le patriarche universel, qu'Evagrius nous dit qu'Acace, *affligé de toutes ces choses*, excita les moines et le peuple de la ville impériale contre Basilisque, en le traitant d'hérétique, et que Basilisque, craignant une révolte, essaya de l'apaiser. Aurait-il hésité auparavant pour savoir quel parti il prendrait, en gardant pour ainsi dire une neutralité armée, et serait-ce seulement à une seconde période qu'il faudrait attribuer les faits rapportés par Théodore? C'est ce que nous ne saurions dire.

[1] Lettre VIII de Simplicius, col. 1078 des *Conciles* de Labbe.

Digitized by Google

l'Église universelle. Ordonnez donc le maintien de tout ce qui a été établi par le concile de Chalcédoine et de ce que notre prédécesseur Léon [1], d'heureuse mémoire, a enseigné avec une érudition tout apostolique. Car ce qui a été défini par eux ne peut être rétracté en aucune manière et l'on ne peut recevoir non plus celui qui a été tant de fois condamné d'une voix unanime. C'est, vous le savez par expérience, la foi catholique qui, quand elle est lésée, dépose de leurs siéges les puissants, et qui, quand elle est gardée, exalte les humbles. C'est pourquoi il importe à ta piété d'agir de telle sorte que Dieu te conserve ce qu'il t'a accordé.

« Donné le 8 des ides d'octobre après le consulat de Basilisque et d'Armatus, » c'est-à-dire en 477.

Cette fois ce fut Acace qui répondit, et il envoya un de ses diacres, nommé Epiphane, porter sa lettre au pape [2].

ACACE AU BIENHEUREUX SEIGNEUR ET SAINT PATRIARCHE L'ÉVÊQUE SIMPLICIUS.

« Portant partout, selon l'expression de l'Apôtre, la sollicitude de toutes les Églises, vous nous exhortez sans cesse, bien que ce soit de notre libre choix que nous croyions devoir veiller et accomplir notre course. Mais vous, vous montrez d'ordinaire ainsi votre zèle divin, en vous informant plus exactement de l'état de l'Église d'Alexandrie, afin de pouvoir, selon les canons des Pères, prendre votre part aux labeurs, en répandant votre sueur pour la piété, comme cela a toujours été reçu. Mais le Christ notre Seigneur, qui coopère dans le bien avec tous ceux qui l'aiment, assistant à nos pensées, et connaissant qu'il n'y a en nous qu'un seul et même esprit pour sa gloire, a accompli lui-même toute victoire et nous en a rendu coparticipant, ainsi que notre très-heureux prince. Il a retiré de l'humaine vie en lui disant « tais-toi » ce Timothée qui ne respirait que tempêtes et troublait, comme on l'a vu, la tranquillité de l'Église. Quant à Pierre [3], qui s'était élevé, lui aussi, à Alexan-

[1] Voir Evagrius, liv. II, chap. VIII et IX, *Gesta de nomine Acacii*, 1080-1081. Voir aussi toutes les lettres adressées à l'empereur Léon, au sujet du concile de Chalcédoine, *Conciles* de Labbe, t. IV, col. 901 et suivantes.

[2] Voir la lettre d'Acace, col. 1080 des *Conciles* de Labbe.

[3] Les *Gesta de nomine Acacii* (Labbe, t. IV, col. 1080) s'expriment ainsi au sujet de Pierre et de Timothée Elure, son prédécesseur : « Quid multa? Damnatur Dioscorus, sanctæ memoriæ Flaviani corpus officiosissime Constantinopolim reportatur. Apud Alexandriam Proterius catholicus fit sacerdos. Quidam Timotheus, cui cognomen erat Ælurus, presbyter, et Petrus, diaconus, qui episcopatum nunc Alexandriæ occupavit ecclesiæ, Dioscori sectatores, se ab ecclesia Alexandrina separarunt. Quos cum Proterius episcopus suis monitis ad ministeria sua revocare non posset, utrumque damnavit. Mortuo principe Marciano, collectis turbis hæreticorum, Timotheus et Petrus veniunt Alexandriam, et ordinatur ab hæreticis Timotheus episcopus. Duo igitur apud

Digitized by Google

drie, comme une tempête, il l'a dissipé également, et par le souffle de l'Esprit-Saint lui a fait prendre une fuite éternelle. C'était un de ceux qui avaient été autrefois condamnés. Nous avons retrouvé dans nos archives et vous pourrez aussi retrouver dans les vôtres, si vous daignez le rechercher, ce qu'il a fait dans le temps et ce qu'en a écrit à Rome l'évêque d'Alexandrie. Ce Pierre, fils de la nuit et pleinement étranger aux œuvres lumineuses du jour, trouvant les ténèbres tout à fait favorables à un larcin et s'en faisant le coopérateur, en pleine nuit, et pendant que le corps de son (prédécesseur), le violateur des canons, était encore sans sépulture, s'était emparé de son siége de son propre mouvement, en présence d'un seul évêque qu'il avait rendu complice de sa folie digne de tous les supplices. Mais l'effet trahit son attente et, jugeant peu de lui-même, il fut bientôt obligé de s'enfuir pour ne plus reparaître. Timothée (Solophaciole), au contraire, fidèle observateur des canons, et qui, à l'exemple de la mansuétude de David, savait se soumettre et être patient jusqu'à la fin, a été par le Christ rétabli dans sa première puissance et rendu aux honneurs de son siège. Recevant les hommages de ses fils spirituels, il attend

Alexandriam episcopi esse cœperunt. Ante triduum Paschæ, quo cœna Domini celebratur, collecta multitudine perditorum, occupatur ecclesia, ad quam se sanctæ memoriæ Proterius de more contulerat. Ibi supradicto die in baptisterio occiditur, laniatur, ejicitur, cineresque ipsius, sparguntur in ventos....» C'est à cette participation de Pierreau meurtre de Proterius que le pape Simplicius fait allusion quand il appelle Pierre *un parricide*. Evagrius (liv. II, chap. VIII) insiste surtout sur la culpabilité de Timothée, principal fauteur de ces troubles. Il ne nomme Pierre à cette époque qu'en citant sa biographie (aujourd'hui perdue), faite par un auteur monophysite, à propos des évêques qui assistèrent à l'ordination de Timothée Elure. Au contraire, les *Gesta Acacii* réunissent toujours ces deux personnages. Ainsi ils disent plus loin, lorsqu'ils racontent l'élection de Timothée Solophaciole : « Vix Timotheus hæreticus depellitur, fugit Petrus, mittitur in exilium Timotheus. » Et plus loin encore, en racontant les tentatives de Basilisque : « Petrus iterum se junxit Timotheo cum quo fuerat ante damnatus. » Enfin, lors du retour de Zénon : « Sed, Timotheo damnato morte prævento, Petrus consors ipsius ab uno episcopo Alexandrinis episcopus ordinatur, etc. »

Ainsi Pierre avait été, aussi bien que Timothée, un des amis de Dioscore lui-même, dont il était diacre, tandis que Timothée était prêtre. Il avait uni sa fortune d'une façon indissoluble à ce dernier, après la mort de son ancien patron, et avait été choisi à cause de cela pour son successeur. Tous ces détails, que les historiens grecs ne nous fournissaient pas, sont confirmés d'une façon admirable par un autre document que nous avons rapporté de notre mission d'Italie, je veux parler des mémoires de Dioscore, le fameux patriarche d'Alexandrie. Nous apprenons en effet, dans ce livre qui avait été primitivement écrit en grec, et dont nous possédons une version copte fort ancienne et des plus intéressantes, que Pierre était diacre et secrétaire de Dioscore, et qu'il l'accompagna en cette qualité à Constantinople, à Chalcédoine, et enfin en exil à Gangres (voir Evagrius, liv. II, chap. V), tandis que Timothée, que Dioscore appelle son fils, restait à Alexandrie comme vicaire général du patriarche absent. Ce fut seulement à la mort de Dioscore que Pierre vint rejoindre Timothée pour prendre part au meurtre de Proterius.

Digitized by Google

la grâce d'une totale guérison, après le redoublement de gloire que lui a donné le Christ, le prince des pasteurs, pour la cause duquel il avait lié sur sa tête la couronne de la patience. Maintenant donc que Votre Béatitude prie pour nous et pour l'empereur très-chrétien. Car rien de ce qui concerne l'observance de la discipline ecclésiastique ne doit être négligé. Moi et tous ceux qui sont avec moi, nous saluons dans le Christ tous les frères qui sont avec vous. »

Acace prend dans cette lettre un ton quelque peu hautain. Il traite le pape d'égal à égal, ne veut voir dans la sollicitude du premier Siége qu'un naturel échange de charité mutuelle, et a bien soin de repousser, autant qu'il est en lui, toute idée de juridiction ou de subordination. Bien plus : il semble, en vertu du canon si contesté de Chalcédoine, se considérer comme le chef de toute l'Église d'Orient, le métropolitain de l'Égypte même et du Siége apostolique d'Alexandrie. C'est lui et l'empereur qui, avec l'aide du Christ, ont disposé de cette Église, et s'il veut bien parler au pape de ce qu'il a décidé dans sa sagesse, c'est à titre de simple renseignement. C'est ainsi qu'il en vient à parler de la mort de Timothée Elure, du rétablissement de Timothée Solophaciole, de l'élection de Pierre Monge, qu'il a cru devoir casser pour de graves motifs. On ne se douterait guère, d'après ses paroles du moment, que ce Pierre Monge, qu'il traite avec tant de mépris, doit être dans la suite son ami le plus dévoué, et, qu'à cause de lui, il renoncera lui-même à la communion du pape.

Cependant Simplicius suivait le conseil de l'Apôtre : « La charité ne soupçonne pas le mal. » Il ne voulut rien voir de ce qui dans cette lettre pouvait paraître blessant pour lui, et il répondit à Acace de la façon la plus cordiale, la plus reconnaissante [1].

SIMPLICIUS, ÉVÊQUE, A ACACE, ÉVÊQUE DE CONSTANTINOPLE.

« On voit par les lettres de ta dilection combien est efficace la persévérance des prêtres à supplier le Seigneur, et combien le zèle que montrent des âmes sincères pour la défense de la foi est recompensé par l'affection si tendre (de Dieu). Voilà qu'après tant

[1] Lettre IX de Simplicius, pape (tome IV, p. 1029 de Labbe). (A partir de la colonne 1080, une erreur de numérotage amène dans l'édition de Labbe la colonne 1029. Il en est de même des pages suivantes qui partent de ce nouveau chiffre).

Digitized by Google

de combats la miséricorde divine a rendu victorieux ceux qu'elle avait constitués en puissance comme ses serviteurs dans la cause de la religion; et qu'elle avait éprouvés par la lutte. L'Église d'Alexandrie, enfin délivrée par un jugement du ciel, nous appelle à l'union d'une joie commune, et son prélat, qui avait été mis en fuite par un hérétique, est revenu à son siége, à ce que tu nous apprends. Il faut donc qu'avec des âmes joyeuses à cause du repos de l'Église universelle, nous suppliions d'abord le Christ notre Dieu de donner force et santé au très-pieux Prince qui, par sa dévotion, surpasse tous les prêtres mêmes, et auquel la piété divine a accordé de telles grâces. C'est cette même piété qui nous rend de libres interprètes en faveur des peuples chrétiens. De même donc que nous nous réjouissons du retour de notre frère et coévêque Timothée, de même aussi nous désirons que, grâce aux avis de ta dilection, il soit trouvé irrépréhensible, car tu te souviens que déjà il n'a pas eu la courageuse constance d'un fidèle évêque et qu'on a obtenu de lui qu'il mentionnât à l'autel le nom condamné de Dioscore.

« Donné le 3 des ides de mars, sous le consulat du clarissime Illus (13 mars 478). »

Acace ne répondit pas à ce bref, mais il transmit à Timothée Solophaciole les observations de Simplicius.

L'archevêque orthodoxe d'Alexandrie satisfit aussitôt le pape. Il lui envoya une ambassade solennelle, composée de trois députés. Dans les lettres dont ceux-ci étaient porteurs, Timothée faisait part officiellement au pape de son rétablissement et lui demandait pardon de ce qu'il avait fait au sujet du nom de Dioscore. Une semblable ambassade fut envoyée à Constantinople auprès d'Acace et de l'empereur. Les chefs en étaient Gennade, évêque d'Hermopolis [1] et parent de Timothée, et un certain Jean Talaïa, économe de l'Église d'Alexandrie [2].

Ce dernier était, dit-on, vaniteux et ambitieux. Comme trésorier d'une église fort riche, il faisait de grandes largesses aux personnages influents de la cour, et se regardait déjà comme le futur successeur de Solophaciole. Le patriarche de Constantinople, pour lequel il n'eut pas tous les égards nécessaires, fut, à ce qu'il paraît, blessé de ses allures hautaines. Il le fit avertir en secret qu'il ne souffrirait pas qu'il se posât comme candidat pour le siége d'Alexandrie. Talaïa promit tout ce qu'on voulut, sans pour cela interrompre ses prodigalités intéressées [3]. Une haine implacable s'ensui-

[1] Libérat, chap. XVI.
[2] Evagrius, liv. III, chap. XII.
[3] Id., *ibid.*

Digitized by Google

vit entre Acace et lui. Nous aurons bientôt l'occasion d'en voir les terribles conséquences.

Cependant le pape Simplicius était de plus en plus enchanté de son légat. Le zèle que celui-ci avait montré en avertissant Solophaciole de ses observations et en le faisant rétracter, était tout à fait de bon augure. Ses lettres à Acace étaient donc chaque jour plus expansives.

Voici comment il lui rend compte de la mission des trois Alexandrins [1] :

SIMPLICIUS, ÉVÊQUE, A ACACE, ÉVÊQUE DE CONSTANTINOPLE.

« Combien abondants et féconds sont les fruits de constance et de foi que produit le courage des âmes dévouées à la religion catholique, c'est ce que montre sans cesse le labeur de ta dilection et de ceux qui avec toi sont depuis si longtemps persécutés par le diable. C'est ce pieux labeur qui, tandis que l'ennemi du Christ et de l'empire chrétien envahissait la cour dont il devait être bientôt précipité et frappait par une persécution impie les fidèles et le peuple du Seigneur, c'est ce labeur, dis-je, qui a vaincu par la prière et les veilles ces sacriléges tentatives. Mais la victoire céleste ne s'est pas arrêtée là. Elle a fait revenir un très-religieux prince et a rendu à l'Église son catholique prélat, ce dont nous nous sommes félicités mutuellement dans nos lettres en mêlant ainsi notre joie à l'exultation de la grâce divine. Bien que la plénitude n'ait point manqué à cette allégresse, cependant notre frère et coévêque Timothée ( vient encore de l'augmenter ); car, rendu par la persécution meilleur et mieux éprouvé et n'oubliant pas les anciennes régles, il nous a envoyé des lettres officielles par notre frère l'évêque Isaïe et nos fils le prêtre Nil et le diacre Martyrius. Par ces lettres il nous fait savoir qu'effrayé de ce qu'il avait fait au sujet du nom de Dioscore, il avait annulé son ancienne décision, et, en nous demandant pardon de son erreur, il nous donne de la paix de l'Église une joie sans mélange..... »

Simplicius, après avoir loué plusieurs fois en termes très-chaleureux Acace de son zèle, termine sa lettre en lui demandant de faire au plus tôt chasser d'Égypte l'archevêque monophysite Pierre Monge, qui se cachait encore à Alexandrie. La même demande était répétée dans une autre épître, adressée à l'empereur lui-même [2], en même temps et sous le même sceau que celle qui était destinée au patriarche de Constantinople. La lettre à Zénon est datée du 10 des calendes de

[1] Lettre XI de Simplicius, t. IV, col. 1030 de Labbe.
[2] Lettre XII de Simplicius, t. IV, col. 1031 de Labbe.

Digitized by Google

novembre sous le consulat d'Illus (478). Celle qui fut envoyée le même jour à Acace ne porte au contraire pas de date; car ce n'était qu'une note annexée par le pape à sa dépêche officielle qui, comme d'ordinaire, devait passer par les mains de son légat. Mais l'expulsion de Pierre Monge était pour Simplicius un sujet tellement important que, deux jours après son premier envoi, il écrivait encore particulièrement à Acace sur ce sujet :

SIMPLICIUS, ÉVÊQUE, A ACACE, ÉVÊQUE DE CONSTANTINOPLE.

« Sur la demande des légats que nous a envoyés notre frère et coévêque Timothée, prélat de l'Église d'Alexandrie, j'ai naguère, par mes lettres, fait savoir à ta dilection la commune allégresse et combien Nous aussi Nous étions heureux du fruit d'une œuvre aussi pieuse que le rétablissement du Pontife catholique de l'Église ci-dessus désignée. Nous nous hâtons de t'écrire encore sur ce sujet, car la joie n'aime pas le silence..... Nous t'exhortons également, très-cher frère, maintenant qu'avec l'aide de Dieu toutes choses ont été arrangées par le prince très-clément et très-chrétien, à ne pas te relâcher de ta diligence et de ton zèle, mais à obtenir de (l'empereur) que l'on ne laisse point habiter dans le pays d'Alexandrie ce Pierre qui déjà a été exclus d'un honneur qui ne lui appartenait pas. Demande donc avec instance que, selon nos désirs, il soit relégué loin de sa patrie, afin qu'il ne puisse pas séduire les ignorants en leur persuadant ses erreurs, ni les détourner du sentier de la vérité catholique. Tout ce que tu obtiendras du religieux empereur, que ta dilection ait soin de le faire parvenir à notre connaissance en nous faisant coparticipant des actes qui concernent la conservation de la doctrine évangelique.

« Donné le 16 des calendes de novembre sous le consulat du clarissime Illus (478). »

Acace, dans un but que peut-être nous nous expliquerons plus tard, ne crut pas devoir obtempérer à la demande du pape. Tout en protégeant Timothée, il laissa Pierre Monge en Egypte. Il voulait voir quel serait le résultat de la future élection et qui succéderait après sa mort au vieux patriarche. Car il se défiait toujours de Jean Talaïa.

Le pape finit par s'étonner de cette conduite de son légat. Il ne savait rien des intrigues qui avaient eu lieu à Constantinople. Il reprocha donc affectueusement à son cher coévêque de n'avoir pas accédé à son juste désir, mais il ne fut pas écouté. Nous possédons deux lettres, postérieures de plusieurs mois à celle que nous venons de donner, et qui témoignent du regret de Simplicius.



Digitized by Google

C'était à propos du siége d'Antioche. Le patriarche de Constantinople, légat du pape, s'était, en cette double qualité, attribué peu à peu la juridiction ecclésiastique suprême et sans appel de tout l'Orient. L'empereur, qui savait lui devoir le trône, inclinait toujours son esprit devant le génie singulier et incontestable de cet homme. Il ne voyait que par ses yeux, et l'autorité civile venait aussitôt confirmer tout ce qu'Acace décrétait. Celui-ci, comme nous l'avons déjà vu, avait décidé en dernier ressort tout ce qui concernait le siége patriarcal d'Alexandrie et confirmé celle des élections qui lui plaisait à Antioche; il fit mieux encore : après avoir dirigé de loin trois élections, il profita du meurtre du dernier élu pour choisir directement à Constantinople le patriarche d'Antioche qu'il désirait. C'était là un coup d'audace inouï. Du temps de ses prédécesseurs immédiats on avait trouvé étrange que le patriarche de Constantinople se permît de nommer lui-même, dans des cas exceptionnels, quelques-uns des évêques de sa province; mais désigner ainsi le métropolitain d'un siége patriarcal qui, d'après les traditions les plus anciennes, était de beaucoup supérieur au sien, c'était ce qu'aucun des évêques de Byzance n'avait cru pouvoir encore se permettre.

Acace sentit qu'avant de tenter une telle révolution, contre les canons de l'Eglise et les décrets du concile de Nicée et de tous les autres conciles généraux, il fallait au moins prévenir le pape et, sans le demander formellement, obtenir son assentiment. Il chargea l'empereur de cette commission et Zénon s'en acquitta à merveille. Simplicius ne voulut pas refuser, et, pour éviter de nouvelles difficultés il consentit à tout [1]. Mais en même temps il ne put s'empêcher de remarquer que l'on aurait évité le meurtre de l'évêque Étienne et l'élection anticanonique à laquelle on allait recourir si l'on avait suivi ses avis.

« Pour parler, dit-il, en toute confiance au prince chrétien, je dois dire que, si l'on avait fait ce que j'indiquais dans les lettres que je me rappelle avoir envoyées à mon frère et coévêque Acace au sujet de Pierre et des autres, les désordres qu'il faut maintenant punir ne seraient jamais arrivés à un tel point. Car j'avais mandé que l'on suppliât votre piété de chasser hors des bornes de votre empire Pierre et tous les autres (intrus) qui ont envahi les églises pendant la domination du tyran, afin qu'ils ne pussent pas empoi-

[1] Lettre XIIIe de Simplicius. *Conciles* de Labbe, t. IV, col. 1033.

Digitized by Google

sonner les faibles et les simples de leur venin sacrilége, et, par des paroles impies contre la foi orthodoxe, assassiner des âmes faibles. Lorsque, sous le prétexte que les plaies sont légères, on ne les *guérit pas*, il arrive des choses analogues à celle que vous me rapportez : non-seulement le peuple périt par le fait de la propagande hérétique, mais encore les prélats, les prédicateurs de la foi, les prêtres périssent par le glaive des (schismatiques). C'est pourquoi, s'il s'en trouve quelques restes, faites-les chasser dans les pays étrangers pour qu'à l'avenir on n'ait pas besoin de châtiments à cause d'eux; car il vaut mieux rendre la faute impossible que d'en exiger la peine. Et parce que vous avez cru ne pouvoir apaiser les séditions d'Antioche qu'en ordonnant, sur la demande même des habitants, un évêque à Constantinople, sans préjudice des canons du vénérable concile de Nicée, et, dites-vous, uniquement pour cette seule personne, à la charge de réserver à l'avenir au concile d'Orient l'ordination de l'évêque d'Antioche, l'apôtre saint Pierre conserve le serment de votre piété. Il saura que le prince très-chrétien a juré que désormais dans la ville d'Antioche, on continuera à observer l'ancien usage et que l'évêque sera ordonné par ses provinciaux. Ce que va donc faire, d'après vos ordres, mon frère et coévêque Acace, ne doit pas être tiré à conséquence, ni troubler les décrets des Pères que vous devez faire observer. Nous ne pouvons réprouver ce que vous venez d'ordonner saintement et religieusement par amour de la paix, de peur que l'état de l'Église d'Antioche ne paraisse avoir été rendu douteux par notre hésitation. »

Cette lettre était du 10 des calendes de juillet après le consulat du clarissime Ileus (22 juin 479). Elle était envoyée dans une note sans date adressée par le pape à son légat[1]. Simplicius se plaignait également à Acace de ce qu'il n'eût pas cru devoir, en ce qui concernait Pierre Monge, suivre ses avis, et il lui recommandait encore longuement d'agir de telle sorte que ce qu'il allait faire à Antioche ne pût pas tirer à conséquence.

« Quoique, disait-il, ce que l'empereur vient d'ordonner soit utile pour la paix et qu'on doive le faire, sans préjudice des canons, il ne faut pas que tu ignores que cela ne sera pas sans exciter l'envie..... Mais il faut nous en rapporter à la piété de l'empereur..... puisque toi tu n'agis que par son ordre, pour une seule personne, par désir du repos des habitants d'Antioche *et non par désir d'usurper*. En consacrant leur prélat, c'est par nécessité que tu agis. »

Acace n'avait pas des vues aussi pures. Il le sentait. Ayant

[1] XVe lettre de Simplicius. Labbe, t. IV, col. 1034.

Digitized by Google

donc obtenu du pape ce qu'il voulait, il ne conserva plus dans son cœur que de la rancune pour un pontife qui, malgré sa douceur et en lui accordant tout, semblait avoir enfin sondé ses intentions. Simplicius avait aidé le patriarche de Constantinople à devenir tout-puissant et à renverser tous les obstacles qui pouvaient gêner ses volontés. Il en profita bientôt pour rompre avec son protecteur, son ami. En attendant, ni lui, ni l'empereur ne répondirent rien au pape, qui continua pendant trois ans sa correspondance unilatérale sans se décourager.

Simplicius nous donne encore une preuve de sa bonne amitié pour Acace, dans une lettre[1] qui est datée du 10 des calendes de juillet, sous le consulat de Sévérinus (15 juillet 482).

Il avait appris l'élection qu'Acace venait enfin de faire du patriarche d'Antioche Calendion, et il la confirmait sans difficulté. Mais, à la même date (10 juillet 482), le pape se voyait forcé d'envoyer à son légat une seconde lettre[2] d'un caractère bien différent et beaucoup plus grave, dont nous allons avoir à raconter l'occasion.

Timothée Solophaciole approchait de sa fin. Se sentant à l'extrémité, il envoya en ambassade à Constantinople près de l'empereur, son économe, le prêtre Jean Talaïa. Celui-ci, dans son précédent voyage, avait trouvé moyen de déplaire à Acace. Dans le second, il négligea de réparer sa faute, et il ne se rapprocha pas du patriarche de Constantinople. Il l'aggrava même encore par une sorte de mépris affecté, et se borna à intriguer près des amis qu'il s'était déjà faits à la cour et surtout près d'Illus, maître des offices, qui passait pour avoir une grande influence sur l'empereur. Acace se renferma chez lui, s'abstint d'agir et sembla regarder avec indifférence tout ce qui se passait. Le légat de l'Église d'Alexandrie obtint donc tout ce qu'il voulut. Il était chargé de demander à Zénon l'autorisation d'élire, après la mort de Timothée, un patriarche qui ne pût être que catholique et choisi par les catholiques[3]. L'empereur accéda à tout, et il fit même, dit-on, dans sa lettre de grands éloges du pieux ambassadeur Jean Talaïa. On crut voir là l'expression d'une candidature agréable et l'économe fut, aussitôt

[1] XVIe lettre de Simplicius. Labbe, t. IV, col. 1035.
[2] XVIIe lettre de Simplicius. Labbe, t. IV, col. 1036.
[3] Evagrius, liv. III, chap. XII, *Gesta de nomine Acacii*, p. 1081.

Digitized by Google

après la mort de Timothée, choisi par ceux de sa communion pour lui succéder. C'était ce qu'attendait Acace ; mais rien ne trahissait encore ses desseins, quand un hasard malheureux vint mettre le comble à la colère du patriarche légat. Le nouvel archevêque se hâta de prévenir tout de suite et *directement* le pape de son élection. Il envoya aussi par une voie rapide ses lettres synodales à Calendion d'Antioche ; mais il ne prit pas le même soin à l'égard d'Acace, qu'il savait être son ennemi. Il voulait que l'empereur fût prévenu le premier et par une voix amie. Il se fia au dévouement d'Illus [1] que, selon l'expression de Fleury, « il avait cultivé par des présents considérables, alors que, comme économe de l'Église, il en avait tous les biens à sa disposition. » Quand donc il eut été élu patriarche, il crut utile d'adresser personnellement à Illus, pour qu'il les reçût avec les précautions convenables, les lettres qu'il destinait tant à Zénon qu'à Acace. Malheureusement Illus ne se trouvait pas en ce moment-là dans la capitale, mais temporairement à Antioche. Le magistrien, qui était chargé de la commission de Jean, n'ayant pas trouvé le maître des offices à Constantinople, porta donc en Orient le triple message. L'empereur et le patriarche ne reçurent aucun avis, aucun avertissement. Ils se trouvaient insultés du même coup. C'était pour l'ennemi de Jean Talaïa une occasion trop bonne pour la laisser échapper. On apprit sur ces entrefaites que Calendion était déjà prévenu, tandis que la cour ne l'était pas encore; dès lors Talaïa était perdu [2].

Or, depuis quelque temps, Acace s'occupait à lui ménager une concurrence. Nous avons vu que depuis trois ans le pape Simplicius écrivait à son légat et à l'empereur lettre sur lettre pour obtenir l'expulsion de l'archevêque schismatique Pierre Monge, hors de l'Egypte. On s'étonnait beaucoup à Rome de ne recevoir à ce sujet aucune espèce de réponse, ni de la cour, ni du patriarche; mais on oubliait que c'était à ce dernier, qu'en sa qualité de légat, on avait adressé toutes les missives destinées à l'empereur, dans des paquets spéciaux, contenant également les instructions personnelles destinées à l'ambassadeur. Or Acace semble avoir tout gardé.

Son orgueil avait en effet peu à peu grandi : être légat lui sem-

[1] Libérat, chap. XVI et suiv.
[2] Evagrius, liv. III, chap. XII.

Digitized by Google

blait maintenant une honte au lieu d'un honneur. Sentant son influence devenir prépondérante à la cour, il voulait être maître partout et se révoltait d'une situation secondaire qui, après avoir doublé son pouvoir, semblait désormais à ses propres yeux en faire un instrument entre les mains d'un autre. Il voulait agir par lui-même, être pape à son tour, et bien que pratiquement il ne fît que ce qu'il voulait, il désirait qu'enfin cela fût évident pour tous. Le pape voulait l'exil de Pierre Monge. Il se prit, par esprit d'opposition, à vouloir le contraire. La haine qu'il eut ensuite pour Jean Talaïa vint donner à ce sentiment une intensité nouvelle, et il commença à désirer l'amitié de son ancien ennemi comme une grande faveur [1]. D'ailleurs il le sentait, pour faire schisme avec l'Occident, ce qui était devenu, à son insu peut-être, son idée favorite, il fallait au moins réunir tout ce qui dans l'Orient était séparé de l'Église orthodoxe. Lui, si ennemi de la circulaire de Basilisque, si ennemi naguère de Pierre Monge, il n'aspira plus désormais qu'à imiter cette circulaire, à s'unir à Pierre Monge et à ces Egyptiens qu'il avait si longtemps chargés de ses injures.

La mort de Timothée ne fut pas en effet, comme on l'a pensé généralement, le signal d'un revirement total dans les idées d'Acace. Depuis longtemps déjà il méditait ce qu'il accomplit à cette époque. La correspondance du pape suffirait elle-même pour le prouver, comme nous l'avons vu, puisque toujours Acace s'obstina à protéger en quelque sorte, ou du moins à ne persécuter qu'à demi le schismatique Pierre Monge. D'ailleurs, on comprendrait bien comment un mécontentement eût excité contre Jean Talaïa le légat du pape; mais on ne comprendrait pas comment celui-ci eût, à cette occasion seule et sans autre motif, attaqué jusqu'au pape lui-même, quand, ainsi que nous le verrons dans la suite, Simplicius ne demandait qu'à s'accorder avec Acace sur toute cette affaire. Il y avait donc une autre cause. Cette cause, nous l'avons, à ce qu'il nous semble, suffisamment indiquée un peu plus haut; mais on va pouvoir l'apercevoir nettement grâce aux documents que nous allons donner.

[1] Evagrius, liv. III, chap. XII, XIII, XIV.

Digitized by Google

## II

Voici l'intitulé d'un manuscrit copte du Vatican [1] :

*Lettres de l'abbé Pierre et d'Acace, archevêque de Constantinople, quand celui-ci commença à se repentir.*

Et après cet entête on trouve :

*Lettre première, sans suscription, envoyée par l'abbé Pierre à Acace.*

« Le diacre Julien est, de nuit, venu me trouver dans le lieu où, persécuté par l'hérésie détestable du concile de Chalcédoine, je me trouve en ce moment. Il avait entre ses mains les saints Évangiles, et il me dit ceci :

« Tandis que j'étais à Constantinople, Acace envoya vers moi son diacre. Celui-ci m'emmena de nuit dans la chambre à coucher d'Acace qui me dit : Diacre Julien, consens-tu à t'associer d'abord à mes prières, ou refuses-tu ?

« Je lui dis : Cela n'est pas possible quand il n'y a pas orthodoxie. — Ce qui veut dire, reprit-il, que tu ne prieras pas ? — Il m'ordonna alors de m'asseoir et nous étions seul à seul dans ce lieu-là.

— « Il prit les saints Évangiles, les mit devant lui et me dit : Va-t'en à Alexandrie, cherche le lieu où se trouve l'abbé Pierre et répète-lui le serment que je fais maintenant devant toi : Par ces saintes Écritures, en vérité, je veux de toute mon âme me repentir et rejeter loin de moi l'hérésie maudite de Chalcédoine.

Déjà, quand le bienheureux Timothée se trouvait dans cette ville, dans la maison de Basilisque, j'avais envoyé vers lui mon diacre Chrysarion, avec un livre écrit de ma propre main. J'y revenais de mes erreurs et j'y anathématisais le concile de Chalcédoine, le tome de Léon, ainsi que les eutychéens et tous les hérétiques.

« Théocrite le Magistrien était eutychéen, c'est-à-dire phantasiaste. Il trouva mon diacre dans le Palais, lui prit des mains le livre et le lut. Y ayant trouvé que j'anathématisais Eutychès, il frappa le diacre et déchira le livre.

« Le bienheureux Timothée ne savait rien de tout cela ; mais moi je croyais que c'était par l'ordre du bienheureux Timothée

[1] Le manuscrit 62 du fonds copte que nous avons déjà indiqué dans l'entête de cet article. Comme toute la correspondance d'Acace et de Pierre Monge est dans ce volume, il nous paraît inutile de répéter sans cesse ce numéro ou de renvoyer à des pages que bien peu de nos lecteurs auraient l'occasion ou le désir de feuilleter.

Digitized by Google

qu'on l'avait chassé. Je fus donc très-affligé de ce qu'on avait battu mon diacre, et c'est ce qui empêcha la réunion de se faire en ce temps-là.

« Mais maintenant, pensant à l'heure de la mort et au jugement de Dieu, je suis rempli de crainte. Je viens donc t'adresser mes prières, prêt en toutes choses à satisfaire ton cœur. Je me repens. J'anathématise toutes les hérésies.

« Comme mon diacre Julien m'a dit tout cela avec serment, je l'envoie de nouveau vers toi et t'écris ce qu'il m'a dit. S'il est vrai que tu aies parlé ainsi, écris-le moi toi-même. »

Il était impossible de ne pas répondre à une telle lettre, et répondre d'une façon bien explicite était aussi chose très-difficile. Acace se borna donc à envoyer à Pierre un billet louangeur, où, s'en tenant à des généralités, à des lieux communs, à des regrets de l'avoir persécuté, il marque cependant le désir d'être reçu en la communion du prélat alexandrin.

Voici comment il s'exprimait :

ACACE, ARCHEVÊQUE DE CONSTANTINOPLE, AU SAINT ABBÉ PIERRE, ARCHEVÊQUE D'ALEXANDRIE ET PATRIARCHE.

« Fais apparaître le flambeau de l'orthodoxie à ceux qui sont assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort ; car en vérité l'aveuglement et les ténèbres de l'infidélité ont envahi le monde entier. Depuis que nous avons laissé la foi, nous nageons dans l'abîme du reniement jusqu'à la mort. C'est sur nous que David a dit avec justice dans les psaumes (Ils se sont tous égarés. Ils sont tous devenus inutiles d'un seul coup). Nous tous, pauvres pasteurs, selon la parole du Prophète, nous avons laissé Dieu derrière nous. Nous nous sommes associés à des rois violents, et pour avoir la gloire humaine, nous avons éteint la flamme resplendissante de la foi droite. Montre le flambeau de l'orthodoxie, fais-le briller sur nous qui sommes assis dans les ténèbres loin de la lumière de l'orthodoxie. Imite saint Étienne, le premier archidiacre et le premier martyr : prie Dieu pour nous qui t'avons persécuté, et dis-lui: Seigneur ! ne leur impute pas ce péché. »

Acace, dans cette lettre, semblait reconnaître qu'il avait abandonné l'orthodoxie. Il le fallait ! Mais il n'en traitait pas moins Pierre Monge d'égal à égal, et il s'intitulait archevêque de Constantinople, comme il appelait son correspondant schismatique archevêque d'Alexandrie.

Voici la réponse de ce dernier :

PIERRE, ARCHEVÊQUE D'ALEXANDRIE, A ACACE.

« Quatre-vingts jours après que je t'ai envoyé mon diacre, il m'a fait parvenir une lettre de toi par l'intermédiaire de son jeune sui-

Digitized by Google

vant Théodose. Mais quand j'en eus vu la suscription, je ne voulus pas l'achever, ni la lire, à cause du peu de convenance de cette suscription, car elle était conçue ainsi : Envoi d'Acace, archevêque de Constantinople, au saint abbé Pierre, archevêque d'Alexandrie et patriarche.

« Dis-moi donc pourquoi m'appelles-tu archevêque, toi qui, à ce que tu pensais du moins, et d'une voix furieuse, t'es tant hâté de me condamner, en te confiant sur la puissance des hommes? Car moi je suis un archevêque que rien ne condamne, que tu le veuilles ou que tu ne le veuilles pas. Moi j'ai gardé sans la renier la foi de Dieu.

« Comment peux-tu t'appeler toi-même archevêque? Est-ce que la conscience qui est en toi ne te le reproche pas ? Enfin, en vérité, qu'es-tu ? De quelle manière et dans combien de crimes n'as-tu pas marché ? Lève-toi et comprends enfin ce que tu as fait; car le vrai juge te demandera compte de son bercail. Je te renvoie ta lettre toute scellée et telle que tu me l'as adressée : je ne l'ai point lue.

Il faut certes que l'amour-propre de certains hommes soit bien subtil pour supporter de tels assauts. Acace, afin d'éviter la domination de Rome, semble se soumettre, bien que d'une façon transitoire, à une domination vraiment beaucoup plus tyrannique, celle d'Alexandrie. Mais le patriarche de Constantinople était trop orgueilleux pour être vaniteux. Il savait pour son ambition supporter tout, même l'humiliation, et commander en ayant l'air d'obéir. Il en passa donc par ce premier caprice de son fanatique correspondant, et lui répondit en ces termes :

ACACE A PIERRE, ARCHEVÊQUE D'ALEXANDRIE.

« La coutume des sages médecins est de couper avec un fer acéré les membres qui sont morts. De même, toi aussi, mon sage père, tu as tranché une pensée d'orgueil avec un glaive spirituel et tu as aussi fait paraître, en vérité, un commencement de guérison. C'est pourquoi moi je suis resté en assurance. J'espère en Dieu, et je crois que Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, guérira, par ton intermédiaire, avec de doux remèdes, toutes les maladies et les passions qui sont cachées en moi, et que, par ce moyen, il rétablira en santé comme autrefois le corps de l'Eglise. Maintenant donc je fais pénitence, je pleure comme l'apôtre Pierre quand il eut renié le Christ. Je te prie de me recevoir à toi, dans mon repentir, comme le Christ a reçu Pierre. Si tu entres en jugement avec moi et que tu me considères comme un laïque, ne refuse pas du moins que je sois avec toi dans la foi orthodoxe. Je supporterai cette peine, pourvu que je puisse sauver mon âme. Mais rejette enfin de la fiancée du Christ, qui est l'Église, le joug honteux de l'infidélité. Je te l'ai dit et je persiste à te le dire de toute manière, il m'est doux de recevoir cette peine de ta main, pourvu que je gagne le Christ

Digitized by Google

que j'ai jusqu'à présent offensé. Revêts-toi donc, ô mon père saint, des sentiments de douceur et de miséricorde de l'apôtre Paul, et dis-nous à tous comme lui : « Mes fils que j'ai enfantés de nouveau jusqu'à ce que le Christ prenne sa ressemblance en vous. »

« Quant à la lettre que tu m'as renvoyée sans la lire, je t'en ai écrit la copie dans celle-ci. »

Après cela vient la copie de la lettre que nous avons donnée plus haut.

Pierre était, en recevant cette seconde missive d'Acace, très-embarrassé. Comme Senuti, Dioscore et presque tous les Égyptiens, le patriarche schismatique était surtout habitué à l'anathème. Être condamné et condamner les autres, employer contre eux la verve sauvage d'une éloquence toute militaire, telle semblait être dès longtemps la véritable vie, la vie *pleine* de l'Égyptien. Or l'Égyptien se trouvait en face d'un Grec et d'un Grec accompli. Acace devait par conséquent tromper et diriger le fougueux Pierre Monge, comme il avait trompé le sage Simplicius. Que l'on compare la seconde lettre d'Acace à l'unique lettre que nous possédions et qui ait été adressée au pape par le patriarche de Constantinople, on sera aussitôt frappé par la constante analogie d'esprit et de procédés qui existe entre ces deux documents.

Dans l'une et dans l'autre, Acace flatte et sait dans une certaine limite avoir l'air de s'humilier; mais en même temps il fait voir que ce n'est que par politesse qu'il agit ainsi et qu'en définitive, non-seulement il garde son indépendance, mais encore qu'il est, par son génie, ses talents et son influence toute-puissante, votre vrai maître qui, en dépit de vous, compte bien vous diriger.

Presque toutes les phrases commencent d'une façon doucereuse et finissent par un trait d'une nature toute différente et qui seul contient la pensée. Il disait à Simplicius : « Portant « partout, selon l'expression de l'apôtre, la sollicitude de toutes « les églises » (voilà l'éloge), « vous nous exhortez sans cesse, « bien que ce soit de notre libre choix que nous croyons devoir « veiller et accomplir notre course » (voilà la réserve). « Mais « vous montrez d'ordinaire ainsi votre zèle divin » (voilà l'éloge) « vous informant plus exactement de l'Église « d'Alexandrie afin de pouvoir, selon les canons des Pères, « prendre votre part au labeur et répandre vos sueurs

Digitized by Google

« pour la piété comme cela a toujours été reçu » (voilà la réserve).

Nous pourrions continuer longtemps ainsi. Toute la lettre est sur ce modèle.

De même lorsqu'Acace s'adresse à Pierre Monge, il lui dit que, comme un sage médecin, il a guéri avec un glaive spirituel une pensée d'orgueil (voilà pour l'éloge). Mais il fait sentir en même temps que c'est bénévolement que, dans de grands desseins, il se soumet à ce semblant de traitement et qu'il entend bien qu'on emploiera des remèdes doux; car c'est de lui *uniquement* que dépend l'union des Églises et leur guérison totale (voilà pour la réserve). De même plus loin, il dit qu'il se soumet pour le moment aux réprimandes de Pierre, qui peut, si bon lui semble, le traiter *en cet instant* comme un laïque, pourvu qu'il lui rende sa communion si précieuse (voilà pour l'éloge). Mais en même temps il lui fait remarquer « qu'il ne doit pas trop abuser de son pouvoir s'il veut « rejeter de la « fiancée du Christ, qui est l'Église, le joug honteux de l'infi- « délité » (voilà pour la réserve).

Il faut bien le comprendre, c'est un *ultimatum* qu'Acace pose au patriarche d'Alexandrie, et c'est pourquoi celui-ci est si embarrassé dans sa réponse. Il voudrait agir à sa guise, parler haut, anathématiser, faire au moins ses conditions; mais il se sent saisi dans un vaste filet qui l'enveloppe de toutes parts. Ce n'est plus lui qui est le docteur, le maître : tenu pour ainsi dire en laisse par le patriarche de Constantinople, il ne peut faire que quelques soubresauts, en ayant l'air de reculer devant le pas que, en définitive, il sera bien forcé de franchir. On ne lui a cédé que des mots.

PIERRE, ARCHEVÊQUE D'ALEXANDRIE, A ACACE.

« Les écrits que tu m'envoies sont pour mon âme, déjà si tourmentée, affliction sur affliction, peine sur peine. Car jusqu'à présent j'ai souffert et lutté pour mes nombreux péchés afin de devenir digne d'affronter sans reproche le tribunal du Christ. Maintenant, d'après ce que tu m'écris, je ne sais trop ce que je dois faire pour toi. Cette maladie qui vous a saisi, avec votre propre consentement, je ne puis, moi, la guérir. Vous avez égaré avec une foi mauvaise les brebis du Christ, et le saint corps de l'Église pour lequel ce Christ est mort vous l'avez divisé en souscrivant à la confession des deux natures et au tome de Léon. Vous avez voulu ressembler au lion (*leo*) en aiguisant vos dents impies. Vous avez renié la foi droite.

Digitized by Google

Vous avez, par l'infidélité, divisé le Dieu indivisible. Quelle immense impiété ! Quel est donc le deuil suffisant pour lui servir de satisfaction ?

« Je ne sais trop que faire. C'est par votre volonté que vous avez contracté votre maladie. Je n'ai pas puissance pour la guérir. Car moi aussi je suis un homme placé devant la mort. Mais (cela regarde) celui que vous avez renié, le Christ. Ne cessez pas de crier vers lui. Peut-être consentira-t-il à vous faire miséricorde et à vous sauver. Que tous les saints s'affligent sur vous qui vous êtes dépouillé de votre propre bonheur ! Que le Paradis s'afflige sur vous, lui qui était préparé pour vous et qui, à cause de votre infidélité, ne vous appartient plus ! Qu'il s'afflige sur vous, ce soleil qui a vu les souffrances du Christ et ne pouvant le supporter s'est couvert de ténèbres, au lieu de lumière, pour reprocher leur crime aux impies de ce temps-là et à vous maintenant ! Que la création entière, les choses visibles et invisibles, s'affligent sur vous ainsi que les puissances qui gouvernent l'univers ! Que les ordres célestes des anges se chargent de votre affaire devant ce Dieu qui aime tant les hommes ! Que ce soit pour vous que se prosternent les Chérubins, les Séraphins aux yeux innombrables, les armées d'anges qui chantent à tout instant à Dieu l'hymne sacré du Trisagion ! Qu'ils prient pour vous et que le Seigneur les écoute et vous envoie une goutte de sa miséricorde ainsi qu'au peuple sans malice qu'un prêtre vain a égaré. Ce que je puis donc faire c'est de vous recommander, comme pécheurs, à supplier Dieu par l'intermédiaire de ses saints afin que le Seigneur vous convertisse, vous fasse miséricorde et vous sauve. »

Cette lettre ampoulée et vaniteuse ne trahissait nettement qu'une chose : l'embarras de celui qui venait de l'écrire.

Pierre Monge ne voulait ni repousser tout à fait Acace, ni l'accueillir trop facilement. Il tenait d'abord à lui faire apprécier la faveur insigne qu'il lui accorderait s'il lui donnait sa communion, et puis il lui semblait nécessaire de faire sentir en second lieu au patriarche de Constantinople qu'il n'était vis-à-vis du patriarche d'Alexandrie qu'un inférieur désobéissant, un suffragant en rébellion. Il fallait absolument à ses yeux relever, selon les traditions apostoliques, la dignité du premier siége d'Orient, que le concile de Chalcédoine avait voulu soumettre à la ville impériale. Pierre Monge se rappelait le rôle immense qu'avait joué, sous Basilisque, son prédécesseur Timothée Elure, les conciles qu'il avait tenus, et à l'imitation des Théophile et des Cyrille, les métropolitains qu'il avait déposés. En droit, pensait-il, il ne tenait qu'à lui d'en agir ainsi. Il fallait donc faire sentir au pénitent qui implorait son pardon que le nouvel

Digitized by Google

archevêque égyptien avait hérité de la juridiction toute-puissante des anciens et pouvait, comme ceux-ci, déposer ou gracier l'évêque de Constantinople. Telle était en dernière analyse la révélation qu'il se réservait de faire à Acace après l'avoir bien sermonné : il était fortement résolu à n'amnistier son néophyte que quand celui-ci aurait expressément reconnu les droits légitimes de son propre patriarcat. En attendant, il s'agissait de lui inspirer de dignes sentiments de componction et d'humilité pour préluder à cette nécessaire soumission. Mais Acace venait toujours déranger tous ses plans et le laisser dans l'incertitude. Ne sachant comment démasquer ses batteries, le pauvre Pierre Monge était forcé de se borner à ses sermons, et sermonner un Grec était bien peine perdue.

Le sarcasme se mêle à l'éloge dans la réponse d'Acace, et l'archevêque de Constantinople y laisse voir aussi une impatience mal déguisée des lenteurs sans fin de son collègue d'Égypte. Cependant la proportion de ses divers éléments était si exacte, le mélange si bien combiné et le ton général si flatteur au premier abord, qu'en dépit de la violence qu'on lui faisait, la vanité du fanatique égyptien put du moins être satisfaite.

ACACE A PIERRE, ARCHEVÊQUE D'ALEXANDRIE.

« C'est maintenant que je me considère comme heureux, puisque j'ai vu combien était grande la participation de ta paternité sainte à nos peines, dans la crainte et la mortification, auprès du Dieu que, toi, tu n'as pas renié. Maintenant mon cœur est persuadé que tu es un vrai disciple du Christ et que tu nous conseilles de bonnes choses. C'est bien et avec raison que tu nous enseignes à ne pas cesser de crier vers Dieu que nous avons offensé afin qu'il nous convertisse, nous fasse miséricorde et nous sauve.

« Quant à cela, nous ne cesserons pas de le faire, et en ce qui concerne le tome impie de Léon, qui a été souscrit par le concile de Chalcédoine d'accord avec l'empereur Marcien, et par lequel on a renié le Fils unique de Dieu, je l'anathématise, ce tome, ainsi que le concile de Chalcédoine, dans cette lettre écrite de ma main et en présence du ciel et de la terre.

« Maintenant considère enfin, mon cher et saint père, le danger que tu courrais de la part de Dieu, si, en conservant ta rancune, tu nous abandonnais à notre perte, et si tu nous rendais le mal pour le bien au lieu du bien pour le mal, comme il convient à un confesseur du Christ. Car si tu ne nous reçois pas à toi, afin que, par ton moyen, le peuple soit sauvé, et la réunion des Eglises faite, je te convoque pour être jugé avec moi devant le tribunal du Christ et devant tous ses anges. Car, encore une fois, j'anathématise par écrit

Digitized by Google

de ma main, dans cette lettre, le tome de Léon, le concile de Chalcédoine et quiconque divise l'indivisible Christ en deux natures. Je me tais maintenant, et je prends pour mon juge Dieu qui aime les hommes, ainsi que ta paternité miséricordieuse.»

Il importait en effet de terminer vite cette affaire. Déjà Pierre Monge, tout fier de pouvoir attendre à sa merci le favori de l'empereur et l'empereur lui-même, se montrait orgueilleusement à Alexandrie, où son concurrent orthodoxe Jean Talaïa venait aussi de se mettre en possession du siége patriarcal.

Les magistrats restaient dans l'incertitude et ne savaient que faire. Le pape, qu'on venait également de prévenir, s'inquiétait, et, comme nous l'avons vu, écrivait lettre sur lettre à son légat pour le prier de faire expulser d'Alexandrie le schismatique Pierre Monge. Les affectueux reproches succédèrent aux éloges, et Acace qui recevait en même temps du patriarche monophysite des lettres si habituellement âpres, commença à s'impatienter. Il fallait en finir d'une manière ou de l'autre, s'il ne voulait être en suspicion près des deux partis. La mauvaise humeur du patriarche de Constantinople s'accrut encore quand il reçut d'Alexandrie la lettre suivante :

PIERRE, ARCHEVÊQUE D'ALEXANDRIE, A ACACE.

« Pourquoi donc, ô homme! brises-tu ma pauvre âme? Pourquoi me juges-tu. Jusqu'à présent j'étais pour toi un impie et tu te hâtais de me condamner. Tu dépêchais contre moi les glaives de l'empereur: car je n'ai pas peur de te dire la vérité. Et maintenant tu m'effrayes en présentant à mes yeux d'autres supplices. Tu m'accuses devant Dieu et me menaces d'un châtiment contre lequel je serais sans force. Tu dis : Je veux être jugé avec toi devant le tribunal du Christ, si tu ne nous reçois pas à toi, alors que nous nous repentons, si tu nous rends le mal pour le mal, si tu ne nous rends pas le bien pour le mal, si tu es négligent à notre égard et nous laisses mourir dans cette hérésie. Sache-le donc! il ne nous est pas possible d'être négligent, ni de vous abandonner, ni de ne pas recevoir à moi ceux qui font pénitence, et cela à cause du jugement dont tu me parles, bien que Dieu soit envers nous tous miséricordieux et aimant. Non, je ne rendrai pas le mal pour le mal, mais plutôt je me hâterai de rendre le bien pour le mal. Dieu m'en donnera la force. Mais sache enfin ceci : En anathématisant le tome de Léon, tu as anathématisé tes pères qui y ont souscrit. Mais il faut que tu apprennes aussi que tu t'es anathématisé toi-même aussi, de sorte que tu es maintenant complétement étranger au souverain sacerdoce et es devenu semblable à un laïque. Que

Digitized by Google

ces paroles ne te fassent pas de peine ; mais quant à moi, je n'ai jamais craint devant rien et maintenant je ne crains pas et ne cesserai pas de dire la vérité, sans que rien puisse m'ôter mon assurance qui est le Christ, quand bien même on m'ôterait la tête. »

Au fond Pierre Monge partait du même principe que le pape Simplicius : « Un hérétique, même pénitent, ne saurait être évêque, mais on doit seulement l'accueillir à la communion laïque. » Seulement Simplicius appliquait cet axiome à Pierre Monge et aux schismatiques égyptiens, et Pierre Monge l'appliquait à Acace et à tous les orthodoxes qui admettaient le concile de Chalcédoine. Et voilà que le légat du pape, le patriarche de Constantinople, que Chalcédoine avait porté si haut, préféra implorer sa grâce en reniant le concile que de l'accorder lui-même aux autres en le défendant.

Sans rien répondre au Pontife de Rome auquel il devait tout, Acace prit donc la plume pour écrire à ce patriarche d'Alexandrie qu'il avait autrefois anathématisé et en faveur duquel il regrettait peut-être de s'être récemment tant avancé ; mais il n'y avait plus à reculer, coûte que coûte il fallait réussir, s'il ne voulait pas, pensait-il, s'exposer aux moqueries des Romains, devenus sans doute ses ennemis, et qu'il traite d'hérétiques dans sa lettre à Pierre Monge.

Cette lettre que nous allons transcrire tranche d'une façon définitive la question dont on n'avait fait qu'aborder jusque-là les préliminaires. Il faut que le patriarche d'Alexandrie renonce une bonne fois à ses rêves de déposition du corps épiscopal actuel, s'il veut voir se faire l'union des églises.

Acace est toujours résolu à tout céder en fait de mots, mais à la condition qu'on lui cédera définitivement tout ce que ces mots recouvrent. Telle est la substance de son dernier ultimatum.

### Acace a Pierre, archevêque d'Alexandrie.

« J'ai parlé une fois. Je ne reviendrai plus sur ce que j'ai dit. Comme je te l'ai dit, vois enfin, ô mon père saint ! la responsabilité qui t'incombe pour l'univers entier, et le châtiment qui te menace si tu es négligent, si tu nous abandonnes, si tu ne reçois pas ceux qui font pénitence. Car, en ce qui me concerne, j'ai anathématisé par écrit le tome impie de Léon et le concile de Chalcédoine. Mais il le faut, je m'anathématise moi-même encore et je me réjouis de ne m'être pas épargné pour gagner le Christ.

Digitized by Google

« Enfin, mon père saint, moi et ceux des évêques qui se repentent avec moi, nous consentons à nous déposer nous-mêmes et à nous exclure du sacerdoce.

« Maintenant où sont les trésors débordants des miséricordes divines ?

« Comment l'Écriture peut-elle s'écrier en disant la vérité : « Confesse d'abord tes péchés afin d'être glorifié ? » Faut-il donc que ma pénitence soit pour le dommage et la perte du monde entier au lieu d'être pour sa guérison et son rétablissement ? Car si on détourne des autels la multitude inexpérimentée des prêtres, ils s'affligeront et, ne voulant pas abandonner leurs églises, ils refuseront de recevoir la pénitence. Et puis les populations seront scandalisées. Elles seront troublées et on ne pourra pas les forcer de laisser là leurs pasteurs. Et de cette manière, tout sera arrêté. La réunion ne pourra se faire. Les hérétiques se moqueront de l'Église de Dieu, et la fin sera pire que le commencement.

« Mais plutôt, notre père saint, écoute notre prière. Persiste à supplier avec constance et énergie celui que, toi, tu n'as pas renié, afin qu'il efface de dessus nous, pauvres prêtres, le chirographe du reniement. Donne-nous le diadème du sacerdoce orthodoxe. Imite le miséricordieux Moïse et crie vers le Seigneur, en disant sur nous : Si tu leur pardonnes, pardonne-nous, sinon efface-moi aussi de ton livre que tu as écrit. Car le grand prêtre Aaron a péché avec le peuple. Il a fait le veau (d'or) et il a transgressé (la loi) ainsi que toute la nation. Et Moïse, par cette prière miséricordieuse, obtint aussitôt de Dieu le salut (qu'il demandait) et Aaron ne fut pas exclu du sacerdoce, mais il resta jusqu'à la fin de ses jours prêtre de Dieu. Comme je l'ai dit, imite le doux Moïse et supplie pour nous le Seigneur de cette manière. Puis viens à nous, prends notre main qui s'égare. Retire-nous de l'enfer de l'infidélité, et établis-nous sur la pierre solide et véritable qui est Jésus-Christ. Car l'Apôtre nous a dit : la pierre c'est le Christ, et il ne s'est fait homme pour rien autre chose que pour sauver le genre humain. Adresse donc sans cesse tes prières à Dieu, ô mon père, pour qu'il nous reçoive à lui, alors que nous faisons pénitence, et qu'ainsi nous ne périssions pas tout à fait. Vois quelle responsabilité t'incombe pour tout l'univers. Ne tarde pas à nous recevoir à toi dans notre repentir, pour que nous réunissions toutes les églises dans l'unité. Car maintenant j'anathématise de nouveau le concile de Chalcédoine et je m'écrie : J'ai péché, Seigneur, j'ai péché, pardonne-moi. »

Cette lettre, à la fois habile et touchante, ne laissait à Pierre Monge aucun moyen dilatoire, aucune issue possible. Il fallait qu'il renonçât, bien à contre-cœur, à toutes ses prétentions, et il ne pouvait guère sauver que les apparences, en décidant péremptoirement les conditions tout à fait secondaires de la réunion.

Digitized by Google

Voici donc la réponse qu'il envoya à Acace :

PIERRE, ARCHEVÊQUE D'ALEXANDRIE, A ACACE.

« Je suis tourmenté de toutes manières. Tu as étendu de tous côtés pour moi des filets mortels par ton repentir étonnant, ô mon frère! Car si je ne t'accueillais pas à moi, si je ne m'associais pas à tes peines, si je ne luttais pas avec toi, si je ne faisais pas une seule bouche avec vous en faveur de ceux qui se repentent et veulent être sauvés, je tomberais dans l'hérésie impie des Valentiens (*sic*) qui ne reçoivent pas à récipiscence et s'opposent à l'immense amour que Dieu a pour les hommes qui se repentent. Maintenant donc, écoute l'ordre de Dieu : Reçois de notre main l'expiation de quarante jours de pénitence. Prends pour être invisible à tous quelque prétexte de maladie. Puis jeûne et prie pour toi et pour tout le peuple. Moi aussi je jeûnerai de la même manière et je ferai pénitence sur vous. Mortifions-nous ainsi, toi et moi, pour le corps entier de l'Église. Ne mangeons pas le pain de la convoitise. Ne nous oignons pas d'huile. Ne buvons ni vin, ni boisson fermentée. Mais mangeons seulement les fruits de la terre et abreuvons jour et nuit de larmes notre corps pécheur, en suppliant Dieu, qui fait miséricorde à tous, de considérer votre pénitence, de vous recevoir à lui, et de vous purifier de la détestable hérésie des deux natures et du concile de Chalcédoine. Après les quarante jours de jeûne, Dieu nous enseignera ce que nous devons faire, et nous révélera sa miséricorde et sa bonté.

Acace avait obtenu ce qu'il désirait. Nous ne savons si réellement il fit le jeûne qu'on lui recommandait avec tant d'importance et de vanité; mais il s'occupa de suite de la réalisation pratique de ses plans, et écrivit bientôt à Pierre Monge en ces termes :

ACACE A PIERRE, ARCHEVÊQUE D'ALEXANDRIE.

« Je rends grâce à Dieu, mon père saint, de ce qu'il a persuadé ton cœur de s'associer à mes peines, alors que, pécheur, j'étais presque tout à fait perdu. Je rends grâce à Dieu qui m'a sauvé par tes prières et m'a amené à la lumière sainte. Bénie soit la miséricorde divine qui veut que les hommes soient sauvés et qu'ils arrivent à la connaissance de la vérité. Le jeûne et l'expiation que Dieu t'a ordonnés pour moi, je les ai accomplis avec l'aide de Dieu dans la joie et l'allégresse, sachant surtout que ta paternité s'associait à mes peines et luttait avec moi dans la même intention. Comme tu l'as ordonné, j'ai jeûné quarante jours dans la pénitence, la mortification, les larmes et les prières, afin que Dieu me pardonne ainsi qu'au peuple entier, et qu'il nous purifie de l'erreur hérétique du concile de Chalcédoine que j'ai anathématisé. Maintenant donc, mon père saint, daigne enfin considérer ma misère et mon



Digitized by Google

humilité. Je t'en prie, je fais pénitence, donne-moi la liberté parfaite et que l'union des Églises se fasse. Envoyez-nous, très-saint Père, de pieux moines du désert et des monastères, et des citoyens d'Alexandrie habiles et craignant Dieu, qui demanderont à l'empereur Zénon qu'on fasse l'union en rejetant le concile de Chalcédoine. Moi j'irai au palais. Je lui donnerai mes conseils et je persuaderai son cœur de rejeter, comme je l'ai dit, le concile de Chalcédoine pour rendre possible l'union des Églises. »

Pierre Monge consentit à tout. Il donna enfin à Acace le titre d'archevêque de Constantinople. Car il sentait que lui-même allait être mis en possession des honneurs officiels de son siége. Il envoya aussi les députés que l'on demandait de lui, et ne fit guère que développer et commenter la lettre qu'il venait de recevoir. Ce fougueux sectaire se trouvait complétement et définitivement dompté et ne savait comment masquer sa défaite. Tout abasourdi de ne pouvoir parler de martyre et de persécution, il se voyait réduit à se figurer que s'il n'était plus une victime, il était devenu du moins un *voyant*, un *prophète*. Il agissait, pensait-il, non sous l'impulsion des hommes, mais d'après l'expresse révélation de Dieu. S'il faut l'en croire, d'importants mystères lui auraient été directement manifestés.

PIERRE, ARCHEVÊQUE D'ALEXANDRIE, A ACACE, ARCHEVÊQUE DE CONSTANTINOPLE.

« Comme je l'ai écrit à ta fraternité, j'ai passé quarante jours à jeûner et à faire pénitence pour vous, afin que Dieu vous pardonne et vous reçoive à lui dans sa miséricorde et sa bonté. Maintenant Dieu m'a persuadé de t'accueillir et de te donner la liberté complète, puisque tu anathématises avec moi le concile de Chalcédoine et que tu gardes la foi que nous avons reçue des trois cent dix-huit Pères. C'est pourquoi, comme tu me l'écris, j'ai envoyé vers l'empereur les pieux moines qui sont dans le désert et les monastères, ainsi que des citoyens habiles et craignant Dieu.

« Je te rends la liberté, comme me l'a persuadé Dieu. La bonté de Dieu, ainsi que son amour pour les hommes s'est révélée à moi. Il te pardonne et te reçoit à lui. Le Seigneur m'a aussi révélé à moi, pauvre pécheur indigne, un grand mystère qui te sera manifesté à toi aussi, au moment de l'oblation sainte, si l'union des Églises dans la foi orthodoxe s'accomplit, afin que tu puisses rendre gloire à son saint nom dans les siècles des siècles! Amen. »

Les députés de Pierre Monge étaient à peine arrivés dans la capitale que le patriarche de Constantinople fut, comme il le

Digitized by Google

raconta lui-même, appelé près de Zénon; il lui fit promulguer par ses conseils le décret suivant.

Nous en donnons le texte d'après la version copte annexée aux lettres d'Acace :

L'EMPEREUR CÉSAR ZÉNON, PIEUX, VICTORIEUX, TRIOMPHATEUR, TRÈS-PUISSANT, TOUJOURS AUGUSTE, AUX HABITANTS D'ALEXANDRIE, DE LA LIBYE ET DE LA PENTAPOLE, ÉVÊQUES, OU PEUPLES, PUISSANCE ET FORCE.

« Nous savons que la force et le bouclier inexpugnable de notre empire proviennent uniquement de la foi orthodoxe et véritable qui a été établie, avec l'aide de l'Esprit-Saint, par les trois cent dix-huit Pères saints qui se sont réunis à Nicée, puis confirmée ensuite par les cent cinquante Pères saints[1] qui ont été assemblés à Constantinople. Jour et nuit, avec zèle, par nos prières et par nos lois, nous ordonnons de garder solidement en tous lieux cette foi dans l'Église catholique et apostolique, qui est la mère incorruptible et immortelle de notre empire; et nous voulons qu'elle augmente de plus en plus en elle en sorte que les peuples pieux restent en paix et dans l'unité et qu'ils apportent à Dieu leurs prières pour notre règne. Car notre maître et notre Dieu, c'est le Christ qui s'est incarné dans la sainte Vierge Marie, mère de Dieu. Il accepte notre culte et l'honneur que vous lui rendez et il s'en glorifie. Les peuples qui nous font la guerre seront ainsi brisés, tandis que la paix, ainsi que la santé, de bonnes récoltes et tous les autres biens seront accordés par Dieu aux hommes.

« De pieux archimandrites, des solitaires du désert et d'autres personnes craignant Dieu sont venus nous apporter une requête et nous prier avec larmes de faire l'union des Églises et de réunir ensemble les membres (du Christ) qui ont été séparés depuis longtemps par l'ennemi de tout bien[2]. C'est pourquoi nous nous

[1] Ce fut à partir de l'hénotique de Zénon seulement que les Égyptiens admirent complétement le concile des cent cinquante Pères de Constantinople. Dans leur lettre à l'empereur Léon, à propos de la nomination de Timothée Elure comme patriarche d'Alexandrie, les évêques monophysites d'Égypte disaient seulement : « Quia vero vestra pietas imperavit quemadmodum de synodis sapiamus, nostram sententiam facimus manifestam quoniam communicat ecclesia synodis in Epheso celebratis. Synodum vero centum quinquaginta *nescimus*; novimus autem quod beati *patres nostri et archiepiscopi* post concilium (Nicenum) atque in Constantinopolitana ecclesia congregati sunt. Synodum autem Chalcedonensem ecclesia maximæ de civitatis Alexandrinæ non suscepit. » Ainsi les Égyptiens ne reconnaissaient encore que les sessions préparatoires de Constantinople auxquelles avaient été présents l'archevêque d'Alexandrie et quelques évêques de sa province. A Chalcédoine, du reste, les légats du pape protestèrent contre les canons de Constantinople qu'ils ne connaissaient pas.

[2] Il manque ici plusieurs phrases du grec tel qu'il est donné par Evagrius. (*Hist. Eccl.* liv. III, ch. XIII.) La rédaction entière du document est du reste

Digitized by Google

sommes hâtés d'accorder leur demande et d'accomplir cette bonne œuvre. Maintenant donc nous vous avertissons que nous ne recevons ni d'autre explication ni d'autre règle de foi que la foi qui a été établie par les trois cent dix-huit Pères. Mais, si quelqu'un admet une foi différente de celle que nous venons d'expliquer, nous le rendons étranger à nous. Car, ainsi que nous l'avons dit, nous savons que la foi des trois cent dix-huit Pères est orthodoxe et sans tache, que c'est elle que les cent cinquante Pères ont confirmée à Constantinople et qu'ont suivie les Pères saints qui se sont assemblés à Éphèse avec saint Cyrille, pour condamner Nestorius. Nous recevons aussi les douze chapitres du bienheureux Cyrille et nous anathématisons Nestorius et Eutychès le Phantasiaste, ainsi que quiconque professe une foi autre que celle des trois cent dix-huit Pères. Nous confessons le Fils unique de Dieu, notre Dieu, notre Seigneur, notre Sauveur Jésus-Christ, qui s'est incarné, en vérité, consubstantiel à Dieu (le Père) selon sa divinité et aussi consubstantiel à nous selon son humanité ; qui est descendu du ciel et s'est incarné du Saint-Esprit et de la sainte Vierge Marie. Nous confessons que c'est un seul fils et non deux. Car nous pensons que les souffrances et les miracles appartiennent à un seul qui est le fils unique de Dieu. Nous ne recevons aucunement ceux qui le divisent et en font deux, pas plus que les phantasiastes, ou ceux qui admettent une confusion (de l'humanité et de la divinité.) Car la conception de la Vierge ne produisit pas, par accroissement, un autre fils, mais la Trinité resta Trinité après que l'un de la Trinité, le Verbe de Dieu, se fut incarné. Vous saurez donc, mes bien-aimés, que ni nous, ni toutes les églises, ni les évêques orthodoxes des Eglises, nous ne recevons aucune autre foi, aucune autre règle, aucun autre enseignement que la foi des trois cent dix-huit Pères; car cette foi est la seule que l'on donne à ceux que l'on baptise. Unissons-nous donc les uns aux autres sans rien craindre et sans faire deux cœurs. Car si quelqu'un a cru ou pensé d'une autre manière, soit maintenant, soit autrefois, dans le concile de Chalcédoine ou dans une autre assemblée, et s'est écarté de la foi des trois cent dix-huit Pères dont nous avons parlé plus haut, nous l'anathématisons et nous le rendons étranger à l'Église catholique. Nous anathématisons principalement Nestorius qui a confessé *deux natures* et ceux qui pensent comme lui, ainsi qu'Eutychès le Phantasiaste. Réunissez-vous donc à l'Église catholique notre mère spirituelle, car elle vous attend et vous appelle à une ample bénédiction et désire s'unir à vous afin que Dieu se réjouisse sur nous tous et que les anges soient à votre sujet remplis d'allégresse. »

Cette version est un peu plus accentuée dans le sens égyptien que la version grecque donnée par Evagrius. Ainsi l'on

beaucoup plus courte dans le copte que dans le grec, quoique identique quant au fond.

Digitized by Google

attribue ici à Nestorius les deux natures de saint Léon. Nestorius, en effet, insiste sur le mot φυσις dans sa lettre à saint Cyrille. Mais les Pères d'Ephèse pensèrent avec raison que c'était en lui donnant intentionnellement un sens analogue à celui de *persona* [1]. Il voulait diviser le Christ, au lieu que saint Léon en maintenait admirablement l'unité. En dehors de cette expression vicieuse qui fut peut-être ajoutée par l'empereur lui-même à l'exemplaire de l'hénotique spécialement destiné au patriarche alexandrin, le document que nous venons de transcrire n'a rien de foncièrement contraire à la doctrine catholique. Les Égyptiens qu'il s'agissait de ramener étaient plutôt en effet des schismatiques que des hérétiques. Ils condamnaient très-explicitement, pour la plupart, Eutychès, ainsi que tous ceux qui prétendaient confondre la divinité et l'humanité dans le Christ, tout en insistant sur l'union intime opérée par l'incarnation. La discussion roulait surtout sur l'expression qui devait rendre cette union *personnelle*, et il faut bien avouer que les traductions du grec au latin et du latin au grec pouvaient donner lieu à bien des confusions. Le mot προσοπον, par exemple, ne correspond pas plus au mot *persona* des Latins que le mot υποστασις au mot *substantia*, qui semble cependant calqué sur lui. Le grand crime de Dioscore, c'était d'avoir condamné saint Flavien et anathématisé d'abord saint Léon puis le concile de Chalcédoine. Mais il ne pouvait appartenir à un empereur de revenir sur une décision promulguée par un concile universel, et c'est pourtant ce que Zénon fait formellement à propos de Chalcédoine dans le texte grec comme dans le texte copte de son décret.

Voici la lettre qu'Acace écrivit à Pierre Monge, immédiatement après l'hénotique.

ACACE, ARCHEVÊQUE DE CONSTANTINOPLE, A L'ABBÉ PIERRE, ARCHEVÊQUE D'ALEXANDRIE.

« Les saints évêques, les clercs, les solitaires du désert sont arrivés en cette ville impériale. Dieu a ordonné que tout s'accomplît convenablement; car le pieux empereur Zénon s'est adonné avec joie (à l'étude de) la foi orthodoxe et il nous a envoyé chercher. Je ne veux pas m'étendre en détail sur ce qui s'est passé; car vous saurez tout par les pieuses personnes qui sont venues

[1] Saint Cyrille entend aussi faire de φυσις l'équivalent de personne, quand, dans sa lettre à Successus, il *admet une nature* (μιαν φυσιν) *du Verbe incarné.*

Digitized by Google

dans cette ville. Bref, l'empereur a ordonné de promulguer l'hénotique dans laquelle il anathématise le tome de Léon, le concile de Chalcédoine et toutes les hérésies, et consent à la foi orthodoxe que nous ont transmise les saints apôtres. L'hénotique a été conflé par l'empereur et par moi à l'augustal Pergame et à ceux qui sont venus de votre part et que nous vous renvoyons [1]. Recevez-le donc. Enseignez-le et souscrivez. Manifestez la lumièrede l'orthodoxie qui est celle de la vérité, et faite paraître le flambeau inextinguible de la foi orthodoxe. Éclairez tout le monde en nous délivrant ainsi parfaitement du joug de l'infidélité, et, avec l'aide de Dieu, prenez possession de votre siége, ainsi que de votre fiancée spirituelle, si digne d'être aimée, qui est l'Église d'Alexandrie. Réjouis-toi, confesseur du Christ! car tu as reçu du juge véritable la couronne de l'orthodoxie, parce que tu nous avais reçu à toi dans notre pénitence et nous avais sauvé de l'erreur du concile de Chalcédoine. Et ainsi le peuple entier a été (délivré) par les miséricordes de Dieu. Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Amen. »

Selon Libérat, l'hénotique fut porté à Alexandrie par l'abbé Ammon et les apocrisiaires de Pierre Monge qui l'accompagnaient. Ils étaient chargés en même temps de lettres de l'empereur et probablement aussi de la lettre d'Acace à l'archevêque alexandrin. L'empereur ordonnait en même temps à « Pergame, duc d'Égypte, » de chasser Jean Talaïa de la ville d'Alexandrie et de mettre Pierre Monge en possession des honneurs attachés au siége patriarcal. Quant à Acace, il venait de communiquer publiquement à Constantinople avec les légats égyptiens, aussitôt après leur souscription à l'acte d'union; et, sur leur simple promesse de faire souscrire aussi l'hénotique par le patriarche, il avait immédiatement rétabli le nom de Pierre dans les sacrés Diptyques. Il n'attendait donc plus qu'une ratification formelle d'un consentement déjà donné et officiellement accepté. Cette fois Pierre Monge ne se fit pas longtemps prier, et son assentiment au décret impérial fut aussitôt suivi de l'expulsion légale de son compétiteur.

Après cela le nouveau prélat songea à prendre solennellement possession de son siége. Il paraît que le vendredi 19 Paschons (vendredi 14 mai 482) on célébrait à Alexandrie une grande fête civile et religieuse. Pierre Monge en profita pour réunir le peuple dans la basilique de Saint-Marc qui jusque-là avait appartenu aux seuls catholiques. Là, il fit au peuple une allo-

[1] Ces renseignements sont confirmés par Libérat, ch. XVII.

Digitized by Google

cution publique; puis il donna lecture de l'hénotique de Zénon et, selon qu'il l'avait promis solennellement aux envoyés de l'empereur, il admit à sa communion les protériens, c'est-à-dire les orthodoxes. Mais, d'une autre part, à ce que nous apprennent tous les chroniqueurs, il anathématisa ouvertement le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon, ôta des diptyques les noms de Protérius et de Timothée Solophaciole pour les remplacer par ceux de Dioscore et de Timothée Elure, et alla même jusqu'à faire déterrer le corps de Solophaciole, à l'expulser de l'église et à le faire jeter hors de la ville dans un lieu désert.

Cela fait, il écrivit à Acace en ces termes :

PIERRE, ARCHEVÊQUE D'ALEXANDRIE, A ACACE, SAINT PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE.

« Je viens d'accueillir dans le Seigneur les pieux évêques, clercs et solitaires du désert qui reviennent de la ville impériale et je rends grâce au Dieu miséricordieux, qui, par ton intermédiaire, a inspiré l'hénotique au juste empereur. Je l'ai reçu, des mains de l'augustal Pergame, et, l'ayant lu, j'en ai apprécié la force j'ai vu que le tome de Léon y était anathématisé ainsi que le concile de Chalcédoine et toutes les hérésies. J'ai trouvé aussi qu'il était conforme à la foi orthodoxe des trois cent dix-huit Pères qui se sont réunis dans la ville de Nicée et des cent cinquante Pères qui se sont assemblés à Constantinople, ainsi qu'à celle du concile qui a eu lieu à Ephèse avec saint Cyrie. C'est pourquoi moi aussi j'ai rendu grâce à Dieu et j'ai souscrit à l'hénotique en anathématisant le tome de Léon, le concile de Chalcédoine et toutes les hérésies. Je rends grâce au Dieu miséricordieux et je glorifie son saint nom, car il a converti ceux qui étaient égarés. Il a rassemblé son bercail dispersé, et il a réuni les Églises dans la foi catholique et apostolique. Béni soit son saint nom dans les siècles des siècles. Amen.

« Par la miséricorde de Dieu, j'ai pris possession de mon siége, qui est celui de l'Évangeliste Marc, et je m'y suis assis. J'ai reçu aussi ma sainte fiancée spirituelle, qui est la sainte Église catholique et apostolique, le 19 du mois de Paschons, le sixième jour de la semaine. »

## III

Cependant on apprenait peu à peu à Rome les entreprises de plus en plus audacieuses de Pierre Monge, les échecs successifs

Digitized by Google

du candidat catholique d'Alexandrie et la conduite douteuse du patriarche de Constantinople.

Simplicius ne savait trop à quoi s'en tenir. L'un des premiers il avait reçu, comme nous l'avons dit, les lettres synodiques de Jean Talaïa. Les envoyés de celui-ci insistaient vivement pour obtenir la confirmation de son élection et les lettres de communion. Le pape hésitait et attendait. Il attendait surtout des nouvelles de Constantinople, nouvelles qui n'arrivaient pas. Enfin, vu l'urgence et la légitime impatience des catholiques égyptiens, il allait passer outre, quand il fut averti d'une façon certaine de la vive opposition que son légat faisait au nouveau prélat. Toute cette affaire fut aussitôt remise. Acace devait avoir de son refus des motifs puissants. Une note officielle de l'empereur vint bientôt les lui dévoiler. Zénon y déclarait Jean indigne du sacerdoce, comme s'étant rendu coupable de parjure, parce que, dans son premier voyage à Constantinople, il avait promis de ne pas briguer le siége d'Alexandrie [1]. Il ajoutait qu'il lui semblait utile d'installer à sa place « Pierre Monge, » dont Simplicius demandait depuis trois ans l'expulsion. Ce fut un coup de foudre pour le pape, qui eu peine à en croire ses yeux, et écrivit en ces termes à Acace [2] :

SIMPLICIUS, ÉVÊQUE, A ACACE, ÉVÊQUE DE CONSTANTINOPLE.

« Nous nous étonnons en même temps que nous nous affligeons de voir que le soin de la foi et de la charité se cache et se dissimule ainsi dans l'âme de ta dilection. Car, tandis que l'empereur très-chrétien veut bien, par instinct de piété et de religion, s'adresser à moi pour me consulter pour les causes ecclésiastiques, et me destine, pour cela, de fidèles et habiles internonces, toi-même, oublieux de la charité fraternelle et de la vigilance pastorale, tu ne consens pas à nous parler, et tu ne daignes pas même nous instruire des choses qui concernent la garde de la vérité catholique. C'est pourquoi, très-cher frère, en pesant plus mûrement et avec une plus grande vigilance les choses que tu te vois reprocher par une libre affection, reconnais la mission qui t'est confiée, relève avec prudence tes sentiments et ton courage et veille ardemment à la défense des constitutions de Chalcédoine, de peur que, par notre négligence et notre paresse, le bercail du Seigneur n'éprouve quelques mortels dommages.

« Naguère nous avons reçu, selon la coutume, une relation

[1] Evagrius, liv. III, chap. xv.
[2] Lettre XVII^e de Simplicius. Labbe, t. IV, col. 1036.

Digitized by Google

envoyée par le synode catholique d'Égypte et par tout le clergé de l'Église d'Alexandrie, qui nous apprenait que Timothée, notre frère et coévêque de sainte mémoire, était mort, et qu'à sa place avait été élu Jean, par le consentement unanime de tous les fidèles. Il semblait donc qu'il ne nous restait plus autre chose à faire qu'à rendre grâce à Dieu et à nous réjouir, afin que, sans scandale ni désordre, le prélat catholique qui avait succédé au défunt dans son ministère, pût être affermi comme il le désirait par l'assentiment du siége apostolique. Mais voilà que tandis que je traitais cette affaire, selon la coutume, on me remit des lettres du très-heureux prince, dans lesquelles il était dit que Jean était coupable d'un parjure qui n'était pas inconnu à ta fraternité et le rendait indigne du sacerdoce. Aussitôt je me suis arrêté et j'ai même révoqué ma sentence concernant sa confirmation, de peur qu'on ne pût me soupçonner d'avoir fait hâtivement quelque chose contre un tel témoignage. Mais l'empereur ne m'a pas médiocrement étonné, quand, dans ces mêmes lettres, il ajouta qu'il jugeait Pierre digne d'être promu au gouvernement de cette Église. Or il est prouvé que ce Pierre est un compagnon des hérétiques et leur chef, ce qui n'est pas ignoré par la conscience de ta dilection. Nous pensons même qu'elle connaît également les instructions judiciaires par lesquelles il a été confondu. Il n'est pas douteux que cet homme reste maintenant encore en dehors de la communion catholique ; et il est non moins certain que nous t'avons écrit souvent à son sujet pour le faire expulser d'Alexandrie. Quand bien même il promettrait de consentir aux définitions de la foi droite à laquelle, comme je l'ai dit plus haut, il est resté toujours aussi étranger qu'il l'est à la communion catholique, on ne pourrait l'admettre, s'il veut se convertir, qu'après une satisfaction conforme aux règles chrétiennes. A plus forte raison ne peut-on le faire parvenir au faîte de la dignité sacerdotale. Celui qui a été convaincu d'une longue perversité, doit seulement désirer de voir appliquer à son âme le secours du remède qui s'accorde, après le repentir, à ceux qui sont réconciliés, et non pas aspirer au rang du suprême honneur. Sinon ce n'est ni sa guérison, ni son salut qu'il cherche sincèrement, mais, sous prétexte de conversion, il veut propager ses détestables doctrines. De cette manière ce n'est pas lui que nous retirons de l'hérésie, mais c'est aux fidèles que nous communiquons sa corruption, et, au mépris des décrets de Chalcédoine, nous ouvrons toute grande la porte de l'Église aux loups rapaces, en nous associant cruellement à leurs brigandages.

« Enfin, on dit que Pierre est demandé pour pontife par ceux-là mêmes qui ont été autrefois avec lui séparés de la communion catholique, de sorte qu'il paraît assez évidemment qu'ils ne veulent pas la foi droite, mais sous leur propre prélat le pouvoir de leur dogme détestable. Non ! on ne saurait faire une paix honteuse entre eux et ceux qui pensent bien ; paix d'où résulterait l'accroissement de la funeste damnation des âmes hérétiques et en définitive la

Digitized by Google

misérable captivité des catholiques. De tous côtés, tu es donc obligé, par les plus grands motifs, de t'opposer, autant que tu le pourras, à tant de maux et de périls, tant à cause de l'éminence du sacerdoce que par rapport à la prédication catholique. Il n'est pas permis à ta dilection d'agir mollement dans une affaire qui, tu ne t'en doutes pas, touche de si près aux intérêts de ton âme et à ceux de ton honneur et de ta gloire. Trouve donc les occasions nécessaires pour supplier sans cesse le prince très-clément en faveur de la foi catholique. Fais-lui révoquer tout ce qui est contraire au dogme chrétien, et, ainsi que nous te le demandons, ne cesse pas de l'instruire fréquemment, ni d'insister auprès de ceux qui sont amis de la vérité. Enfin, ainsi que le vénérable apôtre Paul l'enseignait à Timothée, en temps opportun et inopportun, par prière, insinuation et exposition, plaide continuellement la bonne cause, et ensuite indique-nous, en toute vérité, ce qui a été fait ou ce qu'il y aurait à faire, afin que, par la multiplication des talents qui t'ont été confiés par le Seigneur, tu montres que tu es un serviteur fidèle, qui n'hésite pas à défendre l'unité catholique et les définitions des Pères, non-seulement dans l'Église qu'il gouverne, mais partout où il peut.

« Donné aux ides de juillet, sous le consulat du clarissime Sévérinus (15 juin 482). »

Libérat pense, d'après les termes de cette lettre, que l'empereur avait reçu une rétractation formelle et directe de Pierre Monge et une reconnaissance complète du concile de Chalcédoine. Il était d'autant plus porté à admettre cette supposition que, nous le verrons bientôt plus en détail, l'archevêque de Constantinople répandit habilement dans tout l'Orient des bruits analogues, relatifs à une déclaration qu'il prétendit avoir reçue du patriarche alexandrin. Mais, en réalité, ces bruits en étaient complétement faux, et une lecture attentive de la lettre du pape montre que l'empereur même ne donnait au sujet de cette prétendue conversion aucune indication quelconque : il avait choisi Pierre dans sa sagesse, cela suffisait. Si Simplicius semblait supposer que le choix d'un hérétique avait dû être au moins précédé d'une abjuration, c'était simple politesse de sa part. Il ne voulait pas confondre encore complétement son ancien ami, et, tout en lui laissant des excuses bonnes ou mauvaises, il essayait des moyens de douceur, en même temps que des raisonnements les plus persuasifs, espérant ainsi le ramener à la vérité. Ce fut en vain. Acace n'écrivit rien à celui dont il était le légat, et ses lettres au patriarche schismatique égyptien devinrent de plus en plus intimes et confidentielles.

Digitized by Google

Acace avait obtenu de Pierre Monge tout ce qu'il désirait, par ses flatteries et par son habileté. Il voulut agir plus fortement encore sur cette imagination exaltée et lui inspirer du respect. Car en véritable Grec il savait se métamorphoser à son gré. Le courtisan politique se changea donc en visionnaire pour ne laisser à son fanatique correspondant aucun avantage sur lui.

Voici la lettre qu'il lui adressa :

ACACE, ARCHEVÊQUE DE CONSTANTINOPLE, A PIERRE, ARCHEVÊQUE ET PÈRE D'ALEXANDRIE ET SAINT CONFESSEUR DE LA FOI ORTHODOXE.

« Je ne cesserai pas de t'admirer, très-saint père, mais surtout je rends grâce à Dieu qui t'a accordé cette grande grâce de tout connaître avec évidence et de savoir le premier les choses qui devaient m'être révélées. Car, en vérité, je suis persuadé qu'en tout temps, quand tu offres la sainte et vivificatrice oblation, tu vois ouvertement la gloire du Seigneur ainsi que sa grandeur. J'ai vu, mon père saint, j'ai vu de grands mystères, comme d'avance tu me l'avais écrit. Un dimanche, après que j'eus publié l'hénotique pour l'union de toutes les Églises, je priais Dieu sans intermittence, afin qu'il me pardonnât tout ce que j'ai fait, et mon cœur en était doucement persuadé, comme je l'ai dit. Je me tenais donc debout ce dimanche-là, vers la troisième heure du jour, le 5 du mois de Payni (dimanche 30 mai 482), et j'offrais la sainte oblation. Au moment où nous chantions le trisagion, il resplendit au-dessus de moi une grande lumière indicible et telle que je n'en ai jamais vue. Elle me couvrit ainsi que tout l'autel. Je vis alors, en vérité, Notre Seigneur Jésus-Christ sous la forme d'un enfant couvert d'un vêtement de lin blanc. J'aperçus sur lui les traces des clous et il reposait sur les patènes et les calices, comme sur un lit. Il m'enleva à l'instant la crainte et la terreur qui m'oppressaient et me remplit de joie. Je ne croyais plus du tout être sur la terre. Je l'entendis, Dieu le sait, me parler ainsi : « Prenez courage, ô mes prêtres, prends courage, peuple tout entier ! J'ai enlevé de dessus vous l'opprobre de vos souscriptions au tome maudit de Léon et au concile de Chalcédoine. » Après cela, je ne l'ai plus vu, je n'ai plus entendu sa voix, et je n'ai plus aperçu cette bienheureuse lumière. C'est pourquoi je rends maintenant grâces à Dieu, qui accomplit d'aussi grands prodiges. J'avertis ta paternité de tout ceci, afin que tu pries pour moi, misérable, auprès du Dieu que tu aimes, qui se manifeste à toi et que tu n'as pas renié, mais que tu as confessé devant les empereurs et les *præsides*, auprès du Dieu, dis-je, que moi aussi j'ai vu en vérité malgré mon indignité, et à qui je rends gloire sans cesse, parce que c'est à lui, Père, Fils et Saint-Esprit, qu'appartient la gloire, la domination éternelle, dans tous les siècles des siècles. Amen. »

Digitized by Google

Pierre répondit en ces termes à Acace :

PIERRE, ARCHEVÊQUE D'ALEXANDRIE, A ACACE, MON PIEUX COLLÈGUE.

« Voilà que, père saint, tu as été digne de voir le Seigneur et, encore dans la chair, d'entendre les paroles de Dieu. Voilà que le Seigneur accepte ta pénitence. Il te donne la liberté parfaite, ainsi qu'à tout le peuple. Car ce mystère je l'aï vu, moi aussi, identiquement, comme il t'a été révélé. Le mois que tu m'indiques, ce dimanche-là, à la troisième heure, je faisais dans mon église la sainte oblation, et, ainsi que les puissances célestes, je chantais à Dieu le trisagion, quand il m'apparut au milieu des patènes et des calices, comme tu l'as vu, et j'ai entendu les paroles que tu as entendues, et après cela, je n'ai plus rien vu ni entendu. Rien de ce que tu as vu ou entendu ne me manqua, ainsi que le sait Dieu. Garde donc d'une façon inébranlable la foi orthodoxe de celui qui s'est manifesté à nous, de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est incarné d'une façon indivisible et inséparable, a été mis au monde par la Vierge d'une manière incompréhensible et inénarrable, a souffert, a été crucifié pour nous, le troisième jour est ressuscité des morts, s'est manifesté pendant quarante jours à ses disciples, mangeant et buvant avec eux, a été enlevé aux cieux, est assis à la droite du Père, d'où il viendra, à la fin des temps, avec gloire dans sa deuxième apparition, pour juger les vivants et les morts. (Plût à Dieu qu'alors) nous trouvions grâce et assurance et que nous soyons dignes d'entendre de sa bouche : « Venez les bénis de mon Pére, venez hériter du royaume qui vous a été préparé depuis le commencement du monde. » Ah! qu'il nous arrive à tous d'en être dignes par la grâce, les miséricordes et l'amour de Notre Seigneur, notre Dieu, notre Sauveur Jésus-Christ à qui appartient toute gloire et toute adoration, ainsi qu'au Père et au Saint-Esprit vivificateur qui est consubstantiel avec lui maintenant et toujours et dans tous les siècles des siècles ! Amen. »

Ici s'arrête la correspondance de Pierre Monge et d'Acace. Sans doute que ce dernier trouvait qu'il ne pouvait conserver longtemps le ton de fanatique exaltation nécessaire pour la continuer. Le patriarche alexandrin ne se contentait plus en effet d'une seule révélation, et, quand Acace croyait n'avoir fait que se mettre, sous ce rapport, au niveau de son correspondant, celui-ci, le comprenant mal, voulait avoir eu le même jour une extase identique. Il n'y avait pas de terme à une pareille joute. Il valait donc mieux se taire, et c'est ce que fit le prélat de Constantinople. Du reste la politique vint bientôt absorber tous ses instants, et ses adversaires ne lui laissaient guère de temps à

Digitized by Google

perdre avec ses amis. Le pape, de plus en plus étonné et blessé de son silence, lui écrivit bientôt la lettre suivante [1] :

SIMPLICIUS, NOTRE TRÈS-CHER FRÈRE ACACE.

« Nos pensées ne férient jamais et la cause qui nous fait agir ne nous permet pas de nous taire; car, si nous étions négligent nous serions inexcusable auprès du Christ Notre Seigneur, qui est lui-même en question. Il est vraiment étonnant, après tant de temps passé et l'occasion de tant de personnes qui se rendent ici, il est étonnant, dis-je, que ta dilection n'ait point voulu nous instruire en rien de ce qui concernait l'Église d'Alexandrie, si gravement bouleversée maintenant. Et cependant nos avertissements ne t'ont pas manqué et nous avons sans cesse prié ta dilection de participer à notre sollicitude, d'appuyer de vive voix nos missives près du prince très-chrétien et très-clément, et, comme par le passé, de travailler toujours avec nous à la défense des orthodoxes, de peur que, quand le peuple chrétien périt, quelqu'un d'entre nous n'encoure par sa faute l'accusation d'une lâche capitulation, et ne paraisse avoir été un mercenaire plutôt qu'un pasteur. C'est pourquoi nous exhortons ta dilection à ne pas cesser d'intervenir auprès de l'Empereur, à propos et hors de propos, afin que les scandales, qui, par des tentatives récidivées, viennent de se précipiter à l'envi sur l'Église d'Alexandrie, soient enfin écartés, que la paix si désirée nous soit rendue et, que toutes les difficultés étant vaincues, le succès puisse être attribué à ta vigilance.

« Donné le 8 des ides de novembre, sous le consulat de Sévérinus (23 novembre 482). »

Le ton de cette lettre était plus sévère que celui des lettres précédentes. Simplicius y faisait à Acace de graves reproches, bien que tempérés et voilés par des expressions amicales et presque tendres. On sait que le pape, douloureusement affecté, ne désespérait pas encore de voir revenir à lui les brebis perdues. Mais Acace persévéra dans son système d'orgueilleux silence, ou du moins, s'il faut en croire Libérat, il se borna à faire savoir officiellement à Simplicius qu'il ne pouvait reconnaître Jean Talaïa pour patriarche d'Alexandrie, et qu'il avait reçu Pierre Monge en sa communion, en vertu de l'hénotique de Zénon, ce qu'il avait fait contre l'avis du pape, à la vérité, mais pour la paix des Églises et par ordre de l'empereur.

Selon le même chroniqueur, le pape répondit encore à Acace qu'il n'aurait pas dû recevoir à sa communion un hérétique

[1] Lettre XVIIIe de Simplicius. Labbe, t. IV, col. 1036.

Digitized by Google

condamné, et qu'il ne suffisait pas que Pierre Monge embrassât la communion de l'Église catholique, *suivant l'hénotique de Zénon*, s'il ne recevait aussi le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon.

Mais il faut remarquer que ces deux derniers documents sont un peu suspects; car on n'en trouve pas trace dans la collection contenant la correspondance du pape Simplicius, et, de plus, Libérat, qui les donne seul, semble souvent avoir fait usage, comme nous l'avons remarqué plus haut, de pièces complétement fausses, répandues pour le besoin de la cause par le patriarche de Constantinople. Les *gesta sub nomine Acacii*, qui paraissent être au contraire un mémoire historique rédigé d'après les archives pontificales de Rome [1], affirment, comme du reste les lettres du pape Félix, que, pendant les trois dernières années de sa vie, Simplicius écrivit sans cesse à Acace au sujet de Pierre Monge, sans *jamais* en recevoir de réponse [2].

Quoi qu'il en soit, l'ingratitude d'Acace fut, pour le cœur sensible du pape, un coup mortel. Quelques mois après la lettre *certaine* qu'il adressa à son légat et que nous avons transcrite plus haut, Simplicius devait succomber à ses émotions et à sa douleur. Jean Talaïa, obligé de fuir d'Alexandrie, venait d'arriver à Rome. Ce fut surtout par ses récits que Simplicius put enfin pénétrer complétement la duplicité et les intrigues ténébreuses du patriarche de Constantinople. L'espérance fit alors place à l'abattement, et le pape découragé laissa, avec la vie, à son successeur, une tâche désormais trop pénible pour ses vieilles épaules et, surtout, pour son âme si aimante.

La mort de Simplicius eut lieu le 2 mars 483, et six jours après le prêtre Félix fut élu pape à sa place.

[1] Valois les attribue même formellement au pape Gélase, ce qui semble assez probable, car ils semblent avoir été donnés pour la première fois dans la collection canonique publiée par le pape Gélase. (Voir ce que nous avons dit de la *Collection Gélasienne* dans notre *Concile de Nicée, d'après les textes coptes, seconde série de documents*, et *Journal asiatique*.)

[2] « Per ferme triennium sanctæ memoriæ papa Simplicius non desiit scribendo ad Acacium episcopum..... Scriptum est etiam principi, *sed nunquam inde* rescriptum est. » (*Gesta de nomine Acacii*, Labbe, t. IV, col. 1081.)

Digitized by Google

## IV

Félix était d'une famille sacerdotale, pour ainsi dire. Son père, veuf jeune encore, était devenu cardinal prêtre du titre appelé Fasciola, et lui-même entra dans le clergé alors qu'il était déjà père ; car il fut l'aïeul du pape saint Grégoire le Grand, d'après le témoignage formel de celui-ci [1].

D'un caractère ferme et décidé, le nouveau pontife joignait à une foi profonde un zèle ardent. Il était à peine assis sur le siége de saint Pierre que déjà il avait pris fortement à cœur le scandale que le patriarche Acace venait de donner au monde chrétien et qu'il s'apprêtait à y apporter un prompt remède. Il profita donc de l'occasion que lui fournissait son élection pour envoyer à l'empereur une ambassade solennelle, chargée de prévenir le souverain, selon la coutume, et en même temps de lui faire de fermes remontrances. Sa lettre à Zénon, que l'on possède encore, est trop longue pour que nous la donnions ici en entier. Mais c'est un vrai modèle de liberté évangélique en même temps que de charité et de modération.

Félix rappelle à l'empereur que si Dieu a écrasé ses ennemis, c'est qu'ils avaient osé s'attaquer au concile de Chalcédoine et aux écrits du bienheureux pape Léon [2].

« Qu'il me soit permis, dit-il, d'exposer avec confiance ce qu'il ne convient pas de taire. C'est en vous seul que subsiste ce nom d'empereur. Ne semblez pas, pieux prince, nous envier votre propre salut, de peur de diminuer notre confiance dans les supplications que nous adressons à Dieu pour vous. Il faut chercher les moyens de rendre Dieu propice et non pas de provoquer son indignation. Je prie, je supplie, je conjure, car je crains, je frémis, je tremble, de peur que, par le changement des causes, ne soit changé, ce qu'à Dieu ne plaise, le résultat. Regardez vos prédécesseurs Marcien et Léon d'auguste mémoire, ainsi que la foi de tant de princes dont vous êtes le légitime successeur. Vous devez embrasser la fidélité à la religion de ceux dont vous devez révérer la mémoire. A Dieu ne plaise que vous pensiez pouvoir repousser leur jugement. »

Puis il rappelle ce que Zénon lui-même a fait pour la foi au commencement de son règne, et il l'invite à faire rechercher

[1] Voir Labbe, *Conciles*, col. 1046, 1047, 1048.
[2] Seconde lettre de Félix, Labbe, t. IV, col. 1053.

Digitized by Google

dans ses archives ce qu'il a décidé au sujet de Chalcédoine, de Solophaciole et de Pierre Monge. — N'avait-il pas menacé tous les évêques et le clergé d'Égypte que si dans deux mois ils ne se soumettaient pas à Timothée, ils seraient expulsés de leurs siéges et exilés ? — N'avait-il pas défendu que l'on examinât de nouveau la cause de Pierre Monge ni qu'il prétendît jamais gouverner des catholiques ? — Comment donc souffrait-il que la *bête sauvage* qu'il avait lui-même chassée du bercail du Christ puisse de nouveau y exercer sa rage ? — Ne valait-il pas mieux être vaincu par les lois qu'il avait imposées à tous que d'en promulguer de nouvelles ?

En même temps le pape écrivait à Acace une lettre[1] touchante, où il en appelait à son zèle autrefois si ardent pour le concile de Chalcédoine.

Puis il chargea de ces missives une légation spéciale, composée de Vital, évêque de Tronto dans le Picenum, Misène, évêque de Cume en Campanie, et Félix, défenseur de l'Église romaine, auxquels il donna une instruction spéciale leur ordonnant d'exiger : 1° que Pierre Monge fût chassé de l'Église d'Alexandrie ; 2° qu'Acace répondît au libelle que Jean Talaïa avait remis au pape contre lui ; 3° qu'on lui dénonçât de prononcer anathème contre Pierre Monge[2].

Mais Acace avait bien pris ses précautions. Les légats étaient à peine arrivés au détroit des Dardanelles qu'ils furent saisis, chargés de chaînes, et jetés en prison. On ne les relâcha que quand Vital et Misène eurent faibli, par crainte, et, dit-on aussi, par cupidité, et qu'ils se furent engagés à faire tout ce que le patriarche de Constantinople exigerait.

Acace les traîna donc à sa suite dans son église cathédrale, et là, nous disent les *Gesta Acacii*, « ils communiquèrent avec les hérétiques, confirmèrent l'élection de Pierre Monge pour l'expulsion duquel ils avaient été envoyés, et, sur la direction d'Acace, alléguèrent mille calomnies contre l'évêque Jean Talaïa. »

Mais ils étaient à peine de retour à Rome, apportant des dépêches hautaines de l'empereur et d'Acace, qu'une députation des moines orthodoxes de Constantinople vint les accuser, devant le pape Félix, de lâcheté et d'apostasie.

[1] Labbe, *Conciles*, col. 1049.
[2] *Gesta de nomine Acacii*, Labbe, t. IV, col. 1682. Evagrius, liv. III, ch. XVIII.

Digitized by Google

Le pontife réunit aussitôt un concile et déposa de l'épiscopat les deux coupables. Acace fut aussi solennellement excommunié en ces termes [1] :

FÉLIX, ÉVÊQUE DE LA SAINTE ÉGLISE CATHOLIQUE DE LA VILLE DE ROME, A ACACE.

« Tu es trouvé coupable de plusieurs crimes. Au mépris du vénérable concile de Nicée, tu as témérairement usurpé les droits des provinces qui t'étaient étrangères. Non-seulement tu as pensé pouvoir recevoir à ta communion des hérétiques usurpateurs, ordonnés par des hérétiques que toi-même avais condamnés, et dont tu avais aussi demandé avec insistance la condamnation au Saint-Siége apostolique, mais encore tu leur as fait diriger d'autres églises, ce qui ne se pouvait permettre même pour des catholiques, ou tu leur as prodigué des honneurs qu'ils ne méritaient pas : témoin Jean [2] que tu as mis à Tyr après que les catholiques d'Apamée l'avaient refusé et qu'il avait été chassé d'Antioche, et Himerius, déposé du diaconat et excommunié, que tu as élevé à la prêtrise. Et comme si cela te semblait peu de chose, tu as eu l'audace de t'attaquer à la vérité même de la doctrine apostolique, en permettant à Pierre, dont toi-même tu avais rapporté la condamnation à mon prédécesseur [3] de sainte mémoire, comme le montrent les pièces ci-annexées, d'envahir de nouveau le siége de saint Marc, de mettre en fuite les évêques et les clercs orthodoxes, pour en ordonner sans doute de semblables à lui, enfin de tenir captive cette Église, en en chassant celui qui y avait été régulièrement établi. Cet homme t'est si cher et ses ministres si agréables, que, pendant que tu choyais ses apocrisiaires, tu te trouves avoir affligé beaucoup d'évêques et de clercs orthodoxes, venant à Constantinople et que tu as voulu le faire excuser lui-même par Vital et Misène, alors que ce Pierre anathématisait les décrets du concile de Chalcédoine et violait la sépulture de Timothée, de sainte mémoire. Et toi tu ne cessais de le louer, d'en faire l'éloge et de nier jusqu'à la condamnation que toi-même avais portée contre lui. Enfin tu persévères à un tel point dans la défense de ce méchant, que tu as jeté en prison, en leur ôtant leurs papiers, les évêques Vital et Misène (maintenant privés de leurs honneurs et excommuniés) que nous avions envoyés spécialement pour obtenir son expulsion, et que tu les as seulement produits au dehors, d'après leur

[1] Labbe. col. 1073.

[2] Il est question de ce Jean dans une lettre, publiée par Holstenius, et qui a été adressée par Simplicius à Acace antérieurement à la mort de Timothée Élure. Le pape demandait alors de faire chasser Timothée d'Alexandrie, Paul d'Éphèse, Pierre le Foulon d'Antioche et d'anathématiser Paul qui déjà expulsé d'Apamée, avait un instant usurpé lui-même le siége métropolitain de Syrie. Acace fit tout cela, et cependant plus tard il rétablit lui-même sur leurs siéges ces mêmes hommes qu'il avait naguère expulsés. (Voir Labbe, col. 1039.)

[3] Je lis *decessori* au lieu de *decessore*, qui n'a pas ici de sens satisfaisant.



Digitized by Google

aveu même, pour les emmener à une assemblée que tu tenais avec les hérétiques..... En les trompant, tu as montré au grand jour ta propre perversité, et en refusant de répondre au libelle de notre frère et coévêque Jean, qui t'avait chargé de graves reproches auprès du siége apostolique, tu as confirmé tout ce qu'on t'objectait. Tu as cru même indigne de tes regards Félix, le très-fidèle défenseur[1] de notre Église, qu'une nécessité avait retardé dans son voyage. Enfin, toi-même, tu confesses avoir communiqué par tes lettres avec les hérétiques..... Aie donc ta portion avec ceux que tu as librement choisis, en vertu de la présente sentence que nous t'envoyons par le défenseur de ton Église, et sache que tu es privé du sacerdoce et de la communion catholique, étant condamné par le jugement du Saint-Esprit et l'autorité apostolique, sans pouvoir jamais être dégagé des liens de l'anathème.

« Cælius Felix, évêque de la sainte Eglise catholique de la ville de Rome, j'ai souscrit.

« Donné le 5 des kalendes d'août, sous le consulat du clarissime Venantius. »

La lettre était également souscrite par soixante-sept[2] évêques occidentaux.

Cette condamnation eut un immense retentissement. Des moines orthodoxes eurent le courage de l'attacher au *pallium* d'Acace, au moment où il montait à l'autel. Il s'ensuivit un massacre dans l'église même. Le patriarche redoubla de rigueurs contre les catholiques; mais en même temps il sentit le besoin de répondre aux reproches trop mérités qu'on lui adressait. Pour cela, il n'eut pas honte de recourir à un procédé infâme. Ceci demande quelques explications.

Nous avons vu que, dans la sentence portée par Félix, le pape accusait surtout Acace d'être en communion avec Pierre Monge, alors que celui-ci anathématisait le concile de Chalcédoine et violait la sépulture de Timothée Solophaciole. Les faits auxquels faisait allusion le pape (et qui d'ailleurs sont admis par tous les contemporains), furent bientôt confirmés d'une façon éclatante par le patriarche Calendion d'Antioche, qu'Acace avait lui-même nommé et ordonné peu de temps auparavant. « Calendion, évêque d'Antioche, nous dit Evagrius[3], écrivit aussi à l'empereur Zénon et à Acace, évêque de

[1] Je n'ai pas besoin de faire remarquer que le mot *défenseur* est un titre, titre qu'on confiait souvent à un laïque *chargé des affaires* d'une église auprès d'un autre prélat ou de l'empereur. Le *légat* était au contraire toujours un ecclésiastique, ainsi que l'*apocrisiaire*, etc.

[2] Un manuscrit d'Oxford porte même : *Septuag. septem.*

[3] Liv. III, ch. XVI.

Digitized by Google

Constantinople, des lettres où il traitait Pierre d'adultère, affirmant que lorsqu'il était à Alexandrie, Pierre avait publiquement anathématisé le concile de Chalcédoine. Mais, ajoute-t-il immédiatement, peu de temps après Calendion fut relégué dans l'oasis, sous prétexte qu'il était soupçonné d'avoir favorisé le parti d'Illus de Leonce et de Pamprepius qui s'étaient révoltés contre Zénon. »

Une fois débarrassé de ce dangereux témoin, il devenait urgent pour Acace d'écarter les faits par trop clairs que le pape avait allégués contre lui, et qui pouvaient le compromettre près de la population catholique de Constantinople. Pour cela, il n'y avait qu'un moyen. Il fallait qu'après avoir été fourbe Acace devînt aussi faussaire. Il n'hésita pas un instant, et bientôt il montra partout de prétendues pièces authentiques qui innocentaient Pierre Monge, et par conséquent couvraient sa propre responsabilité. Parmi ces pièces se trouvait un certain certificat signé de personnes inconnues, et dans lequel ces personnes affirmaient *qu'à leur su* Pierre n'avait rien fait de ce qu'on lui reprochait. A ce certificat était annexée une prétendue lettre de Pierre Monge, conçue en ces termes[1] :

« Que Dieu Très-Haut récompense Ta Sainteté pour tant de travaux et d'ennuis que tu as endurés pendant tant d'années en conservant la foi des saints Pères, foi que tu as confirmée en la prêchant constamment. C'est dans cette foi que nous trouvons placé le symbole des trois cent dix-huit Pères dans lequel nous avons été autrefois baptisés et dans lequel nous croyons, symbole qu'ont encore confirmé les cent cinquante Pères assemblés à Constantinople[2]. Toi donc, montrant sans cesse la voie à tous, tu as réuni la sainte Église. C'est toi qui nous a persuadé, par de fortes preuves, que rien n'avait été fait contre cette foi, dans le saint concile universel assemblé à Chalcédoine, puisqu'au contraire ce synode était pleinement d'accord avec les Pères de Nicée, et en confirmait les décrets. Quand donc nous eûmes su que rien n'y avait été innové, nous y avons volontiers donné notre adhésion. Mais nous savons que *quelques moines*[3] qui nous portent envie sont allés dire à vos saintes

[1] Evagrius, liv. III, chap. XVII.

[2] Les cent cinquante pères de Constantinople forment pour ainsi dire la marque de fabrique des pièces forgées par Acace. C'était chez cet habile homme une sorte de manie que de citer sans cesse ce synodique, dont les décisions paraissent en grande partie, apocryphes comme le principal titre de gloire de l'église de Constantinople. Quant au concile d'Éphèse qu'aimaient tant les Égyptiens, il n'est même pas nommé ici.

[3] Il est curieux de voir avec quel soin Acace dénature ici les événements

Digitized by Google

oreilles des choses qui ont pu exciter Ta Sainteté contre nous : et d'abord que nous avions *transporté dans un autre lieu les reliques* de notre saint père et archevêque le bienheureux Timothée, lequel acte n'est ni agréable à Dieu, ni conforme aux lois. Ensuite ils passent à un autre crime qui n'est pas même vraisemblable et qui est plus affreux encore que le premier. Comment en effet aurions-nous pu anathématiser le concile de Chalcédoine, auquel nous croyons et que nous avons confirmé? etc. »

Ainsi Acace procédait à peu près comme un célèbre fabricant d'autographes, condamné depuis peu, et qui trouvait toujours dans de nouvelles pièces réponse à toutes les objections.

L'union des catholiques et des schismatiques ne pouvait en effet reposer que sur une série de mensonges.

Depuis la condamnation de Dioscore, les Égyptiens ne voulaient plus même entendre prononcer le nom de saint Léon ou du concile de Chalcédoine, et les orthodoxes avaient fini par leur rendre haine pour haine. Il fallait donc, pour les réunir, les tromper les uns et les autres, en faisant croire à chaque parti qu'il l'avait emporté et que ses ennemis étaient revenus à résipiscence.

Par ces motifs, il était indispensable que Pierre Monge pût montrer à ses fougueux partisans [1] des preuves palpables de la conversion d'Acace; et telle est l'origine de nos lettres coptes.

De même il devint bientôt également indispensable, après la sentence du pape surtout, qu'Acace pût montrer aux terribles moines de Constantinople des preuves également palpables de la conversion de Pierre Monge; et telle est l'origine de la lettre que nous venons de citer, d'après Evagrius, et d'autres pièces analogues dont le même Evagrius indique encore l'existence à la fin du chapitre XXIe du même livre.

Il y a donc eu un, ou par impossible, deux faussaires. Or, si nous examinons les antécédents d'Acace et de Pierre Monge, il n'est guère permis d'hésiter.

Tous les documents nous montrent en Pierre Monge un fanatique accompli. Ce fut un des amis intimes de Dioscore, qu'il accompagna même dans son exil, comme diacre et comme

en mettant sur le dos de quelques moines qui sont allés trouver le *Patriarche, de Constantinople lui-même*, les faits publiquement dénoncés par le pape et par Calendion d'Antioche.

[1] Un certain nombre d'entre eux se séparèrent même de Pierre Monge, quand celui-ci eut admis Acace à sa communion.

Digitized by Google

secrétaire. Ce fut un de ceux qui, après la mort du patriarche condamné, assassinèrent le malheureux Protérius et se partagèrent ses entrailles [1]. Ce fut un de ceux qui, au moment des représailles, montrèrent aussi le courage le plus intrépide pour la cause monophysite. Plus tard, nommé patriarche à la place de Timothée, il fut banni, traqué, cherché partout par les soldats qui, dit-on, voulaient le mettre à mort [2] par ordre de l'empereur. Enfin, quand il fut rétabli à Alexandrie, tous les documents nous apprennent sa violence contre le concile de Chalcédoine; et cette violence se démentit si peu, qu'elle scandalisa au plus haut degré le successeur même d'Acace. Voici ce qu'Évagrius nous apprend à ce sujet [3] :

« Quand Acace de Constantinople fut mort, Fravita lui succéda. Il envoya ses synodiques à Pierre Monge, et Pierre lui écrivit à son tour, disant sur le concile de Chalcédoine les mêmes choses que j'ai rapportées plus haut. Fravita étant mort à son tour, après quatre mois d'épiscopat, Euphémius fut ordonné évêque en sa place. Ce fut lui qui reçut les lettres synodiques que Pierre avait écrites à Fravita. Lorsqu'il eut vu que, dans ces lettres, le concile de Chalcédoine était anathématisé, il fut tout troublé, et se sépara de la communion de Pierre. Les lettres de Fravita à Pierre et de Pierre à Fravita existent encore. Je les ai omises pour éviter les longueurs. »

Ainsi rien n'est mieux démontré que l'obstination de Pierre Monge à anathématiser le concile, et même, selon un renseignement fourni ailleurs par Evagrius [4], tous ceux qui ne recevaient pas les écrits de Dioscore et de Timothée Élure. L'empereur lui-même fut obligé, dans une instruction officielle qu'il fit faire par Arsénius, préfet d'Égypte [5], de constater tous ces faits, sans pourtant essayer de les empêcher. Il l'aurait pu du reste bien difficilement, puisque lui-même, dans son hénotique, tel qu'il nous est donné par Evagrius, aussi bien que par notre texte copte, *il anathématisait* tous ceux qui avaient pensé d'une manière différente de lui, *soit à Chalcédoine, soit dans tout autre concile.*

Il est donc parfaitement évident que Pierre, ayant à grand'peine accepté la conciliation proposée par l'*hénotique*,

[1] Voir Evagrius, liv. II, ch. XVII. — *Gesta Acacii*, 1081
[2] Evagrius, liv. III, chap. XI.
[3] Id., *ibid.*, ch. XXIII.
[4] Id., *ibid.*, ch. XXII.
[5] Voir Evagrius, liv. III, ch. XXII.

Digitized by Google

n'a pu en aucun temps recevoir le concile même de Chalcédoine, comme semble l'indiquer la pièce forgée par Acace, pièce qui est en contradiction flagrante avec tous les monuments contemporains.

Au contraire, Acace, depuis le jour où il se sépara de Rome, ne cessa d'accumuler mensonges sur mensonges pour sauvegarder sa situation, tandis qu'en réalité il favorisait de toutes les manières les monophysites les plus avancés. Il en fournit du reste une nouvelle preuve au moment même où il faisait fabriquer la lettre attribuée à Pierre Monge, car il donna le siége métropolitain de Syrie, rendu vide par la déposition arbitraire de Calendion, à un schismatique encore plus compromis peut-être que Pierre Monge, au célèbre archevèque intrus Pierre le Foulon, que lui-même avait tant de fois condamné, et qu'il avait chassé d'Antioche.

Un des successeurs du pape Félix disait, en parlant de ces événements : « Il n'existe plus en Orient que des perfides ou « des associés de perfides, avec qui l'union serait un crime. » Le pape Gélase ajoutait encore : « Ils n'ont plus le sentiment du « vrai et du faux. » Cette conclusion, qui, en termes trop généraux, serait inexacte, devient tout à fait probable quand elle s'applique à Acace.

Telle fut pourtant l'origine du premier schisme de Constantinople, qui dura près d'un demi-siècle, et laissa dans le sol ces profondes racines que Photius sut si habilement cultiver plus tard.

EUGÈNE REVILLOUT,
Conservateur adjoint du Musée égyptien du Louvre.

Digitized by Google

# LE PAPE ALEXANDRE VIII

## ET LOUIS XIV

### D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Alexandre VIII, élu le 6 octobre 1689, mourut le 1er février 1691. Ce court pontificat ne fut pas sans gloire, et il demeurera surtout mémorable par la constitution *Inter multiplices* qui cassa la Déclaration du Clergé de France de 1682. Aussi le caractère et les actes de ce pape ont-ils été dépréciés et calomniés par un grand nombre d'historiens qui ont subi, quelquefois à leur insu, l'influence de l'école gallicane. Alexandre VIII, dit-on, devait son exaltation à Louis XIV, et il répondit à des offres de paix et d'amitié par une hostilité persévérante. Il embrassa ouvertement les intérêts et partagea les passions de la coalition européenne formée contre la France, et il aigrit encore, sans raison et sans justice, les différends qui avaient divisé son prédécesseur Innocent XI et Louis XIV [1]. Nous voudrions examiner s'il n'y a pas là des erreurs historiques à redresser, et nous invoquerons surtout,

[1] Les *Mémoires* du *petit* Coulanges, le cousin de Mme de Sévigné, sont peut-être le livre qui, jusqu'à présent, donne le plus de notions exactes sur les rapports d'Alexandre VIII avec la France; mais on consulte peu les écrits d'un homme aussi léger, et l'on craint de ne pas trouver d'informations assez sûres au milieu des chansons insipides et des récits frivoles dont il est trop prodigue. Il tenait les nouvelles du duc de Chaulnes lui-même, qu'il avait accompagné dans son ambassade à Rome, en 1689, et il raconte les événements avec simplicité et bonne foi.

Digitized by Google

dans cette étude, le témoignage de Louis XIV lui-même, de ses ministres et de ses représentants.

## I

En premier lieu, il n'est pas exact de dire que le roi de France ait souhaité et favorisé l'élection du cardinal Otthoboni; la vérité est qu'il s'y rallia lorsqu'il connut l'opinion de la majorité des cardinaux : il permit à la faction française de l'appuyer de ses voix, mais seulement quand il fut manifeste que son opposition serait inutile.

Lorsque la mort mit fin au glorieux pontificat d'Innocent XI, les rapports de la France avec le Saint-Siége étaient presque rompus. Louis XIV, aidé d'une partie du clergé et de tous ses légistes, tenait en échec le pouvoir spirituel du pape par les Quatre Articles de 1682, par l'édit royal qui en prescrivait l'enseignement, et par un appel au futur concile. Il avait aussi, dans les derniers mois de l'année 1688, porté atteinte au domaine temporel de la papauté par l'invasion d'Avignon et du Comtat-Venaissin, par l'occupation militaire d'un quartier de Rome sous les ordres de son prétendu ambassadeur Lavardin, et il annonçait même la descente prochaine d'une armée française sur les côtes des États romains. Dieu ne permit pas que cette querelle scandaleuse allât plus loin. Les événements firent comprendre à Louis XIV qu'il n'avait plus de faute à commettre envers Rome, s'il ne voulait pas se précipiter dans le schisme. Quand le triomphe du prince d'Orange sur Jacques II eut mis toutes les forces de l'Angleterre du côté des confédérés d'Augsbourg, le roi de France ne jugea pas à propos d'ajouter à tous ses embarras celui d'une expédition contre les États de l'Église. Au mois d'octobre, il avait ordonné à son ambassadeur de faire sortir de Rome la marquise de Lavardin et leurs enfants avec toutes les femmes de leur suite, d'appeler au palais Farnèse tous les aventuriers français, italiens et allemands, d'y accumuler les munitions de guerre et les provisions de bouche [1]; au mois de décembre, il l'invitait à provoquer dans les rues de la ville

[1] 16 octobre 1688. — *Archives des Affaires étrangères; Rome*, 312.

Digitized by Google

un conflit sanglant, toujours évité par le gouvernement pontifical : « Sur toutes choses, lui écrivait-il, promenez-vous souvent dans Rome avec une suite nombreuse, et donnez à cette cour tout sujet de croire que vous songez à faire quelque coup éclatant pour mon service et à punir ceux qui manquent au respect dû à ma couronne [1]. » Le 14 du même mois, il enjoignait au cardinal d'Estrées de n'accorder au pape de *suspension* que jusqu'au 12 ou 15 janvier, époque où les troupes destinées à l'Italie et déjà rassemblées en Dauphiné, en Languedoc et en Provence, passeraient les Alpes [2]. Dès le 21 janvier 1689, il était obligé d'expliquer à Lavardin que l'état des affaires de l'Europe ne lui permettait plus d'envoyer ses troupes dans la Péninsule au printemps suivant, mais seulement « à la fin d'une campagne heureuse ; » et il exprimait pieusement l'espoir que Dieu lui donnerait « d'assez bons succès contre ses ennemis pour pouvoir employer une partie de ses forces à ramener la cour de Rome à la raison. » Vainement le cardinal d'Estrées sollicitait l'envoi d'un corps d'armée [3], et achetait à des traîtres le secret des forteresses papales ; vainement Lavardin pressait le roi de faire « bombarder » Civita-Vecchia [4] ; Innocent XI, laissé jusqu'au mois d'avril [5] sous le coup des armements de Marseille et de Toulon, put enfin suspendre la mise en défense de ses frontières et même du château Saint-Ange, l'organisation des milices déjà levées dans tout l'État ecclésiastique, et recommencer l'envoi de subsides considérables aux Impériaux et aux Polonais ligués contre le Turc qui concertait sa campagne avec le Roi Très-Chrétien. Le 14 avril [6], Louis XIV rappela le marquis de Lavardin, en lui ordonnant de quitter Rome sur-le-champ « sans faire aucune protestation ni menace, soit de bouche ou par écrit, et sans faire aucun compliment. »

[1] *Rome*, 312. — Déjà, le 29 octobre précédent, il lui avait commandé de faire repasser plusieurs fois le jour toute sa suite en bon ordre devant lesdits corps de garde (des troupes pontificales) ; même, « ajoutait le roi, en y faisant aller pour observer leur contenance et leur faire craindre une insulte, soit par tous les autres moyens que vous croirez être les plus propres pour donner de l'embarras à la cour où vous êtes. » *Ibid.*

[2] *Rome*, 316.

[3] 8 janvier 1689. — *Rome*, 321.

[4] 9 février. — *Rome*, 324.

[5] *Rome*, 321.

[6] *Rome*, 324.

Digitized by Google

Le même jour, il révoquait le pouvoir donné au cardinal d'Estrées « d'écouter les propositions qui pourraient lui être faites d'un bon accommodement [1], » et lui prescrivait de rester à Rome avec la seule qualité de cardinal français, la cour de France ne devant plus être représentée que par un simple chargé d'affaires, son auditeur de Rote. Puis, quand l'affaiblissement d'Innocent XI annonça un prochain conclave, d'Estrées, dont les conseils violents et la parole impérieuse avaient constamment envenimé tous les débats entre les deux cours, d'Estrées, qui avait eu le secret du roi après la mort de Clément X, fut réduit au rôle de simple membre de la faction française, et Louis XIV envoya pour la diriger le duc de Chaulnes, qui avait été deux fois déjà chargé d'une mission semblable, et qui avait laissé à Rome la réputation d'un homme très-glorieux, mais loyal, courtois et conciliant.

L'ambassadeur ne put arriver à Rome que le 23 septembre, avec les seuls cardinaux de Bouillon et de Bonzi, le cardinal Le Camus ayant reçu, en vertu des libertés de l'Église gallicane, ordre de rester dans son diocèse et défense de concourir à l'élection du pape. Les cardinaux étaient en conclave depuis un mois, et paraissaient n'attendre que l'entrée des cardinaux étrangers pour proclamer le cardinal Otthoboni, qui portait avec aisance ses quatre-vingts ans, et qui était depuis longtemps placé au premier rang du Sacré Collége par son expérience et ses rares talents. Louis XIV savait, comme tout le monde, qu'Otthoboni s'était prononcé avec énergie, sous le dernier pontificat, contre les prétentions du roi et du clergé de France; il redoutait donc son élection; mais il craignait encore davantage de paraître s'y opposer. Aussi l'instruction donnée au duc de Chaulnes [2], après avoir rappelé que, comme Innocent XI, le cardinal Otthoboni « s'est conduit d'une manière fort emportée contre les intérêts de la France, en sorte qu'on ne peut en espérer un gouvernement propre à rétablir la bonne intelligence avec les princes chrétiens, » recommande de le combattre plutôt « par l'opposition des autres cardinaux papables que par une exclusion formelle au nom de Sa Majesté. » Dans une longue et importante dépêche

[1] *Rome*, 321.
[2] *Rome*, 323.

Digitized by Google

du 16 octobre [1], Louis XIV, regardant l'élection d'Otthoboni comme presque «indubitable,» et appréhendant même qu'elle ne soit déjà faite avant que son courrier parvienne à Rome, invite encore le duc à « faire ses réflexions sur toutes les raisons qui peuvent faire désirer au roi l'éloignement de ce sujet, aussi bien que sur celles qui le peuvent porter à y consentir.»

« Vous savez, dit-il, qu'il a toujours été considéré *comme le chef des conseils du feu pape;* qu'il a eu une très-grande part à la congrégation de la Régale ; qu'il est un des trois lesquels, prévenus par les impostures du livre de l'évêque de Pamiers, ont porté les choses dans le grand engagement où elles sont à présent ; que celui-ci, avec Casanata, Casoni et Schlestrate, s'est toujours opposé fortement à tout ce que j'ai demandé tant pour ce qui regarde ledit droit de Régale que sur l'expédition des bulles en faveur de ceux que j'ai nommés aux évêchés; qu'il a été des plus emportés dans les congrégations qui se sont tenues sur les propositions du clergé de mon royaume ; que tous les cabalistes français qui sont à Rome ont trouvé auprès de lui et de ceux que je viens de vous nommer une entière protection ; qu'ils ont toujours fortifié le pape dans ses duretés pour ma couronne et sa partialité pour la maison d'Autriche [2]. Ce qui doit encore augmenter les soupçons qu'on peut avoir de ce sujet, c'est le penchant qu'il continue de faire paraître pour Casoni, même l'entière confiance qu'il a pour ce brouillon [3], en sorte qu'il y aurait lieu de craindre qu'il ne le fît cardinal pour le mettre dans les postes les plus importants, et que toutes les bonnes qualités dudit cardinal Otthoboni et son habileté ne servent qu'à rendre son pontificat plus préjudiciable à ma couronne que celui d'Innocent XI. Enfin cette élection n'est pas sans péril, et je crois qu'on la peut facilement éviter par les assurances que le cardinal Altieri, et même les nouvelles créatures [4], vous ont fait donner qu'ils ne concourront point, au moins pour la plupart, à un sujet qui ne me sera pas agréable ; que d'ailleurs il y a plusieurs cardinaux de cette création à l'élection desquels je vous ai fait connaître que ma faction pouvait concourir ; que même je con-

[1] *Rome*, 323.

[2] Ce reproche, qui revient si souvent sous la plume de Louis XIV, est tout à fait injuste. Je me propose de donner un jour l'histoire des rapports de Louis XIV avec Innocent XI. La vérité est que, s'il est un prince pour lequel ce grand pape ait eu personnellement une prédilection marquée et persévérante, c'est le roi de France. Mais cette préférence n'allait pas jusqu'à lui faire sacrifier les droits de l'Église ni les intérêts des autres princes : c'est ce qui offensa mortellement Louis XIV. La démonstration de ce que j'avance ici ne laissera, je l'espère, rien à désirer.

[3] Voir, sur Casoni, notre article : *Le pape Innocent XI et la Révolution anglaise de 1688*. Livr. du 1er octobre 1876.

[4] Les cardinaux créés par Innocent XI.

Digitized by Google

sentirais à celle du cardinal Altieri ; en sorte qu'il ne faut pas douter que les uns et les autres ne fussent bien aises, par ces raisons, de donner une secrète exclusion au cardinal Otthoboni. Il est vrai que le mérite et l'habileté de ce cardinal vous donnent un juste sujet de croire que, s'il veut faire un bon usage de ses talents, il sera plus capable qu'aucun autre de terminer promptement à ma satisfaction les différends que j'ai avec la cour de Rome, de procurer les avantages de notre religion, et même de rétablir la paix dans toute la chrétienté. »

Et le roi concluait en avertissant le duc de prendre garde de se faire un ennemi de ce cardinal, sans être sûr de voir passer un candidat plus favorable aux prétentions de la France.

Quand cette dépêche partit pour Rome, Otthoboni était déjà élu (6 octobre). Le 27 septembre, le jeune marquis de Torcy, qui se trouvait alors auprès de M. de Chaulnes [1], avait écrit à son père, M. de Croissy, secrétaire d'État des Affaires étrangères, que ce cardinal avait pour lui tous les *zelanti*, Delfini et Chigi, à l'avis desquels beaucoup de voix se rangeaient ; que les cardinaux d'Innocent XI n'étaient pas contre lui, et qu'il n'y avait qu'Altieri et sa faction dont on pût douter [2]. Le duc de Chaulnes, après avoir pris connaissance de la situation, informa Louis XIV, le 2 octobre, qu'Otthoboni était du petit nombre de ceux qui avaient le plus de chances, et que, le roi l'ayant « ôté en quelque sorte du nombre des proscrits [3], » il allait chercher à lier commerce avec lui. Le *bon Chaulnes*, comme l'appelait Mme de Sévigné, exécuta ses ordres avec plus de probité que de zèle. Le roi voulait qu'il exigeât des cardinaux papables et de leurs neveux, en échange des voix de la faction française, la promesse de donner des bulles « sans condition ni réserve » aux membres de l'Assemblée de 1682 ; de recevoir Lavardin en qualité d'ambassadeur ; d'accepter une négociation sur les Franchises, etc., etc. Comme s'il se repentait d'avoir ainsi ordonné à son ambassadeur de conclure des pactes illicites, il avait, dans une *addition*

[1] « Il y a ici un petit joueur d'échecs qui aurait grande envie de faire sous vous son apprentissage de négociateur. » Le marquis de Croissy au duc de Chaulnes, 7 août 1689. — *Rome*, 326.

[2] *Rome*, 323.

[3] Allusion à une dépêche du 16 septembre, où le roi, tout en exprimant la crainte qu'il avait d'Otthoboni, invitait cependant le duc de Chaulnes à examiner si l'on pouvait se fier à ses « insinuations. » — *Rome*, 323.

Digitized by Google

datée du 26 août [1], suggéré aux cardinaux français la pensée de porter leurs collègues, chefs de factions, à « faire convenir tout le conclave de quelques articles » dans lesquels seraient comprises les conditions d'un accommodement entre le Saint-Siége et la cour de France. Cette démarche était seule permise; mais elle était inutile, car le roi, n'offrant aucune concession, ne pouvait pas sérieusement espérer que les cardinaux se soumissent à ses volontés. Aussi le duc de Chaulnes n'essaya-t-il même pas d'obtenir du Sacré Collége un engagement conforme aux désirs de Louis XIV, et il se prêta mollement aux tentatives secrètes qu'on lui commandait de faire sur la conscience des cardinaux. Il ne dissimula pas au roi sa répugnance :

« Je ne crois pas, Sire, lui écrivit-il [2], que l'on doive s'attendre à régler les affaires avant l'exaltation d'un pape, ni à pouvoir tirer des billets des choses sur lesquelles on pourrait convenir. Je ne sais même s'il y en a dans le temps passé d'exemples ; mais il y a présentement ou plus d'honneur véritable ou affecté, ou plus de délicatesse entre les cardinaux ; et Votre Majesté se pourra peut-être souvenir qu'ayant écrit une lettre au cardinal Rospigliosi [3], par laquelle elle lui donnait seulement avis des ordres qu'elle avait envoyés au cardinal Antoine [4] de voir avec lui ce qu'il y aurait à faire pour son exaltation, ledit cardinal rendit la lettre à M. le cardinal Antoine. L'on peut dire que tous les cardinaux n'auraient pas cette délicatesse ; mais je crois qu'il n'y aurait guère de sûreté avec ceux qui ne l'auraient pas, et qu'il y en aurait davantage avec ceux qui feraient difficulté de le faire, parce qu'il serait à craindre que, lorsque ceux qui s'abandonneront ainsi seront exaltés, ils ne se servissent de la bulle qui a été faite, par laquelle il est dit que, si quelque sujet était entré dans des négociations, il sera obligé de faire le contraire, sous peine d'excommunication. Nous avons déjà pris autant de mesures qu'on le peut avec cinq ou six sujets papables, et MM. les cardinaux et moi les avons poussés jusques où l'on le peut honnêtement. »

Et l'ambassadeur raconte que, les cardinaux de Bouillon et de Bonzi ayant entretenu Otthoboni des affaires de France, il a manifesté le désir de terminer les différends, mais en réservant son honneur et sa conscience ; il ajoute qu'un des neveux

[1] *Rome*, 323.
[2] 2 octobre 1689. — *Rome*, 323.
[3] Clément IX, élu lorsque le duc de Chaulnes était ambassadeur à Rome.
[4] Barberini.

Digitized by Google

du cardinal est venu le voir et s'est exprimé de la manière la plus favorable sur les difficultés pendantes. Le roi fut mécontent. Il tenait à ses pactes, et nous verrons un jour M. de Chaulnes disgracié pour avoir mis peu d'empressement à exécuter cet article de ses instructions, tandis que des évêques et des cardinaux français [1] obéissaient aux mêmes ordres avec une complaisance inépuisable :

« Je vois bien, écrivit le roi à son ambassadeur [2], que son neveu (du cardinal Otthoboni) vous a donné quelques paroles, tant sur ce qui regarde la promotion de l'évêque de Beauvais au cardinalat que sur les bulles en faveur de ceux que j'ai nommés aux évêchés, et sur l'éloignement de Casoni ; mais c'est un jeune homme de vingt-deux ans qui peut beaucoup promettre de son pur mouvement pour faire son oncle pape et être lui-même cardinal-patron. Je vois même qu'encore que ce cardinal doive être bien persuadé qu'on ne doive pas considérer comme une paction illicite l'assurance de rétablir avec moi la bonne intelligence qu'il sait bien être absolument nécessaire pour le maintien de notre religion, et que, pour y parvenir, il faut faire cesser tous les différends qui ont brouillé le feu pape avec ma couronne, néanmoins il s'excuse sur un prétendu scrupule de conscience de convenir dès à présent d'expédients qui puissent former le concert et l'union si désirable entre le Saint-Siége et moi.... Vous voyez d'ailleurs que Capizucchi, Spinola, évêque de Lucques, Cerri et Conti, qui passent pour plus scrupuleux, ne font pas de difficulté d'entrer dans des engagements pour mon entière satisfaction, et, si l'on doit se défier de leurs promesses, à bien plus forte raison d'*un homme qui ne promet rien de positif, et qui dit seulement en général qu'il aura de la reconnaissance.* »

Louis XIV pouvait craindre que le duc de Chaulnes n'eût pas assez vivement pressé Otthoboni ; car d'Estrées, tout en signalant ce candidat comme enclin à suivre la même ligne que le feu pape, l'avait représenté comme disposé à traiter avec la France, en vue de son élection : « Je crois, écrivait-il le 2 septembre [3], qu'il n'hésiterait pas à s'engager pour un accommodement ; et, s'il y était bien engagé, il serait plus capable de le finir promptement et hardiment. » Malgré son refus de traiter, ce cardinal obtint les suffrages de la faction française, conformément à l'ordre de l'ambassadeur

[1] Les cardinaux d'Estrées, de Forbin-Janson, etc., au conclave d'Innocent XII.
[2] 16 octobre 1689. — *Rome*, 323.
[3] *Rome*, 325.

Digitized by Google

qui ne se crut pas assez fort pour lutter contre le vœu presque unanime du Sacré Collége, et qui, recevant d'Otthoboni des protestations sincères de bon vouloir et d'amitié pour la France, jugea prudent de s'en contenter. Ayant même sujet de craindre que d'Estrées, qui voulait un pacte, ne créât des difficultés qu'Otthoboni pourrait attribuer à l'ambassadeur, Chaulnes fit ce qui dépendait de lui pour hâter les résolutions du conclave. Alexandre VIII prodigua au représentant de Louis XIV des témoignages de gratitude, de considération et d'estime qui, dans sa pensée, devaient faciliter l'accommodement entre les deux cours. Chaulnes se méprit ou affecta de se méprendre à cette profusion toute vénitienne [1] de compliments et de caresses, et s'empressa d'écrire à Versailles que c'était le roi qui avait placé le nouveau pape sur la chaire de saint Pierre :

« Il n'y a jamais eu d'exaltation, Sire, disait-il [2], qui ait été plus applaudie et qui ait attiré à Votre Majesté plus de louanges, personne ne la regardant que comme venant de la main de Votre Majesté..... L'empereur ne le voulait point..... L'Espagne n'y songeait pas. »

Puis le duc se pare des félicitations qu'il a reçues, et celles qu'il s'offre à lui-même ne sont pas moins exagérées. Sa joie était pourtant plus apparente que réelle : il savait qu'il avait à côté de lui un témoin et un rival qui contestait son succès et qui ne s'en cacherait pas au roi. Pendant les derniers jours du conclave, d'Estrées et Chaulnes avaient échangé une correspondance fort piquante, le duc reprochant au cardinal d'avoir par ses intrigues rendu inévitable la nomination d'Otthoboni ; — le cardinal répondant au duc qu'il déclinait toute responsabilité de ce qui allait arriver ; qu'il ne pouvait approuver le choix d'un cardinal qui, depuis neuf ans, avait pris une part principale aux plus graves affaires ; qu'il n'avait été chargé de l'événement du conclave que jusqu'à l'arrivée de l'ambassadeur ; qu'il lui avait laissé les choses en bon état ; qu'il ne formait d'intrigues contre personne, et que son candidat préféré était Altieri, parce que tel était l'intérêt du roi. Et le même courrier, qui portait à Louis XIV la dépêche triom-

[1] On sait qu'Otthoboni était originaire de Venise.
[2] 7 octobre. — *Rome*, 323.

Digitized by Google

phante de M. de Chaulnes, lui en remit une autre où le cardinal[1], après avoir annoncé qu'il avait donné son suffrage à Otthoboni pour obéir au roi, lançait à l'ambassadeur un trait qui ne fut pas oublié : J'ai fait cela, ajoutait-il, « quoique je ne susse ni la qualité ni l'étendue des assurances que M. le duc de Chaulnes avait prises. Je m'en remis, comme je devais, entièrement à lui. » Il rédigea en même temps un mémoire sur sa conduite pendant le conclave, pour démontrer qu'il n'avait pas laissé venir les choses au point que l'élection d'Otthoboni fût nécessaire, et qu'au contraire il avait dépendu de l'ambassadeur de faire échouer sans peine cette candidature.

A quelques semaines de là, une communication inattendue vint prouver au duc de Chaulnes qu'il n'était pas seul à se féliciter de l'élection pontificale, et que le roi ne l'ignorait pas. Croissy lui envoya la copie de toutes les dépêches écrites de Rome, sur le résultat du conclave, au roi d'Espagne et à ses ministres par le marquis de Cogolludo, ambassadeur de ce prince, et par divers personnages. Ces lettres « vous feront voir, disait le ministre, que les Espagnols font un grand triomphe de cette exaltation et sont persuadés qu'ils ne pouvaient rien faire de plus utile à la couronne d'Espagne, en quoi il faut espérer qu'ils se tromperont... Je m'assure que vous ferez bientôt mentir toutes ces écritures, et que Sa Majesté aura toujours une pleine et entière satisfaction de ce pontificat[2]. »

La cour de France n'avait, en vérité, qu'à s'applaudir, comme le Sacré Collége et toute l'Église, de l'élévation d'Otthoboni ; et, si Louis XIV avait voulu abandonner loyalement ce qu'il y avait d'insoutenable dans ses prétentions, le nouveau pape était tout prêt à conclure un accommodement

[1] *Rome*, 325. — Dans une lettre particulière, du 8 octobre, à Croissy, il se plaignait de l'éloignement que Chaulnes avait pour lui : « Depuis son arrivée, disait-il, je n'ai reçu aucunes marques de sa confiance : elles ont pris un autre chemin : je les laisse aller patiemment où il les porte. »

[2] 4 novembre 1689. — *Rome*, 323. — Comment ces lettres étaient-elles entre les mains du roi de France? Croissy dit à Chaulnes qu'il ne sait d'où elles viennent ni par qui elles sont envoyées. Il *suppose* que, le courrier d'Espagne ayant fait naufrage sur les côtes de Provence, elles ont été trouvées et adressées au roi par le maire du lieu. Les chancelleries de cette époque étaient peu délicates, et je me permets de faire une autre *supposition*, que je pourrais appuyer sur des exemples.

Digitized by Google

qui aurait concilié les droits et la dignité des deux puissances. Alexandre VIII était l'adversaire résolu et le juge compétent du gallicanisme; mais il n'avait point de partialité pour les adversaires de Louis XIV. J'en prends à témoin dès à présent le cardinal d'Estrées lui-même qui, dans les derniers jours d'Innocent XI, passant en revue les sujets les plus papables, s'exprimait ainsi sur Otthoboni [1] : « Il n'a pas agi par cabale et par un esprit de faction dans les affaires de France, mais comme un canoniste prévenu et consommé dans les maximes de Rome. Il a opiné durement dans les occasions, conservant toutefois dans ses discours et dans ses expressions un respect infini pour Sa Majesté. » Ainsi son élection ne lui imposait ni engagement ni reconnaissance envers Louis XIV. Il n'avait de lien particulier avec aucun autre prince. Nous verrons s'il se montra moins impartial pendant le cours de son pontificat.

## II

Quand on prononce le nom d'Alexandre VIII, il est un trait de son gouvernement que ses détracteurs s'empressent de rappeler, dans l'espoir d'amoindrir l'autorité du pape qui cassa la Déclaration de 1682; je veux parler du népotisme, abandonné par Innocent XI, rétabli par Otthoboni, et qui ne disparut pour toujours que sous son successeur Innocent XII. Oui, il est vrai qu'Alexandre VIII eut une tendresse excessive pour sa famille, et qu'il la combla de sinécures, d'honneurs et de dignités; mais quand on aura dit cela, on aura tout dit [2]. Et si l'Église a le droit de lui en faire un reproche, elle a aussi celui de proclamer que ni Louis XIV, ni aucun de ses gallicans laïques ou ecclésiastiques n'était fondé à s'en scandaliser. Quel est donc, dans ces parlements qui tonnaient contre les

[1] 5 juillet 1689. — *Rome*, 322.

[2] Il faut d'ailleurs ajouter aussitôt qu'il fut d'une charité inépuisable envers les indigents, les veuves, les orphelins. Voltaire lui-même n'a pu s'empêcher de dire que « *nul ne secourut plus les pauvres* et n'enrichit plus ses parents. » (*Siècle de Louis XIV.*) Alexandre VIII, néanmoins, conserva l'ordre admirable établi dans les finances de l'État par Innocent XI, et allégea sensiblement l'impôt sur la mouture des grains et sur la viande. V. Ranke, *Histoire des Papes*, Appendix n° 152 : traduction anglaise de Foster.



Digitized by Google

flatteurs de Rome, le magistrat qui ait protesté contre le monstrueux népotisme imposé par Louis XIV à ses peuples; qui ait refusé de légitimer les bâtards nés d'un double adultère, et de les déclarer habiles à régner sur la France? Quel est donc l'évêque qui, à cette époque, ne sollicitât du roi pour ses parents de tous les degrés les évêchés, les abbayes, les emplois et les richesses de l'Église et qui ne conférât lui-même à sa famille les bénéfices dont il avait la collation? N'est-ce pas le népotisme qui fit la fortune d'un grand nombre de prélats gallicans, et notamment du cardinal d'Estrées, évêque-duc de Laon à vingt-cinq ans, comme de son frère le duc d'Estrées, avec lequel il fut pendant tant d'années ministre de Louis XIV auprès du Saint-Siége? Ils étaient l'un et l'autre les propres neveux de la trop fameuse maîtresse de Henri IV, et c'est au fils et au neveu de ces deux frères que le duc de Charost dit un jour publiquement : « Sans la belle Gabrielle, notre ami, vous seriez assez obscur; vous avez eu sept tantes qu'on appelait les sept péchés mortels; ce sont vos plus belles preuves [1]. » Et quand Bossuet prenait son indigne neveu pour vicaire général et le demandait au roi pour successeur, la cour de Rome avait déjà donné l'exemple de la réforme. Il faut savoir d'ailleurs que, si des pharisiens déclamaient en France contre le népotisme romain, le roi et ses ambassadeurs fomentaient cet abus et y cherchaient un moyen d'influence sur la politique des papes. Lorsque les neveux se prêtaient aux vues des agents français, personne ne songeait à critiquer l'origine de leur fortune; mais si, par exemple, le cardinal Altieri, neveu du pape Clément X, encourt le ressentiment du duc et du cardinal d'Estrées, ces deux frères sollicitent sérieusement Louis XIV de provoquer « des consultations de la Sorbonne ou du Clergé de France, » et de les faire présenter au pape « pour l'obliger à abandonner son neveu, ou même *à se démettre du pontificat* [2]; » et quelques années plus tard, quand le même cardinal aura noué ses intrigues avec ce même Altieri, il le recommandera au roi, qui appuiera dans deux conclaves ses prétentions à la papauté! Lors-

[1] Lettre de Mme de Sévigné, 27 mars 1689. Édition Capmas, t. II, p. 276.

[2] Dépêche du 27 mai 1675, et bien d'autres. — *Rome*, 238, etc. Je n'énonce que des faits dont j'ai eu la preuve entre les mains. Je reviendrai un jour sur ce sujet.

Digitized by Google

qu'Innocent XI annonça son intention d'abolir le népotisme, qui donc s'y opposa? qui l'obséda de flatteries pour qu'il confiât le gouvernement à ses neveux Livio Odescalchi et Herba? qui, après le refus réitéré du pape, lia un commerce clandestin avec eux, provoqua leur ressentiment contre leur oncle et les engagea dans des cabales pour vaincre sa résistance? Ce sont les agents français, approuvés, encouragés par Louis XIV[1]. Et lorsqu'Alexandre VIII appela de Venise toute sa famille et lui donna emplois et dignités, qui applaudit le premier à ce renouvellement d'un ancien abus? L'ambassadeur de France. Puis, aussitôt que Louis XIV connut l'élévation du jeune Otthoboni au rang de cardinal-patron, il mit, pour l'acheter, *un million* à la disposition de M. de Chaulnes[2]!

[1] Dès le 30 octobre 1676, le duc d'Estrées annonce qu'il a pressé le nouveau pape Innocent XI de donner des marques d'honneur à don Livio : ce jeune homme devrait déjà être nommé général de la sainte Église (*Rome*, 247). — Le 8 octobre, il écrit au roi qu'il invite le pape à faire venir le sénateur Herba de Milan pour le mettre à la tête du gouvernement avec Cybo. Nul doute que Herba ne cherchât les bonnes grâces du roi, qui est « d'une si grande reconnaissance pour ceux qu'il en juge dignes (266). » — C'est surtout en 1681 et en 1682 que le duc et le cardinal d'Estrées se livrent aux plus coupables manœuvres pour faire arriver les neveux au pouvoir. Le 5 février 1681, le duc informe le roi qu'il a renouvelé ses instances en faveur de don Livio : « Je m'aperçus, ajoute-t-il, que je ne faisais point de plaisir à Sa Sainteté de lui parler ainsi. » Le pape lui ayant répondu que Livio est sans expérience, le duc réplique qu'il en aurait bientôt acquis sous un pape si... etc., etc. Et il va voir aussitôt Livio qui remercie et se met aux pieds du roi (270). — Le 31 mai suivant, le cardinal écrit au roi : « J'eus une entrevue secrète avec don Livio, il y a quinze jours, pour l'animer contre Favoriti, et le prier de nouveau de faire écrire le sénateur Herba contre ce ministre. » — Les volumes 272, 273 et 274 contiennent un grand nombre de dépêches relatives à ces intrigues. Le 24 juin 1682 (278), le duc écrit à Versailles qu'il a encore exhorté le pape à faire don Livio cardinal : « Sa Sainteté, dit-il, me regarda fixement tant que je lui parlai, et m'écouta avec toute l'attention possible : elle me voulut dire que don Livio était bien en l'état où il se trouvait, et qu'il y pourrait mieux faire son salut que s'il en sortait, ce que j'essayai de détruire, etc... » Un autre jour, Innocent XI lui répond : *Ma, a che sarebbe buono?* 23 février 1683 (287). — Les menées des agents français pour faire renaître le népotisme sous Innocent XI furent inutiles. Vers la fin de ce pontificat, le cardinal d'Estrées n'ayant pu séduire, essaya d'intimider. Il insista vivement auprès du roi pour qu'il fît menacer les neveux de sa vengeance, afin de les forcer d'agir sur leur oncle. 14 mars et 26 décembre 1687 (303 et 306).

[2] Dès le 18 novembre, il écrit au cardinal d'Estrées qu'il ne faut pas se plaindre qu'Alexandre ait donné à son neveu l'office destiné d'abord au cardinal Delfini, et il ajoute : « Et je serai bien aise même de contribuer à tout ce qui pourra faire l'agrandissement de sa famille. » — *Rome*, 325.

Digitized by Google

Le 16 novembre 1689 [1] ce duc fait connaître au roi quel sera « le faible de ce pontificat : »

« Le pape, dit-il, aura deux défauts au souverain degré, mais tous deux peu importants pour Votre Majesté, *et, je crois pouvoir dire même, avantageux pour les affaires.* Le premier sera..... un trop grand penchant, ou, pour mieux dire, amour outré pour sa famille; le second, un trop grand désir de la combler de biens : c'est ce qui commence à paraître et même violemment, ayant donné pour quarante mille écus de rente de bénéfices à son petit neveu, dont bien des cardinaux murmurent... Ces défauts me paraissent avantageux pour ceux qu'ils ne regardent point directement, parce que, pour couvrir cette passion démesurée pour une famille, on se porte plus volontiers à faire plaisir aux autres. Ainsi, *je n'ai point perdu d'occasion pour louer le Pape sur sa tendresse pour sa famille*, d'autant plus qu'elle se répand *sur de très-dignes sujets.* Il m'a paru que ces compliments lui étaient fort agréables, et il me répondit une fois, sur ce qu'il se pressait de pourvoir le cardinal-patron, *che vinti tre hore mesa erano sonate*, voulant dire que, le jour finissant ici à vingt-quatre heures, le sien était près de finir et qu'il se fallait hâter; et, dans une autre conversation, il me dit qu'il voulait faire du bien à sa famille et qu'il ne se souciait pas de ce que l'on en pourrait dire : *à quoi j'applaudis fort.* »

Mais le duc de Chaulnes est bientôt forcé d'avouer que cet amour d'Otthoboni pour ses parents n'exercera aucune influence sur la marche des affaires. Il explique comment se forme et s'accroît la fortune des neveux. *Comme Sa Sainteté ne veut pas que ce soit aux dépens du Saint-Siége*, elle autorise les présents *publics* des grands et des princes. Le cardinal-patron avait ainsi reçu en quelques jours de quoi meubler magnifiquement le plus beau palais de Rome : le cardinal Altieri, entre autres, lui avait offert un très-riche carrosse [2]. D'ailleurs, comme on l'a déjà vu, la famille du pape n'était pas indigne de cette rapide élévation. Son neveu Rubini, qui fut bientôt nommé cardinal et secrétaire d'État, était déjà évêque de Vicence. Suivant M. de Chaulnes, il était « fort capable et d'une humeur aisée [3], » et, d'après l'abbé d'Hervault, « bon, doux, sage et modeste [4]. » Le cardinal Otthoboni, qui n'était que petit-neveu, avait vingt-quatre ans

[1] *Rome*, 323.
[2] 16 novembre; 23 décembre. — *Rome*, 323.
[3] 22 février 1690. — *Rome*, 330.
[4] 7 mars 1690. — *Rome*, 328.

Digitized by Google

seulement et n'était pas prêtre. Voici le portrait qu'en traçait, un an plus tard, la plume malveillante du cardinal de Forbin-Janson : « C'est un jeune homme qui a du feu d'esprit ; mais il l'a plus tourné aux belles-lettres qu'aux affaires, dont il n'avait nulle expérience quand il est entré dans le ministère. Il est hardi, noble et facile, mais inappliqué..... [1]. » Il ne rompit pas assez vite certaines habitudes, mais le pape réprima aussitôt et avec énergie le scandale naissant. On parle, dit l'abbé d'Hervault, le 3 janvier 1690 [2], de « désordre prétendu du cardinal neveu qui regarde les mœurs, et auquel il a fait apporter remède par l'éloignement d'une madame. » L'ambassadeur se serait montré plus accommodant, craignant que la sévérité du pape ne privât la cour de France d'un auxiliaire utile. Il signale au roi « l'incident fâcheux. » Le cardinal Otthoboni, dit-il, avait « quelque inclination dans Rome, » avant sa promotion. Le pape, sachant que son petit-neveu sort la nuit, le consigne au palais dès le soir :

« Comme il est difficile, écrit le bon Chaulnes, qu'un jeune homme de vingt-quatre ou vingt-cinq ans ait tout le pouvoir sur lui qu'il conviendrait dans ce poste, ce cardinal crut pouvoir ne pas obéir si régulièrement à l'ordre du pape en prenant des précautions qu'il croyait sûres. En quoi ayant été trompé par l'avis que le pape en eut, il envoya chercher le cardinal Otthoboni, le père de ce cardinal et le cardinal de Sainte-Cécile [3], gouverneur de Rome. Il fit audit cardinal une fort rude mercuriale et donna ordre au cardinal de Sainte-Cécile que, si dans les vingt-quatre heures la fille n'était à trente milles de Rome, il l'en fit sortir avec des sbires. » Je lui fais dire « que les plus courtes folies sont les meilleures, » et conseiller de demander pardon au pape, ce qu'il promet de faire. « Il serait d'autant plus à craindre que le pape éloignât le cardinal Otthoboni des affaires qu'il me paraît que la pente de Sa Sainteté est de vouloir tout faire lui-même, se connaissant si supérieur aux autres que, pour peu qu'une affaire soit de conséquence, il la veut régler lui-même et faire les minutes des lettres et des actes qu'il fait expédier [4]. »

[1] Décembre 1690. — *Rome*, 336.
[2] *Rome*, 328.
[3] Le cardinal Spinola, dit *de Sainte-Cécile*, d'après le titre de son église cardinalice, pour le distinguer du cardinal Spinola, évêque de Lucques. Il avait été ami et conseiller du pape Innocent XI, sous lequel il avait gouverné Rome avec une grande habileté, dans les circonstances les plus difficiles, notamment pendant l'ambassade de Lavardin. C'était un des membres les plus éminents du Sacré Collége.
[4] 17 janvier 1690. — *Rome*, 330.

Digitized by Google

Le jeune cardinal ayant obéi à son oncle, celui-ci lui rendit ses bonnes grâces, mais sans lui donner plus de part aux affaires que ne le comportait son inexpérience. Le duc de Chaulnes annonce que le pape est redevenu très-tendre pour son petit-neveu :

« Mais, dit-il [1], cette tendresse ne va pas à lui laisser prendre un ascendant sur son esprit. » Sa Sainteté « ne veut pas qu'on entre dans les affaires qu'elle ne l'ordonne ; et en un mot le pape veut gouverner seul. Le travail que fait Sa Sainteté ne se peut imaginer ; car, pour peu qu'une affaire soit de conséquence et qu'elle mérite réponse, il la fait lui-même. Il ne juge pas à propos que son neveu reçoive des placets pour rendre compte des affaires qu'ils pourraient contenir, parce qu'il serait accablé de matières différentes et qui instruisent peu. Il lui donne plus volontiers le soin d'extraire toutes les lettres étrangères, et de travailler avec le cardinal Rubini aux réponses que le pape a ordonnées. Depuis la promotion de ce dernier, M. le cardinal Otthoboni prend une conduite plus réglée et me demande souvent si je ne suis pas présentement content de lui, ce qui fait qu'il souffre avec amitié que je lui dise mes sentiments. C'est un homme de bonne foi, et je puis assurer Votre Majesté qu'il a le cœur bien français. »

Quelques avances que fit l'ambassade de France à la famille du pape, elle n'obtint rien, ni par les cardinaux Rubini et Otthoboni, ni par les autres parents, et cependant Louis XIV ordonnait de ne pas ménager les tentations. Alexandre VIII ayant annoncé la résolution d'intervenir activement entre les princes chrétiens pour rendre la paix à l'Europe, aussitôt le roi fait connaître au duc de Chaulnes les démarches qu'il attend du pape, ce qu'il espère de sa haute influence, et voici les moyens diplomatiques qu'il met en œuvre :

« Comme Sa Majesté veut bien, pour obliger ledit cardinal (Otthoboni) à embrasser avec chaleur ce projet et en faire son affaire propre, employer jusqu'à un million de livres, soit en acquisition de terres en Italie ou autre chose qui serait le plus agréable audit cardinal, il sera de l'adresse dudit sieur duc de Chaulnes de lui insinuer, le plus honnêtement et le plus obligeamment qu'il pourra, l'intention de Sa Majesté, en sorte qu'il produise tout le bon effet qu'on en peut attendre, et que ledit cardinal soit bien persuadé que Sa Sainteté n'aura pas plus tôt procuré une bonne paix qu'il recevra cette somme, ou qu'elle sera employée par ses ordres à l'usage auquel il l'aura destinée [2]. »

[1] Dépêche datée par erreur du 30 mars, et qui est d'un des derniers jours de février. — *Rome*, 330.
[2] 23 décembre 1689. — *Rome*, 323.

Digitized by Google

Le roi propose en outre, si le pape se prête à ses vues, de faire épouser à un autre de ses neveux la fille du duc de Parme, qui apporterait en dot les droits de son père sur les duchés de Ronciglione et de Castro. Peu de temps après, Croissy écrit à Chaulnes :

« Et comme le roi est résolu de vous envoyer bientôt un présent très-considérable [1] pour marquer audit cardinal-patron l'estime et la considération qu'elle a pour lui, vous pourrez aussi lui faire entendre, d'une manière dont il ne puisse pas être offensé, qu'il doit se promettre, dans la suite du temps, de bien plus grandes marques de l'estime de Sa Majesté, s'il peut rétablir une parfaite intelligence entre le pape et elle. »

Il n'est pas jusqu'à l'abbé d'Hervault, auditeur de rote, qui, jugeant des autres par lui-même, ne se crût en droit de conseiller à Louis XIV d'acheter la famille du pape à beaux deniers comptant :

« Une promesse, dit-il [2], de trois ou quatre mille pistoles que M. le duc de Chaulnes ferait faire à don Antonio Otthoboni comme de lui-même et parce qu'il est de l'intérêt de son honneur, finirait tout..... Je ne puis m'empêcher de donner cet avis *dans toute la sécurité de ma conscience.* »

Sa conscience est cependant si peu rassurée, qu'il termine sa lettre en invitant le roi à consulter d'autres que lui sur l'honnêteté de sa proposition.

Mais les parents d'Alexandre VIII n'étaient pas d'humeur à se vendre, et Louis XIV garda son million, ses pistoles et jusqu'à ses cadeaux. Il faut ajouter, à l'honneur du duc de Chaulnes, qu'il montra peu d'empressement à exécuter cette partie de ses instructions, et qu'il n'essaya même pas de négocier ces honteux marchés. Il se flatta seulement de séduire deux agents subalternes, dont un était Français, et encore n'est-il pas sûr qu'il y ait réussi. Il n'a pas été question d'argent, dit-il, en rendant compte d'une intrigue liée avec un nommé Concini, par lequel il espère savoir des secrets importants : «mais je ne doute pas qu'étant Italien, il n'espère

[1] 7 janvier 1690. — *Rome*, 323. — Il ne faut pas confondre ce présent avec le million promis sous condition. Croissy parle d'une caisse contenant des objets de grand prix que le duc devait offrir lui-même au cardinal, mais dont il ne paraît même pas avoir fait usage.

[2] 25 avril 1690. — *Rome*, 328 et 329.

Digitized by Google

les grâces de Sa Majesté *sans le dire.* » Il demande « quelque petit régal » pour M. d'Alibert, qui lui a fait connaître ce Concini. Il espère que ces deux personnes lui seront plus utiles « que le présent de Sa Majesté à ce cardinal (Otthoboni), lequel il ne donnera qu'à bonnes enseignes [1]. » Le 20 novembre 1690 [2], presque à la fin du pontificat, il écrivait qu'il ne s'était pas servi des quarante à cinquante mille livres que le roi lui avait envoyées, et il propose d'employer très-légitimement cette somme à indemniser le gouvernement pontifical des armes enlevées aux Avignonnais pendant l'invasion française. Au mois de février précédent, il avait déjà écrit au roi [3] :

« J'ai cherché les expédients de faire un bon usage du *million* que Votre Majesté voudrait employer pour la paix. J'avais cru qu'il se pourrait répandre dans toute la famille du pape, c'est-à-dire au cardinal Otthoboni, à don Antonio son père et don Marco son frère, afin que tous trois pussent faire leurs instances pour l'avenir; mais comme ces instances sont peu efficaces auprès d'un pape qui veut seul gouverner, et que jamais ils n'entreraient en cette confidence sans le dire à Sa Sainteté, je suis persuadé que le meilleur parti serait de le dire au pape avant de le faire savoir à sa famille..... Je ne croirais pas que les parents du pape pussent bien légitimement gagner d'aussi grosses sommes et qu'ils en gardassent le secret à Sa Sainteté. »

La réponse de Louis XIV était prévue : il invite lui-même son ambassadeur à ne pas donner suite à cette négociation, et surtout à n'en pas parler au pape [4] :

« Parce que, dit-il, outre qu'il ne serait pas bienséant de faire une semblable proposition au chef de l'Église, d'ailleurs, quelque tour que vous y puissiez donner, il ne pourrait s'empêcher de croire que j'aurais un plus pressant besoin de la paix que l'état présent de mes affaires ne le doit faire présumer. »

Que l'on ne suppose pas que, si les parents d'Alexandre VIII ont une attitude telle que les Français n'osent pas même leur faire des offres injurieuses, c'est qu'ils se soient déclarés pour l'Espagne ou pour l'Empire : nous les verrons au contraire,

[1] 24 janvier 1690, etc. — *Rome*, 330.
[2] *Rome*, 332.
[3] Dépêche datée par erreur du 30 mars 1690, déjà citée.
[4] 22 mars. — *Rome*, 330.

Digitized by Google

pendant tout le pontificat et même après la mort de leur oncle, demeurer pleins de sympathie pour la France et unis étroitement avec le duc de Chaulnes comme avec son successeur, le cardinal de Forbin-Janson. Ainsi, le népotisme que ce pape eut le tort de rétablir n'exerça aucune influence fâcheuse sur le gouvernement de l'Église, et personne en France n'eut le droit de s'en plaindre ni de s'en offenser.

## III

A peine élevé sur la chaire de saint Pierre, Alexandre VIII porta ses regards sur notre pays, que le gallicanisme entraînait peu à peu loin de Rome, et avec lequel il fallait rétablir sans retard des rapports de paix et d'union. Il montra qu'il comptait les heures pour l'honneur de son pontificat plus encore que pour l'avancement de sa famille. *Vinti tre hore messa erano sonate!* Il est exalté le 6 octobre: dans la matinée du 7, un de ses prélats vient, par son ordre, demander au duc de Chaulnes si la journée précédente ne l'a point fatigué, et lui apporte, pour lui et pour le roi, « auquel il sait devoir son pontificat, » les plus chaleureux témoignages de reconnaissance et d'amitié ; mais ce même prélat est chargé d'aborder sur-le-champ les affaires pendantes :

« Il me dit ensuite, raconte le duc [1], que Sa Sainteté était bien aise de savoir si j'avais des ordres pour la restitution d'Avignon, et..... qu'il me priait de ne rien faire qui pût embrouiller l'affaire des Quartiers. »

Il importe en effet que, sans tarder, Louis XIV mette fin à ces actes de violence qui ont scandalisé la chrétienté entière et jusqu'aux protestants. Il faut que le roi cesse sur-le-champ ces hostilités ouvertes par lui sans justice et même sans prétexte. *Spoliatus ante omnia restituendus.* Le duc de Chaulnes, déconcerté par ces brusques demandes, répond que le roi est prêt à rendre Avignon, et qu'il renoncera probablement aux Franchises. Le roi était disposé à faire ces deux concessions, mais seulement en retour de celles qu'il prétendait dicter au pape. L'ambas-

[1] 7 octobre 1689. — *Rome*, 323.

Digitized by Google

sadeur est embarrassé des nouvelles qu'il lui faut transmettre à sa cour. Vainement il ajoute, pour faire passer le message du prélat trop matinal :

« Il me dit en partant que Sa Sainteté voulait bien que je susse qu'il ne faisait faire ce compliment à aucun ambassadeur, ni même à aucun cardinal. Ainsi, Sire, ces démonstrations publiques du pape même comblent Votre Majesté de gloire. »

Vainement le duc annonce que le pape vient de lui envoyer les plus grosses carpes et les plus belles truites du monde, il est inquiet. Il écrit au ministre qu'il est d'avis de céder les Quartiers, même avant d'obtenir le chapeau depuis si longtemps demandé pour l'évêque de Beauvais; il laisse entendre qu'il s'est engagé, quoique ses instructions ne l'autorisent à le faire qu'après le réglement de tous les différends :

« Je crois, dit-il[1], que Sa Majesté ne trouverait pas mauvais que je me conduisisse plutôt sur ses intentions de travailler à un raccommodement en faisant M. de Beauvais cardinal, que de suivre au pied de la lettre mes instructions en risquant entièrement son chapeau. »

Le pape assemble tout à coup une congrégation et lui défère la question des Franchises, pour appuyer sur son avis la résolution qu'il a prise de maintenir l'exécution de la bulle d'Innocent XI. Les agents français ne s'attendaient pas à cette fermeté. « Il est un peu étrange, écrit l'abbé d'Hervault à Croissy [2], qu'après qu'on a fait au pape l'honnêteté de remettre Avignon sans négociation, il ait commencé par faire une congrégation contre le Quartier, sans parler d'aucune autre chose en faveur du roi. » Le cardinal d'Estrées se plaint à son tour, tout en avouant que le pape emploie les formes les plus gracieuses : « Le pape, écrit-il[3], a dit « qu'il priait Votre Majesté de lui accorder comme un don, comme une grâce et *per carita*, une chose qui était de justice et qu'il estimait absolument inséparable de sa souveraineté. » Chaulnes convoque les cardinaux français, leur déclare que l'abandon des Franchises est le seul moyen d'obtenir du nouveau pape ce qu'on attend de lui,

[1] 9 octobre 1689. — *Rome*, 323.
[2] 11 octobre. — *Rome*, 326.
[3] 15 octobre. — *Rome*, 325.

Digitized by Google

qu'il n'a cependant pas le pouvoir formel d'y consentir, et leur demande ce qu'il doit faire. Les cardinaux répondent que c'est à lui d'interpréter ses instructions et de décider :

« Nous convînmes tous, ajoute d'Estrées, que le procédé du pape était extraordinaire, et que le tour qu'il donnait à cette affaire, à travers tant d'expressions respectueuses à bien faire, devait donner quelque surprise, et qu'il aurait pu parler en particulier à M. le duc de Chaulnes ou à M. le cardinal de Bouillon sur cette matière, sans la traiter dans une congrégation assemblée pour ce seul sujet : ce procédé aurait été plus obligeant; qu'il était bon cependant de dissimuler cette rencontre et n'embarrasser pas l'état des autres que M. l'ambassadeur espère d'obtenir de Sa Sainteté, qui affecte, dans tous les discours qu'elle tient aux Français, de montrer une telle inclination de satisfaire Votre Majesté qu'ils en reviennent enchantés. Il n'oublie pas de mettre toujours une condition, *in tutto quello che potro*, qui peut être allongée et rétrécie, selon qu'il lui plaira. »

Le cardinal conclut que, « au point où le pape a porté cette affaire dès le troisième jour de son pontificat, sans aucune mesure précédente, à dessein d'exclure non-seulement quelque honnête, mais quelque petit tempérament que ce soit, et ensuite toute sorte de négociation, » il est nécessaire de céder, sous peine de ne rien obtenir de ce pontificat. Enfin Chaulnes lui-même [1], racontant au roi le dernier incident, avoue qu'il est :

« Très-considérable, puisque ce que Votre Majesté ordonnera sera un dénouement bon ou mauvais de toutes les affaires de Votre Majesté en cette cour. Et, pour mieux établir le fait, il est nécessaire que Votre Majesté sache au vrai ce que c'est que le pape qui vient d'être exalté.... Du côté du bien, c'est le meilleur homme du monde et le pire du côté du mal, c'est-à-dire, ami ou ennemi jusqu'à l'extrémité; mais je crois devoir ajouter encore qu'il aime à faire plaisir par une bonté naturelle qui ne sent rien de la faiblesse de son âge de quatre-vingts ans. L'on peut s'assurer que, *quand il trouvera des obstacles à ce qu'il souhaite de ses amis, il ne voudra pas l'emporter par autorité qu'après que toutes ses honnêtetés et ses bonnes raisons n'auront produit aucun effet* [2]; mais alors il n'y aura rien qu'il ne fasse pour soutenir cette autorité avec vigueur; il méprisera toutes les petites choses pour aller aux grandes, et il paraît qu'il se veut faire un point d'honneur de mettre toute

[1] 17 octobre. — *Rome*, 323.
[2] On verra combien cette peinture est profondément vraie, quand nous arriverons à la publication de la bulle *Inter multiplices*.

Digitized by Google

l'Europe en paix... Il est constant que les Quartiers lui tiennent sérieusement à cœur, tant par la nature de l'affaire que par la bulle qu'il a signée lui-même, et il est certain aussi qu'il n'y a pas un cardinal qui ne soit de même avis. »

Le duc termine en disant que, s'il suit à la lettre l'ordre de ne céder le Quartier qu'après entente sur les autres points, tout est gâté, le chapeau de Forbin « éludé, » et le pape plus difficile sur toutes les questions. Le 20 octobre[1], avant d'avoir reçu cette dépêche, le roi laisse voir qu'il sait à quoi s'en tenir sur le caractère d'Otthoboni, peu disposé à s'écarter de la ligne suivie par son prédécesseur Innocent XI ; et toutefois il se résigne à paraître satisfait de son élection. Puisque la personne de Chaulnes est agréable au nouveau pape, il lui ordonne de rester à Rome pour tirer tout le parti possible de la gratitude qu'on lui témoigne. Par le courrier suivant, il lui prescrit de ne s'arrêter pas à sa dépêche précédente, et de remettre au pape[2], sans condition, une lettre de sa main renonçant pour toujours aux Franchises.

L'état de guerre ouverte entre les deux cours avait donc cessé. Restait ces affaires qui avaient occupé presque tout le pontificat d'Innocent XI, la Régale : la Déclaration de 1682, les bulles des évêchés vacants, le chapeau de l'évêque de Beauvais, les Urbanistes, etc. La discussion sur tous ces différends était depuis longtemps épuisée, et le duc de Chaulnes, qui en était à sa troisième ambassade auprès du Saint-Siége, était fort capable de négocier un accommodement entre les deux puissances : il avait un jugement droit, un esprit conciliant, et il osait quelquefois dire la vérité à Louis XIV. Il discerna dès le premier jour la partie la moins raisonnable des prétentions gallicanes, et fut rappelé pour avoir cherché à faire prévaloir les conditions de paix qui furent en effet acceptées en 1693. Mais il débuta par une faute grave, en demandant que d'Estrées reçût l'ordre de rentrer en France : car c'est à Rome qu'il était le plus difficile pour ce cardinal de nuire au succès des négociations : il y était décrié ; l'ambassadeur pouvait l'y surveiller et déjouer aisément ses intrigues ; tandis que, revenu à la cour, fort considéré du roi et des ministres, d'Estrées profita de

[1] *Rome*, 323.
[2] 31 octobre 1689. — *Rome*, 327.

Digitized by Google

l'accès qu'il avait auprès d'eux [1] pour les presser de persévérer dans une politique violente, et leur persuada que la résistance du nouveau pape devait être attribuée à la modération, à la faiblesse de l'ambassadeur.

Le 17 octobre, le duc informait le roi des plaintes que lui avait portées contre d'Estrées le cardinal Chigi, favorable à la France [2] :

« M. le cardinal d'Estrées n'avait entrepris aucune mauvaise affaire, quelque particulière qu'elle fût, où il n'eût avili le nom de Votre Majesté en le mettant à la tête; il n'avait traité aucune affaire qui la pût regarder qu'avec emportement, ne prenant de mesures que celles qui les pouvaient faire échouer;... il avait par sa méchante conduite également tout gâté sous les pontificats de Clément X et d'Innocent XI, ce qui avait si fort aliéné tous les esprits de ceux avec qui il avait commerce qu'il n'avait dans le Sacré Collége aucun ami;... il se laisse gouverner par trois fripons.... Il (Chigi) m'en dirait cent exemples et m'en cita cinq ou six... Dans ce conclave, son but était d'élever au pontificat le plus incapable de tous les cardinaux, qui était le cardinal Lauria. »

Le 1er novembre [3], Chaulnes cherchait à rassurer le roi, et lui promettait que le pape le satisferait en toutes choses :

« Pourvu, ajoute-t-il, que M. le cardinal d'Estrées ne réussisse pas à faire changer ses bonnes intentions. Je suis forcé, Sire, d'avancer ce mot à Votre Majesté, ne *réussisse pas*, puisqu'il n'y a rien qu'il ne fasse, par lui ou par ses émissaires, pour faire passer des discours au pape qui le détournent des bonnes intentions qu'il a... J'avais fort bien prévu que M. le cardinal d'Estrées, de l'humeur et du tempérament dont il est, ne verrait jamais de bon œil personne chargé en cette cour des ordres de Votre Majesté. Elle me permit, en les recevant, de lui expliquer même tout ce que j'avais à craindre sur ce sujet. Je croyais en savoir beaucoup ; mais je vois présentement ici que j'en savais peu de chose. »

Alexandre VIII apprit avec plaisir le prochain départ du cardinal d'Estrées. Comme le duc de Chaulnes lui en parlait avec une indifférence apparente : « Comment, reprit-il, vous me dites

[1] Le 4 décembre, Croissy presse le retour du cardinal en lui disant que ses conseils à Versailles serviront mieux le roi que sa présence à Rome. — *Rome*, 325.

[2] *Rome*, 323.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

qu'il n'y a point de nouvelles; c'en est une grande que celle-là, et, un moment après, il me dit : *faremo un ponte d'oro* [1].»

« A une cérémonie, ajoute l'ambassadeur, le pape me dit que le cardinal d'Estrées lui avait donné part de la permission qu'il avait reçue de Votre Majesté de retourner près d'elle, et qu'il lui avait encore témoigné que Votre Majesté paraissait impatiente de le revoir. Sa Sainteté me dit qu'elle lui avait répondu qu'il devait satisfaire Votre Majesté, *per non disgostare un cosi gran re*, et trouva lui-même cette plaisanterie si bonne. qu'il fut obligé de mettre la main devant sa bouche pour qu'il ne parût pas qu'il riait; car il était sur son trône, et moi au *soglio.* »

Mais, avant de quitter Rome [2], d'Estrées mit les jours et les heures à profit pour intriguer, et il chercha, en affectant la modération, à semer la défiance entre le pape et le duc de Chaulnes. Le 23 décembre, ce dernier écrit au roi que les dispositions du pape paraissent changées à la suite d'une audience qu'il a donnée à d'Estrées. Le pape lui a même parlé favorablement de ce cardinal, qui est « un peu vif, » aurait-il dit, mais dont les intentions sont bonnes. Ce qui me fait croire, dit le duc, que le cardinal a jeté « dans l'esprit du pape quelques soupçons contre moi, » et lui a laissé entendre que, de retour en France, il lui procurerait un bon accommodement à de meilleures conditions que moi. C'est en effet en ce sens que parle maintenant à Rome ce cardinal qui, même dans une conférence que j'ai tenue avec les cardinaux français, nous a dit « qu'on ne pourrait jamais être bien avec la cour de Rome sans quelque adoucissement sur ce qui s'était fait par l'Assemblée et par la déclaration de Votre Majesté. »

Délivré de la présence du cardinal d'Estrées, le duc de Chaulnes montra le même empressement que le pape à poursuivre les négociations. La principale question était celle de la Déclaration de 1682. Alexandre VIII, à l'exemple d'Innocent XI, réduisait la satisfaction exigée par le Saint-Siége à des termes aussi simples que justes. Rome n'impose et ne propose, quant à présent, aucune définition dogmatique

[1] 13 décembre. — *Rome*, 323.

[2] Le roi au cardinal d'Estrées : « ..... Comme je ne doute point que vous e profitiez bientôt de la permission que je vous ai donnée de revenir auprès ne moi, je ne ferai point de réponse à tout ce qu'elle (votre lettre du 30 nodvembre) contient, me remettant vous entretenir à votre arrivée sur les affaires qui ont passé par vos mains. » 23 décembre 1689. — *Rome*, 325.

Digitized by Google

sur les matières traitées dans les Quatre Articles ; mais l'Assemblée du Clergé de France a, sans droit et sans prétexte, proclamé publiquement des opinions injurieuses à l'autorité du pape ; elle a demandé au roi que l'enseignement en fût prescrit dans les universités, les séminaires et toutes les écoles ecclésiastiques du royaume ; elle défend et fait défendre l'enseignement des opinions contraires ; elle a réclamé pour sa Déclaration le respect et l'adhésion qui ne sont dus qu'aux dogmes définis ; et le roi a rendu un édit conforme aux vœux de l'Assemblée. En conséquence, les membres de cette assemblée ne seront acceptés comme évêques par le pape que s'ils déclarent eux-mêmes que leurs Quatre Articles ne sont pas une décision, s'ils expriment leur repentir de les avoir signés, et si le roi renonce de son côté à l'exécution de son édit. Le pape appuie le refus des bulles sur le Concordat, qui laisse le choix des personnes au roi, mais réserve au Saint-Siége le jugement de leur doctrine. Contester au pape le droit de décider si les candidats présentés sont de *sana doctrina*, c'est mettre en péril l'unité de l'Église. Mais l'orgueil gallican ne permet pas au roi d'avouer qu'on s'est trompé de ce côté des Alpes. Le génie de Bossuet lui-même ne parviendra jamais à prouver que les évêques, en employant les mots *sancienda et declaranda*, n'ont pas entendu décréter une croyance. Alexandre VIII, comme son prédécesseur, préférait que le Clergé de France retirât l'acte de 1682 et ne rendît pas nécessaire l'exercice de la puissance suprême. C'est à l'accomplissement de ce projet qu'il consacra le temps de son pontificat et les forces de sa verte vieillesse. Il entretenait souvent le duc de Chaulnes de ses désirs et de ses espérances, dans un langage tour à tour grave et familier [1], qui aurait dû porter la conviction jusqu'à Versailles. Il répétait les mêmes discours devant d'autres personnes qu'il savait en rapports avec l'ambassadeur français [2], afin que celui-ci connût bien son immuable volonté. Mais Louis XIV exigeait qu'il donnât des bulles en échange d'une simple lettre de compli-

[1] « Il conserve dans les audiences la même douceur et la même familiarité qu'il avait dans le cardinalat, et ne se défait pas de ses bons mots et de ses railleries. » Le cardinal d'Estrées au roi, 15 octobre 1689. — *Rome*, 325.

[2] Le pape dit au résident de Savoie que les Propositions de 1682 sont « schismatiques. » Il tient le même langage à Lando, envoyé de Venise, et lui dit qu'il n'accordera les bulles qu'après avoir reçu satisfaction. — D'Hervault à Croissy, 20 novembre 1689. — *Rome*, 328.

Digitized by Google

ment et de respect, et qu'il s'en rapportât à lui sur l'exécution de l'édit. Dès le 2 janvier 1690 [1], le roi se montre irrité que le pape n'ait pas encore cédé. Informez, écrit-il à Chaulnes, informez les neveux que vos amis de France vous écrivent qu'après les assurances données par vous, on est étonné que vous n'obteniez rien, pas même les bulles, d'un pape représenté dans vos lettres comme si favorable à la France; et que votre crédit et votre réputation en souffrent. Si l'on vous dit que la France doit la première satisfaire le pape sur les Propositions du Clergé, répondez « que tout cet ouvrage ne doit être considéré que comme un boulevard de terre qui s'éboulera facilement et s'aplanira bientôt s'il est négligé de part et d'autre, et que la cour de Rome ne songe pas plus à l'attaquer que je me mettrai peu en peine de le défendre, quand la bonne intelligence sera rétablie par l'expédition des bulles. »

« Les évêques de 1682, dit encore Louis XIV [2], n'ont pas voulu rendre une décision. Quant à mon édit, il était surtout dirigé contre Innocent XI; aussi, puisque nous avons un autre pape, dites-lui que, dès qu'il aura donné les bulles, j'apporterai de moi-même tous les adoucissements praticables à l'exécution de ma déclaration. » Et une lettre de Croissy, jointe à ces instructions [3], leur donne un caractère plus impérieux : « Ne laissez, dit le ministre, entrevoir aucune espèce de relâchement de la part de Sa Majesté. » Tâchez de savoir ce que le pape désire en fait d'adoucissement sur l'édit, mais après qu'il aura commencé par donner les bulles et sans toucher à l'autorité du roi :

« Sa Majesté ne m'ordonne point de vous faire cette ouverture, et je ne le fais que parce qu'il est fort déplaisant de voir que le pape veuille tirer toujours de nouveaux avantages de Sa Majesté, sans rien faire de bien essentiel pour le rétablissement d'une bonne intelligence, et même sans vouloir déclarer précisément ses intentions, et que cela rebute fort Sa Majesté. J'ai cru, monsieur, comme votre serviteur, vous devoir dire sur ce dernier point ce que je pense, et souhaitant passionnément que vous ayez bientôt la gloire, etc. »

[1] *Rome*, 323.
[2] *Rome*, 323. — 6 janvier 1690.
[3] *Ibid.*, 7 janvier.

Digitized by Google

Croissy, écrivant la veille au cardinal de Bonzi qui était encore à Rome [1], se montrait aussi peu conciliant. Il serait « fort étrange, » lui disait-il, que le pape ne répondît pas par l'octroi des bulles à la cession du Quartier, et qu'il exigeât une satisfaction sur la Déclaration du Clergé. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de « garder le silence de part et d'autre, et d'attendre ce que le roi voudra bien accorder un jour pour « adoucir cette affaire. »

## IV

Par une étrange inconséquence, au moment où Louis XIV ne reconnaissait plus au pape qu'une supériorité à peine nominale sur les églises de son royaume, il le provoquait à se jeter dans la mêlée des armes européennes. Nous avons cité ailleurs [2] les instructions qu'il donnait et faisait donner aux représentants de Jacques II [3], afin d'obtenir du Souverain Pontife qu'il prêchât la *croisade* contre Guillaume III. Nous allons le montrer oubliant le premier article de 1682 et pressant Alexandre VIII de faire usage de son pouvoir spirituel pour forcer l'empereur et le roi d'Espagne à quitter la ligue d'Augsbourg. Le 16 novembre, le pape, répétant au duc de Chaulnes qu'il avait le plus grand désir de rétablir la paix entre les princes chrétiens, lui parlait des nonces qu'il destinait à cette mission :

« Il faut, dit-il, que nous tâchions d'ôter au roi tant d'ennemis qu'il a sur les bras, ce qu'il me parut dire de fort bonne foi. Je ne laissai pourtant pas, ajoute l'ambassadeur, de croire devoir lui répondre que Votre Majesté n'était pas assez embarrassée de ce fardeau pour qu'il pût souhaiter qu'elle en fût délivrée, et je lui redis bien au long les mêmes choses dont j'ai déjà rendu compte à Votre Majesté, pour faire connaître au pape que rien ne pouvait lui faire souhaiter la paix que le bien général de la chrétienté et le rétablissement du roi d'Angleterre sur son trône [4]. »

Louis XIV, qui dissimulait le besoin et le désir qu'il avait de la paix, voulut profiter de cette ouverture ; mais les moyens

[1] Le 6 janvier 1690. — *Rome*, 327.
[2] *Le Pape Innocent XI et la Révolution anglaise de 1688*. 1er octobre 1876.
[3] Notamment le « Mémoire sur l'envoi de M. Porter à Rome, février 1689. » — *Rome*, 323.
[4] 16 novembre 1689. — *Ibid.*



Digitized by Google

qu'il employait et qu'il suggérait ne répondaient pas plus à sa dignité qu'à celle du pape ; et ce n'est pas en affaiblissant l'autorité du médiateur par lui invoqué qu'il pouvait obtenir une médiation efficace. Le 23 décembre [1], il répondit à son ambassadeur :

« Comme vous m'écrivez que le pape vous parle souvent sur le sujet de la paix, je vous envoie le mémoire que j'ai fait dresser d'une négociation que vous pourriez faire secrètement sur ce sujet, remettant néanmoins entièrement à votre prudence d'en user de la manière que vous croirez être la plus convenable au bien de mon service, et qui ne donne aucun lieu de croire que j'en ai trop d'envie... Je vous envoie un mémoire de ce que je crois pouvoir être traité dans la conjoncture présente avec les neveux du pape ou avec celui des deux que vous croirez plus capable de faire réussir une si importante affaire..... — Sur toutes choses, faites-leur bien connaître qu'il n'y a point d'autre motif que celui de la religion qui me puisse porter à faire des offres si avantageuses au pape et à ses neveux, et les préparatifs que je fais pour la campagne prochaine les persuaderont bientôt de cette vérité..... — Il serait indigne d'un pape aussi éclairé et aussi bien intentionné qu'est Sa Sainteté, qui voit mieux que personne toutes les dangereuses conséquences pour le Saint-Siége de cette scandaleuse union de la maison d'Autriche avec les hérétiques [2], de la souffrir plus longtemps..... Les papes ses prédécesseurs se sont ligués et ont joint leurs armes spirituelles et temporelles avec les princes qui ont soutenu les intérêts de la religion..... Il est du devoir d'un bon pape, et d'une nécessité indispensable pour le maintien de la religion catholique, qu'il fasse déclarer à l'empereur et au roi d'Espagne qu'il ne peut considérer cette guerre que *comme une véritable guerre de religion*, qui ne tend qu'à détruire la nôtre et augmenter la puissance des hérétiques ; *qu'il est résolu de joindre ses armes spirituelles et temporelles* à celles de tous les princes catholiques qui se voudront opposer aux progrès des hérétiques contre tous ceux qui le refuseront, et qu'à l'égard des différends qui sont entre eux, il sera facile de les terminer ou par le rétablissement de la trêve ou par une paix définitive à laquelle il s'offre de travailler ; mais *qu'il est de sa conscience* de se servir de tous les moyens que Dieu lui a mis en main pour empêcher qu'aucun des princes les plus considérables de la religion catholique se rende fauteur des hérétiques... — Sur toutes choses, ledit sieur duc de Chaulnes doit bien prendre garde de s'expliquer d'une manière qui ne laisse aux neveux du pape et à Sa Sainteté même aucun lieu de croire qu'il y ait d'autres motifs que

[1] *Rome*, 323. — Il y a, sous la même date, deux dépêches et un mémoire. C'est en cette occasion que le roi chargea Chaulnes d'offrir un million à l'un des neveux du pape.

[2] Louis XIV était alors l'allié des Turcs !

Digitized by Google

celui du maintien de la religion qui puissent porter Sa Majesté à faire des offres si obligeantes et si magnifiques pour disposer Sa Sainteté à entreprendre la réunion des princes catholiques, et il doit bien faire entendre que, Dieu merci, les affaires de Sa Majesté sont en assez bon état pour n'avoir rien à craindre de la continuation de la guerre. »

Alexandre VIII se garda bien d'écouter de pareilles propositions, présentées par les agents français et appuyées par lord Melfort, envoyé de Jacques II, avec lequel ils avaient ordre de se concerter; et Louis XIV, qui ne pouvait supporter la pensée qu'un pape lui donnât un conseil, s'offrait lui-même pour guide infaillible au chef de l'Église :

« L'on peut dire, écrivit-il au duc de Chaulnes[1], que l'abandonnement d'un roi qui ne souffre qu'à cause de la religion catholique, et qui non-seulement n'a jamais eu aucun engagement contre la maison d'Autriche, mais au contraire a toujours témoigné plus de penchant pour elle que pour ma couronne, *ne peut être justifié ni devant Dieu ni devant les hommes* par le faible prétexte de ne vouloir rien faire qui puisse témoigner quelque partialité. »

Le nouveau pontificat comptait à peine quelques mois, et Louis XIV rangeait Alexandre VIII parmi les ennemis de sa couronne, parce qu'il résistait à ses exigences. Cependant l'honnête duc de Chaulnes avait sans cesse protesté que l'on représentait à tort Otthoboni comme autrichien, qu'il ne l'avait jamais été, et qu'il ne le deviendrait jamais, quand même il serait en différend avec le Roi [2] :

« Je crois pouvoir dire de plus, écrivait-il encore [3], que nulle affaire, soit de celles qui pourraient naître ou qui sont restées du pontificat d'Innocent XI, ne lui fera prendre un parti ou pencher davantage du côté de l'empereur ou de l'Espagne. Il pourra se plaindre fortement, établir ses raisons et les fortifier de tout ce qui pourrait donner le plus de tort à Votre Majesté, *sans jamais faire de pas sur les affaires temporelles qui pussent marquer de la partialité contre Votre Majesté.* En un mot, je crois que, lorsque sa conscience ou son honneur, dans des limites fort justes, ne l'obligeront point d'agir, il évitera les incidents qui pourraient le brouiller avec Votre Majesté; mais aussi, quand son honneur ou sa conscience le forceront d'agir, il emploiera tout son savoir-faire, qui n'est pas

[1] 18 janvier 1690. — *Rome*, 323.
[2] 5 novembre. — *Ibid.*
[3] 13 décembre. — *Ibid.*

Digitized by Google

petit, pour maintenir son opinion sans faire aucun éclat qui sente la rupture. »

Et le même jour, Chaulnes adjurait Croissy d'avoir confiance dans les dispositions sincèrement bienveillantes d'Alexandre VIII : il montrait qu'on pouvait tout espérer de lui, si l'on renonçait à lui imposer des conditions injustes, et il disait avec émotion : « En vérité, monsieur, conservez ce bon pape par de favorables traitements : il sera bon à mille choses au roi [1]. » Ce mot fait honneur au duc de Chaulnes, et il faudra nous en souvenir lorsque plus tard il paraîtra démentir sa conduite présente.

Tous les Français en résidence à Rome adressaient alors à Versailles les mêmes conseils et portaient le roi à suivre une politique plus équitable envers la cour de Rome. On a vu que le cardinal d'Estrées s'était cru obligé de recommander aussi la modération :

« Il voulut même, raconte le duc de Chaulnes, se disculper d'avoir jamais été d'avis d'une aussi forte décision que le terme *sancire*[2], qui est dans la Déclaration de l'Assemblée, terme de la plus grande étendue dont les papes puissent se servir pour approuver ou condamner une opinion. Il nous dit aussi la période dont il eût fallu se servir au lieu de ce mot décisif, et qu'il n'avait jamais appris cette décision de l'Assemblée que par la gazette[3]. »

Le cardinal de Bonzi écrit à Croissy que le pape est animé des meilleurs sentiments pour le roi ; qu'il faut trouver des expédients pour le satisfaire, et que les Propositions du Clergé de France préoccupent vivement le Sacré Collége. Le cardinal de Bouillon pense, comme le cardinal de Bonzi, qu'il faut un tempérament [4].

« C'est, ajoute le duc de Chaulnes, un sentiment uniforme dans le Sacré Collége, n'y ayant pas un seul cardinal à qui j'aie parlé dans mes visites qui ne m'ait dit qu'il fallait que la prudence du pape et celle de Votre Majesté trouvassent des expédients pour remettre en

[1] 13 décembre. — *Rome* 323.

[2] Chaulnes, ou le déchiffreur de sa dépêche, a écrit par erreur *censuit*. La Déclaration de 1682 ne renferme pas le mot *censuit* qui d'ailleurs serait indifférent, mais le mot *sancienda*, que l'Assemblée avait usurpé sur les papes et sur les conciles, et qui offensait même l'oreille peu chatouilleuse du cardinal d'Estrées.

[3] 23 décembre 1689. — *Rome*, 323.

[4] 13 et 20 décembre. — *Ibid.*

Digitized by Google

honneur le Saint-Siége et le pape, sans que la réputation de Votre Majesté pût être blessée. Ils s'expliquent tous de différente manière, plus ou moins forte; mais tous paraissent convenir que Votre Majesté peut avec honneur rétablir celui du Saint-Siége trop fortement attaqué sous le pontificat d'un pape ennemi de Votre Majesté, et donner une satisfaction convenable à un autre pape qui est dans des sentiments si différents de ceux du défunt [1].»

L'ambassadeur contredit avec fermeté l'opinion de sa cour. Dans ses lettres à Croissy, il laisse entendre que le roi lui crée, par son opiniâtreté, des difficultés insurmontables. Vous me répétez sans cesse, dit-il, que les Propositions de 1682 ont toujours été professées en France : ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Vous savez bien « que le pape ne veut nullement combattre les propositions reçues en France, et qu'aussitôt après son exaltation il m'en donna les assurances par la pure considération qu'il avait pour la personne du roi... » Il ne craint pas d'écrire à Versailles des choses qui ne sont pas « conformes aux ordres qu'il reçoit, » pourvu que, « selon sa pensée, elles le soient au bien du service du roi [2]. » Et, rendant compte d'une conférence avec les ministres du pape, il ajoute avec une bonne foi que je n'ai jamais rencontrée chez les autres agents de Louis XIV, abbés, évêques et cardinaux [3] :

« L'endroit où ces ministres m'ont paru avoir le plus de raison est quand ils disent que, si les évêques n'ont rien décidé, ils ne doivent pas faire difficulté de mettre dans les lettres qu'on leur demande qu'ils n'ont jamais entendu décider ou établir un nouveau dogme, mais seulement déclarer que les Propositions ont toujours été reçues et approuvées par le Clergé de France, aucun concile n'ayant jugé à propos d'y toucher. »

« Est-ce à une assemblée comme celle-là, lui disait Alexandre VIII, à donner des décisions? Et n'est-ce pas à nous de les casser [4] ? »

Quand le duc le pressait d'accorder des bulles : « Oui, répondait le Souverain Pontife, mais encore faut-il songer à l'honneur du Saint-Siége et du pape, et que les évêques lui fassent quelque satisfaction proportionnée [5].

[1] 23 décembre. — *Rome*, 323.
[2] 5 février 1690. — *Rome*, 330.
[3] 14 mars 1690. — *Ibid.*
[4] 23 décembre 1689. — *Rome*, 323.
[5] 25 janvier 1690. — *Ibid.*

Digitized by Google

« Un autre jour, écrit l'ambassadeur [1], prenant un peu plus son sérieux, il me dit : Les moindres choses sont difficiles quand il s'agit de me donner quelque satisfaction. Je vois même qu'il y en a jusques à faire écrire des abbés qui ont à demander des bulles, et qui ont autant fait contre le Saint-Siége et contre nous.... Non, monsieur l'ambassadeur, nous voyons bien que l'on veut nous donner toutes sortes de mortifications. Nous vous avons dit il y a longtemps que, les autres affaires accommodées, les bulles ne feraient aucune difficulté. Nous avions facilité cet accommodement au-delà de ce qui se peutimaginer, et présentement il ne s'agit plus que de nous forcer à donner des bulles. Mais s'il ne paraît aucune satisfaction pour le Saint-Siége et pour nous, comment pourrions-nous faire ? Le Sacré Collége est bien plus animé que nous ; vous y avez des ennemis et en grand nombre, cela vous mettant à dos tous ceux de l'Empire et de l'Espagne. Et quand on proposera des évêques, ne s'opposeront-ils pas [2]? Et ne diront-ils pas qu'il faut savoir si ceux qui seront nommés ont été dans l'Assemblée ou non, et qu'il ne convient pas de les recevoir sans une rétractation de leurs mauvaises opinions? Grand nombre d'autres cardinaux ne suivront-ils pas un sentiment si conforme à l'honneur du Saint-Siége? Faudra-t-il que nous prenions parti contre le Saint-Siége ? A quoi nous exposez-vous ? — Je lui dis qu'aucun cardinal n'oserait ainsi parler, mais qu'en tous cas un mot de Sa Sainteté les ferait taire [3]. — Eh! que pouvons-nous faire quand le Sacré Collége sait que nous n'avons nulle satisfaction? L'on veut toujours qu'on dise que nous sommes bossu et borgne, et que l'on le publie tous les jours en France. Nous vous l'avons répété souvent : si vous aviez un ami qui eût ces défauts, lui feriez-vous plaisir, lorsqu'il entrerait dans votre chambre, de lui dire : Vous êtes bossu, vous êtes borgne.... La mère du fils aîné de l'Église n'a pas ces défauts : on le croit cependant en France. Le roi ne veut pas même qu'aucun docteur ne monte en chaire qui ne le dise et ne fasse serment de continuer à le dire. — Je lui répondis que tout ce que l'on disait en France de la mère du fils aîné de l'Église n'avait jamais été prononcé comme des déclarations de défauts ; que c'était de tous les royaumes celui dans lequel la mère et le père de ce fils aîné étaient le plus respectés et vénérés, je pouvais même ajouter le plus aimés par ce même fils... Le pape me dit : L'on paie bien mal nos bonnes intentions. Nous savons

[1] 3 février. 1690. — *Rome*, 323.

[2] « Je vous ai déjà mandé, monsieur, que ce qui fait que les Espagnols entrent dans l'affaire des bulles pour s'y opposer, est que le pape ne peut faire un évêque que dans le consistoire et en demandant aux cardinaux : *Quid vobis videtur?* Ainsi les cardinaux autrichiens ont dans l'ordre toute liberté de parler. » — Chaulnes à Croissy, 23 septembre 1690. — *Rome*, 332.

[3] C'est bien la réponse d'un gallican ! Quand le pape cède, on lui reconnaît tous les pouvoirs et tous les droits, même ceux dont il ne veut pas user.

Digitized by Google

la manière dont on parle de nous, et l'on ne nous rend pas justice.... »

Après avoir cité un livre sur les *Conclaves* qui circulait librement en France, Alexandre VIII ajoute :

« Nous ne nous plaindrions pas de ces bagatelles : l'on parle de tout le monde : nous ne nous en soucions pas ; mais..... nous voulons songer aux grandes choses. Nous avons besoin de crédit pour cela : l'on nous l'ôte et l'on nous traite comme on traiterait un pape ennemi. »

C'est à la même époque que le duc de Chaulnes apprend du cardinal Spinola (de Sainte-Cécile) [1] :

« Qu'il était bien vrai que le pape, faisant réflexion sur la nouvelle instance que l'ambassadeur lui avait faite, dans sa pénultième audience, de séparer l'expédition des bulles des autres affaires, était pénétré de grands soupçons que l'on ne voulût lui faire aucun plaisir, mais au contraire sortir seulement de l'affaire des bulles pour le laisser dans l'abîme honteux où il était comme pape ; qu'il disait que l'on n'avait rien pu faire de pis contre Innocent XI que des décisions qui, depuis que l'Église était Église, n'avaient jamais été faites par aucune assemblée du clergé ni autorisées par un décret du roi ; et qu'il y avait lieu de craindre que l'on n'eût pas plus de considération pour lui sur ce sujet que pour Innocent XI. »

L'inquiétude d'Alexandre VIII n'était que trop justifiée ; à l'heure même où il la témoignait à ses plus intimes confidents, Louis XIV venait d'expédier au duc de Chaulnes une nouvelle dépêche lui disant : Offrez simplement au pape un projet de lettre comme de vous-même et sans m'engager, et à condition qu'il n'en résulte rien contre la doctrine ou la Déclaration du Clergé et mon édit. Si l'on vous parle de l'appel au futur concile (du 27 septembre 1688), consentez que j'ordonne à mon procureur général de s'en désister :

« Mais prenez bien garde de me pas engager à rien qui puisse être contraire à la faculté que mes procureurs généraux ont eue de tout temps d'interjeter appel aux futurs conciles des bulles des papes qui ont attaqué les droits et libertés de l'Église gallicane, *étant bien éloigné de souffrir qu'on ait égard dans mon royaume aux bulles de Pie II, Jules II et Grégoire XIII qui défendent, sous peine d'excommunication, de semblables appels* [2]. »

[1] 3 février 1690. — *Rome*, 330.
[2] 6 février. — *Ibid.*

Digitized by Google

Le roi veut accorder tout au plus une lettre où les évêques témoigneront du respect et de la vénération pour le pape, et cette lettre sera signée même par ceux des évêques nommés qui n'ont pas été membres de l'Assemblée de 1682 [1], afin qu'il soit bien entendu que les signataires des Quatre Articles ne reconnaissent avoir commis aucune faute. Les évêques diraient simplement, le roi tenant la plume, qu'il leur est *sensible* d'être éloignés des « bonnes grâces » de Sa Sainteté, et que cela est dû « aux fausses impressions qu'on a données au feu pape des sentiments de quelques-uns d'entre eux qui ont assisté à l'Assemblée de 1682, » ou même, sans parler de cette assemblée, « au peu de connaissance qu'on a eu de nos véritables sentiments sous le précédent pontificat. » Ils renouvelleraient d'ailleurs la profession de foi prescrite par le concile de Trente et par la bulle de Pie IV [2]. « A toute extrémité, » Louis XIV veut bien qu'on demande au pape ce qu'il souhaite, en le prévenant qu'il ne doit attendre ni rétractation ni interprétation de l'édit, mais une lettre promettant seulement de laisser de côté les précautions prises contre la malignité du pontificat passé. Autrement, dit le roi, cela « mettrait les choses en bien plus mauvais état qu'elles n'étaient avant ma déclaration, et servirait à établir tout à fait l'opinion de l'infaillibilité du pape, sa supériorité sur les conciles et une puissance indirecte sur le temporel des rois. » Il consentirait à faire cesser l'exécution des articles 2 à 7 de son édit, mais non de l'article premier.

## V

Pendant que le roi faisait rédiger divers projets de vaines formules, Alexandre VIII lui accordait une grâce [3] qu'il solli-

[1] 24 février.—*Ibid.* « Il serait inutile d'entrer dans la justification des abbés qui n'ont point eu de voix délibérative dans l'Assemblée; outre que cette excuse est d'autant moins admissible qu'elle marque une espèce de désaveu ou de rétractation. » La lettre ne doit parler ni de révocation ni de rétractation, ni même des Propositions. « Le projet que j'envoie, dit le roi, donne au pape tout ce qui lui doit appartenir. »

[2] *Rome*, 330.

[3] Le duc à Croissy, 15 février 1690. — *Ibid.*

Digitized by Google

citait depuis longtemps, la promotion au cardinalat de M. de Forbin-Janson, évêque de Beauvais. J'ai fait connaître ailleurs[1] le genre de services qui avait attiré sur ce prélat mondain les faveurs de Louis XIV. Je me borne à rappeler ici qu'étant évêque de Marseille et ambassadeur en Pologne, il avait pris une part active aux négociations qui avaient pour but de favoriser une invasion des Turcs dans l'Europe centrale. Le roi de Pologne, à l'élection duquel il avait contribué, le présentait pour le chapeau, mais se souciait fort peu du succès de sa demande, qui avait été relevée et soutenue par Louis XIV avec une opiniâtreté extraordinaire : elle fait l'objet d'un article spécial et souvent fort long dans presque toutes les dépêches échangées entre le roi et ses ambassadeurs à Rome pendant près de quinze années! Innocent XI n'appelait Forbin que le *prélat turc*, et ne voulut jamais lui donner la pourpre. Alexandre VIII crut pouvoir, sur une question de personne, céder aux obsessions du roi[2]. Il savait cependant qu'en ne persistant pas dans le refus de son prédécesseur, il allait soulever des murmures. Un incident de date récente avait encore appelé l'attention de la cour de Rome sur Forbin ; il était au nombre des évêques devant lesquels Louis XIV, au mois de septembre 1688, avait fait lire son acte d'appel au futur concile. On se demanda si sa conduite en cette circonstance n'emportait pas adhésion à l'appel, et ne lui avait pas fait encourir les censures ecclésiastiques. Le pape adopta l'interprétation la plus bienveillante; mais en même temps, pour désarmer les critiques, il souhaita que Forbin vînt à Rome, espérant, par de bons traitements, lui inspirer des sentiments convenables à sa nouvelle dignité :

« Je n'ai point vu le pape, écrivait le duc de Chaulnes[3], qu'il ne m'ait chargé de m'employer vers Votre Majesté pour que ce cardinal vienne bientôt prendre son chapeau. L'une des principales raisons qui porte encore le pape à le souhaiter est qu'il fonde sur la vue de sa personne la justification de sa conduite de l'avoir fait

[1] *Recherches historiques sur l'Assemblée de 1682*, 2e édition, p. 297 et suiv.

[2] Le duc de Chaulnes écrivait à Louis XIV, à propos de cette promotion : « Tout le monde convient, Sire, qu'il y a dans cette promotion cinq sujets papables, » Rubini, Panciatichi, Albani, Bichi et Costaguti; et de ces cinq « pas un qui ne puisse être agréable à Votre Majesté. » 22 février 1690. — *Rome*, 330.

[3] 22 février 1690. — *Ibid.*

Digitized by Google

cardinal; qu'il prétend qu'ici il dissipera les mauvaises impressions que l'on a voulu donner; et Sa Sainteté croit qu'elle sera bien plus en repos quand on connaîtra le mérite de ce sujet. »

On verra bientôt comment Forbin répondit à l'attente d'Alexandre VIII et reconnut ses bontés. En informant sa cour de cette promotion, Chaulnes supplia encore Croissy de faire en sorte que le roi sût mettre à profit le pontificat d'un « si bon pape, » et de lui renvoyer son courrier « chargé de grâces et d'expédients faciles [1]. » Le courrier lui rapporta la présentation de Harlay, archevêque de Paris, ancien président de l'Assemblée de 1682, pour le cardinalat [2] ! Le duc de Chaulnes voulut attendre de nouveaux ordres avant de rendre au pape l'étrange dépêche du roi ; mais Louis XIV avait donné une grande publicité à sa nomination, et l'archevêque de Paris avait reçu les félicitations de tous les corps ecclésiastiques de son diocèse. Alexandre VIII en fut bientôt informé, et quand l'ambassadeur se présenta, le 7 avril, à son audience, il lui demanda brusquement si ce bruit était fondé :

« A quoi, raconte le duc de Chaulnes, [3] je répondis que cela pouvait être, mais que je n'en avais pas de nouvelle. Le pape me dit qu'il ne croyait pas se devoir attendre à recevoir ce chagrin, puisque, n'y ayant aucun chapeau vacant, c'était une chose inutile que d'en faire la déclaration. Il me parut fort échauffé sur cette matière, et joignit à tout ce qu'il me dit touchant l'Assemblée du Clergé ce qui arriva à la mort d'un nonce à Paris [4];.... que pour lui, il ne pouvait rien appréhender sur ce sujet, puisqu'il n'était point d'âge à pouvoir faire une promotion des couronnes, et que tous les chagrins qu'on lui donnait dans la place où il était élevé le feraient bientôt sortir du monde, et qu'alors Votre Majesté verrait si un autre la. pourrait remplir qui fût mieux intentionné que lui..... »

Le même jour, Chaulnes s'explique plus librement avec Croissy :

[1] 15 février 1690. — *Rome*, 330.

[2] 15 mars. — *Ibid.* « Je vous envoie la lettre que j'écris au pape pour lui donner part de la nomination que j'ai faite de l'archevêque de Paris pour la première promotion, et je m'assure que Sa Sainteté l'aura d'autant plus agréable qu'il serait difficile de lui nommer un sujet qui ait des qualités plus recommandables. »

[3] 11 avril. — *Rome*, 331.

[4] A la mort du nonce Varese. Voir sur cet incident nos *Recherches*, 2e édition, p. 219.

Digitized by Google

Cette nomination, écrit-il, « produit ici un effet bien différent de ce que je pouvais souhaiter, et le pire est le bouleversement qu'elle a causé dans la négociation des bulles..... » Je ne m'en console « que par un seul endroit qui est que le *pape, au milieu de ses chagrins, m'a toujours paru ferme pour ce qui regarde les intérêts du roi,* et moins fâché du déplaisir qu'on lui donnait personnellement que de la pensée qu'on le voulait perdre ; et, puisqu'il a résisté à tout ce qui lui a été dit du mépris qu'il paraissait que le roi faisait de lui en déclarant, ce semble, sans nécessité la nomination du chef de l'Assemblée si terrible en ce pays ci, *on le peut croire véritablement inébranlable.* »

Le duc de Chaulnes exprimait encore les mêmes sentiments dans une lettre au cardinal de Forbin :

« La nomination du roi, disait-il [1], en faveur de M. l'archevêque de Paris au cardinalat a fait ici un effet difficile à comprendre. J'aurais bien cru que cette nouvelle n'eût pas été reçue tranquillement; mais je n'aurais jamais pu me persuader un si grand déchaînement, même du Sacré Collége. Il a dérangé toutes nos affaires. Les tranchées ont été entièrement remplies et le canon encloué; cependant j'espère que, nonobstant tous ces désordres, nous pourrons emporter la place. Le pape a été très-sensible à cette déclaration entièrement inutile, prétendant qu'après ce qui s'est dit sur votre sujet pour une simple signature dans un acte de députation, sans que vous ayez jamais été de l'Assemblée, cette nomination sans nécessité est lui vouloir marquer un parfait mépris. Il me parut, dans ma dernière audience, vivement touché, *mais gardant cependant des mesures pour le roi, si honnêtes que j'ai été charmé de l'entendre parler, même dans le fort de sa douleur.* »

Ce n'est pas le seul acte hostile qui vint, du côté des Français, mettre obstacle à l'accommodement. On a vu tout à l'heure que le Souverain Pontife avait fermé les yeux sur l'assistance de l'évêque de Beauvais à la lecture de l'acte d'appel au futur concile. Le principe restant sauf, il y avait là un fait à interpréter : Alexandre s'était rangé à l'opinion la moins rigoureuse [2], et tout semblait terminé, lorsque tout à coup parut dans Rome un mémoire anonyme, visiblement rédigé par une plume française, d'un style acerbe, affectant de dédaigner les excuses dont on consentait à couvrir la conduite de Forbin et de ses collègues, et les justifiant avec audace. L'auteur de cet écrit était l'abbé d'Hervault, auditeur de rote pour la France,

[1] 11 avril 1690. — *Rome*, 334.
[2] Voir nos *Recherches*, 2e édition, p. 447.

Digitized by Google

chargé des affaires de la nation avant l'arrivée de M. de Chaulnes, très-accrédité à la cour, appuyé par le marquis de Croissy et par le duc de Beauvillier, et correspondant directement avec Louis XIV, auquel il se vanta de ce qu'il venait de faire [1] :

« ... Sans dire même trop positivement, écrit-il, que M. de Beauvais et les évêques ont adhéré, j'y prouve, par des exemples fort communs à la vérité et par quelques raisons, que l'appel était permis et juste. Il m'a paru qu'il était du service de Votre Majesté qu'on dît cela, et qu'on ne laissât pas supposer que les évêques ont évité de se déclarer par le doute qu'ils avaient là-dessus, et que, s'ils l'avaient fait, on aurait raison de leur refuser le chapeau ; qu'il était encore du service des évêques, et en particulier de M. de Beauvais, de ne leur pas donner un doute que leurs lumières et leur zèle pour Votre Majesté ne leur permettent pas de souffrir, et de celui de M. de Paris de ne le laisser pas seul abandonné comme celui qui a parlé de l'appel et auquel *on n'a répondu qu'en remerciant Votre Majesté de la part qu'elle avait donnée aux évêques* [2] *de ce qui s'est passé.* J'ai cru que votre service se trouvait en tout cela, Sire, etc. »

Alexandre reçut de la cour de la France un autre sujet d'alarme. Les Jésuites français traversaient alors une crise qui pouvait être redoutable. Le P. de La Chaize et un petit nombre de ses confrères avaient ouvertement soutenu les prétentions royales contre Innocent XI. Le confesseur du roi s'était uni à

[1] 28 mars 1690. — *Rome*, 328. L'abbé d'Hervault s'était caché du duc de Chaulnes qui se plaignit à la cour. Il reçut avec bassesse les reproches très-humiliants de l'ambassadeur, et s'en fit un mérite auprès de ses protecteurs de Versailles. Il fut blâmé pour la forme; mais le roi et ses ministres lui surent gré de ce qu'il avait fait. Croissy lui écrivait le 20 juin 1690 : « J'ai bien du déplaisir que le ressentiment de M. l'ambassadeur au sujet de votre écrit ait été aussi loin que vous me le marquez, et je suis bien aise que vous ayez entièrement fini ce petit démêlé. » — *Rome*, 328-330. — Il ne tarda pas à être pourvu d'un archevêché. — Le duc de Chaulnes revient souvent, dans sa correspondance, sur les embarras que lui suscitent d'Hervault et d'autres Français. Le 9 mai 1690, il écrivit à Croissy : « ..... Vous pouvez juger par là dans quelle forêt je suis, et ce que j'ai à craindre du nombre des brigands. Je puis vous assurer que je n'y crains pas tant les Espagnols que les Français, et que je souhaite fort pouvoir me retrouver dans quelque plaine, d'où je puisse voir venir de loin les ennemis. » — *Rome*, 331.

[2] Il faut rappeler ici le jugement porté par le comte de Maistre sur cet incident mémorable dans l'histoire du gallicanisme : « Le clergé sonda d'un coup d'œil l'abîme qui s'ouvrait. Il fut sage; il se borna à remercier très-humblement Sa Majesté de l'honneur qu'elle avait fait à l'Assemblée en lui donnant communication de ses actes. On pourrait encore trouver de la faiblesse et même de la servilité dans cette réponse des évêques, qui remerciaient le roi de l'honneur qu'il leur faisait en leur communiquant un acte exclusi-

Digitized by Google

l'archevêque de Paris [1] pour dire, contrairement à la vérité : *Le pape nous a poussés* [2], *il s'en repentira.* Le P. de La Chaize était encore avec l'archevêque de Paris dans la chambre du roi [3], lorsque ce prince ordonna [4] au procureur général d'appeler au futur concile. Le roi ne trouva pas la même complaisance dans tous les membres de la compagnie ; et les généraux des Noyelles et Thyrso Gonzalez encoururent sa colère. Vers la fin du pontificat d'Innocent XI, il rappela de Rome toute l'Assistance française ; avant même de connaître l'élection d'Otthoboni, il transmettait à son ambassadeur un mémoire « de tous les sujets de mécontentement que le général des Jésuites lui avait donnés, » et faisait prier le nouveau pape d'agréer les mesures canoniques que les Jésuites de France étaient obligés de prendre, *par son ordre,* pour leur gouvernement, en lui demandant un vicaire général [5]. Voici quelques-uns des griefs relevés contre le général Gonzalez [6] :

«... Le P. Gonzalez ne fut pas plus tôt en charge qu'ayant appris que le Père vice-provincial de Champagne avait, sous des prétextes honnêtes, retiré du collége de Pont-à-Mousson un des professeurs de théologie et le préfet des hautes classes, parce qu'ils faisaient quelque difficulté d'enseigner les propositions approuvées dans l'Assemblée du Clergé de 1682, il blâma extrêmement ledit Père vice-provincial et lui commanda de rétablir au plus tôt les deux Pères dans l'emploi qu'ils avaient au collége de Pont-à-Mousson sans les obliger d'enseigner ces propositions, quelque ordre qu'il eût au contraire ; et en effet il fallut un commandement exprès du roi, avec menace d'encourir son indignation, pour faire sortir ces deux Pères de ce collége.... Le P. Gonzalez..., ne croyant pas avoir

vement relatif à la religion, et qui ne tendait tout au plus qu'à faire disparaître l'Église visible. Mais ce n'était pas le temps de l'intrépidité religieuse et du dévouement sacerdotal. Louons les évêques de ce qu'avec toutes les formes extérieures du respect, ils surent néanmoins amortir un coup décisif porté à la religion. Au défaut d'un rempart pour amortir le boulet, le sac de laine a son prix. » *De l'Église gallicane*, liv. II, chap. VII.

[1] *Notes* de l'abbé Fleury : voir nos *Recherches*, 2e édit., p. 306.

[2] Il est aujourd'hui facile de prouver au plus obstiné gallican que, sur tous les points, graves ou secondaires, Innocent XI n'a fait que repousser l'agression de la royauté, et est allé jusqu'aux dernières limites de la condescendance.

[3] 24 septembre 1688.

[4] Nos *Recherches*, 2e édit., p. 447.

[5] 16 octobre 1669. — *Rome*, 323.

[6] Le vol. 327 contient une copie de ce mémoire avec des corrections qui paraissent être de la main du P. de La Chaize.

Digitized by Google

encore assez témoigné sa partialité contre la France, pour mieux faire sa cour à Rome, composa un livre contre les susdites propositions et l'a fait imprimer; et, quoi qu'on lui ait pu dire des suites fâcheuses qu'aurait cet ouvrage, il ne laissa pas de passer outre, sans que les exemples de Santarelli et des autres auteurs étrangers, qui ont fait tant de fâcheuses affaires à la Compagnie en France, l'aient pu toucher, ni qu'il ait cru se devoir mettre en peine de tout ce qu'elle pourrait souffrir de ses emportements. On sait qu'encore aujourd'hui il distribue secrètement ce livre à ses amis, témoignant par là faire peu de cas d'un règlement qu'ont les Jésuites, par lequel il leur est défendu d'écrire sur ces matières ni de les enseigner..... [1] »

Le 25 novembre suivant, le P. de La Chaize écrivit au duc de Chaulnes que, la Compagnie ayant un général qui, « par une conduite tout à fait imprudente, s'était attiré la disgrâce du roi, » les Jésuites français ne voudraient pas se nommer un vicaire général, quoiqu'ils en eussent la faculté par « leur indult et le droit commun ; » mais, disait-il, les provinciaux de France se sont assemblés, « par ordre du roi, » pour délibérer sur ce qu'il y a à faire « pendant que le général nous abandonne et manque à tous ses devoirs à notre égard et à l'égard de Sa Majesté. » Nous prions donc le pape de nous donner un vicaire général en vertu de son autorité, ou de nous permettre d'en choisir un, ou de prescrire au général d'en désigner un agréable au roi. Notre lettre au pape a été vue par le roi qui l'approuve et qui vous la transmet avec ses ordres. Nous employons des termes adoucis, « de peur que nous ne paraissions nous soulever trop ouvertement contre le général, *que nous sommes obligés d'avouer être très-indigne de la place qu'il occupe...* [2] »

Alexandre VIII répondit aux premières instances de l'ambassadeur qu'il connaissait cette affaire; que le général était « un bon homme qui avait de bonnes intentions [3]; » que lui, le pape, était bien disposé pour les Jésuites français et qu'il ferait ce qui serait agréable au roi, « hors une chose qui est de faire la division du corps des Jésuites d'un royaume; » que d'ailleurs,

[1] Si ce règlement existe, comment les Jésuites français peuvent-ils enseigner ces matières à Pont-à-Mousson et ailleurs, conformément aux Quatre Articles de 1682, tandis que les Jésuites étrangers et le général lui-même ne pourraient pas les enseigner sous les yeux du pape, conformément à la doctrine romaine?

[2] *Rome*, 327.

[3] 16 novembre 1689. — *Rome*, 323.

Digitized by Google

si ce général n'agissait pas bien, il ferait lui-même ce qui serait nécessaire. Le 13 décembre [1], le duc de Chaulnes écrivait au marquis de Croissy :

« Le P. de La Chaize m'a envoyé une lettre pour le pape. L'exécution des ordres du roi sera fortifiée par un fort grand désir de pouvoir obliger toute la Société, et particulièrement le P. de La Chaize. Mais je doute fort de pouvoir réussir quand on se fixera à un vicaire général, parce que le pape ne se portera jamais au démembrement du chef d'avec les parties, étant persuadé que ces exemples seraient bientôt suivis de schismes. »

Alexandre était vivement pressé par le roi :

« Le pape, raconte l'ambasseur [2], m'a dit : Serait-ce encore un vicaire général ? et le roi qui est si juste voudrait-il appuyer une demande qui l'est si peu ? Car enfin, si cette porte de la désobéissance s'ouvrait, et que l'on permît que des religieux voulussent se soustraire de l'obéissance d'un général, ce désordre irait jusqu'à la désobéissance contre la plupart des supérieurs dans les maisons particulières ; et, avant qu'il fût un an, on verrait cent schismes dans l'Église. Vous me donnez, continua le pape, une lettre des Jésuites, et nous voulons en échange vous rendre un placet des Pères de saint François. Sa Sainteté chercha ce placet dans sa poche, et, comme elle ne le trouva pas, elle se leva et me dit : Nous l'avons laissé sur notre table et nous allons le chercher. Je voulus m'y opposer, lui disant qu'elle me l'enverrait quand il lui plairait. Mais elle ajouta : Nous ne faisons pas de cérémonie avec monsieur l'ambassadeur, et descendit seule de son siége. J'allai avec le pape dans son cabinet, après lui avoir ouvert la porte. Il chercha son placet qu'il trouva et me dit : Envoyez ce placet au roi : il verra combien il est dangereux de donner les mains à la désobéissance des inférieurs..... »

Le pape cherche des expédients [3] pour ménager toutes les susceptibilités, sans sortir des règles, et il en trouve un qui obtient l'approbation du roi [4]. Puis tout à coup il apprend que

[1] *Rome*, 323.
[2] 23 décembre 1689. — *Ibid.*
[3] Chaulnes disait encore : « Sa Sainteté me répondit : Il n'y a pas de mal auquel un pape ne puisse remédier ; qu'il ferait toutes choses pour plaire à Votre Majesté ; que les Jésuites n'avaient qu'à lui faire savoir leurs sujets de plainte ; que Votre Majesté serait satisfaite, et qu'ils auraient lieu d'être contents. » — *Ibid.*
[4] 16 février 1690. — Croissy en informe le P. de La Chaize, et ajoute : « Dites-moi si vous y faites quelque difficulté, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté. » — *Rome*, 334.

Digitized by Google

les provinciaux des Jésuites français ont confié, sauf le nom, toutes les prérogatives d'un vicaire général au P. Fontaine, assistant. L'ambassadeur, craignant que la bienveillance d'Alexandre VIII pour les Français ne finisse par s'épuiser, confie ses inquiétudes à Croissy [1]. Après s'être plaint de l'écrit de l'abbé d'Hervault « soutenant que messieurs les évêques auraient bien fait d'user de la liberté d'appeler au futur concile, de sorte qu'en appuyant cette liberté, il a le plaisir d'alarmer cette cour et de lui donner lieu de se plaindre : »

« Ce second écrit, dit-il, fait un grand contre temps et dérange les affaires, mais toutefois moins que ce que les Pères Jésuites ont fait par la cession que les provinciaux ont faite de leurs pouvoirs au P. Fontaine. Cela touche sensiblement le pape, dans le temps qu'il fait toutes choses pour la satisfaction de cette société [2]. Nous avons été, M. le cardinal de Bouillon et moi, exposés à un rude choc, parce que nous n'avons rien su de tout ce qui s'est passé sur ce sujet, et ce n'est pas un petit embarras que d'avoir à répondre sur des choses qu'on ne sait point..... [3] »

D'un autre côté, malgré les supplications pressantes de son ambassadeur, Louis XIV refusait au pape les canons et autres armes enlevées par lui à Avignon et dans le Comtat Venaissin, et s'obstinait à maintenir, dans l'acte de restitution de ces provinces, des clauses offensantes pour le Saint-Siége [4], perpé-

[1] 24 mars 1690. — *Rome*, 330.

[2] Alexandre VIII réussit à rétablir l'union et la paix dans la Compagnie, et le 25 novembre 1690, le P. Gonzalez écrivit au roi une lettre qui lui attira la réponse suivante : « Très-Révérend Père, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 25e du mois de novembre, et, comme les effets m'ont fait connaître la sincérité de vos expressions, je vois avec plaisir que la conduite que vous tenez me met présentement en état de continuer à votre Compagnie, que j'ai toujours aimée et considérée, les marques qu'elle a toujours reçues de mon affection. Vous devez croire aussi que je serai bien aise de vous témoigner en votre particulier l'estime que j'ai pour vous. » — *Rome*, 345.

[3] 28 mars 1690. — *Rome*, 330.

[4] Je dois faire un triste aveu. Dans tous les documents qui ont jusqu'à ce jour passé sous mes yeux, j'ai constamment remarqué que les ecclésiastiques gallicans poussent plus loin que les laïques leur haine et leur mépris du Saint-Siége : ils se montrent toujours les moins délicats et les moins généreux. Ainsi, pendant que le duc de Chaulnes reproche directement au roi et à Croissy les délais et la mauvaise grâce qu'ils mettent à cette restitution d'Avignon, d'Hervault se moque avec eux des précautions prises par le pape contre le retour d'une nouvelle occupation française. Le 8 novembre 1689, il informe Croissy qu'une congrégation délibère sur ce sujet et cherche les moyens d'assurer mieux cette possession au Saint-Siége dans l'avenir; il ajoute : « Je ne crois pas, monseigneur, que vous me demandiez compte de l'utilité de ces procédures. » — *Rome*, 328.

Digitized by Google

tuant ainsi le souvenir et peut-être la menace de la plus inique spoliation. Il différait aussi la délivrance de l'évêque de Vaison, auquel il avait fait subir des traitements aussi barbares qu'immérités [1].

Le pape, cependant, poursuit avec ardeur les négociations, et en charge spécialement le cardinal Albani, secrétaire des brefs, qui forme son conseil avec le cardinal Rubini, secrétaire d'État, et le cardinal Panciatichi, dataire. Or Chaulnes déclare qu'ils ont « tous trois le même désir de servir le roi, » tout en ayant « fort à cœur aussi, comme ministres du pape, de faire avoir à Sa Sainteté le plus qu'ils pourront de satisfaction. » Il avoue que le cardinal Albani est « celui avec lequel il y a plus de plaisir à traiter, qui est le plus fertile en expédients et qui va le mieux au but [2], » et qu'il est favorable à l'accommodement [3]. Le pape ayant appris que Louis XIV, recevant un de ses camériers, avait exprimé le désir d'une entrevue personnelle pour terminer leurs différends :

« Il leva les mains au ciel dans ce moment et dit : Plût à Dieu que cela pût être ! Le roi a bien raison, et nous serions bientôt d'accord, et nous ferions volontiers pour cela les deux tiers du chemin [4]. »

Alexandre VIII avait déclaré à Chaulnes que les projets de lettres du roi et des évêques seraient soumis à l'examen du Sacré Collége, et qu'il fallait traiter de la Régale en même temps que des bulles. L'ambassadeur retarda la conclusion d'un accord, en refusant constamment, je ne sais pour quel motif, de lier les deux affaires, quoique le roi lui en eût donné le pouvoir [5]. Il émit en outre la prétention que le pape ne consultât pas les cardinaux sur la rédaction des lettres. Pressé par les dépêches de plus en plus menaçantes de sa cour, il

[1] Voir notre article : *L'Ambassade de Lavardin*; *Revue*, 1er octobre 1874. — 24 avril 1690. Le duc de Chaulnes à Croissy : « Le pape n'a eu encore aucune nouvelle de M. de Vaison, ni des canons d'Avignon, ni du changement de l'acte de restitution de ce pays, ce qui me fait recevoir bien des plaintes par le doute de l'exécution des grâces promises. » — *Rome*, 331.

[2] 24 mars. — *Rome*, 330.

[3] 18 avril 1690. — *Rome*, 331.

[4] 22 avril 1690. — *Ibid.*

[5] 25 avril et 23 mai 1690 : Je décline tout entretien sur la Régale, « quoique Votre Majesté m'ait permis d'accommoder l'affaire de la Régale en même temps que celle des bulles. » — *Ibid.*



Digitized by Google

affecta dans ses entretiens avec le pape ou avec ses ministres, une rudesse dont il exagérait sans doute l'expression dans ses rapports à Louis XIV. Ce prince avait fort mal pris le mécontentement ressenti par le pape au sujet de la présentation de l'archevêque de Paris pour le cardinalat [1]. Ses réponses devenaient de plus en plus aigres et altières : « Il est temps, disait-il, que les bonnes intentions du pape pour moi et pour ma couronne paraissent. » Et, envoyant un de ces projets de lettres où il n'y a pas l'ombre d'un respect sincère ni d'une vraie satisfaction pour le Saint-Siége, il invitait Chaulnes à « déclarer nettement qu'il ne pouvait rien faire de plus. » Le duc laissa entendre au pape que la prochaine assemblée du Clergé pourrait aviser aux moyens de faire cesser la vacance des évêchés.

« Ce mot « fit beaucoup de peine, dit-il [2],... mais je crus devoir le lâcher pour faire envisager à Sa Sainteté tout ce qu'elle aurait à craindre... » Je soutins au pape qu'il pouvait et devait en conscience donner des bulles, et que j'avais consulté même ici « les plus habiles personnes. — Puisque vous avez consulté, me dit le pape, nous pouvons donc bien consulter encore, et nous le voulons faire et assembler une congrégation des plus habiles cardinaux, pour savoir ce que nous avons à faire et nous mettre l'esprit en repos. — Je lui dis que *je m'y opposais formellement* ; qu'un pape qui était au-dessus des conciles et infaillible, selon l'opinion de cette cour, ne devait consulter que lui-même pour savoir s'il pouvait refuser des bulles à un évêque parce que Votre Majesté prétend la Régale dans tout son royaume, quand d'ailleurs cet évêque veut donner toute sorte de satisfaction à Sa Sainteté..... Je mêlai des reproches personnels, jusques à lui dire que, selon les réponses que je recevrais, je demanderais mon congé. Sa Sainteté me fit bien des honnêtetés et me dit qu'elle donnerait, dès le même jour, ordre au cardinal Albani de conférer avec moi sur les lettres, et ajouta ensuite qu'il était cependant bien extraordinaire qu'un pape ne pût pas conférer avec ses conseillers sur des affaires aussi importantes; que tous les jours ils lui en faisaient des reproches, comme s'ils n'étaient ni dignes ni capables de donner leurs avis sur ces matières, les papes les ayant toujours consultés en de pareilles conjonctures. »

Mais Chaulnes avait en même temps suggéré au roi un pro-

[1] 24 mars. — *Rome*, 330.
[2] 28 avril et 5 mai 1690. — *Rome*, 331.

Digitized by Google

jet qui, bien mûri et loyalement exécuté, pouvait ramener la paix entre le Saint-Siége et la France :

« Comme ces évêques, dit-il [1], veulent bien demeurer d'accord que l'Assemblée de 1682 n'a jamais prétendu décider de foi ni établir un nouveau dogme, je croirais que l'assemblée qui se va former [2] pourrait ne pas faire difficulté d'avouer la même chose lorsqu'elle écrirait à Sa Sainteté, supposant qu'il est de l'usage, quand on est bien avec un pape, que l'assemblée qui se forme lui rende quelque devoir. Que si donc cette nouvelle assemblée pouvait faire ce pas, je croirais qu'elle ferait une action prudente de ne pas attendre que le pape demandât à Votre Majesté cette satisfaction, et que d'elle-même elle prévînt cette sollicitation de la part de Sa Sainteté. »

Le roi répondit qu'il fallait ôter cet espoir au pape, et qu'il permettrait tout au plus qu'après l'expédition des bulles l'assemblée prochaine ou la suivante remerciât le Souverain Pontife de « la bonne justice rendue à tant de prélats [3]. » Il avait déjà repris contre Alexandre VIII cette accusation de partialité pour la maison d'Autriche qu'il avait autrefois portée contre Innocent XI, et dont il avait si odieusement abusé pour expliquer aux yeux de ses peuples l'échec de ses entreprises contre l'autorité pontificale. Il recommençait à dire que les Autrichiens seuls exigeaient la rétractation des actes de 1682. Le 19 mai [4], il écrivait encore à Chaulnes : Vous avez bien fait de désavouer tout projet de lettre, si le pape veut soumettre l'affaire aux cardinaux. S'il persiste, c'est qu'il ne veut pas s'accommoder avec moi, de peur de déplaire à la maison d'Autriche. L'empereur, de son côté, se plaignait de la faiblesse que le pape témoignait pour la France. Et, cependant Alexandre VIII ne donnait pas le moindre prétexte à ces plaintes contradictoires. Il était inébranlable dans la résolution prise, dès son avénement, de garder entre les princes chrétiens l'impartialité d'un père commun. Il désirait passionnément rétablir la paix en Europe. Il répondait à l'envoyé de Jacques II : « Nous sommes prêt d'aller en personne pour négocier la paix; mais, que voulez-vous, les intéressés n'en veulent rien

[1] 2 mai. — *Rome*, 331.
[2] L'Assemblée du Clergé de 1690.
[3] 22 mai. — *Rome*, 331.
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

entendre [1]. » Le 30 mai, le duc de Chaulnes écrivait au roi que le pape souhaitait particulièrement la conclusion de l'affaire des bulles pour travailler à la pacification générale comme médiateur. « Ainsi, disait-il, le pape qui est fort politique et qui a infiniment de l'esprit, sans que son grand âge l'ait diminué, souhaite intérieurement de pouvoir détromper l'empereur de l'opinion de sa partialité pour la France et lui faire voir que, quand il donnera des bulles, ce ne sera que par une nécessité et un point de conscience, après avoir été pleinement satisfait pour l'honneur du Saint-Siége. » Et quelques jours après, il cherchait encore à dissiper les soupçons du roi, qui attribuait au pape l'intention de donner au parti autrichien la prépondérance dans le Sacré Collége :

« A l'égard, Sire, disait-il [2], des Napolitains ou Milanais qui ont été compris dans la dernière promotion, j'aurai l'honneur de dire à Votre Majesté que, comme ces États confinent avec ceux du pape, plusieurs de cette nation se mettent dans la prélature, par là montent dans les charges qui les portent naturellement au chapeau, et, par le séjour qu'ils font en cette cour, s'unissent tellement aux Romains qu'ils songent peu à leur naissance, en sorte que l'Espagne n'a jamais guère compté sur de pareils sujets. L'expérience a toujours fait voir que c'est avec raison qu'elle n'y compte pas, ne pouvant faire aucun fonds sur leurs voix. Pour ce qui regarde le petit reproche que l'on pourrait faire au pape, que la vivacité outrée et les emportements des ministres autrichiens l'intimident si fort que l'on ne peut s'empêcher de voir la pente qu'il a de vouloir éviter à leur déplaire, *il n'a point paru ici que ces emportements violents aient encore rien produit de bon pour eux, mais au contraire le refus d'un chapeau qu'ils voulaient emporter par violence.* »

Le 6 juin, le duc informe Croissy qu'il a été « fort content » d'une audience du pape :

« Il n'oublia rien, dit-il, pour me faire connaître toutes les circonstances et dépendances qui regardent l'honneur du Saint-Siége et la gloire du pape entièrement flétrie, à ce qu'il prétend, par tout ce qui s'est fait contre Innocent XI que l'on ne voulait ménager en rien, à moins qu'un juste accommodement ne rétablit l'un et l'autre. Ainsi, monsieur, j'espérerai quelque jour, si cette affaire finit bien, me pouvoir disculper du retardement, puisqu'*elle est ici d'un plus grand poids et accompagnée de circonstances plus*

[1] Lord Melfort à Croissy, 1er juin 1690. — *Rome*, 335.
[2] 8 juin. — *Rome*, 331.

Digitized by Google

*importantes que l'on ne croit en France ; c'est ce qui est connu de tout le monde en ce lieu, et même par les personnes les plus attachées et les plus affectionnées au service du Roi* [1]..... »

Chaulnes fait observer à sa cour que Rome n'acceptera jamais le dernier projet de lettre venu de Versailles, où les évêques, reconnaissant qu'ils n'ont rien décidé, se complaisent à dire qu'ils ont exposé, dans la Déclaration de 1682, les doctrines reçues de tout temps en France. Je prends la liberté de dire, écrit-il, que le premier article a été agréable au pape, mais que la suite ne peut pas l'être :

« C'est vouloir faire entendre au pape tout ce qu'il ne veut pas même savoir, quand il se porte à un accommodement ; en un mot, c'est, ce lui semble, étaler à ses yeux la matière du triomphe de l'Assemblée sur l'autorité du pape..... »

Les cardinaux qui examinent cette rédaction la rejettent. Le duc déclare au cardinal Otthoboni que « si Sa Sainteté persiste dans sa soumission aux congrégations, car c'est ainsi, dit-il, que je crus m'en devoir expliquer, je retirerais tous mes projets de lettre, et ne parlerais plus de cette affaire au pape [2]. » En même temps il dit confidentiellement à Croissy : « Vous ne trouverez pas un seul cardinal qui traite les affaires avec plus de douceur que le pape [3]. » Enfin, il parvient à faire agréer par les cardinaux et par le pape un projet où les évêques s'expriment ainsi :

« ... Declaramus et protestamur quod, quemadmodum omnia et singula quæ, circa præmissa (extensionem Regaliæ et potestatem ecclesiasticam), in supradictis comitiis innovata fuerunt et Sanctitati Vestræ ac Sedi Apostolicæ displicuerunt, si possibile esset, ea infecta esse vellemus, ita nullam, tam de iis quam de cæteris omnibus inde secutis, rationem ullo unquam tempore nos habituros esse, quantum in nobis est, pollicemur [4]. »

Le consentement de la congrégation et du souverain Pontife n'avait été obtenu qu'avec peine. Le duc avait redoublé d'efforts pour triompher des opposants :

« Pour empêcher, dit-il, les mauvais effets de ces conseils, le

[1] *Rome*, 331.
[2] 27 juin 1690. — *Ibid.*
[3] 30 juin 1690. — *Ibid.*
[4] Voir nos *Recherches*, 2e édition, p. 622.

Digitized by Google

cardinal de Bouillon, de concert avec moi, écrivit à M. le cardinal Albani une lettre ostensive pour le pape, et cette lettre était remplie de tout ce qu'on peut imaginer de plus fort, faisant envisager au pape, s'il adhérait à des conseils aussi pernicieux, les suites d'un pontificat pires que celui d'Innocent XI. M. le cardinal Albani dit au sieur de Sertes qu'il n'oserait pas montrer cette lettre au pape ; que cependant, lorsqu'il le verrait, il aurait cette lettre dans sa main, pour donner curiosité à Sa Sainteté de savoir ce que c'était ; ce qui réussit comme il l'avait imaginé, en sorte que, Sa Sainteté s'étant fait lire cette lettre, et ayant vu nos sentiments à découvert, elle a fait aujourd'hui une assemblée de ses ministres ; et, comme entre ces cardinaux il y en avait qui avaient donné leur approbation à la *lettre réformée et la plus douce, le pape a pris le même parti*, ainsi que M. le cardinal Albani me l'a fait savoir [1]. »

Chaulnes annonce au roi qu'il lui envoie ces dépêches par l'abbé de Polignac, dont il s'est servi souvent et utilement, et qui a vu le Saint-Père, et il ajoute :

« L'on ne peut imaginer des expressions plus fortes que celles que Sa Sainteté lui a dites pour être reportées à Votre Majesté, ni concevoir des sentiments plus relevés sur tout ce qui la regarde, par une juste distinction de Votre Majesté avec l'empereur et le roi d'Espagne..... Le pape est très-sensible sur ces sortes d'affaires qu'il croit de conscience et d'honneur... »

Le pape remet en même temps à l'ambassadeur, avec un bref exhortatoire sur la paix générale, une lettre en italien, pressant le roi, dans un langage vraiment paternel, de terminer leurs différends. Il m'a dit, raconte le duc :

« Qu'il était bien aise qu'on pût voir de quelle manière il fallait se plaindre ou demander justice à un roi comme Votre Majesté ; que ce devait être toujours avec des honnêtetés et moins demander justice que grâce [2]. »

En faisant cet envoi, le duc exprime l'espoir que le roi sera satisfait de ces avances ; mais il ne dissimule pas qu'usant de la permission qui lui en a été donnée, il a promis au Saint-Père une lettre de la prochaine assemblée du Clergé :

« La lettre au pape de Messieurs de l'assemblée, dit-il, ne contribuera pas peu, Sire, à réunir le Clergé de France avec Sa Sainteté et à étouffer les affaires présentes, particulièrement lorsqu'elle lui fera connaître qu'elle n'a point décidé [3]. »

[1] 1er juillet 1690. — *Rome*, 331.
[2] 10 juillet. — *Ibid.*
[3] 9 et 10 juillet. — *Ibid.*

Digitized by Google

## VI

Louis XIV était alors bien éloigné de suivre les conseils modérés et prudents de son ambassadeur. Il avait résolu, depuis six semaines, d'envoyer à Rome, comme auxiliaire et surveillant, et bientôt comme successeur de M. de Chaulnes, le cardinal de Forbin-Janson [1], qui arriva en effet à son poste le lendemain du départ de l'abbé de Polignac [2]. Les premières dépêches de ce prélat, écrites des diverses stations de sa route, révèlent déjà son caractère et le rôle que le roi lui destinait. Il n'a jamais vu le pape, il n'est jamais venu à Rome; mais il n'ignore rien; il a une opinion arrêtée sur le pape, sur les cardinaux, sur tout le monde et sur toutes choses. Il sait et il dit que le duc de Chaulnes se laisse tromper par les belles paroles du souverain Pontife. En traversant la haute Italie, il juge la politique de chaque État, et il est prêt à y entamer toutes les négociations que le roi voudra : à Florence, il prépare un second mariage pour le Dauphin. Il avertit le roi que, quand il sera dans Rome, il saura pénétrer tous les secrets. Il arrive dans la nuit du 2 juillet, et il est reçu aussitôt par le pape avec des « marques d'une bonté extraordinaire [3] ; » mais « ce qui est de fâcheux, dit-il déjà, c'est qu'on ne peut faire aucun fondement sur les paroles du pape; il promet facilement, et, avec la même facilité, il change et se dégage, et il croit en être quitte avec de belles paroles.» Il est comblé de présents, de soins et de prévenances. Il est obligé de l'avouer, et le duc de Chaulnes l'atteste de son côté; mais il cherche aussitôt une occasion de querelle. Après lui avoir donné le chapeau, le pape l'attache à quatre congrégations. On sait le mépris des gallicans pour les décisions des congrégations romaines : il semble donc que le choix de celles où on le plaçait dût lui être indifférent. Mais il veut celles-ci, ne veut pas celles-là; la désignation du pape cache quelque

[1] Ses instructions sont datées du 15 mai 1690. — *Rome*, 333.

[2] Cet abbé, parti le 1er ou le 2 juillet, s'arrêta longtemps à Gênes, où le duc lui transmit le complément de ses dépêches, et n'arriva que le 22 août à Versailles.

[3] Expressions de Forbin lui-même. Dépêches des 4-7-10 juillet 1690. — *Rome*, 333.

Digitized by Google

mystère. Il pousse l'ambassadeur à réclamer. Alexandre montre à Chaulnes que sa plainte est absurde, et tout de suite lui dit qu'il peut choisir [1] :

« Sa Sainteté, écrit Forbin [2], m'a mis encore de la congrégation du Concile qui est une des plus considérables, de laquelle sont la plupart des cardinaux autrichiens. Je fus hier à celle des Évêques et Réguliers... Ces assemblées me donneront lieu d'avoir plus de commerce avec les cardinaux. Il paraît déjà qu'ils veulent entrer en liaison avec moi, et ils commencent déjà à me faire des avances et des ouvertures qui me paraissent assez obligeantes; cela cependant m'engagera à me tenir plus sur mes gardes à leur égard. »

Les conférences sur l'accommodement furent suspendues jusqu'à ce qu'on sût l'accueil fait par le roi aux propositions qui lui étaient portées par l'abbé de Polignac. Le pape attendait impatiemment les courriers de France, et souhaitait une réponse favorable avec une sincérité qui toucha Forbin lui-même. Il adjurait ce cardinal de porter le roi à l'aider dans les difficultés présentes, et de faire appel à sa justice et à sa délicatesse de conscience. « Ce qu'il y a de certain, écrivait Forbin au roi, c'est que le pape est un homme fort adroit, et qu'il va à ses fins avec de belles paroles; *mais il a le cœur plus français qu'aucun cardinal, et a le plus d'envie de finir les démêlés avec la France* [3]. »

Ces heureuses dispositions d'Alexandre VIII, dont aurait tiré si bon parti un évêque dévoué à son pays et à l'Église, ne faisaient qu'encourager Forbin à poser plus hardiment les prétentions gallicanes en face du Saint-Siége. Dès les premiers moments de son séjour, on lui laisse entendre que le roi et les évêques, ne donnant pas au chef de l'Église une satisfaction convenable, rendent inévitable un acte de l'autorité apostolique contre l'entreprise de 1682 [4]. Il proteste contre un pareil dessein, et déclare que l'on *cassera* en France tout ce qui aura

[1] Le duc, 18 juillet. — *Rome*, 331. — Forbin, même date. — *Rome*, 333.

[2] 22 juillet. *Ibid.* — Forbin ne fait pas seulement la police de l'ambassade française; il surveille ce qui se passe à Vienne, à Madrid, en Pologne, en Suisse, partout. Il s'occupe spécialement des mariages de princes. Il demande la révocation du nonce pontifical à Berne; mais justement le représentant du roi en ce pays, M. Amelot, répond qu'il est fort satisfait de cet agent.

[3] 18 juillet. — *Idid.*

[4] 18 juillet. — *Idid.*

Digitized by Google

été fait à Rome. Il avoue avoir parlé avec « un peu de force, » ce qu'on « n'a peut-être pas encore fait. »

Le duc de Chaulnes, piqué d'émulation, use maladroitement de la même violence et des mêmes menaces. Il attaque les cardinaux qui conseillent une bulle contre les actes de 1682 :

« Je dis donc au pape, écrit-il, tout ce que je pus alléguer contre les congrégations qui étaient remplies de personnes suspectes et qui se laissaient entraîner ou à leurs intérêts, ou aux intrigues. Le pape me dit : Mais toutes les assemblées ne sont-elles pas de même ? Avons-nous plus à nous louer de celles du Clergé de France ? Il ne me fut pas difficile de lui en faire voir la différence, etc[1]... »

Il montre aussi les procédures des parlements répondant aux actes du Saint-Siége ; de plus, le roi retirera ce qu'il aura concédé, « et ensuite on ne pouvait savoir jusques où les choses iraient. » Le pape ne répond à tout cela que par « bien des honnêtetés » pour lui et pour le roi. L'ambassadeur pense qu'Alexandre a été bien aise de voir que l'avis de la congrégation allait à une protestation, dans le dessein de le faire craindre et de s'en servir pour tâcher d'obliger toujours davantage. Aussi, dit-il, ai-je cru devoir faire envisager des suites fâcheuses, pour lui donner à notre tour quelques alarmes et suspendre ses résolutions, s'il les avait prises [2]. »

Cette attitude nouvelle de M. de Chaulnes ne lui fit pas regagner la confiance de Louis XIV, et sa disgrâce fut décidée quand le roi eut pris connaissance des dépêches apportées par l'abbé de Polignac. Dès le 24 août [3], Croissy écrit en confidence à Forbin pour le féliciter de n'avoir eu aucune part à ce projet d'accommodement « qui n'est point du tout satisfaisant et qu'on ne peut admettre. » On sent monter peu à peu la colère du roi. Il écrit lui-même à Forbin qu'il a con-

[1] 18 juillet. — *Rome*, 331.

[2] 22 juillet. — *Ibid.* — Lando, envoyé de Venise à Rome, était venu presser le duc de Chaulnes de ne point s'opposer à une déclaration pontificale contre l'acte de 1682, qui ne censurerait pas le fond des propositions. Chaulnes répondit que c'était impossible : « En condamnant la cause, on condamnerait par conséquent l'effet qui était les propositions, à moins que, par un second expédient, l'on ne mît des restrictions si fortes pour les propositions, que non-seulement elles ne fussent pas attaquées ou affaiblies, mais au contraire qu'elles fussent entièrement conservées et maintenues. »

[3] *Rome*, 333.

Digitized by Google

sulté « quelques-uns des plus habiles prélats, » et que le projet nouveau est « une production des partisans de la maison d'Autriche, et le moyen, dit-il, le plus efficace que leur malignité ait pu inventer pour détourner le pape aussi bien par cet artifice, comme ils l'ont déjà fait par leur menace, de tout ce qui peut rétablir une parfaite intelligence entre lui et moi [1]. » Bientôt le cardinal reçoit l'ordre formel d'entrer désormais avec Chaulnes dans la conduite de cette affaire, et Louis XIV l'instruit à fond de ses sentiments. Le projet envoyé par l'ambassadeur serait une rétractation. Les mots *omnia et singula*, toutes et chacunes choses, qui ont été innovées dans l'Assemblée de 1682, donnent lieu à trois remarques : 1° dire que ce sont des innovations, c'est prononcer une condamnation, comme on fait contre l'hérésie ; 2° le sens naturel serait que tout ce qui s'est fait, sans rien excepter, « est une pure innovation ; » 3° cette interprétation est confirmée par les mots *circa præmissa*, qui comprennent la Régale et la puissance ecclésiastique. On dirait donc qu'on a rétracté en 1690 ce qui avait été fait en 1682. On attribue la souveraine puissance au pape. Toutes les propositions du Clergé sont par là détruites. Et il n'y aurait pas à dire que cela viendrait d'un petit nombre d'évêques ; car « on sait que c'est la suite d'une longue négociation avec la cour de Rome ; » ni que c'est « une lettre de compliment et non pas un acte authentique, puisque personne n'ignore que le déni des bulles dépend de cette condition, qui par conséquent devient l'affaire de toute l'Église de France [2]. »

Le roi fit offrir au pape une déclaration portant que les formalités prescrites par l'édit de mars 1682 ne seraient plus observées, et qu'il en serait usé dans toutes les universités du royaume, comme avant la publication de cet édit. Mais, comme nous l'apprennent les annotations conservées sur les minutes de cet acte, la rédaction en avait été combinée de telle sorte, que le roi se réservait « de rétablir quelque jour l'édit dans toute sa force, en cas que la cour de Rome ne se conduisît pas bien envers la France. » D'un autre côté, le préambule débutait ainsi :

« Louis, par la grâce de Dieu, etc. Quoique nous n'ayons rien eu

[1] 1er septembre 1690. — *Rome*, 333.
[2] 14 septembre 1690. — *Ibid.*

Digitized by Google

de plus à cœur, depuis le commencement de notre règne, que de témoigner en toute occasion notre zèle pour le bien et l'avantage du Saint-Siége [1], et le désir sincère que nous avons toujours eu de contribuer, par nos soins et par tous les moyens que Dieu nous a mis en main, au maintien et à l'augmentation de notre sainte religion, néanmoins, toutes les preuves que nous en avons données pendant le dernier pontificat *n'ayant pu prévaloir aux mauvais conseils de ceux qui avaient le plus de part à la confiance du pape Innocent XI, et qui trouvaient leur intérêt particulier à lui inspirer des sentiments fort opposés à la bonne correspondance que nous avons toujours souhaité d'entretenir avec Sa Sainteté*, nous aurions été *obligé de prévenir, par notre édit du mois de mars 1682*, les fâcheuses suites que pouvait avoir une disposition si contraire au repos de notre royaume, etc. [2] »

On ne pouvait sérieusement admettre qu'Alexandre VIII acceptât un acte aussi injurieux pour son prédécesseur et pour lui-même. N'est-ce pas Louis XIV lui-même qui écrivait au duc de Chaulnes, le 16 octobre 1689 : « Vous savez qu'il (le cardinal Otthoboni) *a toujours été considéré comme le chef des conseils du feu pape*, etc. [3] ? » La déclaration royale devait être accompagnée d'une lettre des évêques, conforme au projet depuis longtemps envoyé à Chaulnes et rejeté par le pape. Forbin reçut une instruction secrète [4] l'autorisant à présenter, mais comme dernier terme des concessions, une autre lettre dont le passage principal était ainsi conçu :

« Declaramus ac protestamur, circa ea quæ anno prædicto atque in supradictis comitiis edita sunt de potestate ecclesiasticâ, nihil elato adversus Sanctitatem Vestram aut pontificiam auctoritatem animo tentatum; nec eam fuisse nostram aut cleri gallicani mentem ut quidquam de fide sanciremus, aut ullum dogma proponeremus, tanquam ad fidem pertinens; neque enim aliam fidem habemus quam catholicam, apostolicam et romanam; *sed in re ad fidem non pertinente existimamus integrum fuisse nobis nostram sententiam*,

[1] « M. de Meaux remarqua encore..... qu'aussitôt que le roi avait pris le gouvernement de son royaume, et surtout depuis M. Colbert, *on avait eu cette politique d'humilier Rome*, et de s'affermir contre elle, et que tout le conseil avait suivi ce dessein. De là la décision de la Faculté de théologie de Paris de 1663, et tout ce qui avait été fait jusqu'à ce jour. — 1700. » *Journal de l'abbé Ledieu*, t. Ier, p. 8 et suiv.

[2] *Rome*, 327, 333.

[3] Voir plus haut un long passage de cette dépêche.

[4] « Je veux bien vous confier à vous seul sous le dernier secret, et pour ne vous en servir que lorsque tout ce que vous aurez fait de concert avec mon ambassadeur n'aura pas réussi... » — 14 septembre 1690. — *Rome*, 333.

Digitized by Google

*quod cuique liberum est, nude ac simpliciter exponere, absque ullâ contrariæ sententiæ notâ*[1]... »

Ces deux nouveaux actes glorifiaient ainsi la conduite du roi et de l'Assemblée. Le loyal duc de Chaulnes, apprenant qu'il était désavoué, répondit simplement qu'il se soumettait à la volonté du roi, et il ajoutait avec raison :

« J'ai beaucoup de peine à croire que l'on puisse jamais accommoder les affaires des bulles sans que, par les expressions de l'accommodement, le pape puisse directement ou indirectement interpréter quelque chose à son avantage, pouvant ajouter même comme une chose constante que le pape assis aujourd'hui dans la chaire de saint Pierre est celui d'entre tous les successeurs que nous lui voyons, c'est-à-dire entre tous les cardinaux qui peuvent remplir après lui cette place, qui sera assurément le plus facile[2]. »

Et il annonçait que, depuis cette nouvelle, le pape paraissait être « plus fortement rentré dans la pensée de sa prétendue protestation[3]. »

Le roi commença par rappeler en France le cardinal de Bouillon qui avait approuvé le projet de l'ambassadeur, et celui-ci exprima le désir de quitter Rome ; mais le roi l'y maintint quelque temps encore dans une demi-disgrâce qui ne lui permettait plus de rendre d'utiles services. Louis XIV voulait que le crédit personnel de Chaulnes auprès d'Alexandre tournât au profit de la politique dure et hautaine que Forbin était chargé de faire triompher. Il lui reprochait amèrement de ne lui avoir encore procuré que « des bagatelles et des compliments[4]. »

« Il faut, ajoutait-il, que je prenne à l'avenir d'autres mesures pour me faire rendre la justice qui m'est due. En un mot, si la timidité du pape et l'appréhension qu'il a de mes ennemis sont capables de lui faire encore trouver des difficultés à terminer l'affaire des

[1] *Rome*, 333.
[2] 30 septembre 1690. — *Ibid.*
[3] Le cardinal Panciatichi dit à Forbin : « En France, on n'a point accepté ce projet, et vous voulez maintenant que le pape se contente de la première lettre des évêques que toute la congrégation a rejetée! Que peut faire le pape dans une pareille conjoncture, si ce n'est de remettre l'affaire dans la même congrégation qu'il avait établie pour l'examiner? *Au reste, on ne souffrira jamais qu'un acte tel que celui qu'a fait l'Assemblée subsiste et demeure dans son entier...* » 31 octobre 1690, Forbin au roi. — *Ibid.*
[4] 25 octobre 1690. — *Rome*, 332.

Digitized by Google

bulles, je ne veux plus que vous ayez pour lui de ces sortes de ménagements et d'applaudissements à tout ce qu'il vous dit, qui lui font croire qu'il lui sera facile de m'amuser pendant tout son pontificat, et que, pourvu qu'il contente la maison d'Autriche, il n'aura rien à craindre ni pour lui ni pour ses neveux de tout ce qu'il pourra faire de plus injuste contre moi... Enfin il est temps de savoir à quoi s'en tenir avec la cour où vous êtes, et j'ai assez longtemps éprouvé la fertilité du pape en expressions aussi honnêtes et obligeantes qu'inutiles, pour ne devoir plus asseoir le jugement que je dois faire de ses bonnes intentions que sur une prompte conclusion de ce que vous avez négocié depuis si longtemps ; d'autant plus que Sa Sainteté ne doit plus espérer un plus grand relâchement de ma part que ce que j'ai déjà fait de mon pur mouvement pour l'obliger. »

Le pape fut affligé de la réponse du roi, et surtout de ne plus entendre parler de cette lettre de l'assemblée du Clergé que Chaulnes lui avait promise avec l'autorisation de sa cour, au moins après l'expédition des bulles. L'ambassadeur osa envoyer au roi une copie de la dépêche où ce pouvoir lui était donné, et se plaindre de n'avoir pas reçu de réponse aux cinq ou six lettres qu'il avait écrites sur ce sujet à l'archevêque de Paris [1]. Mais sa parole n'était plus écoutée à Versailles, et Forbin, après avoir d'abord paru le ménager, acheva de le ruiner dans l'esprit du roi et des ministres.

L'ambassadeur, disait le cardinal, « agit et parle honnêtement,.... mais d'ordinaire cela ne va pas plus loin. » Il écrit avec une modestie affectée qu'il consulte le duc, lui fait part de ses lumières, lui laisse la meilleure part de la gloire, etc. [2]; mais bientôt le langage change. Tout a été gâté à Rome par Chaulnes et par le cardinal de Bouillon avant l'arrivée de Forbin [3]. « Pour ne pas dissimuler avec Votre Majesté, écrit-il, je suis obligé de lui dire qu'il me paraît que le pape a pris un grand ascendant sur M. le duc de Chaulnes [4]. » S'enhardissant peu à peu dans la délation, il l'accuse de trahir les instructions et les intérêts du roi. Enfin, lui, évêque et cardinal, il fait un crime à l'ambassadeur de n'avoir pas exigé une promesse formelle d'Alexandre dans le conclave, et il suppose que le pape se serait prêté à un pareil marché !

[1] 20 octobre 1690. — *Rome*, 332.
[2] 29 août, 9 septembre 1690. — *Rome*, 333
[3] 23 septembre. — *Ibid.*
[4] 14 octobre. — *Ibid.*

Digitized by Google

« On pouvait, dit-il[1], prévenir tous les embarras en prenant dans le conclave des engagements avec le pape, lequel, dans la passion infinie qu'il avait d'être élu au pontificat, aurait pu accepter toutes les conditions qu'on aurait voulu lui imposer. »

A quoi Chaulnes répondit victorieusement, dans une fort belle dépêche où il se défendait contre ses *ennemis :*

« Ils disent, Sire, que je devais faire entrer le pape dans des engagements formels de donner des bulles; et ce qui me surprend le plus, est qu'entre ces personnes il y en a qui savent ou qui doivent savoir ce que c'est que des conclaves, et que rien ne serait si incertain ni si dangereux même que ces engagements, puisque, pour peu qu'un cardinal ait l'honneur en recommandation, il ne souffrirait pas une pareille proposition, et que, s'il n'était pas honnête homme, il se pourrait venger facilement de la violence qu'on lui aurait faite, en obéissant à la bulle qui enjoint aux papes, sous peine d'excommunication, de faire le contraire après leur exaltation de ce qu'ils auraient pu promettre auparavant. »

La droiture de Chaulnes était un précieux secours dont Louis XIV et Forbin eurent tort de se priver. Le cardinal n'obtint absolument rien. Vainement il engageait avec le pape des discussions interminables qu'Alexandre ne cherchait point à éviter, et qu'il soutenait avec une supériorité reconnue de tous. Regardant Forbin « avec amour et distinction, » il lui avait permis de venir le voir à toute heure sans demander audience[2]. Un jour, dans un entretien de deux heures et demie, le pape lui ayant dit, « avec plus de chaleur qu'il n'en avait encore marqué, que les évêques avaient fait cet acte sans aucun fondement et, comme on dit en France, de gaieté de cœur, » le cardinal développe ce sophisme hypocrite que les évêques de 1682 avaient mérité « bien plus justement les éloges que les plaintes du chef de l'Église, » car ils avaient secondé le roi dans l'extirpation de l'hérésie, en dissipant les erreurs répandues par les protestants, et en vengeant le Saint-Siége des calomnies de ceux qui lui attribuent une trop grande puissance !

« Sur quoi, écrit-il au roi, le pape a répondu qu'on ne devait pas déshonorer le Saint-Siége pour cela, et que ce n'était qu'un prétexte. Ensuite il m'a encore parlé du projet (rejeté par le roi) et m'a

[1] 28 octobre, 1690 — *Rome*, 333.
[2] 23 août 1690. — *Ibid.*

Digitized by Google

dit qu'il fallait que je vinsse travailler avec lui sur cette table, m'a-t-il dit en me montrant la sienne, pour voir ce qu'il y aurait à ajouter ou à retrancher, et que pour cela il fallait prendre un jour[1]. »

Au lieu d'offrir une satisfaction quelconque, Forbin engage le pape à lui présenter des conditions.

« Il semble, ajoute-t-il, que voilà quelque rayon d'espérance ; mais il ne se faut pas flatter, car ces gens-ci jouent des comédies perpétuelles[2]. »

Le roi approuve la conduite et le langage du cardinal [3] : il ordonne de laisser au pape l'embarras de proposer et de faire des pas jusqu'au point fixé par lui. Forbin, prévoyant son échec, avait déjà pris l'habile précaution de l'imputer à l'excès de son attachement pour le service du roi :

« Je ne puis m'empêcher, écrivait-il[4], de dire à Votre Majesté que je m'aperçus bien... que les avis qu'on m'avait donnés, et dont je touchai un mot dans ma précédente lettre, étaient véritables, qu'on avait insinué au pape et à ses ministres qu'il ne fallait pas prendre grande confiance en moi ; *qu'il n'y avait point d'évêque en France plus prévenu pour nos maximes, et que j'étais dans un si grand dévouement à l'égard de Votre Majesté qu'on ne pouvait s'en promettre aucun adoucissement.* »

Son ressentiment ne connut plus de bornes, lorsqu'il comprit que toutes ses manœuvres allaient avoir pour résultat la publication d'une bulle depuis longtemps préparée par le pape et cassant les actes de 1682. Qu'on ne l'oublie pas, les abominables calomnies qu'on va lire sont d'un évêque sans piété, dont la vie est celle d'un diplomate sans scrupules ; et le Sacré Collége qu'il outrage, digne des beaux siècles de l'Église, est le même qui, après la mort d'Alexandre VIII, allait tout d'une voix lui donner pour successeur un saint, le bienheureux Georges Barbarigo, quand il en fut empêché par

[1] 19 novembre 1690. — *Rome*, 333.
[2] Trois jours auparavant, il écrivait déjà : « Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il (le pape) joue la comédie comme il lui plait. » J'ai lu, et je citerai ailleurs, des dépêches où Louis XIV réprimande ses agents laïques de la liberté de leur langage sur les papes ou les princes : mais il passe tout aux diplomates qu'il emprunte à l'Église.
[3] 8 décembre. — *Rome*, 333.
[4] 21 octobre. — *Ibid.*

Digitized by Google

les intrigues de la faction française que dirigeait ce même cardinal gallican ! Le 28 décembre, Forbin écrivit au roi [1] :

« L'autorité et l'intérêt sont presque les deux seules maximes sur lesquelles roule toute la politique de cette cour. La religion, la piété et le bien de l'Église ne sont quasi que des noms que l'on a souvent dans la bouche sans en avoir les sentiments dans le cœur; et ces vertus ne seraient guère ici d'aucun usage s'il ne se trouvait pas d'occasion de les faire servir de prétexte, ou en faveur de cette autorité qu'on veut accroître, ou en faveur de ces intérêts particuliers qu'on veut toujours ménager. Le pape, les cardinaux et les prélats n'ont ordinairement que ces deux vues dans leur conduite. Le premier écoute volontiers les flatteurs qui lui disent que sa puissance est indépendante et qu'il peut faire tout ce qu'il veut [2], et les autres entrent aussi naturellement dans les mêmes sentiments, soit par l'espérance dont ils se flattent de parvenir un jour au pontificat, soit par la gloire qu'ils trouvent à être ou ministres ou officiers d'un chef et d'un prince dont ils se figurent l'autorité sans bornes et sans limites. L'intérêt n'a pas des motifs moins puissants..... Voilà en gros le plan de cette cour et les maximes fondamentales qu'on y suit. »

## VII

Le pape donnait-il du moins quelque prétexte à cette animosité par des préférences réelles ou apparentes pour l'Empire ou pour l'Espagne ? Je sais bien que Louis XIV ne pouvait supporter que les souverains Pontifes aidassent la ligue permanente de Venise, de la Pologne et de l'Empire contre les Turcs alliés de la France ! Dès son exaltation, Alexandre VIII avait résolûment accompli le devoir que lui imposait sa double qualité de prince italien et de chef de l'Église. Ses libéralités envers sa famille ne l'avaient pas empêché, après avoir supprimé deux impôts [3],

[1] *Rome*, 333.

[2] Qui donc flatte le pape autant que le roi de France est flatté par les évêques gallicans et par Forbin lui-même? Je défie d'ailleurs qu'on cite un seul théologien ultramontain qui ait dit ou écrit que *le Pape peut faire tout ce qu'il veut*; tandis que le principe proclamé hautement par Louis XIV (voir notre article : *Le pape Innocent XI, etc.*, 1er octobre 1876), et appliqué pendant tout son règne sans qu'aucun évêque ait protesté, était que *son autorité en France n'avait d'autres bornes que celle de son équité.* Le pape seul dans le monde lui montra les vraies limites de cette autorité, et ce fut la cause unique de la lutte entre les deux cours.

[3] Ces impôts s'élevaient à cent mille écus romains par an. Le pape accorda en même temps la « liberté presque entière » du commerce des grains. L'abbé d'Hervault à Croissy, 20 novembre 1689. — *Rome*, 328.

Digitized by Google

d'envoyer de l'argent pour la guerre contre les Turcs, d'autoriser Venise à recruter son armée sur les terres papales [1], et de prendre à sa charge l'entretien de mille soldats et de cinq cents matelots [2]. Lorsque l'entrée des troupes françaises en Piémont eut inquiété Venise et ralenti son ardeur contre les infidèles ; que les armées ottomanes, faisant un retour offensif, eurent repris Belgrade et menacèrent Bude, l'alarme fut grande dans l'Europe centrale et en Italie. Qui donc fit un crime au pape d'encourager et de secourir les chrétiens qui repoussaient leur invasion? Louis XIV. Le duc de Chaulnes avait « porté fort aigrement ses plaintes [3] » au cardinal Otthoboni d'un envoi de subsides à l'empereur. Vous auriez dû, lui écrit le roi [4], vous plaindre directement au pape, et lui dire que c'est de « la partialité. »

« Si l'empereur, ajoute-t-il, fait des pertes en Hongrie, il ne les doit attribuer qu'à *une punition de Dieu*, qui ne peut souffrir l'union de la maison d'Autriche avec tous les princes protestants pour l'oppression de notre religion, et *qui ne condamnera pas moins l'assistance que le pape lui donne* pour continuer la guerre qu'ils me font tous conjointement. »

Louis XIV faisait adresser les mêmes reproches au pape par le représentant de Jacques II à Rome. Mais Alexandre ne se laissait pas intimider :

« Le cardinal (Otthoboni), écrit Melfort à Croissy, me répondit qu'il était constant qu'un Vénitien ne pouvait penser sans trembler à l'approche des Turcs, et que Sa Sainteté avait donné le peu d'argent qu'elle avait donné : premièrement, comme allié conjoint avec l'Empire, le roi de Pologne et les Vénitiens dans la guerre contre les Turcs; secondement, parce que cette guerre approchait plus de l'État ecclésiastique que celle des hérétiques, et troisièmement, parce que tout le monde aurait crié contre elle si, dans une

[1] Outre ce qu'il donne déjà aux Vénitiens, le pape leur permet de lever trois régiments dans ses États. Lemême au même, 26 décembre 1689. —*Rome*, 328.
[2] *Rome*, 323.
[3] 4 novembre 1690 : « Je lui dis (au cardinal Otthoboni) que l'affaire d'Angleterre devait par beaucoup de raisons toucher davantage le pape, puisque les Turcs ne contraignaient pas les consciences et n'allaient qu'à augmenter leurs conquêtes, au lieu que le prince d'Orange ne faisait la guerre que contre la religion ; que cependant le pape l'abandonnait. » — *Rome*, 332.
[4] 4 décembre 1690. — *Ibid.*



Digitized by Google

pareille conjoncture [comme celle de la reprise de Belgrade, elle n'avait rien fait[1]. »

Quelques jours après, Alexandre chargeait encore son neveu de répondre à lord Melfort :

« Qu'il n'y avait nul doute que le pape ne préférât toujours d'assister contre le Turc à toutes les autres choses; qu'il était prince temporel, et que par là il y était obligé; qu'on attendait les Turcs dans la Hongrie; que de là ils pouvaient venir dans l'Autriche et puis en Italie, et qu'ainsi ce n'était pas merveille si le pape assistait de tout son pouvoir où était le plus grand péril. »

Croissy félicite Melfort de ses doléances et de ses protestations.

« Ce sera du moins, dit-il, un prétexte à Sa Sainteté pour refuser à l'empereur les assistances qu'il demande plutôt contre la France que contre les Turcs, et il sera bon que, dans de pareilles occasions, vous réitériez vos instances pour contrecarrer celles de la maison d'Autriche[2]. »

Et Louis XIV lui-même écrivait au duc de Chaulnes une lettre courroucée contre le pape qui secourait l'empereur « plutôt, dit-il, contre moi que contre les Turcs[3]. » Le roi de France savait pourtant bien qu'à ce moment, comme toujours, Alexandre VIII ne remplissait envers l'empereur, comme envers tous les princes chrétiens, que son devoir de père commun, et qu'en retour il n'obtenait de Léopold que des marques d'ingratitude. Deux jours auparavant, il écrivait lui-même au duc de Chaulnes[4] :

« Je suis bien averti que le pape ayant fait savoir à l'empereur qu'il lui envoyait un secours de cinquante mille écus pour être employé contre les Turcs, ce prince a répondu qu'il ne prétendait pas que cette somme lui doive tenir lieu de la satisfaction qu'il attend de Sa Sainteté; et il ne faut pas douter que toutes les avances qu'elle fait à la cour de Vienne et à celle de Madrid ne les excite encore à de plus grands emportements contre Sa Sainteté. »

Le 29 du même mois, il informe encore son ambassadeur

[1] 4 novembre 1690. — *Rome*, 336.
[2] 22 novembre. — *Ibid.*
[3] 6 décembre. — *Rome*, 332.
[4] 4 décembre. — *Ibid.*

Digitized by Google

que, d'après les nouvelles de Vienne, Léopold n'a pas répondu et ne répondra pas aux trois lettres du pape sur la paix, sur la prise de Belgrade, sur les subsides; que l'empereur est si mécontent qu'il veut en écrire au Sacré Collége, retirer son ministre de Rome et refuser de recevoir le nonce [1].

L'empereur et le roi d'Espagne s'étaient récemment offensés de deux mariages accomplis dans la famille Otthoboni. Le pape avait marié une de ses nièces au prince de Palestrine, de la famille Barberini, et son neveu don Marco à une nièce du cardinal Altieri. Ces arrangements domestiques ne devaient exercer aucune influence sur la direction des affaires. Sans rechercher si, ce que je ne crois pas, les cours de Vienne et de Madrid avaient un grief sérieux contre le pape, il est du moins certain que cette alliance des Otthoboni avec deux familles qui passaient pour attachées aux Français démentait cette prétendue partialité du pape en faveur de la maison d'Autriche ; car le duc de Chaulnes écrivait précisément à ce propos [2] :

« Cette union est le plus grand coup qui se puisse faire en cette cour pour y assurer le crédit et la réputation de Votre Majesté. Les Espagnols marquent par toutes sortes de voies leur chagrin contre le pape et sa famille. »

Le roi de France ne pouvait non plus se plaindre que, dans les actives démarches faites par le pape pour rétablir la paix en Europe, il se fût écarté du rôle de médiateur impartial. Alexandre VIII s'était montré juste pour tous et particulièrement bienveillant pour la France [3]. L'alliance de l'empereur et de l'Espagne avec les protestants le tourmentait. Il ne cachait pas à Chaulnes son affliction de voir ces deux puissances « entre les mains des hérétiques », et disait « que la religion serait bientôt perdue si par la paix l'on n'y trouvait quelque remède. » Montrant l'*Histoire de Louis XIV par les médailles*, que Forbin avait été chargé de lui offrir, il dit au duc « qu'il aspirerait fort à voir une médaille de Sa Majesté sur la paix. Je lui répondis, ajoute Chaulnes, que ce ne pourrait être qu'au

[1] *Rome*, 332.
[2] 23 septembre 1690. — *Ibid.*
[3] L'ambassadeur d'Espagne propose au pape une ligue offensive et défensive en Italie, et lui dit « que son maître mettrait le tout pour le tout, » si Alexandre veut y entrer. Mais le pape refuse, et en fait part à l'ambassadeur français. 11 janvier 1690. — *Rome*, 330.

Digitized by Google

revers de la sienne. » Le pape répliqua qu'il craignait de ne pas vivre assez pour voir ce grand ouvrage [1].

Malgré le désastre de l'expédition d'Irlande et le retour de Jacques II à Saint-Germain (août 1690), Louis XIV résistait avec avantage à ses ennemis sur le continent; cependant les confédérés, excités par Guillaume d'Orange, souhaitaient la prolongation d'une guerre qui épuisait peu à peu les forces de la France, et le pape entrevoyait le jour où les alliés d'Augsbourg pourraient exercer de cruelles représailles contre Louis XIV. Jetant les regards sur la chrétienté, il disait à lord Melfort [2] :

« Qu'il avait fait des propositions pour la paix; que, de tous ceux à qui il avait écrit des brefs il n'y avait que la France qui lui avait répondu favorablement, et que néanmoins il n'y avait que la France qui fût victorieuse; que l'Espagne avait répondu que ce n'était pas le temps de songer à la paix; que l'empereur n'avait pas répondu, et ne voulait pas entendre parler de la paix..... »

Le pape disait au même ambassadeur « qu'il n'y avait rien qu'il ne fît pour obtenir la paix, mais que la maison d'Autriche ne voulait pas la paix, et qu'elle ne savait pas faire la guerre [3]. »

Louis XIV espérait peut-être que le pape, inquiet de cette malveillance de l'empereur et de l'Espagne, serait réduit à se tourner vers lui et à subir ses conditions. Le 29 décembre 1690, il invitait le duc de Chaulnes à se servir, dans ses entretiens avec Alexandre, des informations qu'il lui transmettait sur les dispositions de Léopold. Le 8 janvier suivant, il lui écrivait encore [4] :

« Ce que je vous ai mandé des sentiments de la cour de Vienne sur le mécontentement qu'elle a de la conduite du pape se confirme de jour en jour. »

C'est précisément à cette époque que le pape était le plus fermement résolu, s'il n'obtenait pas satisfaction de la France, à porter le coup qu'il avait retenu si longtemps. Il montra aux

[1] 14 septembre 1690. — *Rome*, 382.
[2] Melfort à Croissy, 28 octobre 1690. — *Rome*, 336.
[3] 2 décembre 1690. — *Ibid.*
[4] *Rome*, 332.

Digitized by Google

Français, comme inévitable et prochaine, la publication de la bulle contre les actes de 1682. Le duc et le cardinal se récrièrent, protestèrent, menacèrent, comme si cette déclaration était nouvelle et imprévue. Les dépêches déjà citées attestent le contraire, et le cardinal d'Estrées, dans son compte rendu de ces négociations, publié par nous pour la première fois [1], reconnaît lui-même que, depuis le rejet des propositions portées en France par l'abbé de Polignac, le pape « continua à dire aux ministres de France qu'outre la bulle des évêques, il ne pouvait mettre à couvert la dignité du Saint-Siége sans publier une constitution pareille à celle d'Innocent X contre les traités de Westphalie. » Les cardinaux neveux tinrent les mêmes discours que leur oncle, en dépit des efforts des Français pour les effrayer :

« Le roi, dit le cardinal Otthoboni à Forbin, a fait un édit sur la doctrine, ce qui n'appartient qu'au pape. Je lui répondis, raconte le cardinal français, que Votre Majesté n'avait rien décidé pour la doctrine; qu'elle avait seulement ordonné que celle des évêques serait enseignée; que Votre Majesté était obligée de faire cela dans les occasions; que Votre Majesté y était engagée par le serment qu'elle a fait à son sacre de maintenir les canons de l'Église et par conséquent la doctrine qui les défend ; qu'au reste, ni les parlements ni les évêques ne souffriraient jamais que leur doctrine, non plus que leur assemblée, fût flétrie [2]. »

Et notre évêque prétend avoir ajouté que « le pape ne devait pas achever de mettre le feu dans l'Église et dans la chrétienté. » La longanimité du pape était inépuisable. Il ne négligea aucun moyen de persuader Louis XIV. Le 18 novembre 1690, il avait encore écrit au roi une lettre touchante, en italien, le conjurant de rendre à sa mère l'Église le respect qui lui est dû :

« En sorte, disait-il [3], que les ecclésiastiques de votre royaume, aussi florissant qu'il nous est cher, non-seulement cesseront de s'opposer plus longtemps aux satisfactions légères contenues dans le projet qui nous a été accordé, dès le mois de juin dernier, par M. le cardinal de Bouillon et M. le duc de Chaulnes, ambassadeur de Votre Majesté, après de longues et exactes discussions, mais en rendront encore les expressions plus favorables et plus

[1] *Recherches*, 2e édition, p. 623.
[2] 30 décembre 1690. — *Rome*, 333.
[3] *Rome*, 336.

Digitized by Google

avantageuses à l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres. »

A Rome, le pape poursuivait les négociations en personne et par ses ministres. Dans la dernière audience, je crois, qu'il donna au cardinal de Forbin, il représenta encore à ce prélat que la piété du roi devait le porter à exiger des évêques une rétractation de leurs articles, sans toucher à la doctrine, sinon qu'il les casserait. Forbin répondit avec son opiniâtreté accoutumée : Saint Louis lui-même refuserait cette rétractation. Les parlements, les universités s'y opposeraient. Si le pape fait un acte, cet acte sera condamné par tous les parlements; les universités y donneront atteinte, etc., et il ne restera ainsi à la postérité qu'un nouveau témoignage de la résistance de l'Église gallicane aux prétentions de la cour de Rome. Le pape parlant aussi de la Régale et réclamant le rétablissement des choses *in pristinum* : « J'ai connu, dit Forbin, par la manière dont il a parlé de cette affaire, qu'il en était fort instruit[1]. »

Alexandre ne se rebutait d'aucune obstination. Il ordonna de nouveau à ses ministres de rechercher si une dernière concession était possible. Le 15 janvier 1691, le P. Cloche, général des Dominicains, Français et fort bien vu du roi, choisi pour porter les paroles entre le palais et l'ambassade française, vint en avertir le duc de Chaulnes, qui préparait son départ, et qui rendit compte aussitôt à Versailles du message de ce religieux[2] :

« Albani (cardinal, secrétaire des brefs) l'avait envoyé chercher pour lui dire qu'ayant été ce matin chez le pape, Sa Sainteté lui avait demandé et à Panciatichi (cardinal, dataire) en quel état étaient les négociations ; qu'ils avaient répondu qu'elles n'étaient pas encore assez avancées pour lui en rendre compte ; que l'on m'avait envoyé un projet que j'avais rejeté; *que le pape avait dit de ne point s'attacher à une seule manière de s'exprimer; qu'ils facilitassent autant qu'il se pourrait l'accommodement, et qu'il ne souhaitait autre chose sinon que son honneur pût être à couvert, et que l'on ne pût pas dire de lui la même chose que l'on avait dite d'Honorius;* qu'ils donnassent à ce père tout le temps qu'il souhaiterait; que je voulais partir, et qu'il voulait que je m'en allasse content... »

Ce n'est pas dans le même esprit que Louis XIV répondit à la lettre pontificale du 18 décembre. Il disait d'abord qu'il avait

[1] 8 janvier. — *Rome*, 336.
[2] 15 janvier 1691. — *Rome*, 343.

Digitized by Google

appris « avec un sensible déplaisir » que le pape ne fût pas encore satisfait, rappelant avec complaisance, comme de prétendues concessions, l'abandon des Franchises et la restitution du Comtat-Venaissin, et outrageant la mémoire d'Innocent XI, qu'il nommait le seul auteur de la guerre actuelle. Il abordait ensuite l'objet même de la correspondance, et se vantait de son attention à exposer les vrais sentiments des évêques de 1682 :

« Votre Sainteté, ajoutait-il, en sera plus amplement éclaircie, si elle veut bien entendre la lecture du mémoire que j'envoie à mon ambassadeur, lequel je ne pourrais m'empêcher de désavouer s'il avait outrepassé son pouvoir, qui ne lui permet pas d'accepter d'autre projet que celui qu'il doit avoir communiqué à Votre Sainteté; et, *comme je ne puis ni ne dois rien exiger de plus de ceux que j'ai nommés aux archevêchés et évêchés de mon royaume*[1], *je m'assure que Votre Sainteté s'en contentera*, et qu'elle fera finir, par la prompte expédition des bulles, le préjudice que notre religion souffre d'une si longue vacance des évêchés[2]. »

Alexandre VIII put encore lire cette réponse du roi, mais il était déjà sur son lit de mort. Quelque vigueur de corps qu'il eût conservée à quatre-vingts ans, elle lui manqua tout à coup après un an de pontificat, sans qu'on remarquât le moindre déclin d'intelligence. Il n'avait pas ménagé sa santé. J'ai dit à quels excès de travail il se livrait. Tel l'avait vu le cardinal d'Estrées après son exaltation, tel il se montra jusqu'à la fin :

« Il parle et agit comme un jeune homme, écrivait ce prélat; on croit cependant qu'il sent le poids des années, et qu'il a des incommodités qui font appréhender qu'il ne dure pas longtemps[3]. »

« Il fait, écrivait l'abbé d'Hervault, plus de fonctions d'église et plus aisément en apparence que pape n'a jamais fait[4].... La mésintelligence de ses neveux, dit encore cet abbé, lui donne des soucis.... Cela se mêle, ajoute-t-il, à beaucoup de travail que le pape fait dans un grand âge et presque sans secours, ce qui fait craindre les épuisements[5]. »

[1] Que l'on examine avec l'attention la plus scrupuleuse toute la correspondance de Louis XIV, et l'on verra qu'il n'est jamais entré dans sa pensée que des évêques français pussent faire, ou dire, ou écrire autre chose que ce qu'il voulait.

[2] 8 janvier 1691. — *Rome*, 336.

[3] 15 octobre 1689. — *Rome*, 325.

[4] 26 décembre 1689. — *Rome*, 328.

[5] 6 juin 1690. — *Ibid.*

Digitized by Google

La division des princes chrétiens qu'il aurait voulu réunir contre les Turcs, les tracasseries misérables que divers États lui suscitaient, les dangers de l'Église, les affaires de France surtout ne lui laissaient pas un moment de repos. Dès le mois de mai 1690, il se plaignait à ses ministres de ses longues insomnies : « Nous ne serons plus guère ensemble, leur disait-il, et nous ne sommes pas en état de soutenir longtemps ces chagrins [1]. »

Le 20 janvier 1691, Forbin avertit le roi de la maladie du pape ; dès le 22, il l'informe que cette maladie est « périlleuse, » et que les neveux ont peu d'espoir. Le 24, il presse l'envoi des cardinaux pour le conclave regardé comme très-prochain ; en « bon ami de cour, » il s'empresse de décrier, outre M. de Chaulnes qui est encore à Rome et qui, ayant eu déjà le secret du roi dans trois conclaves, peut recevoir de nouveau la même marque de confiance, le cardinal de Bouillon, à qui son rang de doyen des cardinaux français peut attirer aussi le même honneur [2]. Le 27 janvier, la gangrène se déclare et la mort est imminente ; Forbin, tout entier à ses desseins, accuse formellement le duc de Chaulnes de vouloir faire un pape avant l'arrivée des cardinaux de France. Pour prouver qu'il est digne des confidences royales, et qu'il n'est aucun service qu'on ne puisse lui demander, il se vante de la suprême tentative qu'il fait pour triompher du pape par l'intimidation. Il n'est pas arrêté un instant, dans ses odieuses manœuvres, par les témoignages d'affection personnelle que lui envoie le vieillard mourant. Il montre au cardinal Otthoboni la maison d'Autriche

[1] Chaulnes à Croissy, 31 mai 1690. — *Rome*, 331.

[2] 22 janvier 1691. — « .., Un des grands embarras qu'il y aura au conclave, ce sera le peu de créance que les cardinaux auront en M. le duc de Chaulnes... Je suis aussi obligé de représenter à Votre Majesté qu'il y a lieu de craindre que les manières de M. le duc de Chaulnes ne causent des difficultés dans l'exécution de ses ordres, qui ne trouveront peut-être pas dans son esprit toute la soumission qu'on leur doit rendre s'ils ne sont pas conformes à ses propres vues..... Pour M. le cardinal de Bouillon, Votre Majesté en connaît le caractère; il a pris un grand ascendant sur l'esprit de M. l'ambassadeur. Aussi, il est certain qu'ils agiront de concert, et il est à craindre que leur principale application ne tende à former des desseins particuliers. L'aversion qu'ils ont l'un et l'autre contre M. le cardinal d'Estrées et celle que ledit cardinal a pour eux sera un principe de division, etc. Pour moi qui n'ai point d'autre passion que de faire mon devoir et de servir Votre Majesté, je témoignerai, etc.... » — *Rome*, 339. — Chaque membre de la faction française fait ainsi tour à tour le portrait de ses collègues et compatriotes.

Digitized by Google

prête à se venger sur lui[1] des sujets de plainte qu'elle prétend avoir contre son oncle, et lui dit qu'il n'a qu'une ressource, c'est de s'assurer la protection de la France en faisant céder le pape. Le cardinal Otthoboni, écrit Forbin au roi, me dit :

« Que le pape lui avait encore témoigné la veille (26 janvier) qu'il ne souhaitait rien tant que de donner satisfaction à Votre Majesté, et qu'à cette occasion Sa Sainteté lui avait marqué beaucoup de tendresse et d'amitié pour moi. Je lui répondis que tout cela n'était que des paroles qui ne se pouvaient prouver que par des effets; que j'étais persuadé que, s'il le voulait fortement, il pouvait y déterminer le pape. »

Forbin met pour condition expresse de la protection royale que le pape, en accordant les bulles, ne se permette aucune réserve qui puisse offenser les maximes de France :

« Je lui ai répondu, ajoute-t-il, qu'après être convenu de la lettre des évêques, si le pape parlait là-dessus, il le devait faire de manière qu'il n'en restât aucun acte ni vestige dont Votre Majesté n'eût point de sujet de se plaindre, puisque ce serait donner lieu à d'autres ouvrages, et perdre tout le mérite qu'il pouvait avoir auprès de Votre Majesté qu'il lui est essentiel de ménager; et, pour le lui prouver plus fortement, je l'ai informé des délibérations du conseil de la cour de Vienne, contenues dans les dépêches de Votre Majesté du 29 décembre, et lui ai fait connaître l'aigreur et l'emportement de cette cour contre le pape et sa famille; qu'il était perdu, s'il espérait pouvoir la ménager[2]. »

## VIII

« Le 30 janvier, écrivait Forbin, Alexandre avait eu sur le midi, une oppression qu'on crut, durant deux heures, le devoir emporter. Il n'en fut pas plus tôt délivré qu'il se fit revêtir de rochet et de camail, et, en présence de douze cardinaux et de deux protonotaires apostoliques qu'il avait fait venir pour prendre acte de ce qui se passait, il dit, avec plus de force qu'on n'aurait dû le présumer de l'état de sa maladie[3], que, conservant, quoique grièvement malade,

[1] « ... L'empereur a écrit au Sacré Collége une lettre qui a été remise par son envoyé à M. le cardinal Cybo. Je n'ai pu encore la voir, mais on dit qu'elle est la plus critique et la plus envenimée que l'on puisse imaginer contre le pape et toute sa famille. » Chaulnes au roi, 29 janvier 1691. — *Rome*, 343.

[2] 29 janvier 1691. — *Rome*, 339.

[3] D'Hervault, 31 janvier. — *Rome*, 345.

Digitized by Google

toute la liberté de son esprit et de son jugement, il avait considéré qu'il n'avait été élevé à la suprême dignité qu'il possédait que parce qu'il avait été le fidèle conseiller de son prédécesseur, et qu'il l'avait toujours affermi et encouragé à la défense des droits du Saint-Siége dans les contestations qu'il avait eues avec la France; qu'il savait bien que le Sacré Collége avait attendu de lui qu'il pratiquerait les conseils qu'il avait donnés, qu'il maintiendrait ce qu'Innocent XI avait fait et qu'il défendrait les mêmes droits avec le même zèle; qu'à la vérité il avait voulu accommoder ces différends, mais que c'était avec tout l'avantage dû au Saint-Siége, en obligeant les évêques de France à rétracter tout ce qui avait été fait dans leur assemblée; mais que, n'ayant pu l'obtenir, il croyait être obligé de donner au Sacré Collége la satisfaction qu'il attendait de lui et de rendre public un bref qui avait été projeté dans le temps d'Innocent XI et examiné plusieurs fois dans les congrégations des cardinaux, et que, pour cet effet, il ordonnait qu'en leur en fît la lecture[1]. »

La constitution *Inter multiplices* cassait et annulait non-seulement les actes de l'Assemblée de 1682, qui avait voulu imposer des dogmes particuliers à la France, mais encore l'édit royal et les arrêts des parlements qui, en ordonnant l'exécution de ces actes, avaient usurpé les droits de l'Église et envahi son domaine spirituel. Elle n'empiétait nullement sur l'autorité temporelle, comme les gallicans le prétendirent mensongérement; elle repoussait une injuste agression et rendait aux catholiques français la liberté de croyance que Louis XIV et quelques évêques avaient prétendu leur ôter. « Sa Sainteté l'avait signée dès le commencement du mois d'août (le 4), et elle avait été dressée au mois de juin par la congrégation [2]. »

Alexandre VIII mourut le 1er février.

Par une attention délicate et conforme à toute sa conduite envers la France, il ne voulut pas que sa bulle fût affichée aux lieux accoutumés. Il n'imita pas Louis XIV, qui faisait placarder, la nuit, par ses officiers de marine, dans toutes les rues de Rome et jusque sous les fenêtres du Vatican, son appel au futur concile et les arrêts de ses parlements [3]! Il substitua aux formes ordinaires un mode de promulgation qui ménageait mieux l'orgueil des Français. Le cardinal de Forbin se vanta au roi

[1] Forbin, 10 février. — *Rome*, 339.
[2] Forbin, 1er février.— *Ibid.*
[3] Voir nos articles déjà cités : *L'Ambassade de Lavardin*, et *le Pape Innocent XI et la Révolution de 1688.*

Digitized by Google

d'avoir fait défendre l'affiche au champ de Flore et ailleurs; le cardinal d'Estrées, qui n'était pas alors à Rome, a répété, d'après Forbin son ami, qu'on dut cela en effet « à la diligence et à la vigueur avec laquelle M. le cardinal de Forbin-Janson prévint cette publication, en obligeant le cardinal Otthoboni et don Antonio son père, *par la force de ses représentations mêlées de quelques menaces,* à empêcher cette publication [1]. » Je ne sais pas quel intérêt les gallicans auraient à prouver l'exactitude de ces assertions : il eût été peu glorieux et tout à fait inutile pour Louis XIV et pour le cardinal de Forbin de devoir à la contrainte l'omission d'une formalité superflue. Mais ce récit n'est pas conforme à la vérité : Chaulnes déclare expressément, dans sa dépêche du 2 février, qu'après la lecture de la bulle, plusieurs cardinaux ayant demandé au pape quels ordres il donnait pour qu'elle fût connue de tout le monde, il avait répondu [2] « que c'était assez de l'avoir lue en public, » et le duc ajoute : « Le pape mort, personne n'a plus autorité de le faire. » Forbin avoue lui-même que la bulle, quoique non affichée, « a été sue dans Rome comme si elle l'avait été [3]. » Elle fut immédiatement répandue en Italie, en France et partout. On se répéta le discours du pape ; on admira la simplicité et la majesté de cette dernière scène, la modération d'Alexandre et sa sympathie pour la France, au moment où il exerçait sur elle son pouvoir de pasteur suprême.

Les Français de Rome attestent l'émotion profonde que cet événement causa autour d'eux :

« Les esprits mal disposés, dit l'auditeur de rote [4], qui sont toujours ici en grand nombre trouvent de l'héroïsme dans l'action du pape et semblent lui pardonner tout le décri [5] qu'il a d'ailleurs donné à son pontificat... La circonstance du lit de mort donne de la réputation à cet acte *qui serait fort nuisible dans le lieu où il aurait autorité,* puisque, selon son esprit, il faudrait que l'Assemblée du Clergé de France perdît la possession où elle a toujours été de parler des choses spirituelles; qu'elle ne pût, sur toutes choses, faire aucun acte de déclaration ou d'appellation sans voir ses évêques privés de bulles; qu'elle vît tranquillement détruire les

[1] Nos *Recherches,* 2e édition, p. 623.
[2] *Rome*, 343.
[3] 31 janvier. — *Rome*, 339.
[4] D'Hervault à Croissy, 31 janvier 1691. — *Rome*. 345.
[5] D'Hervault fait allusion aux mécontentements, d'ailleurs intéressés et suspects, qu'avait provoqués la faveur des neveux.

Digitized by Google

maximes de l'Église gallicane et croître les prétentions des papes ou de la cour romaine. »

Forbin éclate en injures et en menaces [1] :

« Le pape, écrit-il au roi, a voulu terminer sa vie par une action qui montre bien la haine et l'aversion qu'il a toujours eues pour la France... On peut dire qu'il meurt comme il a vécu, dans une opposition formelle et constante aux intérêts de Votre Majesté et aux maximes de France. »

Puis il accumule des accusations ineptes qui se détruisent mutuellement. On dit, raconte-t-il, qu'Alexandre a fait cela en vertu d'un engagement pris envers les Espagnols, « dès le conclave : »

« En effet, avant-hier (30 janvier), après que les cardinaux se furent retirés, le P. Marchese, prêtre de l'Oratoire de la *Chiesa nuova*, fameux janséniste, dévoué à la maison d'Autriche, étant entré, le pape lui dit : Vous voyez, mon Père, que j'ai bien tenu ma parole. *Peut-être aussi* l'a-t-il fait pour faire oublier la conduite qu'il a tenue pendant son pontificat, qui était fort décrié[2] dans le public, *ou bien* pour réconcilier sa famille avec la maison d'Autriche. »

Le mot adressé au P. Marchese fût-il exact, comment peut-on, de bonne foi, y voir autre chose qu'une allusion au dessein arrêté par le pape, de concert avec les cardinaux, de publier avant sa mort la bulle depuis longtemps préparée? Forbin lui-même avait informé le roi, par sa dépêche du 29 juillet 1690, de cette *promesse* faite par le pape au Sacré Collége [3]. Si Forbin est sûr de sa première explication, pourquoi en cherche-t-il deux autres plus faibles encore? Alexandre sait bien qu'aucun intérêt sérieux de l'Église ni du gouvernement n'a été sacrifié à l'élévation de sa famille, et il n'a rien à faire oublier. D'ailleurs la résolution de frapper les actes de 1682 remonte à l'époque même de son exaltation, quand il n'était encore exposé à aucune critique. Enfin, il a si

[1] 1er février. — *Rome*, 339.

[2] Pour être juste, il faut dire que le public romain ne murmurait pas moins de la suppression du népotisme sous Innocent XI. On se plaignait de la tristesse de la cour pontificale, d'une rigidité nuisible au commerce, des économies, etc. V. dépêches des agents français, et, par exemple, un rapport de l'abbé Servient, du 30 décembre 1676. — *Rome*, 248.

[3] *Rome*, 333.

Digitized by Google

peu cherché à réconcilier par cet acte sa famille avec la maison d'Autriche qu'il n'a pas voulu que sa famille y prît part. Les cardinaux neveux n'assistèrent pas à la lecture de la bulle. « Les cardinaux Otthoboni et Rubini, dit l'abbé d'Hervault [1], *s'absentèrent de cette assemblée, par affectation et peut-être par le conseil du pape.* » Et ils désirent si peu se prévaloir de la bulle auprès des ennemis de la France, que d'après une dépêche de Chaulnes [2], le cardinal Otthoboni « n'a rien oublié pour marquer la passion qu'il a d'effacer par sa conduite dans le conclave la mémoire de ce que son oncle a fait à l'article de la mort. » Et, en effet, ce cardinal, pendant un conclave de cinq mois, ne cessa pas un instant d'être uni à la faction française.

Forbin avait été averti de moment en moment des progrès de la maladie d'Alexandre par le cardinal Otthoboni. Le souverain Pontife voulut bénir une dernière fois tous les cardinaux, et en particulier ceux de sa création. Forbin fit en sorte de n'arriver qu'une demi-heure après que les cardinaux de sa promotion furent sortis de la chambre du mourant! Il est visiblement satisfait d'annoncer à Louis XIV qu'il n'a pas reçu la bénédiction du souverain Pontife. Il n'exprime, il ne ressent aucune pitié pour les douleurs du malade, aucun regret du pape auquel il doit sa dignité. Il n'y a là rien qui surprenne de la part du *prélat turc* [3]. Mais on est affligé du langage tenu en cette circonstance par le duc de Chaulnes. Sa première pensée est d'exciter le roi à la vengeance :

« Étant certain, Sire, dit-il [4], que les impunités passées autorisent

[1] 31 janvier 1691. — *Rome*, 345.
[2] 10 février. — *Rome*, 343.
[3] Forbin n'avait pas cessé de mériter ce titre, sous lequel Innocent XI le désignait. De Rome, il appuyait encore la politique française en Pologne, et toutes les intrigues favorables aux Turcs. Le 23 septembre 1690, il entretient le roi de sa correspondance avec M. de Béthune, ambassadeur à Varsovie. Ce dernier le tient au courant de tout ce qu'il fait pour brouiller le roi de Pologne avec l'empereur, et le prie, lui Forbin, de suggérer au pape la pensée d'inviter Sobieski à offrir sa médiation pour la paix. Si l'empereur accepte, le roi de Pologne sera favorable à la France ; s'il refuse, Sobieski en aura du ressentiment contre Léopold. « L'on sait, ajoute le cardinal, combien de suites fâcheuses peut avoir l'union de la Pologne avec la cour de Vienne. Je mettrai humainement en usage tout ce qui pourra dépendre de moi pour troubler ou suspendre ce mariage » d'un fils de Sobieski avec une princesse de Neubourg. — *Rome*, 333.
[4] 31 janvier 1691. — *Rome*, 343.

Digitized by Google

à faire des pas que l'on tremblerait de faire autrement ; et, à moins de se faire craindre à Rome par des effets, il est très-difficile d'y réussir... Le pape, ajoute-t-il, vient de m'envoyer un de ses camériers pour me dire que Sa Sainteté avait bien du déplaisir de ne pouvoir me voir avant mourir ; que, tant que j'eusse été ici, et lui vivant, il n'aurait jamais rien fait qui pût donner la moindre peine à Votre Majesté, et qu'il aurait toujours attendu de sa justice et de sa bonté les justes satisfactions qu'il demandait de Messieurs les évêques ; mais que, puisque malheureusement sa maladie avait empêché de conclure un accommodement qui était si avancé, il n'avait pu se dispenser, en allant rendre compte à Dieu de ses actions, de faire une protestation ; qu'elle était conçue en des termes qui marquaient la considération qu'il avait toujours eue pour Votre Majesté, et si modérée en toutes ses circonstances qu'il espérait que Votre Majesté rendrait justice à sa mémoire. J'ai dit à ce prélat que, si le pape eût été en état de lui répondre [1] dans les formes, je lui ferais voir l'injustice de son procédé ; mais que, dans l'état où il était, je ne pouvais que souhaiter que Dieu ne le punît point de n'avoir pas donné de bulles à tant d'évêques et d'avoir fait l'acte qu'il venait de faire. »

On aime à croire que l'ambassadeur, humilié de l'échec de sa mission et ne voulant pas paraître moins zélé que son rival Forbin, se sera représenté au roi comme plus cruel qu'il n'avait été réellement. Il vaut mieux nous souvenir des paroles qu'il écrivait autrefois à Croissy : « Conservez bien ce bon pape par de favorables traitements ! » Je tiens à citer encore de lui quelques lignes sensées et courageuses, où il montrait clairement au roi l'injustice et le danger de l'entreprise de 1682 :

« L'on ne peut disconvenir, écrivait-il le 13 janvier 1691 [2], que, depuis saint Pierre, il n'y a point eu d'affaire plus importante ni plus difficile à terminer, parce qu'ils soutiennent qu'il n'y en a jamais eu qui ait attaqué si directement l'honneur des papes. Il consiste principalement dans la prétention d'être infaillibles et au-dessus des conciles, et *jamais le Clergé de France n'avait déclaré publiquement le contraire*, quoiqu'il fût d'une autre opinion. Les papes aussi l'avaient toujours dissimulé et y fermaient les yeux ; mais le Clergé de France les leur ayant ouverts par la déclaration qu'il a faite et qu'il a rendue publique, le pape prétend que le moins qu'il puisse faire est de désapprouver cet acte par un acte, parce qu'autrement ce serait y acquiescer. Il persiste donc à dire qu'il ne veut attaquer que la publicité faite par cette déclaration sans toucher aux propositions [3]. »

[1] *De lui répondre*, pour : *que je lui réponde*.
[2] *Rome*, 343.
[3] Plusieurs auteurs, ordinairement bien informés, Bianchi lui-même,

Digitized by Google

Disons enfin, à l'honneur de Chaulnes, que, placé par Louis XIV sous les ordres de Forbin pendant le conclave d'Innocent XII, il sut imposer assez par son attitude loyale au cardinal français pour que celui-ci n'osât pas l'associer à ses manœuvres simoniaques.

Lorsque Louis XIV eut reçu la bulle du 30 janvier, il la transmit aussitôt aux deux anciens présidents de l'Assemblée de 1682, les archevêques de Paris et de Reims, et leur demanda ce qu'il y avait à faire. Ces prélats, pour qui l'Église romaine était seulement une rivale de l'Église de France, ne montrèrent de soumission et de respect que pour le roi, et se déclarèrent prêts à le suivre jusqu'où il voudrait les conduire. Ils sentirent la force et l'autorité du coup qui les frappait. Ils auraient bien voulu trouver dans le mode spécial de publication choisi par Alexandre VIII, à la fois plus sûr et moins éclatant, un prétexte pour simuler l'ignorance de cet acte pontifical. L'archevêque de Paris l'assimila d'abord à ce qu'on appelait alors en France une *lettre de cachet*. Mais il était le premier à mépriser ces misérables chicanes, bonnes tout au plus à exercer la faconde d'un avocat général dans les procédures parlementaires, et il ajoutait aussitôt [1] :

« Le préjudice que nous en recevons me paraît tout à fait considérable. A l'égard de l'étendue de la Régale, il juge le pétitoire et le possessoire qui, selon nos maximes et nos mœurs, ne peut être décidé que par nos rois ou par les juges qui composent son parlement. Secondement, il casse les édits de Sa Majesté et arrêts tant de son conseil que des cours supérieures, ce qui est une entreprise manifeste sur l'autorité royale qui, dans les affaires temporelles et les droits de la couronne, ne dépend que de Dieu et de son épée, et ne reconnaît aucun tribunal supérieur. En troisième lieu, il détruit la Déclaration du Clergé de France sur les quatre propositions qui contient l'ancienne doctrine du royaume, sans expliquer s'il attaque seulement la forme ou le fond, et laisse en doute s'il prétend con-

Moroni et d'autres Italiens, M. Marius Topin, dans son très-curieux livre sur l'*Europe et les Bourbons sous Louis XIV*, racontent qu'Alexandre VIII, après la publication de la bulle, dicta de son lit une lettre au roi, qui lui fut portée par l'abbé de Polignac. Je n'ai retrouvé, aux archives des Affaires étrangères, aucune trace de ce fait, aucune allusion à cette prétendue lettre. M. Marius Topin ayant eu à sa disposition des documents précieux et inédits, je lui ai demandé s'il connaissait une preuve de l'existence de cette lettre. Le savant écrivain a bien voulu me répondre qu'il n'en avait parlé que d'après des livres déjà imprimés.

[1] Lettre à Croissy, 19 février 1691. — *Rome*, 345.

Digitized by Google

damner une doctrine si bien établie dans le royaume, principalement depuis les conciles de Constance et de Bâle, dont les décrets et les actes en font l'appui. Il annule encore, outre cela, l'acte de consentement que cette assemblée a donné à Sa Majesté pour assoupir le procès de la Régale et se soumettre à son étendue, sans écouter ses raisons, sans observer aucunes formes et sans examiner les grands avantages que le roi, en vue de cette cession, lui a procurés. De plus, il termine souverainement une affaire, de son propre mouvement, que son prédécesseur Innocent XI avait comme abandonnée en mourant, et précipite un jugement avant que la chose ait été instruite, et dans l'intervalle d'une négociation que l'on traitait de bonne foi de part et d'autre. Ces observations et d'autres encore que l'on pourra faire avec le temps contre le fond et la forme de ce bref demandent que l'on y apporte le remède.... Autrefois les universités ont censuré des brefs de cette nature, les procureurs généraux ont appelé aux conciles futurs, les universités y ont adhéré. Quand les passions ont été émues, on les a déchirés dans de grandes assemblées; on a protesté contre des actes pareils, appelé comme d'abus de leur obtention et de leur exécution. On en a défendu la publication et puni sévèrement les exécuteurs. Les évêques se sont assemblés et ont résolu d'en empêcher l'effet et de n'y point déférer. Les *Actes de Boniface VIII et de Philippe le Bel*, les *Libertés de l'Église gallicane*, et les *Mémoires du Clergé* sont remplis de ces expédients poussés ou adoucis selon les circonstances des temps ou la chaleur des parties intéressées. *Ce qui a été fait autrefois pourrait être pratiqué encore*, et l'on pourrait choisir parmi tant de moyens rapportés dans les livres; mais... »

Évidemment la pensée d'un schisme embarrasse Harlay, et « ne croyant pas qu'il faille rien faire d'irréconciliable avec le pape futur, » il conseille seulement de faire faire une protestation par le procureur général au parlement de Paris, sauf à prendre plus tard d'autres mesures, suivant le caractère et les actes du nouveau pontife. Bientôt il se repent de sa modération, et il écrit encore à Croissy [1] :

« J'ai estimé depuis ce temps-là qu'il fallait faire quelque chose davantage, et qu'après avoir fait sa demande dans la forme que je viens de marquer, il était encore nécessaire que M. le procureur général demandât à la cour, et que cependant *il fût fait défense à tous les sujets du roi d'obéir ni de reconnaître ledit bref comme ayant été donné contre l'autorité du roi et les droits de sa couronne sans aucun pouvoir légitime, d'y avoir aucun égard, de le publier et retenir.....* »

L'archevêque de Reims envoya au roi deux mémoires plus

[1] 24 février 1691. — *Rome*, 345.

Digitized by Google

savants, plus habiles et dont des passages entiers se retrouvent dans les dépêches de Louis XIV à Forbin. Ils respirent le même mépris pour Rome, et le second se termine ainsi [1] :

« Nos prédécesseurs, consultés par Louis XII sur la conduite qu'on pourrait tenir en France, *in rebus de quibus ad Sedem Apostolicam antea recurri solebat*, au cas que les violences de Jules II augmentassent à un point que ce prince fût obligé de se soustraire à l'obéissance du pape, nos prédécesseurs, dis-je, assemblés à Tours, répondirent ainsi : *Conclusum est per concilium servandum esse jus commune antiquum et Pragmaticam Sanctionem regni ex decretis sacrosancti concilii Basileensis desumptam.* En rapportant ce fait, je veux seulement en induire que, lorsque j'ai dit qu'*il serait facile de trouver des expédients très-canoniques d'établir des évêques en France*, si le refus que le pape fait de nous en donner durait trop longtemps, je n'ai rien avancé légèrement, et que, *quand le roi nous permettrait de nous assembler* et que nous délibérerions d'avoir recours à l'ancien droit, *Sa Majesté suivrait l'exemple de Louis XII, et nous marcherions par un chemin que nos prédécesseurs nous ont frayé.* »

Heureusement Louis XIV adopte les expédients qui offrent le moins de danger et lui permettent une retraite plus facile. Par son ordre, le parlement proteste (27 février) contre « l'acte qu'on prétend avoir été fait par le pape, la veille de sa mort, qui marque si clairement la faiblesse de l'esprit d'un homme mourant et est si défectueux [2]...; » mais cette procédure demeure secrète. Puis, le lendemain de l'arrêt, le roi écrit à Forbin une lettre remplie de vagues menaces contre le Sacré Collége et le pape futur [3]. Le cardinal devra leur faire craindre que les universités et les parlements « ne se servent des moyens les plus fâcheux et les plus sensibles à la cour de Rome pour repousser cette entreprise sur son autorité. » Si on promet des bulles, il se contentera de la protestation contre l'acte « informe » du 30 janvier, et il empêchera les procédures bruyantes. Si la constitution reçoit une autre publicité :

« Vous pourrez, dit-il, faire entendre que mes parlements ne pourraient s'empêcher de réprimer par un arrêt la liberté que le feu pape a prise de casser par son bref mes édits et les arrêts qui les ont enregistrés ; que ces compagnies pourront bien même passer

[1] *Rome*, 339.
[2] Lettre au premier président, février 1691. — *Rome*, 345.
[3] 28 février. — *Rome*, 339.



Digitized by Google

outre et se servir d'autres moyens, qui marqueront encore plus leur indignation contre de semblables attentats. »

Le roi veut enfin que, si le nouveau pape ne se rend pas à ses vœux, on lui fasse entendre qu'il assemblera le Clergé de France pour aviser aux mesures à prendre. Mais trois lignes remarquables de cette longue dépêche démentent tout le reste, et prouvent que Louis XIV comprenait à merveille la force et la nécessité de cette sentence pontificale à laquelle il espérait se dérober :

« Cependant, disait-il à Forbin, comme le pape qu'on va élire pourra très-raisonnablement compter *que son prédécesseur a vengé suffisamment le Saint-Siége de l'affront qu'on prétend à Rome que l'Assemblée de 1682 lui avait fait,* il vous sera plus aisé, selon les apparences, de traiter avec lui, qu'il ne l'aurait été, si l'affaire était demeurée dans l'état où elle était avant la mort du pape. »

Rien n'est plus vrai ni mieux dit. L'accommodement fut en effet conclu, sous le pontificat suivant, aux conditions déterminées depuis longtemps par le Saint-Siége. Innocent XII, unissant aussi la modération à la fermeté, accepta les deux lettres du 14 septembre 1693, comme une satisfaction suffisante du roi et des évêques. Mais les rancunes gallicanes survécurent au traité de paix, et une partie de l'Église de France fut longtemps ingrate envers l'auteur de la constitution *Inter multiplices*. Aujourd'hui le Gallicanisme a reconnu sa propre défaite : les actes de 1682 ne sont plus qu'un document historique, et l'acte pontifical du 30 janvier 1691 est la seule règle de nos consciences. L'heure de la justice est arrivée, et je serais heureux d'avoir contribué à dissiper les dernières ombres répandues par l'esprit de parti sur la mémoire d'Alexandre VIII.

CHARLES GÉRIN.

---

Digitized by Google

# MÉLANGES

## I

## DOCUMENTS INÉDITS SUR GASSENDI

Depuis le milieu du XVII^e siècle jusqu'à notre temps, on s'est beaucoup occupé de Pierre Gassend, dit Gassendi. Biographes et critiques semblent avoir tout dit sur celui qui eut la triple gloire d'être un grand philosophe, un grand astronome et un grand érudit. Pourtant, même après les travaux de François Bernier, de Samuel Sorbière, du P. Bougerel, de l'abbé de Levarde, de M. Degérando, de M. B. Aubé, etc., on lira, si je ne me trompe, avec quelque intérêt les documents qu'un hasard heureux me permet de publier le premier.

Ces documents sont conservés dans le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale sous le n° 12270 du fonds français [1], et je m'étonne qu'ils n'aient encore été mis à profit par aucun des nombreux travailleurs qui, de nos jours, ont si activement recherché tout ce qui regarde les personnages célèbres du plus beau siècle de notre histoire. Comment, par exemple, M. Victor Cousin, qu'attirait doublement vers Gassendi l'amour de la philosophie et l'amour de l'époque où vécut l'illustre rival de Descartes, n'a-t-il pas remarqué le précieux recueil, lui qui, pendant de longues années, a fouillé avec tant de zèle les manuscrits de l'admirable établissement de la rue de Richelieu? Combien il aurait été ravi de la longue et curieuse lettre autographe que l'on y trouve, adressée aux consuls de la ville de Digne, le 29 mars 1650 [2], et

[1] Autrefois n° 5252 du Supplément français. Le volume (in-4°) est intitulé: *Lettres et papiers de Gassendi.*

[2] M. Cousin aurait éprouvé, en face de cette lettre, une surprise d'autant plus agréable qu'il était persuadé que Gassendi « n'a guère écrit qu'en latin et presque jamais en français.» Voir *Histoire générale de la philosophie*, 4e édition, in-12, 1861, p. 382.

Digitized by Google

surtout des notes sur la vie de l'éminent critique rédigées sous la forme d'un journal, par quelqu'un qui l'avait parfaitement connu, puisque c'était un de ses meilleurs amis, son secrétaire Antoine de La Poterie [1], dont le travail, transcrit et sur certains points retouché par un neveu de Gassendi [2], acquiert ainsi toute l'autorité d'un mémorial de famille.

Un écrivain provençal dont les ouvrages ont obtenu le plus éclatant et le plus légitime succès [3], M. Charles de Ribbe, a mêlé à ses touchants et fortifiants récits divers fragments des vieux livres de raison où l'on inscrivait la naïve histoire de chaque jour. On peut rapprocher de ces pages, où se reflète si doucement la pure et tranquille flamme du patriarcal foyer d'autrefois, les notes écrites avec la plus aimable simplicité par le biographe de Gassendi. Il y a là une foule de détails intimes que l'on chercherait vainement ailleurs, détails qui parfois, j'en conviens, paraîtraient un peu trop minutieux, si dans leur ensemble ils n'éclairaient d'une vive lumière la sympathique physionomie d'un des plus savants professeurs du collége de France, et si ce n'était le cas de répéter ces paroles d'Auteserre à l'égard de Cujas : « On a curiosité de savoir les choses les plus menues de la vie des grands hommes [4]. »

J'appelle d'une façon toute particulière l'attention du bienveillant lecteur sur l'importance des renseignements que les *Mémoires* de La Poterie nous fournissent au sujet des sentiments religieux de Gassendi. On sait avec quelle ardeur a été discutée cette question : l'auteur du *Syntagma philosophiæ Epicuri* était-il, au fond, spiritualiste ou sensualiste [5] ? Je ne veux pas intervenir dans le débat, mais il me semble que

[1] Voir sur lui, en faisant la part des préventions et de La malice de l'écrivain, deux lettres de Guy Patin, l'une du 9 juin 1654, l'autre du 5 juillet 1658. S'il fallait en croire Guy Patin, La Poterie aurait eu des torts envers la mémoire de Gabriel Naudé, sous lequel il avait été employé dans la bibliothèque du cardinal Mazarin, et envers la mémoire de Gassendi, ayant « changé et ajouté en divers endroits quelque chose dans les écrits de son maître. »

[2] On lit en tête de ce recueil : *Mémoires de La Poterie touchant la naissance, vie et mœurs de Monsieur Gassendy, mon oncle.* Je suppose que le neveu qui a copié les notes de La Poterie était ce Pierre Gassendi, filleul du philosophe en même temps que son neveu par aliance, qui fut avocat du Roi à Digne. Plusieurs des lettres qu'il écrivit à son parrain ont été réunies dans le volume 12270, à la suite de la copie des *Mémoires.*

[3] *Les Familles et la Société en France, avant la révolution* (1873) ; *la Vie domestique, ses modèles et ses règles, d'après des documents originaux* (1876).

[4] *Lettres inédites d'A. Dadine d'Auteserre publiées avec notice, notes et appendice,* 1876, p. 37.

[5] Voir notamment divers opuscules publiés par M. le professeur Jeannel et par M. l'abbé Flottes. J'ai sous les yeux une plaquette de 19 pages in-8, intitulée : *Quelques mots aux lecteurs impartiaux au sujet de la brochure de M Jeannel intitulée Gassendi spiritualiste, par l'abbé Flottes,* ancien vicaire

Digitized by Google

les assertions si précises de celui qui fut le témoin de la vie de Gassend ne permettent pas de douter de la profonde piété du prétendu disciple d'Épicure. Quand bien même la publication des pages que l'on va lire n'aurait d'autre résultat que de rendre incontestable la vivacité des sentiments religieux dont Gassendi fut animé jusqu'à son dernier jour, et, par conséquent, de le replacer définitivement parmi les plus fidèles croyants, malgré toutes les apparences contraires qui ont séduit divers historiens de la philosophie, un tel résultat me paraîtrait assez considérable pour que je redise, à cette occasion, avec mon héros lui-même : « Je suis dans la joie de mon cœur quand je découvre la vérité [1]. »

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

---

# I

## MÉMOIRES TOUCHANT LA NAISSANCE, VIE ET MŒURS DE GASSENDI.

1592. — Nostre Pierre[2] nasquit l'an 1592, le jour de Sainct-Vincent, entre six et sept heures du matin[3] 22 janvier, dans le village de Champtercier qui

général, professeur honoraire à la Faculté des lettres (Montpellier, 1859). Les brochures des deux adversaires ne sont pas mentionnées à l'article *Gassendi* dans le *Catalogue de l'histoire de France*, tome IX, p. 588. On y indique, en revanche, outre les travaux déjà cités du Père Bougerel et de M. Aubé, deux éloges de Gassendi par le Révérend Père Menc (Marseille, 1767) et par M. L.. de L.. (Nîmes, 1768), un *Abrégé de la vie et du système de Gassendi* par M. de Camburat (1770, et une *Histoire de la vie et des écrits de Gassendi* par l'abbé A. Martin (Paris, 1853, in-12).

[1] Passage traduit de la *Préface* des *Exercitationes paradoxiæ adversus Aristotelæos*, etc. (Grenoble, 1624, in-8°). Je me reprocherais de ne pas remercier publiquement de leur parfaite obligeance deux travailleurs qui m'ont rendu chacun un grand service: je dois à M. Adolphe Bouyer, archiviste paléographe, la consciencieuse révision du texte des *Mémoires* de La Poterie; d'autre part, M. Gustave Mouravit, aimant mieux, quoique bibliophile des plus fervents, ses confrères que ses livres, m'a gracieusement donné son exemplaire de la *Vie de Pierre Gassendi*, par le Père Bougerel (Paris, in-12, 1737), volume qu'il est difficile de rencontrer et qui m'était indispensable, ce qui, en doublant le prix du bienfait, double aussi ma reconnaissance.

[2] Cette expression seule prouverait que le présent journal est devenu, à la suite de retouches, l'œuvre en quelque sorte d'un membre de la famille de Gassendi.

[3] Voilà un détail que seul pouvait donner un neveu habitué à entendre raconter les plus petits incidents de la vie de celui qui était l'honneur de sa famille. Ce détail n'est indiqué par aucun autre biographe.

Digitized by Google

est sur une petite coline regardant le midy, où l'air est très-sain [1]. Il fust baptizé sur les fons de l'église de Champt (ercier); ses parrin et marrine furent [2].... Ce parrin luy vouloit donner un autre nom, mais le curé l'atrapa nommant devant luy [3]: Pierre je le baptize, etc., disant au parrin: Ne voulez-vous pas... etc. — On l'eslève au village.

1593. — Aagé de deux ans moins vingt-deux jours ainsy qu'à la suite il faudra toujours remarquer.

Il est au village.

Il se ressouvient qu'au mois de juillet de cete année, lequel mois fesoit seulement son dix-huictiesme, qu'on portoit en terre une certaine femme, de quoy par curiosité par après il s'est confirmé, ayant veu dans le registre de l'église que dans un tel mois une telle femme avoit esté enterrée.

1594. — Aagé de trois ans.

Il est au village, où estant foible et fort maladif à cause d'abondance d'humeurs on luy fit un cautère au bras gauche, mais peu de temps après on le laissa se reboucher [4], voyant que cela ne luy fesoit rien. Nota que dans ce bras, au moindre froid, il sent la douleur et il a fallu tousjours tenir ce bras là plus couvert que l'autre.

1595. — Aagé de quatre ans il sçait desja lire et commence à escrire.

Il est au village.

Voyant la lune transparante parmy les nuées, la regarde fort attentivement, et appelle ses compagnons pour la contempler, disant qu'il luy sembloit qu'elle marchoit viste, etc. [5].

1596. — Aagé de cinq ans.

[1] Champtercier (dont le nom s'écrivait aussi : *Chantersier*) est une petite commune (de moins de 400 âmes) du département des Basses-Alpes, dans l'arrondissement et canton de Digne, à 8 kilomètres de cette ville. La colline sur le penchant de laquelle s'éparpillent les maisons du village s'appelle la Tour d'Oise.

[2] Ici un vide qui est en partie comblé par cette addition marginale : *son oncle Thomas Fabry*. Nous savons par Samuel Sorbière que la mère de Gassendi s'appelait Françoise Fabry.

[3] C'est-à-dire *avant* luy. Il est probable que l'oncle Fabry voulait donner au nouveau-né le prénom de Thomas.

[4] Il est, je pense, inutile de faire observer que ces renseignements sont trop intimes pour avoir été fournis par d'autres biographes.

[5] On ne voit pas là que, comme on l'a tant dit et redit (Bougerel, Dom Chaudon, Degérando, etc.), Gassendi « dès l'âge de quatre ans, ait déclamé de petits sermons. » Les mêmes biographes ont à se reprocher une autre exagération au sujet de la précoce vocation astronomique de Gassendi, surtout M. Degérando qui, dans la *Biographie universelle*, s'exprime ainsi : « A quatre ans, il débitait de mémoire de petits sermons et se dérobait pendant la nuit à la surveillance de ses parents pour observer les astres. » C'est transformer en une habitude ce qui, d'après notre manuscrit, fut, chez l'observateur de quatre ans, purement accidentel. » Bougerel, du moins, suivi par M. Aubé, donne sept ans à Gassendi préludant, à Champtercier, aux grandes découvertes astronomiques qui devaient immortaliser son nom. Pour ce qui regarde la *lune*, on peut compléter le récit qu'interrompt si malencontreusement l'*etc.*, par le récit quelque peu arrangé et enjolivé de Bernier dans la Préface de l'*Abrégé de la philosophie de Gassendi* (1674).

Digitized by Google

Il est au village et s'amuse tousjours à lire dans toute sorte de livres qu'il rencontre, les apprend par cœur, puis les récite à ses compagnons[1].

1597. — Aagé de six ans.

Il est au village.

1598. — Aagé de sept ans.

Il est au village.

1599. — Aagé de huict ans.

Sur la fin de l'année il va à Digne pour estudier au latin[2].

1600. — Aagé de neuf ans.

Il estudie à Digne et apprend l'arithmétique.

1601. — Aagé de dix ans.

Il va estudier dans la ville de Riez[3].

1602. — Aagé de unze ans.

Il revient estudier à Digne.

Antoine de Boulogne, Évesque de Digne[4], fesant sa visite à Champtercier, Maître Pierre luy fit une petite harangue latine dans l'église dudit lieu, au grand estonnement d'un chacun[5].

1603. — Aagé de douze ans.

Il prend la tonsure et la confirmation d'Antoine de Boloigne, Évesque de Digne.

Il continue d'estudier à Digne.

1604. — Aagé de treize ans.

Il continue d'estudier à Digne.

1605. — Aagé de quatorze ans.

Il continue d'estudier à Digne.

1606. — Aagé de quinze ans.

Il continue d'estudier à Digne. Dans cete année là, comme dans les deux ou

[1] Ces récitations de *toute sorte de livres* ont été prises pour les *déclamations de sermons* dont il a été question dans la note précédente.

[2] Tous les biographes, même l'exact Bougerel, ont ignoré que Gassendi alla commencer ses études à Digne, à la fin de l'année 1599. On a cru, sur la foi des mémoires manuscrits de François Decormis, doyen des avocats de Provence (voir Bougerel, p. 3), que ce fut le curé de Champtercier qui lui apprit la langue latine. On ajoute que l'ardeur du petit écolier était si grande, que, le jour ne lui suffisant pas, il étudiait encore une partie de la nuit à la lueur de la lampe de l'église. C'est de la légende, mais non de l'histoire, et M. B. Aubé (*Nouvelle Biographie générale*, t. XIX, col. 566) a eu bien raison de dire : « Il est bon de se défier de ces détails puérils qui n'ajoutent rien à l'éclat des renommées, et qu'une admiration superstitieuse introduit si souvent après coup dans la vie des grands hommes. »

[3] Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Digne, à quarante kilomètres de cette ville. Riez était alors un siége épiscopal qui a été supprimé en 1790. Ni Bougerel, ni les autres biographes n'ont su que Gassendi, à dix ans, avait étudié dans la ville de Riez.

[4] Antoine de Boulogne siégea de 1602 à 1615.

[5] Nicolas Taxil, prévôt de l'église de Digne, dont on trouvera ci-après une lettre inédite (n° IV), raconte dans l'*Oraison funèbre* de Gassendi (Lyon, 1656, in-8°), que le prélat, surpris et charmé de la grâce avec laquelle il avait été harangué, s'écria que cet enfant serait un jour la merveille de son siècle.

Digitized by Google

trois précédentes, il fait représenter par ses compagnons (fesant aussi son personnage) quelques fois des petites comédies et tragédies [1].

1607. — Aagé de seize ans.

Il s'en retourne à Champtercier, son village, et là estudie à soy.

Descendant un escallier de bois, il glisse et se desmet le pied droit près la cheville [2], où au moindre froid, il y sent douleur, et il a fallu tenir cete partie là plus chaudement que l'autre.

1608. — Aagé de dix-sept ans.

Il continue d'estudier en son particulier au village.

1609. — Aagé de dix-huict ans.

Il va estudier en philosophie à Aix sous le Père Fezaye, Carme [3], qui mourut comme nous estions à Aix l'an 1649.

1610. — Aagé de dix-neuf ans.

Il continue d'estudier en philosophie.

1611. — Aagé de vingt ans.

Il estudie en théologie sous le mesme Père Carme.

Il alla aussi escouter M. Raphaelis, professeur en théologie à Aix [4].

1612. — Aagé de vingt et un ans.

Il s'en va à Digne et est principal du collége [5].

Voilà l'oraison qu'il fit aux Messieurs de la ville à son commencement, etc. [6].

1613. — Aagé de vingt-deux ans.

Il continue d'enseigner à Digne.

1614. — Aagé de vingt et trois ans.

Il continue d'enseigner à Digne.

Il prend les quatre (ordres) mineurs et le sous-diaconat de Jacques Martin, évêque de Senez [7].

[1] Bernier (*Préface* de *l'Abrégé de la philosophie de Gassendi*) nous avait déja appris qu'il composa (1604) des espèces de comédies mêlées de prose et de vers que les jeunes écoliers récitaient au carnaval dans la maison des principaux de la ville. La date 1604, adoptée par Bougerel, doit, comme on le voit, être changée en celle de 1606.

[2] Cet accident a été passé sous silence par les biographes qui ont été le mieux instruits des circonstances de la vie de Gassendi. On a prétendu (Taxil, Bougerel, etc.) qu'à seize ans Gassendi obtint au concours la chaire de rhétorique de Digne, mais cela paraît plus que douteux.

[3] Bougerel a déjà rectifié l'erreur de Sorbière qui avait fait du P. Philibert Fezaye un cordelier. Bougerel a emprunté quelques renseignements sur ce religieux (natif d'Avignon) à l'*Histoire d'Aix* de Pitton. Savait-on que ce savant théologien mourut à Aix en 1649 ? En tout cas, Sorbière le croyait déjà mort vingt-cinq ans auparavant.

[4] Bougerel l'appelle (p. 7) M. Raphelis et lui donne Gassendi pour élève dès 1609. La chronologie des présents mémoires me paraît plus sûre.

[5] Je ne trouve cette particularité nulle part ; il paraît pourtant difficile de ne pas l'admettre.

[6] Il faut regretter que l'*oraison* ne nous ait pas été donnée dans le manuscrit 12270, car elle n'a pas été certainement conservée ailleurs.

[7] Senez (aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Basses-Alpes, arrondissement de Castellane, à 30 kilomètres de Digne) fut jusqu'à la révolution le siége d'un évêché suffragant d'Embrun. Jacques Martin occupa ce siége de 1601 à 1623.

Digitized by Google

Il va à Avignon et se fait recevoir docteur en théologie [1].

Stephanus Dulcis, nonce du Pape et Archevesque de cete ville [2], assista à ses disputes, etc. Ses examinateurs furent Sébastien Sissoine, docteur, et celuy qui estoit pour lors recteur de ladite université.

Le premier jour de septembre, il fut esleu théologal de l'église de Digne, à cause de la mort du sieur Araby [3].

1615. — Aagé de vingt et quatre ans.

Au mois d'avril il va à Paris [4] pour respondre au procez que le sieur Pellissier, chanoine de Digne, luy avoit intenté au Grand Conseil, se disant pourveu d'un brevet de joyeux advénement à la couronne par le Roy, et que ce bénéfice de Théologal luy appartenoit, etc. [5].

A Paris il prend l'ordre de Diaconat des mains de..... evesque de..... [6].

Au mois de novembre il retourne en Provence ayant gaigné son procez avec despens.

A Digne il exerce sa charge de Théologal, presche souvent au peuple [7], et fait des prédications latines, ou plustôt leçons théologiques aux chanoines, ses confrères, etc.

1616. — Aagé de vingt et cinq ans.

Il prend l'ordre de Prestrise de Torrecella, Évesque de Marseille [8] et dit sa première messe le jour de Saint-Pierre ès liens, premier jour du mois d'Aoust dans l'église des Pères de l'Oratoire d'Aix [9].

[1] On a soutenu que Gassendi était docteur de la Faculté de Paris, mais Bougerel (p. 8) rappelle que Gassendi lui-même a eu soin de nous apprendre qu'il prit le bonnet de docteur dans l'Université d'Avignon.

[2] François Étienne Dulci fut archevêque d'Avignon de 1609 à 1624. Voir sur son administration le *Gallia christiana* (t. I, col. 836).

[3] D'après les mémoires manuscrits (déjà cités) de F. Decormis, Gassendi aurait été d'abord pourvu de la Théologale de Forcalquier, et, comme sa prébende était trop modique, le parlement lui aurait assigné 400 livres pour son entretien. Aucun auteur n'avait jusqu'à présent donné la date du jour où Gassendi fut nommé théologal de l'église de Digne.

[4] Ainsi est réfutée cette assertion de M. Aubé (*Nouvelle biographie générale*, t. XIX, col. 567) : « Gassendi fit cette même année (1624) son premier voyage à Paris. » Du reste, pas un seul des biographes de Gassendi ne paraît avoir connu le séjour du théologal à Paris d'avril à novembre 1615.

[5] On a ajouté ici, au moyen d'un renvoi, cette piquante note : « Il me souvient que ce Pelissier voulant prescher à Digne demeura tout court à l'*Ave Maria*, ne peut jamais achever, sortit de la chaire à la risée d'un chacun, et que l'advocat de nostre Pierre [c'est encore ici le neveu qui se substitue à La Poterie] représenta au Conseil comme quoy celuy qui prétendoit estoit ignorant, estant demeuré *à quia*. »

[6] Le nom du prélat et celui de son évêché ont été laissés en blanc.

[7] Bougerel fait commencer (p. 7) la prédication de Gassendi beaucoup plus tôt (vers 1611-1612), disant : « Il prêcha dans ce temps avec beaucoup d'applaudissement. »

[8] Le *Gallia christiana* (t. I, col. 669) appelle Jacques Turricella cet évêque, Italien d'origine, qui siégea de 1604 à 1618.

[9] Devant une date si précise tombe cette assertion de Bougerel, qui, ne l'oublions pas, reproduit, en les augmentant, tous les renseignements antérieurement recueillis : « Il fut ordonné prêtre en 1617. » Que d'additions

Digitized by Google

Il se préparoit à enseigner à Aix un traité de Théologie *De Jure et Justitia* publiquement qu'il avoit presque composé, lorsqu'on luy proposa la philosophie.

1617. — Aagé de vingt et six ans.

Les Messieurs de la ville d'Aix ne voyant pas revenir leur professeur espagnol, qui estoit allé faire un tour en Espagne pendant les vacances de la Saint-Remy [1], prièrent nostre Pierre de prendre sa place.

Il enseigne la philosophie publiquement dans le collége d'Aix, tout d'une autre façon que celle qu'il avoit prise avec succez, grand nombre d'escholiers, au grand estonnement d'un chacun, ayant composé une philosophie à sa mode [2].

1618. — Aagé de vingt et sept ans.

Il continue d'enseigner à Aix et fait connoissance avec Mr Gautier, prieur de la Valette [3], som amy [4].

*Cometam observant ambo* [5].

1619. — Aagé de vingt et huict ans.

Il continue d'enseigner à Aix:

1620. — Aagé de vingt et neuf ans.

Il continue d'enseigner à Aix.

*Eclipsis lunæ ambo* [6].

1621. — Aagé de trente ans.

Il continue d'enseigner à Aix.

Il commence d'escrire des lettres latines aux sçavans, etc.

*Epistola ad Pybracium* [7].

et que de rectifications nous devons déjà au document de la Bibliothèque nationale !

[1] On sait que la fête de saint Remi est célébrée le 1er octobre.

[2] Renseignement important qui n'avait pas encore été donné.

[3] Joseph Gautier, prieur de la Valette, grand vicaire de l'archevêque d'Aix, était un savant mathématicien, un savant astronome. Ce fut Gautier, comme le dit Bougerel (p. 10), d'après Gassendi lui-même (*Præf. Comment. de rebus cœlestibus*), qui « l'excita à s'appliquer aux observations astronomiques, en lui persuadant qu'il ne pouvait rendre un plus grand service à la postérité. »

[4] C'est-à-dire son futur ami. Gassendi devint si bien l'ami du prieur de la Valette, que ce dernier voulut l'avoir dans sa maison, laquelle reçut deux autres hôtes dont le nom est resté cher à la science : Jean-Baptiste Morin, qui, en 1630, fut nommé professeur de mathématiques au collége de France, et Ismaël Boulliau, qui fut à la fois astronome, bibliographe, critique, etc.

[5] Ce qui montre une fois de plus combien l'auteur des *Mémoires* est exactement informé, c'est que Gassendi, dans son *Commentaire des choses célestes* jusqu'en 1656, que Bougerel a surnommé (p. 10) une fidèle histoire des cieux, annonce qu'il commença ses observations avec le prieur de la Valette en novembre 1618 et qu'ils étudièrent tout d'abord une comète. M. F. Arago (*Astronomie populaire*, t. II, p. 302) mentionne deux comètes dont le passage au périhélie fut le 17 août et le 8 novembre 1618.

[6] Gassendi, dans le *Commentaire* que je viens de citer, n'a pas manqué de signaler son observation de cette éclipse de lune, ainsi que les autres observations qu'indique plus loin le rédacteur des *Mémoires*.

[7] Un des fils du poëte et orateur Gui du Faur, seigneur de Pibrac : ce

Digitized by Google

*Éclipsis solis ambo; frater germanus Joannes Gassendus aderat observabatque*, etc [1].

1622. — Aagé de trente et un ans.

Il continue d'estudier (*sic* pour enseigner) à Aix.

*Vide Præfat. ad Aristoteleos.*

Les pères Jésuites s'introduisant dans cete ville, et s'emparant tout aussitôt du collége, il fut contraint d'achever son cours commencé dans le quartier de Saint-Jean, M. Antoine d'Arbaud, sieur de Bargemon, son amy, pour lors chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Sauveur d'Aix, à présent Évesque de Sisteron [2], luy donne une grande sale chez luy pour cet effect.

Il s'en va en son bénéfice à Digne, et presche souvent avec grande suite.

1623. — Aagé de trente et deux ans.

*Eclipsis lunæ.*

Il va à Grenoble pour les affaires de son chapitre et loge avec M. le président Chaffaut, son amy [3], où à ses heures perdues il revoit *Adversus Aristoteleos* et le fait imprimer par les prières de ses amis qui, en ayant des copies, le menaçoient de le faire imprimer ailleurs [4]. *Vide Præfat ad Aristoteleos*, etc., *Valesio*, etc [5].

fils s'appelait Henri de Faur, seigneur de Tarabel (seigneurie apportée dans la famille par Jeanne de Custos, dame de Tarabel, femme de Gui de Faur); il fut successivement (voir le *Moréri* de 1759, t. V, p. 53) conseiller au parlement de Toulouse, maître des requêtes, conseiller d'État; il fut sur le point d'être nommé premier président du parlement de Provence, et mourut premier président du parlement de Pau. Il avait écrit à Gassendi (de Paris, en mars 1621), en lui envoyant le livre : *de la Sagesse*, par Charron, une lettre où il lui promettait d'être toujours un panégyriste continuel de ses vertus et un de ses amis les plus dévoués. La réponse de Gassendi est du 8 avril (voir l'analyse de cette réponse dans le livre de Bougerel, p. 13) : Gassendi y loue beaucoup le livre de Charron, et y parle avec autant d'admiration que de reconnaissance du prieur de la Valette.

[1] Ce Jean Gassendi, frère de Pierre, n'est pas une seule fois nommé dans les cinq cents pages du volume du P. Bougerel. A plus forte raison a-t-il été oublié par les autres biographes.

[2] Antoine d'Arbaut de Matheron, seigneur de Bargemon, qui, selon le P. Columbi, cité par le *Gallia christiana* (tome I, col. 505), fut un homme des plus distingués par sa naissance, par son esprit et par son savoir, *gente, ingenio, scientiaque clarissimus*. Comme cet ami de Gassendi gouverna l'église de Sisteron depuis l'année 1648 jusqu'au 26 mai de l'année 1666, on voit par la phrase: *à présent évêque de Sisteron*, que nos mémoires ont été écrits avant 1666, mais nous trouverons tout à l'heure un autre passage qui prouve que leur rédaction doit être placée avant 1658.

[3] Inconnu à Bougerel et à tous les autres biographes de Gassendi.

[4] Nous savons par la propre déclaration de Gassendi (en la préface de l'ouvrage) que David Tavan, sieur de Lautaret, docteur en médecine, le menaçait sans cesse de faire imprimer ses cahiers, quelque imparfaits qu'ils fussent.

[5] M. de Valois, alors trésorier de France à Grenoble, était un des correspondants et amis de Gassendi. Ce fut avec lui que, l'année suivante, en mars, comme l'astronome provençal le constate en ses *De rebus cœlestibus commentarii*, il fit des observations à Vizille (aujourd'hui chef-lieu de canton du département

Digitized by Google

1624. Aagé de trente et trois ans.

Il est à Grenoble, où fut publié son livre intitulé : (*Exercitationes*) *Parado xiæ adversus Aristotelæos*, 8° [1].

Il va à Paris au mois de septembre où il fait connaissance de M. du (*sic*) Peiresk, son amy [2].

1625. — Aagé de trente et quatre ans.

Il observe l'éclipse à Paris [3].

Au mois d'avril il retourne en Provence [4].

1626. — Aagé de trente et cinq ans.

1627. — Aagé de trente et six ans.

Il observoit à Digne.

1628. — Aagé de trente et sept ans.

Au mois d'avril, d'Aix il s'en va à Paris [5]. Il fait connoissance avec Monsieur Luillier [6] par le moyen d'une letre dont M. du Périer le chargea pour

de l'Isère, à 12 kilomètres de Grenoble). Ce qui les amenait en ce lieu, qu'ont tour à tour rendu célèbre le séjour des Dauphins, du connétable de Lesdiguières et d'un de nos plus remarquables hommes d'Etat, M. Casimir Périer, c'était la réputation de celui qui était chargé de l'entretien des splendides jardins du château de Vizille, le sieur Elzéar Feroncé, lequel avait fait d'habiles observations astronomiques. Notons que, moins d'un an et demi avant les visites de Gassendi à Vizille, le roi Louis XIII avait été magnifiquement reçu avec toute sa cour dans le château de Lesdiguières (1er décembre 1622).

[1] Voir sur cette édition et sur les autres éditions de ce livre le *Catalogue des ouvrages de Pierre Gassendi*, qu'a si bien dressé le Père Bougerel (p. 261 et suiv.).

[2] Je crains qu'il n'y ait là une erreur et j'ai, pour le craindre, deux bonnes raisons : la première, c'est qu'il est bien peu vraisemblable que Gassendi n'ait pas connu en Provence même, et surtout à Aix, avant l'année 1624, Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, tout devant attirer l'un vers l'autre les deux compatriotes, les deux grands curieux, les deux grands savants ; la seconde raison, c'est que, le 8 septembre 1624, Peiresc était encore à Aix, comme le prouve une lettre que, ce jour-là, il écrivait à Pierre Du Puy (collection Du Puy, vol. 716, f° 21). Il aurait donc fallu, pour que Gassendi rencontrât Peiresc à Paris en ce même mois de septembre, que le conseiller au parlement d'Aix eût quitté cette dernière ville quelques heures après avoir écrit au docte Du Puy, car Dieu sait tout le temps qui était alors nécessaire pour se rendre d'Aix à Paris ! Il vaut donc mieux croire avec Sorbière et Bougerel que, dès 1616, Gassendi avait déjà acquis l'estime et l'amitié de celui qui a été proclamé le Mécène de son siècle.

[3] Gassendi, dans le *De Rebus cœlestibus*, nous apprend qu'au mois de mars 1625, il fit des observations à Paris avec Claude Mydorge, trésorier de France un des plus renommés mathématiciens de l'époque.

[4] On lit dans l'ouvrage de Bougerel (p. 26) : « Gassendi ne fit pas un long séjour à Paris. Je trouve qu'il était de retour à Grenoble dès le mois de juin. » Les deux témoignages se concilient à merveille : Gassendi, parti de Paris pour la Provence en avril, fit une longue halte en Dauphiné, et Bougerel lui-même déclare (p. 27) qu'il « s'arrêta trois mois à Grenoble. »

[5] Le rédacteur du Journal et Bougerel sont encore d'accord ici, le dernier disant (p. 32) que Gassendi « arriva au milieu de may » à Paris.

[6] Bougerel prétend (p. 24) que ce fut dans son premier voyage à Paris que Gassendi « lia une étroite amitié avec François Luillier, maître des comptes

Digitized by Google

luy donner, par laquelle il luy marquoit que celuy qui estoit porteur de la lettre estoit un savantissime en toutes sciences. Monsieur Luillier ayant reçeu sa lettre, alla rendre visite à nostre Pierre, et comme il se plaisoit fort aux romans, luy demandant quels il jugeoit estre les plus beaux, voyant nostre Pierre se mocquer de la vérité des romans, il se mit à dire aussitôt : Hé ce n'est donc pas vous dont me parle Monsieur du Périer[1], car vous ne sçavez point tous les romans, et il me dit que le porteur de ma lettre est un homme très-savant en tout ? etc[2].

*Epistola ad Puteanum*[3].

1629. — Aagé de trente et huict ans.

Fut publié son livre *De Parrheliis*, 8° [4].

Monsieur Luillier a contracté telle amitié avec luy, qu'il le meine en Flandre[5] Hollande et Angleterre[6], où ils voyent tous les scavans et contracte

et conseiller au parlement de Metz. » Il ajoute : « Ce bel esprit était amateur des gens de mérite et homme de mérite lui-même. Il était intime ami de Balzac et de Saumaise, et ce dernier lui a dédié ses remarques sur les *Amours de Clitophon et de Leucippe*. Il était riche et point marié. Pour jouir plus souvent de sa conversation, il voulut absolument le loger chez lui. » Il me semble que les détails dans lesquels entre La Poterie sont si catégoriques, que préférence doit être accordée à sa version.

[1] C'est l'ami de Malherbe, c'est celui dont le nom figure en tête de la plus touchante des pièces du poëte : *Consolation à Monsieur Du Périer, gentilhomme d'Aix en Provence, sur la mort de sa fille*. Bougerel et les autres biographes n'ont pas su que François du Périer donna à Gassendi une lettre d'introduction auprès de Luillier.

[2] Cette plaisante anecdote, ignorée de tous les biographes, n'étonnera aucun des lecteurs de l'*historiette* consacrée par Tallemant des Réaux (édition de M. Paulin Paris, tome IV, 1855, p. 191-195) à un des personnages les plus originaux du XVII^e siècle.

[3] La lettre n'est pas adressée, comme on pourrait le croire, à Pierre Du Puy, le savant garde de la Bibliothèque du Roi, l'ami des amis de Gassendi, Luillier et Peiresc, mais bien à Henry Du Puy (*Ericius Puteanus*), le successeur de Juste Lipse dans la chaire de Louvain. Le tome IV des œuvres complètes de Gassendi publiées à Lyon, chez Laurent Anisson, in-f°, 1658, lequel tome est exclusivement consacré à la correspondance, renferme plusieurs lettres adressées à Henri Du Puy, notamment p. 11 (*Celebri viro Erycio Puteano*) et p. 16 (*Viro incomparabili Erycio Puteano*). Voir dans le livre de Bougerel (p. 31-32) l'analyse de la première de ces deux lettres (13 mars 1627): il y est question des mutuels travaux sur Épicure des deux érudits, et on voit que Peiresc avait été entre eux le premier trait d'union.

[4] *Phænomenon rarum Romæ observatum 20 Martii et ejus causarum explicatio*, etc. (Amsterdam, in-4°). De nombreuses fautes s'étant glissées dans cet opuscule, imprimé à la hâte, Gassendi, l'année suivante, le retoucha, et en donna une nouvelle édition sous ce titre: *Parhelia seu soles IV spurii qui circa verum apparuerunt Romæ die 20 Martii 1629, et de eiusdem epistola ad Henricum Renerium* (Paris, Vitré, 1630, in-4°).

[5] Bougerel (p. 38-64) donne beaucoup de détails sur le voyage des deux amis, détails tirés pour la plupart de la correspondance de Gassendi. Luillier et Gassendi, qui étaient à Sedan le 19 janvier 1629, arrivèrent à Paris le 8 août de la même année, après environ neuf mois d'absence.

[6] *Angleterre* doit être un *lapsus*. Gassendi visita seulement avec Luillier la

Digitized by Google

amitié avec Grotius [1], Erycius Puteanus [2], Caramuel [3], Heinsius [4], Helmontius [5] et Myræus, Antverpiensis ecclesiæ decanus [6].

1630. — Aagé de trente et neuf ans.

Il est à Paris.

Parut son livre *Exercitatio in Fluddum*, 8° [7].

Hollande et les Pays-Bas, et Bougerel a eu raison de déclarer que ce fut « l'unique voyage qu'il ait fait hors du royaume. »

[1] Hugues Grotius (Hugo de Groot) était alors en France, où il s'était réfugié en avril 1621 et où il avait écrit et publié, sur les instances de Peiresc, dont on retrouve partout l'heureuse initiative, l'admirable traité *De Jure belli et pacis* (Paris, 1625, in-4°) : le grand historien hollandais ne quitta la France qu'en 1631. L'auteur des *Mémoires* aura confondu le nom de Grotius avec le nom de quelque autre érudit compatriote de cet ami de Peiresc. Gassendi avait dû faire la connaissance de Grotius à Paris: on peut voir une lettre de notre philosophe à Grotius dans le tome IV déjà cité des Œuvres complètes, p. 47.

[2] Nous avons déjà vu que Gassendi et H. Du Puy avaient, avant cette époque, échangé plusieurs lettres. Bougerel dit (p. 40) qu'à Louvain, Gassendi « vit le fameux Erycius Puteanus. »

[3] Jean Caramuel de Lobkowitz, mort évêque de Vigevano en 1682, était alors âgé de vingt-trois ans seulement. Ce savant, qui prit le bonnet de docteur à Louvain, où sans doute le rencontra Gassendi, n'avait encore publié aucun des deux cent soixante-deux ouvrages sur lesquels Paquot (*Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas*) a donné une notice détaillée. On cite dans le *Moréri* (t. III, p. 183) une lettre qu'il écrivit à Gassendi sur l'infaillibilité du pape. Ni Bougerel, ni les autres biographes de Gassendi n'ont signalé ses liaisons avec Caramuel.

[4] Daniel Heinsius, un des plus illustres philologues de la Hollande, naquit en 1580 et mourut en 1655. C'était un des correspondants de Gassendi. Voir notamment une lettre de ce dernier au docte bibliothécaire de Leyde dans le t. VI de l'édition de Lyon, p. 25. Bougerel a omis dans son livre le nom d'Heinsius.

[5] C'est l'empirique J.-B. Van Helmont, né à Bruxelles, en 1577, mort en 1644, qui occupa quelque temps une chaire de chirurgie à l'Université de Louvain. Signalons (p. 19 du t. VI de l'édition de 1658) une lettre dont la suscription est curieuse : *Viro clarissimo, et philosopho, ac medico expertissimo Joanni Baptistæ Helmontio amico suo singulari, P. G. S.* Bougerel analyse (pp. 45-57) la discussion qui s'éleva, en 1629, entre Gassendi et Van Helmont sur ce sujet : Est-il plus naturel à l'homme de se nourrir de viande que de fruit? En bon Flamand, Van Helmont tenait pour la viande, tandis que Gassendi, sobre enfant du Midi, se déclarait pour les fruits.

[6] Bougerel dit (p. 63) : « Je ne sçai ce qui l'empêcha de voir Aubert Le Myre, qui se trouvoit alors dans cette ville (Bruxelles), sa patrie : il étoit doyen de la cathédrale d'Anvers, et grand vicaire de l'évêque auparavant; il avoit été aumônier et bibliothécaire de l'archiduc Albert; il lui écrivit sur la route de France, il lui fait des excuses de ne l'avoir pas vu à Bruxelles. » La lettre de Gassendi à Aubert Le Myre (Auberto Myræo, p. 24 du volume in-f°) ne pourrait-elle pas recevoir une autre interprétation, et Gassendi n'exprimerait-il pas tout simplement au docte doyen le regret qu'il éprouvait de ne pas l'avoir revu lors de son second passage à Bruxelles, au retour de Hollande?

[7] Le titre tout entier — qui est fort long — est rapporté par Bougerel,

Digitized by Google

1631. — Aagé de quarante ans.

Il est à Paris.

Parut son livre *Mercurius in sole visus et Venus invisa*, 8° [1].

1632. — Aagé de quarante et un ans.

Parut son livre *Epistolæ de Mercurio*, etc. 4° [2].

Au mois d'octobre il retourne en Provence.

Au mois de décembre il observe l'éclipse à Digne.

1633. — Aagé de quarante et deux ans.

Au mois de may il observait à Aix.

Au mois de juin estoit à Digne.

1634. — Aagé de quarante et trois ans.

Au mois d'avril il estoit à Aix.

Au mois de décembre il estoit à Digne, car la veille de Noel [3] il fust esleu prevost de l'église cathédrale de ladite ville par la démission du sieur Ausset auquel il remit la Théologale [4].

Ledit sieur Pélissier de Boulogne, cy devant nommé, luy forma encor procez à Paris en vertu de sondit brevet, qu'il perdit encore avec despens et nostre Pierre fut maintenu, etc. [5].

1635. — Aagé de quarante-quatre ans.

(*Catalogue*, p. 461) : j'y renvoie le lecteur, comme pour toutes les autres indications bibliographiques. Voir encore dans le livre de Bougerel (pp. 35-38) des détails sur la querelle du docteur anglais Robert Fludd avec le P. Mersenne, querelle dans laquelle le Minime entraîna son ami Gassendi.

[1] Cette édition in-8° de 1631 devient pour Bougerel (*Catalogue*, p. 462) une édition in-4° de 1632. Peut-être y eut-il deux éditions, celle de 1631 (l'année même de l'observation), et celle de l'année suivante, l'une in-8°, l'autre in-4°. Quoi qu'il en soit, il convient de faire remarquer que la publication fut faite pour répondre à un vœu et à un conseil de Kepler, *pro voto et admonitione Joannis Kepleri*. Voir (t. VI des Œuvres complètes, p. 35) une lettre que Gassendi adresse à son noble émule, *viro numquam satis laudato Joanni Keplero*. Kepler avait annoncé que Mercure et Vénus passeraient sur le disque du soleil, ce que Gassendi vérifia pour Mercure, mais non pour Vénus.

M. Arago dit à ce sujet (*Astronomie populaire*, t. II, p. 495) : « Le premier qui ait incontestablement aperçu Mercure sur le soleil est notre compatriote Gassendi. Le 7 novembre 1631, ce savant, étant à Paris, observa Mercure sur l'image solaire projetée sur une feuille de papier blanc, dans une chambre obscure. Plein d'enthousiasme d'avoir enfin réussi dans une pareille observation, il s'écria, en faisant allusion à la pierre philosophale : « *J'ai vu ce que les alchimistes cherchent avec tant d'ardeur, j'ai vu Mercure dans le soleil.* »

[2] Cette indication si formelle semble bien donner raison à ma conjecture de la note précédente. Ces *Lettres sur Mercure* peuvent-elles être autre chose qu'une édition augmentée de l'opuscule adressé à W. Schickard?

[3] C'est ce qu'atteste aussi le *Gallia christiana* (t. III, col. 1140) : « Anno autem 1634 in Natalitiorum vigilia possessionem adiit præposituræ. » Cette date manque dans le livre de Bougerel.

[4] Sur Blaise Ausset, qui, depuis 1625, était le compétiteur de Gassendi voir le *Gallia christiana* (*Ibid.*).

[5] La formule : *nostre Pierre*, qui revient si souvent, montre de plus en plus la grande part prise par le neveu de Gassendi à la révision du manuscrit de La Poterie.

Digitized by Google

Au mois d'avril il estoit à Digne.

Il alla observer la hauteur méridienne de Marseille avec M. du Peiresk, après avoir observé l'éclipse de lune par laquelle il descouvre le court chemin de l'Orient [1].

*Comes Marchævillans, orator regius, Constantinopolim Petrum vult ducere* [2]. Claudius Hardyæus eum *instrumenta observatoria donat* [3].

*Antonius Arbaudus Bargemonius, Aquensis Ecclesiæ præpositus, Sistoriensis Episcopus, amicus suus* [4].

*Nobilis Franciscus Villanovanus, Flayoscis Baro, Marchionis Transii germanus, fuit amicus Petri* [5], *linguæ græcæ omni quæque historiæ callentissimus* [6].

1636. — Aagé de quarante et cinq ans.

Au mois de mars il estoit à Digne.

Au mois d'aoust il estoit à Digne.

[1] Voir ce qu'en dit Bougerel (p. 165), d'après une lettre de Gassendi à Diodati, l'intime ami de Galilée. L'éclipse de lune dont il est ici question arriva le 27 août 1635. — Sur les observations relatives au méridien de Marseille, voir encore Bougerel (pp. 166-168).

[2] C'est là Henri de Gournay, en faveur duquel, le 31 janvier 1622, la terre de Marcheville fut érigée en comté par Henri, duc de Lorraine. Le rédacteur des *Mémoires* a commis, en ce passage, un anachronisme : le comte de Marcheville, nommé ambassadeur à Constantinople, dès 1630, ne voulut pas emmener avec lui Gassendi cinq ans plus tard, car il partit pour aller occuper son poste avant la fin du mois de juillet 1631. Gassendi avait eu l'intention de suivre le comte de Marcheville en Orient, comme le prouvent diverses lettres qu'il écrivit à ce sujet à Galilée, à Golius, à Le Myre, etc.

[3] Claude Hardy, conseiller au parlement de Paris, fut un de ceux qui, sous la direction de Montmor, eurent soin, avec Antoine de La Poterie et Jean Chapelain, de l'édition des *Œuvres complètes* de Gassendi (Lyon, 1658, 5 vol. in-f°). Aucun des biographes de Gassendi n'a signalé la générosité avec laquelle Claude Hardy lui donna ses instruments astronomiques.

[4] Nous avons déjà vu qu'Antoine d'Arbaud avait été un des premiers et des meilleurs amis de Gassendi.

[5] Ce François de Villeneuve, frère du marquis de Trans, appartenait à une des plus vieilles et des plus illustres maisons de Provence. Voir le *Dictionnaire* de Moréri, au mot *Villeneuve*.

[6] Je transcris *callentissimus*, mais quand même il y aurait *calentissimus*, je doute que le mot soit d'une pure latinité. Ne soyons pas étonnés, du reste, de trouver dans le baron de Flayosc un si fervent adorateur de la langue grecque et de l'histoire : la famille de Villeneuve a, de tout temps, — même de nos jours, où deux de ses représentants, le vicomte de Villeneuve-Bargemont et le marquis de Villeneuve-Trans, mérité par leurs beaux travaux d'être membres de l'Institut, — La famille de Villeneuve, dis-je, a de tout temps eu le culte des lettres, ajoutant ainsi d'âge en âge à l'éclat de sa noblesse : je me contenterai de rappeler que Guillaume de Villeneuve, maitre d'hôtel de Charles VIII, nous a laissé sur l'expédition de Naples des mémoires qui comptent parmi les meilleurs du xv^e siècle, et qu'Arnauld de Villeneuve, marquis des Arcs, et son frère cadet, l'un et l'autre célébrés par Malherbe, passèrent pour deux des gentilshommes les plus savants et les plus spirituels de leur époque, le dernier ayant écrit avec succès en prose comme en vers.

Digitized by Google

Au mois d'octobre il estoit à Aix.

Au mois de décembre il escrit à M. Naudé une lettre *de Apparente magnitudine*, etc [1].

1637. — Aagé de quarante et six ans.

Il estoit à Aix.

Au mois d'aoust il estoit à Aix.

M. du Peiresk, conseiller du Roy en ce parlement, luy legua, par testament [2] tous ses instrumens de mathématiques et cent volumes de ses livres à choysir dans sa bibliothèque [3], dont il a receu seulement 1000 livres et encore avec

[1] Cette lettre, écrite d'Aix, a été réimprimée, avec beaucoup d'autres lettres à Gabriel Naudé, dans le t. VI des *Œuvres complètes*. La première en date des lettres de Gassendi au savant bibliographe (p. 44) est de l'automne de 1631, Gassendi étant alors à Paris et Naudé à Rome. Voir encore (p. 46), une lettre de 1632, où l'on remarque un grand éloge du fameux Campanella et diverses autres lettres, toutes très-intéressantes, pp. 48, 54, 55, 57, 72, 75, etc. On trouvera dans les dernières pages du volume (*Appendix epistolas ad Petrum Gassendum continens*) plusieurs lettres de Naudé, en langue latine (pp. 399, 402, 404, 415, 424, etc.) et une longue et curieuse lettre en français (p. 336). Dans cette épître, datée du 19 octobre 1652, Naudé raconte à celui qu'il appelle son « meilleur amy » le voyage qu'il vient de faire de France en Suède; il y parle avec enthousiasme de la reine Christine, de son savoir prodigieux, affirmant qu'elle a *tout lu, tout vu*, qu'elle *sçait tout*. Il décrit la bibliothèque de cette reine, bibliothèque dont la garde lui est confiée et qui est surtout très-riche en manuscrits.

[2] On a ajouté à la marge du manuscrit cette note erronée : JUILLET *Acquis sextiæ Peireskius moritur*. Ce ne fut pas en juillet que mourut Peiresc, mais en juin. Ce ne fut pas le 14 juin, comme l'a dit Bougerel (p. 124), ou plutôt comme le lui fait dire très-probablement une faute d'impression, mais le 24. Gassendi ne quitta pas un seul moment son ami qui rendit le dernier soupir dans ses bras. Voici la lettre inédite, si je ne me trompe, écrite par le dévoué garde-malade à Pierre Du Puy, le 16 juin 1637 : « Monsieur, je prenoy la plume pour faire sçavoir à M. de Valavez l'estat de la maladie de M. Peiresc, son frère, quand M. le baron de Rians est survenu et s'est chargé de le faire luy-mesme. Au deffaut de cela, M. de Peiresc a trouvé bon que je vous escrivisse un mot pour faire ses excuses et accuser la réception de vostre despesche du 6e de ce mois. C'est donc ce que je fay et y adjouste pour vostre satisfaction que par la grâce du bon Dieu ceste maladie n'est point dangereuse, ny de la malignité de ces autres qui sont en grand nombre en ceste ville et en beaucoup d'autres lieux de la province. Aujourd'huy mesme qui est le septiesme, le repos a esté plus doux et la fièvre moindre que de coustume, et avec cella la nature s'est tellement deschargée par des sueurs, par des urines et par quelques petits exanthèmes que le médecin nous asseure que dans demain ce bon seigneur commencera à reprendre ses forces. Les autres malades n'en sont pas quittes à si bon marché que cella, n'y en ayant point dont le septiesme ne soit très-fascheux, et dont le quatriesme ne porte l'esprit à des resveries fort extravagantes. M. de Peiresc, Dieu merci, n'a rien esprouvé de semblable... En un mot, Monsieur, tout va bien et j'ose vous donner parole qu'il n'y a rien à craindre... » (*Collection Du Puy*, vol. 718, f° 388).

[3] Peiresc laissa, de plus, à Gassendi le portrait du docte Wendelin, leur ami commun, celui à qui sont adressées les trois lettres réunies dans l'opuscule intitulé : *Proportio Gnomonis ad solstitialem umbram, observata*



Digitized by Google

beaucoup de peine, M. le Baron de Rians, son neveu, ne voulant aucunement excuter sa volonté, s'en moquant à cause de son avarice [1], et tout le monde sçait encore ce que esprit malicieux a voulu faire (croire quant) aux habitudes de nostre Pierre [2].

1638. — Aagé de quarante et sept ans.

Au mois de juin il estoit à Digne.

Au mois de febvrier M. le duc d'Angoulesme le mena avec luy dans sa visite de toute la coste de son gouvernement [3]. M. de Champigny, son amy, Intendant de justice [4], est de la partie. Dans ce voyage il passe à Salon et on luy montre la prédiction de Nostradamus, etc. [5].

1639. — Aagé de quarante-huict ans.

Au mois d'avril il estoit à Aix.

1640. — Aagé de quarante-neuf ans.

Au mois d'aoust il estoit à Aix; il escrit une letre à Licetus *de Apparente magnitudine*, etc [6].

*Massiliæ an. 1636 pro Wendelini voto* (La Haye, 1656, in-4°). C'est dans cet opuscule que Gassendi a si bien réhabilité le célèbre navigateur marseillais Pytheas.

[1] Ce ne fut pas seulement à l'égard de Gassendi que l'indigne héritier de Peiresc se montra déloyal : bien d'autres reproches s'élevèrent contre lui, et on peut dire que la conduite du baron de Rians (Claude de Fabry) envers les meilleurs amis de son oncle fut aussi mesquine et honteuse qu'avaient été nobles et généreux les procédés de celui qui, devant la postérité la plus reculée, gardera la gloire d'avoir été le plus infatigable protecteur des lettres, des sciences et des arts.

[2] Je ne sais comment expliquer ce passage où, discrète et voilée, l'on sent l'indignation d'un homme outragé dans ce qu'il y a de plus cher, l'honneur du héros de la famille. Les biographes de Gassendi n'ont rien dit des calomnieuses insinuations de l'avide baron de Rians.

[3] Louis-Emmanuel de Valois, comte d'Alais, fils de Charles d'Angoulême, fut nommé, dans l'automne de 1637, gouverneur de Provence, en remplacement du maréchal de Vitry. Voir sur son administration l'étude publiée par M. Paul Gaffarel dans la *Revue historique* (1876) sous ce titre : *La Fronde en Provence*. On a de nombreuses lettres du comte d'Alais à Gassendi et de Gassendi au comte d'Alais (t. VI des *Œuvres complètes*).

[4] François Bochard, dit de Champigni, seigneur de Saron, second fils de Jean Bochard, premier président au parlement de Paris, fut conseiller au Grand Conseil, maître des requêtes, conseiller d'État, etc. Intendant en Provence (1637), il alla ensuite en la même qualité dans le Dauphiné, puis à Lyon, où il se noya en 1665. C'était, dit le *Moréri* (article *Bochard*), un homme savant, aimant les gens de lettres, et dont le nom est célèbre dans les écrits de Gassendi.

[5] Le médecin et astrologue Michel de Nostredame, dit Nostradamus, était mort le 2 juillet 1566, à Salon (chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Aix, à 33 kilomètres de cette ville). Bougerel a eu raison de s'exprimer ainsi (p. 177) : « Je crois devoir rapporter à ce voyage ce qu'il (Gassendi) dit (*Phys.*, t. I de l'édition in-f°, p. 147) lui être arrivé à Salon, dans la maison de J.-B. Suffren, juge de cette ville, qui leur communiqua l'horoscope d'Antoine Suffren, son père, et frère du jésuite Jean Suffren, confesseur de Louis XIII, horoscope fait et écrit de la propre main de Nostradamus. »

[6] La lettre à Fortunio Licetti porte la date du 30 août. Voir sur Licetti

Digitized by Google

Au mois de décembre il est à Aix; escrit deux letres à M. Du Puy *de Motu impresso*, etc [1].

1641. — Aagé de cinquante ans.

Il va à Paris au mois d'Aoust [2], ayant esté esleu dans l'Assemblée du clergé à Mante agent général du clergé de la province pour l'Assemblée générale du clergé de France qu'on tenoit à Paris, mais un certain Hugues, grand vicaire en l'église d'Ambrun [3], luy disputa cete charge et, pour ne perdre son temps dans la chicane des procez, etc., il luy quitta cete charge et s'accommoda avec luy moyennant 8,000 livres, de quoy il a touché seulement 4,000 livres avec beaucoup de peine [4].

Il observe l'éclipse à Paris.

M. de Chante-Clere luy lègue par testament 1,000 livres qu'il a receu [5].

Parut son livre *Vita Peireskii senatoris Aquensis*, 4° [6].

alors professeur de philosophie à Boulogne, et que l'on regardait comme un des plus savants hommes de l'Italie, le livre de Bougerel (p. 188).

[1] Bougerel (*Catalogue*, p. 464) met en 1642 l'impression des deux lettres écrites à Pierre Du Puy le 20 novembre et le 10 décembre 1640, et il ajoute qu'une troisième lettre au même érudit parut en 1649 avec une vive préface de Mathurin de Neuré, le gouverneur des princes de Longueville, contre J.-B. Morin. Les trois lettres ont été recueillies dans les *Œuvres complètes*.

[2] Il convient de faire observer que Gassendi était déjà à Paris au commencement de février 1641 : le 9 de ce mois, il alla faire une visite à son vieil ami le P. Mersenne (Bougerel, p. 191). Il quitta Paris le 25 du même mois, pour se rendre à Mantes (Seine-et-Oise), d'où il revint bientôt à Paris. Ce fut alors, comme l'a rappelé M. Jules Loiseleur dans son remarquable travail sur *les points obscurs de la vie de Molière* (n° du 15 octobre 1876 du journal *le Temps*), que Gassendi fut le professeur de philosophie du jeune Poquelin, de Bernier et de Chapelle.

[3] Ce *certain Hugues*, comme le désigne trop dédaigneusement notre auteur, était le neveu de Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun. La famille d'Hugues était une des bonnes familles de Provence. Voir le *Nobiliaire de Provence*, par l'abbé Robert de Briançon (Paris, 1693, t, II, f° 233).

[4] Voir sur cet accommodement les *Mémoires* de celui-là même qui contribua le plus à l'obtenir, l'archevêque de Toulouse, Charles de Montchal (2 vol. in-12, 1728, *passim*, mais surtout t. II, p. 240, où on lit que les commissaires considérant « que le sieur Gassendi, personnage de grande littérature, qui avoit le plus de voix pour être agent, aimoit mieux manier ses livres qu'il traite si dignement, que les sacs des procès et papiers du clergé, desquels ledit sieur Hugues avoit plus de connoissance, contentèrent l'inclination des deux et firent l'avantage du clergé, en les disposant à partager les appointements de la charge (4,000 livres par an). » Conférez les *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du cardinal de Richelieu*, recueillis et publiés par M. Avenel, t. VI, p. 862.

[5] Quelque parent, sans doute, peut-être un fils, de ce Charles de Chanteclerc, mort conseiller d'État en 1620, et qui, selon la formule employée par les rédacteurs du *Moréri*, donna « des preuves de son érudition » dans divers écrits publiés de 1610 à 1616.

[6] Le livre parut en septembre, chez Cramoisy. Bougerel en donne une excellente analyse (pp. 203-206) et raconte ensuite fort bien l'histoire de ce livre, qui reste un modèle de biographie (p. 207-210).

Digitized by Google

Monsienr Luillier l'oblige à demeurer avec luy, ce qu'il accepte[1], et vivant à sa table et en amy, il y demeure jusqu'à son despart de Paris pour Provence qui fut l'an 1648 au mois d'octobre.

Monsieur de Mesmes, président au parlement de Paris, le pressoit en ce mesme temps pour l'avoir chez luy près Monsieur d'Avaux, son fils [2].

1642. — Aagé de cinquante et un ans.

Il estoit à Paris.

Fut publié son livre *Epistolæ de sole humili*[3], *et de Motu impresso*, etc. 4°.

Au mois de décembre, il escrit une letre au P. Cazræus[4] *de Proportione*, etc.[5], l'adresse à M. de la Mare, conseiller de Dijon[6].

1643. — Aagé de cinquante et deux ans.

Fut publié son livre *Judicium de novem stellis*, etc. 8°[7].

Il estoit à Paris.

Au mois d'avril il escrit une lettre à M. Naudé *de Novem stellis* de la maison d'Escouan, où M. le duc d'Angoulesme, son amy, l'avoit mené pour passer les festes de Pasques[8].

1644. Aagé de cinquante et trois ans.

Il estoit à Paris.

Parut son livre *Disquisitio adversus Cartesium*, 4°[9].

[1] Ce fut donc en 1641, et non lors de son précédent voyage à Paris, comme l'a pensé Bougerel, dont j'ai rapporté l'opinion tout à l'heure, que Gassendi devint l'hôte du père de Chapelle.

[2] Jean-Antoine de Mesmes, seigneur d'Irval, mort président à mortier du parlement de Paris le 23 février 1673, eut pour fils aîné Jean-Jacques de Mesmes, comte d'Avaux, qui lui aussi devint président du parlement et fut, en outre, un des quarante de l'Académie française.

[3] Le véritable titre, trop abrégé ici, est : *Epistolæ IV de apparente magnitudine solis humilis atque sublimis* (Paris, Hacqueville).

[4] Pierre Cazré, de la Compagnie de Jésus, était alors recteur du collége de Dijon; il fut aussi recteur des colléges de Metz et de Nancy. Sur le P. Casræus (né à Rennes en 1589, mort à Dijon en 1664), voir la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par les PP. de Backer et Sommervogel (in-f°, 1869, col. 1107). Les savants biographes ne manquent pas de citer là une lettre du P. Cazré à Gassendi (t. VI des *Opera omnia*, p. 448), ainsi que l'épître par laquelle il lui dédia sa *Physica demonstratio* (1640).

[5] *De proportione qua gravia decidentia accelerantur*, etc. (Paris, Hacqueville, in-4°).

[6] Philibert de La Mare, l'habile et zèlé érudit bourguignon, si digne d'être le biographe de son illustre compatriote Claude de Saumaise, avait avec Gassendi, comme avec presque tous les savants de son temps, les meilleures relations. Voir les lettres adressées par Gassendi *Philiberto de La Mare, senatori Divionensi* dans le t. VI des *Œuvres complètes* (pp. 116, 122, 126, 134, etc.), et les réponses du magistrat-bibliophile (pp. 441, 442, 446, 447, 452, etc,).

[7] Bougerel indique un autre format (in-4°) avec ce titre un peu différent : *Novem stellæ visæ circa Jovem, et de eisdem judicium*. Le livre donna lieu à deux ouvrages du fécond Caramuel (1643, in-12).

[8] Il s'agit là du magnifique château d'Écouen, bâti par Bulland pour le connétable Anne de Montmorency (arrondissement de Pontoise, à 35 kilomètres de Versailles).

[9] Plutôt *Disquisitio metaphysica... adversus Cartesii metaphysicam*.

Digitized by Google

Monsieur Aubery du Maurier[1] luy legua par testament tous ses instruments de mathématique et toutes ses machines et vingt volumes à choisir de ses livres, lesquels il a receu des mains de Monsieur son frère, cet illustre gentilhomme qui nous a donné *Dissertatio de mari Balthico*, etc., livre curieux pour l'histoire[2].

1645. — Aagé de cinquante et quatre ans.

Il estoit à Paris.

Il fut receu professeur du Roy es mathématiques[3] par la mort de M. Stella à la sollicitation que luy en fict M. le cardinal de Lyon, grand aumosnier de France, etc., son amy[4].

Parut son *Oratio inauguralis*, dédiée à ce cardinal, 4°[5].

Au mois de may il escrit deux lettres au Père Cazrœus, *de Proportione qua*, etc[6].

1646. — Aagé de cinquante et cinq ans.

Il estoit à Paris.

[1] Daniel Aubery du Maurier, né à Paris, le 9 décembre 1612, qui fut aide de camp dans l'armée du duc d'Enghien et périt à la bataille de Nordlingen, le 3 août 1645, et auquel la *France protestante* (t. I, 1876, col. 455) donne cet éloge qui s'accorde si bien avec la mention du legs fait à Gassendi : « Il passait de son temps pour exceller dans toutes les parties des mathématiques. » C'était le troisième fils de Benjamin Aubery, sieur du Maurier, le célèbre ambassadeur de France en Hollande, l'ami de Peiresc, de Grotius, des frères Du Puy.

[2] Louis, le second fils de Benjamin, né à Paris le 24 juillet 1609, mort en son château de Maurier en 1687, est l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande* (1680, in-8°). Les rédacteurs de la *France protestante*, qui le présentent (t. I, col. 457) comme « le plus connu des quatre fils de Benjamin Aubery, » n'ont pas cité la dissertation ici mentionnée. Elle est fort rare, du reste, comme nous l'apprend en ces termes M. B. Hauréau (*Histoire littéraire du Maine*, nouvelle édittion, tome Ier, 1870, p. 195) : « D'anciens catalogues attribuent, en outre, à Louis Aubery, un libelle anonyme que nous ne connaissons pas, et qui ne se trouve mentionné ni dans la *Bibliothèque* d'Ansart, ni dans la notice de Ch. Ancillon, ni dans le *Dictionnaire* de M. Barbier, ni même dans la *Bibliothèque de droit* de Martin Lipenius. En voici le titre, tel qu'il est rapporté par M. Desportes (*Bibliographie du Maine*; il est aussi désigné à la page 134 de la *Bibliothèque Bulteau*) : *Super vetere Austriacorum proposito de occupando mare Baltico, omnibusque Poloniæ et septentrionalis Germaniæ mercaturis ad se attrahendi-in Galliarum et fœderati Belgii detrimentum*. Paris, 1644, in-4°. Cette dissertation, qui doit-être intéressante à plus d'un titre, se place à côté des traités de Grotius, de Selden, de Graswinckel : nous regrettons vivement de n'avoir pu la rencontrer. »

[3] Voir le *Mémoire historique et littéraire sur le collége royal de France*, par l'abbé Goujet (3 vol. in-12, 1758, t. II, pp. 157 et suiv.)

[4] Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, frère aîné du cardinal de Richelieu, avait connu et apprécié, étant archevêque d'Aix (1626-1628), son futur protégé.

[5] Ce fut le 23 novembre que fut prononcé ce discours d'inauguration qui fut trouvé très-beau (Bougerel, p. 279.)

[6] Nous avons déjà vu la première lettre du P. Cazrœus mentionnée à l'année 1642.

Digitized by Google

Parut son livre *de Proportione qua gravia decidentia* etc., 4°, *Adversus Cazræum*[1].

1647. — Aagé de cinquante et six ans.

Il estoit à Paris.

Parut son livre *Institutio astronomica*, 4°.

Parut aussi *de Vita et moribus Epicuri*, 4°[2].

M. le prince de Conty[3] luy demanda les provisions du prioré de Romollos[4] au diocèze de Riez en Provence, mais comme il en alloit faire prendre possession, un dévolutaire l'obtint par arrest du Parlement de Provence[5].

1648. — Aagé de cinquante et sept ans.

Il s'en retourne en Provence au mois d'octobre[6].

Il s'en va tout droit à Aix près M. le comte d'Alais, duc d'Angoulesme, commandeur (*sic* pour gouverneur) de Provence, et là demeure six mois.

1649. — Aagé de cinquante et huict ans.

Au mois de may il s'en va à Digne[7].

Parut son livre *Apologia adversus Morinum*, etc., 4°.

Parut aussi *Philosophia Epicuri*, volumina III, fol°[8].

Au mois de décembre, il va à Toulon, Monsieur le duc d'Angoulesme lui envoyant sa litière pour le faire venir près de luy[9].

1650. — Aagé de cinquante et neuf ans.

Il est à Toulon[10].

[1] C'est la réunion des trois lettres de 1642 et de 1645.

[2] Sur ce livre je me contenterai de citer la judicieuse appréciation de Bougerel (pp. 291-301).

[3] On lit à la marge du manuscrit : Armand de Bourbon, et un peu plus bas : Au mois de décembre, *Galterius moritur Aquis sextiis*. Ce fut le 5 décembre, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, que mourut le prieur de la Valette. Voir ce qu'en dit Bougerel, d'après l'historien d'Aix, Pitton, (pp. 304-305.)

[4] Aujourd'hai Roumoules, commune du département des Basses-Alpes, arrondissement de Digne, canton de Riez.

[5] Bougerel assure (p. 301) que Gassendi snpporta très-philosophiquement ce revers, et il cite une lettre pleine de résignation qu'à ce sujet son héros adressa au comte d'Alais.

[6] Bougerel (p. 310) confirme ainsi les renseignements des *Mémoires :* Gassendi arriva le dernier jour d'octobre à Lyon, vers la fin de novembre à Tarascon, et le 2 décembre il était à Aix, où il passa une partie de l'année suivante.

[7] Au commencement de juin, dit Bougerel (p. 321), d'après Sorbière, Gassendi partit pour Digne. On voit qu'ici l'écart entre les deux dates n'est que de quelques jours.

[8] L'auteur des *Mémoires* résume ainsi le titre du grand ouvrage dédié à François Barancy, titre qui est celui-ci : *De vita, moribus et placitis Epicurii seu animadversiones in X librum Diogenis Laertii*. En appendice, Gassendi publia une exposition de la doctrine d'Épicure avec réfutation : *Syntagma philosophiæ Epicurii cum refutationibus dogmatum quæ contra fidem christianam ab eo asserta sunt*, etc. Voir Bougerel (pp. 324-328).

[9] Bougerel (p. 331) nous avait déjà appris que Gassendi arriva dans la litière du comte d'Alais *à la fin de novembre* à Toulon.

[10] Le 5 février de cette année, nous dit Bougerel (p. 345), « Gassendi grimpa (*sic*) la plus haute montagne de Toulon avec Neuré, Blondel, Bernier, Chapelle, La Poterie, son secrétaire, pour faire les expériences du vuide avec le vif argent. »

Digitized by Google

Monsieur Luillier, son amy, passant par là y tombe malade; il l'assiste et ne le quitte point tant qu'il (ne) fût guary.

1651. — Aagé de soixante ans.

Au mois d'avril il s'en va à Digne, Monsieur Luillier estant party pour l'Italie et Monsieur le duc d'Angoulesme pour Paris [1].

1652. — Aagé de soixante et un ans.

Il est à Digne.

1653. — Aagé de soixante et deux ans.

Au mois d'avril il s'en va à Paris et loge chez Monsieur de Montmor, conseiller du Roy en ses Conseils et Maistre des Requestes ordinaire de son hostel [2].

Il passe par Sisteron pour voir M. Arbaud, sieur de Bargemon, évesque dudit

[1] C'est ce que Bougerel (p. 351) avait tiré des lettres de Gassendi : « Luillier se trouvant un peu mieux voulut absolument partir pour l'Italie, et tout ce que put faire Gassendi fut de l'accompagner jusqu'aux isles d'Hyères, où il s'embarqua : ensuite Gassendi quitta Toulon au milieu du mois d'avril, s'en alla à Digne, etc. » Tallemant des Réaux (*Historiettes*, t. IV, pp. 194-195) parle ainsi du dernier voyage de Luillier : « Il alla en Provence trouver son bastard, qu'il avoit donné à instruire à Gassendi, son intime, qui avoit logé icy chez luy si long temps. Il fut bien malade à Toulon; de là il passa en Italie, fut encore malade à Gênes, et enfin mourut à Pise. Il n'y a jamais eu que luy au monde qui se soit fait conseiller à Toul pour aller mourir à Pise. » Le savant annotateur des *Historiettes* a publié (t. IV, *Appendice*, pp. 489-516) dix lettres de Luillier à Boulliaud : la dernière de ces lettres est écrite « de Toulon, ce 26e de décembre 1650 ; » Luillier y parle de sa maladie, de Gassendi, du départ du duc d'Angoulême (du 6 du même mois), etc. A la marge du manuscrit 12270, en regard du passage relatif à Luillier, on lit : *Luillerius moritur Pisis in Italia en febvrier 1652*. Bougerel n'a pas connu cette date : du moins, il ne l'indique pas. A la même marge on trouve cette note qui s'applique à l'année 1651 : « *Petrus Puteanus moritur Parisiis die XIV decembris.* »

[2] Henri-Louis Habert de Montmor habitait la rue Saint-Avoye, comme nous l'apprennent les lettres que le neveu de Gassendi écrit à son oncle. Bougerel, dit, d'après Sorbière, qui était un des habitués du cabinet du magistrat-académicien (p. 372) : « Le mois de may arrivé, Gassendi, accompagné de Bernier, prit la route de Paris et fut descendre à l'hôtel de Montmor. Henri-Louis Habert de Montmor, l'un des quarante de l'Académie française, philosophe, poëte latin, et un de ses anciens et meilleurs amis, l'avoit fait prier très-instamment par Chapelain et par Neuré de prendre un appartement chez lui; il lui en avoit écrit lui-même de la manière la plus pressante. » L'abbé d'Olivet (*Catalogue de Messieurs de l'Académie*, t. I de l'édition donnée par M. Livet de l'*Histoire de l'Académie française*, p. 560) s'exprime ainsi : « Gassendi, le plus savant philosophe du dernier siècle, et comparable lui seul à tous ceux qui sont venus depuis Aristote, éprouva dans la maison de M. de Montmor que la possession d'un bon ami peut tenir lieu de tout. Il y vécut plusieurs années, il y mourut et M. de Montmor, après avoir recueilli ses derniers soupirs, non-seulement lui érigea un mausolée dans Saint-Nicolas-des-Champs ; mais ce qui valoit encore mieux pour la gloire de son ami, et pour l'utilité du public, il rassembla tous les ouvrages de ce grand homme en six volumes in-fo. A la tête de cette édition se trouve une préface latine de M. de Montmor, écrite sensément et de bon goût. »

Digitized by Google

lieu, son amy, puis par Grenoble pour y voir aussy M. de Valois, son amy. Monsieur le duc de Lesdiguières fut aussy bien aise de le voir [1].

Il passe par Lyon et visite le lieu où M. le cardinal archevesque dudit lieu, son amy, fut enterré, etc. [2].

Au mois de novembre, *Valesius princeps moritur Parisiis presente* (*Gassendo*), le XI [3].

*Petrus Burdinus S. T. moritur Parisiis*, die 27 decembris [4].

1654, — Aagé de soixante et trois ans.

Il est à Paris.

Parut son livre, *Tychonis-Brahei*, etc., *vitæ*, 4° [5].

Parut aussi *Notitia Diniensis ecclesiæ*, 4° [6].

Parut *Kalendarii romani* [7].

Au mois d'aoust, il va prendre l'air des champs au chasteau de M. de Montmor, à sept lieues de Paris, et là il observe l'éclipse de soleil et celle de la lune [8].

[1] François, duc de Lesdiguières, était fils du maréchal de Créqui et de Magdelène de Bonne, fille du connétable de Lesdiguières.

[2] Le cardinal de Lyon était mort le 23 mars de cette année. Bougerel, qui dit (p. 272) : « On peut juger combien Gassendi fut sensible à la mort d'un tel ami et d'un tel protecteur, » n'a pas mentionné cette pieuse visite au tombeau du cardinal. — On lit à la marge du manuscrit, sous l'année 1653 : Le 30e jour au mois de juillet, *Naudæus moritur Abbavillæ in Picardia rediens Suecia*, et un peu plus bas : *Barancius moritur Lugduni le 18e juillet*. Voir sur ces deux événements Bougerel qui (p. 373) met la mort de Naudé au 29 juillet avec Guy Patin, Colletet, le P. Jacob (en son épitaphe de Naudé), le P. Niceron, etc., et qui (p. 353) n'assigne aucune date à la mort de François Barancy.

[3] Le chiffre est peut-être mal fait : le duc d'Angoulême mourut le 14 novembre (Bougerel, p. 377).

[4] Je ne vois aucun érudit du nom de *Burdin* ou *Bourdin* parmi les amis de Gassendi, et ce nom est absent de la *Table des matières* du livre de Bougerel. J'aurais pensé au mathématicien auquel on doit l'ouvrage suivant : *Remarques de Jean-Baptiste Morin, sur le commentaire du centiloque de Ptolémée, mis en lumière par Nicolas Bourdin, pour servir de fanal aux esprits studieux de l'astrologie* (Paris, 1654, in-4°), si d'abord cet éditeur n'avait porté le prénom de *Nicolas* au lieu de celui de *Pierre*, et si surtout il n'était mort en 1676.

[5] *Tychonis-Brahei equitis Dani astronomorum coriphei, Nicolai Copernici, Georgii Puerbachii et Joanis Regiomontani, astronomorum celebrium vitæ*. Voir ce que dit Bougerel de ce recueil (p. 380-393) : il est difficile d'y rien ajouter.

[6] Les auteurs du *Gallia christiana* n'ont pas manqué de mentionner honorablement cet ouvrage (tome III, col. 1140) : « *plura opera edidit, inter quæ non reticenda est episcoporum ecclesiæ suæ Diniensis accurata notitia.* »

[7] Non, mais *Romanum calendarium compendiose expositum, etc.* M. Daunou *Cours d'études historiques*, tome IV, p. 352) a rappelé que Gassendi, « l'un des esprits les plus étendus et les plus éclairés de cette époque, s'est livré à l'étude de la chronologie et particulièrement du calendrier de Rome. » Ce savant critique a très-bien jugé Gassendi comparé avec Descartes (tome IV, p. 449 et surtout t. XX, pp. 287-294). Ces pages sont au nombre des meilleures de toutes celles qui ont été écrites sur *le plus lettré des philosophes, le plus philosophe des littérateurs*.

[8] Nous lisons dans le livre de Bougerel (p. 397) : Gassendi fut ensuitrsee

Digitized by Google

Il revient à Paris au commencement d'octobre.

Au mois de novembre il tombe malade le vingt-septième jour et tient la chambre jusqu'au 6 janvier, jour des Rois [1].

1655. — Aagé de soixante quatre ans.

Il est à Paris [2].

Au mois d'aoust, le 23 [3], il retombe malade et une fièvre continue, après soixante-trois jours et treize saignées faictes par ordonnance des médecins [4] le réduit au tombeau au grand regret de tous les sçavants [5], le vingt-quatrième jour d'octobre [6].

délasser au Menil, maison de Montmor (sans doute Mesnil-le-Roi, commune du canton de Saint-Germain-en-Laye, entre la Seine et le forêt de Saint-Germain), où il observa une éclipse de soleil. » C'est cette même éclipse qui, comme l'a raconté Fontenelle, et comme l'a rappelé Arago (*Astronomie populaire*, tome II, p. 582), effraya tant les Parisiens, qu'ils se cachèrent presque tous dans leurs caves.

[1] A la marge du manuscrit se trouve cette note: Au mois de décembre *Valesius moritur Gratianopoli*.

[2] Encore à la marge du manuscrit: *Wormius moritur Hafniæ*. C'est l'historien et antiquaire danois Oslaüs Worm : il mourut le 7 septembre, laissant dix-huit enfants et au moins autant de volumes in-4°.

[3] Bougerel, moins précis que l'auteur des *Mémoires*, se contente de dire (p. 609): au commencement de l'automne.

[4] Bougerel (p. 409) parle aussi de ces treize meurtrières saignées, d'après Sorbière. « Ces médecins, dit-il, n'épargnant, pas son sang il était déjà extrêmement affaibli de neuf saignées, lorsqu'il leur proposa en forme de doute s'il ne serait pas plus à propos de ne le plus saigner, puisque les forces lui manquaient. » Tout fut inutile, même la ruse du rédacteur de nos *Mémoires* (p. 410): « La Poterie, son secretaire, ayant voulu lui épargner une saignée, son officieux mensonge fut découvert, il en fut vivement réprimandé et le malade n'en fut saigné que plus copieusement. » On comprend, après cela, l'énergie avec laquelle le docte Pierre Borel (dans un ouvrage de médecine cité par Bougerel) anathématise ces excessives ouvertures de veine : « Je pourrois compter ici parmi ceux qui ont été les victimes des trop fréquentes saignées ce grand homme dont la perte fut pleurée par toute l'Europe, et même dans le monde entier, et rapporter les paroles qu'il dit avant que d'expirer Il avoua qu'il mouroit dans la vigueur de ses ans, pour avoir été trop docile aux médecins. » Patin, en revanche, se montre très-scandalisé et très-irrité du blâme infligé par Sorbière aux buveurs de sang qui tuèrent Gassendi.

[5] Patin se fit l'interprète de ces unanimes regrets dans sa lettre du 26 octobre 1655: « *Per tanti viri obitum grave vulnus agnosco inflictum reipublicæ litterariæ: eum lugebunt artes mathematicæ, lugebit sanctior et purior philosophia.* » Observons que le dernier éditeur des *Lettres de Guy Patin*, M. J.-H. Reveillé-Parise, a, contre tous les témoignages, fait mourir Gassendi le 25 octobre (note 1 de la page 216 du tome II, 1846).

[6] Je regrette que La Poterie, qui, pendant toute la maladie de Gassendi, resta auprès de lui, avec un autre fidèle disciple, Bernier, n'ait pas rappelé ici les dernières paroles de son maître. On a raconté que Gassendi dit à son secrétaire d'une voix mourante: *Il vaut mieux s'endormir paisiblement dans le Seigneur, après avoir vu ses forces épuisées, que de perdre la vie avec de usvifs sentiments de douleur*, et qu'un peu plus tard, appliquant sur son cœur qui déjà ne battait presque plus la main de son ami, il murmura cette parole suprême : *Voilà ce que c'est que la vie de l'homme*. Il est inutile d'ajouter que les *novissima verba* attribués à Gassendi par Deslandes (*Réflexions*

Digitized by Google

Ses escrits sont entre les mains de Monsieur de Montmor, lequel il a prié par testament d'en avoir soin [1].

Son corps est enterré dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, sa paroisse [2], en la cave de la chapelle de Monsieur de Montmor [3]. Cete chapelle est desdiée à saint Joseph, près de la grande porte à main droite en entrant.

Il avoit envie de retourner en Provence au commencement du printemps de l'année 1656, mais Dieu ne l'a pas permis,

*Sa piété* [4].

L'an 1616, il receut le sacrement de prestrise et depuis ce temps là jusqu'à la mort, il n'a jamais manqué de célébrer dévotement la messe tous les dimanches et festes de l'année, hormis que lorsqu'il estoit malade.

Pour remercier Dieu, il ne manquoit jamais de dire la messe le jour de saint Vincent, en commémoration de sa naissance qui fut un pareil jour, le jour de saint Pierre, son patron, le premier jour d'aoust, saint Pierre-ès-liens, pour remercier Dieu de ce que dans un pareil jour il célébra sa première messe, les deux jours des Trespassés qu'on feste en Provence pour prier Dieu pour ses parans et ses bons amis.

Lorsqu'il estoit en voyage et qu'il la pouvoit dire sur les chemins, il la disoit.

Dans sa jeunesse, lorsqu'il avoit plus de force et qu'il ne se sentoit point

*sur les grands hommes morts en plaisantant*, p. 1117), n'ont aucune authenticité et ne méritent que notre dédain.

[1] Ce passage démontre que les *Mémoires* sont antérieurs à 1658, époque où parut l'édition de Lyon. Le testament de Gassendi est du 26 septembre 1655: son héritière universelle fut sa nièce, fille unique de sa sœur, et femme de Pierre Gassendi, le collaborateur de La Poterie dans la rédaction des présents *Mémoires*. La Poterie est mentionné dans le testament avec François Bernier et Jean Chapelain, dans la correspondance duquel on trouve un certain nombre d'intéressantes lettres adressées à Gassendi. Rappelons que ce fut à la prière de l'auteur de la *Pucelle* que Gassendi composa la *Vie de Copernic* qu'il lui dédia. On peut voir dans le livre de Bougerel (p. 387) le récit d'une visite faite en 1654 à Gassendi par Chapelain et par Ménage.

[2] L'enterrement se fit « en belle compagnie », selon le mot de G. Patin, le 26 octobre dans la matinée. Parmi les « honnêtes gens » qui accompagnèrent Gassendi à sa dernière demeure, Patin énumère Sorbière, à qui il parla, Ménage, Quillet, Chapelain, La Mothe-le-Vayer, de Valois, l'abbé Bourdelet, etc.

[3] Bougerel (p. 420) ajoute que Gassendi fut placé « auprès de Guillaume Budé, maître des requêtes, grand oncle de Montmor, et le plus sçavant homme de son siècle. » L'épitaphe composée par Montmor pour son hôte et son ami (*Viro pio sapienti, docto amico suo et hospiti*) est rapportée par Bougerel (*ibid.*) et aussi par les auteurs du *Gallia christiana* (tome III, col. 1140). Voir dans le livre de Bougerel (p. 458-460) une autre épitaphe composée par Abraham Du Prat ou Du Pré (*Pratæus*), Thomas Martel, S. Sorbière et F. Bernier.

[4] Au sommet de la page (f° 32 v°), on lit dans le manuscrit 12270: *Mémoires touchant la piété de mon oncle.* Au bas de la même page, on lit: *Maladie, funérailles de feu mon oncle.*

Digitized by Google

encore incommodé de la poictrine, devant mesme estre prestre [1], et bien longtemps encore après fortil instruisoit et preschoit le peuple. On l'a veu dans Aix, dans Grenoble, faire des prédications. A Digne il en fesoit fort souvent et n'ozoit point s'hazarder à tousjours prescher dans les grandes églises, mais il alloit le plus souvent prescher dans des petites, comme couvens de religieuses, etc.

Il fut contraint de quitter ce saint exercice à cause des grandes maladies qu'il en avoit, et voyant cela il s'appliqua à instruire encore le peuple non de la voix, mais de la plume, en l'incitant par la connoissance des choses naturelles à la connoissance du vray Dieu.

Lorsqu'il estoit dans son bénéfice à Digne, il ne manquoit jamais d'assister au Service, d'aller à la Grande Messe, ouïr la prédication, s'il y en avoit, et d'aller aux Vespres.

Quand il luy estoit arrivé quelque accident, il ne s'en estonnoit poinct disant que dans la condition des choses humaines beaucoup de choses peuvent arriver au-delà de nos attentes, qu'il se faut reposer seulement sur la volonté de Dieu.

Quand il se voyoit malade, il estoit tousjours resolu de soufrir pour l'amour de Dieu tout ce qui luy pouvoit arriver. Il ne trouvoit rien d'estrange. On ne luy a jamais qu'ouy dire : Mon Dieu, je veux tout ce que vous voulez ; *fiat voluntas tua*, etc.

Aussitôt qu'il se voyait malade en moindre peril, il demandoit et recevoit le Saint Sacrement et réiteroit, quand la maladie estoit longue.

Dans sa dernière, comme il se sentoit peu à peu mourir, craignant que son bénéfice ne tombast entre les mains de quelqu'un incapable de bien faire l'office à la gloire de Dieu, il le résigna à une personne capable [2].

Il recommanda fort souvent à son confesseur de le venir voir tous les jours et de bien prendre garde à luy faire recevoir le saint sacrement de l'Extreme-Onction lorsqu'il verroit qu'il seroit temps, à quoy le confesseur veilla et ne manqua de luy faire recevoir, lequel il receut dévotement et avec toute l'attention et sainteté d'esprit qu'on pourroit souhaiter [3].

Le soir devant sa mort il pria encor son confesseur de le réconcilier, luy donner l'absolution, et luy dire ses belles paroles pour sortir de ce monde, ce qui fut faict.

Le lendemain, quatre heures devant mourir, il luy demanda encor l'absolution et le supplia de faire les prières tout bas auprès de luy, ce qu'il fit.

Dans tous les livres qu'il a fait, il proteste tousjours que sa volonté est de

[1] *Avant* même d'être prêtre. Les sermons dont le biographe va parler étaient si beaux, dit Bougerel (p. 30), que, longtemps après sa mort, Bernier, qui en était le dépositaire, voulait en faire un présent au public.

[2] *Præposituram transcripserat sequenti*, disent les auteurs du *Gallia* (t. XIII, col. 1140) : *Nicolaus Taxil canonicus Diniensis, Petri cessione fit præpositus et admittitur 30 octob. 1655.*

[3] Bougerel dit (p. 411) : « Il reçut aussi l'Extrême-Onction avec un grand recueillement, et avec tant de présence d'esprit, que le Prêtre s'étant mépris en récitant les prières des onctions, il le redressa. » Plus loin (p. 419), Bougerel rappelle que Montmor a loué la piété que Gassendi fit paraître pendant sa maladie.

Digitized by Google

suivre l'Église catholique, apostolique et romaine et de la deffendre au péril de sa vie, n'avoir jamais autre croyance que la sienne, et qu'il chantera sa palidonie, s'il y a quelques endroits douteux, etc. *Vide præfationem vitæ Epicuri.*

Par son testament il donne un fonds à l'église de la Charité de la ville de Digne pour dire à son intention un service à perpétuité et faire des aumosnes.

Il donne à son église cathédrale tous ornements sacerdotaux, argenterie, etc.

L'on n'a jamais remarqué en luy qu'une humilité très-grande. Jamais il n'a tiré gloire de son sçavoir et n'a point caché son extraction. *Vide Præfationem notitiæ Ecclesiæ Diniensis.*

*Ea fuit humanitas, ut quoscumque adeuntes benevole exceperit et si quampiam difficultatem proposuerint Illamo* (*sic* pour *illico?*) *dissereruit ac declaravit.*

Lorsqu'il estoit à Paris, il célébroit la messe, pendant la vie du P. Mersenne au couvent des Minimes de la place Royale [1], après sa mort, à l'Hostel-Dieu. A Tolon, il la disoit au couvent des religieuses de la Visitation, aucunes fois au couvent des Jacobins, pour y voir ensuite le P. Fulconis, son amy [2]; à Aix, au couvent des Carmes, à la Magdelène, aux Pères Jésuites; à Digne, au couvent des religieuses de la Visitation, au couvent des Recollets, lorsqu'il ne la disoit point dans l'église de Nostre-Dame-du-Bourg ou de Sainct-Jérosme. A Paris, en son dernier voyage, il la disoit au couvent des Pères de la Mercye.

Par son ordre, pendant sa dernière maladie, j'allay faire dire des messes à Sainct-Nicolas, sa paroisse, et aux Pères de la Mercye pour son intention.

Par son testament il laisse un fonds pour dire un annuel à son intention en la mesme église de sa sépulture, et prie son confesseur d'en vouloir prendre la peine.

*Sa façon d'esludier.*

*Ille fuit qui non potuit otiose vitam traducere, quique si voce minus valuit, at scripto saltem discentibus præiit.*

Ses grandes veilles et ses grands travaux ont bien monstré que jamais sa paresse n'a peu mordre sur luy.

[1] Particularité qui avait été déjà signalée par Perrault (*Les hommes illustres qui ont paru en France pendant le XVII^e siècle*, édition de 1721, in-12, tome I, p. 134): « Il disoit la messe tous les dimanches et toutes les festes, et c'étoit ordinairement dans l'église des Minimes de la place Royale où l'attiroit le Père Mersenne, grand amateur de la philosophie et particulièrement des philosophes avec tous lesquels il avoit fait amitié, leur servant merveilleusement à se communiquer leurs pensées les uns aux autres par le commerce de lettres qu'il avait soin d'entretenir. » Perrault paraît avoir eu d'excellents renseignements sur tout ce qui regarde Gassendi, dont il dit (p. 132) que « son âme estoit encore plus ornée de vertus que son esprit ne l'estoit de connoissances. »

[2] Bougerel a oublié de nous faire connaître cet ami de Gassendi.

Digitized by Google

Je luy ay souventes fois ouy dire qu'il avoit plus estudié le nuict (*sic*) que le jour, qu'il avoit veillé une infinité de nuicts entières, principalement en sa jeunesse, tant l'amour des lettres luy estoit à cœur, et qu'il les chérissait de son propre mouvement, sans y avoir esté excité par aucune personne, aucun des siens ny de ses voisins n'ayant cultivé les Muses.

L'on peut dire que parmy les rochers tout escharpez, dans les neiges dont son pays est environné, cete belle fleur nasquit glorieusement pour l'ornement des letres et des siens.

Dans sa jeunesse, il s'amusoit à lire toutes sortes de livres (et ne manquait pas) de les parcourir entièrement depuis le premier feuillet jusqu'au dernier.

Peu à peu connoissant les bons, il délaissa tous ceux qui ne contenaient point une doctrine solide, et s'appliqua tout de bon à la vraye philosophie, à séparer ce qu'il y a de bon dans les autheurs d'avec ce qni ne vaut rien, à connoistre parfaitement les bons autheurs, la belle latinité et à sçavoir à fonds les langues grecque et latine, par le moien desquelles il a fait et monstré de grands progrez par les beaux livres qu'il a donné au public.

Il avoit une si grande facilité du grec que sans livre et sur le champ les vers latins il les tournoit en grecs, et les grecs en latins, tousjours avec la mesme façon de vers, et de toutes les autres sortes qu'on désiroit [1].

Il connoissoit aussi fort bien la langue hébraïque, et s'en louait en des passages aux occurences; l'on en voit dans ses escrits [2].

Il avoit tousjours cultivé si bien sa mémoire qu'il sçavoit presque tous les autheurs par cœur et se rescouvroit fort bien des endroicts où ils traitoient telle et telle chose.

Ce qui est admirable, il sçavoit par cœur et récitoit souvent à par soy en voyage ou en maladie, pour se désenuyer, toute une suite de six mil vers latins des plus beaux qu'il avoit tiré des poètes moraux [3]. Il avoit la mémoire si excellente qu'il n'oublia pas ce qu'une fois il avoit appris par cœur. Il sçavoit encore tout son Despautere par règle, etc. [4].

Son estude principale estoit le matin, se levant tous les jours dès trois ou quatre heures, et ne quittant point sa table qu'il ne fut l'heure de disner ou que quelque compagnie luy survint.

Après disner, il s'entretenoit une couple d'heures avec la compagnie, puis s'alloit promener une heure ou deux dans les jardins et se remettoit

[1] Les biographes de Gassendi ne nous avaient rien dit de tous ces tours de force.

[2] L'abbé Taxil affirme, dans l'oraison funèbre de Gassendi, que, lors de la soutenance des thèses de 1621, son prédécesseur répondit en grec et en hébreu aux arguments qu'on lui adressa. Dans une lettre à Peiresc de l'année 1630, citée par Bougerel (p. 89), on voit que Gassendi employait, tous les jours quelques heures, avec Luillier, à l'étude de la langue arabe.

[3] Bernier, dans la *préface* de son *abrégé*, nous avait déjà parlé de la quantité prodigieuse de vers grecs, latins et français choisis par Gassendi dans tous les poëtes et qu'il avait appris par cœur, prétendant qu'il savait six mille vers latins, sans compter tous les vers de Lucrèce, et qu'il en récitait tous les jours six cents, en se promenant, afin de se délasser l'esprit.

[4] On sait que Jean Despautère, qui était le Lhomond de ce temps-là, publia son rudiment dans les premières années du XVIe siècle (1512).

Digitized by Google

aussitôt à l'estude pour jusqu'à huict heures du soir, qu'il fesoit sa collation, après laquelle il se promenoit un peu dans sa chambre, puis se mettoit au lict sur les neuf heures ou neuf heures et demie [1].

La toux l'incommodoit souventes fois la nuict et bien plus que le jour, si bien qu'aucunes fois il ne reposoit point, demandoit de la chandele et se mettoit à l'estude des deux à trois heures [2].

Il avoit coustume de tenir tousjours devant ses yeux un morceau de papier, le mettant dans son chapeau ou son bonnet, lorsqu'il estudioit à la chandele pour empescher la grande lumière de ne blesser la veue; et le jour aussi pour empescher la clarté, etc. Il avoit aussi la veue fort bonne.

Il avoit coustume d'escrire fort menu et viste; il aimoit mieux tout escrire de luy mesme que de dicter, à cause que le parler luy fesoit mal. C'estoit rarement qu'il luy (c'est-à-dire à son secrétaire) dictoit, mais aucunes fois il se faisoit dicter des passages, etc., afin de les escrire plus viste.

Tousjours estant à table, il avoit la plume à la main ou lisoit dans des livres.

Il n'approchoit jamais du feu, mais il s'habilloit fort chaudement, et se chaussoit de mesme.

Il se tenoit fort droit lorsqu'il écrivoit, et il escrivoit bien lisiblement sans y prendre aucune peine.

Il avoit tant de patience et de perseverance au travail qu'il ne s'estonnoit pas pour escrire des rames de papier tout de suite, sans discontinuer.

Lorsqu'il ne pouvoit sortir pour s'aller promener dans la campagne, il se promenoit dans sa chambre et fesoit ainsy autant de chemin (que) s'il eust été bien loin.

Lorsqu'il estoit à Digne, après disner, presque tous les jours, il montoit une heure ou deux à cheval, se promenant dans les champs, aucunes fois à pied.

Lorsqu'il estoit à Paris, de ses amis le venoient aucunes fois prendre en carosse et sortoient de la ville se promener [3]; aucunes fois il se contentoit de se promener dans le jardin.

[1] Bernier et La Poterie ne pouvaient qu'être d'accord sur les habitudes d'un savant qu'ils avaient si bien connu : aussi ne faut-il pas s'étonner de lire dans la *préface* si souvent citée que Gassendi se levait à trois ou quatre heures tous les matins, quelquefois même à deux, travaillait jusqu'à onze, puis, de nouveau, de trois heures de l'après-midi jusqu'à huit, où il soupait assez légèrement, se couchant régulièrement entre neuf et dix. Bernier n'a-t-il pas raison d'ajouter qu'il n'y a jamais eu de philosophe qui ait autant étudié ?

[2] Ces renseignements, ainsi que les renseignements qui suivent, manquent aussi bien dans les notices ou discours de Bernier, de Sorbière, de Taxil, que dans le livre de Bougerel.

[3] On allait ainsi tantôt à Gentilly chez Gabriel Naudé, tantôt dans la maison de campagne de quelque autre ami. Il en est qui ont osé faire de ces promenades des parties de débauche. Ils ont oublié que Gassendi était comme Épicure, le plus sobre des hommes et que c'était notamment un buveur d'eau, comme l'atteste Guy Patin qui fut quelquefois son gai compagnon. (Lettre du 27 août 1648.) On voit par une lettre de notre philosophe à Neuré (octobre 1553) qu'en l'année 1631 ces promenades champêtres avaient produit un livre très-sérieux, résumé des doctes conversations de Diedati, de Gassendi, de La Mothe-le-Vayer, de Neuré et de Gabriel Naudé

Digitized by Google

Lorsqu'il estoit à Aix ou à Tolon, il s'en alloit promener dans les oliviers avec de ses amis philosophant[1].

Lorsqu'il estoit en voyage, tousjours il fesoit suivre ses livres et tousjours il estudioit. Lorsqu'il estoit malade et qu'il pouvoit suporter la lecture, il se fesoit lire ou escrivoit dans le lict, si bien que l'on peut dire qu'il n'a point perdu le temps, car il estoit très marry lorsqu'il ne pouvoit estudier, et il disoit qu'il estoit mesme malade lorsqu'il ne le pouvoit pas faire. Quand on le venoit destourner de son estude du matin principalement, il n'estoit pas trop aise, quoyque jamais il n'eust la hardiesse d'en tesmoigner le moindre mescontentement. Il recevoit toujours son monde fort aimablement, joyeusement et civilement.

Il avoit leu tous les bons autheurs, historiens, philosophes, humanistes et avoit la mémoire si bonne, qu'il sçavoit presque tout ce qu'ils contiennent de curieux et utile.

Il aimoit tant l'estude et trouvoit le temps si cher et si précieux qu'il ne vouloit point le perdre en se fesant raser le poil[2]. Seulement se contentoit-il, n'ayant jamais voulu passer pour joly[3], de se le couper luy-mesme avec ses petits ciseaux d'estuy, quand il s'en ressouvenoit, et cela en estudiant.

*Sa façon d'observer.*

Dans sa jeunesse, il fut fort curieux d'observer les choses célestes. Il prenoit un plaisir très-particulier d'observer; il oublioit sa santé, demeurait des nuicts entières à l'air, au froid[4], au serain, et je luy ay souvent ouy dire qu'il ne pouvoit point s'en empescher, qu'il estoit comme le chat après la

lequel publia ce livre à Rome, en 1637, in-4°, sous le titre de *Syntagma de militari Studio*. Parmi les vils calomniateurs de Gassendi, il faut mettre au premier rang un mauvais drôle nommé Jacques Bouchard, dont les *Mémoires* inédits, écrits avec le cynisme le plus révoltant, ont été cités par M. Paulin Paris (*Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. IV, p. 197). Les récits de Bouchard qui d'ailleurs n'atteignent qu'indirectement Gassendi et qui lui attribueraient surtout des amitiés compromettantes et de fâcheux voisinages, s'évanouissent devant cet éloge du peu suspect Guy Patin (Lettre du 8 janvier 1649): « C'est un abrégé de vertu morale et de toutes les belles sciences. »

[1] Ceci ferait penser aux *Péripatéticiens*, s'il ne s'agissait d'adversaires d'Aristote.

[2] Détail totalement nouveau et qui par sa singularité même méritait d'être connu.

[3] On peut voir le beau portrait de Gassendi par Nanteuil, en tête du premier volume des *Œuvres complètes* (1658). Le portrait reproduit dans le livre du P. Bougerel (*Mathey Sculpsit*) n'est pas cité dans le tome IV de la *Bibliothèque historique de la France* (p. 200 de la *Liste des portraits des François illustres*, où l'on énumère, avec le portrait de Nanteuil, six autres portraits, dont un de Claude Mellan. — Guy Patin nous apprend (lettre du 8 janvier 1649) que Gassendi était de courte taille : « vous eussiez vu un grand homme en petite taille. » Il dit encore (lettre du 2 mars 1655) : « Ce petit corps est bien délicat. »

[4] C'est le cas ou jamais de citer le mot d'Horace : *Manet sub Jove frigido venato*

Digitized by Google

souris, que lorsque les éclipses arrivoient, il falloit qu'il courut après [1], etc.

Durant la comète dernière [2], je l'ay veu tous les soirs et les matins au plus grand froid de l'hyver y passer des deux ou trois heures à l'observer, pendant mesme qu'il estoit à demy malade.

Il estoit si exact et si patient dans ce travail qu'on n'y sçauroit rien adjouster.

*Particularités diverses* [3].

Jamais il ne célébroit la messe qu'il ne se réconciliait devant au premier prestre confesseur qui se rencontroit.

Jamais il n'a voulu retirer aucun argent pour toutes les messes qu'il disoit.

Dans son église cathédrale de Digne, lorsqu'il y avoit des distributions fortuites, il n'en prenoit jamais; il donnoit sa part à quelques pauvres ecclésiastiques ou bien la distribuoit en aumosnes aux pauvres.

Jamais il n'entreprit d'actions qu'il ne se fit donner la bénédiction.

Sa piété fut sans feintise; sa vie humble, innocente, débonnaire; ses mœurs douces, complaisantes, aggréables.

De sa bouche jamais ne sont sorties que des paroles chrestiennes; jamais on l'a oüy proférer le moindre jurement, et il ne pouvoit soufrir qu'on en fit aucun en sa compagnie sans en montrer son déplaisir tout doucement.

Aussi il n'a jamais offensé personne ny querelé.

Il a tousjours eu pour les choses saintes une vénération très-grande.

Il a aymé son prochain comme soy-mesme, ayant consacré sa vie pour son instruction.

Il portoit un amour très grand à ses parens.

Aussi il aimoit cordialement ses amis pour lesquels il (s') employoit entièrement, lorsqu'il sçavoit leur pouvoir rendre quelques services; aussi jusqu'à la mort, il a parlé d'eux.

Il a tousjours eu un respect si grand pour les commandemens de Dieu et de l'Eglise, qu'il a tousjours fait exactement les jeunes, veilles, les caresmes, et que mesmes lorsqu'il estoit indisposé et malade, il ne pouvoit se résoudre à les enfraindre, quoyque ce fut par ordonnances des médecins et permissions des confesseurs [4].

[1] Cette naïve comparaison nous donne une idée de l'aimable enjouement de la conversation de Gassendi, et il faut savoir gré à La Poterie de nous avoir conservé une aussi vive et aussi pittoresque saillie.

[2] Il s'agit de la comète de 1652 dont le passage au périhélie est du 12 novembre (F. Arago, *Catalogue des comètes calculées*, p. 302 du t. II de l'*Astronomie populaire*). On regrette que l'ancien directeur de l'Observatoire n'ait pas consacré une notice spéciale à Gassendi dans les *Biographies des principaux astronomes* (*Notices biographiques*, t. III, pp. 157-515).

[3] J'ai cru devoir donner ce titre aux notes qui se rapportent plus à la *façon d'observer* de Gassendi, quoique rien ne distingue les unes des autres. Ces dernières notes renferment des indications qui ne se retrouvent pas dans Bougerel et dans ses devanciers.

[4] Guy Patin confirme ainsi le témoignage de La Poterie (Lettre du 23 février 1655) : « M. Gassendi a voulu faire le carême, et s'en est fort mal trouvé. Je l'en avois averti, mais il a voulu attendre que le mal le surprît. »

Digitized by Google

## II

### Lettre des consuls de la ville de Digne a Gassendi pour lui demander sa protection auprès du comte d'Alais, gouverneur de Provence.

Monsieur,

Les graces que ceste ville ressoit à tous moments de vostre bonté nous obligent à luy rendre compte de l'action qui c'est passée en la creation de nostre novel estat ayant le Conseil faict chois à cest effaict de la personne du sieur Guiton pour vous en dire l'histoire, parce que nous ne doutons point que quelques personnes qui ont vouleu à main armée choquer nostre election n'ayent envoyé divers messages à Son Altesse pour prevenir l'esprit de ce grand prince par l'invention de quelque imposture et nous noirsir des crimes qu'ils ont vouleu commetre : mais comme nous cognoissons les adventages que vostre vertu vous a acquis auprès de ceste illustre personne, nous ne doutons point que ceste ville qui est toute vostre et par son inclination et par la recognoissance de tant de faveurs que vous luy avés desparties, ne ressoive encores ce nouveau tesmoinage de vostre affection de disposer Son Altesse de recevoir une deputation des nouveaux administrateurs de ceste communauté que nous tacherons de faire la plus celebre que nous sera possible pour luy faire cognoitre que si ceux qui ont precedé ont eu quelque estincelle d'affection pour son service, nous avons des brasiers et des fournaises de respect et de submission[1] pour recevoir tous ces (*sic*) commandements avec une obéissance aveugle (*sic*) et nous ne doutons pas qu'il ne donne une oreille à nos justes deffences, si vous nous accordés l'honneur de vostre protection laquelle nous vous demandons avec la mesme passion que nous sommes,

Monsieur,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

Les consuls de la ville de Digne,

Du Castelar, *consul.*
Bougerel, *consul*[2].
Lombard, *consul.*

A Digne, ce 26 mars 1650.

[1] On trouvera sans doute ces métaphores bien méridionales.
[2] Ce consul était-il un parent du futur biographe de Gassendi? On sait que le P. Joseph Bougerel (M. Aubé, dans la *Nouvelle Biographie générale*, l'appelle toujours *Bugerel*) appartenait à une honorable famille de la ville d'Aix.



Digitized by Google

## III

### Réponse de Gassendi a la lettre des consuls de la ville de Digne.

Messieurs,

Je rapporte à grande faveur la lettre qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire, et suis seulement très fasché de n'y pouvoir pas respondre avec tout le succès que je souhaiterois bien. Dieu sçait si j'ay de l'inclination à vous servir, tant pour le particulier d'un chacun de vous, comme vous honnorant et estimant de mes bons amis, que pour le general de la ville, que j'ay tousjours considéré et chéris très passionement. Mais il faut que j'advoue que je me sens bien foible pour reussir en la rencontre qui vous a donné occasion de m'escrire. Tant que Son Altesse a esté persuadée que la ville avoit de bonnes intentions pour le service du Roy et de la deference pour ses ordres, il ne m'a pas esté malaisé d'obtenir de sa bonté que ceste pauvre ville fust exempte de tant de maux et de souffrances qui ont affligé ses voisines; ma maintenant qu'Elle est dans l'impression que la ville, au lieu de tesmoigner de la gratitude pour l'obligation qu'elle luy a de tant de bons et favorables traittements, a tesmoigné de la mauvaise volonté à choquer ses bonnes intentions en se bandant ouvertement contre ses ordres, qui alloient purement à l'entrenement des reglements et anciens usages, je ne recognois point qu'il me soit possible d'empescher qu'elle ne tienne désormais nostre ville pour indifférente et au lieu de la choyer comme auparavant, elle ne l'abandonne au mesme traittement que reçoivent tant d'autres dans les malheurs et les rudesses du temps.

J'ay desja non seulement sondé, mais mesme fait tout l'effort que j'ay peu pour la fin que vous m'escrivez; mais à mon grand regret je n'ay point trouvé de disposition dans son esprit à aggréer ce qui a esté fait, comme l'estimant entierement contre le bon ordre et la police bien reglée, qu'Elle a à cœur de faire observer. J'ay eu beau lui exaggerer vostre bonne volonté, et la submission que vous tesmoignez de luy vouloir rendre : Elle a pris cela pour un jeu et comme une espèce de mommerie, et après plusieurs instances m'a dit qu'elle n'avoit que faire de toutes ces deputations qui ont de si mauvais fondemens et dont les personnes n'ont point de charactères légitimes. Elle a néantmoins adjousté que si vous estiez si deferens et vos volontez estoient si bonnes, comme je luy représentoit, vous n'auriez qu'à obéir à ce qu'elle a desjà ordonné, et qu'après que vous l'auriez fait, il y auroit de l'apparence adjouster foy à vos protestations, songer à vostre contentement, et continuer de soulager la ville.

C'est là tout ce que j'en ay peu tirer, avec ce que là où Son Altesse estoit sur le point d'envoyer vers ces quartiers là quelques troupes, dont elle ne manque plus d'estre sollicitée de soulager ceux-ci, ou d'y en faire mesme venir d'ailleurs, j'ay obtenu qu'à tout le moins elle ne le fera point jusques à ce qu'il y ait en tout de plus amples nouvelles.

J'ay tout le desplaisir du monde d'estre si malheureux que de ne pouvoir point procurer en ceste occasion la satisfaction que vous m'avez fait l'hon-

Digitized by Google

neur de desirer par mon entremise, mais j'espère que Dieu me fera la grace d'estre plus heureux en quelque autre afin que vous ayez sujet de croire que tout mon deffaut consiste en mon impuissance puisque de affection et de bonne volonté je suis véritablement

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur [1].

GASSEND [2].

De Tolon ce 29 mars 1650 [3].

## IV

### LETTRE DE NICOLAS TAXIL, PRÊVOT DE L'ÉGLISE DE DIGNE, A H. L. HABERT DE MONTMOR [4], EN LUI ENVOYANT L'ORAISON FUNÈBRE DE GASSENDI.

De Digne ce 2 janvier 1656.

Monsieur,

La gloire que j'ay reçeue par le chois que feu Monsieur Gassendi a fait de moy en la succession de sa prevosté me découvre tous les jours mon impuissance à reconnoistre un bienfait que je dois appeller incomparable, puisque la cause n'a esté que la seule bienveillance de mon amy; sa libéralité me rendroit ingrat, si sa mémoire ne me restoit en veneration; je l'ay aymé, Monsieur, avec toutes les tendresses humaines. J'ai honoré son mérite avec tout autant de respect que j'ay peu; j'ay pleuré sur son trépas avec des larmes de sang; tous ceux qui m'ont escrit de lettres de consolation ont parlé de ma disgrace; en

[1] Il me semble que cette lettre, dont le style est si aisé et si coulant, doit faire désirer que l'on recherche et que l'on publie toutes les lettres françaises de Gassendi qui sont conservées, soit dans les dépôts publics de Paris et de la Provence, soit dans les collections particulières. Il s'est perdu, je le sais, et je le déplore, un grand nombre des lettres écrites par Gassendi à Peiresc, à Boulliau, à Chapelain, etc.; mais on pourrait, si l'on cherchait bien, trouver assez de débris d'une aussi précieuse correspondance pour en remplir un volume qui serait des plus goûtés.

[2] Bougerel l'a très-bien remarqué (note de la p. 2) : « Gassend était son véritable nom. Bouche a mis en tête de son *Histoire de Provence*, une de ses lettres, où il signe *Gassend* : il n'en prend point d'autre dans ses lettres françaises manuscrites, qui sont dans la bibliothèque de M. le Président Thomassin de Mazaugues. Il traduit son nom par *Gassendus*; il l'eût traduit *Gassendius*, s'il se fût appelé Gassendi. » Les auteurs du *Gallia christiana* ont, eux aussi, constaté que *Gassend* est la bonne forme du nom du philosophe (tome III, col. 1139) : *Gassendus Gallice* GASSEND *ex ipsiusmet epistola ad Bosquetum*. L'observation a été reproduite par M. Degérando et par M. Aubé.

[3] J'ai publié dans la livraison de septembre 1874 de la *Revue de Marseille et de Provence* (p. 473) un billet inédit de Gassendi à Pierre Du Puy (tiré de la collection Du Puy, vol. 803, p. 258) et daté d'Aix « la veille des Roys 1649. »

[4] A Monsieur Monsieur de Montmor, conseiller d'Estat du Roy en ses conseil d'Estat et son maistres des requestes à Paris.

Digitized by Google

me felicitant mon benefice (*sic*), on me plignoit (*sic*) un düeil [1] et ceux qui ont ouy une oraison funèbre que j'ay faitte en sa faveur m'ont conseillé de vous l'envoyer ce que je fais vous suppliant de la voir et de la faire examiner a M. Chapelein (*sic*), amy de cet illustre. Si vous et ce grand homme ne la condamnés pas entièrement, je vous seray infiniment obligé, si après avoir donné la peine à mon dit sieur Chapelein de la corriger, d'adioutter et de retrancher tout ce qu'il luy plairra, vous la ranvoyés à M. Larbier pour l'imprimer. M. de La Poterie vous délivrera de tous ses (*sic*) soins que l'amitié et la vénération de ce cher trépassé vous pourroit faire prendre en cette occasion. N'aurés vous pas sujet de blamer ma temerité, voyant ces caractères? Je parle de la gloire d'un amy avec franchise, sans considérer que j'en parle à un Seigneur dont je n'ay pas l'honneur de sa connoissance, ce qui rend mon incivilité inexcusable : mais comme je sçay que je suis aussi votre que mon bienfacteur, et que pour l'amour de luy vous exercerés votre bonté à mon advantage, j'espère beaucoup de votre mérite, de votre douceur et de votre amitié qui en me pardonnant ces excès me faira la grace me permettre la qualité,

Monsieur, de vostre très humble et tres obeissant serviteur.

TAXIL, *prevost* [2].

[1] Je suppose que si le bon prévôt n'avait pas été autant troublé par sa douleur, il aurait ainsi modifié cette phrase : *en me félicitant de mon bénéfice, on me plaignoit de mon deuil.*

[2] Nicolas Taxil, mort le 24 septembre 1682 (*Gallia christiana*, t. III, col. 1140), prononça dans l'église cathédrale de Digne l'oraison funèbre dont il est ici question. Ni Bougerel, ni les autres biographes ne marquent le jour où le pieux hommage fut rendu à la mémoire de l'ancien prévôt. Bougerel (p. 422) dit seulement (peut-être avec un peu d'exagération) : « Toute la ville y assista, on n'entendit que cris et que gémissements, de sorte que les plus vieux avouoient qu'il n'avoient jamais vu une consternation si générale. » Le discours de Taxil, que ne possède point la Bibliothèque nationale, est intitulé : *Oraison funèbre du philosophe chrétien Pierre Gassendi, prevost de l'église de Digne et professeur de mathématique au collége royal* (Lyon, 1656). Je voudrais que l'on réimprimât cette pièce, qui est fort rare, en tête du recueil des lettres françaises de Gassendi dont je réclame la prompte publication.

Digitized by Google

II

# DEUX ÉTUDES SUR LES LÉGENDES DES MARTYRS

*Kritische Untersuchungen über die Licinianische Christenverfolgung : ein Beitrag zur Kenntniss der Märtgrerakte*, von dr. phil. Franz. Gœrres zu Düsseldorf. Jena, H. Dufft, 1875, in-8° de 240 p.

*Il Cimitero di Zotico, al decimo miglio della via Labicana*, descrito ed illustrato da Enrico Stevenson. Modena, 1876, in-8° de 106 p.

Après les publications et les commentaires des Bollandistes, après les judicieuses critiques de Tillemont et les éliminations de dom Ruinart, l'histoire littéraire des actes de martyrs est encore un champ d'études à peu près inexploré. Rapprocher ces documents si nombreux et si divers, les comparer, les classer, soit dans l'ordre géographique, soit dans l'ordre chronologique, en définir l'autorité, en tirer les renseignements qu'ils peuvent donner sur le temps où les martyrs ont vécu et souffert ou sur celui où leurs légendes ont été rédigées : voilà une tâche bien digne d'exciter l'ambition d'un savant consciencieux et de remplir abondamment une vie de sérieuses études. Le titre de l'ouvrage que M. Gœrres vient de publier m'avait fait espérer de voir enfin les prémices d'une moisson si désirable, ou tout ou moins un ouvrier bien préparé à la recueillir. Je regrette de le dire, cette espérance a été frustrée complétement.

Les *Recherches critiques* se divisent en deux parties. Dans la première, l'auteur détermine la durée de la persécution qu'il fait commencer en 319 seulement, contrairement à l'opinion assez généralement reçue qu'elle commença dès l'année 315, peu après la défaite de Licinius à Cibales et le partage de l'empire où il perdit l'Illyricum. M. Gœrres établit ensuite avec une prolixité d'exposition qui semble être le caractère propre de son talent, que Licinius ne persécuta pas les chrétiens dans les provinces soumises à Constantin, puis il trace d'après Eusèbe et les autres témoignages contemporains le tableau de la persécution licinienne, haineuse sans doute, mais prudente, graduée et rarement marquée par des supplices sanglants. Dans toute cette partie, il n'y a ni un fait nouveau, ni un témoignage inconnu, ni une appréciation saillante.

La seconde partie est consacrée à l'examen des légendes relatives à la persécution de Licinius. Comme elles sont en général conservées dans la collection de Siméon Métaphraste ou dans les deux ménologes

Digitized by Google

grecs de Basile et du cardinal Sirlet, l'auteur consacre un chapitre à l'examen de la valeur historique de ces trois recueils, et comme il se plaît à recommencer les démonstrations faites, dix-huit pages sont employées à prouver que Métaphraste et les ménologes sont au plus du xe siècle et contiennent quantité de fables inacceptables. Dès ce chapitre préliminaire, M. Gœrres laisse voir qu'il n'est pas très-familier avec les études hagiographiques. Il n'a jamais vu le texte grec de Métaphraste qu'il dit très-difficile à trouver : je me permettrai de lui indiquer les tomes CXIV-CXVI de la *Patrologie grecque* de Migne. Quant aux ménologes qu'il cite toujours en latin et le plus souvent d'après les *Acta Sanctorum*, il sera heureux d'apprendre que depuis 1727 il existe une splendide édition du ménologe basilien, en trois tomes in-folio imprimés à Urbin. D'ailleurs les ménologes et Métaphraste ne forment pas, même en y joignant les Ménées, tout l'arsenal martyrologique de l'Église grecque. Outre les nombreux synaxaires, parmi lesquels les deux « ménologes » de Scholtz (*De Menologiis duorum codd. græcorum*. Bonn, 1823) occupent un rang distingué, il y a encore le kalendrier lapidaire de Naples (IXe siècle) publié par Mazocchi, et le capitulaire des évangiles du VIIIe siècle et de Constantinople, édité par Morcelli en 1788 sous le titre de *Kalendarium Ecclesiæ Constantinopolitanæ;* il y a de plus le martyrologe syriaque publié voilà douze ans par M. Wright d'après un manuscrit daté de l'an 412; il y a surtout l'inappréciable compilation connue sous le nom de Martyrologe hiéronymien. M. Gœrres en parle, il est vrai, mais sans se douter qu'il s'agit d'un document d'une haute valeur; en cela il est peut-être excusable, personne n'ayant encore publié un travail à fond sur ce martyrologe; mais il devrait au moins le citer d'après l'édition de Fiorentini, qui reproduit le texte de cinq manuscrits, tandis que celle de d'Achery ne donne, et encore inexactement, que le texte du plus récent de ceux que l'on connaît jusqu'à présent. Il lui faudrait aussi savoir que ce qu'il appelle *Martyrologium Gellonense* n'est qu'un mauvais abrégé du martyrologe hiéronymien. M. de Rossi a publié dans la préface du tome II de sa *Roma sotterranea* quelques pages substantielles sur le document hiéronymien; il ne paraît pas que M. Gœrres les ait lues.

Ces détails suffisent à montrer que M. Gœrres a encore beaucoup à faire pour être à même d'attaquer de grandes besognes hagiographiques. Mais il ne lui suffira pas de compléter ses informations : sa méthode elle-même est mauvaise et doit être changée. Le plus irrationnel classement que l'on puisse adopter pour les légendes martyrologiques est celui qui les distribue par persécutions. Je n'entends point ici parler des actes authentiques, en très-petit nombre d'ailleurs, pour lesquels l'ordre chronologique suivi par dom Ruinart s'impose de lui-même. Mais quand il s'agit d'histoires rédigées du Ve au xe siècle, le nom du persécuteur importe peu; les auteurs de ces romans pieux y mettent

Digitized by Google

les noms de Claude ou de Néron sans plus de difficulté que celui de Dioclétien. L'exactitude qu'ils recherchent, ou plutôt qui s'impose à eux, c'est l'exactitude topographique : grouper et relier dans leur récit les souvenirs locaux, y faire figurer les lieux où la mémoire et les reliques des martyrs étaient vénérées de leur temps, c'est là un procédé de composition très-naturel à supposer, et souvent très-facile à vérifier.

M. Gœrres ne semble pas se douter de cela; aussi, à propos de chaque légende, entreprend-il une charge à fond contre l'imposteur Métaphraste et les absurdes ménologes, surtout contre le maladroit Baronius qui a donné dans toutes ces fables et enrichi le martyrologe romain d'une foule de saints apocryphes. Il faut pourtant s'entendre. M. Gœrres prétend-il que parce qu'un saint a donné lieu à une légende invraisemblable, ce saint n'a pas existé, ou n'a pas versé son sang pour la foi? Avec ce procédé historique on irait loin, et bien des noms illustres à juste titre devraient être considérés comme appartenant à des fantômes. Je veux citer à M. Gœrres un exemple qui éclaircira ma pensée. Le pape saint Cornélius est, de l'aveu de tout le monde, un personnage absolument historique, dont l'existence, la dignité épiscopale, la mort sont attestés par des témoignages contemporains et indubitables. Chacun sait qu'après avoir occupé quelques mois le siége pontifical de Rome, il fut exilé à Centumcellæ (Civita-Vecchia), et y mourut. Si M. Gœrres voyageait en Bretagne, il ne manquerait pas de visiter Karnac, village célèbre par ses alignements de menhirs. Or les anciens de Karnac pourraient lui raconter que saint Cornélius, pape de Rome et patron de la paroisse, a été poursuivi sur la lande de Karnac par les soldats d'un roi impie, et que, se voyant près d'être atteint, il fit une prière par laquelle les malheureux soldats, au nombre d'environ dix mille, furent arrêtés subitement dans leur course et changés en pierres. Au besoin on lui montrerait dans l'église une série de peintures assez anciennes où toute cette légende est minutieusement retracée. Ces histoires n'empêchent pas saint Cornélius d'avoir existé.

Il faudrait donc, avant de prononcer une sentence qui range tel ou tel saint dans le domaine des mythes, s'assurer qu'on n'a pas sur son compte d'autre renseignement que les légendes de Métaphraste ou plutôt recueillies par Métaphraste. Je dois dire que M. Gœrres déclare chaque fois qu'il a dépouillé en vain les martyrologes de l'Occident, antérieurs, selon lui aux documents grecs. Mais ce dépouillement a été fait bien rapidement. Ainsi, je puis affirmer à M. Gœrres que les quarante-cinq martyrs de Nicopolis (p. 152) figurent réellement au martyrologe hiéronymien; je dis quarante-cinq et non pas trente-six. Les manuscrits présentent, il est vrai, là (10 et 11 juillet) comme ailleurs, un grand désordre; mais avec un peu de critique et de paléographie on peut rétablir le texte primitif et retrouver les noms de ces

Digitized by Google

quarante-cinq martyrs. De même, les saints Macrobius, Gordianus, Zoticus, Lucianus et Hélias (p. 163) ne sont pas du tout des saints apocryphes. Le martyrologe hiéronymien rapporte les deux premiers à Noviodunum, les trois autres à Tomi, deux villes situées dans la province de Scythie. Zoticus, Lucianus et Hélias sont mentionnés une seconde fois sous la rubrique de Dorostorum, ville voisine des précédentes (voir 27 mai, 8 juin, 16 et 18 octobre). Ces indications de lieux, si M. Gœrres les avait remarquées, l'auraient mis en garde contre le jugement sévère qu'il porte sur ces saints, les qualifiant de « saints apocryphes, » et même elles lui auraient montré que tout n'est pas fabuleux dans leur légende. Celle-ci, en effet, place en Scythie le théâtre de leur mort : le martyrologe nous les montre honorés dans le même pays; elle parle d'un certain Valérianus qui mourut de douleur sur leur tombeau : le martyrologe mentionne ce Valérianus au 18 octobre en compagnie de Macrobius et de Gordianus.

Quand il s'agit de dates festivales, il n'est pas rare de trouver le martyrologe hiéronymien et les textes occidentaux qui en dépendent en désaccord avec les calendriers grecs. C'est que le férial latin témoigne de l'ancien usage, tandis que les documents grecs ont mis les dates en harmonie avec les changements opérés dans la distribution des anniversaires fêtés par les églises d'Orient, particulièrement dans le patriarcat de Constantinople.

Je pourrais allonger la série de ces rectifications et relever bien des détails où se trahit l'érudition incomplète de l'auteur. Il vaut mieux terminer par une observation d'un caractère plus général. Ce livre n'est pas l'œuvre d'une science calme ; le sectaire s'y décèle à chaque page. L'auteur prend plaisir à trépigner sur Baronius, les Bollandistes et le martyrologe romain, ce qui est proprement le fait d'un enfant de Cham. M. Gœrres me dira qu'il échappera à la malédiction de Noé et ne deviendra pas nègre, vu qu'il est protestant ( ou vieux-catholique, je n'ai pas bien vu lequel). Mais tout protestant (ou vieux-catholique) qu'il puisse être, du moment qu'il s'occupe d'hagiographie, Baronius, quoique cardinal, et Bollandus quoique jésuite, sont pour lui des ancêtres. Il ne faut pas les insulter, surtout quand on débute avec un appareil érudit qui, bien tiré au clair, pourrait se trouver tout entier emprunté à Tillemont. Et pour ce qui regarde le martyrologe romain, quand il serait vrai que Baronius a trop facilement accepté l'autorité du ménologe grec qui avait de son temps les séductions de la nouveauté, et enrichi les fastes officiels du culte catholique de quelques saints de mauvais aloi, M. Gœrres croit-il que l'Église, ou, dans son beau style, « la curie », s'en trouverait compromise ? Cela serait si elle prétendait faire des articles de foi de chacun des articles du martyrologe, mais M. Gœrres sait bien qu'il n'en est rien.

Tout ceci soit dit pour l'engager à se calmer d'abord, — l'exaltation

Digitized by Google

n'ayant rien à voir avec l'érudition, — puis à compléter son équipement scientifique et à s'en servir, non pour démontrer que les légendes de Métaphraste sont pleines de fables, ce qui serait enfoncer des portes ouvertes, mais pour les classer, les dater avec la précision possible et en tirer ce qu'elles peuvent donner sur l'histoire du culte, l'histoire de la société byzantine, de la poésie et de l'art dans le monde grec au moyen âge.

— L'étude sur le cimetière de Zoticus, par M. Stevenson, est un travail de prétentions plus modestes, mais dans lequel apparaît une méthode autrement sûre que celle de M. Gœrres. Aussi les résultats en sont-ils pour la plupart définitivement acceptables, et c'est avec une confiance reconnaissante que nous saluons les promesses dont ce petit livre est le gage. M. Stevenson nous annonce une série d'études sur les monuments des églises suburbicaires; la manière dont il a traité celle qu'il donne aujourd'hui sur le cimetière de Zoticus nous montre qu'il sera à la hauteur de sa tâche : au maniement des textes et à la sagacité dans l'interprétation des monuments on reconnaît un vrai disciple de M. de Rossi.

M. Stevenson fait d'abord l'histoire des fouilles dont cet hypogée a été l'objet et déplore avec beaucoup de raison qu'on n'ait pu ni les reprendre depuis 1851, ni préserver par une clôture quelconque les galeries découvertes alors contre les dégâts causés par les hommes et les éléments. Il montre ensuite, par le martyrologe hiéronymien, que, dans les premiers siècles de la paix constantinienne, on vénérait au dixième mille de la voie Labicane un groupe de quatre martyrs, Zoticus, Irénæus, Hyacinthus et Amantius. L'identité de cette sépulture célèbre avec l'hypogée de la Valle dei Morti étant ainsi établie, M. Stevenson en décrit les parties accessibles, les peintures, les inscriptions, et notamment la crypte centrale où furent déposés les quatre martyrs. Cette étude l'amène à conclure que les origines du cimetière doivent remonter aux dernières années du IIIe siècle ou aux premières du IVe, soit à peu près à la persécution de Dioclétien.

Vient ensuite une longue, mais instructive et solide discussion des textes légendaires relatifs aux saints éponymes du cimetière. On peut la résumer ainsi qu'il suit : l'histoire des saints Zoticus, etc., s'étant perdue de bonne heure, on leur appliqua la légende qui s'était formée autour de saint Gétulius, martyr de la Sabine et mari de sainte Symphorose. Cette légende nous est parvenue en deux recensions dont la plus récente a servi de thème pour la décoration en peinture de la petite église de Saint-Sébastien au Palatin; comme ces peintures paraissent être du VIIIe siècle, on a ainsi une limite inférieure pour fixer l'âge de ces récits. Le premier texte ne parle pas de la voie Labicane; il place le martyre de Gétulius au trentième mille de la voie Salaria, près d'une ville de *Gabii*. Dès le siècle dernier, Galletti avait identifié

Digitized by Google

cette antique localité avec le village actuel de Torri en Sabine, et montré par une charte de l'an 725 qu'elle possédait une église élevée sur le tombeau de saint Gétulius. C'est ce nom de Gabii qui, confondu avec celui de la ville de Gabies, située à peu de distance du cimetière de Zoticus, a donné lieu de transporter la légende sabine aux martyrs de la voie Labicane. M. Stevenson a fort bien établi ce point, et je ne lui reprocherai qu'une chose, c'est de n'être pas allé s'assurer par lui-même de l'état de conservation des monuments chrétiens que doit encore renfermer le village de Torri. Une reconnaissance archéologique en cet endroit pourrait aider à débrouiller la légende si difficile de sainte Symphorose. En revanche M. Stevenson a identifié par une exploration personnelle la sépulture du martyr Primitivus, qui se rattache au groupe de Gétulius, avec une église en ruine, située juste sur les bords du cratère de Gabies. Ce saint Primitivus est indiqué au 26 avril par le manuscrit d'Epternach du martyrologe hiéronymien. Ici je ferai remarquer à M. Stevenson qu'il a tort d'attribuer à Fiorentini une fausse lecture; le manuscrit d'Epternach (je l'ai sous les yeux) est bien d'accord avec l'édition de Fiorentini. En ce même endroit il n'y a pas *in ass* mais *in aff*, abréviation de *in Africa*. Puisque nous sommes au martyrologe, M. Stevenson me permettra de lui signaler un fait qui l'aidera peut-être à trouver l'explication de la date du 12 janvier appliquée dans certains textes à la fête de Zoticus et de ses compagnons. Au 12 janvier, le martyrologe hiéronymien, dans tous les manuscrits, présente trois fois le groupe *Zotici Castuli*, une fois sous la forme *ubiciani* (ou *bicciani*) *carotici castulini;* dans ce dernier texte il me semble découvrir les mots *bia lavica Zotici Castuli*. Nous avons ici un des mille exemples de notes marginales ajoutées au martyrologe hiéronymien, puis fondues avec le texte par la négligence des copistes. Si l'on cherche l'origine de cette note marginale, on la trouvera au *laterculus* suivant, où est indiquée la fête des quarante martyrs de la voie Labicane. Zoticus et Castulus ont leurs fêtes propres au 10 février et au 26 mars; mais comme leurs tombeaux étaient situés aussi sur la voie Labicane, quelque lecteur aura jugé bon de rappeler ici leurs noms.

M. Stevenson termine son travail en recherchant à quel centre de population doit se rattacher le cimetière de Zoticus, et sur ce point il confirme, en en complétant la démonstration, une solution déjà proposée par M. de Rossi. Tusculum, Gabies et Labicum doivent être écartés comme trop éloignés; le sol sous lequel a été creusé le cimetière correspond précisément à l'ancien *ager Pupinius*, siége de la tribu Pupinia, indiqué ici par Tite-Live et par Festus. L'existence et le développement du cimetière, qui comprend plus d'un millier de tombes, prouve qu'au IVe siècle au moins ce point de la campagne romaine était encore habité.

L. Duchesne.

Digitized by Google

## III

# LES MONNAIES PONTIFICALES PRIMITIVES[1]

Le droit de battre monnaie a toujours été considéré comme une des prérogatives du pouvoir souverain. Aussi dès le moment où l'on commença à discuter sur les origines du pouvoir temporel des Papes, a-t-on recherché avec soin l'époque où ils firent pour la première fois fabriquer des monnaies proprement dites. Au XVII^e siècle, Leblanc avait composé une dissertation pour prouver par les monnaies que les Carlovingiens, en affranchissant le duché de Rome de toute dépendance vis-à-vis des empereurs grecs, en donnant aux successeurs de saint Pierre la Pentapole, l'exarchat et d'autres provinces, s'était réservé, sur Rome et sur tout l'État ecclésiastique, un droit de suzeraineté qui aurait été constaté d'abord par leur titre de patron puis par celui d'empereur. Depuis lors, bien des découvertes ont été faites, et D. Luigo Pizzamiglio a voulu montrer, dans un savant résumé[1], le point précis où elles ont amené la question. Nous croyons faire plaisir aux lecteurs en leur présentant ses résultats débarrassés de toute discussion scientifique.

Il existe une petite pièce d'argent, attribuée par des savants de premier ordre au pape saint Grégoire II (715-731); le premier qui, en fait, exerça le pouvoir souverain dans le duché de Rome, lorsque les peuples d'Italie se révoltèrent contre Léon l'Isaurien ou l'Iconoclaste. Cette petite pièce porte d'un côté une face large, telle à peu près qu'on représente le soleil; alentour est la légende SANCTUS PETRUS entre deux cercles de perles. Le revers présente la même légende; mais la face est remplacée par deux clés droites, entre lesquelles est gravée une petite croix.

Fioravanti a prétendu que cette monnaie provenait de la province de Viterbe, dite patrimoine de Saint-Pierre, et qu'elle était à peu près du temps de Pascal II (1099-1118). Mais M. Pizzamiglio fait remarquer qu'à cette époque la province en question ne portait pas encore le nom de patrimoine de Saint-Pierre, que les monnaies de Rome

[1] *Studi istorici interno ad alcuni prime monete papali dimostranti l'origine del dominio pontificio.* Rome, impr. de la Propagande, 1876, in-4°, 82-III pp. et 1 pl.

Digitized by Google

étaient, par une usurpation momentanée, frappées au nom du sénat et que Viterbe n'avait point encore d'atelier monétaire. Il montre également que Garampi s'est trompé, soit en l'attribuant à Benoît III (855-858), soit en y voyant une médaille pieuse. Mais comme la pièce est anonyme et qu'il est impossible pour le moment d'en déterminer l'époque, il vaut mieux ne rien bâtir sur un fondement si fragile. Cependant, au droit de la pièce, il est à remarquer que la forme de l'*e* dans *Petrus* convient bien au VIII^e siècle.

De saint Grégoire III (731-741) nous avons une pièce de billon, presque carrée, portant d'une part la devise + GREII PAPE (Gregorii papæ) dans un cercle de perles, et de l'autre, dans un cercle pareil + SCI PTR (Sancti Petri). Saint Zacharie, son successeur (741-752), a laissé trois variétés d'une monnaie du même genre : on y lit d'un côté + ZACCHARIAE, de l'autre + PAPAE. Ces pièces ne sont ni des jetons destinés à être répandus parmi la foule quand le pape prenait possession de sa dignité, ni des méreaux que les pauvres échangeaient ensuite contre des portions de pain ou de vivres; mais ce sont de vraies monnaies. Leur forme carrée n'était pas insolite à cette époque, et si les papes l'ont adoptée, malgré sa rareté, la raison en est facile à donner. Saint Grégoire II, saint Grégoire III et Zacharie se considérèrent toujours comme souverains provisoires de Rome. Ils attendaient que le trône de Constantinople fût occupé par un prince catholique pour se remettre, eux et leur peuple, sous une domination qu'ils s'obstinaient seuls à ne pas regarder comme définitivement abolie. De là vient qu'ils choisirent une monnaie provisoire comme leur puissance.

On a voulu démontrer qu'à cette époque les ateliers de Rome continuaient à frapper des monnaies impériales. Les preuves seraient une pièce de Constantin Copronyme, présentant au revers la croix accostée d'une étoile et de la lettre R, et une autre pièce certainement romaine, mais anonyme, sur laquelle on prétend reconnaître Constantin et son fils. Mais, pour la première, il est tout au moins probable qu'elle fut fabriquée à Ravenne; quant à la seconde, son attribution à Constantin est gratuite et plus que gratuite : car le fils de Constantin est représenté avec des moustaches, tandis qu'il était au berceau lorsque Rome lui échappa pour toujours.

L'attribution d'une monnaie d'Artavasde aux ateliers romains de cette époque est sans doute conforme à la vérité. Les lettres I-B que portent ces pièces ne rendent pas la chose certaine, puisqu'on les trouve sur des monnaies de Tibère Absimare frappées en Égypte et à Carthage. Quoi qu'il en soit, le fait n'aurait rien de contraire à notre thèse : car il est certain qu'Artavasde, prince catholique, fut reconnu comme souverain dans Rome. Ajoutons, par respect pour la vérité, que le pape se sert pour Artavasde de la formule consacrée et employée

Digitized by Google

par lui-même pour Constantin Copronyme avant et après le règne éphémère de son compétiteur. On ne change pas facilement les usages d'une chancellerie, et il est tout à fait faux de dire qu'à partir de 727 les papes cessèrent de dater leurs actes par les années des empereurs. Saint Grégoire III, qui écrivait d'une manière si fière à l'empereur hérétique, n'omettait cependant pas le nom de l'empereur en 739; Paul Ier, qui assurément ne relevait plus de Constantinople, l'employait encore en juin 761 ; mais, dès le mois de juillet, il joint le nom de Pépin à celui des empereurs ; enfin Adrien Ier s'en servait encore en 772, et dans un acte qui concernait le fameux monastère de Farfa, tout voisin de Rome.

D'ailleurs on sait que Zacharie ne fut pas toujours brouillé avec Constantin et qu'il en reçut même deux terres, détachées du domaine impérial : il ne serait donc pas impossible que l'on découvrît quelques monnaies du commencement de son règne et frappées à Rome.

De saint Zacharie il faut descendre jusqu'au pape Adrien (772-795), pour trouver de nouvelles monnaies pontificales. Ce souverain pontife en fit frapper de deux sortes. Les premières ont au droit, dans un cercle de perles, l'inscription HADRI-ANVS-PAPA sur trois lignes horizontales coupées en deux par une crosse hastée fixée sur deux gradins. Au revers, sur trois lignes également, mais séparées par des barres horizontales, on lit SCI-PET-RI.

L'autre type, postérieur à la chute du royaume lombard, se rapproche des monnaies byzantines, qui avaient alors cours en Italie. Le pape n'avait pas acquis de nouveaux droits; mais sa sécurité était assurée, et il pouvait choisir un modèle définitif. Sa monnaie, frappée à son effigie avec l'inscription DNADRIANVS PP, présentait au revers une croix plantée sur deux gradins, avec l'inscription VICTORIADNN; les lettres R, M et en bas la formule CONOB, encore aujourd'hui le désespoir des savants.

Ajoutons que la spéculation s'est emparée des monnaies pontificales primitives et qu'on en a fabriqué des contrefaçons, mais où le faussaire a eu la sotte idée de joindre les légendes des deux papes GRE II PAPE, ZACCHARIE. M. Pizzamiglio regarde également comme fausse une monnaie de Zacharie présentant d'une part le mot ROMA entouré de la légende + ZACCARIAE; de l'autre PAPAE et + SCSPETRUS.

Quoi qu'il en soit, nous voyons que les monnaies pontificales, après avoir passé par un état provisoire, comme le pouvoir temporel lui-même, adoptent sous Adrien Ier une forme que l'on pouvait considérer comme définitive. Mais ses successeurs quittèrent le mode byzantin pour se rapprocher du type franco-italien et ils inscrivirent au revers de leurs monnaies le nom des empereurs francs, pour faire connaître à

Digitized by Google

tous qu'ils étaient leurs défenseurs et non leurs maîtres. Les pièces pontificales confirment donc de tous points les conclusions affirmées par l'histoire.

H.-M. COLOMBIER, S.J.

---

## IV

# UN CONFIDENT DU PRINCE DE METTERNICH

---

*Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux Hospodars de Valachie, pour servir à l'histoire de la politique européenne* (1813–1828), publiées par le comte PROKESCH-OSTEN, fils. Paris, E. Plon, 1876-77, 3 vol. in-8.

La diplomatie ne garde pas toujours éternellement ses secrets. Souvent même, dans ces dernières années, on a pu remarquer que d'importants papiers d'État avaient été précipitamment divulgués dans des publications dont quelques-unes ont fait événement. Ce n'est pas cependant d'une révélation de ce genre qu'il s'agit aujourd'hui. La face de l'Europe a singulièrement changé depuis les beaux jours du prince de Metternich ; et, bien que la politique traditionnelle de l'Autriche ait subi, même au milieu de ses malheurs, peu de modifications, il n'y a d'inconvénients pour personne à en dévoiler les mystères. Ce n'est point, du reste, le célèbre ministre de l'empire dont les lettres nous sont communiquées après plus d'un demi-siècle. Il est vrai que son inspiration y règne manifestement; mais la main autorisée qui tenait la plume n'était que celle d'un de ses auxiliaires les plus dévoués. Ces pièces n'en sont pas moins curieuses à étudier pour l'historien, d'autant qu'on y rencontre beaucoup de situations très-voisines de celles du temps présent.

En livrant au public les dépêches inédites du chevalier de Gentz, M. le comte Prokesch-Osten a fourni, comme il le dit lui-même, d'intéressants matériaux pour l'étude de la politique européenne, de 1813 à 1828. Reposant sur des données authentiques, jugeant de haut les affaires et les hommes qui s'y trouvèrent mêlés, ces dépêches offrent

Digitized by Google

un complément précieux aux mémoires contemporains. Leur origine est assez singulière. Elle remonte à la fin de 1812. Guidé par le pressentiment des profondes réactions qui se préparaient à la suite des premiers revers de Napoléon, le prince Ianko-Karadja, élevé à l'hospodorat de Valachie, sollicita la faveur d'entrer en rapports directs avec le cabinet de Vienne, et manifesta le désir d'entamer à cet effet une correspondance qui pût le tenir au courant des événements. M. de Metternich accueillit favorablement ses ouvertures, et chargea le chevalier de Gentz de se mettre à la disposition de l'hospodar. M. de Gentz était en effet l'homme désigné d'avance pour cette tâche délicate, et par ses qualités personnelles, et par les rapports d'intimité qui existaient entre lui et le chef du cabinet de Vienne.

Ami de jeunesse du prince de Metternich, unique dépositaire de ses secrets les plus intimes, recherché de tous les personnages de marque, choyé par ceux qui adoptaient sa manière de voir et par ceux qui en redoutaient les effets, ce diplomate distingué a obtenu de tous les partis l'hommage dû à sa supériorité et fut, dans plus d'une occasion, le médiateur suprême appelé à concilier les intérêts les plus divergents. La confiance à toute épreuve qu'il avait su inspirer à un homme aussi peu facile à pénétrer que le prince de Metternich, avait amené entre eux un échange d'idées continuels sur les questions du jour. M. de Gentz se trouva de la sorte initié à toutes les menées de la politique, et dut en connaître les ressorts les plus cachés, les derniers motifs, dont il est donné à si peu d'hommes de pénétrer les mystères. Cette entente parfaite formait la base des relations qui devaient s'établir avec l'hospodar; elle permettait à M. de Metternich de s'en remettre au tact de son confident pour l'usage qu'il ferait de ses informations; elle offrait en même temps à l'hospodar les meilleures garanties pour l'authenticité des renseignements que lui transmettrait son correspondant.

Ces relations diplomatiques d'un genre nouveau se poursuivirent presque sans interruption pendant quinze ans, sous les trois princes qui occupèrent successivement l'hospodarat de Valachie. Ce sont le plus souvent des mémoires sur l'ensemble de la situation contemporaine, bien plus que des dépêches particulières sur un événement donné. Il ne faudrait pas croire, du reste, que nous ayons sous les yeux le texte authentique de la correspondance, telle qu'elle a été expédiée. M. le comte Prokesch-Osten nous avertit loyalement qu'une grande part lui revient dans le triage et la rédaction des papiers que son père avait recueillis après la mort de M. de Gentz, en 1832. La correspondance dans son entier lui paraissait se efuser à la publicité, d'une part à cause de son volume, de l'autre à cause du contenu même d'un grand nombre de dépêches qui traitent de sujets amplement élucidés ou n'offrant qu'un faible intérêt. Aussi l'auteur a-t-il cru devoir en retran-

Digitized by Google

cher une partie, en se bornant à reproduire les passages les plus curieux, ceux surtout qui ont trait aux questions de haute politique et à l'attitude des grandes puissances. Réduites de cette façon, les pièces qui subsistent forment un aperçu qui, par le rapprochement des faits les plus saillants, permet d'embrasser l'ensemble des événements. La politique de l'Autriche occupe comme de raison le premier plan dans ce tableau : ses principes, sa ligne de conduite, son but final y sont fidèlement retracés. Et il ne faut pas perdre de vue que M. de Gentz parle de chaque question en parfaite connaissance de cause, sous la dictée en quelque sorte du prince de Metternich, dont il aime souvent à reproduire les propres expressions. Le prince, après avoir parcouru les minutes laissées par son ami, les avait signalées pour l'avenir comme « pouvant servir d'assise à un monument en l'honneur de M. de Gentz. »

Ce monument, M. le comte Prokesch-Osten vient de l'achever dans les trois gros volumes qu'il a publiés tout récemment. Ils forment en effet une seconde série, dont la France a la primeur, tandis que la première avait été publiée, il y a quelques années, en langue allemande[1]. Nous serions inexcusables de ne point profiter de cette bonne fortune, et de négliger cette source précieuse d'informations, si facilement mise à la portée de notre curiosité.

## I

Ce sont particulièrement les appréciations relatives à la France qui attireront notre attention. Ce qu'on pensait de nous à l'étranger, à cette époque, n'est pas bien différent de ce qu'on en pense aujourd'hui; et il ne sera pas sans intérêt de suivre rapidement les phases si diverses parcourues depuis les dernières années du premier empire jusqu'à la fin de la Restauration.

Nous sommes en 1814, pendant cette campagne de France où Napoléon pouvait encore sauver son trône et son pays, s'il avait voulu écouter les conseils les plus impérieux de la raison. Tandis que, dans l'entourage de l'empereur Alexandre, l'idée de traiter avec Bonaparte au lieu de l'envoyer à l'échafaud, faisait frémir de rage, le prince de Metternich, en dépit de tous les obstacles, serait parvenu à assurer la paix si Napoléon lui-même ne l'avait pas fort mal secondé. M. de Gentz explique minutieusement que dans les conférences ministérielles qui eurent lieu à Troyes, entre le 13 et le 16 février, tous les partis, grâce à la persévérance et à la dextérité du ministre autrichien, s'étaient enfin

[1] Le titre exact est : *Aus dem Nachlasse Frædricks von Gentz*, 1867, 2 vol.

Digitized by Google

accordés sur ce qu'il fallait traiter de bonne foi avec Napoléon, et avaient décidé de n'admettre le projet de travailler à sa destitution que dans le cas où il rejetterait ouvertement les conditions proposées par les alliés. Les Bourbons jusque-là avaient été écartés; mais quand l'empereur d'Autriche vit qu'il n'y avait aucun moyen de s'entendre avec son terrible gendre, il cessa de contrarier les menées secrètes par lesquelles les Russes, les Prussiens et les Anglais préparaient partout la contre-révolution. Cette politique du prince de Metternich est exposée dans plusieurs dépêches avec beaucoup d'intéressants détails, dont plusieurs sont très-peu connus.

Quand, l'année suivante, Napoléon s'échappe de l'île d'Elbe et vient de nouveau troubler l'Europe, M. de Gentz écrit : « Pour moi, je regarde toute l'aventure comme un coup de folie et d'extravagance, et j'ai un pressentiment sûr que c'est l'acte final de sa carrière et que sa dernière heure sonnera bientôt. »

Le congrès de Vienne fournit naturellement matière à de nombreux développements, sur lesquels nous ne pouvons nous arrêter [1].

Il vaut mieux passer aux premières années de la Restauration et examiner, à la lumière de ces nouveaux documents, la situation du cabinet français vis-à-vis de la diplomatie européenne. Le ministère du duc de Richelieu et du comte Decazes n'était guère soutenu que par le général Pozzo di Borgo, ministre de Russie. Les autres représentants des cours étrangères suivaient l'impulsion du prince de Talleyrand. Cet homme, raconte M. de Gentz, autour duquel se rallie aujourd'hui tout ce qu'il y a de plus intrigant et de plus dangereux dans les premiers cercles de Paris, fait un mal prodigieux au gouvernement. « Sans professer lui-même d'opinions précises, se jouant, se moquant tour à tour de tous les partis et les méprisant tous également, il saisit cependant tout ce qui peut faire tort aux ministres, et, par ses mots spirituels, ses plaisanteries amères, par la duplicité de sa conduite, par les caresses qu'il prodigue à tous les mécontents et par son ascendant dans la société, il est sans contredit leur plus redoutable ennemi. Il agit directement ou indirectement sur l'esprit des ministres des cours étrangères, et, sans qu'ils s'en doutent eux-mêmes, leur fait suggérer une partie des rapports qu'ils adressent à leurs chefs. C'est ainsi que la plupart d'entre eux, et particulièrement lord Wellington, ont trouvé le projet de loi sur le recrutement intempestif, indiscret et presque suspect. » Suit un très-remarquable portrait du duc de Wellington, auquel M. de Metternich avait certainement mis la main et qui est malheureusement trop long pour que nous puissions l'analyser ici [2].

[1] Voir t. I, p. 78 à 169.
[2] Nous nous contentons d'y renvoyer : voir t. I, p. 338 et suiv.



Digitized by Google

Dans la dépêche suivante, on trouve une très-judicieuse appréciation de notre situation au commencement de l'année 1818. Selon l'auteur, la France est celle des puissances européennes qui arrivera le plus promptement à la restauration complète de ses forces. Elle a beaucoup souffert; mais elle a d'immenses ressources. Les plaies pécuniaires seront guéries plus tôt qu'on ne le pense; l'armée sera rétablie dans peu d'années; et la France de 1825 ne ressemblera plus à aucun point de vue à la France de 1815. Mais, malgré tous ces avantages, elle aura de grandes difficultés pour réformer à son gré le système politique de l'Europe; et tant qu'elle n'aura pas réussi à cette opération préalable, tant qu'elle sera isolée de fait et membre seulement de cette union générale qui survit aujourd'hui aux alliances spéciales et proprement dites d'autrefois, elle ne peut rien entreprendre de solide. Le gouvernement français a trop de lumières et de pénétration pour ne pas juger et apprécier cet état de choses. Il lui faut d'abord un certain nombre d'années pour se remettre de ses malheurs. Cinq ou six ans seront absolument nécessaires à cet effet. Au bout de cette époque, en le supposant même bien déterminé à reprendre une grande assiette dans les affaires de l'Europe, il doit trouver le moyen de se détacher de la grande alliance et d'y substituer des rapports d'intérêt commun avec l'une ou l'autre des principales puissances, condition qui ne sera pas facile à remplir. Sans avoir réussi dans cette démarche, la France ne peut rien entreprendre, ou échouerait à coup sûr dans ses entreprises. Tant que la ligue subsistera entre les autres puissances, la France, en supposant même le rétablissement le plus complet de ses forces, doit se borner à spéculer sur l'avenir.

Abordant ensuite le « chapitre épineux de la Russie, » le diplomate autrichien avoue sans peine que l'empereur Alexandre est le seul souverain parfaitement en état de se porter dès à présent aux plus vastes entreprises. Mais la détresse des finances, maladie commune de tous les gouvernements européens, pèse aussi sur celui de la Russie; et des ressources extraordinaires, telles qu'il en faudrait pour une expédition d'une grande étendue, elle les chercherait en vain, soit au dedans, soit au dehors de l'empire. Tant que l'Autriche et la Prusse seront unies, la Russie ne peut se porter à des entreprises partielles et isolées. La seule expédition que la Russie puisse entreprendre, sans affronter directement des difficultés énormes, serait celle dont on sent la Porte menacée depuis longtemps. Il est certain que dans l'état actuel des autres puissances, les armées russes pourraient avoir passé le Danube et se trouver en pleine marche sur Constantinople, avant que le moindre mouvement d'hostilité ait eu lieu sur leurs derrières et sur leurs flancs. Mais ces succès, en les supposant même beaucoup plus faciles qu'ils ne le seraient dans la réalité, n'en deviendraient pas moins éphémères et illusoires. Car, si l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre

Digitized by Google

restent d'accord, — la France étant considérée comme nulle dans ce calcul, — ces puissances ne pourront jamais souffrir que le territoire de la Porte soit envahi ou démembré par les Russes. Quelque lente que puisse être leur opposition, il suffit qu'elle soit infaillible pour que l'empereur de Russie ne s'expose pas à une réaction dont les suites pourraient lui être tout aussi funestes que celles d'une tentative manquée contre l'Allemagne.

L'année suivante, revenant en France, le chevalier de Gentz écrivait : « Tout ce qui se fait dans ce pays est observé en Europe avec une attention particulière; c'est ainsi qu'on ne parle que des immenses préparatifs, des vastes armements de la France; la méfiance et la terreur exagèrent tout, et les mouvements les plus simples sont interprétés comme des symptômes effrayants. Cependant, loin de méditer des projets hostiles contre les États voisins, on craint à Paris les intentions secrètes des puissances étrangères. Cette crainte n'est pas seulement celle des bavards et des frondeurs; elle a gagné les classes supérieures et les personnes les mieux instruites, et les ministres eux-mêmes n'en sont pas absolument exempts [1]. »

Il était en effet survenu une circonstance particulière qui avait singulièrement nui à notre pays dans l'opinion de l'Europe. La chute du ministère Richelieu avait été vivement désapprouvée par l'empereur Alexandre, dans une dépêche adressée à ses représentants auprès des principales cours. Et l'effet de cette démarche avait été encore augmenté par le changement d'attitude du général Pozzo, très-mécontent lui-même de la révolution ministérielle, et qui, par ses propos de chaque jour, ne se faisait pas faute de répandre l'alarme dans les cercles politiques et dans la haute société de Paris.

Avec l'année 1820, nous arrivons au congrès de Laybach et au difficile règlement de la question napolitaine. Chassé de son trône, le roi de Naples s'était réfugié en Autriche; mais le prince de Metternich ne se dissimulait pas le peu de valeur du noble client que sa politique l'obligeait de défendre. La situation du roi vis-à-vis de son pays, écrit M. de Gentz, est devenue pire que jamais par les transactions qui ont précédé son départ. La conduite de ce malheureux souverain n'a été dès le commencement des troubles, qu'un tissu de faiblesse et de duplicité. Pour sauver sa vie, il a juré deux ou trois fois la « Constitution. » Mais chacun de ses actes et de ses serments a été suivi de protestations secrètes, adressées tantôt à l'empereur d'Autriche, tantôt au roi de France et même au gouvernement anglais, protestations contenant toujours la déclaration solennelle que sa volonté avait été subjuguée par une force irrésistible. Son intention ne pouvait être que de faire valoir ces réserves dans un moment où la liberté lui serait rendue.

[1] Dépêche du 16 avril 1819. Tome I, p. 415 et suiv.

Digitized by Google

Mais ses dernières démarches à Naples ont été d'une nature plus gravement compromettante. Il a librement accepté les conditions attachées par le Parlement à son départ, il a promis dans les termes les plus formels et les plus positifs de soutenir la « Constitution. » Il s'est placé ainsi dans la plus cruelle alternative : si, en arrivant au Congrès, il voulait mettre en avant la condition sur laquelle il est parti, il n'y aurait pas de négociations possibles avec lui; s'il déclare que ses derniers engagements sont aussi nuls que ceux qu'il a pris antérieurement, il sera considéré à Naples comme traître à sa parole, et l'on n'écoutera aucune de ses propositions Il ne peut sortir de cet affreux dilemme que par un changement peu probable dans les dispositions des meneurs de la Révolution de Naples; et il ne reste que les coups de canon qui puissent finir ce procès.

L'attitude du roi pendant les conférences n'est pas jugée moins sévèrement par le chevalier de Gentz. Il écrit de Laybach, au mois de janvier 1821, que le roi est arrivé sans avoir auprès de lui un seul homme capable ni de conseils ni d'affaires. « Il n'a jamais eu lui-même le moindre goût pour le travail; il en a tellement perdu l'habitude, qu'il est difficile de l'engager à lire une dépêche lorsqu'elle a plus d'une page. Quoique ses forces physiques se soient extrêmement bien conservées, l'âge et le malheur ont ajouté à cet engourdissement de son âme ; et depuis qu'il s'est remarié, il y a trois ans, avec M^me^ Parthana, il est tombé dans un désœuvrement complet. Comme tous les hommes faibles, il ne conçoit que les extrêmes; il passe tour à tour de l'imprudence à la réserve la plus craintive, et de la peur à la témérité. Après avoir souscrit la veille à la capitulation la plus honteuse, il croit pouvoir le lendemain, non-seulement la considérer comme non avenue, mais dicter la loi en maître absolu à ceux vis-à-vis desquels il s'était engagé. »

Voilà, s'écrie M. de Gentz en terminant, l'allié que le ciel a mis entre nos mains et dont nous avons à rétablir les intérêts ! — Il est inutile de reproduire les faits bien connus qui suivirent; mais l'opinion si nettement exprimée par le confident du prince de Metternich nous a semblé tout à fait caractéristique et digne d'être signalée.

Il y aurait eu bien flagrante injustice si l'intervention française en Espagne, très-semblable à celle de l'Autriche à Naples, avait été appréciée sévèrement par le prince de Metternich. L'opinion du cabinet de Vienne n'est cependant pas empreinte d'une complète bienveillance. M. de Gentz écrit le 1^er^ février 1823 : « Les procédés indécents du parti dominant à Madrid, envers les ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie, ont fait une forte sensation en France, où, comme de raison, on regarde la cause de ces puissances comme étroitement liée aux griefs du gouvernement français contre les révolutionnaires. Les opinions au sujet des événements d'Espagne sont

Digitized by Google

très-partagées; et un parti aujourd'hui puissant, celui des royalistes exaltés, prétend que la guerre, directement provoquée ou non, doit toujours avoir lieu, parce que, selon eux, un coup mortel porté à la révolution espagnole serait le seul moyen décisif de guérir les derniers symptômes de la fièvre révolutionnaire de la France et d'écraser la faction qui ne cesse de la menacer de quelques nouveaux bouleversements. Des hommes plus modérés et sans doute plus sages n'admettent point ce système. Ils ne croient les forces militaires dont la France peut disposer ni assez considérables ni assez bien éprouvées pour entreprendre avec confiance une expédition, laquelle, si elle ne réussissait pas complétement, pourrait entraîner la France dans un gouffre de malheur. C'est là l'opinion du roi, c'est celle de son premier ministre[1].... »

Trois mois plus tard, quand l'intervention fut irrévocablement décidée, le chevalier disait dans ses dépêches : « Je n'examinerai pas si la France a bien ou mal fait de combattre la révolution d'Espagne par la force des armes. J'ai toujours reconnu qu'il y avait en cette question un *pour* et un *contre*, également susceptibles d'être appuyés par des arguments imposants. Le gouvernement français a pris sa résolution. Il ne nous reste donc qu'à faire des vœux ardents pour le succès de son entreprise, dont la réussite, en tant qu'elle est dirigée contre le fléau de la révolution, qui menace l'ordre social dans son ensemble et dans toutes ses parties, serait indubitablement un bienfait de premier ordre pour l'Europe et pour l'humanité. »

Ce n'est pas là le langage d'un allié. Il semble que le gouvernement impérial redoutait un succès trop complet de nos armes, succès qui pouvait nous redonner une influence considérable sur la politique européenne que le grand ministre autrichien prétendait diriger à lui seul.

## II

Ce sont les affaires d'Orient qui attireront spécialement l'attention de M. de Gentz dans toutes les dépêches qu'il enverra maintenant aux hospodars jusqu'en 1828. C'était en effet le sujet qui devait préoccuper le plus vivement les deux correspondants. Et, bien que nous n'ayons pas sous les yeux les lettres des princes de Valachie, il est facile de supposer que leur curiosité s'attachait principalement à une question qui touchait de si près à l'existence même de leur pouvoir.

L'insurrection des Grecs, survenue en mars 1821, et la rupture des

[1] Voir t. II, p. 175 et suiv.

Digitized by Google

relations diplomatiques entre la Russie et la Porte, déclarée le 10 août, avaient opéré un changement considérable dans la situation politique et donné lieu à une complication d'autant plus grave qu'elle menaçait de troubler l'équilibre établi par le concert des grandes puissances. Aussi les cabinets réunissaient-ils tous leurs efforts pour amener une entente entre l'empereur Alexandre et la Turquie, et pour écarter ainsi la pierre d'achoppement qui arrêtait l'œuvre de la pacification.

En Orient, d'ailleurs, les choses ne marchent pas vite, surtout quand les intérêts divers des puissances paralysent tous les efforts de la diplomatie. Après trois années de travail et d'angoisses, on se trouvait, en 1824, au même point qu'au commencement de la crise. La Porte demandait l'intervention des cabinets alliés pour plaider sa cause près de la Russie. Aucun n'osait s'engager dans un démêlé où il n'y avait à trouver qu'embarras et désagréments de toute espèce. « La pacification des Grecs est un abîme, disait le chevalier de Gentz, mais quelque hérissée de difficultés, de dangers, que cette question puisse être, le temps est enfin arrivé où il faudra se plonger dans ses profondeurs. » Et cependant l'Autriche particulièrement ne se faisait pas plus d'illusion sur les Grecs qu'elle ne s'en était fait auparavant sur le roi de Naples; et elle s'efforçait de refroidir à leur endroit les sympathies de la Russie, de l'Angleterre et de la France. Les Grecs, selon M. de Metternich, sont devenus bien moins un objet de pitié qu'un objet du plus profond mépris pour ceux mêmes qui travaillent le plus assidûment à leur soi-disant cause. Si l'on pouvait imprimer la corespondance du colonel bavarois Heidegger, du philhellène François Fabvier, de Cochrane, le monde y trouverait des choses qui guériraient peut-être les plus incurables. Il suffit d'avoir vu la conduite des Grecs pendant trois mois pour être convaincu « qu'ils sont la plus vile canaille que l'univers ait jamais portée, et que chaque goutte de sang répandue pour ce peuple de brigands serait un crime envers l'humanité. » Les puissances alliées sont au fait de tout cela; elles commencent à sentir la responsabilité grave à laquelle elles s'exposent en continuant à sacrifier le bien-être de leurs sujets au plus extravagant projet qui ait jamais été formé. Mais leur réponse est comprise dans ce peu de mots : Fermons les yeux sur les malheurs qui en suivront; la honte est à nos portes; tout vaut mieux que de reculer.

Quant à la situation respective des cabinets à l'égard de cette affaire de Grèce, le confident du prince de Metternich la caractérise fort bien en quelques pages. L'Angleterre n'avait pas le moindre motif, ni ostensible, ni secret, de ruiner ou d'affaiblir seulement l'empire ottoman. M. Canning, dont la tête aventureuse enfantait souvent des combinaisons mal digérées, n'a été pressé dans cette malheureuse entreprise que par la crainte très-chimérique que la Russie voulût tirer profit de tel ou tel arrangement dans la Méditerranée, sans que l'Angleterre y

Digitized by Google

trouvât aussi son avantage. Canning est mort; ses successeurs se débattent dans les embarras cruels qu'il leur a légués. Leur désir sincère de s'en délivrer n'est pas douteux; mais auront-ils le courage, auront-ils l'habileté d'y échapper ? Ne seront-ils pas retenus par la peur de flétrir les mânes de celui qui les a si longtemps dominés, par la peur de compromettre l'honneur du gouvernement aux yeux de l'opinion du monde, par la peur enfin de fâcheux démêlés avec la Russie?

L'empereur Alexandre était mort également; et son successeur ne semblait pas d'abord partager l'ardeur guerrière du général Pozzo di Borgo et de quelques autres « intrigants ou énergumènes, » comme les appelle le chevalier de Gentz. Il s'était engagé avec l'Angleterre pour empêcher que celle-ci, qui le soupçonnait du même dessein, ne s'avisât de faire une pacification grecque à sa manière. Plus tard, la difficulté de se retirer, l'amour-propre, l'esprit de contradiction, le dépit contre ceux qui défendaient avec supériorité des opinions plus sages que les siennes, une foule de petits mobiles capables de piquer l'orgueil d'un souverain jeune et sans expérience, ont concouru à l'entraîner. Effacez ces impressions, et demain il embrassera avec joie le premier moyen honorable qui lui sera offert pour retourner sur ses pas[1]....

Pour la France, il est de toute évidence qu'il n'existe pas l'ombre d'un intérêt qui ait pu la porter à se jeter dans une entreprise dont le succès même devrait la faire frémir. Pas un argument raisonnable, pas un prétexte spécieux n'a pu être avancé pour défendre la conduite insensée de ce gouvernement; et cependant il y persiste avec plus d'obstination apparente, avec plus d'acharnement même que les deux autres cours.

Cette disposition peu bienveillante du cabinet de Vienne à l'égard de l'Angleterre et de la France s'accentua avec une vivacité singulière, dès que la bataille de Navarin fournit un motif moins vague à ses griefs. Jamais, écrit M. de Gentz, le 17 novembre 1827, dans une communication secrète au prince Ghika, jamais encore on n'a vu notre empereur, dont le règne a pourtant offert de grandes vicissitudes, aussi consterné, aussi profondément irrité et indigné, qu'il l'a été et qu'il l'est encore de la catastrophe de Navarin. Il a prononcé entre autres ces paroles remarquables : « Si les alliés avaient rencontré Ibrahim-« Pacha en pleine mer et s'ils avaient cru pouvoir le punir d'un manque « de paroles, c'eût été au moins un duel; ce qui s'est passé à Navarin « est un assassinat. »

Un revirement d'opinion comme il en arrive souvent en Angleterre, vint bientôt presque donner raison à M. de Metternich. Gentz constate avec plaisir que le ministère britannique ne se fait plus aucune illusion

[1] Voir tome III, p. 349.

Digitized by Google

sur l'abîme d'embarras dans lequel la fausse politique de M. Canning l'a entraîné. Il voit que tout ce qui s'est fait et tout ce qui se fera encore aux dépens de l'empire ottoman est en opposition directe avec les premiers intérêts du pays. Il voit avec anxiété que la Russie finira par s'emparer seule du profit de cette entreprise malencontreuse. Il craint pour son commerce, pour ses finances. L'opinion publique se prononce de jour en jour plus fortement contre un système également réprouvé par la loyauté et par la bonne politique. Un des principaux journaux de Londres déclara l'autre jour que « le petit doigt du dernier Anglais immolé dans la boucherie de Navarin était plus précieux que la totalité des Grecs anciens et modernes. » Le roi, paraît-il, n'avait accordé la décoration pour l'amiral Codrington qu'avec beaucoup de répugnance et en ajoutant : « Soit ! l'*action* peut avoir mérité un ruban ; mais l'*acte* a mérité la potence, » jeu de mots plus piquant encore en anglais. Quel dommage, disait aussi lord Dudley, que Voltaire ne soit plus au monde pour faire des épigrammes sur la glorieuse bataille de Navarin !

Le courant n'était pas le même en France, où de nombreuses sympathies, plus chevaleresques peut-être que raisonnées, s'étaient tout d'abord déclarées en faveur des Grecs. Le cabinet de Vienne le constatait avec une amertume malveillante. Selon lui, il y avait affaiblissement total du trône et du gouvernement. Personne ne pouvait prévoir ce que deviendrait dans peu la France, livrée à la rage des factions, qui s'en disputaient la direction et s'en arracheraient bientôt les lambeaux. Dans cet état d'extrême détresse, il n'est plus question de calcul politique. Le gouvernement s'accrochera à tout ce qui pourra faire diversion à la tempête et détourner les yeux pour quelque moment de l'abîme ouvert sous ses pieds. Il se jettera en aveugle dans les entreprises les plus extravagantes, dans l'espoir d'en imposer par un peu de gloriole à la vanité nationale ou de la flatter même par des rêves de conquête ; car, placés comme le sont les ministres, ils ne vivent qu'au jour le jour ; pour eux il n'y a plus d'avenir. C'est avec regret, disait le chevalier de Gentz, que j'ajoute encore un trait à ce triste tableau : « Je n'ai jamais eu grande opinion des lumières et des moyens du comte de La Ferronnays ; cependant, comme il professait une espèce de culte pour M. le prince de Metternich, et que lors de la visite qu'il nous fit à Kœnigswart, l'été dernier, ce ministre avait été très-content de lui, je n'augurais pas mal de sa nomination au ministère. Mais il y fut à peine quinze jours, que je m'aperçus combien mon ancienne opinion avait été juste. M. de La Ferronnays est un homme d'honneur, mais d'un esprit peu élevé et beaucoup trop faible pour tenir tête à des orages tels que ceux dans lesquels il est tombé. Avec cela il a contracté l'habitude de regarder la cour de Russie comme l'arbitre du monde ; et, après le bon Dieu, le général Pozzo est certainement l'être qui lu

Digitized by Google

impose le plus. Il entrera dans tous les projets de la Russie, même dans ceux qu'il désapprouverait complétement au fond de son âme[1]. »

Voyant de toutes parts la situation perdue, mécontente d'elle-même autant peut-être que des autres, l'Autriche, qui n'avait pu imposer hautement sa politique, rejetait finalement sur la Porte la responsabilité d'événements désormais inévitables.

Ce qui dans ces affreuses complications est positif, pensait le cabinet de Vienne, c'est que la Turquie payera, non-seulement ses propres imprudences, mais encore les erreurs, les fautes, les crimes, l'imprévoyance ou la perfidie de presque tous les cabinets européens. Car, tandis que les Russes envahiront ses provinces du Nord et porteront leurs armes jusqu'à Constantinople, les Français et les Anglais se disputeront la Grèce et les îles. Si la Turquie avait un gouvernement sage et éclairé, elle pourrait encore, et malgré toutes ces terribles apparences, échapper à la destinée qui l'attend. Elle ne le pourrait plus sans de pénibles sacrifices; mais quels sacrifices doit-on craindre, lorsqu'il s'agit de vivre ou de mourir? Ces moyens de conjurer l'orage et d'assurer l'existence de son empire sont encore entre les mains du sultan; mais il n'en usera pas. Il n'écoute plus aucun conseil raisonnable; il est livré aux inspirations de son propre aveuglement et à des influences subalternes, qui le rendent inaccessible à tout rayon de lumière. De tant de funestes démarches par lesquelles, pendant les derniers trois mois, il a prêté lui-même des armes si formidables à ses ennemis, aucune n'a été l'ouvrage de ses ministres; tout a été tramé dans l'intérieur du sérail. Là, le grand vizir n'est pas plus puissant que l'internonce d'Autriche ou tel autre étranger; et ce ne sont plus des conseils, mais des catastrophes qui décideront du sort de son empire.

Quinze jours ne s'étaient pas écoulés que le comte de Nesselrode déclarait la guerre à la Turquie au nom de son gouvernement. Les Russes avaient passé le Pruth le 6 mai 1828; ils entraient à Bukharest le 11. Cette brusque invasion mettait fin au pouvoir de l'hospodar, qui n'avait plus qu'à se réfugier en Autriche, et arrêtait en même temps la correspondance que M. de Gentz expédiait régulièrement depuis quinze années en Valachie.

Nous venons d'en analyser les points les plus importants, heureux si nous avons pu donner une faible idée de l'intérêt que présentent ces documents pour l'histoire générale de l'Europe dans la première période du siècle. Ceux qui ont le culte exclusif des pièces inédites authentiques trouveront peut-être que, dans ce recueil, on n'a aucun moyen de distinguer suffisamment la part de rédaction personnelle, e par conséquent de responsabilité qui revient soit au prince de Metter-

[1] Voir t. III, p. 428.

Digitized by Google

nich, soit au chevalier de Gentz, soit au comte Prokesch-Osten lui-même. Nous n'en disconviendrons pas, sans insister pourtant hors de propos sur une réserve que d'autres pourraient trouver inopportune. Tel qu'il est, l'ouvrage a une valeur réelle; la véracité de ses sources est incontestable; il offre un vaste champ d'informations qu'on chercherait vainement ailleurs; il présente un ensemble complet, composé avec science et goût. Ne sont-ce pas des qualités plus que suffisantes pour le recommander à l'attention des érudits? On se plaint chaque jour que les traditions diplomatiques se perdent. Voici bien un livre tel qu'il en faut pour les faire revivre. Ceux qui font métier d'étudier les affaires politiques contemporaines y puiseront des renseignements indispensables à tout homme d'État.

GUSTAVE BAGUENAULT DE PUCHESSE.

---

V

# L'HISTOIRE DE RUSSIE

## D'APRÈS LE LIVRE DE M. MACKENSIE WALLACE [1].

---

Les pages qu'on va lire n'ont aucun titre à l'originalité. Presque tout ce qu'elles contiennent se compose d'emprunts souvent textuels faits à l'ouvrage de l'écrivain anglais qui vient de publier les résultats de sérieuses études faites en Russie même, avec le concours bienveillant des personnes on ne peut mieux informées, et avec celui des auteurs indigènes dont il avait d'abord pris la peine d'apprendre la difficile langue, afin de pouvoir s'approprier les richesses contenues dans leurs écrits. Il dit lui-même avoir passé beaucoup de temps à étudier la Russie dans les livres, et il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir rapidement son ouvrage. Mais il tenait aussi à contrôler par ses propres observations les notions qu'il avait puisées, soit dans les auteurs, soit dans les entretiens. J'ai eu l'occasion de dire ailleurs [2] ce que je pense de l'ensemble de son travail; j'en ai indiqué les mérites comme les

[1] *Russia*, by D. MACKENZIE WALLACE, member of the imperial Russian geographical Society. London, Cassel Petter et Galpin, 1877, 2 vol. in-8° de XIV-466 et 472 p. avec 2 cartes. — *La Russie*, par le même, trad. par Henr Bellenger. Paris, Decaux et Dreyfous, 2 vol. in-8°.

[2] *Polybiblion*, livr. de Juin 1877.

Digitized by Google

défauts. Il reste un côté auquel je n'ai point encore touché et qui mérite cependant d'être mis en relief : c'est l'élément purement historique, plus considérable qu'on ne le pense. Si on lisait la *Russia* avec l'intention de recueillir toutes les données historiques disséminées dans ses mille pages, on aurait de quoi faire une esquisse historique de la Russie fort intéressante, et bien nourrie quoique incomplète. Dans l'aperçu rapide qui suit, mon intention a été uniquement de grouper, dans l'ordre chronologique, les principaux faits, en laissant au lecteur le soin de les apprécier; pour les citations, je renvoie à l'édition française.

Il existe à Novgorod un monument colossal, érigé en 1862, et destiné à perpétuer le souvenir de la fondation de l'empire russe, accomplie dix siècles auparavant. Il est censé représenter l'histoire de Russie en général et celle de Novgorod en particulier. On l'a placé là parce que c'est dans cette contrée que se serait produit l'incident dont parle la chronique à l'année 862. Tout le monde connaît la légende relative à l'arrivée des Varègues, appelés Russes, et venus d'au-delà des mers, sur l'invitation des Slaves de Novgorod, pour gouverner ceux-ci et mettre de l'ordre dans leur terre vaste et fertile. Les lecteurs de la *Revue* n'ignorent pas les interminables controverses auxquelles cette légende a donné lieu, et les différentes théories qui ont cours en Russie sur la question des origines varégo-russes. M. Wallace, tout en déclarant la controverse « ennuyeuse, » ne manque pas de dire son mot. Il se range décidément du côté des historiens qui regardent les Normands de Scandinavie comme étant, dans un certain sens, les fondateurs de l'empire russe (I, 257). L'argument qu'il apporte à l'appui de cette vieille théorie est très-simple et suggéré par le bon sens. Il lui paraît vraiment étrange que les *Northmen* qui réussirent à atteindre l'Asie Mineure et les côtes de l'Amérique du Nord, eussent négligé la Russie, située, pour ainsi dire, à leur porte. Le Volkhov qui coule à travers Novgorod fait partie d'un grand réseau fluvial offrant un moyen de communiquer d'une façon presque ininterrompue entre la Baltique et la mer Noire ; et nous savons que peu de temps après, les Scandinaves usèrent, en effet, de cette route dans leurs voyages à Constantinople. Les autres données historiques lui semblent confirmer le récit du chroniqueur russe (I, 256). Ainsi, par exemple, le fait que les Normands ont adopté le langage, la religion, les coutumes de la nouvelle patrie, s'était reproduit dans le nord de la France, au point qu'on reprochait au fils et successeur de Rollon d'être plus Français que Normand. (I, 256).

Toujours est-il que de cette époque (862) date la rapide expansion des Slaves russes et le développement des principautés indépendantes dont la république novgorodienne fut le type le plus célèbre et le plus original. Novgorod eut son histoire étrange et marquetée. Elle s'annexa rapidement les tribus finnoises voisines et étendit ses domaines jusqu'au golfe de Finland ę la mer Blanche. En même temps son

Digitized by Google

importance commerciale en fit un poste avancé de la ligue hanséatique. Aux XIIIe et XIVe siècles, elle s'intitulait fièrement : *Seigneur Novgorod le Grand* (I, 259).

Toutefois le centre de la vie politique et religieuse était non pas à Novgorod, mais à Kiev, dont les princes ajoutaient à leur titre l'épithète de *Grands*, et qui étaient réellement considérés par tous les autres princes comme les représentants de la Russie entière.

« La longue lutte entre les colons agricoles slaves venus du nord-ouest et les hordes asiatiques, dit l'auteur, forme une page importante de l'histoire russe. Cette lutte se continua pendant des siècles. Dans la première période, les colons avancèrent rapidement et prirent possession d'une grande partie des steppes qui s'étendent entre la mer Noire et la mer Caspienne; mais au XIIIe siècle le flot de la fortune tourna soudain. La contrée entière fut conquise par des hordes nomades et pendant plus de deux cents ans la Russie fut gouvernée par les khans. » La première invasion mongole eut lieu en 1224; elle fut passagère : après avoir défait l'armée des princes russes près de Kalka, les Tartares tournèrent bride et disparurent. Treize ans après (1237), ils revinrent amenant de nombreuses hordes, pénétrèrent dans le cœur du pays, pillant, incendiant, dévastant tout sur leur passage. Les principales villes furent réduites en cendres, leurs habitants massacrés ou amenés captifs. Ayant subjugué la Russie, les Tartares s'avancèrent vers l'ouest et jetèrent l'alarme dans toute l'Europe.

Le conquérant de la Russie était un petit-fils de Gengis-Khan, dont l'auteur trace, à cette occasion, le portrait quelque peu idéalisé. A l'entendre, Gengis était non-seulement un grand conquérant, mais encore un des plus grands administrateurs que le monde ait jamais vus (II,56), — thèse originale, que déjà M. Henry Howorth a essayé d'établir dans son *Histoire des Mongols depuis le* IXe *siècle jusqu'au* XIXe [1]. Toutefois ses réflexions sur le régime tartare ne sont pas à dédaigner. « En subjuguant la Russie, dit-il, les Tartares lui appliquèrent le même système qu'ils avaient mis en pratique dans d'autres contrées, c'est-à-dire ils imposèrent un tribut proportionné à la population. Leurs collecteurs, il est vrai, extorquaient l'impôt avec cruauté; mais au moins il n'y eut jamais aucune occupation militaire du pays ni confiscation générale des terres, et l'organisation politique existante fut respectée. Les khans ne songèrent jamais un seul instant à *tartariser* leurs sujets russes. Ils demandaient seulement aux princes un serment de fidélité, et au peuple une certaine somme de tribut. Les vaincus conservèrent leurs terres, leur religion, leur langue et toutes leurs institutions (II, 58). »

[1] *History of the Mongols from the ninth to the nineteenth century*. London. Le premier volume est, je crois, le seul qui ait paru jusqu'ici.

Digitized by Google

L'Église russe fut constamment protégée. En 1261, le khan de la Horde d'or permit aux Russes de fonder un siége épiscopal dans sa capitale, et plusieurs membres de sa famille embrassèrent le christianisme. Longtemps après la domination mongole, quand les biens de l'Église furent menacés par le pouvoir autocratique, des membres réfractaires du clergé établirent une comparaison entre la politique du souverain orthodoxe et celle des *Tartares sans Dieu*, toute à l'avantage de ces derniers (*ibid.*) — En outre, M. Wallace pense que la position des chrétiens sous les khans de la Horde d'or était très-semblable à la situation présente des chrétiens en Turquie. « Pendant quelque temps après la conquête, dit-il, la Russie fut gouvernée comme la Bulgarie l'est en ce moment; puis elle obtint une autonomie semblable à celle que possèdent aujourd'hui la Serbie et la Roumanie; enfin elle conquit une complète indépendance. Les Russes formèrent donc longtemps l'avant-garde de l'émancipation slave. Ils furent le premier peuple slave qui tombât sous le joug mongol et le premier aussi à s'en émanciper. Ils n'ont pas oublié cela. Le dicton que la sympathie du peuple russe pour les Serbes et les Bulgares est *de la sentimentalité philologique*, ne saurait être accepté par quiconque connaît l'histoire de l'Europe orientale (II, 63). »

La domination tartare exerça sur le développement politique de la nation russe une influence très-profonde. Au temps de la conquête, la Russie était composée de plusieurs principautés indépendantes, gouvernées toutes par des descendants de Rurik. Sans l'invasion tartare, ces principautés se seraient probablement réunies, tôt ou tard, sous un même sceptre, et sous forme d'un corps politique où le pouvoir eût été divisé plus ou moins également entre le tsar et le peuple. La domination tartare interrompit ce développement normal, en éteignant toute vie politique libre.

L'autre résultat fut l'accroissement du pouvoir autocratique des princes de Moscou. « On peut dire que ce pouvoir, qui a été pendant les quatre derniers siècles le facteur le plus imp ortantde l'histoire russe, fut jusqu'à un certain point créé par la domination tartare (II, 62). » Les premiers tsars de Moscovie furent les descendants politiques, non des princes indépendants, mais des khans tartares. En leur succédant, ils ont adopté aussi une grande partie de leur système. « Avant Pierre le Grand le pays était gouverné d'une façon brutale et primitive (I, 261 et 272). »

Voici en quels termes M. Wallace caractérise les grands princes de Moscou. Ils n'appartenaient point à une race chevaleresque ou qui inspirât de la sympathie au moraliste sévère; mais ils étaient largement doués de ruse, de tact et de persévérance, et s'embarrassaient peu de scrupules de conscience. Voyant que le plus sûr moyen de gagner la cour tartare était d'y distribuer libéralement de l'argent, ils vivaient parcimonieusement chez eux et dépensaient leurs économies à la Horde. Ils

Digitized by Google

étaient toujours prêts à former des alliances matrimoniales avec la famille du khan et agir avec zèle comme ses lieutenants. Ils *aimèrent ainsi les Tartares outre mesure* aussi longtemps que le khan fut puissant; mais dès que cette puissance s'évanouit ils se posèrent en rivaux. Quand la Horde d'or tomba en pièces, ces princes ambitieux se placèrent à la tête du mouvement libérateur qui à la fin affranchit le pays du joug détesté (II, 61). L'affranchissement définitif eut lieu en 1480, sous Jean III, que l'on considère comme fondateur de la monarchie moscovite.

Les grands princes, en subjuguant leurs rivaux et en s'annexant les principautés environnantes, déblayèrent seulement le terrain pour un grand État homogène, sans faire aucune tentative pour élever un édifice régulier. Politiques rusés et pratiques, plutôt qu'hommes d'État du type doctrinaire, ils ne songèrent jamais à établir l'unité et la symétrie dans l'administration. Ils pratiquaient une politique d'essais, détruisant impitoyablement tout ce qui leur causait des entraves. Aussi, sous leur gouvernement, l'administration présente-t-elle « une agglomération d'institutions appartenant à différentes époques et semblable à une flotte composée de trirèmes, de vaisseaux à trois ponts et des monitors cuirassés (I, 272). »

Une partie intégrante du système représenté par la Moscovie fut le servage, cet *ulcère* qui avait empoisonné le sang national. M. Wallace lui consacre plusieurs chapitres, les meilleurs de son livre, auquel nous renvoyons le lecteur. Il est curieux d'étudier la géographie du servage. Il existe une carte indiquant la répartition de la population serve; on y voit que le servage rayonna de Moscou comme de son centre. A mesure qu'on s'éloigne de cette ville, n'importe dans quelle direction, la population serve diminue régulièrement, sauf quelques exceptions. « Dans la région qui représente l'ancien tsarat moscovite, les serfs composent beaucoup plus de moitié de la classe paysanne: immédiatement au sud et à l'est (dans le territoire qui fut graduellement annexé aux XVII^e et XVIII^e siècles), la proportion varie de 25 à 50 pour 100, et dans les provinces dont l'annexion fut plus récente, elle décroît jusqu'à ce qu'elle arrive presqu'à zéro (II, 232). »

On dit souvent que le servage a été introduit par Boris Godounov, « prince à moitié tartare et plus qu'à moitié usurpateur, » parce qu'il a aboli le droit de migration qu'avaient autrefois tous les paysans. Mais des recherches récentes démontrent que Boris Godounov ne fut pas plus blâmable que beaucoup de ses prédécesseurs et successeurs. Toujours est-il que le système du servage, résultat de causes économiques et politiques permanentes, allait toujours en se dilatant, devenait de plus en plus rigoureux, et, pendant le règne humanitaire de Catherine II, « il atteignit son apogée (II, 228). »

L'avant-dernier prince de la période moscovite fut Alexis, père de

Digitized by Google

Pierre Ier (1645-1675). Son règne a été signalé par l'annexion de l'Ukraine, qui s'était révoltée contre la Pologne, sous la conduite de Bogdan Khmelnitski, chef des Cosaques. M. Wallace parle beaucoup de Francs-Cosaques, ceux qui formaient un cordon militaire le long de la frontière sud et sud-est, et qu'il ne faut pas confondre avec les Cosaques du Dniéper ou Zaporogues, les plus renommés de tous. Ces derniers, dit-il, vivaient de chasse, de pêche, de maraude et ne connaissaient rien de la discipline, excepté en temps de guerre. Ils se proclamaient les champions de l'orthodoxie grecque contre le catholicisme romain et l'islamisme ; mais la religion occupait dans leur esprit une place très-secondaire. Leur principal soin était l'acquisition du butin, qu'ils se procuraient chez les Tartares aussi bien que chez les populations slaves (II, 70). Ce portrait nous paraît encore trop flatté. Tout autrement touché est celui que vient d'esquisser M. Kouliche, que personne n'accusera de tendresse pour les catholiques ou les Polonais. Selon cet écrivain, les Cosaques Zaporogues ne connaissaient ni le lien de famille ni aucun principe social; c'étaient des pillards, des brigands et des assassins; et leur camp retranché ou *Sietch* était un rendez-vous des proscrits de Pologne, des gens mis au ban de la société et des va-nu-pieds. C'étaient des *socialistes, des communards et des nihilistes* de leur temps et de la pire espèce (*Archives russes*, 1877, n. 3, p. 315). Ce sont ces champions d'orthodoxie qui, pendant plus de dix ans (1604-1618), dévastèrent la contrée des Moscovites, leurs coreligionnaires; et c'est encore la corporation cosaque du Don qui a produit Stenka Razine et Pougatchev.

L'autre événement mémorable du règne d'Alexis fut le schisme religieux, ou le *Raskol*, qui a donné naissance à la secte des *Vieux-Ritualistes*, appelés aussi *Vieux-Croyants*. M. Wallace raconte brièvement l'origine, le progrès, les doctrines, les variations, les souffrances, la force numérique et l'importance sociale de ces sectaires, qui se comptent déjà par millions et dont le nombre ne cesse de grossir (ch. XIX et XX). Il fait observer avec raison que le *raskol* est un fruit naturel de l'orthodoxie moscovite, qu'il a mûri pendant très-longtemps et que les germes en avaient été déposés dans l'attachement inintelligent du peuple russe au formalisme religieux. Les réformes du patriarche Nicon ne firent que déterminer l'explosion du schisme.

L'écrivain anglais (que je crois presbytérien) parle avec complaisance de la secte des *Molokans*, qui lui rappelle le presbytérianisme écossais, avec cette différence qu'ils n'ont aucun système de doctrines nettement formulées. Les *Stundistes*, nouvelle secte des protestants à la russe, ont aussi ses sympathies, et il trouve étrange que le gouvernement persécute des gens qui suivent les doctrines ouvertement professées par les colons allemands, leurs voisins, sans qu'on les inquiète (I, 421).

Avec Pierre Ier commence une ère nouvelle de l'histoire de Russie,

Digitized by Google

sa période européenne. Elle date, non de 1682, ainsi que le dit M. Wallace (II, 387), mais de 1689. L'intervalle fut occupé par la régence de Sophie, sœur aînée de Pierre. Celui-ci ne devint maître absolu qu'après le septennat révolu, et les bouleversements commencèrent. De la sorte la Russie eut son 89. Le tableau que l'auteur trace du règne de Pierre Ier ne manque pas de pittoresque. Doctrinaire de pied en cap, Pierre Ier entreprit de balayer l'ancien système d'administration et de mettre à la place une machine bureaucratique construite d'après les données les plus récentes de la science politique. Imaginez-vous un homme qui, sans connaissances techniques, sans ouvriers habiles, sans outils convenables, sans autres matériaux qu'un sable mouvant, s'efforcera de construire un palais sur un marécage! L'entreprise semblerait insensée, et pourtant le projet de Pierre Ier ne fut guère plus réalisable. Avec son énergie titanesque, il démolit le vieil édifice: mais ses tentatives pour construire ne furent qu'une série d'échecs. Les outils se brisent constamment sous sa main; les fondations se bâtissent et s'effondrent sans cesse, et le rez-de-chaussée s'écroule sous le poids des étages supérieurs. Une aile tout entière ne s'accorde pas avec l'ensemble : elle est impitoyablement abattue, à moins qu'elle ne tombe d'elle-même. Et cependant le maçon travaille avec une persévérance et une énergie qui commandent l'admiration. Il avoue franchement ses bévues, ses insuccès; il cherche patiemment le moyen d'y remédier, et ne désespère jamais du succès final, et quand la mort vient arracher le puissant architecte à son labeur inachevé, il lègue à ses successeurs la tâche de continuer le grand œuvre (I, 273).

La création de Saint-Pétersbourg sur des marécages habités par des oiseaux sauvages est une image très-réduite de la transformation que Pierre Ier fit subir à l'empire tout entier.

On s'imagine bien les obstacles qu'il dut rencontrer dans l'exécution de ses plans gigantesques et l'opposition que provoqua la violence de ses réformes, souvent excessive et barbare. Aussi l'auteur compare le tsar réformateur à un *taureau introduit dans un magasin de porcelaines*. Il attaquait sans pitié et à plaisir toutes les idées traditionnelles de convenances. Il balayait le vieux formalisme, raillait les anciens usages, choisissait ses compagnons de plaisir parmi les hérétiques, voyageait dans les pays étrangers, s'habillait à l'européenne, se rasait le visage, appliquait ses mains au maniement d'instruments serviles, prenait part aux orgies tumultueuses de ses soldats étrangers, bref il faisait tout ce qu'on était en droit de ne pas attendre d'un oint du Seigneur. Aussi le peuple orthodoxe le traitait-il d'antechrist déguisé!

En transportant la capitale sur les bords de la Néva, Pierre Ier voulait ouvrir à la Russie la mer Baltique, car il ne pouvait pas alors ouvrir la mer Noire; il voulait pratiquer une *fenêtre* par laquelle la Russie pût regarder l'Europe civilisée. Il réussit pleinement. Avant lui, la

Digitized by Google

Moscovie appartenait plutôt à l'Asie qu'à l'Europe ; depuis son règne, elle forme une partie intégrante du système politique européen. La Russie s'est si bien servie de la fenêtre qu'il avait pratiquée, que son histoire intellectuelle et littéraire n'a été depuis qu'un reflet de celle de l'Europe occidentale, sauf les nuances ajoutées par le caractère national et les conditions locales. Le chapitre XXV, intitulé *Saint-Pétersbourg*, en donne un tableau plein d'intérêt.

Le résultat des réformes opérées par Pierre fut immense : la Russie devint une grande puissance européenne, grâce surtout à l'administration vigoureusement centralisée. Aujourd'hui encore, fait observer M. Wallace, l'empire russe est loin de former un État homogène. Sous ce rapport et beaucoup d'autres encore, il ressemble à l'empire indien, et nous savons ce que deviendraient les Indes si la puissance cohésive de l'administration s'en retirait. Ce fut l'autocratie avec sa centralisation qui d'abord créèrent la Russie, puis la sauvèrent du démembrement et enfin lui assurèrent une place dans le concert européen (I, 281).

Les successeurs de Pierre marchèrent sur ses traces. L'influence allemande, favorisée par ce monarque, devint sous l'impératrice Anne, sa nièce, à peu près exclusive. La cour, le monde officiel, les écoles furent germanisés (II, 112). Le pays tomba sous la domination tyrannique de l'Allemand Biron, favori de la tsarine. Élisabeth, qu'une révolution de palais avait placée sur le trône, essaya de secouer le joug germanique ; elle renvoya les Allemands de tous les postes importants et ordonna qu'à l'avenir les membres de l'Académie fussent pris parmi les Russes. Mais les éléments de civilisation manquaient dans le pays. « La Russie, suivant la comparaison de l'auteur, se trouvait dans la position d'un esclave fugitif qui, se voyant en danger de mourir de faim, cherche un nouveau maître (II, 113). » Ce maître, qu'elle ne chercha pas longtemps, fut la France. « La Gallomanie étant devenue alors l'épidémie sociale du temps, elle ne pouvait pas manquer d'envahir et de métamorphoser la noblesse russe, qui possédait peu de convictions nationales fortement enracinées (*ibid.*), » et c'est du temps d'Élisabeth (1741-1761) qu'elle commença à se faire sentir.

Arrêtée momentanément par les tendances prussophiles de Pierre III, l'influence française reprit sa marche ascendante aussitôt après la mort tragique de ce prince et atteignit, sous le règne de Catherine II (1762-1796), son point culminant.

« Étrangère et usurpatrice, élevée au trône par une conspiration de cour, la nouvelle souveraine ne pouvait éveiller chez les masses cette vénération semi-religieuse dont avaient joui les tsars légitimes ; il lui fallait donc rechercher l'appui des hautes classes, moins irréconciliables dans leurs notions sur l'illégitimité (I, 382). » Son premier soin fut de confirmer le manifeste de 1762, par lequel Pierre III avait aboli le service obligatoire de la noblesse. En outre, elle inaugura une nou-



Digitized by Google

velle ère dans l'histoire de cette classe privilégiée, en reléguant ses obligations au second plan et en plaçant ses droits au premier. Sans rien céder de son pouvoir souverain, elle groupa les nobles de chaque province en une corporation avec assemblées périodiques qui étaient censées ressembler aux parlements de province de France, et confia à chacune de ces corporations une large part de l'administration locale. Par ces moyens, aidée de son énergie masculine et de son tact féminin, Catherine II se rendit très-populaire, et changea complétement les idées sur le service public, qu'on considérait désormais comme un privilége (I, 382). Elle fit plus.

Pour ne pas rester en arrière du reste de l'Europe civilisée, elle s'efforça de faire de la noblesse russe non-seulement un boulevard de la monarchie, mais encore un ornement national, et elle y réussit. « La cour de Saint-Pétersbourg devint presque aussi brillante, aussi galante et aussi frivole que celle de Versailles. Au fond, l'imitation s'arrêta à la surface (I, 384). »

Après avoir créé une noblesse sur le modèle français, Catherine pensa qu'elle pouvait créer aussi une bourgeoisie. « Comme elle avait lu, dans les écrits des philosophes de son temps, que les héros célèbres par leurs victoires espéraient assurer l'immortalité de leur nom en bâtissant des villes, et comme assurer l'immortalité du sien fut le but principal de sa vie, elle créa 216 villes dans le court espace de 23 ans, modifia l'organisation municipale établie par Pierre Ier, et accorda à toutes les villes une charte impériale demeurée sans grands changements jusqu'au règne actuel (I, 237). Toutefois ses efforts pour créer un tiers état riche et intelligent restèrent sans succès.

Quant à la classe plus nombreuse des serfs, son sort fut aggravé plutôt qu'il ne s'améliora. Nous l'avons dit, le servage arriva à son sommet (II, 229), et il suffit de se rappeler le nom de Pougatchev pour comprendre l'exaspération que les abus inouïs de certains seigneurs avaient dû exciter dans ces masses populaires révoltées. On peut lire dans l'ouvrage de M. Wallace une esquisse rapide de cette Jacquerie qui, dans la pensée de Pougatchev, devait aboutir à la fondation d'un *empire paysan* (*mougitskoïé tsarstvo*) (II, 226). Dans les dernières années de son règne Catherine II devint réactionnaire. C'était trop tard! L'*Ouragan des lumières* avait fait des ravages : grâce au culte de la philosophie incrédule qu'elle avait professé ouvertement et pendant si longtemps, grâce à l'assiduité avec laquelle elle avait recherché l'amitié de ses grands prêtres, le nombre des Russes croyant à l'infaillibilité de l'*Encyclopédie* était déjà devenu très-considérable (II, 116). On peut dire que si Pierre avait essayé de *protestantiser* la Russie, Catherine II la *voltairianisa*.

Après Paul Ier (1796-1801), le capricieux, excentrique et violent fils de Catherine II, qui rappelle les despotes les plus arbitraires

Digitized by Google

de l'ancienne Rome, et Alexandre Ier, prince « ondoyant et sentimental, » que ses luttes contre Napoléon ont couvert d'une impérissable gloire, et qui vit son pays envahi ensuite par des idées patriotiques, libérales et révolutionnaires, la couronne impériale échut à Nicolas Ier. « C'était un homme austère, énergique, une de ces natures simples, vgioureuses, tenaces, qu'on rencontre plutôt chez la race teutonique que parmi les Slaves, nature dont les idées sont toutes basées sur un petit nombre de convictions profondément enracinées, demi-instinctives et qui sont absolument incapables de s'accommoder aux circonstances. » La révolution de 1825, dont le but avait été de renverser la famille impériale et de proclamer la république, stéréotypa son caractère pour la vie et fit de lui un ennemi juré du libéralisme et le défenseur fanatique de l'autocratie non-seulement en Russie, mais encore dans le reste de l'Europe.

Nicolas Ier a été appelé le Don Quichotte de l'autocratie ; la comparaison, selon M. Wallace, est vraie en beaucoup de points, qu'il développe longuement (II, 186). Nous nous garderons bien de le suivre, de crainte de gâter ce portrait, *de grandeur naturelle*, et soigneusement étudié. Le lecteur pourra le considérer à loisir dans le chapitre consacré à la *guerre de Crimée* (ch. XXVIII). Il y verra en même temps le tableau du réveil national qui, après avoir commencé sous le règne répressif de l'empereur Nicolas, fit explosion presque aussitôt après sa mort et aboutit à l'émancipation des serfs suivie d'une série des réformes sociales qui ont valu à leur auguste auteur le titre glorieux de tsar libérateur.

Le dernier chapitre contient un excellent résumé de l'expansion géographique de l'empire depuis son berceau jusqu'à nos jours et de la *question d'Orient*, qui a dans cette croissance séculaire ses sources multiples sinon sa raison d'être, et sans laquelle on se méprendrait beaucoup sur le caractère véritable de cette redoutable question. Les principaux motifs d'expansion ont été, selon l'auteur anglais, la colonisation spontanée, l'instinct de défense personnelle — spécialement contre les tribus nomades — et des raisons politiques, telles que le désir de posséder les côtes maritimes, de devenir une puissance commerciale; la marche a été facilitée par la situation géographique du pays, ouverte surtout du côté de l'Asie, et par la forme autocratique du gouvernement. Il faut lire dans l'ouvrage même les développements qu'il donne à ces considérations. Peut-être même fera-t-on bien de commencer la lecture de l'ouvrage par ce chapitre final, surtout si l'on veut avoir d'abord une vue d'ensemble sur l'immense empire qui fait l'objet de ces remarquables études dont j'ai essayé de faire mieux ressortir l'élément historique.

J. MARTINOV, S. J.

Digitized by Google

# COURRIER ANGLAIS

M. Merivale, doyen de la cathédrale d'Ely, est connu par ses ouvrages sur l'histoire romaine; il nous a déjà donné l'époque impériale, il a décrit la chute de la république, et enfin il a fait paraître une histoire générale. De plus, il a écrit dans diverses encyclopédies, des notices biographiques qui se rattachent à son sujet de prédilection, et il a édité Salluste. Il se trouvait donc naturellement désigné pour traiter l'histoire des triumvirats dans la collection de M. Longman, et il s'en est acquitté avec talent [1]; on pourrait lui reprocher de ne pas citer assez souvent ses autorités et de laisser passer çà et là quelques inexactitudes. Des critiques l'ont pris à partie pour avoir jugé trop défavorablement certains personnages, tels que Cicéron et Caton; mais ces appréciations sont le résultat des sentiments politiques de M. Merivale, et je ne vois pas pourquoi il aurait à se justifier de les exprimer.

— M. Mason a composé sur la persécution de l'Église chrétienne au temps de Dioclétien, un essai [2] qui a remporté le prix de théologie à l'Université de Cambridge, et qui le mérite. C'est le meilleur travail que l'on possède en Angleterre sur cet important épisode ; les sources sont consultées avec beaucoup d'industrie et de critique, et l'auteur a étudié les principaux actes des martyrs. Si l'on peut lui chercher noise, c'est à propos du traité *de mortibus persecutorum*, généralement attribué à Lactance, mais que la science moderne assigne à un écrivain différent. M. Mason s'appuie beaucoup sur cet ouvrage, et il y a puisé des éléments de plusieurs propositions historiques fort contestables. Par exemple, il prétend que l'empereur Dioclétien n'est pas l'auteur du quatrième édit publié sous son nom, et qu'il faut l'attribuer à Maximien. Les preuves alléguées à l'appui de cette théorie sont très-faibles.

—La Société paléographique a publié la septième livraison de ses *fac-*

[1] *Epochs of Ancient History. — The Roman Triumvirates.* By Charles Merivale, D. D., Dean of Ely. London, Longmans and Co, in-12 de 150 p.

[2] *The Persecution of Diocletian : an Historical Essay.* By Arthur James Mason, M. A. Cambridge, Deighton, Bell and Co, 1877, in-8° de 270 p.

Digitized by Google

*simile*[1] et les vingt-six planches dont se compose ce double fascicule nous fournissent des spécimens de tous les genres d'écriture depuis l'an 600 avant Jésus-Christ jusqu'au commencement du XVe siècle. Pour la première fois depuis sa fondation, la société a élargi son cadre de manière à y admettre des textes épigraphiques; il y en a cinq, dont le plus curieux nous semble être le dernier, qui reproduit une inscription grecque en mémoire des Athéniens tués à la bataille de Potidée, en 432. Il est impossible de décrire une à une les magnifiques illustrations imprimées dans cette livraison; l'écriture lombarde du IXe siècle y figure à côté d'un exemple très-remarquable de la calligraphie irlandaise, et les éditeurs ont eu soin d'ajouter des planches d'ornementation où les effets des couleurs brillantes de l'original sont rendues approximativement par des ombres plus ou moins tranchées.

— M. Luard a réuni en une brochure intéressante l'analyse de toutes les bulles et lettres pontificales des papes Honorius II et Grégoire IX, au sujet de la politique anglaise, pendant les sept premières années du règne de Henri III[2]. Ce qu'il s'est proposé surtout de montrer, c'est la nature de l'influence exercée par le Saint-Siége lorsque le roi Jean eut réussi à écarter les prétentions de son rival Louis, dont la femme était petite-fille de Henri II. M. Luard estime que la papauté rendit des services signalés à l'Europe du moyen âge, comme centre, comme arbitre dans les questions de droit international, et comme protectrice du plus faible contre le plus fort; il est à regretter que les appels en cour de Rome fussent si coûteux, tant à cause des difficultés du voyage que pour les frais exigibles par les cardinaux et les membres de la chancellerie. En résumé, le petit ouvrage de M. Luard, avec ses pièces justificatives, ses extraits et ses notes, est très-utile, et écrit avec impartialité.

— Lord Macaulay qui s'entendait fort bien à *haïr* lorsque l'envie lui en prenait, publia dans la *Revue d'Edimbourg*, il y a un demi-siècle, un article ou plutôt une diatribe injuste contre la *Royal Society of literature*. Tout ce qu'on peut reprocher à cette docte compagnie, c'est de n'avoir, jusqu'à ces derniers temps, édité aucun travail de longue haleine; mais elle a pris glorieusement sa revanche, et la Chronique dont je vais dire quelques mots est un supplément inestimable à la grande série entreprise par le garde des Archives[2]. Je n'entrerai ici dans aucun détail biographique sur Adam de Usk; bornons-nous

[1] *The Palæographical Society : Fac-similes of Ancient Manuscripts, etc.* Part. VII. Edited by E. A. Bond and E. M. Thompson. London, Clowes, in-fol. de vingt-six planches.

[2] *On the Relations between England and Rome during the Earlier Portion of the Reign of Henry the Third.* By Henry Richards Luard, B. D. Cambridge, Deighton and Co, 1877, in-8° de 160 p.

[3] *Chronicon Adæ de Usk*, A. D. 1377-1404. Edited with a Translation and Notes by E. M. Thompson. London, Murray, 1877, in-8° de 300 p.

Digitized by Google

à dire que, né dans le pays de Galles vers 1360 ou 1365, il fit ses études à Oxford, devint prébendier de Bangor, et auditeur de rote. C'était un des légistes les plus distingués de son temps, et il eut à décider sur quelques points qui touchaient à la politique au moins autant qu'au droit féodal. La chronique d'Adam de Usk fut composée pour servir de suite au *Polychronicon* de Raoul Higden, et ce qui en constitue l'originalité, c'est qu'elle est l'œuvre, non pas d'un moine, mais d'un membre illustre du clergé séculier. Ainsi qu'on peut le voir par la date, Adam de Usk traite principalement du règne de Richard II, et il nous donne d'intéressantes particularités sur Wycliffe, les Lollards, l'insurrection de Wat Tyler, etc. Le voyage qu'il fit à Rome et où il gagna l'amitié et la protection du pape Boniface IX, lui a fourni l'occasion de varier ses mémoires par des descriptions de localités et des notes de touriste. M. Thompson, traducteur et annotateur de cette chronique, a rendu un très-grand service aux travailleurs qui s'occupent du moyen âge anglais, et son travail mérite tous nos éloges.

— Parmi ceux qu'on peut appeler les fondateurs ou les créateurs de la science géographique, il faut donner une place distinguée au prince Henri, fils de Jean Ier, roi de Portugal. M. Paul Lacroix en parle dans son dernier volume sur les sciences et les lettres, et voici que M. Major consacre un ouvrage approfondi, soigneusement illustré, à ce géographe enthousiaste. Avant d'aborder le sujet principal, il était indispensable de se rendre compte de la situation des peuples européens sous le rapport du commerce maritime, au moment où le duc de Viseu put prendre une part active à la politique du temps. M. Major nous montre les Italiens, les Vénitiens surtout, régnant sur les mers, s'avançant à travers le détroit de Gibraltar, jusqu'aux îles Canaries, et couvrant la Méditerranée de leurs flottes. Passant ensuite à la biographie de son héros, il la traite avec soin, l'éclaire de mille façons par des détails authentiques, et termine en nous décrivant les résultats principaux du mouvement imprimé par Don Henri à l'énergie portugaise. Vasco de Gama et Christophe Colomb peuvent être regardés comme ayant poursuivi l'œuvre du royal navigateur, et recueilli l'héritage de son enthousiasme éclairé. M. Major a résolu en passant certains problèmes de géographie qui étaient jusqu'à présent demeurés obscurs, et si ses conjectures ne sont pas toujours fondées, ce n'est là qu'une exception heureusement fort rare.

— Messieurs Thomas Thomson et Cosmo Innes ont enfin réussi à terminer une des entreprises les plus gigantesques, les plus fastidieuses et en même temps les plus utiles qui se rattachent à l'étude de l'his-

[1] *The Discoveries of Prince Henry the Navigator, and their Results.* By Richard Henry Major. With Maps and Illustrations. London, Sampson Low and Co, 1877, in-8° de 310 p.

Digitized by Google

toire : je veux dire la publication de tous les actes émanés du Parlement d'Écosse depuis son origine jusqu'à l'union de ce pays avec l'Angleterre[1]. L'ouvrage fut conçu il y a plus de cinquante ans; certaines parties avaient même vu le jour; mais il y a quelques mois seulement que le dernier volume a été imprimé. L'édit connu sous le nom de *regiam majestatem*, le *quoniam attachiamenta*, les chartes de David Ier, datant du commencement du XIIe siècle, sont les débris primitifs de cette législation qui, à travers une masse de pièces curieuses, nous conduit jusqu'au règne d'Anne. Il ne faudrait pas croire cependant que les six volumes publiés par MM. Thomson et Innes épuisent la matière. Pour ne parler que de la bibliothèque du Vatican, il doit y avoir là des documents qui mériteraient d'être transcrits et édités, et on pourrait glaner dans bon nombre de collections en France et ailleurs. Les dissertations ajoutées à l'ouvrage, sous forme d'appendice, en augmentent singulièrement la valeur, et je citerai entre autres celui où il est question du gouvernement de l'Écosse sous le protectorat de Cromwell; on le trouvera dans la seconde partie du sixième volume.

— L'histoire de la littérature anglaise ne saurait être bien connue si l'on ne se reportait aux registres de la Compagnie des marchands libraires, dont M. Edouard Arber nous donne en ce moment une édition magnifique[2]. Lorsque Marie Tudor monta sur le trône, le maître et les gardiens de la Compagnie eurent l'excellente idée de mettre par écrit les titres des différents ouvrages publiés à Londres, et pour lesquels les éditeurs avaient à payer une espèce de droit ; ce n'était là qu'une mesure strictement commerciale, mais on sent quelle en a été la portée au point de vue littéraire, et le catalogue du mouvement intellectuel de l'Angleterre depuis le XVIe siècle se trouve reproduit dans ces intéressants in-4°. Les mesures les plus utiles n'atteignent pas à la perfection du premier coup, et les premiers registres ne pouvaient être complets, par la raison que la *stationer's Company* n'avait aucune juridiction sur les imprimeries universitaires d'Oxford et de Cambridge et sur les presses d'Edimbourg. De plus, à Londres même, grâce à l'influence de personnes haut placées, certains imprimeurs trouvaient le moyen de se soustraire à la taxe exigée par le syndicat des libraires, et enfin on n'enregistrait pas toujours exactement même les ouvrages envoyés pour cet objet. Petit à petit les lois sur la presse devinrent plus strictes, les gouvernements divers établirent le monopole de la librairie anglaise de manière à ce qu'aucun écrivain ne pût s'y soustraire, et afin d'arrêter si possible la publication de livres contraires à la religion,

[1] *The acts of the Parliament of Scotland*, with a complete index. Edimbourg, Black, 6 forts vol. in-8°.

[2] *A transcript of the Registers of the Company of stationers of London* Between 1554-1640 A. D. published by E. Arber. Londres, chez tous les libraire 4 vol. in-4°.

Digitized by Google

aux bonnes mœurs et à la politique du jour. Voilà pourquoi les registres édités par M. Arber sont si utiles pour la connaissance de la littérature anglaise; voilà pourquoi aussi nous regrettons que, dans cette belle réimpression, il ait jugé à propos de s'arrêter à l'année 1640, quoiqu'on puisse consulter au *British museum*, pour le règne de Charles Ier et le Protectorat, la collection de plaquettes et brochures faite par Thomson.

— Puisque je me trouve amené à parler d'une des corporations les plus importantes de la ville de Londres [1], je signalerai ici le nouvel ouvrage de M. Gilbert sur les *Guildes*, en général, de la capitale de l'Angleterre. La portée de ce livre est essentiellement politique, et il a été composé dans le but de démontrer la nécessité de réformes dans l'administration municipale ; mais, pour établir sa thèse, l'auteur s'est vu obligé d'étudier les origines des différentes compagnies, et ainsi l'intérêt de son travail ne se réduit pas simplement aux discussions du jour; on pourra l'étudier comme suite du volume publié par M. Brentano et miss Toulmin Smith dans la collection de l'*Early English text Society*, volume dont j'ai eu occasion de dire quelques mots ailleurs.

— Le dernier volume publié des *Calendars* se rapporte à l'Irlande depuis 1611 jusqu'en 1614, sous le règne de Jacques Ier [2]; c'est une époque assez peu connue encore, et par conséquent nous voyons avec plaisir que MM. Russell et Prendergast, les deux annotateurs, ont obtenu la permission de dépasser dans leur préface la limite de cinquante pages fixée par le garde des Archives. Il y avait tant de détails à expliquer, tant d'allusions à éclaircir ! Chose assez singulière : les affaires ecclésiastiques qui, comme on devait s'y attendre, défrayent la plus grande partie du volume, ne sont pas même mentionnées dans la préface; mais il n'y a qu'à lire attentivement le *Calendar* d'un bout à l'autre, pour se faire une idée exacte de l'action du gouvernement anglais et du système absurde adopté par Jacques Ier. A n'envisager la question qu'au point de vue d'une politique habile, le moyen de ramener les Irlandais à l'anglicanisme n'était certes pas de leur envoyer des prélats et d'autres dignitaires entichés de doctrines calvinistes, et puritains jusqu'au bout des ongles. Les Jésuites avaient trop beau jeu contre de tels adversaires, et la comparaison entre eux et les ecclésiastiques anglicans était toute au désavantage des derniers, si l'on remarque, de plus, que, malgré leurs opinions théologiques et leur calvinisme exagéré,

[1] *The City : an Inquiry into the Corporation, its Livery Companies, and the Administration of their Charities and Endowments.* By William Gilbert. London, Dalby, Isbister and Co, 1877, in-8° de 350 p.

[2] *Calendar of the State Papers relating to Ireland of the Reign of James I, 1611-1614, Preserved in Her Majesty's Public Record Office, and elsewhere.* Edited by the Rev. C. W. Russell, D. D., and John P. Prerdergast, Esq., Barrister-at-Law. Under the Direction of the Master of the Rolls, and with the Sanction of Her Majesty's Secretary of State for the Home Department. London, Longmans and Co, 1877, in-8° de 1100 p.

Digitized by Google

ils ne brillaient pas par la valeur, et que leur avarice était notoire. J'ai dit que la préface du volume ne s'occupe pas des affaires ecclésiastiques ; on y trouvera par contre des particularités intéressantes sur la politique séculière, les mœurs et les coutumes. Les pirates qui, au commencement du XVII^e siècle, ravageaient les côtes de l'Irlande, sont l'objet d'un article curieux.

— L'histoire du comté de Hertford par M. Clutterbuck était à sa date un ouvrage très-exact, et on peut encore le consulter avantageusement aujourd'hui ; mais il y avait bien des rectifications à y faire, bien des lacunes à remplir ; c'est cependant un ouvrage que l'on étudiera avec fruit, et qui conservera sa réputation. M. Cussans a voulu utiliser les matériaux que de récentes investigations ont mis en lumière ; il lui a semblé opportun aussi de noter les changements de toute espèce, maisons éteintes, propriétés qui ont passé d'une famille à une autre, etc., et au lieu de publier un supplément à Clutterbuck, il a préféré écrire sur nouveaux frais l'histoire du comté de Hertford. Son livre [1] n'est pas encore terminé, mais les livraisons parues en donnent l'opinion la plus favorable. Les monographies de ce genre sont très-utiles, et complètent toujours les renseignements fournis par l'histoire générale ; elles correspondent aux travaux des Lobineau, des Vaissete, des Chalmel. Je relèverai dans le récit de M. Cussans une anecdote se rapportant à notre pays. Isabelle de France, fille de Philippe le Bel et reine d'Angleterre, passe pour avoir terminé ses jours en 1358, au château de Risings, où elle aurait été réduite à la plus grande détresse. Il semble certain au contraire que cette princesse mourut à Hertford et qu'elle y menait une vie très-agréable, loin d'être, comme on le suppose, plongée dans la misère.

— Quittons maintenant l'Angleterre pour ses colonies, et transportons-nous dans le voisinage de l'Himalaya. Les excellents travaux de M. W. Hunter sur les Indes ont donné naissance à toute une littérature, qu'il est utile de faire connaître. Je m'occuperai d'abord de l'ouvrage de M. Wright sur le royaume du Népâl [2]. On sait que cet important district, indépendant jusqu'à un certain point du gouvernement anglais, s'étend jusqu'à la Chine. M. Wright a occupé pendant dix ans, à Kathmandu, la capitale, le poste de chirurgien de la résidence anglo-hindoue, et il a profité de son séjour pour étudier sous tous ses rapports l'histoire de ce vaste État. Le volume dont je parle ici, imprimé à l'Université de Cambridge, méritait cet honneur, et l'exécution typogra-

[1] *History of Hertfordshire, containing an Account of the Descents of the various Manors, Pedigrees of Families connected with the County, Antiquities, Local Customs, etc.* Parts IX. and X. *Hundred of Hertford.* By John Edward Cussans. London. Chatto and Windus, 1877, in-8° de 218 p.

[2] *History of Nepaul.* Translated from the Purbatiya by Munshi Shew Shunker Singh, and Pundit Shri Gunanand. With an Introductory Sketch by Daniel Wright, M D., Residency Surgeon at Kathmandu. Cambridge, University Press, 1877, in-8° de 312 p.

Digitized by Google

phique, le papier et les illustrations sont à la hauteur du texte. Le morceau d'introduction est un travail original de M. Wright; on y verra une description de la partie du Népâl qui est accessible aux Européens, et le tableau que l'auteur nous donne des mœurs et de l'état sanitaire du pays est fort repoussant. On serait mal venu à objecter que M. Wright parle sans expérience, ou qu'il est sous l'influence de préjugés regrettables : son livre est essentiellement un livre de bonne foi. La partie la moins importante du volume est la seconde ; c'est la traduction anglaise d'une histoire de Népâl, écrite il y a longtemps, et dans laquelle on chercherait en vain des renseignements sérieux ou l'exactitude chronologique. Les appendices, au contraire, sont de la plus grande valeur, et rendent témoignage au zèle de M. Wright, à sa persévérance et à ses qualités d'historien impartial et complet.

— L'histoire du Balochistan dont nous sommes redevables à M. Hughes[1], mérite deux mots de recommandation après le volume que je viens de mentionner. Non pas que M. Hughes soit de beaucoup aussi exact et aussi complet que son rival; il pèche surtout par défaut de méthode, et il ne prend pas ses renseignements aux meilleures sources; mais, en définitive, son ouvrage est une compilation estimable, et il faudrait très-peu de peine pour le transformer, à la seconde édition, en une excellente monographie.

— L'Amérique nous retiendra quelques instants à son tour. M. Ollier a publié les deux premiers volumes d'une *Histoire des États-Unis*[2], qu'il se propose de mener jusqu'à l'année 1874; pour le moment il s'arrête en 1824. Les gravures ajoutées par les éditeurs sont si ridicules, qu'elles gâtent l'ouvrage et lui donnent l'apparence d'un travail fait en hâte pour des lecteurs ignorants et sans goût. Ne jugeons pas M. Ollier d'après ces prétendues *illustrations;* il écrit avec talent, et son ouvrage, malgré quelques imperfections, me semble préférable à celui de M. Brancroft, composé, comme chacun le sait, sous l'influence d'une particularité grossière.

— Le livre de M. Duane a paru en Amérique, et a droit à une courte mention dans notre courrier[3], malgré certaines taches qu'il eût été facile d'éviter avec un peu d'attention. Ce qui frappe surtout, c'est la rareté des notes, défaut capital lorsqu'il s'agit d'un livre traitant de détails locaux, et fourmillant d'allusions inintelligibles au public en général, M. Christophe Marshall, dont le journal est publié aujourd'hui pour la

[1] *The Country of Balochistán : its Topography, Ethnology, and History.* By A. W. Hughes, F. R. G. S. London, Bell and Sons, 1877, in-8° de 296 p.

[2] *History of the United states*, by E. Ollier, vols I et II, in-8°. London, Cassell, 1877, 2 vol. in-8° de 742 p.

[3] *Extracts from the Diary of Christopher Marshall, kept in Philadelphia and Lancaster during the American Revolution*, 1774-1781. Edited by William Duane. Albany, U. S., Munsell, 1877, in-8° de 236 p.

Digitized by Google

première fois, était un négociant de Philadelphie, membre de la Société des Amis, et descendant d'une des familles anglaises les plus anciennes qui s'établirent dans la Pensylvanie. Son récit est curieux, non-seulement par les détails qu'il renferme sur la guerre de l'indépendance, mais aussi comme étude de mœurs.

— Revenons en Europe par la France. Le second volume de M. Van Laun[1] est plus satisfaisant que le premier, parce que la Renaissance, la Réformation et le siècle de Louis XIV sont des sujets où il est difficile de commettre des balourdises, à moins que l'on ne s'éloigne des sentiers battus. D'un autre côté, on s'expose à ressasser des lieux communs, en parlant de Bossuet, de Racine et de Boileau; c'est ce qui est arrivé à M. Van Laun, sans parler d'opinions paradoxales qui feront tressaillir le lecteur et l'homme de goût. Appeler Bourdaloue un *déclamateur*, par exemple! Un autre défaut, c'est le manque absolu de plan dans la distribution des matières, et le mépris le plus complet des divisions chronologiques. Un commençant désireux d'étudier l'histoire de la littérature française du XVII^e siècle dans le livre de M. Van Laun serait tout à fait désorienté.

— M. Freeman avait, il y a quelque temps, publié sur les Sarrasins un petit volume dont j'ai rendu compte; il vient d'y ajouter comme supplément un autre travail relatif aux Turcs[2]. Le premier volume était plutôt historique que politique; dans celui-ci, la politique domine, et je n'ai pas besoin d'ajouter que M. Freeman fustige les Turcs avec cette violence dont malheureusement il est trop souvent disposé à abuser. Le préface est un long réquisitoire, et le dernier chapitre ressemble à un *delenda Carthago* de cinquante pages; la thèse favorite de M. Freeman, thèse qu'il s'efforce de démontrer par l'histoire, c'est que toute réforme est impossible chez les Turcs, et que la civilisation moderne est pour eux un non-sens..

— Il ne faut pas croire que le livre de M. le colonel Denison[3] soit un ouvrage technique : il s'adresse aux historiens tout aussi bien qu'aux gens du métier, et contient sur la cavalerie grecque et romaine des détails curieux, et qui témoignent d'une lecture attentive des auteurs classiques. La guerre de Trente ans, les campagnes de Louis XIV et de la Révolution fournissent aussi l'occasion de remarques judicieuses.

GUSTAVE MASSON.

[1] *History of French Literature.* By Henri VAN LAUN. Vol. II, *from the Classical Renaissance until the End of the Reign of Louis the Fourteenth.* London, Smith, Elder and Co, 1877, in-8° de 404 p.

[2] *The Ottoman Empire in Europe : its Nature, its Growth, and its Decline,* by E. A. FREEMAN. With 3 Couloured Maps. London, Macmillan, 1877, in-8° de 336 p.

[3] *A History of Cavalry from the Earliest Times : with Lessons for the Future.* By Lieut.-Col. George T. DENISON. London, Macmillan and Co, 1877, in-8° de 280 p.

Digitized by Google

# COURRIER DU NORD

La première série de la *Revue historique publiée par la Société historique norvégienne* vient d'être close au tome IV[1]; elle embrasse l'espace de sept ans, 1870-1876. La seconde livraison de ce dernier volume contient six articles : 1° *Sur l'ancienne ouverture occidentale du Liimfjord et sur la connaissance que Snorré avait de la géographie du Jutland*, question déjà discutée, en 1869, 1870, 1871 et 1873, par quatre savants danois, C.-F. Bricka, R.-H. Kruse, A.-D. Joergensen et Kr. Erslev, dans les *Annales de la Société des antiquaires du Nord*, et par le célèbre naturaliste Jap. Steenstrup, dans les n^os^ 13 et 14 du recueil intitulé : *Du Domaine de la science*. Toutes les anciennes sources danoises sont d'accord pour attester que, au XI^e^ siècle, la Liimfjord était en communication directe avec la mer du Nord, comme il l'est aujourd'hui, depuis 1825; cependant l'historien islandais Snorré ignore cette circonstance, bien qu'il donne une description remarquablement exacte du Liimfjord; il paraît même nier l'existence de cette brèche; il est possible qu'elle fut ensablée de son temps, comme elle l'a été pendant des siècles, jusqu'à nos jours; ou peut-être ne l'a-t-il pas connue, n'ayant jamais visité le Danemark. En tout cas, l'auteur de ce mémoire, le D^r^ Gustave Storm, conclut que le silence de Snorré ne peut contrebalancer les témoignages positifs des anciens historiens danois et des skalds islandais; — 2° dans un travail d'une importance capitale sur *Le Paganisme et la sorcellerie des Lapons, comparés avec la croyance et les superstitions d'autres peuples et surtout des Norvégiens*, M. J. Fritzner, après avoir démontré que le christianisme a été prêché en Laponie depuis les temps catholiques, constate que pourtant beaucoup de restes de l'Odinisme se sont maintenus jusqu'au XVII^e^ siècle chez les Lapons de Suède, et jusqu'au

[1] *Historisk Tidsskrift, udgivet af den norske historiske Forening.* Fjerde Bind, andet, tredie Hefte. Christiania, imprimerie Malling, 1876-77, pp. 114-615 † XXXI p. in-8°.

Digitized by Google

XVIII^e chez ceux de Norvége : sa profonde érudition lexicographique lui a permis d'établir entre les noms mythologiques lapons et scandinaves des rapprochements, souvent inattendus, qui jettent une vive lumière sur le sujet et redressent plusieurs erreurs fort accréditées, notamment sur le *gand*, cette prétendue mouche que les Lapons étaient censés envoyer par le monde pour exécuter leurs ordres ou leur rapporter des nouvelles. — Dans son *Coup d'œil sur la voirie norvégienne avant 1814*, M. Ingvar Nielsen nous donne de très-curieux renseignements sur les routes de son pays dès le XII^e siècle, sur les hôtelleries et les hospices que le clergé catholique avait fait élever sur le passage des pèlerins ; sur les dispositions législatives fort anciennes et les ordonnances royales qui règlent l'entretien et l'amélioration des routes et des ponts ; sur les corvées et prestations imposées à cet effet aux habitants de chaque canton ou paroisse ; sur l'institution de deux voyers généraux, dès 1665. Malgré ces mesures, les routes ne commencèrent à être en bon état de viabilité que vers la fin du XVIII^e siècle, grâce aux efforts de l'intendant général de la voirie, Peder Anker et des deux voyers généraux, Nic.-Fréd. Krohg et son frère, G.-Ant. Krohg, qui eurent le mérite de créer le réseau des voies norvégiennes. — Suivent de courtes notices dont il suffit de traduire les titres : 4° *Sur le rôle du nombre dans les anciens temps* par I.-C. Krogh : 5° *Remarques sur la construction des Skaaler*, anciennes maisons norvégiennes, par Olaf Isaachsen ; 6° *Combat du major Ejlerik Viborg, contre les Suédois, en 1658*, par Y. Nielsen.

La troisième et dernière livraison du tome IV de la *Revue historique* contient également six articles et de plus une excellente *Table alphabétique des noms propres* de toute la première série par Kr. Bassœe, et le compte rendu des séances générales en 1875-76, avec la liste des membres. Elle s'ouvre : 1° par le *Discours apologétique d'Erik Munk, écrit dans sa prison de Dragsholm*, et édité par L. Daae. Ce personnage, après avoir été destitué de ses fonctions de bailli de Nedenæs, fut jeté en prison (1586) et il y resta jusqu'à sa mort (1594) ; du fond de son cachot, il adressa aux membres du conseil de régence plusieurs apologies fort mal écrites, parsemées de mots étrangers singulièrement corrompus comme *fynatz* et *fynantz*, *kommys* et *kommyssy*, qui signifient finesse et commerce, mais très-naïves et utiles à consulter sur les affaires du temps ; il y entremêle des conseils sur la manière d'accroître la prospérité des royaumes unis de Danemark et de Norvége, et termine par la promesse d'en révéler d'autres et d'aller à la recherche de la colonie du Groenland, perdue depuis cent ans, qu'il représente comme devant être une source de richesse pour la couronne. Mais il ne fut pas remis en liberté et c'est à son fils, Jens Munk, que fut réservée cette exploration d'ailleurs infructueuse, en 1619-1620 ; — 2° Dans la continuation de ses *Fragments sur l'histoire du droit*, M. Fréd. Brandt,

Digitized by Google

professeur de jurisprudence à l'Université de Christiania, traite de l'ancien droit pénal des Norvégiens, non pas du plus ancien qui n'est guère connu, mais de celui qui fut en usage dans le moyen âge chrétien et qui nous a été conservé dans de nombreux textes. — 3° La célèbre assemblée nationale d'Eidsvold où la Norvége se donna une constitution qui a eu un avantage rare dans notre siècle, celui de durer déjà soixante-trois ans, a été l'objet d'innombrables écrits, et il en reste sans doute d'inédits. Voici encore un *Journal* tenu pendant la session, par un de ses membres, J.-H. Darre, pasteur de Klæbo : bien que fort court, il renferme quelques nouveaux éclaircissements, justifiant la publication qu'en a faite M. Ludvig Daae, d'après une communication du consul Christ. Thaulow. — 4° Dans ses *Etudes historiques et géographiques sur le Nordenfjelds* ou partie de la Norvége située au nord des montagnes, le Dr Gust. Storm revient sur la géographie de Snorré, et il signale plusieurs erreurs commises par le célèbre historien ou ses émules ; il traite successivement du théâtre des batailles de Hjœrungavåg et de Rastarkalf, de la fuite de saint Olaf à travers le Sœndmœré, de son expédition contre Svein Jarl dans le golfe de Throndhjem, et de sa marche sur Stiklarstads, à travers le Værdal ; cinq plans topographiques et deux vues facilitent l'intelligence de ces études approfondies, qui mériteraient d'être continuées, de manière à former un examen complet de la géographie de Snorré. — 5° Le même infatigable érudit prétend nous faire connaître un saint norvégien, dont on ne soupçonnait pas l'existence dans ces dernières années : son mémoire sur *le Roi saint Håkon et la chanson populaire sur sa mort* a pour but de démontrer qu'il s'agit ici de Håkon V Magnusson, dont Christian II demanda la canonisation en 1521 ; mais on ignore s'il l'obtint ; ce n'est guère probable, car ce monarque, qui commençait dès lors à favoriser les Luthériens, fut déposé en 1523, et ses successeurs étaient plutôt portés à abolir le culte des saints qu'à augmenter leur nombre. Dans tous les documents antérieurs à 1521, le titre de saint (*hellig*) donné à Håkon ne peut être pris dans sa signification propre ; on peut l'expliquer de trois manières : *hellig* est parfois une corruption de *hålegg* (haute jambe), surnom que les historiens islandais donnent à Håkon V ; c'est sans doute en confondant ces deux mots que l'on a inventé un saint Håkon, aucun des rois norvégiens qui ont porté ce nom n'ayant eu de titres spéciaux à la canonisation ou même à la béatification. Comme exemple incontestable d'une transformation analogue, on peut citer l'ancien nom du *Hålogaland* ( pays de Hålogé, ou plutôt des hautes flammes, c'est-à-dire de l'aurore boréale), qui est devenu *Helgeland* (pays saint). Les paysans norvégiens qui, en 1424, qualifiaient de *hellige* les rois Magnus et Håkon, donnaient certainement à cette épithète le simple sens de défunt par analogie avec l'adjectif *salig*, qui signifie à la fois bienheureux et feu. Enfin M. Svend Grundtvig l'a

Digitized by Google

déjà remarqué[1], à propos de la chanson sur la mort de Hâkon IV Hâkonarson, arrivée en 1263, le titre de *hellig* donné à ce monarque dans l'une des deux versions doit être une corruption de *helled* (héros), que porte l'autre version de la même chanson. Car personne, pas même M. Storm, n'ose admettre que Hâkon IV ait été canonisé. De toutes les preuves alléguées par ce savant pour justifier l'épithète de saint attribuée à Hâkon V Hâlegg, il ne nous en reste plus qu'une à examiner : dans un document de 1531, il est fait mention de l'autel de saint Hâkon à Oslo; pour les raisons énumérées plus haut, nous pouvons ne pas tenir compte de la sainteté attribuée si gratuitement à Hâkon, et il est probable qu'il avait laissé son nom à cet autel, non parce qu'il y recevait un culte, mais simplement parce qu'il l'avait fondé, sur l'emplacement choisi par lui pour sa sépulture; il fut en effet inhumé, en 1319, dans l'église de la Sainte-Vierge à Oslo, l'ancien Christiania, dont il avait été le bienfaiteur, et où par conséquent l'on priait spécialement pour lui. — 6° Les dix petites notices qui suivent ont pour sujet : l'énumération des provinces norvégiennes, faite vers le commencement du XII^e siècle, par Aré Einarsson, contemporain d'Aré Frodé; le prétendu marais pétrifiant du Sœndmœré; le mémoire de Bredal sur les trames de Paul Juel et les projets de la Russie sur la Norvége; les éphémérides de la paroisse de Vardal, formant une brève chronique pour les années 1537-1583, écrites dans un missel du diocèse de Throndhjem, avec quelques remarques sur les nombreux exemples d'annotations de ce genre; quelques dates pour l'histoire de la noblesse norvégienne aux XVI^e et XVII^e siècles; des extraits de notes prises par N.-H. Collin pendant son voyage dans la partie sud-est de la Norvége, en 1757; les épitaphes d'Anders Madssœn et de Karen Stanger; un souvenir de Holberg conservé dans le canton de Sogn; le rapport du comte Rosen sur sa mission à Christiania, en février 1814; la liste des personnes les plus riches de Sœndenfjelds, en 1700, avec l'indication du contingent pouvant être imposé à chacun pour l'emprunt de guerre.

— *L'Histoire de Suède depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* continue à paraître assez régulièrement; nous avons sous les yeux trois nouvelles livraisons de la seconde série[2], c'est-à-dire de l'histoire de la deuxième partie du moyen âge, de 1350 à 1521, confiée à M. Hans Hildebrand. Le plan de cet ouvrage a été déjà exposé, mais on conçoit qu'il puisse et même qu'il doive se modifier avec les circonstances; à mesure que les matériaux deviennent plus abondants il s'élargit;

[1] *Danmarks gamle Folkeviser*, t. III, p. 312.

[2] *Sveriges historia från ældsta tid till våra dagar*, 2e série, livr. III, pp. 161-240. Stockholm, Hjalmar Linnstrœm, 1876, avec quarante-huit illustrations et trois tableaux généalog.; — livr. IV, 1876, pp. 241-320, avec soixante neuf illustrations et quatre tableaux généalog.; — livr. V, 1877, pp. 321-400 avec soixante-huit illustrations et trois tableaux généalogiques.

Digitized by Google

aussi, à côté des monuments contemporains habilement reproduits par le dessin, l'auteur place-t-il des extraits d'écrits du moyen âge, surtout des chroniques rimées et des chansons populaires auxquelles il fait de fréquents et longs emprunts. Ces trois livraisons embrassent les années 1412 à 1487, et traitent du règne malheureux d'Erik de Poméranie, de la révolte d'Engelbrekt et des Dalékarliens ; de la présidence et des trois règnes de Karl Knutsson ; des règnes de Christophe de Bavière, de Christian Ier d'Oldenbourg ; des présidences de l'évêque Kettil, de l'archevêque Jœns Bengtsson, d'Erik Axelsson Tott et de Sten Sture l'ancien. Tant de règnes alternant avec des présidences dans l'espace de trois quarts de siècle, dénotent assez que cette période fut extrêmement agitée. Dans les guerres étrangères ou les troubles civils qui désolèrent alors la Suède, il ne se produisit qu'une figure sympathique, celle du grand patriote Engelbrekt. En littérature, on peut citer les poésies suédoises de l'évêque Thomas de Strengnæs et la chronique latine d'Ericus Olai.

— La section historique de la Société de littérature finnoise, qui a publié quatre livraisons des *Archives historiques*, de 1866 à 1874, a obtenu, le 25 février 1875, du sénat de Finlande, l'autorisation de se constituer en *Société historique de la Finlande*, et la confirmation de ses statuts qui fixent à quinze le nombre maximum de ses membres régnicoles. Les cinq membres de l'ancien comité : MM. C.-A. Bomansson, Sv.-G. Elmgren, G.-Z. Forsman ou Yrjœ Koskinen, C.-F. Ignatius et Fr.-J. Rabbe se sont adjoint par élection MM. Z. Topelius, J. Krohn, J.-R. Aspelin, J.-M. Salenius, C.-M. Creutz et C.-K. Tigerstedt, de sorte que la société comptait onze membres, à la date du 2 novembre 1876. N'ayant rien à renier de ses origines, elle continue la publication du recueil des *Archives historiques*[1] dont la cinquième livraison vient de paraître. Ce fascicule contient, outre le compte rendu des séances, cinq articles, tous en suédois, sauf le premier qui est en finnois. Dans le discours prononcé par M. Yrjœ Koskinen, président, à la séance annuelle de la Société, le 9 novembre 1875, l'auteur se demande *si le peuple finnois a une histoire*. Il répond affirmativement, vu que ce qui constitue surtout un peuple, c'est un esprit national avec des tendances à l'autonomie et à l'unité du langage ; or ces tendances existaient bien avant d'avoir été réalisées, en 1809, par la constitution de la Finlande en grand-duché autonome. — Viennent ensuite *Quelques Remarques sur les limites orientales de la Finlande septentrionale*, où M. K.-E.-F. Ignatius signale un fait curieux, c'est que les limites réelles du grand-duché n'étaient pas conformes à la lettre du traité de Teusina, en 1595, et de l'acte de délimitation du 25 mars 1596, mais que les habitants de l'Ostrobothnie et

[1] *Historiallinen Arkisto toimittanut Suomen historiallinen seura.* V.-Helsingfors, 1876, imprimerie de la Société de littérature finnoise, 140 p. in-8°

Digitized by Google

de la Laponie suédoise d'un côté, et des gouvernements de Novogorod et de Carélie, d'autre part, avaient d'un commun accord tracé une ligne de frontière différente de la limite diplomatique. Celle-ci eut beau être confirmée par tous les traités subséquents jusqu'en 1809, elle ne fut jamais respectée dans la pratique, et, le 23 juillet 1833, le tsar Nicolas l'abolit formellement en ratifiant la délimitation tracée amiablement par les intéressés. — Des recherches de M. Elmgren sur la *Population de la Finlande*, il résulte qu'elle était d'environ 241,638 âmes, en 1553, et de 245,467 en 1560. — Dans un second mémoire, le même savant calcule le nombre des domaines qui furent hors d'état de payer les impôts, dans la paroisse de Pargas, entre 1573 et 1727; enfin, une troisième notice du même écrivain sur les tumultueuses élections de députés pour la diète de 1769, qui eurent lieu dans la ville d'Abo, atteste combien sont variées ses connaissances du temps passé. — Les comptes rendus des séances qui terminent le fascicule se divisent en deux parties; les uns, tenus au nom de la section historique par M. Yrjœ Koskinen du 30 octobre 1874 au 25 mars 1875, sont rédigés en finnois; les autres, ceux de la Société historique, tenus par M. Elmgren du 25 mars 1875 au 2 novembre 1876, sont en suédois. Comme par le passé, ces comptes rendus sont extrêmement intéressants à cause des notices très-variées qu'ils contiennent.

— Terminons en parlant d'un pays du nouveau monde, mais qui se rattache au nord scandinave par des liens politiques et par des souvenirs d'une longue occupation pendant les cinq siècles qui précédèrent les voyages de Christophe Colomb. Il s'agit du Groenland, colonie danoise, contrée pauvre et peu favorisée, mais où les missionnaires chrétiens ont porté la civilisation avec les lumières de la religion. Tous les habitants, qui vivent de la pêche ou plus proprement de la chasse au poisson, savent lire et écrire; quelques-uns ont appris le dessin et même la typographie et l'art de graver. Ils n'ont pourtant pas été assimilés par les Européens : leur genre de vie s'y opposera toujours; ils conservent, avec leur langue et leur nationalité, une foule de contes et de traditions populaires d'une grande originalité. Un savant qui a consacré tous ses efforts à faire connaître et à améliorer la situation du Groenland, M. Henri Rink, autrefois gouverneur du district méridional de cette colonie, actuellement directeur du commerce monopolisé du gouvernement danois avec le Groenland, a profité d'un long séjour dans ce pays (seize hivers et vingt-deux étés), pour en apprendre la langue et recueillir les innombrables récits des indigènes. Il en publia d'abord une collection comprenant le texte kaladli ou esquimau, la traduction danoise, et des illustrations, le tout imprimé, dessiné, gravé par des indigènes[1]; en 1871, il y ajouta comme supplément une nouvelle série

[1] *Kaladlit okalluktualliait.* Godthaab, 1859-1863, 4 livr. in-8°.



Digitized by Google

de contes, traduits en danois et accompagnés de savantes recherches sur les coutumes et les croyances des Esquimaux; enfin, pour rendre ses précieuses collections plus accessibles au public européen, il en a donné une traduction anglaise[1], précédée d'une longue introduction, où il traite de la distribution ethnologique des Esquimaux, de leur manière de vivre, de leur langue, de leurs institutions, lois et coutumes, de leur mythologie, de leurs récits traditionnels, de leur origine et de leur histoire, des résultats de leur contact avec les Européens. Remarquons à ce propos que les réminiscences de la première colonisation du pays, entre le XIe et le XVe siècle, sont extrêmemen-vagues et ne subsistent que dans cinq traditions, assez peu caractérist tiques, sur les anciens *Kavdlunas* (Européens). Il serait curieux de rechercher si la langue kaladli ne renferme pas de traces plus profondes de ces longues relations, et si, par exemple, le mot groenlandais *Kvannek* (angélique) ne vient pas de l'islandais *hœvnn* (plur. *hvannir*); mais il est plus probable qu'il a été introduit au Groenland par les missionnaires norvégiens du XVIIIe siècle; d'autant plus qu'il se rapproche davantage de la forme norvégienne *kvan*. Malheureusement les autres exemples cités[2] par Thorhallesen : *kallek* (petite lampe), *nisa* (dauphin), *nouk* (pointe de rocher), et par Rask: *kona* (femme), *pôk* (sac, poche), ne sont pas plus concluants; car s'ils ont pour correspondants en islandais : *kola*, *hnisa*, *hnuk*, *kona*, *poki*, on trouve aussi en norvégien avec le même sens : *kola*, *nisa*, *nuk*, *kona* et *pœk* (anglais *poke*).

M. Rink a composé sa collection, partie de contes recueillis et transcrits par lui, partie de contes trouvés dans des manuscrits provenant d'Européens ou d'indigènes. Il a réuni ainsi plus de cinq cents traditions, rapportées par cinquante conteurs environ et remplissant plus de deux mille pages. Mais comme il y avait parfois cinq, six, jusqu'à neuf versions du même sujet, le tout pouvait se ramener à trois cents contes, dont l'auteur n'a traduit que la moitié, excluant ceux qui n'avaient qu'un intérêt local. Ces contes sont tellement saturés de mythologie, que la lecture en est pénible pour les lecteurs non familiarisés avec les croyances des anciens Esquimaux du Groenland et du Labrador. Ils nous font pénétrer dans un monde à part, et forment comme une encyclopédie des notions des Groenlandais sur la religion, les mœurs et les coutumes de leurs ancêtres. Le merveilleux y joue naturellement un très-grand rôle : des renards y sont métamorphosés

[1] *Tales and traditions of the Eskimo, with a sketch of their habits, religion, language and other peculiarities*, by Dr H. Rink, translated from the danish by the author, edited by Dr Rob. Brown. — Edimbourg et Londres, W. Blackwood et fils, in-8° de VIII-473 pp., avec de nombreuses illustrations dessinées et gravées par des Esquimaux.

[2] Voy. *Antiquitates americanæ*, par Ch. Chr. Rafn. Copenhague, 1845, in-4°, p. 450, 454.

Digitized by Google

en femmes qui séduisent les jeunes gens par leur aspect gracieux ; en revanche, des femmes y revêtent la forme d'oiseaux et rappellent les filles-cygnes des superstitions scandinaves. Le cendrillon, cet être en apparence hébété, ce propre à rien qui sait pourtant tout faire, est aussi représenté dans *Tiggak ;* la conception de ce type est un hommage rendu à l'esprit d'observation et aussi à la liberté humaine, au droit qu'a chaque individu, même le plus infime, de se livrer à ses propres inspirations et de choisir son heure et ses moyens d'action. Il y a aussi dans les contes groenlandais, comme dans toutes les littératures populaires, des figures constantes, comme les vieux célibataires avec leurs ridicules ; les pauvres veuves, pleines de commisération, et à qui s'applique cette profonde remarque du poëte latin :

Haud ignara mali miseris succurrere disco.

Il y a d'innombrables exemples de *vendetta*, et il ne faut pas s'en étonner : chez tous les peuples primitifs, c'est une véritable institution qui remplace la vindicte publique des nations plus civilisées ; c'est elle qui assure le peu de sécurité dont on peut jouir dans des sociétés non régies par la loi. Au lieu d'y être un acte de brigandage, comme elle le serait chez nous, c'est l'exercice d'un droit sacré, le droit de légitime défense, et elle est d'autant plus légale que chaque famille ou tribu forme un petit État totalement indépendant du voisin. Sans elle, les forts y exerceraient encore plus de violences, s'ils n'étaient contenus par la crainte de représailles inévitables. Il ne faut donc pas juger au point de vue de nos mœurs les vengeances inhumaines que célèbrent les contes groenlandais. Il faut nous reporter à des temps de barbarie qui n'ont pris fin qu'au siècle passé, et c'est un des principaux mérites de ce livre que de nous faire connaître le véritable homme de la nature, celui que les philosophes du XVIII^e siècle auraient pu observer sur les lieux, s'ils avaient eu le courage d'accompagner les missionnaires chrétiens au Groenland, au lieu de discuter dans un salon sur les perfections imaginaires des sociétés sauvages.

E. BEAUVOIS.

---

Digitized by Google

# COURRIER ESPAGNOL

L'année 1876 n'est pas restée en arrière sous le rapport des études historiques, et en particulier de la publication d'ouvrages anciens ou bien oubliés, indispensables pour fournir les matériaux d'une histoire générale complète de l'Espagne. Ce goût qui, comme je l'ai remarqué en d'autres années, a reçu une forte impulsion de l'érection des Sociétés de bibliophiles, a trouvé un nouveau et plus puissant secours dans l'exemple donné par le ministère de *Fomento* [1], à la tête duquel est placé le comte de Toreno. Ce personnage est un bibliophile distingué; il connaît les éditions rares, il sait quelles sont les œuvres manuscrites restées inédites; rien d'étonnant dès lors qu'il ait mis à profit sa présence au ministère pour mettre en lumière une édition officielle de deux ouvrages d'une très-grande importance, l'un en partie, l'autre complétement inédit.

Le premier est l'*Histoire du roi Philippe II d'Espagne*, par Louis Cabrera de Cordoba, un des officiers de la maison du roi catholique et de celle du roi Philippe III; deux tomes de cet ouvrage sont imprimés [2]. L'édition est publiée avec le plus grand luxe; elle égale, par la bonté du papier, le soin apporté à l'impression, la clarté et l'élégance des caractères, les plus beaux livres imprimés à Madrid et à Valence au siècle dernier, si estimés des bibliophiles. L'ouvrage formera quatre volumes; les deux suivants contiendront la fin de cette œuvre importante, dont le manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris.

On sait que le travail de Cabrera de Cordoba est une mine d'où l'on peut extraire d'immenses trésors pour acquérir une connaissance exacte et former un jugement assuré des faits d'un règne aussi long et aussi important dans l'histoire générale du monde que celui du roi Philippe II. On sait aussi quels jugements divers les écrivains ont

[1] Ce ministère, dont le nom signifie *encouragement, développement*, n'a pas d'analogue dans notre pays. Il s'applique en Espagne aux arts, au commerce à l'industrie, etc.

[2] Madrid, impr. de Ariban, 2 vol. in-folio de XIV-712 et 698 pages.

Digitized by Google

portés sur ce monarque, grâce aux influences dues, peut-être pour la plus grande part, à l'esprit de parti, mais aussi, pour une part qui n'est pas mince, au défaut de données exactes sur les faits et les événements où ce prince joua le principal rôle. Sous ce dernier point de vue, l'ouvrage de Louis Cabrera de Cordoba est inappréciable. Il n'y faut pas chercher la critique, qui manque généralement chez les historiens de cette époque, ni même une autre qualité très-commune au contraire dans les écrivains du XVIe siècle, la grâce et la parure du style ; aucune de ces qualités ne se rencontre dans l'*Histoire du roi Philippe II*. Mais en échange, si le style embrouillé, sec, parfois incohérent, en rend la lecture monotone et pénible, l'historien, avide de vérité, ne trouvera-t-il pas une compensation à cette fatigue dans la richesse inépuisable des renseignements, la sincérité de la narration, la fidélité inestimable d'un auteur qui a été témoin de ce qu'il raconte, ou par les mains duquel ont passé les documents et papiers relatifs aux événements ?

Ce serait une tâche trop longue et exigeant une étude que n'a pas faite et ne peut faire l'auteur de ce *Courrier*, que de signaler les principaux points qui, grâce à l'ouvrage de Cabrera de Cordoba, ont pu être sûrement rectifiés. Qu'il suffise de dire, par exemple, que les niaiseries, les mensonges écrits sur le prince Don Carlos, niaiseries et mensonges que la littérature a servi à reproduire, parce qu'elle a trouvé un thème approprié au drame dans la figure d'un prince victime de la jalousie d'un père tyrannique, tout cela tombe à la lecture de ce livre. On y représente avec la plus grande simplicité Don Carlos comme un fils rebelle, de jugement détraqué, enlevé par une mort naturelle, fruit de ses folies et de ses excentricités. Les auteurs étrangers qui se sont occupés récemment de ce sujet en rétablissant la vérité des faits, ont pris leur principal point d'appui sur l'*histoire* de Cabrera de Cordoba. Pour ces motifs donc on a dit avec beaucoup de justesse, dans l'introduction de l'édition dont nous parlons, que l'*Histoire de Philippe II*, de Louis Cabrera, « sera de nos jours regardée, à cause des circonstances toutes spéciales qui se réunirent dans son auteur, comme le monument historique le plus important, le tableau le plus fidèle, le guide le plus sûr pour étudier et comprendre l'histoire d'Espagne et de son roi pendant la seconde moitié du XVIe siècle. » Dans la même introduction, que nous supposons être sortie de la plume du savant secrétaire du corps des archivistes et bibliothécaires, Don Antoine Rodriguez Villa, chargé par le ministère de prendre copie du manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris ; dans cette introduction, dis-je, se trouve une notice biographique de Louis Cabrera de Cordoba, empruntée en partie à la préface mise en tête de sa *relation* et tirée pour le reste de ce que lui-même raconte de sa vie dans la seconde partie de son *histoire*. Cette notice biographique permet de juger avec plus de sûreté le travail, en même temps qu'elle met

Digitized by Google

en relief l'autorité des témoignages fournis par le chroniqueur de l'un des plus remarquables princes de la maison d'Autriche.

— A un ordre royal émané du ministère de *Fomento*, on doit également la publication d'un autre ouvrage de moindre volume, mais non d'un médiocre intérêt. C'est la *Relation du voyage fait par Philippe II en 1585 à Saragosse, Barcelone et Valence*, par Henri Cock, notaire apostolique et archer de la garde du corps du roi [1]. Ce livre est le fruit des patientes investigations d'un homme qui, sans être un lettré dans l'acceptation rigoureuse du mot, réunissait des qualités qui lui faisaient voir le côté saillant des choses et lui permettaient de consigner ses observations dans sa Chronique avec le soin scrupuleux d'un moine du moyen âge. Au commencement de 1585, Philippe II entreprit un voyage en Aragon, en Catalogne et dans le royaume de Valence, pour tenir les Cortès à Mouzon, recevoir le serment du prince Philippe et célébrer le mariage de l'infante Marguerite, sa fille, avec le duc de Savoie. Parmi les archers de la garde royale qui accompagnaient Sa Majesté, se trouvait Henri Cock ; il put, sans négliger les devoirs de sa charge, mettre à profit les occasions qui s'offraient à lui de satisfaire son goût pour l'étude. C'est ainsi que, sans critique historique, il est vrai, puisqu'il admet tout, il raconte les événements du voyage, les fêtes qui s'y donnèrent, décrit des coutumes curieuses et donne des renseignements étendus qui font de son livre une sorte de récit divertissant de la manière dont, au milieu du XVIe siècle, passaient le temps les rois, les princes et les grands de la cour d'Espagne. L'auteur écrivit sa *relation* en deux langues, latin et castillan. Le dernier de ces textes est celui qui a été imprimé; la copie a été tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque de Paris, par Don Antoine Rodriguez Villa et par M. Alfred Morel-Fatio, employé de cette bibliothèque.

— La *Bibliothèque catalane*, que dirige le savant catalaniste et maître du gai-savoir Don Mariano Aguilo, a terminé la publication du volume intitulé : *Livre des faits d'armes de la Catalogne*, par M. Bernard Boades [2] ; la *Genèse de l'Écriture*, abrégé historique de la Bible [3], traduit du provençal en catalan en 1451, par M. Guillermo Serra : deux ouvrages intéressants pour la connaissance de notre idiome maternel, imprimés avec des caractères et un papier qui en font rechercher les exemplaires par les bibliophiles. Dans la même *Bibliothèque*, ont paru deux volumes du fameux livre de chevalerie *Tirant le blanc* [4], et le troisième volume de la très-importante chronique ou *Livre des faits du très-haut seigneur Jaime le conquérant*, tirée du manuscrit inédit de Poblet de l'an 1343. Cet ouvrage est de la plus grande valeur, au

[1] Madrid, Ariban, XVII-314 p. in-4°.
[2] Barcelone, 464 p. in-8.
[3] *Ibid.*, 304 p. in-8°.
[4] *Ibid.*, 384 et 415 p. in-8°.

Digitized by Google

point de vue de l'histoire et de la linguistique. Les amateurs de ces études doivent de la reconnaissance à M. Aguilo pour le service qu'il leur a rendu en publiant l'excellente édition de cette Chronique. D'autres productions notables ont également vu le jour dans la même collection : « *le Livre des merveilles du monde*, écrit par l'illustre maître Raimond Llull de Majorque, se trouvant à Paris en l'an du Seigneur 1286 » ; et le *Livre de consolation de la philosophie*, de Boèce, traduit en catalan vulgaire et dédié à l'infant Don Jaime de Majorque.

— Don Mariano Aguilo a fait paraître à Barcelone[1] un *Chansonnier des petites pièces en notre langue maternelle, publiées aux XIVe, XVe et XVIe siècles.* C'est une curieuse collection de chansons et de romances sur différents sujets très-intéressants pour la connaissance de l'histoire et des mœurs de la Catalogne. L'édition de ce *Chansonnier* est en lettres gothiques à plusieurs teintes avec des vignettes reproduisant fidèlement les dessins des originaux qui ont servi à M. Aguilo pour sa publication.

— L'ouvrage intitulé : *Les Cortès catalanes*, étude juridique et comparative de leur organisation et notice analytique de toutes leurs sessions, des faits notables, des orateurs et personnages illustres, avec de nombreux documents inédits tirés des archives de la couronne d'Aragon et du municipe de Barcelone, par Don Joseph Coroleu et Inglada et Don Joseph Pella et Forgas[2], est le fruit du talent et des recherches de deux jeunes auteurs catalans qui s'adonnent avec profit aux études historiques. Il renferme une mine de faits et de documents tirés directement des sources primitives et, par conséquent, il offre l'avantage de faire connaître aux lecteurs judicieux et déjà instruits ce qu'a été la représentation nationale en Catalogne, jusqu'à quel point des vices, qu'on croit être de nos jours, se sont rencontrés à toutes les époques. Dans les divers chapitres que comprend le livre des *Cortès catalanes*, tous remplis de citations et de faits, les auteurs traitent de l'institution considérée dans son caractère propre, en discutant si dans l'ancien droit catalan le pouvoir législatif résidait dans le roi conjointement avec les Cortès ; ils examinent la nature de la représentation nationale, en parlant de l'incompatibilité des employés royaux, du mandat impératif donné aux députés, de la révocation de leurs pouvoirs, etc.; ils décrivent tous les actes des assemblées des Cortès ; enfin ils s'occupent des libertés catalanes comparées avec le droit politique moderne, question qui peut offrir une large matière d'études et de méditations aux personnes qui de nos jours s'occupent de sujets politiques. Tel est l'objet de la première partie de l'ouvrage. La seconde forme une notice historique intéressante, avec documents à l'appui, des assemblées des Cortès tenues en Catalogne. Cette notice est suivie d'une série des

[1] Librairie Verdeguer, où paraissent les publications de la *Bibliothèque catalane*.

[2] Barcelone, 1876, 418 p. in-4°.

Digitized by Google

discours de plusieurs souverains, entre autres Alphonse IV, Jean II, Ferdinand le Catholique, Charles-Quint, Philippe Ier, Philippe II et Philippe IV. L'ouvrage se termine par une collection diplomatique qui forme la troisième partie, où se trouvent divers documents d'une véritable importance littéraire et historique.

— Il y a, jusqu'à un certain point, une sorte de parenté entre l'ouvrage précédent et le tome XL de la *Collection des documents inédits des archives générales de la couronne d'Aragon*, publié d'ordre royal par l'intelligent archiviste de ce dépôt, D. Manuel de Bofarull et Sartorio [1]. Il est inutile de faire ici de nouveau l'éloge de la *Collection* dont fait partie ce volume. Quiconque désire connaître l'histoire de la couronne d'Aragon, avoir une idée claire de ce que fut le passé de l'Espagne dans ces importantes contrées de la Péninsule, doit de toute nécessité recourir à ces volumes qui forment un trésor inépuisable, et donnent une idée de la richesse de nos archives générales. Le tome XL fait connaître l'état de notre industrie et de notre commerce depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XIVe, présentant à la fois un tableau animé de notre état social à l'époque indiquée. Il renferme quatre-vingts diplômes relatifs à la création ou confirmation des confréries ou corporations dans les royaumes de la Couronne ; ces documents font connaître non-seulement l'esprit d'ordre et d'association qui y régnait, comment il se manifestait et entretenait des relations avec les autres corporations, mais encore le lien de dépendance qui les rattachait à l'autorité, et combieu peu se faisait sentir la main du pouvoir dans tous les actes des corporations et confréries. Elles s'étendaient à une grande quantité de professions et même d'états mercenaires. Parmi les confréries de serruriers, orfévres, meuniers, calfats, notaires, cordonniers, tailleurs, bouchers, etc., figuraient aussi celles des chasseurs de Calatayud, des convertis de Valence, des aveugles mendiants de Barcelone et des mendiants savetiers de Saragosse. A la valeur historique que présente le volume dont nous parlons, se joint son importance pour l'étude du catalan vulgaire : car la plupart des documents étant rédigés en cet idiome, fournissent une matière abondante aux observations pour suivre le développement de la langue et découvrir des mots devenus hors d'usage ou tout à fait ignorés.

— La députation provinciale de Saragosse, entrant dans le mouvement bibliographique que nous avons signalé en commençant ce *Courrier*, a pris une décision qui mérite d'être applaudie. Nous voulons parler de la publication de la *Collection d'œuvres inédites et rares* qu'elle se propose de faire, en la partageant en deux séries : l'une d'œuvres sérieuses, l'autre d'œuvres légères. Dans la première, prendront place les chroniques et les travaux historiques tels que les *Annales* du P. Ciberce,

[1] Barcelone, 1876, 484 p. in-4°.

Digitized by Google

les *Commentaires des événements d'Aragon*, par le comte de Luna; l'*Histoire ecclésiastique d'Aragon*, par le Maestro Espès, registre de la *Seo* (cathédrale) de Saragosse ; l'*Histoire de Pierre le Grand*, par Desclot, etc. Dans la seconde série, on publiera le *Chansonnier aragonais* des XIVe et XVe siècles ; des *Poésies inédites* de divers auteurs, des *Livres de chevalerie*, et ainsi du reste. On voit que les publications de la *Collection* formeront un ensemble très-propre à faire bien connaître le passé du royaume d'Aragon. Le premier volume imprimé est la *Chronique de San-Juan de la Peña*[1], ouvrage qui paraît pour la première fois. La *Chronica Pinatensis* est regardée comme la plus ancienne de l'Aragon, et paraît avoir été écrite au milieu du XIVe siècle par un moine inconnu du célèbre monastère dont elle porte le nom. Une indication de Blancas a fait croire qu'elle était due à Pierre Merfilio ou Mercilio, mais des recherches postérieures ont détruit complétement cette opinion. Qu'elle soit sortie du monastère de San-Juan de la Peña, cela n'est pas douteux; quant à la date certaine de la rédaction, les opinions varient : on la place entre les années 1336 et 1370, différence qui a peu d'importance. Dans l'édition qui vient d'être publiée par la députation de Saragosse, on a réuni les deux textes, latin et langue vulgaire. La chronique est précédée d'une savante préface de D. Thomas Ximenez de Embun, qui, en soutenant que la *Chronique de San-Juan de la Peña* est l'histoire générale la plus ancienne de l'Aragon rapporte que récemment M. Muñoz Romero, habile paléographe, a cité comme du XIIe siècle une autre chronique des rois d'Aragon, qui se trouve dans la bibliothèque de l'Escurial. Le texte latin, imprimé dans l'édition de Saragosse, est conforme à une copie faite sur un manuscrit du XIVe ou du commencement du XVe siècle. Cette copie fut faite en 1681 par l'historiographe principal de Castille, D. Jean Baños de Velasco ; elle se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de Madrid.

—L'excellente bibliothèque intitulée *Livres d'Antan* a donné dernièrement deux volumes dont je n'avais pas parlé aux lecteurs de la *Revue*. L'un a pour titre : *Deux traités d'Alphonse de Palencia*[2]. Il est édité par D. Antoine Fabié, et augmenté d'une étude biographique et d'un glossaire. Le savant Alphonse de Palencia avait déjà été le sujet du discours que prononça M. Fabié, lors de sa réception dans l'Académie de l'histoire ; ce docte lettré a complété son travail en publiant les *Deux traités* de l'homme de génie qui illustra notre littérature au XVe siècle, par des ouvrages tels que le *Vocabulaire universel*, les *Décades des choses de son temps*, les *Dix livres des antiquités d'Espagne*. La plus grande partie des livres qu'a écrits Palencia n'a pas vu le jour ; un de ces livres paraît perdu, comme le pense l'éditeur, qui, malgré ses soins,

[1] Saragosse, XXI-252 p. in-folio.
[2] Madrid, XCV-193 p. in-8°.

Digitized by Google

n'a pu réussir à le trouver. Combien d'ouvrages originaux relatifs à notre histoire nationale sont encore inédits ! On peut leur reprocher de manquer de plan, de jugement, même de défigurer les faits ou de les présenter selon l'esprit de parti ; mais en retour quelles ressources n'offriraient-ils pas pour aider à compléter l'histoire d'un règne aussi important, par exemple, dans notre Espagne que celui des rois catholiques Ferdinand et Isabelle !

Dans le volume que nous annonçons a paru la *Bataille rangée entre les loups et les chiens*, écrite avant 1455, et la *Perfection du triomphe militaire*, écrite deux ans plus tard. Alphonse de Palencia se proposa, en composant le premier de ces opuscules, de montrer son aptitude dans le genre historique et narratif; il inventa une fable ou fabliau, en s'inspirant du sentiment moral qui convient à ce genre d'écrits. On a cru que cette composition était une allusion aux événements et aux personnes de l'époque de Henri IV; cette supposition est repoussée par M. Fabié, qui s'appuie, pour en démontrer la fausseté, sur de puissantes raisons historiques et sur le langage même de l'auteur. Celui-ci ne se proposa décidément d'autre but que de montrer son aptitude à la charge d'historiographe du royaume, qu'il obtint en effet par brevet du roi en date du 6 septembre 1456.

Dans la *Perfection du triomphe militaire*, œuvre allégorique du même genre que la précédente, l'auteur dit et répète que les Espagnols sont les premiers et les plus courageux guerriers du monde, mais qu'ils n'obtiennent pas pour cela le véritable et parfait triomphe militaire; ce n'est pas qu'ils manquent d'exercice, mais ils sont dépourvus d'autres qualités, opinion qui, ainsi que le fait observer le judicieux auteur de la préface, présente une concordance singulière avec celle qui fut émise en 1512 par l'historien italien Guicciardini venu en Espagne en qualité d'envoyé de la ville de Florence. A l'intérêt que présentent les *deux traités* d'Alphonse de Palencia pour l'histoire de la langue castillane, doit s'ajouter le mérite de la préface de M. Fabié, pleine de faits et d'appréciations historiques très-exactes.

L'autre volume imprimé par la bibliothèque des *Livres d'Antan*, est l'ouvrage intitulé : *Commentaires de Villalobos et Benavidès*, édité avec notes par D. Alexandre Llorente [1]. L'illustre académicien a écrit comme introduction à ces *Commentaires*, une suite de chapitres où la méthode et la clarté de l'exposition s'allient à une saine doctrine, à un jugement impartial sur des questions assez épineuses. C'est une étude qui fixe l'importance du profit qu'on peut tirer de la lecture de l'ouvrage du capitaine de lanciers espagnols D. Diego de Villalobos et Bénavidès. Nous cédons volontiers la parole à M. Llorente pour faire comprendre aux lecteurs de la *Revue* l'utilité de la publication achevée

[1] Madrid, cx-461 p. in-8°.

Digitized by Google

par la Société de bibliophiles qui recueille les précieux *livres d'Antan*. « L'intérêt du livre que nous publions, dit le savant éditeur, réside en grande partie dans cette circonstance, qu'il se rapporte aux guerres de la fin du règne de Philippe II, époque la plus critique et la plus décisive de ce règne. Si nous ne nous trompons, alors plus que jamais le sort et la victoire étaient sur le point de faire perdre aux souverains le grand procès qui agita l'Europe dans le cours du XVIe siècle, et la tint divisée entre les deux grands principes dont la lutte est peut-être le nœud le plus embrouillé de la civilisation et le plus grand problème de l'histoire moderne. » A la suite du commentaire, M. Llorente a placé d'abondantes notes sur les personnages célèbres de cette époque, et sur les affaires et les faits mémorables.

— On a publié à Madrid une table chronologique des périodiques qui ont vu le jour dans la capitale de l'Espagne, travail récompensé par la Bibliothèque nationale en 1873, et composé par D. Jean-Eugène Hartzenburch. Il embrasse depuis 1661, année dans laquelle parut le premier numéro de la *Gazette*, jusqu'à 1870 inclusivement, et comprend une curieuse préface sur la *presse* en Espagne.

— J'ai annoncé dans mon dernier courrier la publication de l'*Histoire critique, civile et ecclésiastique de Catalogne*, par D. Antoine de Bofarull, personnage d'une grande érudition, très-versé dans les études historiques, et l'un de ceux qui ont fait le plus de recherches dans les riches archives de la couronne d'Aragon, dont il est archiviste. Trois volumes de cet ouvrage sont aujourd'hui imprimés [1] ; ils embrassent respectivement les origines les plus reculées de la Catalogne jusqu'à 711, date de la chute de la domination des Goths : de cette date jusqu'à 1137, année où Raimond Bérenger IV parvint à réaliser l'union de la Catalogne et de l'Aragon ; et de cette époque à 1251, date de la mort d'Alphonse II d'Aragon le Libéral, appelé Alphonse III par les historiens du royaume ancien. Dans sa narration, M. de Bofarull a adopté la méthode de diviser, autant que possible, les faits et les événements de l'ordre civil de ceux de l'ordre religieux ; formant ainsi, dans une seconde partie, une véritable histoire ecclésiastique de la Catalogne. Dans la préface, il expose avec une grande clarté et une critique impartiale les travaux entrepris par les historiens qui l'ont précédé, s'occupant spécialement de Pujadas et de Félix de la Peña. On comprendra que faire un compte rendu critique des trois volumes publiés jusqu'ici de l'ouvrage de M. de Bofarull, demanderait une étude approfondie et une place plus large que celle dont nous pouvons disposer. C'est une tâche qu'il vaut mieux remettre à l'époque où l'*Histoire de Catalogne* sera terminée. Nous pouvons toutefois affirmer d'avance que le critique sans passion trouvera dans l'exposition et surtout dans la partie critique de l'œuvre

[1] Barcelone, 1° XXXI-246 ; 2°, 486 ; 3°, 608 p. grand in-4°.

Digitized by Google

de M. de Bofarull de nombreux motifs d'éloge. Si le lecteur est sous l'influence de préventions, de quelque genre qu'elles soient, il arrivera facilement à croire l'auteur passionné pour ou contre telle institution, tel règne, telle époque, sur la signification de certains faits, sur la vérité historique de certains autres. Mais, comme juger par parties une œuvre d'une telle étendue, serait s'exposer sûrement à l'erreur, nous croyons qu'il faut la lire avec maturité, peser avec calme les raisons que l'auteur apporte (et il se fonde toujours sur des faits historiques avérés) pour appuyer son jugement particulier. Alors assurément on lui rendra justice, on applaudira aux mérites d'un ouvrage de longue haleine, qui détruit peut-être des faits et des choses regardés jusqu'ici comme authentiques, qui en revanche ressuscite ou présente comme nouveaux d'autres faits d'une importance égale, sinon plus grande, pour l'histoire du Principat. Quelques-unes des questions traitées dans le tome III confirmeraient l'opinion que nous venons d'émettre. A cette critique que l'auteur exprime parfois avec la chaleur du polémiste, se joint dans la nouvelle *histoire* l'avantage d'être une mine de données, de renseignements, d'appréciations sur les institutions et les mœurs des époques de l'histoire, sur l'art et la littérature en Catalogne, c'est-à-dire, sur les éléments de la vie intérieure des peuples. On y voit dans leur vrai jour les faits et les événements, on y juge de leur valeur réelle, au lieu de les trouver, comme dans beaucoup d'écrits, réduits à un simple jeu de personnages, sans dessin ni coloris.

— Je terminerai cette rapide esquisse en annonçant qu'une maison de librairie de Barcelone a entrepris une édition de l'*Histoire générale d'Espagne* de D. Modeste Lafuente, continuée par D. Juan Valera, de l'Académie royale espagnole, avec un grand luxe de gravures. Les défauts de l'*histoire* de Lafuente sont connus : ni la littérature ni l'art n'y occupent de place; le point de vue de l'auteur sur certaines époques est trop généralisé et d'une couleur politique trop vive; la narration, d'un autre côté, offre un charme indicible, dû à l'aisance extraordinaire du style. Il est impossible de juger par avance ce que fera D. Juan Valera,— qui est peut-être, et même certainement, le premier de nos écrivains pour la correction et la variété, — dans les notes qu'il doit ajouter à Lafuente et dans la continuation de son livre. Mais le jugement de cet académicien qui souvent est peu sûr, parce qu'il s'appuie plutôt sur une érudition étourdissante que sur une science solide, qu'il s'écarte fréquemment sur des questions fondamentales des doctrines que soutient cette *Revue*, fait craindre qu'aussi bien dans le commentaire que dans la continuation de l'*Histoire générale* de Lafuente, on ne rencontre plus d'un motif sérieux de censure, quand bien même sous le rapport de la langue et du style on pourrait trouver dans le travail d'autres modèles admirables du castillan moderne.

F. Miquel y Badia.

Barcelone, 1er juin 1877.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

Sommaire : Académie française : Prix Gobert. — Académie des inscriptions et belles-lettres : Prix Gobert. Lectures et communications. La discrétion phénicienne. Les monnaies royales de Philippe le Bel à Louis XII. L'objet et l'utilité des portulans. Les colonies athéniennes, Athènes et Rome. Les recueils de Bérard de Naples. Les religions de la Chine. Fouilles de M. Schliemann à Mycènes, les déesses γλαυκῶπις et βοῶπις. L'exactitude de Thucydide. Le legs d'Ailly. — Académie des sciences morales et politiques : Séance publique annuelle. Notice sur Amédée Thierry. Prix proposés. Lectures et communications. Les colonies espagnoles. Le Japon et Rome au XVII^e siècle. L'autorité d'Aristote au moyen âge. — Société bibliographique : Séance publique annuelle. Exposé des travaux. Bref de Notre Saint Père le Pape à la Société bibliographique. — Réunion des délégués des sociétés savantes des départements Lectures. La découverte de M. Kerviler. — Congrès archéologique de France. — Comité des *Acta sanctorum Britanniæ armoricæ*. — Missions scientifiques. Rapport de M. le baron de Watteville. — Enseignement supérieur. — Hommage à Pie IX.

L'Académie française a décerné le grand prix Gobert à M. Alphonse Vétault pour son ouvrage sur *Charlemagne ;* elle a continué le second prix à M. l'abbé Houssaye, pour son ouvrage sur le *cardinal de Bérulle.* — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert à M. Célestin Port, pour son *Répertoire archéologique de l'Anjou*, et le second à M. Roschach, pour la continuation de l'*Histoire du Languedoc* de Dom Devic et Dom Vaissette. — Parmi les lectures faites à cette Académie nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 2 mars, M. Victor Duruy a terminé la communication de son mémoire sur Septime Sévère. Dans les séances des 2, 9 et 23 mars, M. Paul Viollet a donné la suite et la fin de son travail sur les *Établissements de saint Louis.* — Dans la séance du 9 mars, M. Ernest Desjardins a communiqué une note sur l'existence dans le midi des Gaules d'une population appartenant à la race des Ambrons. Dans la séance du 16, le même académicien a communiqué des observations relatives aux traces que les Phéniciens ont laissées de leur passage ou de leur établissement dans le midi des Gaules, sur les côtes méditerranéennes et dans la vallée du Rhône. Un point sur lequel a très-justement insisté M. Desjardins, et dont on n'avait pas tenu assez de compte, c'est le secret rigoureux que, dans l'intérêt de leur négoce, les navigateurs phéniciens gardaient, principalement avec les Grecs, sur les côtes qu'ils avaient longées, sur

Digitized by Google

les rivages où ils avaient abordé. D'autre part, cependant, il est difficile de ne pas croire qu'une partie des légendes maritimes de la Grèce, de celles par exemple qu'Homère a, pour ainsi dire, condensées autour du personnage demi-fabuleux d'Ulysse, a eu pour origine des récits de navigateurs phéniciens; mais cela n'est pas inconciliable avec l'observation un peu trop absolue du savant académicien. Il pouvait en effet y avoir pour ceux-ci deux manières de garder le secret de leurs voyages : s'en taire absolument, ce qui devait parfois être assez peu praticable avec des clients aussi curieux que les Ioniens, et eu égard à la place que le bavardage occupe assez naturellement dans l'habileté commerciale, et en parler en termes intentionnellement vagues, exagérés, métaphoriques. Il est peut-être permis de penser que l'astuce phénicienne aura souvent choisi ce dernier moyen de tromper, en la satisfaisant outre mesure, la curiosité des Grecs.

Dans les séances des 16 et 23 mars et dans la séance du 6 avril, M. de Saulcy a donné lecture d'un mémoire destiné à résoudre ces deux questions : 1° y a-t-il eu des rois de France faux-monnayeurs? 2° quels sont dans notre histoire les personnages qui ont mérité le nom de faux-monnayeurs? M. de Saulcy conclut ainsi[1] : « J'ai présenté, je crois, avec plus d'exactitude qu'on ne l'avait fait, le résumé de l'histoire monétaire de nos rois depuis Philippe le Bel jusqu'à la fin du règne de Louis XII; j'ai démontré que ces princes, parmi lesquels la routine fait encore rechercher des rois faux-monnayeurs, n'ont jamais abaissé le titre des monnaies pour en tirer un bénéfice personnel, mais bien pour faire face aux dures nécessités que leur imposaient les événements. » M. de Wailly a présenté sur la communication de M. de Saulcy quelques observations, auxquelles nous n'hésitons pas à nous associer pour le blâme que méritent, malgré les nécessités de la politique, certaines mesures monétaires de Philippe le Bel et de ses successeurs, que s'empressèrent sans doute d'imiter ceux qui les avaient le plus sévèrement condamnées, par exemple Étienne Marcel et ses acolytes, quand s'étant emparés du pouvoir, ils se trouvèrent en face des mêmes difficultés, mais dont enfin saint Louis avait su s'abstenir, et l'on ne voit pas que sa politique en ait été plus mauvaise. Nous nous associons aussi à l'espoir exprimé par M. de Wailly, que M. de Saulcy donnera quelque jour au public savant une histoire détaillée de nos monnaies.

Dans la séance du 28 mars, M. Ernest Desjardins, à propos d'une étude de M. Gaffarel sur un portulan inédit de la bibliothèque de Dijon, a exprimé le vœu de voir publier tous les portulans inédits, et en particulier ceux de la Bibliothèque nationale qui, lors de l'exposition de géographie, attirèrent si justement l'attention des visiteurs. « Plusieurs

[1] *Journal officiel* du 11 avril. Cf. 20 et 27 mars.

Digitized by Google

de nos confrères, a-t-il dit[1], que j'ai entretenus du vœu que je pensais exprimer devant l'Académie, notamment M. Léopold Delisle, sont d'avis qu'il y aurait grand profit à retirer de cette publication. Comme eux, je suis persuadé que la tâche doit être confiée à un paléographe; sans déchiffrement, les reproductions seraient souvent lettre morte. » M. Desjardins expose ainsi l'objet et l'usage des portulans : « Ils ont constitué, dit-il, jusqu'à la seconde moitié du XVIe siècle, à peu près les seules cartes marines qui fussent entre les mains des navigateurs. Leurs indications devaient donc être d'une assez grande exactitude, sinon pour l'orthographe des noms et le tracé des côtes, du moins quant à la position géographique des échelles. Ces points ne sont pas seulement les villes, les ports et les bourgades maritimes, mais les embouchures des fleuves et des cours d'eau, les îles, les rochers, les lieux de repère du rivage, les signaux, etc. Chaque capitaine de navire était pourvu, au départ, d'un de ces rouleaux de vélin, qui renfermait toute la topographie maritime des parages qu'il avait à visiter. On ne s'étonnera donc pas que tel portulan ne fournisse pas d'indications exactes sur l'intérieur des pays non baignés par la mer que fréquentait tel capitaine, pour l'usage duquel il était tracé. Il ne faut pas, en conséquence, demander à chacun de ces documents, pris isolément, de nous instruire de l'état des connaissances géographiques à son époque. C'est par une étude d'ensemble et par une minutieuse comparaison qu'on peut arriver à ce résultat... Les personnes qui s'occupent de la géographie du moyen âge y trouveraient une mine féconde; nous estimons qu'ils sont indispensables pour l'histoire du commerce et des expéditions orientales, sans en excepter le mouvement des croisades. » — Dans la même séance et dans les séances des 13 et 20 avril, 4 et 11 mai, M. Foucart a communiqué un mémoire sur les colonies athéniennes au Ve et au IVe siècle avant notre ère. Il s'est efforcé d'élucider les points suivants : 1° actes relatifs à la fondation d'une colonie et à la distribution des terres; 2° condition des colons considérés individuellement; 3° condition de la colonie dans son gouvernement intérieur et dans ses rapports avec Athènes; 4° condition des anciens habitants des pays occupés par les colons athéniens. Il s'est attaché dans ses conclusions à faire ressortir les différences existant, malgré la ressemblance du système de colonisation et en général de la conception politique, entre les constitutions de Rome et d'Athènes. « Tandis qu'il y a chez les Romains des maximes politiques, un plan de conduite fidèlement observés, grâce à l'autorité et à l'influence d'un sénat permanent composé des membres de la noblesse, à Athènes, rien de fixe, de suivi; chaque année le sort renouvelle le conseil des Cinq-Cents; tout est entre les mains de l'assemblée populaire, ou plutôt des orateurs qui la

[1] *Journal officiel* du 3 avril.

Digitized by Google

mènent presque toujours en la flattant. Et cependant, il n'est guère d'idées justes que les Athéniens n'aient conçues et commencé à mettre en pratique ; mais en cela, comme dans tout le reste de leur vie politique, il leur a manqué cette qualité maîtresse de Rome, la suite dans les desseins et la science de gouverner. » Le sénat patricien a été pour la république romaine cette grande force nationale de direction et de résistance, que la France a si longtemps possédée et qu'elle pourrait posséder encore dans sa Royauté traditionnelle, de telle sorte que notre pays joignait aux qualités intellectuelles d'Athènes, que cette Royauté a toujours aimées et favorisées chez nous, la force politique de Rome, et, comme dit très-bien M. Foucart, « la suite dans les desseins et la science de gouverner. »

Dans la séance du 20 avril [1], M. Léopold Delisle a lu une notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Bordeaux, qui lui a été signalé par M. Jules Delpit, auteur d'un catalogue encore inédit des manuscrits de cette ville. La comparaison avec plusieurs recueils, appartenant au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, où ils sont classés notamment sous les numéros 4311, 8567, 14173 du fonds latin, et sous les titres de *Dictamina* et de *Epistolæ notabiles*, l'examen de plusieurs morceaux du manuscrit bordelais lui-même, démontrent que c'est une compilation formée à l'aide des papiers de Bérard de Naples, célèbre notaire de la chancellerie des papes, durant la seconde moitié du XIII^e siècle. C'est un de ces recueils épistolaires dont les rédacteurs entendaient avant tout faire des modèles de style. Mais il n'en est pas moins une source historique d'une pureté irréprochable, à laquelle on peut puiser les informations les plus certaines sur les événements qui agitèrent le monde chrétien depuis 1261 jusqu'en 1287. Il ne faut pas les confondre avec ces vulgaires *Artes dictaminis* (l'Art de rédiger), dans lesquels la plus grande place est occupée, soit par des compositions de fantaisie, soit par des documents historiques dont le texte original a été abrégé, amplifié et fleuri au gré des professeurs de beau langage. Les recueils de Bérard de Naples sont nés dans les bureaux mêmes de la chancellerie romaine ; ils représentent avec une fidélité absolue les originaux des lettres reçues par le souverain Pontife et les minutes des lettres expédiées au nom du Pape. Le manuscrit de Bordeaux offre une collection de ces documents précieuse entre toutes. Il est le plus considérable : ses deux cent trente et un feuillets n'ont pas moins de six cent trente-deux pièces. L'écriture est du XIV^e siècle ; on n'y distingue pas moins de dix-sept changements de plume, et comme on y rencontre plusieurs doubles emplois, on est amené à conjecturer qu'il provient de nombreux lots de feuillets originaux distribués simultanément à divers copistes ;

[1] *Journal officiel* du 24.

Digitized by Google

quelques-uns de ces lots auront renfermé la même pièce. Ainsi s'expliquent les changements de plume et la répétition de plusieurs lettres. Le manuscrit est d'assez mauvaise apparence. Il porte actuellement le numéro 761. Des marques qu'il conserve encore attestent qu'il a appartenu à un chanoine de Metz. Comment est-il venu à Bordeaux ? on l'ignore. Après avoir exposé les preuves décisives qui font reconnaître ce recueil pour l'un de ceux de Bérard de Naples, M. Delisle établit la supériorité du manuscrit de Bordeaux. Ses textes sont plus complets que les passages correspondants des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Nombre de pièces qui, dans ceux-ci, sont déjà passées à l'état de pures formules, et, comme telles, manquent de dates et de noms propres, sont, dans le manuscrit de Bordeaux, conservées à l'état de minutes, avec les noms propres et avec des dates complètes ou abrégées. Les suscriptions, supprimées ou tronquées ailleurs, y sont rétablies dans leur entier; enfin les copistes ont respecté et transcrit de curieuses rubriques ou notes marginales énonçant les circonstances de la réception ou de l'envoi. De plus, le manuscrit de Bordeaux renferme un assez grand nombre de lettres qui n'ont pas encore été signalées et qui apportent beaucoup de notions nouvelles sur des points très-intéressants et très-variés de l'histoire de la seconde moitié du XIIIe siècle. M. Delisle cite, comme exemple, des documents relatifs aux rapports du Saint-Siége avec Michel Paléologue, empereur de Constantinople, à la succession des archevêques latins d'Athènes, à la vie d'Isabel d'Ibelin, reine de Chypre, à l'élection de Bernard de Capendu, évêque de Carcassonne, à l'enseignement du droit à Montpellier, aux guerres privées dans le Dauphiné. M. Delisle a terminé son mémoire en recommandant à l'attention de nos jeunes paléographes de Paris et de Rome le dépouillement complet des collections épistolaires qui sont en si grand nombre dans les bibliothèques de France et d'Italie, et dans lesquelles on peut espérer faire de véritables découvertes pour l'histoire et la littérature du XIIIe et du XIVe siècle. — Dans la séance du 4 mai, M. Victor Guérin a commencé à communiquer le résultat de ses recherches topographiques et historiques dans la plaines de Saint-Jean-d'Acre. Les recherches de notre savant collaborateur jettent une lumière nouvelle sur plusieurs circonstances du fameux siége que Saint-Jean-d'Acre subit de la part des Croisés, en 1189, 1190 et 1191. — Dans la séance du 11 mai, M. d'Hervey de Saint-Denis a lu un mémoire intitulé : *Sur l'état présent du bouddhisme en Chine.* Les trois religions de la Chine, à savoir, celle de Confucius, le bouddhisme et la doctrine de Lao-Tse, sont professées simultanément par les mêmes hommes, et leur fusion remonte au XIIe siècle de notre ère. Tout mandarin, par exemple, qui n'est ni chrétien ni musulman, accomplit les rites de la religion de Confucius en tant que magistrat, va dans le temple de Lao-Tse pour demander la



Digitized by Google

santé, et récite des prières bouddhiques. La prétendue vulgarisation des dogmes du Bouddha en Chine est une pure fiction, et le bouddhisme n'y a guère introduit que des formes et des pratiques extérieures. Quant à la religion primitive de la Chine, telle qu'elle apparaît dans les odes du Chou-King, c'était le pur monothéisme avec la croyance à l'immortalité de l'âme. — Dans la séance du 18 mai, M. Schliemann a communiqué des renseignements sur les fouilles qu'il a exécutées, l'an dernier, sur le sol de l'acropole de l'antique Mycènes, et qui semblent devoir jeter un nouveau jour sur les origines religieuses, sociales et artistiques de la Grèce. Les fameuse épithètes homériques de Pallas γλαυκῶπις et de Héré (Junon) βοῶπις viendraient de ce qu'à une époque reculée ces déesses étaient représentées l'une avec une tête de chouette, l'autre avec un tête de vache. Ainsi, Déméter (Cérès) avait une tête de cavale, Poséidôn (Neptune) un corps de cheval et Zeus (Jupiter) un corps de taureau [1]. Cela devait faire de bien jolies divinités. — Dans la séance du 25 mai, M. Georges Perrot a transmis à l'Académie la nouvelle d'une découverte due à un savant grec, M. Koumanoudis. Il s'agit d'une inscription rapportée par Thucydide et dont l'original vient d'être retrouvé. C'est la dédicace d'un autel d'Apollon Pythien par Pisistrate, fils d'Hippias, et petit-fils du fameux tyran. Le texte est tel que l'a transcrit Thucydide. M. Egger a rappelé à ce propos qu'il y a deux mois on a exhumé le texte original d'un traité réglant les conditions d'une trêve entre les Athéniens et les peuples du Péloponèse, que nous connaissions par le même auteur, et que cette découverte avait déjà démontré l'exactitude admirable du grand historien d'Athènes. — Dans la même séance M. Gauthier de Faulbry a commencé la lecture d'un mémoire sur la marche du consul romain Flamininus contre le roi Philippe de Macédoine, et M. Léopold Delisle a donné connaissance à l'Académie du legs fait à la Bibliothèque nationale par M. le baron d'Ailly, récemment décédé, de sa collection de monnaies antiques, l'une des plus belles de l'Europe, selon le témoignage de M. Léon Renier. M. d'Ailly n'était pas seulement un connaisseur, mais un érudit de mérite. Il a publié un ouvrage estimé sur les monnaies de la république romaine.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu sa séance publique annuelle le samedi 24 mars 1877, sous la présidence de M. Bersot. M. Mignet, secrétaire perpétuel, a lu une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Amédée Thierry*. L'éloge du talent de M. Mignet n'est plus à faire, c'est un maître en l'art de bien dire; mais nous nous permettrons de ne point partager d'une façon absolue toutes

[1] *Journal officiel* du 22 mai ; cf. 1er mai, communication de M. Léon Heuzey à la séance du 27 avril.

Digitized by Google

ses appréciations. Il est certain, par exemple, que le système de M. Thierry sur les origines ethnographiques de la Gaule est aujourd'hui presque entièrement abandonné. La *Revue* a récemment exprimé ses critiques sur d'autres travaux de cet historien, d'ailleurs si remarquable, et dont la fin chrétienne a jeté sur sa carrière laborieuse un nouveau et brillant reflet d'honneur. — Parmi les questions mises au concours par l'Académie nous mentionnerons celle-ci, posée par la section de législation pour le prix Bordin : « Exposer l'histoire de l'ordonnance criminelle de 1670; rechercher quelle a été son influence sur l'administration de la justice et sur la législation qui lui a succédé à la fin du XVIIIe siècle » ; nous mentionnerons encore celle-ci, posée par la section d'histoire pour le prix du budget : « Rechercher l'origine et les caractères de la chevalerie, ainsi que les origines et les caractères de la littérature chevaleresque. Déterminer, dans la chevalerie et dans la littérature qui en est l'expression, quelle part peuvent avoir eue : 1° l'élément celtique (gallois, breton et gaëlique); 2° l'élément germanique et scandinave; 3° le christianisme et l'esprit religieux. Examiner si une part d'influence doit être aussi attribuée à la civilisation arabe et mauresque, au moins sur la branche méridionale de la littérature chevaleresque. Étudier l'influence qu'ont exercée la chevalerie et la littérature chevaleresque sur les mœurs et les idées de la France et de l'Europe depuis le XIe siècle jusqu'à la dernière période de la chevalerie, caractérisée par le chevalier Bayard. Déterminer les rapports et les oppositions entre la morale chevaleresque, telle qu'elle se dégage des *chansons de geste* et de l'ensemble de cette littérature, et d'autre part, la morale de l'Église et l'esprit de la législation féodale. » Le terme de l'un et de l'autre concours est fixé au 31 décembre 1878. — Parmi les lectures et communications, nous signalerons les suivantes. Dans les séances des 3 et 17 mars ont été communiquées la suite et la fin du mémoire de M. J. Armingaud sur *la Maison de Savoie et les archives de Turin*. Dans les séances des 7, 14 et 21 avril, M. Naudet a lu un mémoire sur *la Condition des personnes et des peuples sous les empereurs romains*. — Dans la séance du 14 avril et dans celle du 5 mai[1], M. Rosseeuw-Saint-Hilaire a lu un travail intitulé : *Les Colonies espagnoles sous le règne de Charles III*. Nous ne saurions accepter sur bien des points les appréciations du savant académicien, mais nous notons avec plaisir qu'il n'a pas hésité à reconnaître que la royauté et le clergé espagnols, tant accusés de cruauté fanatique, ont maintenu dans les colonies catholiques d'Amérique une masse compacte de population indigène. « Au siècle dernier, la nouvelle Espagne comptait encore deux millions d'Indiens. » Cet aveu est d'autant plus louable que,

[1] *Journal officiel* du 19 avril et du 9 mai.

Digitized by Google

comme personne ne l'ignore, dans les colonies protestantes du nouveau monde, la population indigène a été l'objet d'une extermination systématique. Nous noterons encore l'hommage, louable aussi, quoique aigre-doux, que M. Rosseeuw-Saint-Hilaire rend aux jésuites « qui savaient assujettir les Indiens sans violence, les façonner doucement à l'obéissance *passive*, et qui se gardaient eux-mêmes sévèrement de tout ce qui eût pu compromettre la dignité et l'autorité de leur ordre. » Fusillez-moi ces gens-là ! — Dans la séance du 14 avril M. Ch. Giraud, en offrant à l'Académie l'*Histoire de Savoie* de M. Victor de Saint-Genis, a présenté quelques considérations sur le passage des Alpes par Annibal, et dans la séance du 28, le même académicien a lu une note sur *un fragment de loi romaine trouvé à Aljustrel, aux environs de Beiu, en Portugal, et relatif à l'exploitation des mines.* — Dans la séance du 28 avril [1], M. Drouyn de Lhuys a lu une note intitulée : *Le Japon et Rome au XVII^e siècle*. C'est le récit d'une ambassade envoyée en 1613 en Europe, et particulièrement à la cité de Séville en Espagne, et au pape Paul V, par le daïmio Date Masamune, prince de Vochou ou Oshiu, province appelée aujourd'hui Sendaï, et située dans le nord de l'empire. Le récit de cette mission est donné avec détails par un savant américain, M. Hildreth, dans un ouvrage sur le Japon, dont M. Drouyn de Lhuys a trouvé une analyse très-bien faite et de curieux extraits dans un journal anglais publié au Japon, le *Tokio Times*.

Dans la séance du 12 mai, M. François Lenormant a commencé la lecture d'un mémoire sur *la Circulation métallique avant l'invention de la monnaie*. — Dans les séances des 19 et 26 mai [2], M. Charles Waddington a lu une étude sur *l'Autorité d'Aristote au moyen âge*. Nous constatons avec plaisir qu'à propos des défenses portées à la fin du XII^e siècle par l'autorité ecclésiastique contre les livres d'Aristote, le savant agrégé a su discerner le vrai caractère de ces défenses, « dirigées non contre Aristote lui-même, mais contre ses interprètes arabes et juifs ; car dans le même temps les docteurs chrétiens les plus orthodoxes s'appliquèrent à étudier et à interpréter à leur tour les livres d'Aristote, et ils le firent avec un merveilleux succès. » Ces défenses, comme nous avons eu l'occasion de le remarquer naguère, étaient portées à cause de l'hérésie albigeoise. Elles étaient temporaires et suspensives. Quant à un prétendu projet de canonisation d'Aristote, M. Charles Waddington a bien raison d'y voir avec Victor Cousin et avec le sens commun, « un conte inventé à plaisir. »

De telles inventions et de plus dangereux mensonges ne manquent pas dans l'histoire, telle qu'on la raconte au peuple et même aux lettrés.

[1] *Journal officiel* du 2 mai.
[2] *Journal officiel* des 23 et 30 mai.

Digitized by Google

L'un des objets de la Société bibliographique est de faire justice des calomnies dirigées contre l'Église et de réfuter les erreurs qui menacent l'ordre social tout entier. Son autre objet est de créer sur de solides fondements une science vraiment chrétienne. L'assemblée générale annuelle de cette société a eu lieu le mardi 22 mai sous la présidence de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Larisse, coadjuteur de Son Éminence Mgr le cardinal archevêque de Paris. Nous empruntons à l'exposé présenté par M. de Beaucourt, président de la Société, les renseignements qui ont plus particulièrement rapport au programme de la *Revue*. « *Le Polybiblion, revue bibliographique universelle*, la première, la plus importante de nos publications, gagne chaque jour en autorité, et je suis heureux d'avoir à constater que sa publicité s'accroît sans relâche... Dès le printemps de 1869, la Société bibliographique avait décidé la publication d'un *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, destiné à mettre entre les mains du public français tous les moyens d'étude pour la période antérieure au XVIe siècle. Notre érudit et zélé confrère, M. l'abbé Ulysse Chevalier, se mit à l'œuvre, et c'est après huit années d'un labeur infatigable qu'il nous a donné l'ouvrage dont vous avez un fascicule entre les mains. Je ne puis mieux faire que d'emprunter à M. Léopold Delisle, qui a bien voulu présenter ce fascicule à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, les propres paroles qu'il a prononcées, et où il a rendu un si bel hommage à l'œuvre de notre savant collaborateur : « Je ne sais pas, a-t-il dit, si dépouillement aussi considérable a jamais été entrepris et si jamais le luxe des citations a été poussé aussi loin. L'auteur a fait ce qui était humainement possible pour être complet ; il aurait même pu sacrifier une partie de ses notes et s'épargner beaucoup de renvois, qui, dans la pratique, seront reconnus inutiles. Le seul reproche sérieux qu'on puisse lui adresser, c'est d'avoir réuni un tel nombre d'indications, que, malgré la commodité d'un classement alphabétique rigoureux, la richesse du répertoire embarrassera et découragera beaucoup de lecteurs. Ce défaut, dont ne se plaindront pas les personnes familiarisées avec la bibliographie, n'empêchera pas l'œuvre de M. l'abbé Chevalier de devenir un livre classique auquel les historiens devront journellement recourir [1].... »

[1] Séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 20 avril, *Journal officiel* du 24. — Voici comme la *République française* a rendu compte de cette partie de la séance dans son numéro du 30 avril : « M. Léopold Delisle offre au nom de M. l'abbé *A. Chevalier* (*sic*) la première livraison du *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, publié par la Société bibliographique. Un pareil travail n'a de valeur qu'autant qu'il est complet et que l'auteur énumère toutes les sources sans exceptions auxquelles les historiens peuvent puiser. Nous aimons à croire que *M. l'abbé* (*sic*) a été assez impartial pour procéder de la façon que nous venons d'indiquer; mais cette impartialité est bien rare, surtout chez les historiens sacrés qui, en général, ont une tendance mar-

Digitized by Google

Dans le domaine de la bibliographie, nous devrions avoir à vous signaler le résultat du concours ouvert sur deux questions : *Jeanne d'Arc* et *l'Histoire des corporations ouvrières ;* mais un seul mémoire sur ce dernier sujet a été présenté, et le Conseil de la Société a prorogé le concours d'un an. L'engagement pris par la Société de publier les mémoires couronnés impose aux auteurs le devoir de ne soumettre que des travaux mûrement élaborés et achevés de tout point. Or le temps, évidemment, a été trop bref pour qu'un tel résultat ait pu être atteint du premier coup... Comme pour le *Répertoire des sources historiques*, il faut remonter très-haut dans nos annales si l'on veut retrouver l'origine de cette collection de *Petits Mémoires sur l'Histoire de France*, dont vous allez avoir sous les yeux le premier volume. Le projet remonte en effet à 1869. Dès cette époque, votre Conseil avait pensé que nos auteurs originaux offraient la matière d'une publication aussi instructive qu'attrayante pour la masse des lecteurs. Il y a, en effet, dans les récits des contemporains, une vivacité, une couleur, un charme que n'auront jamais des ouvrages modernes; or ces sources de notre histoire n'ont guère été accessibles jusqu'ici qu'aux érudits de profession et à quelques amateurs éclairés. Les mettre à la portée de tous dans des volumes composés avec le plus grand soin, entourés des éclaircissements qu'il convient de donner, élégamment imprimés, illustrés même d'après les monuments contemporains, c'est donc rendre service tout ensemble à la science et au public, c'est former une petite bibliothèque de choix s'adressant à un grand nombre de lecteurs et dont le succès est assuré. Le premier volume est consacré à *Saint Louis*, d'après les récits de Guillaume de Nangis et du confesseur de la reine Marguerite, et a été préparé par notre confrère M. René de Lespinasse, ancien élève de l'École des chartes. Deux autres de nos confrères, appartenant à la même école, MM. Ernest Babelon et Gabriel Richou, nous ont remis les manuscrits des *Derniers Carolingiens* et de la *Chronique de Du Guesclin... La Bibliothèque à vingt-cinq centimes* s'est enrichie de plusieurs brochures : *Les Sociétés secrètes*, où M. Claudio Jannet a si bien mis à nu la plaie qui ronge la société chrétienne; l'*Histoire des corporations ouvrières* et *l'Histoire de la charité*, œuvres déjà connues et appréciées de notre savant confrère M. Léon Gautier; *Marie-Antoinette*, due à la plume si délicate et si compétente de M. Maxime de la Rocheterie, qui, préparant depuis dix ans une histoire complète de la reine, n'a pas dédaigné de condenser en 128 pages le résultat de ses investigations ; l'*Histoire d'une com-*

quée à laisser de côté les ouvrages pouvant fournir des armes à leurs adversaires. Nombre de sources qui devraient figurer dans des répertoires prétendus complets sont passées sous silence. » Nous citons ces lignes à titre de document historique et comme un signe du temps.

Digitized by Google

*mune*, par M. Louis Gossin, où l'éminent professeur à l'Institut agricole de Beauvais a exposé, dans une suite de récits, avec autant de charme que d'érudition, les vicissitudes d'une commune depuis les temps gaulois jusqu'à la Révolution ; le tome II de l'*Histoire de la Révolution*, où M. Emmanuel de Saint-Albin a conduit son récit, à la fois sobre et saisissant, jusqu'à la mort de Louis XVI ; *La Saint-Barthélemy*, par M. Georges Gandy, exposé net et concluant, qui fait bonne justice de tous ces mensonges sans cesse répétés dans la presse révolutionnaire ; l'*Histoire des paysans*, par M. de Loray, travail consciencieux, qui sera utilement opposé aux pamphlets de M. Bonnemère ; enfin les deux premiers volumes d'une *Histoire de France*, où notre excellent confrère, M. Edmond Demolins, a mis tout son talent, toute son âme, et qui est, nous n'en doutons pas, destinée à un très-grand succès. — Dans la collection de *Brochures sur la Révolution* ont paru : *Pétion*, par M. Georges Michel ; *Le Tribunal révolutionnaire*, par M. Robert Nuay ; *Robespierre*, par M. Adrien Maggiolo, une des brochures les plus remarquées de la collection ; *Le 20 juin 1792*, par M. Maxime de la Rocheterie, où se retrouvent les qualités si appréciées de notre habile collaborateur ; *Les Volontaires de 1792*, par M. Rastoul, l'auteur d'une très-bonne *Histoire populaire de la Révolution ; La Chute des Girondins*, par M. Sciout, l'auteur d'un savant ouvrage sur la *Constitution civile du clergé ;* enfin *Les Prêtres déportés en 1793*, par M. Louis Raymond... La conférence d'études historiques conserve son public d'élite, sous la direction si précieuse de notre éminent confrère, M. Terrat, professeur à l'Université catholique de Paris. Elle a entendu, cette année, un exposé des origines de notre droit fait par son directeur et un exposé de l'histoire littéraire de la France au moyen âge. » Nous ajouterons sur ce point, qui a pour la *Revue* un intérêt particulier, puisque l'objet de cette conférence est la science historique dans son ordre critique le plus élevé, qu'à certains jours elle a eu le plaisir et l'honneur d'écouter des hommes comme M. d'Abbadie, de l'Académie des sciences, sur le *Droit éthiopien ;* le R. P. Martinov, sur le *Testament de Pierre le Grand ;* M. A. Héron de Villefosse, sur les *Règles générales de l'épigraphie latine ;* qu'enfin plusieurs de ses jeunes membres y ont lu de très-bons travaux.

La Société bibliographique a rencontré, sans doute, dans les efforts qu'elle fait depuis bientôt dix années pour unir les hommes de foi et les hommes de science dans l'amour, le culte et la défense de la vérité, beaucoup d'obstacles et de grandes difficultés, mais le document suivant, dont M. de Beaucourt a donné lecture à l'Assemblée générale, la récompense, et au delà, de ses labeurs et de ses peines. Nos lecteurs nous sauront d'autant plus de gré de le placer sous leurs yeux, que ce n'est pas seulement la Société bibliographique, mais la science catholique en général, et surtout la science historique et sa vulgarisation qui sont

Digitized by Google

louées et bénies par le suprême représentant de la vérité sur la terre.

« A nos chers fils, le Président et les membres du Conseil de la Société bibliographique catholique de Paris [1].

## PIE IX PAPE.

« Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

« Quoique de graves soucis Nous aient longtemps forcé de différer Nos félicitations, Nous ne pensons pas cependant, bien-aimés fils, que Notre silence Nous ait fait accuser par vous de négligence. Ce qui est, en effet, l'objet de Nos plus vifs désirs, ce que Nous jugeons non-seule-

[1] *Dilectis Filiis Præsidi et Consilio Societatis Bibliographicæ catholicæ Parisiensi, Luteliam Parisiorum, 35, rue de Grenelle.*

PIUS PP. IX.

Dilecti Filii, Salutem et apostolicam Benedictionem.

Licet gravibus distenti curis, diu differre debuerimus gratulationes Nostras, Dilecti Filii, minime tamen arbitramur, vos in silentio Nostro suspicatos fuisse neglectum. Quod enim optamus maxime, quod tuendæ religioni, restituendæ scientiæ, refellendis erroribus, illustrandis mentibus, non opportunum modo, sed necessarium ducimus, id a vobis factum, nequimus non habere acceptissimum. Profecto dum nefario typorum abusu auctoritas Ecclesiæ convellitur, calumniis pulsatur Clerus, Deus ipse cum omni supernaturalium rerum ordine rejicitur, veritas oppugnatur, historia corrumpitur, concitantur cupiditates, vitiantur mores; par est omnino, ut typi convertantur ad prævertendum pro viribus exitium, eorum opera paratum, et ad compulsos ad illud, innumeris artibus, a pernicie, quoad fieri potet, retrahendos. Atqui vos id facere conamini, sive per recensionem vulgatorum in dies operum, qua latens pravorum virus detegitis; sive per sana ac solida principia, ad quæ scientiam revocare studetis; sive per historiam, cujus commenta rejicitis, et veritatem restituitis; sive per religiosam moralemque doctrinam, quam leniter mentibus ingeritis; sive per graphicam enarrationem earum ordinis subversionum, quæ non semel patriam vestram lacrymis, ruina, sanguine complerunt. Hæc vero, ut latissime propagentur, et maxime præsto sint populo, qui tot circumventus fraudibus, ad sociale ædificium, in propriam cladem subruendum compellitur; vos per exigua scripta, tenuissimo dirhibenda pretio, vulgatis; quæ suis illecebris lectores sibi conciliando nativam hujusmodi perturbationum fœditatem ac sævitiam animis dilucide exhibeant. Itaque gratulamur vobis, quod ita religioni simul et patriæ prospicientes, ab ipsa et a fratribus in errorem inductis atrocissimas calamitates avertere contendatis. Piissimo huic studio laboribusque vestris faveat Deus, eosque largiore semper augeat fructu; ut vel plane deprecentur a vobis timenda mala, aut saltem mitiora fiant eorum opera, quibus veritas illuxerit. Interim vero superni favoris auspicem excipite Benedictionem apostolicam, quam paternæ Nostræ benevolentiæ testem vobis omnibus, Dilecti Filii, et iis qui vestro suffragantur operi, peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die XIV Maii anno MDCCCLXXVII, Pontificatus Nostri anno Tricesimo primo.

PIUS PP. IX.

Digitized by Google

ment opportun, mais véritablement nécessaire pour la défense de la foi, pour le renouvellement de la science, pour la réfutation des erreurs, pour l'illumination des intelligences, vous l'avez fait, et il Nous est impossible de ne point l'avoir pour très-agréable. Assurément, alors que par un criminel abus de la presse, l'autorité de l'Église est ébranlée, le clergé poursuivi d'accusations calomnieuses, Dieu lui-même rejeté avec tout l'ordre surnaturel, la vérité battue en brèche, l'histoire corrompue, les passions surexcitées et les mœurs perverties, il est trop juste que l'on se serve de cette même presse, pour essayer de prévenir tant de désastres qu'elle a préparés et pour arracher, s'il se peut, à l'abîme tous ceux qu'elle y pousse de mille et mille manières. Or c'est ce que vous vous efforcez de faire, soit par cette revue où vous rendez compte de tous les ouvrages nouveaux, et où vous découvrez à tous les yeux le venin caché dans ceux de ces livres qui sont mauvais ; soit par les sains et solides principes auxquels vous vous efforcez de ramener la science; soit par l'histoire dont vous combattez les mensonges et que vous reconstruisez en sa vérité; soit par l'instruction religieuse et morale que vous faites doucement pénétrer dans les âmes; soit par le récit de ces bouleversements qui, plus d'une fois déjà, ont rempli votre pays de larmes, de ruines et de sang. Et afin que tous ces renseignements soient très-largement propagés, et surtout qu'ils soient mis à la portée du peuple, qui circonvenu par tant de mensonges, est poussé, pour sa propre ruine, à la destruction de l'édifice social, vous avez soin de les répandre, à aussi bas prix que possible, sous la forme de petites brochures, qui se font des lecteurs par le charme dont elles sont revêtues, et mettent en lumière, pour tous les esprits, le caractère odieux et barbare de toutes ces perturbations. C'est pourquoi Nous vous félicitons de ce que, veillant en même temps aux intérêts de la religion et à ceux de la patrie, vous faites tous vos efforts pour éloigner de la France et de vos frères égarés les épouvantables catastrophes qui les menacent. Que Dieu bénisse ce zèle très-charitable; qu'il bénisse vos travaux et leur fasse porter des fruits de plus en plus abondants, afin que vous éloigniez tout à fait les calamités qui sont à redouter, ou que, du moins, elles soient atténuées, grâce au concours de ceux qu'aura éclairés la lumière de la vérité. — En attendant, recevez, chers fils, comme gage de la protection divine et de Notre paternelle bienveillance, la bénédiction apostolique, que Nous accordons de tout Notre cœur à vous tous, et à ceux qui prennent part à votre œuvre.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 14 mai de l'année 1877, de Notre Pontificat la trente et unième.

« PIUS PP. IX. »

Dans une improvisation pleine de verve et de traits charmants, M. Léon Gautier a fait ressortir les enseignements contenus dans le

Digitized by Google

bref du Saint-Père. Mgr l'archevêque de Larisse a prononcé ensuite quelques paroles pleines de tact, d'élégance et d'onction. Sa Grandeur, qui a bien voulu récemment se faire inscrire au nombre des membres titulaires de la Société bibliographique, n'a pas hésité à la comparer à l'œuvre de la Propagation de la foi. Elle a donné, en terminant, à l'assemblée sa bénédiction épiscopale.

L'Église bénit la science chrétienne. Moins que jamais, à l'heure présente, les catholiques doivent se désintéresser du mouvement intellectuel. Nous sommes heureux de les voir figurer avec honneur dans toutes les institutions, associations ou réunions scientifiques, où leur présence peut être utile, sans compromettre les intérêts de la sainte cause qu'ils défendent. Nous les voyons avec plaisir assister en bon nombre, tous les ans, à la réunion des délégués des sociétés savantes des départements à la Sorbonne. Cette réunion a eu lieu, cette année, du 4 au 7 avril. Parmi les lectures faites, nous mentionnerons, un peu pêle-mêle, dans la section d'archéologie : M. Léon de Vesly : *La Carte préhistorique de la Seine-Inférieure;* M. Léon Renier, président : *Observations sur une tuile portant le nom de la légion romaine VIII AVGVSTA et celui du légat CAPPIVS;* M. Joseph de Baye : *Quelques Traces de l'âge du bronze en Champagne;* M. Darlet : *La Pierre, le bronze et le fer dans les environs de Clamecy (Nièvre);* M. Auguste Lebeau : *Notes sur les formalités usitées au moyen âge pour les changements de sceaux;* M. Georges Lecocq : *Étude sur les images du culte de saint Quentin, dans la ville de ce nom;* M. Nicaise : *Mémoire sur la station préhistorique de Saint-Martin-du-Pré (Marne);* M. Julliet : *Dissertation sur diverses inscriptions romaines des musées de Sens et de Lyon;* M. Émile Travers : *Nouvelles observations sur les inscriptions du marbre de Thorigny.* Nous mentionnerons dans la section d'histoire et de philologie : M. Victor de Saint-Genis : *La Charité légale au XVIIe siècle; le bureau des pauvres de l'hôpital général de Châtellerault;* M. Maggiolo : *Les Archives scolaires de la Beauce et du Gâtinais, de 1560 à 1808;* M. Fierville : *Étude sur Étienne de Rouen, moine du Bec au XIIe siècle;* M. Lud. Drapeyron : *Les Nouvelles Institutions géographiques de la France;* M. Brassart : *Origine du comté de Flandre, d'après des chroniques inédites;* M. l'abbé Dessailly : *L'Authenticité du grand testament de saint Remi;* M. de Lannereyns : *Note sur l'*habeas corpus *de la bourgeoisie de Saint-Omer, au XIVe siècle;* M. Antonin Macé : *Le Comte de Plélo et le général Lamotte de Lapeyrouse;* M. Abel Desjardins : *Maximes d'un homme d'État du XVIe siècle (Guichardin);* M. Caillemer : *Un Commisaire-priseur à Pompéi sous le règne de Néron;* M. François Combes : *Ambassade du maréchal de Tessé à Rome, pendant la guerre de la succession d'Espagne, d'après les documents inédits tirés du dépôt de la guerre;* M. Gaffarel : *Découverte du Brésil par les Français;* M. E. de Robillard de Beaure-

Digitized by Google

paire : *Les Travaux historiques des moines de la Congrégation de Saint-Maur, sur le mont Saint-Michel;* M. Boucher de Molandon : *Jeanne d'Arc et sa famille, nouveaux documents.* — A propos de cette communication de M. de Molandon, qui avait déjà, par divers travaux, bien mérité de l'héroïque vierge de France, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs, que l'imprimerie de MM. Pillet et D. Dumoulin imprime en ce moment, avec un soin tout particulier, un travail étendu sur *la Famille de Jeanne d'Arc :* recherches généalogiques, précédées de la correspondance de Charles Du Lys avec Jean Hordal, vers 1610, et suivies de preuves authentiques, enquêtes, informations et arrêts des XVe, XVIe et XVIIe siècles. Ce travail, dû à la collaboration de MM. E. de Bouteiller, ancien député de Metz, et le baron de Braux, de Nancy, sera prochainement mis au jour à la librairie Claudin.

Revenant à la réunion des société savantes, nous terminerons ce qui la concerne en citant un passage du discours prononcé à la séance solennelle du 7 avril, par M. le Ministre de l'Instruction publique. Ce passage a trait à une découverte des plus importantes faite récemment par notre savant collaborateur, M. l'ingénieur Kerviler : « J'ai réservé pour la fin une découverte... destinée à avoir sur les études préhistoriques une influence décisive. Un jeune ingénieur, M. Kerviler, occupé à creuser un bassin à Penhouët, près Saint-Nazaire, a constaté que les couches d'alluvion qui avaient été déposées par le fleuve, pouvaient se compter d'une manière régulière, absolument comme les années d'un sapin peuvent se compter par les couches concentriques du bois... M. de Quatrefages écrivait dernièrement, dans son livre sur l'espèce humaine, qu'il avait été impossible, jusqu'à présent, de déterminer d'une façon un peu précise la valeur chronologique des couches successives qui se sont formées soit dans les tourbières, soit dans d'autres alluvions, et qu'on n'avait aucune manière de déterminer les accroissements annuels ainsi formés. La découverte de M. Kerviler vient, je crois, de résoudre ce problème, au moins pour cette partie de la France... Les couches, étant comme je viens de le dire, de 3 millimètres et demi, il en résulte que 35 centimètres représentent un siècle..... Déjà on a pu, grâce aux objets trouvés à différentes profondeurs, arriver à des résultats chronologiques importants. Ainsi, on a découvert des monnaies de l'empereur gaulois Tétricus, et la profondeur des couches où on les a trouvées, comparées au sol actuel, donne la date de trois cents ans après Jésus-Christ. C'est à peu près la date à laquelle vivait Tétricus. En allant plus avant, on a trouvé dans une couche de sable plus profonde des épées et un poignard en bronze, une hache en pierre polie avec manche de corne de cerf, des bois de cerf aiguisés, des pierres percées qui servaient d'ancres à des embarcations, et étant donnée l'hypothèse de 35 centimètres par siècle, ces objets correspondraient au Ve siècle avant Jésus-Christ. C'est

Digitized by Google

aussi à cette époque que l'on peut les rapporter, d'après les données de la science. Je ne crois pas devoir insister davantage sur l'intérêt qui s'attache à cette découverte, qui permettra de fixer approximativement la fin de l'époque quaternaire sur ce point du globe, et qui suscitera certainement des recherches analogues sur d'autres points de la France et de l'Europe. »

Ce sont aussi des réunions destinées surtout à mettre en communication ensemble les érudits de province, à établir des liens entre les sociétés savantes des départements, que les congrès annuels fondés par le regretté M. de Caumont. Le congrès scientifique de France a tenu sa quarante-troisième session à Versailles, du 17 au 27 mai. Du 28 mai au 3 juin le congrès archéologique de France a tenu à Senlis sa quarante-quatrième session. Parmi les questions inscrites à son programme, nous mentionnerons les suivantes : Des études préhistoriques dans la région du nord de la France et particulièrement dans l'arrondissement de Senlis. — Numismatique gauloise du *pagus Silvanectensis*. — Numismatique mérovingienne. — Rechercher l'origine des Silvanectes. — Quelle est la véritable signification à donner aux mots *mansio* et *mutatio* dans les itinéraires? — Des Lêtes. Quel a été leur rôle à Senlis? — Epigraphie. Inscriptions antiques, pierres tombales, cloches, etc. Donner le recueil des inscriptions du moyen âge, soit en langue latine, soit en langue vulgaire. — Architecture militaire. Décrire les châteaux de Montépilloy, de Vez, etc. — Architecture civile et domestique. Anciennes habitations seigneuriales ou bourgeoises ; leurs constructeurs et principaux possesseurs. — Séjour des rois à Senlis et autres localités voisines; actes d'intérêt général qu'ils y ont rendus. — Institutions administratives, financières, judiciaires et ecclésiastiques avant 1789. — Rechercher les origines et suivre le développement de l'institution du notariat dans l'arrondissement de Senlis. Indiquer l'avantage qu'il serait possible de retirer, au point de vue historique, de l'étude des registres des anciens notaires. — Proverbes et chants populaires. Donner les contes et légendes répandus dans la contrée; faire connaître les mœurs et usages particuliers. — Faire connaître l'histoire des compagnies d'archers et d'arquebusiers; donner les surnoms des diverses compagnies et en expliquer l'origine. — Y a-t-il eu dans le département de l'Oise des trouvères, des ménestrels? Signaler leurs œuvres imprimées ou manuscrites. — Existe-t-il d'anciens textes en langue vulgaire? Faire dans l'étude du dialecte parlé autrefois et de nos jours la part de l'influence picarde et de l'influence française; dresser le catalogue des mots de patois encore employés dans le pays et signaler particulièrement ceux qui n'existent pas dans les dictionnaires de MM. Littré et Corblet. — Donner la biographie des plus célèbres antiquaires et érudits nés dans le département de l'Oise. Faire connaître le mouvement des études archéologiques depuis vingt ans dans la même région. — Topographie

Digitized by Google

archéologique. Bibliographie archéologique. Dresser le catalogue de tous les travaux publiés sur les antiquités de l'arrondissement de Senlis. — Nous terminerons aujourd'hui ce qui concerne le mouvement historique en province, en annonçant la constitution à Rennes d'un comité destiné à préparer la publication des *Acta sanctorum Britanniæ Armoricæ*. Ce comité, placé sous le haut patronage de Son Éminence Monseigneur le cardinal archevêque de Rennes et de Nosseigneurs les évêques de Bretagne, se compose de MM. de la Borderie, ancien député d'Ille-et-Vilaine; Ropartz, président de l'Association bretonne pour la classe d'archéologie, et de nos savants collaborateurs, M. l'abbé Chauffier, secrétaire de l'évêché de Vannes, et le R. P. Dom Plaine, religieux bénédictin de la Congrégation de France, plus particulièrement chargé de diriger la publication, qui comprendra, selon toute apparence, deux volumes in-4° à deux colonnes. Nous espérons que l'autorité civile voudra aussi prêter son concours à ce projet si louable, et que les conseils généraux de Bretagne tiendront à honneur de l'encourager. Il serait à désirer que chacune de nos anciennes provinces eût toujours sur le métier quelque travail scientifique, destiné à perpétuer le souvenir de son passé religieux, politique, militaire, littéraire, etc. Ce serait là de la bonne, de l'excellente décentralisation. Il y aurait plaisir à rencontrer dans les archives, dans les bibliothèques de France et de l'étranger, tel ou tel érudit, envoyé en mission par telle ou telle province, de même qu'on y rencontre des érudits envoyés en mission par l'État.

Nous extrayons les renseignements suivants du rapport de M. le baron de Watteville, directeur des sciences et des lettres, à M. le Ministre de l'Instruction publique, sur le service des missions et voyages scientifiques en 1876. « M. Tuetey a été envoyé à Rome [1], pour collationner un registre important du Trésor des chartes, qui manquait aux Archives nationales. Ce registre renferme le recueil des actes de la Chambre royale, lettres, états de fiefs, devis de fortifications de 1180 à 1212. Il a collationné sur un manuscrit, le texte du *Journal d'un bourgeois de Paris* sous les règnes de Charles VI et de Charles VII; enfin il a copié un fragment inédit du journal d'un autre bourgeois de Paris sous Charles VII... M. Bonnassieux a été en Espagne rechercher

[1] A côté des érudits envoyés en mission par le ministère, il ne faut pas oublier, quand l'occasion se présente, de signaler ceux qu'on pourrait appeler les volontaires de l'érudition française. Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que notre savant collaborateur, M. Henri de l'Épinois, arrive de Rome, où il vient de surveiller l'impression d'une édition complète et définitive du procès de Galilée, qui paraît en ce moment à la librairie Palmé. — A ce propos, nous annoncerons également une autre publication, due à un de nos plus éminents collaborateurs : c'est la réunion des travaux donnés ici même par M. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice, sous ce titre : *La Bible et les découvertes modernes en Égypte et en Assyrie*, avec des illustrations d'après les monuments. (Paris, Berche et Tralin, 2 vol. in-12).

Digitized by Google

des documents inédits, relatifs à l'expédition que Philippe le Hardi, roi de France, fit en 1285 en Catalogne. On se rappelle que le but de l'entreprise était d'assurer à Charles de Valois, second fils du roi, la couronne d'Aragon, que le Saint-Siége venait de lui accorder au détriment du roi Pierre III. M. Bonnassieux a fait des recherches à Toulouse, à Carcassonne, à Perpignan, et en Catalogne, à Girone et à Barcelone. C'est dans cette dernière ville qu'elles ont été le plus fructueuses. Les registres de la chancellerie de Pierre III ont été dépouillés avec le plus grand profit. Toute l'histoire de la guerre s'y trouve en effet contenue. Après les archives de la couronne d'Aragon, celles de la cathédrale et celles de la ville de Barcelone ont fait l'objet d'utiles recherches. En résumé, M. Bonnassieux a recueilli dans les divers dépôts de Barcelone plus de quatre-vingts pièces inédites. Ces documents permettent désormais de se rendre un compte exact de la campagne de 1285, en fournissant le moyen de contrôler le récit des chroniqueurs contemporains... M. de Mas-Latrie a été plusieurs fois déjà à Venise recueillir tous les documents concernant les relations de la France avec la République. Son attention a été surtout attirée par les dépêches des ambassadeurs adressées à la seigneurie de Venise, pendant leur résidence en France aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Dans ses missions antérieures, M. de Mas-Latrie avait copié cent trente-huit volumes, liasses ou portefeuilles. De sa mission de 1876, il a rapporté dix nouveaux volumes qui ont été remis, ainsi que les précédents, à la Bibliothèque nationale, où ils sont à la disposition du monde savant.. M. Bonnardot a préparé en Lorraine, des travaux destinés à enrichir la collection des *Documents inédits*. En même temps qu'il copiait des chartes françaises dans les bibliothèques, les archives municipales ou hospitalières de Toul, de Nancy, d'Épinal, de Verdun, il découvrait des fabliaux inédits sur les gardes des volumes et prenait des notes sur les manuscrits précieux que possèdent les bibliothèques de ces diverses localités. »

Nous dirons aujourd'hui seulement un mot de l'enseignement supérieur. C'est avec un vrai plaisir que nous enregistrons les résultats, chaque jour plus heureux, de la loi de 1875. Deux chaires nouvelles ont été inaugurées, l'une à la Faculté de droit et l'autre à la Faculté des lettres de l'Université catholique de Paris. Elles sont occupées par deux de nos collaborateurs, la chaire *d'économie sociale* par M. Claudio Jannet, qui ne manquera pas d'y faire une place à l'histoire, et la chaire *d'antiquités chrétiennes* par M. l'abbé Duchesne. — Nous nous reprocherions de ne pas mentionner ici deux institutions qui se rattachent en quelque manière à l'enseignement supérieur, et dont le succès est de bon augure : la *Société des conférences littéraires et*

Digitized by Google

*scientifiques*, qui prospère sous la direction ou le patronage d'hommes comme MM. E. Beluze, l'abbé Lebrun, L. de Waziers, etc., et le *Salon des œuvres* que tenait cette année, avec une exquise courtoisie, un éminent professeur, M. Antonin Rondelet. Une large place est faite à nos études, soit au *Salon des œuvres*, soit dans les Conférences [1]. Parmi les communications que j'ai eu le plaisir d'entendre au Salon, je ferai une mention spéciale de celle de notre collaborateur M. J. Vaesen sur les *Juridictions lyonnaises avant 1789*, et celle de M. l'abbé Soulié, curé d'Issy, sur le *Mouvement intellectuel en Allemagne*.

Il m'est doux, en terminant cette chronique, de servir d'interprète à la rédaction de la *Revue*, pour nous associer, du fond du cœur, aux hommages que l'univers catholique vient de rendre au Père commun, au grand et glorieux Pape, qui a vu les années de Pierre et qui les a dépassées, au saint vieillard dont l'éloquence est toujours jeune comme son âme, et dont la douceur inébranlable offre, pour ainsi dire, aux yeux des hommes, une vivante image de l'esprit et des destinées de l'Église, à travers les épreuves redoublées d'un pontificat dont la durée est sans exemple dans l'histoire.

MARIUS SEPET.

[1] Les Conférences ont lieu les lundis et vendredis, à quatre heures et demie précises, rue Bonaparte, 112; le Salon des œuvres se tient dans le même local tous les mercredis, à huit heures du soir.

Digitized by Google

# REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

## I

### PÉRIODIQUES FRANÇAIS

Mgr Meignan, évêque de Châlons, vient de faire paraître un fragment d'un nouveau livre qu'il prépare, où il établit que les deux premiers livres des Rois, appelés dans les Bibles hébraïques livres de Samuel, ne sont pas de la même époque que les troisième et quatrième livres, mais d'une date antérieure. La principale raison qu'il en donne, c'est que les détails biographiques, les faits personnels, les incidents de la vie domestique abondent dans les livres de Samuel, tandis que le récit des guerres et des événements publics est sommaire et sec, comme il arrive chez les écrivains qui racontent des événements contemporains ou peu éloignés. Les deux derniers livres des Rois ont un caractère tout opposé. Les livres de Samuel ont été rédigés vraisemblablement, quoiqu'il soit impossible de donner une date certaine et précise, au commencement du xe siècle avant Jésus-Christ, peu après la mort de David. Des morceaux considérables peuvent provenir de Samuel, mais une main inconnue a refondu le tout au commencement du règne de Salomon. — Le savant prélat établit également le caractère historique des livres de Samuel et la vérité des faits surnaturels qu'ils nous rapportent, l'institution divine de la royauté, le rôle et l'action des prophètes dont la mission divine n'était alors contestée par personne, pas plus dans le royaume de Juda que dans le royaume d'Israël; il étudie enfin en détail les faits les plus importants et les sources des livres de Samuel.

— Le *Commerce des céréales en Attique au IVe siècle avant notre ère* a été l'objet d'une consciencieuse étude de M. G. Perrot, membre de l'Institut [2]. Les longues études de l'auteur sur l'antiquité grecque

[1] *De l'Autorité des deux premiers livres des Rois ou Livres de Samuel : Correspondant*, livraison du 25 avril 1877; — *Revue de Champagne et de Bric* livraison d'avril 1877.

[2] *Revue historique*, mai-juin 1877.

Digitized by Google

et ses connaissances épigraphiques lui ont permis d'éclaircir plusieurs points et de fournir des détails circonstanciés qui complètent les nombreux travaux faits jusqu'à ce jour sur les Grecs et sur leur commerce. Malgré ce mérite, l'article de M. Perrot n'eût été, pour le lecteur, que d'un intérêt médiocre, si l'auteur ne fût sorti de son sujet en nous faisant, en quelque sorte, l'histoire du commerce d'Athènes à l'époque de sa plus grande prospérité. Il montre qu'au IVe siècle avant notre ère, Athènes était l'un des entrepôts les plus considérables du commerce maritime de la Méditerranée. A la suite des catastrophes qui terminèrent la guerre du Péloponèse, Athènes se releva rapidement de ses ruines, et « vers le milieu du IVe siècle, elle devait arriver à un chiffre d'affaires plus élevé qu'au temps même de Périclès. » M. Perrot étudie aussi les institutions organisées pour favoriser le développement du commerce: Athènes avait, sous le nom de *juges maritimes*, un véritable tribunal de commerce, institution que Rome ne connut jamais. L'auteur de ce mémoire s'arrête au IIIe siècle avant notre ère, parce qu'alors, dit-il, les documents lui manquent pour le poursuivre. Athènes est en décadence, et sa ruine est proche; elle va perdre bientôt son indépendance sous les coups des Macédoniens.

— C'est avec le plus vif empressement que nous signalerons aux lecteurs de la *Revue* un savant article de notre éminent collaborateur, M. Léon Gautier, sur *le Style des Chansons de geste* [1]. L'autorité de l'auteur en pareille matière est connue : tout le monde sait quels progrès ont fait faire à l'étude de nos anciens poëmes ses *Epopées françaises*, plusieurs fois honorées du grand prix Gobert, et dont il prépare aujourd'hui une nouvelle édition. La spontanéité, le naturel, la simplicité, l'absence de tout travail artistique et de tout apprêt littéraire: telles sont quelques-unes des qualités de nos vieilles Epopées. Ces qualités ont même engendré certains défauts : nos poëtes sont peu observateurs, ils ne connaissent point les ressorts secrets de l'âme humaine : « il n'y a pour eux que deux groupes d'âmes ici-bas: les âmes des traîtres et celles des loyaux chevaliers. » M. Gautier montre que les chansons de geste sont le reflet de la vie féodale, et qu'elles sont surtout animées de l'esprit chrétien. Il répond à ceux qui prétendent que les chansons de geste n'ont pas de style, pas d'unité, pas de but véritablement épique, pas de merveilleux, pas de caractères, pas de doctrine. Nous regrettons de ne pouvoir donner une analyse plus complète de cette remarquable étude historique et littéraire, écrite par celui qui a à la fois le mieux compris et le plus savamment analysé et critiqué nos vieilles poésies nationales.

— La fameuse charte de commune octroyée en 1182 à la ville de Beaumont en Argonne, par Guillaume de Champagne, archevêque de

[1] *Revue du Monde catholique*, 10 et 25 mai 1877.



Digitized by Google

Reims, a servi de base à une remarquable étude de M. l'abbé Defourny sur l'Église et l'affranchissement des communes au moyen âge [1]. La *Loi de Beaumont* fut le modèle d'un grand nombre d'autres chartes de commune, et malgré les travaux de plusieurs historiens, tout n'a pas été dit à son sujet; la coutume de Beaumont compte parmi les plus importantes de notre histoire, et M. Guizot l'a appelée une des plus libérales du moyen âge. « C'est, dit M. l'abbé Defourny, la conception d'une société parfaite, avec un gouvernement modèle, et elle a été heureusement appliquée pendant six siècles. » L'auteur fait l'analyse de cette coutume et la commente savamment; cette étude formera les premiers chapitres de la réimpression de l'ouvrage sur la loi de Beaumont dont M. l'abbé Defourny va prochainement faire paraître une nouvelle édition.

— L'histoire des institutions politiques et administratives du moyen âge vient d'être éclairée d'une lumière nouvelle par l'étude de M. J. Havet sur *Les Cours royales des Iles Normandes* [2]. Bien que dépendant du royaume d'Angleterre, les îles anglo-normandes eurent une administration à part dès le XIIIe siècle : c'est l'histoire de cette administration qui fait l'objet du mémoire de M. Havet; il doit comprendre cinq chapitres : 1° les présidents des cours royales; 2° les membres; 3° les officiers de ces cours; 4° la manière dont elles sont organisées; 5° l'étendue de leur juridiction. Après une étude critique des sources auxquelles il a puisé, l'auteur nous fait connaître l'étendue du pouvoir des présidents ou *gardiens des îles*. Ces fonctionnaires, nommés par le roi, étaient révocables; ils avaient la jouissance des biens du domaine royal dans les îles, et cumulaient les pouvoirs administratifs, judiciaires et militaires; ils pouvaient avoir des lieutenants pour exercer leurs fonctions à leur place. Dès l'origine, les gardiens se dispensèrent d'aller à Jersey et à Guernesey tenir la cour du roi en personne, et ils instituèrent, pour les remplacer dans ces fonctions, deux baillis, dont les attributions étaient purement civiles, mais qui avaient une responsabilité très-sérieuse. « Chaque fois que des commissaires royaux ou justiciers *itinérants* venaient au nom du roi tenir les assises dans les îles, tous ceux qui avaient été baillis depuis les dernières assises devaient comparaître devant les justiciers et leur remettre les *rôles* qu'ils avaient dû tenir durant leur administration. Ces rôles étaient examinés, et le bailli puni si l'on trouvait qu'ils ne fussent pas bien tenus. » On voit que cette institution avait beaucoup d'analogie avec celle des baillis, en France, sous Philippe-Auguste et sous saint Louis. Ici s'arrête la première partie du travail de M. J. Havet; nous suivrons avec lui le développement de cette étude, qui a fait

[1] *L'Association catholique*, livr. des 15 avril et 15 juin 1877.
[2] *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1re et 2e livr. de 1877.

Digitized by Google

l'objet d'une thèse remarquée à l'École des chartes, et qui aujourd'hui sera accueillie avec faveur par le public érudit.

— L'infatigable directeur de la *Bibliothèque nationale*, M. Léopold Delisle, vient de livrer au public l'analyse de quarante-six lettres, presque toutes inédites, du pape Alexandre IV[1]. C'est un fragment du dernier registre de ce pontife, mort en 1261. Ce recueil, venu du cardinal Mazarin, est maintenant possédé par la Bibliothèque nationale; plusieurs des bulles ou lettres qu'il renferme sont du plus haut intérêt pour l'histoire de la France, de l'Italie et de l'Angleterre. — A côté de cette importante publication, nous signalerons le *Fragment d'un compte de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons*[2], se rapportant à l'année 1276. L'éditeur, M. le comte de Marsy, a découvert ce document dans la couverture d'un livre classique du commencement de ce siècle. Ce compte se rapporte à l'administration des fermes de l'abbaye, et complète sur ce point l'histoire de Notre-Dame de Soissons, publiée au XVII^e siècle, par Dom Michel Germain. Un autre document plus curieux et se rapportant presque à la même époque, c'est celui que vient de publier M. A. Bruel, sous ce titre : *Visites des monastères de l'ordre de Cluny de la province d'Auvergne, en 1286 et 1310*[3]. En rapprochant ce document du travail analogue qu'a publié, il y a quelques années, notre savant collaborateur M. Siméon Luce[4], pour les monastères du Poitou, on peut comparer l'état des couvents à la fin du XIII^e siècle et au commencement du XIV^e, vingt-cinq ans plus tard. On sait que ces sortes de documents font connaître dans le plus grand détail le nombre des moines, l'état de chaque couvent, la ponctualité dans l'observance de la règle, etc. Le texte édité par M. Bruel montre qu'au commencement du XIV^e siècle, on n'avait presque pas à se plaindre du relâchement de la discipline dans les monastères de l'ordre de Cluny.

— M. Marchegay a été mis à même par M. le duc de La Trémoille d'étudier à fond les richesses du chartrier que celui-ci conserve et classe avec un soin si zélé et si intelligent. Il a déjà, à plusieurs reprises, fait profiter le public érudit de ses curieuses investigations. Aujourd'hui, il nous donne tout un ensemble de documents se rattachant à un épisode de l'existence d'Olivier de Coetivy, sénéchal de Guyenne, frère de l'amiral tué au siége de Cherbourg. Olivier, chargé de la défense de la Guyenne, se laissa surprendre en octobre 1452, et demeura prisonnier en Angleterre pendant plus de deux ans. Il ne recouvra sa liberté que moyennant une grosse rançon, et c'est l'histoire des rapports du sénéchal de Guyenne avec les Anglais, relativement au payement de cette rançon,

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1^re et 2^e livr. de 1877.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, 4^e série, t. V, p. 237.

Digitized by Google

que M. Marchegay élucide de la façon la plus complète [1]. Nous regrettons seulement que l'auteur, au lieu de relier l'une à l'autre les dix-sept pièces qu'il publie par un substantiel commentaire, comme ceux dont il sait enrichir les documents qu'il met au jour, se soit contenté de placer une analyse de quelques pages en tête de ces pièces. — Encore une remarque: M. Marchegay dit sans hésitation que Charles VII fit épouser à Coetivy, en 1458, *la seconde des filles* qu'il avait eues d'Agnès Sorel; il aurait, je crois, quelque difficulté à fournir une preuve sérieuse à l'appui de son dire.

— Nous n'aurions peut-être pas parlé du dernier fragment de l'intéressante étude de M. de la Borderie sur *Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488* [2]— bien qu'on y trouve des détails curieux sur les suites de la bataille de Saint-Aubin, la capitulation de Saint-Malo et le traité du Verger qui lui succéda,—si l'auteur n'était revenu à a charge [3] avec un dossier important de lettres de Charles VIII au vainqueur de Saint-Aubin, récemment acquises pour la Bibliothèque nationale, et dont M. L. Delisle a eu la gracieuseté de lui envoyer la copie. On y trouve des détails inconnus, notamment la mention d'un combat, complétement ignoré jusqu'ici des historiens, qui eut lieu quelques jours avant la bataille de Saint-Aubin, entre les gens d'armes du sire d'Albert et un détachement de l'armée française. — Mais nous nous reprocherions de ne point signaler une autre étude, où M. de la Borderie a fait bonne justice de la *légende du souper de La Trémoille après la bataille de Saint-Aubin*. Cette étude a paru dans le *Cabinet historique* [4], si bien dirigé par notre collaborateur M. Ulysse Robert. Il s'agit du meurtre prétendu des prisonniers de guerre que Louis de La Trémoille aurait condamnés sans jugement à mourir après les avoir fait asseoir à sa table. C'est une fable que l'on ne répétera plus, il faut l'espérer.

— Après les remarquables études sur Louis XVI, les états généraux, le 13 vendémiaire, le 13 fructidor et le 18 brumaire, publiées par M. le baron de Larcy dans le *Correspondant*, l'éminent publiciste, profitant des loisirs que lui ont faits les événements qui, en 1876, l'ont écarté momentanément de la scène politique, vient de commencer une mportante série d'articles sur la *Restauration* [5]. On s'étonnera peut-être de ce que, étudiant les *vicissitudes politiques de la France* (en remon-

[1] *La Rançon d'Olivier de Coetivy, seigneur de Taillebourg et sénéchal de Guyenne*, 1451-1477. — *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re et 2e livr. de 1877.

[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*. livr. d'avril 1877.

[3] *Ibid.*, livr. de mai.

[4] Livr. de mars et avril 1877.

[5] *La Restauration*. Première partie. Règne de Louis XVIII. Livr. des 25 mars, 25 avril et 10 mai 1877.

Digitized by Google

tant même à notre glorieux passé auquel il avait consacré tout un volume, publié sous l'Empire), M. de Larcy ait passé brusquement de 1799 à 1814; c'est que, pour lui, l'Empire est en dehors du sujet qu'il s'est proposé de traiter, et qui n'est autre que « la recherche des causes qui ont empêché la France de concilier son passé et son avenir, et de se donner un gouvernement libre en gardant ses traditions comme la base du développement de ses destinées. »

Il montre d'abord où en était la France au déclin du régime impérial et comment « une voix instinctive, sortie des entrailles mêmes du pays, invoqua le remède suprême » qui sauva le pays de l'invasion et du démembrement. On a dit que les Bourbons furent ramenés par l'étranger; c'est une indigne calomnie, dont l'auteur fait justice à l'aide des faits les mieux établis; il nous fait assister à l'éclosion du sentiment royaliste qui se développa avec une irrésistible puissance ; il raconte les manifestations de l'esprit public à l'entrée des alliés (31 mars), à l'entrée du comte d'Artois (12 avril), à l'entrée du roi (3 mai). Avec la paix et la prospérité les Bourbons ramenaient en France la liberté, et quand on contemple cet heureux accord de tous les honnêtes gens, la sincérité et le désintéressement avec lesquels des hommes, séparés jusque là par des abîmes, se rapprochaient dans un même sentiment de patriotisme, on se prend à regretter amèrement que l'œuvre de la Restauration ait été si brusquement interrompue par cet attentat des Cent-jours, « si égoïstement, si inexcusablement consommé, » qui, comme le dit très-justement l'auteur, a fait peut-être plus de mal à la France que toutes nos autres révolutions. M. de Larcy fait admirablement ressortir les conséquences désastreuses de ces trois mois de second Empire. Nous ne le suivrons pas dans son exposé si solide et si véridique de la situation pendant le règne de Louis XVIII, qui remplit trois articles : l'espace nous manquerait, et d'ailleurs nous retrouverons bientôt, il faut l'espérer, sous forme de livre, cette magistrale étude dont nous aurons encore ici le complément, c'est-à-dire le récit du règne de Charles X. Grave et touchant spectacle que nous offre ce vétéran de nos luttes parlementaires, scrutant ce passé si voisin et pourtant si éloigné de nous, comme pour y chercher des exemples pour le présent et nous faire mieux sentir le prix des institutions séculaires que nous avons perdues et sans lesquelles la France, semblable à un corps privé de ses conditions de vitalité, se corrompt et s'épuise!

— C'est un épilogue de l'histoire de la Restauration que M. Ernest Daudet raconte, dans deux intéressants articles publiés par la *Revue des Deux-Mondes*, d'après des documents inédits. Il s'agit du *Procès des Ministres*[1]. On retrouve dans ce récit les qualités d'historien de l'auteur

[1] *Les grands épisodes de l'histoire contemporaine. Le procès des Ministres*, 1830. — Livr. des 1er et 15 mai 1877.

Digitized by Google

du *Ministère de M. de Martignac* et les préjugés d'hommes de parti de l'auteur de la *Vérité sur la tentative de restauration monarchique*. Il faut véritablement, pour employer un mot célèbre, être de ceux qui n'ont *rien appris ni rien oublié*, pour écrire, en 1877, des lignes comme les suivantes, qui servent de conclusion au travail de M. Daudet : « C'est ainsi que fut définitivement et résolûment close la crise du procès des ministres, par la victoire de la charte de 1830 et la défaite des dangereuses et vagues utopies de l'hôtel de ville dont le général de Lafayette s'était fait le champion sans en saisir tous les dangers. Le règne de Louis-Philippe était destiné à connaître d'autres épreuves. Dès ce moment on pouvait les prévoir, mais aussi les attendre sans faiblesse ; car les péripéties de la première venaient de mettre en évidence le courage du roi et de sa famille et la fermeté des hommes ralliés sans arrière-pensée à sa cause, devenue la cause de tous les Français épris au même degré de sécurité et de liberté.» — A quoi servent donc les enseignements de l'histoire?

— La *Revue* s'est fait un devoir de signaler les travaux qui pouvaient apporter aux historiens futurs d'utiles notions sur les tragiques événements de 1870-71. A ce titre, nous ne devons pas négliger une curieuse étude sur les *Prisons de la Commune*, due à la plume expérimentée de M. Maxime du Camp, et dont nous avons sous les yeux le commencement[1]. L'auteur y relate, avec des renseignements abondants et puisés à des sources peu connues, un des épisodes les plus odieux de ce *Mardi gras révolutionnaire* que Proudhon avait prophétisé et qui s'appelle la Commune. Nous sommes heureux de lire dans les colonnes de la *Revue des Deux-Mondes* ces détails trop oubliés et si bien mis en lumière, et nous ne pouvons que féliciter M. Maxime du Camp de nous montrer « distinctement aujourd'hui ce qu'un voile de flammes et de sang nous empêchait, comme il le dit, de distinguer nettement il y a six années, au moment de cet effondrement sans pareil qui a révolté les cœurs les plus calmes. » Nous reviendrons sur ce saisissant et si instructif récit, dont nous n'avons ici que les préliminaires et le premier acte, accompli à la préfecture de police.

— Le *Contemporain* contient[2] une nouvelle étude de M. le baron d'Avril sur *Saint Cyrille, apôtre des Slaves*. Cette fois, l'auteur traite de la langue, de l'alphabet et du rite attribués à ce grand saint, ainsi qu'à saint Méthode, son frère, et il arrive à conclure que leur œuvre commune, directe et apostolique, a été tout occidentale, toute romaine et *toute glagolitique*. En d'autres termes, ils ont substitué, dans les offices de l'Église, la langue slavonne au latin, en conservant la discipline et le rite romains, et ils ont écrit cette langue avec des caractères par-

[1] *Revue des Deux-Mondes*, livr. des 1er ma et 1er juin 1877.
[2] Livr. du 1er avril 1877.

Digitized by Google

ticuliers qu'on appelle glagolitines. En outre, ils ont ressuscité l'ancienne hiérarchie locale fondée par saint Andronic. — L'opinion que saint Cyrille s'est servi de l'écriture glagolitique et a suivi le rite romain compte désormais un chaud partisan de plus. Les arguments que l'auteur apporte à l'appui de sa thèse ne convaincront pas tout le monde peut-être; mais ils sont présentés avec beaucoup de netteté et de précision. Les lecteurs qui sont peu au courant de la controverse dont il s'agit, — et leur nombre est considérable en France, — sauront gré au baron d'Avril d'en avoir donné un résumé substantiel: les spécialistes eux-mêmes seront obligés de tenir compte de cette étude ingénieuse, où l'auteur se révèle plus que jamais comme connaissant à fond les questions slaves le moins accessibles au vulgaire.

— Celui qu'on est convenu d'appeler le *faux Démétrius* est un des personnages les plus remarquables de l'histoire russe. Ses origines sont ensevlies dans le mystère; la fortune, qui semblait l'avoir abandonné, le mena tout à coup, de victoire en victoire, jusqu'au trône de Moscou, dont une sanglante catastrophe vint bientôt le priver. Des documents ignorés jusqu'à nos jours répandent quelque lumière sur les rapports de Démétrius avec Rome. Ses lettres autographes aux papes Clément VIII et Paul V, la correspondance du nonce de Cracovie Claude Rangoni avec sa cour, les lettres des PP. Cryrzowski, Lanicki et Sawicki sont autant de sources nouvelles auxquelles on peut puiser des renseignements. — Deux faits ressortent avec une évidence incontestable de l'étude de ces pièces, à laquelle vient de se livrer notre collaborateur le R. P. Pierling[1]. D'abord, on ne saurait plus révoquer en doute, comme l'a fait M. Kostomarov, la conversion de Démétrius au catholicisme; il a réellement abjuré le schisme à Cracovie et donné des preuves d'une sincère piété, qui se refroidit cependant jusqu'à l'indifférence au milieu des préoccupations de la guerre et des splendeurs du trône. Ensuite, la part que Rome a prise dans l'affaire de Démétrius, se laisse facilement déterminer. Jamais elle n'a soudoyé, comme plusieurs l'ont affirmé sans preuves, un vil aventurier pour exécuter sans remords des plans conçus avec un art machiavélique. Fidèle à ses traditions politiques, Rome a laissé les événements suivre leur cours ordinaire et n'a cherché qu'à en tirer parti pour le bonheur de la Russie. La diffusion de la vérité parmi les Russes, leur participation active à la ligue chrétienne contre le croissant, tel était le double but que Rome a poursuivi dans l'affaire de Démétrius, dont l'origine royale ne lui paraissait pas douteuse.

— Nous nous sommes arrêté déjà au compendieux travail sur Montesquieu, commencé au mois de février dernier par le *Correspondant*, et

[1] *Rome et Démétrius d'après des documents nouveaux. Études religieuses*, etc., livr. d'avril, de mai et de juin 1877.

Digitized by Google

nous n'en parlerons ici que pour annoncer qu'il est arrivé à son terme [1]; il nous reviendra bientôt sous forme de livre, et nous nous réservons alors de l'apprécier.

— Nous avons fait connaître les améliorations apportées par M. Ulysse Robert au recueil dont il a pris récemment la direction. Nous devons signaler les utiles renseignements donnés par lui dans la partie technique du *Cabinet historique*. A la suite de l'inventaire de la nouvelle collection de titres originaux dont nous avons parlé et dont l'indication (nos 26286-26484) se trouve dans les deux dernières livraisons [2], nous signalerons un *État des catalogues des manuscrits des Bibliothèques de France*, qui va être publié à part par les soins du ministère de l'Instruction publique, et le début d'un *Inventaire des Cartulaires*, dont nous parlerons dans notre prochaine livraison.

— Nous nous reprocherions de ne point souhaiter la bienvenue à un recueil inspiré par l'esprit à la fois scientifique et chrétien qui nous anime, et qui, dans un champ différent, travaille au même but que ce recueil. Nous voulons parler de la *Revue des questions scientifiques*, publiée par la Société scientifique de Bruxelles, et dirigée par le savant Père Carbonnelle, de la Société de Jésus [3]. Dans un article publié sous ce titre : l'*Aveuglement scientifique*, le P. Carbonnelle montre très-bien, d'une part, le rôle important qu'a pris aujourd'hui la science et qu'elle doit « à l'éclat de ses succès, à la juste réputation de ses méthodes, à la grande importance de ses applications ; » d'autre part, la faveur accordée par l'Église aux études scientifiques : car — comme le dit la première constitution dogmatique du concile du Vatican, — « elle n'ignore pas, elle ne dédaigne pas les avantages qui en résultent pour bien des hommes; bien plus, l'Église reconnaît que venant de Dieu, le maître des sciences, leur emploi régulier doit, avec le secours de sa grâce, nous ramener à Dieu. » — « Sans doute, ajoute-t-on, la religion chrétienne n'a pas besoin, pour conserver la foi des peuples, pour continuer à la conquérir, d'emprunter la popularité fort inférieure de la science ; elle s'en est passée pendant dix-huit siècles et pourrait s'en passer toujours. Mais Dieu ne veut pas qu'elle s'en passe, et l'Église, son interprète, semble en avertir le monde dans ces paroles. » D'ailleurs, c'est au nom de la science qu'on attaque la religion, c'est au nom de la science qu'il faut la défendre. — Dans un autre article de notre éminent collaborateur, le R. P. Ch. de Smedt, et intitulé l'*Église et la Science*, cette thèse est développée tout au long et d'une façon très-remarquable : l'auteur y réfute le récent ouvrage de M. Draper, professeur à l'Université de

[1] *Montesquieu, sa vie et ses ouvrages*, d'après des documents nouveaux, par M. Louis Vian. Livr. des 10 avril, 10 et 25 mai et 10 juin 1877.

[2] Livr. de mars-avril et mai-juin 1877.

[3] On s'abonne à Paris, à la Librairie de la Société Bibliographique; le prix de l'abonnement est de 20 fr.

Digitized by Google

New-York : *Les Conflits de la science et de la religion*, qui accuse l'Église d'arrêter les progrès de la science et de la civilisation, d'étouffer toute idée nouvelle en employant au besoin les tortures et les supplices, de tout courber sous son joug et de paralyser ainsi l'esprit scientifique, d'interdire enfin toute discussion et d'imposer son autorité sans qu'on puisse jamais demander une démonstration rationnelle quelconque. Et qu'invoque le professeur américain à l'appui de sa thèse ? Des faits comme les suivants : la destruction de la bibliothèque d'Alexandrie par les chrétiens, le meurtre de la mathématicienne Hypata, l'excommunication de la comète de Halley, les manuscrits brûlés par Ximénès et Torquemada, les condamnations de Copernic et de Galilée, le supplice de Giordano Bruno, le procès de Marc-Antoine de Dominis. Le R. P. de Smedt reprend la plupart de ces questions, et fait justice des erreurs accumulées par la libre pensée. Nous signalerons surtout ses pages sur la Bibliothèque d'Alexandrie (où il combat les conclusions de M. Chastel dans un article de la *Revue historique*), sur Giordano Bruno et sur l'Inquisition.

On voit que si la *Revue des questions scientifiques* a pour domaine la science proprement dite, elle aborde aussi parfois le terrain de l'histoire. Dans sa seconde livraison, elle contient la première partie d'une étude de M. Gilbert sur *la condamnation de Galilée et les publications récentes*, à côté des travaux suivants : *Classification préhistorique des âges de la pierre, du bronze et du fer*, par M. Adrien Arcelin ; *Explorations actiques depuis un siècle*, par le R. P. Praille ; *Un système sur les racines indo-européennes*, par M. l'abbé Wagner, et *La Traite des noirs*, par M. de Moreau d'Andoy. — Nous espérons qu'à la revue des recueils périodiques inaugurée dans la deuxième livraison, viendront bientôt s'ajouter des courriers étrangers et une bibliographie méthodique étendue, qui nous semblent le complément naturel de la *Revue des questions scientifiques*.

FR. DE FONTAINE.

---

## II

## PÉRIODIQUES ANGLAIS

Il y a un certain nombre d'articles à signaler dans les magazines et les revues du dernier semestre sur des sujets qui intéressent nos lecteurs ; je vais les indiquer sommairement, en les classant par ordre de matières.

Malgré l'influence toujours croissante de la théologie rationaliste, on

Digitized by Google

peut remarquer un retour décidé aux idées orthodoxes en fait de critique biblique ; ainsi la *Revue d'Edimbourg*, dans sa livraison du mois de janvier, consacrait un article très-savant au quatrième de nos Évangiles, s'attachant à détruire les extravagances de l'école de Tubingue et à établir sur des arguments irréfutables l'authenticité du texte sacré. Il est bon que les exégètes modernes suivent le rationalisme sur son terrain, comme le fait notre *reviewer*, et lui prouvent que l'Allemagne hégélienne n'a pas le monopole de la science. — La *Church quarterly Review*, recueil trimestriel de fondation récente, donne, ainsi qu'on devait s'y attendre, la part du lion aux questions de théologie, et j'ai remarqué dans le numéro d'avril un travail sur l'épître de Justin martyr à Diognète, que le journaliste regarde comme un monument apocryphe de date relativement moderne.

— En fait de mythologie, je mentionnerai une dissertation très-intéressante de M. Karl Blind, insérée dans le *Fraser's Magazine* de janvier, sur le système théologique des peuples scandinaves. L'auteur y fait preuve d'une véritable connaissance du sujet; la legende d'Odin et de la Walhalla y est traitée avec érudition, et cependant de manière à ne pas fatiguer le public ordinaire des revues.

— Que n'a-t-on pas dit à propos de Jules César? La *Dublin Review*[1] a trouvé moyen d'étudier le caractère de ce grand politique sans se traîner dans l'ornière des banalités, et on voit ici, comme dans tant d'autres études contemporaines sur l'histoire ancienne, la trace de ce *Romanisme* qui caractérise les ouvrages de sir Francis Palgrave, de M. Ernest Desjardins et de M. Fustel de Coulanges.

— La série des *Calendars* et des chroniques du moyen âge fournit toujours aux rédacteurs de journaux l'occasion de comptes rendus précieux, et où des écrivains distingués trouvent parfois le moyen d'ajouter des particularités nouvelles aux renseignements déjà si nombreux donnés par les collaborateurs du garde des archives. Ainsi en est-il pour la chronique de Raoul de Diceto[2]. Ce vieil annaliste serait, nous dit-on, natif de Dissay, dans la province du Maine, et on s'expliquerait ainsi les détails circonstanciés dans lesquels il entre sur les monarques angevins.

— L'histoire d'Angleterre a enrichi la *Revue d'Édimbourg* du mois de janvier d'un article très-étudié et très-intéressant. Il a trait aux *Paston letters*, correspondance dont une édition nouvelle vient d'être publiée et qui nous donne, sur la société anglaise au XV^e siècle, des aperçus fort curieux.

— La livraison de la *Quarterly Review* pour le même mois, et de la *Church Quarterly Review*[3] discutent en détail l'affaire du divorce

[1] Livraison de janvier.
[2] *Saturday Review* du 6 janvier.
[3] Livraison de janvier.

Digitized by Google

de Catherine d'Aragon et du rôle qu'y joua le cardinal Wolsey. La première de ces deux dissertations paraît être de la plume de Lord Acton; elle démolit de fond en comble les vieilles théories protestantes sur le divorce, et présente dans son véritable jour le caractère du grand ministre de Henri VIII.

—La *Dublin Review* a consacré [1] à lord Strafford un article de beaucoup de mérite. On sait le rôle important que joua cet homme d'État dans les mesures politiques de Charles Ier. C'est surtout comme gouverneur de l'Irlande que le journaliste envisage Strafford, et tout en insistant sur ses manières incultes et sauvages et sur son peu de courtoisie, il rend justice à son esprit et à son intelligence. Jamais l'Irlande du XVIIe siècle n'eut un meilleur vice-roi, et s'il lui avait été donné de prendre part à la guerre de 1641-53, il se serait jeté entre les bras des catholiques.

— Il est curieux de remarquer combien le journalisme protestant est revenu aujourd'hui des traditions puritaines des deux derniers siècles. Aurait-on osé, il y a cinquante ans, écrire sur le ton de l'éloge la biographie d'Henriette-Marie, reine d'Angleterre? C'est pourtant ce que fait M. Bayne dans un travail [2] où il a cherché à retracer la double action des catholiques et des puritains pendant le règne de Charles Ier.

— Les grandes illustrations politiques du temps de Georges III ont légué à la postérité des mémoires et des correspondances qui se publient de temps en temps, à mesure que les descendants immédiats des personnages cités ou décrits disparaissent de la scène, et que l'inconvénient de parler d'eux en pleine liberté a cessé d'exister. Ainsi en est-il de lord Shelburne et du colonel Barré. J'ai parlé ailleurs des mémoires du premier de ces deux hommes d'État; la *Revue d'Edimbourg* [3], sous prétexte d'analyser les trois volumes de l'édition de lord Fitzmaurice, a repris le sujet sur nouveaux frais, et tracé avec tout l'enthousiasme du journalisme whig le portrait de lord Shelburne, le ministre quasi radical, l'ami de Mirabeau et des révolutionnaires de 1789. Quant au colonel Barré, descendant d'une famille de réfugiés huguenots, s'il n'a rien laissé derrière lui en fait de lettres ou d'autobiographie, il n'en est pas moins connu très-honorablement comme guerrier (il prit part à la conquête du Canada) et comme orateur parlementaire; son rôle à la Chambre des communes est bien retracé dans le *Macmillan's magazine* [4].

— L'histoire politique et littéraire de notre pays me donne quelques articles à relever. Le *Gentleman's magazine* [5] s'occupe du chevalier

[1] Livraison de janvier.
[2] *Contemporary Review*, livraison de février.
[3] Livraison de janvier.
[4] Livraison de novembre 1876.
[5] Livraison de février.

Digitized by Google

d'Eon, à propos du prétendu testament de Pierre le Grand; le *Fraser's magazine*[1] traite avec détail du roman de Renart et de La Fontaine considéré comme héritier principal de l'ancien esprit gaulois et des traditions narquoises de nos fabliaux. Quelle est la place qui appartient de droit à Paul-Louis Courier, dans la littérature du pamphlet? La première incontestablement, dit M. Traill [2], soit; mais il y a bien des réserves à faire sur le caractère du vigneron tourangeau, et sur la tendance morale et politique dont il est le représentant; c'est ce que M. Traill aurait dû expliquer avec plus d'insistance.

— Le *Temple Bar* fait toujours une large place à notre littérature; ses articles ne sont guère que d'agréables causeries sans prétention aucune, mais exactes, en général, et agréablement écrites; ainsi Molière [3], Villon [4], Béranger [5] figurent comme les joyaux d'une galerie qui compte déjà un grand nombre de portraits.

— La revue intitulée *the Month* nous transporte en Orient d'abord, puis en Amérique. Le nouvel ouvrage de M. Jurien de la Gravière lui a donné le prétexte de deux bons articles sur les origines de la Révolution grecque[6], et le livre de M. Roselly de Lorgues a suggéré une biographie de Christophe Colomb [7].

— Je terminerai en citant une piquante étude dans laquelle le *Cornhill magazine* [8] traite de l'histoire au point de vue anecdotique.

Mais pourquoi persiste-t-on en Angleterre à travestir nos noms propres? Ainsi le *Temple Bar* écrit M. *Lorgnon* au lieu de M. *Longnon*, Frédéric Ozanam devient *Organam*, et le *vieux cordelier* est réduit à la position subalterne d'un *cordonnier*.

GUSTAVE MASSON.

---

## III

## PÉRIODIQUES RUSSES

L'esquisse historique de Russie, faite ici même d'après le récent ouvrage de M. Mackensie Wallace[9], ne trace que de grandes lignes

[1] Livraison de janvier.
[2] *Fortnightly Review*, livraison de février.
[3] Livraison de mars.
[4] Livraison de mai.
[5] Livraison d'avril.
[6] Livraisons de janvier et février.
[7] Livraison de mars.
[8] Livraison de mars.
[9] Voir plus haut, page 266.

Digitized by Google

sans se préoccuper de détails. Mais cette vue d'ensemble, embrassant tout le passé de l'empire russe, depuis son berceau jusqu'à nos jours, offre un cadre très-vaste et qui demande à être rempli. C'est ce que je me propose de faire dans la revue qui va suivre, en gardant le même ordre que dans l'esquisse générale, à savoir l'ordre chronologique, qui a au moins l'avantage de relier entre elles, sans confusion, les choses les plus variées. Et quand il s'agit d'une nation dont l'histoire est ignorée de passablement de lecteurs, cet avantage devient encore plus sensible et d'une utilité pratique.

— On l'a vu, M. Wallace traite Rurik de personnage demi-mythique, tout en se déclarant partisan de l'opinion qui considère les princes Varègues de Scandinavie comme fondateurs de l'État russe. Mais la légende de Rurik n'est point un fait isolé. Il en existe bien d'autres qui n'ont pas plus de certitude historique. Leur série remonte même bien au-delà des origines politiques de Russie, puisqu'elle touche aux premiers siècles du christianisme; en effet, les annalistes de Kiev font venir l'apôtre saint André non-seulement dans leur pays, mais encore à Novgorod et dans la contrée des Normands de Scandinavie. Cette légende de l'apôtre a été déjà examinée et rejetée dans la catégorie des interpolations postérieures par M. Goloubinski [1], ainsi que par plusieurs autres auteurs, auxquels il faut joindre le savant professeur de l'Université de Saint-Pétersbourg, M. Vasilievski. Dans les nouveaux *Fragments russo-byzantins* (v et vi) [2], il étudie le *Voyage de saint André apôtre au pays des Mirmidons* d'après les sources historiques et les écrits apocryphes dont le chroniqueur russe avait évidemment fait usage, tout en les appropriant au goût de son pays et en leur donnant une couleur locale. Il montre que la légende touchant la venue de cet apôtre en Russie n'est ni une pure fiction ni une invention de l'amour-propre national, mais bien un écho des traditions byzantines du XIe siècle, quoique on ne connaisse plus aujourd'hui l'original grec qui avait servi à l'annaliste de Kiev.

— La conversion de la Russie à la foi chrétienne, événement capital dans son existence comme nation et vrai point de départ de son histoire, est un fait qui est loin d'être dégagé des ombres dont l'enveloppent des préventions religieuses et des préjugés invétérés. M. Goloubinski, que nous venons de nommer, s'est attaché à dissiper les unes et les autres. Suivant pas à pas l'annaliste Kiovien (qu'on a tort d'identifier avec Nestor), il met à nu les invraisemblances et les inexactitudes dont son récit abonde, et il rétablit les faits sous leur jour véritable. Voici le résumé des conclusions auxquelles il est arrivé après un mûr examen de la légende dont il s'agit : 1° jamais aucune ambassade

[1] Livr. de janvier 1877, p. 324.
[2] *Revue du ministère de l'Instr. publique*, janvier et février 1877.

Digitized by Google

n'a été envoyée à Vladimir dans le but de le faire changer de religion. 2° Jamais non plus il n'a envoyé de légation dans les pays étrangers pour le même but. 3° Dès son enfance, Vladimir, quoique païen, a été disposé envers la religion chrétienne, grâce surtout à sainte Olga, sa grand'mère, et à l'exemple de son frère Sviatopolk. 4° Il fut converti non par des Grecs, ni par des Bulgares, mais par des Varègues, alors déjà nombreux à Kiev. 5° Sa conversion date non de 988 (ainsi qu'on le dit généralement), mais de 987, deux ans avant la prise de Kherson (ou Korsoune). 6° La conquête de cette ville qui appartenait à l'empire byzantin avec une partie de la Chersonèse Taurique, la Crimée d'aujourd'hui, a été entreprise par le prince néophyte pour avoir quelque titre à la demande en mariage de la sœur de l'empereur de Constantinople, mariage par lequel il voulait entrer dans le concert des puissances européennes. 7° Aussitôt après sa conversion, accomplie d'ailleurs sans grand bruit, Vladimir songea à faire partager ce bonheur à la nation entière, ce qu'il fit avec une grande prudence et circonspection. Il gagna d'abord à la foi de Jésus-Christ les membres de sa famille et les personnes de son entourage, puis les gens de Kiev et de la province du même o m. Novgorod y fut amené après la métropole, et à la fin de son long règne (978-1015), toutes les provinces russes proprement dites embrassèrent le christianisme à l'exemple de leur chef. Les provinces aux populations mélangées, telles que Rostov, Mourom et la contrée des Viatiches, ne le firent que sous le règne de Yaroslav, son successeur immédiat, qui a parachevé ce que son père avait commencé.

Le simple énoncé de ces conclusions, aussi neuves dans la presse russe qu'elles sont fondées, suffit pour montrer la haute importance qu'aura l'*Histoire de l'Église russe* que prépare M. Goloubinski, et dont ces fragments détachés nous donnent comme un avant-goût. L'auteur a bien raison de comparer Vladimir à Pierre le Grand ; dans un sens le prince Vladimir nous paraît même supérieur au tsar réformateur, car non-seulement il introduisit son pays dans la famille européenne, mais de plus, en le faisant chrétien, il lui apporta la véritable civilisation, ce qu'on ne peut dire ni de Pierre Ier ni de ses successeurs.

— N'eût-il fait autre chose, Vladimir aurait acquis des titres incontestables à l'immortalité. Mais il fit aussi des conquêtes ; sans être grand conquérant, il recula les limites de ses domaines et posa des bases de la monarchie. Parmi les contrées conquises, la chronique nomme celle des *Ouglitches* — population dont l'existence paraissait douteuse à Karamzine et qui donna lieu à bien des débats. M. Lambine, dont le nom ne doit pas être étranger aux lecteurs de la *Revue*, essaye de prouver que les *Ouglitches* étaient une branche orientale des *Oultsis* et habitaient la contrée située sur la rive droite du Dniéper, au-dessus de Kiev, entre Ekaterinoslav et Alexandrovsk, là où ce fleuve changeant brusquement de direction, coule d'abord vers le midi, puis

Digitized by Google

tourne vers le sud-ouest et forme ainsi une espèce d'*angle*, ce qui aura donné le nom à la population qui l'habitait. Sans être évidente, la conclusion de l'auteur ne manque pas de probabilité. L'étude de M. Lambine porte le titre suivant : *Les Slaves du littoral septentrional de la mer Noire*[1], et fait suite à ses excellentes études sur le texte de la chronique attribuée à Nestor.

—M. Ilovaïski a publié sous le titre : l'*Ancien Tchernigov*[2], un fragment du second volume de son *Histoire de Russie* auquel il travaille à l'heure qu'il est, et dont tout le monde attend la publication. La description graphique de la contrée occupée par cette principauté, une des plus importantes dans l'ancienne Russie, contribue beaucoup à l'intelligence du texte, sans parler des agréments de la forme que l'auteur sait donner à son récit. On peut citer comme exemple la description de la cathédrale de Saint-Sauveur, un des plus anciens monuments religieux qui, par son architecture, rappelle la célèbre église de Sainte-Sophie de Kiev, et qui lui est antérieure de quelques années. La période des principautés indépendantes à laquelle est arrivée l'histoire de M. Ilovaïski offre, on le sait, des difficultés exceptionnelles, à cause de la pénurie des ouvrages spéciaux et de la complication du sujet considéré en lui-même.

— M. Pypine continue à étudier *le moyen âge de la littérature et de la civilisation en Russie*[3]. Il examine d'abord les légendes locales et montre comment elles subissaient l'action unifiante de Moscou ; ensuite il traite de la poésie populaire, et fait ressortir l'élément chrétien des traditions légendaires.

— *Le Commerce des Russes avec Riga aux XIII^e et XIV^e siècles*[4] a fourni à M. Bérejkov le sujet d'un travail fait d'après le livre de dettes de cette ville (*liber civitatis*), les annales et les différents traités conclus entre les magistrats de Riga et les négociants russes de Polotsk, Vitebsk et Smolensk. Toutes ces villes sont situées sur la Dwina, dont Riga garde l'embouchure. Le plus important traité date de 1229 et le dernier a été conclu entre 1336 et 1359, quand Riga appartenait déjà au grand maître de l'Ordre livonien. Les relations commerciales continuèrent pendant toute la domination tartare sur la Russie, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XV^e siècle. Le principal article fourni par les marchands russes consistait dans la cire et puis, mais bien moins, dans les fourrures. Le payement se faisait vers Pâques, quand le fleuve redevenait navigable (*prima aqua*). Le commerce de Riga s'étendait jusque dans le pays du Volga moyen.

— Ce que les habitants de Riga donnaient en échange, l'auteur ne le

[1] *Revue de l'instr. publique*, mai 1877.
[2] *La Russie ancienne et moderne*, n° 3.
[3] *Messager de l'Europe*, février et avril.
[4] *Revue de l'instr. publique*, livr. de février.

Digitized by Google

dit pas. Il est certain que le commerce matériel avec l'Occident amenait aussi un échange d'idées, d'usages, de croyances. C'est ainsi qu'on peut s'expliquer l'apparition de doctrines rationalistes que professaient vers cette même époque les sectaires de Novgorod connus sous le nom des *Strigolniks*. Un siècle après, on y vit se répandre l'*hérésie des Judaïsants*, qui paraît avoir été la continuation de la précédente. Sous ce dernier titre, on peut lire dans le *Journal de l'instruction publique*[1] une savante dissertation de M. Panov, dans laquelle il tâche de prouver que ces Judaïsants n'étaient autre chose que des rationalistes légèrement teintés de judaïsme libéral. Déterminer le véritable caractère de la secte, en saisir la nature et préciser la doctrine, est une tâche difficile, vu la pénurie des documents historiques et la divergence d'opinions qui existe parmi les historiens qui ont traité le sujet en question. L'auteur se range du côté de ceux qui, après feu Philarète, archevêque de Tchernigov, MM. Kostomarov et Soloviev, et plusieurs autres, nient que ces sectaires fussent, comme les Juifs, les disciples de la loi de Moïse, et qu'ils en aient adopté autre chose que quelques observances religieuses. Avant d'entrer dans l'analyse dogmatique de la secte, ce qui fait le sujet de la deuxième partie de son traité, l'auteur en expose, dans la première partie, l'histoire, l'origine, les progrès et les vicissitudes.

— La doctrine que le juif Scaria propageait à Novgorod au xv^e siècle paraît avoir survécu à son docte représentant. Au moins il existe dans la province de Voronége, encore présentement, une secte à laquelle officiellement on donne le nom de *Judaïsants*, parce que ses adeptes, tous simples paysans, observent le samedi (*soubbota*) au lieu du dimanche, et pratiquent la circoncision au moins dans certaines localités. M. Maïnov, qui s'est occupé de la question [2], prétend que ces soi-disant Judaïsants ne diffèrent guère des sectaires connus sous le nom de *Molokans* ou *Soubbotniks*, qui sont si répandus dans le gouvernement de Saratov, avoisinant celui de Voronége, et jusque dans le Caucase. En comparant la doctrine et les usages des uns et des autres, il y découvrit une ressemblance trop grande pour ne pas les considérer comme appartenant à une même secte. Or les Molokans professent les erreurs des protestants et notamment celles des presbytériens, s'il faut ajouter foi au témoignage de M. Wallace dont il a été question ici même [3]. Quant aux *Soubbotniks*, ce sont de vrais judaïsants.

Le monde des sectes russes a tant de mystères qu'aucune découverte ne doit nous étonner. Il est des sectes dont le gouvernement lui-même

[1] Livr. de février et de mars 1877.

[2] *Molokane v Voronejskoï goubernii*. Voir la *Russie ancienne et moderne*, 1877, n° 4.

[3] Voir page 271.

Digitized by Google

ignore le nom et l'endroit. La notice de M. Maïnov est accompagnée de quelques lettres adressées en 1828 par le comte Kouchelev à son intendant au sujet des serfs de Tchigla (c'est le nom de la propriété du comte) qui ont passé à l'Église officielle au nombre de 500, sans renoncer à leur religion molokane et uniquement afin de n'être plus inquiétés dans la suite. L'auteur traite cette conversion de pure comédie, et il ajoute : « Cette manière de se réannexer à l'Église est fort usitée chez les sectaires russes, d'autant que, loin de nuire à quelqu'un, elle profite à tous (p. 418.) »

— L'année 1612 n'est pas moins mémorable dans les fastes russes que l'année 1812. Aussi les moindres faits qui y sont relatifs ont de l'intérêt pour tout Russe qui aime les gloires de sa patrie. En 1612, Moscou était tombé au pouvoir des Polonais, qui occupèrent le Kremlin. La même année, ils en furent délogés. *A quelle date ont-ils rendu le Kremlin ?* Telle est la question que s'est posée M. Kondratiev, et à laquelle il répond : le 23 octobre ; il ne le fait pourtant qu'après avoir discuté les preuves de ceux qui établissent des dates différentes de la sienne[1].

— Pendant cette « époque troublée », Moscou fut à deux doigts de sa perte. Le pays était envahi par l'ennemi du dehors et déchiré par les partis en dedans. Il offrait un affligeant spectacle de dévastation dont les auteurs furent, en grande partie les Cosaques, venus par milliers sur les pas du faux Démétrius. Cette engeance flairait le butin. Dans des pages qui font honneur à l'auteur, M. Kouliche a buriné leur portrait de main de maître. A entendre certains écrivains, les Cosaques Zaporogues auraient grandement mérité de l'Église grecque orientale et de l'indépendance de l'Ukraine. Ils auraient vaillamment défendu l'une et l'autre de la tyrannie catholique et polonaise. Boghdan Khmelniçki aurait été le libérateur de la petite Russie de ce double joug, et sa mémoire devrait être en bénédiction. M. Kouliche, juge très-compétent, n'est point de cet avis[2]. Pour lui, les Cosaques Zaporogues n'étaient qu'une bande de *pillards, de brigands et d'assassins*; « des socialistes, des communards, des nihilistes de leur temps et de la pire espèce, » et leur camp fortifié (leur Sietch) un rendez-vous de vauriens, de va-nu-pieds ou de malfaiteurs, mis au ban de la société. Il n'hésite point à imprimer au front de Boghdan Khmelniçki le stigmate de rebelle et de traître à la Pologne, et il montre que ces prétendus champions de l'orthodoxie grecque « ne s'inquiétaient guère de la religion, étant également disposés à dévaster les terres des orthodoxes » et celles des Polonais ou des Turcs. Il faut noter que M. Kouliche ne s'est jamais montré tendre à l'égard des catholiques ou des Polonais : son témoignage n'en a que plus de poids.

[1] *Revue de l'Instr. publique*, mai 1877.
[2] *Kozaki*, etc. V. *Arch. russes*, n° 3, p. 352 et n° 6, p. 113.



Digitized by Google

— Le même auteur a peint dans *La Captivité turque*[1] le sort d'une des innombrables esclaves que les marchés de la Crimée fournissaient à la sensualité musulmane. L'héroïne du récit est *Roxolane, femme du sultan Soliman I*, originaire de Rohatin, ville de la Russie-Rouge. Par un heureux accident, elle fait exception à des milliers d'autres victimes de la captivité turque dont la poésie populaire a conservé le souvenir dans ses chants, si bien appelés *méditations* (*doumy*) et si propres à nourrir chez les Cosaques la haine contre les infidèles.

— Avec Pierre, commence la période européenne de l'histoire russe, parce que, grâce à lui, la Russie fut rapprochée de l'Occident dont elle devint une imitatrice plus empressée qu'intelligente. Pour réaliser cette révolution sociale, Pierre avait besoin d'ouvrir au pays la mer Baltique, et par conséquent d'en conquérir le littoral oriental qui appartenait à la Suède. Ayant arrêté son plan et résolu de déclarer la guerre au puissant Charles XII, Pierre chercha à s'assurer des alliés. Le prince électeur de Brandebourg accepta volontiers une alliance qui ne pouvait lui être qu'avantageuse, et promit même, dans deux articles additionnels au traité, de combattre avec Pierre tout ennemi commun et surtout la Suède. Mais Frédéric Ier, en promettant à Pierre « une amitié fraternelle et éternelle, » s'en tint aux paroles sans les prouver par des œuvres. Durant quinze ans le tsar essaya en vain tous les moyens pour obtenir de son allié l'accomplissement de la promesse donnée. L'hésitation de Frédéric Ier était fort bien calculée. La crainte de voir son pays envahi par le terrible roi de Suède lui fit accepter l'alliance de Pierre Ier; mais dès qu'il vit Charles XII entrer en Russie, il n'osa pas se déclarer ouvertement, de peur d'exposer son pays à la colère du roi. En tout cas, si la situation difficile du roi de Prusse lui fit perdre son assiette, ce qui peut arriver à tout souverain, il serait malaisé de le défendre contre le reproche d'avoir témoigné peu de sincérité dans ses protestations *d'amitié*. Tel est le jugement que porte sur Frédéric Ier M. Poutiata, auteur de l'étude intitulée : *La Question de l'alliance prussienne dans la première moitié de la guerre du Nord*[2], faite *exclusivement* d'après les documents qu'on conserve aux archives du ministère des Affaires étrangères à Moscou.

— *Le prétendu testament de Pierre le Grand* reparaît sur la scène à chaque nouvelle explosion de la *question d'Orient*, prenant ce dernier terme dans son sens le plus large. Il en fut ainsi en 1812 et en 1854; il en est de même aujourd'hui. La guerre actuelle n'était pas encore déclarée, que la *Russiche Revue*[3] de Saint-Pétersbourg publiait une

[1] *Antiquité russe*, 1877, livr. de mars.
[2] *Messager russe*, février 1877.
[3] Livr. de janvier 1877.

Digitized by Google

traduction allemande de la brochure de Berkholz, intitulée : *Napoléon Ier, auteur du Testament de Pierre le Grand.* En même temps, M. Schoubinski, rédacteur de l'excellente revue illustrée : *La Russie ancienne et moderne*, faisait paraître une étude sur le même document [1]. Sans être aussi affirmatif que Berkholz, M. Schoubinski avance que le *prétendu testament* est très-probablement l'œuvre, non de Napoléon, mais bien du célèbre chevalier d'Éon, qui a été deux fois en Russie en qualité d'agent politique et qui, en effet, a beaucoup contribué à faire accéder la Russie au traité de Versailles, dirigé contre la Prusse. Le chevalier d'Éon était sans doute bien capable d'inventer la pièce en question, et les renseignements sur la politique russe qu'il a dû recueillir pendant un séjour de deux ans à la cour de Saint-Pétersbourg, lui auraient rendu la tâche moins difficile. Toutefois les motifs tirés de l'ambition, du désir de se distinguer par quelque œuvre éclatante, ne paraissent pas s'accorder avec la perspicacité connue du chevalier. Mieux que tout autre, il devait savoir qu'il s'exposait à l'indignation du roi et compromettait, non-seulement son avenir, mais encore l'alliance des deux cours qu'il venait de mener à bonne fin. Il était facile, d'ailleurs, de découvrir la supercherie, en allant aux sources, en s'adressant au cabinet de Saint-Pétersbourg. Quelque grande que fût l'habileté du chevalier d'Éon, il n'est guère admissible qu'il ait réussi à pénétrer dans les archives les plus secrètes des tsars et à copier le document en question, qui devait être rédigé en russe, — langue inconnue à l'agent français. Celui-ci affirme, il est vrai, le contraire; malheureusement le témoignage de son biographe, qui s'en porte garant, n'inspire aucune confiance. Napoléon Ier, au contraire, avait des motifs réels de mettre en circulation une pièce montrant jusqu'à l'évidence l'insatiable ambition des successeurs de Pierre Ier et rendant odieux ces souverains « semi-asiatiques » du Nord, qui menaçaient l'Europe d'une nouvelle invasion des Huns. C'est le cas d'appliquer l'adage : *Is fecit cui prodest.*

— Tout le monde sait que Pierre Ier mourut sans avoir eu le temps de faire connaître ses dernières volontés au sujet de la succession. Ce n'est pas lui qui choisit Catherine comme devant lui succéder sur le trône, bien qu'il l'ait couronnée quelque temps auparavant. L'intéressante histoire de *la première impératrice de Russie* a été racontée par M. Nicolas Kostomarov [2], avec le talent qu'on lui connaît. Ce morceau est évidemment extrait du nouveau volume qui fera suite à son *Histoire russe dans ses principaux représentants.* Les lecteurs seront de son avis quand il dit que les destinées de cette tsarine sont vraiment extraordinaires, qu'elle a été une fidèle com-

[1] Dans le n° 1 de la même année.
[2] *La Russie ancienne et moderne*, n° 2.

Digitized by Google

pagne de Pierre dans la force du terme et qu'elle n'avait rien de mieux à faire après la mort du tsar que de le suivre dans la tombe : son rôle (faussement idéalisé par l'historien) était fini le jour où Pierre quitta le monde. Mais il est douteux qu'ils reconnaissent à Catherine Ire des titres à une mission quelconque reçue du ciel. C'est à peine si, d'après le récit de M. Kostomarov, on peut lui accorder le titre d'épouse, que lui-même trouve douteux. « On ne sait au juste, écrit-il, ni quand le mariage de Pierre avec Catherine fut fait, ni dans quelle église, ni par qui il fut béni ; il n'existe là-dessus aucun document authentique ; on peut même soupçonner qu'il n'a jamais eu lieu, et que tout se borna à ce que le tsar, par sa volonté toute-puissante, ordonna à tous de reconnaître pour sa femme légitime celle qui avait été depuis plusieurs années sa maîtresse. Mais tous ces soupçons ont aussi peu de fondement que les conjectures qu'on pourrait faire sur la date et le lieu où le mariage fut béni par l'église (p. 140). » Peut-on après cela parler d'une mission ? Au reste, les doutes de M. Kostomarov au sujet du mariage ne paraissent pas fondés. La cérémonie religieuse eut réellement lieu, le 19 février 1712, à l'église de Saint-Isaac-Dalmate, ainsi qu'il résulte du journal de Pierre de la même année, publié par M. Bytchkov, académicien, il y a plus de vingt ans, d'après deux manuscrits demeurés jusque-là inédits. Ce passage est reproduit en entier dans *la Revue* de M. Schoubinski [1].

— *Artémius Volynski* [2], dont on connaît la fin tragique, reparaît dans la même Revue après un long intervalle. Son biographe, M. Korsakov, avait suspendu la continuation de son travail dans l'intérêt même du lecteur, et il le reprend aujourd'hui avec la consience d'avoir fait son possible pour le rendre complet. Dans les chapitres qui suivent, il représente Volynski comme administrateur, diplomate et agronome. Dans le chapitre v, il analyse l'instruction donnée par Volynski à son intendant, touchant la manière de gérer les terres et les serfs qu'il possédait. On y trouve des données fort intéressantes sur l'état des paysans-serfs. Volynski en possédait mille huit cents. L'Instruction montre que le disciple avait bien profité des leçons de son maître Pierre Ier. Il prenait soin du bien-être matériel et moral de ses serfs, et en général, l'Instruction le prouve, il comprenait mieux que la plupart de ses contemporains les devoirs des maîtres envers les serfs. Sous ce rapport, on peut le comparer à Tatistchev, qui compte au nombre des esprits avancés de son temps. Dans le dernier chapitre, l'auteur prouve que Volynski au fond était du parti de ceux qui voulaient restreindre le pouvoir autocratique.

[1] *La Russie ancienne et moderne*, nº 3, p. 323.
[2] *Ibid.*, nºs 1, 3, 4 et 5.

Digitized by Google

— *Jaroslav sous le règne d'Elisabeth*[1] a fourni à M. Tréfolev le sujet d'une esquisse historique fort intéressante, comme peinture des mœurs russes de ce temps; car ce qui se passait à Jaroslav se passait également ailleurs. Ainsi, la sage administration mettait des scellés sur les poêles afin de prévenir les incendies. Les agents de la sécurité publique et la garnison répandaient dans la ville autant de terreur que les brigands, sinon davantage. La société était plongée dans une ignorance dont nous avons un type dans le *Mitrophanouschka*, immortalisé par la plume satirique de Von-Vizine, qui l'avait peint d'après nature. Il faut ajouter, pour être juste, que dans ce temps (vers le milieu du XVII^e siècle) on n'était pas plus avancé à Moscou qu'à Jaroslav. L'auteur rappelle, à ce propos, le fait arrivé à Von-Vizine lui-même, ce censeur impitoyable de l'ignorance. A un examen qu'il subissait au gymnase de l'Université de Moscou, le professeur lui ayant demandé dans quelle mer tombait le Volga, il répondit : *je ne sais pas*, et reçut une médaille d'or que les examinateurs lui décernèrent à l'unanimité. Il faut dire aussi que Jaroslav donna à la littérature Maïkov et Stcherbatov, et aux arts Volkov, père du théâtre russe. Le terrible cri : *Slovo et délo*, par lequel se faisait la dénonciation de quelque crime d'État, le plus souvent imaginaire, était toujours suivi du *fouet* sinon du *knout*, que le dénonciateur devait subir aussi bien que le dénoncé.

— La douce et clémente impératrice Elisabeth a, il est vrai, aboli la peine de mort; mais, suivant la juste remarque de Coxe, qui visita la Russie quelque temps après, en 1778 et en 1785, elle n'était point mise en pratique, puisque la peine du knout causait souvent la mort[2]. L'impératrice Elisabeth aimait la danse et les plaisirs : elle ordonna de faire venir du Kamtchatka quelques jeunes filles pour pouvoir jouir de la danse kamtchadale. Les futures danseuses mirent plus d'un an à traverser la Sibérie, et eurent le temps de contribuer à augmenter la population sibérienne, grâce aux soins dont les entouraient ceux qui étaient chargés de les conduire à Moscou! Ce fait caractéristique est rapporté par M. Sbignev[3] dans une courte notice sous le titre : les *Kamtchadales à la cour d'Anne et d'Elisabeth.*

— *L'avénement de Catherine II* a eu pour témoins, entre autres, un diplomate espagnol, qui en fit une relation intitulée : *Relacion de la Revolucion de Russie succedida en el dia 9 (28) de Junio de 1762, y siguientes en que fue destronado el Emperador Pedro terzero par su esposa la Emperatriz que subio al trono con el nombre de Catharine segunda*[4]. Cette notice contient quelques curieux détails qu'on ne trouve pas ailleurs, par exemple que dans la matinée même du 28 juin, le

[1] *La Russie ancienne et moderne*, n^os 3 et 4.
[2] *Antiquité russe*, mai, p. 39.
[3] *La Russie ancienne et moderne*, n° 2.
[4] *Ibid.*, p. 226.

Digitized by Google

grand-duc héritier, Paul, fut mis en voiture en bonnet de nuit et en déshabillé, et conduit à Notre-Dame de Kazan, pour y prêter le serment de fidélité à l'impératrice sa mère.

— Le voyageur Coxe, qui vient d'être nommé, a laissé sur la Russie de ce temps un ouvrage dont la *Revue* de M. Sémevski reproduit toutes les parties relatives à ce pays [1]. Coxe était un admirateur de Catherine II; les éditeurs russes eux-mêmes trouvent que son enthousiasme dépasse les limites voulues. Il raconte cependant une foule de faits curieux et bons à retenir. Il nous apprend, pour ne citer que ce seul exemple, que le célèbre historiographe Müller croyait à la légitimité du faux Démétrius, mais n'osait pas en parler; interrogé là-dessus par Catherine, il lui demanda à son tour ce que deviendraient les reliques du prince Démétrius d'Ouglitch qui jouissaient de la vénération publique? — L'argument était à bout pourtant.

— *Les Mémoires de Vinski* [2] n'ont rien de l'enthousiasme du voyageur anglais. En les lisant, on pense involontairement à Radistchev, autre censeur impitoyable du règne de Catherine II et de la société contemporaine. Les *Mémoires* portent dans l'original le titre de *Mon temps*, et ont été communiqués à l'éditeur des *Archives russes* par M. Tourguenev, qui les a fait précéder d'une courte préface. Vinski était né en 1752, et il admirait les philosophes du XIXe siècle.

— M. Grot, académicien, qui avait déjà publié sur *Gustave III* et *Catherine II* une étude très-intéressante, en a donné une autre, où les mêmes personnages sont envisagés sous un nouveau jour, grâce aux documents reçus de Suède par l'auteur. Aussitôt après la paix de Vœrle (1790), ils firent une alliance contre la France révolutionnaire dans le but de soutenir Louis XVI. « Nous nous promenons souvent sur la Seine dans nos canonnières, » écrivait Catherine II à ce sujet. Comme son allié de la dernière heure, elle se fit, au déclin de son règne, aussi jalouse du pouvoir absolu qu'ennemie des tendances libérales. Sous l'empire de ces nouveaux principes, elle se montra défavorable au mouvement moitié philanthropique moitié mystique dont Novikov était un des plus actifs représentants, et ferma les loges des maçons. Aux yeux de l'auteur, chose étrange! des actes pareils sont autant d'ombres épaisses jetées sur le règne de la grande souveraine, si glorieux jusque-là.

— Le XIXe volume du recueil que publie la Société impériale de l'histoire de Russie est exclusivement consacré au même règne. Il continue la correspondance diplomatique des ambassadeurs anglais à la cour de Saint-Pétersbourg, dont plus de la moitié (229 documents) avait paru au tome XIIe. Elle va de 1770 à 1776 — époque mémorable —

[1] *Antiquité russe*, février et mai.
[2] *Archives russes*, 1877, nos 1 et 2.

Digitized by Google

et se compose de 288 pièces. Tous ces documents sont extraits des archives du *Foreign office* et du *State paper office*. On y trouve une caractéristique des principaux personnages de la cour, à commencer par l'impératrice elle-même. A propos de l'Angleterre, qui voulait user de toute son influence pour amener les Turcs aux sentiments plus pacifiques, Catherine écrivait à Panine dans les termes suivants : « Prenez garde que ces *étourdis* d'Anglais ne vous endossent à la première occasion une fausse paix. Le mieux serait de les prier de ne pas se mêler de l'affaire avec tant de chaleur. Amis et ennemis nous envient les avantages que nous pourrions obtenir, et l'acquisition d'un seul pouce de terrain sur la mer Noire suffit pour exciter la jalousie des Anglais qui se montrent si méticuleux aujourd'hui et ne sont toujours que des marchands. » — Dans le même volume on trouve quelques documents peu importants relatifs à la princesse Tarakanov et à *monsieur le marquis Pougatchev*, comme Catherine appelait ce chef de l'insurrection populaire.

— Un *Épisode de l'époque de Pougatchev*, raconté par M. Grot[1], forme plutôt un chapitre de la vie de Derjavine à laquelle l'auteur travaille en ce moment et par laquelle il doit couronner la magnifique édition des œuvres complètes du célèbre poëte. Derjavine eut aussi affaire à Pougatchev: bien que le rôle qu'il a joué n'ait pas d'importance et n'ait été signalé par aucun succès, il n'en a pas moins fait preuve d'une grande énergie et de courage dans la manière dont il remplit les ordres de ses chefs. Le présent épisode concerne les discordes qui éclatèrent entre les autorités locales de Saratov et qui aboutirent à la prise de cette ville par les insurgés. Le récit est basé sur des actes authentiques, ainsi que sur la *correspondance* et les *mémoires* de Derjavine lui-même, qui ont été publiés au VI^e volume de ses œuvres complètes.

— La révolte de Pougatchev est un des points noirs du règne de Catherine II sur lequel on n'aimait pas trop à insister. Il en résulte que l'histoire des paysans serfs offre de grandes lacunes; l'émancipation de 1861 avait bien provoqué une étude serieuse de la question du servage et inspiré quelques ouvrages remarquables, mais qui sont loin d'avoir épuisé la matière. Ainsi, on ne sait presque rien sur les paysans attachés aux usines d'Oural, et fort peu de chose sur les serfs qui appartenaient aux domaines ou à l'Etat. Les troubles qui ont eu lieu parmi les serfs attendent aussi leur historien. Entre temps, M. Sémevski nous a donné une très-intéressante esquisse des *Révoltes des paysans-serfs sous Catherine II* (1762-1789)[2]. « La situation des serfs, dit-il, était devenue, sous le règne de Catherine, intolérable à tel point que la

[1] *La Russie ancienne et moderne*, n° 3
[2] *Antiquité russe*, février 1877.

Digitized by Google

pression du pouvoir seigneurial provoqua de temps à autre des révoltes de la part de la population serve. » Ces révoltes atteignirent, au temps de Pougatchev, leur point culminant; mais les troubles commencèrent dès 1762, année où Pierre III publia son fameux manifeste, supprimant le service obligatoire de la noblesse. Le peuple s'attendait à l'abolition du servage, comme conséquence logique du manifeste; voyant ses espérances frustrées, il se persuada que la faute en était aux nobles, qu'ils empêchaient l'empereur de publier le décret libérateur, et les troubles commencèrent pour ne plus cesser. S'ils n'aboutirent pas à les délivrer du joug de la servitude, cela venait de ce qu'ils avaient le caractère de tentatives isolées, n'ayant rien de systématique. Le peu qu'en dit l'auteur lui fait conclure que les serfs portaient leur joug moins passivement qu'on ne le pense.

— Le même auteur a essayé d'esquisser aussi les troubles qui eurent lieu parmi les *paysans attachés aux usines des monts d'Oural* (en 1760-1764) [1]. Sans l'histoire de ces troubles, on ne comprendrait pas toute l'étendue de la révolte de Pougatchev à laquelle ils avaient servi de préliminaires.

— M. Grigorovitch a terminé sa biographie du chancelier prince *Besborodko* [2], dont nous avons parlé dans les revues précédentes. Dans le dernier chapitre, il raconte les derniers mois de sa vie, sa maladie et sa mort, arrivée le 6 avril 1799. « C'était, écrivait Karamsine, sinon un grand au moins un bon ministre ; nous n'en avons plus de pareil. Il est à regretter qu'il n'ait eu ni un esprit élevé, ni une moralité assez pure. Concluons par l'adage : rien de parfait ici-bas ! » Spéranski jugeait autrement. « Le XVIII^e siècle, disait-il, n'a produit que quatre hommes de génie : Menchikov, Potemkine, Souvorov et Besborodko [3]. L'historiographe était plus dans le vrai.

— Nous devons mentionner ici les *Mémoires du premier chambellan comte A. Ribaupierre* (1781-1865) paraissant pour la première fois, avec une introduction et des notes du prince A. Vasiltchikov [4]. On y trouvera un tableau fort ressemblant de la haute société durant le règne de Catherine et le récit des événements auxquels l'auteur a pris une part active depuis le commencement de ce siècle. Ribaupierre, type d'un marquis élégant et parfait courtisan dans le bon sens du mot, appartient au nombre des ardents admirateurs de Catherine II ; peu s'en faut que l'auteur ne fasse de lui un chef-d'œuvre de la nature humaine. Dans son admiration, assurément très-sincère, il trouve moyen de disculper même les actes que l'histoire reproche à cette souve-

[1] *Messager de l'Europe*, janvier et février 1877.
[2] *Archives russes*, n^os 1, 2 et 3.
[3] *Ibid.*, n^o 3, p. 294.
[4] *Ibid.*, n^os 4 et 5.

Digitized by Google

raine. Cela n'empêche pas que les mémoires de Ribaupierre ne soient pleins de données très-curieuses, d'autant qu'il a traversé le long espace de cinq règnes consécutifs. Malheureusement on n'a qu'une minime partie de ses mémoires.

— Parmi les *Réformateurs de l'armée russe sous le règne de l'empereur Paul Ier* (1795-1801), dont M. Lebedev a retracé les hauts faits, figurent entre autres Araktchéev et Rostoptchine, deux noms que l'auteur associe volontiers. C'est assez dire qu'il ne flatte point le portrait de l'Erostrate moscovite, que Catherine avait l'habitude d'appeler *Fedka le fou* (Fedka est le diminutif de Théodore). Il est bon cependant qu'après avoir vu ce portrait, où les couleurs noires abondent, on jette aussi les yeux sur celui qu'en a tracé l'infatigable pinceau du prince Pierre Viazemski, sous le titre : *Le comte Rostoptchine, Caractéristiques et souvenirs* [1]. Il le défend contre des accusations injustes, tout en reconnaissant les vices de sa nature quelque peu tartare. D'ailleurs, Rostoptchine était le premier à avouer son origine mongole; on connaît le quatrain qu'il mit au bas de son portrait :

Je suis né Tartare,
Et j'ai voulu être Romain ;
Les Français m'ont fait Barbare
Et les Russes Georges Dandin.

Mais il faut lire en son entier la remarquable caractéristique de cet homme-type, que vient de retracer le vénérable Nestor des littérateurs russes, aujourd'hui plus qu'octogénaire.

— La *Guerre nationale de 1812* [2], tel est le titre d'un long et solide travail que M. Popov poursuit avec une louable persévérance et qui formera plus d'un volume. Dans le chapitre III, il apporte les jugements des contemporains sur la conduite de Koutouzov, comme commandant en chef de l'armée russe, et les soumet à une critique impartiale. Il attribue à l'influence de Robert Wilson les appréciations peu équitables que plusieurs des écrivains étrangers ont faites des talents militaires du général russe, et qu'ils ont maintenues malgréses succès définitifs. L'important ouvrage de M. A. Popov intéresse trop le public français pour qu'il ne trouve pas bientôt quelque bon traducteur.

— Le règne d'Alexandre Ier inaugura une ère nouvelle dans les annales de l'instruction publique. C'est à son époque qu'appartient l'illustre Mécène russe, le chancelier Nicolas Roumiantsov, auquel M. Barsov a consacré des pages éloquentes, où il fait ressortir les grands services rendus par le chancelier aux lettres et aux arts [3].

Dès 1804, on vit surgir de nouvelles universités, dont l'une à

[1] *Archives russes*, n° 5, p. 68 et suivantes.
[2] *Antiquité russe*, janvier, février, mars.
[3] *La Russie ancienne et moderne*, n° 5.

Digitized by Google

Kazan. A l'occasion du congrès archéologique qui doit se réunir à l'Université de Kazan au mois d'août prochain, tout ce qui fait mieux connaître l'histoire de cette institution présente un intérêt d'actualité. C'est dans cette intention, sans doute, que la savante corporation a fait imprimer dans ses *Mémoires*[1] un travail anonyme sous le titre : *L'université de Kazan à l'époque d'Alexandre Ier*. Cette excellente étude n'est encore qu'à son début; n'en voyant pas venir la suite, nous craignons presque que l'auteur n'ait renoncé à la tâche, pour des « raisons indépendantes de sa volonté. » Dans les trois premiers chapitres, les seuls que nous ayons lus (la série de 1876 n'est pas encore parvenue à Paris), il expose le plan de son travail, le *statut* de 1804 et son importance; puis il raconte la biographie du premier curateur de l'Université, Roumovski, homme de science avant tout, qui grâce à son labeur et sa persévérance, était parvenu à la dignité de vice-président de l'Académie, mais qui, au fond, s'occupait fort peu de l'Université confiée à ses soins. Il s'en déchargea sur un certain Iakovkine, premier recteur de l'Université naissante, bon pédagogue et bon vivant, très-jaloux de son autorité et si persuadé de son importance, qu'il semblait dire : *l'université, c'est moi*. Parmi les portraits des autres personnages, il faut mentionner celui de *Polanski*, ce *jeune officier* dont Voltaire parle dans ses lettres, et qui a si bien profité de ses leçons ainsi que des exemples de Catherine II. Polanski ne faisait point partie du corps professoral, mais il a fait don à l'Université de sa riche collection de livres et c'est à ce titre qu'il figure dans cette curieuse galerie littéraire.

— A la même époque, ainsi qu'au règne suivant, se rapportent les intéressants *Mémoires* d'Hippolyte Auger[2], dont l'original français reste encore inédit. Le principal intérêt de ces souvenirs vient des nombreuses données qu'ils contiennent sur Lounine, personnage fort connu en Russie par ses rares talents, ses excentricités, ses tendances républicaines, son esprit de critique, et ses tristes destinées. Il est mort dans les mines de la Sibérie, pour avoir pris part à l'insurrection de 1825.

— M. Soloviev, professeur émérite d'histoire russe et académicien, a commencé dans le *Messager de l'Europe*[3] une série d'articles sur la *Russie et l'Europe dans la première moitié du règne d'Alexandre Ier*. Ils formeront un volume entier que l'auteur voudrait faire paraître pour le centenaire de l'empereur Alexandre, c'est-à-dire pour les premiers jours de décembre prochain.

— En 1822, Alexandre Ier, revenu de ses idées libérales et probablement aussi mieux renseigné sur la nature et le but final des loges maçonniques, qu'il avait d'abord permises, donna ordre de les fermer

[1] *Outchenyia Zapiski Kazanskago ouniversiteta*, 1875, nos, 1-4.
[2] *Archives russes*, nos 1, 2, 4, 5.
[3] Livraison de mai.

Digitized by Google

Quites. L'histoire de cette suppression vient d'être racontée d'après nouveaux documents officiels, dans le recueil de M. Sémevski ; elle est précédée d'un aperçu sur la franc-maçonnerie russe [1].

— J'aurais voulu, en terminant cette revue, grouper ensemble plusieurs écrits relatifs à la question d'Orient, thème inépuisable des publicistes russes. La crainte de fatiguer la patience des lecteurs m'oblige d'en signaler seulement deux ou trois des plus marquants. La *Guerre de Crimée* (1854-1856) [2] est une analyse du grand ouvrage du général Bogdanovicth, signée des initiales V. J. sous lesquelles je crois reconnaître l'estimable professeur d'histoire à l'Université de Kiev. *Le Prince Menchikov d'après les récits de Panaïev, son aide de camp* [3], paraît orné d'une auréole que ses nombreux adversaires consentiront difficilement à accepter. Quoi qu'il en soit, les récits de M. Panaïev sont pleins d'une noble franchise, d'une verve entraînante, de scènes à la fois piquantes et émouvantes, auxquelles on croit assister soi-même, tant elles sont animées et dramatiques.

— Enfin un grave professeur de l'université de Saint-Pétersbourg, jetant un coup d'œil général sur le passé dix fois séculaire de son pays [4] pour en tirer un enseignement pratique, demande ce *que nous apprend l'histoire russe ?* Sa réponse, si je l'ai bien comprise, revient à ceci : elle nous apprend que la Russie a une grande mission à remplir ; que l'heure de l'accomplir vient de sonner. Depuis qu'une bouche auguste a prononcé la formule sacrée : *question slave*, la Russie n'a plus qu'à se mettre à l'œuvre. Tout son passé n'a été qu'une préparation lente mais continue à ce grand œuvre. Son avenir, — comme l'avenir de l'Occident et de l'humanité tout entière qu'elle a la mission de régénérer — dépend de sa fidélité à cette sainte mission.

Comment cet enseignement résulte-t-il de l'histoire de Russie, et comment l'estimable auteur est-il parvenu à voir dans le passé de son pays les germes féconds d'une puissance destinée à régénérer le monde ? Je n'entreprendrai pas de l'expliquer. Mais je ne puis m'empêcher de penser aux paroles que le spirituel auteur du nouveau roman, *Les Terres vierges*, met dans la bouche d'un de ses héros, nommé Galouchkine : *Enjambons le XIX^e siècle* !

J. MARTINOV.

[1] *Antiquité russe*, mars et avril.
[2] *Messager russe*, livraisons d'avril et mai.
[3] *Antiquité russe*, janvier mai.
[4] *La Russie ancienne et moderne*, n° 1.

Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Études historiques sur les religions, les arts, la civilisation de l'Asie antérieure et de la Grèce**, par Jules Soury. Paris, Reimvald, 1877, in-8° de XII-492 p.

Ces *Études* sont un recueil d'articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans le *Temps*, mais modifiés, développés et complétés. La première est *la Religion d'Israël, étude de mythologie comparée*. Elle a été longuement examinée ici même quand elle a paru sous sa première forme. L'étendue de ce travail est presque doublée aujourd'hui, mais, malgré quelques corrections de détail, l'esprit est demeuré le même. « Le caractère originairement fétichiste et polythéiste des religions sémétiques nous paraît désormais acquis à la science, » assure l'auteur dans sa préface (p. VIII). Voilà certes de quoi déconcerter tous les orientalistes. Hébraïsants, égyptologues, assyriologues, sont aujourd'hui d'accord pour reconnaître que la religion primitive des Égyptiens et des Sémites a été monothéiste; M. Soury veut être comme Ismaël: *Manus ejus contra omnes*, mais il nous sera bien permis d'en croire plutôt les hommes spéciaux qu'un artiste en style et en philologie.

*La Phénicie d'après les dernières découvertes archéologiques* est surtout une étude analytique de la Mission de Phénicie de M. Renan. On y trouve bien des détails instructifs et intéressants, malheureusement gâtés par les idées théologiques de l'auteur. Les *Contes et romans de l'ancienne Égypte* nous réservent la surprise de présenter l'histoire de Joseph, telle qu'elle est racontée dans la Genèse, comme un conte de l'ancienne Égypte, imaginé par un Ephraïmite. La *Revue* a dit ce qu'il fallait penser de cette idée étrange quand ce travail a paru pour la première fois dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Les autres études contenues dans ce volume sont: *l'Asie Mineure d'après les nouvelles découvertes archéologiques*; *l'Éloquence politique et judiciaire à Athènes*; *la Science des Religions*; *Nobiga et la poésie arabe avant l'Islam*; les *Lois scientifiques du développement des nations*; *Luther, exégète de l'Ancien et du Nouveau Testament*; *l'Hellénisme en France*, influence de la civilisation grecque sur les idées, la littérature et les mœurs des Français; *Aphrodite et Eros*, étude d'art et de mythologie. L'essai sur Luther est le plus considérable de tous par l'étendue et aussi, à notre avis, par la valeur, malgré les restrictions à faire encore sur bien des points. On est sans doute

Digitized by Google

étonné de rencontrer un long travail sur Luther dans un ouvrage qui a pour titre : *Études historiques sur l'Asie antérieure et la Grèce*, mais on comprend que M. Soury n'ait point voulu sacrifier, à cause du titre, ce qu'il doit regarder comme son œuvre la mieux étudiée et la plus sérieuse.

En résumé, M. Soury a un incontestable talent de style. Il est trop chargé en couleur, il vise trop à l'effet, il a un faible beaucoup trop accusé pour le paradoxe ; cependant, malgré ses défauts et en partie même à cause de ses défauts, il se fait lire avec intérêt. Que le lecteur ne se défie que davantage de ses affirmations : M. Soury étudie beaucoup et travaille beaucoup ; mais il a un grand malheur, celui de croire vrai, quelque faux que ce soit, tout ce qui est contraire à la religion révélée. F. G.

---

**Saint Irénée et son temps,** *deuxième siècle de l'Eglise*, par le R. P. Gouilloud, S. J. Lyon, Briday, 1876, in-8 de 410 p.

Le R. P. André Gouilloud, de la Compagnie de Jésus, poursuit ses études sur les origines de l'Église de Lyon, si savamment commencées par le beau livre intitulé : *Saint Pothin et ses compagnons martyrs*, publié en 1868. L'ouvrage sur saint Irénée et son temps est digne de son aîné et doit obtenir le même succès. Comme le fait observer le savant auteur, ce n'est point proprement une histoire ou une vie du saint archevêque de Lyon ; cette histoire ne peut pas exister dans l'état actuel de nos connaissances, car les documents font absolument défaut ; c'était beaucoup que de réunir toutes les données éparses que l'antiquité a laissées sur le saint docteur, de les répartir au milieu des événements que les récits de l'histoire ecclésiastique et civile nous ont transmis d'une manière positive, et d'en composer un tableau plein de vie. C'est la tâche que s'est imposée le R. P. André Gouilloud, et il l'a remplie avec tout le succès possible.

Ce plan, que la nature du sujet imposait, entraînait nécessairement un certain nombre de discussions sur certaines dates et sur quelques textes. Le docte écrivain n'a pas reculé devant la difficulté et il a conduit ces sujets, toujours un peu ingrats, avec tant de dextérité, que l'esprit le suit volontiers et sans éprouver de fatigue. Généralement, l'objet de la difficulté est bien présenté, les raisons clairement déduites et l'auteur se montre à la hauteur de la science.

Toutefois, il n'est point d'œuvre humaine qui ne laisse quelque chose à désirer. En parlant des *Philosophumena*, l'auteur a oublié de consulter les travaux de M. le commandeur de Rossi, qui n'a pas sans doute dit le dernier mot sur toutes les questions soulevées à l'occasion de ce pamphlet, mais qui a incontestablement poussé le plus loin toutes ces questions, et a mis complétement hors de cause saint Hippolyte. Il semble aussi que l'auteur devait examiner plus profondément tout ce qui concerne les synodes ou conciles tenus à Lyon sous saint Irénée ou de son temps. Il y aurait trouvé de puissants arguments en faveur d'une thèse qui lui est chère, celle de l'origine apostolique de nos Églises des Gaules. Enfin, nous oserons lui recommander une excellente dissertation qui se lit dans le quatrième volume de la *Collection Lacensis* sur le texte de saint Irénée *de Ecclesiæ Romanæ primatu*.

Quelques *desiderata* dans un ouvrage aussi considérable que celui du R. P. André Gouilloud ne nuisent nullement à son mérite. L'une des qualités qu'on doit lui reconnaître, c'est d'avoir donné une exposition aussi claire que possible des

Digitized by Google

systèmes gnostiques, en sorte que ce livre peut servir d'introduction fort utile à l'étude des ouvrages du saint docteur. Le savant jésuite a pris soin d'analyser tous ceux qui ont survécu aux ravages du temps, et très-souvent il en traduit sur l'original de longs fragments, qui feront naître l'envie de lire en entier les œuvres du grand évêque de Lyon chez tous ceux qui ne les connaissent pas encore. Nous nous persuadons que ce sera l'un des résultats que le R. P. Gouilloud a le plus désirés; toujours est-il que son livre sera utile et à ceux qui peuvent recourir à l'original et à ceux qui ne le veulent ou ne le peuvent pas. Dom PAUL PIOLIN.

—

**Étude critique sur saint Lambert et son premier biographe**, par G. KURTH, professeur à l'Université de Liége. Anvers, 1876, in-8 de 112 p.

Il y a près d'un siècle que les savants recherchent la valeur des sources de l'histoire ancienne, et leurs travaux ont produit les plus heureux résultats. Cette étude critique des sources qu'on peut considérer comme presque achevée pour l'antiquité, est à peine commencée pour l'histoire ecclésiastique. Il faudra encore d'immenses études critiques avant qu'il soit possible de constituer définitivement l'histoire ecclésiastique antérieure au XIIIe siècle. M. le professeur Kurth vient de publier un heureux essai en cette matière. Il a pris pour sujet de son étude l'histoire de saint Lambert. Dans une introduction, il relate la version généralement admise de la mort de saint Lambert qu'on se plait à regarder comme le martyr de la chasteté et de l'indissolubilité du mariage. La tradition veut que saint Lambert fut victime de la vengeance d'Alpaide, la concubine de Pépin de Herstal.

L'auteur fait ensuite l'historique des diverses opinions, émises par ses devanciers, au sujet de cette mort. Dans quatre chapitres suivis d'un appendice, M. Kurth recherche la date et l'auteur de la première biographie de saint Lambert, les divers remaniements qu'a subis cet écrit, la valeur de la première rédaction et l'autorité qu'on doit attacher à la tradition liégeoise sur la mort de saint Lambert.

S'appuyant sur une notice insérée dans une vie de saint Hubert, il prouve que la biographie de saint Lambert dont on y fait mention n'est autre que celle attribuée faussement à Godescalc, le diacre d'Agilfrid, et qui a été écrite par un moine d'un des monastères de la Lotharingie on du Rhin vers 730. Les divers manuscrits que l'on possède de cette biographie sont classés par l'auteur en trois groupes. Le texte du premier groupe a été publié par Duchesne et Mabillon. C'est celui qui se rapproche le plus de l'original. Le texte du second groupe a été publié par Canisius et ne renferme que des corrections de style. Le texte du troisième groupe a subi des remaniements plus importants, et a été longuement ampliflé. C'est ce troisième texte — remanié lui-même plus tard par l'évêque Etienne, — qui est l'œuvre de Godescalc et qui a été publiée sur Chapeaville. M. Kurth n'estime pas bien haut la valeur de la première biographie. Après avoir établi que l'auteur anonyme n'avait pas tant pour but de raconter toute la vie du saint — sa biographie est des plus incomplètes, — que d'édifier les fidèles, comme il le dit lui-même : *ad ædificationem fidei Christianorum*, il nous montre par un court aperçu de la valeur historique des écrits de l'époque carlovingienne que l'auteur, suivant en cela l'exemple de plusieurs de ses contemporains, a craint de dire

Digitized by Google

toute la vérité, de révéler des faits déshonorants pour la famille de Pepin : il a sacrifié à la peur. La véracité de cet écrit est par conséquent très-faible. Il y a plus. L'auteur anonyme n'a pas même produit une œuvre originale. Dans sa biographie comme dans son appendice *Liber de miraculis et translatione*; — et ceci prouve l'authenticité de ce dernier écrit qui a été quelquefois contestée, — il a imité, pour ne pas dire copié, plusieurs passages du *vita Elegii*, dont la préface n'était elle-même qu'une paraphrase du *Carmen paschale* de Sedulius. Notre auteur anonyme manque donc de véracité et d'originalité. Examinant enfin la valeur de l'ancienne tradition liégeoise, l'auteur prouve à l'évidence, en s'appuyant sur Adon, Reginon et Anselme, que saint Lambert fut vraiment victime de la vengeance d'Alpaide. Il croit que la source à laquelle a puisé Adon ne peut être qu'un écrit fait par un abbé de Stavelot.

De rares critiques de détail pourraient être faites à cette belle étude. Ainsi Eginhard n'écrivait pas un siècle et demi après la déposition du dernier descendant de Clovis (p. 34), mais un demi-siècle : c'est une simple coquille. C'est probablement aussi par inadvertance que l'auteur écrit Carlovingiens tantôt avec un *c* tantôt avec un *k*. La dernière remarque qu'il nous reste à faire, c'est qu'il nous semble que c'est s'aventurer un peu trop que de croire la ville de Maëstricht, le *pons Mosæ* de Tacite, défendue par de bonnes murailles romaines.

Ce que nous venons de dire du mémoire de M. le professeur Kurth prouvera suffisamment, je pense, toute l'importance de cet écrit : à part l'intérêt que présente la question en elle-même, on peut considérer ce travail comme un vrai modèle de critique historique ; aussi l'académie d'archéologie de Belgique a-t-elle été bien inspirée en accordant la médaille d'or à cette étude. Espérons que l'auteur, qui sait si bien se reconnaître au milieu des difficultés dont l'histoire de cette époque est hérissée, nous donnera bientôt une biographie complète de saint Lambert, qui compte certes parmi les plus grandes figures du VIIe siècle.

AD. DE CEULENEER.

---

**Histoire de saint Mayol,** *abbé de Cluny*, par l'abbé de L.-J. OGERDIAS, curé de Souvigny, chanoine honoraire. Moulins, Desrosiers ; Paris, Palmé, 1877, in-8 de XVI-387 p.

Au moment où M. Alexandre Bruel publiait le premier volume du *Recueil des chartes de Cluny*, M. l'abbé Ogerdias imprimait l'histoire de saint Mayol, quatrième abbé du célèbre monastère. C'est là, du reste, tout ce qu'ont de commun ces deux publications. M. Bruel a réuni des matériaux précieux ; M. Ogerdias a raconté la vie d'un des fondateurs de l'œuvre. Saint Mayol a été un personnage très-important, outre sa sainteté. Il a exercé sur les puissants de son siècle : Othon le Grand ; Henri le Grand, duc de Bourgogne ; Lambert, comte de Châlons ; Richard sans Peur, duc de Normandie ; l'impératrice Adélaide, Hugues Capet, et les autres, l'influence d'un savoir profond, d'une éloquence insinuante et d'une vertu admirable. Il refusa la papauté pour rester moine et continuer son œuvre. Le nombre des monastères qu'il réforma est considérable en Italie et en France : Ravenne, Lérins, Saint-Marcel de Châlons, Saint-Marcel de Sauzet, Marmoutiers, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Pierre-le-Vif de Sens, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Germain des Prés, Saint-Benigne de Dijon, Saint-Faron de Meaux, Saint-Evre de Toul, Saint-Arnulfe de Metz, Fécamp, Jumiéges, Saint Ouen, le

Digitized by Google

Mont Saint-Michel, etc., de là des causes sans nombre de voyages pénibles, en un mot une vie bien et saintement occupée. M. l'abbé Ogerdias a tout raconté avec beaucoup de charme et de simplicité.

L'*Histoire littéraire de la France* a consacré (t. VI, p. 498) trois pages à la vie de saint Mayol, deux et demie à ses écrits, qui se bornent à quelques lettres. Mabillon (*Annal. Bened.*, t. III, p. 456) a réuni ses travaux en trois pages où il fait de lui un grand éloge. Les Bollandistes (*Acta sanctorum maii*, t. II, p. 653-698) ont publié trois vies écrites par un moine de Cluny, par Odilon, son successeur, et par Syrus et Adelbaldus, disciples de saint Odilon, cette dernière mêlée de vers latins. Il y a en outre deux livres de miracles. L'*Ancien Bourbonnais* (t. I, p. 184) et Sébastien Marcaille, sous-prieur de Souvigny, dans ses *Antiquitez du prieuré de Souvigny en Bourbonnais* (1610), ont aussi parlé de notre saint, sans compter la *Bibliotheca Cluniacensis*. Mais ces ouvrages considérables ne sont pas sous la main du public. M. le curé de Souvigny a donc fait une œuvre utile en réunissant ces diverses narrations et en les fondant ensemble. Son but a été de mieux faire connaître un saint un peu oublié aujourd'hui, qui a eu au moyen âge une célébrité universelle, et dont le tombeau attirait une foule telle, qu'il fallait parfois camper sous des tentes autour de la ville.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette pieuse pensée et féliciter l'écrivain de son succès. Pourtant nous regrettons qu'il n'ait pas recueilli le légendes locales sur son héros. Quoi de plus joli que ce bâton de vieillesse que Mayol plante en terre et qui prend racine? Le chêne était encore vivant il y a peu d'années. Le peuple le nommait la béquille du bon saint Mayol.

Ce livre, qui sera lu avec fruit et avec grand intérêt, n'est pas un livre savant. Il n'y a point de discussion, et les pièces, dont nous sommes si avides, manquent à peu près complètement. L'auteur a fait cependant une exception pour les hymnes de l'office de saint Mayol, composé par saint Odilon; et avec raison, surtout parce qu'elles sont fort bien traduites en vers français par un écrivain d'un rare mérite, M. l'abbé Fayet. Toutefois, sans prétendre faire une œuvre à l'usage des savants, M. Ogerdias aurait pu peut-être éviter certaines fautes assez graves. Il prétend que l'antique famille de Luppé descend de la famille de saint Mayol, et que « ce nom de Mayol est porté héréditairement par cette illustre famille méridionale depuis le xie siècle, comme le prouve la circulaire de Saint-Victor, » où il n'est question que d' « Archimbertus Maiolus » et de « Petrus Maiolus, » son frère. Voir sur ce point la généalogie de Luppé, par Courcelles (t. IV de l'*Histoire des Pairs de France*), où l'on ne trouve pas une seule fois le nom de Mayol.

L'*Histoire de saint Mayol* est un premier volume. Il reste à faire l'histoire du prieuré, l'histoire de la ville. Quel magnifique sujet d'études que cette splendide église à cinq nefs, si curieuse, si admirée, avec ses tombeaux des ducs de Bourbon! Mais nous n'attendrons pas longtemps: M. du Broc de Segange, qui a fait *Notre-Dame de Moulins*, nous donnera bientôt, nous l'espérons et le désirons vivement, Saint-Pierre et Saint-Paul de Souvigny.

LOUIS AUDIAT.

—

Digitized by Google

**Histoire de saint Alphonse de Liguori,** *fondateur de la Congrégation du T.-S. Rédempteur, 1696-1787*, précédée d'une lettre de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Paris, Poussielgue, 1877, in-8° de xv-646 p., avec un portrait gravé.

Cette nouvelle vie de saint Alphonse de Liguori n'est qu'une œuvre de vulgarisation des travaux considérables précédemment publiés sur ce saint par le P. Antoine-Marie Tannoia (3 vol. in-4°, Naples, 1799) et par le cardinal de Villecourt (4 vol.). Si elle n'a point le mérite de la nouveauté quant aux informations, elle a toujours celui de la sûreté et de l'exactitude; elle est écrite dans un style élégant et plein d'onction, et fera aimer en la faisant mieux connaître cette douce figure qui n'a de rivale que celle de saint François de Sales : « Avocat, homme du monde, prêtre, missionnaire, fondateur d'ordres et évêque, saint Alphonse peut être contemplé utilement par tous. »

C'est, avant tout, le saint que l'auteur anonyme a voulu faire connaître. Il raconte ses missions à Naples, qui éveillent la susceptibilité du clergé local; ses réformes comme évêque; les œuvres de miséricorde auxquelles il s'adonnait; son influence sur les âmes par sa direction spirituelle; les tribulations qu'il eut à subir, même de la part des clercs; ses procès pour défendre la Congrégation; sa prétendue révolte contre le pape, qui lui valut une disgrâce où sa vertu ne fit que grandir; les regrets du pape, les miracles opérés après la mort du saint. Celui auquel le Saint-Père a récemment conféré (1871) le titre insigne de docteur de l'Église, a été aussi un des plus puissants et féconds apologistes de la religion, dans un temps où elle était attaquée de toutes parts par les philosophes. Ses œuvres sont une des meilleures sources de l'enseignement de la théologie et un des plus substantiels aliments de la piété. Son nouvel historien les apprécie bien, et a désormais sa place marquée parmi les hagiographes nouveaux dont s'honorent les lettres et qui travaillent au bien des âmes. R. de St-M.

---

**Lituanicarum Societatis Jesu historiarum libri decem,** auctore Stanislas Rostowski, recognoscente Joanne Martinov, ejusdem Societatis presbyteris. Parisiis et Bruxellis, apud Victorem Palmé et G. Lebrocquy, 1877, in-4° de xv-507 p. (Avec une carte de la province de Lithuanie et un *fac-simile*.)

Tout le monde connaît la splendide édition illustrée de l'*Imago primi sæculi Societatis Jesu*, par laquelle la province Flandre-Belge a voulu perpétuer le souvenir du premier centenaire de la Société fondée par saint Ignace. Quelque chose de semblable a été tenté par le P. Rostowski pour la province de Lithuanie à laquelle il appartenait. Son histoire n'embrasse que le premier siècle de cette province (1564-1664); et bien qu'il eût l'intention de la conduire jusqu'à son époque, les événements l'ont forcé de renoncer à son projet et de s'arrêter à la première partie, la seule qui ait été publiée (en 1768, à Vilna).

Le nom de Stanislas Rostowski, à peine connu en France, jouit d'une grande estime en Pologne, surtout parmi ceux qui s'intéressent à l'histoire de leur pays. Son témoignage est invoqué toutes les fois qu'il s'agit de la Compagnie, et, il faut l'avouer, on trouverait difficilement, sous ce rapport une source plus abondante et plus sûre. Il existe bien une *Histoire de Lithuanie* composée en latin par le P. Albert Kojalowicz; mais elle s'arrête précisément à l'époque où commence celle de Rostowski. Il y a encore une histoire de la maison professe de Cracovie, qui a pour auteur le P. Wicliewicki; mais cet important travail



Digitized by Google

attend encore son éditeur. L'ouvrage de Rostowski est donc le seul que nous ayons dans le domaine public. Encore les exemplaires en sont-ils d'une rareté extrême, ce qui a donné la pensée d'en faire une nouvelle édition.

L'époque qu'il embrasse est, sans contredit, une des plus mémorables dans les annales de la Pologne, et son âge d'or. Aussi quelle magnifique galerie ouvre-t-elle devant les regards du lecteur! Quelle réunion de célébrités en tout genre! Il suffit de nommer le cardinal Hosius, Étienne Batary et Possevin, Sigismond III, Skarga et saint Josaphat, le prétendu Démétrius, Sapieha et Jolskievski, le métropolitain Routski, Bobola et Maffen, saint Stanislas Kostka, Lancicius et Radziwill, etc., etc. Chacun d'eux y a sa biographie plus ou moins étendue, et plus d'un a trouvé depuis son historien spécial. Les événements auxquels ils ont assisté touchent aux plus graves intérêts de la république chrétienne. Il s'agit, en effet, de retracer le tableau des progrès de la religion catholique dans un pays où l'on avait à combattre l'idolâtrie, l'hérésie et le schisme tout ensemble; et ces glorieux combats, il faut en convenir, ont été livrés surtout par les membres de la Compagnie de Jésus, souvent au péril de leur sang. Dans cette histoire de leur origine et de leur progrès, de leurs luttes héroïques comme de leurs souffrances et de leurs triomphes, on trouve la meilleure apologie de l'Ordre, et aussi la plus éloquente réponse aux calomnies dont ses ennemis ne cessent et ne cesseront jamais de l'accabler. Sous ce rapport, le livre de Rostowski est une œuvre opportune et un enseignement.

La nouvelle édition est enrichie d'un supplément qui contient d'abord un écrit inédit du célèbre P. Nicolas Lancicius, un des plus grands maîtres de spiritualité et une des plus pures illustrations de la Compagnie. C'est un mémoire qu'il a composé en 1633, sur l'invitation du roi Ladislas IV, en faveur des Grecs-unis. Les pièces qui suivent sont extraites d'un précieux recueil d'autographes qui avait appartenu jadis aux archives de la Lithuanie, et que l'éditeur a eu la chance de découvrir dans celles des PP. Jésuites de Bruges. De nombreux index et une carte de la province de Lithuanie rendent doublement utile cette édition, dont l'exécution typographique est très-satisfaisante. L. C.

---

**Collectanea Lancicíana**, edita a Joanne Martinov, presbytero Societatis Jesu. Parisiis, apud Taranne, 1877, in-8 de xvi-168 p.

Parmi les personnages illustres qu'a produits la Compagnie de Jésus, le P. Nicolas Lancicius occupe, sans contredit, une place d'honneur. Sa réputation est depuis longtemps solidement établie; et tout le monde sait le cas que font de lui les maîtres de la vie spirituelle. Toutefois on se tromperait fort en ne voyant en lui qu'un ascète consommé : Lancicius était, en même temps, passionné pour l'étude, et il y a peu de personnes qui aient eu plus que lui une connaissance approfondie de l'histoire de la Compagnie. Les deux volumes in-folio de ses œuvres, éditées de son vivant, par le P. Bollandus, ne forment que la minime partie de ses écrits. Le reste fut détruit ou par les Suédois, lors de son séjour en Bohême, ou par lui-même. Il serait à désirer que quelqu'un nous donnât une nouvelle édition de ses œuvres, plus complète que les deux précédentes, et l'accompagnât d'une bonne biographie, dont ces mêmes œuvres fourniraient de précieux et abondants éléments. C'est pour faciliter la tâche du futur biographe du P. Lancicius que notre savant collaborateur le R. P. Mar-

Digitized by Google

tunov, vient de publier le recueil intitulé : *Collectanea Lanciciana*. Il contient, outre la *vie sommaire*, publiée par le P. Rostowski, et extraite de son grand ouvrage historique, une bibliographie de Lancicius et la chronologie de sa vie. Mais le principal document est le *Discursus pro Ruthenis unitis*, mémoire fait en faveur des Grecs-unis, et présenté au roi Ladislas IV, en 1633. Cet opuscule, également extrait de la nouvelle édition de Rostowski, n'a jamais été publié, et il est inutile de dire l'intérêt qu'il doit exciter parmi les amis de l'union. La *Lettre sur le culte de Stanislas Kostka* remonte à l'époque où ce séraphique jeune homme n'était pas encore admis aux honneurs de l'autel (1604), et rappelle l'immense dévotion que Lancicius avait envers les saints en général et leurs reliques vénérées. Enfin, la *Conversion de Marie Bonaventure*, religieuse romaine, témoigne du crédit dont le P. Lancicius jouissait auprès de Dieu et de la puissance convertissante qu'il exerçait, avec la grâce d'en haut, sur les âmes confiées à ses soins. L. C.

---

**Le Mariage de Jeanne d'Albret,** par le baron Alphonse de Ruble. Paris, A. Labitte, 1877, in-8 de xiv-321 pages.

Fille de Marguerite d'Angoulême, mère de Henri IV, nièce de François Ier, reine de Navarre, Jeanne d'Albret occupe assurément une belle place dans l'histoire; et cependant, sa vie jusqu'ici n'avait été que très-imparfaitement connue et étudiée. Un consciencieux érudit, hardi chercheur de documents, — puisque ses investigations s'étendent de Bruxelles à Simancas, de Düsseldorf à Genève, en passant par tous les dépôts de Paris, — M. A. de Ruble vient d'entreprendre d'écrire à nouveau l'histoire de cette princesse, et il débute par un volume entier consacré à sa jeunesse.

Le mariage des filles de rois donnait lieu, autrefois surtout, à de longues et délicates négociations. M. de Ruble nous raconte les démarches faites par Charles-Quint à l'effet d'obtenir la main de Jeanne d'Albret pour son fils Philippe. Il y aurait eu en même temps échange de territoires entre les deux couronnes de France et d'Espagne. L'affaire échoua, et François Ier força Jeanne à épouser un prince étranger, le duc de Clèves. Cette union fut célébrée le 14 juin 1541. La date exacte a ici son importance, et l'auteur a dû, pour la déterminer, avoir recours aux plus minutieuses recherches. Le 14 octobre 1545, le pape Paul III annula ce mariage, qui n'avait jamais été consommé, et le duc de Clèves passa de l'alliance française à l'alliance espagnole. Trois années s'écoulèrent encore avant que les intrigues politiques permissent à Jeanne d'Albret de prendre un mari. Mais cette fois il était fort à son goût, et le roi Henri II pouvait écrire qu'il n'avait jamais vu « maryée plus joyeuse » que celle qui venait d'épouser le brillant Antoine de Bourbon.

Là s'arrête le récit de M. de Ruble. Nous trouvons à la suite quelques pièces justificatives intéressantes, relatives au mariage de Clèves et particulièrement dix-neuf lettres inédites de la reine Marguerite d'Angoulême, qui sont remplies d'un véritable charme et complètent le recueil épistolaire publié par M. Génin. Enfin, un joli portrait, également inédit, de Jeanne d'Albret, orne le frontispice du volume et témoigne du soin véritablement artistique qui a présidé à cet ouvrage. L'auteur est de ceux qui connaissent tous les secrets de la bonne méthode historique : il est su-

Digitized by Google

perflu d'ajouter qu'il la met en pratique avec un véritable talent.

G. Baguenault de Puchesse.

---

**Éléonore de Roye, princesse de Condé (1535-1564)**, par le comte Jules Delaborde. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1876, grand in-8 de 340 p., avec un portrait.

Éléonore de Roye, née en 1535, fille du comte Charles de Roye et de Madeleine de Mailly, était la propre nièce des Coligny; élevée au sein du protestantisme, elle lui resta fidèle jusqu'à sa mort, prématurément arrivée en 1564. Sa vie s'écoula tout entière dans le cercle de sa famille et des relations privées, loin du bruit et de l'atmosphère de la cour; les exigences de son rang et de sa situation parvenaient seules à la tirer de la retraite où elle se complaisait. Son existence ne présente donc aucun de ces faits qui appellent l'attention de l'historien; aussi le livre qui nous occupe est-il surtout consacré à l'époux d'Éléonore, à celui qui le premier porta le titre de prince de Condé, mais qui, le premier aussi, déploya l'étendard huguenot contre celui des Valois.

M. Delaborde est plein d'indulgence pour son héros, dont il approuve sans réserve tous les actes, ne trouvant à reprendre chez lui que les désordres de sa vie privée. On regrette de ne pas rencontrer sous sa plume un mot de blâme pour le *chef muet* de la conjuration d'Amboise. On y cherche vainement un témoignage de réprobation pour la prise d'armes des protestants en 1562, alors que, sans autre provocation que l'accident purement fortuit de Vassy, ils s'emparèrent de presque toutes les villes de France, dont ils saccagèrent les églises. On s'étonne du silence absolu gardé par l'auteur sur le traité du 20 septembre 1562, par lequel Condé livrait le Havre aux Anglais.

Malgré sa partialité en faveur des protestants, l'histoire d'Éléonore de Roye est un livre de valeur; M. Delaborde est au courant des diverses publications faites sur l'époque qui l'occupe. Il a su, non-seulement utiliser les documents contemporains déjà publiés, mais encore en découvrir de nouveaux, et en les insérant *in extenso* dans son livre, il a rendu service à ceux qui chercheront après lui à faire l'histoire de ces époques troublées.

A. Bertrand.

---

**Louise de Coligny. Lettres à M. de La Tour, vicomte de Turenne**, publiées d'après les originaux conservés aux Archives nationales, par Auguste Laugel. Paris, Sandoz, 1877, in-8 de 61 p.

Il y avait matière à une notice intéressante sur Louise de Coligny, fille de l'amiral, veuve de M. de Téligny, veuve de Guillaume le Taciturne. — M. A. Laugel a fort bien résumé cette vie émouvante, à l'occasion de quelques lettres inédites découvertes par lui dans les cartons des Archives nationales. Née à Châtillon-sur-Loing en 1555, Louise perdait sa mère à l'âge de treize ans, et la voyait bientôt remplacer par Jacqueline d'Entremont. Mariée de bonne heure, elle assistait, à deux jours d'intervalle, à l'assassinat de son père et de son mari. Unie en 1583 à Guillaume d'Orange, elle perdait l'année suivante son second mari, assassiné sous ses yeux comme le premier. Son existence, qui ne se termina qu'en 1620, fut constamment traversée par les plus terribles épreuves, et l'on peut dire qu'elle fut fatalement la victime de tous les crimes et de tous les malheurs, suite naturelle de guerres civiles et religieuses sans

Digitized by Google

cesse renaissantes. Il faut en lire le détail dans les pages de M. Laugel

Les huit lettres qu'il publie en appendice sont toutes adressées par Louise de Coligny à son cousin le vicomte de Turenne, plus tard duc de Bouillon. Elles ont trait aux affaires de Hollande et sont datées de Middelbourg, de la fin de 1590 au commencement de 1591. C'est un petit ensemble de documents utiles à consulter pour l'histoire des troubles protestants du XVIe siècle.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

—

**Marie de Médicis dans les Pays-Bas** (1631-1638), par Paul HENRARD, major d'artillerie, membre titulaire de l'Académie d'archéologie de Belgique. Paris, Baudry, 1876, in-8 de X-652 p.

Les causes générales de la fuite de Marie de Médicis et du duc d'Orléans dans les Pays-Bas, après l'insuccès de la *journée des dupes* pour leurs partisans, sont depuis longtemps bien connues : mais ce qu'on connaît moins, ce sont tous les menus détails du séjour prolongé qu'ils y firent, et surtout les incidents divers des nombreuses intrigues et conspirations qu'ils y ourdirent contre le cardinal de Richelieu, sous la protection, avec l'assentiment, et souvent avec la complicité de l'Espagne. Pendant sept ou huit ans les Pays-Bas espagnols devinrent le véritable foyer où se concentrèrent toutes les haines soulevées par la politique du premier ministre et d'où partirent toutes les entreprises hostiles à son autorité et tous les attentats contre sa personne. Ce volume d'histoire belge (car c'est moins l'histoire de la fuite et du séjour des deux princes de la maison de France dans les Pays-Bas que celle des événements qui s'y rattachent, directement ou indirectement, que M. le major Paul Henrard a consciencieusement exposée) est donc aussi tout à la fois un volume fort important pour l'histoire de Louis XIII et celle du ministère de Richelieu. Il est d'autant plus intéressant pour nous que les documents inédits étrangers à la France y abondent : les riches collections des archives du royaume de Belgique et des archives de Simancas ont fourni à l'auteur une foule de mémoires et de correspondances qui portent une vive lumière sur un grand nombre de points controversés, et qui éclairent souvent d'une manière fort inattendue la politique espagnole de cette époque pleine d'agitations et de troubles. Tous ces documents sont analysés et fondus très-heureusement dans le récit ; leur discussion est complète et exposée dans un excellent esprit, avec une critique toujours sûre d'elle-même et qui laisse fort peu de prise aux objections. Quant à l'appréciation de la lutte soutenue par Gaston et par sa mère contre Louis XIII et Richelieu, elle est fort bien résumée dans ce passage où, après avoir cité le préambule des lettres patentes de Gaston à l'un de ses capitaines liégeois, M. Henrard ajoute : « Il était donc bien entendu que c'était au cardinal de Richelieu seul que Gaston déclarait la guerre, dans le but de soustraire à sa tyrannie et la France et son frère, alors cependant qu'il se disposait à combattre les propres armées du roi : distinction spécieuse, qui fait le fond des manifestes de tous les rebelles dans tous les temps et dans tous les pays. » C'est à peu près ce que nous disions ici nous-même il y a quelques mois, à propos du duc de Montmorency.

Nous regrettons que M. Henrard n'ait pas donné plus de couleur à son récit, en empruntant de nombreuses citations à la masse de brochures et de pamphlets échangées entre Bruxelles et Paris. Il parle bien un peu de Mathieu de Mourgues, le célèbre

Digitized by Google

abbé de Saint-Germain, mais il ne dit pas un mot de Du Chastelet et de Sirmond, ses infatigables adversaires: il y avait là matière à plus d'un piquant chapitre. Il est vrai que cela n'est pas inédit: mais qui consulte ces curieuses brochures? Il nous semble aussi que la satire intitulée: *Avis aux absens de la cour* a été plutôt attribuée à Du Chastelet qu'à Bautru, et que Puylaurens ne fut pas fait duc d'Anville mais duc d'Aiguillon. Cela n'empêche pas que le livre de M. Henrard ne doive être consulté par tous ceux qui s'occuperont désormais de l'histoire de Louis XIII.

René Kerviler.

---

**La Muse historique,** *ou recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps écrites à Son Altesse Mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours* (1650-1665), par J. Loret. Nouvelle édition revue sur les manuscrits et les éditions originales, et augmentée d'une introduction, de notes, d'un glossaire et d'une table générale et alphabétique des matières et des noms propres, par Ch.-L. Livet. Tome II (1655-1658). — Paris, P. Daffis, 1877, grand in-8 de 576 p.

Nous n'avons pas besoin d'insister ici sur l'intérêt considérable que présente pour tous les amateurs des miettes de l'histoire au XVIIe siècle, la publication entreprise par M. Livet, l'un des érudits qui connaissent le mieux cette période de nos annales. Il y a longues années déjà que M. Ravenel et M. de la Pelouse donnèrent le premier volume de la *Muse historique;* mais ils s'arrêtèrent à l'année 1655, et les curieux demandaient en vain les volumes suivants à tous les échos du Parnasse. L'éditeur de la Bibliothèque elzévirienne nous promet les trois derniers avant le mois de décembre et nous lui serons d'autant plus reconnaissants de le voir presser sa publication que les notes, le glossaire et les tables annoncées par M. Livet doivent être rejetés à la fin du dernier volume. Celui que nous recevons aujourd'hui se borne à la reproduction textuelle des intéressantes missives du gazetier de 1655 à 1658, sans aucun commentaire; mais nous devons insister sur l'exactitude scrupuleuse de cette reproduction que M. Livet a poussée beaucoup plus loin que ne l'avaient fait MM. Ravenel et de la Pélouse pour le premier volume. L'auteur de *Précieux et précieuses* nous a donné, en quelque sorte, un *fac-simile* ou, en langage plus moderne, une photographie des rimes de Loret: il n'a changé ni un accent, ni un point, ni une virgule, ce qui permettra aux linguistes, aux philologues et aux grammatistes de faire des études certaines sur l'orthographe assez fantaisiste du correspondant de Mlle de Longueville, sur son accentuation et sur sa ponctuation. On ne se figure guère, en général, quel travail opiniâtre et fastidieux demande une édition suivie avec autant de conscience et de soin; il faut avoir soi-même corrigé des épreuves pour apprécier quel degré de reconnaissance on doit garder à l'audacieux qui entreprend la publication de trois volumes de cette envergure. Nous remercions donc, du fond du cœur, M. Livet de nous avoir donné un texte aussi parfaitement stéréotypé des célèbres gazettes, et nous lui demandons en grâce de ne pas tarder à réaliser ses promesses pour les deux derniers volumes.

René Kerviler.

---

**Le Fils de Louis XV, Louis, Dauphin de France**, 1729-1765, par Emmanuel de Broglie. Paris, Plon, 1877, in-12 de 341 p.

C'est une austère et mélancolique figure que celle du Dauphin, fils de

Digitized by Google

Louis XV. Né en 1729, sous les plus brillants auspices, salué comme l'enfant de l'Europe, il s'éteint obscurément en 1765, après une vie ignorée et sans éclat. Aujourd'hui encore son nom est à peine prononcé par l'histoire: il disparaît entre les scandales de son père et les malheurs de son fils. Et cependant cette existence, qui fut sans gloire, ne fut ni sans vertus ni sans mérites. Le Dauphin avait même des qualités brillantes, un courage intrépide, de véritables aptitudes militaires et un remarquable esprit de gouvernement. Malheureusement ces qualités il ne put jamais les manifester pour le bonheur de la France et sur le théâtre dont elles étaient dignes. Sa valeur ne s'exerça qu'à Fontenoy; ses talents administratifs et son intelligence des affaires ne se firent jour que quelques années après l'attentat de Damiens. L'ombrageuse jalousie de Louis XV, la rancune haineuse de Mme de Pompadour ne lui permirent jamais de se développer. Tenu systématiquement à l'écart, le Dauphin se renferma dans sa famille et dans ce petit cercle d'honnêtes gens qui, trop respectueux pour critiquer tout haut la conduite du souverain, ne protestèrent contre ces désordres que par leur attitude réservée. Sincèrement religieux, il se donna tout entier au strict accomplissement de ses devoirs et à l'éducation de ses enfants. Les joies de la famille le dédommagèrent seules des mécomptes de la cour. Car, par une de ces injustices dont le caractère français, si léger et si superficiel, n'est que trop coutumier, l'opinion publique qui applaudissait à l'opposition bruyante et tracassière des Parlements, semblait ne pas même connaître la critique muette et les vertus modestes de l'héritier du trône; elle le laissait dans la retraite à laquelle les circonstances l'avaient condamné. Ce ne fut qu'à sa mort qu'elle se réveilla un moment, et sentit enfin la perte de l'homme dont, vivant, elle n'avait pas soupçonné la valeur.

Une vie pareille, si pleine dans sa brièveté, si passionnée pour le bien dans son impuissance, méritait mieux que le long et confus récit de l'abbé Proyart; elle a trouvé un historien exact et élégant dans M. Emmanuel de Broglie. Le jeune auteur a déployé, dans ce premier ouvrage, un art d'écrire, une érudition sûre, un sens de l'histoire qui sont chez lui des traditions de famille. Nous n'en citerons qu'un exemple. Tous les chroniqueurs ont raconté que, dans une altercation des plus violentes avec le Dauphin, le duc de Choiseul aurait poussé l'oubli des convenances jusqu'à lui dire : « Monseigneur, je pourrai avoir le « malheur d'être votre sujet, mais je « ne serai jamais votre serviteur. » M. de Broglie, sans invoquer aucun document, mais en se basant simplement sur le raisonnement et sur une saine appréciation des hommes et des choses, déclare l'anecdote « absolument invraisemblable. » Nous sommes heureux de pouvoir apporter à l'appui de ses conclusions un témoignage positif, et qui émane de sa famille même. Voici ce qu'on lit dans le *Journal inédit* de M. de Boynes, qui fut ministre de la marine à la fin du règne de Louis XV. « Du lundy « 29 avril (1765). — L'abbé de Broglie « a écrit au Dauphin pour lui dire « que MM. de Choiseul seront bientôt « renvoyés..... Il lui marque que M. le « duc de Choiseul a dit en parlant de « M. le Dauphin : « Je sais bien qu'il « ne peut pas me souffrir; mais j'ai « pris sur cela mon parti. Je peux « devenir son sujet, mais je ne serai « jamais son serviteur, et je le lui ai « dit à lui-même. »

« ..... M. le Dauphin a répondu hier « à cette lettre d'un ton d'amitié; il

Digitized by Google

« le remercia de la bonne nouvelle « qu'il lui a apprise, mais qui a été « véritablement une nouvelle pour lui, « n'en ayant point été instruit d'ail- « leurs..... Il lui marque qu'il était « déjà instruit des mauvais propos « tenus par M. le duc de Choiseul, « *mais qu'il n'avait jamais été assez* « *hardi pour les lui tenir à lui-même.* »

M. de Boynes était ennemi de Choiseul et fort lié avec l'abbé de Broglie, qui était lui-même un des intimes du Dauphin ; leur double autorité nous parait trancher la question d'une façon décisive.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

---

**Théâtre de la Révolution, ou choix de pièces de théâtre qui ont fait sensation pendant la période révolutionnaire,** avec une introduction par Louis MOLAND. Paris, Garnier, 1877, gr. in-18 de XXXI-448 pages.

On a écrit une histoire de France d'après les monuments ; on pourrait faire de même une histoire de la Révolution par le théâtre. C'est ce que vient de tenter M. Louis Moland, en réunissant en un volume six des pièces qui ont fait le plus de sensation pendant la période révolutionnaire : *Charles IX, les Victimes châtiées, l'Ami des lois, le Jugement dernier des rois, l'Intérieur des comités révolutionnaires, Madame Angot.* Ces six pièces correspondent chacune à une phase différente ou à un courant d'idées particulier de cette époque.—*Charles IX*, c'est le début, la haine aux rois, déguisée sous le nom de haine de l'arbitraire ; c'est un peu déjà la haine du catholicisme, sous le nom de fanatisme. Mais cette haine a surtout son développement dans les *Victimes châtiées*, calomnie grossière contre les couvents qu'on veut supprimer, prélude de la Constitution civile du clergé. Puis la Révolution marche ; la monarchie est détruite, le roi va être guillotiné ; la République est déchirée par la lutte de deux partis, le centre gauche du temps, les Girondins, l'extrême gauche, les Jacobins. L'*Ami des lois* de Laya est la dernière protestation des modérés ; au théâtre, comme à l'Assemblée, ce sont les extrêmes qui l'emportent. La Commune, après une vive résistance des spectateurs et un semblant de résistance de la Convention, interdit la représentation de l'*Ami des lois*, dont les nobles sentiments, malgré quelques concessions à la phraséologie du temps et à l'infaillibilité du peuple, semblent une sanglante satire des puissants du jour. La Terreur règne ; après le roi, la reine porte sa tête sur l'échafaud. Ce n'est point encore assez pour les Jacobins ; Sylvain Maréchal, dans *le Jugement dernier des rois*, exile tous les souverains de l'empire dans une île déserte, où, après des disputes misérables, ils périssent dans l'éruption d'un volcan : pièce véritablement immonde, digne pendant du *Père Duchesne*, où la diatribe et la grossièreté tiennent lieu d'esprit. Thermidor arrive, Robespierre est renversé ; Ducamel s'empresse de tracer dans des scènes pleines de verve et d'une exactitude trop réelle, malgré la passion qui les anime, les scandaleuses intrigues de *l'Intérieur des comités révolutionnaires* ; la vie et l'honneur des gens de bien, des vrais patriotes est à la merci d'une bande d'inbéciles et d'escrocs. Enfin, pour donner la note gaie à ce volume, *Madame Angot*, ou la poissarde enrichie, ridicule dans sa fatuité amusante, contraste de prétentions aristocratiques et du langage des halles, type ressemblant des parvenues à cette époque du Directoire où les fortunes se faisaient si vite dans des tripotages financiers d'une honnêteté douteuse.

Digitized by Google

Dans une intéressante introduction, M. Moland explique pourquoi il a choisi ces six pièces, de préférence à tant d'autres, et en retrace à larges traits l'histoire. Il annonce un travail analogue pour le Consulat, l'Empire et la Restauration. Si ce second choix est aussi bien fait et aussi instructif que le premier; si les pièces sont, comme celles-ci, éditées d'après le texte primitif, telles qu'elles ont jailli de la pensée d'auteur, nous pouvons d'avance lui prédire un succès complet près de tous les curieux et de tous les hommes de goût.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

---

**L'Alsace-Lorraine sous la domination allemande**, par G. D'ELSTEIN. Paris, Olmer, 1877, in-12 de 150 pp.

On sent que, malgré le traité funeste qui a séparé l'Alsace et la Lorraine de la France, ces provinces perdues sont restées la chair de sa chair; c'est donc répondre à un besoin du cœur de notre patrie que de lui parler encore de ces populations, cause pour elle d'inconsolables regrets. Aussi a-t-on vu souvent dans ces dernières années des publications, répondant à ce sentiment, recevoir du public l'accueil le plus empressé. Parmi ces publications, nous citerons le *Voyage aux Pays annexés*, de V. Tissot, et *Cinq Ans après*, de J. Claretie. Un jeune écrivain, dont le patriotisme égale le talent, M. G. d'Elstein, a voulu, lui aussi, venir dire à la France ce qu'il a vu et senti de l'autre côté de la nouvelle frontière. Dans son *Avant-propos*, l'auteur se défend d'avoir voulu écrire l'histoire méthodique de l'Alsace-Lorraine pendant ces cinq dernières années : « Mon livre, dit-il, n'est qu'une pièce isolée du procès que l'avenir ne manque jamais de faire aux violences réussies. » Il a raison: son livre n'est pas une histoire; mais il est trop modeste, quand il l'appelle une pièce isolée; c'est un dossier complet qu'il a réuni, et tous ses documents ont une portée d'autant plus grande qu'ils sont d'accord avec la plus entière vérité. La composition de son ouvrage, divisée en trois périodes, 1870-72, 1873-75, 1876-77, ne lui a pas permis d'obtenir un enchaînement matériel des faits, non plus qu'un enchaînement philosophique des idées. Il en résulte nécessairement quelques redites qui jettent un peu de confusion sur l'ensemble de l'œuvre. Cette part faite à la critique, nous n'avons plus qu'à louer.

Le style est vif et coloré, et s'anime particulièrement dans les parties anecdotiques qui sont nombreuses. Les faits retracés sont exacts et présentés sans exagération ni parti pris sous leur jour vrai. Quelques parties nous ont paru traitées avec un soin tout spécial et exposées avec une véritable élévation; par exemple, la question religieuse. La large place que cette question tient aujourd'hui dans la politique allemande est mise en évidence de la manière la plus lumineuse par les agissements de l'autorité en Alsace-Lorraine. Le tableau de la ville de Metz, avant et après la capitulation, est peint avec une grande justesse de coloris et avec une expression saisissante. Enfin, le sentiment du patriotisme le plus pur, sans illusions comme sans défaillance, inspire et anime tout l'ouvrage.

La conclusion en est consolante, mais l'auteur a su y éviter la forfanterie et la déclamation. On l'y voit puiser ses espérances dans la logique des faits et dans la confiance qu'il met dans les destinées de son pays. En résumé, on peut dire que ce livre, intéressant pour tout le monde, émouvant pour les exilés d'Alsace-Lorraine, est l'œuvre d'un écrivain distingué et d'un bon Français. DE B-R.

Digitized by Google

**Histoire de la seigneurie et de la paroisse de Bures** (Seine-et-Oise) par Jules LAIR, ancien élève de l'Ecole des chartes. Paris, Champion, 1876, in-8 de 136 p. avec 2 plans.

Le village de Bures, sis dans la vallée de Chevreuse, au canton de Palaiseau, doit à un de ses anciens seigneurs, soigneux conservateur de documents anciens, et à M. Jules Lair, de posséder une fort savante et complète histoire, pleine d'érudition et de faits, où l'on trouve plus d' « humour » et d'esprit qu'il n'y en a généralement dans ces sortes de travaux. Nous ne referons pas la généalogie des nombreux seigneurs qui se sont succédé depuis Geoffroy et Guillaume de Bures, qui figurent aux croisades, jusqu'à M. Le Paige, qui mourut en 1802, encore qualifié de sieur de Bures. Nous signalerons seulement les Sanguin, d'où sont issus Antoine Sanguin qui fut évêque d'Orléans, puis cardinal, connu sous le nom de cardinal de Meudon, et laissa la seigneurie à Anne de Pisseleu, devenue par la faveur de Francois Ier, duchesse d'Etampes,—et les Chaulnes, originaires d'Auxerre, qui possèdèrent ce fief durant cent quarante quatre ans (1581-1732), s'y attachèrent, firent tous leurs efforts pour le relever, tandis que les grands seigneurs qui les avaient précédés l'avaient « baillée plusieurs fois pour récompense à de leurs vielz servyteurs pour en jouir durant leur vye; cela a esté cause que les recepveurs audit Bures en faisoyent comme des choulx de leur jardin. » Sur eux particulièrement M. Lair a réuni des renseignements curieux et piquants même, utiles pour l'histoire des mœurs, et qui nous les montrent comme de vrais types de gentilshommes campagnards.

Nous trouvons les mêmes qualités d'érudition dans la revue des arrière-fiefs, quelques particularités intéressantes dans le chapitre sur l'église et l'école dont on parle peu, dans le chapitre sur l'administration judiciaire et civile où nous trouvons un règlement de 1770 qui ne porte pas l'empreinte de l'esprit philosophique de l'époque, etc., etc. Tout ceci n'est que l'histoire locale, ce qu'on trouve un peu partout, sous des noms divers. Il n'en est point ainsi des deux études consacrées à la valeur des terres à partir du xve siècle et à la population depuis la même époque. Leur sécheresse est imposée par le fond même. M. Lair publie les données fournies par un nombre considérable de documents, tels qu'actes d'achats et registres de l'état civil. Il fournit un contingent sérieux et considérable aux informations qui réunies en nombre suffisant de divers côtés, permettront de donner la solution d'importants problèmes d'économie sociale. Constatons seulement que, de leur temps, le territoire de Bures était très-morcelé; qu'il s'est produit un grand mouvement de mutation dans la population au xve siècle, que le chiffre des naissances se ralentit pendant les troubles de la Ligue, que le chiffre des habitants était à peu près le même au xviie siècle que de nos jours, que le nombre des enfants naturels est peu considérable : on relate deux baptêmes de ce genre en quatre-vingt-sept ans. Sans avoir la prétention de tout dire sur l'excellente monographie que nous donne M. Lair, nous indiquerons encore les pièces justificatives, au nombre de sept, données en appendice.

R. DE ST. M.

---

**Angy en Beauvaisis**, *son histoire, ses priviléges, sa prévôté royale*, par le comte DE LUÇAY. Senlis, E. Payen, 1876, in-8 de 166 pages.

M. le comte de Luçay, en faisant l'histoire de la commune d'Angy

Digitized by Google

(Oise), a donné un excellent modèle à imiter. Angy ne tient pas une place très-importante dans l'histoire de France; néanmoins l'auteur a su rendre son sujet intéressant en étudiant d'une manière complète chacun des faits historiques, administratifs ou judiciaires qui se présentaient à ses yeux. Le travail se divise en deux parties : d'abord l'histoire même d'Angy; ensuite la prévôté royale qui en portait le nom.

L'histoire d'Angy, qui dépendait au spirituel de Bury, ne commence guère qu'au XIIe siècle ; en 1186, Philippe-Auguste, associé avec les chanoines de Saint-Frambourg à la seigneurie d'Angy, accordait des franchises aux habitants; en 1522, les chanoines achetèrent la moitié du domaine seigneurial qui appartenait au roi; puis, un siècle plus tard, la cédèrent au prince de Condé pour être jointe au fief de Mouy dans lequel elle formait une enclave.

Le prévôt royal d'Angy, substitut du bailli de Senlis, avait juridiction sur plus de deux cents villages; celle-ci paraît s'être peu à peu étendue par suite des interminables discussions qui s'élevaient entre l'évêque et la commune de Beauvais, des priviléges de laquelle le bailli de Senlis était le gardien. — M. de Luçay a complété son étude par trois documents importants pour son sujet : 1° la charte de Louis XI, de 1473, confirmant les libertés d'Angy; 2° la liste des lieux dépendant de la prévôté; 3° la liste des paroisses formant le bailliage de Beauvais. A. DE B.

—

**Izon, essai historique et archéologique**, par M. Leo DROUYN. Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1876, in-8° de 137 p.

L'*Essai* de M. Leo Drouyn est extrait des *Actes de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*. C'est un travail fait avec beaucoup de soin et d'érudition, comme tous les travaux — petits ou grands — de l'auteur de la *Guyenne militaire* et de *Bordeaux vers 1450*. L'auteur s'occupe d'abord de la topographie de la commune d'Izon (canton et arrondissement de Libourne), de l'histoire de la paroisse, des monuments que l'on y remarque, du prieuré de Sainte-Marie du Boisset, du château et de la famille d'Anglades, de la maison noble de Jabastas, du fief de la Motte du Hach, du fief de Taujan ou du Raux, etc., du village de Artigue-Redone, enfin des familles nobles et des personnages notables qui ont habité la paroisse d'Izon. C'est dire que l'*Essai* de M. Drouyn est aussi complet que possible. Ce qui donne une valeur toute particulière aux mille renseignements réunis dans cette étude, c'est que presque tous ces renseignements sont tirés de documents inédits, conservés les uns dans les archives départementales de la Gironde et parmi les manuscrits de la bibliothèque de la ville de Bordeaux, les autres dans les archives du château de Vaires et de divers autres châteaux du voisinage et dans la riche collection de M. Jules Delpit. M. Drouyn a eu le plaisir de trouver chez un revendeur cinq kilogrammes de parchemins qui provenaient des anciennes archives de la seigneurie d'Anglades, ce qui n'a pas peu contribué à rendre sa monographie *corsée*, s'il m'est permis d'appliquer à son travail une expression qu'un poëte du XIIIe siècle appliquait à un chevalier dont il tenait à louer la force et le mérite. Comme M. Drouyn n'est pas moins habile paléographe qu'habile archéologue, souhaitons qu'il continue à interroger les vieilles paperasses et les vieilles pierres : nul érudit n'est plus capable de repren-

Digitized by Google

dre et d'achever l'œuvre si bien commencée dans le siècle dernier, par ce docte et patient abbé Baurein dont on vient de réimprimer les *Variétés bordelaises* (Bordeaux, 1876, 4 vol. in-8°). T. DE L.

—

**Chartrier de Thouars.** *Documents historiques et généalogiques.* Paris, 1877, in-f° de 449 pages.

Le chartrier de Thouars n'a pas dit son dernier mot. Outre les nombreuses publications qu'il a déjà fournies, en voici une qui n'est pas la moins importante. C'est un in-folio rempli de gravures et de pièces inédites. M. le duc de La Trémoille, en amateur qui apprécie ses richesses et en historien qui sait le profit qu'on en peut tirer, édite à ses frais ce splendide ouvrage, qui n'est pas moins remarquable par le luxe de la typographie que par la valeur des documents.

Ce que l'éditeur appelle *documents historiques et généalogiques*, forme une importante collection de pièces fort précieuses. La généalogie en est le lien. M. le duc de La Trémoille n'a pas fait, à proprement parler, la généalogie de sa maison; elle est partout. Il prend l'aîné de la famille, depuis Guy VI (1389) jusqu'à lui; et après une note biographique de quelques lignes, il transcrit les pièces les plus importantes qui concernent chaque personnage et sa femme. Il n'oublie pas les sceaux ni les monuments. Tous les tombeaux sont reproduits, y compris la sainte chapelle de Thouars, eau-forte de M. O. de Rochebrune.

Si rien n'a été négligé au point de vue de l'art, on peut dire que l'auteur a mis tous ses soins à ne donner que des pièces intéressantes. Et quelle ample moisson pour l'histoire! Lettres patentes, lettres missives, lettres intimes, brefs, comptes, inventaires, forment une variété charment et instruit avec. Voici la correspondance de Louis XII et de Louis II de La Trémoille pendant la campagne du Milanais; celle de Charles IX, de Catherine de Médicis et de Henri III avec Louis III de La Trémoille pendant les guerres de religion; des lettres relatives à la princesse de Condé, accusée d'avoir empoisonné son mari; de Henri de La Trémoille sur le siége de La Rochelle; de Louis XIII, Marie de Médicis, Anne d'Autriche. A côté de ces pièces qui regardent l'histoire générale, nous pourrions en citer une foule qui jettent un grand jour sur les mœurs: lettre de François de La Trémoille ordonnant que ses enfants parlent latin, et lettre latine de son fils qui lui rend compte de ses études: on sait que le père du grand Condé ne recevait les lettres de son fils que lorsqu'elles étaient en latin, et que le futur vainqueur de Rocroy, à huit ans, s'exprimait correctement en cette langue; lettre de Georges de La Trémoille demandant à son père six écus pour le repas de la Saint-Pierre, dont il doit à son tour faire les frais à son collége; lettre de Louise de Valentinois priant sa belle-fille, Anne de Laval, de lui donner des nouvelles de son petit ménage; puis des lettres de Louis XII, à propos de Léonne de Chaudrier, — depuis mère du poëte Ronsard, — qui s'était fait enlever; des lettres patentes de Louis XI, autorisant le sire de Craon à tenir sa femme Marie de Montauban close et emmurée pour cause d'adultère et d'assassinat; une lettre de Jacqueline de La Trémoille sur la captivité à laquelle le roi l'a condamnée pour avoir donné du poison à son mari Claude Gouffier de Boisy. Il faudrait presque tout citer. Heureusement, M. Marchegay a publié une liste partielle des pièces que contient cet ouvrage (*Bibliothèque de l'École des*

Digitized by Google

*chartes*, 1876, t. XXXVII, p. 311, et tirage à part). Ajoutons que des tables multiples : table chronologique des lettres et documents, tables des gravures, table alphabétique des noms de personnes et de lieux, table des matières, mettent un grand ordre dans cette diversité et facilitent singulièment les recherches.

Nous ne terminerons pas sans dire que ce splendide volume, tiré à deux cents exemplaires seulement, sur papier fabriqué exprès par la maison Dombricourt frères, à Hallines (Pas-de-Calais), avec la devise : OU VERTU GUIDE HONNEUR SUIT, sort des presses nantaises de V. Forest et Émile Grimaud, dont la réputation s'achève par ce chef-d'œuvre. LOUIS AUDIAT.

—

**Philippe II, roi d'Espagne**, traduit de l'allemand du docteur Reinhold BAUMSTARK, par Godefroid KURTH, professeur d'histoire à l'Université de Liége. Liége, 1877, in-12 de VIII-220 p.

Ce petit livre, nourri de faits, plein d'une science véritable et écrit avec une bonne foi très-sincère, est une apologie nullement déguisée de Philippe II. Là même réside son principal mérite et son originalité. L'auteur a entendu défendre dans le sombre roi d'Espagne tout ce qui est défendable, mais en même temps il ne s'est pas laissé aveugler par son parti pris et il a eu le courage, assez rare, de faire largement la part du feu. Son tableau, pour être de petite dimension, n'en présente pas moins un ensemble très-complet, dont les détails sont fort habilement mis en relief.

Nous ne pouvons évidemment passer en revue tous les chapitres. Il faut signaler pourtant celui qui a pour titre : *Le père et le fils*, dans lequel les rapports de don Carlos et de Philippe II sont exposés avec une franchise qui doit approcher de bien près de la vérité. La politique du roi d'Espagne vis à-vis des Pays-Bas, de la France et de l'Angleterre est indiquée dans ses grands traits avec non moins de justesse. Il ressort très-clairement du récit des événements eux-mêmes que, si les intentions du roi étaient au fond excellentes, sa conduite ne se trouvait pas moins le plus souvent très-maladroite et très-injuste. Il n'est donc pas étonnant que le succès l'ait si rarement couronnée. A force, dit l'auteur, de vouloir enfermer toutes les affaires publiques dans son esprit solitaire et concentré, à force de les retourner en lui-même et d'attendre sans cesse le moment propice, il laissait d'ordinaire passer ce moment sans le mettre à profit, et cela dans les circonstances les plus importantes. » Cette conclusion est sévère, et il ne faut pas oublier qu'elle vient d'un apologiste!

G. B. DE P.

—

**Montcalm et le Canada français**. *Essai historique*, par CH. DE BONNECHOSE, avec un portrait et deux cartes. Paris, Hachette, 1877, in-12 de 208 pages.

Découvert par Sébastien Cabot, à la fin du XVe siècle, reconnu quarante ans après par Jacques Cartier qui en prit possession au nom de la France, le Canada fut d'abord colonisé par Samuel de Champlain, qui y fonda Québec en 1602, ainsi que d'autres établissements importants. Mais le monopole des priviléges excessifs accordés aux Compagnies particulières qui exploitaient la colonie, l'empêchèrent de s'accroître aussi rapidement que ses richesses naturelles et le caractère de ses habitants auraient permis de l'espérer. Différentes parties en furent successivement disputées les armes à la main entre la France

Digitized by Google

et l'Angleterre, dont les conquêtes nous furent restituées à la paix d'Aix-la-Chapelle : cependant les bienfaits de l'organisation de Colbert se faisaient encore sentir après un siècle écoulé : malgré de nombreuses vicissitudes, les établissemonts français avaient fait de rapides progrès, surtout dans les derniers temps : les missionnaires et les chasseurs avaient parcouru le pays. Les germes de la civilisation avaient été portés chez les sauvages par les Jésuites et les Récollets avec la connaissance de l'Évangile. Cette prospérité excita la jalousie des Anglais, qui, de l'autre côté des monts Alleghanys, prenaient fortement racine sur un sol péniblement défriché et ne devaient pas tarder à s'y trouver trop à l'étroit. La lutte commença en 1753 et elle se termina six ans après par la mort de Montcalm qui périt en défendant Québec contre les Anglais conduits par Wolf, lequel fut tué aussi dans le combat, mais en laissant la victoire aux siens. Par le traité de Versailles, la colonie fut à jamais perdue pour la France.

L'histoire de ses dernières luttes a, depuis quelques années, tenté beaucoup d'écrivains. M. Dussieux, les RR. PP. Martin et Sommervogel, malgré tout le mérite de leurs travaux, n'ont pas paru avoir dit le dernier mot sur ces événements et leurs héros à M. de Bonnechose, qui s'est décidé à en entreprendre une nouvelle relation en se plaçant au point de vue spécial de la biographie du grand et généreux Montcalm. Né en 1712, au château de Caudiac, d'une ancienne et illustre famille du Rouergue, où il était de tradition de verser son sang pour la France, Louis-Joseph, marquis de Montcalm, « était un petit homme de « fière mine, à l'allure nerveuse, avec « un nez busqué et de grands yeux « noirs étincelants que la poudre de la « coiffure rendait encore plus vifs... » (p. 85). Jamais ce vrai type de soldat ne sera assez connu, et c'est avec plaisir que nous rendons hommage à l'auteur de cette excellente biographie; au milieu du récit des événements les plus palpitants, et de ses luttes contre l'étranger en armes et presque contre la mère patrie, dont les ministres étaient trompés par d'indignes intendants, le spectacle du patriotisme et de l'énergie du général français fait ressortir son incomparable valeur et toute la séduction de son caractère... R.

---

**Notizie storiche della città di Alcamo**, *seguite dai capitoli, gabelle e privilegi della stessa città, ora la prima volta pubblicati*, par Vincenzo di Giovanni. Palerme, Michel Amenta, 1876, in-4° de 107 p.

Les documents inédits, *Chapitres* de 1398, en sicilien vulgaire, *Gabelles* de 1367 et de 1388, *Privilèges* de 1551 à 1574, remplissent la plus grande partie de la publication de M. di Giovanni, comme l'indique d'ailleurs exactement le titre de la seconde page : *Capitoli, Gabelle e Privilegi della città di Alcamo, ora la prima volta pubblicati, preceduti da notizie storiche.* La notice historique occupe de la page 3 à la page 41; les documents de la page 43 à la page 103. Ces documents sont d'ailleurs la partie la plus importante pour la majorité des lecteurs. Alcamo, ville d'environ seize mille habitants, de la province de Palerme, est intéressante par son origine sarrasine, origine légendaire d'après M. de Giovanni, qui dérive son nom *des bains* du voisinage. Mais les pièces recueillies par di Blasi, que publie l'auteur des *Notizie storiche*, sont bien plus intéressantes encore, parce qu'elles n'éclaircissent pas seulement l'histoire d'Alcamo, mais aussi l'histoire des municipes siciliens. Cette histoire est très-obscure, et ce

Digitized by Google

n'est que par la mise au jour de documents de ce genre que l'on parviendra à y porter la lumière. M. de Giovanni a joint à ces pièces les notes nécessaires pour les expliquer.

G. K.

—

**Invasion du Canada et siége de Québec en 1775-76**, par Louis P. Turcotte. *Etude précédée d'un compte rendu de la célébration du centenaire de l'assaut de Québec en 1775*, par H.-J.-J. Chouinard, Québec, A. Coté, 1876, in-8° de 104 .

Les Canadiens ont célébré, le 31 décembre dernier, le centième anniversaire de la défaite de l'armée américaine sous les murs de Québec. Ce fait d'armes, dans lequel une héroïque bravoure fut déployée des deux côtés et où le général américain Montgomery succomba l'épée à la main, a eu des conséquences politiques de premier ordre et c'est à bon droit que la population canadienne a saisi cette occasion pour affirmer sa volonté de rester une nation indépendante sous la protection britannique. Ce fut en effet uniquement à la fidélité de la noblesse et du clergé franco-canadiens, que le gouverneur anglais, Carleton, dut de pouvoir repousser l'invasion américaine. Nos compatriotes d'outre-mer résistèrent aux promesses du Congrès continental et oublièrent leurs légitimes griefs contre la domination anglaise, parce qu'ils comprenaient que sous la lointaine tutelle de la couronne, ils conserveraient plus sûrement leur caractère français et catholique. Ils firent ainsi preuve d'un esprit politique et d'une sûreté de coup d'œil qui ne sont pas — on le voit par cet exemple — l'apanage exclusif des races saxonnes.

M. Louis Turcotte, l'éminent auteur du *Canada sous l'Union*, a raconté ces événements et fait ressortir leurs conséquences dans un mémoire qui est à la fois une œuvre d'érudition solide et un morceau littéraire achevé. Des notes développées, appuyées sur de nombreux documents, élucident toutes les questions de détail et fixent définitivement l'histoire de cette année mémorable. Au point de vue de la forme et du fond, c'est un excellent livre, qui vient prendre sa place dans cette littérature française d'au-delà l'Océan, dont les progrès ont tant d'intérêt pour nous. Claudio Jannet.

—

**Recherches généalogiques sur les comtes de Ponthieu, de Boulogne, de Guines et pays circonvoisins**, par L.-E. de la Gorgue-Rosny. Boulogne-sur-Mer, Camille Le Roy, 1873-1875, 3 vol. in-8° de xxvii-1579 p.

Un travailleur déjà connu par diverses publications, M. de Rosny, vient de donner aux amateurs du nord de la France le résultat de longues années d'étude et de labeur : son dictionnaire, en trois volumes, comprend plus de cinq mille articles sur les familles et les possesseurs de fiefs. Sous cette forme sont analysés presque tous les ouvrages parus depuis Louis XIII, notamment l'*Histoire de Cambray et du Cambrésis*, par J. Le Carpentier, ce moine apostat de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambray, dont la véracité a quelquefois été mise en doute par feu le docteur Le Glay, l'éminent archiviste du département du Nord ; les vastes collections manuscrites de nos bibliothèques publiques, et celles de feu le marquis Le Ver y ont également une large place. L'auteur avoue lui-même n'avoir pas toujours pu recourir aux actes originaux : aussi s'est-il glissé dans son ouvrage un nombre trop considérable d'erreurs, qui rendent même certaines mentions méconnaissables. Je citerai par exemple : Article Ailly (p. 15, lignes 13 et 14) : *Erémenacourt* et *Gaignecourt* pour *Erem-*

Digitized by Google

*baucourt* et *Guignecourt*. — Article Aix (p. 21), *Houdulin* pour *Houvelin*, et châtellenie de *Buz* pour châtellenie de *Lens*. — Page 148, *Berlincourt* au lieu de *Berlaymont* (voir les généalogies de Berlaymont et de Croy.) — Article Bristel, *Wourmez* et *Wautiering* pour *Wautremez*. La seigneurie de *Rebruvele* ticle Frestel) est celle de *Rebreuviettes* au comté de Saint-Pol. Aux pages 621, 722, etc., le mot de *Wailly* remplace celui de l'illustre famille de *Mailly*. — Nul *Dargnies* (p. 42) ne figure comme conseiller dans les registres aux commissions du conseil d'Artois. *Bellomand* (p. 130) est une localité tout à fait inconnue dans le nord de la France, et de même le prieuré de *Sohen* n'est pas mentionné dans les pouillés des diocèses d'Arras, de Thérouanne et de l'archevêché de Reims. A l'article Maintenay, extrait de la topographie de D. Grenier, au lieu d'*Avraincourt*, il faut lire *Aumericourt*, aujourd'hui *Ambricourt*, village du canton du Parcq (Pas-de-Calais). Enfin la généalogie de sainte Aldegonde offre à la page 1323, lignes 2, 3, 6, 8 et 22, de semblables inexactitudes. — Outre ces critiques de détail, nous signalerons une absence de précision bibliographique qui rend le contrôle difficile, et de plus un goût de modernisation ou de transformation de noms fort étrange chez un amateur des souvenirs du moyen âge : l'article *de le* devient *de la*, les *Caudavène*, comtes de Saint-Pol, sont nommés *Caudavoine*, et les *la Houssoye*, famille des environs de Corbie où se trouve la terre de ce nom, *la Houssaye* : ce qui les fait confondre avec une autre famille de Bretagne et de Normandie. Je terminerai par le regret de ne trouver aucun extrait de la première édition rarissime de l'*Histoire de Cambray et du Cambrésis*, conservée à la bibliothèque publique de Boulogne : certaines différences, que présente l'édition de 1660 avec la précédente, eussent été bonnes à signaler.

Malgré ces défauts (et il est assez rare de trouver un ouvrage de ce genre qui en soit exempt; voir notamment le volumineux travail de M. Brémont sur la *Maison de Beauffort*, partie féodale, pp. 316 à 373), M. de Rosny a bien mérité de sa patrie d'origine et d'adoption. Les donations aux maisons religieuses, les charges civiles et militaires, décrites dans une préface très-détaillée, sont soigneusement énumérées. L'ouvrage est donc un répertoire où se trouvent consignées les annales du Ponthieu et du Boulonnais, et à ce titre il mérite de trouver une place dans la bibliothèque des amateurs d'histoire locale. Cte de G.

Victor Palmé.

Le Mans. — Typographie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

Digitized by Google

# LES JUGES D'ISRAËL

## ÉTUDES ET RECHERCHES NOUVELLES

### SECONDE PARTIE

### VII

#### ABIMÉLECH.

L'histoire d'Abimélech, fils de Gédéon et d'une femme de Sichem, nous offre le premier essai de l'établissement de la royauté en Israël. Le pouvoir ne lui fut pas offert, son ambition le lui fit rechercher, son habileté le lui fit obtenir, son astuce et ses crimes le lui firent conserver jusqu'à la mort violente qui fut la juste punition de ses forfaits. Le désir de régner le porta, comme tant d'autres despotes d'Orient, à méconnaître jusqu'aux lois les plus sacrées de la nature. Son père Gédéon avait refusé, pour lui et pour ses enfants, la domination qui lui avait été offerte. C'est sans doute cette offre qui éveilla l'ambition d'Abimélech. Mais il avait moins de droits que ses frères à recueillir l'héritage dont le vainqueur des Madianites n'avait pas voulu pour les siens. Afin de n'avoir point de rivaux à redouter, il les fit tous égorger, un seul excepté, Joatham, qui lui échappa et qui annonça aux habi-



Digitized by Google

tants de Sichem [1], dans l'ingénieux apologue des arbres qui se choisissent un roi, le sort qui leur était réservé [2].

Avec un commencement de royauté apparaît un commencement d'impôts et un commencement d'armée, ainsi qu'un commencement d'administration [3]. Dès qu'Abimélech est roi, il lui faut de l'argent et il lui faut des hommes. Jusque-là il n'y a pas eu d'autre tribut que celui qui a été imposé par les oppresseurs étrangers, — la dîme payée à Dieu et à la tribu de Lévi n'étant pas un tribut, mais la part de l'héritage commun qui leur revient à bon droit; — jusque-là non plus, il n'y a pas eu à proprement parler de soldats, mais seulement des Israélites qui ont pris les armes, à certains moments, dans leur intérêt commun, pour secouer le joug qui leur avait été imposé. Mais dès qu'il surgit un roi, qui a des intérêts personnels, intérêts distincts de ceux de ses sujets, il lui faut des mercenaires qui se battent pour lui et non pour eux, leurs femmes, leurs enfants et leurs biens. Les Sichémites donnent donc à Abimélech soixante-dix sicles d'argent (près d'un kilogramme), que, selon l'usage de beaucoup d'autres peuples de l'antiquité, considérant les temples comme l'asile le plus sûr et le plus sacré, ils avaient mis en dépôt dans le temple [4] qu'ils avaient élevé à

[1] Joatham était placé sur le mont Garizim, Jud. IX, 7. « L'à-propos de la fable de Joatham, dit M. Stanley, *Sinaï and Palestine*, c. V, pp. 239-240, est très-frappant... et elle tire elle-même une nouvelle force du lieu où elle est prononcée... Un rocher élevé se projette en avant sur le côté nord-est du Garizim, directement suspendu sur l'endroit qui doit être le site de l'ancienne ville. De là, Joatham pouvait aisément se faire entendre et échapper ensuite promptement, en descendant au bas de la montagne. Les personnages de sa fable étaient tous devant lui : d'abord l'olivier, l'arbre propre de Naplouse, naturellement désigné comme le souverain légitime, ensuite le figuier plus rare, mais encore imposant, et la vigne, avec ses branches traînantes; enfin, l'églantier ou la ronce, dont le bois sans valeur est encore employé comme combustible... et dont la stérilité disgracieuse contraste sur les flancs de la colline avec la riche verdure de ses plus nobles frères. » Cf. *Jewish Church*, lect. XV, p. 350.

[2] Cette fable rappelle celle de Ménénius Agrippa au peuple romain révolté, des Membres et de l'Estomac. Tite Liv. II, 30. La Fontaine, l. III, fable 2. Nous trouvons IV Reg. XIV, 9, une autre fable fort courte, analogue à celle de Joatham. — Abimélech ne devait pas être à Sichem quand Joatham conta son apologue aux habitants. Josèphe dit qu'il y avait alors un grand concours de peuple dans la ville, à l'occasion d'une fête. *Antiq. jud.*, V, VII, 2.

[3] Un premier fonctionnaire apparaît dans la personne de Zebul (Jud. IX, 28), qui est serviteur d'Abimélech et remplit le rôle de gouverneur de Sichem.

[4] Herodian. *Hist.*, lib. I; S. Ambros. *de Officiis*, lib. II, c. XXIX; Bossuet, *Premier panégyrique de saint Joseph*, exorde, *Œuvres*, édit. Vivès, t. XII, pp. 105-106.

Digitized by Google

leur faux dieu Baal-Berith. Avec cette somme, Abimélech enrôle des gens sans fortune et sans aveu, et c'est sans doute par ces misérables qu'il fait massacrer ses frères à Ephra.

Sichem et quelques villes voisines [1] reconnurent l'autorité d'Abimélech, mais elles ne tardèrent pas à s'en repentir. La tyrannie du nouveau roi révolta ses sujets. Il résidait probablement à Ephra, dans l'héritage paternel, et il avait établi en sa place, comme gouverneur de Sichem, Zébul. L'auteur du livre des Juges, qui nous fait pénétrer, dans ce récit, plus avant que nulle autre part, dans les mœurs de ce temps, comme aussi dans le détail des opérations militaires, nous apprend qu'il existait encore alors à Sichem des Chananéens descendants d'Émor, père de Sichem, adorateurs de Baal-Berith et vivant au milieu des Israélites. C'est parmi eux que paraissent s'être développés les premiers germes de mécontentement. Ils ne tardèrent pas à se révolter, quoique pas encore tout à fait ouvertement; ils tendirent des embûches dans les montagnes d'Hébal et de Garizim pour faire périr Abimélech, quand il viendrait à Sichem et, en attendant, selon la coutume des tribus orientales en guerre, ils rançonnaient et pillaient les caravanes qui passaient sur leur territoire.

Un homme de leur race, Gaal, fils d'Obed, qui habitait le voisinage, vint avec les siens leur prêter du renfort. Au milieu des fêtes et des chants qui accompagnaient toujours les vendanges en Palestine [2], pendant le repas qu'ils firent dans le

[1] Le texte dit, IX, 22, qu'Abimélech régna trois ans *sur Israël*, mais il faut l'entendre dans un sens restreint comme pour la plupart des judicatures, et c'est ce que prouve le verset 21, nous apprenant que Béra n'était pas sous la domination d'Abimélech, puisque son frère Joatham s'y était réfugié pour être à l'abri de ses coups. Or Béra était certainement en Palestine et, d'après plusieurs géographes, dans la tribu de Juda. Selon d'autres, c'est Beeroth, dans la tribu de Benjamin. Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 126. Le nom de Baal-Berith, le « Baal de la Ligue » adoré dans le temple de Sichem, indiquerait, d'après quelques-uns, une confédération entre Sichem et les cités voisines, Beth-Millo, Arumah, Thébès ou Thèbes. Stanley, *Jewish Church*, t. I, p. 353.

[2] Is. XVI, 10; Jer. XLIII, 33. Cf. Anacréon, ode LII. C'est comme le *harvest-home* des Anglais. — Saint Jérôme a traduit, Jud. IX, 23 : « vastantes vineas uvasque calcantes »; mais le verbe *basar*, ici employé, ne signifie jamais *ravager*, c'est au contraire le terme propre employé dans la Bible pour signifier « couper les raisins, vendanger. » Lev. XXV, 5, 11 ; Deut. XXIV, 21 (V. Drach, *Catholicum Lexicon*, Migne, p. 97), si bien que *vigneron* se dit *bôsêr*, Jer. VI, 9. *Idrekou* signifie : « ils foulèrent » les raisins pour exprimer le vin. Le verbe *dakar* est tellement consacré par l'usage pour marquer le

Digitized by Google

temple de Baal-Berith [1], où ils avaient offert des sacrifices d'actions de grâces pour la récolte, quand ils furent échauffés par le vin, Gaal augmenta par ses discours leur haine contre Abimélech et contre Zébul, qui n'étaient point de leur sang, et les amena ainsi à une révolte déclarée. La situation devenait difficile pour Zébul. Il se hâta de faire prévenir en secret son maître Abimélech. Celui-ci accourut et battit Gaal qui était sorti au-devant de lui. Gaal parvint à rentrer dans Sichem, mais son prestige était perdu et il en fut chassé par Zébul.

Zébul fut-il alors massacré par les partisans de Gaal qui restèrent dans la ville ? Peut-être, car il n'est plus question de lui. Abimélech n'était pas entré dans la ville, mais s'était retiré à Arumah ou Ruma [2]. Il battit les Sichémites, partie par ruse, partie de vive force; leur ville fut prise, détruite et le sol semé de sel [3]. Ceux qui s'étaient réfugiés dans le temple de Baal, y périrent dans les flammes allumées par Abimélech. C'est ainsi que le feu sortit du buisson pour brûler ceux qui l'avaient élu roi, comme l'avait dit Joatham dans son apologue et que furent punis les Sichémites pour avoir coopéré aux injustices de celui qu'ils s'étaient donnés comme maître. Lui-même trouva aussitôt après le juste châtiment de ses crimes, à Thèbes, non loin de Sichem [4]. Comme il portait du bois près de

sens de « fouler les raisins, » que le mot raisin peut être sous-entendu comme ici et Jér. xxv, 30. Voir *ibid.*, p. 150. — Le texte continue *vayyaas'ou hilloulim* « et ils firent le chant de la récolte, » *factis cantantium choris*, dit bien la Vulgate. Le mot *hilloulim*, qui vient du même verbe que le premier mot d'*alleluia*, se lit aussi, Lev. xix, 24, pour désigner également les fêtes qui se font après la récolte.

[1] Cf. Jud. xvi, 24, 25.

[2] « Amongst others, I noticed from this spot (over a high mountain, a northern continuation of the Jebel-Mzerah), in a westerly direction, at about an hour's distance, a hill top on which are situated the ruins of El-'Arma, in which I believe I may recognize Arumah of Judges, ix, 41, where Abimelech remained after he had struck Gaâl the first blow. » Van de Velde, *Syria and Palestine*, t. II, p. 303.

[3] On voulait rendre une terre à jamais stérile en y semant du sel. « Omnis locus, in quo reperitur sal, sterilis est nihilque gignit. » Plin., H. N., xxii, 7. Virgile dit aussi :

> Salsa autem tellus, et quæ perhibetur amara,
> Frugibus infelix, ea nec mansuescit arando.
>
> *Georg.* II, 238.

Cf. Ps. CVI (CVII), 34.

[4] A quatre heures de marche de Sichem, au N. E., sur la route de Sichem à Bethsan.

Digitized by Google

la porte de la tour de Thèbes [1], pour y mettre le feu, de même qu'il l'avait fait au temple de Baal, et brûler les habitants révoltés, qui s'y étaient réfugiés, une femme lui lança d'en haut un morceau de meule qui lui fracassa la tête. Ainsi périt, comme plus tard Pyrrhus à Argos, de la main d'une femme [2], cet homme qui ne manquait ni de bravoure ni d'habileté, mais qu'une ambition effrénée, non modérée par la religion, couvrit de sang et de crimes et précipita enfin à sa ruine. C'est ainsi qu'échoua la première tentative pour établir la royauté en Israël.

## VIII

### JEPHTÉ.

La judicature de Jephté est une des plus célèbres d'Israël, moins par l'éclat de la victoire qu'il remporta sur les Ammonites, laquelle ne fut pas décisive comme celle de Barac et de Gédéon, que par l'intérêt qui s'est de tout temps attaché à sa fille, tendre et intéressante victime du vœu imprudent de son père.

Cette judicature se recommande d'ailleurs à l'attention de l'historien par plusieurs traits singuliers. Nous voyons ici pour la première fois un chef appelé au commandement par la voix du peuple. Jephté fait ses conditions et n'accepte le pouvoir en temps de guerre qu'à la condition de le garder en temps de paix, sans rentrer par conséquent comme les autres juges dans la vie privée, une fois l'expédition heureusement achevée. Aussi habile négociateur que vaillant capitaine,

[1] Thèbes, en hébreu *Tebez*, aujourd'hui Tûbas, était sur la route qui conduit de Sichem à Bethsan. Van de Velde la décrit ainsi dans son *Voyage:* « Old hewn stones and wells point this out as one of Israel's ancient towns (Thebez). Tûbas stands on a hill at the northern end of a plain surrounded by mountains and has Ainûm and Tamûn facing it on the south-east at a short distance. The hill of Tûbas is skirted by fine olive grove, but the view from the summit is not extensive, in consequence of the encircling mountains. » *Syria and Palestine*, t. II, pp. 335-336. Voir aussi p. 328.

[2] Cette mort était considérée comme particulièrement ignominieuse, Jud. IX, 54; II Sam. (Reg) XI, 21; Sophocl. *Trach.* 1064; Senec. *Hercul. Oet.* 1176,

O turpe fatum! femina Herculeæ necis
Auctor feretur.

Digitized by Google

également prudent dans les conseils et brave dans les combats, il ne se décide enfin à verser le sang qu'après avoir essayé en vain d'en prévenir l'effusion par des négociations diplomatiques.

Jephté était le fruit d'une union illégitime. Son père s'appelait Galaad et habitait le pays du même nom, au-delà du Jourdain. Il eut d'autres enfants légitimes qui chassèrent inhumainement leur frère, afin qu'il ne partageât point avec eux l'héritage paternel. Jephté, ainsi expulsé, se réfugia dans le pays de Tob, pays inconnu, mais situé probablement sur les confins du royaume des Ammonites, si même il n'en faisait pas partie [1]. Celui qui venait d'être ainsi chassé des montagnes de Galaad avait le caractère fortement trempé : brave, hardi, entreprenant, infatigable, né pour le commandement, il groupa naturellement autour de lui tous ceux qui, pour des raisons diverses, étaient obligés comme lui de quitter leur tribu. Ils menèrent ensemble la vie des Bédouins du désert, faisant des razzias et pillant en toute occasion les Ammonites. Leurs exploits firent du bruit et rendirent leur chef également célèbre et redouté.

Pendant ce temps, les tribus d'Israël, qui habitaient à l'est du Jourdain, étaient cruellement opprimées par les enfants d'Ammon. Depuis Abimélech, les tribus à l'ouest du fleuve avaient eu pour juge Thola, descendant d'Issachar, et celles de l'est, Jaïr de Galaad. L'un et l'autre étaient morts, ne nous laissant guère d'autre souvenir que celui de leur nom, et les Israélites s'étaient plus que jamais [2] plongés dans l'idolâtrie. Dieu suscita alors deux peuples ennemis pour faire expier aux enfants de Jacob leur infidélité : les Philistins, ces adversaires redoutables, qui apparaissent maintenant pour la première fois comme envahisseurs sur la scène et ne la quitteront jamais complétement jusqu'à la captivité de Babylone, et les Ammonites, descendants de Loth.

Les Philistins ne sont mentionnés ici qu'incidemment. Ce n'était pas Jephté qui devait les vaincre; l'honneur de les humilier était réservé à Samson, comme nous le verrons plus loin.

[1] II Sam. (II Reg.) x. 6.
[2] Jud. x, 6.

Digitized by Google

Les Ammonites avaient déjà opprimé Israël du temps d'Aod, mais à cette époque ils étaient unis aux Moabites qu'ils ne faisaient que suivre ; maintenant ils sont, seuls, assez forts pour triompher. Leur caractère féroce les rendait particulièrement redoutables. Ils paraissent avoir mené la vie nomade et participé à l'amour de la guerre et du pillage qui est propre à tous les Bédouins. Les Hébreux, depuis leur sortie d'Égypte, n'avaient pas rencontré de plus cruels ennemis. Ces derniers leur avaient refusé des vivres dans le désert, ils avaient cherché à les pervertir, avec les Moabites, en suivant les perfides conseils de Balaam [1]. A l'époque où nous sommes arrivés, nous ignorons quel était le territoire qu'ils occupaient, mais ils habitaient certainement à l'est du pays de Galaad. Quelle que soit la difficulté de pénétrer dans ce dernier pays, dont les montagnes semblent faire une forteresse imprenable, les Ammonites avaient réussi à l'envahir, et de là, traversant le Jourdain, ils poursuivaient leurs incursions et étendaient leurs ravages jusqu'au milieu d'Ephraïm, de Benjamin et de Juda.

Les Israélites, convertis par le malheur, rejetèrent loin d'eux les dieux étrangers qu'ils avaient adorés, et comptant alors sur la protection de Jéhovah, ils résolurent de résister par la force aux violences des Ammonites. Ceux-ci marchèrent aussitôt contre eux. Les Transjordaniens se rassemblèrent pour leur résister à Maspha de Galaad; mais quand ils furent réunis, il ne se trouva parmi eux personne de capable de leur commander. C'est alors qu'ils offrirent le commandement à Jephté qui l'accepta, à la condition de le garder toujours. Nous voyons encore ici un nouvel acheminement vers la royauté. Les fonctions du juge tendent ainsi graduellement à la stabilité.

Le nouveau chef, qui n'avait pas moins de prudence que de bravoure et qui redoutait les forces ammonites, ne voulut entreprendre la guerre qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation. Deux fois il envoya des ambassadeurs aux Ammonites : la première, pour leur demander quels étaient leurs griefs ; la seconde, pour y répondre [2]. Ces négociations diplomatiques échouèrent ; les ennemis ne réclamaient rien

[1] Deut. XXIII, 4.
[2] Jud. XI, 12-28.

Digitized by Google

moins que l'abandon du territoire par les Israélites. Il fallut donc en venir aux mains. De la guerre nous ne savons que peu de chose : le vœu imprudent de Jephté d'immoler à Dieu, s'il était victorieux, la première personne qui sortirait de sa maison à son retour à Maspha, et la défaite des Ammonites. Ils furent complétement battus, depuis Aroer jusqu'à Minnith et au Pré des Vignes [1].

La topographie des pays situés à l'est du Jourdain, est encore trop imparfaitement connue pour qu'il soit possible de se rendre exactement compte des exploits de Jephté. Le peu de sécurité de ces contrées, infestées par les Bédouins, aujourd'hui comme alors, a empêché les explorateurs d'y faire des recherches suivies. Un voyageur anglais, M. Tristram, a cependant visité la terre de Moab en 1872, et il donne [2] comme un des résultats les plus intéressants de son voyage, la découverte d'Abel-Kerâmîm :

« Vingt minutes après avoir quitté Dhiban, dit-il, notre route nous conduisit dans une vallée si peu profonde, qu'elle mérite à peine ce nom. On y voit encore des vestiges de murs et de terrasses, devenus aujourd'hui de simples monceaux de terre, couverts de gazon et disposés régulièrement le long de la colline, à une distance d'environ cent yards. Quand nous demandâmes ce que c'était, on ne put nous donner aucune explication, on nous dit seulement que la vallée s'appelait *Khurm Dhiban*, c'est-à-dire les vignes de Dibon. Cet enfoncement de terrain est d'une longueur d'environ trois milles. Le nom en a été conservé par des hommes qui n'ont probablement jamais vu de vigne de leur vie, et qui n'ont aucune idée de la destination primitive de ces antiques fossés, comme on pourrait les appeler. C'est là un exemple de la persistance des dénominations sémitiques. Mais c'est mieux encore : c'est une illustration intéressante d'une expression vulgaire du livre des Juges. Quand Jephté, dans sa guerre contre les Ammonites, les défit dans cette plaine, nous lisons : « Il les « frappa depuis Aroer jusqu'à ce que tu viennes à Minnith, « vingt villes, et jusqu'à la *plaine des vignes*, en en faisant

[1] Jud. XI, 33.
[2] Dans sa préface, *The Land of Moab, Travels and Discoveries in the east side of the Dead Sea and the Jordan*. Londres, 1873, p. IV.

Digitized by Google

« un grand carnage [1]. » Ici donc, sur cette route que devait prendre naturellement l'armée vaincue des Ammonites, venant de l'est, après le combat livré à Aroer, le nom subsiste, exprimé en une autre langue, mais avec une signification identique. Où était situé Minnith ? Nous ne le savons pas. On a supposé que ce pouvait être Menjah, un site qu'on dit se trouver à sept milles à l'est d'Hésébon ; mais nous n'avons pu trouver de trace ni du nom, ni de la place, à l'endroit qu'on lui assigne ou ailleurs. Mais ici du moins nous avons des restes qui attestent l'exactitude du nom de Plaine des Vignes [2]. »

Au retour de Jephté à Maspha, après sa victoire, la première personne qui se présenta à lui, ce fut sa fille unique. On voudrait pouvoir affirmer, avec beaucoup d'exégètes modernes, que le vainqueur des Ammonites n'exécuta pas son vœu barbare et que le sang de cette tendre victime, si généreuse et si sympathique, fut épargné. La tradition juive et la tradition chrétienne, jusqu'au XIe siècle, ont admis l'immolation [3], et quoique le texte sacré semble vouloir jeter comme

[1] Jud. XI, 33.

[2] H. B. Tristram. *The Land of Moab*, pp. 139-140. — Ce qu'avait fait Jephté pour éviter la guerre, montre la haute idée qu'il avait de la puissance des Ammonites. La guerre que ces derniers font bientôt après, du temps de Samuel, contre Jabès de Galaad (I Sam. (I Reg.) XI, 13, q.) montre que l'échec que leur avait infligé Jephté n'avait pas ruiné leurs armes.

[3] Nous lisons dans le Targum de Jonathan (*Polyglotte* de Walton, t. II, p. 140, in Lev. XXVII, 39 : « Additio : ut non ascendere faceret vir filium suum aut filiam suam in holocaustum, sicut fecit Jipthahh Gilghadæus, et non consuluit Pinhhas sacerdotem : Et si consuluisset Pinhhas sacerdotem, redemisset eam. » — Josèphe dit, *Antiq. Jud.*, V, IX, Θύσας τὴν παῖδα ὁλοκαύτωσεν. — Origène, *in Joan.*, t. VI, cap. XXXVII : τῆς ολοκαυτουμένης θυγατρός Ιεφθάε. (Migne, *Patrol. græc.*, t. XIV, col. 293.) — Saint Jean Chrysost. *Homil. ad popul. Antioch.* XIV, 3 : μετὰ τὸ σφαγῆναι τὸ θυγάτριον τοῦ Ιεφθάε. (Migne, *ibid.*, t. XLIX, col. 147). — Théodoret, *Quæstiones in judices*, XX : Τίδήποτε συνεχώρησεν ὁ δεσπότης Θεός τοῦ Ιεφθάε σφαγῆναι τὴν θυγατέρα ;... Θεός... οὐκ ἐκωλυσε τῆν σφαγὴν. (Migne, *ib.*, t. LXXX, col. 598).— L'auteur du poëme contre Marcion, *inter opera Tertulliani*, lib. III, cap. IV :

Promissum ut staret, solvit pia jura parentis,
Peccati votum violenta morte coperuit.
(Migne, *Patrol. lat.*, t. II, col. 1073.)

S. Ambroise, *de Officiis*, lib. III, cap. XII, nº 78 : « Dura promissio, acerbior solutio, quam necesse habuit lugere etiam ipse qui fecit... Miserabilis necessitas quæ solvitur parricidio. » (Migne, *ibid.*, t. XVI, col. 167-168.) — S. Augustin, *Quæst. in Jud.*, VIII, 49 : « Fecit quod et lego vetabatur. » (*Opera*, t. III, p. 610, édit. Gaume.) — S. Thomas dit : « In vovendo fuit stultus quia discretionem non habuit et in reddendo impius. » (*Summa theolog.* 2dæ 2dæ

Digitized by Google

un voile sur cette scène sanglante par les termes généraux qu'il emploie, il est difficile de l'expliquer dans le sens d'une simple consécration à Dieu, peu en harmonie, il faut en convenir, avec les usages connus de cette époque [1].

Jephté ne survécut pas longtemps à sa fille. Les Ephraïmites, toujours arrogants, lui cherchèrent querelle, comme ils l'avaient fait auparavant à Gédéon, parce qu'il ne les avait pas appelés à combattre contre les Ammonites. L'accusation était fausse. Jephté ne chercha pas à les calmer par de bonnes paroles, comme l'avait fait le vainqueur des Madianites; il les tailla en pièces quand ils eurent envahi le pays de Galaad. Ceux qui ne tombèrent pas sur le champ de bataille furent massacrés aux gués du Jourdain, où leur prononciation trahissait leur origine: ils ne pouvaient pas prononcer le schin hébreu et disaient *sibboleth* au lieu de *schibboleth* « épi » [2]. Six ans plus tard, Jephté n'était plus.

quest. LXXXVIII, art. II, ad. 2um. Cf. S. Jérome, *Epistol. CXVIII ad Julian.* Migne, *Patrol. lat.*, t. XXII, col. 964; *Quæstiones et Responsiones ad orthodoxos*, XCIX, inter *Opera* S. Justini, Migne. *Patr. græc.*, t. VI, col. 1344; etc. — Parmi ceux qui soutiennent que la fille de Jephté n'a pas été réellement immolée, mentionnons Le Clerc et surtout Hengstenberg, *Beiträge zur Einleitung im alte Testament*, ch. III, pp. 127 et suiv.; *the Kingdom of God*, d2 period, 3d section, nº 8, trad. angl., t. II, p. 44. M. Schoebel a défendu le même sentiment devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres; *Journal Officiel*, 18 janvier 1876, p. 523.

[1] Voir Ewald, *Jarhrbücher der biblichem Wissenschaft*, t. XI, p. 203. — Cf. dans l'*Iliade* Idoménée sacrifiant son fils pour obtenir un heureux retour dans sa patrie. Son fils fut sauvé d'après Servius, *in Æneid.* III, 121; XII, 164. Comparer aussi le sacrifice d'Iphigénie. On a rapproché les noms Iphi (génie), Idoménée et Jephté. Mais on ne peut rien conclure de solide de ces comparaisons et de ces rapprochements, non plus que du cas semblable du père de Mahomet, Tabari, traduction Dubeux, I, p. 171. Voir Rosenmüller, *Das alte und neue Morgenland*, t. III, nº 459, pp. 41-43.

[2] Jud. XII, 5. On trouve une histoire analogue à Schibboleth dans le *Journal asiatique*, 1845, partie II, p. 483. Pour punir les excès des Arabes du Saïd en 1302, on leur fait prononcer, afin de les reconnaître, le mot *daqiq*: tous ceux qui font sentir le *Kaf* arabe sont aussitôt massacrés. Voir Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. IV, pp. 186, 194 *et passim*. « Vingt ans auparavant, les Français victimes des *Vêpres siciliennes* périssaient de la même manière avec le mot *ciceri*. » *Ibid.*, p. 483.

Digitized by Google

# IX

## SAMSON.

Dans le temps même où Jephté délivrait les tribus orientales du joug des Ammonites, Samson faisait expier durement aux Philistins les maux qu'ils avaient causés aux tribus méridionales [1]. Tout est singulier et extraordinaire dans sa vie. Appelé de Dieu à être le vengeur de ses frères, il est enfant de miracle et spécialement consacré à Jéhovah comme Nazaréen. Le ciel le doue d'une force extraordinaire, et c'est grâce à sa force prodigieuse, aidé par un esprit inépuisable en ruses et en ressources, qu'il devient juge, c'est-à-dire libérateur de son peuple. Tous les autres chefs d'Israël, sauf peut-être Samgar, combattent avec le secours d'une armée. Samson, à lui seul vaut une armée, ou quand il se sert d'une armée, c'est d'une armée d'animaux.

Les Philistins, que Dieu voulait humilier par sa main, étaient originaires de Crète et avaient émigré de la ville de Caphtor ou Cydonia [2]. D'où étaient-ils partis d'abord pour se rendre en Crète ? Étaient-ce des colons chananéens ? Étaient-ils de race sémitique ou de race pélasgique ? Ces questions ne sont pas encore complétement éclaircies. S'ils ont des traits de ressemblance avec les Sémites, ils en diffèrent aussi par d'autres côtés. Quoi qu'il en soit, ils étaient déjà solidement établis en Palestine du temps de Josué [3]. Ils avaient sans

[1] Ce synchronisme paraît résulter de Jud. x, 6-7.

[2] Gen. x, 14, avec l'inversion réclamée par le sens; Deuter. II, 23; Jer. XLVII, 4; Ezech. XXV, 16; Sophoni. II, 5; Amos, IX, 7. Sur l'identification de Caphtor et de Cydonia, V. H. Grätz, *Geschichte der Juden*, 1874, t. I, p. 406, note 6.

[3] Jos. XIII, 3. Les monuments des anciennes dynasties égyptiennes mentionnent des *Porusata*, *Pulost*, que quelques égyptologues ont pensé autrefois pouvoir être les Philistins, mais cette opinion est aujourd'hui généralement abandonnée. La tradition hébraïque les considéra toujours comme étrangers à la terre de Chanaan : la version des Septante traduit constamment leurs noms par ἀλλοφύλοι « étrangers » (excepté dans le Pentateuque et Jos. XIII, 5). Le sens étymologique est celui d'émigrants. Voir Théodoret in Ps. LIX, 10. Migne, *Patrol. græc.*, t. LXXX, col. 1321. Les Chananéens étaient encore les maîtres d'Ascalon du temps de Ramsès II. Brugsch, *Hist. d'Egypte*, t. I. p. 146.

Digitized by Google

doute débarqué en premier lieu à Joppé et ils avaient réussi peu à peu à s'emparer de toute la riche plaine de la Séphéla. Ils possédaient près de la Méditerranée trois villes, Gaza au sud, Azot au nord, Ascalon au milieu. Dans l'intérieur des terres, ils avaient aussi deux autres villes principales, Geth et Accaron. Ces cinq villes, encore aujourd'hui subsistantes, Geth exceptée, étaient les chefs-lieux de cinq principautés puissantes, gouvernées par cinq *seranim* confédérés. C'est du nom des Philistins que les Égyptiens et les Grecs, qui les connurent avant de connaître les habitants de l'intérieur des terres, tirèrent la dénomination de Palestine, sous laquelle la terre de Chanaan est encore connue aujourd'hui. Faisaient-ils concurrence au commerce de la Phénicie et de Sidon ? Nous ne le savons pas. Il est vraisemblable que l'absence de bons ports sur la Méditerranée ne leur permit pas de donner un grand développement à leurs relations avec l'Égypte et les îles voisines. Mais s'ils furent inférieurs aux Phéniciens pour l'industrie et pour le négoce, ils leur furent bien supérieurs dans le métier des armes. Autant les premiers étaient pacifiques, autant les seconds étaient belliqueux.

Il faut les ranger parmi les ennemis les plus redoutables et les plus irréconciliables du peuple de Dieu. Ils apparaissent pour la première fois sur la scène, en passant, après la mort d'Aod. Ils avaient alors déjà grandi, et ils commencèrent à faire des incursions sur le domaine de leurs voisins, les tribus de Dan et de Benjamin. Une bande de pillards de cette nation, composée de six cents hommes, fut battue par Samgar, fils d'Anath, qui n'avait point d'autre arme qu'un aiguillon de bœuf. Cet exploit l'a rendu célèbre et lui a mérité l'honneur d'être compté parmi les juges d'Israël, mais nous ne savons plus rien sur sa vie [1].

L'échec infligé par Samgar aux Philistins, fut plus glorieux pour lui que nuisible pour eux. Dans leur plaine de la Séphéla, possédant des chariots de guerre comme les Chananéens du Nord et les Égyptiens, ils étaient à l'abri des attaques des Hébreux qui n'étaient redoutables que dans leurs montagnes,

[1] « L'attaque des Philistins au sud-ouest, du temps de Samgar et la domination des Chananéens au nord, dit M. Robiou, sont assurément contemporains des années de repos dont jouirent les tribus orientales. » *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, p. 47.

Digitized by Google

et qui ne pouvaient lutter de vive force, en rase campagne, contre des ennemis si bien armés. Pour les humilier, il fallut un seul homme, Samson, qui avec son courage, sa vigueur prodigieuse et le secours de Dieu, fit ce que n'aurait pu faire une armée entière.

Avant d'entrer dans le détail de son histoire, commençons par quelques renseignements topographiques qui nous aideront à la comprendre.

Quoique les exploits de Samson soient nombreux et qu'ils aient occupé un espace de vingt ans, le théâtre sur lequel ils se sont accomplis est très-restreint. Plaçons-nous en imagination sur la cime de la montagne qui domine Bethsamès. De là l'œil peut découvrir la scène des principaux événements de sa vie. Au nord, au milieu des rochers et des buissons, un torrent a creusé son lit. Au delà s'élève une colline. Sur le versant méridional, est bâti un village, Saraa, la patrie du héros. La vallée qui sépare Bethsamès de Saraa est très-probablement la vallée qu'habitait Dalila.

A une heure à l'ouest de Bethsamès, mais caché par une chaîne de collines, est Thamnath, où Samson trouva sa première femme. Ce fut en descendant de la première ville dans la seconde, peut-être dans la gorge même, près du torrent qu'il avait à traverser, qu'il rencontra et tua le lionceau. C'est aussi dans ce massif montueux qu'il prit les trois cents chacals avec lesquels il brûla les blés des Philistins [1]. Ces lieux abondaient autrefois en bêtes fauves, comme l'attestent les noms que portaient autrefois les villages des alentours [2], Lebaoth ou « les lionnes [3], » Saalbim ou « les chacals [4]. » Ces deux noms sont particulièrement intéressants comme confirmant la présence dans la tribu de Dans des deux espèces d'animaux sauvages mentionnés dans l'histoire de Samson.

[1] Porter, *Handbook for Palestine*, 1875, p. 285.

[2] Stanley, *Jewish Church*, t. I, p. 370; Rosenmüller, *Judices*, p. 311.

[3] Jos. xv, 32. Il y avait aussi dans la tribu de Siméon une ville de Beth-Lebaoth, Jos. xix, 6.

[4] Jud. i, 35; Jos. xix, 42; I (III) Reg. iv, 9. La Vulgate transcrit *Salebim*, *Selebin*. Les Septante traduisent le mot Jud. i, 35, par αἱ ἀλώπεκες, ou « les chacals » et *aïalon* par αἱ ἄρκοι, c'est-à-dire « les ourses. » Le *Codex Vaticanus* garde en même temps les formes hébraïques comme noms propres. *Aïalon* signifie en réalité « gazelle ». Robinson, *Biblical Researches*, 1re édit. t. III, app., p. 126, mentionne *Esalin* près de Surah ou Zarea.

Digitized by Google

Aujourd'hui les lions ont disparu de ces montagnes, mais les chacals y sont encore nombreux [1].

Saraa, où naquit Samson, est actuellement un village de trois cents habitants, qui porte encore son ancien nom, à peine modifié sous la forme Sar'ah. Il est placé sur une colline en forme de pain de sucre, à l'entrée d'une vallée. Les flancs de la colline sont percés de grottes sépulcrales. Une source est à peu de distance, au-dessous du village [2].

C'est dans les champs des environs qu'un ange était apparu à la femme de Manué, qui était stérile, et lui avait annoncé la naissance d'un fils, destiné à être le sauveur et le libérateur de son peuple. L'enfant ainsi prédit fut Samson [3]. Selon les prescriptions de l'envoyé de Dieu, il fut consacré à Jéhovah dès son enfance par le nazaréat; c'est-à-dire qu'il dut s'abstenir de toute liqueur fermentée et de toute nourriture impure, et laisser pousser ses cheveux sans que le rasoir y touchât jamais [4]. C'est le premier nazaréen que nous fait connaître la Bible.

Quand il eut grandi, il donna les premières preuves de sa force extraordinaire, à Mahaneh-Dan [5], mais le texte sacré ne nous fait connaître ni de quelle manière ni en quelles circonstances.

[1] Guérin, *Description de la Palestine, Judée*, t. II, p. 31.

[2] Robinson décrit ainsi cette source : « C'est une belle source, enfermée dans un carré de grandes pierres de taille... Comme nous passions, nous rencontrâmes une douzaine de femmes, montant vers le village et portant chacune leur cruche d'eau sur la tête. Le village, la fontaine, ces champs, cette montagne, ces femmes qui portaient l'eau, tout nous rappelait ces temps éloignés où, selon toutes les apparences, la mère de Samson descendait souvent de la même manière à la fontaine et remontait péniblement avec sa cruche d'eau. » *Biblical Researches*, t. III, p. 153. Voir aussi Tobler, *Dritte Wanderung*, pp. 181-183. Il dit, p. 182 : « Im J. 1334 erwähnte man Sarea als den Geburtsort von Simson, mit dem Zusatze dass man es damals Surah nannte und das Grab Simsons, ein sehr altes, mit den Philistern verderblichen Eselskinnbacken geschmücktes Denkmal zeigte.

[3] Samson était de la tribu de Dan. Ce que Jacob dit de la tribu de Dan, Gen. XLIX, convient si parfaitement à Samson, que ce trait a forcé Ewald à ne pas reculer au-delà de Samson la date de cette prophétie. *Geschichte des Volkes Israels*, 1864, t. I, pp. 104 et sq.; 586.

[4] Voir les prescriptions sur le nazaréat, Num. VI, 2 et sq. Cf. Jud. XIII, 5, 7, 13-14. On sait que Mahomet défend à tous les musulmans l'usage du vin. La coutume de ne pas couper les cheveux, par vœu, était aussi connue des tribus arabes, Hamâsa, p. 2 et p. 3. Surate 2, 192.

[5] Jud. XIII, 25. La Vulgate traduit le nom propre Mahaneh-Dan, « in castris Dan. » L'origine du lieu est expliquée, Jud. XVIII, 12. Les événements racontés dans ce ch. XVIII sont antérieurs à l'histoire de Samson. Mahaneh-Dan était près de Saraa. V. Guérin, *Description de la Palestine, Judée*, t. II, p. 14.

Digitized by Google

Le premier exploit de Samson que la sainte Écriture nous fasse connaître expressément, c'est sa lutte avec un lionceau, qu'il terrassa ou plutôt sans doute étouffa entre ses bras [1], accomplissant ainsi dans sa jeunesse, comme son coup d'essai, ce que les Assyriens ont conçu comme l'image la plus expressive de la force, dans leur représentation d'Izdubar, le type de l'homme fort [2].

Non loin de Saraa, comme nous l'avons observé plus haut, est la ville de Thamnatha, aujourd'hui Tibneh. Les vignes qui tapissaient les collines des environs étaient célèbres dans toute la Palestine. C'est dans cette région que se trouvait la vallée de Sorek, dont Isaïe et Jérémie ont célébré les plants comme les meilleurs de la Terre promise [3]. Au milieu de ces vignes, au fond sans doute d'une des gorges ou des lits de torrent qui entrecoupent la contrée, Samson rencontra le lionceau [4]. Il le tua et le mit en pièces comme il aurait fait d'un chevreau, si rapidement et avec tant de sang-froid, que son père et sa mère qui voyageaient avec lui et ne pouvaient être bien loin, ne soupçonnèrent rien de ce qui venait de se passer [5].

[1] Γυμνὸς ὤν ἐκδεξάμενος αὐτὸν (le lion), ἀγχειταῖς χερσὶ, dit Josèphe, *Antiq. Jud.* V, c. VIII, nº 5. *Opera*, t. I, p. 300. Suidas rapporte que l'athlète Polydamas tua aussi un lion, sans armes, sur l'Olympe, montagne de Macédoine. Rosenmüller a recueilli plusieurs traits analogues, *Das alte und neue Morgenland*, part. III, pp. 44-46 et *Bibl. Naturgeschichte*, part. II, p. 131.

[2] La représentation du géant étouffant un lion sous son bras gauche, est très-multipliée dans les monuments assyriens. Le musée du Louvre possède deux magnifiques bas-reliefs d'Izdubar. La chasse aux lions est aussi très-fréquemment représentée dans les décoration des palais de Ninive et des autres villes des bords du Tigre, et les annales royales mentionnent toujours avec soin le nombre des lions tués par le roi. Les chasses au lion sont également représentées sur les monuments égyptiens. V. Wilkinson, *Ancient Egyptians*, t. I, p 221 ; t. III, p. 17.

[3] *Isaïe*, v, 2; Jer. II, 21, texte hébreu.

[4] « Timnath still exists on the plain, dit M. Thomson, and to reach it from Zorah you must *descend* through wild, rocky gorges, just where one would expect to find a lion in those days, when wild beast were far more common than at present... There were then vineyards belonging to Timnath, as there now are in all these hamlets along the base of the hills and upon the mountain sides. These vineyards are very often far out from the villages, climbing up rough wadies and wild cliffs, in one of which Samson encountered the young lion. » *The Land and the Book*, part. III, ch. XXXVII, p. 566.

[5] On ne rencontre plus de lions en Palestine, comme nous l'avons remarqué plus haut, mais ils y étaient autrefois très-nombreux. Nous avons déjà observé que le nom du village de Lebaoth, près de Saraa, indiquait la présence des lions dans cette contrée. Le nom de Laïs au nord de la Palestine, (Jud. XVIII, 7 et suiv.) qui signifie « lion, » a sans doute aussi la même origine.

Digitized by Google

Samson allait à Thamnatha pour y épouser une Philistine. Ce mariage était peu d'accord avec les préceptes de la loi [1] et il déplaisait à Manué et à sa femme; mais Dieu le permettait, parce qu'il devait fournir au vengeur de la tribu de Dan l'occasion de commencer la guerre contre les Philistins [2], et Manué demanda la jeune fille pour son fils, selon l'usage oriental [3].

Tibneh, l'antique Thamnatha, n'est aujourd'hui qu'un monceau de ruines, éparses sur les flancs d'une colline hérissée de hautes herbes, de chardons et de lentisques. Une partie de ses débris a été transportée plus loin et a servi à bâtir le village actuel d'El-Bridge. Elle a perdu aujourd'hui ses riches vignobles. De gros blocs de pierres, disséminés aux alentours, sont, avec ces vieux décombres, rongés et couverts de lichens, le seul souvenir qui nous reste de Thamnatha [4].

Du temps de Samson, cette ville était au pouvoir des Philistins. Du moins les Philistins y habitaient-ils en nombre et y agissaient-ils en maîtres [5]. Trente d'entre eux avaient été invités au festin de noces. Les fêtes qui accompagnaient les mariages duraient une semaine entière [6], et on les égayait par

Une multitude de passages de la sainte Écriture mentionnent expressément les lions. Jud. XIV, 8; I Sam. (Reg.), XVI, 34: I (III) Reg. XIII, 24; XX, 36; II (II) Reg. XVII, 25; Cant. IV, 8; Jer. V, 6; XII, 8; Amos, III, 4, 12, etc. Ils abondaient, surtout sur les bords du Jourdain, dont les hautes broussailles leur offraient des repaires commodes. (Jer. XLIX, 19; L, 44; Lam. III, 10; Zach. XI, 3). Ils s'y sont perpétués au moins jusqu'au XIIe siècle, comme nous l'apprend un pèlerin grec de cette époque, Jean Phocas, *de locis sanctis*, c. XXIII. Le lion de Palestine était probablement la variété asiatique décrite comme commune en Syrie par Aristote, *Hist. anim.*, VI, 31; IX, 44; Plin. *Hist. nat.*, VIII, 17, 18, Il a la crinière moins longue, la taille plus courte et la forme plus trapue, comme celui que M. Layard a découvert dans les sépultures d'Arban et qu'il a reproduit, *Nineveh and Babylon*, ch. XII, p. 278.

[1] La plupart des commentateurs modernes excusent Samson, Théodoret le blâme comme ayant violé la loi, *Quæst. in Jud.* Interr. 21. Migne, *Patrol. gr.*, t. LXXX, col. 509.

[2] Jud. XIV, 4.

[3] Gen. XXIV; XXI, 21; XXVIII, 1; XXXVIII, 6; Jud. XIV, 5, 10.

[4] Guérin. *Description de la Palestine, Judée*, t. II, p. 30. On a fait une difficulté contre le texte, Jud. XIV, 1, parce qu'il y est dit que Samson *descendit* de Saraa à Thamnatha, mais M. Guérin observe, p. 31, que cette expression est exacte. « Il fallait descendre, ce qui est effectivement vrai, le village actuel de Sara, étant situé sur une colline plus élevée que le Khirbet Tibneh. »

[5] Jud. XIV, 11; XV, 6.

[6] Jud. XIV, 12, 15; Tob. XI, 21. Ces fêtes se faisaient aux dépens du père de l'époux, Jud. XIV, 10; Joan. II, 9, 10.

Digitized by Google

toute espèce de divertissements [1]. Samson, dont la bonne humeur était égale à la force, proposa aux convives une énigme à deviner. En revenant à Thamnatha pour prendre [2] sa femme, il avait trouvé, dans le cadavre du lion qu'il avait tué quelque temps auparavant, du miel sauvage [3]. Cette

[1] Chant, danse, musique, Jer. VII, 34; XVI, 9; I Mac. IX, 37, 39, Voir Rosenmüller, *Alte und neue Morgenland*, part. IV, n° 1009, p. 272.

[2] L'expression *prendre* la femme, *lâqah*, employée Jud. XIV, 2, 3, 8 et ailleurs, Gen. XXXVI, 2; Num. XII, 1; I Sam. (Reg.) XXV, 43, etc., semble indiquer une des principales cérémonies du mariage et être employée dans le sens littéral. Parmi les Arabes modernes, la capture de l'épouse se fait comme de vive force. Burckardt, *Notes on the Bedouins*, t. I, p. 108. Van Lennep, *Bible Lands*, t. II, pp. 552-553.

[3] Une des objections les plus fortes que l'on ait cru pouvoir faire contre la véracité de l'histoire de Samson, est tirée de la circonstance que nous rapporte ici le texte Jud. XIV, 8, que Samson trouva du miel dans le cadavre du lion. Les rationalistes qui font l'objection auraient dû réfléchir que l'écrivain hébreu qui racontait l'histoire de Samson sur les lieux, devait savoir mieux qu'eux si le fait qu'il racontait était possible et vraisemblable. L'objection, en effet, n'est pas difficile à résoudre. « On sait, dit Stollberg, que les abeilles fuient les cadavres, mais elles ne fuient pas les ossements desséchés. L'expression *après quelques jours*, est plus d'une fois employée dans la sainte Écriture pour désigner un espace de temps considérable et même quelques années. Samson peut être resté plusieurs mois fiancé avec la jeune fille, qui était peut-être encore trop jeune. Hérodote, V, 114, raconte que les abeilles firent du miel dans le crâne d'Onésilos, tyran de l'île de Chypre, dont la tête avait été suspendue par les habitants d'Amathonte. » (Stollberg, *Geschichte der Religion*, II Th. p. 292.) — Il n'est pas, d'ailleurs, nécessaire d'admettre un intervalle considérable de temps entre la mort du lion et la production du miel. Voici ce que dit Œdmann, à ce sujet : « Si l'on devait se représenter ici un cadavre en putréfaction, le fait perdrait toute vraisemblance. Mais on sait que dans ces contrées la chaleur, à certaines époques de l'année, dessèche si complétement, en vingt-quatre heures, sans décomposition et corruption préalable, les chairs des chameaux morts, que leur cadavre se conserve longtemps, comme des momies, sans changement et sans mauvaise odeur. J'en apporte plusieurs preuves et exemples dans ma description du climat de l'Arabie Pétrée. Il arriva sans aucun doute quelque chose de semblable au lion de Samson, et comme les bois de Palestine sont remplis d'innombrables essaims d'abeilles sauvages qui n'habitent pas seulement des creux d'arbres, mais rassemblent aussi, faute d'autres places, leurs provisions de miel dans les fentes des rochers et dans des cavernes souterraines, sans autre but que de s'abriter à leur ombre, rien de ce que dit l'auteur du livre des Juges dans ce passage ne prête le flanc à une objection sérieuse. » (Œdmann, *Vermischte Sammlungen aus der Naturkunde*, VI Heft, p. 135; Rosenmüller, *Alte und neue Morgenland*, t. III, pp. 46-47, n° 462.) — Quant à l'abondance du miel sauvage en Palestine, elle est attestée par tous les voyageurs : « Not long after this, dit M. Thomson (*The Land and the Book*, part. III, ch. XXXVII, p. 566, édit. 1870), bees were so abundant in a wood at no great distance from this spot, that the honey dropped from the trees on the ground, and I have explored densely wooded gorges in Hermon and in southern Lebanon where wild bees are still found, both in trees and in the clefts of the rocks. »



Digitized by Google

circonstance lui fournit l'occasion de proposer l'énigme suivante :

De celui qui dévore est sorti ce qu'on mange,
Du fort est sorti le doux [1].

Il fut convenu que les trente Philistins recevraient chacun une robe et un vêtement de rechange, s'ils devinaient l'énigme; qu'ils les donneraient au contraire à Samson, s'ils ne devinaient point. Ils devinèrent, grâce à la complicité de la Philistine, qui arracha son secret à son mari et le leur livra. Samson, irrité, partit sur-le-champ pour Ascalon, y tua trente hommes, prit leurs dépouilles, paya ainsi sa dette et retourna plein de colère à la maison de ses parents à Saraa. Telle fut sa déclaration de guerre contre les Philistins.

Cependant, quelque temps après, à l'approche de la moisson, sa fureur s'étant apaisée, il revint à Thamnatha auprès de sa femme, lui apportant un chevreau en présent. Il la trouva mariée à un autre. Les Philistins payèrent cher la faute de son beau-père.

Samson, indigné de l'affront qui lui était fait, quitta ce dernier en prononçant ces paroles menaçantes : « A partir de ce jour, j'ai le droit de faire aux Philistins tout le mal que je pourrai [2]. » Il tint parole.

Les cinq villes des Philistins sont situées dans une vaste plaine, que l'Écriture appelle *Séphélah* ou « le pays bas [3]. » Sur le rivage de la mer s'étend une large bande de sable stérile, mais tout le reste de la plaine n'est qu'un immense champ de blé, d'un rapport merveilleux, parsemé seulement çà et là de légers mamelons, couverts de jardins verdoyants et de

[1] Jud. XIV, 14. Littéralement : « Du mangeant est sorti ce qui se mange. » Le goût des Orientaux pour les énigmes et les jeux de mots est un des traits saillants de leur caractère. Voir I (III) Reg. x, 1, l'histoire de Salomon et de la reine de Saba ; l'histoire analogue de Salomon et d'Hiram, roi de Tyr, dans Josèphe, *Antiq. Jud.* l. VIII, c. v, n° 3, t. I, pp. 434-435, d'après Dios, et en abrégé, *Cont. Apionem*, l. I, n° 18, t. II, p. 449. Voir Rosenmüller, *Alte und neue Morgenland*, part. III, n° 464, p. 48.

[2] Jud. XV, 3.

[3] Ce nom propre est rendu par un nom commun, *campestria* dans notre Vulgate, excepté I Mac. XII, 38, où il est conservé. Les Septante l'ont aussi conservé, Jer. XXXII, 44 ; XXXIII, 13; Abdias, 19. On croit retrouver le même nom dans la ville espagnole *Hi-spalis*, *Sevilla*, *Séville*, qui aurait été ainsi nommée par les premiers colons phéniciens, à cause de sa position dans la plaine du Guadalquivir. (Kenrick, *Phœnicia*, p. 129; Stanley, *Palestine*, p. 485.)

Digitized by Google

riches vergers. Cette plaine fertile était tout à la fois l'orgueil et la richesse des Philistins : c'était comme une petite Égypte, le grenier où en temps de famine l'on se réfugiait pour échapper à la mort[1]. Aujourd'hui encore, sa fécondité attire souvent les Bédouins pillards. Lorsque Samson fut ainsi maltraité par le père de sa femme, la Séphéla était dans tout l'éclat de sa beauté, et l'on s'apprêtait à couper les orges qui étaient sur le point d'être mûres[2].

On était à la fin d'avril ou au commencement de mai, c'est-à-dire en été, à la saison que n'humecte pas une goutte d'eau.

Le héros d'Israël résolut de se venger en ravageant cette riche plaine et en détruisant sur pied la moisson déjà jaunie. Il se servit de trois cents *šû'alim* ou chacals[3] pour exécuter son projet.

Le *šu'al* biblique n'est pas proprement le renard, quoiqu'on l'ait souvent rendu ainsi dans notre langue ; c'est l'animal dont le nom tire son origine du nom sémitique, le chacal. Quoique ce dernier ait avec le renard de grandes ressemblances, il en diffère néanmoins par quelques traits importants et surtout par sa sociabilité.

Le chacal tient le milieu entre le loup et le renard. Il est d'un jaune sale dans la partie supérieure du corps ; le ventre est blanc. Il n'est pas solitaire comme le renard, mais il vit par troupes qui peuvent être de deux à trois cents[4]. On le ren-

[1] IV Reg. VIII, 2.

[2] Jud. XV, 1.

[3] La Vulgate traduit *vulpes*, et l'on dit communément que Samson prit trois cents renards; mais le *šû'al* hébreu est proprement le chacal. *Chacal* est le même mot que *šû'al*. « Le mot *schouhal* ou *schougal* de l'Écriture, dit Mgr Mislin, signifie à la fois *loup* et *renard*, ou plutôt cet animal qui tient de l'un et de l'autre, et que dans le Levant on (les Persans) appelle *dschagâl*, d'où vient évidemment le mot français *chacal* : de tout temps les loups et les renards ordinaires ont été fort rares en Palestine, tandis que les chacals s'y sont toujours trouvés en grande quantité. Ainsi, on ne peut douter que ce ne soient là les animaux qui ont été pris (par Samson). » (*Les saints Lieux*, t. II, ch. XX, 2e édition, p. 156.) Pour expliquer l'ancienne traduction de *renards* au lieu de *chacals*, il suffit de remarquer que dans l'usage les Arabes ne distinguent pas ces deux espèces d'animaux. (Niebuhr, *Description de l'Arabie*, p. 166.)

[4] Voici ce que raconte un de nos anciens voyageurs français, Pierre Belon, du Mans, dans ses *Observations* de plusieurs singularitez et choses mémorables, trouvées en Grèce, Asie, Judée, Egypte, Arabie et autres pays estranges, rédigées en trois livres (Paris, 1553). « Il y a une manière de petit loup par Cilicie, et aussi généralement par toute Asie, qui emporte et dérobe tout ce qu'il peult trouver des hardes de ceulx qui dorment l'esté hors du Carbas-

Digitized by Google

contre dans tout l'Orient, et en particulier en Palestine, aux environs de Jaffa, de Gaza [1] et en Galilée, dit Hasselquist [2]. Les chacals sont d'une extrême voracité [3]. Ils ont une prédilection marquée pour les cadavres, ce qui fait dire au Psalmiste que ses ennemis deviendront leur proie [4]. Ils font entendre

chara. C'est une beste entre loup et chien, dont plusieurs autheurs anciens, Grecs et Arabes, ont faict mention. Les Grecs le nomment vulgairement squilachi : et croirois que c'est luy que les autheurs grecs ont nommé Chryseos, c'est-à-dire, aureus lupus. Il est si larron qu'il vient la nuit jusque aux gens qui dorment, et emporte ce qu'il peult trouver, comme chapeaux, bottes, brides, souliers et autres hardes. Cest animal n'est guères moins grand qu'un loup. Et quand il est nuit close, il abboye comme un chien. Il ne va jamais seul, mais en compagnie : jusques à estre quelquefois deux cents en sa trouppe, tellement qu'il n'y a rien de plus frequent par Cilicie. Parquoy allants en compagnie, font un cri l'un après l'autre, comme fait un chien quand il dit hau, hau. Nous les oyions abboyer toutes les nuicts : et n'estoit que les chiens les empeschent, ilz entreroient privement jusques dedens les villages. Il est de moult belle couleur jaulne, dont les habitants font ordinairement fourures de sa peau qu'on y vend à grand marché. » (Second livre, ch. CVIII, folio 162.)

[1] Un voyageur allemand qui visitait, il n'y a pas longtemps, la plaine de la Séphéla, du côté de Saraa, raconte ce qui suit : « Vers neuf heures (du soir) nous vîmes devant nous la silhouette d'un village et bientôt nous chevauchâmes dans ses rues étroites, non sans subir çà et là un violent feu croisé de chiens aboyants, qui comme leurs collègues, les chacals, commencent à devenir très-bruyants à la tombée de la nuit... Après le souper, la beauté du clair de lune nous attire hors (de la tente pour jouir), du haut de la colline sur laquelle est situé le village. de la vue de la large plaine du pays des Philistins, éclairée par la pâle lumière de l'astre de la nuit. Les chiens sans maître étaient encore éveillés et aboyaient, en nous évitant prudemment ; les chacals leurs répondaient dans les champs par leurs cris plaintifs et prolongés. » (A. H. *Fünf Philister-Städte* (*das Heilige Land*, 6. Heft, 1876), p. 181.)

[2] Hasselquist, *Voyages dans le Levant*, édit. 1769, t. II, pp. 3, 37. Il raconte qu'ils étaient très-nombreux dans la plaine de Ramleh, au point qu'on fut obligé d'organiser une grande chasse pour les rejeter dans la mer (*Ibid.*, pp. 37, 77. Cf. Cant. II, 15, Lam. V, 18; Ezech. XIII, 4; Neh. (II Esd.) IV, 3; Jos. XV, 28; XIX, 42; I Sam. (Reg.) XIII, 17.)

[3] « Les chacals, qui pullulent aux alentours (de Recht, la capitale du Ghilan, dans le nord de la Perse, près de la mer Caspienne), en profitent pour venir chaque nuit rôder dans les rues et jusque dans les maisons. Leur voracité qui s'attaque indistinctement à tout ce qui leur tombe sous la dent, en fait des visiteurs assez désagréables, sinon dangereux, surtout en hiver, où la faim, aiguisée par de longs jeûnes, s'accommode au besoin, paraît-il, d'une paire de bottes à l'européenne. » (Jules Patenôtre, *les Persans chez eux*, *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1875, p. 150.) — « Quidquid inveniunt esculentum vorant. Quod si aliud deest, quidquid est operis coriacei, rodunt, veluti calceos, ocreas, cingula, gladiorum vaginas, et quidquid est hujus generis. » (Bochart, *Hierozoicon*, l. III, cap. XII, edit. Rosenmüller, t. II, p. 183.)

[4] Ps. LXIII (Vulg. LXII), 11.

Digitized by Google

pendant la nuit, quand ils sont à la recherche de leur pâture, des cris perçants et lugubres [1].

Ces cris des chacals les trahissent et permettent de les prendre plus facilement [2]. Il ne fallut donc pas beaucoup de peine à Samson pour en réunir trois cents et exécuter le coup qu'il méditait [3]. « Au reste, dit Herder, (il) ne devait pas manquer de compagnons prêts à le seconder dans de telles entreprises, dont ils n'avaient jamais que le plaisir, car Samson prenait pour lui seul toute la responsabilité [4]. »

Samson lia les chacals deux à deux par la queue [5]; il y atta-

[1] « La nuit était venue, Soleyman préparait notre dîner, nous étions assis devant nos tentes;... quelques voyageurs attardés, craignant de continuer leur route, s'étaient joints à nous et fumaient leur narghiléh près du feu, lorsque les chacals vinrent nous donner le plus désharmonieux concert que j'aie entendu de ma vie. Ces hurlements qui sortent de toutes les cavernes, de toutes les fentes de rochers, qui ne se font entendre que pendant la nuit et dans les plus affreuses solitudes, produisent une étrange sensation... Je ne sais s'il y en avait trois cents, mais j'ai acquis la certitude que si un nouveau Samson voulait brûler tous les blés de l'ancien pays des Philistins, il trouverait dans cette seule vallée, encore aujourd'hui, plus de renards et plus de sarments qu'il ne lui en faudrait... Dans une même journée, j'ai trouvé la plaine où Samson a lâché ses trois cents renards dans les champs des Philistins, et la nuit, les descendants de ces mêmes renards sont venus, par leurs cris lugubres, me prouver qu'ils ont survécu à toutes les nations qui se sont succédé sur cette terre coupable, qui sont tombées sous le tranchant du glaive et qui sont devenues la proie des chacals : *Tradentur in manus gladii, partes vulpium erunt.* » (Mislin, *les saints Lieux*, 1858, t. II, p. 156.) M. Leslie Porter raconte que les hurlements des chacals l'ont souvent empêché de dormir en Palestine, Kitto's *Biblical Cyclopædia*, 1866, t. III, p. 843. — Voir aussi Thomson, *The Land and the Book*, part. I, ch. VIII, pp. 93-94 et part. III, ch XXXVI, p. 552. — Sur le chacal, voir, outre les auteurs cités, Schreber, Eichhorn's *Repertorium fürbiblische und morgenländische Literatur*, part. X, p. 246 seq.; Rosenmüller, *Biblische Naturgeschichte*, part. II, p. 154.

[2] Busbecq le remarque expressément : « Neque deest ad furtum solertia, nisi, quod ridiculum est, suo se proderent indicio. Nam, cum maxime sunt in ipso furto occupati, si quis forte gregalium, qui foris remansit, ululare incipiat, mox ipsi idem faciunt, parum memores ubi versentur. Quo clamore expergefacti homines, arreptis armis, fures manifestarios male mulctant. » (Bochart, *Hierozoicon*, t. II, p. 183.)

[3] « Nullo negotio à Simsone adsumptis sociis tanta eorum copia capi potuit. » (Rosenmüller, *Judices*, p. 327.)

[4] Herder, *Histoire de la poésie des Hébreux*, trad. Carlowitz, 1845, p. 439. Herder dit avec beaucoup de justesse dans le même passage : « L'histoire des trois cents chacals et des tisons allumés sous leurs queues est tout à fait dans son caractère (de Samson); et le ridicule dont on a cherché à la couvrir ne vaut pas la peine d'être réfuté. » (*Ibid.*)

[5] Quelques interprètes ont pensé que Samson avait attaché une torche à la queue de chaque renard. Ainsi Hamilton Smith, Kitto's *Biblical Cyclopædia*, t. III, pp. 842-843. Mais le texte n'est pas susceptible d'une telle interprétation. Rosenmüller explique ainsi pourquoi Samson avait attaché les chacals

Digitized by Google

cha une torche résineuse, et l'ayant allumée, il lâcha tous ces animaux au milieu des champs des Philistins. Pendant les mois d'été, toute la plaine de la Séphéla est comme une mer de blé mûr, sec comme l'amadou. Aucun accident de terrain n'interrompt les communications dans la plaine, point de haies; point de murailles [1]. Une partie des blés était alors déjà coupée et entassée en monceaux; les autres étaient encore sur pied [2]. Tout devint en un instant la proie des flammes; les vignes et les oliviers eux-mêmes n'échappèrent pas à l'incendie. Des hauteurs de Saraa, la vue s'étend au loin sur la plaine de la Séphéla [3] : Samson pouvait donc suivre du regard les progrès du feu et ses ravages, savourer toute sa vengeance [4].

En tout temps et en tous lieux, on a détruit les récoltes des

deux à deux : « Binis tædam alligavit, potiusquam singulis, quia duæ vulpes in varia sæpe tendentes, nec tam celeriter, ut tæda extingui posset, nec tam late vagari poterant. » (*Judices*, p. 328.)

[1] Thomson, *The Land and the Book*, part. III, ch. xxxvi, p. 552.

[2] La comparaison de Jud. xv, 1 et Jud. xv, 5, montre que quelques jours s'étaient écoulés depuis la visite de Samson à sa femme et l'exécution de son projet de vengeance. Dans cet intervalle, une partie des récoltes avait été coupée.

[3] Stanley, *The Jewish Church*, t. I, p. 368.

[4] M. Van Lennep a bien répondu à toutes les objections que l'on peut alléguer contre cette partie de l'histoire de Samson : « Le récit biblique de l'expédient au moyen duquel, dit-il, Samson infligea un si grave dommage aux Philistins, est généralement supposé renfermer des difficultés qui ne nous paraissent pas exister en réalité. Nous ne devons pas oublier que Samson était juge d'Israël, de sorte qu'il ne lui devait pas être difficile de ramasser un grand nombre de ces animaux (les chacals), même dans un court espace de temps, s'il était nécessaire. Nous n'avons pas d'ailleurs besoin de supposer que les chacals furent lâchés *tous à la fois* dans les champs des Philistins et dans la même partie de leur territoire. Samson et ses auxiliaires voulaient essayer probablement de produire une famine chez leurs ennemis, non se livrer à une mesquine vengeance qui n'en aurait atteint qu'un petit nombre. Les Israélites n'auraient pu causer à leurs ennemis le grand dommage qu'ils avaient en vue, s'ils avaient allumé le feu de leurs propres mains, car ils étaient confinés dans les montagnes par leurs puissants voisins, et eussent-ils partiellement réussi, le mal aurait été toujours très-restreint. L'idée d'attacher les chacals deux à deux par la queue était certainement un moyen très-efficace d'obtenir le but proposé, comme le témoignera quiconque a tenté l'expérience. Un animal isolé, portant un brandon, l'éteindra rapidement; deux au contraire sont non-seulement entravés dans leur marche, mais ne peuvent trouver de terrier assez large pour y pénétrer ensemble; ils sont donc forcés de continuer à courir furieux à travers champs, mettant le feu aux gerbes et aux épis non encore coupés, en même temps qu'aux vignes et aux oliviers. Les Philistins étaient en même temps dans l'impossibilité de saisir les auteurs du méfait. Les torches étaient indubitablement des torches du pin résineux du pays, lesquelles, une fois allumées, ne s'éteignent que difficilement. » (*Bible Lands*, t. I, p. 280.)

Digitized by Google

ennemis. Dans l'inscription égyptienne d'Ouna, qui date, d'après M. Chabas, de vingt-huit ou trente siècles avant J.-C., nous lisons : « L'armée alla en paix ; elle renversa les postes fortifiés. — L'armée alla en paix ; elle détruisit les oliviers et les vignes du pays. — L'armée alla en paix ; elle incendia (toutes les récoltes). » Dans d'autres textes, où il est question du sud-ouest de la Palestine, peut-être de la Séphéla, il est dit aussi que les blés et les récoltes sur pied furent livrés aux flammes [1]. Nous lisons également dans l'inscription qu'Osortesen III fit graver à Semneh, sur la rive du Nil : « Ce ne sont pas des hommes dignes d'égard (il parle des nègres de Nubie). Je me suis emparé de leurs femmes, j'ai saisi leur population sortie vers leurs puits, j'ai frappé leurs troupeaux, j'ai dévasté leurs récoltes en y mettant le feu [2]. »

L'idée de mettre le feu aux moissons, en y lâchant des renards avec des tisons enflammés, n'appartient pas exclusivement à Samson. Divers passages des auteurs de l'antiquité prouvent que ce que fit le fils de Manué se fit aussi ailleurs. Cassandre, dans le poëme de *Lycophron*, appelle Ulysse « un renard portant à la queue un flambeau ardent », parce que partout où il allait, toutes sortes de maux suivaient ses pas [3]. Ovide a décrit, dans ses *Fastes* [4], une fête qui se célébrait à Rome, au mois d'avril, sous le nom de *Cerealia*, et qui consistait à faire courir dans le cirque des renards, à la queue desquels on avait attaché des flambeaux allumés. Serarius et Bochart prétendent trouver dans l'histoire de Samson l'origine de cette fête, mais c'est plutôt un événement local qui devait lui avoir donné naissance. Ovide dit que c'était en mémoire d'un renard qui avait incendié des moissons à Carséole, et la tradition qu'il rapporte peut bien être exacte.

[1] Chabas, *Études sur l'antiquité*. pp. 122-123.

[2] Lepsius, *Denkmäler aus Ægypten und Nubien*, Abth. II, pl. 136; Chabas, *Études sur l'antiquité*, p. 138.

[3] Cassandra, v. 344. *Lycophronis Alexandra*, cum commentariis Tzetzis, Bâle, 1546, p. 58.

[4] *Fastor.*, l. IV, v. 681 et seq. *Œuvres*, collection Nisard, pp. 614-615. — L'histoire mentionne d'autres faits analogues. Annibal lâche des bœufs avec des torches enflammées attachées aux cornes, Tite Live, XXII, 16 et seq. Les Grecs déclaraient la guerre en jetant des torches enflammées sur le territoire ennemi. Voir les Scholies des *Phéniciennes* d'Euripide 1386 (1379). Cf. Maeghaduta, 54, 4, des taureaux propageant l'incendie dans les bois avec leurs queues. Babrius, fab. XI; le Pantacantra.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, il est certain que les Arabes regardent comme un outrage mortel l'acte d'un ennemi qui met le feu aux moissons. Les Philistins d'autrefois ne pensaient pas autrement que les Bédouins d'aujourd'hui. Il est aisé de s'imaginer leur colère quand ils virent toute leur récolte perdue. Dès qu'ils eurent appris quel était l'auteur du dommage et la cause qui avait poussé Samson à cet acte de dévastation, conformément à un usage terrible, assez commun en Orient, ils brûlèrent dans sa maison le beau-père de Samson et sa fille [1].

Quant à lui, après avoir frappé encore un grand coup contre les Philistins [2], il s'était réfugié dans une caverne du rocher d'Étam. Cette caverne était probablement une des nombreuses excavations qu'on trouve à l'extrémité orientale de la plaine de la Séphéla, dans les derniers contreforts des montagnes de Juda, vers Lekieh et Deir-Dubbân [3]. La surface du plateau rocheux qu'occupe Deir-Dubbân est percée de distance en distance d'ouvertures circulaires qui éclairent autant de salles souterraines. Tous les environs sont également remplis d'excavations, habitations antiques des Troglodytes dont la Bible a conservé le souvenir sous le nom de *Horim* ou « hommes de caverne [4]. » Elles sont creusées dans un tuf très-fin et très-tendre, et néanmoins très-compacte, qui durcit à l'air et est d'une éclatante blancheur.

Celles qui sont connues sous le nom d'Arak ed-Deir Dubban forment trois groupes différents. Le plus considérable ne renferme pas moins d'une quinzaine de salles, communiquant les unes avec les autres et terminées en forme de coupoles ou

[1] Jud. xv, 6. Cf. Jud. xii, 1; xiv, 15. Les Arabes ont tellement peur des incendies au moment de la moisson, qu'ils punissent encore aujourd'hui de mort celui qui met le feu à un champ de blé, même par accident. Thomson, *The Land and the Book*, p. 553.

[2] Jud. xv, 8.

[3] Stanley, *Sinai and Palestine*, 1868, pp. 258-259.

[4] Les *Horim* tiraient probablement leur nom du mot *ḥôr*, « trou, caverne. » On voit encore par centaines les cavernes qu'ont habités ceux dont nous parle la Bible, dans les environs de Pétra. Voir Gen. xiv, 6; xxvi, 20-30 et I Par. i, 38-42; Deut. ii, 12, 22. Voir aussi la description de Job, xxx, 6, et la note là-dessus dans Le Hir, *Le Livre de Job*, p. 357. Les Septante ont rendu *Horim* par Χορραῖοι et la Vulgate par *Horræi* et *Chorræi*. Sur les cavernes dont nous parle le livre des Juges, voir Rey, *Étude historique et topographique de la tribu de Juda*, Paris, 1863. La Bible ne mentionne pas les Troglodytes qui ont dû primitivement habiter ces cavernes et qui ne sont ni les Chananéens ni les Hébreux (Voir Ewald, *Geschichte des Volkes Israëls*, 3e édit., 1864, t. I, *Zusätze*, p. 605).

Digitized by Google

d'entonnoirs renversés. Elles reçoivent le jour par un soupirail. Leur hauteur varie de huit à douze mètres. Elles ont en moyenne dix-neuf pas de diamètre [1].

Ces grandes galeries souterraines existaient, au moins pour la plus grande partie, du temps de Samson, et il lui était facile de s'y dérober aux poursuites de ses ennemis. Il s'attendait à être recherché par les Philistins. Il ne se trompa pas. Ces derniers, pour se faire livrer sa personne, envahirent en armes le territoire de la tribu de Juda.

Depuis Othoniel, le lion de Juda n'a paru dans aucune guerre, et maintenant, pour éviter de se battre, il n'hésite pas à livrer Samson à ses ennemis. Le héros consent volontiers à se remettre entre les mains de ses frères, à la seule condition qu'ils se contenteront de le lier. Quand il est au milieu du camp des Philistins, il brise les deux cordes neuves dont on avait cru l'enchaîner, comme il aurait fait du lin à demi-brûlé, et armé d'une mâchoire d'âne qu'il rencontre sous la main, il tue mille de ses ennemis [2].

Quelque temps après, se trouvant la nuit à Gaza, les habitants de la ville en fermèrent les portes pour s'emparer de sa personne. Samson, qu'une passion coupable avait conduit au milieu de ses ennemis, s'échappa au danger en arrachant

[1] Guérin, *Description de la Palestine, Judée*, t. II, pp. 98-107. — Sur les cavernes de Beit-Djibrin, voir le P. Bourquenoud, dans *Das heilige Land*, 1868 ; A. H. *Die fünf Philister-Städte, ibid.*, 1876, 5e livraison, p. 144 seq.

[2] Samson est doué d'une force miraculeuse et Dieu combat avec lui. Il est bon pourtant, pour apprécier plus justement les exploits de Samson et se rendre compte de l'effet qu'ils devaient produire sur les Philistins, de rapporter ici quelques traits de mœurs arabes « Les guerres (des Arabes) sont d'ordinaire peu sanglantes;... deux tribus peuvent être en guerre pendant toute une année, sans perdre plus de trente ou quarante hommes de chaque côté... Mais quand l'Arabe est en face de l'ennemi national,... il déploie souvent une valeur héroïque. Nous trouvons encore parmi eux des guerriers dont les noms sont célèbres dans tout le désert, et les actes de bravoure qu'on leur attribue pourraient sembler fabuleux, si nous ne nous souvenions pas que les armes des Arabes laissent le champ libre au courage personnel... Ainsi nous lisons dans l'histoire d'Antar que ce vaillant esclave, monté sur son cheval Ghabara, tua de sa lance, dans une seule bataille, huit cents hommes. Quoique incrédule sur le chiffre total de ce récit, je dois mentionner ici le nom d'un héros moderne, dont l'éloge se trouve dans cent poésies et dont les prouesses m'ont été attestées par des témoins oculaires : Gedoua Ibn Gheyan el Shamsy tua trente ennemis dans une seule rencontre; il se vantait de n'avoir jamais fui et le butin qu'il avait fait était immense. » (Burckardt, *Notes on the Bedouins*, t. I, p. 133-135.) « Le chérif Hamoud, gouverneur de la côte du Yémen, fut repoussé avec son escorte de quatre-vingts hommes à cheval par Shammer seul, » etc. (*Ib.*, p. 293.)

Digitized by Google

de ses gonds une des portes de la ville [1]. Pour donner une preuve éclatante de sa force, il la transporta jusqu'au haut de la montagne qui regarde Hébron. « La tradition montre (encore aujourd'hui), au sud-ouest de la ville, l'endroit [2] où il porta cette porte des Philistins [3].

[1] Voici la description de la forme actuelle des portes de ville en Palestine: « Les portes des villes sont ordinairement cintrées; elles sont gardées et fermées la nuit. Elles sont larges, massives, à deux battants (Isaïe, XLV, 1), construites en bois solide et bardées de fer (Act. XII, 10). Une forte barre de fer, formant crochet à l'une de ses extrémités, est suspendue à un lourd anneau de même métal, fixé à un fort montant solide, bâti dans la muraille de chaque côté de la porte. Quand la porte est fermée, le crochet des arcs-boutants entre dans un autre anneau de fer attaché derrière chaque battant, de sorte que la porte est capable de résister à une forte pression venant du dehors. La serrure est massive, de fer travaillé, et la clef à longue poignée, fort lourde, est portée à la ceinture par le gardien de la porte ou suspendue à un clou dans le petit appartement qui est tout près. Il fallut la force d'un Samson, pour arracher les portes de Gaza de leurs gonds, avec les deux montants, barre et tout, et les porter au sommet de la colline qui regarde Hébron (Jud. XVI, 3). Il y a toujours une tour, quelquefois deux, qui flanquent la porte. Des bancs sont fixés de chaque côté de l'entrée et sont souvent occupés par les gardes, qui vivent dans des appartements ouvrant sur le porche. Ce porche est le rendez-vous favori des habitants, spécialement des plus riches, qui y sont attirés par la brise fraîche qui souffle à travers la porte ombragée, et par la distraction qu'ils trouvent à voir aller et venir constamment hommes et bêtes... Les juges et même le gouverneur se rendent souvent en ce lieu pour régler les affaires les plus importantes : les causes civiles et criminelles y sont souvent discutées et jugées... Les portes de la ville sont fermées au coucher du soleil ou bientôt après. Quelques-unes d'entre elles ont, dans un de leurs battants, une petite porte, qui demeure ouverte une heure ou même plus après le coucher du soleil pour permettre aux piétons accidentellement en retard d'entrer dans la ville ou d'en sortir. On peut la faire ouvrir aussi plus tard, moyennant un backschisch. Mais les animaux doivent rester dehors et les voyageurs attardés sont ainsi fréquemment forcés de camper hors des murs, quand ils n'arrivent pas à la porte avant le coucher du soleil. » (Van Lennep, *Bible Land*, t. II, pp. 450-452.)

[2] C'est une colline appelée el-Montar. Voici ce qu'en dit Van de Velde : « The hill el Montar, called thus after a Moslem weli built on his top, is, in my opinion, the same to which Samson conveyed the gates of the city, *the top of the hill which is within sight of Hebron* (Judges, XVI, 3). Hebron itself, of course is not to be seen from el Montar; but by Hebron in this passage of Scripture, it strikes me, is meant *the mountaims of Hebron* ; for otherwise Samson, had he run night and day from the time of his flight from Gaza, could only have come on the evening of the following day within sight of the city of Hebron. The city gate of Gaza was in those days probably not less than three quarters of an hour distant from the hill el-Montar. To have climbed to the top of this hill with the ponderous doors and their bolts on his shoulders, throug a road of thick sand, was a feat which none but a Samson could have accomplished. » (*Narrative of a journey through Syria and Palestine in* 1851 *and* 1852. Edinburgh, 1854, t. II, pp. 184-185.)

[3] Baedeker, *Palæstina und Syrien*, 1875, p. 328. A l'est de Gaza, on

Digitized by Google

Mais s'il échappa cette fois au péril auquel il s'était exposé par sa faute, il ne devait pas en être toujours ainsi, et Samson devait être victime de son incontinence. Il aima une femme, appelée Dalila [1], qui habitait la vallée de Sorek, cette gorge qui est creusée au pied de Saraa et se dirige vers l'occident. Pressé par cette femme cupide, qu'avait gagnée l'argent des Philistins, de lui faire connaître le secret de sa force, il eut la faiblesse, après avoir résisté quelques jours [2], de lui avouer qu'elle résidait dans ses cheveux. On les lui coupa, il tomba ainsi désarmé [3], entre les mains de ses ennemis qui lui crevèrent les yeux sur-le-champ, afin de n'avoir plus à le redouter.

Aveugle et sans force, il fut conduit à Gaza, chargé de chaînes, enfermé dans une prison et condamné à un travail

montre aussi un petit édifice dans lequel les habitants disent que se trouve le tombeau de *Samsûn*. « The place is still shewn from whence Samson must have carried off the gates of the city and close to it there is a weli, where the Mohammedans believe that God's Nazarite lies buried. » (Van de Velde, *ibid.*, t. II, p. 186.) Il est de construction moderne. La Bible nous apprend d'ailleurs qu'il fut enterré dans le tombeau de son père Manué. (Jud. XVI, 31.)

[1] La signification du nom de Dalila est incertaine. D'après Bertheau, c'est « ma chère, » d'après Ewald, « la traîtresse » (vendue aux Philistins) : *Geschichte des Volkes Israels*, 3e édit. t. II, p. 574. *Journal asiatique*, 1856, t. II, p. 389 seq. ; Seetzen, *Reisen*, t. IV, p. 499.

[2] Sur le métier à tisser auxquel Samson est attaché, Jud. XVI, 13,14, et qui encore aujourd'hui, en Abyssinie, est attaché au sol par une cheville, voir T. Tobler, *Denkblättern aus Jerusalem*, p. 246. Livingstone, dans ses *Explorations de l'Afrique australe*, trad. Loreau, 1877, dit, pp. 399-400, en parlant du royaume d'Angola : « Les femmes qui approvisionnent les bivouacs, filent du coton au moyen d'un fuseau et d'une quenouille exactement pareils à ceux qu'employaient autrefois les Égyptiennes... Nous rencontrons des hommes chargés de bottes de fuseaux couverts de coton filé qu'ils vont porter au tisserand ; ce sont les femmes qui filent et les hommes qui tissent l'étoffe. Chaque pièce de calicot a un mètre cinquante centimètres de longueur. Rien n'est plus simple que la construction des métiers angolais : deux traverses en bois placées l'une au-dessus de l'autre soutiennent la chaîne dans une position verticale ; les fils sont séparés au moyen d'une latte fort mince, et la trame se fait avec le fuseau sur lequel a été filé le brin qui sert à la constituer. La manière de filer et de tisser qu'on emploie dans le royaume d'Angola et dans tout l'intérieur du midi de l'Afrique, est pareille au système qui était en usage chez les anciens Égyptiens. » (Wilkinson, *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, pp. 85 et 86, ap. *ibid.*)

[3] Pourquoi Dieu avait-il voulu attacher la force de Samson à ses cheveux ? Milton en a donné cette raison :

> What is strength without a double share,
> Of Wisdom ? Vast, unwieldy, burdensome.
> God, when he gave me strength, to show withal
> Howslight the gift was, hung it in my hair.
>
> (*Samson Agonistes.*)

Digitized by Google

humiliant, réservé aux femmes et aux esclaves, celui de moudre le grain [1].

Les écrivains sacrés nous parlent souvent des moulins à bras [2] dont on se servait de leur temps en Palestine, dont on se sert encore dans plusieurs parties de l'Orient [3], pour moudre le grain. Le bruit de la meule qui écrase le grain caractérise les lieux habités en Orient, comme le bruit des voitures caractérise les grandes villes de l'Occident. On l'entend encore aujourd'hui, quand on passe dans les rues de Gaza, comme on l'entendait au temps de Samson [4]. M. Thomson a fait de ce bruit une description intéressante [5] que nous allons traduire ici. « Le petit détour (que je fis à Lydde), dit-il, m'offrit une belle illustration de la sainte Écriture. Deux femmes sont assises devant la porte de leur maison, sur une large pièce de toile, occupées à moudre du grain avec un moulin à bras. J'avais entendu le bruit de cet instrument quelque temps avant de le voir, et je comprends maintenant le sens de ce passage de l'Ecclésiaste : « Le bruit que fait le moulin s'affaiblit, parce « que celles qui sont occupées à moudre sont peu nom- « breuses [6]. » Jérémie assombrit aussi le tableau qu'il trace de la désolation d'Israël par Nabuchodonosor, en ajoutant que le bruit des meules de moulin cessera [7]. Et parlant de Babylone, dont le roi a fait ainsi taire le bruit des moulins dans Jérusalem, saint Jean, dans les menaces de son Apocalypse, en

[1] Jud. XVI, 21.

[2] Les moulins à eau et à vent ont été inventés assez tard. On avait commencé par piler le grain, entre deux pierres, l'une servant de mortier, *medâkâh*, l'autre de pilon, avant de le moudre. Cf. *Æneid.* I, 179. Le moulin à bras existait dès le temps d'Abraham, Gen. XVIII, 6.

[3] On se sert aussi encore du mortier dans quelques villages d'Orient. Thomson, *The Land and the Book*, part. I, ch. VIII, 1870, p. 94. — Niebuhr, *Description de l'Arabie*, p. 45; Burckardt, *Syria*, p. 87.

[4] « It is one of those pleasant coincidences that here at Gaza, where we read so incidentally of the *grinding at the mill* in that ancient story (of Samson), we still have the same operation ringing in our ears... I saw this operation going ong in several places during our ramble about the city, and we heard its ringing « sound » until a late hour last night... The reason is that this city has no mill-stream near it; there is neither wind nor steam mill, and hence the primitive apparatus is found in every house, and heard in every street. » (Thomson, *The Land and the Book*, part. III, ch. XXXVI, édit. 1870, pp. 550, 551, 552.)

[5] Thomson, *The Land and the Book*, part. III, ch. XXXIV, édit. de 1870, p. 526.

[6] Eccles. XII, 4.

[7] Jer. XXV, 10.

Digitized by Google

décrit la désolation en disant : « On n'entendra plus en toi le « bruit de la meule, » *Vox molæ non audietur in te amplius*[1]. »

On voit par ces divers passages que le bruit de la meule qui broie le grain est donné comme le signe d'un lieu habité : c'est un bruit qu'on entend tout le jour, là où il y a une agglomération d'hommes.

« En se dirigeant d'ici vers le sud, à travers tout le pays des Philistins, continue M. Thomson, il n'y a point de moulins à eau et nous ne cesserons pas d'entendre le bruit du moulin à bras, matin et soir, et quelquefois jusque très-avant dans la nuit, dans tous les villages et les campements arabes[2]. »

Le voyageur anglais a représenté l'opération de la mouture. Deux femmes sont assises à côté du moulin, l'une vis-à-vis de l'autre[3]. Chacune d'elles fait exécuter un demi-tour à la poignée. Cette poignée est droite. Elle est placée à un bord de la pierre supérieure qu'elle sert à faire tourner sur la meule inférieure. La meule supérieure est appelée en arabe *rekkab*, « le cavalier, » comme l'appelaient autrefois les Hébreux[4]. Elle est percée au milieu d'un trou dans lequel entre une tige de fer, fixée solidement à la pierre qui repose sur le sol. L'une des femmes jette le grain par ce trou, à mesure qu'il est nécessaire. La meule supérieure est concave dans la partie qui s'adapte à la meule inférieure, laquelle, au contraire, est convexe. Celle-ci est fixée sur le sol. Toutes les deux sont de forme ronde. Aujourd'hui, en Palestine, elles sont ordinairement l'une et l'autre en lave poreuse du Hauran. Cette pierre est préférée, à cause de sa légèreté qui rend le travail moins pénible. Quelquefois la meule inférieure est en matière plus

[1] Apoc. XVIII, 22.

[2] Thomson, *The Land and the Book*, p. 526.

[3] *Duæ molentes in molâ*, dit Notre-Seigneur. Matt. XXIV, 41. C'est le cas ordinaire. Quelquefois cependant, quand le moulin est petit, une seule femme est occupée à moudre. Il y en a ordinairement deux, à cause de la fatigue de ce travail. Elles tiennent l'une et l'autre la poignée de la meule supérieure, parce qu'il serait trop pénible de la reprendre chaque fois et qu'on produirait ainsi des mouvements saccadés nuisibles à la mouture. Voir la représentation dans Kitto, *Biblical Cyclopædia*, t. III, p. 178. Celle de M. Thomson (*The Land and he Book*) est p. 527.

[4] *Rekeb*, Deut. XXIV, 6, Jud. IX, 53; II Sam. XI, 21. *Rékeb* signifie proprement « chariot ». La meule inférieure s'appelait en hébreu *pélah tahtit*, Job. XLI, 16. Les Latins l'appelaient *meta*. Ils nommaient la meule supérieure *catillus*.

Digitized by Google

dure [1]. Le blé, grossièrement moulu, sort d'entre les deux pierres et tombe sur la toile sur laquelle le moulin est placé [2].

Comme il n'existait pas chez les Orientaux de moulins publics ni de boulangers, chaque famille devait avoir un moulin à bras [3], et comme on faisait cuire chaque jour le pain de la journée, il fallait moudre aussi chaque jour le grain nécessaire. Aussi le Deutéronome [4] avait-il défendu de prendre les moulins en gage, de peur que ceux qui seraient privés de cet objet de première nécessité ne fussent exposés à mourir de faim.

On ne peut du reste imaginer d'occupation plus fastidieuse et plus fatigante. Aussi celui qui était obligé de s'y livrer était considéré comme la plus malheureuse des créatures [5], et chez les peuples anciens, les captifs étaient souvent condamnés à tourner la meule [6], comme Samson le fut par les Philistins [7]. Il est donc impossible de rien concevoir de plus humiliant pour le héros israélite que cette besogne de femme et d'esclave :

> To grind in brazen fetters, under task,
> Eyeless, in Gaza, at the mill with slaves.
> . . . . . Can this be he
> Who tore the lion as the lion tears the kid [8]?

disait Milton, à qui sa propre cécité avait inspiré le plus vif intérêt pour le juge de Dan, privé de la vue par la cruauté de ses ennemis.

Quelles amères réflexions devaient se presser dans l'esprit du guerrier réduit à la condition de la plus vile esclave ! « Je ne

[1] Thomson, *The Land and the Book*, p. 528.

[2] Van Lennep, *Bible Lands*, t. I, p. 82, texte et illustration. Cf. Isa. XLVII, 1, 2.

[3] Du temps de Notre-Seigneur, il y avait des moulins dont la meule était mise en mouvement par des ânes, comme le prouve l'expression de S. Mathieu, XVIII, 6, μύλος ὀνικός. On rencontre déjà des moulins de ce genre chez les Égyptiens. Wilkinson, *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, t. II, p. 118.

[4] Deut. XXIV, 6; Josèphe, *Antiq. Jud.* IV. VIII, 26. — Les Hébreux, en quittant l'Egypte, avaient emporté avec eux dans le désert, comme un objet indispensable, des moulins à bras, dont ils se servaient en même temps que des mortiers. Num. XI, 8.

[5] L'Exode, pour énumérer toutes les conditions, dit depuis le roi jusqu'à l'esclave qui est à la meule. Exod. XI, 5. Cf. Plaute, *Merc.* II, 3.

[6] Voir *Odyss.* VII, 103: Sueton. *Tiber.* LI. Cf. Is. XLVII, 1-2; Lam. V, 13.

[7] Jud. XVI, 21.

[8] Milton, *Samson Agonistes*.

Digitized by Google

me souviens pas d'un seul exemple dans lequel les hommes aient été occupés à moudre, » dit M. Thomson [1].

Mais l'heure de la vengeance approchait. Les cheveux de Samson avaient repoussé et sa force lui était revenue. Un jour où les Philistins célébraient une fête dans le temple de Dagon [2], leur dieu, ils firent amener leur ennemi vaincu, afin de triompher de sa défaite. Le héros se prêta un moment à leurs jeux, puis, il invoqua Jéhovah, le Dieu d'Israël, par une prière dont le ton plein d'humilité est doublement touchant sur les lèvres du lion enchaîné : « Mon Seigneur, Jéhovah, souvenez-vous de moi, je vous en prie; donnez-moi de la force, je vous en prie, seulement pour cette fois, ô mon Dieu, et je me vengerai d'un seul coup des Philistins qui m'ont arraché mes deux yeux [3]. »

Dieu exauça son serviteur. Samson, conduit par l'enfant qui guidait ses pas auprès des deux colonnes qui soutenaient le temple, sur le toit duquel étaient réunis les principaux des Philistins, les renversa et avec elles le temple lui-même [4]. Il fut enseveli sous les ruines et ses ennemis avec lui, faisant périr plus de Philistins par sa mort que durant sa vie tout entière.

L'explication de cette partie de l'histoire de Samson a toujours été regardée comme une des plus difficiles; c'est l'une de celles aussi où l'imagination des exégètes s'est donné le plus libre carrière. Ce qu'en a dit M. Sturk, qui a publié un travail considérable sur *Gaza et la côte philistine*, est ce que l'on a imaginé jusqu'ici de plus vraisemblable. Voici son explication, que nous ne ferons guère que traduire.

Un grand sacrifice est offert à Dagon, par les princes des Philistins, en présence d'une grande multitude de peuple. Le *baît* (maison ou temple dans le sens strict) est rempli

[1] Thomson, *The Land and the Book*, p. 527. Les aveugles s'astreignent cependant quelquefois en Orient à tourner la meule, afin de recevoir en récompense quelque aumône. « In wealthy families, dit M. Van Lennep, this work is done by menials or slaves (Exod. xi, 5; Lam. v. 13). *The blind also go from house to house to do the grinding, and thus earn a pittance.* » (*Bible Lands*, p. 87.) M. Bonar a vu aussi des hommes tourner la meule en Orient. *The desert of Sinaï*, Londres, 1857, pp. 108-109.

[2] Sur l'emplacement traditionnel du temple de Dagon, voir Ritter, *Erdkunde, Palästina*, t. XVI, p. 54; *Das heilige Land*, I Heft, 1877, p. 15.

[3] Jud. xvi, 28.

[4] L'athlète Cléomède mourut d'une manière semblable, Pausanias, *Perieg.*, VI, ix, 3. Euseb. *Præpar. Ev.*, V, 34. Cf. Hamasa, p. 104, 9 et suiv.

Digitized by Google

d'hommes et de femmes. De plus, trois mille hommes qui veulent voir les jeux de Samson sont sur le *gâg*, ou toit plat[1]. Ce détail nous montre déjà clairement qu'il est question d'un grand temple en plein air, d'un espace ouvert ou d'une cour qui fait partie du temple, comme plus tard dans le temple de Jérusalem. Le sacrifice solennel et aussi les jeux de Samson ont lieu dans cette cour. Le peuple contemple le spectacle du *gâg*, c'est-à-dire de la galerie ou estrade qui entoure et domine la cour. Il ne s'agit pas du *gâg* ou toit qui couvre la *cella* proprement dite, dans laquelle était la statue du dieu Dagon ; ce sanctuaire devait être très-petit et, de plus étant considéré comme un lieu tout à fait sacré et inaccessible aux profanes, Samson n'y pouvait pénétrer et s'y livrer à ses jeux.

La galerie ou estrade dont nous venons de parler, était soutenue par des colonnes et poutres en bois, *'amoudîm*, et ressemblait aux colonnes qui furent plus tard placées dans les salles du vestibule du temple de Salomon. Samson est placé entre les colonnes, non pas entre deux colonnes uniques de la galerie, car il y en avait davantage, mais à côté de deux d'entre elles, tout près de la galerie, dans la cour extérieure. Pour faire périr les Philistins, il se fait conduire entre les deux colonnes du milieu et les renverse l'une et l'autre. Le bâtiment s'écroule alors et écrase sous ses ruines les Philistins qui étaient sous la galerie avec ceux qui étaient au-dessus.

Il n'est donc pas question ici des deux colonnes qu'on sait avoir été placées devant les sanctuaires phéniciens comme devant le temple de Salomon : celles-ci étaient isolées et ne supportaient rien. Il ne s'agit pas davantage de deux colonnes qui auraient soutenu par le milieu un bâtiment circulaire : ce mode de construction était peu pratique, et une colonne placée au milieu, comme dans les cryptes circulaires, porte beaucoup mieux le poids que deux colonnes.

Il est clair d'ailleurs que l'effondrement de la salle et de l'estrade, par un de ses côtés, pouvait entraîner facilement la ruine de l'édifice, surtout à cause de la multitude des personnes précipitées les unes sur les autres.

[1] Les toits des maisons de Gaza sont plats et l'ont toujours été. Thomson, *The Land and the Book*, part. III, ch. xxxvi, édit. 1870, p. 553.

Digitized by Google

Le temple dont il est question dans cette partie de l'histoire de Samson comprend donc la *cella* ou sanctuaire du dieu Dagon avec une cour en plein air, laquelle cour était fermée, au moins dans un de ses côtés, sinon dans tous, par une galerie ou salle demi-circulaire, sur laquelle était dressée une sorte d'estrade ou d'amphithéâtre pour les spectateurs. On ne saurait dire d'ailleurs quelle était la forme de l'ensemble de cet édifice, s'il était rond, comme dans les temples de Malte ou de Gaulos, ou bien carré, comme à Marathos et à Paphos [1].

Le désastre causé par la mort de Samson dut produire une grande consternation parmi les Philistins. Ils ne songèrent même pas à empêcher les Hébreux de prendre le corps du héros, qui fut enseveli dans le tombeau de ses pères.

M. Guérin a découvert l'emplacement du tombeau de Samson [2].

« Nous nous arrêtons, dit-il, un instant au milieu du *Khirbet A'selin*. C'était en grande partie pour le visiter que j'étais revenu dans ce district, que j'avais déjà parcouru, mais où, à mon insu, j'avais laissé plusieurs ruines intéressantes sans les avoir examinées. Lors de mon passage à Beit A'thab, quelques habitants de ce village, que je questionnai sur les antiquités et sur les traditions de la région qui leur était familière, m'avaient demandé si j'avais exploré près de Sara'a et d'A'rtouf, le Khirbet A'selin. Là, m'avaient-ils dit, est un sanctuaire vulgairement appelé *Ouady Cheik Gherib*, mais que nous vénérons également sous le nom de *Kabr Chamchoun* (tombeau de Samson). Cette indication avait été un trait de lumière pour moi...

« Les mêmes habitants avaient ajouté que le village d'Achoua' s'appelait autrefois Achoua'l ou Achtoua'l, nom dans lequel il est permis de reconnaître celui d'Echtaol. Ce second renseignement avait achevé de me décider à visiter de nouveau les rives de l'Oued es-Serar et, en particulier, le Khirbet A'selin, dans l'espérance d'y retrouver, grâce aux indications tout à fait inattendues que je venais de recueillir, le tombeau de l'homme extraordinaire qui avait si longtemps fait trembler les Philistins.

« En arrivant donc à ce dernier *Khirbet*, où l'on voit les décombres d'une quarantaine de petites maisons, je me hâtai de pénétrer dans l'*Oualy Cheik Gherib;* mais je n'y trouvai qu'un sanctuaire musulman, de forme rectangulaire au dehors et voûté au dedans.

[1] K. B. Stark, *Gaza und die philistäische Küste, eine Monographie*, l. I, c. III, § VII, pp. 332-333. — On peut voir d'autres hypothèses dans Thomson, *The Land and the Book*, part. III, ch. XXXVI, édit. 1870, pp. 553-554.

[2] Guérin, *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine*, Judée, t. III, pp. 324-326.



Digitized by Google

De vieux figuiers l'ombragent à l'extérieur. Intérieurement, on remarque à l'un de ses angles, un long sarcophage de pierre, surmonté d'un couvercle en dos d'âne et analogue à ceux que l'on rencontre si fréquemment dans ces sortes de chapelles funéraires. Je doute fort qu'il date de l'époque judaïque, mais l'*oualy* qui le renferme a pu être élevé sur l'emplacement d'un ancien tombeau juif, actuellement détruit ou caché sous cette construction musulmane, et qui, d'après la tradition que m'ont transmise les habitants de Beit-A'thab, ne serait autre que le tombeau de Samson, dont le nom est resté attaché à l'*oualy*, concurremment avec celui du cheik qui y est enterré. Dans tous les cas, je ferai observer ici que cette tradition semble en parfait accord avec le verset (31 du chap. XVI du livre des Juges). Ce verset, en effet, nous apprend que Samson fut enseveli entre Tsora'h et Echtaol, dans le tombeau de son père Manoah. Celui-ci, originaire de la première de ces deux villes, qui a été identifiée avec le village actuel de Sara'a, situé à deux kilomètres à peine au sud du Khirbet A'selin, avait son champ et son tombeau de famille entre Tsora'h et Echtaol, dans un endroit appelé Mahaneh-Dan, dans la Vulgate : *Castra Dan* [1].

« Il est probable, en effet, que le tombeau de Manoah, qui, d'après le verset 31 du chapitre XVI du livre des Juges, est indiqué comme se trouvant entre Tsora'h et Echtaol, occupait l'emplacement que je lui assigne, puisque le Mahaneh-Dan est également mentionné entre ces deux mêmes villes. Tsora'h, ai-je dit, a été identifié par tous les critiques avec le village de Sara'a, qui, sauf une légère nuance, a conservé fidèlement la dénomination antique de cette ville. Quant à Echtaol, que la Bible lui associe toujours et dont, par conséquent, elle devait être voisine, la tradition que j'ai rapportée la confond avec Achoua', jadis Achou'al et Achtoua'l. Or, comme le Khirbet A'selin est situé entre Sara'a, au sud, et Achoua' à l'est-nord-est, j'en conclus que l'Oualy Cheik Gherib peut revendiquer légitimement l'honneur que la même tradition lui attribue, et qu'il est permis d'y reconnaître l'emplacement du tombeau de Samson. Dans sa relation intitulée *les Chemins de Jérusalem*, Rabbi Ishak Chelo, qui voyagea en Palestine vers 1333, s'exprime ainsi : « De Jérusalem à Sarea, la patrie de Samson, aujourd'hui on l'appelle Sarah, et l'on y montre la tombe de Samson. C'est un fort ancien monument, orné de la mâchoire d'âne avec aquelle il avait tué les Philistins [2]. » Ce passage concorde avec la tradition dont j'ai parlé et qui place près de Sara'a le tombeau de Samson. Seulement, le monument signalé par Ishak Chelo n'existe plus, et c'est vraisemblablement l'Oualy Cheik Gherib qui a succédé à ce tombeau. »

Tous les détails que nous avons donnés sur la vie de Samson,

[1] Jud. XIII, 24-25.
[2] Carmoly, *Itinéraires de la Terre sainte*, p. 245.

Digitized by Google

les lieux où il a vécu et où il est mort, nous montrent combien le récit du livre des Juges concernant cet homme extraordinaire est rigoureusement et l'on pourrait dire minutieusement exact. Peut-on exiger une confirmation plus éclatante de sa vérité historique? Cependant, de tous les personnages de l'Ancien Testament, Samson est celui qui a été le plus en butte aux attaques des rationalistes. Tous les partisans des mythes se sont jetés sur lui comme sur une proie. Toute son histoire, à commencer par son nom, paraît s'accommoder si bien aux interprétations mythologiques! Aussi a-t-on étudié de tous côtés le mythe de Samson. Il est nécessaire de dire ici quelques mots de ces attaques.

Le travail de ce genre qui a fait le plus de bruit et a reçu le plus favorable accueil dans les rangs de la libre pensée, en Allemagne, c'est celui du docteur Steinthal, professeur de philosophie générale à l'université de Berlin; il est intitulé : *Die Sage von Simson*[1]. C'est pour ce motif que nous allons l'analyser de préférence à tout autre.

Samson, d'après Steinthal, est le soleil, le héros solaire des Hébreux; c'est Héraklès, c'est Melkart. La théorie solaire prédomine aujourd'hui parmi les mythologues, ils voient partout l'astre du jour[2]. Le nom de Samson prête plus que tout autre à ce rapprochement, car le substantif dont il semble dériver, *šemeš*, est le mot même qui signifie « soleil » dans la langue hébraïque. « Samson était primitivement un dieu solaire ou son représentant, un héros solaire, le soleil considéré comme représentant du calorique dans la nature, en tant qu'il donne force et vie, et aussi en tant qu'il brûle et détruit. Le nom de notre héros conduit finalement à cette conclusion, car Samson, ou plus exactement *Šimšon*, dérive clairement du mot hébreu qui signifie soleil[3]. »

[1] Publié dans la *Zeitschrift für Völkerpsychologie und Sprachwissenschaft*, dirigée par le Dr Lazarus et par le Dr Steinthal, t. II, 1862, pp. 129-178.

[2] M. James Fergusson s'en est moqué, dans son savant ouvrage, *Rude Stone monuments in all countries*, Londres, 1872, p. 32, note 2, en disant : « I am, of course, aware that the now fashionable craze is to consider Troy as a myth. So far, however as I am capable of understanding it, it appears to me, that the ancient Solar myth of Messrs. Max Müller and Cox is very like mere modern moonshine. »

[3] *Zeitschrift für Völkerpsychologie*, p. 123. — Cette dérivation n'est pourtant rien moins que certaine. Les opinions sont très-partagées sur l'étymo-

Digitized by Google

La chevelure de Samson rappelle les boucles d'Apollon, qui sont l'image des rayons du soleil, avec cette différence cependant que « Samson n'est pas le dieu qui éclaire, mais le dieu qui échauffe et qui engendre. Sa chevelure est comme la chevelure et la barbe de Zeus, de Chronos, d'Aristée et d'Asclépios, l'image de la force et de la plénitude de vie. En hiver, quand toute la nature paraît sans force et sans séve, le dieu de la vie et de la croissance a perdu sa chevelure. Au printemps, elle repousse et la nature revit [1]. »

Il résulte de là que Samson est « l'Hercule hébreu, » le Melkarth phénicien, parce que l'un et l'autre sont le dieu soleil considéré comme guerrier. « Il en résulte aussi clairement que nous pouvons identifier de même Samson, pour les mêmes motifs, avec Persée et Bellérophon, avec Indra et Siegfried, bref avec tous les personnages mythologiques et tous les héros légendaires qui ont des relations avec le soleil, la lumière et surtout la chaleur, comme Orion, Sirius, Aristée, Chronos. Il y a des synonymes dans la mythologie comme dans le langage, par exemple, Apollon et Hélios, Héraclès et Persée; ces deux derniers sont également synonymes avec Apollon [2] » et avec Samson.

Une fois qu'il est admis que Samson et le soleil ne sont qu'un, M. Steinthal ne trouve rien de plus naturel et de plus simple que d'expliquer tous les faits attribués au juge d'Israël par des mythes solaires.

Le livre des Juges raconte que, quand Samson va visiter sa fiancée, il est attaqué par un lion et qu'il le tue. « Ce lion n'est pas un vrai lion, mais un lion mythologique, un symbole [3]. Nous savons quelle est la signification de ce symbole. Hercule commence aussi ses travaux par une victoire sur un lion. Les Assyriens et les Lydiens, deux peuples de race

logie du nom de Samson. M. Diestel, Herzog's *Real-Encyklopädie*, t. XIV. p. 410, nie, avec beaucoup d'autres, que Simson dérive de *šemeš ;* il le fait dériver de *šam, šamam,* « ravager », et lui donne le sens de « dévastateur ,» comme au glaive d'Amru, qui portait un nom semblable. Josèphe donne à Samson le sens de fort, ἰσχυρός, *Antiq. Jud.*, V, VIII, 4. Ewald interprète « serviteur » de Dieu ou nazaréen. *Geschichte des Volkes Israels*, 3e édit. t. II, p. 559, note 2.

[1] *Ibid.*, p. 144.

[2] *Ibid.*, p. 145.

[3] *Ibid.*, p. 132.

Digitized by Google

sémitique, adoraient un Dieu solaire qu'ils appelaient Sandan ou Sandon. Ce dieu est représenté comme terrassant les lions, et il est souvent figuré luttant contre un lion ou foulant aux pieds un lion mort. Sur les monuments lyciens comme à Patare, le lion apparaît comme l'animal d'Apollon. Il est clair par là que le lion était chez les peuples sémitiques le symbole de la chaleur solaire qui brûle et consume. Ce qui conduisit à « ce symbolisme, ce fut certainement la couleur blonde (du lion) qui est la couleur du feu, de même que sa crinière, qui fait songer aux boucles d'or d'Apollon; ce fut enfin la force et la vigueur de ce puissant animal... *Samson-Hercule-Sandon tue le lion* signifie donc : il est la puissance bienfaisante et salutaire qui protége la terre contre les ardeurs de l'été. Samson est le doux Aristée qui sauve l'île de Kéos du lion, le protecteur des abeilles et du miel qui est produit en abondance quand le soleil est dans le signe du lion. C'est ainsi qu'une douce nourriture sort de celui qui dévore. »

Dans un autre de ses exploits, Samson se sert des renards pour faire du mal à ses ennemis, en leur attachant à la queue des flambeaux allumés. « Le renard est comme le lion, un animal qui signifie, dans la mythologie, le soleil dévorant; sa couleur et son poil abondant le désignent naturellement pour remplir ce rôle typique [1]. » Le mythe signifie donc ici simplement que le soleil a brûlé, détruit les moissons, par la maladie qu'on appelle la rouille. « Moins clair, mais assurément non sans signification est le trait suivant : Les Philistins se vengent de l'incendie de leurs champs, de leurs vignes et de leurs oliviers, causé par Samson, en brûlant la fiancée et le beau-père de Samson ; ce qui fournit à celui-ci l'occasion d'infliger une grave défaite à ses ennemis. Après sa victoire, il s'enfuit et se cache dans une caverne. Que signifie cette conduite de Samson, dont la légende ne donne aucun motif [2] ? Qu'a-t-il à craindre, surtout après une telle victoire ? — Qu'on se souvienne qu'Apollon fuit aussi après avoir tué l'Hydre, ainsi qu'Indra, après avoir

[1] *Zeitschrift für Völkerpsychologie*, p. 134.

[2] Il n'est pas exact de dire qu'aucun motif n'est donné de la conduite de Samson. Il se cache dans une caverne, évidemment pour échapper à la vengeance des Philistins. Jud., xv, 8.

Digitized by Google

tué Vretra, d'après la tradition védique : le plus élevé des dieux sémitiques, El, doit donc fuir aussi. Quand une tempête bouleversait la nature et que deux puissances naturelles semblaient lutter l'une contre l'autre, on pressentait la présence du Dieu bon; après sa victoire, quand tout était redevenu calme, il semblait s'être retiré et s'être éloigné [1]. »

Le docteur Steinthal avoue que l'explication mythologique de la mâchoire d'âne dont se sert Samson pour tuer les Philistins, n'est pas sans difficulté. Cependant la localité palestinienne appelée Mâchoire d'âne, rappelle l'Onugnatos du golfe laconien vis-à-vis de l'île de Cythère, mot qui est certainement la traduction grecque d'un nom phénicien primitif, signifiant « mâchoire d'âne. » — « Assurément, Onugnatos indique un mythe répandu chez les Phéniciens et dans lequel une mâchoire d'âne jouait un rôle important. Comme le renard, l'âne, à cause de sa couleur rousse, dont il tirait son nom en hébreu, était consacré chez plusieurs peuples au dieu solaire méchant, à Moloch et à Typhon, et les Grecs racontent que dans les terres hyperboréennes on offrait à Apollon des hécatombes d'ânes. L'âne appartient aussi, à cause de sa lubricité, à Silène, le démon des sources, et il peut ainsi expliquer l'origine en ce lieu d'une source célèbre qui jaillit de la Mâchoire. Peut-être existait-il autrefois près de cette source, qui est appelée « la Source de celui qui invoque, » un sanctuaire où les prêtres du dieu Soleil faisaient des prophéties, comme ceux du dieu solaire de Lydie, Sandon, près d'une source voisine de Colophon. L'âne est un animal prophétique, je n'ai besoin de rappeler que l'âne de Balaam [2]. »

La mâchoire d'âne elle-même a une valeur mythologique. « Ce n'est pas autre chose que l'éclair, comme dans les mythes indo-germaniques la tête d'âne et en particulier la tête de cheval désignent les nuages, et la dent, surtout celle du sanglier, désigne l'éclair. Il s'agit donc ici de la foudre et de l'éclair, à l'aide duquel le dieu Soleil triomphe et en même temps forme la localité dont il est ici question [3]. »

[1] Steinthal, *Die Sage von Simson*, p. 135.
[2] *Ibid.*, pp. 136-137.
[3] *Zeitschrift für Völkerpsychologie*, 1862, pp. 137-138. Steinthal avait cru d'abord que la mâchoire d'âne était une harpe, mais à cause de l'expression « jeter, » il pense maintenant que c'était la foudre. *Ibid.*, note.

Digitized by Google

Quant à la source, « c'est la pluie qui tombe des nuées après la foudre [1]. » A Tanger, auprès de la tombe d'Antée, terrassé par Hercule, « il y avait une source [2]. »

L'enlèvement de la porte de Gaza, attribué à Samson, est probablement « un mythe défiguré » qui a du rapport avec celui d'Hercule descendant dans les enfers. Sous sa forme première, il devait s'exprimer ainsi : « Samson a brisé les portes de l'Hadès bien fermé... On oublia pour quel motif Samson était descendu dans les enfers, et la légende donna une nouvelle explication de sa présence à Gaza, en conformité avec son caractère : il y avait été attiré par une femme. Ce n'est certainement pas sans raison qu'il est dit qu'il se lève au milieu de la nuit, au lieu de ne se lever qu'à l'aurore; il y a là un souvenir que l'événement de sa descente aux enfers eut lieu dans l'obscurité. On ajoute que Samson non-seulement enleva la porte, mais la transporta sur une montagne. Une circonstance locale, comme la forme d'un rocher, doit avoir donné naissance à ce trait, mais il a tiré très-vraisemblablement son origine du souvenir qu'on avait conservé que ce héros solaire avait rapporté quelque chose des enfers [3]. »

Samson est plein de faiblesses comme Hercule, parce que le soleil est le dieu de la fécondité et de la génération. Le dieu aime la déesse de l'enfantement. Cette déesse est en général la nature, fécondée par la chaleur du soleil, et en particulier la lune, la terre ou l'eau, primitivement la pluie ou le cep de vigne qui produit le vin. C'est ainsi que Vénus naît au sein de la mer, et que les étangs, remplis de poissons, sont consacrés aux déesses.

Des trois femmes philistines avec qui Samson entre en rapport, nous ne connaissons le nom que de la troisième, Dalila, nom qui signifie, d'après Gesenius, *infirma, desiderio confecta*, par conséquent « la languissante, » et d'après Bertheau « la tendre. »

Elle demeure dans la vallée des vignes que le dieu Soleil semble rechercher. Le nom même de Dalila peut signifier branche, cep de vigne. Déjanire est aussi la fille d'Œneus, « l'homme du vin, » ou d'après d'autres, de Dyonisos (Bacchus).

[1] *Zeitschrift für Völkerpsychologie*, p. 139.
[2] *Ibid.*, pp. 138-139.
[3] *Ibid.*, pp. 139-140.

Digitized by Google

Orion qui touche de si près au dieu Soleil, recherche la fille d'Œnopion, « le cep de vigne. » Que si Dalila signifie « la palme, » ce qui est fort possible, nous savons que le palmier était consacré à Aschéra.

Une autre explication est encore possible. Dalila peut signifier aussi « la molle, » « la décroissante, » en la considérant comme déesse de la lune. La lune est d'abord, à la vérité, la vierge pure, mais à Tyr et en Assyrie elle prend le caractère de déesse de l'enfantement, et on l'honore par la chasteté et les sacrifices humains comme par la perte de la virginité. Cette transformation de la déesse chaste et cruelle en déesse voluptueuse est manifeste en Sémiramis, de laquelle il est dit qu'elle fait périr son époux et tous ceux qui l'aiment. C'est bien de là que pourrait venir le trait de la légende de Samson qui attribue sa perte à une femme [1].

L'explication de la fin de Samson est claire et certaine. De même que la chevelure est le symbole de la croissance et de la production de la nature, en été, de même, la disparition de la chevelure est le signe de la cessation de la force productive de la nature, en hiver. Samson est rendu aveugle, comme Orion. La cécité a le même sens, elle indique la fin de la force solaire. Il est lié. Cela veut dire encore la même chose, pour lui comme pour les autres dieux solaires : la force du soleil est liée en hiver.

Enfin la mort de Samson rappelle clairement et sûrement l'Hercule phénicien, en tant que dieu solaire, expirant à l'extrémité du monde occidental, là où deux colonnes marquent le terme de ses voyages, au solstice d'hiver. Samson meurt aussi aux deux colonnes, mais ces deux colonnes ne sont pas celles du monde, ce sont celles d'un grand édifice, dans lequel on célèbre une fête en l'honneur du dieu poisson : « le soleil s'arrête dans le signe du poisson : le dieu solaire Samson meurt [2]. »

« Samson, pour conclure, est tout à fait immoral, car c'est un dieu païen et par conséquent immoral comme tous les dieux païens, qui ne sont que les forces et les phénomènes de la nature personnifiés. La nature, comme telle, est indifférente à

[1] Steinthal, *Die Sage von Simson*, pp. 140-141.
[2] Id., *ibid.*, pp. 141-142.

Digitized by Google

la moralité et par conséquent, à proprement parler, n'est ni morale, ni immorale [1]. »

Tel est le sens de la légende de Samson, d'après le docteur Steinthal.

C'est, de nos jours, l'infirmité de certains savants, de ne voir dans les faits qu'une enveloppe des idées et de mettre partout des mythes, ou plutôt des conceptions personnelles, à la place de la réalité. Une école mythologique croit tout expliquer avec le soleil, la lune et les phénomènes atmosphériques. La guerre de Troie n'est ainsi qu'une répétition du siége quotidien de l'Orient par les puissances solaires qui, chaque soir, à l'horizon, sont dépouillés de leurs brillants trésors [2]. Cyrus lui-même, dont le nom a été retrouvé sur les monuments épigraphiques, Cyrus n'est que le soleil. Un des chefs de l'école, M. Max Müller, avoue sur ce dernier point que c'est pousser un peu trop loin l'esprit de système [3]. Toutes ces applications de la mythologie à l'histoire ne sont en effet que des jeux d'imagination, qui ne reposent absolument sur rien.

[1] Steinthal, *Die Sage von Simson*, p. 150. M. Steinthal appelle plus haut, dans la même Revue, Samson eine Art « von Bruder Lustig » (p. 114). — Son travail en a inspiré un, beaucoup plus exagéré encore, à M. Goldziher, *Der Mythos bei den Hebräern* (1876), dans lequel non-seulement Samson, mais aussi Jephté et sa fille, tous les juges, et tous les personnages de l'Ancien Testament, deviennent le soleil ou la lune ! — En France, M. Hyacinthe Husson a également soutenu (*la légende de Samson et les mythes solaires*, dans la *Revue archéologique*, novembre 1869, pp. 323-346), que l'histoire de Samson n'est qu'un mythe astronomique. Son nom, dit-il, est « soleil. » Il naît à Zorah qui signifie « l'Orient. » Les deux femmes qui se trouvent au commencement et à la fin de son histoire, sont l'aurore et le crépuscule. Il rencontre le lion, en allant voir la première : le lion est le symbole du soleil au matin. Le héros en triomphe : c'est le plein midi. Le miel dans la bouche du lion rappelle Aristée qui est un génie solaire. L'abeille elle-même est le symbole de la lumière féconde, du plein midi, de la lumière productrice du soleil. Le secret de l'énigme de Samson est trahi par sa femme, qu'il appelle à cette occasion une génisse. L'aurore dans le Rig Véda est une vache. Le chacal, *carnis aureus*, est le symbole du midi. Les trois cents renards sont le feu du soleil qui brûle les moissons. Samson se retirant à Étam, dans la caverne, marque le coucher du soleil. *Atom*, en égyptien, est le soleil couché, la nuit. Le héros lié brise ses chaînes et terrasse ses ennemis avec une mâchoire d'âne. Indra livre aussi un combat avec l'os de la tête d'un cheval, Indra est le firmament lumineux... Dalila, c'est-à-dire le crépuscule, coupe à Samson-soleil sa chevelure ou ses rayons. Les sept mèches de cheveux sont les sept jours de la semaine. Samson a les yeux crevés : le soleil couchant ne montre plus sa lumière.

[2] Voir Max Müller, *Lectures of the science of language*, 2e série, p. 470.

[3] Max Müller, *Essais de mythologie comparée*, traduct. Perrot, pp. 218-219.

Digitized by Google

Quelques savants chrétiens, comme Guérin du Rocher, dans son *Histoire véritable des temps fabuleux*, ont eu le tort, dans les siècles passés, de vouloir faire sortir toute la mythologie de l'histoire sainte. On le leur reproche aujourd'hui. Qu'on ne les imite donc pas en sens inverse. Il n'est pas au fond plus sérieux de voir le soleil dans Samson que dans Cyrus, Jules César ou Napoléon Ier. Les rationalistes allemands qui ont eu quelque souci du bon sens et de la saine critique, quoiqu'ils n'aient pas toujours su éviter l'écueil, l'ont reconnu eux-mêmes, et nous n'avons besoin que d'en appeler à leur témoignage pour montrer la fausseté des explications mythologiques dont nous avons dû parler, parce qu'elles trouvent quelque faveur en France.

« Une histoire si caractérisée, si complète par elle-même (que celle de Samson), pourrait-elle n'être qu'une fiction? demande Herder. Les faits qu'on a cherché à tourner en ridicule ou à justifier par des commentaires forcés, sont précisément ce qu'il y a de plus beau dans cette histoire; il en est de même de toutes celles que contient le livre des Juges [1].

« L'histoire de Samson, dit Ewald..., est au premier coup d'œil si surprenante, que déjà des savants d'autrefois ont cru y trouver quelque chose de semblable à l'histoire de l'Héraclès (ou Hercule) païen; maints auteurs modernes, s'appuyant sur des raisons en partie tout à fait sans fondement, ont voulu y voir des choses beaucoup plus extraordinaires encore. L'appeler l'Hercule hébreu est tout à fait inadmissible [2]. »

Les raisons que donne l'historien du peuple hébreu, malgré son faible pour la légende, du caractère historique de l'histoire de Samson, sont celles-ci :

« Il agit toujours sur le territoire très-restreint de la tribu de Dan, où il est aussi enseveli dans le tombeau de famille de son père Manué [3]. Ce n'est que pour y chercher un asile qu'il s'enfuit deux fois dans la tribu de Juda [4]. Toutes ses luttes, au milieu de vicissitudes diverses, sont toujours dirigées contre les Philistins, qu'il poursuit sans relâche, partout où il peut, depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort, comme Annibal les Romains. Les vingt années de sa

[1] Herder, *Histoire de la poésie des Hébreux*, trad. Carlowitz, p. 140.
[2] H. Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, 3e édit., t. II, p. 559.
[3] Jud. XVI, 31, à compléter d'après XIII, 25, Cf. T. Tobler's *Dritte Wanderung*, p. 181, sq.
[4] Jud. XV, 8 sq.; XVI, 3.

Digitized by Google

judicature [1], se rapportent d'une manière évidente aux premiers temps de la prépondérance des Philistins, au moment où ils étaient le plus redoutables et où la petite tribu de Dan courait le danger d'être complétement exterminée par eux. Enfin son nazaréat est assez étroitement lié avec son histoire : sous ce rapport, sa vie est extraordinaire et tout à fait originale, puisqu'il est seul nazaréen parmi les douze juges dont il clôt la série [2].

« Il est tout à fait certain, dit ailleurs Henri Ewald, que Jephté et Samson furent des héros véritablement hébreux de cette époque [3]. »

Hitzig prétend, ce qui ne saurait étonner de sa part, qu'il existe des éléments mythiques dans l'histoire de Samson; mais il reconnaît la réalité de plusieurs traits de son histoire et avoue que son caractère est peint avec beaucoup de vérité [4].

Il faut, en effet, rejeter tous les principes de la critique historique pour contester l'histoire de celui dont les exploits sont racontés dans un livre dont le caractère historique est parfaitement certain. L'auteur du livre des Juges ne mérite pas moins de foi quand il nous parle de Samson, que quand il nous parle de Gédéon ou de Débora, et nous avons vu que l'étude du pays et des mœurs locales confirme toutes ses affirmations.

[1] Jud. xv, 20; xvi, 31.

[2] Ewald, *ibid.*, pp. 559-560. — M. Roscoff, professeur à la Faculté de théologie évangélique de Vienne, admet aussi que le fond de la vie de Samson est historique, dans *Simsonssage nach ihrer Enstehung, Form und Bedeutung und der Heraklesmythus*, Leipzig, 1860. Voir le résumé des raisons qu'il en donne *Zeitschrift für Völkerpsychologie und Sprachwissenschaft*, t. II, 1862, pp. 115-116. D'après lui, la « légende de Samson n'est ni un drame ni une épopée, mais elle tient à la fois de l'un et de l'autre. L'homme mosaïque, dit-il en son langage, vit de dehors en dedans, l'Hellène vit de dedans en dehors: « Der mosaische Mensch lebt von aussen in sich hinein, der Hellene lebt sich von innen heraus » (page 114). Hercule est l'idéal du Grec; Samson est l'idéal du serviteur de Jahveh. Dans chacun de ces héros vit l'âme de son peuple; il en est la personnification, l'expression de ses aspirations et de ses espérances. » En conséquence, le parallèle entre Samson et Hercule n'est que la comparaison du génie hébraïque avec le génie grec. Il existe entre les deux héros des ressemblances extérieures de nom, de caractère, d'actes, mais elles ne sont qu'apparentes, extérieures; ils diffèrent essentiellement l'un de l'autre, car ils ont une signification toute différente. Samson est « le héros de la prière. »

[3] « Nichts kann gewiser sein als das Jiftah und Simson ächthebräische Helden dieser Zeiten waren. » (*Geschichte des Volkes Israels*, 3e édit., t. II, p. 558.)

[4] «... Hat das Bild viele Wahrheit; die Züge gehn zur Einheit eines Charakters zusammen, » etc. Hitzitg, *Geschichte des Volkes Israels*, 1869, t. I, p. 123.

Digitized by Google

## X

### HÉLI.

Pendant que Samson, dans le sud de la Palestine, faisait tant de mal aux Philistins, Héli était juge d'Israël, à Silo, au centre du pays[1]. Avec ce nouveau chef, le caractère de la judicature semble se modifier : elle devient une dignité régulière et va servir de transition à la royauté. Ce ne sont plus les besoins du moment, des circonstances accidentelles, l'invasion étrangère qui portent au pouvoir, c'est l'instinct de la nécessité, le besoin de l'union. Nous verrons ce changement de mœurs s'accentuer encore davantage sous Samuel.

L'histoire d'Héli ne nous est connue d'ailleurs que par celle de Samuel. L'auteur du livre des Juges l'a passée sous silence, et celui qui a raconté l'établissement de la royauté en Israël ne nous en a conservé que les traits qui sont mêlés à la vie de Samuel et servent à l'éclaircir ou à l'expliquer.

Le peu que nous en savons supplée pourtant à des lacunes importantes de l'époque des juges, et nous permet de reconstituer tout un côté de cette période, le côté religieux.

Héli est le premier grand prêtre qui nous apparaisse comme juge[2]. Il descendait d'Aaron par Ithamar, et est considéré comme le premier de cette lignée qui ait rempli les fonctions de pontife[3]. Remplit-il les fonctions judiciaires et militaires ?

[1] Hengstenberg place même Samson après Héli. « The invasion of the Philistines, dit-il, ran parallel with that of the Ammonites, the heaviest and longest of all, and to the highpriesthood of Eli, which came to an end too years after the victory of Jephthah over the Ammonites, and began about twenty years before the Philistine-Ammonitic invasion. » (*The Kingdom of God*, t. II, 2e période, 3e section, no 9, p. 46.)

[2] I Sam. IV, 18. Le texte hébreu et la Vulgate portent qu'il jugea le peuple pendant quarante ans ; les Septante, pendant vingt ans.

[3] Josèphe, *Antiq. Jud.*, VIII, I, 3. Sur toutes les questions qui concernent Héli en tant que grand prêtre et dont nous n'avons pas à nous occuper ici, voir Lightfoot, *Works*, 1684, t. I, pp. 53, 907 ; Selden, *de Successione in Pontif. hebr.*, l. I, c. IV.

Digitized by Google

Nous n'en connaissons pas d'exemple. Dans la guerre contre les Philistins qui eut lieu à la fin de sa judicature, il ne suivit pas les troupes israélites, mais il en était empêché par son grand âge. Ce qui nous surprend davantage, c'est que ses fils, eux, ne paraissent pas avoir pris part à la première bataille livrée contre Israël, et s'ils sont mentionnés dans la seconde, c'est comme accompagnant l'arche d'alliance, non comme chefs d'armée, ainsi que nous le verrons bientôt.

Héli ne fut donc pas juge de la même manière que ceux qui l'avaient précédé sous ce nom, il n'a pas « affranchi et délivré » son peuple, du moins d'après ce que nous savons de son histoire. Cependant sa vie, nulle en événements politiques auxquels il ait pris part personnellement, est riche en renseignements religieux.

En lui, sans que nous sachions ni quand, ni comment, ni pourquoi, le souverain sacerdoce est passé de la branche aaronique d'Eléazar à celle d'Ithamar, qui le gardera jusqu'au temps de Salomon.

Quoi qu'il en soit des causes et des circonstances de cet événement, la religion mosaïque nous est montrée en plein exercice dans l'histoire d'Héli. *Religionis non alia hoc tempore ratio fuit, quam sub Mose*, dit Buddée. *Idemque de cultu numinis externo censendum* [1]. Il résulte d'un ensemble de données fournies par les premiers chapitres du premier livre de Samuel et confirmées par les derniers chapitres du livre des Juges qui se rapportent au temps qui suivit immédiatement la mort de Josué, que l'arche d'alliance, établie à Silo, faisait de cette ville une sorte de centre national où le peuple s'assemblait une fois par an pour célébrer la fête de Pâques. Nous avons ainsi la preuve qu'une des prescriptions les plus importantes de la loi était observée par les Israélites fidèles.

L'éphod de lin que la mère de Samuel, Anne, fait pour son fils, nous montre également l'observation des prescriptions mosaïques concernant l'étoffe qui devait servir à confectionner les vêtements des prêtres [2].

Il est ordonné dans l'Exode [3] à Aaron et à ses enfants d'en-

[1] Apud Hengstenberg, *Kingdom of God*, 2e période, 3e section, trad. angl., t. II, p. 48. Voir ses *Beiträge*, t. III.
[2] I Sam. II, 18. Cf. Exod. XXVIII, 6.
[3] Exod. XXVII, 20-21.

Digitized by Google

tretenir une lampe allumée en dehors du voile qui est devant l'arche. Un détail rapporté accidentellement à propos de Samuel, nous apprend que cette pratique était fidèlement continuée [1].

L'audace des enfants d'Héli et les crimes auquels ils peuvent se livrer impunément, nous permettent de juger combien était grande l'autorité et l'influence sacerdotale. Nous apprenons également par les réclamations que suscitent leurs procédés, qu'il y avait des règles établies touchant les droits sacerdotaux [2].

Quant à Héli lui-même, le texte sacré nous le représente plein de faiblesse à l'égard de ses enfants, Ophni et Phinée, dont il n'a pas le courage de réprimer les coupables désordres [3] et l'avarice funeste à la religion. Il en est puni par la perte de ses deux fils, et aussi par la perte du souverain sacerdoce dans sa descendance [4]. Ce vieillard avait d'ailleurs des qualités et des vertus : sa piété était grande; il était docile aux ordres de Dieu comme un enfant, et il accepta la sentence de la justice divine avec une résignation admirable [5]. Son amour pour l'arche de Dieu était tendre et touchant [6]. Il fut pour le jeune Samuel, quoique celui-ci eût été chargé de lui transmettre les plus terribles menaces de la part de Jéhovah, un véritable père [7]. Ce sont là tout autant de qualités rares qui peuvent nous servir à juger combien il devrait s'être fait aimer d'Israël et être devenu populaire.

Les faits importants qui se passent sous le pontificat d'Héli ne se rapportent pas directement à lui; c'est l'histoire même du peuple de Dieu. Ils méritent d'ailleurs d'être étudiés.

L'auteur sacré nous apprend que les Philistins battirent deux fois les Hébreux, et que la seconde fois ils s'emparèrent, comme trophée de leur victoire, de l'arche sainte, qui avait été apportée au camp israélite, après une première défaite. Les Israélites avaient compté que l'arche où Jéhovah avait

[1] I Sam. III, 3.
[2] I Sam. II, 14 et Deut. XVIII, 3.
[3] Sur l'institution des femmes vouées au service du tabernacle, voir Hengstenberg, *die Bücher Mose's und Ægypten*, p. 194.
[4] I Sam II, 22-25; III, 13; II, 27-36. Cf. I (III) Reg. II, 27.
[5] I Sam. III, 18.
[6] I Sam. IV, 18.
[7] I Sam. III, 16, etc.

Digitized by Google

établi sa demeure leur assurerait le triomphe, mais leur espoir fut déçu : Dieu ne leur accorda point une protection qu'ils ne méritaient pas. Nous ne savons aucun autre détail sur cette campagne ; nous ignorons même en quel lieu furent livrés les deux combats si funestes aux enfants de Jacob. Le texte sacré se borne à nous apprendre que les deux coupables fils d'Héli furent parmi les morts, et que leur père, trop indulgent, tomba à la renverse et se tua en apprenant la nouvelle de la prise de l'arche.

Les détails qui suivent sont plus circonstanciés, et jettent beaucoup de jour sur les idées religieuses des habitants idolâtres de la Palestine à cette époque.

Les Philistins ne considérèrent pas seulement leur victoire sur les Israélites comme le triomphe d'un peuple sur un autre peuple ; ils la regardèrent aussi comme le triomphe de leur dieu Dagon sur celui qui n'était à leurs yeux que le Dieu de leurs ennemis, Jéhovah.

C'est ainsi que les anciens envisageaient toujours les succès qu'ils remportaient [1]. Il semblait cette fois aux Philistins qu'ils avaient d'autant plus raison de voir en Dagon le vainqueur de Jéhovah qu'ils s'étaient emparés dans la bataille de l'arche du Dieu d'Israël. C'est pour constater, en quelque sorte, ce triomphe, et forcer, pour ainsi dire, Jéhovah à rendre hommage à Dagon, qu'ils placèrent l'arche dans le temple de leur dieu à Azot.

Dagon était le dieu principal des Philistins [2]. Ils adoraient en lui la force génératrice, de même que les Chananéens en Baal, mais leur religion avait un caractère différent des religions chananéennes et rappelait leurs voyages maritimes.

Nous connaissons par la description du livre des Juges, et aussi par les monuments de Khorsabad, la forme sous laquelle ils représentaient Dagon : homme par la partie supérieure, il était poisson par la partie inférieure [3]. Sa compagne et son épouse, nommée Atergatis, et par abréviation Derketo, c'est-à-dire « porte ou fente [4], » était aussi représentée moitié femme

[1] Cf. pour les Philistins eux-mêmes, au sujet de Samson, Jud. XVI, 24.
[2] Jud. XVI, 23 ; I Sam. V, 2 ; I Par. XI, 10 ; I Macch. X, 83 ; XI, 4.
[3] *Dagon* vient probablement de *Dag*, « poisson. » En voir la représentation dans Botta, *Monuments de Ninive*, t. I, pl. 32, 34.
[4] Diod. Sic. II, 4. Movers, *Die Phönizier*, t. I, pp. 524, et sq. ; D. Michaelis,

Digitized by Google

et moitié poisson, comme nous le voyons dans une médaille. Le poisson était sans doute pris comme le symbole de la fécondité. Derketo avait un temple près d'Ascalon; Dagon, à Azot et à Gaza [1]. Ses prêtres ne franchissaient pas le seuil de son temple, depuis l'événement que raconte le livre des Juges. Les assistants s'assemblaient sur le toit en forme de terrasse [2], comme nous l'avons vu plus haut.

Jéhovah ne tarda pas à montrer aux Philistins quelle était sa puissance. Ils avaient voulu l'humilier devant Dagon; ce fut Dagon qui s'humilia devant lui. Le lendemain du jour où l'arche avait été placée dans le temple d'Azot, les prêtres, en y entrant le matin, trouvèrent leur idole renversée devant l'arche. Ils la remirent en sa place, mais le jour suivant, elle n'était plus seulement abattue, sa tête et ses mains étaient coupées, et ils les rencontrèrent sur le seuil de la *cella* [3]. Dieu ne se contenta pas d'ailleurs de frapper Dagon; il frappa aussi ses adorateurs, et leur envoya une maladie qui les remplit de terreur.

Il est impossible de connaître d'une manière certaine la nature du mal dont Dieu frappa les Philistins. Le mot employé par le texte hébreu, *'afolim* [4], signifie proprement « élévation en forme de colline. » Beaucoup d'interprètes y ont vu les hémorroïdes, d'autres y voient les pustules qui sont un des symptômes caractéristiques de la peste en Orient [5].

*Lexicon Syriacum*, p. 975. — En voir la représentation, Kitto, *Biblical Cyclopædia*, t. I, p. 259. Un passage de I Sam. (Reg.) xxxi, 10, semble indiquer qu'Atergatis ne différait guère d'Astarté. Le musée judaïque du Louvre possède (nº 64), un bas-relief représentant Atergatis sous la forme d'une femme; il est du IIIe ou IVe siècle de notre ère. Voir Héron de Villefosse, *Notice des monuments de la Palestine*, pp. 45-46; Guérin, *Description de la Judée*, t. II, p. 154.

[1] Jud. xvi, 23; I Mac. x, 83, 84. L'Ecriture mentionne encore, parmi les dieux des Philistins, *Baal Zebub*, II (IV) Reg. i, 2-16, « le dieu des mouches, » qui avait un oracle à Accaron (Ekron).

[2] I Sam. (Reg.) v, 5; Sophon. i, 9. La paraphrase chaldaïque nous apprend qu'il est question des Philistins dans ce passage de Sophonie. (Jud xvi, 27).

[3] Voir Keil, *Die Bücher Samuels*, 1864, p. 44. Le texte dit qu'il ne restait intact de l'idole que *dâgôn;* ce qui signifie probablement, à cause de l'étymologie du mot, venant de *dag*, « poissons, » que la partie inférieure seule, celle qui ressemblait à un poisson, n'avait pas été brisée.

[4] Le *Keri* porte *tehorim* (*tuberes*, *tuberationes*), probablement par euphémisme.

[5] Josèphe, *Antiq. Jud.*, VI, i, 6, en fait la dyssenterie, δυσεντεριά, Aquila traduit τὸ τῆς φαγεδαίνης ἕλκος. Voir les diverses opinions des anciens dans

Digitized by Google

Les hémorroïdes sont une maladie aujourd'hui assez commune dans toute la Syrie. Il est remarquable qu'Hérodote mentionne dans son *Histoire* [1] une tradition d'après laquelle les Scythes, ayant pillé le temple de l'Aphrodite céleste à Ascalon, en furent punis par une maladie honteuse, que plusieurs savants croient être la même que celle dont il est question ici. Un grand nombre de Philistins succombèrent à la violence du mal ; la plupart eurent à en souffrir [2].

A ce châtiment qui affligeait les personnes, Dieu en ajouta un second qui atteignait leurs biens. La majeure partie des exemplaires des Septante et toutes les éditions de la Vulgate ajoutent aux faits que nous venons de rapporter les paroles suivantes : « Et les villages et les champs, au milieu de cette contrée, pullulèrent de rats qui naquirent (de toutes parts) et il y eut dans toute la ville une grande confusion de morts [3].» Ce passage ne se lit point dans le texte hébreu, non plus que dans les versions syriaque et arabe, mais la mention que fait plus loin des rats l'original [4], justifie la leçon de notre Vulgate, et établit d'une manière certaine l'existence du fléau.

Ce fléau, appelé par Oken [5] « la peste des champs, » fut envoyé de Dieu, d'une manière miraculeuse, contre les Philistins, pour les forcer à reconnaître sa puissance. Il est inconnu dans nos contrées, et pour nous en rendre compte et comprendre l'effet qu'il produisit sur ceux qui en furent les victimes, il nous faut consulter les voyageurs.

Le rat des champs à courte queue, comme il est appelé par les naturalistes, est très-commun dans toute l'Asie occidentale. Il se propage très-abondamment, malgré tous les ennemis acharnés à le détruire : le hibou lui fait la guerre dans les ténèbres ; l'épervier et les autres oiseaux de proie le guettent pendant le jour, du haut des airs; ils fondent sur lui d'un

dom Calmet, *Commentaire littéral, les trois premiers livres des Rois*, 1711, pp. 63-64. Thenius, *Die Bücher Samuels*, 1864, p. 25, est porté à y voir une espèce de peste. Le Psaume LXXVIII (Vulg. LXXVII), 66, est en faveur de l'opinion commune des hémorroïdes.

[1] Herodot. II, 105.

[2] I Sam. V, 12.

[3] I Reg. V, 6.

[4] I Sam. VI, 4, 5.

[5] Oken, *Naturgeschichte*, VII, 2, 272 ; Thenius, *Die Bücher Samuels*, 2e édit., p. 23 ; Winer, *Realwörterbuch*, II, 254.



Digitized by Google

trait et l'emportent dans leur nid, pendant que l'infatigable furet se glisse dans son trou et y tue ses petits. Cependant le nombre n'en diminue pas. Vous le voyez dans toutes les terres cultivées, courant à travers champs, emportant le grain afin de l'emmagasiner pour l'hiver, poussant de temps en temps un joyeux petit cri, s'asseyant sur ses pattes de derrière pour bien vous voir, puis s'enfonçant soudain dans son trou. Cet animal est susceptible de se multiplier en si grande quantité qu'il peut nuire quelquefois sensiblement aux récoltes; aussi ses ravages sont-ils généralement plus redoutés que ceux de la taupe.

« Un ami parfaitement digne de foi, dit M. Van Lennep, m'a raconté que, se trouvant en 1863 sur les propriétés (*chiflik*) d'une de ses connaissances, dans l'Asie Mineure, il vit, vers l'heure de midi, les déprédations commises par un nombre incalculable de ces rats, qui passaient sur le sol comme une armée de jeunes sauterelles. Des champs entiers d'orge et de froment disparurent dans un très-court espace de temps; quant aux vignes et aux mûriers, ils furent rongés par la racine et promptement renversés. Toute la récolte de l'année d'une ferme de cent cinquante acres, qui promettait d'être extrêmement abondante, fut ainsi totalement perdue. Les fermes voisines souffrirent de même. Tels, selon toutes les probabilités, furent les rats qui ravagèrent la terre des Philistins [1]. »

Belon a observé que les rats étaient particulièrement nombreux dans le pays des Philistins. « Estants entre la ville de Gazara (Gaza), qui est la première ville qu'on trouve au pays d'Égypte, dit-il, et Belba, trouvasmes des campaignes en frische, où il y a si grande quantité de rats et mulots, que si n'estoit que nature y envoye moult grande quantité des oiseaux qu'Aristote nomme Percnopteri et les François Boudrées, pour les détruire, je croy que les habitants ne pourroient semer aucun grain qu'il ne fust mangé [2]. » Aussi Bochart a-t-il pensé

[1] I Sam. VI, 5. Van Lennep, *Bible Lands*, t. I, pp 285-286.

[2] Belon, *Observat.* l. II, c. LXXVIII, fol. 138-139. Voir dom Calmet, *Commentaire littéral*, I Rois, v, p. 65; Aristot., *Hist.* VI, 3; Strabon, l. III, p. 165; Plin., *Hist. nat.*, VIII, 28; Ælian. l. XVII, c. IV. Rutilius Rufus sur Cosa :

Dicuntur cives quondam migrare coacti
Muribus infestos deseruisse Lares.

Digitized by Google

que le nom hébreu du rat, *'akbar*, est une contraction de *'akalbar*, et signifie « dévastateur des champs, » *agri consumptor seu vastator* [1]. Rosenmüller est du même avis [2].

Tous ces malheurs déterminèrent les gens d'Azot à renvoyer l'arche de Jéhovah de leurs murs. Elle fut ainsi portée de ville en ville, dans tout le pays des Philistins, à Geth, à Accaron [3]. Partout elle fut accompagnée des mêmes calamités. Reconnaissant alors enfin la puissance qui les frappait, les Philistins résolurent, au bout de sept mois, de renvoyer aux Hébreux cette arche de Dieu qui leur avait été si funeste. Mais pour s'assurer que leurs maux étaient bien l'œuvre de Jéhovah, irrité contre eux, non l'effet d'un simple accident [4], sur le conseil de leurs prêtres et de leurs devins, ils placèrent l'arche sur un char attelé de vaches qui n'avaient pas porté le joug et à qui l'on avait même enlevé leurs veaux, pour qu'elles fussent inclinées à se diriger, non vers le pays d'Israël, mais vers leurs étables. Le char était un char neuf.

Les chars orientaux actuels, appelés *arabas*, « sont probablement semblables à ceux qui étaient en usage alors chez les Philistins et les Hébreux et qui étaient tirés par une paire de bœufs [5]. » Leur origine est certainement très-ancienne et c'est le seul véhicule à roues aujourd'hui employé en Palestine. Les roues sont en bois massif et solidement fixées à un essieu qui tourne en même temps qu'elles, sous le corps du char, en produisant un bruit strident. Elles sont quelquefois entourées elles-mêmes de bandes de fer, qui sont attachées par des clous à grosses têtes. Les monuments égyptiens nous représentent un char analogue, traîné aussi par des bœufs, comme appartenant à un peuple qui est appelé *Tohari*.

Les Philistins ne renvoyèrent pas l'arche chez les Hébreux sans lui offrir leurs présents; cinq figures d'hémorroïdes d'or et cinq rats d'or, selon le nombre des *seranim* ou princes qui régnaient sur leurs cinq villes principales [6]. L'usage d'offrir

[1] Bochart, *Hierozoicon*, édit. 1794, t. II, p. 429.
[2] Rosenmüller, *Biblische Naturgeschichte*, Abth. II, p. 224.
[3] I Sam. v, 7 et seq.
[4] Id., vi, 9.
[5] Id., vi, 7; Van Lennep. *Bible Lands*, p. 79, avec la représentation, p. 80. Pour les chariots de guerre chananéens, voir Description de l'Égypte, *Antiquités*, t. II, pl. 32, Thèbes, Memnonium, nos 1, 2, 3, 4, 5.
[6] I Sam. vi, 4, 6, 11, 17, 18.

Digitized by Google

des présents analogues était commun chez les peuples de l'antiquité [1].

Les vaches attachées au char sur lequel avait été placée l'arche, la conduisirent directement à Bethsamès, sur la limite des tribus de Juda et de Dan. Les habitants du pays étaient occupés à la moisson du froment dans la vallée qui est devant la ville, quand ils virent inopinément venir l'arche d'alliance. Elle s'arrêta devant une grande pierre, dans le champ de Josué le Bethsamite. La joie des Israëlites fut vive à cette vue. Bethsamès était une ville sacerdotale. Les lévites qui l'habitaient mirent le char en pièces, en placèrent le bois sur la grande pierre et offrirent les deux vaches en holocauste.

Les cinq *seranim* des Philistins, qui avaient suivi le char de loin pour être témoins de ce qui se passerait, reconnurent la main de Jéhovah d'une manière visible et retournèrent à Accaron le jour même.

La fête que célébrèrent les Bethsamites à l'occasion du retour de l'arche, fut troublée par la curiosité indiscrète d'une partie d'entre eux : ils ne la traitèrent pas avec le respect qui lui était dû, et Dieu les en punit en les frappant de mort, pour inspirer par cet exemple une juste terreur à tout son peuple [2].

[1] Voir les exemples rapportés dans Burder, *Oriental Customs*, 6e édit., t. I, p. 223-224; Winer, *Realwörterbuch*, t. II, p. 255. Cf. Théodoret, *Therapeutik*, lib. VIII.

[2] « Percussit autem de viris Bethsamitibus, eo quod vidissent arcam Domini et percussit de populo septuaginta viros et quinquaginta millia plebis. » I Sam. VI, 19. Ce chiffre paraît bien élevé. Voici les réflexions que fait là-dessus le docteur Keil : « Dans ce chiffre on est d'abord surpris de ce que le nombre 70 est placé, contrairement à l'usage, avant le nombre de 50,000, mais on l'est plus encore de ce que la conjonction V, « et », manque (en hébreu) devant le second chiffre, ce qui est tout à fait inouï. Si l'on considère en outre qu'il ne pouvait y avoir ni à Bethsamès, ni autour de Bethsamès une population de 50,000 habitants et qu'il ne peut pas être question ici d'un rassemblement extraordinaire du peuple, venant de tout le pays ou d'une assez grande distance; si l'on observe enfin que les mots *hamiššim ʾelef* אלף חמשים (50,000 hommes) manquent dans plusieurs manuscrits hébreux et que Josèphe, dans la narration qu'il fait de cet événement (*Antiq.*, VI, I, 4), ne parle que de soixante-dix morts, on a le droit de ne pas regarder le chiffre de 50,000 hommes comme original et l'on peut supposer qu'il a été introduit dans le texte par une distraction de copiste, laquelle est du reste fort ancienne, puisqu'on la retrouve dans les Septante et la paraphrase chaldaïque qui cherchent à l'expliquer à leur manière. » (Keil, *die Bücher Samuels*, 1864, pp. 51-52.)

Digitized by Google

Quand l'arche retourna ainsi au milieu d'Israël, Samuel en était devenu le juge.

## XI

### SAMUEL.

Samuel est le dernier des juges d'Israël. Son rôle est considérable : les mœurs ont insensiblement changé et le dernier juge est destiné à préparer la transition à l'état monarchique. Quelque grande que soit sa personnalité, on peut remarquer que son importance est surtout relative ; il fraye les voies à David, qu'il sacre comme roi : c'est sa principale mission. Quand on étudie sa vie dans son ensemble, l'œil va plus loin et s'élève jusqu'au trône de David, qui lui-même n'est que la figure du grand roi, du Messie. La période des juges, à son terme, ne nous apparaît plus ainsi que comme une période de formation. Le peuple de Dieu est maintenant solidement établi, il est homogène, l'époque des prophéties directes va commencer. Samuel fonde les écoles des prophètes. Il est en tout un intermédiaire. Le trône de David est son œuvre. Il le prépare. C'est ainsi qu'on avance dans l'histoire du peuple de Dieu, vers Jésus-Christ.

Ewald a bien fait ressortir, dans son *Histoire*, les grands traits de cette intéressante figure du dernier juge d'Israël. Le portrait qu'il a tracé mérite d'être traduit ici :

« Samuel, dit-il, est du petit nombre de ces grands hommes que l'histoire nous montre, vivant dans des temps critiques et décisifs, agissant d'abord contre leur gré et entraînés ensuite par la nécessité, avec la force indomptable et irrésistible de leur esprit; poursuivant leur œuvre quand ils en ont reconnu la nécessité, avec persévérance, pour l'améliorer et la perfectionner, sans reculer devant aucune souffrance ni devant aucune persécution. Ce n'est point un principe nouveau, supérieur aux principes posés par Moïse, qui le pousse ; il s'empare seulement des principes reçus avec une vivacité nouvelle, parce qu'à son époque, rien n'était plus essentiel que de ne point laisser périr les vérités antiques. Quand elles ressuscitent, pour ainsi dire, dans son esprit avec une extrême vigueur, il a assez de pouvoir et d'abnégation pour les faire pénétrer de nouveau dans la vie de son temps et transformer ainsi tout son peuple, d'après elles, autant que le changement des temps et les circonstances le comportent... Il est le véritable héros de cette

Digitized by Google

époque qui décida du sort d'Israël pour des siècles. Il sacrifie toutes ses idées comme son pouvoir pour donner à ses contemporains ce qui leur manque, accomplissant ainsi tout ce qu'on pouvait attendre de lui. Tout d'abord, il résiste de bonne foi aux nouveautés qui s'imposent; mais, dès qu'il a reconnu qu'elles sont nécessaires, il en devient le cérateur le plus dévoué et le plus heureux... Il est ainsi le héros de deux périodes complétement différentes, également honorable et digne de louanges dans l'une et dans l'autre. Heureux surtout parce que la seconde période, dont il n'a pas été simplement spectateur, mais plutôt créateur, a vu croître et se développer de jour en jour, malgré sa fermentation et ses troubles, les germes de bien qu'il avait semés lui-même. Les actions de David sont plus grandes et plus éclatantes que celles de Samuel; mais il n'est pas douteux que sans l'action cachée et plus féconde de Samuel, David n'aurait pu jeter tant d'éclat. Samuel est le premier auteur de tout ce qu'ont produit de grand les siècles suivants [1]. »

Tous les événements de la vie de Samuel, quelque intéressants qu'ils soient en eux-mêmes et quoiqu'ils nous soient, en partie, racontés en détail, pâlissent devant l'événement capital de son histoire, l'établissement de la royauté; il nous faut cependant dire quelques mots de son enfance.

Samuel fut le fruit des prières d'Anne sa mère. Elle remercia Dieu de lui avoir donné cet enfant par un admirable cantique, dont plusieurs traits devaient servir longtemps après à la sainte Vierge elle-même pour glorifier Dieu de l'incarnation du Verbe. Anne remercia aussi Jéhovah en consacrant à son service, à Silo, le jeune Samuel, lorsqu'elle l'eut sevré [2].

Samuel était de la tribu de Lévi [3], et destiné par son origine même au service du tabernacle; mais sa mère, par son vœu, l'y consacra d'une manière particulière et plus étroite. L'enfant

[1] Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, 3e édit., t. II, pp. 591-593.

[2] Le mot *gamal*, I Sam. I, 21. « sevrer », ne paraît pas devoir se prendre dans le sens strict. Si on l'entendait ainsi, Samuel n'aurait eu que trois ans (II Macch. VII, 27), et au lieu de pouvoir rendre des services au grand prêtre Héli, à qui il était offert, il aurait dû en recevoir lui-même, *Gamal* est pris I (III) Reg. XI, 20, dans le sens de « faire l'éducation. » Voir cependant I Sam. I, 28.

[3] I Par. VI, 7-13, 19-23. La plupart des rationalistes nient aujourd'hui l'origine lévitique de Samuel, mais sans fondement. M. Hossbach dit : « Dass die Familie zum Stamm Levi gehörte ist nicht wahrscheinlich; *Chron.*, 6, 12-12 fg., wo diese Angabe allein sich findet, ist eine sehr unsichere Quelle. » Schenkel's *Bibellexicon*, t. V, 1875, pp. 156-157. En réalité, on ne donne aucune preuve de cette négation.

Digitized by Google

se montra digne, par sa piété, de la foi de celle qui lui avait donné le jour et Dieu l'en récompensa en lui accordant le don de prophétie.

Le dernier des juges est le premier des prophètes, et le fondateur des écoles de prophètes, le premier de cette série d'hommes extraordinaires que l'on voit désormais paraître à peu près sans interruption jusqu'après la captivité de Babylone, afin de servir, en quelque sorte, de contrepoids au pouvoir royal, et de l'empêcher d'être nuisible à la véritable religion.

Dieu révéla, comme nous l'avons dit, à Samuel, les châtiments qui devaient fondre sur la maison d'Héli et sur tout le peuple. « Israël tout entier, depuis Dan jusqu'à Bersabée, connut ainsi que Samuel était établi *nabi*, ou prophète de Jéhovah [1]. » Ces dons surnaturels le désignèrent pour ainsi dire d'eux-mêmes comme juge d'Israël, après la mort d'Héli et de ses fils : ils étaient un indice manifeste du choix que Dieu avait fait de sa personne pour diriger son peuple. Aussi, après le retour de l'arche du pays des Philistins, le trouvons-nous convoquant les assemblées du peuple comme un homme dont le pouvoir est reconnu de tous [2].

Il y a ici, du reste, une lacune dans son histoire. Le peuple allait écouter d'abord, comme autant d'oracles, les paroles qui sortaient de sa bouche, à Silo, la ville d'Ephraim où résidait l'arche du temps d'Héli. Tout à coup Silo s'évanouit, pour ainsi dire, à nos regards. L'arche n'y revient plus, et Maspha, sans que nous sachions pourquoi, supplante cette ville [3] pendant la judicature de Samuel. Nous ignorons ce que fit ce dernier depuis la mort d'Héli jusqu'à l'exhortation qu'il adressa au peuple, vingt ans après [4], sans doute à Cariathiarim, où l'arche avait été transportée de Bethsamès, pour l'engager à se convertir.

Les Philistins, depuis la grande victoire qu'ils avaient rem-

[1] I Sam. III, 20. Voir aussi versets 19, 21.
[2] Id., VII, 5.
[3] Voir Jer. VII, 12. Silo, aujourd'hui Seilûn, était tombé dans le plus complet oubli : elle a été retrouvée en 1838 par Robinson.
[4] I Sam. VII. 2. Quelques commentateurs ne veulent pas admettre que les vingt ans s'appliquent au temps écoulé depuis la mort d'Héli jusqu'à l'exhortation de Samuel, mais le sens du contexte paraît bien être celui que nous lui donnons.

Digitized by Google

portée sur les Hébreux, n'avaient pas cessé vraisemblablement de les opprimer plus ou moins lourdement. Le peuple, lassé de cette servitude, recourut à Samuel. Le prophète lui promit la délivrance de la part de Dieu, à la condition que toutes les idoles, les *Baalim* et les *Astaroth*, seraient rejetés de son sein. Les Israélites obéirent et alors Samuel, plein de confiance en Jéhovah, les convoqua à Maspha.

La situation de Maspha n'est pas parfaitement connue. Le docteur Robinson l'a identifiée avec la Neby-Samouil actuelle, à l'extrémité occidentale de la tribu de Benjamin. Une chose est certaine, c'est que Ramathaïm-Sophim, la patrie de Samuel, Maspha, Cariathiarim et Gabaon étaient autant de localités peu éloignées les unes des autres [1]. On était donc là, non loin du pays des Philistins, dans la contrée où plus tard Saül remporta contre ces mêmes ennemis la plupart de ses victoires.

Le nom même de plusieurs de ces villes, Gabaon, Ramathaïm, Maspha, nous indiquent qu'elles étaient bâties sur des hauteurs, et occupaient, par conséquent, de fortes positions, qui en faisaient un lieu de rassemblement très-avantageux pour les Israélites.

Quand ils y furent réunis, « ils puisèrent de l'eau et la versèrent devant Jéhovah, et ils jeûnèrent ce jour-là, et ils dirent: Nous avons péché contre Jéhovah [2]. » Le rite symbolique de l'eau répandue était comme une image sensible de la pénitence de leur cœur [3]. C'est alors que Samuel devint effectivement juge d'Israël, parce que c'est le moment où il se mit à la tête du peuple pour le délivrer de ses ennemis [4].

Les Philistins ne tardèrent pas à être prévenus des mouvements qui se passaient en Israël. Dès qu'ils eurent appris que le peuple s'était rassemblé à Maspha et avait choisi Samuel

[1] Voir Stanley, *Sinaï and Palestina*, 1868, pp. 213-216; 224-226.

[2] I Sam. VII, 6.

[3] Voir Ps. XXII, 15; Lam. II, 19. « Effuderunt cor suum per pœnitentiam sicut aquam coram Domino, » dit la paraphrase chaldaïque.

[4] I Sam. VII, 6. Il est clair que le verbe *iŝpot*, « il devint juge », ne peut signifier qu'il rendit des jugements, au moment où le peuple se rassemble pour résister par la force des armes aux Philistins; le sens est le même ici que dans le livre des Juges : il fut mis à la tête du peuple pour le délivrer de ses ennemis. Cette explication est adoptée, pour le fond, par Serarius, Cajétan, Michaelis, etc. « Il prit possession de sa charge de juge d'Israël, il fut reconnu de tout le peuple, » dit dom Calmet, *Commentaire, Livres des Rois*, p. 89.

Digitized by Google

pour chef, ils marchèrent contre lui. Le nouveau juge se prépara à triompher de leurs attaques par la prière et par l'oblation d'un sacrifice [1]. Dieu ne trahit point la confiance de son prophète, il combatit pour son peuple.

Les Philistins engagèrent le combat pendant l'immolation même de la victime. Dieu déchaîna contre eux un violent orage que, plusieurs siècles après, l'auteur de l'Ecclésiastique rappelait, dans l'éloge de Samuel, comme une des marques les plus éclatantes de la faveur divine à l'égard de son prophète [2].

Nous n'avons pas d'autres détails précis sur la bataille : nous savons seulement que les Israélites poursuivirent les Philistins jusqu'à Bethcar [3], et leur infligèrent un tel échec qu'ils n'eurent plus rien à en redouter jusqu'au temps de Saül. Les Philistins furent ainsi battus près de l'entrée occidentale du passage de Bethoron, sur les lieux mêmes où, vingt ans auparavant, ils s'étaient emparés de l'arche d'alliance [4]. Samuel éleva, en mémoire de sa victoire, une pierre, qui lui fit donner à ce lieu le nom d'Eben-Ezer, « la Pierre du Secours. »

C'est après cette victoire que le texte sacré nous montre, pour la première fois, un juge d'Israël administrant la justice : Samuel va successivement à Béthel, à Galgala, à Maspha et à Ramatha, sa patrie, et là, il juge les différends qui s'élèvent entre son peuple [5]. Samuel n'est donc plus simplement le libérateur de son peuple, comme Aod, Barac, Gédeon ; il en est devenu véritablement le chef, et il a préparé ainsi, à son insu, en groupant tout le peuple autour d'un seul homme, la fin de la judicature et l'avénement de la royauté.

Les Israélites allèrent en effet un jour le trouver à Maspha pour lui demander un roi. Ayant un pouvoir permanent que les juges antérieurs n'avaient pas exercé, il l'avait partagé, dans sa vieillesse, avec ses enfants, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait fait ni pu faire avant lui. Or ses fils avaient perverti la justice. Les anciens du peuple les récusèrent donc

[1] Sur les difficultés que soulève ce sacrifice, voir dom Calmet, *Commentaire, Livres des Rois*, p. 90.

[2] Eccli. XLVI, 20-21. Voir I Sam. VII, 10 ; Josèphe., *Antiq. Jud.*, VI, II, 2.

[3] I Sam. VII, 11. Bethcar, « la maison de l'agneau, » était probablement au sud-ouest de Maspha.

[4] I Sam. IV, 1 et VII, 12. Voir Stanley, *The Jewish Church*, Lect. XVII, t. I, p. 380, et Lect. XVIII, p. 393.

[5] I Sam. VII, 15-17. Cf. VIII, 1-3.

Digitized by Google

comme juges et ils dirent à Samuel : « Donnez-nous un roi, afin qu'il nous juge, *lesoftenou*, comme tous les (autres) peuples [1]. »

Samuel fut affligé de cette demande, qu'il jugea d'abord comme l'avait fait avant lui Gédéon. Il ne savait pas alors que Dieu l'avait choisi pour préparer l'avénement de la royauté, mais il ne tarda pas à l'apprendre. Lorsque le Seigneur lui eut révélé sa volonté, il se rendit sur-le-champ aux désirs du peuple. Celui-ci manquait de confiance en Dieu, en comptant sur un roi plus que sur Dieu lui-même, dont la protection ne lui avait jamais fait défaut, tant qu'il avait été fidèle; aussi le Seigneur dit-il à Samuel : « Ce n'est pas toi qu'ils rejettent, c'est moi qu'ils repoussent [2]. »

Puisque Dieu consentait au grand changement qui allait s'introduire dans la constitution d'Israël, il ne restait plus qu'à obvier aux inconvénients que la religion pourrait avoir à redouter de cette résolution politique.

« Samuel choisit donc un roi, en apparence pour céder aux demandes pressantes du peuple, mais en réalité pour exécuter la volonté de Dieu, telle qu'elle lui avait été révélée. En même temps, il prit des moyens pour que l'*anthropocratie* ne fût pas en opposition avec la théocratie, mais lui servit au contraire d'auxiliaire. Le choix fut fait en se plaçant à ce point de vue. Il en résulta que Samuel ne négligea rien pour éveiller dans le roi qui avait été choisi une véritable et sincère crainte de Dieu. C'est parce que cette tentative échoua que la famille de l'élu fut rejetée, afin de servir d'avertissement à ses successeurs. La mission divine de Samuel consistait à empêcher que ce qui était donné à son peuple comme moyen de salut, ne tournât pas à son détriment. Il n'est pas moins le représentant du peuple que celui de Dieu, car tout ce qui menaçait de séparer le peuple de Dieu menaçait en même temps sa nationalité qui était fondée sur sa fidélité à Dieu. C'est grâce à sa religion que, d'une horde qu'il était, Israël était devenu une nation : tout ce qui troublait les rapports entre Dieu et elle, la menaçait donc d'une dissolution intérieure qui aurait été nécessairement suivie d'une dissolution extérieure [3]. »

[1] I Sam. VIII, 5.
[2] Id., VIII, 7.
[3] Hengstenbérg, *Kingdom of God*, t. II, p. 75.

Digitized by Google

Dieu et Samuel, son prophète, en donnant un roi à Israël ne voulurent donc pas que ce roi fût semblable à celui des peuples voisins. Ils fondèrent la royauté sur la théocratie. Le statut royal, établi par Samuel [1], ne nous est pas connu; mais nous pouvons induire du discours d'adieu du dernier juge [2], qu'il subordonna le pouvoir royal à la loi et aux révélations des prophètes, de sorte que la monarchie ne fût pas une autocratie absolue comme les autres monarchies despotiques de l'Orient, mais eût un contrepoids dans le sacerdoce lévitique et dans les prophètes suscités extraordinairement par Jéhovah. Le grand prêtre conserve tous ses pouvoirs ; le roi n'est que l'exécuteur de la volonté de Dieu qui l'a élu [3].

La fin de la vie de Samuel n'appartient plus à notre étude, mais ce que nous venons de dire suffit pour l'expliquer et la justifier. On peut être surpris que Saül, l'élu de Dieu et de Samuel, soit rejeté par l'un et par l'autre. Mais c'est le rejet même de Saül qui a donné à la monarchie israélite son caractère propre, l'a profondément distinguée des monarchies profanes, et a assuré ainsi l'avenir de la religion et du peuple de Dieu. Saül prépara David [4]. David fut le vrai type du roi théocratique, mais David ne serait jamais devenu ce qu'il fut, si Saül n'avait pas été victime de son infidélité : il n'aurait pas écouté le prophète Nathan, si son prédécesseur avait bravé impunément le prophète Samuel. Il avait fallu que le premier roi d'Israël fondât, sur sa propre ruine, l'autorité des prophètes, qu'il fût un exemple pour tous ses successeurs et qu'il leur apprît, par sa fin tragique, qu'il était entre les mains de Jéhovah, qu'il ne pouvait pas gouverner son peuple, comme les despotes orientaux, selon ses caprices, mais qu'il devait être l'instrument des volontés de Dieu.

F. VIGOUROUX.

[1] I Sam. x, 25.
[2] Id., XII, 1-17.
[3] Id., IX, 17; X, 1, 24.
[4] « Saül et David sont nécessairement liés entre eux, dit Hengstenberg. Sur le seuil de la royauté, Dieu montre d'abord ce qu'était sans lui le roi d'Israël; il montre en David ce qu'est le roi avec lui. » (*Kingdom of God*, t. II, p. 77.)

Digitized by Google

# DE L'IMMUNITÉ

## ECCLÉSIASTIQUE ET MONASTIQUE

Beaucoup d'oppositions aux saines doctrines du catholicisme tomberaient d'elles-mêmes, si l'on demandait aux véritables sources historiques la notion exacte des vérités que l'on nie ou que l'on défigure, par suite de préjugés d'éducation puisés dans la lecture des ouvrages de polémique des deux derniers siècles.

Notre éminent collaborateur, M. Charles Gérin, a rendu d'inappréciables services à la science et à la religion, en dévoilant, pièces en mains, les secrètes manœuvres de ceux qui, sous l'inspiration d'un esprit de parti, ont conjuré à plaisir contre l'Église et contre l'histoire.

Les erreurs qu'ils ont répandues sont tellement nombreuses, que bien des années s'écouleront et bien des labeurs seront dépensés avant qu'on ait refuté les principales et les plus funestes.

Laissant à notre savant collaborateur la partie moderne de cette tâche, ingrate autant que fructueuse, qu'il nous soit permis de jeter quelque lumière sur deux questions importantes qui se rattachent aux premiers siècles du christianisme. Elles s'imposent nécessairement à tout écrivain qui est amené à traiter quelque sujet ayant un rapport plus ou moins direct avec l'histoire ecclésiastique ; et l'on ne saurait assez déplorer l'inexactitude avec laquelle on les présente et on les explique. N'est-ce pas un thème accepté que d'appeler prétentions usur-

Digitized by Google

patrices les droits réclamés par l'Église sur ses biens et sur les personnes qui composent sa divine hiérarchie? D'autre part, quel est l'historien, même catholique, qui n'ait dit et répété que l'exemption monastique était une invention des moines ou de la papauté à l'encontre de l'autorité épiscopale?

Sans doute ces graves questions touchent de très-près à la théologie et au droit canonique; mais il nous semble qu'elles gagneraient beaucoup à être traitées au point de vue historique.

Démontrer les véritables origines de l'immunité ecclésiastique et monastique, raconter à grands traits les péripéties diverses qu'elle eut à subir à travers les siècles: tel est, en résumé, le but que nous nous proposons dans le présent travail.

## I

### DE L'IMMUNITÉ ECCLÉSIASTIQUE.

Nous l'avouons sans détour, la pensée de publier quelque chose sur ce sujet nous a été suggérée par la lecture d'un savant article de M. Boutaric, qui a paru ici même [1]. Nous y avons lu, non sans étonnement, les passages suivants :

« Les rois mérovingiens prirent pour modèle l'empire romain, dont la grandeur bien déchue, il est vrai, les fascinait encore. *Les empereurs chrétiens avaient comblé l'Église de bienfaits et de priviléges : les rois francs l'en accablèrent, et ne mirent point de bornes à leur générosité! Ils allèrent jusqu'à se dépouiller; ce qui excitait la colère des grands.* Ils ne se contentèrent pas de lui prodiguer les domaines royaux, *ils abdiquèrent en sa faveur leur autorité.* Ils renoncèrent à leurs droits de souveraineté, pour en revêtir les évêques et les monastères.

« Les Romains appelaient *immunité*, soit l'exemption des impôts accordée à certaines personnes en récompense de leurs services, soit le droit de se soustraire à des fonctions publiques encore plus onéreuses qu'honorables.

« Nos anciens rois ne se contentèrent pas d'accorder des faveurs de ce genre au clergé; *ils auraient dû savoir qu'en aliénant leurs domaines* ils diminuaient leurs revenus *et par conséquent leur force. Ils ne comprirent pas non plus quel avantage il y avait pour eux à*

[1] Livraison d'octobre 1875, t. XVIII, p. 325 et suiv.

Digitized by Google

*garder entre leurs mains le monopole de la puissance publique. Loin de là, ils abandonnèrent à plaisir les prérogatives royales les plus importantes.*

« *Cette faute fut commune à beaucoup de rois de France au moyen âge,* et même dans des temps plus rapprochés de nous. . . . . .

. . . . . .

« Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les rois de la première race, pleins d'une juste déférence envers le clergé, unique dépositaire de la tradition et des lumières, *lui aient fait d'énormes concessions.* Ils lui accordèrent, sous le nom *d'immunité, des priviléges qui firent des possessions de chaque Église un État dans un État.*

« Nous possédons sur ce sujet toutes les lumières désirables. Le temps nous a transmis de nombreux exemples de concessions d'*immunité*... Ces actes sont très-intéressants à étudier. Ils nous permettent d'apprécier à leur valeur *les priviléges vraiment exorbitants* qu'ils concédaient.

. . . . . .

« Nous lisons dans une *immunité* célèbre, accordée en 632 par Dagobert à l'abbaye de Saint-Denis :

« Par ce précepte que nous voulons durer perpétuellement, nous ordonnons que ni nous, ni nos successeurs, ni évêques, ni archevêques, *ni nul revêtu de la puissance judiciaire*, n'ait jamais aucun pouvoir sur cette sainte basilique, ni sur ceux qui y demeurent, si ce n'est de l'aveu de l'abbé et des moines; mais que cette sainte mère, Église de notre patron spécial monseigneur le grand saint Denis, soit libre et exempte *de toute invasion et de toute inquiétude de la part de toute personne* quels que soient son rang et sa puissance, *cujuscumque ordinis vel potestatis esse videantur*. Qu'il soit interdit de pénétrer dans les possessions de ladite basilique, n'importe où elles soient situées, dans n'importe quels régions et pays du royaume, non-seulement dans les possessions qui appartiennent actuellement à cette abbaye et qui leur ont été concédées au moyen d'instruments authentiques par des personnes craignant Dieu, mais aussi dans celles qu'elle acquerra légitimement à l'avenir. Qu'il ne soit point *permis d'y entrer*, ou d'y donner des ordres, soit pour *ouïr* des causes, exiger des cautions, lever des amendes prononcées judiciairement ou imposées pour contravention au ban (ou ordonnance) du roi.

« Qu'il soit interdit d'y prendre des gîtes et des procurations, d'y réclamer aucune redevance. Tout ce que notre fisc pourrait espérer, nous le cédons et confirmons pour toujours à ladite Église, à titre d'immunité entière et inattaquable. »

Nous avons cité en entier et les observations de M. Boutaric et le texte qu'il allègue à l'appui.

Cet exemple, du reste, convient parfaitement, non-seulement au dessein que se proposait le savant auteur, mais encore au double but que nous voulons atteindre nous-même.

Digitized by Google

Le précepte royal en faveur de l'abbaye de Saint-Denis renferme, en effet, à la fois, les prérogatives de l'immunité ecclésiastique et de l'exemption monastique. En l'étudiant, on a une idée exacte et complète des priviléges qui doivent faire la matière de cet article.

Personne n'ignore les bienfaits que procurèrent à la vraie civilisation la puissance dont l'Église fut investie au moyen âge. Que serait devenue la société, si les éléments barbares implantés dans le monde romain par les invasions successives, n'avaient pas été corrigés, transformés par le pouvoir ecclésiastique dont se plaint M. Boutaric, et en faveur duquel M. Guizot, malgré ses préjugés protestants, a écrit des pages et plus justes et plus vraies dans son *Histoire de la civilisation en Europe?* Non, ni les Mérovingiens, ni les Carolingiens ne commirent une faute politique en remettant une partie de leur puissance entre les mains du Clergé. La seule faute qu'il faut leur reprocher, c'est d'avoir fait servir à l'asservissement de l'Église les bienfaits qu'ils paraissaient lui concéder, et d'avoir ainsi retardé pendant deux siècles les progrès de la vraie civilisation. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le paragraphe consacré par M. Boutaric à cette question : *Que deviennent les immunités ecclésiastiques à la fin* (il aurait pu dire, *sous tous les rois*) *de a deuxième race, et au commencement de la troisième?*

Ce qui a entraîné dans l'erreur le savant professeur de l'École des chartes, c'est évidemment la persuasion que l'Église ne possède par elle-même aucun pouvoir civil et judiciaire; que, simple *association*, elle ne peut avoir les droits de la *société*. C'est là une idée fort moderne, inventée par le protestantisme, et contre laquelle s'élève, au contraire, toute l'histoire du christianisme.

Certes, nous sommes loin de vouloir refuser au pouvoir civil les droits qu'il tient de Dieu; mais, à moins de tenir pour la tyrannique théorie du césarisme, il faut reconnaître que la sphère de ce pouvoir est limitée, ou plutôt qu'elle est dominée par celle de la religion et de la conscience humaine. La vie de la société, comme celle de l'homme, consiste principalement dans la prépotence de la religion sur les intérêts terrestres, qui s'égarent s'ils ne sont pas dirigés par elle. On peut sentir la profondeur de cette vérité en contemplant l'abîme où se précipitent les peuples qui ne se laissent guider que par les

Digitized by Google

instincts de l'homme animal. C'est pour réformer, renouveler et transformer la société païenne, qui périssait dans la fange où l'avait plongée la licence des passions humaines, que le Christ a donné à son Église tous les pouvoirs et toute l'organisation, non pas d'une simple association, mais *d'une société proprement dite, parfaite et pleinement libre, possédant tous les droits utiles et nécessaires pour atteindre sa fin surnaturelle.*

*Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre,* a-t-il dit à ses apôtres [1]; *allez donc* (revêtus de cette puissance) *enseigner toutes les nations. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie* [2]. La société que je fonde est un *royaume,* qui aura son chef visible : je lui donnerai les *clefs* de ma toute-puissance.

Ce royaume sera appelé le royaume des cieux, non parce qu'il ne doit jouir d'aucune prérogative terrestre, mais parce qu'il puise son origine, ses moyens d'action, ses espérances dans le ciel.

Il aura ses magistrats, chargés de rendre la justice, même temporelle, si le pouvoir civil lui refuse la sienne. Voici même, ajoute le Christ, comment, dans ce cas de légitime nécessité, mes disciples devront procéder [3] : « Si un frère se rend coupable « d'un délit à ton égard, va le trouver ; et, n'ayant pas d'autre « témoin que lui et toi, fais lui de justes observations. S'il « t'écoute, tu auras gagné ton frère. Si, au contraire, il refuse « de t'écouter, prends avec toi un ou deux frères ; de cette « façon tes raisons seront appuyées de deux ou trois témoins. « Que si la partie adverse ne veut pas les écouter, *dénonce-la* « *à l'Église.* Et si ce frère portait l'obstination jusqu'à ne pas « se soumettre au jugement de l'Église, qu'il ne soit plus pour « toi qu'un païen et un publicain. »

En appliquant une sanction aussi sévère à tout chrétien rebelle au jugement du tribunal ecclésiastique, le Christ montrait assez que son intention était de revêtir son Église d'un pouvoir véritablement judiciaire, que devraient reconnaître tous ses disciples.

En effet, à peine le christianisme a-t-il commencé de vivre, que nous entendons l'Apôtre saint Paul imposer aux fidèles de

[1] Math. XXVIII, 19, 20.
[2] Joan. XX, 21.
[3] Math. XVIII, 15-17.

Digitized by Google

Corinthe l'obligation de porter devant le tribunal ecclésiastique les causes de leurs différends [1].

Aussi bien, il suffit d'un instant de réflexion pour comprendre la nécessité d'un semblable pouvoir, au moins radical et applicable en cas de nécessité, dans la société chrétienne. Comment cette société eût-elle pu subsister en face des Césars persécuteurs et des lois romaines qui la considéraient comme la plus pernicieuse des institutions, si ses membres n'avaient possédé, dans leurs chefs, les moyens d'éviter de se rendre justiciables de la juridiction civile? Le Christ n'avait fait que sauvegarder l'avenir de son œuvre en l'instituant avec tous les pouvoirs qu'il possédait lui-même.

Mais voyons si, en fait, ce pouvoir a fonctionné dans les premiers siècles.

Bien que rares, les monuments qui attestent l'exercice du pouvoir judiciaire de l'Église, pendant les trois premiers siècles, ne sont pas moins explicites que ceux qui témoignent de sa puissance législative.

Dans le deuxième livre des *Constitutions apostoliques*, par conséquent dans la partie la plus ancienne de cet ouvrage, pendant longtemps attribué à saint Clément de Rome, on peut voir toutes les règles de la procédure observées par le tribunal ecclésiastique au IIe siècle.

Dès le chapitre XXIe l'auteur énumère les qualités que doivent posséder les témoins à charge [2]; mais c'est à partir du chapitre XLVe surtout, que ce document de l'Église primitive présente les détails les plus intéressants.

« Sans doute, y lisons-nous [3], le chrétien qui n'a de différend avec personne mérite un éclatant éloge. Mais si, poussé à bout par les vexations de quelqu'un, un chrétien se voit forcé de recourir à la justice, qu'il fasse tous ses efforts pour que le litige se termine par un compromis, dût-il en recevoir quelque détriment, et surtout qu'il se garde bien de recourir

[1] *Epist. I ad Corinth.* VI, 1-6.

[2] *Patrol. græc.*, t. I, col. 638.

[3] *Constit. apost.*, lib. II, cap. XLV, apud *Patrol. græc.*, t. I, col. 706: « Præclara sane Christiano homini laus est, cum nemine contendere : sin autem alicujus impulsu vel vexatione, alicui negotium incidat, det operam ut dirimatur, quamvis sibi inde aliquid capiendum sit detrimenti; *et ne adeat ad gentilium tribunal.* Sed ne patiamini ut sæculares magistratus de causis vestris judicium proferant. »



Digitized by Google

au tribunal des païens; car, avant toutes choses, ne souffrez pas que les magistrats de la puissance séculière portent jamais un jugement sur vos démêlés. »

Dans le chapitre suivant, l'auteur insiste sur l'obligation de ne pas initier les juges païens aux différends des chrétiens entre eux; puis il propose les moyens de forcer les parties à une réconciliation ou à un arbritage, en frappant le rebelle d'excommunication.

Mais, on le conçoit, il devait y avoir, alors comme aujourd'hui, des cas où le compromis était impossible. Voilà pourquoi les cinq chapitres suivants sont consacrés à la description des assises ecclésiastiques.

C'était le dimanche que l'évêque, assisté de ses diacres et entouré de ses prêtres, entendait les parties adverses [1]. Une semaine entière devait s'écouler entre l'audition des témoins et le prononcé du jugement, afin de permettre aux accusés de préparer leurs réponses contradictoires. Le dimanche suivant, l'évêque et ses conseillers devaient terminer le débat par une sentence équitable, digne de leur caractère sacré (*tanquam homines Dei*). Le chapitre XLIX^e^ est particulièrement curieux [2]. Toutes les qualités requises pour être admis à titre de témoins à charge ou à décharge sont énumérées, avec des détails du plus haut intérêt. Les rapporter en entier nous entraînerait hors de notre sujet. Ce que nous venons de dire suffit amplement pour établir l'existence, au II^e^ siècle, d'un tribunal ecclésiastique, à la barre duquel étaient appelés tous les chrétiens tant soit peu soucieux d'obéir aux lois de l'Église.

Du reste, vers le même temps où furent peut-être rédigées les premières parties des *Constitutions apostoliques*, Clément d'Alexandrie constatait assez explicitement l'existence des tribunaux ecclésiastiques, lorsqu'il classait en trois caté-

[1] *Constit. apost.*, cap. XLVII, col. 707 : « *Fiant judicia vestra secundaposl sabbatum die*, ut si vestræ *sententiæ contradicatur*, vacantes usque ad sabbatum, possitis contradictionem expendere, et inter se dissentientes in diem Dominicum pacificare. Assistant autem tribunali diaconi et presbyteri, cum justitia ac citra personarum acceptionem judicantes, tanquam homines Dei. »

[2] « *Quales esse decet accusatores ac testes*. Sedentes igitur in tribunali *præsentibus utrisque personis* (non enim eos appellabimus *fratres* donec cum pace se in benevolentiam susceperint), exquirite diligenter de altercantibus : ac primo *de accusatore*, » etc.

Digitized by Google

gories les fidèles ses contemporains : les uns, chrétiens seulement de nom, n'avaient pas honte de recourir aux juges séculiers pour terminer leurs différends; les autres, plus obéissants, portaient leurs causes *devant le tribunal des saints;* d'autres enfin, plus parfaits, aimaient mieux perdre de leurs biens que de plaider pour des intérêts terrestres [1].

Origène ne parle pas moins clairement. Commentant le verset 3 du chapitre II de l'Épître de saint Paul aux Romains : « Existimas autem hoc, o homo qui judicas eos qui talia agunt, » il ajoute [2] : « Par là l'Apôtre n'entend pas parler aux princes de ce monde, mais *aux chefs des Églises, c'est-à-dire aux évêques, aux prêtres et aux diacres, qui sont chargés de juger les chrétiens* (*intus*, par opposition aux hommes *du dehors*, c'est-à-dire qui ne font pas partie de la communauté chrétienne). »

Saint Grégoire de Nysse, dans la vie de saint Grégoire le Thaumaturge, disciple d'Origène, rapporte que *pas un des chrétiens de Néocésarée* ne manquait à porter au tribunal de ce saint évêque les causes de litige qui survenaient entre eux [3].

Dans la pensée de son divin fondateur, des Apôtres et des fidèles des premiers siècles, la société chrétienne en général, et chacune des Églises en particulier, étaient évidemment constituées sur le modèle de la famille. L'évêque en était le Père, les prêtres et les diacres les précepteurs, les laïques les enfants. C'est ce qui ressort de ce que nous venons de dire et mieux encore peut-être de plusieurs prescriptions des plus anciennes règles canoniques. L'une d'elles notamment, le démontre d'une manière palpable. Le douzième canon apostolique ordonne de ne pas recevoir à la communion un clerc ou *un laïque étranger,* tant soit peu suspect, s'il n'est pas pourvu de lettres de recommandation de son évêque [4].

[1] Clement. Alexand. *Stromat.*, lib. VII, cap. XIV, apud *Patrol. græc.*, t. IX, col. 518.

[2] Origen., *in Epist. ad Romanos*, lib. II, nº 2, apud *Patrolog. græc.*, t. XIV, col. 873 : « *Existimas..... qui judicas eos*, qua Apostolus nunc loquitur *non principibus sæculi, sed Ecclesiarum rectoribus*, id est, *episcopis, vel presbyteris et diaconibus his qui judicant eos qui intus sunt.* »

[3] S. Gregor. Nyss. opp., *Vita S. Gregorii Thaumat.*, apud *Patrol. græc.*, t. XLVI, col. 923 : « Omnes tam illius urbis incolæ quam vicini... ne sæcularium quidem ac temporalium controversiarum aliud ullum judicium sibi magis ratum esse putabant. »

[4] Mansi, *Concil.*, I, 31 : « Si quis clericus *vel laicus*, segregatus *vel non reci-*

Digitized by Google

Le concile d'Arles de l'an 314, dans son septième canon [1], ordonne que cette loi sera spécialement appliquée à l'égard des chrétiens qui commençaient à briguer les honneurs des magistratures civiles, et qui, une fois élevés à la dignité de *præsides* ou gouverneurs de province, se croyaient émancipés de la puissance ecclésiastique.

Les Pères du concile d'Elvire, en 304 [2], et de celui d'Antioche, en 332 [3], ont également porté des décrets analogues. D'autres part, saint Grégoire de Nazianze [4] et saint Jean Chrysostome [5] en Orient, Lucifer de Cagliari [6], saint Ambroise [7], et les papes saint Symmaque [8], saint Grégoire le Grand [9], etc., en Occident, ont insisté sur ce point, que tout chrétien, même revêtu d'une dignité quelconque, devait se considérer comme soumis à l'autorité de l'Église.

Mais continuons de raconter l'histoire des tribunaux ecclésiastiques.

Constantin ayant embrassé le christianisme, la situation devenait complétement nouvelle.

Au lieu d'un pouvoir persécuteur, l'Église avait à combiner son influence civilisatrice avec celle d'un gouvernement ami. Par là même, la loi qui interdisait aux chrétiens de porter leurs causes civiles devant les tribunaux séculiers se trouvait

*piendus*, discedens, *in altera urbe receptus fuerit absque litteris commendalitiis*, segregetur et qui excepit et qui exceptus est. »

[1] Mansi, *Concil.*, II, 471 : « *De præsidibus*. Qui fideles ad præsidatum prosiliunt, placuit ut cum promoti fuerint, litteras accipiant ecclesiasticas communicatorias; ita tamen ut in quibuscumque locis gesserint, ab episcopo ejusdem loci cura de illis agatur, et cum cœperint contra disciplinam agere, tum demum a communione excludantur. » Voyez sur ce canon les savantes remarques de Gabriel de l'Aubépine, évêque d'Orléans (Mansi, *Concil.* II, 492-493.)

[2] Mansi, *Concil.* II, 15 : *Concil. Eliberit.*, can., LVIII.

[3] Mansi, *Concil.* II, 1311 : *Concil. Antioch.*, can. VII.

[4] S. Gregor. Nazianz. *Orat. XVII*, n° 8 : « Quid autem vos Principes et Præfecti? An me libere loquentem feretis? Nam vos quoque imperio meo ac throno lex Christi subjicit. Imperium enim nos quoque gerimus, addo etiam præstantius ac perfectius, si oportet spiritum carni et cœlestia terrenis cedere. »

[5] S. Chrysost., *Homil. XV in Epist. II ad Corinth.*, n^os 4-5.

[6] Lucifer Calarit., *Pro Athanasio*, lib. I, apud *Patrol. lat.*, t. XIII, col. 826. *Cf. Constit. apost.*, lib. II, cap. XI et XXXIV.

[7] Ambros. *Epist. XXI ad Valentinian. August.* n° 2; *Epist. XX ad Sororem*, n^os 8, 19; Sermo *contra Auxentium, post. Epist. XXI*, n° 36.

[8] S. Symmach., *Epist. ad Anastas. August.*, apud *Patrol. lat.*, t. LXII, col. 66-69.

[9] S. Gregor. Magni *Epist. V*, lib. VIII, Indict. I.

Digitized by Google

abrogée, du moins par rapport aux simples fidèles [1], sur lesquels l'État reprenait ses droits naturels.

Néanmoins, comprenant que, accoutumés depuis plus de deux siècles à recourir aux tribunaux ecclésiastiques, les chrétiens n'échangeraient pas sans peine le régime paternel contre les rigueurs du code des Césars, Constantin s'empressa de légaliser cette situation, en décrétant qu'il serait toujours loisible d'en appeler à la cour épiscopale. Le témoignage des contemporains ne permet pas le moindre doute sur la promulgation de cet édit impérial. « Constantin, dit Eusèbe [2], confirma par son autorité les sentences que les évêques promulgueraient en commun, défendant aux gouverneurs de provinces d'annuler les jugements épiscopaux, et ordonnant que les décisions des prêtres du Seigneur devraient l'emporter sur celles de tout autre juge. »

Sozoméne qui, à chaque page de son *Histoire ecclésiastique*, montre sa parfaite connaissance du droit romain, est encore plus explicite: « Ce pieux empereur (Constantin), dit-il [3], donna surtout une preuve bien éclatante du profond respect dont il était animé envers la religion chrétienne. En effet, *par une loi spéciale*, il concéda [4] le privilége d'immunité à tous les clercs de l'empire. De plus il permit à quiconque aurait une affaire litigieuse, de la soumettre à un tribunal épiscopal, s'il recusait celui des magistrats civils. La sentence des évêques devait, en outre, avoir force de chose jugée, et

[1] Et quand les magistrats étaient catholiques, car le quatrième Concile de Carthage, dans son quatre-vingt-septième canon, décréta encore à la fin du IVe siècle (Mansi, *Concil.*, III, 958) : « *Catholicus* qui causam, sive justam, sive injustam *ad judicium alterius fidei judicis provocat*, excommunicetur. »

[2] Euseb. *Vita Constantini*, lib. IV, cap. XXXVII : « Jam vero episcoporum sententias quæ in synodis promulgatæ essent, auctoritate sua confirmavit; adeo ut provinciarum rectoribus non liceret episcoporum decreta rescindere : *cuivis enim judici præferendos esse sacerdotes Dei.* »

[3] Sozom. *Hist. eccles.*, lib. I, cap. IX : « Fuit hoc etiam argumentum vel maximum reverentiæ quam pius princeps erga Religionem gerebat. Nam et omnes ubique clericos immunitate donavit, lege hac de re specialiter data; et *litigantibus permisit, ut ad episcoporum judicium provocarent, si magistratus civiles rejicere vellent : eorum autem sententia rata esset*, ALIORUMQUE JUDICUM SENTENTIIS PRÆVALERET, *perinde ac si ab imperatore ipso data fuisset; utque res ab episcopis judicatas rectores provinciarum eorumque officiales executioni mandarent :* postremo, *ut conciliorum decreta firma* et inconcussa essent. »

[4] Il faut entendre ce mot concéda dans le sens de *concession légale*, ce que nous venons de dire le prouve avec évidence.

Digitized by Google

l'emporter même sur toutes autres sentences, comme si elle émanait de l'empereur lui-même. Les gouverneurs de provinces étaient chargés de mettre à exécution les arrêts ainsi prononcés par les évêques. Enfin, les décrets des Conciles devaient être considérés comme des décisions légales et irréformables. »

Ces décrets de Constantin ont paru exorbitants à plusieurs, parce qu'on les a isolés de leurs antécédents. Il est évident qu'à la suite des explications que nous venons de donner sur la discipline de l'Église primitive, ils apparaissent sous un tout autre aspect; ils ne sont plus que les résultats d'une transaction, au moins implicite, entre la société civile et la société religieuse, jusqu'alors ennemies et désormais unies.

Nous avons encore le texte de deux lois de Constantin, absolument dans le sens de l'analyse que Sozomène vient de nous faire. La première a été publiée par le P. Sirmond [1], et la seconde, qui renferme une partie de la première et des additions importantes, a été livrée au public par Baronius [2], Sirmond [3] et Jacques Godefroy [4]. Ce dernier en a révoqué en doute l'authenticité. Au contraire, malgré ses préjugés jansénistes, Tillemont s'est fait un point d'honneur de les défendre, surtout la dernière [5]. La note qu'il a consacrée à ce point de critique historique mérite d'être étudiée. Nous avons hésité même à la transcrire en entier; mais considérant que la question qui en fait le sujet n'est, en définitive, que fort accessoire dans notre thèse, nous y renvoyons le lecteur.

En effet, que le texte de ces deux lois de Constantin soit ou non authentique, il n'en reste pas moins certain que ce prince a promulgué un décret dans un sens analogue. C'est, du reste, ce qu'avoue Godefroy lui-même [6]. Il est vrai que, un

[1] *Append. Cod. Theod.* auctore P. Sirmond., p. 54.
[2] Baron., *Annal.*, an. 314, nº 38.
[3] Sirm., *loc. cit.*
[4] *Cod. Theodos.*, t. VI, col. 303.
[5] Tillemont, *Empereurs*, IV, 663.
[6] Godefroy, *Comment. in Cod. Theodos.*, t. VI, p. 305 : « Ad veri speciem artifex anteriora Edicta commemorat, ne novum jus nunc primum inducere videretur..... Adde (quod rem ipsam attinet) *similes vel proximas saltem Constitutiones plures : de Episcopali, inquam, inter privatos judicio*, occurrere. Prima ipsius Constantini, quam memorat Auctor Vitæ Constantini, ... quod Sozomenus affirmat. (Il cite le passage de Sozomène.) Secunda est Arcadii, leg. 7, *de Episcopali audientia* ; tertia Honorii lex, etc. *Accedat frequens* horum temporum praxis. »

Digitized by Google

peu plus loin et dans plusieurs passages de ses *Commentaires*, le même auteur s'efforce de réduire à de simples arbitrages les jugements rendus par les évêques de l'antiquité; mais nous répondrons avec Tillemont [1], d'accord en ce point avec Bianchi [2], qu'une pareille conclusion est en flagrante contradiction avec le sens obvie des textes des édits authentiques et des monuments historiques cités par le même savant commentateur.

Il est impossible, en effet, d'appliquer à un simple arbitrage le passage suivant de saint Augustin [3] : « La plupart des bons chrétiens n'osent dénoncer leurs frères, parce qu'ils manquent de preuves, et qu'ils ne peuvent prouver *devant les juges ecclésiastiques* ce qu'ils savent... Pour nous, nous ne pouvons priver de la communion que celui qui avoue lui-même son crime, ou qui est appelé et *convaincu devant un tribunal ou séculier ou ecclésiastique.* »

Ailleurs [4], le même Père recommande au tribun Marcellin de ne point employer les tortures dans le cours de ses procédures, *mais seulement les verges*, « dont se servent, ajoute-t-il, et les maîtres des arts libéraux, et les parents eux-mêmes, et *souvent même les évêques, lorsqu'ils exercent les fonctions de juges.* »

[1] Tillemont, *Emper.* IV, 664.

[2] Bianchi, *De la Puissance ecclésiastique*, t. I, lib. III, § 4, p. 595, traduction Peltier. Ce savant remarque avec raison que le droit romain (lib. XIV, *De Posses.* leg. 17) ne reconnaît que deux sortes d'arbitres, l'un que les parties se choisissent sans s'engager à obéir à sa décision; l'autre, qui a tous les caractères d'un véritable juge, puisque sa sentence possède tous les privilèges de la sanction légale. Or c'est de ce dernier pouvoir qu'étaient revêtus les Évêques, d'après les paroles de Jésus-Christ : *Sit tibi sicut ethnicus et publicanus*, interprétées par toute l'antiquité et confirmées par les premiers empereurs chrétiens.

[3] S. Augustin. *Serm. CCCLI*, nº 10 : « Plerique propterea nolunt alios accusare dum se per illos cupiunt excusare. Plerique autem boni christiani propterea tacent, quia documentis sæpe deseruntur, et ea quæ ipsi sciunt *judicibus ecclesiasticis* probare non possunt. Quamvis enim vera sint quædam, non tamen *Judici* facile credenda sunt, nisi certis indiciis demonstrentur. Nos vero quemquam a communione prohibere non possumus, nisi aut sponte confessum, *aut in aliquo, sive sæculari sive ecclesiastico judicio, nominatum atque convictum.* »

[4] S. August. *Epist. CXXXIII*, Marcellino tribuno, nº 2 : « Imple, Christiane judex, pii patris officium; nec peccatorum atrocibus exerceas ulciscendi libidinem,..... non extendente equuleo, non sulcantibus ungulis, non urentibus flammis, *sed virgarum verberibus :* qui modus coercitionis a magistris artium liberalium et ab ipsis parentibus, *et sæpe etiam in judiciis solet ab Episcopis adhiberi.* »

Digitized by Google

Quand, dans de simples arbitrages, a-t-on usé de la verge, demanderons-nous avec Tillemont [1] ?

Il serait superflu, croyons-nous, d'ajouter les témoignages de saint Basile [2], de saint Jean Chrysostome [3] et des autres Pères orientaux [4] et occidentaux [5] à l'appui de cette vérité historique.

On se demande, d'ailleurs, comment il serait possible d'interpréter autrement l'édit d'Arcadius et celui d'Honorius cités par Godefroy dans son commentaire de l'édit *Religionis* [6].

« Si les parties en litige, disait Arcadius, veulent plaider devant l'*Antistes* de la loi sacrée (devant l'évêque), qu'on ne les en empêche pas, mais que du moins dans les affaires civiles, elles puissent se soumettre à son jugement, comme à celui d'un arbitre légal (*residentis*). »

Honorius était encore plus explicite : « Que tout jugement épiscopal, ordonnait-il, soit indéclinable pour tous ceux qui auraient choisi de plaider devant le tribunal ecclésiastique, et qu'on ait pour ce jugement le respect qui est dû aux décisions des préfets du prétoire, contre lesquelles il n'y a pas appel, et que, loin de pouvoir être cassé par la sentence des juges séculiers, le jugement épiscopal soit mis irrévocablement à exécution. »

Quoi de plus évident ?

Dira-t-on cependant que les évêques tenaient leur pouvoir judiciaire de ces édits impériaux ?

[1] Tillemont, *loc. cit.*, p. 604.

[2] S. Basil. *Epist. CCCVII, olim.* 247.

[3] S. Chrysost. *Homil. XVI*, n° 5, *in Epist. I ad Corinth.*

[4] Socrate (*Hist. eccles.*, VII, 37), parlant de Sylvain, évêque de Troade, dit : « Cum animadverteret clericos ex litigantium controversiis quæstum captare, neminem unquam ex clero *judicem* dedit. Sed acceptis litigantium libellis, advocabat unum ex fidelibus laicis, quem æquitatis studiosum esse norat. »

[5] S. Leon. Magni *Epist. CLXVII, Inquisit. X* : « Unde si pœnitens *habet causam*, quam negligere forte non debeat, *melius expetit ecclesiasticum quam forense judicium.* » Saint Léon écrivait cette lettre en 458 ou 459.

[6] Cod. Theodos., *De Episcopali judicio*, t. VI, p. 305. « Secunda est Arcadii *lex. Si qui ex consensu 7 Cod. de Episcopali audientia*, qua sancitur : « *Ut si qui apud sacræ Legis Antistitem litigare voluerint, non vetentur, sed experiantur illius in civili negotio, more arbitri sponte residentis, judicium.* Tertia est Honorii lex, *Episcopale 8 Cod. eod. tit.*, qua cavetur, UT EPISCOPALE JUDICIUM RATUM SIT OMNIBUS QUI SE AUDIRI A SACERDOTIBUS ELEGERINT; *eaque illorum judicationi adhibenda esse reverentia jubetur, quam Præfectorum Prætorio deferri necesse est potestatibus, a quibus non licet provocare.* Denique cavetur, *ut per judicum quoque officia, ne sit cassa Episcopalis cognitio, definitioni executio tribuatur.* »

Digitized by Google

Remarquons qu'il n'est pas dit un mot de cette prétendue concession dans tout le Code théodosien. Les princes ne font que concéder ou plutôt confirmer la liberté de recourir aux tribunaux ecclésiastiques déjà existants. C'est ce qui ressort, du reste, de tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Mais si l'on étudie les monuments historiques du IVe siècle, cette vérité devient encore plus lumineuse.

« Il nous a plu, décrètent les Pères du concile de Carthage, en 395, dans leur neuvième canon [1], il nous a plu quetout évêque, prêtre ou diacre, accusé d'un crime ou ayant une cause civile à soutenir, qui, délaissant le tribunal ecclésiastique, *se fera juger par les tribunaux civils*, alors même qu'il aurait obtenu une sentence favorable, perdra sa place, et cela lorsqu'il s'agira *d'une action au criminel*. Car, *si c'est une cause civile*, il perdra ce qu'il aura gagné, s'il tient à conserver son rang. Car ne se condamne-t-il pas lui-même comme indigne de la communion ecclésiastique, celui qui ayant en main l'autorité dont jouit partout l'Église de choisir ses juges, sans aucune estime pour l'Église universelle, va chercher son appui dans des juges séculiers, tandis que l'APÔTRE, au contraire, FAIT UNE LOI A TOUS LES SIMPLES FIDÈLES *de déférer à l'Église leurs causes légitimes*, et de les faire juger par son tribunal. »

Saint Augustin qui assistait à ce concile, émet la même doctrine dans plusieurs pages de ses ouvrages [2], et notamment dans son traité *de Opere monachorum*, qui renferme un curieux passage sur ce sujet. Il gémit d'avoir été arraché aux douces occupations du cloître, à la liberté de l'étude et de la prière, à cette vie consacrée tout entière aux choses divines, et d'avoir été jeté au milieu du tourbillon des affaires litigieuses dans lesquelles est emprisonné l'évêque (*quam tu-*

[1] Mansi, *Concil.*, III, 882 : «Item placuit ut quisquis Episcoporum, presbyterorum et diaconorum, cum *in Ecclesia ei crimen fuerit intentatum, vel civilis fuerit causa commota; si, relicto judicio ecclesiastico, publicis judiciis purgari voluerit*, etiamsi pro ipso fuerit prolata sententia, locum suum amittat : et *hoc in criminali actione. In civili* vero, perdat quod evicit, si locum suum obtinere maluerit. *Cui enim ad eligendos judices undique Ecclesiæ patet auctoritas*, ipse se indignum Ecclesiæ consortio judicat, qui, de universa Ecclesia male sentiendo, de judicio sæculari poscit auxilium, CUM PRIVATORUM CHRISTIANORUM CAUSAS APOSTOLUS ETIAM AD ECCLESIAM DEFERRI, ATQUE IBI DETERMINARI PRÆCIPIAT. »

[2] S. Augustin, *Enarrat. in Psalm. CXVIII, serm. XXIV*, nº 3 : « Maligni... infirmos premunt, *et causas suas ad nos deferre compellunt* : quibus dicere non audemus : *Dic, homo, quis me constituit judicem aut divisorem inter nos?* (LUC. XII, 14.) CONSTITUIT ENIM TALIBUS CAUSIS ECCLESIASTICOS APOSTOLUS COGNITORES. »

Digitized by Google

*multuosissimas perplexitates causarum alienarum pati de negotiis sæcularibus, vel judicando dirimendis, vel interveniendo præcidendis*).

« Et, ajoute-t-il ailleurs [1], c'est l'Apôtre lui-même qui nous a enchaînés à cette ennuyeuse besogne, on sans doute de sa propre volonté, mais sous l'inspiration de celui qui parlait en lui. »

Saint Épiphane est encore plus énergique [2], au point que pour qu'elles ne semblent pas exagérées, ses expressions ont besoin d'un commentaire. Selon lui, l'Église a reçu toute puissance pour atteindre sa divine mission, et elle n'emprunte rien aux pouvoirs terrestres qui ne subsistent que pour lui venir en aide.

Il est donc désormais acquis à la science historique que la société chrétienne, au début du IVe siècle, par son alliance avec la société civile, n'a rien reçu de cette dernière, qui n'a fait que sanctionner et confirmer des droits acquis.

Cet état de choses, cependant, ne dura pas longtemps. Les empereurs, qui avaient d'abord favorisé, comme nous l'avons constaté, les recours aux tribunaux ecclésiastiques, ne tardèrent pas à prescrire à cet égard des bornes de plus en plus étroites. On peut suivre dans le Code théodosien [3], la progression des entraves imposées à la liberté, non-seulement des fidèles, mais des clercs eux-mêmes [4].

Seuls les évêques, grâce au respect religieux dont ils étaient l'objet de la part des peuples, furent exceptés de ces lois oppressives. Mais l'Église, appuyée sur le double principe du droit divin et humain, persista à revendiquer tout au moins l'immunité complète sur toutes les personnes attachées au service de ses autels, soit en frappant de peines canoni-

[1] S. Augustin. *De opere monach.*, cap. XXIX, n° 37 : « Quibus nos molestiis idem affixit Apostolus, non utique suo, sed ejus qui per eum loquebatur arbitrio. »

[2] S. Epiphan., *Hæres. XXIX*, n^os 3, 4 : « Per Christum regia est in Ecclesiam transfusa dignitas. Cujus thronus constitutus in sancta Dei Ecclesia in æternum, ex ambarum dignitatum, regni scilicet et sacerdotii, amplitudine coalescit.... Propterea quod Davidis regnum transtulit, idque ipsum una cum pontificatu *servis suis indulsit, hoc est, catholicæ Ecclesiæ pontificibus.* »

[3] *Cod. Theodos.*, lib. XVI, tit. II, *de Episcopis*, et tit. XI, *leg. 1 de Religione; et de Episcopali judicio.*

[4] Cf. *Cod. Theod.*, XVI, tit. II, leg. 41, 47.

Digitized by Google

ques[1] les clercs qui feraient appel à la justice séculière, soit en protestant contre les prétentions du césarisme[2].

Sous ce rapport, les Capitulaires de Charlemagne n'ont vraiment fait que remettre en vigueur les prescriptions de l'époque constantinienne et des conciles subséquents.

Dans la charte d'immunité accordée à l'abbaye de Saint-Denis, qui nous a servi d'introduction, il y a certaines expressions qui, expliquées par les monuments ecclésiastiques, paraîtront beaucoup moins extraordinaires que ne les a crues M. Boutaric.

« Que cette sainte Mère Église, y est-il dit, soit libre et exempte de toute invasion et de toute inquiétude de la part de toute personne, quels que soient son rang et sa puissance. Qu'il soit interdit, — non pas de pénétrer seulement ainsi que traduit M. Boutaric, mais — de pénétrer dans les possessions du monastère pour y établir des assises (*ad causas audiendum*), *exiger des cautions*, etc. »

Pourquoi donc toutes ces clauses? Ce que nous avons dit les explique peut-être suffisamment; mais voici un texte qui en est un lumineux commentaire :

« Il est parvenu à la connaissance de cette sainte assemblée, disent les Pères du concile de Châlons, tenue en 650[3], que des

[1] Outre le troisième Concile de Carthage déjà cité, voyez le canon sixième du Concile général de Constantinople (Mansi, *Concil.*, III, 562); le premier Canon du Concile d'Angers, en 453 (Mansi, *Concil.*, VII, 900); la lettre collective de Léon, archevêque de Bourges, de Victorius, évêque du Mans, et d'Eustochius, archevêque de Tours, vers 453 (Mansi, *Concil.*, VII, 905, et *S. Leonis Magni opp.* apud *Patrolog. lat.*, t. LIV, col. 1238-1240); le Concile de Vannes en 461 (Mansi, VII, 954), celui d'Agde en 506 (Mansi, VIII, 330), celui de Mâcon en 581 (Mansi, IX, 933, can. VIII), celui de Paris en 615 (Mansi, X, 540), celui de Reims en 630 (Mansi, X, 594, 597), celui de Châlons en 656 (Mansi, *Concil.*, X, 1191, 1192) et celui d'Aix-la-Chapelle en 814 (Mansi, XIII, 163, 170, 193).

[2] Concil. Chalcedon., can. IX (Mansi, VII, 362); Concil. Matison, can. DLXXXI (Mansi, IX, 933), can. VII : « Ut nullus clericus de qualibet causa extra discussionem episcopi sua, a sæculari judicio injuriam patiatur, aut custodiæ deputetur. » — *Concil. V Parisien.* an. 615, can. IV (Mansi, X, 540) : « Ut nullus judicum, neque presbyterum, neque diaconum, vel clericum ullum aut juniores Ecclesiæ sine scientia pontificis per se distringat aut damnare præsumat. Quod si fecerit, ab Ecclesia, cui injuriam irrogare dignoscitur, tamdiu sit sequestratus quamdiu reatum suum non corrigat et emendet. » Ce Concile est appelé *national* (generali synodo) par les Pères du Concile de Reims de l'an 630, et ses canons, notamment celui que nous venons de citer, y furent ratifiés et confirmés (Mansi, X, 594, 597).

[3] Mansi, *Concil.*, X, 1191 : « Pervenit ad sanctam synodum, quod judices publici, contra veternam consuetudinem, *per omnes parochias vel monasteria*, quæ mos est episcopis circuire, ipsi illicita præsumptione videantur discur-

Digitized by Google

juges publics, contrairement à l'antique coutume, se permettent, par une présomption illicite, de faire leur tournée dans toutes les Églises et les monastères soumis à l'inspection des évêques; que, même, ils osent citer à comparaître devant eux les clercs et les abbés, malgré leurs résistances et leurs protestations : ce qui, de toute façon, est une inconvenance et une infraction à l'autorité des canons. En conséquence, d'un consentement unanime, nous avons tous pensé que cet abus devait cesser. Si donc, par une présomptueuse témérité et abusant de leur puissance, ils se permettent, sans y être invités par l'abbé ou l'archiprêtre, d'exercer quelques fonctions dans ces mêmes paroisses ou dans ces monastères, ils seront de droit séparés de la communion de tous les évêques. »

On le voit, les expressions de la charte de Saint-Denis ne contiennent rien autre chose que certaines précautions rendues nécessaires par les violences et les empiétements des juges laïques de l'époque mérovingienne.

Bien loin d'accorder de nouveaux priviléges à l'Église, au point de vue judiciaire, les Mérovingiens ne firent que suivre sur ce point les errements de la cour de Byzance.

Charlemagne agit autrement. Il comprit que l'Église ne devait pas être exclue de sa part du pouvoir, dans une société formée par elle et constituée sur une base désormais exclusivement chrétienne.

Pendant les trois premiers siècles, la puissance judiciaire de l'Église s'était exercée pleine et entière, par suite de la nécessité que lui imposait le gouvernement hostile des Césars ; au IXe siècle, au contraire, cette même puissance s'épanouit comme un produit naturel de la reconnaissance des peuples, du besoin de la société nouvelle, et de la bienveillance des rois très-chrétiens.

Cependant elle disparut au milieu de la crise sociale que traversa l'empire d'Occident, de la fin du IXe au commencement du XIe siècle. Par nécessité encore, l'Église finit par élever la voix contre l'anarchie et les violences dont les peuples et le clergé étaient les victimes. Au nom de la justice et de la

rere; etiam et clericos vel abbates, ut eis præparent, invitos atque districtos ante se faciant exhibere: quod omnimodis nec religioni convenit, nec canonum permittit auctoritas. Unde omnes unanimiter censuimus sentientes, ut deinceps ista debeant emendare; et si præsumptione, vel potestate qua pollent, excepta invitatione abbatis vel archipresbyteri, in ipsa monasteria vel parochias aliquid fortasse præsumpserint, a communione omnium sacerdotum eos convenit sequestrari. »

Digitized by Google

civilisation opprimées, elle proclama plus haut que jamais les droits de sa liberté, de sa prééminence et de son autorité.

Laissons-la jouir de son triomphe, et revenons sur nos pas pour étudier un autre côté de la question.

L'immunité ecclésiastique ne consiste pas seulement dans le pouvoir de juger tout au moins les clercs; elle s'étend aussi aux propriétés appartenant à l'Église. Quels sont les droits de celle-ci sur les biens qu'elle a légitimement acquis? Sont-ils soumis aux impôts ordinaires?

Jusqu'en 313, cette question ne pouvait être soulevée. Proscrite, la société chrétienne n'avait, pour sauvegarder son droit de propriété, que la ressource des fictions légales autorisées par la législation alors en vigueur. Mais, aussitôt après la conversion de Constantin, la question de l'immunité, sous ce rapport, se présenta d'elle-même à l'attention des deux pouvoirs. Non-seulement l'Ancien et le Nouveau Testament, mais toute l'antiquité même profane s'accordant à reconnaître comme *sacrées* les propriétés affectées au culte, le christianisme, religion du chef de l'État, ne pouvait être exclu d'un privilége dont jouissaient les colléges des Arvales et des Flamines, les domaines du temple de Delphes, etc. De là les édits successifs qui forment dans le Code théodosien une grande partie du titre *de Episcopis, Ecclesiis et Clericis.*

Toutefois, on peut faire, à propos de l'immunité des biens, l'observation que nous avons faite sur l'immunité des personnes. Les successeurs de Constantin, grâce aux flatteries des hérétiques ariens, finirent par se considérer commes les pontifes suprêmes de la religion chrétienne, et devinrent de moins en moins favorables à la liberté de l'Église; ils essayèrent même d'assujettir les biens de celle-ci à leur capricieuse autorité.

Ces prétentions ne furent pas acceptées sans protestations. Saint Ambroise, notamment, proclama hardiment les droits de l'Église [1]; d'autant que les propriétés du culte chrétien se trouvaient placées par là dans une situation moins favorable que celles des prêtres païens [2].

[1] S. Ambros. *Epist. XX, ad Sororem*, n° 19 : « Ad imperatorem palatia pertinent, ad sacerdotem Ecclesiæ. »

[2] *Cod. Theodos.*, lib. XVI, tit. II, *De Episcopis*, leg. 15, 40. — Cf. Tillemont, *Emper.*, V, 59.

Digitized by Google

Le privilége dont nous parlons ne s'appliquait pas seulement aux édifices directement affectés au culte public; il s'étendait encore aux terres qui en dépendaient, aux familles qui les cultivaient ou qui étaient consacrées au service des autels[1].

Grâce aú respect professé par tous les peuples du monde, à cette époque, le principe de l'immunité des biens ecclésiastiques survécut aux invasions barbares, mais non pas sans avoir à souffrir de nombreuses atteintes. Néanmoins, ce ne furent pas les Mérovingiens qui firent le plus de mal à l'Église sous ce rapport. Charles Martel est le grand coupable.

Vainqueur des Sarrasins, il fit payer cher sa victoire. Presque toutes les propriétés ecclésiastiques et monastiques furent données par lui, en récompense, à ses compagnons d'armes. Pépin, Charlemagne et Louis le Débonnaire s'appliquèrent à réparer les effets de cette immense spoliation. Ils n'y réussirent qu'en partie.

Avouons-le franchement, tout en recommandant chaleureusement dans ses *Capitulaires*[2], le respect des priviléges et des immunités ecclésiastiques, le grand empereur chrétien émit en plus d'une occasion des principes empruntés à la cour de Byzance, et dont ne manquèrent pas d'abuser Charles le Chauve et tous les grands feudataires de la couronne.

L'invasion normande favorisa ces usurpations; en sorte que, pendant tout le cours du xe siècle, les droits de l'Église sur ses propriétés les plus sacrées parurent être à jamais abolis.

Cette mort n'était heureusement qu'apparente; elle produisit la résurrection du xie siècle.

Le xie siècle fut donc, à tous les points de vue, une époque de réaction en faveur de l'immunité ecclésiastique. Ce triomphe persévéra jusqu'au xiiie siècle. Alors commença une opposition, une lutte et des péripéties qu'il n'entre pas dans notre plan de retracer. Le concile de Trente fit entendre les dernières protestations solennelles[3]. Après les parlements, la Révolution de 1789 acheva l'œuvre de destruction.

Mais, demandera plus d'un lecteur, l'Église cherche-t-elle

[1] *Cod. Theodos.*, loc. cit., leg. 10, 14, 26, 29.

[2] Baluz. *Capitul.*, t. I, lib. VI, nos 103, 109, 116, 164, 245, 366, etc. Le no 366 reproduit le décret de Constantin à Ablavius, dont nous avons parlé plus haut, et dont l'authenticité a été vengée par Tillemont contre Godefroy.

[3] *Concil. Trident.*, sess. XXII, c. xi; sess. XXV, c. iii et xx.

Digitized by Google

à ressaisir les pouvoirs dont elle fut en possession pendant tant de siècles?

Nullement. Elle revendique seulement ceux qui lui sont nécessaires pour remplir librement sa mission régénératrice et surnaturelle.

Cependant la constitution politico-religieuse du moyen âge, et les liens étroits qui faisaient autant de familles des premières communautés chrétiennes ayant été partout détruits, l'Église est par là même reléguée dans sa sphère purement spirituelle. Sera-ce pour le bien de l'humanité? Il est permis d'en douter à la vue de l'abîme qui nous menace.

Quoi qu'il en soit, dans l'état actuel des choses, le *pouvoir social* de l'Église n'a plus lieu de se produire. Pour qu'il pût de nouveau s'exercer, il faudrait une révolution complète et miraculeuse impossible à prévoir. Toute crainte de ce côté est donc pure chimère.

Mais alors à quoi bon la thèse historique que nous venons de développer? Elle a une double utilité, que nous livrons à l'attention de tout esprit sérieux et réfléchi. Elle justifie d'abord tout le passé de l'Église; elle démontre ensuite que le principat sacré du souverain Pontife repose sur un autre fondement que sur les concessions royales de Pépin et de Charlemagne. En conséquence, en le détruisant, on a porté atteinte, non pas seulement à un pouvoir antique et sacré, mais à une institution dont le fondement reposait sur la parole même du Christ.

## II

### DE L'EXEMPTION MONASTIQUE.

Le précepte royal en faveur de l'abbaye de Saint-Denis *interdit aux évêques l'entrée du monastère*. Nous sommes donc naturellement amené à étudier la question des *exemptions monastiques*.

Ne lit-on pas dans tous les livres classiques que ce privilége est une invention des papes du moyen âge, qui ont voulu par là amoindrir l'autorité épiscopale et agrandir la leur? Dans ses *Annales bénédictines*, Mabillon[1] a rétabli la vérité sur ce point;

[1] Thomassin (*Discipl. eccles.*, part. I, lib. III, cap. XXXVI-XXXVIII) a éga-

Digitized by Google

mais ses rectifications sont restées enfouies dans les in-folio qui les renferment. Qui lit Mabillon parmi nos savants modernes?

En présence d'une erreur aussi persistante, et si pleine de conséquences désastreuses au point de vue des saines doctrines, il nous a semblé très-utile de faire connaître au public lettré de la *Revue, les vraies origines* et la notion exacte de *l'immunité ou exemption monastique.*

Pour bien comprendre ce que nous allons dire, il est bon de se rappeler que, dans les premiers siècles de l'Église, chaque diocèse formait une famille, placée sous la direction paternelle de l'évêque ; en sorte que même les simples fidèles ne pouvaient se présenter devant une autre communauté chrétienne sans une lettre de recommandation de leur propre évêque. Ils ne faisaient *aucun acte religieux* sans l'assentiment de ce dernier qui, en vertu de leur baptême, avait sur eux tous les droits d'un père spirituel. Nous en avons vu la preuve dans les canons apostoliques et dans les décrets du premier concile d'Arles.

Aujourd'hui encore, l'Église, gardienne par excellence des anciennes traditions, conserve dans sa discipline un dernier vestige de ces antiques observances de la société chrétienne. Personne ne peut entrer dans les ordres sacrés sans l'assentiment de l'évêque du lieu de son baptême.

Ce principe a été la source de toutes les exemptions monastiques.

En effet, composées d'hommes venus de toutes les provinces de l'empire romain, les communautés monastiques se présentèrent, dès l'origine, comme une réunion *d'étrangers*, sur laquelle l'évêque du lieu ne pouvait prétendre, selon l'antique discipline, qu'une juridiction limitée.

En outre, fondées le plus souvent sur un terrain libre, en dehors des domaines de l'Église, et pour une destination étrangère à la cléricature, elles étaient, par le fait même, exemptes de la direction suprême de l'Ordinaire, à laquelle étaient alors soumises toutes les propriétés ecclésiastiques de chaque diocèse.

lement reconnu et savamment exposé cette même thèse; encore que son but et tous ses efforts aient tendu à combattre le principe de l'immunité monastique. Il a écrit sous l'empire des préjugés de son temps; nous nous contenterons de laisser parler les faits.

Digitized by Google

Ainsi, juridiction spirituelle plus ou moins indépendante, et propriétés séparées de l'administration diocésaine, telle fut, dès l'origine, la double base sur laquelle furent fondées les immunités monastiques.

Mais pour qu'on ne nous accuse pas d'énoncer une théorie sans preuves, interrogeons les monuments historiques relatifs à cette importante question.

Les premiers documents contenant en germe tous les principes que nous venons d'énoncer, sont les deux réponses de saint Épiphane et de saint Jérôme aux récriminations de Jean de Jérusalem. Ce patriarche, accusé d'origénisme par le saint évêque de Salamine, essaya de prendre l'offensive en se plaignant, entre autres, de ce que ce dernier avait ordonné prêtre, sans son consentement, Paulinien, frère de saint Jérôme et moine du monastère de Bethléem, situé dans le diocèse de Jérusalem.

« Mais, répondit saint Épiphane, au sujet de l'ordination de Paulinien [1], nous ne t'avons nui en rien, nous ne t'avons fait aucune injure, et nous ne t'avons violemment extorqué quoi que ce soit. *C'est dans un monastère de frères, et de frères étrangers, qui n'avaient aucun devoir à remplir envers ton autorité diocésaine.....* que nous l'avons ordonné diacre, puis prêtre .. Tout cela a été fait, comme je l'ai dit, dans la charité du Christ, dont ma petitesse s'imaginait jouir à tes yeux; et de plus c'est *dans un monastère qu'a eu lieu l'ordination, et non dans une Église épiscopale qui te fût soumise.* »

Évidemment, le saint évêque suppose, comme un principe déjà généralement accepté, qu'un monastère, principalement lorsqu'il était habité par des *étrangers*, était, par le fait même, exempt de la juridiction de l'Ordinaire.

Dans l'opuscule contre le même patriarche qu'il adressa à son ami Pammachius, saint Jérôme émet implicitement la même doctrine. Jean de Jérusalem l'accusait de transformer son monastère en principauté indépendante et schismatique.

[1] S. Epiphan. *Epist. ad Joannem Epis. Hierosol.*, nis 1 et 2, apud *Patrol. lat.*, t. XXII, col. 517-518, et apud *Patrol. græc.*, t. XLIII, col. 380-382 : « Nihil tibi nocuimus, nihil injuriæ fecimus, nec quicquam violenter extorsimus. *In monasterio fratrum, et fratrum peregrinorum qui provinciæ nihil tuæ deberent.....* ordinavimus diaconum, et, postquam ministravit, rursum presbyterum..... Hæc ita acta sunt, ut locutus sum, in caritate Christi, quam te erga parvitatem nostram habere credebam : *quanquam in monasterio ordinaverim, et non in paræcia quæ tibi subjecta sit.* »



Digitized by Google

L'intrépide Docteur lui répond [1] : « Nous scindons l'Église, nous qui, il y a peu de mois, à l'approche de la fête de la Pentecôte, alors qu'une éclipse de soleil faisait craindre au monde entier l'avénement du Souverain Juge, *avons présenté à baptiser à vos prêtres quarante personnes d'âge et de sexe différents? Et cependant il y avait dans notre monastère jusqu'à cinq prêtres* QUI AURAIENT PU USER DE LEUR DROIT DE LES BAPTISER. Mais ils n'ont pas voulu faire quoi que ce soit qui pût provoquer votre humeur, de peur de vous fournir un prétexte de garder le silence au sujet de la foi. N'est-ce donc pas vous qui faites schisme, vous qui ordonnez à vos prêtres de Bethléem *de refuser à Pâques le baptême à nos Compétents;* de telle sorte que nous avons été contraints *de les envoyer recevoir le baptême à Diospolis de la main du saint confesseur l'évêque Denis?* On nous accuse de scinder l'Église, nous qui, *en dehors de notre Cloître, ne possédons pas une seule église!..... Si nous nous cantonnons dans notre principauté, montrez l'évêque constitué par nous* dans votre diocèse. »

Il n'est pas nécessaire, ce nous semble, de faire ressortir toute la portée de ce passage, rapproché surtout de celui de saint Épiphane. Saint Jérôme se pose nettement comme ayant le droit de faire baptiser par ses prêtres les catéchumènes instruits dans son monastère (Et CERTE *quinque presbyteri erant in monasterio,* QUI SUO JURE POTERANT BAPTIZARE). Par pure condescendance et pour le bien de la paix, il les présente aux prêtres préposés par le patriarche à l'Église de Bethléem; sur le refus de ces derniers, il les envoie à Diospolis recevoir de la main de l'évêque de cette ville le sacrement de la régénération.

[1] S. Hieron., *Lib. contra Joannem Hierosolym.*, n° 42, apud *Patrolog. lat.*, t. XXIII, col. 393-394 : « Nos scindimus Ecclesiam, qui ante paucos menses, circa dies Pentecostes, cum, obscurato sole, omnis mundus jamjamque venturum judicem formidaret, *quadraginta diversæ ætatis et sexus presbyteris tuis oblulimus baptizandos? Et certe quinque presbyteri erant in monasterio* QUI SUO JURE POTERANT BAPTIZARE; *sed noluerunt quidquam contra stomachum tuum facere,* ne et hæc tibi de fide reticendi daretur occasio. An non tu potius scindis Ecclesiam, qui præcepisti Bethléem presbyteris tuis : ne competentibus nostris in Pascha baptismum traderent, *quos nos Diospolim ad confessorem et episcopum misimus Dionysium baptizandos?* Ecclesiam scindere dicimur *qui extra cellulas nostras* locum Ecclesiæ non habemus?....» N° 43. « Si proprium defendimus principatum, ostende nos in parœcia tua habere episcopum. »

Digitized by Google

Une telle conduite, au IVe siècle surtout, ne peut s'expliquer que par le droit, implicitement reconnu, de l'exemption monastique. Car, à cette époque, le baptême était réservé exclusivement à l'évêque et aux prêtres à qui celui-ci en confiait directement l'administration.

En outre, le saint abbé de Bethléem repousse l'accusation d'élever autel contre autel, en répondant que, EN DEHORS DE SON CLOITRE, *il n'a la charge d'aucune Église*. Il considérait donc comme exempt de la juridiction diocésaine l'oratoire bâti *à l'intérieur du monastère*, et les fonctions sacrées qu'on y remplissait.

Ce principe de l'indépendance des moines pour tout ce qui concernait l'intérieur du monastère, ressort avec non moins d'évidence de la lettre de saint Athanase à Dracontius[1]. Cet abbé exerçait les fonctions sacerdotales dans l'intérieur de son monastère et étendait même son zèle sur les populations environnantes. Élu évêque d'une petite localité voisine, il refusa obstinément de quitter sa solitude pour entrer dans les rangs de la milice épiscopale. S'il n'avait pas été dans une position indépendante, saint Athanase eût été en droit de lui commander. Or il s'en garde bien. Il se contente de faire appel à sa foi, au bien de l'Église en péril, aux exemples de dévouement qui s'étaient produits dans des circonstances analogues.

Toutefois, il faut l'avouer, cette entière exemption de toute juridiction ecclésiastique était trop sujette aux abus, et trop contraire aux règles canoniques pour subsister longtemps.

Le Concile de Chalcédoine s'en préoccupa. Dans son quatrième canon il s'exprime ainsi[2] : « Que ceux qui remplissent vraiment et sincèrement les devoirs de la vie monastique soient entourés du respect qui leur convient. Mais comme quelques-uns, sous prétexte de monachisme, jettent le trouble dans les Églises et les affaires civiles, et témérairement et sans aucune discré-

[1] S. Athanas. *Opp.* apud *Patrolog. græc.*, t. XXV, p. 513.

[2] Mansi, *Concil*, VII, 359 : « Qui vere et sicere monasticam ducunt vitam, convenienti honore digni habeantur. Quoniam autem nonnulli monachi prætextu utentes et ecclesias et negotia civilia perturbant, et temere et citra ullam discriminis rationem in urbibus circumcursantes, *quin etiam monasteria sibi constituere studentes*, visum est nullum usquam ædificare *nec constituere posse monasterium*, præter sententiam ipsius civitatis episcopi, monachosque qui sunt in unaquaque regione et civitate episcopo subjectos esse. »

Digitized by Google

tion errent à travers les villes; comme d'autres, au contraire, *se bâtissent à eux-mêmes des monastères* pour y vivre indépendants, il nous a paru bon de statuer que personne désormais ne pourra *construire et constituer un monastère* sans l'assentiment de l'évêque de la cité, et que *tous les moines établis à la ville et à la campagne seront soumis à l'évêque.* »

En étudiant sans parti pris ce fameux décret, on s'aperçoit qu'il vise uniquement à extirper un abus intolérable. Des hommes indignes, voulant mener une vie à l'abri de tout contrôle, se revêtaient de l'habit monastique et se livraient au vagabondage. D'autres bâtissaient un monastère, y réunissaient quelques esclaves fugitifs, et, se couvrant de l'immunité monastique, se constituaient indépendants de toute juridiction ecclésiastique. Le saint Concile, pour couper court à un pareil désordre, décrète que dorénavant l'assentiment de l'évêque diocésain sera requis pour la fondation d'un monastère.

Cette partie du canon du concile, bien que nouvelle, fut généralement acceptée par toute l'Église. Il n'en fut pas de même de celle qui soumettait tous les moines à la juridiction de l'Ordinaire.

On se demande si cette sentence, portée contre les moines gyrovagues ou indignes, n'était pas trop sévère à l'égard de ces moines vénérables que les Pères du Concile avaient proclamés, au debut de leur décret, dignes de tous les respects. En Orient comme en Occident, on essaya de sauvegarder la liberté monastique et l'autorité épiscopale. En conséquence, il fut établi, tout au moins en vertu de la coutume, que le fondateur d'un monastère serait libre de déterminer lui-même l'évêque à la juridiction duquel serait assujettie la nouvelle communauté.

En Orient, les patriarches, et surtout celui de Constantinople, furent généralement choisis de préférence [1]. Saint-Germain, patriarche de Constantinople, affirmait au commencement du VIIIe siècle, que ce droit patriarcal remontait à *un temps immémorial* [2]. Or, en vertu de cette coutume:

[1] Thomassin, *De Disciplin. eccles.*, part. I, lib. III, cap. XXXIV.

[2] Id., *ibid.*, « Per longam non scriptam ecclesiasticam consuetudinem quæ pro canonibus servata est, tanto tempore quanti memoria haberi non potest. »

Digitized by Google

devenue canonique, les évêques ordinaires n'avaient plus aucune espèce de juridiction sur les monastères ainsi donnés aux patriarches. Ceux-ci y établissaient les abbés et les prévôts, les visitaient par leurs délégués, avaient la collation des bénéfices ecclésiastiques qui y avaient été annexés. Ils se réservaient même la ratification des contrats de mariage [1] qui avaient lieu dans les terres appartenant à ces monastères. Comme signe de cette dépendance du patriarche, un poteau, marqué du signe de la croix, était fixé à l'entrée du domaine favorisé de cette exemption singulière.

Jamais assurément les papes, au moyen âge, ne se réservèrent un pouvoir aussi absolu sur les abbayes, même *nullius diœcesis*, de l'Occident.

Étudions ce point important.

Il fautd escendre jusqu'au milieu du v^e siècle pour rencontrer, en Occident, un monument concernant un débat quelconque sur l'exemption monastique. Mais aussitôt que cette question surgit. la liberté des moines est proclamée comme un droit par les plus saints évêques de la Gaule et de l'Afrique, avant même que l'autorité souveraine du pape ait fait entendre sa voix.

Le premier conflit connu fut suscité par Théodore, évêque de Fréjus. Il prétendit exercer pleine juridiction sur l'abbaye de Lerins, qui était dans le ressort de son diocèse. Le bienheureux Fauste, plus tard évêque de Riez, qui en était abbé, s'opposa avec énergie à ces prétentions. Outre les droits acquis par la coutume, il alléguait *les conditions formelles posées par saint Honorat, fondateur du monastère*, et agréées par saint Léonce, prédécesseur de Théodore [2].

Le conflit prenant un caractère de jour en jour plus fâcheux, le pieux archevêque d'Arles, Ravennius, réunit dans son Église métropolitaine, vers l'an 452, un certain nombre de ses collègues de la Viennoise et de la Narbonnaise, et de concert avec eux, formula un compromis, qui fut accepté de part et d'autre, encore qu'il parût trop peu favorable aux moines, aux yeux de plusieurs évêques amis de Fauste [3].

En vertu de cette décision conciliaire, l'évêque devait par-

[1] Thomassin, *loc. cit.*, n° 9.
[2] Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. I, n° 39. — Mansi, *Concil.*, VII, 907.
[3] Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. I, n° 40.

Digitized by Google

donner à l'abbé les torts vrais ou prétendus qu'il disait avoir subis; de son côté, Fauste devait consentir à remettre les choses sur le pied où elles étaient du vivant du bienheureux Léonce. En conséquence, *les clercs et les ministres des autels*, sans doute les prêtres et les diacres du monastère, ne seraient désormais ordonnés que par l'évêque de Fréjus en personne, ou *du moins par un prélat de son choix ;* de lui encore les moines recevraient le saint chrême, employé dans l'administration des sacrements; les néophytes catéchisés et baptisés par les moines devaient recevoir de sa main la confirmation. Enfin l'abbé s'engagerait à ne plus admettre à sa communion, ni employer dans le saint ministère, des clercs étrangers non agréés par l'évêque. Mais, en retour, celui-ci devait reconnaître que tous les religieux non engagés dans la cléricature, étaient exclusivement soumis à la juridiction de leur abbé; en sorte qu'aucun d'eux, sans l'autorisation de ce dernier, ne pouvait être contraint d'entrer dans les rangs du clergé. « Car, ajoutaient les Pères du Concile [1], si la raison et la religion exigent que les clercs, pour l'ordination, aient égard au respect qu'ils doivent à l'évêque, il est aussi convenable *que tous les membres laïques du monastère soient soumis exclusivement et en toute liberté à la discipline et à la volonté de leur propre abbé*, qu'ils ont eux-mêmes élu : D'AUTANT QUE TELLES ONT ÉTÉ LES DISPOSITIONS ÉTABLIES IL Y A LONGTEMPS PAR LE FONDATEUR MÊME DU MONASTÈRE. »

Ces dernières expressions sont d'une extrême importance. Elles nous révèlent un point de la jurisprudence monastique qui a joué le principal rôle dans l'histoire des exemptions pendant plus de huit siècles. Saint Bernard lui-même, quoique très-opposé à l'extension abusive des priviléges monastiques, faisait exception en faveur de ceux qui reposaient sur la volonté des fondateurs. « Il y a un certain nombre de monastères, s'écriait-il [2], situés dans divers diocèses, qui ont été

[1] Mansi, *Concil.*. VII, 908 : « Hoc enim et rationis et religionis plenum est ut clerici ad ordinationem episcopi debita subjectione respiciant; *laica vero omnis monasterii congregatio ad solam ac liberam abbatis proprii* quam sibi ipsa elegerit, ordinationem dispositionemque pertineat : *regula quæ a fundatore ipsius monasterii dudum constituta est, in omnibus custodita.* »

[2] S. Bernard, *De Considerat.*, lib. III, c. IV, n° 18 : « Nonnulla tamen monasteria, sita in diversis episcopatibus, quod specialius pertinuerint ab ipsa sui fundatione ad Sedem apostolicam pro voluntate fundatorum, quis,

Digitized by Google

placés par la volonté même des fondateurs sous la dépendance particulière du Siége apostolique, qui l'ignore ? Mais autre chose est ce que la dévotion produit par libéralité, autre chose ce qu'ourdit l'ambition impatiente du joug. »

On le voit par le Concile d'Arles, cette discipline était en pleine vigueur au milieu du v^e siècle. Il ne faut donc pas s'étonner de la voir confirmée solennellement par le Concile de Carthage de l'an 525. La décision qui y fut promulguée mérite une attention spéciale.

Au commencement de la seconde session, un des diacres préposés à la porte du *sacrarium* où les Pères étaient réunis, vint prévenir que Pierre, abbé d'un monastère de la Byzacène, demandait à être introduit avec plusieurs de ses moines. La requête ayant été agréée, le vénérable abbé déposa entre les mains de l'un des notaires du Concile une supplique dans laquelle il implorait l'assistance de Boniface, primat de Carthage, et de toute l'assemblée, contre les violentes usurpations de Libératus, primat de la Byzacène. La conduite de ce dernier fut l'objet d'une réprobation générale. Lecture faite des pièces du procès, le Concile promulga le décret suivant [1] : « Tous les monastères sans exception seront, *comme ils l'ont toujours été*, exempts de toutes manières de la condition du clergé séculier soumis à la juridiction de l'Ordinaire. »

Or, parmi les pièces produites, le notaire Rédemptiolus lut une lettre fort intéressante du même abbé Pierre au primat de Carthage :

« Nous avons appris, y disait-il [2], que Libératus, évêque du premier

nesciat? Sed aliud est quod largitur devotio, aliud quod molitur ambitio impatiens subjectionis. » Cf. Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. II, n° 19, an. 525 : « Ex his colligitur, eum fuisse per id tempus in Africa usum, quem etiam in Oriente maxime viguisse constat, ut monasteria in quacumque demum diœcesi vel provincia fundarentur, illius tamen jurisdictioni immediate subjecta essent cui illa subjacere voluissent fundatores, si modo in prædio liberot et ab ecclesiæ principis potestate seu possessione alieno constructa essen- et ab hominibus quidem liberis, qui nec ratione conditionis, nec ratione ordinis seu clericatus, diœcesano episcopo essent obnoxii. Nullum tutius, nullum privilegii indubitatius fundamentum est, inquit eruditissimus Thomassinus. » (*Discipl. eccl.*, part. I, lib. III, c. xxxi, n° 9.)

[1] Mansi, *Concil.*, VIII, 656 ; « Erunt igitur omnia omnino monasteria, *sicut semper fuerunt, a conditione clericorum modis omnibus libera.* »

[2] Mansi, *Concil.*, VIII, 653 : « Perlatum est ad nos quod S. Liberatus, episcopus primæ sedis provinciæ Byzacenæ, beatitudinis vestræ de nomine nos-

Digitized by Google

siége de la Byzacène, avait porté plainte contre nous devant votre Béatitude. Et certes nous avons été étonnés que sa prudence s'occupât de nous qui, après avoir méprisé tous les biens de ce monde pour être affranchis de toute servitude, n'avons rien tant à cœur que de ne servir que Dieu seul. Nous n'avons pas été moins surpris d'apprendre que ce même prélat prétendait que nous étions nécessairement sujets de la province de la Byzacène ; car *ce n'est pas seulement des diverses parties de l'Afrique, mais encore des pays au delà de la mer que nous nous sommes rassemblés* dans le lieu que nous habitons; *et jamais nous ne nous sommes rendus sujets de personne.* En effet, nous l'affirmons, *notre monastère a été fondé aux frais de nos parents ou de personnes religieuses*, et non pas de l'évêché de Libératus ; il a été consacré, nous l'avouons, par le saint évêque Réparatus de Puppianum, de l'Afrique proconsulaire ; mais c'était une nécessité, tant que la sainte Église de Carthage, *à la juridiction de laquelle nous nous soumettions*, était privée de pasteur. »

Nous avons tenu à citer ce long passage, parce qu'il énumère toutes les raisons canoniques sur lesquelles on s'appuyait alors pour revendiquer le privilége de l'exemption monastique. La fondation était faite en dehors des fonds et des domaines diocésains, par les parents ou les amis des religieux, et des membres de la communauté appartenant à diverses provinces ne pouvaient pas être sujets de l'évêque du lieu où ils étaient réunis. Dans ce cas, les fondateurs pouvaient faire faire la dédicace de leur basilique par l'évêque qu'il leur plaisait de choisir, et ils étaient libres de se soumettre à la juridiction du primat ou même de tout autre évêque. C'est ce qui ressort non-seulement de ce qui précède, mais encore et surtout de ce qui suit :

« Donnez un libre cours à votre justice, ajoutait l'abbé Pierre [1],

tro querelam movisse videatur. Et satis mirati sumus ejus sanctitatis prudentiam *de nobis*, qui, contemptis facultatibus nostris, *ut a conditione liberi efficeremur*, Deo nostro servire decrevimus, mentionem facere juberet diceretque quod conditione Byzacenæ provinciæ teneamur obstricti, *cum constet nos de diversis locis Africanis, vel de transmarinis, ad hunc nostrum locum* in quo esse videmur, *congregatos fuisse et nunquam alicui obnoxios fecisse*..... *Monasterium enim* in quo, Domino protegente, esse videmur, *sumptu parentum nostrorum, vel aliorum religiosorum fundatum esse firmamus. A sancto Reparato, episcopo Puppianensi provinciæ Proconsularis*, dedicatum esse non silemus; et quousque proprium episcopum hæc sancta Ecclesia Carthaginensis haberet sustinuimus. »

[1] Mansi, *ibid.* : « Currente justitia, a jugo nos clericorum, quod neque nobis, neque patribus nostris, quisquam superponere aliquando tentavit. eruere digneris. Num docemus monasterium de Præcisu, quod in medio ple-

Digitized by Google

et daignez nous délivrer du joug auquel sont soumis les clercs, et que personne jusqu'ici n'a jamais tenté de nous imposer, ni à nous ni à nos Pères. Apprendrons-nous à notre vénérable adversaire que le monastère de Précis, situé au milieu de la population de l'Église de Leptine, laissant de côté l'évêque de ce lieu, pourtant si proche, s'est placé sous la protection de l'évêque du vicus d'Atère, qui en est fort éloigné ? Et le monastère de Bacca, tout près de l'Église Maximiana, ne s'est-il pas mis sous l'autorité du primat de la province de Byzacène ? Nous ne pouvons passer sous silence surtout le monastère d'Adrumète, qui, sans avoir égard à l'évêque de ladite cité, a constamment pris ses prêtres en Italie. Ainsi donc ces divers monastères, pour faire preuve de la liberté dont ils jouissent, auront pris, selon leur bon plaisir, différents évêques pour pères spirituels ; et l'on pourra nous dénier la même liberté à nous qui avons choisi pour protecteur le saint siége de cette Église de Carthage, la maîtresse de toute l'Église d'Afrique ? »

Ainsi s'exprimait le saint abbé Pierre dans l'une de ses suppliques. Parmi les documents qu'il produisit à l'appui, se trouve une charte d'un saint évêque, nommé Boniface, primat de la Byzacène. Comme elle complète les notions que nous recherchons sur l'état des exemptions à cette époque, nous la reproduisons en entier. Elle avait été adressée à des moniales d'un monastère de son diocèse.

« Ayant reçu, y lisons-nous [1], la supplique de votre chasteté, j'ai

bium Leptiminensis Ecclesiæ ponitur, prætermisso eodem episcopo vicino, vico Ateriensis Ecclesiæ episcopi consolationem habere, qui in longinquo positus est. Et Baccense monasterium, quod Maximianensi Ecclesiæ vicinum est, ad consolationem Primatis Byzacenæ provinciæ se conferre. Nam et de Adrumetino monasterio nullo modo silere possumus qui, prætermisso ejusdem civitatis episcopo, de transmarinis partibus sibi semper presbyteros ordinaverunt. Et cum sibi diversa monasteria, ut ostenderent libertatem suam unicuique prout visum est, a diversis episcopis consolationem quæsierint; quomodo nobis denegari poterit, qui hac sede sancta Carthaginensis Ecclesia quæ prima totius Africanæ Ecclesiæ habere videtur, auxilium quæsivimus ? »

[1] Mansi, *Concil.*, VIII, 654-655 : « Vestræ sanctimoniæ libellum recipiens, dum intente percurrerem attentius auscultavi quid in se contineret. Quapropter reciprocum præmittens salutationis obsequium, insinuo, *semper servorum Dei vel ancillarum monasteria liberum habere arbitrium a conditione omnium clericorum; quorum priscorum Patrum sequentes ritum, etiam vestrum monasterium hoc habere et in vobis manere in ævum.* Unde per hanc vos auctoritatem duximus commonendas ut licentiam habeatis unde volueritis spiritalem sumere cibum, liberam in omnibus facultatem habentes. Si quis autem contra hoc salubre venire voluerit præceptum, rigorem illico sentiat ecclesiasticum. Ergo, ut superius connexuimus, hanc vobis attribuimus licentiam, ut quem velitis vobis corrogetis presbyterum, qui vobis in

Digitized by Google

pesé attentivement, en la lisant, tout ce qu'elle contenait. En conséquence, en vous renvoyant mes salutations, je dois vous dire que, selon moi, *les monastères des serviteurs et des servantes de Dieu doivent toujours être exempts de la condition imposée aux clercs. Donc, marchant sur les traces des anciens Pères, nous déclarons votre monastère déjà pourvu de ce privilége et devant en jouir à jamais. D'où il suit que,* en vertu de notre autorité, nous déclarons *que vous avez la liberté de recevoir la nourriture spirituelle de qui il vous plaira, ayant sur ce point plein et entier pouvoir.* Si quelqu'un entreprenait de contrarier ce salutaire précepte, qu'il éprouve aussitôt la rigueur des censures ecclésiastiques. Ainsi, comme nous venons de le dire, nous vous accordons la faculté de choisir le prêtre que vous voudrez pour remplir dans votre monastère les fonctions sacrées, et le ministère de direction spirituelle. Mais que tout prêtre célébrant les saints mystères dans votre oratoire ait soin de réciter le nom du Primat, afin d'écarter toute semence de schisme ; que Dieu vous conserve dans sa crainte, ce que nous le prions de vous accorder. Donné le jour des Calendes de mai, la vingt et unième année du très-glorieux roi Trasamond (le 1er mai 517). »

L'importance des deux documents que nous venons de traduire n'échappera à personne. Ils renferment, en effet, tous les éléments qui constituèrent plus tard les plus larges extensions de l'immunité monastique. Certes, aucune abbaye du XIe siècle ne jouit d'une liberté plus grande que celle des moines d'Adrumète et des moniales de la Byzacène.

Citons néanmoins encore la décision d'un autre concile de Carthage, tenu neuf années seulement après le précédent, en 534 [1].

Félicianus, évêque de Ruspe, ayant demandé au concile s'il devait observer les priviléges d'exemption concédés par saint Fulgence, son prédécesseur, au monastère qu'il avait fondé dans son diocèse, Félix, évêque de Zactara en Numidie, se leva, et s'exprima ainsi, au nom de tous les Pères assemblés [2] :

monasterio peragat sacrosancta, et illa quæ ad normam pertinent unitatis celebranda usque in perpetuum. Et si quis presbyterorum ibidem in monasterio divina celebraverit mysteria, ipsius primatis altario Domini nomen recenseatur, ut jurgiorum semina in omnibus careant. (*Hic supscriptio.*) Deus vos in timore suo conservet, quod oramus. Data sub die Kal. Maii, XXI gloriosissimi regis Trasamandi. »

Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. II, n° 17; — Mansi, *Concil.*, VIII, 841.

[2] Mabillon et Mansi, *loc. cit.* : « De monasterio abbatis Petri, ubi nunc Fortunatus abbas constitutus est, quæ, temporibus sanctæ memoriæ Bonifacii, *in universali concilio* (Africæ), nobis etiam præsentibus, acta sunt, in-

Digitized by Google

« Quant au monastère de l'abbé Pierre, dont Fortunat est aujourd'hui constitué abbé, que *la décision prise dans le concile général* (de toute l'Afrique) en notre présence, du vivant de Boniface, de sainte mémoire, *demeure inviolable. Mais les autres monastères n'en doivent pas moins jouir d'une liberté absolue*, une fois sauvegardées certaines exceptions déterminées par les canons de cette assemblée et qui se réduisent à ceci : toutes les fois que les moines voudront faire ordonner des clercs pour le besoin du monastère, ce sera l'évêque de la localité ou de la cité dans laquelle est situé ledit monastère qui remplira gratuitement cette fonction, *sauve la liberté des moines*. Il ne devra donc rien revendiquer pour lui-même en dehors de ce droit d'ordination, ne les soumettant à aucune des obligations ni des charges imposées aux clercs. En effet, un évêque ne doit jamais établir son siége dans un monastère, et ceux qui l'ont fait ne doivent pas y rester ; et ils ne doivent assujettir les moines *à aucune obligation, quelque légère qu'elle soit*, à l'exception du droit d'ordonner leurs clercs, *s'ils en veulent*. Car il est de toute convenance que les moines soient sous la puissance exclusive de leurs abbés. Et lorsque les abbés viendront à décéder, que ceux qui doivent être ordonnés à leur place soient élus par le suffrage de la communauté, et que l'évêque ne s'arroge ni ne revendique pour lui l'office de cette élection. Si quelque démêlé, ce qu'à Dieu ne plaise, s'élevait parmi les moines, qu'il soit dirimé par l'assemblée et le jugement des abbés ; ou, si le scandale persévère, que cette cause et toutes celles de ce genre soient portées au tribunal des Primats de chaque province. Pendant le saint sacrifice, que les prêtres moines récitent le nom de ceux qui les ont ordonnés, c'est-à-dire des évêques dans les diocèses desquels sont situés lesdits monastères ; car le bien de la paix l'exige. »

Tels sont les décrets, autrefois célèbres, des deux conciles de

convulsa permaneant. *Cætera vero monasteria etiam ipsa libertate plenissima perfruantur*, servatis limitibus conciliorum (canonum?) suorum in hæc duntaxat, ut quandocumque voluerint sibi clericos ordinare, vel oratoria monasteriis dedicare, episcopus in cujus plebe vel civitate locus monasterii consistit, ipse hujus muneris gratiam compleat, *salva libertate monachorum* ; nihil sibi in eis præter hanc ordinationem vindicans, neque ecclesiasticis eos conditionibus, aut angariis subdens. Oportet enim in nullo monasterio quemlibet episcopum cathedram collocare ; aut qui forte habuerint, habere ; *nec aliquam ordinationem, quamvis levissimam*, nisi clericorum, si voluerint habere. Esse enim debent monachi in abbatum suorum potestate. Et quando ipsi abbates de corpore exierint, *qui in loco eorum ordinandi sunt, judicio et congregationis eligantur;* nec officium sibi hujus electionis vindicet, aut præsumat episcopus. Si qua vero contentio, quod non optamus, inter monachos exorta fuerit, ut ista abbatum aliorum concilio sive judicio finiatur : aut si scandalum perseveraverit, ad Primates uniuscujusque provinciæ universæ causæ monasteriorum judicandæ perducantur. Inter sacrificia vero ordinatores suos tantummodo, id est, episcopos plebium ubi monasteria sunt, recitent : hoc enim convenit paci. »

Digitized by Google

Carthage sur l'immunité monastique. Or aucun de ceux qui ont quelque notion du droit canonique, n'ignore de quelle autorité ont joui dans l'Église les décisions des conciles de l'Afrique. Elles étaient presque égales à celles des conciles œcuméniques. Il ne faut donc pas s'étonner si les canons que nous venons de citer, ont constitué la jurisprudence de l'Église relativement à l'immunité monastique. Aussi les évêques de France, dans leurs fondations, les ont-ils invoqués comme une règle vénérable qui devait être inviolablemeut observée [1]. Et sainte Radegonde, en faisant reconnaître par le concile de Tours [2] l'immunité du monastère qu'elle venait de fonder à Poitiers, n'a fait que se conformer à la coutume de son temps, et user de son droit incontestable de fondatrice, ainsi que cela résulte de tout ce qui précède.

Jusqu'ici la papauté n'est pas intervenue. Les lois canoniques se sont formées sur l'immunité des moines avant que le Saint-Siége y ait fait sentir le poids de son autorité suprême.

Toutefois, il faut l'avouer, tout semblait l'inviter à prendre en main *cette cause majeure*. En Afrique, aussi bien qu'en Orient, les primats et les patriarches étaient saisis du droit de se constituer les défenseurs des monastères; et en vertu de la simple volonté des fondateurs, ils exerçaient sur lesdits monastères une juridiction directe et ordinaire, à l'exclusion de l'évêque diocésain. Évidemment, ce qui était permis au primat de Carthage et au patriarche de Constantinople ne pouvait être légitimement interdit au souverain Pontife. C'était un droit qui lui appartenait, non pas seulement en vertu d'une volonté humaine, comme celle d'un fondateur, mais encore et surtout en vertu de sa puissance souveraine dans l'Église. Les papes n'usèrent pourtant qu'exceptionnellement de ce pouvoir pendant les huit premiers siècles ; et l'on peut même dire que, même au XIe et au XIIe siècle, ils ne concédèrent que rarement à des abbayes le privilége d'une indépendance complète à l'égard de l'évêque diocésain. On compte, dans l'histoire de l'Église, les monastères jouissant du titre d'*abbaye*

[1] Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. XIV, n° 63 (an. 658), n° 64 ; lib. XV, n° 28 (an. 663), etc.

[2] Id., *ibid.*, lib VI, n° 32 (an. 566).

Digitized by Google

*nullius diœcesis*. Nous l'avons vu, les patriarches de Constantinople se montrèrent beaucoup moins scrupuleux.

Le premier exemple d'une fondation monastique placée sous la protection directe du Saint-Siége, a été donné par saint Césaire d'Arles [1], quelques années avant que le concile de Carthage eût proclamé d'une manière si large le principe de l'immunité des moines.

Le vénérable archevêque ayant bâti pour sa sœur, dans sa ville épiscopale, un monastère de vierges, statua, par un précepte spécial, qu'il serait exempt de la juridiction de ses successeurs, « à ce point que ce serait aux religieuses *à choisir le prêtre qui devrait remplir chez elles les fonctions sacrées* [2]. »

Afin de rendre ce privilége plus inattaquable, il le fit confirmer par le saint pape Hormisdas (514-523) [3] et par plusieurs de ses collègues dans l'épiscopat.

Cette pensée salutaire de sauvegarder ainsi l'immunité monastique en faisant intervenir l'autorité du Siége apostolique, se propagea rapidement vers la fin du VIe et dans le courant du VIIe siècle, plus en France [4] qu'en Italie [5]. Les papes saint Grégoire le Grand [6] et Jean IV [7] se firent remarquer par leur fermeté à défendre les libertés concédées aux moines par les conciles dont nous avons parlé.

Au VIIIe siècle, l'immunité monastique était entrée dans le droit commun, en sorte qu'elle était supposée dans les formules de fondation qui nous sont parvenues de cette époque [8]. Ce serait sortir du but que nous nous proposons dans cette étude, que d'énumérer les exemples d'exemptions accordées au VIIIe siècle.

[1] Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. II, nº 20.

[2] Id., *ibid.* — Bolland., *Act. SS.*, t. VI *August.*, p. 62, édit. Palmé. — *Gallia Christ.*, t. II, col. 501 *Instrum.* — Baronius, *Annal. eccles.*, an. 508, nº 27, etc.

[3] Mabillon, *loc. cit.* — Bolland., *Act. SS. ad diem XII Januarii, Regula S. Cæsariæ Virg.*, nº 73 ; t. VI *August.*, p. 53, nº 20.

[4] C'est ce qu'expriment formellement les souverains Pontifes eux-mêmes. Mabillon. *Annal. Bened. Append.*, nº 17 et 18.

[5] *Privilegia Bobionensia*, apud Ughelli, *Italia sacra*, t. IV, p. 952-956; Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. XII, nº 7.

[6] Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. VII, nos 66-67.

[7] Id., *ibid.*, lib. XIII, nº 11, et Append. nos 17 et 18.

[8] Baluz. *Capitular.*, t. II, col. 579-581; *Nova collectio Formularum*, nos 37-38.

Digitized by Google

Cependant, il est une remarque importante que nous ne devons pas oublier. A cette époque encore, en cas de litige qui pouvait s'élever, soit entre les monastères, soit entre les abbés et les évêques, c'était le plus souvent le concile provincial, ou une assemblée de prélats, choisis pour arbitres, qui jugeaient le différend. Le Saint-Siége n'intervenait que lorsque l'abbaye avait été placée, à son origine, sous sa protection directe. Ce ne fut qu'au XIe siècle que les souverains Pontifes se réservèrent exclusivement les causes se rapportant au privilége des exemptions.

Mais ordinairement, du moins en première instance, le procès était examiné et jugé sur les lieux par un délégué du pape.

L'immunité monastique demeura à peu près intacte jusqu'au XIIIe siècle. Alors parurent les frères mineurs et les frères prêcheurs, qui, par leur dépendance absolue du souverain Pontife, soulevèrent contre le principe même de l'exemption des objections qui n'avaient été faites jusqu'alors que par des prélats mal disposés.

Armés de la puissance pontificale, les enfants de Saint-François et de Saint-Dominique se défendirent vaillamment ; mais, pendant les querelles du grand schisme, leurs priviléges furent battus en brèche, et les abus de quelques fraticelles ne contribuèrent pas peu à jeter un discrédit général sur l'immunité elle-même. Le saint Concile de Trente, convoqué à une époque d'effervescence générale, prit avec raison les plus sages précautions contre les désordres issus de la guerre et de l'hérésie.

Mais, on peut le dire sans crainte, de nos jours ces périls sont passés. Aussi voyons-nous, comme au VIe siècle, les évêques proclamer la nécessité de l'exemption monastique. Le dernier et récent concile de Poitiers (1868), a renouvelé naguère parmi nous les larges conceptions des conciles de Carthage, et nous y avons entendu un nouveau Boniface et un nouveau Félix parler sur ce sujet avec une éloquence digne des plus saints Pontifes des temps anciens. Sur la proposition de l'évêque de Poitiers, le nouvel Hilaire, le Concile s'est transporté tout entier dans l'église de l'abbaye de Ligugé, pour donner plus d'éclat à la promulgation de cet important décret. Puisse la présente étude contribuer, pour sa part, à

Digitized by Google

éclairer les esprits sur les origines et la vraie signification des exemptions monastiques, si mal comprises depuis trois siècles !

Le lecteur peut maintenant juger de l'utilité de notre travail. Deux erreurs aussi graves que funestes s'étaient propagées par toutes les voies de la presse depuis plusieurs siècles. On accusait l'Église d'avoir usurpé au moyen âge un pouvoir qui ne lui appartenait pas. Sa conduite à cette époque, disait-on, avait été contraire à celle qu'elle avait tenue pendant les quatre premiers siècles ; sa doctrine surtout avait éprouvé un changement déplorable relativement à l'idée des deux pouvoirs temporels et spirituels. Certains écrivains catholiques, effrayés des menaces de nos ennemis, avaient essayé des compromis qui n'expliquaient rien, et qui ne faisaient qu'irriter nos adversaires, en montrant l'insuffisance des efforts que l'on faisait pour les apaiser.

Il nous semble que la vérité gagne toujours à être franchement exposée.

De fait, il y a, dans les querelles suscitées à l'Église à propos de ses immunités et de son pouvoir temporel, plus de malentendus qu'une véritable dissidence. Pour les dissiper, il suffit d'admettre avec les catholiques que l'Église est une société parfaite, il est vrai, mais aussi une société qui doit chercher à vivre en bonne intelligence avec la société civile, celle-ci, dans sa sphère, possédant la plénitude de ses droits réels, quoique subordonnés. L'application de cet accord peut varier selon les circonstances. L'Église ne revendique qu'une chose d'une manière absolue : la liberté de son ministère. C'est pour atteindre ce but suprême qu'elle a été pourvue de tous les pouvoirs d'une société parfaite. Mais elle n'en use et *ne doit* en user que dans le cas où elle est contrainte de pourvoir à son propre salut, ou plutôt au salut de ses innombrables enfants. C'est ce qu'elle a fait pendant les trois premiers siècles de son existence.

Nous sommes au XIXe siècle. Les priviléges de toute sorte ont été abolis en théorie ; mais, en pratique, ils sont loin d'avoir disparu. Ils se cachent sous mille noms divers. Les influences les plus fatales entraînent la société à l'abîme et à la destruction. L'Église ne faut pas à son devoir. Comme au IVe siècle, elle réclame, tout au moins, les mêmes immunités

Digitized by Google

que les apôtres des idées perverses, qui ne s'appellent plus le *polythéisme*, mais la *libre pensée*. La société chrétienne a été complétement et peut-être à jamais dissoute; le pouvoir politique de l'Église, qui puisait sa raison d'être dans l'état de la société d'autrefois, ne peut donc être un objet de terreur pour ceux à qui ce pouvoir fait ombrage, même dans le passé. Mais si le moyen âge ne doit pas revivre, rien n'empêche d'appliquer à notre temps, en tenant compte de la diversité des institutions, les principes de liberté et de respect qui furent inaugurés à l'époque constantinienne. Si l'État, comme au IVe siècle, prétend posséder tous les droits césariens, l'Église n'est pas dépouillée par là même de ceux qui lui viennent directement du Christ.

Cette première question une fois élucidée par les faits, nous avons rétabli la vérité sur un point moins fondamental que le premier, mais qui s'y rattache par plus d'un côté. L'influence du monachisme a été jadis prépondérante, pendant de longs siècles ; et c'est en grande partie à la liberté d'action dont ils jouissaient que les moines ont dû de pouvoir opérer si largement le bien dans l'Église de Dieu. M. de Montalembert l'a démontré d'une façon saisissante dans les deux volumes qui viennent d'être livrés à la publicité.

Voilà pourquoi les ennemis de la liberté de l'Église ont toujours été les adversaires des immunités monastiques. Ces deux libertés ont entre elles, l'histoire l'atteste, une connexité profonde, qui n'a point échappé à la perspicacité des révolutionnaires de tous les temps et de tous les régimes.

DOM FRANÇOIS CHAMARD,

Bénédictin de l'abbaye de Ligugé, de la Congrégation de France.

---

Digitized by Google

# SAINT LOUIS

## SA FAMILLE ET SA COUR

### D'APRÈS LES ANECDOTES CONTEMPORAINES

I

A côté des récits des chroniqueurs, qui nous retracent les événements du règne de saint Louis et reproduisent les grandes lignes de sa magistrale figure, à côté des chartes ou des actes officiels qui nous le font voir dans l'exercice des divers attributs du pouvoir souverain, il existe un ordre spécial de sources historiques, d'un caractère plus intime, et qui n'a pas encore été mis en pleine lumière. Dans les chroniques, on a le portrait du prince tel que l'ont pu juger les grands de son entourage; dans les chartes, le roi se montre tel qu'il veut être vu, avec cette pose toujours un peu affectée qui est inséparable du cérémonial des cours et des chancelleries. Mais veut-on connaître l'homme tel qu'il apparaissait aux yeux de son peuple, comme le comprenait et l'appréciait l'opinion publique de son temps, il faut nécessairement se reporter au genre de documents dont nous voulons parler. Ces documents sont les anecdotes qui circulaient de bouche en bouche du vivant même de saint Louis, et dont un certain nombre nous a été conservé par les sermonnaires contemporains, trop



Digitized by Google

heureux d'avoir à citer, pour réveiller l'attention fatiguée de leur auditoire, des exemples dont l'actualité augmentait l'intérêt. On a là, pour ainsi dire, l'équivalent du *fait divers* ou du *racontar* qui tient une si grande place dans nos journaux modernes. Jusqu'à quel point chacune de ces anecdoctes est-elle historiquement vraie ? Dans quelle mesure a-t-elle été embellie, amplifiée par les orateurs qui l'ont répétée, et qui étaient à peu près obligés d'orner leurs narrations de détails apocryphes ? C'est ce qu'il est presque impossible de déterminer d'une manière positive. Mais il y a trois faits certains à considérer pour se rendre compte de la valeur de ces récits en général. En premier lieu, les manuscrits où nous les retrouvons n'en contiennent que la substance ou le canevas; le scribe les a traités comme le corps même du sermon; il s'est contenté d'en reproduire l'ossature, laissant aux prédicateurs à venir le soin de revêtir de chair ce squelette et de lui donner la vie : par conséquent, les floritures sont absentes, et il ne nous reste que la partie solide, essentielle. D'un autre côté, il est certaines anecdotes qui, par leur aspect intrinsèque, par leur précision dans la désignation des lieux ou des personnages, par leur rapport étroit avec des faits historiques, par leur accord complet avec des éléments connus d'autre part, offrent un incontestable caractère d'authenticité. Celles qui ont rapport à saint Louis appartiennent généralement à cette catégorie, et elles se recommandent de plus par la contemporanéité du narrateur et des auditeurs, qui eût empêché ceux-ci d'accepter et celui-là de débiter, sur le prince régnant ou sur les siens, des histoires invraisemblables ou forgées à plaisir : en effet, c'est exclusivement dans les manuscrits du XIII^e siècle que nous les prenons. Enfin, pour celles qui ont une apparence banale, et qui, faisant partie de la littérature de tous les âges, ont été seulement appropriées à l'époque du saint roi (cette classe est nombreuse, il faut l'avouer, mais elle est assez facile à reconnaître), il y a toujours un enseignement à en tirer : elles nous représentent l'esprit du temps et, comme nous le disions tout à l'heure, l'expression de l'opinion populaire. Toutefois, nous les laisserons de côté, pour nous en tenir ici à l'histoire véritable, ou, du moins, à ce qui lui ressemble.

Les souvenirs d'enfance des contemporains de saint Louis pouvaient aisément remonter au siècle précédent, et les tradi-

Digitized by Google

tions du règne de Louis VII, bisaïeul de leur souverain, pouvaient leur être parvenues par un seul intermédiaire. C'est là, effectivement, la limite la plus reculée à laquelle remontent les anecdotes des prédicateurs de l'époque. Par exemple, Étienne de Bourbon, qui écrivit son grand recueil vers 1250 [1], était lié avec un petit-neveu de saint Bernard, Calon, seigneur de Fontaines, et par lui connut de première main différents traits de la vie de l'illustre abbé [2]. C'est ainsi qu'il a pu nous raconter les détails de la conversion de son père, et cette autre scène charmante, où le fondateur de Clairvaux est représenté vieux et malade, recevant, à l'infirmerie de son monastère, la visite de son roi. Celui-ci, qui vénérait Bernard, et qui le savait très-affaibli, lui avait envoyé auparavant de superbes poissons, pensant qu'il n'y avait rien de plus réconfortant pour un homme à qui la règle monastique interdisait toute espèce de viande. Les messagers chargés de ce royal présent trouvent le saint à table, ayant, devant lui, les restes d'un chapon rôti. Louis, à qui la chose est répétée, refuse d'y croire. Il arrive à son tour, et, au milieu d'une conversation familière avec l'abbé, il le questionne à ce sujet. Bernard avoue humblement qu'il s'était épuisé, dans sa jeunesse, par des abstinences immodérées, et que son supérieur lui avait récemment imposé la mortification d'enfreindre sa règle, c'est-à-dire d'user de viande [3].

Dans un autre récit, le même auteur prête au roi Louis le Jeune une physionomie quelque peu différente de celle que lui ont attribuée les historiens. Le père de Philippe-Auguste a gardé jusqu'à nos jours une réputation, assez justifiée d'ailleurs, d'homme violent et irréfléchi. Ici, au contraire, c'est l'homme « simple et bon, » l'arbitre judicieux et sage. « L'évêque de Paris (Pierre Lombard) étant mort, les chanoines, qui avaient à faire l'élection de son successeur, voulurent, avant de se décider, consulter le roi Louis. Quels sont les meilleurs clercs de votre église? leur dit-il. Ils en désignèrent deux qui éclipsaient tous les autres par leur science et leur renommée : l'un s'appelait maître Maurice, l'autre maître Pierre le Man-

[1] *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus*, collection d'exemples à l'usage des orateurs sacrés, dont la meilleure partie va être éditée par la Société de l'Histoire de France.
[2] Bibl. nat., ms. lat. 15970, fol. 155.
[3] *Ibid.*, fol. 588.

Digitized by Google

geur. Le roi demanda lequel des deux était le plus zélé pour le salut des âmes, le plus occupé de la prédication et des intérêts spirituels. Ils répondirent que Maurice était plus ardent à prêcher la parole de Dieu, plus empressé de gagner les âmes, et Pierre plus versé dans la connaissance des Écritures. « Eh « bien ! dit le monarque, mettez le premier à la tête du dio- « cèse, et chargez le second de la direction des écoles. » Ainsi firent-ils, et tout le monde s'en trouva bien [1].

En dehors du caractère de Louis VII et de la démarche faite auprès de lui par les chanoines de Paris, cette anecdote a une véritable importance historique. Elle dément catégoriquement le bruit accrédité par Césaire d'Heisterbach au sujet de l'élection de Maurice de Sully, qui, suivant la légende, se serait élu lui-même, après avoir obtenu des chanoines la concentration de leurs pouvoirs dans ses mains. Plusieurs érudits avaient déjà révoqué en doute cette étrange version; mais ils étaient forcés d'ajouter qu'ils n'avaient aucun témoignage précis à lui opposer [2]. Ils en auront un désormais, et émanant d'une source plus digne de foi que la compilation de Césaire, dont l'excessive crédulité a été reconnue depuis longtemps.

La figure de Philippe-Auguste n'a pas non plus, dans les échos de l'opinion publique, tout à fait les mêmes traits que dans l'histoire. C'est le prince aux vives et joyeuses reparties, c'est le malin plaisant auquel on prête les vieux jeux de mots et les saillies séculaires qui sont la monnaie courante de l'esprit gaulois. Quand il est consulté sur une élection canonique, il procède tout autrement que son père : il parcourt les rangs des chanoines, tenant à la main la crosse pastorale, et, quand il aperçoit un sujet bien maigre, bien délicat : « Tiens, dit-il, prends ce bâton, afin de devenir aussi gras que les autres [3]. » Ou bien encore, le roi Philippe a la fièvre ; il meurt de soif, il demande du vin, et son médecin ne veut lui donner que de l'eau rougie. « Au moins, dit-il, permettez-moi de boire le vin

[1] Bibl. nat., ms. lat. 15970, fol. 576 v°.

[2] V. *Histoire littéraire de la France*, t. XV, 149; *Bibl. Patr. Cisterc.*, II, 173. Le récit de Césaire d'Heisterbach a été adopté par Du Boulay (*Hist. univ. Paris.*, II, 324), et reproduit dans la *Gallia Christiana* (VII, 70). Un critique sérieux, Oudin, l'a rejeté en qualifiant sévèrement la simplicité de ce compilateur, *in credendo et scribendo fabulas facilis, atque in plerisque suis historiis absurdi et insulsi.* (*Comment. de script. eccles.*, II, 1581.)

[3] Bibl. de Tours. ms, 468, fol. 112 v°.

Digitized by Google

d'abord, et l'eau ensuite. » Le *physicien* consent ; et le prince de s'écrier, après avoir bu le vin : « A présent, je n'ai plus soif [1]. » Les jongleurs sont ses amis et pullulent à sa cour, quoique l'on ait prétendu qu'ils fussent moins en faveur sous son règne qu'au commencement de celui de saint Louis [2]. Mais il sait riposter habilement à leurs mauvaises plaisanteries et remettre à leur place les bouffons trop effrontés. Un d'eux l'aborde en lui demandant un secours, sous prétexte qu'il est son parent. « De quel côté, demande-t-il, et à quel degré ? « — Sire, du côté d'Adam ; mais l'héritage a été mal partagé. — « C'est bien ; reviens demain matin.» Et, le lendemain, Philippe lui remet une obole, en disant : « Voici ta part légitime ; car « si j'en donnais autant à chacun de ceux qui sont mes frères « comme toi, il ne m'en resterait pas même autant [3]. » Un autre, de basse origine, vient lui offrir une poésie (car le jongleur et le trouvère se confondaient parfois dans la même personne), et, pour mieux se recommander au roi, qui lui demande quel est son père, il répond qu'il a pour oncle maternel un noble seigneur, plein de talent et d'esprit. « Cela me rappelle, dit « Philippe, la fable du mulet que l'on interrogeait sur sa nais- « sance. Il ne voulait pas avouer que son père était un âne. « Je suis, répondit-il, une créature de Dieu; puis, sur une « question plus précise : je suis le neveu d'un noble destrier. « Enfin, donnons quelque chose à ce jongleur; car il est fils « de vilain, et il ne ment pas à sa race [4]. »

Plus rares sont les traits de piété attribués à Philippe-Auguste. Cependant on met dans sa bouche deux paroles édifiantes qui méritent d'être citées. En naviguant vers la Terre sainte, il est menacé, au milieu de la nuit, de faire naufrage. A chaque instant, il demande l'heure qu'il est. Enfin on lui annonce qu'il est minuit. « Nous sommes sauvés, dit-il « à l'équipage ; à partir de cet instant, une foule de religieux « vont se lever et prier pour nous, dans le royaume de France ; « ensuite ce seront les séculiers ; puis les messes des couvents « commenceront, et ensuite les messes des paroisses. Ne crai-

[1] Bibl. de Tours, ms. 468, fol. 113 v°.
[2] V. *Hist. litt.*, t. XXIII, p. 90 et suiv.
[3] Étienne de Bourbon, ms. cité, fol. 357 ; ms. de Tours, fol. 113 v°.
[4] Ms. de Tours, fol. 358.

Digitized by Google

« gnez plus rien. » Et la tempête s'apaise en effet [1]. Plus tard, au moment de quitter ce monde, Philippe s'écrie : « Combien « avais-je, dans ma cour, de chevaliers intrépides, prêts à obéir « à mon moindre signe, à courir où je les envoyais! En trouve- « rais-je un seul aujourd'hui qui eût le courage d'aller me pré- « parer mes logements [2] ? » Il est plus singulier de voir prêter au même prince l'acte de justice que voici. Un bourgeois de Paris passe avec son fils sur le grand pont de sa ville; le jeune homme lance un blasphème: aussitôt un chevalier, qui se trouve là, lui donne un soufflet. Les bourgeois, irrités, traînent devant le roi Philippe l'infracteur de leurs priviléges; le chevalier se défend en disant qu'il a vengé l'injure de son maître céleste, et qu'il eût vengé de même un outrage fait à son souverain terrestre. Le roi ne peut s'empêcher de lui donner raison, et lui permet de punir ainsi tous les blasphèmes qu'il entendra [3]. Ce curieux jugement conviendrait bien mieux à saint Louis, dont on connaît le zèle contre les blasphémateurs. Il est très-possible qu'Étienne de Bourbon, à qui nous l'empruntons, ait mis un nom pour un autre; car Jacques de Vitry, qui le premier a raconté l'anecdote [4], ne nomme aucunement le prince, et, comme à l'époque où il écrivait son recueil, saint Louis avait environ vingt ans, le fait, s'il est réel, a bien pu se passer sous son règne. Nous trouvons, d'ailleurs, une confusion analogue au sujet d'un mot devenu célèbre. Un jour, d'après un recueil d'exemples auquel nous avons déjà fait plusieurs emprunts; le peuple se portait en masse dans une église, où l'on assurait qu'on venait de voir Jésus-Christ (ou le sang de Jésus-Christ) apparaître dans une hostie. Le roi Philippe, prié par ses courtisans d'y entrer aussi, leur dit simplement : « Je le crois sans y aller voir [5]. » Quelques auteurs ont cité cette éclatante marque de foi comme ayant été donnée par saint Louis [6], et, à la vérité, elle serait plutôt dans son caractère que dans celui de son aïeul. Mais cette attribution

[1] Ms. de Tours, fol. 111 v°. Le *Ménestrel de Reims* rapporte le même trait (n° 70).
[2] *Ibid.*
[3] Étienne de Bourbon, ms. cité, fol. 435 v°.
[4] Bibl. nat., ms. 17509, fol. 133.
[5] Ms. de Tours, fol. 112.
[6] Raynald, an. 1256; Tillemont, t. V, p. 376.

Digitized by Google

provient d'une mauvaise interprétation d'un passage de Joinville, où l'historien du pieux roi répète ce que celui-ci lui avait raconté d'Amaury de Montfort, alors qu'il était gouverneur du Languedoc; et c'est de Montfort lui-même que le prince tenait le fait [1]. Ainsi, l'on peut seulement hésiter entre Amaury et Philippe; pourtant le double témoignage de Joinville et de son héros doit faire pencher la balance en faveur du premier.

En général, Philippe-Auguste apparaît dans nos récits comme un souverain d'une justice assez inégale. S'il écoute la plainte du pauvre, c'est parce qu'il est menacé par lui de la vengeance divine. S'il rend l'argent prêté qu'on lui réclame, ce n'est qu'après avoir reçu du prêteur une bonne leçon. Un plaignant, jugé et condamné sommairement par son tribunal, le remercie avec effusion. « Et de quoi? demande le monarque. — De ce que « vous avez terminé mon affaire d'un mot, au lieu de me faire con- « sumer tout mon bien comme aux autres [2]. » De semblables traits touchent à la satire. Philippe passait également pour un prince sans scrupule à l'égard des biens ecclésiastiques dont il pouvait avoir besoin [3]. Aussi, après sa mort, une curieuse légende se forme, sur le sort qui lui est réservé dans l'autre monde. Sa belle-sœur elle-même, Sibylle, dame de Beaujeu, raconte à Étienne de Bourbon qu'un mourant a vu, à Rome, saint Denis l'Aréopagite aller délivrer l'âme du roi, que les démons entraînaient, et qui eût été infailliblement perdue, à cause de ses péchés, sans l'intervention de ce puissant protecteur, honoré par lui de son vivant [4].

Louis VIII ne laissa dans les souvenirs populaires qu'une trace éphémère comme son règne. Il n'est question de lui que dans la tradition relative au siége d'Avignon : cette ville, attaquée par lui, aurait été sauvée de la destruction par les prières des habitants catholiques et l'intervention de la sainte Vierge; il se serait contenté, après sa victoire, de renverser

[1] Joinville, édition de la Société de l'histoire de France, p. 18.
[2] Ms. de Tours, fol. 111 v°, 114.
[3] *Ibid.*, fol. 112 v°.
[4] Bibl. nat., ms. lat., 15970, fol. 386. Sibylle était la sœur d'Isabelle de Hainaut, première femme de Philippe-Auguste, et avait épousé Guichard IV, sire de Beaujeu. Il est surprenant que Tillemont ait nié, sans preuves, l'existence de cette princesse. (*Vie de saint Louis*, I, 86. Cf. *l'Art de vérifier les dates*, X, 508.)

Digitized by Google

les remparts et d'emmener captifs les principaux citoyens [1]. Nous savons d'autre part que ces représailles furent exécutées, mais avec un peu plus de rigueur : deux cents otages furent emmenés, et bon nombre de maisons rasées [2]. Le père de saint Louis est qualifié, dans ce récit, de prince *beate memorie*, formule qui sort un peu de l'ordinaire, et qui semble un hommage rendu à ses vertus. Quant à son épouse, l'illustre Blanche de Castille, elle paraît seulement dans une anecdote que nous aurons l'occasion de reproduire tout à l'heure, et sous un jour assez favorable. Ni les épigrammes lancées par les écoliers de l'université contre l'ardente protectrice des dominicains, les rivaux de leurs maîtres, ni les médisances, fort peu accréditées, relatives à sa liaison avec Thibaud de Champagne [3], n'ont été répétées par les échos populaires.

Arrivons à la personne de saint Louis. Comme nous l'avons dit, les récits qui le concernent tiennent beaucoup moins de la légende. Comment, par exemple, refuser de voir une réalité dans ce trait ignoré de sa jeunesse, si bien d'accord avec l'éducation que lui avait donnée sa mère et avec les habitudes que lui reconnaissent tous ses historiens, quand un auteur grave affirme le tenir d'un des acteurs mêmes de la scène? « Le roi Louis de France, celui qui règne actuellement, rapporte Étienne de Bourbon, dit un jour une excellente parole, que m'a répétée un religieux qui était là et qui l'entendit de sa bouche. Un matin, alors qu'il était encore tout jeune, une quantité de pauvres étaient rassemblés dans la cour de son palais et attendaient l'aumône. Profitant de l'heure où chacun dormait, il sortit de sa chambre, seul avec un serviteur chargé d'une grosse somme en deniers, et, sous le costume d'un écuyer, il se mit à distribuer le tout de sa propre main, donnant plus largement à ceux qui lui semblaient les plus misérables. Cela fait, il se retirait dans son appartement, lorsqu'un religieux, qui

[1] Étienne de Bourbon, ms. cité, fol. 381 v°.
[2] V. Tillemont, t. I, p. 405.
[3] V. *Hist. litt.*, t. XXIII, p. 160. M. Victor Le Clerc émet, à ce propos, l'opinion que l'histoire des amours de Blanche et de Thibaud a dû avoir pour origine les petites rancunes des étudiants de l'Université. Nous ne parlons pas de l'anecdote racontée par le *Ménestrel de Reims* sur la reine mère et le cardinal Romain, qui n'est qu'un conte grivois, ayant également sa source dans une inimitié particulière. (V. l'édition de M. de Wailly, n°s 185, 187.)

Digitized by Google

avait aperçu la scène de l'embrasure d'une fenêtre où il s'entretenait avec la mère du roi, se porta à sa rencontre et lui dit : « Sire, j'ai parfaitement vu vos méfaits. — Mon très-cher « frère, répondit le prince tout confus, ces gens-là sont mes « soudoyers (*stipendiarii nostri*) : ils combattent pour moi contre « mes adversaires et maintiennent le royaume en paix ; je ne « leur ai pas encore payé toute la solde qui leur est due [1]. » Louis, d'après notre auteur, voulait parler de ses adversaires spirituels. Peut-être aussi cette phrase renfermait-elle une pensée politique : en nourrissant des bandes de malheureux affamés, ne les détournait-on pas du brigandage auquel se livraient alors, sur une grande échelle, une foule de leurs pareils ? Mieux valait des mendiants que des *pastoureaux* (une insurrection prochaine allait le démontrer), et c'est dans ce sens que l'on pouvait dire qu'ils maintenaient la tranquillité du royaume. Quoi qu'il en soit, cette scène si naturelle et si vivante, ce jeune roi se déguisant pour faire l'aumône, comme on vit plus tard un de ses descendants distribuer des secours aux pauvres de Paris sous un habit populaire, cette reine mère et ce moine indiscret le contemplant, à son insu, du haut d'une fenêtre, et surprenant le secret de sa sortie matinale, tout cela forme un tableau touchant, bien digne de tenter le pinceau d'un artiste. Il n'y a là rien de merveilleux, rien de légendaire ; on reconnaît l'accent de la vérité.

Plusieurs anecdotes du même genre peuvent servir à montrer combien était grande la notoriété des vertus du saint roi : on ne parlait de lui à ses contemporains que pour louer sa charité, sa simplicité, sa piété ; et ce fait est d'autant plus remarquble, qu'il régnait alors dans la chaire une liberté de critique, une vivacité d'allure qui n'épargnait aucun personnage, grand ou petit, ecclésiastique ou laïque. On aime à citer aux fidèles les paroles du monarque couché sur la cendre, désespéré des médecins, dans cette grave maladie qui précéda sa première croisade : « Moi qui étais le plus riche et le plus noble du monde, dont la puissance était sans bornes, les

[1] Étienne de Bourbon, ms. cité, fol. 659. L'auteur du *Speculum morale*, attribué à tort à Vincent de Beauvais, a emprunté ce trait à Étienne, mais en le défigurant de telle façon, que le lecteur ne sait plus à quel prince il se rapporte ; c'est ce qui fait qu'il a échappé aux divers historiens de saint Louis. (V. *Script. ord. Prædic.*, I, 219.) Sur les habitudes de ce prince en fait d'aumônes, cf. Lenain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. V, p. 332.

Digitized by Google

trésors et les amis sans nombre, voilà que je ne puis extorquer à la mort un sursis, à la souffrance un répit d'une seule heure. A quoi donc servent tous ces biens [1] ? » Puis on rappelle la grande assemblée des barons qui se croisèrent avec lui, en 1245, la prédication du cardinal Eudes de Tusculum, l'élan des chevaliers, qui, dans leur impatience d'arborer l'emblème sacré, se faisaient à la hâte une croix de feuillage [2]. On suit le roi en Égypte ; on raconte non-seulement ses victoires, mais les conversions opérées par ses exemples chez les Sarrasins. Au dire d'un chevalier de sa suite, un de ces païens s'était présenté aux lices des croisés après la prise de Damiette, en criant qu'il voulait se faire chrétien. On le reçut et on vérifia la sincérité de ses dispositions ; puis on le baptisa. Peu après, le néophyte fut fait prisonnier avec saint Louis. Ses anciens coreligionnaires, chez lesquels il avait occupé un rang élevé, essayèrent de le ramener à leur foi : promesses, flatteries, rien n'y fit. Alors ils employèrent la menace, puis les coups ; ils le promenèrent nu à travers leur camp, en le battant de verges : il refusait toujours de renier le Christ. Ils arrosèrent son corps de graisse bouillante ; enfin ils l'attachèrent à un arbre et le percèrent d'une grêle de flèches : la louange du Christ sortit de sa bouche jusqu'au moment suprême. Sanglante leçon donnée aux chrétiens de naissance, dont la sensualité faisait souvent des renégats [3] ! Cette histoire n'est, d'ailleurs, nullement invraisemblable ; on sait qu'après la défaite et la prise du roi, les Sarrasins tentèrent d'abord de séduire leurs captifs et les soumirent ensuite à d'atroces tourments ; on sait aussi que plusieurs des vainqueurs furent métamorphosés par la compagnie des vaincus et subirent leur ascendant jusqu'au baptême inclusivement [4].

Un des traits du caractère de saint Louis qui frappaient le plus ses sujets, c'est, comme nous venons de le voir, son amour de la simplicité. Il voulait une certaine magnificence

[1] Étienne de Bourbon, ms. cité, fol. 178 v°. Les historiens parlent bien d'une allocution faite par saint Louis malade à ses officiers ; mais ils ne la reproduisent pas. (V. Tillemont, t. III, 59.)

[2] *Ibid.*, fol. 213.

[3] *Ibid.*, fol. 433.

[4] V. Lenain de Tillemont, *op., cit.*, t. III, 260, 344 ; Étienne de Bourbon, ms. cité, *passim*. Un petit-fils de Saladin et ce héros lui-même, d'après la légende, avaient embrassé la foi chrétienne. (Cf. les *Récits d'un Ménestrel de Reims*, n° 212.)

Digitized by Google

dans son entourage ; mais, pour sa personne, il avait adopté, dès l'âge de vingt ans, une mise plus humble que celle de la plupart de ses officiers. Robert de Sorbon, son conseiller et son chapelain, ne brillait pas, s'il faut en croire Joinville, par la même modestie ; et cependant c'est lui qui, à propos de cette qualité de son maître, nous a conservé l'historiette suivante. Certain prince s'habillait simplement, et cette tenue déplaisait beaucoup à sa femme, qui aimait le luxe et l'ostentation ; aussi se plaignait-elle souvent de lui à sa famille. A la fin, le mari se fatigua de ses remontrances : « Madame, dit-il, il vous plaît « que je me couvre de vêtements précieux ? — Oui, certes, et je « tiens à ce que vous le fassiez. — Eh bien ! soit, j'y consens, « puisque la loi conjugale veut que l'homme cherche à plaire à « son épouse. Mais la réciproque est juste, et cette même loi « vous oblige à vous conformer aussi à mes désirs : vous allez donc « me faire le plaisir de porter le costume le plus humble ; vous « prendrez le mien, et moi le vôtre. » La princesse, on le pense bien, n'entendit point de cette oreille, et se garda bien, à l'avenir, de soulever la question[1]. Robert de Sorbon ne nomme pas le prince dont il s'agit ; mais il avoue qu'il tenait l'aventure de la bouche du roi. Est-ce donc à saint Louis et à la reine Marguerite qu'elle serait arrivée ? Cela parait peu probable, si l'on songe à l'affection réciproque des deux époux. Pourtant Robert insinue que son maître eût dû agir de cette façon envers sa femme. Il ne faut pas oublier que Marguerite, habituée aux élégances et au luxe des Provençaux, résista anx tendances d'un mari qui voulait pousser l'humilité jusqu'à prendre l'habit religieux, et que, d'un autre côté, l'esprit jaloux et dominant de sa belle-mère la reine Blanche, qui avait conservé un grand empire sur le roi, devait quelquefois produire de petites mésintelligences conjugales. Mais n'allons pas plus loin dans le champ des hypothèses, et contentons-nous de ce fait, déjà fort curieux, que saint Louis manifestait, dans ses confidences intimes, et d'une façon quelque peu satirique, son aversion pour la toilette somptueuse des princesses de son temps[2].

[1] Bibl. nat., ms. lat. 15034, fol. 108.

[2] Ce fait concorde singulièrement avec celui que raconte Geoffroi de Beaulieu (*Histor. de France*, t. XX, p. 33). Du reste, l'affection de saint Louis pour son épouse n'empêchait pas celle-ci de s'exprimer quelquefois d'une façon singulière sur son compte. (V. Joinville, édition Wailly, p. 347.)

Digitized by Google

Le fondateur de la Sorbonne a consigné dans un de ses sermons inédits un autre trait du caractère de son bienfaiteur, emprunté sans doute à ses souvenirs personnels. Cet exemple révèle chez le monarque, à côté du chevalier et de l'administrateur, un véritable théologien. « Un clerc savant prêchait devant le roi de France. Il vint à dire ce qui suit : Tous les apôtres, au moment de la Passion, abandonnèrent le Christ, et la foi s'éteignit dans leur cœur; seule, la vierge Marie la conserva depuis le jour de la Passion jusqu'à celui de la Résurrection; en mémoire de quoi, dans la semaine de pénitence, aux matines, on éteint les unes après les autres toutes les lumières, sauf une seule, réservée pour les rallumer à Pâques. Un autre ecclésiastique, d'un rang plus éminent, se leva alors pour le reprendre et pour l'engager à n'affirmer que ce qui était écrit : les apôtres, suivant lui, avaient abandonné Jésus-Christ de corps, mais non de cœur. L'orateur allait être obligé de se rétracter publiquement, lorsque le roi, se levant à son tour, intervint. La proposition n'est point fausse, dit-il; on la trouve écrite bel et bien dans les Pères : apportez-moi le livre de saint Augustin. On obéit, et le roi montra un passage des commentaires sur l'Évangile de saint Jean, où, en effet, l'illustre docteur s'exprimait en ces termes : *Fugerunt, relicto eo corde et corpore*[1]. » Ici encore, le nom de saint Louis n'est pas prononcé; mais comment douter qu'il s'agisse de lui, quand on considère l'intimité qui l'unissait au narrateur et la parfaite concordance d'un tel récit avec les notions que nous possédons d'ailleurs sur sa familiarité avec les textes sacrés. Geoffroi de Beaulieu nous dit qu'il se plaisait à expliquer l'Écriture devant ses courtisans. Son assiduité aux sermons, sa profonde connaissance des ouvrages des Pères nous sont également attestées par ses biographes, et, par une coïncidence curieuse, celui qu'ils nomment comme son auteur de prédilection, est précisément saint Augustin : il se le faisait lire souvent, il prescrivit même de rechercher ses écrits authentiques dans les abbayes, pour les faire copier et les placer dans le trésor de la Sainte-Chapelle[2]. Il serait bien difficile, après cela, d'attribuer le fait à un autre roi. Et à quel

[1] Bibl. nat., ms. lat. 16530, *in fine*.
[2] D. Bouquet, t. XX, p. 15; Lenain de Tillemont, t. V, p. 365-367

Digitized by Google

autre pourrait-on l'attribuer? Robert l'a, du reste, implicitement désigné en disant « le roi de France » tout court; s'il eût parlé d'un de ses prédécesseurs, il l'eût nommé, ou au moins il eût écrit « le feu roi », ou le roi « de bonne mémoire, » suivant la règle absolue de l'époque; mais, telle qu'elle est, sa phrase signifie clairement « le roi régnant. » L'interruption du prince au milieu d'un sermon ne doit pas plus étonner que sa science théologique : un pareil fait se produisait assez fréquemment; il constitue même (les lecteurs de la *Chaire française au moyen âge* ne l'auront pas oublié) une des plus remarquables singularités de l'histoire de la prédication au XIIIe siècle [1].

Quant aux actes politiques de saint Louis, ils sont généralement restés en dehors du domaine de nos anecdotiers, parce qu'ils étaient peu connus des masses et les frappaient moins que les vertus de l'homme privé. Toutefois il est un de ces actes dont la haute portée ne leur a pas échappé. Le mariage d'Alphonse de Poitiers avec l'héritière de Toulouse, était le dépouillement anticipé du comte Raymond VII; il procurait à la France un agrandissement pacifique et presque certain. C'est ainsi qu'il est envisagé dans les racontages populaires, et l'appréciation qui en est faite n'est pas exempte d'une légère pointe de malice à l'adresse de la simplicité du malheureux comte, qui signait lui-même sa ruine. Écoutons ce récit, tiré d'un recueil anonyme. Raymond était poursuivi en justice, par-devant le roi de France, par certain prieur dont il détenait les biens. C'était au moment où il venait de conclure avec Louis un accord en vertu duquel sa fille devait épouser le frère de ce prince, Alphonse, comte de Poitiers, à la condition que, si les deux époux mouraient sans enfants, le comté de Toulouse appartiendrait à la couronne. Le jour même où fut terminé cet arrangement, Raymond traitait le roi à sa table, quand, au milieu du repas, on entendit frapper violemment à la porte. Un écuyer du comte vint voir ce que c'était et reconnut le prieur, qui demandait à entrer. Il retourna dire à son maître : « Seigneur, c'est ce prieur que vous savez. — C'est « bon, cria Raymond; réponds-lui qu'il compte les clous de la « porte. Je dîne avec le roi! » La commission fut faite aussitôt.

[1] V. *La Chaire française au moyen âge*, par Lecoy de la Marche, p. 203 et suiv.

Digitized by Google

« Ah! c'est ainsi? dit alors le religieux. Eh bien! je te « charge à mon tour de porter cette réponse à ton seigneur : « dis-lui qu'il mange le plus qu'il pourra, car il n'aura bientôt « plus rien à se mettre sous la dent; il a vendu aujourd'hui « l'héritage de ses pères. » A ce propos, qui lui fut répété, le comte faillit étouffer de rage [1].

La même source nous fournit plusieurs anecdotes d'une autre nature, qui nous font pénétrer dans l'entourage intime de saint Louis. Elles éclairent tout particulièrement le rôle joué à sa cour par un prélat dont le nom est bien connu, mais dont l'influence politique n'a pas encore été suffisamment étudiée : nous voulons parler de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris de 1228 à 1249. L'origine de ce célèbre docteur était assez humble. On lui prêtait même quelquefois le trait attribué par Guillaume de Nangis, Vincent de Beauvais et d'autres à Maurice de Sully, son prédécesseur, lorsque, mendiant son pain, dans son enfance, il rencontra une femme du peuple qui lui offrit l'aumône à condition qu'il ne deviendrait jamais évêque : une sorte de pressentiment le poussa à refuser [2]. Une élévation rapide, l'éclat de son mérite lui valurent de bonne heure une place éminente dans les conseils royaux. Dès la régence de la reine Blanche, on le voit prendre aux affaires une part prépondérante : il résiste avec cette princesse aux prétentions de la puissante Université de Paris et favorise les nouveaux ordres mendiants. La maison de Saint-Jacques, dont les commencements furent très-difficiles, lui fut redevable d'un service important, s'il faut ajouter foi à l'un des plus jolis de nos récits. L'évêque Guillaume de Paris savait que les frères prêcheurs étaient endettés et qu'ils ne pouvaient satisfaire à leurs obligations. Il s'en alla trouver la reine Blanche, dont il était le confesseur; et comme elle devait partir en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, qu'elle avait fait des préparatifs considérables et fort coûteux, il lui demanda si tout était bien prêt. « Oui, seigneur, répondit-elle. « — Eh bien! madame, vous avez fait beaucoup de dépenses « inutiles pour être glorifiée aux yeux du monde, pour étaler « votre faste au pays d'où vous êtes sortie. Tout cela ne pou-

[1] Bibl. de Tours, ms. cité, fol. 72.
[2] *Spec. hist.*, liv. XXX, ch. XXI; *Hist. litt.*, t. XV, p. 149; Bibl. de Tours. même ms., fol. 73.

Digitized by Google

« vait-il pas trouver un meilleur emploi? — Parlez, seigneur, « fit la reine; je suis disposée à suivre vos conseils. — Je ne « vous en donnerai qu'un, mais un bon, et je m'engage à « répondre pour vous, sur ce point, au tribunal du Juge « suprême. Voilà nos frères prêcheurs qui sont appelés les « Frères de Saint-Jacques et qui ont pour près de quinze cents « livres de dettes. Prenez la gourde et le bâton, et rendez-« vous à Saint-Jacques (de Paris) : là, vous leur remettrez la « somme. C'est moi qui modifie ainsi votre vœu, et qui prends « l'entière responsabilité de la chose. Croyez-moi; vous vous « en trouverez mieux que de l'appareil superflu dont vous « vouliez vous entourer. » Et la reine, en femme très-sage, acquiesça au désir du saint homme [1].

La docilité de Blanche égalait, on le voit, la liberté de l'évêque. Cette grande influence ne fit que s'accroître sous le gouvernement de saint Louis : c'est à elle que recourait le pape pour obtenir du roi les réformes qu'il souhaitait; elle fut assez forte pour ébranler un moment la résolution prise par le chef de l'État, en 1244, de partir en croisade [1]. Le prudent conseiller n'aimait pas plus les pèlerinages d'outre-mer que ceux d'Espagne, semblable en cela à beaucoup de membres du clergé, qu'effrayaient les abus commis dans ces expéditions lointaines. Quelques années plus tôt, l'évêque de Paris s'entremit heureusement pour faire accepter une déception amère à son jeune souverain, dont la Providence voulait sans doute éprouver la résignation. La reine Marguerite était sur le point d'avoir son premier enfant. On attendait avec impatience un héritier du trône : elle mit au monde une fille. Il s'agissait de porter la fâcheuse nouvelle au père. La mission était délicate : personne à la cour ne voulut s'en charger. A la fin, on appela le bon évêque Guillaume, et on le pria de la remplir lui-même, en usant de ménagements. « J'en fais mon affaire, » dit-il. Et entrant aussitôt dans la chambre du prince, il lui tint ce petit discours : « Sire, réjouissez-vous; je vous annonce un heureux événement. La couronne de France vient de s'enrichir d'un roi, et voici comment : si le ciel vous avait donné un

[1] V. Lenain de Tillemont, t. III, p. 61, 144. Notons, en passant, que, dans la table alphabétique jointe à l'édition de cet auteur, Guillaume d'Auvergne a été confondu, pour plusieurs renvois, avec deux de ses homonymes, Guillaume de Seignelay, son prédécesseur, et Guillaume, comte d'Auvergne.

Digitized by Google

« fils, il vous eût fallu lui céder un vaste comté ; mais, ayant « une fille, vous gagnerez, au contraire, en la mariant, un « autre royaume. » Le roi sourit : il était consolé [1]. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans cette courte harangue, de l'habileté déployée pour amener insensiblement l'auditeur à supporter la vérité, ou de la noble familiarité dont le prélat usait envers le monarque. Ce premier enfant de saint Louis, dont toute la France avait imploré la naissance, et qui reçut le nom de Blanche, ne causa pas un long chagrin à la famille royale : il mourut au bout de trois ans ; l'année d'après, en 1244, Guillaume d'Auvergne prenait sa revanche en baptisant le fils aîné du roi, qui fut nommé Louis comme son père, et qui, du reste, ne vécut lui-même que seize ans [2].

L'évêque de Paris était renommé parmi les prédicateurs, pour l'originalité de ses figures et l'énergie de ses critiques. Parlait-il du népotisme des prélats, un des sujets qui excitaient le plus son indignation, il les peignait venant au chapitre comme des poules entourées de leurs poussins et forcées de céder à leurs cris aigus. Prêchait-il contre la sensualité, il comparait les amants à deux ribauds ivres, qui se prendraient à bras-le-corps pour se battre et se précipiter mutuellement dans l'abîme. La liberté de langage qui régnait alors dans la chaire, autorisait même dans sa bouche des hardiesses plus grandes, que l'on pourrait difficilement reproduire aujourd'hui. Sa vivacité le faisait quelquefois sortir du calme qui lui convenait. Or, un jour, après avoir précisément recommandé dans son sermon de ne payer les corrections que par la patience, il fut repris, pour quelque vétille, par un religieux, et l'endura mal. « Souvenez-vous, lui dit le frère, que vous me devez la « patience. — C'est vrai, répliqua-t-il, mais je n'ai pas pré- « tendu qu'il fallût payer comptant. — Comment donc, lui « demandait-on, avez-vous appris à dire tant de bonnes « choses ? — C'est que jamais je n'en ai entendu une seule sans

[1] Lenain de Tillemont, t. III, p. 71.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 393, et t. III, p. 64. C'est sur ce jeune prince, enlevé à la fleur de l'âge, qu'une plume contemporaine et inconnue composa l'épitaphe suivante :

« Moribus angelicum, mundum, vitiis inimicum,
« Verbis mellificum, locus iste capit Ludovicum.
« Hic, si vixisset, regni diadema tulisset,
« Francos rexisset, fidei tutela fuisset. » (Ms. 468 de Tours, fol. 1..

Digitized by Google

« la mettre en réserve, soit sur le parchemin, soit dans ma « tête [1]. »

Mais, pour nous borner aux rapports de Guillaume d'Auvergne avec la cour, citons un dernier trait de l'esprit à la fois sérieux et mordant du célèbre docteur. Il avait à sa table du vin excellent, et il en buvait. A côté du vin, il avait un vase rempli d'eau; mais il n'en versait jamais dans son verre. Donc, sire Jean de Beaumont, grand conseiller du roi, dînant un jour avec l'évêque, lui fit cette remarque : « Cette eau, qui est « sur la table, à quoi vous sert-elle, puisque vous n'en mêlez « pas à votre vin ? — Cette eau, dit le prélat, a justement sur « ma table la même utilité que vous à la cour du roi. — Est-ce « à dire que je ne suis bon à rien ? — Non, certes, et vous êtes « très-utile, au contraire ; car si, dans les assemblées du « palais, un prince ou un comte veut élever la voix, aussitôt « vous l'admonestez sévèrement et lui imposez silence; si un « chevalier ou tout autre parle avec trop de hardiesse, vous le « rappelez à l'ordre, et il se tait tout à coup. Eh bien ! si j'ai « devant moi du bon vin de Saint-Pourçain ou d'Angers ou « d'Auxerre, et qu'il veuille me faire le moindre mal, je l'ar- « rête au moyen de l'eau, et sa violence tombe instantané- « ment [2]. » Les vins dont parle ici Guillaume n'inspireraient pas aujourd'hui la même estime ; pourtant, nous les trouvons justement comptés au nombre des meilleurs dans deux poésies de l'époque, la *Bataille des vins*, par Henri d'Andeli, et le *Vin et l'eau*, par un rimeur anonyme [3]. Quant aux relations de l'évêque avec Jean de Beaumont, chambrier de saint Louis, relations que la seule position des deux personnages met hors de doute, on en découvre la trace positive dans quelques documents. Ils se rencontrèrent plus d'une fois auprès de la personne du roi, et notamment lors de la confirmation de la vente du comté de Mâcon à la couronne, dont l'acte, signé à Paris au mois de février 1241, les mentionne tous deux comme présents [4].

[1] Bibl. nat., ms. lat. 15970, fol. 491, 503; bibl. de Tours, ms. 406, fol. 72 v°, 73.

[2] Ms. de Tours, fol. 72. Saint Louis faisait de même à sa table, d'après Joinville. Le sénéchal de Champagne trempait le vin de ses valets et de ses écuyers : mais, pour ses chevaliers, le vin et l'eau étaient servis à part. (V. Joinville, édition Wailly, p. 13,277.)

[3] Méon, *Fabliaux*, t. I, p. 152-158; Jubinal, *Nouveau recueil*, t. I, p. 293, 311.

[4] V. Lenain de Tillemont, t. II, p. 356.



Digitized by Google

Jean de Beaumont remplissait, d'aprés ce qu'on vient de lire, un rôle désagréable auprès des seigneurs de la cour : c'est là peut-être une des causes qui contribuèrent à les indisposer contre lui ; on reconnaît, en effet, dans les passages où le sire de Joinville parle de cet officier, une sorte de dépit mal dissimulé contre l'autorité qu'il exerçait [1].

Un autre conseiller du saint roi, revêtu également de la dignité épiscopale, est encore assez populaire dans les récits du temps : c'est Eudes Rigaud, promu au siége de Rouen en 1248. Les procès-verbaux de ses visites diocésaines, qu'il était quelquefois forcé d'interrompre pour se rendre à l'appel de Blanche de Castille ou de son fils, l'ont déjà fait connaître comme un réformateur sévère des abus qui s'étaient introduits dans le sein du clergé. Aussi passait-il pour un homme rigoureux et quelque peu hautain. On le représente visitant un couvent de religieuses et reprenant durement l'abbesse, qui implore en vain son indulgence, puis finit par lui répondre vertement. On lui prête aussi quelques bons mots, bien usés aujourd'hui. « Quelle différence y a-t-il, lui demande un mauvais « clerc qui dînait avec lui, entre *Rigaud* et *Ribaud?* — Il y a la « distance d'une table. » Il s'en va supplier le pape de ne pas ratifier son élection à l'archevêché de Rouen ; mais on lui enjoint au contraire d'accepter, et alors un dominicain de la cour pontificale lui donne cet avis : « Prends garde de te bien conduire, « Rigaud, car te voilà tombé entre les dents des frères prê- « cheurs et mineurs, qui te mordront si tu agis mal. — Au « moins, riposte le prélat, qui appartenait lui-même à l'ordre « de Saint-François, je ne craindrai pas d'être mordu par vous, « qui avez la bouche si bien ouverte. » Enfin l'on raconte, en l'attribuant à une sorte de pieuse intuition, la réponse qu'il fit à un de ses gens, étonné de ne pas le voir s'incliner en passant devant une église, comme il avait l'habitude de le faire par dévotion pour l'Eucharistie : « Le saint Sacrement n'est pas dans cette église, » dit-il. Le serviteur entra aussitôt pour s'assurer du fait, et se convainquit par lui-même que son maître avait deviné juste [2]. Toutefois, dans tous les souvenirs laissés par Eudes Rigaud, il n'en est point qui aient rapport aux fonctions remplies par lui auprès de saint Louis.

[1] Lenain de Tillemont, t. III, p. 262, 264, etc.
[2] Ms. de Tours, fol. 49 v°, 71.

Digitized by Google

En terminant cette revue rapide des échos de l'opinion publique, recueillis et propagés par la chaire, il importe de formuler une conclusion qui s'en dégage d'elle-même. Tandis que la malignité de la critique s'exerce indistinctement sur toutes les classes de la société, et sur les individualités les plus marquantes de chaque classe, la personne seule de saint Louis reste hors de toute atteinte. Les prélats, les grands, les rois eux-mêmes sont l'objet d'une censure qui tend plutôt à l'exagération qu'aux ménagements; saint Louis ne prête aucune prise aux médisances, ni même aux plaisanteries; on ne parle pas de lui avec la même désinvolture que de son grand-père, qui pourtant s'était rendu assez redoutable. C'est que le respect est plus fort que la crainte, et que la bonté exerce plus d'empire que la force. L'auréole qui devait, sitôt après sa mort, ceindre le front du pieux roi, on la lui décernait déjà de son vivant, et sa canonisation ne fit que ratifier le cri de tout un peuple. Dans les prières publiques du prône, on recommandait son âme à Dieu, « quoiqu'elle n'en eût pas besoin, » et nous voyons ce tribut de légitime vénération payé, par extension, à toute sa famille, à la reine Blanche, « dont les aumônes méritent une éternelle reconnaissance, » à la reine Marguerite, « à qui l'on doit le trésor du royaume » (les jeunes princes), même à Charles d'Anjou, le champion de l'Église, dont la chevaleresque renommée couvre les exactions et les rigueurs, plus sévèrement jugées depuis [1].

En vain voudrait-on opposer aux manifestations de l'opinion que nous avons signalées, deux contes latins cités dans l'*Histoire littéraire*, et qui n'ont guère de valeur dans la question. Le premier, recueilli par Thomas de Cantimpré, met en scène un courrier du comte de Gueldre racontant à son maître, à son retour de France, qu'il a vu « ce roi papelard, le cou tors et le capuchon sur l'épaule [2]. » C'est une lourde charge d'Allemand, qui trahit un sentiment d'hostilité assez naturel, ou bien c'est une de ces caricatures comme la grande piété en a inspiré aux esprits forts de tous les siècles. D'après le second, reproduit aussi dans une publication allemande, saint Louis aurait défendu de retirer, un dimanche, certain juif de

[1] Bibl. nat., ms. lat. 16481, nos 55, 105, 124, etc.
[2] *Bon. univ. de Apibus*, liv. II, ch. 57.

Digitized by Google

Paris de la fosse où il était tombé [1]. On pourrait tout au plus voir là une allusion à la sévérité du roi envers les usuriers juifs, en même temps qu'un vestige de l'animosité de ses sujets contre cette malheureuse race; car le sens général de la légende est moins défavorable au souverain qu'au juif lui-même.

Quelle autre dissidence pourrait-on signaler? Une chanson sur les *Établissements de Saint Louis*, exprimant la plainte amère d'un seigneur vexé par la juste sévérité des *Enquesteurs* royaux? « J'aime bien rester maître de mon fief, » s'écrie-t-il [2]. Ce mot trahit toute sa pensée; on ne doit donc prendre sa critique que pour la récrimination intéressée d'un particulier. Quoi encore? L'insulte d'une femme de Paris, qui, au dire du confesseur de la reine Marguerite, reprocha à son souverain de n'être que le roi des moines et des clercs [3]? C'est un outrage gratuit et isolé, auquel Louis ne répondit que par un bienfait. Quant aux contes reproduits par le *Ménestrel de Reims*, ils n'atteignent en rien la personne royale, et, s'ils la font intervenir, leur savant éditeur a pris soin de démontrer que c'était le plus souvent sans respect pour l'histoire authentique, et même pour la vraisemblance [4]. D'ailleurs, ils étaient récités et ils ont été rédigés pour la distraction de quelques châtelains, et ne représentent nullement l'opinion générale. Ce n'est point dans tous ces écrits qu'il faut chercher l'expression du véritable sentiment de la nation à l'égard de son prince. Il faut bien plutôt la demander à ces anecdotes réellement populaires, que les fidèles entendaient journellement dans la bouche de leurs orateurs favoris, et que ces orateurs eux-mêmes empruntaient souvent au répertoire fécond des bruits publics. C'est ce que nous avons essayé de faire, et le résultat de cette enquête, en donnant un couronnement nécessaire aux nombreux travaux dont le règne de saint Louis a été l'objet, ne peut qu'ajouter une autorité nouvelle au touchant accord de ses historiens.

A. Lecoy de la Marche.

[1] Mone, *Anzeiger für Kunde*, col. 453, *Hist. litt.*, t. XXIII, p. 160.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. I, p. 370-374.
[3] V. le recueil des *Historiens de France*, t. XX, p. 106.
[4] *Récit d'un Ménestrel de Reims*, édit. Wailly, préface, p. LXIII et suiv.

Digitized by Google

# L'AUTEUR DE L'IMITATION

## NOUVELLES CONCLUSIONS TIRÉES D'UN NOUVEAU MANUSCRIT

Les articles sur l'auteur de l'*Imitation* parus ici en 1873 et en 1874 [1], ont soulevé, à l'étranger comme en France, quelque opposition. Ils tendaient, si l'on s'en souvient, à éliminer définitivement du débat les trois prétendants les plus accrédités, Gersen, Thomas à Kempis et Gerson. Dès lors, il était naturel que chacun d'eux trouvât parmi ses partisans de nouveaux défenseurs. La controverse, éteinte depuis une quinzaine d'années, s'est tout à coup ranimée. Pendant que MM. Jean Darche et Élie Petit, en France, soutenaient les prétentions de Gerson, M. l'abbé Ducis, de concert avec M. l'abbé Blanchet et le P. Mella en Italie, relevait les titres de Gersen, et M. Hirsche, en Allemagne, M. l'abbé Delvigne, en Belgique, et chez nous M. Th. Brunton, défendaient les droits de Thomas à Kempis [2].

[1] Voir la *Revue*, t. XIII, p. 527, et t. XV, p. 93.

[2] Jean Darche. *Clé de l'Imitation de Jésus-Christ. Gerson et ses adversaires.* Paris, Thorin, 1875, in-8 de 363 p.

Élie Petit. *Revue de l'Art chrétien*, t. XX, p. 271.

L'abbé Ducis. *L'auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ.* Annecy, Perrissin, 1875, in-8 de 24 p.; *L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.* Annecy, 1876, pet. in-4 de 90 p.

L'abbé A. Blanchet. *Le Monument du bienheureux Jean Gersen à Cavaglia.* Ivrée, 1875, in-12 de 41 p.

Le P. Camillo Mella, S. J. *Della Controversia Gerseniana.* Prato, tipografia Giachetti, 1875, in-8 de 203 p. (Extrait de la *Civiltà Cattolica.*)

Karl Hirsche. *Prolegomena zur neuen Ausgabe der Imitatio Christi nach*

Digitized by Google

Il n'est pas question, en ce moment, de répondre à chacun de ces honorables contradicteurs. Les lecteurs de la *Revue des questions historiques* voudront bien seulement se rappeler que les nouvelles recherches publiées ici avaient pour point de départ un nouveau manuscrit produit dans le débat, auquel, à la suite de M. H. Delaborde, conservateur du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale de Paris, l'auteur de ces articles avait assigné, avec un supplément de preuves, la date de 1406.

Les partisans de Gersen ont d'autant mieux accepté cette conclusion, qu'elle leur fournissait un argument de plus en faveur de l'hypothétique abbé de Verceil. Quant aux défenseurs de Gerson et de Thomas à Kempis, intervenus à ce propos, on reconnaît assez par leurs observations qu'ils n'ont pas vu le manuscrit et même que plusieurs d'entre eux sont étrangers aux études paléographiques [1]. Un seul, M. Hirsche, a examiné le manuscrit en question, et c'est à ses objections, qui dénotent un examen trop rapide ou trop superficiel, qu'il y aura lieu de répondre plus tard, si les circonstances permettent de mener à bonne fin des études déjà anciennes sur l'auteur et le livre de l'*Imitation*.

Pour le moment, il suffit de maintenir cette date de 1406 contre des critiques insuffisantes, et de passer outre.

Dans le présent travail, on voudrait seulement faire connaître un manuscrit qui vient à l'appui des conclusions précédemment émises.

On peut l'appeler, comme celui de 1406, un manuscrit nouveau dans le débat. Car, s'il a été autrefois signalé par dom Martène, il n'a jamais été ni décrit ni invoqué au cours de la

*dem autograph d. Thomas v. Kempen*, etc... Berlin, Lüderitz, Scheverlagsbuchhandlung. Carl Habel, 1873-1877, 2 vol. in-8.

L'abbé Delvigne. *Quelques remarques à propos d'une nouvelle édition de l'Imitation de Jésus-Christ. Revue de l'Art chrétien*, t. XIX, p. 233. — *Les Récentes recherches sur l'Auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*. Bruxelles, Alfred Vromant, 1877, gr. in-8 de 44 p.

Th. Brunton. *Thomas à Kempis. Notes, matériaux et recherches sur l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ*. Paris, Plon, 1873, in-4 de 47 p.

[1] L'honorable M. Jean Darche, qui a mis tout son cœur et un peu plus de passion qu'il ne conviendrait, dans un sujet de cette sorte, à défendre Gerson va jusqu'à dire naïvement que « les manuscrits embrouillent la question. »

Digitized by Google

controverse qui se prolongea pendant tout le XVIII^e siècle [1]. De tous les manuscrits de l'*Imitation*, connus jusqu'à ce jour, il est pourtant le plus précieux par la date qu'il porte. On s'étonnerait à bon droit que les savants auteurs du *Voyage littéraire* eussent omis d'en faire mention, s'ils l'avaient remarquée; cette date leur aura certainement échappé dans une inspection rapide du manuscrit. Il y a lieu de la mettre en lumière, pour en déduire des conséquences qui concordent pleinement avec celles que fournit le manuscrit, mal à propos contesté, de 1406.

Le manuscrit qui nous occupe en ce moment, est de format in-4°, sur papier, avec quelques feuilles de parchemin intercalées çà et là. Il est conservé dans son état primitif avec une ancienne reliure à plats de bois; il forme un recueil compacte de cent quatre-vingt-trois feuilles dont les rectos seuls sont numérotés.

La feuille de garde porte ces mots : *Liber Cenobii sancti Pauli aliter Rubeevallis in Zonia ordinis canonicorum regularium sancti Augustini prope Bruxellam.* Cette mention nous apprend que le manuscrit appartenait originairement au monastère de Saint-Paul de Rougeval, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin.

En tête du recueil est une longue table des matières, dont voici les premiers articles :

TABULA TRACTATUUM INFRA SCRIPTORUM

*Quedam similitudines magistri Jacobi de Vitriaco.* . . 1
*Item quedam exempla ejusdem magistri.* . . . . . 13
*Item quidam tractatus de sequela Christi et de quibusdam virtutibus valde bonus* . . . . . 32
*Etc., etc.*

Ce dernier article se rapporte au premier livre de l'*Imitation* qui débute sans titre, au commencement de la page 32, par

[1] C'est à l'obligeance de M. le comte Riant, son propriétaire actuel, que je dois la communication de ce précieux manuscrit. Au lieu de se réserver à lui-même de le faire connaitre au public, il a bien voulu me permettre, avec le désintéressement d'un véritable érudit, de m'en servir le premier pour la suite de mes études. Qu'il me permette de le remercier publiquement de sa courtoisie.

Digitized by Google

ces mots soulignés : *Qui sequitur me non ambulat in tenebris, dicit Dominus.*

Tout au haut de la page, une main étrangère a ajouté la mention suivante, en caractères gothiques d'une autre écriture et d'une encre différente de celle du recueil : *Tractatus fratris Thome Kempis canonici regularis.*

Cette addition a été signalée en ces termes par Martène et Durand dans leur *Voyage littéraire :* « Le Monastère de Rouge-Cloître n'est qu'à cinq quarts de lieue de la Cambre. C'est une des plus belles maisons que les chanoines réguliers aient dans les Pays-Bas... Il paraît par quelques manuscrits que les religieux de Rouge-Cloître qui étaient de la Congrégation de Vendesheim gardaient autrefois la clôture, comme font aujourd'hui les Chartreux. Nous y trouvâmes (en 1713) les livres de l'*Imitation de Jésus-Christ,* à la tête desquels on avait mis d'une main postérieure le nom de Thomas à Kempis [1]. »

Le recueil, composé de vingt-cinq petits traités ou extraits spirituels, se termine par le *Floretus*, opuscule assez souvent copié dans les manuscrits du moyen âge [2]. A la page cent quatre-vingt-troisième et dernière, qui est malheureusement déchirée en partie, se trouve la formule finale avec la date :

EXPLICIT FLORETUS *scriptus*

M̆ C̆C̆C̆C̆ XVĬ *in nocte s.....*

*... per manus ...*

Chacune de ces lignes est traversée d'une barre au minium; c'est la manière du copiste de souligner les titres et les chiffres dans son manuscrit.

Il est à peine besoin de faire remarquer que cette mention, placée à la fin du recueil, le date tout entier. Le volume est un

[1] Martène et Durand, *Voyage littéraire*, t. I, part. II, p. 205. Il paraît que l'endroit où était situé le monastère en question, avait pris indifféremment le nom de Rouge-Cloître et de Rouge-Val.

[2] Le *Floretus* se trouve dans plusieurs manuscrits ainsi indiqué : *Incipit liber pulcherrimus metrice compositus qui dicitur Floretus quasi flos de sacræ Scripturæ libris*, etc. C'est sous ce titre qu'il a été imprimé pour la première fois. On l'a attribué mal à propos à saint Bernard. Dom Rivet (*Hist. litt. de la France*, t. VIII) le donne avec plus de vraisemblance à Jean de Garlande, auteur présumé du *Facetus*, qui est un traité métrique de piété du même genre.

Digitized by Google

et homogène; le papier est le même d'un bout à l'autre. Quant à la date, elle est de la même écriture que le reste, et notamment que le livre de l'*Imitation* compris de la page 32 à la page 44 du recueil; l'écriture varie seulement du feuillet 93 au feuillet 121.

La date est certaine; le manuscrit de Rouge-Cloître, dont le dernier fragment est le *Floretus*, a été *achevé de copier* en 1416 par un des frères du couvent de chanoines réguliers auquel il appartenait.

On peut même ajouter que le manuscrit porte en lui-même la preuve de son âge, dans deux de ses fragments qui répondent aux préoccupations du temps. On trouve en effet à la page 148 une lettre de Lucifer aux prélats de l'Église, *Epistola Luciferi ad prelatos Ecclesie*, et à la page 151 une autre lettre de Leviathan aux faux prélats de l'Église pour les encourager dans le schisme, *Epistola Leviathan ad pseudo prelatos Ecclesie pro scismate confirmando*. Ces pièces sont une espèce de satire ou de remontrance vigoureuse, comme il pouvait en sortir alors des cloîtres, à l'adresse des évêques; il est tout naturel de les trouver dans un manuscrit composé au temps le plus troublé du grand schisme d'Occident, lorsque le concile de Pise, loin de remédier aux maux de l'Église, n'avait fait qu'accroître la confusion et l'anarchie par la nomination d'un troisième antipape. Aucun des vingt-cinq extraits ou opuscules du recueil ne contredit d'ailleurs cette date de 1416; ils sont tous antérieurs; tous se retrouvent dans des manuscrits plus anciens.

Notre manuscrit a donc été achevé dans le courant de l'année 1416. Avec ses 365 pages, d'une écriture compacte et qui, à part l'interruption du feuillet 93 au feuillet 121, montre la même main d'un bout à l'autre, il est impossible que ce manuscrit, œuvre d'un seul copiste, ait été exécuté en moins de plusieurs mois. Il est très-vraisemblable d'admettre qu'ayant été achevé en 1416, à une époque dont la mention se trouve malheureusement lacérée, il aura été commencé l'année précédente; en tout cas, il remonte certainement aux premiers mois de 1416 et le livre de l'*Imitation* transcrit, au feuillet 32, est du commencement de cette année.

De la seule date de ce manuscrit on doit donc conclure que le traité de l'*Imitation*, ou tout au moins le premier livre,

Digitized by Google

existait en 1415. Mais il faut tout de suite remonter au delà.

La table, placée en tête du volume, mentionne de cette manière le premier livre de l'*Imitation* : *Item quidam tractatus de sequela Christi et de quibusdam virtutibus valde bonus.* Il est évident par cette qualification de *valde bonus* donnée au pieux traité, que nous n'avons pas ici le manuscrit original de l'*Imitation;* l'humble auteur n'a pas ainsi parlé de son œuvre. Pour la même raison, ce manuscrit n'est pas non plus une copie prise sur l'original. Nous sommes donc en présence d'un manuscrit dérivé, qui suppose plusieurs transcriptions intermédiaires. La seule date du manuscrit de 1416 assigne nécessairement à la composition de l'ouvrage une date antérieure de plusieurs années. Mais jusqu'à quelle époque peut-on remonter? Serait-il arbitraire, en présence de cette date certaine inscrite sur une copie de cinquième ou dixième main, de donner à l'*Imitation* dix ans de plus qu'au manuscrit? La mention de la table le permet certainement. Le pieux traité transcrit ici sans nom d'auteur, est qualifié de *valde bonus.* L'ouvrage était donc déjà en réputation au moment de la confection du manuscrit; il avait commencé à se répandre dans les couvents où on le copiait, sur sa renommée, comme un des meilleurs traités de vie spirituelle. Pour avoir acquis cette pieuse célébrité, qui lui valait en 1416 de la part d'un copiste de Hollande une mention particulière, il fallait que l'*Imitation* fût déjà tombée, pour ainsi dire, dans le domaine public. Le transcripteur du manuscrit de 1416 n'a ajouté une semblable mention au titre des autres opuscules qui composent le recueil que pour trois d'entre eux, bien antérieurs à cette date :

*Item tractatus de confessione valde utilis.* . . . . . 79

*Item tractatus de Sacramento altaris et quomodo per antiquum Testamentum prefiguratum erat valde bonus.* 93

*Item Floretus liber valde utilis.* . . . . . 161

Sans vouloir donner à l'*Imitation* la même date qu'à ces trois opuscules, il faut raisonnablement conclure que la qualification de *valde bonus,* ajoutée comme une formule de style au titre du pieux traité, suppose pour la composition de l'ouvrage une antériorité de plusieurs années sur le manuscrit.

Qu'on s'en tienne pour cette dernière date à 1410 ou qu'on

Digitized by Google

remonte à 1406, toujours est-il que l'*Imitation*, déjà répandue et estimée en 1416, est certainement plus ancienne d'un certain nombre d'années.

Jusqu'à présent, le plus ancien manuscrit connu de l'*Imitation*, à date certaine, était le manuscrit de Mœlck de 1421. Comme le nôtre, ce manuscrit contient seulement le premier livre de l'*Imitation*. Sa date avait obligé les partisans de Thomas à Kempis à reporter la composition de l'ouvrage jusqu'en 1410; mais alors ils s'étaient trouvés arrêtés par l'objection de l'âge de l'auteur, trop nouvellement entré dans la vie religieuse pour avoir écrit ce livre d'une si haute doctrine et d'une sagesse si admirable. Les plus raisonnables avaient dû, pour rester dans la vraisemblance, adopter une année moyenne entre 1410 et 1421. Ç'a été l'opinion de Mgr Malou, le plus solide des défenseurs modernes du pieux chanoine régulier du mont Sainte-Agnès. « On n'est pas d'accord, dit-il, sur l'année précise où Thomas à Kempis à composé les quatre livres de l'*Imitation*. Les uns fixent cette époque à l'année 1410; d'autres inclinent pour l'année 1412, d'autres pour l'année 1414 : cette dernière opinion nous paraît la plus vraisemblable. »

Ainsi, parmi les partisans de Thomas à Kempis, les uns n'ont pas cru pouvoir donner moins de dix ans d'antériorité à l'*Imitation* sur le manuscrit de 1421; mais les autres, arrêtés par l'âge du jeune religieux, ont cru préférable de reculer jusqu'en 1414 l'époque de la composition. Ceux-ci, comme ceux-là, ont admis un laps de temps nécessaire entre la copie de 1421 et le manuscrit de l'auteur, et ce temps n'est pas moindre que six ans pour les uns et onze ans pour les autres.

En appliquant le même calcul, et pour des raisons aussi fondées, au manuscrit de 1416, nous en conclurons que l'*Imitation*, déjà célèbre à cette époque, ne saurait être postérieure à 1410. Tout le monde admettra que ce laps de six ans requis pour que le livre de l'humble auteur ait pu sortir de ses mains et passer de couvent en couvent, n'a rien d'exagéré. Dans les conditions où l'*Imitation de Jésus-Christ* a été composée, il n'a pas fallu moins de temps pour qu'elle se propageât en dehors de l'auteur et arrivât à une célébrité contraire à tous ses vœux.

Sous le bénéfice de ces observations, il reste maintenant à

Digitized by Google

tirer les conséquences de la date de notre manuscrit par rapport aux auteurs présumés de l'*Imitation*.

Evidemment, il ne saurait plus être question désormais du chancelier Gerson qui, de l'aveu de tous ses partisans, à l'exception d'un seul, M. l'abbé Carson, de Bruges, dont l'opinion a paru aux autres tout à fait excentrique, n'a pas pu composer le traité de l'*Imitation* avant l'époque de sa retraite au couvent des célestins de Lyon, en 1419. Tous les genres d'arguments, on peut le dire, et je crois l'avoir assez démontré précédemment, concourent pour les esprits non prévenus et vraiment instruits de la controverse, à exclure le chancelier de l'Université de Paris de la propriété de l'incomparable livre. Cette dernière preuve de date est décisive. A moins donc de penser avec l'estimable M. Jean Darche que « les manuscrits embrouillent la question, » on ne pourra plus parler de Gerson comme d'un des prétendants à l'*Imitation* de Jésus-Christ. Le manuscrit de 1416 l'élimine définitivement.

Les titres de Thomas à Kempis sont, on ne l'ignore pas, beaucoup plus sérieux. Il a pour lui quinze témoins, presque tous contemporains; en outre, une ancienne possession, et un bon nombre de manuscrits, qui plus ou moins authentiquement, portent son nom; mais il a contre lui son manuscrit autographe, indigne de l'auteur de l'*Imitation*, et même selon quelques-uns, ses autres ouvrages, bien inférieurs à celui-là. Le pieux chanoine régulier du Mont-Sainte-Agnès aurait pu passer pour l'auteur du célèbre traité anonyme, s'il n'en avait signé une copie où l'on a relevé plus de quatre-vingts barbarismes et solécismes, avec deux cents autres fautes de toute sorte qu'on ne trouve pas dans d'autres manuscrits plus anciens.

Pour le faire remarquer en passant, la formule finale de notre manuscrit de 1416 est absolument la même que celle du manuscrit autographe de Thomas à Kempis, où l'on a voulu voir la preuve qu'il était bien l'auteur de l'*Imitation*. L'un porte : *Explicit Floretus scriptus...* MCCCCXVI *in nocte s.... per manus...* ; l'autre : *Finitus et completus anno Domini* 1441 *per manus fratris Thome Kempensis in monte Sancte-Agnetis prope Zwollis.*

C'est, quoi qu'on ait pu dire, une formule de copiste, très-commune dans les manuscrits, et qu'on trouve notamment

Digitized by Google

dans plusieurs manuscrits de l'*Imitation*, tels que ceux d'Ervic, de Nimègue, de Zwiefalten, de Saint-Gall, de Saint-Emsran près Ratisbonne[1].

Comme le manuscrit de 1406, dont les partisans de Thomas à Kempis contestent la date, parce qu'elle est donnée par un calendrier, celui de 1416 tend, quoique d'une manière moins absolue, à ôter l'*Imitation* au religieux du Mont-Sainte-Agnès. Ici la date est indiscutable, même pour les défenseurs du vénérable chanoine régulier, puisqu'elle est formellement exprimée dans l'*Explicit*.

Pour tirer toutes les conséquences de cette date, il faut rappeler ici les circonstances correspondantes de la vie de Thomas à Kempis. Nous avons, du reste, comme on l'a vu dans les précédents articles de la *Revue*, dont il est à propos de rappeler un passage, le témoignage du pieux écrivain lui-même sur cette époque de sa vie.

La petite communauté dont il faisait partie, prit naissance vers 1386, par la réunion de quelques pieuses personnes, qui désiraient mener une vie plus sainte dans un endroit plus retiré. Ils se bâtirent donc une petite maison de bois et de terre au pied du Mont-Sainte-Agnès, près de Zwol. Puis d'autres clercs et laïques vinrent s'adjoindre aux six premiers frères. Les ressources arrivèrent un peu, et, bien qu'elles fussent encore très-bornées, on entreprit de bâtir un monastère avec la permission de l'évêque d'Utrecht. La construction commença en 1398. Cette même année, les pieux solitaires du Mont-Sainte-Agnès se réunirent à la congrégation des chanoines réguliers de Windesheim, récemment fondée, et huit d'entre eux, quatre prêtres et quatre clercs, prirent l'habit des chanoines et firent profession de religion. L'année suivante, ils reçurent de la maison de Windesheim pour supérieur Jean à Kempis,

[1] Voici les mentions que contiennent ces divers manuscrits : *Explicit libellus devotus... finitus per Johannis Kilchten manus Domini 1426 anno.* (Cod. Ervic.) — *Finitus et completus anno 1427 per manus F. Henrici Tengnagel can. regul. Sancte Catharine extra muros Noviomagensis.* (Cod. Noviomag.) — *Explicit liber interne consolationis finitus anno 1843 per me fratrem Conradum Eberberg.* (Cod. Zwiefalt.) — *Scriptus anno 1435 in Vigilia Pentecostes per manum Joannis Ottinger de Fyessen.* (Cod. S. Gallens.) — *Scriptus anno 1448 per manus fratris Johannis Pejoris in Prall.* (Cod. S. Emeran. Brull.)

Comme on le voit, ces formules sont analogues à celle du Ms. de 1441.

Digitized by Google

frère de Thomas. Celui-ci avait alors vingt ans. Voici ce qu'il raconte de lui-même dans sa *Chronique* du Mont-Sainte-Agnès.

« L'an 1399, moi Thomas Kempis, étudiant, à Daventer, né au diocèse de Cologne, je vins à Zwol pour les indulgences que Benoit IX avait accordées à tous les vrais pénitents qui contribueraient à la construction de l'église ; j'allai ensuite jusqu'au Mont-Sainte-Agnès, et je fis demande de demeurer en ce lieu, et je fus miséricordieusement accueilli...

« Du temps du premier prieur, le vénérable Jean Kempis, sept clercs prirent l'habit. Ce furent : en 1401, Jean Drick..., en 1406, Thomas Hemerken de Kempis, natif du diocèse de Cologne, frère germain de Jean Kempis, le premier prieur, dont le père s'appelait Jean et la mère Gertrude [1]. »

Ainsi, au témoignage même de Thomas à Kempis, après six ans de noviciat au Mont-Sainte-Agnès, il prenait l'habit des chanoines réguliers de Windesheim en 1406. Sept ans après, en 1413, à l'époque de l'achèvement du monastère, il fut ordonné prêtre, comme il le dit dans sa *Chronique* [2]. Malgré l'insuffisance des ressources et des bâtiments en voie de construction, Thomas avait été admis, à sa requête, dans la communauté du Mont-Sainte-Agnès, à titre de copiste, et traité comme novice sans avoir pris l'habit.

Mgr Malou, le plus autorisé des partisans de Thomas à Kempis, a raison de penser contre d'autres, véritablement téméraires dans leurs conjectures, que le pieux écrivain n'a pas pu composer l'*Imitation* avant 1414. Tout prouve que l'*Imitation* est l'œuvre d'un religieux et d'un prêtre. Si Thomas à Kempis en est vraiment l'auteur, on ne saurait admettre qu'ayant reçu la prêtrise en 1413 seulement, et ne comptant alors que sept ans de profession religieuse, il ait pu l'écrire plus tôt. C'est beaucoup d'accorder que l'année suivante il ait pu entreprendre la composition de cet admirable traité, où le religieux parle avec la double autorité de l'expérience et de la fonction, et le prêtre avec la pratique du ministère sacerdotal.

Mais alors on se heurte à la date de notre manuscrit, qui ne

[1] *Chr. Mont. Sanct. Agnet.*, c. XXI.
[2] *Ibid.*, c. XXII.

Digitized by Google

permet pas de supposer que l'*Imitation*, dont le copiste du monastère de Rouge-Cloître transcrivait, en 1416, d'après un exemplaire antérieur, le premier livre, ait été composée seulement en 1414. Il n'y a pas matériellement le temps, de 1414 à 1416, pour la composition, la diffusion et la transcription à plusieurs copies d'un livre écrit dans l'obscurité du cloître et le silence de l'humilité. Qu'on suppose, en effet, le pieux auteur écrivant l'*Imitation* l'année après son ordination sacerdotale : lui a-t-il fallu moins d'un an pour achever son ouvrage? Et comment le livre va-t-il sortir maintenant de ses mains pour arriver à la publicité ? L'humble écrivain l'aura montré, au bout de quelque temps, à l'un de ses confrères du Mont-Sainte-Agnès, ou plutôt l'un d'eux le lui aura dérobé. Celui-ci, voulant l'avoir à son usage, en aura fait une première copie qui se sera propagée ensuite dans le couvent. Du couvent, quelque circonstance particulière l'aura fait passer plus tard, à l'insu de l'auteur, dans d'autres maisons du même ordre. C'est ainsi qu'un exemplaire est arrivé aux mains du copiste du monastère de Rouge-Cloître. Mais tout cela suppose plusieurs années, et notre manuscrit, achevé de copier en 1416, touche immédiatement à l'année où Thomas à Kempis, nouvellement ordonné prêtre, paraît à peine capable d'avoir entrepris d'écrire l'*Imitation*.

On peut donc conclure sûrement que la date de notre manuscrit est incompatible avec l'opinion qui attribue l'*Imitation* à Thomas à Kempis.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter ou d'expliquer les témoignages contemporains favorables au religieux hollandais. On répond seulement à ceux des partisans de Thomas à Kempis et de Gerson, que le manuscrit de 1406 n'a pas convaincus à cause de la prétendue incertitude de sa date, par un manuscrit, incontestablement daté de 1416, qui concourt au même résultat.

L'un et l'autre prouvent par leur âge, que ni le chancelier de l'Université de Paris ni le chanoine régulier du Mont-Sainte-Agnès ne peut être l'auteur de l'*Imitation*.

Mais, comme les défenseurs de l'abbé Gersen de Verceil ont cru pouvoir mettre à profit ces conclusions pour leur fabuleux client, il convient aussi de leur répondre brièvement, afin que le manuscrit de 1416, qui dépossède, comme celui de 1406, Thomas à Kempis et Gerson, ne serve pas de nouveau à corroborer une thèse toute d'imagination.

Digitized by Google

Après les répliques décisives des chanoines réguliers aux bénédictins du XVIII^e siècle, après les travaux d'Eusèbe Amort notamment, il n'était plus permis de soutenir en faveur de Gersen une opinion qui n'avait pas eu, il faut bien le reconnaître, d'autre origine que le zèle intempestif de dom Cajétan pour la gloire de l'ordre de Saint-Benoît, ni d'autre mobile par la suite que l'esprit de corps des savants religieux de la Congrégation de Saint-Maur. M. Napione, qui reprit en Italie, au commencement de ce siècle, la cause du prétendu abbé de Verceil, n'avait fait que reproduire, sans être bien au courant de la controverse, des arguments absolument réfutés. Son principal titre, dit très-bien Mgr Malou, fut de susciter à Gerson le plus prolixe de ses défenseurs. Avec M. de Grégory, la cause de l'abbé de Verceil redevint en faveur, au moins au-delà des monts, grâce à une trouvaille qui est, comme on le verra, un assez grossier exemple de supercherie littéraire.

Rien n'est plus fragile que l'échafaudage sur lequel on a prétendu élever l'édifice gersénien. Nonobstant quelques manuscrits, où on lit indifféremment les noms de Gersen, Gersem, Gessem et Gesen, noms sur lesquels je réserve pour plus tard une explication, Jean Gersen, dont il n'est fait mention dans aucun auteur avant la controverse du XVII^e siècle, serait resté un personnage sans patrie et sans histoire, si ses partisans ne lui en avaient composé une à l'aide d'un manuscrit, connu sous le nom de manuscrit d'Allatius, sur lequel ils ont cru lire Joannes *de Canabaco*. Après avoir identifié ce personnage avec Jean Gersen, ils ont conclu que *Canabaco* devait indiquer la patrie de Gersen. Là-dessus M. de Grégory dit : « Gersen, Jean, du village de Cabaliaca ou Cabanaca, aujourd'hui Cavaglia, dans la province du Vercellais en Lombardie, était religieux de Saint-Benoît du Mont-Cassin... Une preuve éclatante sur la patrie de Gersen, nous la tirons du manuscrit... qui commence *Incipit tractatus Johannis de Canabaco de Imitatione Christi*... On nous opposera que le mot *Canabaco* ne correspond pas à celui de *Cavaglia;* mais nous observons que ce village était anciennement partagé en deux bourgades, savoir : *Cavaliata* et *Cabaliaca* ou *Cabanaca* [1]. » Ayant

[1] De Grégory, *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, p. 30 et 46.

Digitized by Google

renoncé à expliquer par quel prodigieux tour de force étymoligique *Cavaglia* venait de *Canabaco*, les gersénistes se rejettent sur la faute du copiste qui avait dû travestir *Cabaliacum* en *Canabacum*, et à l'aide de cette supposition, de *Cabaliacum* ils ont fait *Cavaglia*. Même en admettant une quadruple substitution de lettres dans le mot maladroitement transcrit par le copiste, il est impossible d'adopter l'explication des gersénistes. Le manuscrit que M. de Grégory a examiné (si même il l'a vu), avec la légèreté et le parti pris qui lui ont fait commettre tant d'erreurs, reproduites encore aujourd'hui de confiance par ses successeurs dans la controverse [1], ne porte pas : *Tractatus Joannis de Canabato*, mais bien : *Joannis de Canabaco*. C'est ainsi qu'a lu M. Léopold Delisle, et qu'il a cité le manuscrit dans son inventaire des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale [2] ; c'est ainsi que liront, avec ce maître en paléographie, tous ceux qui examineront la suscription de ce manuscrit. Le doute n'est pas possible. *Joannis de Canabaco* est lisible pour tout le monde ; le nom est aussi clair, aussi certain que s'il était écrit en caractères d'imprimerie. Manifestement, la plupart de ceux qui ont parlé du manuscrit d'Allatius, aujourd'hui à Paris, ne l'avaient pas vu. Après cette rectification, il est à présumer que les gersénistes les plus obstinés eux-mêmes, renonceront à tirer *Cavaglia* de *Canabato* pour donner une patrie à leur client.

D'ailleurs, de quel droit avoir appliqué à Gersen l'inscription du manuscrit d'Allatius ? Pourquoi Jean Gersen serait-il le même que *Joannes de Canabato* ? Le personnage indiqué par le copiste n'est pas absolument inconnu ; on rencontre plus d'une fois ce nom dans les recueils spirituels, semblables au manuscrit dit d'Allatius, si communs au moyen âge. Cet auteur n'aurait-il été inconnu que des gersénistes ? Il est vrai

[1] Il est particulièrement regrettable d'en retrouver plusieurs et des plus signalées, dans les articles publiés sur la controverse gersénienne, dans la *Civiltà cattolica*, par le P. Camille Mella, et réunis depuis en brochure. Le docte écrivain, qui a longuement résumé, sans tenir assez compte des réponses décisives de ses adversaires, les arguments produits en faveur de Gersen, et qui s'est surtout inspiré des écrits de M. de Grégory, n'a pas sû à quel point il fallait se défier de celui-ci.

[2] Léopold Delisle, *Inventaire des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*. — Fonds de Saint-Germain-des-Prés, p. 107. Paris, 1868-1871.



Digitized by Google

que le copiste à quelque peu défiguré son nom. Mais n'était-il pas plus naturel, avec *Joannes de Canabato*, de songer à l'écrivain appelé dans d'autres manuscrits *Joannes de Tambaco*, qu'à un Jean de Cavaglia? Ici l'erreur de transcription du copiste s'explique d'elle-même, et il faudrait n'avoir jamais vu d'écriture du xv^e siècle, pour ne pas comprendre que *Joannes de Tambaco* soit devenu facilement, sous la plume d'un copiste maladroit, *Joannes de Canabato*. L'auteur mentionné dans l'exemplaire qui a servi pour la transcription du manuscrit d'Allatius, est certainement Jean de Tambach[1], dominicain du xiv^e siècle, premier recteur de Prague et maître du sacré palais. Il était d'autant plus facile à un copiste de lui attribuer l'*Imitation*, donnée par d'autres à saint Bernard, à saint Bonaventure, ou à Ludolphe le Chartreux, qu'il est lui-même auteur de traités ascétiques assez souvent copiés au moyen âge, tels que le *de Consolatione*, le traité *de Sensibilibus Deliciis paradisi* et celui *de Beatitudine*.

On n'en aurait pas fini avec le manuscrit de 1416 qui doit, comme celui de 1406, déposséder Gerson et Thomas à Kempis, sans toutefois profiter à Gersen, si on ne répondait brièvement, sur un dernier argument favorable à l'abbé de Verceil, à ceux de ses partisans qui ont vu dans l'exclusion de Gerson et de Thomas à Kempis une nouvelle raison de relever ses titres. J'ai déjà eu l'occasion, dans une récente édition française de l'*Imitation*, de m'expliquer sur le manuscrit *de Advocatis*, dont l'acquisition par M. de Grégory en 1830 renouvela le système de défense des gersénistes. Sans s'étendre sur ce manuscrit, il suffira de dire un mot de la mystification qui en fit la fortune.

Ayant remarqué sur les feuilles de garde plusieurs noms de possesseurs appartenant à l'ancienne famille verceillaise *de Advocatis* du xvi^e siècle, l'honorable magistrat, natif de Verceil, dont la passion pour Gersen était célèbre en son pays, fit part de sa découverte aux descendants de cette famille et à sa ville. Peu de temps après, par un hasard des plus complaisants, un fragment de journal de famille tenu, de 1315 à 1350, par un Joseph *de Advocatis*, se retrouvait inopinément dans

[1] Touron, *Hist. des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*. Paris, 1745, in-4, t. II, p. 460.

Digitized by Google

une ville du Vercellais. Ce précieux *diarium* contenait, à la date de 1349, la mention d'un don fait par ce Joseph à son frère du *Codex* de l'*Imitation* (*pretiosum codicem de Imitatione*) qu'il disait tenir de longue main (*longa manu*) de ses aïeux. C'en était assez : un lien authentique existait entre le *codex* et le *diarium*; le nouveau manuscrit *de Advocatis* était proclamé du XIIIe siècle et l'*Imitation* donnée définitivement à Gersen.

Comment le bienheureux fragment de journal, qui ne contenait qu'un petit nombre d'articles si courts, faisait-il précisément mention dans l'un d'eux du livre de l'*Imitation*? L'estimable M. de Grégory ne chercha pas à le savoir. Cette circonstance assez bizarre n'éveilla en lui aucun soupçon. Il reçut, en toute confiance, des survivants de la famille *de Advocatis*, une copie certifiée authentique par le notaire, du lambeau de journal dont rien n'indiquait la provenance. La mention relative à l'*Imitation* est ainsi conçue :

« Die 11ma mensis Februarii an 1349.....

« 15ma Die Dominica mensis februarii post divisionem factam cum fratre meo Vincentio qui Ceridonii abitat, in signum fraterni amoris quod hoc temporalibus tantum impulsus negotiis feci, dono illi preciosum Codicem de Imitatione Xρti, quod hoc ab agnatibus meis longa manu teneo, nam non nulli antenates mei hujus jam recordarunt. »

Pour M. de Grégory, c'était la preuve que l'*Imitation* existait déjà au XIVe siècle, et la preuve aussi que le manuscrit acheté par lui était précisément celui dont le journal de famille, retrouvé à Bielle dans le Vercellais, faisait mention.

Malheureusement, tout est suspect dans ce *Diarium* : la date de 1349, exprimée par des chiffres modernes, notamment le 4, qui ne sont pas en rapport avec elle; la teneur, à cause surtout de cette mention étrange et sans analogue au moyen âge, *pretiosum codicem de Imitatione Christi*; l'écriture, paléographiquement impossible, et le cahier lui-même formé de feuilles de papier toutes déchirées. Le *diarium* si extraordinairement retrouvé à Verceil, on ne sait trop comment, porte en lui-même la preuve de sa fraude; tout donne à croire qu'il est l'œuvre d'un Vrain-Lucas, plus hardi même qu'habile, qui aura trompé la foi des descendants de la famille

Digitized by Google

De'Avogadvi. Quant au manuscrit supposé du XIIIe siècle, qui ne contient qu'un texte très-défectueux de l'*Imitation*, il serait, au jugement d'hommes vraiment compétents, entre autres de M. Léopold Delisle, notre premier paléographe, à peine du XVe siècle.

Personne ne peut être plus innocent que l'honorable M. de Grégory de cette supercherie, mais personne ne pouvait en être plus facilement victime. C'est lui qui, dans son ardeur à trouver pour Gersen des répondants dans les âges anciens, mettait au XIVe siècle Gérard de Rayneval, diplomate français, mort au commencement de ce siècle-ci ; c'est lui encore, avec son enthousiasme gerséniste, qui donnait pour un manuscrit du XIIIe siècle le *Codex Mazarineus* contenant deux citations du chancelier Gerson, mort en 1429 ! On voit trop qu'il prenait de toutes mains ses documents et ses preuves, uniquement préoccupé de servir la cause de son héros. Ses écrits, remplis d'inexactitudes et d'erreurs de toute sorte, et dénués de toute critique, ne méritent qu'une médiocre confiance ; tout au plus peuvent-ils servir de piédestal à la statue que les habitants de Verceil viennent d'élever à leur fabuleux compatriote.

Une dernière remarque à l'appui des conclusions des précédents articles sur la patrie de l'*Imitation*, nous est fournie par le manuscrit de 1416 : « Il existe, disions-nous, environ deux cents manuscrits connus de l'*Imitation*. Les trois quarts appartiennent authentiquement à l'Allemagne ou aux Pays-Bas. Le nombre, l'antériorité et l'excellence des manuscrits allemands, d'une part ; de l'autre, les traces de l'influence germanique que l'on constate dans bon nombre de manuscrits des autres pays, nous semblent établir certainement que l'*Imitation de Jésus-Christ* est née et s'est propagée en Allemagne, d'où elle a passé, dans le premier tiers du XVe siècle, en France et en Italie. » Nous ajoutions : « En recherchant l'origine particulière de chaque manuscrit, on reconnaît que beaucoup de manuscrits allemands viennent des maisons des chanoines réguliers établies soit en Allemagne, soit dans les Pays-Bas. Cette provenance est indiquée tantôt par l'*Explicit* où le copiste mentionne le nom du monastère, tantôt par une possession continue, d'autres fois par certaines circonstances du recueil. On remarque en outre que le plus grand nombre des maisons canoniales où

Digitized by Google

se trouvent ces manuscrits, appartenaient à la congrégation générale des chanoines réguliers de Windesheim, fondée au diocèse d'Utrecht en 1387 et qui comptait déjà à la fin du xv^e siècle, tant en Allemagne que dans les Pays-Bas, quatre-vingt-quatre maisons du même ordre [1]. »

Des autres preuves que nous exposions dans ces premières recherches, « si l'on rapproche, disions-nous encore, les renseignements fournis par les manuscrits eux-mêmes, on est naturellement amené à chercher la patrie de l'*Imitation* en Allemagne, et entre les divers pays allemands, en Hollande, où naquit la congrégation de Windesheim à laquelle appartiennent, et la maison du Mont-Sainte-Agnès dont Thomas à Kempis fut prieur, et les autres maisons canoniales qui ont fourni en plus grand nombre les manuscrits de l'*Imitation*, parmi lesquels le manuscrit de 1406 est le premier en date. »

Notre manuscrit de 1416 confirme de tous points ces inductions. Il est une nouvelle preuve de l'origine rhénane de l'*Imitation* et de la filiation qui rattache l'incomparable livre à la congrégation de Windesheim à laquelle appartenait le couvent de Rouge-Cloître.

ARTHUR LOTH.

[1] *Revue des questions historiques*, 1^er janvier 1874, pp. 117 et 120.

Digitized by Google

# MÉLANGES

## I

## UN PROBLÈME HISTORIQUE

### A PROPOS DU CONTE ÉGYPTIEN DES *DEUX FRÈRES*.

Tous ceux qui se sont occupés de l'Égypte antique et de sa littérature, ont lu ce vieux roman des *Deux Frères* dont le manuscrit sur papyrus, écrit vers le xv$^{e}$ siècle avant notre ère pour un prince royal, fils de Menephtah, le Pharaon de l'Exode, a été retrouvé dans un tombeau, comme tant d'autres documents de tout genre.

Traduit d'abord en 1852, par M. de Rougé [1], il l'a été ensuite d'une manière plus complète par M. Maspero [2]. On peut le résumer ainsi.

Il y avait une fois deux frères, dont l'aîné s'appelait Anepoû et le plus jeune Bataoû. Anepoû avait une maison et une femme, et son frère demeurait avec lui ; ce dernier était un très-bon laboureur. Un jour qu'ils étaient tous les deux ensemble aux champs, Anepoû envoya son jeune frère à la maison pour chercher des semences.

Bataoû part donc et, arrivé à la maison, il y trouve la femme de son frère occupée à se parer et qui l'accueille par une proposition semblable à celle que la femme de Putiphar fit à Joseph. Bataoû repousse avec indignation cette proposition et retourne aux champs rejoindre son frère.

Cependant la femme d'Anepoû est effrayée des paroles qu'elle a dites et elle s'avise d'une ruse. Quand son mari rentre à la maison, il la trouve étendue par terre, tout en désordre, et elle lui dit que son

[1] *Revue archéologique* (9$^{e}$ année), 2$^{e}$ partie, pp. 385, seq. (octobre 1852).
[2] *Revue des cours littéraires*, t. VII, p. 780 seq. (1871).

Digitized by Google

jeune frère a voulu lui faire violence. Anepoû, furieux, veut tuer Bataoû, mais celui-ci s'enfuit ; il est au moment d'être atteint, quand le dieu Rà (le soleil), à sa prière, jette entre eux deux une grande eau remplie de crocodiles D'une rive à l'autre les deux frères se parlent : Bataoû se justifie, et, pour donner plus de poids à sa parole, se mutile de sa propre main. Il prévient ensuite Anepoû qu'il va se retirer dans la vallée du Cèdre ; il déposera son cœur sur la fleur de cet arbre, auquel sa vie sera désormais indissolublement attachée. Si l'on coupe le cèdre, la vie de Bataoû sera tranchée en même temps ; alors son frère devra chercher son cœur, et, quand il l'aura trouvé, le mettre dans un vase plein d'eau fraîche, et Bataoû ressuscitera. Ce qui devra montrer à Anepoû qu'il est arrivé malheur à son frère, c'est s'il voit tout à coup la bière écumer dans sa cruche.

Anepoû, désespéré, retourne dans sa maison et tue la femme impudique qui l'a séparé de son frère. Pendant ce temps, Bataoû se rend à la vallée du Cèdre et dépose, comme il l'avait dit, son cœur sur la fleur du cèdre, auprès duquel il fixe sa demeure. Les dieux ne veulent pas le laisser seul ainsi. Ils lui façonnent une femme, la plus belle de la terre entière ; Bataoû en devient follement amoureux, et lui révèle le secret de son existence liée à celle du cèdre.

Cependant le fleuve (le Nil) s'éprend de la femme de Bataoû, de la créature formée par le dieu Noûm. Un jour qu'elle était à se promener sous le cèdre, son mari étant à la chasse, elle aperçoit le fleuve qui monte derrière elle. Elle s'enfuit et rentre dans la maison. Le fleuve dit au cèdre qu'il veut s'emparer d'elle ; mais le cèdre lui livre seulement une boucle de cheveux de la belle. Le fleuve emporte cette boucle en Égypte et la dépose dans l'endroit où se tenaient les blanchisseurs du Pharaon. L'odeur de la boucle commence à se répandre dans les vêtements du Pharaon, et l'on ne sait comment expliquer la chose. Enfin le chef des blanchisseurs aperçoit la boucle de cheveux qui flotte sur l'eau. Il fait descendre quelqu'un, et, trouvant qu'elle sent merveilleusement bon, il la porte au Pharaon. On fait aussitôt venir les magiciens du Pharaon. Ceux-ci lui disent que la boucle appartient à une fille des dieux : sur leur conseil il envoie un grand nombre d'émissaires dans toutes les directions pour chercher cette femme, et notamment vers la vallée du Cèdre. Bataoû les tue tous, à l'exception d'un seul, qu'il laisse en vie pour rapporter la nouvelle. Alors le Pharaon envoie toute une armée qui lui ramène la fille des dieux. Il élève celle-ci au rang de « princesse-auguste, » et elle lui révèle le secret de la vie de son mari. On coupe le cèdre et Bataoû meurt.

Le lendemain, comme Anepoû, le frère aîné de Bataoû, rentrait dans sa maison, on lui apporte une cruche de bière qui se met à écumer ; on lui en apporte une de vin, qui se trouble aussitôt. Il part pour la vallée du Cèdre et trouve son frère étendu mort. Il se met

Digitized by Google

immédiatement en quête, et, pendant trois ans, cherche inutilement le cœur de Bataoû. Enfin, au commencement de la quatrième année, l'âme de Bataoû éprouve le désir de revenir en Égypte. Anepoû découvre le cœur de son frère sous un des cônes du cèdre. Il le met dans un vase rempli d'eau fraîche, et, au bout de quelques heures, Bataoû ressuscite.

Les deux frères se mettent en route pour punir l'infidèle. Bataoû prend la forme d'un taureau sacré et se fait conduire par Anepoû à la cour du Pharaon, qui est rempli de joie en le voyant et fait célébrer de grandes fêtes. Un jour le taureau se trouve auprès de la princesse et lui dit : « Vois, je suis encore vivant ; je suis Bataoû. Tu avais comploté « de faire abattre le cèdre par le Pharaon qui tient ma place auprès de « toi, afin que je mourusse. Vois, je suis encore vivant ; j'ai pris la « forme d'un taureau. » La princesse est très-effrayée, mais elle se remet bientôt et elle demande au Pharaon de lui accorder une faveur, celle de manger le foie du taureau. Le Pharaon y consent, non sans chagrin, et l'on met à mort l'animal, après lui avoir offert un sacrifice ; mais, au moment où on lui coupe la gorge, il secoue son cou et lance par terre deux gouttes de sang qui vont tomber, l'une d'un côté de la grande porte du Pharaon, l'autre de l'autre côté, et il s'élève là deux grands et magnifiques perséas.

Le Pharaon sort avec la princesse pour contempler le nouveau prodige, et l'un des arbres, prenant la parole, révèle à la princesse qu'il est Bataoû, encore une fois transformé. La princesse demande alors au Pharaon qu'on abatte les perséas et qu'on en fasse de bonnes planches. Le Pharaon y consent, et elle sort pour assister à l'exécution de ses ordres. Or, pendant qu'on coupait les arbres, « un copeau, ayant sauté, entra dans la bouche de la princesse. Elle l'avala et conçut..... Beaucoup de jours après, elle mit au monde un enfant mâle. »

Devenu grand, l'enfant, qui n'est autre que Bataoû revenu à une nouvelle existence, succède au Pharaon sur le trône d'Égypte, et son premier soin est de châtier la femme dont il a eu tant à se plaindre dans sa première vie.

Tel est le *Roman des Deux Frères*. Ce curieux conte a été étudié au point de vue de la mythologie ; M. François Lenormant lui a consacré un chapitre de son livre *Les Premières Civilisations* (t. I, p. 397 seq.). Il y voit « la transformation en un conte populaire du mythe fondamental dans les religions de l'Asie occidentale, du jeune dieu solaire mourant et revenant tour à tour à la vie, mythe dont nous avons la version syro-phénicienne dans la fable d'Adonis, la version phrygienne dans celle d'Atys, et enfin la version hellénisée, à une époque encore impossible à déterminer, dans la légende de Zagreus. » Ce serait « un

Digitized by Google

exemple de plus de cet influx des traditions asiatiques en Égypte à l'époque de la dix-huitième et de la dix-neuvième dynastie, non plus de leur introduction dans la religion à l'état de mythe sacré, mais, ce qui est nouveau, de leur importation sous la forme de conte populaire. » Mais nous n'avons pas l'intention de suivre M. Lenormant sur ce terrain; c'est à un tout autre point de vue que nous voudrions examiner le *Roman des Deux Frères*

Nous avons affaire ici, comme M. Lenormant le dit fort bien, à un véritable conte populaire. Or, si l'on rapproche des contes populaires actuels d'Europe et d'Asie les divers éléments qui composent le récit égyptien, on constatera, non sans surprise, que le *Roman des Deux Frères* présente avec plusieurs de ces contes des ressemblances frappantes et beaucoup trop précises pour provenir du hasard.

Qu'on en juge.

Prenons d'abord le passage final où sont racontées les diverses transformations de Bataoû, et rapprochons-le d'un conte populaire allemand recueilli dans la Hesse[1]. Dans ce conte, un berger, devenu général des armées d'un roi, se laisse dérober par une rusée princesse, fille d'un roi ennemi, une épée qui le rendait invincible. Il est vaincu, tué, et son corps, haché en morceaux, est envoyé dans une boîte au roi son maître. Des enchanteurs lui rendent la vie et lui donnent le pouvoir de se transformer en ce qu'il voudra. Il se change en un beau cheval et se fait vendre au roi ennemi. Quand la princesse voit le cheval, elle dit qu'il faut lui couper la tête. La cuisinière, qui a entendu, va caresser le cheval en le plaignant du sort qui l'attend. Le cheval lui dit : « Quand on me coupera la tête, il sautera trois gouttes de mon sang sur ton tablier : enterre-les pour l'amour de moi à telle place. » La cuisinière fait ce que le cheval a demandé, et, le lendemain, à la place où les gouttes de sang ont été enterrées, il s'élève un superbe cerisier. La princesse prie son père de faire abattre le cerisier. La cuisinière va plaindre l'arbre, qui lui dit : « Quand on m'abattra, ramasse pour l'amour de moi trois copeaux et jette-les dans l'étang de la princesse. » Le lendemain matin, trois canards d'or nagent dans l'étang. La princesse prend son arc et ses flèches et tue deux des canards ; elle se contente de s'emparer du troisième, qu'elle enferme dans sa chambre. La nuit venue, le canard reprend l'épée magique et s'envole.

On le voit, la ressemblance est surprenante. Dans les deux récits, allemand et égyptien, le héros, qui est mort, puis ressuscité, prend la forme d'un bel animal, taureau ou cheval, et se fait conduire à la cour d'un roi où se trouve une femme qui a été la cause de sa mort. Dans

[1] J. W. Wolf, *Deutsche Hausmærchen*. Gœttingen, 1851, pp. 394 seq.

Digitized by Google

les deux récits, cette femme obtient du roi que l'on tue l'animal, et, au moment où on l'égorge, il saute des gouttes de sang qui donnent naissance à un arbre. Enfin, en Allemagne comme dans l'antique Égypte, la vie du héros se réfugie dans des copeaux de l'arbre que la princesse a fait abattre.

Un conte hongrois, recueilli par le comte J. Mailath, est presque identique au conte allemand[1]. Le héros, Eisen Laczi, a été tué et coupé en mille morceaux par un dragon. Le roi des serpents, auquel il a rendu service, le ressuscite au moyen de certaines plantes. Eisen Laczi se change en cheval et va dans la cour du dragon. La femme du dragon, bien qu'elle ne reconnaisse pas Eisen Laczi sous sa nouvelle forme, se doute qu'il y a là quelque enchantement, et elle dit au dragon qu'elle mourra si elle ne mange le foie du cheval. On prend le cheval pour le tuer. La sœur d'Eisen Laczi, prisonnière du dragon, vient à passer et plaint le sort du cheval. Celui-ci lui dit tout bas de prendre la terre sur laquelle tomberont les deux premières gouttes de son sang et de la jeter dans le jardin du dragon. A cette place, il pousse un arbre à pommes d'or. La femme du dragon dit alors qu'elle mourra si on ne lui fait cuire son repas avec le bois de l'arbre. La sœur d'Eisen Laczi ayant encore exprimé sa compassion pour l'arbre, celui-ci lui dit de prendre les deux premiers copeaux qui tomberont et de les jeter dans l'étang du dragon. Le lendemain, un beau poisson d'or nage dans l'étang. La femme du dragon veut avoir le poisson. Le dragon se jette à l'eau pour le prendre ; mais, comme il a ôté une certaine chemise qui le rendait invulnérable, le poisson saute sur le rivage, redevient Eisen Laczi, qui revêt la chemise, s'empare d'une épée enchantée que le dragon avait déposée sur le bord de l'étang, et tue le dragon.

Nous pouvons encore rapprocher le conte égyptien d'un conte grec moderne, recueilli dans l'Asie Mineure, à Aïvali, l'ancienne Cydonia[2]. Là, une jeune fille, fiancée d'un prince, est changée en un poisson d'or par une négresse qui prend sa place auprès du prince. Voyant que celui-ci a beaucoup de plaisir à regarder le poisson d'or, la négresse fait la malade et dit que pour qu'elle soit guérie, il faut qu'on tue le poisson et qu'on lui en fasse du bouillon. Quand on tue le poisson d'or, trois gouttes de son sang tombent par terre, et aussitôt à cette place il pousse un grand cyprès. Alors la négresse feint une nouvelle maladie et demande qu'on brûle le cyprès et qu'on lui en donne de la cendre, mais qu'on ne laisse personne prendre du feu. Pendant qu'on est en train de brûler l'arbre, il s'approche une vieille femme ; on la repousse,

[1] Cité d'après O. L. B. Wolff. *Die schœnsten Mærchen und Sagen aller Zeiten und Vœlker* (Leipzig, 1850), t. I, p. 229 seq.

[2] J. G. von Hahn, *Griechische und albanesische Mærchen* (Leipzig, 1864), n° 49.

Digitized by Google

mais un copeau du cyprès s'est attaché au bord de sa robe ; quand elle rentre chez elle, le copeau saute derrière son coffre, et la jeune fille ressuscite.

Encore ici, même thème : l'animal qu'on fait tuer, les gouttes de sang, l'arbre, le copeau.

Au siècle dernier, en France, au XVII^e siècle, en Italie, on recueillait des contes du même genre. Dans le conte français [1], une jeune reine est tuée par ordre de la vieille reine, sa belle-mère, et son corps jeté dans le fossé du château. Une autre femme est mise à sa place. Un jour que le roi est à sa fenêtre, il aperçoit dans l'eau un merveilleux poisson incarnat, blanc et noir. Il ne peut se lasser de le contempler, mais la vieille obtient que le poisson soit tué et servi à la fausse reine, alors enceinte, qui, dit-elle, en a envie. Tout à coup on voit devant la fenêtre du château un arbre aux trois mêmes couleurs. La vieille le fait brûler, mais de ses cendres s'élève un splendide château, toujours incarnat, blanc et noir, dont le roi seul peut ouvrir la porte, et il y trouve sa femme vivante. — Dans le conte italien, comme dans le conte grec moderne, c'est une négresse qui se substitue à la vraie fiancée d'un roi. Celle-ci est changée en colombe, et elle vient plusieurs fois sous cette forme parler au cuisinier du château et lui demander ce qui se passe. La négresse ordonne au cuisinier de prendre la colombe et de la faire rôtir. Le cuisinier obéit, et, à l'endroit du jardin où il a jeté les plumes de la colombe, il s'élève bientôt un magnifique citronnier avec trois beaux citrons. Quand le roi ouvre un de ces citrons, il en sort sa vraie fiancée [2].

Nous trouvons dans l'Inde un conte populaire analogue, qui a été recueilli dans le Dekkan par miss M. Frere [4]. Surya-Bay, qu'un roi a prise pour femme, est jetée dans un étang par la « première reine » jalouse. Alors, dans cet étang, paraît une belle fleur d'or qui incline gentiment sa tête vers le roi quand celui-ci s'approche pour la voir. Et tous les jours le roi va s'asseoir auprès de l'étang et contempler la fleur d'or. La première reine, en étant instruite, ordonne d'arracher la fleur et de la brûler. Mais, là où on a jeté les cendres, il pousse un grand manguier dont le fruit est si beau, que personne n'ose le cueillir et qu'on le réserve pour le roi. Un jour, la mère de Surya-Bay, pauvre laitière,

[1] *Nouveaux contes de fées* (1718). Voir le conte *Incarnat, blanc et noir. Cabinet des fées*, t. XXXI, p. 233, seq.

[2] Basile, *Il Pentamerone*, n° 49. — Giambattista Basile a publié sous le titre de *Pentamerone* un recueil de contes populaires napolitains écrits dans le dialecte et dans la manière parfois effrontée du pays. Ce livre, qui parut en 1637, eut un grand nombre d'éditions, dont une à Rome en 1679 et la plupart à Naples.

[3] Comparez un conte norvégien : Asbjörnsen, *Tales from the Fjeld*, translated by G. W. Dasent. London, 1874, p. 156).

[4] M. Frere, *Old Deccan Days, or Hindoo Fairy Legends* (London, 1868), n° 6.

Digitized by Google

vient en passant se reposer sous le manguier. Pendant qu'elle dort, le fruit tombe dans un de ses pots au lait. Elle l'emporte dans sa maison et le cache. Mais, quand on veut le prendre, il se trouve à la place une belle petite dame, pas plus grande qu'une mangue, qui grandit tous les jours et finit par avoir la taille d'une femme, etc. [1].

Enfin nous mettrons en regard de tous ces récits un conte des Allemands de la Transylvanie [2], qui se retrouve presque identiquement chez les Roumains du même pays [3], chez les Tziganes de la Bukowine [4], en Hongrie [5], et aussi chez les Valaques [6]. Deux enfants aux cheveux d'or, fils d'une reine, sont, aussitôt après leur naissance, enterrés dans un fumier par une servante qui, par ses calomnies, parvient à perdre la reine et à se faire épouser par le roi. A l'endroit où les enfants ont été enterrés, il pousse deux beaux sapins d'or. La nouvelle reine feint d'être malade et dit qu'elle ne guérira que si elle couche sur des planches faites avec les sapins d'or. On coupe les sapins, et, avec les deux planches qu'on en tire, on fait un lit pour le roi et la reine. Pendant la nuit, l'une des deux planches dit à l'autre : « Frère, comme c'est lourd ! c'est la méchante marâtre qui couche sur moi. » L'autre répond : « Frère, comme c'est léger ! c'est notre bon père qui couche sur moi. » La reine a tout entendu, et elle obtient qu'on brûlera les planches. Tandis qu'on y est occupé, deux étincelles sautent dans de l'orge, qu'on donne ensuite à une brebis, et la brebis met bas deux agneaux à laine d'or. La reine demande à manger pour se guérir les cœurs des deux agneaux. On tue les agneaux ; mais, pendant qu'on lave les entrailles dans la rivière, deux morceaux s'en vont au fil de l'eau et sont portés sur le bord, et les deux enfants reparaissent sous leur forme naturelle.

Sans nous arrêter à faire ressortir tout ce qui, dans ces contes, res-

[1] Comparez encore dans les *Contes des Paysans et des Pâtres slaves*, traduits par Alexandre Chodzko (Paris, 1864), le passage suivant d'un conte lithuanien (p. 368). Le héros du conte, à qui un roi a promis sa fille et la moitié de son royaume, est tué traîtreusement par ordre d'un des courtisans. De son sang, qui a jailli sous les fenêtres de la princesse, il naît un pommier dont bientôt les branches touchent ces fenêtres. Quand la princesse veut prendre une des pommes, celle-ci se détache de l'arbre, et le jeune homme reparaît plein de vie.

[2] J. Haltdrich, *Deutsche Volksmærchen aus dem Sachsenlande in Siebenbürgen* (Berlin, 1856), n° 1.

[3] *Romanische Märchen und Sagen aus Siebenbürgen*. (Deutsch, von Franz Obert.) Dans la revue *Ausland*, 1858, p. 118.

[4] Miklosisch, *Ueber die Mundarten und die Wanderungen der Zigeuner Europa's*, p. 277. Dans les *Mémoires de l'Académie de Vienne*, t. XXIII (1874).

[5] Gaal et Stier. *Ungarische Volksmærchen* (Pesth, 1857), n° 7.

[6] Arthur und Albert Schott, *Walachische Mærchen* (Stuttgart, 1845), n° 8.

Digitized by Google

semble au conte égyptien, examinons un autre passage du *Roman des Deux Frères*.

Quand Bataoû s'en va vers la vallée du Cèdre, il dit à son frère : « J'enchanterai mon cœur ; je le placerai sur le sommet de la fleur du « cèdre, et, si l'on coupe le cèdre et que mon cœur tombe par terre, tu « viendras le chercher ; si tu fais sept années de recherches, ne te « décourage pas pour cela. Une fois que tu l'auras trouvé, tu le met- « tras dans un vase d'eau fraîche, et alors je reviendrai à la vie, et je « rendrai le mal qu'on m'aura fait. Or tu sauras que quelque chose « m'est arrivé, lorsqu'on te mettra dans la main une cruche de bière « et qu'elle écumera ; ne demeure pas un moment de plus, après que « cela te sera arrivé. » On se rappelle qu'ensuite Bataoû a l'imprudence de révéler à la femme que les dieux lui ont donné le mystère de sa vie.

Nous étudierons dans ce passage, d'abord ce qui est relatif au cœur de Bataoû, et ensuite ce qui concerne la manière dont le frère de Bataoû doit être informé des malheurs de celui-ci.

Dans un grand nombre de contes européens, comme dans le conte égyptien, le « cœur », l' « âme », la « vie » d'un personnage se trouvent cachés dans un certain endroit et liés à un certain objet, et, dans le plus grand nombre de ces contes, ce personnage se laisse aller à révéler son secret à une femme qu'il aime et qui le trahit. Seulement, à la différence du *Roman des Deux Frères*, le personnage en question n'est pas celui qui doit attirer la sympathie des auditeurs ; c'est toujours un être malfaisant, un « géant », un « magicien », etc.

Ainsi, dans un conte norwégien intitulé *Le Géant qui n'avait pas de cœur dans la poitrine* [1], une princesse, qui a été enlevée par le géant, lui demande où est son cœur. Il finit par le lui dire. « Loin, loin d'ici, au milieu d'une grande eau, il y a une île ; dans cette île, une église ; dans l'église, un puits ; dans le puits, un canard ; dans le canard, un œuf, et dans l'œuf, mon cœur. » — Dans un conte breton, *le Corps sans âme* [2], la vie d'un géant est dans un œuf ; cet œuf est dans une colombe ; la colombe est dans un lièvre ; le lièvre, dans un loup, et le loup est dans un coffre au fond de la mer. « Et qui pensez-vous maintenant, dit le géant, qui puisse me tuer [3] ? »

[1] P. Asbjœrnsen und J. Moe, *Norwegische Volksmærchen*. Deutsch von F. Bresemann (Berlin, 1847), t. II, n° 6, p. 65.

[2] *Archives des missions scientifiques et littéraires* (2e série, t. VII, 1871) : 1er rapport sur une mission en Bretagne ayant pour objet de recueillir les traditions orales, pouvant servir à l'étude comparée de l'histoire, de la philologie et de la mythologie des différents peuples d'origine celtique, par F.-M. Luzel, p. 112, seq.

[3] Comparez d'autres contes bretons (F.-M. Luzel, 5e rapport, p. 13 ; — A. Troude et G. Milin, *le Conteur breton*. Brest, 1870, n° 5) ; des contes écossais (J. F. Campbell, *Popular Tales of the West Highlands*. Edinburgh, 1860, nos 1 et 4) ; des contes islandais (Arnason, *Icelandic Legends*, translated by

Digitized by Google

En Orient, la grande collection de chants, poëmes et contes des tribus tartares de la Sibérie méridionale, formée par M. W. Radloff, nous fournit un premier rapprochement. Dans un conte de la tribu des Barabines[1], une femme, qui a été enlevée par un certain Tasch-Kan, feint de consentir à l'épouser et lui demande où se trouve son âme. « Je vais te dire, répond Tasch-Kan, où est mon âme. Sous sept grands peupliers il y a une fontaine d'or; il y vient boire sept *marals* (sorte de cerfs), parmi lesquels il y en a un dont le ventre traîne à terre; dans ce maral il y a une cassette d'or; dans cette cassette d'or, une cassette d'argent; dans la cassette d'argent, sept cailles; l'une a la tête d'or et le reste du corps d'argent. Cette caille, c'est ma vraie âme. » Le beau-frère de la femme a tout entendu. Il peut ainsi la délivrer.

Dans un conte arabe (*Histoire de Seif-Almoulouk et de la Fille du Roi des Génies*, faisant partie de certains manuscrits des *Mille et une Nuits*), un génie finit par dire à une jeune fille, qu'il a enlevée, où est son âme. Son âme est dans un passereau qui est enfermé dans une petite boîte; cette boîte se trouve dans sept autres; celles-ci, dans sept caisses; les caisses, dans un bloc de marbre au fond de la mer.

Un livre siamois[2] raconte que Thossakan, roi de Ceylan, pouvait, grâce à son art magique, faire sortir son âme de son corps et l'enfermer dans une boîte qu'il laissait dans sa maison pendant qu'il allait en guerre, ce qui le rendait invulnérable. Au moment de combattre le héros Rama, il confie la boîte à un ermite, et Rama voit avec étonnement que ses flèches atteignent Thossakan sans lui faire de blessures. Hanouman, le compagnon de Rama, qui se doute de la chose, consulte un devin, lequel découvre par l'inspection des astres où se trouve l'âme de Thossakan. Hanouman prend la forme de ce dernier et se rend auprès de l'ermite, à qui il redemande son âme. A peine a-t-il la boîte, qu'il s'élève en l'air, en la pressant si fort entre ses mains qu'il l'écrase, et Thossakan meurt.

Dans un livre hindoustani[3], un prince « éventre avec son poi-

G. Powell and E. Magnusson. 2d Series, London, 1866); un conte allemand (K. Müllenhoff, *Sagen, Mærchen und Lieder der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg*. Kiel, 1845, p. 404); un conte du « pays des Saxons » en Transylvanie (Haltrich, *op. cit.*, n° 33); un conte lithuanien (Chodzko, *op. cit.*, p. 218); un conte russe (A. de Gubernatis, *Zoological Mythology*. London, 1872, t. II, pp. 338 et 395); un conte lapon (n° 5 des contes lapons traduits par F. Liebrecht, dans la revue *Germania*, t. XV, 1870); divers contes italiens (Gubernatis, *op. cit.*, t. II, p. 314; — Comparetti, *Novelline popolari italiane*. Turin, 1875, n°s 32 et 55), etc.

[1] W. Radloff, *Proben der Volksliteratur der türkischen Stæmme Sud-Sibiriens* (t. IV, Saint-Pétersbourg, 1872, p. 88).

[2] Bastian, *Die Vœlker des Œstlichen Asiens*, t. IV, 1868, p. 340.

[3] Garcin de Tassy. *Histoire de la littérature hindoue et hindoustanie*, t. II. p. 557.

Digitized by Google

gnard un poisson dans lequel un *div* (espèce d'ogre) avait caché son âme. »

Enfin, dans un conte populaire actuel de l'Inde recueilli par miss M. Frere [1], une princesse, retenue prisonnière par un magicien qui veut l'épouser, obtient de lui par de belles paroles qu'il lui dise s'il est ou non immortel. « Je ne suis pas comme les autres, dit-il. Loin, bien « loin d'ici, il y a une contrée sauvage couverte d'épais fourrés. Au milieu « de ces fourrés s'élève un cercle de palmiers, et, au centre de ce cercle, « se trouvent six jarres pleines d'eau, placées l'une sur l'autre ; sous la « sixième est une petite cage, qui contient un petit perroquet vert, et, si « le perroquet est tué, je dois mourir. Mais il n'est pas possible que « personne prenne jamais ce perroquet ; car, par mes ordres, des milliers « de génies entourent les palmiers et tuent tous ceux qui en appro- « chent. »

Venons à la seconde partie du passage. On a vu de quelle manière Anepoû, le frère aîné, doit être averti de la mort de Bataoû. Complétons la citation : « Le lendemain du jour où le cèdre avait été coupé, « comme Anepoû, le frère aîné de Bataoû, entrait dans sa maison et « s'asseyait pour se laver les mains, on lui apporta une cruche de bière « qui se mit à écumer ; on lui apporta une cruche de vin qui se trou- « bla. Il prit son bâton et ses sandales, ses vêtements et ses outils, « partit pour la vallée du Cèdre, entra dans la maison de son frère « cadet et le trouva étendu mort sur son lit. »

Ce trait se retrouve dans une foule de contes populaires modernes. Ainsi, dans un conte serbe [2], un frère dit à son frère en le quittant pour un long voyage : « Prends cette fiole remplie d'eau et garde-la toujours sur toi. Si tu vois l'eau se troubler, alors sache que je suis mort. » Même chose dans deux contes suédois [3]. En quittant son frère, un jeune homme lui laisse une cuve pleine de lait : si le lait devient rouge, ce sera signe qu'il est en grand danger ; ou bien, il lui indique une certaine source : tout le temps que l'eau en sera claire, ce sera signe qu'il est en vie ; si elle devient rouge et trouble, c'est qu'il sera mort.

Un vieux roman français, l'*Histoire d'Olivier de Castille et d'Artus d'Algarbe, son loyal compagnon*, présente un trait identique. Olivier, forcé de quitter son pays, fait remettre à son ami une fiole accompagnée d'un billet ainsi conçu : « Mon frère, pour ce que je ne scay quand je vous reverray, je vous laisse cette petite fiole de voirre, laquelle est

[1] *Old Deccan Days*, p. 13.

[2] Wuk Stephanowitsch Karadschitsch, *Volksmærchen der Serben*. Ins Deutsche übersetzt. (Berlin, 1854), n° 29, p. 175.

[3] Cavallius und Stephens, *Schwedische Volkssagen und Mærchen*. Deutsch von C. Oberleitner (Wien, 1848), pp. 81 et 351.

Digitized by Google

pleine d'eaue clère, comme vous pourrez voir. Si vous prie qu'elle soit tous les jours regardée de vous une fois pour l'amour de moi. Car se j'ai aucune mauvaise adventure, cette eaue qui dedans est se changera et deviendra couleur noire, qui sera signe de mon desplaisir. Et lors, mon très-loyal frère et compagnon, je vous prie que pour la grande fraternité de vous et de moi, se la chose ainsy advient, vous veuilliez partir et non jamais arrester jusqu'à temps que vous ayez nouvelles de moi [1]. »

Nous citerons encore, dans un conte italien recueilli au XVII^e siècle par Basile [2], le passage suivant : Avant de quitter son frère, le jeune Canneloro prend un poignard, le lance contre terre et il jaillit une belle source, dont les eaux se troubleront s'il est en danger et qui tarira s'il meurt. Puis il enfonce profondément dans la terre ce même poignard, et aussitôt il pousse un arbrisseau qui, s'il se flétrit ou s'il meurt, donnera les mêmes indices.

Nous-même nous avons recueilli dans un village lorrain du Barrois un conte où se trouve un trait analogue [3]. Un pêcheur prend plusieurs fois de suite un poisson merveilleux. Ce poisson lui dit : « Puisque tu veux absolument m'avoir, je vais te dire ce que tu dois faire. Quand tu m'auras tué, tu donneras trois gouttes de mon sang à ta femme, trois gouttes à ta jument, et trois à ta petite chienne; tu en mettras trois dans un verre, et tu garderas mes ouïes. » Le pêcheur fait ce que lui dit le poisson. Après un temps, sa femme accouche de trois beaux garçons; le même jour, la jument met bas trois beaux poulains, et la chienne trois beaux petits chiens; à l'endroit où étaient les ouïes du poisson, il se trouve trois belles lances. *Le sang qui est dans le verre doit bouillonner s'il arrive quelque malheur aux enfants* [4]. Dans d'autres contes identiques, dans un conte allemand [5], dans un conte écossais [6], dans un conte grec moderne [7], etc., ce sont des lis d'or, des cyprès ou d'autres arbres, nés du sang du poisson merveilleux, qui doivent se flétrir s'il arrive malheur aux jeunes gens unis à eux par la communauté d'origine.

[1] Cité dans les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. E, p. 82, d'après un manuscrit « qui est sûrement du XV^e siècle. »

[2] *Pentamerone*, n° 9.

[3] Emmanuel Cosquin, *Contes populaires lorrains recueillis dans un village du Barrois, à Montiers-sur-Saulx* (*Meuse*), publiés avec des remarques, dans la revue la *Romania*. (Voir la 2^e partie, 1876, p. 340.)

[4] Dans un conte russe, le plus jeune de trois princes, au moment d'aller combattre un monstre, fait couler dans un verre du sang de son petit doigt : si ce sang devient noir, c'est que le prince sera mort. (*Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, t. III, 1861, col. 500.)

[5] Grimm, *Kinder-und Hausmærchen*, 7^e éd., 1857, n° 85.

[6] Campbell, *op. cit.*, n° 4.

[7] Hahn, *op. cit.*, n° 22.

Digitized by Google

Ailleurs, ce sont des gants, laissés par le héros à ses frères et d'où il dégouttera du sang s'il lui arrive malheur [1], ou bien un couteau qui se rouillera [2], un anneau qui deviendra terne et noir [3], etc.

En Orient, nous avons encore plus d'un rapprochement à faire. Un conte arabe, par exemple, nous montre deux princes qui, au moment d'entreprendre un voyage, donnent à leur sœur, l'un un couteau dont la lame doit se tacher de sang s'il n'est plus en vie; l'autre, un chapelet dont les grains, dans le même cas, cesseront de rouler entre les doigts [4]. Dans un conte kalmouk [5], plusieurs compagnons, avant de se séparer, plantent chacun un « arbre de vie, » qui doit se dessécher s'il arrive malheur à celui qui l'a planté. Le héros d'un conte des Kariaines de la Birmanie plante, lui aussi, « deux plantes herbacées » et dit à un de ses camarades de se mettre à sa recherche si les plantes se flétrissent [6]. Même trait dans un chant populaire de l'Inde, cité par Guillaume Grimm [7]. Enfin, dans un conte persan [8], une femme donne un bouquet à son mari qui part pour un long voyage : tout le temps que le bouquet se conservera frais, c'est qu'elle lui sera restée fidèle.

Arrivons enfin à l'épisode de la boucle de cheveux dont le parfum donne l'idée de rechercher partout la femme à qui elle appartient.

[1] Dans un conte russe (*Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, loc. cit.).

[2] Dans des contes allemands de la Hesse et du Tyrol (Grimm, n° 60. Zingerle, *Kinder-und Hausmærchen*, 1852, n° 35.)

[3] Dans un conte russe (*Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, loc. cit.). — Notons en passant que ce trait s'est introduit dans certain récit légendaire de la vie de sainte Elisabeth de Hongrie. Le duc Louis, en partant pour la croisade, aurait remis à sainte Elisabeth, sa femme, une bague dont la pierre avait la propriété de se briser lorsqu'il arrivait malheur à la personne qui l'avait donnée. Dans les documents historiques relatifs à la sainte, il est effectivement question ici d'un anneau (voir le livre de M. de Montalembert). A son départ, le duc Louis dit à sainte Elisabeth que s'il lui envoyait son anneau, cela voudrait dire qu'il lui serait arrivé malheur. Voilà un fait bien simple; mais l'imagination populaire n'a pas manqué de rattacher, à cette mention d'un anneau, un trait merveilleux qui lui était familier. Dans la légende, en effet, nous retrouvons l'anneau constellé du vieux roman de *Flores et Blanchefleur*, cet anneau dont la pierre doit se ternir si la vie ou la liberté de Blanchefleur sont en péril.

[4] *Mille et une Nuits*. Voir l'*Histoire de Deux Sœurs jalouses de leur cadette*.

[5] *Kalmükische Mærchen. Die Mærchen des Siddhi-Kür*. Uebersetzt von B. Jülg (Leipzig, 1866), n° 1.

[6] *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, t. XXXIV (1865), 2e partie, p. 225.

[7] J. und W. Grimm, *Kinder-und Hausmærchen*, t. III, p. 145.

[8] *Touti Nameh. Eine Sammlung persischer Mærchen von Neschebi*. Deutsche Uebersetzung von C.-J.-L. Iken (Stuttgart, 1822), p. 32.



Digitized by Google

Dans un conte siamois[1], Phom-Haam, ou « la Belle aux boucles parfumées, » coupe un jour une de ses boucles et la livre au vent. Cette boucle tombe dans l'océan et elle est portée à travers les flots jusqu'au pays d'un certain roi qui, guidé par le parfum qu'elle répand, la trouve en se baignant. Comme dans le *Roman des Deux Frères*, il consulte des devins pour savoir de quelle femme vient cette précieuse boucle, et les devins lui indiquent où demeure Phom-Haam.

Un conte mongol offre un épisode du même genre. L'héroïne de ce conte étant un jour allée se baigner dans un fleuve, quelques boucles de ses cheveux se détachent et s'en vont au fil de l'eau. Or « ces boucles étaient ornées de cinq couleurs et de sept qualités précieuses. » Justement, à l'embouchure du fleuve, une servante d'un puissant roi était allée chercher de l'eau : les boucles vont s'embarrasser dans le vase avec lequel elle puise, et la servante les porte au roi. Celui-ci dit à ses gens : « A la source de ce fleuve, il doit y avoir une femme très-belle de qui viennent ces boucles; prenez des hommes avec vous et ramenez-la moi[2]. »

En Europe, on peut comparer un conte tchèque de Bohême, où un roi, voyant tomber à ses pieds du bec d'un oiseau un cheveu de la Vierge aux cheveux d'or, ordonne à l'un de ses serviteurs de lui ramener cette jeune fille, qu'il veut épouser[3]. Le même trait se retrouve dans une légende juive et dans le vieux roman de chevalerie de *Tristan et Iseult*. Il s'agit dans la légende juive d'un roi d'Israël très-impie, à qui les anciens du peuple viennent un jour conseiller de prendre femme pour devenir meilleur. Le roi les renvoie à huit jours. Pendant ce délai, un oiseau laisse tomber sur lui un long cheveu d'or. Le roi déclare aux anciens qu'il n'épousera que la femme de qui vient ce cheveu, et qu'il les fera tuer tous s'ils ne la lui ramènent pas[4]. Dans le roman de *Tristan et Iseult*, Tristan était si cher au roi Marke, son oncle, que celui-ci le considérait comme son fils et ne voulait pas prendre femme. Un jour, les grands du royaume, jaloux de Tristan, se rendent près du roi et le prient de se marier. Le roi promet de leur donner réponse dans un certain délai. Comme il était à réfléchir aux moyens d'éluder cette demande, il voit se disputer deux hirondelles qui laissent tomber par terre un long et beau cheveu de femme. Il le ramasse et répond aux seigneurs qu'il épousera celle à qui appartient ce cheveu[5].

[1] *Asiatic Researches* (Calcutta, 1836), t. XX, p. 342.

[2] *Mongolische Mærchen. Die neun Nachtrags-Erzæhlungen des Siddhi-Kür.* Uebersetzt von B. Jülg (Innsbruck, 1868), p. 57.

[3] Chodzko, *op. cit.*, p. 81.

[4] Cette légende juive se trouve dans un livre qui a été publié à Bâle en 1602, sous le titre hébraïco-allemand de *Maase-Buch* (Vid. la Revue *Germania*, XI^e année, 1866, p. 393).

[5] *Germania*, loc. cit., p. 389.

Digitized by Google

Dans ces deux derniers récits, le thème primitif a été, comme on voit, modifié par l'introduction d'autres éléments.

Tels sont les rapprochements que nous pouvons faire entre le vieux conte égyptien et les contes modernes, et ces rapprochements ne portent pas sur des idées générales, qui peuvent éclore, d'une manière parfaitement indépendante, dans plusieurs cerveaux humains. Les ressemblances ici portent sur des traits caractéristiques, parfois bizarres, et qui ne s'inventeront pas plusieurs fois. Rappelons, par exemple, cette curieuse série de transformations du héros égyptien, si exactement reflétée dans des contes allemands et hongrois de nos jours, recueillis et publiés avant que M. de Rougé eût révélé au monde, — et au monde savant seulement, — le *Roman des Deux Frères;* ou bien ce trait si particulier de la bière qui écume ou du vin qui se trouble pour annoncer un malheur. Nous n'avons pas affaire ici à des ressemblances du genre de celle qu'on a prétendu trouver entre notre *Roman des Deux Frères* et l'histoire de Joseph dans la *Genèse*. Et, à ce propos, disons qu'un égyptologue bien connu, M. Ebers, a montré une perspicacité vraiment scientifique en ne voyant entre le conte égyptien et le récit de la Bible qu'une ressemblance purement fortuite[1]. Cette idée d'une séduction tentée par une femme adultère, qui ensuite accuse celui qu'elle n'a pu corrompre, est une idée qui s'est présentée plus d'une fois et très-naturellement à l'esprit des poëtes et des écrivains (M. Ebers rappelle, dans la mythologie grecque, Phèdre et Hippolyte, Pélée et Astydamie, Phinée et Idée; dans la littérature persane, Sijavusch et Sudabe), comme plus d'une fois aussi le fait lui-même a dû se rencontrer dans la vie réelle. Mais il y a un trait qui est particulier au récit historique de la Genèse et qui lui donne son individualité : c'est le trait du manteau laissé par Joseph entre les mains de la femme de Putiphar et qui permet à celle-ci de rendre plus vraisemblable son accusation. Or ce trait distinctif et caractéristique, il n'en est pas trace dans le conte égyptien.

Revenons à notre étude. On a dû remarquer que les ressemblances signalées par nous s'étendent à des récits recueillis, non pas chez un seul peuple, mais chez les nations les plus éloignées les unes des autres, les plus différentes de langage et de mœurs : Européens de tous pays, Tartares, Mongols, Siamois, Hindous, etc., etc. Ce qu'il y a ici d'imprévu, ce n'est pas de constater cette identité entre tel conte actuel de l'Europe et tel conte de l'Orient, voire de l'extrême Orient. C'est là un fait très-fréquent : on peut même affirmer que si nos moyens d'investigation, qui du reste augmentent tous les jours, étaient complets, il n'y aurait pour ainsi dire pas un conte européen dont nous ne

[1] G. Ebers, *Ægypten und die Bücher Mose's*, 1868, p. 315.

Digitized by Google

devrions retrouver le pendant en Orient et la source de diffusion dans l'Inde. Les travaux de M. Théodore Benfey, professeur à l'Université de Gœttingue, ont fait la lumière sur ce point [1].

Le problème ici, c'est d'expliquer la ressemblance si frappante qui existe entre ce conte égyptien, vieux de plus de trois mille ans, inconnu jusqu'à ces derniers temps, et certains des contes modernes qui de l'Inde ont rayonné dans toute l'Asie et de là en Europe. Sans doute nous connaissions déjà un curieux conte égyptien, qui a de nombreux pendants dans la littérature populaire actuelle de l'Europe et de l'Asie, le conte du roi Rhampsinite et des fils de son architecte, rapporté par Hérodote [2]. Mais, dans ce cas, on pourrait, à la rigueur, admettre une dérivation du récit d'Hérodote. Ici la chose est différente, et nous sommes amenés à nous poser, à propos du *Roman des Deux Frères*, la question des rapports qui ont pu exister entre l'Égypte et l'Inde. Le savant dont nous venons de citer le nom, M. Benfey, s'est posé lui aussi cette question à propos de la croyance à la métempsycose, dont il n'apparaît pas de trace dans les plus anciennes productions de la civilisation indienne, tandis que plus tard on la voit régner dans l'Inde d'une manière si incontestable. Entre autres hypothèses, M. Benfey s'est demandé si cette croyance ne serait pas venue dans l'Inde du dehors et spécialement de l'Égypte. « Il y a eu, dit-il [3], à une époque très-reculée des relations entre l'Inde et l'Occident : nous le savons d'une façon certaine par les expéditions envoyées à Ophir par le roi Salomon. Assurément ces expéditions ne sont pas les plus anciennes. Longtemps auparavant, les Phéniciens ont certainement été les intermédiaires du commerce entre l'Inde et l'Occident, et, de même que très-vraisemblablement ils apportèrent l'écriture dans l'Inde, ils peuvent fort bien, — eux et peut-être les Égyptiens eux-mêmes, — y avoir apporté et à leur tour en avoir emporté bien d'autres éléments de civilisation. »

Ces réflexions de M. Benfey nous donnent-elles la solution du problème que nous avons indiqué ? Il n'est guère possible actuellement de se prononcer là-dessus; qu'il nous suffise d'avoir signalé l'intérêt du problème lui-même. Et voilà comment, à propos d'un conte bleu, on en vient à toucher les questions les plus graves et à remuer des faits qui ont pu avoir une véritable importance dans l'histoire de l'humanité.

EMMANUEL COSQUIN.

[1] Nous avons exposé le résultat des recherches de M. Benfey dans le *Correspondant* du 25 juin 1873 (*Les Contes populaires européens et leur origine*), et dans le *Français* du 5 janvier 1876.

[2] Hérodote, liv. II, 121.

[3] Voir la Revue *Orient und Occident*, 3e année (1864), p. 170.

Digitized by Google

## II

# LE NOMBRE DES CHRÉTIENS DE NÉRON A COMMODE

M. Victor Duruy, profitant des loisirs que lui ont faits les événements — *Deus... hæc otia fecit* — vient d'achever son *Histoire des Romains* [1]. La critique aura bien des choses à relever dans cet ouvrage; nous nous bornerons à un seul point. « Le monothéisme, y lisons-nous [2], sous les deux formes religieuses qu'il avait prises à Jérusalem, refusait de soumettre la vie extérieure de ses adhérents aux divinités du Capitole, et malgré leur *petit nombre*, ses fidèles s'armaient contre Rome du glaive pour la combattre, de la parole pour la maudire. A deux reprises, les Juifs avaient tenu en échec les forces de l'empire [3], et les chrétiens s'étaient déjà fait (*sic*) ses juges impitoyables. Leurs chefs, les évêques, prêchaient bien l'obéissance aux pouvoirs établis; mais, au sein de la société nouvelle, fermentait la colère implacable d'Isaïe contre les idoles, et de *farouches sectaires* oubliaient le doux maître de Galilée pour le Jéhovah de l'Exode [4], le Dieu de la charité pour le Dieu des vengeances. Un apôtre avait donné l'exemple. *Dès le temps de Néron*, saint Jean avait jeté contre Rome le cri de malédiction. »

Il s'agit de l'Apocalypse, que toute la tradition chrétienne place vers l'an 96 après Jésus-Christ; mais M. Ernest Reuss et M. Victor Duruy ont changé cela. Du quatrième au cinquième volume de son *Histoire*, M. Duruy est même devenu plus tranchant dans son affirmation. Il y a trois ans, il avait encore quelques doutes sur l'époque où parut le livre de saint Jean. « *Si* l'Apocalypse, disait-il, qui témoigne d'une si violente passion contre la société romaine, *n'était pas encore écrite* (en 64),

[1] Paris, Hachette, 5 vol. in-8°.
[2] T. V, p. 230-231.
[3] Leur nombre n'était donc pas si petit; et en effet, dans la Palestine seulement, il y avait encore près de trois millions de Juifs; anciennement il y en avait de six à sept millions.
[4] On reconnaît le langage que M. Renan a mis à la mode dans une certaine classe de *savants*.

Digitized by Google

l'esprit apocalyptique, avec sa fièvre de destruction et de renouvellement du monde, était déjà dans l'Église [1]. » Tel est le ton général de l'*Histoire des Romains*, dès qu'elle touche au christianisme; il n'y a d'exception à faire que pour le dernier chapitre du tome IV, où le langage est plus convenable et même presque ému.

Mais ne perdons pas de vue l'objet de cette rapide étude.

I. « Quel était, se demande M. Duruy, le nombre des chrétiens vers la fin de la période antonine? Tertullien, avec son imagination ardente, voyait déjà les chrétiens remplissant *les cités et les bourgs, les camps et les tribus, le forum et le sénat* (*Apolog.* 37). En réalité, ils étaient une *très-faible minorité*, comparés à la masse des habitants de l'empire. Le *premier* devoir des chrétiens était le soin des pauvres. Or une lettre du pape Corneille, en l'année 251, où il est dit que l'Église de Rome avait à secourir quinze cents indigents, veuves et malades, ne permet pas de supposer que cette communauté fût elle-même bien considérable [2]. » Et en note, l'auteur fait le calcul suivant : « Le nombre des indigents, malades et infirmes secourus à Paris en 1875 par l'Assistance publique dans les hôpitaux, les hospices et à domicile, a été de cent soixante-quinze mille individus, ou près d'un dixième de la population totale. Si l'on prenait la même proportion pour les assistés de l'Église de Rome en 251, on arriverait à ne lui donner que quinze à vingt mille fidèles [3]. »

La lettre de saint Corneille, adressée à l'évêque d'Antioche, nous a été conservée par Eusèbe [4]. Elle parle de *plus* de « quinze cents veuves, *avec* des nécessiteux, qui sont tous nourris par la grâce et la bonté du Seigneur [5]. » Si l'on admettait la proportion d'un dixième, cela donnerait déjà, pour le total des chrétiens, un chiffre supérieur à celui qu'indique M Duruy. Mais cette proposition n'est pas admissible. A Paris, le nombre des *faux* indigents est très-considérable; voyez le volume du *Paris* de M. Maxime du Camp qui traite de l'Assistance publique. A Rome, il n'y avait, avec les veuves, que les chrétiens *pressés par la nécessité*, θλιβόμενοι, qui s'adressaient à la charité de leurs frères. Triplez, quintuplez donc le nombre total des chrétiens, si vous voulez être dans le vrai. N'oublions pas qu'à cette époque déjà les chrétiens de Rome possédaient au moins *quarante* églises; mais il y a plus. Avant de parler des quinze cents veuves, saint Corneille a fait, dans la même phrase, l'énumération des ministres qui composaient

[1] T. IV, p. 51.
[2] T. V, pp. 476-477.
[3] *Ibid.*
[4] *Hist. eccl.*, VI, 43.
[5] Χήρας σύν θλιβομένοις ὑπὲρ τὰς χιλίας πεντακοσίας, οὓς πάντας ἡ τοῦ Δεσπότου χάρις καί φιλανθρωπία διαρέφει. (Edit. Hugo. Lämmer. Schaffhouse, 1862, p. 507.)

Digitized by Google

le clergé de Rome : « *quarante-six* prêtres, sept diacres, autant de sous-diacres, quarante-deux acolythes et cinquante-deux exorcistes, lecteurs et portiers, » cent cinquante prêtres et clercs ; et tout ce personnel pour vingt mille chrétiens, quand à Paris, — M. Duruy aime les rapprochements entre Paris et Rome; il en a fait surtout dans son cinquième volume, — vous n'avez pas dix prêtres pour des paroisses de trente, quarante, soixante mille âmes ! Qui le croira ? Certainement pas ceux qui, après le membre de phrase cité par M. Duruy, auront lu ces mots de saint Corneille : « Un corps si nombreux et si nécessaire dans l'Église, une foule grossissante et riche par la providence de Dieu, avec un peuple *très-grand et innombrable*[1]... » Que ces expressions nous portent loin des *quinze ou vingt mille* chrétiens de M. Duruy! Saint Corneille, il est vrai, écrivait un demi-siècle après les Antonins ; mais son langage ne diffère pas de celui que tenaient les auteurs des siècles précédents, Tacite et Pline tout comme saint Justin et Tertullien. Aussi M. Duruy a-t-il dû faire violence à plus d'un texte pour garder son opinion sur le *petit nombre* des chrétiens. Voyez, par exemple, comment il explique le *multitudo*[2] *ingens* de Tacite : « Les supplices de l'an 64, ordonnés *à grand bruit*, un *jour de double fête*, laissèrent un assez terrible souvenir pour justifier *le mot de Tacite*, de saint Clément et de l'Apocalypse, sur la *multitude* des victimes, SANS QUE LE NOMBRE EN AIT ÉTÉ VRAIMENT CONSIDÉRABLE. » O exégèse rationaliste, voilà bien de tes œuvres ! On se persuade *à priori* que le nombre des chrétiens n'a pas dû être considérable sous Néron ; qu'ensuite les textes y contredisent ; on les torture, si on ne les supprime pas ; on les interprète même à contre-sens, plutôt que de renoncer à un système ou à des idées préconçues. *Multitude immense*, dit Tacite; *petit nombre*, dit M. Victor Duruy : « A Rome, les chrétiens étaient encore peu nombreux[3]. »

L'on attache, dans le monde savant, une grande importance à l'épigraphie, et l'on a raison; mais seulement à l'épigraphie classique ou profane; quant à l'épigraphie chrétienne, voulez-vous savoir quel cas l'on en fait? Ecoutez encore M. Duruy : « *Je ne puis partager les*

[1] « ... Τοσοῦτο πλῆθος καί οὕτως ἀναγκαῖον ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ, διά τῆς τοῦ Θεοῦ προνοίας πλούσιό; τε καὶ πληθύων ἀριθμὸς, μετὰ μεγίστου καὶ ἀναριθμήτου λαοῦ. » (Eusèbe, *ibid.*, pp. 507, 508.) — On est resté dans la traduction le plus près possible du texte grec.

[2] « Igitur primum correpti qui fatebantur, deinde indicio eorum *multitudo ingens*, haud perinde in crimine incendii quam odio humani generis convicti sunt. » — « On saisit donc d'abord ceux qui avouaient, puis, sur leur déposition, une *multitude prodigieuse*, moins convaincue du crime d'incendie que de haine pour le genre humain. » *Ann.* XV, 44. (Traduction de C.-L.-F. Panckoucke.)

[3] *Hist. des Romains*, t. IV, p. 49.

Digitized by Google

*idées* de M. de Rossi sur *l'importance de la communauté chrétienne de Rome, dès le temps de Néron*, et sur ses progrès dans la noblesse romaine. *On ne saurait dire* que Pomponia Græcina fût chrétienne ; Domitilla, nièce de Domitien, *semble* l'avoir été ; mais je *doute beaucoup* que le consul Clemens et tant de Flavius aient été gagnés au christianisme, si peu d'années avant que saint Paul *avait* écrit : « Dieu a frappé de folie la sagesse du monde, parce que le monde ne l'a pas reconnu... Combien se trouve-t-il parmi vous d'*habiles*, de puissants et de *nobles* [1] ? » C'est guillemeté, mais c'est une traduction à nuances, comme sait les faire M. Renan, pour le besoin de la cause. Voici ce que saint Paul disait, non pas aux Romains, mais aux Corinthiens : « Où est le sage ? Où est le scribe ? Où est l'investigateur de ce siècle ? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde ? En effet, puisque dans la sagesse de Dieu, le monde par sa sagesse n'a pas connu Dieu, il a plu à Dieu de sauver les croyants par la folie. Voyez, mes frères, votre vocation : ce n'est pas *un grand nombre de sages* selon la chair, ni un *grand nombre de puissants et de grands* (pourtant un certain nombre) que Dieu a choisis [2]. »

Il y aurait peut-être de l'impertinence à demander pourquoi M. Duruy *ne peut partager les idées* de M. de Rossi, pourquoi *il lui semble*, pourquoi *il doute beaucoup...* ; mais, à défaut de la *Roma sotterranea* et du *Bullettino*, les études publiées ici même par MM. Henri de l'Épinois [3] et Desbassayns de Richemont [4], suffiront à prouver que les doutes de M. Duruy ne sont rien mois que fondés.

II. — N'est-ce pas un vain travail que de chercher à connaître, même approximativement, le nombre des chrétiens de Néron à Commode ? Il faut bien avouer qu'on n'a guère, pour établir un calcul, que des indications générales et vagues. Les historiens ne connaissent pas d'une manière certaine la population totale de Rome ni de l'empire, puisque dans leurs ouvrages le chiffre de cette population flotte, pour la capitale, entre six cent mille et quatre millions, et pour tout l'empire, entre soixante et cent millions. Zumpt [5] a peut-être le plus approché de la vérité en fixant à deux millions la population de Rome, et à quatre-vingt millions celle de l'empire. En face d'une statistique si incertaine, il ne semble pas possible d'indiquer d'une manière absolue le nombre des chrétiens à l'époque antonine ; mais nous croyons que

[1] *Hist. des Romains*, t. V, p. 477.
[2] I Cor. I, 20, 21, 26 et 27. Traduction de M. l'abbé Glaire.
[3] T. I, p. 580 sqq. ; et t. II, p. 248 sqq. de la *Revue des questions historiques*. — Cf. Dom Guéranger, *Sainte Cécile*.
[4] T. VI, p. 5 sqq.; t. VIII, p. 5 sqq., etc.
[5] « Stand der Bevölkerung im Alterthum... » *Abhandlungen der Berliner Akademie der Wissenschaften*, 1841.

Digitized by Google

c'est une erreur de regarder ce nombre relativement si minime. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur les témoignages que nous avons pu recueillir, d'abord ceux qui donnent des indications locales et précises au moins sous quelques rapports ; puis ceux qui s'expriment d'une manière générale. On jugera si l'unanimité des auteurs ecclésiastiques et profanes permet de croire que les chrétiens aient été si « peu nombreux ».

III. — Tertullien, s'adressant à Scapula, proconsul d'Afrique, pour le conjurer d'arrêter la persécution, fit un raisonnement semblable à celui que nous trouvons dans l'*Apologétique* et qui nous occupera en dernier lieu. — Il faudra frapper un trop grand nombre de victimes, car « dans chaque ville, plus de la moitié des habitants sont chrétiens [1] » ; et insistant sur ce point : « Que ferez-vous, demande Tertullien, de tant de milliers d'hommes de tout sexe, de tout âge, de tout rang, qui s'offriront à vos coups ? Qu'il faudra de bûchers et de glaives ! Que souffrira Carthage même, que vous devrez décimer [2]..? » Si nous prenons cette dernière expression à la lettre, il s'ensuit qu'au commencement du IIIe siècle, les chrétiens formaient *le dixième* de la population de Carthage ; et alors, l'équité commande d'admettre aussi que, dans les autres villes de l'Afriqne, la moitié au moins des habitants se composait de chrétiens. L'on accordera que Tertullien connaissait la contrée, étant Africain lui-même. Il écrivait son *Livre à Scapula*, l'an 211. A cette date, Carthage était la *seconde ville de l'Occident* par la splendeur des édifices, la fortune des citoyens et le chiffre de la population [3]. Avant les guerres puniques, elle comptait sept cent mille habitants ; au IIIe siècle de l'ère chrétienne, sa population devait être plutôt supérieure à ce nombre : ne prenez-en que *le dixième*, et voyez de combien ce chiffre l'emportera sur les *quinze à vingt mille* chrétiens de Rome. Pline, dans ce même livre V que nous venons de citer, énumère les villes des six provinces de l'Afrique romaine : elles étaient nombreuses ; il y en avait plusieurs centaines. Or Tertullien déclare, devant un gouverneur qui devait connaître le pays, que dans chacune de ces villes (*civitatis uniuscujusque*) le christianisme avait conquis la moitié des habitants. Ne dites pas que Tertullien voyait « cela avec son ardente imagination ; » car il n'affirme que lors-

[1] « *Pars pœne major* civitatis uniuscujusque... » (Ad Scap. 2). Edit. Oehler, t. I, p. 542.

[2] « Quid facies de tantis millibus hominum, tot viris ac feminis, omnis sexus, omnis ætatis, omnis dignitatis, offerentibus se tibi ? Quantis ignibus, quantis gladiis opus erit ? Quid ipsa Carthago passura est, *decimanda* a te..? » (*Ibid.*)

[3] Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, liv. V. — Cf. Duruy, *Hist. des Romains*, t. I, pp. 205-206.

Digitized by Google

qu'il sait. Les fouilles faites à Pompéïes [1] ont révélé qu'il y avait des chrétiens dans cette ville au moment où elle disparut sous les torrents de lave, sortis des flancs du Vésuve (79 ans après Jésus-Christ); Tertullien ignorait le fait et il suppose qu'il n'y avait pas de chrétiens à Pompéïes, pas plus qu'à Vulsinies (Bolséna), détruite vers le même temps par le feu du ciel [2]. Il est si loin de rien exagérer, que, parlant des peuples non soumis à l'empire, il dit simplement : « Chez les Barbares mêmes, le Christ est connu [3] ». Ailleurs, il reconnaît qu'il a pu y avoir des communautés chrétiennes, formées seulement de quelques membres, et il fait comprendre ainsi que, dans les églises trop peu nombreuses pour avoir un évêque ou un prêtre, les laïques aient pu remplir, en cas de nécessité, certaines fonctions ecclésiastiques [4]. Mais tel n'était pas le cas pour les villes d'Afrique, et les faits sont en complète harmonie avec les affirmations du célèbre apologiste. Au premier concile de Carthage, convoqué par Agrippinus, on sait qu'il y avait *dix-huit* évêques, seulement de la Numidie [5]. Bientôt saint Cyprien réunira de l'Afrique proconsulaire et de la Numidie soixante-onze évêques, et au troisième concile de Carthage, tenu peu de temps après, siégeront quatre-vingt-sept évêques, venus de l'Afrique, de la Numidie et de la Mauritanie [6]. Maintenant comptez ce qu'il a dû y avoir de chrétiens en Afrique, dès la fin du IIe siècle de notre ère.

Il a dû s'en trouver un plus grand nombre encore dans l'Asie Mineure, alors la province de l'empire la plus richement peuplée. Là, dès le principe, les apôtres avaient fondé le plus d'églises; et tandis qu'ailleurs, même en Afrique, il n'y avait de chrétiens que dans les villes, dans l'Asie proconsulaire, en Bithynie, par exemple, la religion chrétienne était déjà répandue dans les campagnes. C'est, non pas un apologiste « à imagination ardente » qui cette fois nous l'atteste, mais un

[1] Overbeck, *Pompeji in seinen Gebäuden*, etc., Leipzig, 1836. — Cf. *Historisch-politische Blätter*, t. LXXIV, p. 671, et t. LXXVII, pp. 825 sqq.

[2] « Sed nec Tuscia jam tunc atque Campania de Christianis querebantur, cum Vulsinios de cœlo, Pompeios de suo monte perfudit ignis. (*Apolog.* LX.)

[3] *De corona*, XII.

[4] « Ubi ecclesiastici ordinis (évêques, prêtres et diacres), non est consensus, et offers et tingis et sacerdos es tibi solus. Sed ubi *tres, ecclesia est*, licet laici... Igitur si *habes jus sacerdotis in temetipso, ubi necesse est...* (*De exhort. castitatis*, VII ».— Ce passage a donné lieu a bien des difficultés, aux quelles l'exacte intelligence du texte aurait coupé court. Dans le traité *de Pudicitia*, XXI, Tertullien disait de même : « Numerus omnis qui in hanc fidem (Trinitatis) conspiraverint, ecclesia... censetur. » (Edit Oehler, t. I, pp. 748 et 844.)

[5] Alzog, *Universalgeschichte der christlichen Kirche*, t. I, p. 114 (6e édition, Mayence, 1854) a placé ce concile à la fin du IIe siècle. Döllinger a prouvé qu'il n'a pas pu avoir lieu avant 218, ni après 222. — Cf. Héfelé, *Conciliengeschichte*, t. I, p. 48, etc. (2e édition).

[6] S. Cypr. *Epist.* LXXI et LXXIII.

Digitized by Google

élégant rhéteur, un magistrat indifférent jusqu'au dédain, le vaniteux mais honnête païen Pline le Jeune. « Ce mal contagieux, disait-il en écrivant à l'empereur, n'a pas seulement infecté les villes ; il a gagné *les villages et les campagnes*. Neque enim civitates tantum, sed *vicos etiam atque agros* superstitionis istius contagio pervagata est [1].» Avant l'arrivée du gouverneur, les temples (païens) avaient été presque déserts (*prope jam desolata templa*); les sacrifices avaient été longtemps interrompus (*sacra solemnia diu intermissa*); les victimes ne trouvaient plus que de très-rares acheteurs (*quarum* (victimarum) *adhuc rarissimus emptor inveniebatur*). La province, villes et campagnes, était donc presque entièrement chrétienne; et qui n'a pas la préoccupation du *petit nombre*, doit dire comme le traducteur de Pline le Jeune : « Cette lettre, si souvent commentée, est un monument précieux qui atteste *le nombre*... des chrétiens [2].»

Les limites de notre sujet nous empêchent de recourir aux témoignages que fournissent le IIIe et le IVe siècle sur le nombre des chrétiens, par exemple à Néocésarée de Pont, à Edesse, dans la Phrygie et l'Arménie, à Bostra en Syrie, à Antioche, dans la Gaule, etc. Nous n'avons plus qu'à rapporter et à comparer entre elles les allégations plus générales des premiers auteurs chrétiens.

IV.—Tous sont unanimes à présenter le nombre des chrétiens comme *fort considérable;* tous déclarent que le christianisme a, dès l'origine, franchi les limites de l'empire romain. Inventions d'une *imagination* trop *ardente!* Exagération, a-t-on dit, qu'il faut expliquer et excuser par *l'intérêt apologétique* [3]. On n'a pas réfléchi que précisément l'intérêt apologétique commandait le plus scrupuleux respect de la vérité. Car à qui s'adressaient les apologistes ? A des empereurs, tels qu'Adrien et Antonin le Pieux, au sénat de Rome, à des gouverneurs, c'est-à-dire à ceux qui pouvaient à peu près seuls connaître le rapport de la population chrétienne à la population entière de Rome et des provinces. Si l'exagération avait pu être surprise dans le langage des apologistes, quel accueil eussent trouvé leurs écrits auprès de ceux dont ils interpellaient la raison, la justice et l'équité? « La vérité, est-il dit fort justement dans un article des *Historisch-politische Blätter*, était la seule arme dont les apologistes pussent se servir avec avantage; en défigurant, en exagérant les faits, ils eussent tout à fait manqué leur

[1] Plin. *Epist. X*, 97. — Nous avons donné la traduction de MM. de Sacy et Jules Pierrot.

[2] M. Jules Pierrot. Note 66 sur le livre X.

[3] La question qui nous occupe a été traitée dans les *Historisch-politische Blätter*, en 1874, par un auteur qui signait *Dr K.* On y lit ces mots assez étranges sous une plume catholique : « Wir begegnen ziemlich häufig Aeusserungen welche die Zahl der Christen als eine *sehr grosze*, und die Ausbreitung des Christenthums als eine *sehr weite* hinstellen. Betrachten wir sie aber

Digitized by Google

but[1]... » Et puis, tous ceux dont nous citons les témoignages, n'étaient pas des apologistes : Hermas ne l'était pas; saint Irénée non plus, ni saint Corneille, ni Eusèbe. Ceux-là au moins ne s'étaient pas inspirés de « l'intérêt apologétique. »

Ouvrons *le Pasteur* d'Hermas : « Pourquoi, lit-on dans la neuvième similitude du livre III, § 17, les pierres qui sont entrées dans la construction de cette tour (figure de l'Église), ont-elles toutes la même couleur? — Parce que, répond l'ange à qui cette question était adressée, *tous les peuples qui habitent sous le ciel* ont entendu et cru, et que d'une seule dénomination, ils ont été appelés enfants de Dieu[2]. » Cela ne veut pas dire assurément que la conversion des peuples fût accomplie ; mais que la bonne nouvelle avait déjà été annoncée à toutes les nations — *Euntes, docete omnes gentes* —, et que partout la foi avait trouvé des adeptes, qui formaient maintenant un seul peuple, portant le nom de chrétiens. C'est ce qu'Eusèbe exprimait ainsi : « Dans toutes les villes et les bourgades se formèrent bientôt des églises où se pressaient des milliers de fidèles, comme des gerbes dans une grange bien remplie[3]. » Cette rapide diffusion, tout admirable qu'elle est, n'est pas difficile à comprendre. « Des hommes devenus chrétiens, non par le hasard de la naissance, mais par une conviction intime, mais après une longue lutte et de pénibles sacrifices, se trouvaient engagés à répandre leur foi avec l'exaltation d'une profonde confiance. Ils s'adressaient au peuple, aux femmes, aux enfants, pour éclairer leur intelligence, diriger leur conduite, communiquer à tous la connaissance la plus essentielle, celle de leurs propres devoirs... Le père converti entraînait sa famille vers une croyance hors de laquelle il ne voyait pas de salut; le soldat prêchait sa cohorte; l'esclave, ses compagnons de l'ergastule, et parfois le maître lui-même[4]. »

Saint Irénée disait que « parmi les barbares, *beaucoup de nations* croyaient en Jésus-Christ, multæ gentes barbarorum eorum qui in Chri-

genauer, so sind sie gewöhnlich sehr unbestimmt und allgemein, IMMER abert in *apologetischem Interesse* gedemacht» (t. LXXIV, pp. 667-668). Et plus loin : « Es ist auf solche algemein amplificirende Aeuszerungen *nicht viel zu geben*. » (*Ibid.*, p. 669.)

[1] Wie Uebertreibungen in *apologetischem Interesse* hätten liegen sollen, ist schwer einzusehen. Wahrheit war die einzige Waffe der Apologeten, und mit Entstellung der Wahrheit, mit Uebertreibung hätten sie nur das Gegentheil von dem erzielen könen was sie wollten. » (C. Wandinger, t. LXXV, p. 414.)

[2] Quoniam *uniuersæ nationes quæ sub cœlo sunt* audierunt et crediderunt, et uno nomine Filii Dei vocati sunt. »

[3] ... καί δὴ ἀνὰ πάσας πόλεις τε καὶ κώμας, πληθυούσης ὅμωνος δικὴν, μυρίανδροι καὶ παμπληθεῖς ἀθρόως ἐκκλησίαι συνειστήκεισαν. (*Hist. eccl.*, t. II, p. 3.)

[4] Cantù, *Hist. des Italiens*, t. III, pp. 197-198. (Trad. de M. Lacombe.)

Digitized by Google

stum credunt[1]. » En quelques années, les apôtres et leurs disciples avaient parcouru la terre et fondé des Églises, d'où le prosélytisme s'était élancé à des conquêtes bien plus étendues que celles des Romains. Saint Paul et saint Jean constataient ce double mouvement, le premier en disant aux Romains que leur foi était prêchée dans l'univers entier; le second, en mettant ces actions de grâces dans la bouche des bienheureux : « Vous nous avez rachetés de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation[2]. » Ailleurs, saint Irénée parle des Églises établies dans la Germanie : « Hæ quæ in Germania sunt fundatæ Ecclesiæ.[3] » On dit qu'il s'agit dans ce passage des deux Germanies, supérieure et inférieure ; mais, dans ce cas, saint Irénée aurait parlé *des Germanies*. Nous croyons avec Feuardent[4] que l'évêque de Lyon parlait de la Germanie en général, comprenant les deux vallées du Rhin et du Danube, et au delà. Il convient donc d'ajouter aux chrétiens de l'Empire ceux du monde barbare : chaque chrétien se faisant missionnaire, par les esclaves, par les marchands, par les prisonniers de guerre, le christianisme a pu tôt se répandre au-delà des frontières romaines.

On peut donc en croire saint Justin, lorsqu'il disait : « Ni parmi les Grecs, ni parmi les Barbares, de quelque nom que vous appeliez ces peuples, suivant qu'ils vivent sur des chariots, ou dans le désert, ou sous des tentes, il n'en est pas un chez lequel on n'adresse au Père et Créateur de toutes choses, des prières et des actions de grâces au nom de Jésus crucifié[5]. »

Lactance, Arnobe[6] et Minutius Félix[7] sont d'accord avec les auteurs qui précèdent. Le premier parle ainsi de l'époque de Néron : « Ce prince remarquant que non-seulement à Rome, mais *en tous lieux*, une *grande foule* abandonnait *chaque jour* le culte des idoles, et, condamnant la religion antique, passait à la nouvelle...[8] » Maximien Daïa ne s'exprimait pas autrement lorsqu'il rappelait que ce qui avait provoqué l'édit de Dioclétien et de Maximien Hercule, c'était « que *presque tous les hommes*, abandonnant le culte des dieux, s'étaient mêlés à la race des chrétiens[9]. »

V. — Revenons à Tertullien, qui a plusieurs fois parlé du *grand nombre*

[1] *Adv. Hær*, t. III, p. 4. (Edit. du P. Feuardent, Paris, 1576, in-folio.)
[2] P. Feuardent, *Annot.* 3 in cap. IV, lib. III.
[3] *Adv. Hær.*, t. I, p. 3.
[4] *Annot.* 3 in cap. III, lib. I.
[5] *Dialog. cum Tryphone jud.*, p. 117.
[6] *Adv. Gentes*, II, 7.
[7] *Octav.*, cap IX (Edit. Gauthier, Paris, 1836).
[8] « Cum animadverteret non modo Romæ, sed *ubique, quotidie, magnam multitudinem* deficere a cultu idolorum et ad novam religionem damnata vetustate transire... » (*De mort. persec.*)
[9] Eusèbe, *Hist. eccl.*, IX, 9.

Digitized by Google

des chrétiens. Dans son livre *contre les Juifs*, exposant les progrès de la foi nouvelle, il nomme d'abord les peuples énumérés dans les Actes des Apôtres (II, 9-11) ; puis, les Gétules et les Maures, qu'il connaissait de plus près, l'Espagne et la Gaule, les peuples bretons [1], les Sarmates, les Daces, les Germains et les Scythes. L'Évangile a pénétré même chez des peuples jusque-là inconnus, dans des provinces et des îles, dont il ne pouvait donner les noms [2]. Il entrait dans le dessein de Tertullien d'opposer l'universalité du christianisme au caractère national, et par conséquent restreint de la religion mosaïque ; oui, sans doute, et il montrait cette universalité déjà réalisée. « L'Évangile, disait-il encore, jette son éclat sur toute la terre et jusqu'aux confins du globe : *in omnem terram* et *in terminos orbis* Evangelio coruscante [3]. » Ce sont presque les termes dont saint Paul s'est servi [4] après le Psalmiste.

Est-ce que cela permet de déterminer le nombre des chrétiens sous Néron, sous les Flaviens, sous Marc-Aurèle ? Qui voudrait le prétendre ? Mais si l'on recueille les chiffres très-précis que l'on trouve dans les Actes, et si on rapproche ces chiffres des affirmations si positives des premiers auteurs ecclésiastiques, il semble que la conclusion ne puisse pas être celle-ci : Les chrétiens formaient une très-faible majorité. Avant la Pentecôte, les disciples du Christ étaient environ cinq cents. Après la descente de l'Esprit-Saint, trois mille juifs se convertirent à la parole de Pierre (II, 41). Une autre fois, après un nouveau discours du prince des apôtres, cinq mille, sans compter les femmes et les enfants, demandèrent le baptême (IV, 4), et ce nombre s'accrut beaucoup à Jérusalem (VI, 7). Tels étaient les succès de la prédication apostolique dans une seule ville, en si peu de temps, malgré la persécution qui commençait, — et l'on refuserait d'ajouter foi aux affirmations d'auteurs graves et prudents, qui avaient tout intérêt à n'avancer que ce que l'on ne pouvait absolument pas leur contester !

Tout le monde connait le fameux passage de l'*Apologétique*, cité par M. Duruy (chap. XXXVII). Admirons ce que la *science* peut faire d'un texte qui n'est pourtant pas des plus difficiles à entendre. Voici d'abord le texte de Tertullien : « Que de fois (vous, autorités) sévissez-vous contre les chrétiens, soit par animosité personnelle, soit par obéissance aux lois ! Que de fois, sans se soucier de vos ordres, une populace ennemie se donne-t-elle le droit de nous attaquer, armée de

[1] « Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita. » (*Adv. Jud.* V.)

[2] « Abditarum multarum gentium et provinciarum et insularum multarum nobis ignotarum et quæ numerare minus possumus. » (*Ibid.*) — Ne pourrait-on pas rattacher à ce texte les anciennes traditions de l'Amérique, où l'on n'a pu méconnaître des traces de christianisme ?

[3] *De anima*, XIX.

[4] Rom. X, 18.

Digitized by Google

pierres ou de torches? Pendant les fureurs des bacchanales, on n'épargne pas même les chrétiens défunts; mais on arrache du repos de la tombe, de l'asile de la mort, leurs corps déjà altérés, déjà décomposés, pour les couper en morceaux, pour les mettre en pièces. Et pourtant, chez ces hommes unis comme dans une conjuration, si courageux d'ailleurs à braver la mort, avez-vous jamais remarqué qu'ils aient vengé leurs injures, quand une seule nuit et quelques allumettes pourraient nous donner une large satisfaction, s'il nous était permis de rendre le mal par le mal? Mais à Dieu ne plaise qu'une religion divine ait recours pour se venger, à des feux allumés par la main des hommes ou qu'elle s'afflige de souffrir ce qui sert à l'éprouver! Si nous voulions agir en ennemis déclarés et non en vengeurs occultes, sont-ce les troupes, sont-ce les ressources qui nous manqueraient? Apparemment, les Maures, les Marcomans et même les Parthes, ou d'autres nations, si grandes qu'elles soient, mais confinées dans leur territoire, sont plus nombreuses que ceux qui ont pour limites celles de l'univers entier. Nous sommes d'hier... (Plures nimirum Mauri et Marcomanni ipsique Parthi, vel quantæcumque unius tamen loci et suorum finium gentes quam totius orbis). » Le sens de cette phrase a complétement échappé au *Dr K* : au lieu d'y voir une ironie, comme l'indiquait le classique *nimirum*, il y a vu une concession, un aveu de la faiblesse numérique des chrétiens[1]. Cette erreur sert de base à des considérations savantes, à d'érudits calculs qui font sourire; en voici le résumé. — L'on ignore quelle a été la force des Parthes ou des Maures; mais on connaît celle des Marcomans. Tibère, chargé de combattre ce peuple, trouva le roi Marbod (Maroboduus) à la tête de soixante-dix mille fantassins et de quatre mille cavaliers[2]. Or, chez les Germains, le quatrième ou le cinquième homme était soldat[3]. Donc, ces soixante-quatorze mille hommes, commandés par Marbod, supposaient une population totale de deux cent quatre-vingt-seize mille têtes, mettons trois cent mille. Tertullien, estimant les chrétiens moins nombreux que les Marcomans, avouait par conséquent qu'il n'y avait dans tout l'empire pas trois cent mille chrétiens : « nombre qui, à beaucoup de gens, paraîtra étonnamment petit[4]. » Oui, certes; mais rien ne tient dans cette argumentation.

Tertullien, d'abord, ne reconnaît pas que les Marcomans, ni les Maures, ni même les Parthes, aient été supérieurs en nombre aux chrétiens. Il nomme ces trois peuples, parce qu'ils avaient fait trembler l'empire sous

[1] « So stark, räumt Tertullian ein, wie die Truppenmacht der Mauren, Markomannen oder selbst der Parther, würden die Christen nicht seyn... » (*Hist. polit. Blätt.*, t. LXXIV, p. 672 sqq.

[2] Vell. Paterc. II, 109.

[3] Cæs., *De Bello Gall.*, I, 26 et 29.

[4] « Was vielen auffallend gering ercheinen wird. » (*Hist. polit. Blät.*, l. c.)

Digitized by Google

le règne de Marc-Aurèle. Si la phrase de l'obscur apologiste ne disait pas le contraire de ce qu'elle semble dire, si le tour n'en était pas ironique, ce qui suit n'aurait plus de sens du tout. « Quelle guerre n'eussions-nous pas été capables d'entreprendre, *même à forces inégales*, nous qui nous laissons égorger si volontiers, si d'après notre doctrine, il ne fallait pas plutôt souffrir la mort que la donner? Sans même prendre les armes, sans nous mettre en révolte, nous aurions pu vous combattre par le seul fait de notre séparation. L'on touche au doigt cette gradation éloquente : Nous pourrions nous venger en secret; nous pourrions le faire à main armée, car nous sommes plus nombreux que les peuples les plus puissants; mais le fussions-nous moins, nous serions encore à craindre à cause de notre mépris pour la mort; même sans combat, nous n'aurions qu'à nous retirer pour ruiner l'empire : vos villes et vos bourgades paraîtraient également désertes. » « Procul dubio expavissetis ad solitudinem vestram, ad silentium rerum et stuporem quemdam quasi mortui orbis : — l'épouvante vout eût saisis à cette solitude, à ce silence universel, à cette immobilité d'un monde en quelque sorte frappé de mort. » Conciliez cela, si vous pouvez, avec les soixante-quatorze mille Marcomans.

Ensuite, on a fait remarquer avec justesse [1] que Tertullien, en nommant les Marcomans, ne pouvait songer aux bandes de Marbod, contre lesquelles Tibère avait guerroyé près de deux siècles auparavant; mais bien à cette formidable confédération de peuples qui, sous le nom générique de Marcomans, avait menacé l'Italie sous les derniers Antonins. Si l'on voulait arriver à un résultat acceptable, il eût fallu prendre pour base du calcul ces masses mêmes qui portèrent leurs ravages jusque sous les murs d'Aquilée et traînèrent en captivité les habitants de l'Illyrie par centaines de mille. Nous ne ferons point ce calcul, mais nous croyons pouvoir dire en toute assurance : dès le règne de Néron, le nombre des chrétiens n'a pas été aussi faible que le prétend M. Victor Duruy ; et vers la fin de la période antonine, ce nombre a été très-considérable [2]. Telle nous paraît la vérité sur ce point d'histoire.

PANT. MURY.

[1] M. Wandinger. *Hist. polit. Blätt.*, t. LXXV, p. 415.
[2] Cf. Mgr Freppel, *Tertullien*, t. I, p. 156.

Digitized by Google

## III

## UN NOUVEAU VOLUME

# DE LA *ROME SOUTERRAINE*[1]

Le troisième volume de la *Rome souterraine* vient d'arriver en France. C'est un in-folio de huit cents pages environ, accompagné d'un atlas de cinquante-deux planches. Il soulève des problèmes et résout des questions que la *Revue* étudiera avec l'attention que méritent la hauteur du sujet et la juste célébrité de l'auteur. Mais elle aurait droit aux reproches de ses lecteurs, si elle ne leur annonçait dès à présent l'achèvement d'un travail attendu depuis si longtemps par le public chrétien et par le monde savant. L'apparition d'œuvres de cette valeur a sa place en effet à la fois dans la science et dans l'histoire, et il y a, peut-on dire, à travers ces temps de trouble et de guerres, un particulier attrait à enregistrer des conquêtes qui n'ont fait couler ni une larme ni une goutte de sang.

Pour assigner à ce volume son rang dans l'ensemble des études de M. de Rossi, il importe de rappeler que le grand archéologue romain poursuit collatéralement, en dehors de son *Bulletin* trimestriel, deux œuvres distinctes. L'une d'elles est le *Recueil général des inscriptions chrétiennes de Rome antérieures au VII^e siècle*, dont un volume in-folio, rédigé en latin, a déjà paru. L'autre, écrite en italien, est la description monumentale des cimetières souterrains dépendants de la ville de Rome. Deux volumes de ce second ouvrage ont été publiés. L'un et l'autre ont marqué des étapes importantes dans la science nouvelle, et ont conduit l'auteur, grâce à l'analyse minutieuse qui est à la fois la base et le cadre de l'œuvre entière, le milieu parfois austère, mais toujours fécond, d'où sortent les formules, à deux ordres également élevés de conclusions : conclusions *historiques* et conclusions *didactiques* ; les premières aidant à restituer des pages perdues ou au moins en lambeaux, les secondes formulant les lois logiques et chronologiques qui régissent les diverses classes de monuments chrétiens primitifs.

[1] *Roma sotterranea cristiana* descritta ed illustrata dal comm. G.-B. de Rossi. Tomo III. Roma, Salvincci, 1877, in-fol. di 800 p. con Atlante de LII tavole e molti disegni inserti nel testo.



Digitized by Google

C'est le développement de ces résultats qu'on attendait depuis 1868 avec une impatience croissante. Tous ceux qui possédaient l'œuvre réclamaient les parties encore inédites du cimetière de Calliste, cette grande nécropole dont le IIIe siècle est la date la plus illustre, et ceux qui avaient pénétré un peu plus avant dans l'étude de la matière et dans la pensée de l'auteur espéraient voir paraître, à la suite, la monographie d'une nécropole du IIe siècle, celle de Prétextat, située sur l'autre rive de la voie Appienne, bientôt suivie à son tour de l'exploration d'un cimetière dont le foyer serait l'époque de la paix constantinienne. L'exposé complet de ces trois types achevait la préparation didactique de l'œuvre. L'arbre était planté, il n'avait plus qu'à grandir.

Bien des retards et bien des obstacles devaient malheureusement suspendre, pendant près de dix ans, la réalisation de ce beau rêve. Les retracer tous, ce serait refaire l'histoire politique de Rome depuis 1870. Qu'il suffise de savoir que les fouilles, suspendues pendant plus d'un an, ne furent reprises qu'après un accord avec le gouvernement italien, lequel promit formellement de respecter le caractère sacré des catacombes suburbaines et d'en laisser l'administration à la commission pontificale d'archéologie. Puis il fallut avant tout réparer les tristes dévastations dont avait été victime le cimetière de Saint-Saturnin, sur la *via Salaria nova*, désastres qui conduisirent le regretté Mgr de Mérode à entreprendre, avec une libéralité princière, l'achat des terres sur lesquelles s'étendaient les principales nécropoles. Enfin, pour accomplir la mission qui lui avait été donnée, M. de Rossi fut obligé de classer et de décrire, dans deux gros volumes in-folio, les manuscrits récemment acquis par la Bibliothèque vaticane, en particulier ceux qui appartenaient à la succession du cardinal Maï. Ce n'est qu'après tous ces soins, que l'avancement des fouilles et la libre disposition de son temps lui permirent de mettre la main à l'impression du volume que nous avons la joie de posséder aujourd'hui.

Le champ topographique qu'il embrasse est vaste. Il nous conduit sur deux points très-distincts l'un de l'autre de la Rome antique : la *via Appia* et la *via Portuensis*. Sur la *via Appia*, toutes les parties célèbres et non encore décrites de la nécropole callistienne, en particulier le cimetière de Sotère, l'arénaire d'Hippolyte, une troisième région anonyme, mais à formes grandioses, que l'auteur appelle en raison de sa date la région libérienne, enfin le cimetière à ciel ouvert se déroulent devant nous et peuvent être facilement étudiées, grâce à un plan nouveau de format restreint que l'on trouve dans les planches. Sur la *via Portuensis*, l'auteur nous transporte au cinquième mille de Rome et fait passer sous nos yeux dans toutes ses parties le cimetière de Generosa ou *super Philippi*, dont les conditions d'existence spéciales méritent particulièrement de fixer l'attention.

Digitized by Google

Nous avons donc désormais, comme nous le souhaitions, dans son intégrité grandiose, un cimetière du IIIe siècle ; car, malgré ses origines antérieures et les phases ultérieures de son développement, c'est bien là pour la nécropole callistienne la date de l'apogée et de la splendeur. Nous avons aussi dans tout son développement un cimetière du IVe siècle, peu étendu, il est vrai, mais dont les enseignements se complètent par ceux des régions constantiniennes et libériennes de celui de Calliste. Il ne nous manque plus pour achever l'étude approfondie des caractères monumentaux du IIe siècle, que le fameux et mystérieux cimetière de Prétextat. Celui-là, tout, comme je l'ai laissé déjà entrevoir, nous le faisait désirer avec ardeur: et ses liens spéciaux avec celui de Calliste, entre autres les tombeaux de l'époux et du beau-frère de sainte Cécile, celui du célèbre Urbain qui les a convertis à la foi, la sépulture des diacres du Pape saint Sixte II ainsi que le lieu de son martyre; et ses monuments architectoniques,ses frontons en terre cuite sculptés; et cette crypte ornée de scènes évangéliques, dont je ne veux pas d'avance déflorer les leçons, mais dont je n'en vois pas moins encore, à travers les décombres, les promesses et les enseignements. Les dispositions des propriétaires de la vigne sous laquelle s'étend la nécropole ont opposé, hélas! un obstacle invincible à l'achèvement des travaux déjà entrepris pour la restituer au monde savant. Un décret d'expropriation, rendu peu de jours avant les événements du 20 septembre 1870, ne put être exécuté, et depuis lors, bien que deux fois les tribunaux aient repoussé les prétentions insoutenables émises par le possesseur du sol, le minimum des réparations indispensables n'a pu être dépassé. Une loi protectrice des monuments, que la science invoque et que les nécessités artistiques imposent, pourra seule mettre fin à un conflit dont la durée ne saurait conduire qu'au progrès inévitable des ruines et des destructions.

Voilà, dans toute sa vérité, le motif d'une lacune qui ne saurait être imputée à aucun degré à l'éminent auteur de la *Rome souterraine*. Mais tel qu'il s'offre à nous, le présent volume n'en est pas moins une mine d'or, ou, pour parler plus simplement, une bibliothèque véritable d'observations et d'aperçus aussi nouveaux que variés, qui aidera à combler bien des vides, et ouvrira, même en dehors de Rome, un vaste champ aux études les plus fécondes. Il possède, en effet, à un degré éminent, le double caractère *historique* et *didactique* qui distingue ceux qui l'ont précédé. Quelques exemples suffiront pour le faire apercevoir.

Le cimetière de Calliste nous avait déjà fourni, sur l'histoire de sainte Cécile, sur la série des papes du IIIe siècle, sur les annales des persécutions, des documents si nombreux qu'il semblait avoir livré tous ses trésors. Mais l'attention du grand explorateur est aussi impossible à épuiser que ces archives uniques dont dispose l'Église romaine. De nouvelles et persévérantes études l'ont conduit à de nouvelles révéla-

Digitized by Google

tions. Nous avons désormais sous les yeux des découvertes tout à fait inattendues sur la sépulture du pape Caïus, et les dernières dans l'ordre du temps confirment les conjectures les plus hardies, peut-être, émises dans les pages précédentes. L'exploration du sépulcre de sainte Sotère et du tombeau de famille des ancêtres de saint Ambroise, qui a conduit à son tour à la restitution de plusieurs autres martyrs du même nom, l'étude de l'arénaire d'Hippolyte et de ses compagnons connus sous le nom de martyrs grecs, dont les actes sont publiés pour la première fois tels qu'ils nous ont été conservés par le passionnaire unique de *S. Maria ad martyres*, — la découverte probable des martyrs indiqués dans les actes de saint Sébastien, — la publication d'éloges et d'inscriptions historiques qui éclairent les temps troublés de Libère et de ses successeurs, celle d'épitaphes appartenant, selon toute apparence, à la famille de sainte Paule, la grande disciple de saint Jérôme, — enfin la mise au jour de nombreux titres sépulcraux se rapportant à des chrétiens de race sénatoriale contemporains de Dioclétien et des premières années du IVe siècle, — tous ces faits, dont les ramifications rayonnent en tous sens et se rattachent à des problèmes de tout ordre, forment autant de pages dont l'histoire générale de l'Église et de l'empire romain enregistrera le résultat.

Mais la vaste nécropole appio-ardéatine n'est pas seule à livrer des révélations de cet ordre : le petit cimetière de Generosa, pauvre, consacré à la population rustique de la campagne, nous offre, lui aussi, son tribut de données de tout genre. Les plus importantes au point de vue hagiographique, se groupent autour du tombeau et des images des martyrs Simplicius, Faustinus, Viatrix, Rufinnianus et de la basilique élevée en leur honneur par le pape Damase, noble édifice dont les ruines m'apparaissent encore, au sommet de la colline qui domine le Tibre, telles qu'on les vit au début des fouilles, avec les fragments de son inscription dédicatoire, avec ses chapiteaux renversés de marbre blanc, ses débris de stuc rouge et ses blocs brisés de vert antique.

Là n'est pas encore, cependant, l'aperçu le plus neuf qui se rattache aux monuments de la *via Portuensis*. L'étude des liens topographiques spéciaux qui les associent au temple et au bois sacré des Arvales, cette antique corporation païenne aussi vieille que Rome elle-même, a fourni à l'érudition de M. de Rossi une page saisissante de l'histoire des édifices païens sous les empereurs chrétiens. Elle nous montre Damase, le poëte des tombes sacrées, se faisant, au milieu du triomphe du christianisme l'observateur fidèle des lois impériales relatives à la conservation de la cité. Remarquable spectacle qui nous fait voir le Pontife luttant contre Symmaque, le chef du parti idolâtrique, quand celui-ci cherche à relever l'autel de la Victoire dans la salle du Sénat, et prenant en même temps sa défense contre les spoliateurs des édifices païens avec lesquels il repousse toute complicité. Peut-être, à cette

Digitized by Google

heure où la bataille s'achevait, le chef de l'Église sentait-il déjà, par une communanté inconsciente de pensée avec ses plus illustres successeurs, que ces débris du passé deviendraient, selon l'expression éloquente d'un grand religieux contemporain, comme les captifs destinés par la Providence à escorter le char du triomphateur !

Tels sont quelques-uns des points d'histoire sur lesquels le jour se fait dans ce livre, sans que, cependant, grâce aux obstacles dont nous avons parlé, il atteigne sous ce rapport la hauteur des révélations qui nous ont été fournies par M. de Rossi dans les deux premiers volumes. Mais il en est autrement pour ce qui concerne la partie *didactique* de l'œuvre, c'est-à-dire celle où le savant déroule et enseigne les principes de la science qu'il a fondée. Le présent volume ne le cède point à ses devanciers sous cet aspect, le plus important, je ne crains pas de le dire, de ces études ; car c'est à la méthode et à la doctrine qu'il appartient de confirmer les découvertes du passé et de préparer celles de l'avenir.

Il contient avant tout, dans sa troisième partie, à l'occasion de l'étude du cimetière à ciel ouvert qui s'étend au-dessus de la nécropole souterraine de Calliste, un traité dont on ne saurait assez faire ressortir la variété, la richesse et l'érudition. Dans ce travail, l'auteur, s'élançant des exemples particuliers à la théorie générale de son sujet, l'embrasse dans toute son ampleur. Il y comprend tous les ordres de relation des cimetières chrétiens antiques établis à la superficie du sol avec les cimetières souterrains, et y étudie successivement tous les liens des uns et des autres « avec la législation civile, avec l'architecture et la terminologie spéciales des diverses formes de sépulcres ou de mausolées comme avec la constitution ecclésiastique et l'administration économique, avec la liturgie et les rites funèbres, enfin avec la chronologie générale de la Rome souterraine. » Ce sont là les paroles mêmes de M. de Rossi ; mais elles sont tout à fait insuffisantes pour faire concevoir ce que renferme cet exposé, de 250 pages environ, d'enseignements les uns absolument nouveaux, les autres nouvellement formulés. Il faut le lire en entier avant toutes les autres parties du volume, ainsi que le recommande l'auteur, et alors seulement on verra tout ce qu'il y a de lumière projetée sur les sujets les plus graves, par exemple sur le mode d'existence légale du *corpus Christianorum* et tout ce qui s'y rattache, comme sur les matières les mieux faites pour piquer la curiosité chrétienne. Tels sont, pour me borner à quelques points : l'ornementation et la décoration des premiers tombeaux à ciel ouvert, — le but et l'usage des grands *cubicula* polygonaux, ronds ou surmontés de coupoles, créés par l'architecture souterraine à son apogée, — les réunions liturgiques qui s'y tenaient, les fêtes des martyrs, les offrandes, les agapes, les fleurs, les baumes, les lampes, dans les sépulcres des fidèles, le tout mis le plus souvent en regard, pour en rehausser l'intérêt, avec les rites païens.

Digitized by Google

Une classification générale des objets de toute nature enchâssés dans le ciment qui ferme les tombes, — fragments de parures, jouets d'enfants, jetons, meubles domestiques, — et des ustensiles découverts dans les diverses parties des cimetières, — candélabres, vases, ampoules, — fournit encore au lecteur, avec une abondance incroyable d'informations, des aperçus qui confirment merveilleusement les conclusions chronologiques données par les autres monuments.

Enfin la science épigraphique et la connaissance des phases artistiques qu'ont traversées les premières sociétés chrétiennes, reçoivent de ce volume des éléments de synthèse nouveaux et puissants.

En ce qui touche l'épigraphie, le cimetière de Calliste, avec ses cinq mille inscriptions dont mille environ voient le jour pour la première fois, a offert à la sagacité de M. de Rossi tant de groupes, tant de familles déterminées par des caractères communs, par la langue, la nomenclature, et les formules, les observations fournies par les signes révélateurs des dates, par la rareté, la fréquence ou la nature des monogrammes, ont été si nombreuses et si précises, qu'il ne serait pas impossible d'établir dès à présent des règles chronologiques qui, sauf certaines modifications locales, se vérifieraient au moins dans tous les cimetières de la zone suburbaine.

Quant aux fresques, celles que nous ont données les deux premiers volumes ne dépassaient guère la fin du IIIe siècle. Deux nouveaux groupes, dont la belle exécution des planches chromolithographiques nous permet d'étudier les traits avec soin, sont soumis maintenant à notre examen. Le premier correspond à la fois aux dernières persécutions et aux premières années de la paix constantinienne; le second, qui appartient surtout à la région libérienne, embrasse la seconde partie du IVe siècle et les années voisines du Ve. Malgré les désastres dus à la mauvaise qualité des enduits, on peut encore reconnaître les types, le choix des sujets et le système décoratif de cette période tardive des peintures souterraines, la dernière qui soit contemporaine des sépultures, et compléter ainsi l'aperçu que j'ai tenté dans ce recueil, il y a plusieurs années, et dont quelques lecteurs bienveillants ont peut-être conservé le souvenir.

Les sarcophages ornés de bas-reliefs ne font pas défaut non plus, et donnent à l'auteur l'occasion de jeter sur cette classe importante de monuments un de ces coups d'œil qui illuminent tout un sujet en en découvrant les phases successives et en en délimitant les contours. Un certain nombre de *graffiti* symboliques empruntés aux inscriptions, de bronzes et de verres, complètent enfin l'appareil iconographique du cimetière de Calliste et achèvent de nous donner une série de monuments figurés de l'art chrétien, scientifiquement ordonnés selon leurs dates, et embrassant la période qui s'étend du IIe siècle aux premières années du Ve. Qu'on veuille bien confronter ces résultats à ceux dont

Digitized by Google

nous étions forcés de nous contenter il y a vingt ans, et alors seulement on appréciera les travaux auxquels ils sont dus à leur juste valeur!

La nécessité d'envoyer ces pages à l'impression, m'oblige à ne pas étendre plus loin ce premier regard jeté sur cette grande œuvre, mais ne peut me contraindre toutefois à passer sous silence les deux savants mémoires dont M. Michel de Rossi a accompagné les études de son frère. L'un d'eux traite d'un sujet absolument neuf et décrit les méthodes techniques employées par les ouvriers et les ingénieurs des catacombes, si l'on peut ainsi parler, pour accomplir leur immense tâche. L'autre a pour titre : *De la conservation des matières organiques et animales dans les catacombes romaines, avec l'analyse chimique et microscopique d'une fiole de verre contenant du sang.* Il se rattache à un sujet trop précieux à la fois devant l'histoire et devant la piété chrétienne, pour qu'il soit nécessaire d'en faire ressortir l'intérêt.

Tel qu'il est, ce livre suffirait pour illustrer à lui seul une vie de savant. Et pourtant il n'est qu'un fragment, je le répète, de ce vaste ensemble de publications, rappelant par son ampleur celles des Mabillon et des Montfaucon, que le grand archéologue romain poursuit, sans défaillir un jour, au milieu des ébranlements et des émotions de l'histoire contemporaine.

Puisse-t-il continuer pendant de longues années ces services désintéressés rendus à la science et à la vérité, et puissions-nous bientôt voir paraître le volume dans lequel se dérouleront devant nous les richesses du cimetière de Prétextat ou, au moins, celles de la belle nécropole de Domitilla, contemporaine par ses origines de l'âge apostolique et dont plusieurs monuments sont au niveau des plus précieux par leur importance et leur nouveauté !

Ceux qui voudront hâter cette heure achèteront le tome qui leur est offert aujourd'hui. Ils y joindront, s'ils veulent m'en croire, le premier volume[1], réimprimé tout récemment, dont le contenu se rattache étroitement aux matières traitées dans le troisième, et ils posséderont ainsi, peut-on dire, une œuvre à part et complète, comprenant tout ce qui touche à la science générale des cimetières primitifs de la Rome chrétienne.

COMTE DESBASSAYNS DE RICHEMONT.

[1] Le second volume est épuisé en ce moment.

Digitized by Google

## IV

# LE ROYAUME DE TLEMCEN ET LES ÉMIRS BENI-ZEIYAN

Avant de fouiller les sépultures des rois zéiyanites, et d'en tirer la substance d'un mémoire plein d'intérêt, au point de vue historique [1], M. Ch. Brosselard, ancien préfet d'Oran, avait retrouvé, à l'aide des manuscrits arabes de sa collection, notamment avec le secours du Bostân [2], les signes du mouvement littéraire qui se produisit du XIIe au XIVe siècle, dans cette partie de l'Afrique septentrionale; nous lui devons une série d'études sur les *oualy* et les savants qui, par leur vie édifiante ou par des ouvrages devenus classiques, ont obtenu des droits au souvenir de la postérité. Cette œuvre, qui attira l'attention des érudits, avait paru dans la *Revue africaine* [3], sous le titre beaucoup trop modeste d'*Inscriptions arabes de Tlemcen.*

Il faut lire le tableau saisissant de cette cité magrebine, que l'auteur place au commencement de l'Introduction, comme pour nous en faire mieux comprendre l'importance politique : « En 1248, une révolution considérable s'accomplit dans les destinées de Tlemcen. De ville déjà florissante, mais considérée cependant comme un point secondaire dans le vaste empire almohade, qui embrassait à la fois l'Afrique occidentale et les pays conquis par les Musulmans, en Espagne, Tlemcen devint à son tour siége d'un gouvernement et capitale d'un royaume particulier. Le berbère Yarmoracen [4], émir de la tribu des Abdelouad, génie hardi et entreprenant, homme de guerre, aventureux et rusé politique, est l'auteur de cette révolution.... Tlemcen atteint alors son

[1] *Mémoire épigraphique et historique sur les tombeaux des émirs Beni-Zeiyan et de Boabdil, dernier roi de Grenade*, découverts à Tlemcen par M. Ch. Brosselard. Paris, imprimerie nationale (librairie Challamel aîné), 1876, in-8 de 200 p.

[2] *El-Bostân fi dzeker el-aoulïa ou'l-oulama bi-Tlemçân* est une histoire des marabouts savants auxquels Tlemcen s'honore d'avoir donné le jour. L'auteur de ce Recueil hagiographique est Mohammed-ben-Mohammed, surnommé Ibn-Meriam, qui vivait vers le milieu du XVIe siècle de notre ère. La bibliothèque d'Alger possède une copie moderne et assez correcte du Bostân.

[3] Nos 14 à 27.

[4] Ce nom est écrit Ramracen, sur l'épitaphe no 30. M. Brosselard fait remarquer que c'est la forme vulgaire de ce nom célèbre. Les historiens espagnols en ont fait Gamarazan.

Digitized by Google

plus haut degré de prospérité. Au dire des historiens les plus dignes de foi, sa population est de vingt-cinq mille familles, ou environ cent vingt-cinq mille âmes. Elle est décorée de monuments publics importants, soixante mosquées, cinq colléges ou medraça, des bains, des fontaines, des caravansérails; elle a une triple enceinte de remparts crénelés et des portes monumentales. De vastes réservoirs d'irrigation communiquent la vie à quatorze mille jardins qui l'entourent d'une ceinture verdoyante. Cent moulins échelonnés sur la rivière Safsaf attestent l'industrieuse activité de ses habitants. Elle tisse des étoffes de laine, de soie, de brocart d'or et d'argent; ses cuirs ouvragés rivalisent avec ceux de Fès et de Cordoue; elle est le principal marché des tribus sahariennes et du Magreb; on y apporte la poudre d'or et tous les produits riches et précieux du Soudan. Ses relations s'étendent même aux villes maritimes les plus importantes de la Méditerranée; elle conclut des traités d'alliance et de commerce avec Gênes, Venise, Marseille, Barcelone. Hospitalière aux marchands chrétiens, elle leur ouvre ses portes, leur permet de bâtir un vaste caravansérail, *El-Kaçarïa*, petite ville dans la grande, où ils résident avec un consul, chargé seul d'administrer leurs affaires, et où ils pratiquent l'exercice de leur culte en toute liberté. Tlemcen est alors un foyer de lumières. Dans ses académies se rencontrent des savants venus de tous les points de l'Afrique et de l'Espagne: on y disserte et on y professe librement. Ses rois aiment les sciences, les arts, les lettres; et ils protégent libéralement les hommes distingués qui les cultivent. Ils ont une cour nombreuse et brillante, une armée disciplinée et aguerrie [1]; ils frappent monnaie à leur coin. Leur palais « le Méchouar » réunit toutes les splendeurs avec toutes les élégances et toutes les mollesses de la vie orientale. Tlemcen, en un mot, est, à cette époque où le génie des nations européennes se réveille à peine de son long sommeil, une des villes les mieux policées et les mieux civilisées du monde. »

L'histoire du royaume de Tlemcen se divise en deux périodes bien distinctes et bien tranchées. La première, que l'on appelle Abdelouadite, embrasse tout un siècle, de 1239 à 1336; elle se caractérise par la formation laborieuse de cet État autonome, indépendant, qui se détache de la monarchie almohade, pour constituer une unité territoriale nou-

[1] Yarmoracen prit à sa solde une partie des troupes chrétiennes du Maroc, environ 2,000 hommes, et les emmena avec lui à Tlemcen. Ce corps qu'Ibn-Khaldoun appelle quelquefois les « lanciers chrétiens, » acquit trop d'autorité dans le nouveau royaume; il devint exigeant et insubordonné. Yarmoracen fut obligé de le licencier, mais ses successeurs le reconstituèrent plus tard.

L'institution des milices chrétiennes ne se maintint pas seulement dans le Magreb oriental et le royaume de Tlemcen; les annales du Maroc les mentionnent pendant tout le XIVe siècle. (*Relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale, au moyen âge,* par L. de Mas-Latrie, pp. 126 et 150.)

Digitized by Google

velle sous l'influence du puissant génie de Yarmoracen. Il est permis de supposer, d'après les données historiques qui nous restent, si insuffisantes qu'elles soient, que, dans la pensée de son fondateur, le nouveau royaume devait s'étendre successivement, de conquête en conquête, à toute la région qui forme l'Algérie actuelle. Les premiers successeurs de Yarmoracen poursuivent, à son exemple, avec la plus grande énergie et une profonde habileté, ce vaste dessein d'unification territoriale et politique; mais ils n'y réussissent qu'incomplétement. En 1336, à la mort d'Abou-Tachefin Ier, l'état de Tlemcen s'arrête aux limites que nous assignons aujourd'hui à nos deux provinces d'Oran et d'Alger. Les principautés de Bougie et de Constantine, malgré les tentatives réitérées des Abdelouadites pour s'en emparer, restent encore dans le domaine des sultans hafsites de Tunis.

Il importait de représenter Yarmoracen comme le père de cette haute conception d'où est sortie l'Algérie. M. Brosselard n'a pas craint de lui en faire honneur, et d'avancer qu'à ce titre, il avait droit, lui et ses premiers successeurs, à une attention particulière de la part de l'historien français. Les faits viennent confirmer cette heureuse conjecture, à l'adoption de laquelle il n'y a point de preuves à opposer.

Cette première période est la plus glorieuse de l'histoire de Tlemcen, non-seulement à cause du rayonnement qu'elle reçoit du génie de Yarmoracen, et des guerres importantes, presque toujours heureuses, que lui et sa dynastie entreprennent contre leurs voisins ambitieux et envahissants de l'est et de l'ouest, aussi bien que contre les tribus vacillantes qu'il s'agit de réduire à l'obéissance; mais encore par la bonne administration intérieure, par l'impulsion vraiment intelligente donnée aux relations commerciales, aux lettres, aux arts. Tous les beaux monuments de Tlemcen datent de cette période, ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Cette cité s'efforce de rivaliser avec Cordoue, Séville et Grenade, ses modèles. Mais l'étoile des Abdelouadites pâlit. Tlemcen, toujours convoitée par les Mérinides, est enfin prise par eux, après ces deux siéges mémorables dont un avait duré sept ans. Elle reste vingt-deux ans en leur pouvoir. La roue de la fortune tourne de nouveau. Le très-habile Abou-Hammou, arrière-petit-fils de Yarmoracen, parvient, à force d'intrigues patientes, à faire reconnaître ses droits à l'héritage de ses ancêtres.

Ici commence une nouvelle période, celle de restauration, que nous nommons Zeiyanite, du nom de Beni-Zeiyan qu'ont pris et fait prévaloir dans l'usage Abou-Hammou et ses successeurs. Tenessy, dont le livre a été traduit fort élégamment par M. l'abbé Bargès, fait remonter l'origine de cette dynastie à Idris [1]; mais il n'échappe à personne qu'en

[1] *Histoire de Beni-Zeiyan*, traduite de l'arabe par l'abbé J.-J.-L. Bargès: p. 145.

Digitized by Google

adoptant cette généalogie, il a sacrifié l'impartialité de l'histoire au désir de flatter l'amour-propre du roi Abou-Abdallah-Mohammed, son protecteur et son maître. Telle était apparemment la prétention des princes de cette famille. S'appuyant sur ce qu'un de leurs ancêtres se nommait El-Kacem, ils se donnaient pour les descendants d'Idris, et se désignaient dans leur langage zénatien (berbère) par les mots Aït-el-Kacem. L'historien Ibn-Khaldoum, qui fut en relations avec le roi Abou-Hammou, n'hésite pas à réfuter cette filiation [1], et voici l'anecdote qu'il cite pour en démontrer la fausseté : « On m'a raconté que Yarmoracen, fils de Zeiyan et fondateur de l'empire, repoussa cette idée lorsqu'on la lui suggéra. — « Non ! disait-il en langue berbère, la seule qu'il parlât, « non ! je n'y crois pas. C'est à nos épées et non à une pareille origine « que nous devons le trône. Si nous descendons d'Idris, cela peut nous « être avantageux dans l'autre vie, mais c'est Dieu que cela regarde. »

Mais revenons à Abou-Hammou. Cet émir règne, tant bien que mal, trente ans. Il n'est pas né guerrier, tant s'en faut ; il ne possède aucune des qualités entraînantes qui font le général d'armée, et, dans toutes les tentatives qu'il fait pour continuer la tradition dynastique, et agrandir le royaume, en le poussant aux limites que Yarmoracen voulait lui assigner, c'est-à-dire en y englobant la province de Constantine, il échoue piteusement, ridiculement. Mais cette incapacité militaire est rachetée par beaucoup d'esprit, par une finesse sans pareille, une dextérité diplomatique qui étonne, enfin par ce trait caractéristique de sa nature, qui l'a rendu populaire de son vivant et a sauvé son nom de l'oubli, nous voulons dire ses qualités de bon justicier, sa débonnaireté, la protection et les encouragements assurés aux académies. Il attirait les savants de renom dans sa capitale, témoin Ibn-Khaldoun qui eut part à ses largesses; il les flattait en assistant à leurs leçons. Il fonda un collége, la *Medraça Tachefinïa*, qui subsiste encore aujourd'hui, dans le voisinage de la grande mosquée. C'est principalement envers les poëtes qu'Abou-Hammou se montrait libéral et magnifique. Lui-même s'adonnait avec succès à la poésie, et le recueil de ses œuvres littéraires, connu sous le nom de *Divan d'Abou-Hammou*, est un livre fort vanté, même des lettrés musulmans de nos jours. Il avait composé pour son fils Abou-Tachefin, un ouvrage intitulé *Chapelet de perles*, ou *Traité de l'art de régner* [2], » que nous avons vainement cherché en Afrique. Parmi les fondations scientifiques qui perpétueront sa mémoire, figure la bibliothèque instituée par lui dans l'intérieur de la grande mosquée, et dont la dédicace [3] nous a été montrée, en 1853,

[1] *Prolégom.*, t. I, p., 279.
[2] *Revue africaine*, t. III, p. 91.
[3] Voir le texte et la traduction de cette inscription dans un mémoire de M. Brosselard. *Rev. afr.*, loco laudato.

Digitized by Google

par M. Brosselard, au-dessus d'une petite porte ogivale qui occupe le milieu entre le mihrab, « chœur », et la place assignée par la tradition au tombeau de Yarmoracen. En somme, le règne presque romanesque de ce roi lettré n'est pas sans éclat : il y a là encore de la vie et de la lumière.

M. Brosselard s'est fort attaché à approfondir ce caractère vraiment original, et les traits saillants qu'il en a marqués[1], méritent d'être cités, au moins en partie : « Les Mérinides et le prétendant Abou-Zeiyan devinrent plus pressants. Leurs attaques contre Tlemcen et contre les places les plus fortes du Magreb central, étaient incessantes et presque toujours couronnées de succès. Obligé de faire face à ses adversaires de tous les côtés à la fois, Abou-Hammou ne se décourageait point. C'est dans ces circonstances difficiles que sa politique, mélangée d'astuce et de subterfuges, lui était d'un merveilleux secours. Il s'y fiait plus qu'à son épée. Chassé quatre fois de sa capitale, dépossédé, à plusieurs reprises, des meilleures villes de son royaume, et réduit à errer de tribu en tribu pour y chercher des alliances précaires, il semait l'argent chez les uns, la division chez les autres, et finissait toujours par regagner le terrain perdu. Il remontait alors les degrés chancelants de son trône, et y goûtait l'oubli de ses dures épreuves, jusqu'à ce qu'une autre catastrophe vînt l'en précipiter de nouveau. Il s'était familiarisé avec les bizarres caprices de sa destinée, qui ne parvinrent jamais à lasser sa patience, ni à le dégoûter du pouvoir. Dans les moments où sa fortune paraissait le plus abaissée, son adresse consommée triomphait des obstacles, et tout d'un coup, contre toute attente, il se relevait plus puissant qu'il ne l'avait jamais été. »

La guerre avec les Mérinides et le prétendant dura près de vingt ans, jusqu'au moment où ce dernier se réfugia dans le Djérid, puis à Tunis. On n'entendit plus parler de lui. Quant au sultan mérinide, des complications politiques, qui mettaient son gouvernement en péril, l'occupèrent trop chez lui pour qu'il songeât à inquiéter son voisin. Abou-Hammou respira, et put réparer les ruines que les batailles avaient faites dans son royaume, maintenant fort amoindri. « Mais, continue M. Brosselard, l'ambition mal contenue de son fils aîné, Abou-Tachefin, vint rompre cet heureux équilibre et jeter dans l'État plus de trouble que ne l'avaient fait les guerres étrangères. Plein d'énergie, d'audace et de bravoure, Abou-Tachefin était impatient de régner. La mollesse de son père l'irritait ; l'affection qu'il témoignait à trois autres de ses fils le rendait jaloux. Conseillé par un ministre perfide, trompé par de faux rapports, et trouvant apparemment que le vieux roi vivait trop longtemps au gré de son ambition, il résolut d'en finir par la violence. » Après s'être emparé du trésor royal, il fait enfermer son père dans la

[1] Pages 59-68.

Digitized by Google

citadelle d'Oran, d'où ce dernier s'échappe, grâce aux intelligences qu'il avait su se ménager dans la place. Nous n'avons pas l'intention de dérouler ici les péripéties que présente la lutte entre le fils et le père. Le drame eut pour dénouement la défaite et la mort d'Abou-Hammou, à El-Rirân, sur les terres des Beni-Ournid, vers la fin de l'année 1389.

C'est dans l'ouvrage d'Ibn-Khaldoun qu'on lira le récit très-attachant de ce règne tourmenté. Mais, si l'on veut pénétrer à la cour de Tlemcen et connaître les côtés piquants de la physionomie d'Abou-Hammou, il est nécessaire de consulter le livre de Tenessy. Là sont décrites, avec une complaisance minutieuse, la splendeur des fêtes par lesquelles le sultan célébrait chaque anniversaire de la naissance du Prophète, les festins magnifiques où étaient conviés indistinctement nobles et roturiers les merveilles qui s'étalaient à leurs yeux éblouis, et particulièrement les surprises que leur réservait la Mengana, ce chef-d'œuvre d'horlogerie mécanique, dont l'ingénieuse construction avait porté au loin la renommée du Tlemcénien Abou'l-Hacen-Ali, son inventeur.

Après Abou-Hammou, la décadence commence, et s'accentue de plus en plus, sous les règnes agités de ses nombreux fils, ces frères ennemis, s'il en fut jamais ! Le royaume de Tlemcen va dépérissant, pour ainsi dire, d'année en année, jusqu'à ce qu'enfin il s'effondre sous les coups répétés des armes espagnoles et de celles des Turcs. Serrée de près par ces deux vigoureux adversaires, prise entre deux feux, réduite à l'impuissance, faute de cœur et d'argent, Tlemcen, épuisée, et qui n'était déjà plus que l'ombre d'elle-même, se réveille, un beau matin, chef-lieu d'un aghalik turc. Le dernier rejeton des Beni-Zeiyan se réfugie à la cour de Charles-Quint, se laisse baptiser sous le nom de Carlos, et meurt obscurément dans un château retiré de la Castille, pendant le règne de Philippe II.

C'est alors seulement que la grande pensée de Yarmoracen se réalise. Ce que ses descendants dégénérés n'avaient pas su faire, les Turcs le font. Grâce à la supériorité militaire de Baba-Arroudj, de son frère Khair-Eddin, et des premiers pachas, grâce aux moyens énergiques qui ne répugnaient pas à cette politique quasi sauvage, l'unification territoriale, rêvée par le premier des Beni-Zeiyan, entre dans l'ordre des faits accomplis. L'Algérie est définitivement constituée. Nous ne faisons que répéter ici les réflexions historiques de l'auteur de ce sommaire instructif.

Fidèle à son procédé de mise en œuvre, qui était de rechercher et d'étudier les monuments d'abord, et de ne recourir à l'histoire que dans la mesure nécessaire pour éclairer ses recherches, M. Brosselard n'a dû s'occuper dans le présent mémoire, que d'Abou-Hammou et de ses successeurs, par la raison que les tombeaux retrouvés appartenaient tous à cette seconde période de la dynastie des Beni-Zeiyan. Cette étude

Digitized by Google

historique a été traitée en conscience, et l'auteur a réussi à mettre un peu d'ordre, de méthode et de précision dans les matériaux, souvent indigestes, que nous ont laissés Ibn-Khaldoun et Tenessy. Mais, à partir dû règne d'El-Motawekkel (865-1462), M. Brosselard n'avait plus pour guides que les historiens espagnols, Marmol et Haedo, d'un côté, et, de l'autre, la Chronique des deux Barberousse ; un fouillis, où il est malaisé de s'orienter. Aucune date exacte, des faits embrouillés et des confusions de noms, comme à plaisir. M. Brosselard s'est donc efforcé de répandre un peu de lumière dans ce chaos. Le résumé qu'il donne (p. 123 et suivantes), a vraiment le mérite de l'exactitude et de la clarté. Les épitaphes 22, 25 et 26 l'ont mis sur la voie d'une restitution qui a sa valeur. A l'aide de ces inscriptions, il a pu rétablir la filiation authentique des derniers sultans de Tlemcen, depuis El-Motewakkel. Nous connaissons maintenant pertinemment Abou-Abdallah-Mohammed Et-Tsabiti, dont une inscription de la Medraça de Sidi-Bou-Medien avait révélé le nom à M. Brosselard ; Abou-Abdallah-Mohammed, et Abou-Mohammed-Abdallah, comme trois personnages distincts, et qui ont régné successivement, tandis que dans la Chronique de Marmol, ils se confondent perpétuellement sous le même nom d'Abdallah, ce qui rend le récit presque incompréhensible. Cette restitution a donc son prix. Mais, comme l'auteur nous semble ne l'avoir point assez fait ressortir lui-même et qu'elle aurait pu passer inaperçue, nous avons cru devoir y insister.

Toutefois, si l'ancien préfet d'Oran ne parle ici que des sultans de la deuxième période, et nous venons d'en dire la raison, il n'avait pas négligé, dans ses précédents mémoires, l'occasion d'esquisser l'histoire des premiers Abdelouadites. Il l'a fait, notamment dans les notices sur la grande mosquée, sur celles d'Abou'l-Hacen, de Sidi-Halouï, de Sidi-Bou-Medien, sur El-Mansoura et le Mechouar [1]. Le présent mémoire n'étant donc que le complément de ceux déjà parus, l'auteur n'avait pas à revenir sur des matières déjà discutées avec autant de sagacité que d'érudition.

Nous n'avons point encore abordé les marbres épigraphiques, si heureusement exhumés, non plus que les documents qui ont guidé le docte excavateur. Au lieu de s'associer avec le hasard, au lieu de prétendre à des découvertes fortuites, à l'instar de ces amateurs d'antiquités, si mal préparés pour les travaux archéologiques, M. Brosselard a demandé aux livres arabes l'indication des sépultures zeiyanites ; il a consulté en même temps la tradition locale. C'était plus sûr ; ce devait être moins long et aussi moins coûteux. Une phrase du Bostân le mit sur la voie. En lisant dans cet ouvrage, dont il n'existe pas de traduction, la biographie du cheikh Ibrahim-El-Masmoudi, M. Brosselard

[1] *Revue africaine*, nos 14 à 27.

Digitized by Google

fut frappé de la mention suivante : « Il mourut en 804 (de J.-C. 1402), et fut inhumé dans le lieu de sépulture des Beni-Zeiyan, rois de Tlemcen. » Ce fut un trait de lumière, car le mausolée de Sidi-Ibrahim est encore debout de nos jours. Il occupe donc une partie de l'emplacement qui servait, il y a cinq cents ans, à l'inhumation des émirs zeiyanites. Peu de temps après, M. Brosselard rencontrait un autre point de repère, dans le chapitre où Ibn-Khaldoun[1] raconte la fin tragique d'Abou-Hammou Ier. Voici le passage : « On enterra Abou-Hammou dans le cimetière de la famille Yarmoracen, au Vieux-Château. » Mais il s'agissait de déterminer exactement la place où se développait autrefois l'édifice connu déjà du temps d'Ibn-Khaldoun, sous le nom de Vieux-Château, *Kasr-el-Kadim*. Or on sait que le terrain sur lequel a été construit le casernement du train des équipages militaires, formait, avant l'occupation française, un quartier couvert de maisons et de vieilles masures, que les indigènes appelaient le quartier de *Kasr-el-Bali*. La synonymie qui existe entre les mots *Bali* et *Kadim* n'ayant pas manqué de resserrer à première vue le champ des conjectures, M. Brosselard n'avait plus qu'à choisir, sur un espace d'environ six mille mètres de superficie, l'endroit où pénétreraient les pioches. Ce fut encore le Bastân qui vint aplanir ses doutes, en lui apprenant « que Yarmoracen, après avoir fait bâtir le minaret de la grande mosquée, abandonna définitivement l'ancien château, parce que la nouvelle construction avait vue sur son intérieur, et qu'il fixa dès lors sa résidence dans le Mechouar. » De ce passage il ressortait clairement que l'ancien château devait se trouver dans le voisinage immédiat de la grande mosquée.

On comprend que le troisième point déterminé pour les fouilles soit le petit bois de térébinthes où s'élève le mausolée du marabout Sidi-Yakoub, à moins d'un kilomètre au nord-est de la ville. Il y a dans cet endroit plusieurs édicules en ruines ; et, l'un d'eux, que la tradition désigne par le nom de *Tombeau de la sultane*, étonne par son élégance architecturale. Il n'est pas d'archéologue ou d'artiste qui parcoure la banlieue de Tlemcen sans aller admirer cet intéressant spécimen des sépultures seigneuriales, dont l'arcature ogivale, aux arêtes dentelées, accuse un art encore savant et certainement antérieur aux époques de décadence. Nous l'avons vu et admiré plus d'une fois sans parti pris.

Dans de pareilles conditions, avec des jalons posés d'une main aussi sûre, un insuccès était-il à craindre ? M. Brosselard se mit donc à l'œuvre et commença par faire défoncer les alentours de la Koubba de Sidi-Ibrahim. Les premiers travaux dégagèrent des tombes, dont les plus anciennes ne remontaient pas au-delà d'un siècle. A un mètre au-des-

[1] *Histoire des Berbères*, trad. de M. de Slane, t. III, p. 401.

Digitized by Google

sous apparut une seconde couche d'épitaphes, datant la plupart d'un siècle et demi, quelques-unes remontant à deux siècles. Ces légendes mentionnaient, en général, des personnages considérables, mais de nationalité turque. En présence d'une trouvaille qui répondait si mal à ses espérances, l'explorateur eut un moment d'hésitation ; mais, son impatience d'atteindre au but désiré ou de se convaincre de l'inutilité de ses efforts, l'emportant sur les scrupules, l'empêcha de céder au découragement. On continua de creuser. A la profondeur d'un peu plus de deux mètres, on rendit au jour un nouveau lit d'ossements confondus pêle-mêle avec des fragments de faïence émaillée, de mosaïque et de marbres artistement sculptés; des épitaphes gisaient renversées sur cet amas de débris. « Avec quelle émotion, s'écrie M. Brosselard, je soulevai ces pierres depuis si longtemps muettes et qui allaient enfin me révéler leurs secrets ! Et quelle ne fut pas ma joie d'y découvrir toute une royale généalogie, les noms fameux d'Abou-Hammou, de Yarmoracen ! Les tombeaux des Beni-Zeiyan étaient retrouvés ! »

Ainsi donc il est permis de croire que le cimetière d'Abou-Hammou fut respecté jusque vers la fin du XVI^e siècle, et que les sépulcres des princes y demeurèrent intacts. Ce ne fut que cinquante ans plus tard que les familles turques, qui tenaient au pouvoir, s'arrogèrent le privilége de remplacer les souverains du pays dans le domaine des morts, rejetant ou détruisant des souvenirs proscrits par leur brutale domination. D'année en année, les sépultures nouvelles furent posées à côté des anciennes, et bientôt par-dessus, jusqu'au jour où ce cimetière, dont la vénération avait fait place à celle de Sidi-Ibrahim, fut définitivement abandonné. Ce qui donne à ces inductions un caractère de grande probabilité, ce sont les dates, les qualifications et les noms relevés sur les cippes. Les tombes de la famille d'Abou-Hammou, qui reparaissent au jour, sont au nombre de huit seulement, presque toutes en onyx translucide des riches carrières de Tlemcen.

Une sépulture musulmane se compose de cinq pièces essentielles : la *rouciya*, le *chahed*, les deux *djennabiya*, la plate-forme en marbre ou en faïence. La rouciya ou cippe vertical que l'on plante à la tête du défunt, porte l'épitaphe ; sur le chahed, autre cippe qui se dresse contre les pieds, sont gravés, tantôt des versets du Coran, tantôt des sentences en vers ayant trait à la nécessité de la mort où à l'attente d'une vie plus heureuse. Les djennabiyas dont le tumulus est flanqué, à gauche et à droite, sont ordinairement sillonnées d'arabesques et de cannelures, qui en font un ornement très-gracieux. Il n'est pas rare de voir, à l'extrémité supérieure de la dalle servant de plate-forme, un petit bassin de quelques pouces de profondeur, où les parents et les amis déposent des fleurs et versent du lait ou des parfums. Il arrive un jour que les fleurs se fanent et ne sont plus renouvelées, car il n'est pas de douleur éter-

Digitized by Google

nelle ; l'eau de pluie remplace l'eau de rose ; les petits oiseaux viennent boire les larmes du ciel à l'endroit où tombaient les larmes du cœur [1]. On nous saura gré sans doute de reproduire ici la traduction de quelques unes des épitaphes du mémoire, en commençant par celle d'Abou-Hammou, laquelle est sculptée en relief sur une plaque d'onyx translucide, décorée au verso de capricieuses arabesques [2].

« Louange à Dieu ! Ce tombeau est celui de notre maître le Sultan, émir des musulmans, le roi juste, le généreux; le célèbre, l'illustre et le noble de race, le très-glorieux, l'incomparable, le très-élevé, très-considérable, très-excellent, très-parfait, notre maître l'émir des musulmans, qui a combattu dans la voie du Maître des mondes, notre seigneur Abou-Hammou, fils de notre seigneur l'émir célèbre, grand, illustre, parfait, notre maître Abou-Yakoub. Que Dieu rafraîchisse sa sépulture et lui pardonne dans sa bonté, son indulgence et sa générosité ! Et que Dieu répande aussi ses grâces sur notre seigneur et maître Mohammed et sur sa famille. »

Contrairement à l'usage, la date du décès du sultan ne se trouve pas mentionnée dans l'inscription ; mais elle est connue. Abou-Hammou, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, mourut le 1er du mois de dhou'l-hidja 791 [3]. L'opinion émise au sujet de la position sociale de Chemsa, fille de Moumen-Ezzouari [4], nous paraît parfaitement admissible ; la qualification de noble dame, *el-harra*, qui est celle qu'on lit sur les épitaphes des princesses, lui assigne un rang à la cour, et ce n'est pas aller trop loin que de voir en elle une des femmes d'Abou-Hammou. Mais pourquoi M. Brosselard, au lieu de recourir aux conjectures, n'a-t-il pas démontré l'élévation inattendue de Chemsa, par le rapprochement des expressions *charrafa kadra-na* et *min baada tachrifi*, qui sont gravées sur les deux cippes ? D'un côté, il est dit dans l'invocation : « Louange à Dieu qui nous a tirés, par sa bonté et sa générosité, du sein des plus épaisses ténèbres (de la condition la plus obscure) et qui a ennobli notre destinée... » D autre part, la stance qui fait pendant à cette première inscription, commence par ces mots : « La mort m'a enlevée de mon palais, et la terre est ma couche après toute ma splendeur (après mon ennoblissement) ! » N'y a-t-il pas là comme une déclaration formelle du sort qui lui est échu dans ce monde ? L'idée d'attribuer à la muse du roi cette plainte élégiaque ne ressort-elle pas du fait lui-même ?

Ce n'était pas pourtant que les poëtes manquassent dans l'entourage des Beni-Zeiyan, la poésie étant considérée, à cette époque, comme

[1] *Constantinople*, par Théoph. Gautier, p. 230.
[2] Épit. n° 9.
[3] Novembre 1389.
[4] Épit. n° 10.



Digitized by Google

l'expression de la plus haute culture intellectuelle. D'autres sépultures du même ordre nous autorisent à constater que le style funéraire, chez les musulmans d'Afrique, se prêtait volontiers aux hardiesses de la prosopopée, cette figure de rhétorique, si frappante, si dramatique, et en même temps si difficile à mettre en œuvre. Voici, par exemple, le roi Abou-Abdallah-Mohammed [1] qui, du sein de la terre, pousse un cri lamentable, et supplie le passant d'écouter ses avis instructifs. Il demande en même temps que la divinité ne l'abandonne pas dans ce monde obscur et inconnu où il vient d'entrer :

« Louange à Dieu seul !

« O vous qui visitez ma tombe, reposez-vous ici un instant : la tombe procure du repos aussi bien au visiteur qu'au visité.

« Que de fois nous avons changé d'habillements ! que de fois vous en avez changé ! Nous avons habité des châteaux et des palais ;

« Et en mourant nous avons laissé en héritage ce que nous avions conquis. Après avoir habité les palais, nous avons maintenant pour demeure les tombeaux !

« O souverain maître des créatures, sois indulgent envers un mortel qui, après avoir vécu dans le faste et l'opulence, est retourné à toi pauvre et nu. »

Ces vers, qui communiquent tant d'énergie au sentiment de la mélancolie, par une série d'antithèses d'une simplicité grandiose, nous étaient connus par l'ouvrage de Tenessy [2]. Les idées qu'ils proclament sur le néant des grandeurs, figurent sur d'autres épitaphes princières, avec de légères variantes. Le sultan Abou-Abdallah-Mohammed, dont les cendres avaient été recouvertes par la dalle n° 1, fut le douzième de la dynastie ; il ne parvint au pouvoir qu'en se faisant l'allié complaisant des Mérinides, ces ennemis héréditaires de sa maison. Ceux-ci l'aidèrent à déposséder son frère Abou-Mohammed-Abdallah, qui chassé ignominieusement du palais de ses aïeux, s'en alla mourir en exil dans un coin du Magreb.

Sous le n° 24 est commentée l'épitaphe d'une enfant innomée, princesse qui venait à peine de naître : « Louange à Dieu ! Tombeau de la servante de l'Unique, Dieu la reçoive en sa miséricorde ! fille du sultan Mouley-Abou-Abdallah. » Cette particularité de l'épigraphie arabe s'explique par une prescription de la loi religieuse qui ne permet de donner un nom aux enfants que le septième jour après leur naissance. Jusque-là, suivant les idées musulmanes, ils appartiennent au monde des anges, et l'on se contente de leur appliquer cette appellation sacramentelle de « serviteur ou servante du Très-Haut. »

[1] Épit. n° 8.
[2] *Histoire des Beni-Zeiyan*, p. 108.

Digitized by Google

Parlerons-nous maintenant des princesses Fathma et Omm es-Sâd, petites-filles d'un de ces seigneurs de l'Alhambra, qui, après la chute de Grenade, avaient suivi dans son exil leur roi fugitif? Deux simples pierres, sans ornement qui les distingue des tombes les plus vulgaires, forment le seul vestige de leur sépulture [1]. Les dates qu'on y relève correspondent, la première au mois d'avril 1589, et la seconde à septembre 1594 de notre ère. On a donc ici la preuve qu'à la fin du XVIe siècle, il y avait à Tlemcen des familles issues de ces nobles exilés de l'Andalousie. Il est possible de suivre leurs traces au-delà de cette époque, grâce à un document historique, ajouté par une main moderne à la fin de l'histoire des Abd-el-Ouadites de Yahia-Ibn-Khaldoun, frère du célèbre historien [2]. Quant à la tradition locale, elle est muette à ce sujet. Tlemcen a subi, depuis trois cents ans, comme le fait observer l'ancien préfet d'Oran, trop d'épreuves diverses; elle a été traversée par trop de révolutions; sa population s'est mêlée ou renouvelée sous trop d'influences contraires, pour que les souvenirs aient pu y prendre racine et s'y perpétuer. Seuls, les noms des Oualis, ou Marabouts, et de quelques professeurs émérites ont échappé à l'oubli, et forment à présent le fond de la légende populaire.

L'exploration du cimetière de Sidi-Yakoub, bien qu'elle n'enrichisse le contingent lapidaire que d'un petit nombre de textes, mérite cependant d'arrêter nos regards, non-seulement à cause de l'intérêt qui se rattache au n° 32, mais parce qu'il en ressort ce fait, bien positif, que le bois de térébinthes où se réunissent tous les charmes d'une nature paisible et riante, partagea avec les nécropoles de Sidi-Ibrahim et du Vieux-Château l'honneur de servir à l'inhumation des membres de la dynastie zeiyanite. La pierre classée sous le n° 32 dans la série a subi une grande détérioration; elle est même devenue presque fruste, à tel point que le nom de la personne défunte résiste à la lecture. Néanmoins, tous les éléments de la filiation ayant reparu sous l'action d'un déchiffrement méthodique, nous avons la certitude de posséder l'épitaphe d'une petite-fille du sultan Abou-Mohammed-Abdallah, ce frère d'Abou-Hammou III, qui lui succéda vers 1528, et régna plusieurs années, non plus en s'appuyant sur l'alliance espagnole, mais en se faisant le vassal du pacha Khair-Eddin.

Il convient maintenant de récapituler le résultat des fouilles pratiquées par M. Brosselard. Dans le nombre de ces épitaphes, reconquises sur des espaces relativement restreints et dans des conditions presque défavorables, il y en a quatre de sultans, notamment celle d'Abou-Hammou II, neuf d'émirs, et dix-neuf de princesses. Ne doit-on pas

[1] Épit. 28 et 29.

[2] La bibliothèque d'Alger possède un assez bon exemplaire de cet ouvrage, que nous a fait connaître M. l'abbé Bargès, dès l'année 1852.

Digitized by Google

désirer qu'un pareil succès inspire à la municipalité de Tlemcen, si fière de ses richesses archéologiques, la pensée de rehausser par de nouvelles découvertes la gloire d'une cité dont la fondation se manifesta, selon toute vraisemblance, autour des autels du dieu Aulisva, la plus puissante divinité de la mythologie numide ? Est-ce que nous ne tenons pas pour certain que les cendres des autres rois reposent là, à notre portée ? Combien de temps encore hésitera-t-on à entamer un sol si fécond en souvenirs ? A moins de nier l'utilité de l'histoire, on ne saurait mettre en doute celle de l'archéologie. Le champ des recherches s'est resserré, et il ne resterait à déterrer, tout compte fait, que les tombeaux de treize rois, parmi lesquels ceux de Yarmoracen et de ses quatre premiers successeurs, circonstance propre à provoquer les investigations de la municipalité.

Nous avons visité plus d'une fois le musée[1] de Tlemcen; nous y avons étudié avec profit les épaves du passé que renferme cette collection d'archives sarrasines; mais la pièce qui nous intéresse le plus, le monument qui restera comme la plus curieuse découverte de l'ancien préfet d'Oran, c'est le marbre tumulaire de Boabdil, aujourd'hui encastré dans un mur de la cour de la mairie. Cette précieuse dalle, que couvre une longue inscription, fut ramassée, à proximité de Sidi-Ibrahim, dans les démolitions d'une vieille maison mauresque, où elle avait servi de seuil.

... Data sunt ipsis quoque fata sepulchris [2].

Les profondes empreintes qu'y ont creusées les gonds de la porte, en ont moins endommagé le texte que le frottement des chaussures, car il a perdu des lettres un peu partout. La légende s'était emparée du dernier roi de Grenade, El-Rey-Chico, dont le règne fut marqué par la ruine de la domination de l'islam dans l'Andalousie. On savait bien que, le 6 janvier 1492, il avait fait remise de sa capitale à Ferdinand le Catholique; on racontait qu'étant arrivé près du Padul, en un lieu d'où l'on peut contempler les magnifiques palais de Grenade, il s'était lâchement abandonné au désespoir, en s'écriant : « Hélas ! quelles infortunes ont jamais égalé les miennes ? » L'endroit est encore désigné sous le nom de « El ultimo sospiro del rey moro. » On l'avait vu débarquer à Oran, dans l'hiver de 1493, sur le navire que le roi d'Espagne avait mis à sa disposition. Mais, après son entrée en Afrique, l'historien Marmol, et avec lui d'autres écrivains, le fait mourir, au passage de

[1] Les spécimens que ce musée possède de l'architecture musulmane aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, sont absolument uniques en Algérie. C'est peut-être ce qu'on ne sait pas assez. (*Mémoire épigraphique et historique*, par M. Ch. Brosselard, p. 158.)

[2] Juven. X.

Digitized by Google

l'Ouad-el-Asouad, « la rivière noire, » en combattant à la tête de la cavalerie mérinide, contre les troupes du chérif du Maroc. C'est pour lui un fait avéré qui lui suggère même la réflexion suivante : « Le roi de Grenade périt en cette bataille pour la défense d'un royaume étranger, lui qui n'avait pas osé hasarder sa vie pour la défense du sien [1]. » Un historien arabe, qui passe pour être bien informé, Makkari, rapporte que Boabdil avait émigré à Fès avec toute sa famille, qu'il y fit bâtir des palais dans le goût andalou, qu'enfin il y mourut en l'année 940 (de J.-C. 1533), et fut enterré dans l'oratoire situé à la porte d'Ech-Cheriât. Voilà certes des récits de nature à imposer la confiance, surtout celui qui émane de l'auteur des *Analecta*, lequel était de Tlemcen et y avait sa famille. M. Brosselard se serait bien gardé de les révoquer en doute, s'ils ne s'étaient trouvés en contradiction avec le document authentique que nous a conservé le marbre en question. Or ce ducument prouve que Boabdil est mort à Tlemcen. En voici la traduction :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu soit propice à notre Seigneur Mohammed et à sa famille! Tombeau d'un roi mort dans l'exil, à Tlemcen, étranger, délaissé parmi ses femmes; lui qui avait combattu pour la foi!... Le destin inflexible l'avait frappé de son arrêt. Mais Dieu lui donna la résignation, en même temps que le malheur s'abattait sur lui. Que Dieu répande à jamais sur sa sépulture la rosée de son ciel ! Ce tombeau est celui du roi juste, magnanime, généreux, le défenseur de la religion, l'accompli, l'émir des musulmans et le représentant [2] du maître des mondes, notre seigneur Abou-Abdallah, le victorieux avec l'aide de Dieu, fils de notre seigneur l'émir des musulmans..., le saint Abou'l-Hacen, fils de l'émir des musulmans Abou'l-Hadjadj, fils de l'émir des musulmans Abou-Abdallah, fils de l'émir des musulmans Abou'l-Hadjadj, fils de l'émir des musulmans Abou'l-Oualid, fils de Nacer-el-Ansari, El-Khazradji, Es-Sâdi, l'Andalousien. Que Dieu sanctifie sa tombe et lui assigne une place élevée dans le paradis! Il combattit, dans son pays d'Andalousie, pour le triomphe de la foi, ne s'inspirant que de son zèle pour la gloire divine, et prodiguant sa généreuse vie sur maint champ de bataille, dans des mêlées terribles où les armées innombrables des adorateurs de la croix se ruaient sur une poignée de cavaliers (musulmans). Et il ne cessa, au temps de sa puissance, et pendant son khalifat, de combattre pour la gloire de Dieu, donnant à la guerre sainte tout ce qu'elle exige, et relevant, quand il venait à chanceler, le courage de ses guerriers. Et il arriva dans la ville de Tlemcen, où il trouva toujours un bon accueil et de la sympathie pour ses malheurs. C'est alors que s'accomplit ce qu'avait décidé Celui dont les arrêts sont irrévocables... et dont tous les mortels subissent la loi, suivant ce qu'il a dit : « Toute âme goûtera la mort »... Et la mort le surprit sur la terre étrangère, loin de sa patrie, loin du pays de ses aïeux, les grands rois de la race d'El-Ansar, les

[1] Marmol, t. I, liv. II, p. 451.
[2] Khalifati rabbi el-a'lamina (ligne 9).

Digitized by Google

soutiens de la religion de l'Élu, du Préféré... Et Dieu l'a élevé dans les régions de la félicité... et l'a revêtu de sa grâce, entre les deux prières du soir, le mercredi de la nouvelle lune de Châban de l'an huit cent quatre-vingt-dix-neuf (899), et il avait environ quarante ans d'âge [1]. »

Suit une invocation qui n'a d'autre valeur que son style très-orthodoxe.

D'où vient donc l'erreur où sont tombés les historiens ? M. Brosselard en aperçoit la source dans une confusion de noms et de personnes. On se rappelle que Boabdil, pendant son règne de neuf à dix ans, n'avait pas toujours été le seul maître. De 1484 à 1489, il avait partagé sa précaire souveraineté avec son oncle, appelé comme lui Abou-Abdallah-Mohammed, le zagal des chroniques espagnoles. Mais celui-ci émigra à Fès, dès l'année 1490, tandis que Boabdil se réfugia à la cour du roi de Tlemcen, Mouley-Mohammed-Et-Tsabiti, vers le milieu de l'année 1494, et termina dans la capitale des Zeiyanites une carrière malencontreuse, qui lui valut le surnom flétrissant de Zogoïbi [2]. Une fois partis en exil et confinés dans une situation effacée, les deux personnages ont été pris l'un pour l'autre ; ils ont été confondus dans les récits, puis dans les relations écrites. C'est ce que démontre M. Brosselard, avec cette sûreté de critique qui fait la saine érudition. On voit les fausses opinions, qui s'étaient établies chez les auteurs indigènes aussi bien que chez les écrivains espagnols, venir se briser contre l'autorité irréfragable du marbre sépulcral. En même temps, nous obtenons un tableau généalogique de la dynastie grenadine [3], qui surpasse en exactitude toutes les listes publiées jusqu'à ce jour.

AUGUSTE CHERBONNEAU,

Correspondant de l'Institut.

Alger, le 15 mai 1876.

[1] L'inscription se compose de trente-deux lignes très-serrées. Elle est gravée sur une plaque de marbre onyx qui mesure 91 cent. de longueur sur 44 cent. de largeur. Les caractères, d'un type andalou un peu grêle, ont perdu presque tout leur relief. En étudiant cette épitaphe, au mois d'avril dernier, nous avons contrôlé avec le plus grand soin la lecture de M. Brosselard.

[2] Né sous une mauvaise étoile.

[3] La dynastie des Nacerides.

Digitized by Google

## V

# LE MANUSCRIT ORIGINAL DU PROCÈS DE GALILÉE

Le procès de Galilée a eu le privilége d'exercer à la fois la plume des savants et des pamphlétaires. Pour les uns, ce procès était un des faits les plus importants de l'histoire de la science; pour les autres, il fournissait une occasion d'attaquer l'Église. Toutefois, à ces études et à ces attaques, le principal élément d'information a manqué pendant longtemps. Les documents authentiques du procès étaient restés peu connus, au moins en grande partie. Ils étaient conservés dans les Archives de l'Inquisition romaine. Tout ce qui avait été écrit jusqu'à nos jours sur cette question, ne reposait que sur des renseignements incomplets et inexacts. Aujourd'hui, les pièces du procès sont toutes publiées; les amis et les ennemis de l'Église ont entre les mains des documents authentiques. Les controverses ne cesseront pas peut-être, mais du moins elles auront une base certaine.

Le manuscrit original, ou, pour parler plus exactement, la collection des pièces originales des deux procès de Galilée était, comme nous venons de le dire, déposée aux Archives du Saint-Office. Deux registres renfermaient les pièces de chacun des deux procès : celui de 1616 occupait, dans l'un des registres, les feuillets numérotés 950 à 992; celui de 1633, dans un autre registre, les feuillets 384 à 561. On réunit ensemble ces deux séries de documents pour en former un seul volume, cartonné. Lorsque, en 1811, dix-huit mois après l'enlèvement de Rome du pape Pie VII, par les ordres de Napoléon, les Archives du Vatican prirent le chemin de Paris, le manuscrit du procès y fut transporté. Daunou, alors directeur des Archives impériales, fit faire un triage sommaire des papiers et parchemins. On vendit ce qui fut jugé inutile. On put voir alors « des charretées de diplômes, bulles et lettres de papes et de rois, enfouies chez l'épicier et encombrer sa boutique[1]. » Naturellement, parmi les documents conservés, se trouvaient ceux du procès de Galilée. Ils attirèrent l'attention de l'empereur qui demanda un rapport sur cette collection. Ce rapport fut présenté

[1] V. *Manuel de l'Amateur d'autographes*, par J. Fontaine, 1836, p. 22.

Digitized by Google

par M. A.-A. Barbier [1], bibliothécaire du conseil d'État, qui devint dépositaire du manuscrit et fut chargé par l'empereur d'en faire préparer une traduction, destinée probablement à l'impression. Nous en trouvons la preuve dans un catalogue de la vente d'une bibliothèque dont le possesseur n'est pas nommé, vente qui eut lieu le 6 mai 1823. Le n° 691 porte ceci :

« Rapport à l'ancien chef du gouvernement, sur le procès de Galilée, et traduction française du commencement de ce procès, 1811 ; in-fol. dos de maroq. » Cet article fut acheté 11 fr. 05 c. par un libraire, pour le compte de M. Durand de Lançon, membre de la Société des bibliophiles.

Quelques années plus tard, eut lieu une autre vente de bibliothèque, dont le catalogue confirme ce qui vient d'être dit. Cette fois, c'était la bibliothèque de Barbier lui-même, vendue en 1828, par le libraire Barrois aîné. Le n° 191 porte :

« Procès de Galilée, in folio, manuscrit, une liasse. »

On lit ensuite cette note explicative :

« Ce paquet contient la copie de la condamnation prononcée contre Galilée et son abjuration, les minutes des rapports de M. A.-A. Barbier sur Galilée et le procès des Templiers, les pièces relatives à l'extradition de ces manuscrits, et la traduction de plusieurs pièces, etc. »

Ce numéro du catalogue fut acquis pour la modique somme de 21 fr. par M. Villeneuve, qui le céda plus tard à M. Libri, avec environ 1,000 fr. de bénéfice.

Barbier dit lui-même, dans son *Examen critique des Dictionnaires historiques* [2], à l'article GALILEO-GALILEI : « Il m'a été facile de me convaincre de la justesse de ces récits, ayant eu, plusieurs années, à ma disposition, les pièces originales du procès de Galilée, formant un volume in-4°, assez épais. J'ai lu ces pièces avec attention, je les ai fait lire à plusieurs de mes amis, et nous sommes demeurés convaincus qu'il n'y avait rien dans ce fameux procès qui ne fût déjà connu. C'est ce qui m'a empêché d'en faire continuer une traduction française dont je possède le commencement. »

Barbier resta dépositaire de la précieuse collection de 1811 à 1815, année où l'on s'occupa de la restitution au pape des archives du Vatican. Le manuscrit ne fut pas cependant rendu à cette époque, et resta en France jusqu'en 1846.

Il ne sera peut-être pas inutile de publier intégralement une corres-

[1] C'est à son fils, M. Louis Barbier, ancien conservateur de la Bibliothèque du Louvre, que nous devons l'idée et les principaux éléments du présent travail.

[2] Paris, 1820, t. I.

Digitized by Google

pondance[1] qui fut échangée en 1814 et 1815, relativement à ce manuscrit, entre le ministre de la maison du roi, le comte de Blacas, Barbier, bibliothécaire du conseil d'État, Mgr Marino Marini, commissaire du Pape pour la revendication des objets appartenant au Saint-Siége, et le comte de Pradel, directeur général des bibliothèques.

## I

A M. BARBIER, ANCIEN BIBLIOTHÉCAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT.

Paris, 2 décembre 1814.

M. Marino Marini, garde des Archives pontificales, m'écrit, Monsieur, pour réclamer le procès de Galilée... qui faisait partie de ces Archives. Il m'annonce que M. le Ministre de l'Intérieur, auquel il avait adressé une réclamation, lui a répondu que ces pièces devaient se trouver dans la bibliothèque de S. M. Je vous prie de rechercher si elles existent en effet, soit au Dépôt général, soit dans quelqu'une des Bibliothèques du Roi, de me faire connaître en quoi elles consistent et le degré d'intérêt qu'elles peuvent avoir.

Recevez, etc.

Le Ministre de la maison du Roi,

Cte DE BLACAS.

## II

A SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE LA MAISON DU ROI.

Paris, 5 décembre 1814.

Monseigneur,

Je m'empresse de répondre à la lettre par laquelle Votre Excellence me fait l'honneur de me demander s'il existe, dans le Dépôt général des bibliothèques de S. M., ou dans l'une de ses Bibliothèques particulières, des pièces qui faisaient partie des Archives pontificales et qui sont réclamées par le garde de ces Archives, savoir le procès de Galilée.

Il y a plus de trois ans que je possède le procès de Galilée.

Rien n'est plus célèbre que ce procès dans l'histoire des Sciences et dans dans celle de l'Inquisition. Aussi s'en est-on occupé avec un grand zèle jusqu'à ces derniers temps; ce qui est probablement cause qu'après l'avoir examiné avec toute l'attention qu'il mérite, je n'y ai remarqué aucun détail qui ne soit connu. L'importance de ce recueil consiste donc principalement dans la réunion des pièces qui ont motivé, dans le XVIIe siècle, la condamnation d'un habile

[1] Les originaux des sept lettres qui suivent existent aux Archives nationales.

Digitized by Google

astronome, pour une opinion qui est généralement enseignée aujourd'hui dans toutes les écoles, même ecclésiastiques.

Je suis, Monseigneur, etc.

BARBIER.

## III

A M. BARBIER, ANCIEN BIBLIOTHÉCAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT.

Paris, le 15 décembre 1814.

J'ai reçu, Monsieur, les renseignements que vous m'avez adressés, le 5 de ce mois, sur le procès de Galilée, que réclame M. Marini, garde des Archives pontificales, et qui se trouve en ce moment au Dépôt général des bibliothèques de S. M.

Ce recueil ne présentant aucun détail qui ne soit connu, et son importance ne consistant que dans la réunion de toutes les pièces relatives à ce procès fameux, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il soit rendu à Sa Sainteté. Vous voudrez bien, en conséquence, le mettre à ma disposition, afin que je puisse moi-même en faire la remise à M. Marino Marini.

Je suis, etc.

Cte DE BLACAS.

## IV

A M. LE COMTE DE BLACAS.

Paris, le 28 janvier 1815,
hôtel de Hambourg, rue Jacob, 18.

Monseigneur,

D'après la lettre de V. E. du 26 décembre dernier, je me suis rendu à son hôtel trois fois, et quatre au château des Tuileries, à l'heure qu'elle m'avait indiquée, pour avoir l'honneur de lui parler.

L'objet de l'audience dont V. E. me voulait honorer, c'est la remise du procès de Galilée, qu'elle-même voulait avoir la complaisance de me faire. C'est ainsi que je ne dois lui paraître importun si je la supplie de nouveau de m'accorder ladite audience.

L'expédition des Archives pontificales, que je suis en train de faire, ne me laissant pas beaucoup de loisir, m'engage à prier V. E. de me fixer le jour où je pourrais me présenter.

Le recouvrement du procès en question intéressant Sa Sainteté, à ce que je vois à la manière dont m'écrit S. Em. Mgr le cardinal Consalvi, je ne doute point qu'à cet égard V. E. n'y mettra tout l'empressement, et qu'en conséquence elle se fera un plaisir de me le remettre le plus tôt possible, afin que je puisse le renvoyer à Rome avec les autres monuments des Archives, qui ne tarderont pas à partir.

Avec un profond respect, j'ai l'honneur d'être, etc.

Le garde des Archives pontificales,
MARINI.

Digitized by Google

## V

A M. MARINI, GARDE DES ARCHIVES PONTIFICALES.

Paris, le 2 février 1815.

Je suis fâché, Monsieur, que vous ayez pris la peine de passer plusieurs fois à mon hôtel, sans que j'aie pu vous recevoir.

Le Roi a désiré parcourir le procès de Galilée. Il est dans le cabinet de S. M., et je regrette de ne pouvoir vous le remettre sur-le-champ. Mais aussitôt qu'elle me l'aura rendu, je m'empresserai de vous le faire savoir.

Je suis, etc.

C^te DE BLACAS.

## VI

A M. LE COMTE DE PRADEL.

Paris, le 22 octobre 1815.

Monsieur le Comte,

Ayant été chargé par S. S. de réclamer le procès de Galilée, comme objet appartenant aux Archives pontificales, j'adressai ma réclamation à M. le comte de Blacas, qui eut la complaisance de répondre le 15 décembre dernier qu'il donnait des ordres pour que cet ouvrage fût déposé à son hôtel, et qu'il voulait avoir le plaisir de le remettre lui-même dans mes mains. Il m'engagea ensuite, le 26 du même mois, à me rendre chez lui; mais toutes mes démarches furent sans effet, puisque je n'eus pas même l'honneur de lui être présenté. Le 2 février, il m'écrivit que S. M. désirait parcourir le procès en question, et qu'il s'empresserait de me le rendre lorsqu'elle le lui aurait remis.

Je suis chargé de nouveau de le réclamer avec empressement. C'est ainsi que je m'adresse à vous, Monsieur le comte, afin que vous ayez la complaisance d'accueillir mes réclamations, si toutefois S. M. ne s'occupait plus de la lecture de ce procès, et qu'il lui fût agréable de le renvoyer à Sa Sainteté.

Agréez, etc.

MARINI.

## VII

A M. MARINI, GARDE DES ARCHIVES PONTIFICALES.

Paris, le 6 novembre 1815.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour réclamer le procès de Galilée, comme objet appartenant aux Archives pontificales. J'ai fait rechercher cet ouvrage avec le plus grand soin, et toutes mes

Digitized by Google

recherches ont été inutiles. Mais comme M. le comte de Blacas en a eu connaissance, il serait possible qu'il pût donner les indications nécessaires pour le retrouver. Je viens de lui écrire en conséquence.

Agréez, etc.

Le Directeur général,

Cte DE PRADEL.

Ainsi, d'après cette correspondance, le fameux procès réclamé par le commissaire pontifical, remis par Barbier au ministre de la maison du roi, qui devait être rendu par celui-ci, confié un moment au roi qui veut le parcourir et déposé dans le cabinet de Louis XVIII au commencement de février 1815, ne se retrouvait plus quelques mois après. Il est vrai que le départ précipité de la cour, en mars, n'avait guère permis de faire un choix parmi les livres qui se trouvaient sur le bureau du roi et qui furent probablement déposés dans la bibliothèque du palais.

Le manuscrit ne fut donc pas remis au commissaire pontifical ; on ignorait même déjà, à la fin de 1815, où il était déposé. Il resta longtemps dérobé aux recherches qui furent faites à plusieurs reprises.

En 1820, G.-B. Venturi vint à Paris pour recueillir sur le procès de Galilée des renseignements destinés à l'ouvrage qu'il publia à Modène, sous ce titre : *Memorie e Lettere inedite finora o disperse di Galileo Galilei, con annotazioni.* Le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Delambre l'astronome, auquel il s'était adressé, fit des recherches qui n'eurent aucun succès. Le savant italien ne put consulter que les extraits du procès et les fragments de traduction que possédait Barbier [1], et qui furent vendus depuis avec sa bibliothèque.

Quelques années plus tard, en 1828, le comte Daru, avant de publier son poëme de *l'Astronomie*, s'adressait aussi à Barbier pour obtenir des renseignements sur le manuscrit du procès. Barbier dut lui répondre qu'il était devenu introuvable ; car voici la lettre que le comte Daru lui écrivit le 16 octobre 1828 :

« J'ai reçu, Monsieur, avec bien de la reconnaissance les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai trouvé, joint à la seconde, le billet de M. l'abbé Denina [2], qui prouve que la traduction du procès de Galilée a

[1] Voici un billet autographe de Delambre à Barbier, du 27 juin 1820, qui nous a été communiqué par M. Louis Barbier :

« Le secrétaire perpétuel de l'Académie pour les sciences mathématiques est venu pour avoir l'honneur de converser avec M. Barbier, sur un article intéressant de biographie astronomique, le procès de Galilée et les pièces originales dont M Barbier a été longtemps dépositaire. Il désire cette conversation pour lui-même et pour M. Venturi, etc.....

« DELAMBRE, rue du Dragon, n° 10. »

[2] Denina vint en France vers 1805, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1813. Il a donc pu avoir connaissance des manuscrits et de l'essai de traduction qui en fut commencé.

Digitized by Google

existe au moins en partie. Au reste, nous en avions déjà la preuve par l'extrait de M. Delambre. Je suis persuadé que le procès existe quelque part à Paris, et ce me semble, il doit se trouver dans quelque bibliothèque du roi, peut-être même aux Archives de la liste civile. J'en parlerai à M. le baron de la Bouillerie.

Recevez, Monsieur, etc.

DARU.

Depuis 1828 jusqu'à 1846, nous ne trouvons trace, ni de recherches du manuscrit, ni de sa découverte, ajoutons même ni de nouvelles réclamations de la part de la cour de Rome pour obtenir la remise de cet important document. Fut-il retrouvé dans une bibliothèque de la Couronne, par hasard, où après des recherches sollicitées par le Saint-Siége? nous l'ignorons; ce qui est certain, c'est que le manuscrit du procès, resté en France depuis 1811, fut remis en 1846, par Louis-Philippe, à l'illustre Rossi, pour être offert de sa part au pape Pie IX. Sa Sainteté le garda pendant quelque temps; mais au moment de son départ de Rome, en novembre 1848, le manuscrit fut par son ordre réintégré dans les Archives vaticanes.

Plusieurs savants se sont occupés, depuis cette époque, de la publication partielle ou intégrale du manuscrit du procès. En 1850, Mgr Marino Marini, alors préfet des Archives secrètes du Vatican, le même qui avait été commissaire pontifical en France, en 1815, fit paraître un livre intitulé : *Galileo e l'Inquisizione ; memorie storico-critiche.* C'est une histoire du procès du célèbre astronome, à laquelle sont joints quelques-uns des documents de la collection.

En 1867, M. Henri de l'Épinois, bien connu des lecteurs de cette *Revue*, ayant obtenu communication du manuscrit, y publia l'article intitulé : *Galilée, son procès, sa condamnation, d'après des documents inédits* [1]; à la suite du tirage à part qui en fut fait il donna la plus grande partie des pièces qui composent la collection. Les moins importantes sont omises ou indiquées par un simple sommaire.

En 1870, M. Domenico Berti demanda l'autorisation d'étudier le manuscrit du procès. Elle lui fut accordée, et le P. Theiner, préfet des Archives du Vatican, fut chargé de lui en donner communication. Cette communication fut large, plus large même que la teneur de la permission ne le comportait; car dans le cabinet même du P. Theiner, M. Domenico Berti put à loisir, non-seulement, étudier mais même copier intégralement le manuscrit. Il le publia sous ce titre : *Il processo originale di Galileo Galilei, pubblicato per la prima volta da Domenico Berti.* L'auteur y donne la collection des documents des deux procès, précédée d'une introduction historique que nous n'avons point à exa-

[1] Livr. du 1er juillet 1867.

Digitized by Google

miner ici. Il est permis de s'étonner de ce qu'un texte qu'on a déclaré publier intégralement *pour la première fois*, et où l'on a la prétention de relever des erreurs de ses devanciers, ne soit ni complet, — plusieurs lettres ne sont données qu'en sommaire; — ni correct, — il fourmille de fautes, dont une partie a été signalée par l'abbé Sante Pieralisi. M. D. Berti s'attendait à ce dernier reproche, quand il disait [1]: « Nous demandons pardon aux savants pour les inexactitudes et les incorrections qui nous ont échappé, à cause de la hâte que nous avons mise à copier, et de l'impossibilité où nous sommes de collationner les épreuves sur l'original. »

Il était donc utile qu'un savant dont le nom et la compétence ne peuvent être mis en doute, vînt à son tour corriger M. Berti, et donner enfin du manuscrit du procès une édition correcte et définitive. C'est ce que vient de faire M. de l'Épinois.

Dans un volume intitulé : *Les Pièces du procès de Galilée, précédées d'une introduction* [2], l'auteur expose que, dans son travail de 1867, il avait donné la plus grande partie des documents originaux, dont il avait lui-même fait la copie, mais qu'un malheur de famille, qui le força de quitter Rome subitement, ne lui avait pas permis de compléter cette copie, ni surtout de la rendre entièrement correcte par une collation pour laquelle le temps lui avait manqué. Sa publication, quoique fournissant des renseignements exacts et suffisamment complets sur le fond du débat; bien que contenant quelques incorrections et quelques lacunes, ne satisfaisait pas l'auteur lui-même; mais elle ne méritait pas les critiques de M. Domenico Berti, aussi incomplet, plus incorrect dans ce qu'il prétendait être la *première* édition du texte du manuscrit. M. de l'Épinois a pensé que, même après la publication de l'auteur italien, les érudits devaient désirer un texte plus complet et plus exact au double point de vue de la fidélité historique et de la philologie. Il a donc revu son premier travail, l'a collationné avec soin sur l'original, a copié *in extenso* les documents qu'il avait omis ou donnés en sommaire. Aidé des conseils de Mgr Martinucci, bibliothécaire du Vatican, du commandeur J.-B. de Rossi, du R. P. Bonnet, bibliothécaire de la *Biblioteca casanantese*, de l'abbé Sante-Pieralisi, et surtout de sa profonde connaissance de la langue italienne avec un soin minutieux pour l'exactitude des textes, tel qu'on devait l'attendre d'un ancien élève de l'École de chartes, M. de l'Épinois a corrigé ses propres fautes, et les fautes plus nombreuses de M. D. Berti. L'orthographe, parfois défectueuse, la forme ancienne, même erronée, ont été conservées. Quand il s'est permis des rectifications, il n'a usé de ce droit d'un éditeur consciencieux que lorsque les fautes étaient inacceptables,

[1] P. XII.
[2] Rome et Paris, V. Palmé, 1877, gr. in-8° de XXIV-143 p.

Digitized by Google

et visiblement produites par des *lapsus calami*. Ces rectifications, d'ailleurs, ont toujours été indiquées en note. Il a même poussé le scrupule de l'exactitude jusqu'à reproduire en *fac-simile* par la photographie onze documents, « choisis, dit-il, dans son introduction, en raison, ou de leur importance, ou de leur leçon douteuse, ou de leur intérêt paléographique pour la critique. »

L'auteur peut donc, en présentant son livre au public, affirmer, avec plus de vérité que M. Berti, qu'il publie *pour la première fois*, correctement et intégralement, les pièces du procès de Galilée. Cette nouvelle publication est réellement la première reproduction fidèle du manuscrit, et fournit désormais à la controverse une base certaine.

« Un tribunal sujet à l'erreur comme tous les tribunaux, conclurons-nous avec M. de l'Épinois, s'est trompé, quoique obéissant aux motifs les plus légitimes, et son erreur a été exploitée contre l'Église de la manière la plus déplorable. Mais l'Église ainsi attaquée par l'ignorance (car pour soutenir les accusations il faut ignorer toute l'histoire), l'Église, qui a tout à gagner à placer ses actes au grand jour de la publicité et de l'histoire, l'Église n'a rien à redouter de la vérité, aujourd'hui pleinement connue. »

L. SANDRET.

---

VI

# LA CORRESPONDANCE DU COMTE DE SERRE [1]

---

M. de Serre a occupé dans les affaires de la Restauration une place importante. Berryer l'appelait un de ses ancêtres politiques, et une voix auguste le proclamait naguère un défenseur de la grande cause de l'autorité royale et de la vraie liberté. La publication de sa correspondance devait donc exciter la curiosité publique, et il faut remercier M. le comte de Serre de nous avoir permis de pénétrer dans tous les épanchements que cette âme d'élite a reçus ou livrés. M. de Serre avait publié d'abord (en deux volumes) les discours prononcés par son père dans les chambres législatives de 1815 à 1822. Sa correspondance en est le complément naturel et instructif. Elle forme six volumes.

[1] *Correspondance du comte de Serre*, 1796-1824, annotée et publiée par son fils. Paris, Vaton, 1876-1877, 6 vol. in-8.

Digitized by Google

Outre une notice biographique et de nombreuses notes sur chacune des personnes nommées dans les lettres, outre plusieurs mémoires sur la Sicile, sur Naples, l'Italie, l'Espagne, outre plusieurs rapports, instructions et circulaires dus à la plume du ministre et de l'ambassadeur, nous trouvons ici mille quatre cent cinquante-cinq lettres, dont cinq cent quatre-vingt-neuf écrites par M. de Serre; les autres émanent de ses correspondants, principalement de M. Froc de la Boulaye, longtemps député, soldat dévoué de la cause à laquelle M. de Serre était attaché, resté l'ami intime de la famille. Quelques lettres seulement sont de M. de Villèle, de Chateaubriand, mais il y en a un bon nombre de MM. Pasquier, Decazes, Royer-Collard, Siméon, de Wendel, Niebuhr, etc. Parmi les cinq cent quatre-vingt-neuf lettres écrites par M. de Serre, il y en a deux cent trente qui datent d'avant 1815, presque toutes écrites à sa mère, quarante-neuf se rapportent à l'année 1815, cinquante-six à l'année 1816, trente-huit à l'année 1817, trente-huit à l'année 1818, vingt-huit à l'année 1819, vingt-six à l'année 1820, dix-neuf à l'année 1821 ; les autres appartiennent aux trois dernières années de sa vie pendant son ambassade à Naples. Il serait permis de désirer un plus grand nombre de lettres sorties de la main de M. de Serre, et l'ouvrage n'aurait rien perdu si on en avait retranché un certain nombre de pièces qui offrent peu d'intérêt. Quoiqu'il en soit, il y a là des documents importants pour mieux connaître les hommes et les choses de la Restauration.

Né en 1776, émigré en 1791 et faisant les campagnes de l'armée de Condé, M. de Serre commença sa vie d'une manière austère: il eut d'abord à supporter bien des misères, puis à subir les désagréments d'une politique jalouse; car, si la Prusse et l'Autriche *avaient l'air* de favoriser les émigrés, au fond elles ne les aidaient pas et leur conduite était pleine de défiance: « J'ai déjà éprouvé, écrivait il, qu'on ne peut séjourner dans les États prussiens, les traverser.... Dans la Saxe on ne peut que passer, mais aucunement s'arrêter... peut-être trouverai-je quelque coin où je pourrai me soustraire à l'inquisition qui repousse de partout le malheur [1]; » et il se plaignait de « la sévérité militaire de la police prussienne [2]. »

Mais dans cette rude vie, imposée pendant dix ans à un jeune homme de quinze ans, le cœur se trempa comme l'acier : « Il faut fournir avec courage sa carrière [3],» écrivait-il, et « partout le nécessaire est peu de chose quand on renonce aux fantaisies [4].» Il n'en avait guère de fantaisies le jeune homme! obligé souvent de donner des leçons pour payer sa nourriture, son plaisir était d'étudier dans le peu de livres qu'il avait

[1] *Correspondance*, t. I, p. 49.
[2] *Ib.*, t. I, p. 42.
[3] *Ib.*, t. I, p. 43.
[4] *Ib.*, t. I, p. 40.

Digitized by Google

à sa disposition, un Montesquieu entre autres, et de se livrer ensuite à ses réflexions qui lui tenaient, disait-il, fort bonne compagnie[1]. Il réfléchissait et il observait : il « éprouvait tous les jours qu'il y a partout des braves gens, des gens serviables[2], » et son esprit, en s'instruisant, s'habituait à voir les choses sur leur plus large côté. Ainsi tout se développait en lui, caractère, intelligence, cœur : l'homme de quarante ans se souviendra des impressions de l'homme de vingt ans.

Aussi, à la vue de ces épreuves, le jeune de Serre, intelligent et studieux, se sentant grandir en force d'âme et en instruction, écrivait : « Si la Providence me destine à quelque chose, je reconnais que mes épreuves et mes peines peuvent servir à ses vues[3]. »

Rentré en France, il devint avocat au barreau de Metz, puis en 1811 il entra dans la magistrature, où il ne tarda pas à être distingué : nommé six mois après premier président de la cour impériale de Hambourg, il servit ainsi l'Empire, mais on ne voit nulle part qu'il ait été courtisan. Le premier président de la cour dit bien : « notre Empereur, » et il espère de « notre souverain la clémence dans la victoire[4] ; » mais c'est tout, et son caractère resta intègre. Aussi, lorsque le jour de l'expiation arriva, lorsque la France, menée aux abîmes à travers vingt victoires, put, en venant s'abriter sous l'arbre de l'antique monarchie, sauver ses frontières et son honneur, M. de Serre n'eut besoin que de se rappeler les leçons apprises dans son enfance pour se retrouver royaliste. Il fut nommé président de la cour de Colmar. C'est là que vint le surprendre cet attentat froidement préparé du 20 mars, « coup de folie et d'extravagance » d'un joueur égoïste, risquant, pour se racheter de la honte passée, la fortune de la France. La France assurément ne voulait plus courir les aventures, mais elle les subissait : « Tout le monde est désolé, écrit M. de Serre, et tout le monde laisse faire. » Explication toujours vraie du succès des révolutions : « Personne ne montre de mauvaises intentions, au contraire, écrit encore M. de Serre ; mais tous seront disposés à tendre le col au joug. » Aussi pouvait-il ajouter : « Si nous éprouvons le plus grand des malheurs, pour en combler la mesure nous l'avons mérité[5]. » Et bientôt après : « La France tombe dans un abîme sans fond[6]. » — Oui, il eût été sans fond si les Bourbons n'étaient revenus pour la seconde fois l'en tirer.

En 1815, M. de Serre aspira à la vie politique. « Si j'ai voulu être député, écrivait-il, ce n'est point par ambition, mais j'ai cru le poste difficile, périlleux peut-être ; j'ai cru de mon devoir de me mettre sur la

[1] *Correspondance*, t. I, p. 46.
[2] *Ib.*, t. I, p. 40.
[3] *Ib.*, t. I, p. 48.
[4] *Ib.*, t. I, p. 309 et 357.
[5] *Ib.*, t. II, p. 15.
[6] *Ib.*, t. II, p. 17.



Digitized by Google

brèche [1]. » Élu par le collége électoral du Haut-Rhin, M. de Serre fit partie de la minorité de la Chambre de 1815 : son esprit modéré, pratique, n'avait point ces entraînements excités par une implacable haine contre le mal : « Ce n'est pas tout de vouloir le bien, écrivait-il alors; il faut de la sagesse, de la mesure pour le faire [2]. » Si à ces paroles on reconnaissait le Président à la cour de Hambourg, plusieurs oubliaient le soldat de l'armée de Condé, en sorte que M. de Serre fut tenu en suspicion par les *purs ;* mais, fort de sa conscience, il ne s'en inquiétait pas : « Je connais les bavardages de Metz, dit-il alors, et en suis très-peu affecté. Je suis, grâce à Dieu, assez cuirassé contre les faux jugements de tant de gens, incapables de juger même de leurs propres intérêts, et je savais d'avance que quiconque, sur la scène où je me trouve, n'obéit qu'à son devoir et n'épouse les fureurs d'aucun parti, doit s'attendre à leurs calomnies [3]. » Au souvenir de son commerce avec des hommes bons et estimables, mais qu'un concours de circonstances avait éloignés de ses opinions, M. de Serre voulut rattacher à la monarchie, à force de modération et de droiture, ces âmes que la violence et l'exagération pouvaient en éloigner. La répulsion de ceux qui ne le trouvaient pas assez royaliste, son attrait vers ceux qu'il trouvait dignes de le devenir, entraînèrent M. de Serre dans une politique qui était celle de la minorité de la Chambre de 1815, celle des ministres du Roi, et du Roi lui-même; mais M. de Serre se séparait ainsi visiblement de ceux que l'on nommait les royalistes de droite, ardents à combattre comme funeste à la monarchie la politique royale et ministérielle. « Sans doute, écrit-il à un ami, il m'est pénible de lutter contre ceux vers lesquels me porte l'inclination, auxquels me rattache toute ma vie passée. Il m'est encore plus pénible d'être prôné par des hommes dont je déteste et la conduite et les principes, mais je vous l'ai souvent dit, c'est un inconvénient de position ; je n'ai jamais compté que la route du devoir serait semée de fleurs, mais j'y suis [4]. » Puis il donnait la raison de sa conduite : « N'est pas modéré et calme qui veut ; cette attitude n'appartient qu'à une grande force de conviction, à l'amour pur et désintéressé du bien [5]. » Dans une autre lettre, il ajoutait : « Mes adversaires sont incurables » — parole fâcheuse qui montrait bien l'aigreur existant entre les diverses nuances de royalistes, — « mes adversaires sont incurables; par leur opposition aux intérêts les plus évidents de la France, ils forcent à les attaquer, et les coups qu'on leur porte frappent sur l'ancienne France et par là sur la famille régnante, qui en

[1] *Correspondance*, t. II, p. 70.
[2] *Ib.*, t. II, p. 72.
[3] *Ib.*, t. II, p. 87.
[4] *Ib.*, t. I, p. 141.
[5] *Ib.*, t. I, p. 136.

Digitized by Google

est le premier représentant. Cette position m'afflige et m'embarrasse plus que je ne saurais vous le dire [1]. » On pénètre bien ici dans l'âme de M. de Serre, et toute sa politique se retrouve dans ses lettres : « Il faut d'abord avouer ce que nous pouvons avoir de bon, écrit-il, et il serait trop injuste de tout contester au temps présent ou à la France [2]. » Une autre fois, il rappelait ces deux maximes : « Mieux vaut découdre avec patience que déchirer brusquement ; gouverner les hommes, c'est les réunir, c'est aussi leur apprendre à se supporter les uns les autres [3]. »

Nous connaissons M. de Serre : il se tient en garde contre l'entraînement des sentiments royalistes qui, selon lui, éloigne de la monarchie ; il tend les bras aux non-royalistes pour les rallier à la monarchie. Aussi approuve-t-il comme une « mesure salutaire [4] » la dissolution qui, au mois de septembre 1816, fut prononcée contre une Chambre royaliste jugée *introuvable*. Aussi voit-il, au dire de M. Pasquier, dans l'annonce faite du nouveau concordat, une précipitation très-inutile et même dangereuse ; car elle peut effrayer des esprits qui, comme Royer-Collard, estiment qu'au fond c'est avoir considérablement rétrogradé que d'avoir conclu le concordat [5]. Sans doute M. de Serre a en horreur « les jacobins qui, en 1815, se préparaient à renouveler 93 [6] ; » mais, « en étudiant toutes les opinions, tous les intérêts, en se plongeant tour à tour dans les ultras et dans les libéraux, il éprouvait et fondait ainsi, comme il le dit, ses propres idées ; » or il fait à la gauche des avances qui sont repoussées, en sorte que le ministère où M. de Serre avait pris place le 29 décembre 1818, attaqué par les royalistes comme allant à la Révolution, mollement protégé par les constitutionnels de la gauche, laisse la monarchie exposée à découvert aux coups des libéraux. Les royalistes le comprirent et le dirent, mais leurs avertissements n'étaient pas écoutés ; on les croyait dictés par des rancunes de parti. Un des amis d'enfance de M. de Serre, M. de Wendel, s'efforce d'ouvrir les yeux de M. de Serre sur cette situation fausse, étrange, dans une monarchie où le Roi n'est pas soutenu par les royalistes, où les royalistes attaquent les ministres du Roi : « Vous ne regardez pas avec assez de soin ce qui se passe tout à côté de vous, écrit M. de Wendel.... Avant deux années ou même avant, la France est entre les mains des brigands qui ont assassiné nos pères et nos familles ; votre système de vous inquiéter peu des hommes dévoués et d'aller au-devant des autres, des ennemis pour les rassurer, ce système a échoué, et cela devait être. Vos ennemis qui ont reçu vos dons, vos armes, n'ont pas même attendu que vous les leur

[1] *Correspondance*, t. I, p. 190.
[2] *Ib.*, t. II, p. 199.
[3] *Ib.*, t. II, p. 211.
[4] *Ib.*, t. II, p. 160.
[5] *Ib.*, t. II, p. 223.
[6] *Ib.*, t. II, p. 43.

Digitized by Google

eussiez remises toutes pour s'en servir contre vous. Vous voilà arrivé à vous asseoir très-près de Grégoire et à voter presqu'avec lui [1]...» Puis il ajoutait : « Aujourd'hui il n'y a plus de parti mitoyen : il y a d'un côté ceux qui veulent les Bourbons, il y a de l'autre ceux qui n'en veulent pas. Les premiers, il faut les bien diriger; leurs fautes passées doivent les rendre dociles, et ils le seront quand on ne les méprisera pas ; les autres, il faut que tout ce qui a un cœur les combatte [2]. » A ces réflexions d'un politique, à ces supplications d'un ami, M. de Serre et M. Decazes n'étaient pas ébranlés ; ils persistaient dans leur ligne. M. Decazes écrivait à M. de Serre, le 16 novembre 1819 : « Ayez le courage de vous unir complétement à ce qui vous donnerait le centre gauche, et reposez-vous sur moi du centre droit que je vous donnerai autant qu'il sera en moi [3]. » Cinq jours auparavant, M. de Serre écrivait à M. Decazes : « Occupez-vous des arrivants centre et gauche ; pour moi je ne balance sur rien, et leur montre une résolution à toute épreuve [4]. » Ainsi il espérait encore s'entendre avec les doctrinaires, auxquels il demandait secours, et le 11 novembre il disait : « M. Royer-Collard est indispensable [5]. » Mais le duc de Broglie refusait d'entrer dans aucune combinaison ministérielle [6]. Mais le 20 novembre, M. Royer-Collard écrivait : « L'adhésion à ce ministère est impossible [7]. » Et, bien que M. de Serre lui répliquât justement : « En refusant d'entrer, vous avez nécessairement fait le ministère ce qu'il est ; ne vous en prenez donc qu'à vous-même [8], » il n'en était pas moins vrai que le centre gauche n'appuyait plus les ministres. Cependant M. de Serre était encore résolu de marcher ; car, disait-il, « en présence de l'ennemi, la plus périlleuse de toutes les manœuvres est de changer totalement son ordre de bataille [9]. » Seulement il réclamait pour cette bataille l'appui au moins moral de M. de Richelieu : « Qu'il nous prête son nom, seulement son nom et le succès est infaillible ; » et il persistait dans son système de « tenter tout ce qui pouvait rassurer le centre gauche sans blesser la droite [10]. » Mais il ne s'abusait plus entièrement sur la possibilité d'un succès, et avec un accent mélancolique, il disait : « Chercher sérieusement à fonder le gouvernement représentatif dans ce pays, rallier les propriétaires présumés les plus

[1] *Correspondance*, t. II, p. 423.
[2] *Ib.*, t. II, p. 432.
[3] *Ib.*, t. II, p. 443.
[4] *Ib.*, t. II, p. 434.
[5] *Ib.*, t. II, p. 434.
[6] *Ib.*, t. II, p. 450.
[7] *Ib.*, t. II, p. 465.
[8] *Ib.*. t. II, p. 466.
[9] *Ib.*, t. II, p. 479.
[10] *Ib.*, t. II, p. 489.

Digitized by Google

éclairés, pour en former une digue contre l'anarchie, cette entreprise est glorieuse, quelle qu'en soit l'issue[1]. » Ainsi le doute commençait peut-être à se présenter à l'esprit de M. de Serre sur l'efficacité de sa ligne politique, et sa pensée cherchait vers la droite des alliés qui à gauche lui avaient été refusés. « Je ne sais si je me trompe, écrivait-il, mais le temps doit être pour le côté droit contre le gauche : il doit fortifier le premier en le modérant, il doit décrier le second, dont les doctrines sont si fausses, si subversives[2]. » Ainsi M. de Serre commençait à connaître les doctrinaires qui couvraient les hommes de gauche, et M. de la Boulaye, son intime ami, écrivait : « Ou je m'abuse, ou les doctrinaires perdraient mille royaumes les uns après les autres. Je n'ai jamais vu la folie mieux affublée d'esprit et de raison[3]. » Ainsi les illusions tombaient, les déceptions arrivaient.

L'assassinat du duc de Berry rendit plus critique la situation du ministère. L'animosité des royalistes monta jusqu'à l'exaspération. M. de Broglie, qui trouvait la situation entièrement désespérée[4], conseilla à M. de Serre de se retirer du ministère ; mais celui-ci, écrivant à M. Decazes, disait : « Quitter le Roi actuellement serait une lâcheté[5]. »

Cependant les événements, en montrant l'égoïsme de la gauche modérée et l'audace du parti de l'action, avaient ouvert les yeux. M. de la Boulaye écrivait le 1er mars 1820 : « Avant que nous puissions parvenir à apprendre aux libéraux la liberté, ils nous désapprendraient les Bourbons. La ruine de notre pays en serait l'inévitable conséquence[6]. » M. de Mezy, député du centre droit, disait aussi : « Il y a une irritation violente dans les ultra-libéraux ; je les crois capables d'exciter, s'ils le peuvent, des mouvements et de se porter aux dernières extrémités ; au reste ils deviennent tous les jours plus odieux à tout ce qui aime la monarchie et la légitimité[7]. » — « Nos amis de la doctrine jouent un mauvais rôle, continuait M. de la Boulaye[8] ; ils jettent les hauts cris, ils menacent de la réaction. Nous n'en aurons pas. Courvoisier est devenu une espèce de fanatique contre tout ce que nous proposons : il ne rêve que la terreur de 1815 et oublie celle de 1793, qui pourtant était encore un peu plus sérieuse. » Et le lendemain il répétait avec force : « Je suis convaincu que les doctrinaires nous conduisent ou à la perte de la liberté ou à la perte des Bourbons. Leurs intentions sont pures, leur esprit les trompe[9]. »

[1] *Correspondance*, t. II, p. 504.
[2] *Ib.*, t. III, p. 46.
[3] *Ib.*, t. III, p. 69.
[4] *Ib.*, t. III, p. 121.
[5] *Ib.*, t. III, p. 121.
[6] *Ib.*, t. III, p. 145.
[7] *Ib.*, t. III, p. 152.
[8] *Ib.*, t. III, p. 181, 184.
[9] *Ib.*, t. III, p. 191.

Digitized by Google

Ce n'était pas seulement l'intime ami de M. de Serre qui voyait avec tristesse la conduite des doctrinaires; M. Pasquier avait pour eux des paroles d'une juste sévérité : « Nos autres amis d'autrefois, ah! quelle pitié de voir la ligne dans laquelle ils sont entrés et la funeste alliance qu'ils se sont mis dans le cas de contracter! Ils nous font et nous feront un mal d'autant plus grand, qu'eux seuls donnent quelque vernis de patriotisme à un parti qui sans eux ne paraîtrait à toute la France que sous la couleur de la faction la plus honteuse, la plus dangereuse, la plus désorganisatrice. Et M. Royer-Collard a cru devoir venir en aide de pareilles gens [1] ! » A tous ces prétendus théoriciens de liberté, M. Pasquier prouvait qu'ils n'avaient pas la moindre notion de la liberté. M. de la Boulaye disait aussi : « Malgré eux les principes révolutionnaires les entraînent [2]; » et il concluait justement : « En somme il faut de la monarchie et l'on n'en peut faire qu'avec les royalistes, de la monarchie légitime et l'on n'en peut avoir qu'avec les Bourbons. Messieurs de la gauche n'y veulent ou n'y peuvent rien entendre [3]. » — « Ce n'est pas la liberté qu'ils veulent, s'écriait encore cet homme de bien, c'est l'autorité exploitée par les révolutionnaires et les bonapartistes. La France ne leur est pas si dévouée qu'ils le disent : mais la France peut être encore leur victime [4]. »

C'est tout un drame qui dut se passer alors dans l'âme de ces royalistes si dévoués, jusque-là inclinés vers la gauche, y cherchant une force, y ayant noué des amitiés, et peu à peu ramenés vers la droite par la logique des événements et la droiture de leur conscience. Pourquoi la droite ne se modifierait-elle pas, demande M. de la Boulaye à M. de Serre, et dans ce cas ne vaut-il pas mieux la prendre dans nos rangs et marcher avec elle constitutionnellement que de s'appuyer sur un tiers parti faible dont vous seriez à peu près le seul champion? Et alors il lui pose cette question : « Vous voulez la monarchie des Bourbons; comment l'établir sans royalistes?... A droite on peut s'arrêter, à gauche la pente est irrésistible [5]. »

Le lendemain M. de Serre répond, en découvrant toute son âme. : « Pour fonder la liberté, dit-il, il faut affermir les Bourbons, et pour affermir ceux-ci, il faut toujours en revenir à fonder la liberté. Ces deux causes me paraissent également saintes : hors de là je ne vois que subversion et néant; mais heureusement elle nous est nécessaire, heureusement aussi la royauté ne l'est pas moins [6]. »

Cette conviction réunit dans une même pensée le duc de Richelieu

[1] *Correspondance*, t. III, p. 258.
[2] *Ib.*, t. III, p. 293.
[3] *Ib.*, t. III, p. 169.
[4] *Ib.*, t. III, p. 307.
[5] *Ib.*, t. III, p. 176.
[6] *Ib.*, t. III, p. 180.

Digitized by Google

et M. de Serre. « Nous n'avons l'un et l'autre qu'un seul et unique but, écrivait le loyal duc de Richelieu à M. de Serre, le 14 mars 1820, celui de sauver la France et le Roi, si cela est possible [1]. » Et alors il développait les principes de leur nouvelle politique : « Les royalistes de toutes les nuances, dit-il, ne sont pas trop forts réunis : il me paraît très-désirable qu'ils fassent un faisceau et qu'ils ne donnent pas au monde le spectacle funeste d'une division.... ; il faut deux partis, celui des royalistes qui veulent conserver ce qui est, et celui des ennemis qui veulent le détruire [2]. »

Lorsque M. de Serre et M. de Richelieu entraient dans cette voie, les chefs de la droite leur ouvraient les bras : « J'ai trouvé MM. de Villèle et de Corbière dans une mesure parfaite de raison et de modération, » écrivait le duc de Richelieu [3], et M. de Serre, de son côté, disait : « Il faut rendre justice à la droite, ils ont été sages. » Puis, en se félicitant de ce retour vers le ministère, M. de Serre ajoutait : « Ils ont pu juger ainsi qu'on n'est pas moins fort pour garder de la mesure et qu'au contraire on oppose avec bien de l'avantage le calme aux fureurs [4]. »

M. de Serre était alors à Nice, pour soigner une maladie des organes de la voix ; mais comme il ressentait les cruelles injures que les doctrinaires et les hommes de la gauche infligeaient à la France, à la monarchie, à la liberté ! « Chère maman, écrivait-il le 2 avril 1820, adressez à Dieu vos bonnes prières : que pour quelque temps encore il prête un corps à mon âme, l'expression à mes pensées et le souffle à mes paroles. Il m'est témoin que je n'en veux user que pour sa gloire, pour le salut du Roi et de mon pays [5]. » Il voyait que les libéraux poussaient à l'émeute, à la révolution. « Les factieux ne se taisent plus, écrivait M. de la Boulaye le 2 avril 1820 ; rien ne gêne leurs mouvements ; ce qui se murmurait se proclame. On a discuté le choix du successeur [6]. » M. Pasquier écrivait aussi : « Jamais une faction et une faction révolutionnaire n'a pu parler avec une audace plus impudente. Nos révolutionnaires de toutes couleurs s'agitent dans un but commun, celui de renverser ce qui existe [7]. » Il se rencontre dans cette correspondance des témoignages accablants pour les hommes de la gauche qui, pris sur le fait dans leurs manœuvres, paraissent avoir une bien triste âme. M. de Serre était tout entier à les combattre, et, revenant sur le passé pour rechercher l'origine de la situation actuelle, il écrivait : « Dans le fait, l'origine des grandes fautes vient de la division des royalistes de 1816. »

[1] *Correspondance*, t. III, p. 196.
[2] *Ib.*, t. III, p. 179.
[3] *Ib.*, t. III, p. 197.
[4] *Ib.*, t. III, p. 245.
[5] *Ib.*, t. III, p. 268.
[6] *Ib.*, t. III, p. 270.
[7] *Ib.*, t. III, p. 295.

Digitized by Google

Avec un grand sens, justifié par l'expérience, il ajoutait : « Ce n'était pas trop de toutes les nuances monarchiques réunies pour faire face à l'ennemi commun ; la division a été son triomphe : elle a mis le gouvernement de la France entre deux feux. Royalistes et constitutionnels s'entre-détruisaient au profit des libéraux, qui ont ruiné les uns et les autres. Le danger a opéré et devait opérer la réunion [1]. »

Le danger, certes, était grand, et les doctrinaires, par leurs exagérations et leurs injustices, l'augmentaient encore. M. Royer-Collard disait alors : « Je donnerais ma vie pour me tromper, mais il me semble que de jour en jour la France se sépare de son gouvernement, qu'elle croit incapable de la protéger ou même en intelligence avec ses ennemis [2]. » Le duc de Broglie parlait de « la division profonde et tranchée entre tout sentiment national et le gouvernement [3]. » M. de Barante s'écriait : « Tout est si dissous, qu'il n'y a plus rien de grand ni de complet à défendre [4]. » Aux yeux des doctrinaires, c'est une sorte de déshonneur que de rester au ministère : M. Guizot, qui passe pour un esprit large, écrivait à M. de Serre : « Ce n'est pas à vous qu'il convient de demeurer garrotté dans ce système [5] ; » et M. Royer-Collard, que l'on regarde comme un modéré, osait écrire : « Votre situation devient étrange au sein de ce ministère ouvertement allié au côté droit ; il s'agit d'une palinodie complète. Jusqu'à quel point vous convient-elle ?... C'est pour la France du gouvernement de Ferdinand tout pur... J'ai fait un beau rêve ; j'ai songé l'alliance de l'ordre et de la liberté, de la légitimité et de la révolution ; je suis réveillé [6]. » Le duc de Broglie, un modéré aussi, disait : « Depuis le jour où Louis XIV est entré avec un fouet de poste au Parlement de Paris, jamais semblable insulte n'avait été faite à une nation [7]. » En entendant des exagérations aussi injustes, parties de telles voix, on comprend que M. Portal ait dit : « Nos amis sont les plus grands démolisseurs qui aient jamais existé [8] ; » et que M. Pasquier, l'âme navrée, ait écrit : « Je ne me consolerai jamais de voir ainsi des hommes avec lesquels j'ai été uni dans des circonstances si difficiles, sacrifier aujourd'hui à leur admiration pour eux-mêmes et pour leur ouvrage les intérêts les plus chers de leur patrie, et s'allier avec des hommes qui, évidemment, ouvertement, conspirent sa ruine, et quand je dis conspirent, soyez sûr que je ne dis pas trop [9]. »

[1] *Correspondance*, t. III, p. 272.
[2] *Ib.*, t. III, p. 289.
[3] *Ib.*, t. III, p. 365.
[4] *Ib.*, t. III, p. 444.
[5] *Ib.*, t. III, p. 321.
[6] *Ib.*, t. III, p. 289.
[7] *Ib.*, t. III, p. 366-370.
[8] *Ib.*, t. III, p. 355.
[9] *Ib.*, t. III, p. 330.

Digitized by Google

Aussi le duc de Richelieu jugeait bien la situation lorsqu'il disait : « Ceci est une guerre à mort entre le génie du bien et celui du mal... J'espère, qu'avec du courage et de la prudence, nous terrasserons les méchants, sans nous laisser dominer par les fous [1]. » C'est qu'en effet, si MM. de Villèle et Corbière, en hommes de gouvernement, se ralliaient à M. de Richelieu, il y avait ce que M. Pasquier appelait « un mauvais petit parti parmi les royalistes, qui faisait beaucoup de mal [2], » et qui menaçait, par ses exagérations et ses récriminations, de compromettre l'union. Or le président de Fabry écrivait tristement à M. de Serre : « Une désunion nous remettrait à deux doigts de notre perte [3]. » On ne pouvait mieux dire. Par malheur, les royalistes se sont désunis, et non-seulement ils ont été à deux doigts de leur perte, mais ils se sont perdus. Le bon sens de M. Corbière avait vu la nécessité de cette union : « Je sens tous les jours davantage, écrivait-il, combien il importe que tout ce qui est royaliste soit intimement uni contre tout ce qui ne l'est pas [4]. » M. de Richelieu n'exceptait que la fraction extrême, car il écrivait à M. de Serre qui partageait ses sentiments : « Vous avez tout à fait raison : il faut tâcher par quelques actes de maintenir l'alliance avec les royalistes raisonnables et de détruire par là l'influence des fous et des méchants [5]. »

Bientôt la droite triompha. Les hommes du centre droit s'éloignèrent : leur retraite fut digne ; mais cette retraite ne fut-elle pas un malheur, car elle restreignit le front que les royalistes avaient à présenter à l'ennemi ?

Nommé ambassadeur à Naples, M. de Serre ne reparut plus à la tribune ; il se vit calomnié, et il écrivait mélancoliquement : « Dans ce flux et reflux des opinions et des passions, qui veut demeurer fidèle à la vérité et à sa propre raison finit par demeurer seul, en butte à toutes les animadversions [6]. » Il eût voulu redevenir député. M. de Villèle désapprouvait cette candidature, qu'il considérait comme une faute ; mais si, pour le chef des royalistes, c'était une question d'opportunité, cela semblait à d'autres un malheur public : « Certains hommes, écrit M. de Wendel à M. de Villèle, traitent ici M. de Serre beaucoup plus mal qu'ils ne traiteraient M. Manuel [7] ; » et à M. de Serre M. de Wendel écrivait : « On vous traite de jacobin ; certes nos gens sont fous, mais fous à lier [8]. » Ainsi les royalistes désunis s'affaiblissaient et se perdaient. M. de Serre,

[1] *Correspondance*, t. III, p. 424.
[2] *Ib.*, t. IV, p. 61.
[3] *Ib.*, t. IV, p. 133.
[4] *Ib.*, t. IV, p. 140.
[5] *Ib.*, t. IV, p. 242.
[6] *Ib.*, t. V, p. 103.
[7] *Ib.*, t. V, p. 458.
[8] *Ib.*, t. V, p. 464.

Digitized by Google

justement froissé, ne comprenait pas ces résistances, et il s'effrayait de l'avenir : « Plus j'y pense, écrivait-il, plus les hommes qui disent que la Révolution est morte me semblent aveugles... Elle chemine sourdement, mais vite, mais profondément [1]. » M. de Serre voyait de haut et de loin ; c'était vraiment un homme politique.

Ainsi, efforts pour rallier à la monarchie une partie des hommes venus de la Révolution, mais qu'il jugeait dignes de la servir ; efforts pour rallier les royalistes divisés et se porter tous ensemble à la défense de la monarchie violemment attaquée, telles sont les deux phases de la vie politique de M. de Serre. M. de Villèle avait dit ce mot profond : « Le Roi sans les royalistes se perd ; les royalistes sans le Roi se perdent. » Rien n'était plus vrai, et M. de Serre voulut mettre en pratique cette maxime. L'union des royalistes et du Roi apparut un jour comme nécessaire, mais elle se conclut trop tard et elle se rompit trop tôt. C'est l'honneur de M. de Serre de l'avoir désirée et voulue. Il mourut à la peine.

Je m'arrête : on a vu, par quelques citations prises au courant de la plume, les importants renseignements que l'on peut puiser dans cette correspondance : la lecture amène la réflexion, et l'on reste frappé des leçons que le passé transmet ainsi au présent et à l'avenir. Puissent de telles voix sorties du tombeau nous instruire ! puissent-elles ramener parmi nous l'amour de la monarchie, et nous exciter à porter une main secourable à notre France, défaillante à cette heure, affamée d'ordre et de liberté, mais ignorant encore, tant la Révolution a obscurci les intelligences, les conditions de l'ordre et de la liberté véritables !

HENRI DE L'ÉPINOIS.

[1] *Correspondance*, t. VI, p. 55.

Digitized by Google

# COURRIER ALLEMAND

Une histoire universelle est certainement un des ouvrages les plus difficiles à écrire. Cependant la littérature allemande est assez riche à cet égard ; mais le nombre n'est pas toujours une valeur : le mérite de ces livres est fort inégal. Longtemps on s'en est tenu à l'insipide compilation de Wolfgang Menzel ; a présent l'*Histoire universelle* de Schlosser et Kriegk, nouvellement éditée par Th. Creizenach et O. Jaeger, ainsi que celle de G. Weber sont les plus répandues. Caractérisés par plus de précision et de critique que l'histoire de W. Menzel, ces deux livres ne sont cependant pas à la hauteur de la science ; en outre, l'esprit protestant et prussien y domine. Les catholiques allemands, de leur côté, ont cultivé ce genre ; citons parmi les principaux : Hoefler, Bumueller, Kiesel et Cantù-Fehr. Mais tous ces travaux ont leurs défauts ; surtout ils ne sont pas au courant des nouvelles recherches. Le professeur J.-B. Weiss, disciple du célèbre Aug.-Fr. Gfroerer, publie en ce moment une grande *Histoire universelle* qui répond à tout. Six volumes ont déjà paru ; dernièrement la seconde édition du premier volume a été offerte au public[1]. Ce volume comprend les temps antérieurs à la naissance de Jésus-Christ. Il est actuellement divisé en deux sections, ce qui en rend l'usage plus commode. La disposition générale est restée la même. Après l'introduction, on trouve l'histoire des Chinois, des Égyptiens, des Babyloniens et des Assyriens, des Scythes, des Phéniciens, des Mèdes et des Persans. La deuxième section comprend l'histoire des Grecs et des Romains. Partout les recherches les plus récentes sont utilisées d'une manière très-habile. Des notes indiquent toujours les meilleures sources. On ne saurait trop apprécier les chapitres de l'ouvrage qui sont consacrés à la description de l'état des mœurs, des sciences et des arts des différents peuples. Partout on voit une grande

[1] *Lehrbuch der Weltgeschichte*, von Dr J. B. Weiss. 2te Auflage. Band I (*Die vorchristliche Zeit*), in zwei Hälften. Wien, Braumüller, 1876, grand in-8° de LXXX-1422 p.

Digitized by Google

connaissance des sources de l'histoire. Nous devons enfin mentionner avec éloge le style brillant de l'auteur : il sait peindre, captiver et toucher quelquefois.

— C'est avec joie que nous signalons une autre histoire universelle, écrite dans le sens chrétien, l'*Histoire universelle* du docteur J.-F. Holzwarth [1]. Cet ouvrage a déjà été mentionné ici. Jusqu'à présent, deux volumes sont achevés, quatre suivront. Quand l'ouvrage sera terminé, nous y reviendrons; disons seulement que l'*Histoire universelle* du docteur Holzwarth est digne d'éloges et qu'elle est plus populaire que celle du professeur J.-B. Weiss.

— Parmi les récentes publications sur l'histoire de l'ancien Orient, la plus importante est sans contredit l'ouvrage du baron Adalbert de Thimus sur la *Symbolique harmonicale de l'antiquité* [2]. Dans le second volume, qui vient de paraître, l'auteur s'occupe des lettres symboliques du livre hébreu *Sepher Jezirah* au point de vue harmonical et cosmographique, de la doctrine de Pythagore et de celle de Platon sur l'origine du Tout et sur l'âme de l'univers, dans leurs rapports avec la philosophie des anciens Sémites et des Égyptiens et avec la tradition sacrée des temps primitifs. C'est une révélation véritable, les recherches de l'auteur dans les sciences naturelles, musicales, mathématiques et philosophiques, nous découvrent les mystères de ces antiques doctrines. Les résultats sont surprenants ; nous ne les mentionnerons pas ; nous voulons seulement appeler l'attention sur un ouvrage éminemment catholique, dans lequel chacun, historien, archéologue, philologue, philosophe, musicien, trouvera des renseignements et des éclaircissements nouveaux. C'est un livre dont la science catholique allemande peut être fière ; nous sommes curieux de voir comment il sera accueilli par l'Allemagne rationaliste.

— Sur l'histoire universelle des anciens peuples de l'Orient, nous avons à citer une quatrième édition de l'*Histoire de l'antiquité*, par Max Duncker [3]. Nos lecteurs connaissent cet ouvrage, écrit avec beaucoup de talent et de science, mais dans le sens rationaliste. M. Alfred de Gutschmid a publié, sur les deux premiers volumes de Duncker, une critique [4] dans laquelle il attaque la manière dont est traitée l'histoire

[1] *Weltgeschichte*, von Dr J.-F. Holzwarth. Mainz, F. Kirchheim.

[2] *Die harmonikale Symbolik des Alterthums*, von Albert Freiherr von Thimus. Zweite Abtheilung. *Der technisch-harmonikale und theosophisch-kosmographische Inhalt der kabbalistischen Buchstabensymbole des althebræischen Büchleins* Jezirah. *Die pythagoreisch-platonische Lehre vom Werden des Alls und von der Weltseele in ihren Beziehungen zur semitisch-hebræischen wie chamitisch-altegyptischen Weisheitslehre und zur h. Ueberlieferung der Urzeit.* Kœln, W. Du Mont-Schauberg, 1876, in-4° de 420 p. Mit elf Tafeln.

[3] *Geschichte des Alterthums*, von Alex. Duncker. 1 Gesammtausgabe. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1875, 4 vol.

[4] *Jarhbucher für klassische Philologie*, 1875, p. 580.

Digitized by Google

des Assyriens, et surtout le mépris du système chronologique de Bérose. Dans un ouvrage qui a paru récemment[1], M. Alfred de Gutschmid s'occupe plus spécialement du résultat des recherches assyriologiques. Il conteste, au point de vue historique, la méthode des assyriologues, et attaque surtout M. Schrader. Il nous semble que sa polémique contre les assyriologues est un peu vive, mais, en tout cas, la critique qu'il fait subir aux hypothèses sur l'histoire des Assyriens a fourni des résultats importants. C'est avec grand intérêt que nous avons lu son apologie de Bérose et d'Hérodote.

— La *Genèse chaldaïque* du célèbre G. Smith vient d'être traduite par H. Delitzsch; l'auteur a autorisé la traduction[2]. Cette édition est augmentée de sept discours de M. Frédéric Delitzsch. C'est un nouveau trésor pour la littérature allemande; nous souhaitons que cet ouvrage, si important pour l'histoire ancienne et la Bible, soit bientôt traduit en français.

— M. Lauth, professeur à Munich, a étudié, dans un travail spécial, le texte du *Wâdi Hammâmât*[3] : il pense que le roi sous lequel vivait le restaurateur de l'inscription Ranseneb, est Cambyse. Dans une autre savante dissertation, le même auteur explique un surnom égyptien d'Alexandre le Grand[4]. — M. Weber a publié la seconde édition de ses discours sur la littérature indienne[5]. Sans faire de changements considérables, M. Weber a beaucoup ajouté, et ses additions font voir qu'il a suivi avec soin le progrès de l'érudition sur la matière.

— L'histoire de la philosophie grecque s'est enrichie de deux ouvrages sur Héraclite, surnommé l'obscur. M. G. Teichmüller, déjà connu par d'autres ouvrages philosophiques, a publié une nouvelle série d'*Études sur l'histoire des notions*[6]. Le présent volume s'occupe de la philosophie d'Héraclite; son ouvrage contient beaucoup de nouvelles hypothèses, mais il est trop consciencieux pour offrir ces hypothèses comme des vérités historiques. L'autre ouvrage sur Héraclite est dû au docteur Mohr[7]. L'auteur veut éclaircir les rapports d'Héraclite avec les

[1] *Neue Beiträge zur Geschichte des alten Orients*, von Alfred von Gutschmid. Leipzig, B.-G. Teubner, 1876, gr. in-8° de xxvi-1585 p.

[2] *George Smith's chaldæische Genesis.* Autorisirte Uebersetzung von Herm. Delitzsch. Nebst Erläuterungen u. fortgesetzten Forschungen, von Dr Friedr. Delitzsch. Leipzig, Hinrichs, 1876, gr. in-8° de xvi-321 p.

[3] *Ein neuer Kambyses-Text*, von Dr Lauth. München, Franz, 1875, gr. in-4° de 67 p.

[4] *Alexander in Aegypten*, von Dr Lauth. München, Franz, 1875, gr. in-4° de 70 p.

[5] *Akademische Vorlesungen über indische Literaturgeschichte.* 2te vermehrte Auflage. Berlin, Dümmler, 1876.

[6] *Neue Studien zur Geschichte der Begriffe*, von prof. G. Teichmüller. 1 Heft. *Herakleitos.* Gotha, Perthes, 1876, gr. in-8 de xvi-269 p.

[7] *Ueber die historische Stellung Heraklit's von Ephesus*, von Dr J. Mohr. Wuerzburg, Stahel, 1876, gr. in-8° de 515 p.

Digitized by Google

philosophes ioniens. — D'après son opinion, Héraclite est le dernier des physiologues ioniens.

— M. Knauer nous a donné une histoire complète, mais abrégée, de la philosophie [1], écrite avec habileté, et traitant spécialement de la philosophie moderne. M. Knauer est un disciple de Guenther : on le sent à chaque page. On n'ignore pas que les doctrines de Guenther ont été condamnées par le Pape.

— Passons à l'histoire romaine. M. W. Ihne vient de publier le quatrième volume de son *Histoire romaine* [2], dans lequel il étudie la constitution de l'État et la situation du peuple à l'époque la plus prospère de la république. C'est une histoire intérieure des Romains, depuis les guerres puniques jusqu'aux Gracques. L'auteur surmonte avec un talent véritable les difficultés du sujet, nous le reconnaissons volontiers; mais il nous semble trop négliger deux points : l'économie politique et le droit. Il aurait pu consulter, avec beaucoup de fruit, l'excellent livre de M. Büchner sur les révoltes des ouvriers, de 143 à 129. Il nous semble aussi qu'en général il exalte trop la république romaine. Nous ne pouvons d'ailleurs que louer l'exactitude et la profondeur de ses recherches : la vie privée des Romains, surtout, est peinte avec beaucoup d'art.

— Une partie très-importante de l'histoire romaine, les rapports de Rome avec Carthage de 241 à 218 avant Jésus-Christ, est traitée dans un livre de M. Otto Gilbert [3]. L'auteur s'occupe surtout des sources : il veut prouver que Polybe écrivait dans le sens romain. D'après lui, la vraie histoire de ce temps se trouverait dans les fragments de Fabius Pictor, conservés dans les livres de Dion, de Diodore, d'Appien et de Tite-Live. Cette hypothèse ne sera pas adoptée par la science : elle est trop hardie, et la preuve qu'en donne M. Gilbert n'est pas décisive.

— M. J. Hoefner a donné la deuxième et la troisième partie du premier volume de ses *Recherches sur l'histoire de l'empereur L. Septime Sévère et de sa dynastie* [4]. L'auteur, qui a traité des sources dans la première partie, consacre les deux suivantes à l'histoire spéciale de cet empereur. Ce travail n'est pas sans valeur, mais il nous semble qu'on y exagère un peu l'autorité de Dion Cassius.

[1] *Geschichte der Philosophie.* Mit besonderer Berücksichtigung der Neuzeit von Vinc. Knauer. Wien, Braumüller, 1876, gr. in-8° de x-387 p.

[2] *Rœmische Geschichte*, von W. Ihne. Band IV : *Verfassung und Volk auf dem Hœhepunkte der Republik.* Mit einem Register über die IV Bænde. Leipzig, Engelmann, 1876, gr. in-8° de viii-335 p.

[3] *Rom und Kartago in ihren gegenseitigen Beziehungen 513-536 U. C.* von Dr O. Gilbert. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1876, gr. in-8° de 216 p.

[4] *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers L. Septimius Severus und seiner Dynastie.* Band II. Abtheilung 2 und 3. Giessen, 1875.

Digitized by Google

— Nous devons à M. Otto Seeck une nouvelle édition de la *Notitia dignitatum*[1]. Au point de vue critique, cette édition est excellente, et bien supérieure à celle du célèbre Bœcking. L'éditeur y a joint d'autres documents, tels que la *Notitia urbis Constantinopolitanæ* et la *Notitia Galliarum*.

— Sur les origines de l'histoire allemande, nous avons à signaler deux ouvrages importants, l'un de M. Usinger, l'autre de M. G. Arnold. L'ouvrage de M. Usinger est intitulé : *Les Origines de l'histoire allemande*[2]. Ce n'est pas un livre complet et achevé, mais une suite de fragments sur l'histoire allemande depuis le temps des Cimbres jusqu'à Claudius Civilis. C'est plutôt de l'ethnographie que de l'histoire. L'éditeur, M. G. Waitz, ne pense pas que les recherches d'Usinger soient très-solides ; et, en effet, il ne nous semble pas heureux dans ses hypothèses ethnographiques : il a trop négligé les résultats de la science philologique. Cependant quelques parties de son livre sont bien traitées, surtout celles relatives aux noms des fleuves et à la domination celtique en Allemagne. Sur ce dernier point, M. Usinger est d'accord avec M. Guillaume Arnold, professeur à Marbourg, dont le livre sur *Les Colonisations et les Migrations des tribus germaniques*[3] est bien plus important. M. Arnold s'y montre germaniste et historien de premier ordre. C'est un livre aussi remarquable que celui publié autrefois par le célèbre M. Zeuss. M. Arnold a rassemblé tous les noms des localités de la Franconie supérieure qui se trouvent dans les livres imprimés et les diplômes des Archives de Marbourg. Au moyen de ces noms hessois, il éclaircit les premières colonisations et migrations des tribus germaniques. Le temps qu'il traite s'étend depuis les premiers siècles avant la naissance de Jésus-Christ jusqu'au XIIIe siècle, où les colonisations cessent et où les villes commencent à se développer. M. Arnold partage cette longue époque en trois périodes : de l'arrivée des Germains en Allemagne à la grande migration des peuples germaniques ; les migrations du Ve au VIIIe siècle ; enfin la période du IXe au XIIIe siècle. Tous les résultats sont nouveaux. L'étude des noms hessois a permis à M. Arnold de constater l'existence d'une domination celtique en Hesse et en Nassau. Non moins intéressantes sont les conclusions de l'auteur sur la civilisation des anciens Germains : il est évident que la chasse et le pâturage dominaient ; l'agriculture était

[1] *Notitia dignitatum, accedunt notitia nobis Constantinopolitanæ et laterculi provinciarum*, ed. Otto Seeck. Berlin, Weidmann, 1876, gr. in-8° de XXX-339 p.

[2] Rudolf Usinger : *Die Anfænge der deutschen Geschichte*, herausgegeben von G. Waitz. Hannover, Hahn, 1875, in-8° de 285 p.

[3] *Ansiedlungen und Wanderungen deutscher Stæmme*. Zumeist nach hessischen Ortsnamen von Wilh. Arnold, ord. prof. der Rechte zu Marburg. Marburg, Elwert, 1874 et 1875, 2 Abtheilungen.

Digitized by Google

presque nulle. Lisez les chapitres sur le développement de l'agriculture et sur les services rendus par les couvents à l'économie rurale. C'est aux couvents que l'Allemagne doit son agriculture, ses mœurs, toute sa civilisation. A la fin de son splendide ouvrage, l'auteur arrive au développement des villes en Allemagne : c'est une nouvelle phase dans l'histoire d'Allemagne : au XIIIe siècle, le peuple allemand s'adonne de plus en plus au commerce et à l'industrie.

— Pour l'histoire du moyen âge, nous avons à enregistrer la suite des *Annales de l'histoire allemande*, que publie la Commission d'histoire à Munich. M. B. Simson nous donne le deuxième volume des *Annales de l'empire franc sous Louis le Débonnaire* [1]. Ce volume comprend les années 831 à 840 ; il est écrit avec la même érudition et la même exactitude que le premier. M. Simson n'a pas négligé la critique des sources : la *Vie de Louis le Débonnaire* par l'Astronome (*Anonymi astronomi vita Hludovici*) est surtout très-soigneusement examinée. Nous avons à corriger une erreur constante de l'auteur : le célèbre couvent de Saint-Médard n'est pas situé à Soissons; il est, au contraire, assez loin de cette ville.

— Les *Annales de l'empereur Otton Ier* sont publiées par M. Ernest Dümmler [2], qui a achevé le travail de feu M. Rodolphe Koepke. L'ouvrage se distingue par une étude profonde de toutes les sources sur Otton Ier, surtout des diplômes et des écrivains byzantins, dont l'auteur tire un excellent parti. Les recherches de MM. Koepke et Dümmler sur la politique italienne de l'empereur Otton Ier offrent le plus grand intérêt ; l'opinion de M. Maurenbrecher, qui voulait trouver une opposition de principes contre l'empereur, est tout à fait réfutée. La politique d'Otton Ier était naturelle : les savants prussiens qui voulaient donner des leçons à nos anciens empereurs sont réfutés par un professeur prussien. La question de savoir pourquoi l'empereur Otton Ier n'a pas conquis l'Italie inférieure, reçoit la solution qu'avait déjà donnée le célèbre historien Ficker. Tout savants qu'ils sont, MM. Dümmler et Koepke donnent d'un archevêque catholique une description (p. 35) qui montre que ces protestants n'ont jamais vu un archevêque : il est très-singulier de trouver dans un tel ouvrage une erreur si grossière.

— M. Harry Bresslau, professeur à Berlin, publie le troisième

[1] Bernhard SIMSON : *Jahrbücherdes frænkischen Reichs unter Ludwig dem Frommen*. II Band, 831-840. Auf Veranlassung und mit Unterstuetzung, Sr. Maj. des Kœnigs von Baiern Maximilian II, herausgegeben durch die histor. Commission bei der Kœnigl. Akademie der Wissenschaften (zu München). Leipzig, Duncker und Humblot, 1876, gr. in-8 de VII-321 p.

[2] Rud. KOEPKE u. Ernst DUMMLER : *Kaiser Otto der Grosse*. Herausgeg. durch die hist. Commission. Leipzig, Duncker und Humblot, 1876, gr. in-8° de XIII-611 p.

Digitized by Google

volume des *Annales de l'empire allemand sous Henri II*[1]. Ce volume comprend les événements de 1014 à 1024. L'ouvrage sur Henri II, commencé par M. Hirsch, est donc terminé. Chose à noter, le résultat des recherches profondes et exactes de MM. S. Hirsch et H. Bresslau est extrêmement favorable à la mémoire du grand empereur Henri II, que l'Église compte parmi ses saints. En général, ces résultats sont identiques à ceux qu'a développés un des plus grands historiens catholiques de notre siècle, M. Gfroerer. Le temps est donc passé où l'on parlait avec dédain du *moine Henri II* : la science protestante avoue maintenant que ce saint empereur est un de nos plus grands souverains.

—Une autre publication des plus importantes pour l'histoire du moyen âge, ce sont les *Regesta pontificum Romanorum* d'Auguste Potthast[2]. On sait que M. Jaffé a donné les *Regesta* des papes jusqu'à 1198. M. Potthast les a continués de 1198 à 1304. Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur l'importance de l'histoire de la Papauté à cette période. M. Potthast publie, dans les présents volumes, les extraits de 25448 documents et diplômes. C'est un ouvrage d'une valeur inappréciable, non-seulement pour l'histoire ecclésiastique, mais encore pour l'histoire profane du moyen âge. Les erreurs de M. Potthast, que MM. Weiland et Winkelmann ont constatées, ne peuvent diminuer la valeur de l'ouvrage et le mérite incontestable de l'auteur. L'auteur a été honoré d'un bref du souverain Pontife. Son ouvrage a un caractère universel, parce que l'action des Papes était universelle.

— Tel est aussi le caractère de l'*Histoire des cisterciens*, dont le premier volume a été publié par le P. Léopold Janauschek[3]. L'ouvrage commence par un résumé des écrits, des livres et des manuscrits qu'il a consultés pour son travail. Il aborde ensuite les couvents qu'il veut exclure de ses recherches, parce qu'ils n'ont pas été habités par des cisterciens, ou parce que leur origine est douteuse. Dans l'ouvrage même, le P. Janauschek range selon l'ordre chronologique (c'est-à-dire d'après la date de la fondation) toutes les abbayes des cisterciens érigées depuis 1098 jusqu'à 1675. Il mentionne, avec une exactitude

[1] S. Hirsch : *Jahrbucher des deutschen Reiches unter Heinrich II.* Band III, herausgegeb. u. vollendet von H. Bresslau. Leipzig, Duncker und Humblot, 1875, gr. in-8° de 412 p.

[2] *Regesta pontificum Romanorum, 1198-1304*, edidit Augustus Potthast. Opus ab academia litterarum Berolinensi duplici præmio ornatum ejusque subsidiis liberalissime concessis editum. Berlin, Decker, 1873-1875, 2 vol. gr. in-4°.

[3] *Originum cisterciensium.* T. I, in quo præmissis congregationum domiciliis adjectisque tabulis chronologico-genealogicis veterum abbatiarum a monachis habitatarum fundationes ad fidem antiquissimam fontium primus descripsit P. Leop. Janauschek. Vindobonæ, 1877, gr. in-8° de LXXX-394 p.



Digitized by Google

qui ne laisse rien à désirer, le nom de chaque monastère, constate la date de la fondation et le nom du fondateur, décrit la situation géographique, énumère les moines célèbres et les sources. On voit que c'est un ouvrage fondamental. Nous en attendons avec impatience le second volume, qui contiendra l'histoire même de l'ordre.

— M. Henri Boettger a publié un grand ouvrage sur les limites des diocèses et des districts de l'Allemagne du Nord [1]. La thèse fondamentale de l'auteur est que les limites des diocèses et des décanats sont les mêmes que celles des districts politiques qu'on nomme *Saue*. Cette thèse n'est pas nouvelle, mais elle n'est pas encore prouvée, et M. Boettger, à notre avis, n'en a pas fourni la démonstration. Nous ne croyons pas qu'elle soit conforme aux sources; mais son ouvrage, qui se distingue par un soin rare, a pourtant sa valeur, surtout pour la géographie ecclésiastique de l'Allemagne du Nord. — Au grand ouvrage de M. Boettger se rattache une étude spéciale d'un historien westphalien qui vérifie quelques détails de M. Boettger : M. Adolphe Tibus [2], déjà honorablement connu par son *Histoire de la fondation des paroisses de l'évêché de Paderborn*, publie une étude sur *Sau Leomerike et le diaconat d'Emmerich*. Les détails de ce livre n'ont d'intérêt que pour l'histoire spéciale.

— Un jeune savant, M. E. Mühlbacher, étudie, dans un livre très-bien écrit, l'élection pontificale de 1130 [3]. Il entre dans une controverse avec M. Zoepfel, auteur d'un livre sur les élections des papes. Ce que nous louons surtout dans cet ouvrage, c'est la critique et l'analyse des sources. — Nous ne pouvons en dire autant de l'*Histoire de la papauté* de M. Guillaume Wattenbach, honorablement connu par ses *Sources historiques du moyen âge*. L'auteur se déclare ici l'ennemi implacable de la Papauté et de l'Église catholique. La passion l'aveugle, et, oubliant les premières conditions d'un livre historique, il écrit un pamphlet. L'expression ne paraîtra pas trop forte quand on aura lu ce qui suit : « Une série de scélérats, comme celle que nous trouvons dans les différentes époques sur le siége de Pierre, nous ne la rencontrons sur aucun trône séculier! » Tout le livre est sur ce ton; faits et doctrine, tout est travesti, tout est défiguré. Ainsi M. Wattenbach

[1] Heinrich Boettger : *Diœcesan und Gaugrenzen Norddeutschlands zwischen Oder, Main, jenseits des Rheins, der Ost-und Nordsee, von Ort zu Ort schreitend festgestellt, nebs einer Gau-u-einer dieselbe begruendenden Diœcesankarte*. Halle, Waisenhaus, 1875, 4 vol. gr. in-8°.

[2] Adolph Tibus : *Der Sau Leomerike und der Archidiakonat von Emmerich*, in seiner urspruenglichen Ausdehnung u. kirchlichen Einrichtung. Münster, 1877, gr. in-8° de 143 p.

[3] E. Muehlbacher ; *Die streitige Papstwahl des Jahres 1130*. Innsbruck, Wagner, 1876, gr. in-8° de VII-211 p.

[4] *Geschichte des rœmischen Papsthums*. Vortræge von Wilh. Wattenbach. Berlin, Hertz, 1876, gr. in-8 de VII-318 p.

Digitized by Google

affirme qu'en 1870 on a proclamé à Rome *comme dogme* que la puissance séculière du Pape est nécessaire à l'Église! Inutile d'insister.

— Peu de pays ont une histoire aussi brillante que l'Autriche. Il est d'autant plus regrettable que la grandeur de la monarchie autrichienne des Habsbourg soit trop peu connue en Allemagne et même en Autriche. Chose triste à dire, mais malheureusement trop vraie jusqu'à présent, la plupart des Allemands apprennent l'histoire autrichienne dans des livres écrits par des Prussiens. Tous ces livres prussiens sont plus ou moins remplis d'antipathie contre l'Autriche et contre sa dynastie. Cette antipathie est poussée quelquefois, comme chez MM. Droysen et Treitschke, jusqu'à la haine. On doit donc accueillir favorablement tout ouvrage ayant pour but de raconter l'histoire de l'Autriche selon la vérité et non selon les idées prussiennes. Tel est l'objet du livre de M. de Teuffenbach [1]. L'auteur ne veut pas donner une histoire complète de l'Autriche, mais une galerie de tableaux historiques comprenant les grands faits, les actions héroïques et la biographie des Autrichiens illustres. Il a divisé son volumineux ouvrage en trois grandes parties. La première est une galerie des souverains qui ont gouverné les pays formant aujourd'hui la monarchie autrichienne, spécialement des Habsbourgs. Les grandes actions de ces souverains sont racontées d'après les meilleurs historiens. La seconde partie est consacrée aux grands princes et aux grands guerriers de l'Autriche. La dernière contient des lettres de personnages historiques. Nous y trouvons quelques lettres jusqu'à présent inédites, par exemple une lettre du duc de Villeroi au prince Eugène et deux lettres de Joseph II. Enfin nous devons exprimer un désir : l'ouvrage de M. de Teuffenbach, si opportun et si utile aux Autrichiens, révèle malheureusement trop peu le caractère catholique de l'Autriche. Nous désirons que, dans une seconde édition, ce caractère soit mieux indiqué, car l'Autriche, comme la France, a grandi quand elle était catholique, et ces deux pays ne resteront grands qu'en demeurant catholiques.

— L'histoire des révoltes de paysans en Autriche pendant la guerre de trente ans s'est enrichie d'un livre de M. Czerny, bibliothécaire au couvent de Saint-Florian : *Tableaux des temps des soulèvements des paysans en haute Autriche* [2]. M. Czerny a trouvé dans les archives autrichiennes des actes remarquables sur la rébellion des paysans, surtout

[1] *Vaterlændisches Ehrenbuch. Geschichtliche Denkwuerdigkeiten aus allen Lændern der oestereichisch-ungarischen Monarchie.* Herausgegeben von Albin Reichsfrecherr von Teuffenbach. Wien und Teschen, Prochaska, 1877, gr. in-8° de xvi-994 p.

[2] *Bilder aus der zeit der Bauernunruhen in Oberœsterreich*, 1626, 1632, 1648, von Albin Czerny. Linz, 1876, in-8° de 180 p.

Digitized by Google

deux volumes qui contiennent des lettres inédites du célèbre ambassadeur et historien Khevenhueller. Il a choisi les documents qui se rapportent aux événements des années 1626, 1632 et 1648. Pour 1626, il s'est aussi servi des rapports du secrétaire de l'électeur Maximilien Ier. — A la même année appartient le célèbre *Fadingerlied*. C'est un poëme populaire qui parut en brochure; tous les exemplaires de cette brochure sont perdus, sauf un seul conservé à la Bibliothèque royale de Munich. M. Czerny en a fait une réimpression. Les recherches de l'auteur sur l'année 1648 sont surtout très-remarquables, car elles démontrent clairement que les paysans protestants de l'Autriche étaient en relation avec les Suédois. C'était le crime de haute trahison. Les éclaircissements donnés par l'auteur sur ces relations des protestants avec les Suédois, sont en tout cas très-importantes pour caractériser « l'esprit national » de la réforme allemande, dont parlent toujours les historiens prussiens. Quoi qu'ils en disent, la réforme était dans tous les pays, et surtout en Allemagne, opposée aux intérêts de la nation.

— La librairie Lippert, à Halle, réimprime des livres importants des XVIe et XVIIe siècles [1]. Ont déjà paru quatre petits volumes : 1° Martin Opitz : *De la Poésie allemande*, *Von der deutschen Poeterei*, paru pour la première fois en 1624; 2° Johann Fischart : *Aller Praktik Grossmutter;* 3° Andreas Gryphius : *Horribilicribrifax*, poëme satirique; 4° Martin Luther : *A l'aristocratie allemande*, livre révolutionnaire, paru en 1520. Comme les originaux de ces livres sont très-rares, ces réimpressions à bon marché ne sont pas sans utilité. Le directeur de la collection est le professeur W. Braune, de Leipzig.

— Deux mots sur le livre d'un M. Koenig, *Essais sur la littérature française* [2] : Charles d'Orléans, Voltaire et Shakespeare, l'Académie française, Gilbert, etc., discours pour la fête de Sedan, tels sont les sujets traités. Cela montre assez l'esprit du livre. Ces essais ne sont pas sans mérite, mais partout on y rencontre la même tendance. Il suffira de citer ici quelques mots de la préface. M. Koenig croit qu'on pouvait, après les attaques de la *Revue des Deux-Mondes*, se retirer et laisser « les poissons à encre » (*gallischen Tintenfische*) de la France troubler leur eau. Voilà l'esprit scientifique d'un Borusso-Allemand. Il est fort heureux que tous les Allemands ne pensent pas comme M. Koenig.

— M. Ph. Walther, directeur de la grande bibliothèque de Darmstadt, vient de publier, en deux volumes, la correspondance de la land-

[1] *Neudrucke deutscher Literaturwerke des XVI und XVII Iahrhunderts*. T. I à IV. Halle, Lippert, in-8°.

[2] *Zu französischen Literaturgeschichte. Studien und Skizzen*, von Wilhelm Koenig. Halle, Lippert, 1877, in-8° de IV-249 p.

Digitized by Google

grave Caroline de Hesse [1]. Toutes les lettres sont en français, et les lettres de Caroline dans un bien meilleur français que celles de Frédéric II. Les originaux sont conservés dans les archives de Berlin et de Darmstadt. Il y a là des détails curieux pour l'histoire des mœurs au XVIIIe siècle. L'intérêt politique ne manque pas, mais il serait plus grand si l'auteur avait fait moins de suppressions : un huitième seulement des lettres conservées est publié. Il est naturel qu'il y ait dans une correspondance intime, surtout entre une mère et une fille, des choses qu'on ne peut livrer au public ; mais il nous semble que l'éditeur a trop retranché, spécialement au sujet des rapports politiques des cours de Berlin et de Darmstadt. C'est avec raison que l'éditeur n'a pas rangé les lettres selon l'ordre chronologique ; il donne seulement une table chronologique ; les lettres sont partagées en treize sections. La première contient la correspondance entre Caroline et Frédéric II. Nous ne pouvons concevoir l'admiration de l'éditeur pour ces deux correspondants. Mettons à part les plaisanteries sur la religion ; la principale matière de cette correspondance est un *maquerellage* (c'est la propre expression de Frédéric II) qui n'honore ni Caroline ni Frédéric. La deuxième section est consacrée aux lettres adressées à la princesse héréditaire Frédérique de Prusse (fille de Caroline et de Louis IX de Hesse). On connaît les horribles débauches du mari de la pauvre Frédérique. Malgré les lettres supprimées, on trouve encore, dans la correspondance publiée, la trace des tristes relations du prince Frédéric-Guillaume de Prusse avec sa femme. On éprouve une pénible impression en lisant que la mère tremble pour sa pauvre fille, et lui conseille d'être patiente et dévote. La troisième partie contient la correspondance de Caroline avec le prince et la princesse Henri de Prusse ; la quatrième, celle avec la princesse Amélie de Prusse. Cette dernière partie, qui va de 1750 à 1769, est importante surtout au point de vue politique. On y trouve des détails curieux sur l'invasion des Autrichiens, sous Hadik, à Berlin, en 1757. C'est alors que la cour de Prusse s'enfuit à Spandau. Comme d'ailleurs dans toute la correspondance, on voit, dans les lettres adressées à la princesse Amélie, la sympathie excessive de Caroline pour la Prusse et les Hohenzollern. Dans une lettre du 29 janvier 1759, elle dit qu'elle adore cette maison. Qui pourrait lire sans sourire les mots suivants de Caroline ? « A Spire, je me logeois par préférence à l'auberge *Au roi de Prusse ;* je m'y trouvois à merveille. L'hôte avoit l'âme prussienne ; j'allois lui dire des douceurs ! » Voici une lettre intéressante de la princesse Amélie, écrite le 31 mai 1759 sur la cour de Berlin, quand il s'agissait d'un nouveau

[1] *Briefwechsel der grossen Landgraefin Caroline von Hessen. Dreissig Iahre eines fuerstlichen Frauenlebens.* Herausgegeben von Dr Ph. A. F. WALTHER. Wien, Braumüller, 1877, 2 vol. gr. in-8° de VIII-481 et 412 p.

Digitized by Google

mariage : « J'ai encore plusieurs choses sur le cœur, ma chère Landgrave, qu'il faut, pour le repos de ma conscience, que je vous communique. Nous avons ici quelques femmes qu'on appelle les beautés de la cour, le beau monde, et qui se sont distinguées dans toutes les occasions. Telles sont mesdames de Grappendorf et de Munchow, deux sœurs, l'une plus coquette que l'autre, d'une très-jolie figure, peu ou point d'esprit, mais propre à tout venant à la bourse pleine ; Mme Alms-leben (autrefois la petite *Kaiserling*), archicatin ; celle-là ne brille pas par sa figure, mais en revanche, elle a de l'esprit pour quatre, méchante comme un petit démon, très-amusante, toute l'adresse qu'il faut pour s'insinuer, pouvant faire de sa personne tout ce qu'elle veut, et sachant se plier aux circonstances autant qu'elle y trouve son compte. Le trio harmonise ensemble, on ne sauroit mieux; mais en voici un autre bien plus laborieux. La soi-disante prude comtesse Doenhof, la douce Mme Marshall (dame de compagnie de la princesse Henri) et la furibonde demoiselle Caroline de Wreich, trois sœurs d'égale composition, et qui ne valent pas entre nous les quatre fers d'un cheval. Sous l'extérieur le plus séduisant, elles renferment l'âme la plus noire, fausses autant que possible, toujours en action pour brouiller et animer, et pourtant douces et compatissantes, généralement haïes en ville et à la cour ; tout le monde les craint, personne ne les aime. Caroline, dont la figure ressemble plutôt à Polichinelle qu'à autre chose, est le chien d'arrêt qu'on lâche pour dire des grossièretés, des sottises et des impertinences à brûle-pourpoint à quiconque ne veut pas se ranger sous leurs drapeaux ou faire nombre dans leur clique. Les trois monstres ou déesses infernales, comme vous voudrez les nommer, se sont si bien nichées dans la maison de mon frère Henri, qu'elles y font la pluie et le beau temps; ajoutez quelques godelureaux, des gens sans principes et sans mœurs, la compagnie sera complète. C'est dans cette infâme société, Madame, qu'on invitera la princesse et qu'on tâchera de l'attirer. » Dans la cinquième série, il y a quelques lettres de Catherine II à la landgrave, et dans la série, suivante, nous trouvons les lettres de la landgrave au duc Ferdinand de Brunswick. La septième section contient les lettres de Caroline à sa mère. Il y a un grand intérêt à lire les observations de la landgrave pendant leur séjour en Russie (en 1773), à l'occasion du mariage de sa fille Mimi avec le grand-duc Paul. Cette section termine le premier volume; dans le prochain *courrier*, nous rendrons compte du second.

— La grande *Histoire de l'impératrice Marie-Thérèse*[1], dont le directeur des archives de Vienne, M. Alfred d'Arneth, a commencé la

[1] *Maria Theresia's letzte Regierungszeit, 1763-1780*, von Alfred Ritter von Arneth. Band I. Wien, W. Braumüller, 1876, in-8° de 583 p.

Digitized by Google

publication en 1863, approche de sa fin. Le tome dernièrement publié raconte, en quatorze chapitres, les événements des dix années qui suivent la paix d'Hubertsbourg (1763). Les sources, qui se composent en grande partie d'actes et de lettres inédites, tirées surtout des archives autrichiennes, sont indiquées en note à la fin. Ces dix années ne sont pas riches en grands événements politiques ; ce sont les affaires de famille qui dominent. C'est alors que Marie-Thérèse perd son mari bien-aimé, l'empereur François, sa fille Josepha et deux belles-filles. La plupart de ses enfants se marient; deux fils et trois filles se séparent de leur mère; les dernières se rendent dans des pays si éloignés qu'elles ne la revirent jamais. Mais la distance n'empêche pas la pensée et le cœur de Marie-Thérèse d'être toujours auprès d'elles. Il est vraiment touchant de voir les soins maternels de la grande impératrice. Marie-Thérèse n'est pas seulement grande comme régente, elle l'est aussi comme mère chrétienne. Là où elle ne trouve pas un refus, comme chez l'archiduchesse Amélie, elle aide et conseille ses enfants comme l'amie la plus fidèle et la plus sûre. Dans le livre de M. d'Arneth, nous trouvons surtout des détails intéressants sur la pieuse Isabelle de Parme, l'épouse du prince héréditaire Joseph, sur Caroline de Naples, et enfin sur Marie-Antoinette. Tout ce que l'auteur dit de la dernière est basé sur la correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau, publiée récemment à Paris[1]. Les instructions sur l'éducation de la future reine de France sont tout à fait nouvelles. Nous avons aussi à mentionner le projet formé par les filles de Louis XV de le marier avec l'archiduchesse Élisabeth. L'ambassadeur Mercy écrit à ce sujet, le 29 décembre 1768 : « Enfin, mardi vingt de ce mois, Mme de Durfort me déclara que, peu de jours auparavant, Mesdames s'estoient formellement expliquées vis-à-vis du Roy et avaient réuni leurs instances les plus pressantes pour que ce monarque leur donnât une reine, et que son choix tombât sur l'archiduchesse; qu'au premier abord les réponses du Roy avoient été incertaines et mêlées d'un peu d'embarras, mais que s'étant ensuite livré à un langage plus affectueux, il leur avoit dit qu'à son âge et vu l'ensemble de sa position, des secondes noces n'étoient pas sans inconvénients, que cependant il avouoit d'y avoir songé, et que d'après le vif désir que lui marquoient Mesdames à cet égard, il pourroit s'y déterminer. Que depuis cet instant, Mesdames avoient réitéré chaque jour leurs prières et représentations avec tant de succès, que le Roy leur avoit dit positivement qu'il demanderoit l'archiduchesse en mariage, pourvu que sa figure se trouvât telle qu'elle ne lui déplût pas.» On sait que ce mariage ne se réalisa

[1] *Marie-Antoinette. Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, publiée par MM. d'Arneth et A. Geffroy. Paris, Didot, 3 vol. gr. in-8°.

Digitized by Google

pas. Il faut noter le jugement porté, en 1764, sur la cour de Vienne, par le prince Albert de Saxe. Il croit que cette cour se trouvait alors dans sa plus grande splendeur, et que cette époque était une des plus belles de la monarchie autrichienne. Le prince de Saxe fait surtout l'éloge des grandes qualités de Marie-Thérèse et du brillant état de son empire. D'après les recherches de M. d'Arneth sur le séjour de l'empereur Joseph à Rome, en 1769, le futur persécuteur de l'Église était alors très-pieux, et sa mère très-satisfaite de sa dévotion.

— Les historiens prussiens sont actuellement occupés d'une question fort importante pour l'histoire des guerres de la délivrance (*Befreiungskriege*). La critique rigoureuse que M. Lehmann a fait subir aux *Mémoires de Knesebeck et de Schoen* [1] a causé de vives protestations. Quant aux *Mémoires* de Knesebeck, M. Lehmann a répondu aux attaques dans la *Revue historique* de Sybel. Il y a déjà été question de ce sujet dans la *Revue des questions historiques*. Les *Mémoires* de Schoen [2] ont été défendus par un livre anonyme [3], qui ne se distingue ni par sa profonde critique, ni par l'impartialité historique. M. Max Lehmann répond à cette attaque dans un livre qu'il a intitulé *Stein, Schranhorst et Schoen* [4]. L'auteur fait ici une critique très-approfondie des *Mémoires* de Schoen et montre leur invraisemblance. Cette critique est très-importante, spécialement parce que presque tous les historiens de ce temps, surtout Droysen et Pertz, sont influencés par Schoen. — Stein et Schoen étaient ennemis, et le dernier a calomnié le premier. M. Lehmann a le mérite d'avoir défendu le grand baron de Stein, le fondateur des *Monumenta Germaniæ*, contre les injustes et fausses affirmations de Schoen. Dans la première partie, il étudie les relations de Stein avec Schoen; dans la seconde, celles du célèbre Scharnhorst, fondateur de l'armée prussienne, avec Schoen. Dans une troisième partie, il résume le résultat de ses recherches : ce résultat est l'invraisemblance des *Mémoires* de Schoen.

— Quant aux *Mémoires* de Knesebeck, un autre historien prussien, M. Max Duncker, auteur d'une *Histoire de l'antiquité*, qui a eu déjà quatre éditions, est en général d'accord avec M. Lehmann. Le travail critique de M. Duncker sur la mission du colonel Knesebeck à Saint-Péters-

[1] *Knesebeck und Schoen. Beitræge zur Geschichte der Freiheilskriege*, von Alex. Lehmann. Leipzig, Hirzel, 1876.

[2] *Aus den Papieren des Ministers Theodor von Schoen.* I. Halle, II-IV. Berlin, 1875-1876.

[3] *Zu Schutz und Trutz am Grabe Schoens. Bilder aus der Zeit der Schmach und Erhebung Preussens*, von einem Ostpreussen. Berlin, F. Duncker, 1876, in-8° de VIII-741 p.

[4] *Stein, Scharnhorst und Schoen. Eine Schutzschrift*, von Max Lehmann. Leipzig, Hirzel, 1877, in-8° de IV-100 p.

Digitized by Google

bourg est réimprimé dans les *Traités sur l'histoire prussienne* [1], du même auteur. Il faut dire un mot de ce livre. Il contient six traités, dont cinq ont déjà paru dans la *Revue de l'histoire prussienne*. Dans le premier, l'auteur étudie une brochure écrite par Frédéric II lorsqu'il n'était que prince héréditaire. Cette brochure, inconnue jusqu'en 1788, est intitulée *Considérations sur l'état présent du corps politique de l'Europe*. Elle a pour but de séparer l'Angleterre et la Hollande, puissances maritimes, de l'Autriche et de la France. M. Duncker prouve qu'elle a été écrite en 1738, et non en 1736, comme les éditeurs des œuvres posthumes de Frédéric II l'ont cru. L'auteur a inséré dans son travail quelques lettres jusqu'à présent inédites, du prince héréditaire Frédéric au général Grumbkow. Le second article de M. Duncker est consacré à la bataille de Collin (1737). Il recherche les causes de la défaite des Prussiens, et veut enlever toute responsabilité à Frédéric II. M. Duncker montre encore davantage son zèle prussien dans le troisième article, sur l'occupation de la Prusse occidentale. La thèse de M. Duncker est que Marie-Thérèse serait coupable du partage de la Pologne, et qu'on ne saurait en rendre Frédéric II responsable. Nous ne pouvons ici démontrer la fausseté de cette assertion : nous renvoyons nos lecteurs aux excellents écrits de J. Janssen et O. Klopp sur ce sujet. Nul doute : l'Autriche n'est pas coupable du partage de la Pologne ; les propres paroles de Frédéric [2] le prouvent. M. Duncker nous affirme que Frédéric n'avait pas aspiré au partage de la Pologne, mais qu'il avait obtenu la Prusse occidentale par sa « politique pacifique. » Cette assertion est si absurde, que nous n'avons pas besoin de la réfuter. La dissertation suivante, sur la Prusse pendant l'occupation française, est de même inspirée par l'esprit prussien. Elle est très-étendue [3] et très-importante; pour la première fois, les archives secrètes de Berlin, notamment la correspondance entre le roi de Prusse et Hardenberg, ont été consultées. Cependant beaucoup d'affirmations ne sont pas basées sur les actes; l'auteur laisse percer le bout d'oreille du Prussien, surtout quand il parle du roi Frédéric-Guillaume III. L'avant-dernier article établit qu'en 1806 et 1807 la Prusse a payé 1,020,299,494 francs en frais de guerre. Le dernier article est, comme nous l'avons déjà dit, consacré à la mission du colonel Knesebeck à Saint-Petersbourg.

— Comme le livre de M. Duncker, celui que M. J.-G. Droysen vient de publier [4], contient une collection de dissertations sur l'histoire de Prusse

[1] *Aus der Zeit Friedrichs des Grossen und Friedrich Wilhelms III.* Abhandlungen zur preussischen Geschichte, von Max Duncker. Leipzig, Duncker und Humblot, 1876, in-8° de 579 p.

[2] *Œuvres*, t. XXVI, p. 356. Lettre du 9 avril 1772.

[3] Pages 265-503.

[4] *Abhandlungen*, von J. Gust. Droysen. *Zur neueren Geschichte*. Leipzig, Veit, 1876, gr. in-8° de 445 p.

Digitized by Google

déjà publiées ailleurs; il est écrit dans le même esprit. Voici la liste des dissertations réunies dans ce volume : 1° *La politique prussienne de 1830 à 1832*, d'après des documents des Archives de Berlin; 2° *La Prusse et le système des grandes puissances.* Cette notice, imprimée en 1849 à Berlin, respire plus encore que la première la haine contre l'Autriche et les rodomontades prussiennes ; 3° *La partie allemande en Allemagne.* A cette dissertation est réunie une critique de l'*Histoire allemande* de Haeusser. L'objet de la controverse entre MM. Haeusser et Droysen est le caractère de la ligue des princes en 1786. Quoique M. Droysen ait consulté les archives de Weimar et de Berlin, ses conclusions sont fausses: ce qu'il appelle la partie allemande n'est que la partie prussienne, qui a détruit l'ancien Empire; 4° *Étude historique sur la doctrine des congrès.* L'auteur étudie le projet écrit par Castel de Saint-Pierre, et donne ensuite un résumé des congrès et des projets de pacification de 1713 à 1740. Il faut remarquer ici le projet du cardinal Alberoni de détruire l'Empire turc. 5° *Le traité d'alliance offensive de Nymphenbourg en* 1741. M. Droysen prouve que ce traité *entre l'Électeur de Bavière et la France* est complétement faux et supposé. Au contraire M. Ranke en défend l'authenticité. Nous avouons que nous sommes ici d'accord avec M. Droysen: dans cette controverse M. Ranke nous semble s'être trompé. 6° *La politique de Frédéric II au commencement de la guerre de* 1740. Ici encore M. Droysen combat M. Ranke, qui prétend que Frédéric II, à la mort de l'empereur, avait des intentions pacifiques, et que c'est depuis seulement qu'il conçut le dessin de conquérir la Silésie. 7° *L'alliance de Vienne conclue à Vienne en* 1719. Les deux dernières dissertations sont consacrées à l'histoire du XVII^e siècle : l'une est une critique sévère de Puffendorf, historien officiel de Frédéric-Guillaume I, l'autre prouve l'authenticité de l'exposé de Stralendorff.

— Citons, à côté de ces auteurs prussiens, le livre de M. Ottokar Lorenz, professeur d'histoire à Vienne, qui a également publié une collection de dissertations [1] distribuées en trois livres. Le premier a pour titre *L'État et l'Église.* En voici le contenu : *L'empereur Frédéric II et l'Église romaine; Le chancelier de l'empire et la chancellerie; L'élection du pape et l'empereur; La Liberté de l'Église et les élections des évêques; Les jésuites et les écoles publiques en Autriche; La discipline ecclésiastique au moyen âge.* Tous ces travaux sont plus ou moins entachés de partialité contre l'Église catholique; le ton est indigne d'un historien sévère. Le livre suivant contient des dissertations sur l'histoire moderne, sur les historiens anglais et allemands, sur Henri VIII et Anne Boleyn, Charles II dans l'exil, Joseph II et la révo-

[1] *Drei Bucher Geschichte und Politik*, von Dr Ottokar Lorenz. Berlin, Grieben, 1876, gr. in-8° de VIII-630 p. (Band 4 der *Bibliothek für Wissenschaft und Literatur*).

Digitized by Google

lution belge, Lord Palmerston, la Constitution anglaise, Louis Ier, roi de Bavière. Le dernier livre renferme des travaux critiques sur l'histoire du XIIIe et du XIVe siècle, sur Ottokar de Bohême et l'archevêché de Salzbourg, l'élection du roi Adolphe de Nassau, les priviléges octroyés à la ville de Vienne par le roi Rodolphe Ier, Léopold III et les Suisses, les chants de bataille de Sempach, les traditions autrichiennes du XIIe au XIVe siècle. L'auteur traite, dans ce dernier mémoire, qui paraît ici pour la première fois, de deux sources publiées dans les *Scriptores* de Pez : *Breve chronicon veterum Austriæ marchionum et ducum* et *Historia fundationis monasterii Mellicensis*. M. Lorenz voit dans le *Breve chronicon* une source très-importante pour la légende autrichienne et attaque vivement M. Meiller. Nous aurions souhaité que M. O. Lorenz eût traité le vénérable éditeur des *Regesta* de Babenberg et des archevêques de Salzbourg avec plus de convenance et de respect.

— J'ai encore à annoncer une nouvelle *Histoire de France, de 1830 à 1871*, par Charles Hillebrand[1]. Cette histoire fait partie de la grande collection d'*Histoire des États européens*, publiée par H.-A.-L. Heeren, F.-A. Ukert et Guillaume de Giesebrecht[2] ; elle ne contiendra, d'après les indications de l'auteur, ni anecdotes curieuses ni considérations générales. On y trouvera simplement l'origine et le développement des faits. Tout raisonnement en est à peu près banni. Au point de vue catholique, il y a beaucoup à reprendre : ainsi quand on nous parle des « sentiments fanatiques » des évêques français au commencement du règne de Louis-Philippe; voir encore le portrait du cardinal Bernetti. Il n'est pas moins regrettable que l'auteur répète des fables souvent réfutées, comme celle qu'il rapporte en parlant de Dom Miguel. Quant aux sources, on ne peut que louer la diligence et l'exactitude de l'auteur, qui a exploité les archives d'État à Berlin et à Turin. Le présent volume contient l'histoire des sept premières années de Louis-Philippe. Il est divisé en dix chapitres : I. L'organisation du nouveau régime ; II. La révolution devient gênante ; III. La révolution devient contagieuse ; IV. Le régime français se procure l'estime en Europe; V. Le régime français rompt avec la révolution ; VI. Le régime entre deux feux ; VII. La révolution domptée; VIII. La politiqne extérieure de la doctrine et du roi; IX. Le roi devient maître ; X. La conquête de l'Algérie.

LOUIS PASTOR.

[1] *Geschichte Frankreichs von der Thronbesteigung Louis Philipps bis zum Fall Napoleons III*, von Karl HILLEBRAND. I Band : *Die Sturm und Drangperiode des IuliKœnigthums* (1830-1837). Gotha, Perthes, 1877, in-8° de XV-737 p.

[2] *Geschichte der europaeischen Staaten*. Herausgegeben von H.-A.-L. HEEREN, F.-A. UKERT. u. W. von GIESEBRECHT. Gotha, Perthes.

Digitized by Google

# COURRIER ANGLAIS

Les études orientales sont pour ainsi dire entrées, en Angleterre, dans le domaine public ; à côté des travaux de M. Sayce, de M. Le Page Renouf, de Sir H. Rawlinson, il ne serait pas difficile de dresser une liste très-intéressante de livres soigneusement faits et rédigés dans le but d'éclaircir l'étude de la parole de Dieu par les données que nous présentent les textes égyptiens et les monuments de l'Assyrie et de la Perse. Citons, par exemple, l'élégant volume tout récemment édité par le docteur Rule[1] ; résumé sans prétention aucune, n'ayant pour objet que la vulgarisation de recherches scientifiques, et remplissant à merveille ce simple mais utile programme. Le plan adopté par l'auteur est excessivement clair ; il consiste à détacher des récits de l'Ancien Testament quelques épisodes particulièrement remarquables, et à relever d'après les découvertes de l'égyptologie ou de l'assyriologie les témoignages des historiens et des annalistes profanes. Les travaux de feu George Smith sont cités, expliqués et commentés en détail ; mais M. Rule est parfaitement au courant des résultats de la science française, et il a étudié avec soin les ouvrages de MM. de Saulcy, Clermont-Ganneau, etc. Son volume est imprimé avec élégance et illustré de plusieurs gravures sur bois ; deux listes synchroniques, ajoutées en forme d'appendice, montrent de la manière la plus décisive les rapports qui existent entre la chronologie de la Bible et celle des textes cunéiformes.

— M. le docteur Léonhard Schmitz, quoique Allemand de naissance, est devenu Anglais par un long séjour soit à Édimbourg, soit à Londres, et c'est dans l'idiome de son pays d'adoption qu'il a publié ses meilleurs ouvrages. J'ai à signaler aujourd'hui une *Histoire de la littérature latine*[2], récemment éditée par lui, et qui peut passer pour un des résumés les plus complets sur ce sujet. Les principales époques y sont esquissées à grands traits, et des notices nécessairement sobres, mais

[1] *Oriental Records. Monumental. Confirmatory of the old testament Scriptures.* By W. Harris Rule, DD. London, Bagster, 1877, in-8 de IV-247 p.

[2] *History of Latin Litterature.* From B. C. 753 to A. D. 640. By Leonhard Schmitz. London, Collins, 1877, in-8 de 260 p.

Digitized by Google

très-suffisantes, font connaître, aux élèves les auteurs hors ligne et les ouvrages qui ont résisté aux épreuves du temps.

— M. Adolphe Trollope connaît à fond l'Italie, et l'ouvrage qu'il vient de faire paraître est un des résultats les plus heureux et les plus utiles de ses études favorites. L'histoire du sacré collége,[1] de son origine et de son développement est le sujet principal du livre; l'élection du pape y est décrite avec soin, et le mode d'action des conclaves ne saurait être mieux apprécié. A chaque instant, des questions accessoires surgissent, qui ajoutent à l'intérêt du livre, et qui témoignent des qualités solides de M. Trollope comme historien. Si on peut lui adresser un reproche, c'est celui de ne pas toujours classer ses matériaux avec assez de méthode; il aurait dû aussi expliquer certaines allusions qui pour des lecteurs anglais sont passablement obscures.

— M. Froude est toujours aussi admirable comme écrivain que détestable comme historien. Qu'on lise son essai sur l'abbaye de Saint-Alban[2]; est-il possible de dire sur les établissements monastiques et sur le clergé régulier plus de sottises en moins de mots? C'est le puritanisme poussé jusqu'à la démence, et si outré, qu'il n'inspire que le dégoût. On appelle mon attention sur un article de la *Saturday-Review*, du 8 septembre, où l'ignorance de M. Froude est relevée avec surabondance de preuves.

— La biographie de Servet n'avait pas jusqu'ici été traitée avec l'attention qu'elle mérite[3], et il était vraiment difficile de trouver des renseignements authentiques qui pussent servir de jalons pour un écrivain consciencieux. Nous en sommes encore là malheureusement aujourd'hui, et tout ce que l'on sait du libre penseur se réduit à des hypothèses. M. le docteur Willis a du moins tiré un très-bon parti des rares indications qu'il a trouvées, et il a composé un ouvrage très-curieux et fort impartial, quoi qu'en puissent dire les admirateurs de Calvin. La proposition qu'il démontre est que la mort de Servet fut le résultat, non pas de l'*odium theologicum*, mais d'une haine personnelle qui prit pour prétexte les doctrines hétérodoxes de l'auteur du *de Trinitatis erroribus*. Il est bien certain que Servet poussait le rationalisme, ou, si l'on veut, le socinianisme, jusqu'à ses dernières conséquences; il est également prouvé que si Calvin s'y était prêté, la sentence de mort n'aurait pas été prononcée contre le malheureux. Mais l'occasion s'offrait naturellement de se débarrasser d'un ennemi, et la tentation était trop forte.

[1] *The Papal Conclaves : as they were, and as they are.* By T. Adolphus Trollope. London, Chapman and Hall, 1877, in-8 de 280 p.

[2] *Short Studies on Great Subjects.* By James Anthony Froude, M. A. Third Series. London, 1877, in-8 de 300 p.

[3] *Servetus and Calvin : a Study of an important Epoch in the Early History of the Reformation.* By R. Willis, M. D. London, H.S. King and Co, in-8 de 550 p.

Digitized by Google

— La Tour de Londres, monument historique aussi important que la Bastille de Paris, était autrefois desservie, au point de vue religieux, par une chapelle nommée Saint-Pierre *ad vincula* [1]. Quand on pense à la longue liste de personnages politiques emprisonnés dans la Tour et qui y furent ensuite décapités, on comprendra facilement que les registres mortuaires de Saint-Pierre *ad vincula* soient de la plus haute valeur comme pièces justificatives. M. Bell y a trouvé les éléments de trente-quatre biographies très-bien écrites et pleines de détails curieux. Sir Thomas More, Anne Bulleyn, Thomas Cromwell, comte d'Essex, Catherine Howard, Édouard Seymour, duc de Somerset, Jean Dudley, duc de Northumberland, lord Guilford Dudley, lady Jane Grey, Thomas Howard, duc de Norfolk, le comte d'Essex, Jacques, duc de Monmouth, lord Balmerino, lord Lovat, lord Kilmarnock : tels sont les principaux personnages de cette tragique histoire ; on sait que les trois derniers, condamnés à mort pour la tentative royaliste de 1745, ont clos la liste des victimes exécutées pour méfaits politiques entre les murailles de la Tour de Londres. M. Bell donne, dans son appendice, une analyse du *bage de secretis* (c'est-à-dire *sac des pièces secrètes*) qui fut examiné en 1841, et qu'on trouva contenir les relations officielles de plusieurs procès politiques, documents que l'on croyait perdus et détruits. Parmi ces documents se trouvent les dossiers des procès d'Anne Bulleyn (1536), Catherine Howard (1541), le duc de Somerset (1551), lady Jane Grey (1553), Antoine Babington (1586), Arabella Stuart (1603), la conspiration des Poudres, etc., etc. M. Bell n'a pas pu imprimer ces papiers, qui auraient démesurément grossi son ouvrage, mais ils mériteraient les honneurs de la publication, et il est à souhaiter qu'un antiquaire zélé et compétent se charge de les faire paraître.

— La série de biographies éditée par miss Creighton s'est enrichie d'un travail sur sir Walter Ralegh [2]. Après les deux gros volumes et un peu indigestes, disons-le franchement, de M. Edwards, on aime à se reposer par la lecture du résumé fait par une personne de talent qui sait choisir ce qu'il y a de remarquable et néglige le reste. La vie de sir Walter Ralegh a tout l'intérêt du roman ; c'est un des épisodes les plus émouvants d'une époque où les incidents tragiques abondent. De même que l'assassinat juridique du jeune comte de Warwick fut exigé par la cour de Madrid comme la condition du mariage projeté entre le prince Arthur et Catherine d'Aragon, de même le roi d'Espagne ne voulut consentir au mariage du prince de Galles (plus tard Charles Ier) avec l'infante, que si Jacques Ier sacrifiait aux rancunes de

[1] *The Chapel of St. Peter ad Vincula in the Tower of London.* By Doyne C. Bell, F. S. A. London, Murray, 1877, in-8 de 324 p.

[2] *Life of Sir Walter Ralegh.* By Louise Creigton. London, Rivingtons, 1877, in-8 de 270 p. avec portr. et carte.

Digitized by Google

Madrid le brave sir Walter. Lorsque le bourreau eut accompli sa triste mission, une voix partie de la foule s'écria : « Il n'y a pas en Angleterre de tête qui vaille celle-là ! » Ce patriote indigné avait plus que raison.

— Puisque j'en suis au XVIe siècle et aux illustrations de l'époque d'Élisabeth [1], je dirai quelque chose d'une autre célébrité de ces temps-là, savoir sir Ralph Sadleir, secrétaire d'État et conseiller privé de LL. MM. Henri VIII, Edouard VI et Élisabeth. On sait peut-être que sir Walter Scott avait édité en 1809 les papiers d'État de ce diplomate, en y ajoutant une notice biographique faite comme savait les écrire l'auteur futur de *Waverley ;* mais, depuis soixante-dix ans, les archives du Royaume-Uni, les bibliothèques publiques et les collections particulières ont révélé bien des détails que sir Walter Scott ne pouvait pas connaître, et une nouvelle biographie de Sadleir méritait d'être publiée. M. le major Stoney, descendant du baronnet, a fait bon usage des matériaux imprimés; a-t-il fureté dans ce qui est encore inédit ? c'est ce qu'il serait difficile de préciser. Je ne veux pas à mon tour écrire la vie de sir Ralph Sadleir, mais comme renseignements sommaires pour ceux de mes lecteurs qui n'en ont jamais entendu parler, je dirai qu'il appartenait à l'école diplomatique des Burleigh et des Hatton ; foncièrement anglais et se plaçant vis-à-vis de la cour de Rome au point de vue d'Élisabeth. Le major Stoney a choisi pour ses guides MM. Froude et Burton, et il cite d'après eux très-souvent, au lieu de remonter aux sources. Ce n'est pas là une garantie solide, on en conviendra.

— Prynne n'est pas un personnage bien connu, excepté de ceux qui ont étudié l'histoire du règne de Charles Ier [2]; mais il joua un rôle important parmi les Puritains, et il fut mis deux fois au pilori à cause de ses libelles. Il lui était indifférent que le représentant de l'autorité portât le nom de roi ou de protecteur ; il en voulait au gouvernement comme gouvernement ; il avait la manie de l'opposition et la rage du libelle ; il publia sous le titre d'*Histriomastix* un énorme in-quarto contre le théâtre, et transforma la table des matières de cet indigeste bouquin en un pamphlet violent contre la reine Henriette-Marie. La *Camden Society* vient de faire paraître une suite de documents relatifs aux poursuites judiciaires dont Prynne fut l'objet en 1634 et en 1637, avec une introduction ou plutôt un fragment biographique par feu

[1] *A Memoir of the Life and Times of the Right Hon. Sir Ralph Sadleir, Knight Bannerel; Privy Councillor to their Majesties Henry the Eight, Edward the Sixth, and Queen Elizabeth for Forty Years; Principal Secretary of State*, etc. Compiled from State Papers by his Descendant, Major F. Sadleir Stoney. London, R. A. Longmans and Co, 1877, in-8 de 434 p.

[2] *Documents relating to the Proceedings against William Prynne in 1634 and 1637*. With a Biographical Fragment by the late John Bruce. Edited by S. R. Gardiner. London, Camden Society, 1877, pet. in-4 de 210 p.

Digitized by Google

M. Bruce. Ce fragment est tout ce qui reste d'un travail qui devait être très-étendu et qui aurait sans doute été traité de main de maître. *Dis aliter visum.*

— La célébration du trois-centième anniversaire de la naissance de Caxton [1] a stimulé le zèle des bibliophiles, et produit une quantité considérable de notices, monographies, *fac-simile*, catalogues, etc. Donnons une mention spéciale au bel in-octavo de M. Blades, imprimeur distingué lui-même, et qui avait déjà publié il y a une quinzaine d'années un ouvrage très-étendu sur le père de la typographie anglaise. Le volume dont je parle ici est un abrégé, mais, comme beaucoup d'abrégés, il me semble préférable à l'original, parce qu'il est concis, tout en étant complet.

— La nouvelle livraison des *Calendars* n'a qu'un défaut, c'est le titre [2] ; en ouvrant ce gros volume, on s'attend à ne trouver que la liste raisonnée et l'analyse de documents relatifs aux transactions qui eurent lieu entre l'Espagne et l'Angleterre de 1527 à 1529. Don Pascual de Gayangos a fait plus : la France, l'Italie, l'Allemagne apportent leur contingent à cet intéressant volume, et parmi les lettres dépouillées ici on en remarquera une adressée par la cour de Madrid au roi de Hongrie. Si les archives de Simancas sont explorées de fond en comble avec le même zèle, la même persévérance, l'étude des *Calendars* de don Pascual de Gayargos dispensera, à coup sûr, d'un voyage à la bibliothèque où elles sont conservées. J'ai parlé dans un de mes précédents courriers du volume de M. Brewer sur le divorce du roi Henri III et du rôle qu'y joua le cardinal Wolsey. Le présent catalogue nous ramène au même sujet, mais il ne faudrait pas croire qu'il fasse double emploi avec le travail du savant espagnol ; en effet, le point de vue est différent, et d'ailleurs un ambassadeur écrivant d'Angleterre au souverain qu'il représentait à Londres, pouvait entrer dans des détails que nul sujet du *défenseur de la foi* n'eût osé confier au papier sous peine de mort ou, tout au moins, d'une prison perpétuelle.

— Lord Dunraven avait commencé il y a quelque temps un ouvrage très-important et très-soigné sur l'architecture irlandaise [3] ; le second

[1] *The Biography and Typography of William Caxton, England's First Printer.* By William Blades. London, Trubner, in-8 de v-383 p.

[2] *Calendar of Letters, Despatches, and State Papers relating to the Negotiations between England and Spain, preserved in the Archives at Simancas and Elsewhere.* Vol. III. Part II. *Henry and Eighth*, 1527-9. Edited by Pascual de Gayangos. Published by the Authority of the Lords Commissioners of the Lords Commissioners of Her Majesty's Treasury, under the Direction of the Master of the Rolls. London, Longmans and Co, 1877, in-8 de 1152 p.

[3] *Notes on Irish Architecture.* By Edwin, Third Earl of Dunraven. Edited by Margaret Stokes. Vol. II, London, Bell and Son, in-8 de 280 p.

Digitized by Google

et dernier volume vient de paraître, illustré de nombreuses photographies et accompagné d'une dissertation approfondie et fort savante. Nos lecteurs n'en sont pas à apprendre que l'histoire politique d'une nation est souvent expliquée par les progrès de son architecture, et nous recommandons pour ce motif ce travail du noble lord; il complète sous beaucoup de rapports le grand *Dictionnaire* de M. Viollet-le-Duc, et on étudiera avec plaisir, pour ne citer qu'un seul point, ce qui nous est dit de ces fameuses *tours rondes* à propos desquelles les antiquaires ont émis des théories si bizarres. N'a-t-on pas été jusqu'à les faire remonter aux temps du paganisme, et à y voir des monuments du culte phallique? Miss Stokes, l'*éditrice* du volume en question, les regarde simplement comme des lieux de sûreté destinés à défendre contre les attaques des Danois les ministres des cultes et les trésors des églises. Il n'en est fait mention par les écrivains Irlandais qu'à partir du xe siècle.

— Les administrateurs de la *Clarendon Press* ont rendu au public un service réel en imprimant un choix des dépêches, traités et autres papiers officiels de lord Wellesley pendant son administration des Indes de 1784 à 1806 [1]. Ce volume est destiné aux candidats qui se préparent pour ce que l'on appelle le service civil, mais on peut le recommander également, ainsi que le dit la préface, aux historiens, aux diplomates, aux hommes d'État, aux militaires, enfin à tous ceux qui aiment la littérature anglaise. M. Owein a eu soin de distribuer ses matériaux sous différents chefs, ainsi : Défense de l'empire des Indes, — Finances et commerce, — Éducation, — Affaires maritimes, etc., et il fait précéder chaque section d'un résumé succinct des matières qui y sont traitées.

— L'histoire de France de M. Kitchin est terminée [2], et il ne faut pas l'oublier dans ce compte rendu. Le défaut capital du livre, c'est qu'il ne nous donne absolument que la politique, la description des batailles, l'analyse des traités de paix et autres événements diplomatiques, les portraits des rois, des généraux, des grands hommes d'État. On composait de ces sortes de manuels il y a vingt-cinq ou trente ans; aujourd'hui nous tenons à savoir comment le développement de la philosophie et de la littérature a agi sur l'histoire politique, nous voulons qu'on nous explique pourquoi 1789 provient de l'*Encyclopédie*, de Voltaire et de Rousseau, et nous demandons à un auteur qu'il nous fasse connaître l'organisation et le mécanisme des Parlements. Com-

[1] *A Selection from the Despatches, Treaties, and other Papers of the Marquis of Wellesley, during his governement of India.* With an app., a map of India und eight plans. Oxford, Clarendon Press, in-8 de 910 p.

[2] *A History of France.* By G. W. Kitchin, M. A. Vols. II and III. Oxford, Clarendon Press. 2 vol. in-8°, ensemble de 800 p.



Digitized by Google

prend-on que M. Kitchin ne cite pas même Machault et Maupeou? Exact dans ce qu'il nous met sous les yeux, clair et animé comme écrivain, il prête le flanc à la critique par ses lacunes et par ses oublis.

— M. Morley, je l'avoue de bon cœur, a eu l'intention d'écrire la biographie de Robespierre et celle de Turgot avec la plus stricte impartialité[1]; quant à y avoir réussi, c'est une autre affaire. Voici une proposition dont la majeure est assez curieuse. « Si l'équité sociale n'est pas une chimère, Marie-Antoinette doit être regardée comme la protagoniste de la cause la plus barbare et la plus exécrable. » Ainsi que le fait remarquer un de mes confrères, que diraient les républicains d'un auteur royaliste s'exprimant ainsi : « Le régime de la Terreur et les massacres de septembre sont l'ouvrage des champions de la liberté, donc le régime et l'idée même de liberté doivent être repoussés comme détestables. » L'article de Robespierre ne vaut rien, celui de Turgot n'est guère meilleur; c'est un réquisitoire contre l'ancien régime.

— Le sixième rapport de la Commission des manuscrits historiques doit former deux parties, dont la première seule a vu le jour[2]. D'après ce rapport, cinquante archives ou collections ont été examinées pendant le courant de l'année 1876-77, faisant un total de plus de 470 depuis que la commission fut créée. Parmi les pièces classées, numérotées et cataloguées, il faut citer en premier lieu les manuscrits de la Chambre des Lords; ils ont été analysés jusqu'à l'année 1646, et comprennent les papiers saisis après la bataille de Naseby dans le cabinet du Roi. La bibliothèque du marquis d'Exeter renferme, entre autres choses curieuses, un exemplaire de la Chronique de l'archevêque Turpin; les historiens de la reine Élisabeth et de Marie Stuart trouveront amplement à glaner parmi les archives de M. Frank et celles du duc d'Argyll; mais pour ce qui concerne la malheureuse reine d'Écosse, je recommanderai surtout à mon ami M. Wiesener la bibliothèque du comte de Moray, qui est d'une richesse tout à fait exceptionnelle. Bref le rapport est à lire attentivement d'un bout à l'autre.

— L'auteur anonyme d'une *Vie de Bossuet*, dont j'ai parlé lors de sa publication, vient de faire paraître un volume semblable dont Fénelon est le héros[3]. Il ne faut chercher ici, comme dans l'ouvrage sur l'évêque de Meaux, ni incidents nouveaux, ni critique; tout est sur le ton de l'éloge; c'est un livre d'édification plutôt qu'une monographie

[1] *Critical Miscellanies*. Second Series. By John Morley. London, Chapman and Hall, in-8° de 404 p.

[2] *The Sixth report of the royal Commission on historical manuscripts*. Part. I. London, Spottswoode, in-fol. de 780 p.

[3] *Fenelon, Archbishop of Cambrai : a Biographical Sketch*. By the Author of the « Life of Bossuet. » London, Rivingtons, 1877, in-8 de 240 p.

Digitized by Google

historique; l'esprit qui a présidé à la composition est excellent, mais on aurait aimé à voir certaines parties traitées plus à fond, par exemple les relations de Fénelon avec Bossuet, l'affaire de Télémaque, etc.

— Les deux campagnes que M. Hoffman décrit ici[1], sont celles de la guerre des États-Unis, et celle qui se termine par le siége de Paris et la Commune. Secrétaire de la légation des États-Unis près du gouvernement de la Défense nationale, M. Hoffman se trouva mêlé aux aventures les plus extraordinaires, et en rapport avec des personnages de toute espèce. Il eut à fréquenter la cour de Napoléon III, les salons de l'Hôtel de ville, les bureaux de la préfecture de la police sous la Commune; il y avait dans ces milieux divers matière à observation, et M. Hoffman en a profité avec une franchise dont ni M. Jules Simon, ni M. Jules Favre, ni même le prince de Bismarck ne lui sauront beaucoup de gré. Ce livre amusant me rappelle les *Souvenirs d'un diplomate* qui ont illustré M. Henry d'Ideville; il est plein d'anecdotes, mais a aussi une valeur réelle comme renseignements.

— La nécrologie du mois qui vient de s'écouler contient un nom distingué à plus d'un titre, je veux parler de celui de M. Longman, mort le 13 août, à l'âge de soixante-quatre ans. On a la généalogie des Estienne et des Didot; on aura en Angleterre le *Stemma* des Longman, l'honneur et la gloire de la librairie de nos voisins d'outre-Manche. M. William Longman n'était pas seulement un éditeur intelligent, il aspirait aussi à la distinction de figurer sur la liste des gens de lettres. Sans compter de nombreux articles de *Magazines* et de Revues qui ne sont pas de notre ressort, il a écrit des conférences populaires sur l'histoire de son pays, et une monographie très-intéressante et très-bien faite du règne d'Édouard III. M. Longman laisse, dit-on, un certain nombre de travaux manuscrits, qui seront publiés, il faut l'espérer.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Camp, Court, and Siege : a Narrative of Personal Adventure and Observation during Two Wars*, 1861-1865, 1870-1871. By Wickham HOFFMAN London, Simpson, Low and Co, 1877, in-8 de 276 p.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

SOMMAIRE : Académie française. Prix et concours. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Prix et concours. Lectures et communications. La politique de Charles le Chauve. Le pape Nicolas 1er. Une inscription thébaine. Les Ligures. Les œuvres historiques de Bernard Gui. Don de M. le duc de la Trémoille à la Bibliothèque nationale. — Quelques autres acquisitions du département des manuscrits. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures et communications. — Le dessein de Henri IV. Le connétable de Luynes. — Société de l'histoire de France. Publications projetées. — Société bibliographique. Petits mémoires sur l'histoire de France. — École des chartes. Examens de fin d'année. — Travaux des membres de l'École de Rome. — Nécrologie : M. THIERS.

L'Académie française a tenu, le jeudi 2 août, sa séance publique annuelle. Le rapport sur les concours de l'année 1876 a été lu par M. Camille Doucet. Les jugements de l'illustre compagnie sont excellents pour la plupart et lui font un très-grand honneur. Nous ne pouvons que nous féliciter de voir la haute estime témoignée par elle aux études historiques, et en particulier à celles qui ont pour objet les antiquités nationales. Nous avons annoncé le résultat du concours pour le prix Gobert. Parmi les autres récompenses, nous mentionnerons les suivantes. Sur la fondation Monthyon, l'Académie a décerné un prix de 2,500 francs à notre collaborateur M. Paul Allard, juge suppléant au tribunal civil de Rouen, pour son ouvrage intitulé : *Les Esclaves chrétiens* (1 vol. in-8°), et deux prix de 1,500 francs chacun à M. Charles Lenthéric, ingénieur des ponts et chaussées, pour son ouvrage intitulé : *Les Villes mortes du golfe de Lyon* (1 vol. in-12), et à notre collaborateur M. René Kerviler, également ingénieur des ponts et chaussées, pour ses deux ouvrages intitulés : *Le Chancelier Pierre Séguier* et *La Bretagne à l'Académie française*, et pour six biographies académiques (2 vol. et 6 broch. in-8°). Elle a décerné le prix Bordin, de 3.000 francs, à M. R. Chantelauze, pour son ouvrage intitulé : *Marie Stuart, son procès et son exécution* (1 vol. in-8°). Le prix Thiers a été décerné à M. Édouard Sayous, professeur d'histoire au lycée Charlemagne, pour son ouvrage intitulé : *Histoire générale des Hongrois* (2 vol. in-8°). L'Académie a décidé que le prix de la fondation Thérouanne, pour l'encouragement des travaux historiques, serait décerné, par portions égales de 1,000 francs, à

Digitized by Google

M. P. Foncin, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur le ministère de Turgot* (1 vol. gr. in-8°) ; à M. Charles d'Héricault, pour son ouvrage intitulé : *La révolution de Thermidor, Robespierre et le Comité de salut public en l'an II* (1 vol. in-8°). Nos lecteurs n'ont pas oublié que l'auteur de ce travail si intéressant en avait donné les prémices à la *Revue*. Un prix de 1,000 francs a encore été, sur la même fondation, accordé à M. Berthold Zeller, pour son ouvrage intitulé : *Henri IV et Marie de Médicis* (1 vol. in-8°) et à M. Ernest Lavisse, professeur agrégé d'histoire au lycée Henri IV, pour son ouvrage intitulé : *La Marche de Brandebourg sous la dynastie ascanienne* (1 vol. in-8). Le prix Archon-Desperouses, spécialement affecté à la philologie française, a été décerné, pour la première fois, cette année, à M. Adolphe Régnier, membre de l'Institut, comme directeur de la publication intitulée : *Les Grands Écrivains de la France* (50 vol. in-8° avec atlas). Parmi les ouvrages présentés pour ce prix, nous sommes heureux que l'Académie ait tenu à déclarer, par l'organe de son secrétaire perpétuel, qu'elle avait distingué la belle publication de MM. E. de Bouteiller et F. Bonnardot : *La Guerre de Metz en 1324*, dont nous avons naguère rendu compte à nos lecteurs.

Dans la séance du 27 juillet de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, la Commission des antiquités de la France a fait connaître le résultat du concours qu'elle avait mission de juger pour l'année 1877. La première médaille a été décernée à M. Germain Demay, pour son *Inventaire des sceaux de la Picardie et de l'Artois;* la deuxième à M. Brosselard, pour son étude historique et archéologique sur les *Tombeaux des émirs Béni-Zeiyan et de Boabdil, dernier roi de Grenade*, récemment découverts à Tlemcen ; la troisième à M. Peigné-Delacourt, pour son *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame-d'Ourscamp*, faisant suite au cartulaire de la même abbaye. Six mentions honorables ont été, en outre, accordées dans l'ordre suivant à MM. Chabaneau (*Grammaire limousine : phonétique*), Bion de Marlavagne (*Histoire de la cathédrale de Rodez*), Richard (*Les Colliberts*), Gaston Raynaud (*Le Dialecte picard dans le Ponthieu*), Brassart (*Histoire de la châtellenie de Douai*), L. Drapeyron (*Caractère de la lutte entre l'Aquitaine et l'Austrasie sous les Mérovingiens*). — Parmi les lectures et communications faites à l'Académie , nous mentionnerons les suivantes. Dans les séances des 8 et 22 juin, M. E. de Rozière a donné lecture d'un mémoire de M. Jules Finot, archiviste de la Haute-Saône, sur l'histoire de la Bourgogne cisjurane, depuis Lothaire II jusqu'à Louis l'Aveugle. Nous avons surtout remarqué deux points dans cet intéressant travail. En premier lieu, ce qui concerne la politique de Charles le Chauve, dont l'objet, selon M. Finot, était l'abolition du traité de Verdun, la revendication des vallées de la Meuse, du Rhin, de la Saône et du Rhône, et aussi de l'Helvétie, qui avaient fait partie de l'ancienne Gaule et de la

Digitized by Google

France mérovingienne et carolingienne. Nous ne sommes pas convaincu cependant que les efforts de Charles le Chauve eussent réellement pour but la constitution d'une France nettement et fortement délimitée. Nous sommes plutôt porté à croire que son rêve était de reconstituer, autant que possible, à son profit, l'unité rompue de l'empire de Charlemagne. On sait, en effet, qu'à la mort de l'empereur Louis II (875), il courut en Italie recevoir des mains du Pape la couronne impériale. Nous pensons, en outre, que, quel qu'ait été le but réel de sa politique, il eut le tort de ne point mesurer ses entreprises sur ses forces, chaque jour affaiblies par le démembrement du domaine et l'avénement graduel des principes féodaux. Il aurait mieux fait, à ce qu'il semble, dans l'intérêt de son peuple et de sa race, de concentrer son activité dans les limites tracées par le traité de Verdun, de défendre le territoire compris dans ces limites contre les invasions normandes, et d'y maintenir l'action du pouvoir central, en faisant à la royauté une place dès lors prépondérante dans l'organisation féodale. Ce plan repris en partie, mais trop tard, par les derniers Carolingiens, fut exécuté par la maison de Robert le Fort et de Hugues Capet. C'est ainsi que cette auguste dynastie, solidement enracinée dans le sol et maîtresse des forces vives de la nation, put réagir plus tard contre les conséquences territoriales du traité de Verdun. C'est par cette sage conduite qu'elle a fait peu à peu cette France dont le nom ne saurait se distinguer du sien. L'autre point, que nous avons remarqué dans le travail de M. Finot, a trait à une politique plus haute, celle des choses divines, et à la direction de l'Église au milieu des affaires humaines, par la main ferme et sûre de la Papauté. M. Finot retrace ainsi la figure et la conduite du grand pape Nicolas Ier [1] : « C'était un homme de mœurs austères, ayant conservé toutes les habitudes de simplicité monacale. En face du désordre général, il résolut d'asseoir les bases d'une puissance qui par son seul ascendant moral, fût un frein aux princes dans leurs excès et contînt dans l'obéissance les prélats. Il prit tout de suite son parti dans la querelle qui venait d'éclater à Constantinople entre l'empereur Michel III et le patriarche Ignace. Il combattit vigoureusement le concile assemblé pour déposer Ignace et introniser Photius. Il manqua, dit-on, d'esprit de conciliation ; mais il fut incontestablement droit, digne, sincère, et le schisme existant en germe depuis longtemps déjà, se consomma du moins sans porter atteinte à l'autorité morale des pontifes romains. La Papauté comprit qu'afin d'éviter un autre schisme en Occident, il ne fallait pas laisser les diocèses s'isoler de Rome, se grouper en conciles nationaux, en synodes provinciaux, sans la permission du Saint-Siége. C'est pourquoi les canons des conciles de Metz et d'Aix-la-Chapelle furent cassés.

[1] *Journal officiel* du 13 juin.

Digitized by Google

Il y avait ici bien autre chose en jeu que l'ambition et les intrigues de Charles le Chauve, et Nicolas Ier ne manqua pas à dégager l'intérêt supérieur de l'Église du plan politique du roi carolingien. Un prélat français, archevêque de Reims, Hincmar, combattit pour Charles ; il mit au service de ce prince une habileté consommée, une grande puissance d'érudition théologique. L'attitude énergique du Pape contint cette opposition. Nos documents français de cette époque, les opuscules d'Hincmar et les annales de Saint-Bertin doivent donc être, pour la vérité historique, consultés avec prudence et contrôlés page à page par la correspondance de Nicolas Ier avec les évêques et les princes. »

Dans la même séance et dans celle du 15 juin, M. Constantin Carapanos a lu un mémoire où il expose l'histoire de l'oracle de Dodone et où il s'attache à poursuivre la restitution du plus antique sanctuaire de la Grèce. L'auteur a développé à ce propos des vues nouvelles sur les origines de la mythologie grecque.—Dans la séance du 15 juin [1], M. Egger a fait une communication relative à une inscription découverte aux environs de Thèbes en Grèce. Cette inscription se rapporte à la célèbre bataille de Leuctres (371 ans av. J.-C.). L'éminent académicien en a donné une élégante traduction en ces trois distiques latins :

Lancea quum Spartæ regnaret, numine sortis
Xenocrates jussus ferre tropæa Jovi.
Sprevit ab Eurota missos et scuta Laconis
Hostica ; Thebanis bellica palma venit.
Proclamat Leuctris partum virtute tropæum.
Nos Epaminondæ non præiere pedes.

Cette inscription, dont le caractère paléographique n'est pas encore connu de M. Egger, pourrait être, dit-il, de bien des années postérieure aux faits auxquels elle se rapporte. Le texte en est énigmatique. Toutefois l'habile critique du savant académicien y a jeté quelque jour, à l'aide de renseignements fournis par Pausanias. — Dans la séance du 22 juin, M. Alfred Maury a communiqué une note sur les Ligures. Notre savant collaborateur M. d'Arbois de Jubainville, dans son livre sur *les premiers habitants de l'Europe*, considère les Ligures comme formant avec les Thraces et les Illyriens, un rameau de cette grande fraction de la race ario-européenne qui vint occuper l'Europe centrale environ deux mille ans avant notre ère. Les autres rameaux sont, selon lui, le rameau celto-gréco-italique, et le rameau slavo-germain. M. Alfred Maury pense bien, avec M. d'Arbois, que les Ligures étaient de race ario-européenne, mais il les rattache de plus près aux Celtes, dont ils formèrent, dit-il, comme l'avant-garde, lors de l'invasion qui amena

[1] *Journal officiel* du 20.

Digitized by Google

ceux-ci sur les bords de la Méditerranée. — Dans les séances des 29 juin, 6 juillet et 10 août, M. Léopold Delisle a lu une notice sur les manuscrits des ouvrages historiques de Bernard Gui, de l'ordre de Saint-Dominique, qui vécut de 1261 à 1331. M. Delisle s'est attaché dans ce travail à classer les manuscrits du principal ouvrage historique de Bernard, intitulé : *Flores Chronicorum seu Catalogus Pontificum Romanorum*, et qui est une chronique universelle, commençant à Jésus-Christ et descendant jusqu'au XIVe siècle. Il a réparti ces manuscrits en neuf familles, et a suivi pas à pas les additions faites successivement par l'auteur à son travail. Il a encore examiné deux autres ouvrages de Bernard : une compilation de l'histoire de l'ordre de Saint-Dominique, et le travail intitulé : *De Practica contra infectos labe hereticæ pravitatis*. Le travail de M. Delisle se termine par une appréciation de l'ensemble des œuvres de Bernard Gui, auquel l'éminent académicien reconnaît un mérite que l'on a coutume de refuser aux chroniqueurs du moyen âge. « Bernard, dit M. Delisle[1], a épuisé tous les moyens qu'on avait de son temps pour arriver à la connaissance de la vérité. Il indique avec beaucoup de précision les documents qu'il a consultés, suivant des procédés que la critique moderne ne désavouerait pas; il distingue nettement ce que, de son chef, il ajoute aux citations d'auteurs plus anciens; il met en balance les témoignages contradictoires; il discute les dates et ne confond pas ce qui est simplement probable de ce qui lui paraît démontré. » Ainsi les premiers efforts de la critique historique ne dateraient pas seulement des humanistes de la Renaissance. — Dans la séance du 13 juillet, M. Edmond Le Blant a communiqué un mémoire sur *le Symbolisme dans les représentations de l'antiquité chrétienne*. Dans la même séance, M. Le Blant a présenté le rapport de la Commission chargée de juger le concours ouvert pour la réunion et l'étude de toutes les inscriptions relatives à l'histoire de France depuis Pépin le Bref jusqu'à François Ier. La Commission a décidé d'accorder le prix à un mémoire dont l'auteur est M. Robert de Lasteyrie. M. Wallon a lu le rapport trimestriel sur l'état des publications de l'Académie[2]. — Parmi les communications récem-

[1] *Journal officiel* du 15 août. Cf. 4 et 10 juillet.

[2] Le dernier semestre a vu paraître le tome XXV, 1re partie, des *Mémoires de l'Académie*, comprenant son histoire pendant les quatre années 1861-1864, volume presque entièrement préparé par M. Guigniaut, et le tome XXVII de l'*Histoire littéraire de France*, où se continue l'histoire de notre littérature au XIVe siècle. Les éditeurs des *Historiens de France*, qui viennent de donner le tome XXIII, préparent le tome XXIV. Ils poursuivent la révision du texte des enquêtes ordonnées par saint Louis pour la réparation des torts commis dans l'administration du royaume. Ils préparent aussi le texte de la compilation de Robert Mignon, connue jusqu'à présent par un sommaire tout à fait insignifiant, inséré dans le tome XXI, à une époque où l'ouvrage lui-même

Digitized by Google

ment faites, nous citerons encore la suite du mémoire de M. Deloche sur les *Invasions des Gaulois en Italie* (3 et 10 août), le travail de notre collaborateur M. Revillout, intitulé : *Études démotiques* (17 et 24 août), celui de M. Dabry de Thiersant sur l'*Origine de l'islamisme en Chine* (17 août), et la note de M. Léopold Delisle (31 août) sur un manuscrit dont M. le duc de la Trémoille vient de faire présent à la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit, exécuté en 1250, est composé de 67 feuillets de parchemin et forme un tout parfaitement homogène, quoiqu'on puisse y distinguer trois parties différentes : 1° une vie de saint Denis, à laquelle est jointe une histoire des origines du monastère de Saint-Denis, en prose française; 2° une série de trente tableaux représentant la vie de saint Denis et les origines du monastère qui lui fut consacré; chaque tableau est divisé en deux, trois ou quatre compartiments, suivant que les scènes sont plus ou moins compliquées; une légende en vers latins explique le sujet des scènes; 3° un choix d'offices liturgiques. — Le département des manuscrits de la Bibliothèque s'est encore enrichi dans ces derniers temps de divers volumes ou pièces, parmi lesquels nous citerons la correspondance du maréchal de Bezons, avec diverses pièces sur la guerre d'Espagne, en 1708 et 1709 ;— les procès-verbaux des assemblées des convulsionnaires de 1732 à 1768; — un recueil de 297 lettres écrites par Napoléon III à sa filleule Mme Hortense Cornu, du 25 août 1820 au 19 décembre 1872. Cette correspondance, léguée à la Bibliothèque par Mme Cornu, forme deux volumes. La communication en restera interdite jusqu'en 1885, époque à laquelle M. Renan, conformément aux volontés de la donatrice, en publiera une édition. On a déjà pu entrevoir la valeur de ces documents par l'usage qu'en a fait M. Blanchard Jerrold pour sa *Vie de Napoléon III;* — un recueil de documents relatifs aux affaires de France, copiés d'après les originaux des archives de Venise, par les soins de M. de Mas-Latrie. Ce recueil comprend : 1° la copie d'environ 138 liasses (*filze*) des dépêches des ambassadeurs vénitiens résidant en France ; ces 138 liasses représentent à peu près au complet les séries répondant aux périodes de 1554-1571, 1589-1611, 1643-1678, 1703-1723, 1755-1783; 2° la copie de six relations, des années 1655, 1708. 1733, 1737, 1740 et 1743; 3° des extraits des registres 1-3, 5-9 des *Esposizioni principi*, pour les années 1541-1577 et 1580-1591; 4° des extraits des registres 67-88 des *Deliberazioni*, pour les années 1550-1591. Puis-

passait pour perdu. Les compositions historiques de Bernard Gui seront mises à contribution dans l'un des prochains volumes. M. Delisle poursuit, avec le concours de M. de Rozière et l'aide de M. Luce, auxiliaire de l'Académie, la préparation du recueil de *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France antérieure à Philippe-Auguste.*

Digitized by Google

sions-nous, comme le dit M. Delisle, avoir bientôt au complet la série de ces précieux documents [1].

Parmi les lectures et communications faites à l'Académie des sciences morales et politiques, nous signalerons les suivantes. Dans la séance du 9 juin, à propos du livre de M. Charles de Lacombe, *Henri IV et sa politique* [2], M. Mignet a contesté la réalité du *grand dessein* de Henri IV, tel du moins que l'exposent les *Économies* de Sully, dans l'imagination duquel, selon l'éminent académicien, ce plan a seulement existé. Le vrai dessein de Henri IV, c'était tout simplement la politique suivie après lui par Richelieu : l'abaissement de la maison d'Autriche. Cette question mériterait un examen critique approfondi. Nous noterons en passant que si Henri IV a bien mérité l'éternelle reconnaissance de la nation dont il a fermé les plaies, on a peut-être, en ces dernières années, fait quelque abus de son éloge. — Dans la séance du 23 juin, M. Charles Waddington a lu la fin de son mémoire sur *l'Autorité d'Aristote au moyen âge*. — Dans les séances des 23 juin et 7 juillet, M. Ad. Vuitry a lu un intéressant mémoire sur *les Finances royales au moyen âge*.—Dans les séances des 21 et 28 juillet, M. H. Baudrillart a lu des fragments d'un grand travail historique sur *le Luxe*, qui avait déjà fait devant l'Académie l'objet de plusieurs lectures. — Dans la séance du 18 août, M. J. Zeller a commencé la lecture d'un mémoire de son fils, M. Berthold Zeller, sur *la Dernière année du connétable de Luynes*. M. Zeller reprend et développe la thèse soutenue naguère par Victor Cousin dans le *Journal des Savants*, sur l'injustice dont Luynes aurait été victime de la part des historiens, et sur ses qualités méconnues d'homme d'État. — Dans les séances du 25 août et du 1er septembre, M. Alfred Rambaud a communiqué un mémoire intitulé : *la Révolution française et l'Aristocratie russe*.

L'Institut de France, comme on le voit, continue, dans les trois Académies où ces études ont leur place, à bien mériter des sciences historiques. On peut même dire que c'est dans ces académies que ces études trouvent en France leur principal stimulant. Les sociétés savantes dont la fondation a été due à l'initiative privée, ont déjà fait beaucoup aussi et font beaucoup encore pour le progrès de l'histoire. Il suffit de nommer à cet égard la Société de l'histoire de France, dont les publications constituent déjà une bibliothèque considérable. Parmi les éditions projetées pour un avenir plus ou moins prochain, nous signalerons un recueil d'*Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés d'un ouvrage inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du XIIIe siècle*, par notre savant

[1] *La Bibliothèque nationale en 1876* dans le *Journal officiel* du 27 juin. Extrait d'un rapport adressé le 8 avril 1877 à M. le Mnistre de l'Instruction publique, et dont le texte complet vient de paraître dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (4e et 5e livr. de 1877).

[2] In-12, Didier.

Digitized by Google

collaborateur M. Lecoy de la Marche; les *Mémoires de Nicolas de la Mothe-Goulas*, par M. Ch. Constant; la *Vie de Bayart par le loyal serviteur*, par M. Roman; les *Sources grecques de la géographie et de l'histoire de la Gaule*, par M. Cougny; un recueil de *Documents inédits relatifs à du Guesclin*, par M. Siméon Luce. Notre savant collaborateur, tout en continuant sa belle édition de *Froissart*, prépare aussi un important travail sur l'histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel aux XIVe et XVe siècles. Nous lui rappelons qu'il doit au public le second volume de l'*Histoire de du Guesclin*, dont le premier a obtenu un succès si mérité, et nous remarquons en passant qu'il réfute très-bien lui-même, par son exemple, ce qu'il a dit récemment dans un article critique, à savoir que l'abondance de la production et la multiplicité des sujets abordés seraient en érudition un signe de faiblesse. Nos maîtres, M. Delisle, M. Quicherat, en ont abordé beaucoup. Ce n'est pas qu'en somme la concentration ne soit peut-être meilleure. Mais, de nos jours, et pour une foule de raisons, elle est devenue bien difficile. — Nous avons indiqué dans notre dernière *Chronique* les publications historiques de la Société bibliographique. Nous nous bornons à annoncer aujourd'hui l'apparition des deux premiers volumes des *Petits mémoires sur l'Histoire de France*. Le premier est intitulé : *Vie et Vertus de saint Louis d'après Guillaume de Nangis et le confesseur de la reine Marguerite*. Il a pour auteur notre collaborateur M. René de Lespinasse. Il est précédé d'une préface où le directeur de la collection s'est efforcé d'en exprimer nettement l'objet, le plan, la méthode. Le second a pour titre : *Les derniers Carolingiens*, et pour auteur un jeune érudit dont le talent promet beaucoup, M. Ernest Babelon. Nous nous permettons d'appeler toute l'attention, toute la bienveillance de nos lecteurs sur cette collection, qui a déjà obtenu d'éminentes approbations. Nous croyons qu'il s'agit là d'une œuvre véritablement patriotique [1].

Le mouvement créé par la loi de 1875 est destiné à beaucoup faire pour les progrès des sciences historiques, et il a déjà fait quelque chose. L'un et l'autre enseignement contribueront à ces progrès, par une émulation féconde, et les Universités catholiques sauront, là comme partout, se montrer dignes du nom qu'elles portent. Que Dieu bénisse leurs efforts! Cependant les écoles spéciales continueront de soutenir et de fortifier les méthodes. Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux la liste des questions posées aux examens de fin d'année de l'École des chartes, en dehors des textes latins, provençaux ou d'ancien francais donnés à lire, à transcrire ou à traduire. Ces examens ont eu lieu du 16 au 24 juillet. Voici les questions posées en première année : Qu'est devenue en roman la quantité latine? — Comment se comportent en provençal et en français les voyelles latines

[1] Nous remercions la *Revue historique* pour l'annonce qu'elle en a faite.

Digitized by Google

*a*, *e*, *i*, brèves, accentuées ? — Énumérer les différentes espèces de manuscrits liturgiques. — En seconde année : A quelle époque a cessé, dans la chancellerie royale, l'usage des sceaux plaqués et a commencé l'usage des sceaux pendants et l'usage des contre-sceaux ? — Quelle différence y a-t-il entre le style chronologique pisan et le style florentin ? En quoi ces styles diffèrent-ils du style moderne ? — Qu'entend-on par juridiction de la Table de marbre ? Quelles étaient les attributions ordinaires des divers tribunaux ainsi désignés ? — Quand les présidiaux ont-ils été établis et par qui ? Quels étaient le caractère et les attributions de ces tribunaux ? — Quel est le cadre de classement des archives hospitalières antérieures à 1790 ? Dans quelle série des archives départementales classerait-on les fonds hospitaliers qui pourraient par exception y être déposés ? — Exposer brièvement la formation de la Chambre des comptes, ses attributions et son organisation intérieure avant le XVI^e siècle. — Quelles sont les principales indications chronologiques qui ont servi à dater les lettres apostoliques ? — En troisième année : Quelles étaient les différentes conventions connues sous le nom d'assurement (*assecuramentum*) ? — Définir le nimbe et l'auréole ; dire depuis quand et sous quelle forme ils se présentent dans l'imagerie du moyen âge. — Exposer comparativement les charges et obligations du vassal et celles du censier. — Quels sont les caractères architectoniques des voûtes, des piliers, des fenêtres d'une église au XV^e siècle ?

Pour continuer à témoigner de l'intérêt avec lequelle la *Revue* a suivi dès l'origine les travaux de l'École française de Rome, nous énumérons les études et recherches entreprises l'an dernier par les membres de cette école. M. Fernique a étudié les ruines de l'antique Préneste (aujourd'hui Palestrina) et en particulier celles du temple de la Fortune. M. Chatelain a collationné les plus importants manuscrits de Sidoine Apollinaire. Il a rassemblé des matériaux pour servir à la critique des travaux d'Achille Statius ; il a écrit une notice sur les manuscrits des poésies de saint Paulin de Nole et une autre notice sur des manuscrits d'Ausone conservés dans les collections de Rome et de Florence. M. Beaudoin a étudié l'administration des possessions vénitiennes dans le Levant, notamment en Morée et en Crète. Il a trouvé d'abondants renseignements dans les archives de Venise ; ces documents, émanés des gouverneurs vénitiens, touchent à l'histoire, à la religion, à l'industrie, au commerce de ces contrées. M. Haussoulier a étudié la céramique grecque en Sicile. M. Berger a collationné les chroniques de Richard de Cluny et de Guy de Bazoche ; il a écrit des notices sur plusieurs manuscrits importants du fonds de la reine Christine ; il a recueilli dans des documents authentiques les comptes des dépenses nécessitées pour l'armement de la flotte que le pape Calixte III envoya contre les Turcs en 1453. Ces comptes renferment beaucoup de renseignements sur les finances publiques, le prix des choses, les arts, l'industrie, le costume, les mœurs.

Digitized by Google

Le devoir que nous avons trop souvent à remplir à la fin de cette *chronique*, nous amène aujourd'hui en face d'un grand nom. Nous nous abstiendrons d'apprécier la carrière politique de M. Thiers, l'influence, bonne ou mauvaise, qu'il a exercée sur les événements de notre siècle. Nous nous contenterons de noter son patriotisme, qualité qui devient rare, et que tous s'accordent à louer en lui, avec plus ou moins de mesure. Dégagée de nos préoccupations et de nos hyperboles, l'histoire impartiale dira peut-être, qu'après lui-même, la France est ce que M. Thiers a le plus aimé. Nous ne nous étendrons pas non plus sur ses talents oratoires. Il suffit de dire que son nom, comme ceux de Berryer et de Guizot, pourra être opposé sans trop de désavantage, par les historiens de l'éloquence française, aux grands noms de l'antiquité classique. C'est surtout comme historien que nous devons apprécier M. Thiers. Son *Histoire de la Révolution française*, doctrinalement fausse, scientifiquement faible, n'est plus vivante que dans les parties qui forment comme la préface de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Cette dernière œuvre, contestable en tant de points, est pourtant un monument durable de science et d'art. Ce n'est pas ainsi sans doute que l'école dite *critique* entend l'histoire; mais cette école, aujourd'hui triomphante et à laquelle, plus ou moins, nous appartenons tous, n'a pas raison toujours autant qu'elle le pense. L'histoire, telle que la comprenait M. Thiers, c'est l'histoire pragmatique et dolitique, à la façon de Polybe. Or, n'est pas Polybe qui veut. La partie militaire de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* pourra être beaucoup rectifiée, beaucoup discutée, elle sera toujours admirée. M. Thiers expose et développe les conceptions stratégiques de Napoléon avec la même lucidité et la même passion communicatives que si lui-même en était l'auteur. La langue n'est pas distinguée, mais elle est saine et puisée aux vieilles sources, qui sont les bonnes. M. Thiers était un classique déterminé. De tout ce qu'il a écrit, la phrase qui lui fait le plus d'honneur, quoique sans prétention ni caractère littéraire, celle à laquelle se rattachent les meilleurs actes de sa triple carrière d'écrivain, d'orateur et d'homme d'État, c'est la phrase qui, dit-on, ouvre son testament, et par laquelle il déclare que, né catholique, il veut mourir comme il a vécu, en catholique. Nous n'avons pas à rechercher si M. Thiers a suffisamment compris et rempli tous les devoirs que ce titre impose. Mais nous terminerons en souhaitant que cette phrase, le meilleur legs qu'il ait pu faire à ses admirateurs et à son pays, demeure profondément gravée dans toutes les mémoires. Dieu fasse que, parmi ceux qui ont conduit à sa dernière demeure l'homme illustre dont nous parlons, il n'y en ait pas un qui ne soit en état, après avoir accompli tout ce qu'elle comporte, de répéter cette phrase, du fond du cœur, à l'heure suprême !

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

# REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

On sait que la question des origines de l'Église des Gaules est encore fort obscure, malgré les nombreux travaux dont elle a été l'objet pendant ces dernières années. Un de nos collaborateurs, le R. P. Colombier, vient à son tour d'entrer en lice, et il nous donne le résultat de ses recherches dans une étude intitulée : *Époque de l'érection des évêchés en France*[1]. Son plan embrasse cinq parties : la première comprend l'époque où sont fixées par des monuments authentiques les dates de l'érection des évêchés en France ; elle s'étend de 1789 à 1295 ; la seconde comprend les faits qui se sont produits entre 1295 et le commencement du v^e siècle ; la quatrième embrasse les premiers siècles de l'Église ; dans la cinquième enfin, l'auteur se propose de présenter quelques observations sur l'état actuel du débat, au sujet de l'apostolicité des Églises des Gaules. Comme on le voit, la marche que suit le R. P. Colombier est neuve ; nous espérons que les résultats de ses recherches seront décisifs. Nous n'avons encore sous les yeux que les trois premières parties de cette étude : nous y reviendrons quand elle sera terminée.

— Il y a quelques mois, une polémique assez vive s'engageait dans l'*Univers*, à l'occasion de la consultation que Pépin le Bref adressa au pape saint Zacharie, lorsqu'il voulut s'emparer du trône des Mérovingiens. Nous trouvons dans les *Analecta juris pontificii*[2], un long mémoire, publié déjà en italien dans la *Revista universale*, où l'auteur, qui ne se fait connaître que par des initiales, pose ainsi la question : « Est-ce un fait historique que Pépin et les Francs, avant de reléguer Childéric dans le monastère de Saint-Bertin, consultèrent le pape Zacharie ? — Est-il vrai que Zacharie répondit qu'il valait mieux donner le titre et la dignité de roi à celui qui en exerçait réellement l'autorité ? » L'auteur établit que les monuments écrits sous les règnes de Pépin, de Charlemagne et de Louis le Débonnaire ne parlent point de la consultation du pape Zacharie ; il montre l'origine de cette légende,

[1] *Études religieuses*, etc., des Pères Jésuites, juillet et août 1877.
[2] Juin 1877.

Digitized by Google

qui apparaît à la fin de l'époque carolingienne; enfin, il examine les diverses opinions des historiens modernes qui se sont occupés de cette question : le P. Lecointe, N. Alexandre, MM. de Sismondi, Henri Martin, Michelet. Les conclusions de l'auteur, comme il le reconnaît lui-même, sont les mêmes que celles de M. l'abbé Mury, dans un travail publié ici même [1].

Le savant directeur des *Analecta* a donné, à la suite, l'article de M. l'abbé Mury, puis un mémoire dû à l'abbé de Camps, qui a laissé de nombreux manuscrits, lesquels sont conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. De Camps établit que les papes n'ont point concouru à la prétendue déposition de Childéric III et à l'intronisation de Pépin le Bref; que le dernier des Mérovingiens s'est déposé lui-même, et, après avoir abdiqué, s'est fait religieux de son plein gré. — Ces divers travaux se complètent l'un l'autre, et la conclusion de l'abbé de Camps, confirmée par le présent mémoire et par celui de notre collaborateur M. l'abbé Mury, paraît un fait désormais acquis à la science historique.

— Un ancien élève de l'École des chartes, M. Bémont, vient de mettre en lumière le rôle de Simon de Montfort, comte de Leicester, comme gouverneur de la Gascogne pour le roi d'Angleterre. Son mémoire a pour titre : *Simon de Montfort, comte de Leicester, son gouvernement en Gascogne* (1248-1253) [2]. On sait que le comte de Leicester était le troisième fils du célèbre vainqueur des albigeois. Après avoir montré toutes les difficultés que Simon de Montfort éprouva pour faire reconnaître son autorité en Gascogne, M. Bémont raconte les difficultés de son gouvernement, ses luttes contre les seigneurs du Midi et contre la bourgeoisie des villes, comme Bordeaux, où familles deux puissantes, les Rostein et les Colon, se disputaient la prééminence les armes à la main. La sévérité excessive avec laquelle Simon de Montfort comprima les révoltes contre son autorité, provoqua de nouveaux soulèvements ; mais, battus dans quatre campagnes successives, les Gascons durent enfin se soumettre. M. Bémont interrompt son récit pour exposer l'organisation administrative du comté de Gascogne; puis il le reprend en suivant la série chronologique des faits politiques. Henri III, pressé par les réclamations des Gascons, finit par retirer au comte de Leicester le gouvernement d'une province où ce dernier avait dû batailler pendant cinq années pour faire respecter son autorité. Cette étude, extraite de la thèse que l'auteur soutenait naguère à l'École des chartes, renferme un grand nombre de faits nouveaux et fait connaître le caractère de la domination anglaise dans les provinces de l'Ouest au XIIIe siècle; mais

[1] T. II, pp. 464 et suiv.
[2] *Revue historique*, juillet-août 1877.

Digitized by Google

nous devons ajouter que le récit est d'une lecture difficile, et ressemble, à vrai dire, à une compilation chronologique, sans aucun souci de la forme littéraire.

— L'histoire de la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons pendant la guerre de Cent ans ne sera bien connue que lorsqu'on aura mis au jour les nombreux documents enfouis dans les archives des départements, et qu'on aura étudié le rôle des principaux chefs des deux partis. Parmi les plus braves capitaines du parti armagnac, figurait Naudonnet de Lustrac, d'une illustre famille de l'Agenais, qui compte encore aujourd'hui des représentants. Ce personnage a été récemment l'objet d'une étude de M. P. La Plagne-Barris[1]. L'auteur a puisé à la fois dans les archives départementales de la Gascogne et aux Archives nationales à Paris; il a réussi, à l'aide de tous ces matériaux et des documents imprimés, à tracer une intéressante monographie qui jette quelque jour sur nos discordes civiles dans le Midi, au commencement du xv^e siècle.

— M. Jules Quicherat vient de publier, sur Jeanne d'Arc, une relation inédite qui complète le volumineux dossier que le savant directeur de l'École des chartes a déjà dressé sur le procès de la Pucelle d'Orléans[2]. Ce nouveau document est un extrait, fait au xvi^e siècle, de l'un des registres, depuis longtemps détruits, de l'Hôtel de ville de La Rochelle. On y raconte la vie de Jeanne d'Arc depuis son arrivée à la cour de Charles VII jusqu'à sa mort; mais un grand nombre de faits, souvent très-importants, sont passés sous silence. L'auteur était greffier de l'hôtel de ville et contemporain des faits qu'il raconte; il nous apprend que Jeanne d'Arc avait les cheveux noirs; que son habillement, lorsqu'elle se présenta pour la première fois devant Charles VII, était noir et gris, des pieds à la tête. Quelques détails ignorés jusqu'à ce jour, nous sont encore fournis : sur l'étendard de la Pucelle; sur l'épée découverte dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois; sur la prise de Jargeau; sur la réduction de la ville de Troyes; sur le sacre à Reims; sur le siége de Paris, à l'occasion duquel le chroniqueur rochelois commet de graves inexactitudes. On voit par ces quelques traits l'importance de cette nouvelle relation; mais ajoutons que, si elle rectifie et complète un grand nombre de points de détail, elle laisse intacts tous les grands traits de l'histoire de Jeanne, acquis à la science jusqu'à ce jour.

— M. Étienne Millet raconte la prise de possession de la Bresse par François I^er, dans un article intitulé : *Entrée de François I^er à Bourg-en-Bresse, le 1^er octobre 1541*[3]. Les registres municipaux de

[1] *Revue de Gascogne*, juillet 1877.
[2] *Revue Historique*, juillet-août 1877.
[3] *Revue de la Soc. litt. et hist. de l'Ain*, juillet-août 1877.

Digitized by Google

la ville de Bourg, publiés par M. Jules Baux, ont fourni à l'auteur les éléments de son mémoire. Les détails de la réception du roi sont pleins d'intérêt; l'embarras des bons bourgeois de Bourg a quelque chose de piquant. Six juments furent offertes à François Ier par six enfants les menant par la bride. Bientôt le bruit se répandit que la reine allait également visiter la ville : il fallait songer à un présent convenable. Après une longue délibération, on décida d'offrir à la royale visiteuse *douze pots de confitures de Valence*. Malheureusement, la reine ne vint pas. Ce qui mérite davantage l'attention de l'érudit, ce sont les dépenses que dut faire la ville pour les frais de la réception du roi. M. Millet constate que la municipalité dut payer de grosses sommes, et que le règne de François Ier fut loin d'être pour la Bresse une époque de prospérité.

— Un recueil du plus grand intérêt, pour l'histoire du XVIe siècle, est celui dont M. Bruwaert vient d'entreprendre, dans le *Cabinet historique*, la publication sous ce titre : *Mémoires de Carorguy, greffier de Bar-sur-Seine*[1]. Comme le fait justement remarquer l'éditeur, « l'histoire de la Ligue en Champagne se trouvera ainsi racontée par chacun des partis qui divisaient alors la France : le curé Claude Hatton, dont M. Bourquelot a publié l'œuvre; le calviniste Nicolas Pithou; le greffier de Bar-sur-Seine, qui se place parfaitement au nombre de ceux qui furent appelés *politiques*. » On voit par là le caractère des *Mémoires de Carorguy*. M. Bruwaert a enrichi sa publication d'une notice historique et de notes explicatives.

— M. Drapeyron entretenait récemment l'Académie des sciences morales et politiques des projets de conquête de l'empire ottoman formés aux XVIe et XVIIe siècles. Notre savant collaborateur, Dom Paul Piolin, abbé de Solesmes, se plaçant au point de vue chrétien, a voulu préciser ce qu'il restait de l'*esprit des croisades* au XVIIe siècle[2]; son travail est plein d'intérêt, puisé aux meilleures sources, et offre une page intéressante de nos annales; le rôle joué à la cour de Louis XIII par le P. Joseph du Tremblay, les dispositions favorables du roi à ce qu'on appelait « l'affaire du Levant » sont mis en pleine lumière. Dom Piolin s'étend moins sur les projets conçus sous le règne de Louis XIV, et il ne fait que suivre au XVIIIe siècle l'esprit des croisades, qui n'apparaît que dans une antipathie pour les Turcs survivant à toute pensée d'expédition contre eux.

— M. Chantelauze a entrepris, dans la *Revue des Deux-Mondes*, la publication d'un important travail sur le cardinal de Retz. Il commence

[1] *Cabinet historique*, mai-juin 1877.
[2] *De l'Esprit des croisades en France au XVIIe siècle*. — *Revue du Mond catholique*, livraisons des 25 juillet et 10 août 1877.



Digitized by Google

par nous peindre[1] celui que nous n'appellerons pas *son héros*, car il est loin de le mettre sur un piédestal, bien qu'il plaide pour lui, en ces termes, les *circonstances atténuantes* : « Assurément, un tel personnage ne pourrait inspirer qu'un sentiment d'effroi mêlé de mépris et d'horreur, s'il était permis d'oublier un seul instant qu'il ne fut prêtre qu'à son corps défendant. En toute justice, il ne faut voir dans le cardinal de Retz qu'un gentilhomme victime des préjugés de son temps, du despotisme paternel, d'une aveugle ambition de famille. Ce prêtre malgré lui, qui eut de si grands défauts et de si grands vices, n'était pas si noir au fond qu'on se le pourrait imaginer. Bien que, dans le domaine politique, et pour satisfaire son ambition démesurée, il fût toujours prêt, ainsi qu'il le dit lui-même, *à faire le bien ou le mal*, il avait des vertus de cœur et des dons d'esprit si rares, qu'il serait injuste de ne pas les faire entrer dans la balance... Ne soyons pas plus sévères que les contemporains de Retz et sachons voir les choses au point de vue de son siècle... Ce politique si pervers, si corrompu et si corrupteur, a conservé au fond de son âme une notion très-nette et rès-vive du bien et du mal; il en saisit, il en peint toutes les nuances avec le coup d'œil du plus exercé des moralistes. En proie à d'irrésistibles passions qui le poussent même jusqu'au crime, comme un Italien du temps de Machiavel, il est incapable d'une action basse et honteuse. A défaut de vertu, il a de l'honneur, un sentiment très-haut de sa dignité de gentilhomme, un courage poussé jusqu'à la témérité. » — Puis l'auteur aborde le point qu'il s'est proposé de mettre plus spécialement en lumière : l'*affaire du chapeau*[2]; c'est le récit de la seconde phase de cet épisode historique qu'il a exposé avec les détails les plus complets et lesplus piquants, d'après les documents des archives des Affaires étrangères et la curieuse correspondance chiffrée de Retz avec son représentant à Rome, l'abbé Charrier, correspondance dont il s'est rendu acquéreur. Ce remarquable travail débute par un tableau de la corruption romaine, où M. Chantelauze nous semble avoir un peu trop accumulé les sombres couleurs.

— Le R. P. Lauras a entrepris[3] de rechercher quel a été « le rôle providentiel, l'action de M^me^ de Maintenon à la cour de Louis XIV; » de montrer « par quelles voies spirituelles Dieu l'a conduite ; quels ont été ses directeurs, quelle a été été leur action ; » enfin « quelle a été l'influence du P. Bourdaloue sur sa conduite et en particulier dans l'œuvre de la conversion de Louis XIV. » Il s'agit plus particulièrement ici de la *direction spirituelle* de M^me^ de Maintenon, sujet assez peu

[1] *Le Cardinal de Retz, ses débuts dans la carrière ecclésiastique*, d'après des documents nouveaux. Livraison du 15 juillet 1877.

[2] *Le Cardinal de Retz et l'affaire du chapeau*, d'après des documents inédits. Livraison des 1^er^ et 15 août, et 15 septembre 1877.

[3] *Études religieuses*, etc., août 1877.

Digitized by Google

connu jusqu'à présent et qui n'est pas sans intérêt pour la biographie de la femme célèbre qui eut l'honneur de faire rentrer Louis XIV dans le devoir et de prendre la place de Marie-Thérèse. Le P. Lauras nous donne des dates précises, un exposé substantiel et concluant; son travail sera lu avec intérêt et consulté avec profit. Nous citerons un passage qui en est comme le résumé : « Les directeurs spirituels auxquels Mme de Maintenon a donné sa confiance sont, en premier lieu, l'abbé Gobelin, de 1669 jusqu'à sa mort (1691) ; l'abbé des Marais lui succéda de 1689 jusqu'à sa mort en 1709 ; les autres n'ont fait qu'apparaître : Fénelon à de rares intervalles, jusqu'au moment où, par suite des agitations du quiétisme, il dut quitter la cour; l'archevêque de Paris, Mgr de Noailles, eut aussi les confidences de Mme de Maintenon pendant un temps assez prolongé ; sa direction ne laissa que des regrets dans la mémoire de sa pénitente. Le P. Bourdaloue parut dans toutes les circonstances solennelles où la voix d'un homme sage, sûr, discret, avait à prononcer en dernier ressort. »

— Sous ce titre : *Une ambassade prussienne pendant la guerre de Cent ans*, M. Xavier Marmier, de l'Académie française, raconte [1] la mission remplie par un jeune officier, M. de Goltz, chargé par Frédéric d'amener le khan de Crimée, Krim-Geraï, à lui donner l'assistance armée qui lui avait fait offrir par son barbier Mustapha-Aga, et à envahir le sol moscovite, de façon à obliger les Russes à quitter la Poméranie. Cet épisode qui, comme le dit l'éminent conteur, « des mornes plaines de la Silésie nous transporte dans les champs lumineux de la Tauride, et apparaît comme un conte oriental dans les réalités d'un sombre campement, » est raconté avec le talent qui caractérise l'auteur ; nous regrettons seulement de n'y trouver aucune indication de sources.

— Le R. P. Sommervogel a publié, dans les *Études* des Pères de la Compagnie de Jésus, un document intéressant et qu'il croit inédit [2]. C'est un rapport du comte de La Serre sur la mission dont il fut chargé par le comte d'Artois en 1792 pour tenter à Paris quelque chose en faveur du roi. Le comte de La Serre partit de Bâle le 11 juillet avec 30 louis, maigre somme que Calonne mit à sa disposition, en l'assurant qu'il trouverait à Paris des fonds suffisants pour son entreprise ; il y arriva le 21 juillet, et s'aperçut bientôt que, dans ce qu'on avait mandé au comte d'Artois sur la possibilité de tenter un mouvement, il y avait « plus d'intrigue que de réalité. » Atterré par cette révélation, La Serre se détermina à tenter à tout prix quelque chose qui lui permît de faire au moins le sacrifice de sa vie, s'il ne pouvait autre chose pour la cause royale : il prit un habit de garde national, se fit agréger à une section, et était au château le 10 août dans la compagnie des grenadiers des

[1] *Correspondant* du 25 août 1877.
[2] *Un nouveau document sur la journée du 10 août 1872*. Livr. d'août 1877.

Digitized by Google

Filles-Saint-Thomas. Il accompagna la famille royale à l'Assemblée, et se fit connaître à la reine et à Madame Élisabeth dans le petit cabinet qui précédait la loge du logographe; le 11, il put entretenir la reine pendant une demi-heure et lui exposer l'état et la disposition des deux armées des comtes d'Artois et du prince de Condé. Il essaya ensuite, mais sans succès, de pénétrer au Temple, et put quitter la capitale, grâce à la protection de Collot-d'Herbois.

— Le R. P. Gargarin a traité récemment une question d'histoire contemporaine fort intéressante, celle de la conversion d'Alexandre Ier, empereur de Russie [1]. L'empereur Alexandre, comme on le sait, est mort à Taganrog, le 1er décembre 1825, à l'âge de quarante-huit ans. On a prétendu à cette époque, que si l'empereur, avant de mourir, n'avait pas fait profession de la foi catholique, il avait au moins donné des preuves indubitables de ses convictions catholiques. Le savant historien russe Pierre Barténef a nié le fait; aujourd'hui, le P. Gargarin étudie la question à fond, avec les documents des archives russes; il montre l'empereur Alexandre ne préparant son abdication que dans la pensée de sa conversion au catholicisme. La conclusion de cette étude, c'est que la dernière année, au moins, de la vie de l'empereur présente beaucoup de circonstances qui semblent confirmer le fait de sa conversion.

— La *Revue des Deux-Mondes* a consacré trois nouveaux articles aux *Prisons de Paris sous la Commune* [2]. Le beau travail de M. Maxime du Camp est toujours aussi nourri de faits, aussi saisissant par la clarté de l'exposition, aussi écrasant par l'abondance de lumière projetée sur d'épouvantables forfaits. « Qu'une cour martiale, dit très-bien l'auteur, soit instituée par une insurrection pour se débarrasser d'adversaires pris les armes à la main, cela peut jusqu'à un certain point s'expliquer; mais juger et faire exécuter des prêtres, des magistrats arrêtés depuis deux mois, qui n'ont même pas eu la possibilité de combattre la révolte, cela est incompréhensible et demeure un des faits les plus scandaleusement extraordinaires de l'histoire [3]. » La *Conciergerie* où, grâce au courage et à l'intelligence du second greffier, M. Durlin, trente-quatre gendarmes furent arrachés à la mort; — *Saint-Lazare*, où les sœurs de Marie-Joseph se montrèrent si admirables au milieu des scènes terribles ou grotesques dont la prison fut témoin, jusqu'au moment où elles purent, sous la courageuse et habile direction de sœur Eléonore, leur mère supérieure, quitter la prison; — *Sainte-Pélagie*, peu utilisée par la Commune, mais souillée par un horrible forfait : le meurtre de Gustave Chaudey; — la *Santé*, où

[1] *Études religieuses*, etc., juillet 1877.
[2] Livr. des 1er juillet, 1er août et 1er septembre 1877.
[3] Livr. du 1er septembre, p. 26.

Digitized by Google

furent enfermés M. Claude, l'ancien chef du service de sûreté à la préfecture de police, et le général Chanzy, arraché à une mort certaine par l'énergie et le sang-froid du directeur, M. Lefebure, bientôt remplacé par un ancien mécanicien, nommé Caullet, qui d'ailleurs se conduisit avec modération et sut éluder les ordres d'exécution qu'il reçut; — la *prison disciplinaire du IX^e secteur*, dont Serizier avait fait sa geôle particulière, et où passèrent les dominicains d'Arcueil avant d'être passés par les armes, ce qui permet à l'auteur de comprendre dans ses récits la fusillade de l'avenue d'Italie; — *Mazas*, où séjournèrent, du 6 avril au 22 mai, Mgr Darboy et ses compagnons ; — la *Grande Roquette*, où nous assistons à l'exécution de l'archevêque de Paris, de M. Bonjean, de l'abbé Deguerry, de l'abbé Allard et des PP. Clerc et Ducoudray, suivie de celle du banquier Jecker, — telles sont les prisons que M. Maxime du Camp nous fait passer en revue dans ces articles qui causent en ce moment une si vive et si salutaire émotion.

Deux petites observations de détail, dont l'auteur pourra tenir compte en réimprimant son travail sous forme de livre. L'école Albert (et non d'Albert) le Grand, située à Arcueil (et qui comprend le *château* du marquis de la Place, où elle fut installée à ses débuts), n'a point été fondée par des dominicains *dissidents* [1], mais par des dominicains *du tiers ordre*, institués par le R. P. Lacordaire pour s'occuper de l'éducation de la jeunesse; — l'abbé Paul Perny, le missionnaire qui échappa par miracle au sort de ses compagnons de captivité, est appelé à tort *M. de Perny* [2].

— Notre éminent collaborateur M. d'Arbois de Jubainville, qui se livre avec tant d'ardeur à l'étude des antiquités gauloises, vient d'établir scientifiquement l'étymologie celtique des mots *Autissio-durum* (Auxerre) ; *Duro-Catalauni* (Châlons-sur-Marne) ; *Duro-Cortorterum* (Reims) [3]. Nous ne le suivrons pas dans sa savante démonstration. Les étymologies celtiques ont fait depuis longtemps l'objet des recherches des savants ; malgré tout ce qu'elles laissent encore d'incertain, nous pouvons dire que l'autorité incontestée de M. d'Arbois de Jubainville en ces matières, fait regarder son opinion comme à peu près indiscutable, au moins dans l'état actuel de la science.

— Nous signalerons encore, du même auteur, une savante étude philologique sur les noms gaulois de plusieurs rivières de France [4], étude dans laquelle il réfute l'opinion plus ingénieuse que scientifique de M. Pictet. Ce dernier, dans un mémoire intitulé : *Une énigme*

[1] Livr. du 1er août, p. 577.
[2] Livr. du 1er sept., p. 23.
[3] *Revue de Champagne*, juillet 1877.
[4] *Revue celtique*, juin 1877.

Digitized by Google

*d'onomastique fluviale*, avait conclu de la similitude de noms de rivières en Gaule et en Mauritanie, que les Gaulois avaient probablement, à une date fort ancienne, conquis la Mauritanie, où ils seraient arrivés par l'Espagne.

— Puisque nous parlons d'antiquités gauloises, mentionnons encore la publication de la liste des *Noms supposés Gaulois*[1], tirés des inscriptions, par M. le général Breuly. Cette liste est de la plus haute importance, non-seulement pour la philologie, mais encore pour l'histoire de la Gaule avant la domination romaine.

— Le château de Montereau-Fault-Yonne vient d'être l'objet d'une étude historique par M. Paul Quevers[2]. Montereau fut à l'origine une bourgade gauloise du Sénonais, assise au confluent de l'Yonne et de la Seine; son nom était *Condate*. M. Paul Quevers remonte dans ses recherches jusqu'à ces temps reculés; il suit les vicissitudes de *Condate* sous la domination romaine, sous les Barbares, sous les Normands qui détruisent à peu près complétement le château. Condate se relève un peu plus tard de ses ruines, et on le voit, pendant la période féodale, mentionné comme fief relevant de Saint-Etienne de Sens. A partir de cette époque, M. Paul Quevers puise à pleines mains dans les archives, les monuments qui se rapportent à l'histoire de Montereau. Il appuie surtout sur la période de la guerre de Cent ans, et rectifie même certaines erreurs accréditées jusqu'à ce jour; nous regrettons qu'il ait glissé si légèrement sur le meurtre de Jean sans Peur. M. Paul Quevers montre que le château de Montereau ne perdit de son importance que sous Louis XIV. Aujourd'hui, sur l'emplacement de cette forteresse que Chasltelain appelait « une place moult forte et de grant défense, » s'élèvent une auberge, une ferme et quelques modestes boutiques.

— M. d'Espinay a entrepris, à travers l'Anjou, une excursion archéologique dont la relation offre un vif intérêt, et que nous avons déjà mentionnée. Il vient de clore la première partie de son œuvre[3] par la description historique et archéologique du château de Montreuil-Bellay; des ruines de l'abbaye d'Asnières; de la collégiale du Puy-Notre-Dame; des ruines de Saint-Denis de Doué; enfin, d'anciennes églises rurales des environs de Saumur. M. d'Espinay a ainsi exploré la rive gauche de la Loire depuis les limites du Poitou jusqu'aux portes d'Angers. Il annonce qu'il va entreprendre la même étude sur la rive droite de la Loire; il serait à désirer que des érudits aussi infatigables entreprissent la même tâche pour chacune de nos provinces.

[1] *Revue celtique*, juin 1877.
[2] *Revue de Champagne*, juillet 1877.
[3] *Revue d'Anjou*, mai-juin 1877.

Digitized by Google

— M. J. Lachenal a entrepris dernièrement la publication de documents inédits sur l'administration intérieure du chapitre de Saint-Julien de Brioude[1], et sur la nature de ses revenus, au double titre de seigneur spirituel et temporel. Le premier document qui ouvre cette publication, est un compte présenté en 1281 au chapitre, par ses bailes, et qui fait connaître leur administration dans l'année écoulée. M. Lachenal a eu l'heureuse idée de joindre des notes aux textes qu'il publie avec beaucoup de soin.

— Nous signalerons, au même titre, une étude de M. J. Denais sur *La Sainte-Chapelle royale du Gué-de-Maulny et son Chapitre*[2]. L'auteur a entrepris ce travail, en grande partie avec un manuscrit que le hasard lui a fait rencontrer, et qu'il intitulerait volontiers, dit-il, le « Nécrologe de la chapelle royale du Gué-de Maulny. » Au mois de janvier 1403, Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples, fit aux chanoines du Gué un don précieux, qui fut cause que les noms du duc Louis et de sa famille figurent en première ligne sur l'obituaire découvert par M. Denais. L'auteur fait la description du manuscrit et en donne des extraits : il continue ensuite l'histoire du chapitre aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. En 1740, les chanoines du Gué-de-Maulny consentirent à réunir leur collégiale à celle de Saint-Pierre de la Cour : elle avait cessé d'exister. L'étude de M. Denais est suivie de pièces justificatives inédites, se rapportant à l'histoire du chapitre depuis 1329, année de sa fondation, jusqu'à 1743.

— L'histoire du Maine s'est encore enrichie de nouveaux documents inédits publiés par M. Bertrand[3]. Ces titres, que l'auteur a accompagnés d'une étude historique, se rapportent aux guerres de religion et embrassent la période qui s'étend entre les années 1576 à 1579. Après la cinquième guerre civile, que termina la paix de Monsieur en 1576, le frère de Henri III, Hercules, fut créé duc d'Anjou et du Maine, et le gouvernement de ces deux provinces fut confié à l'un des mignons du duc, le célèbre Bussy d'Amboise. Ce dernier laissa ravager par ses troupes les pays qu'il devait gouverner. Après des plaintes réitérées, les habitants obtinrent enfin du roi le rappel de Bussy d'Amboise. M. de Tilly, qui le remplaça, rétablit l'ordre et chassa « les coupe-jarrets et les voleurs » qui avaient si longtemps terrorisé le pays. Tel est l'épisode que décrit M. Bertrand ; le premier des documents qu'il publie est le procès-verbal du pillage des faubourgs du Mans, en 1577.

— En prenant la direction du *Cabinet historique*, notre collaborateur M. Ulysse Robert avait annoncé la publication des catalogues des

[1] *Tablettes du Velay*, mai 1877.
[2] *Revue du Maine*, 4^e^ livr. de 1877.
[3] *Documents pour servir à l'histoire du Maine.* — *Ibid.*, 3^e^ livr. de 1877.

Digitized by Google

manuscrits de plusieurs bibliothèques des départements. Depuis de longues années, les gouvernements qui se sont succédé en France avaient prescrit la rédaction ou la publication d'un catalogue général des manuscrits de nos bibliothèques publiques; mais cette entreprise a marché lentement, et quatre volumes seulement ont paru jusqu'à ce jour. Des bibliothécaires zélés ont dû se mettre à l'œuvre et publier séparément le catalogue des richesses qui leur étaient confiées; on doit aussi plusieurs inventaires à des érudits qui appréciaient toute l'utilité de pareils travaux. M. U. Robert nous donne aujourd'hui la liste de tous ces catalogues, afin de faciliter les recherches des érudits [1]. « Notre but, dit-il, est uniquement de donner une statistique aussi complète que possible des catalogues ou inventaires de manuscrits, dressés jusqu'à ce jour, tout en signalant ceux qui restent à faire. » Cette publication contient les plus utiles renseignements.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Cabinet historique*, mai-juin 1877.

Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Géographie historique et administrative de la Gaule romaine** par Ernest Desjardins, de l'Institut. Tome Ier, Paris, Hachette, 1876, in-8 de 475 pages, avec 15 cartes, une gravure et 23 figures intercalées dans le texte.

M. Ernest Desjardins a commencé ainsi la publication d'un ouvrage qui est destiné à devenir classique ; infatigable pour réunir tous les matériaux nécessaires à ses recherches ; familier avec les textes des auteurs de l'antiquité ; instruit à l'école d'épigraphie qui compte, en France, un maître dont l'autorité est incontestée dans le monde savant, M. Desjardins se trouvait naturellement désigné pour traiter de l'histoire et de l'administration de la Gaule romaine.

Ce premier volume, consacré principalement à la géographie physique, touche à chaque page à la géographie historique. Il nous donne tour à tour l'orographie, l'hydrographie intérieure, la description du littoral, le sol, le climat, les productions (mines, flore, faune). C'est, on le voit, un vaste cadre; pour aborder un tel sujet, il fallait tout le zèle et toute l'activité du savant académicien.

Affirmer que M. Desjardins a pu trouver la solution de tous les problèmes soulevés par la géographie physique de la Gaule, serait téméraire ; l'auteur lui-même s'en défendrait, si on lui posait la question. Il y a une foule de difficultés sur lesquelles on discute depuis longtemps, sur lesquelles on discutera peut-être toujours. Tout ce que l'on peut souhaiter, c'est de trouver l'interprétation la plus probable. Il y a d'autres points sur lesquels, par suite de nouvelles études ou de découvertes récentes, la lumière a pu se faire. Le livre de M. Desjardins est commencé depuis plusieurs années, et déjà, pour quelques questions, les connaissances se sont perfectionnées. L'auteur, par exemple, dit que le *Dictionnaire archéologique* publié par la commission de la topographie des Gaules n'est encore arrivé qu'à la lettre C; que la carte du Proconsulat de César n'existe qu'en épreuve ; or, *en 1876*, le premier volume du *Dictionnaire* était en distribution, et la carte de la Gaule sous le Proconsulat de César se trouvait en vente à la librairie Dumaine, antérieurement à 1870. Mais quoi qu'il en soit, le livre de M. Desjardins peut être considéré comme un ouvrage indispensable, le seul, jusqu'ici dans lequel se trouvent condensés, discutés et classés une foule de renseignements dont l'auteur à su tirer un bon parti, tout en laissant encore à glaner après lui.

Parmi les points que M. Desjardins a étudiés, nous signalerons tou

Digitized by Google

d'abord la route suivie par Annibal, dans les Alpes (pp. 86-94) ; l'auteur la fait passer par la voie du Mont-Genève et il a, en faveur de son hypothèse ce fait que le peu de textes qui nous sont parvenus, ne la contredisent pas.—Les découvertes récentes faites au Puy-de-Dôme lui fournissent l'occasion de dire d'excellentes choses (pp. 105-108), sur ce temple, qui dut être consacré à la principale divinité de Gaules (je préférerais dire des Arvernes et de leurs clients). A propos des embouchures anciennes et modernes du Rhône (pp. 222-229), il soutient une discussion serrée contre M l'ingénieur Lanthéric, et tout en rendant justice à la science et à la perspicacité de son adversaire, il ne peut s'empêcher de le traiter un peu cavalièrement au sujet de l'emploi qu'il fait de légendes pieuses. Il est certain que l'autorité des légendes de saints ne doit être invoquée qu'avec la plus grande discrétion : des souvenirs, des récits hagiographiques, quelque respectables qu'ils soient, ne peuvent toujours être acceptés comme des arguments historiques; mais ce n'est pas une raison pour en sourire, dans un livre d'érudition. Il ne faut pas oublier que, dans la grave histoire classique elle-même, nous trouvons des légendes dont nous parlons sans rire.

Du reste, je crois que M. Desjardins, et je ne lui en fais certes pas un reproche, aime assez à ne pas toujours arborer cette dignité un peu triste qui accompagne quelquefois les palmes vertes de l'Institut: ailleurs encore il plaisante, par exemple lorsqu'il qualifie la Commission de la topographie des Gaules de *conseil archéologique de Napoléon III* (p.390),— fait, du reste, parfaitement erroné, — et qu'il donne au général Creuly l'épithète *d'irrégulier* parce qu'il ne partageait pas l'opinion de M. de Saulcy au sujet de la question de Portus-Ictius (p. 355).

Je viens de parler du *Portus-Ictius* ; il tient une large place dans le volume, 43 pages ; on trouvera là tous les éléments propres à étudier la question ; c'est un résumé bibliographique des plus complets, en même temps qu'une statistique raisonnée de l'archéologie de cette partie de la Gaule. M. Desjardins soutient avec une grande habileté une thèse que nous croyons attaquable, par l'interprétation littérale des textes. La Commission de la topographie des Gaules, après avoir de nouveau étudié les raisons militant pour et contre, n'a pu adopter l'opinion du savant académicien et s'est rangé du côté des *irréguliers*.

Au sujet des rivages de la Gaule sur l'océan Atlantique, principalement en ce qui concerne l'Armorique, les études de M. Desjardins présentent un vaste programme aux recherches des érudits de chaque province. L'abaissement et l'exhaussement des côtes sur plusieurs points; l'envahissement perpétuel de la mer, en certains endroits, sont des faits incontestables. Mais il y a lieu de faire une distinction entre les faits géologiques et les faits archéologiques. Peut-on affirmer que, dans la baie du Mont-Saint-Michel, depuis l'époque romaine, la mer ait conquis près de 5 kilomètres devant Dol, et 20 devant Pontorson ? Pour ma part, je ne puis guère admettre l'existence d'une voie romaine reliant, par la grève, Roz-sur-Couesnon à Avranches.

Nous recommandons aussi aux archéologues bretons les pages relatives aux îles des Vénètes; ici l'histoire est en jeu, puisque ce qui a été admis jusqu'ici sur les limites du territoire Vénètes et sur le théâtre de la campagne maritime de César, doit être modifié si ces îles se trouvaient à l'embouchure de la Loire, et si le Morbihan n'existait pas alors. Nous attendons

Digitized by Google

aussi, non sans une certaine curiosité, l'énoncé des arguments que M. Desjardins promet pour combattre l'hypothèse très-séduisante de M. Longnon sur la position des *Diablintes;* il reproche à cet érudit de ne pas avoir une solide connaissance des documents classiques de l'époque romaine, et cette critique, qu'il fait aussi à d'Anville (p. 33) — à notre grand étonnement, — fait espérer que le savant académicien nous révélera des faits jusqu'ici peu connus ou mal compris.

Nous avons lu et relu avec un véritable plaisir *l'Introduction*, dans laquelle M. Desjardins expose des idées entièrement vraies, à notre sens, et qui sont diamétralement opposées à l'histoire romaine, telle qu'on l'a inventée, telle qu'on nous l'a apprise dans notre jeunesse. Il fait bon marché de l'asservissement de la Gaule, de la tyrannie de Rome, de toutes ces théories que j'appellerais volontiers du chauvinisme archéologique. Qu'était la Gaule à l'arrivée de César? Une agglomération de peuplades sans cesse en guerre, les plus fortes dominant les plus faibles, sans liens entre elles. Le mot *nationalité* n'avait pas encore de sens. Que fut la Gaule sous la domination romaine? Un grand pays discipliné et réglé par l'administration si parfaite des vainqueurs, se gouvernant avec une certaine liberté, jouissant d'une longue période de prospérité et de richesse, troublé de loin en loin par quelques tentatives toutes personnelles d'ambitieux, maintenu dans le calme *par une armée de quinze cents hommes.*

Nous attendons avec impatience les volumes que M. Desjardins va nous donner sur l'administration de la Gaule, sur le rôle des fonctionnaires romains, sur le jeu des institutions provinciales. Sur ce sujet si curieux, et que chacun de nous ignore en grande partie, nous trouverons de véritables révélations. Je ne serais pas étonné que nous n'y rencontrions même, parfois, quelques bons enseignements pour les temps modernes.

A. DE B.

—

**L'Italie**, par Jules GOURDAULT. Illustré de 450 gr. sur bois. Paris, Hachette, 1877, gr. in-4 de VIII-743 p.

Ce livre mérite d'être signalé ici, comme l'a été naguère *Rome* de M. Francis Wey, non point à titre d'œuvre historique, fouillée, approfondie, mais comme tableau pittoresque de l'Italie à une période qui marquera dans son histoire et qui a ajouté plus d'une page honteuse et sanglante à tout ce que raconte Sismondi dans son *Histoire des Républiques italiennes.* Soit avec sa plume, soit avec le crayon, qui vient en aide à ses descriptions, l'auteur nous donne une physionomie très-vive des choses; non que nous n'ayons plus d'un point à reprendre, plus d'une critique à formuler; mais il nous montre bien, à côté des progrès de l'industrie moderne qui bouleversent tant de choses sur cette vieille terre *classique* de nos souvenirs, à côté de tant de merveilles d'un autre âge qui subsistent encore, ce vernis bourgeois, ce badigeonnage écœurant, ce dissolvant révolutionnaire qui résultent de *l'unité italienne.* Cela apparaît d'autant mieux que l'auteur, qui voit en Cavour et en Garibaldi de *grands patriotes*, et qui engage le voyageur à visiter à Nice la maison où naquit le second, est plein d'indulgence pour l'Italie de Victor-Emmanuel; mais, à travers ce voyage purement pittoresque qu'il nous fait faire, il en montre assez pour que la leçon ressorte aux yeux de qui veut voir. Il se complaît, d'ailleurs, à entendre — comme il parle — *résonner le marteau justicier (!) du démolisseur.* « On commence, » nous dit-il en arrivant à

Digitized by Google

Rome, « on commence — terrible besogne et de longue haleine — *la grande purification de la Rome papale;* » et il avoue qu'il a hâte qu'on fasse vite ce qu'il appelle plus loin la *toilette de la ville éternelle* pour laquelle il voit s'ouvrir « une troisième ère historique. »

J'en ai dit assez pour qu'on soit en garde contre les tendances politiques de M. Jules Gourdault, et je n'ai pas besoin de m'appesantir sur ses tendances historiques : il ne comprend ni la Rome des papes ni l'Italie chrétienne, et c'est là une lacune très-grave, une fausse note tristement discordante dans ce bel ouvrage. Revenons, avant de le quitter, à ce côté extérieur par lequel il vous saisit et vous remue; aussi bien le texte — qui laisse trop souvent à désirer — pâlit devant l'illustration, qui est, presque partout, irréprochable et vraiment splendide. C'est en touriste qu'on feuillettera *l'Italie* de M. Jules Gourdault, et le peintre fera beaucoup pardonner à l'écrivain. Il est fâcheux seulement qu'un si bel album ne soit pas accompagné d'un meilleur texte, et que les oreilles catholiques soient si souvent blessées à sa lecture. G. DE B.

---

**La Bible et les découvertes modernes en Égypte et en Assyrie,** par F. VIGOUROUX, prêtre de Saint-Sulpice. Paris, Berche et Tralin, 1877, 2 vol. in-12 de VIII-396 et 475 p.

Ce que peuvent avoir affaire à la Bible les découvertes modernes en Égypte et en Assyrie, M. l'abbé Vigouroux, professeur d'hébreu au séminaire de Saint-Sulpice de Paris, vient de l'exposer dans son ouvrage: *La Bible et les découvertes modernes.* L'auteur ne se propose pas d'établir que la sainte Écriture est une œuvre divine et inspirée, ainsi que le croient avec raison les véritables chrétiens; il voudrait montrer seulement aux esprits non prévenus que les découvertes archéologiques modernes, loin d'ébranler l'anthenticité et la véracité de la Bible, les confirment avec éclat (tome Ier, pp. 3 et 4).

Les principaux chapitres de cet ouvrage ont été publiés dans cette *Revue*, mais ils empruntent un intérêt nouveau à la distribution des matières. M. Vigouroux précise tout d'abord l'état de la question (t. Ier, pp. 5-114), en donnant une esquisse de l'histoire du rationalisme biblique en Allemagne. Les documents épars de la guerre contre les Livres saints n'ayant jamais été réunis dans leur ensemble, cette introduction était nécessaire. Il importait de suivre le mouvement des idées en Allemagne et en Angleterre depuis la publication des fameux fragments de Wolfenbüttel par Lessing, jusqu'aux derniers écrits théologiques de Strauss, jusqu'à cette œuvre imaginaire que le chef de l'École mythique a appelée: la Vie de Jésus à l'usage du peuple allemand! Les procédés mis en œuvre par les savants allemands apparaissent sous leur vrai jour. Comme ils s'attaquent au surnaturel, ils sont obligés de se mettre en contradiction avec la méthode des sciences historiques et morales, et au lieu d'appuyer les idées sur les faits, ils n'ont pas d'autre ressource que de tailler les faits sur la mesure d'une idée préconçue qui exclut le surnaturel!

L'ouvrage se divise en deux parties, l'une *historique*, l'autre *doctrinale*. La première, tout historique, contient un aperçu de l'histoire biblique depuis la création jusqu'aux événements qui suivent la sortie d'Égypte (tome I, pp. 115-394; tome II, pp. 1-303); nous disons un aperçu, car M. Vigouroux n'insiste que sur les faits mis en évidence par

Digitized by Google

les découvertes modernes. Il a pu joindre à son travail vingt et un *fac-simile* des bas-reliefs assyriens, des cylindres babyloniens, des illustrations de l'Égypte, dessinés par M. l'abbé Douillard, architecte, sur les monuments du Louvre ou d'après les reproductions des archéologues les plus autorisés. Un livre tout entier a pour titre : de la Création à Abraham. Les récits qui ont trait à la cosmogonie de Moïse, au Paradis terrestre, à l'épisode de la tentation, à la Tour de Babel, trouvent leurs confirmations dans les scènes qui représentent l'Arbre de vie, le serpent qui dresse la tête devant la première femme, la Tour à quatre étages découverte dans les ruines du palais de Khorsabad.

A l'étude sur la création et les temps qui suivirent le déluge, viennent s'ajouter deux monographies : celle du patriarche Abraham, et celle de son arrière-petit-fils, le célèbre Joseph, qui présida un instant aux destinées de toute l'Égypte. La mission d'Abraham, « le père de la multitude, » est décrite comme en raccourci dans la figure qui représente l'arrivée des Sémites à Beni-Hassan. C'est dans cette première monographie que l'origine d'Abraham à Ur-Kasdim, les stations du Patriarche en Palestine, en Égypte, son retour à Hébron, près de la caverne de Macpéla deviennent l'objet des études les plus curieuses et les plus intéressantes. La seconde monographie nous place en pleine Égypte, dans cette vallée du Nil dont les monuments nous retracent l'histoire des échansons, des panetiers des Pharaons, où les bas-reliefs représentent les moissons et les greniers d'abondance qui firent la gloire du patriarche Joseph. M. Vigouroux a su tirer bon parti des publications récentes du *Conte des Deux Frères* et d'*Une fille du roi d'Égypte*, pour établir la différence qui existe entre l'histoire biblique et égyptienne de Joseph, et les compositions romanesques forgées en Égypte sur les données historiques de la Bible.

Ces deux monographies sont encadrées entre l'histoire de la création dont nous avons parlé, et l'histoire de l'Exode qui forme le dernier livre de la partie historique. Les monuments égyptiens ont figuré de mille manières la sortie d'Égypte ; ils ont représenté la célèbre fabrication des briques, les scènes de bastonnades, et jusqu'au combat de cavalerie qui fut livré sous Ménéphath, aux bords de la mer Rouge. C'est à l'aide de toutes ces découvertes que l'auteur décrit, en donnant à ses récits le reflet de la couleur locale, le séjour sur la terre de Gessen, la persécution des Hébreux, la naissance et l'éducation de Moïse, les plaies d'Égypte qui précédèrent la délivrance des Hébreux.

La seconde partie de l'ouvrage est doctrinale ; elle contient deux études : l'une sur la religion primitive d'Israël, l'autre sur la croyance des Hébreux à l'immortalité de l'âme (tome II, pp. 305-464). Cette partie se relie à la précédente par un examen sévère des faits, mais l'auteur s'y révèle surtout comme philologue et hébraïsant, comme ayant la faculté d'embrasser dans son ensemble toute la science des antiquités juives.

Dans les deux parties de son ouvrage, M. Vigouroux se rattache à une méthode rigoureusement critique et scientifique. L'éminent auteur appartient à cette famille d'esprits qui savent étudier les monuments avec patience et se mettent en garde contre les conjectures vaines et les hypothèses séduisantes. Il feuillette tous les travaux des savants, il prend des notes, il vérifie, il connaît les

Digitized by Google

publications de Brugsch, d'Ebers en Allemagne, de G. Smith en Angleterre, il ne néglige aucune source d'informations; son érudition est nette et lumineuse; la mémoire n'y accable pas l'intelligence.

Pendant le cours de la publication des principaux chapitres de cet ouvrage dans la *Revue*, il s'est produit un incident qui mérite de trouver place ici : il suffit à lui seul pour donner une idée de la valeur de l'ouvrage que nous annonçons.

M. J. Soury, qui vient de réunir, en un volume, ses *Études historiques sur la Religion..*, a publié la plupart de ses études, par articles détachés, dans la *Revue des Deux-Mondes*. En 1872, M. Soury avait donné un article qui avait pour titre : la *Religion primitive d'Israël*. L'auteur mettait la religion d'Israël sur le pied des autres religions de l'Orient; les Hébreux n'étaient que des idolâtres et des polythéistes; mais M. Soury se laissait emporter par son imagination, il oubliait la critique et faisait des confusions de textes et des erreurs de traduction. Il avait pu, grâce à cette confusion, présenter la fête des Tabernacles comme une institution immorale des anciens Hébreux. Sur ces entrefaites, il parut, dans cette *Revue*, un article intitulé également : *Religion primitive d'Israël*. M. Vigouroux en était l'auteur, il l'a reproduit dans la partie doctrinale de l'ouvrage que nous analysons. M. Vigouroux disait, au sujet de la fête des Tabernacles (tome II, p. 383) : « M. Soury a espéré sans doute que personne ne discuterait cette argumentation; autrement il n'aurait jamais osé l'écrire. » Après lecture de la discussion, M. Soury fut obligé de se raviser; il vient de supprimer son argumentation : dans le volume qui réunit ses articles, il avoue même qu'une autre interprétation *a prévalu* dans la science.

Cet aveu est précieux. Espérons qu'il ne sera pas le dernier.

J. Variot.

---

**Histoire des Romains**, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du règne des Antonins*, par V. Duruy. Tome V, Paris, Hachette, 1876, in-8° de 527 pages.

Ce volume, le dernier de la nouvelle édition de l'*Histoire des Romains*, contient un tableau détaillé de la société romaine aux deux premiers siècles de l'ère chrétienne : la famille, la cité, les provinces, le gouvernement et l'administration, les mœurs, les idées. Le savant académicien étudie ces différents aspects au quadruple point de vue politique, social, philosophique et religieux.

Après avoir lu ce livre, qui est à la fois celui d'un savant, d'un penseur et d'un littérateur, on reste convaincu de la supériorité des Romains dans leur gouvernement intérieur et dans le régime auquel ils avaient soumis les populations conquises : à Rome, on ne connaissait pas l'émeute; dans les provinces, on aimait à se laisser *latiniser*. Celles-ci oubliaient promptement leurs défaites et leur soumission, grâce à l'autonomie assez large qui leur avait été laissée; elles arrivaient promptement à faire corps avec leurs vainqueurs, et la cité romaine, sous les Antonins, était pour ainsi dire universelle; les provinciaux fournissaient à Rome ses plus hauts fonctionnaires et ses empereurs. L'esprit municipal avait été favorisé et développé au point de produire les plus heureux résultats; le patriotisme local régnait partout, satisfaisait les ambitions, rendait inutile les garnisons. De nos jours, nous pouvons apprécier tout ce qu'il y avait de noble et de salutaire dans ce sentiment; et cela d'autant mieux que la tutelle étroite de l'État et la multiplicité exagérée de nos centres com-

Digitized by Google

munaux ont paralysé ce patriotisme local aux dépens de la tranquillité publique.

A Rome même, le gouvernement était aux mains d'une aristocratie composée de trois classes parfaitement distinctes, mais pouvant se renouveler sans cesse et se pondérant; les propriétaires fonciers, les détenteurs de grandes fortunes, les personnages parvenus aux hautes dignités; au-dessous était la plèbe, qui comptait pour peu de chose. La démocratie, avec le sens que nous donnons à ce mot aujourd'hui, n'existait pas. Sous les Antonins, on avait pieusement conservé le respect de la patrie, de la famille, des lois et de la discipline, comme dans la Rome républicaine. Dans ces conditions régnait la *paix romaine;* on ne connaissait pas ces convulsions civiles, préparées dans les basses classes par des ambitieux, et qui, sous le nom moderne de *révolutions*, sont la négation de tout ce qui constitue l'ordre dans une grande nation. Dans les provinces, disait un roi juif, un consul gouverne sans un soldat les cinq cents villes d'Asie, et douze cents légionnaires, autant que la Gaule a de villes, suffisent à assurer l'obéissance dans cette vaste région.

M. Duruy montre clairement comment ce bel ordre s'écroula peu à peu par l'abus de la centralisation; mais je crois qu'il va trop loin en rendant le christianisme responsable d'une partie de cette ruine. Le christianisme, pense-t-il, en montrant sans cesse une patrie céleste, faisait oublier celle d'ici-bas. Mais le christianisme n'a jamais condamné le patriotisme; on comprend que, sous les Antonins, les chrétiens s'abstinssent de remplir des fonctions qui les auraient forcés à faire acte d'idolâtrie. Que dirait M. Duruy d'un catholique, d'un protestant ou d'un israélite qui, en Algérie, pour remplir les fonctions de cadi, ferait acte d'islamisme? — Du reste, dans tout son ouvrage, je l'ai déjà fait remarquer précédemment, M. Duruy paraît avoir sur le christianisme des idées peu arrêtées. Dans ce volume même, après en avoir fait (pages 472 à 481) un tableau avec des couleurs très-favorables, il arrive (page 484) à émettre cette pensée : « Il semble que chrétiens et païens auraient pu s'entendre, puisque, par certains côtés, le christianisme était la formule religieuse des philosophies païennes. » Dans ces quelques lignes, l'auteur semble oublier que le christianisme n'est pas un simple système de philosophie; il a ses dogmes et sa foi qui, par cela même qu'ils sont arrêtés, ne peuvent en aucune manière autoriser des compromis ni avec l'idolâtrie ni avec les théories plus ou moins élastiques des philosophes païens.

L'auteur ne cache pas son admiration pour le gouvernement des Antonins, et ses sympathies pour l'administration romaine; et l'on doit reconnaître que les politiques modernes auraient beaucoup à apprendre des anciens, à emprunter à leur expérience. Rome, avec son organisation, a duré plus de douze siècles, et celle-ci a été l'un des plus solides remparts de l'empire byzantin menacé de toutes parts; ne soyons pas ingrats nous-mêmes, et n'oublions pas que ce que le moyen âge, ce que nous-mêmes avons de moins imparfait en législation, vient de l'ancienne Rome.

Dans la société romaine, M. Duruy nous signale plus d'un fait qui prouve combien peu vieillit l'humanité; par exemple, ces parvenus qui comprenaient et conduisaient habilement les affaires, mais étaient dépourvus du sens moral et du souci de leur dignité personnelle; ces affranchis d'origine grecque ou asiatique, jouant le rôle de nos habiles parleurs des pays

Digitized by Google

méridionaux, qui font les révolutions et vont à l'assaut des ministères; cette facilité de débauche réglementée et surveillée, qui faisait négliger le mariage et dépeuplait l'empire plus encore que le calcul d'une coupable économie. — M. Duruy reconnaît que, dans son brillant tableau, il y a trois sombres taches : l'esclavage, la sévérité impitoyable des lois pénales, la distinction entre ceux qui possédaient et ceux qui n'avaient rien. Voilà justement où la charité chrétienne apporta peu à peu un tempérament plus efficace que toutes la rhétorique des philosophes païens.

En résumé, sauf les restrictions que j'ai essayé de proposer, dans un ordre d'idées spécial, le livre du savant académicien, au point de vue historique, est le plus complet, le plus érudit et le plus agréable à lire qui ait encore était fait sur ce sujet.

A. DE B.

---

**Une province romaine sous la République,** *étude sur le proconsulat de Cicéron*, par G. D'HUGUES, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. Paris, Didier, 1876, in-12 de XI-469 p.

Bien loin de dissimuler les applications possibles et, comme l'on dit, *l'actualité* de ce livre, M. d'Hugues les expose lui-même à la fin de sa préface en quelques phrases qui montrent trop bien le fond de sa pensée pour n'être pas citées ici. « Nous souffrons du même mal que les Romains du temps de César : nous sommes en proie aux mêmes divisions, rongés par la même anarchie, démembrés, si l'on peut dire, par les mêmes partis... La queston est de savoir si les intérêts d'une société tout entière peuvent être subordonnés et sacrifiés, comme ils le furent par la République romaine, à l'intérêt d'un petit nombre de *politiciens* qui vivent en quelque sorte de la chose publique, et qui mettraient le feu aux quatre coins du monde pour assouvir leur besoin d'intriguer et eur désir de dominer. La vie d'une grande nation peut-elle se concentrer éternellement dans les nobles et stériles agitations du Forum ? » On voit la pensée de l'auteur dans ce qu'elle emprunte au plus incontestable bon sens; on entrevoit ce qu'elle renferme aussi peut-être d'antipathie plus ou moins discutable à l'endroit de certaine forme de gouvernement. Mais on aurait tort de regarder ce travail comme une thèse de politique contemporaine, ce qui lui ôterait sa valeur historique et même sa vraie portée morale. Pour être persuadé que M. d'Hugues n'a pas voulu écrire un manifeste sur les questions du temps, il suffit de se rappeler l'origine de son ouvrage. Quelques développements nouveaux qu'il ait reçus, il est resté identique pour le fond, faits et jugements, à la thèse latine *De M. Tullii Ciceronis in Cilicia provincia proconsulatu*, soutenue en Sorbonne, le 31 août 1859, avec une thèse française sur l'administration provinciale de Turgot, intendant de Limoges. On se demanda quelque peu, à cette époque où la critique universitaire ne s'était pas encore départie de son culte parfois superstitieux pour Cicéron, si le spirituel candidat n'avait pas voulu surtout fronder des admirations traditionnelles ; mais dès lors il suffisait de lire sans parti pris, de jeter seulement les yeux sur sa conclusion, pour voir qu'il avait visé à tout autre chose : montrer, par les incidents et les résultats déplorables d'un gouvernement provincial confié pourtant à un grand homme et à un honnête homme, que le régime imposé aux provinces par la République était absolument mauvais et que le régime impérial marqua pour elles

Digitized by Google

un progrès notable. Quelques années plus tard ces recherches devinrent à la mode. Ce fut oubli fâcheux ou véritable ingratitude de ne pas citer alors, à l'occasion des travaux si brillants et si discutés des Ampère, des Beulé et de leurs adversaires l'essai modeste, mais net et (dans sa sphère) assez décisif, par lequel M. d'Hugues avait préludé à ces études à la fois érudites et actuelles. Pour se rappeler lui-même au public de 1866, l'éloquent professeur publia quelques chapitres de sa thèse, retravaillés en français ; mais qui les remarqua suffisamment dans les pages de la *Revue de Toulouse ?* Aujourd'hui enfin ce travail, le même au fond, mais entièrement renouvelé dans la forme, se présente en un charmant volume, avec tous les avantages d'une exposition plus nette, d'une démonstration plus détaillée, d'une composition à la fois plus étendue et plus serrée. On y trouvera jusqu'à un appendice épigraphique, qui prouve que M. d'Hugues n'a négligé aucun moyen d'information touchant l'administration des provinces romaines. Mais il n'a pas écrit pour les archéologues. Son livre est bâti avec des textes; mais ces textes, résumés ou traduits, font à la fois la force et l'ornement de ce brillant mémoire, qui peut, à cet égard, être rapproché des plus intéressantes études que l'histoire et les lettres romaines aient fait naître, pendant ces dernières années, dans notre littérature. On lira donc, avec autant d'agrément que d'utilité, les chapitres où le savant écrivain expose, d'après les meilleurs interprètes de l'ancien droit, l'administration des provinces sous la république romaine (I), et, d'après les sources historiques et surtout les lettres de Cicéron, l'état de Rome (III) et la situation de la province de Cilicie (IV) au moment où le grand orateur en devint proconsul (51 av. J-C.). On trouvera un intérêt encore plus piquant dans les chapitres où M. d'Hugues compare les théories administratives de Cicéron à sa pratique (II), nous le montre déjà compromis par des mécomptes et des défaillances dans les préliminaires de son proconsulat (V), étale ses vanités *d'imperator* à propos d'une expédition contre les montagnards de la Cilicie (VI), et, tout en rendant pleine justice à ses efforts pour établir l'ordre et réprimer des abus invétérés dans sa province (VII), le fait aboutir assez piteusement à une demande de triomphe, qui est repoussée, et où il a pour lui César et contre lui Caton (VIII). L'auteur a le droit, en somme, de conclure que Cicéron proconsul « s'est montré vraiment bon et vraiment grand (p. 405) ; » ce qui fait d'autant mieux ressortir l'autre partie, la partie essentielle de sa conclusion, sur la valeur du régime républicain pour les colonies et même pour la ville. Il n'en est pas moins vrai que, dans beaucoup de ses pages, l'orateur romain perd son vieux prestige, et qu'en le voyant aux prises avec un critique souvent malicieux, on peut regretter l'impression plus favorable que nous laissaient les biographes de la vieille école, comme cet honnête Middleton. D'autre part, si l'on songe au portrait tracé par M. Mommsen, celui de M. d'Hugues pourra paraître des plus flattés. Après tout, avec un esprit si incisif et des convictions si arrêtées, l'auteur d'*Une province romaine* doit s'attendre à ne pas voir accepter sans réserve toutes ses appréciations morales et politiques ; mais sa conscience et son talent méritent l'attention et le suffrage de tous les esprits sérieux.

LÉONCE COUTURE.

---



Digitized by Google

**Histoire de saint Sigismond, roi de Bourgogne et martyr,** par l'abbé B. Rameau, membre correspondant de la Société littéraire de l'Ain. Genève, Grosset, 1877, in-18 de 146 pages.

Saint Sigismond est un des saints français dont le culte a laissé le plus de traces dans les monuments et dans le souvenir reconnaissant des générations chrétiennes. Grégoire de Tours constate les miracles qui glorifiaient son tombeau, où les fiévreux, en particulier, allaient en foule demander une guérison presque toujours accordée. Dans le très-ancien Sacramentaire gallican, publié par Mabillon d'après un manuscrit du XVIIe siècle, on trouve une messe de saint Sigismond, dont les prières ont été composées précisément en vue d'implorer l'intercession de ce saint pour un malade qui est supposé présent au saint sacrifice.

C'est près du tombeau de ce saint que M. l'abbé Rameau a conçu le dessein de raconter la vie et de décrire le culte du roi burgonde. Sans charger son petit livre d'un appareil érudit qu'il ne comportait évidemment pas, l'auteur a su pourtant mettre en œuvre les documents les plus autorisés, et tirer profit des travaux publiés avant lui sur saint Sigismond ou sur son temps. Il l'a fait partout avec un esprit de sage critique qui ne nuit aucunement à l'impression générale d'édification qu'il a surtout voulu produire. Le cadre est suffisant. Restreint au simple récit de la vie du saint, il eût été trop étroit. M. Rameau a eu soin d'y faire entrer un coup d'œil sur la situation politique et l'état religieux de la Bourgogne avant les rois francs. Sur ce fond, l'image de saint Sigismond se détache avec netteté. Sans doute l'histoire n'en a pas conservé tous les traits, et quelques-uns de ceux que M. Rameau a reproduits, trahissent encore chez le pieux roi des réveils de la nature barbare. Mais, à côté de la faute, il y a le repentir, la pénitence, la mort supportée en haine de la foi catholique; l'idéal chrétien qui admet aussi bien la réparation des fautes, même les plus graves, que la parfaite régularité d'une vie sans tache, trouve une très-noble expression dans la figure de Sigismond.

Çà et là quelques détails doivent être signalés à l'auteur, qui ne manquera pas de les corriger dans une autre édition. Ainsi la chronique d'Eusèbe (p. 10) ne peut parler de l'établissement des Burgondes dans la vallée de la Saône. Au temps du pape saint Symmaque, l'Eglise romaine ne distribuait pas encore « à l'univers entier les restes saints des martyrs » (p. 50). Le mot de *reliques*, à cette époque, servait à désigner les fioles d'huile, les voiles de soie et autres objets qui avaient été consacrés par le voisinage des tombeaux vénérés ; mais les corps eux-mêmes demeuraient intacts dans leurs sépultures des catacombes. M. Rameau a raison (p. 52) de justifier saint Avit des accusations injustes de quelques écrivains, qui lui ont reproché certaines formes de respect employées dans la correspondance des rois burgondes avec les empereurs romains; il pourrait même aller plus loin, et ne pas trop se rejeter sur ce qu'il appelle « le jargon de la décadence usité dans les chancelleries de l'époque. » Ces protestations de fidélité à l'empire lointain, dont le nom seul se conservait en Occident, ne laissent pas d'avoir quelque chose de touchant ; le patriotisme de ce temps-là était plutôt dans l'attachement aux vieilles traditions romaines, de droit, de littérature, d'éducation générale, que dans un empressement plus ou moins sincère à se ranger derrière les vainqueurs à demi sauvages que la Ger-

Digitized by Google

manié venait d'imposer à la civilisation gallo-romaine. L. DUCHESNE.

—

**Saint Ennemond, évêque de Lyon, sa vie et son culte**, par l'abbé J.-L. CONDAMIN. Lyon, Aug. Brun, 1876, in-8 de IX-166 p.

M. l'abbé Condamin a fait du travail que nous annonçons l'objet d'une thèse pour le doctorat, soutenue devant la Faculté de théologie de Lyon; il a voulu réunir les éléments trop peu nombreux d'une vie qui appartient à un siècle que Mabillon saluait du nom *d'âge d'or*, et qui n'avait jamais été mise en pleine lumière. Dans une première partie, il étudie la vie de Saint-Ennemond, depuis sa naissance, dont la date doit se placer entre 620 et 625, jusqu'à son glorieux martyre, en passant par l'école du palais et par l'épiscopat. « La vie d'Ennemond, nous dit-il, se résume dans l'accomplissement journalier mais constant et sévère des mêmes devoirs. S'il paraît à la cour, c'est pour y remplir quelque office de charité ou y donner quelque saint exemple; mais il y séjourne peu, car sa place de prédilection est à Lyon, près de son peuple qu'il instruit et dont il aime à soulager les misères. » Influent à la cour, il rencontre dans Ebroïn, devenu tout-puissant, un ennemi implacable, qui redoute le conseiller dont la reine Bathilde suit les inspirations, et qui le mande à la cour. C'est dans ce voyage, où le saint évêque marche sans hésiter à une mort certaine, que des sicaires le frappent pendant son sommeil; cet événement peut être placé, suivant toute vraisemblance, en 663. — Dans une seconde partie, M. l'abbé Condamin expose tout ce qui est relatif au culte de saint Ennemond, à la translation de son corps, à la lutte pour la possession de ce corps qui se prolonge, pendant plusieurs siècles, entre les dames de Saint-Pierre et les chanoines de Saint-Nizier; il fait l'historique de cette controverse, en concluant en faveur des premières; il raconte enfin le culte dont le Saint fut l'objet à Lyon, dans différentes paroisses du diocèse de Lyon, et en particulier à Saint-Chamond, et dans quelques rares diocèses de France. Dans un appendice, il réunit les témoignages en faveur de la primatie de Lyon, et il reproduit le testament du Saint, ainsi que divers documents se rapportant à son culte.

Le travail de M. l'abbé Condamin, fait avec beaucoup de soin, est imprimé avec un luxe de bon goût, et enrichi de planches qui ajoutent encore à l'intérêt et à l'attrait du livre. L. C.

—

**Vie intime de saint Anselme au Bec**, *ou Étude historique et psychologique sur saint Anselme considéré comme le représentant le plus accompli de la vie intime du cloître au XIe siècle*, par M. l'abbé RAGEY, ancien professeur de philosophie. Paris, G. Téqui, 1877, in-12 de XXI-259 pages.

« Les siècles de foi sont encore si mal connus, dit M. de Montalembert, que la plupart des catholiques mêmes ne voient dans saint Anselme qu'un grand métaphysicien. » Ajoutons que, grâce aux travaux de l'historien des *Moines d'Occident*, beaucoup de catholiques, même lettrés, voient surtout dans Anselme l'intrépide défenseur des libertés de l'Eglise, l'évêque armé de la parole comme d'un glaive à deux tranchants pour percer les adversaires de la doctrine révélée, et pour repousser les envahissements audacieux de l'autorité séculière et ses tentatives contre les droits sacrés de l'épouse du Christ.

Et sans doute Anselme fut ce prélat invincible, toujours prêt à verser son sang pour les droits de l'Église;

Digitized by Google

sans doute il fut cet esprit sublime qui, dans ses spéculations appuyées sur la parole divine, pénétra plus avant que tous les docteurs de son temps dans les sublimes hauteurs, dans les profondeurs adorables de la divinité; mais il fut en même temps le moine parfait qui, selon le précepte de son père saint Benoît, s'efforça sans cesse de se détacher de lui-même pour s'unir plus intimement à Dieu.

C'est cet ascète que M. l'abbé Ragey a voulu faire connaître, et il a entrepris de peindre en même temps la vie intime du cloître au XIe siècle. Il y réussit parfaitement, car saint Anselme fournit abondamment lui-même les couleurs nécessaires pour tracer ce tableau. Sa correspondance et ses écrits divers sont tout remplis de traits qui peignent son âme et son cœur, de la manière la plus saisissante. Ses historiens, et surtout Eadmer, qui avait vécu dans l'intimité la plus grande avec lui, se plaisent à nous faire connaître sa vie dans ses relations avec Dieu et avec ses frères les moines de l'abbaye du Bec. Il y a donc là une mine fort riche à exploiter.

Mais pourquoi, en parlant de la vie monastique, employer toujours les expressions du passé (p. 59, 61)? On dirait que l'on se plaît à faire de l'archéologie. Cette vie du cloître que l'on aime à décrire au XIe siècle, est absolument la même que celle qui se pratique aujourd'hui dans les maisons trop rares où l'on suit la règle du patriarche du Mont-Cassin. Pourquoi aussi, en parlant de l'état des études au XIe siècle, emprunter à Rohrbacher une citation qui comprend une double inexactitude (p. 110)? Est-il parfaitement juste de dire (p. 111) que les écrits des Pères de l'Église, de saint Augustin en particulier, sont supérieurs à ceux des anciens, même pour la forme? Enfin, en parlant de la dévotion de saint Anselme pour la sainte Vierge, comment avoir oublié de citer ce beau texte : « Il était juste qu'elle fût ornée d'une pureté au-dessus de laquelle on n'en pût concevoir de plus grande que celle de Dieu même, cette Vierge à qui Dieu le Père devait donner son fils d'une manière si particulière que ce fils deviendrait par nature le fils commun et unique de Dieu le Père et de la Vierge; cette Vierge que le Fils devait élire pour en faire substantiellement sa mère, et au sein de laquelle l'Esprit-Saint voulait opérer la conception et la naissance de celui dont il procédait lui-même » (*De Conceptu Virginali*, cap. XVIII)?

Au reste, le livre de M. l'abbé Ragey n'est qu'une étude préliminaire; l'auteur se propose de donner ensuite une histoire complète du grand archevêque de Cantorbéry. En voyant avec quel succès il a dépeint dans ce travail la vie monastique et intime de son héros, tous les lecteurs feront des vœux pour voir bientôt la réalisation de ce projet.

DOM PAUL PIOLIN.

---

**Essai historique sur l'Abbaye de Cava**, d'après des documents inédits, par Paul GUILLAUME, professeur d'histoire dans ce monastère. Paris, Palmé, 1877, in-8 de CLXIV-454 pages.

Dans l'Italie méridionale, après le Mont-Cassin qui est la montagne sainte d'où le fleuve monastique s'est répandu sur toute l'Europe, il ne se trouve pas de monastère bénédictin plus illustre et plus important que celui de la Cava, à dix lieues de Naples. Cette grande abbaye, cachée au fond d'une gorge sauvage des Apennins, mais dans un site enchanteur, a été un phare de lumière intellectuelle et une école de vie évangé-

Digitized by Google

lique pour toute l'heureuse contrée qui l'environne. Un moine de Cluny, saint Alfère, en fut le fondateur, l'an 1011, et lui communiqua cet esprit monastique dont la fameuse abbaye bourguignonne était alors la source la plus pure. Après lui, trois abbés, honorés du titre de saints, et sept autres abbés, qualifiés de bienheureux, portèrent au plus haut point la puissance morale de la Cava sur les populations de cette partie de la Péninsule.

Mais nous ne voulons pas faire l'histoire de cette insigne abbaye; nous désirons seulement engager les lecteurs de la *Revue* à lire l'œuvre que M. Paul Guillaume, professeur d'histoire au séminaire diocésain de la Cava, vient de publier, sous le titre trop modeste d'*Essai historique*. A la manière large et sérieuse avec laquelle il traite son vaste sujet, on le croirait moine bénédictin, et l'un des meilleurs disciples du Revérendissime Abbé Dom Morcaldi, auquel le monde savant est redevable de la publication du précieux *Codex diplomaticus Cavensis*, où se trouvent presque toutes les sources de l'histoire de l'Italie méridionale.

Dans les huit livres dont se compose l'ouvrage, l'auteur parle, avec une sagace érudition et un grand luxe de citations, des origines de la Cava; des saints et bienheureux Abbés qui la gouvernèrent avec tant de sagesse; de la congrégation monastique que Cava forma avec les nombreuses maisons de sa dépendance; de l'érection temporaire de l'abbaye en évêché, à la fin du XIVe siècle; de la réunion de la Cava et des monastères de sa filiation à la Congrégation du Mont-Cassin; du mouvement littéraire et scientifique qui signala cette abbaye aux savants de l'Europe dans les XVIIe et XVIIIe siècles, enfin des malheurs et des spoliations qui suivirent la révolution française, et que les Piémontais ont achevés de nos jours.

Le docte historien sait toujour-mêler à la trame de son récit les événements, petits ou grands, qui donnent du relief au célèbre monastère. Il parle, avec des détails intéressants, du séjour du Tasse à la Cava et de l'affection que le grand poëte portait aux religieux; de la visite de Mabillon, qui fit dans les archives de cette antique abbaye de précieuses découvertes; de celle de l'historien Muratori, qui inséra dans ses *Antiquitates* tant de chartes de cette maison; du rapide passage de Pie VII, qui n'était alors que le savant D. Chiaramonte; du roi Joachim Murat; du cardinal Maï, qui sut y trouver un palimpseste du IVe siècle; enfin du séjour prolongé qu'y fit Mgr Salvado, évêque de Port-Victoria en Australie, avant de partir pour son laborieux et fécond apostolat.

Il faut ajouter, en terminant cette trop courte analyse, que les érudits trouveront dans cet ouvrage, orné de plusieurs vues de la Cava et de planches pour les sceaux et les armoiries, un très-riche appendice de CXXIV pages, où sont donnés *in extenso* les diplômes les plus importants de l'*Archivium Cavense*, avec de grandes tables chronologiques, alphabétiques, analytiques, complétées elles-mêmes par les listes des princes lombards, des abbés, des archivistes et des moines cassiniens de la Cava, enfin des nombreux manuscrits et incunables conservés dans la belle bibliothèque de l'abbaye.

Nous ne parlerons pas de quelques négligences de style, qui sembleraient déceler un Italien écrivant une langue étrangère, mais qui ne sont pas déplaisantes; de quelques légères confusions ou inexactitudes. Ces petites taches ne sauraient déparer le beau monument historique que M. Paul

Digitized by Google

Guillaume vient d'élever en l'honneur du monastère de la Cava, qu'il aime comme un fils, et qui peut, à son tour, se féliciter de l'avoir pour historien. D. Théophile Bérengier.

O. S. B.

---

**Histoire des Prêtres du Sacré-Cœur de Marseille (1782-1831),** *communément appelés les Prêtres du Bon-Pasteur*. Paris, Sarlit, 1877, in-8° de VI-506 pages.

Notre époque si troublée et toujours si menacée par ceux qui se glorifient d'être les héritiers des révolutionnaires de 93, a vu cependant, comme un gage d'avenir plus prospère, la résurrection des grands ordres religieux, et même des pieuses congrégations dont jadis l'Église et la France surtout se glorifiaient à juste titre. C'est une des plus humbles de ces associations, mais non des moins utiles, qu'un prêtre de Marseille, plein de zèle, vient de ressusciter dans cette grande ville, et dont il a fait l'histoire, ajoutant ainsi un chapitre très-intéressant aux Annales de l'Eglise fondée par saint Lazare.

Les *Prêtres du Sacré-Cœur*, établis par l'immortel Belsunce, au sortir de l'affreuse peste de 1720, embrassèrent tous les genres d'apostolat : Œuvres de séminaire, Œuvres de jeunesse, Congrégations d'ouvriers, Missions, Retraites; ils se chargeaient de tous les ministères, les plus obscurs comme les plus éclatants, pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Dignes fils de l'héroïque pontife dont l'ardente charité était alors l'objet de l'admiration du monde catholique, ils avaient la même horreur pour le Jansénisme, la même dévotion au Cœur sacré du Rédempteur, la même abnégation pour leur bien-être. Vivant entre eux comme des religieux et se trouvant toujours cependant sous la main de leur évêque, ils transformèrent la ville et le diocèse de Marseille, qui ont dû à leur zèle infatigable de traverser la période révolutionnaire sans perdre cet esprit de foi et cette ardeur pour les bonnes œuvres qui les distinguent encore aujourd'hui. En exil, les Prêtres du Sacré-Cœur se firent remarquer, jusque dans Rome, par leurs vertus et leur science, et revenus à Marseille, où l'un d'eux, le P. Donnadieu, mourut, sous le Directoire, pour la défense de la vérité, ils travaillèrent avec succès au rétablissement du culte, et parvinrent à former un clergé qui marcha dignement sur leurs traces. Le livre qui raconte leurs saintes actions est écrit avec simplicité, mais non sans charme. Il sera lu avec édification par les âmes pieuses, et consulté avec fruit par ceux qui cherchent, et avec raison, dans les histoires locales, les éléments les plus sûrs de l'histoire générale.

D. Théophile Bérengier.

O. S. B.

---

**Étude historique sur le XIIe siècle; Barthélemy de Vir, évêque de Laon,** par M. A. de Florival, juge au tribunal de Laon. Paris, Didier, 1877, in-8° de 407 pages.

L'histoire de Laon pendant la première partie du XIIe siècle mérite une étude particulière, et M. de Florival l'a retracée heureusement en groupant tout ce qu'il a pu recueillir sur Barthélemy de Vir, qui occupa ce siége pendant trente-huit ans, jusqu'à l'année 1150. Barthélemy, sans être un homme de génie, fut un prélat dévoué à son diocèse, un administrateur sage et habile; issu d'une famille illustre, il termina sa vie dans un cloître, simple moine, méconnu de ceux auxquels il avait fait du bien, et tracassé au sujet de ses réformes. Sa vie est celle d'un homme de bien.

Digitized by Google

C'est à l'administration de Barthélemy de Vir que se rattache la reconstruction de la cathédrale de Laon, la fondation de l'Ordre de Prémontré, la réorganisation de la commune de Laon, qui dura jusqu'au commencement du XIVe siècle, et servit de modèle dans plusieurs localités du diocèse. Ces trois faits suffiraient à assurer le souvenir impérissable d'un épiscopat.

M. de Florival a consacré près de la moitié de son volume à des documents relatifs à l'histoire du diocèse de Laon pendant cette période, et à la collection de tous les actes, au nombre de cent quarante-sept, dans lesquels paraît l'évêque Barthélemy; il a donné aussi la gravure des sceaux, de la crosse et de la tombe du prélat. Le livre serait complet s'il se terminait par une table des nombreux noms d'hommes et de lieux, disséminés dans le corps de l'ouvrage et dans les pièces justificatives.

A. DE B.

—

**Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488,** d'après des documents nouveaux et inédits, par Arthur DE LA BORDERIE. Paris, Champion, 1877, in-4° de 134 p.

Nous avons signalé, dans la *Revue*, à deux reprises, l'intéressant et érudit travail de M. de la Borderie sur le rôle de Louis de la Trémoille dans la guerre de Bretagne en 1488; nous avons dit tout ce que l'histoire gagnait à ces investigations si patientes, à cette critique si sûre, à cette exposition faite d'une façon si lumineuse; nous n'avons donc pas à y revenir plus longuement en signalant la publication, en un fascicule in-4, imprimé sur papier vergé, des articles de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Tout est là; le récit circonstancié de la campagne; les suites de la guerre; le mémoire sur la légende du souper; les lettres inédites de Charles VIII, sans parler de compléments comme les éclaircissements typographiques fournis à l'occasion des lettres de M. de Courville. La valeur de l'écrit, aussi bien que le soin apporté à l'exécution typographique, feront rechercher avec empressement le volume de M. de la Borderie par les historiens et par les amateurs.

G. DE B.

—

**La Saint-Barthélemy à Rouen,** 17-21 septembre 1572, par le vicomte D'ESTAINTOT. Rouen, Ch. Métérie, 1877, gr. in-8° de 41 p.

M. le vicomte d'Estaintot a voulu rechercher, dans les archives locales, ce qu'il pouvait y avoir de données à recueillir sur la Saint-Barthélemy à Rouen; à l'aide des archives de la mairie, où se trouvent conservés les *Délibérations de l'hostel commun et le Journal des échevins*, il a pu apporter son contingent d'informations pour l'histoire de ce tragique épisode, sur lequel on a tant écrit, sans arriver toujours à des résultats assez précis; il nous donne notamment le texte d'une lettre de Charles IX au sieur de Carrouges en date du 24 août, qui raconte la journée, avec la défense formelle, *sous peine de la vie*, de se laisser aller à des excès du même genre; il rapporte les précautions prises par Carrouges, qui reçut bientôt l'ordre de se saisir des principaux huguenots, mais ne paraît pas l'avoir mis à exécution; les incidents qui se produisirent jusqu'au départ du gouverneur, qui eut lieu avant le massacre (v. le 18 septembre); il précise le caractère de l'attentat; il cite les lettres de la reine mère du 21 septembre et du Roi du 6 octobre, exprimant le blâme et ordonnant le châtiment des coupables, et montre, dans le soulèvement de la populace, des représailles

Digitized by Google

de l'attentat commis contre les catholiques, trois ans auparavant.

FR. DE F.

—

**Henri IV et Marie de Médicis**, par Berthold ZELLER. Paris, Didier, 1877, in-12 de 367 pages.

Après M. Henrard, qui nous a récemment montré Marie de Médicis aux Pays-Bas pendant la dernière partie de sa vie, voici M. Berthold Zeller qui nous dépeint, avec des couleurs nouvelles le mariage de cette reine et les intrigues de toute sorte, les conjurations, les trahisons domestiques ou politiques qui troublèrent le second ménage d'Henri IV. Comme M. Phillipson, dans son *Heinrich IV und Philipp III*, il s'est adressé, pour rajeunir son sujet, aux archives et aux relations étrangères. Dans l'histoire qu'il raconte, on se croit toujours à la veille d'un procès en séparation; or les pièces du procès, au moins en ce qui concerne une des parties, ont été fournies à M. Zeller par les compatriotes mêmes de la reine, les résidents florentins à la cour de France.

On fait grand cas, et avec raison, des dépêches des ambassadeurs vénitiens ; celles des Florentins, Belisario Vinta, Baccio Giovannini, Camillo Guidi, beaucoup moins remarquables par la justesse et la précision des aperçus, sont également riches en informations et en renseignements de détail. Confrontées avec les *Lettres Missives* du roi et les *Œconomies* de Sully, ces dépêches nourrissent le récit de M. Zeller, et forment presque entièrement la matière d'un appendice de 17 pièces, dont la pagination, soit dit en passant, laisse fort à désirer (à la table, pour le n° 1 il faudrait substituer la p. 321 à la p. 317, et ainsi de suite). On remarquera particulièrement, dans cette série de chapitres variés, les pages consacrées aux origines de la faveur de Concini ; on regrettera de ne trouver aucun détail sur l'éducation des enfants du roi et de Marie de Médicis, éducation si étrangement dépeinte par Héroard dans son *Journal*; on s'étonnera d'entendre encore citer comme authentique (p. 112) la fameuse lettre d'Henri IV à sa femme sur Plutarque; on recueillera enfin de cette lecture une impression à la fois triste et élevée : car si désormais nous devons accuser encore notre blâme à l'endroit des faiblesses d'un grand roi, d'autre part, selon la juste expression de M. Zeller, « il n'est pas inutile de savoir quelles terribles luttes contre ses passions Henri IV a dû soutenir, pour mieux saisir tous les côtés d'un caractère qui laissait toujours le dernier mot à la raison. »

L. P.

—

**Colbert et son temps**, par Alph. NEYMARCK. Paris, E. Dentu, 1877, 2 vol. in-8° de 474 et 514 pages.

Chacun des volumes consacrés à Colbert par M. Neymarck forme un tout; le premier traite de l'influence exercée par le grand ministre sur les finances de la France, sur le commerce et l'agriculture ; il permet d'établir un parallèle entre le XVII^e siècle et notre époque. L'auteur a une compétence indiscutable pour traiter ce sujet avec connaissance de cause; depuis dix ans, il a publié, sur l'économie politique et sur les questions financières, plusieurs ouvrages estimés. — Le second volume s'occupe de la société française pendant l'administration de Colbert, de la part qu'il prit à l'encouragement et au développement des beaux-arts, des lettres, des sciences, et aussi aux affaires générales de la marine, des fortifications, des matières religieuses. Je ne dois pas négliger d'appeler l'attention des lecteurs sur l'étude spé-

Digitized by Google

ciale que M. Neymarck a faite de Colbert comme homme public et comme homme privé. Il nous le montre chez lui, dans sa famille, dans son intérieur.

C'est une étude curieuse et instructive que celle de ce bourgeois champenois arrivé, sous un roi tel que Louis XIV, au rang de premier ministre, et mettant en onze années son pays dans l'état le plus prospère et le mieux ordonné. La réorganisation et l'épuration des administrations; la guerre à outrance aux concussionnaires; la comptabilité établie pour les finances; les impôts plus équitablement répartis et gênant moins lourdement les classes laborieuses; des mesures sages en faveur du commerce, du développement de l'industrie nationale, de l'agriculture; la création de la marine, etc., tout cela fut l'œuvre de Colbert, sans lui faire oublier les sciences, les arts et les lettres.

Nous avons lu avec un vif intérêt les pages dans lesquelles M. Neymarck explique, avec une grande lucidité, l'état de l'administration avant Colbert, et le résultat de ses réformes. Si cette partie de l'ouvrage est nécessairement un peu sévère, nous ferons remarquer que, dans le second volume, on trouve, sur les mœurs et les habitudes de Paris du XVIII^e siècle, sur la vie intime et la famille de Colbert, des détails habilement présentés, dont la lecture est attachante. Le tableau de Paris est une étude très-curieuse; on reste étonné des changements qui se font dans un peuple en moins de deux siècles, et aussi de certains points qui ne varient guère dans le caractère d'une grande ville. Nous signalerons aussi un chapitre qui a une grande originalité : c'est celui dans lequel l'auteur expose très-clairement et avec impartialité l'attitude de Colbert avec les catholiques, les protestants et les israélites; les opinions de M. Neymarck ne sont pas les nôtres; mais cette divergence ne nous empêche pas de rendre justice à sa bonne foi et à sa clarté d'exposition. Tout en admettant que Colbert a fait œuvre de bon politique en montrant une grande tolérance pour les cultes dissidents, nous lui ferons un grand reproche d'avoir eu une large part dans la rédaction de la fameuse Déclaration de 1682, principalement en ce qui concerne le quatrième article, qui a failli donner naissance à un schisme, et qui, grâce à Dieu, n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir archéologique.

Les dernières années de Colbert peuvent servir de leçon aux hommes politiques les plus éminents; le grand ministre, malgré toute son habileté, s'était fait des ennemis nombreux; comme Louis XVI plus tard, il fut sourdement attaqué par l'armée nombreuse des mécontents dont il avait fait cesser les fraudes, les abus et les malversations; aux mécontents se joignirent les envieux; ses idées d'ordre gênèrent et fatiguèrent à la longue le roi dans ses dépenses exagérées. Louis XIV, on ne peut le nier, n'avait pu dominer, sous l'influence délétère des flatteurs, ce sentiment d'égoïsme orgueilleux qui gît au fond du cœur humain; à force de s'entendre répéter qu'il était infaillible, impeccable et tout-puissant, il l'avait cru, et ce bourgeois sévère et d'un esprit supérieur, placé auprès de lui, avait fini par lui devenir antipathique. Colbert mourut tristement, comme un grand ministre en disgrâce; les masses qui ne se rendent jamais compte des choses, mais se laissent entraîner par des bruits malveillants et des jugements passionnés, méconnurent ce qu'elles devaient à Colbert. Lorsqu'il ferma les yeux, il avait perdu la faveur du souverain

Digitized by Google

dont il avait fait la grandeur, et il n'avait même plus la popularité.

A. DE B.

---

**Un évêque réformateur sous Louis XIV : Gabriel de Roquette,** *évêque d'Autun; sa vie, son temps et le* Tartufe *de Molière, d'après des documents inédits*, par J.-Henri PIGNOT. Paris, Durand, Autun, Denis Renault. 1876, 2 vol. in-8 de XVI-509 et 631 p.

M. Pignot, bien connu par une *Histoire de l'ordre de Cluny* qui est un modèle d'exactitude dans les recherches, ne démentira pas à cet égard sa bonne réputation par les deux gros volumes qu'il vient de consacrer à un évêque d'Autun, jusqu'ici peu et mal connu. Le nom de G. de Roquette a survécu, grâce principalement à son identification bien ou mal fondée avec le Tartufe de Molière. Mais ce que le *pauvre homme* a fait, de bien dans un des plus vastes et des plus négligés diocèses de France, était fort oublié. Au nom de l'histoire d'Autun et aussi, jusqu'à un certain point, au nom de l'histoire ecclésiastique de France, il faut savoir gré à M. Pignot des recherches très-considérables auxquelles il s'est livré dans les archives de l'Évêché, du séminaire et de l'hôpital d'Autun, et dans une foule d'autres collections publiques et privées, pour en tirer un tableau vraiment complet d'une longue et active administration épiscopale. Ce tableau a d'ailleurs un intérêt plus étendu qu'on ne serait tenté de le croire : la réforme de l'Église de France, commencée sous l'influence des Vincent de Paul et des Bérulle, dans la première partie du XVII^e siècle, ne s'accomplit guère dans la plupart des diocèses que vers la fin de cette grande période, et l'étude minutieuse de ce que fit un évêque plein de zèle et de savoir-faire, pour l'amélioration d'un des principaux diocèses de France, jette un jour précieux sur l'œuvre générale dont l'histoire n'a guère enregistré jusqu'ici que les résultats.

Il y a autre chose, dans ces deux volumes, que l'histoire épiscopale de Roquette : l'auteur a dû embrasser la vie entière de son héros. Il retrace dans son premier chapitre la vie de l'abbé dans la petite cour du prince de Conti, et consacre le dernier à l'examen de son rapport avec le Tartufe. Ces deux chapitres ne sont pas les moins instructifs et les moins piquants de l'ouvrage; mais peut-être M. Pignot, apologiste de l'abbé de Roquette, n'arrive-t-il pas tout à fait jusqu'à démontrer ses conclusions toutes favorables. Quelque justes réserves qu'il faille opposer aux témoignages intéressés de Lenet, de Cosnac et d'autres chroniqueurs, il est difficile de ne pas croire que Gabriel de Roquette se ressentit un peu beaucoup de ce milieu d'intrigues où se consumèrent ses plus belles années. La tradition même qui l'identifie à l'hypocrite joué par Molière garde sa fâcheuse signification, quoiqu'il y eût exagération absurde à retrouver tout Tartufe dans l'abbé de Roquette, et flagrante injustice à prendre cette malicieuse attribution pour un arrêt sérieux et définitif.

En revanche, M. Pignot gagne complétement sa cause, ou peu s'en faut, dans les chapitres consacrés à l'administration diocésaine de Roquette, évêque d'Autun (1667-1702). Mais ici beaucoup lui reprocheront d'avoir quelquefois trop raison, ou plutôt de plaider trop longuement, et de citer dix fois plus de faits qu'il n'était utile. Il est difficile d'imposer sur ce point, à un annaliste provincial surtout, une mesure mathématique : tel fait jugé sans intérêt par un lecteur étranger au pays, sera

Digitized by Google

curieux et instructif pour les compatriotes de l'auteur. Mais, quelle que soit la valeur de cette excuse, elle ne justifiera pas du reproche de longueur et de minutie quelques parties du premier volume surtout, et principalement ces attristants chapitres : *Clergé de l'église cathédrale* (67-157); *Clergé du diocèse* (158-246). Certes il fallait montrer le mal; mais des anecdotes scandaleuses si multipliées, loin de mieux le faire comprendre, finissent par en obscurcir la vraie portée. Des faits absolument sans importance, et jusqu'à des historiettes de chantres et d'enfants de chœur, distraient et désorientent le lecteur, qu'un tableau plus sérieux et plus restreint eût parfaitement éclairé. Dans les chapitres suivants, il y a des détails très-précieux sur l'histoire monastique (sur Sept-fonds en particulier, I,222), sur les écoles paroissiales (II,293), sur les missions, sur les conférences ecclésiastiques et les synodes, etc. Il faut recommander aux historiens de nos liturgies françaises des détails sur un de nos liturgistes les plus plus singuliers, Bocquillot, chanoine d'Avallon, théologien à la fois janséniste et relâché, qui du reste n'accomplit pas son entreprise sur le Missel et le Rituel d'Autun (I,337). L'histoire des rapports de l'évêque d'Autun avec les protestants de son diocèse (II, 100-179) renferme des faits curieux, particulièrement sur l'église calviniste de Couches, et sur un admirable curé apôtre, Joseph Dodun. Mais des fondations importantes recommandent surtout la mémoire de l'infatigable évêque : le séminaire diocésain, l'un des plus beaux de France, pour lequel Roquette dut s'attirer les générosités de la cour (I, 264); le grand hôpital d'Autun (I, 370), et d'autres établissements hospitaliers, parmi lesquels il faut citer celui qui est attaché au célèbre pèlerinage de Sainte-Reine.

Le côté faible de Roquette, comme de tant d'autres fort honnêtes prélats de son temps, c'est l'asservissement au pouvoir civil. Dans les affaires gallicanes, l'évêque d'Autun fait une assez pauvre figure, et il n'y a rien de plus plat et de plus insignifiant à cet endroit que son discours à l'Assemblée de 1682 (II, 592-598). Dans celles du jansénisme, l'évêque d'Autun fut généralement orthodoxe, mais avec une forte odeur de servilité. M. Pignot se montre, en tout cela, par trop indulgent; il est vrai qu'il ne se fait pas une idée parfaitement juste de ces questions, puisqu'il regarde le jansénisme comme ayant fait courir à l'Église moins de dangers que le quiétisme, ce qui est évidemment le contraire de la vérité.

Si nous ajoutons à ces remarques quelques négligences dans la forme (notons à la p. 84 du t. I une singulière distraction : «... L'habit ecclésiastique n'était qu'une *sauvegarde contre l'impunité* ») nous aurons fait consciencieusement la part de la critique. Celle de l'éloge est loin d'être complète dans ce qui précède. Il faudrait parler de ce qui regarde les discours et le talent oratoire assez controversé de l'évêque courtisan, de son rôle dans la société de province, aux états de Bourgogne, aux assemblées générales du clergé; nous verrions que partout M. Pignot apporte de l'inédit à pleines mains, et qu'il sait faire des sources imprimées, par exemple des lettres de Bussy-Rabutin, le plus utile et le plus agréable usage.

LÉONCE COUTURE.

—

Digitized by Google

**89 et son histoire.** *Documents authentiques*, par ARMEL DE KERVAN. Paris, Bray et Retaux, 1877, un vol. gr. in-18.

M. de Kervan a « rassemblé, dans une sorte de tableau synoptique, une multitude de faits, d'anecdotes, de notices précieuses, de critiques et d'aperçus nouveaux et pittoresques sur la révolution de 89; » son livre se compose d'une série d'articles qu'il n'a fait « que coordonner entre eux, » et qui sont extraits « d'une gazette française imprimée à Bruxelles en 1789, et dont on ne connaît plus guère que quelques exemplaires. » (*Avant-propos*, p. 1 et 2.)

Ce livre ne contient donc, son auteur nous le dit lui-même, aucun document inédit, et le lecteur, déjà instruit de l'histoire de 89, y apprendra peu de faits nouveaux; mais il y trouvera un tableau vivant de l'état des esprits à cette époque. Ces correspondances ardentes, ces nouvelles incomplètes, ces indignations vigoureuses, et par-dessus tout ce trouble moral au milieu de la perturbation matérielle, sont bien faits pour indiquer quelle tempête passait alors sur la France, pour annoncer quelles catastrophes allaient la suivre; lisez les pages sur le 14 juillet, les 5 et 6 octobre; voyez les détails des assassinats et des incendies dans les provinces; regardez les moyens employés pour attiser la flamme de l'émeute, pour faire croire aux Parisiens que la disette était l'œuvre du roi et des nobles; examinez les conséquences morales de ces monstruosités, — par exemple, pour n'en citer qu'une seule, les jeux des enfants pendant des animaux à la lanterne ou coupant des têtes de chat pour les promener sur des piques, — vous verrez la Terreur prête à sortir des folies et des fureurs de 89.

Les écrivains révolutionnaires ont tant exalté la Constituante, que quelques esprits confiants croient encore à l'honnêteté des débuts de la révolution. Erreur et ignorance singulières! La révolution, dès ses premiers jours, a versé dans le sang et dans l'imbécillité. Nul n'en doutera après avoir étudié l'histoire de 89, dans laquelle une place utile est acquise au livre de M. de Kervan.

L. DE PONCINS.

---

**Mémoires sur la guerre de Vendée et l'expédition de Quiberon.** *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIII^e siècle;* nouvelle série avec introduction, notices et notes, par M. DE LESCURE. Paris, Didot, 1877, in-12 de XXIV-480 pages.

Voici un nouveau volume de la nouvelle collection de Mémoires sur le XVIII^e siècle, éditée par M. de Lescure. Ce volume concerne la guerre de Vendée et l'expédition de Quiberon. M. de Lescure l'a fait précéder d'une introduction, où il apprécie ces deux épisodes de l'histoire de la Révolution. Nous aurions des réserves à faire sur certaines de ces appréciations; mais le choix des Mémoires produits est judicieux, et la reproduction est faite avec ce soin scrupuleux qui caractérise les travaux de M. de Lescure. Pour la guerre de la Vendée, il a choisi les mémoires de deux femmes; car, dit-il, les femmes seules avaient le loisir de bien observer; les hommes n'avaient que le temps de se battre. Ces deux femmes sont mesdames Bonchamps et de Sapinaud, dont les récits, jadis édités, sont devenus rares. Il a laissé de côté les Mémoires de M^me de la Rochejaquelein, comme trop connus et faciles à trouver. Dans le parti adverse, M. de Lescure a choisi les souvenirs des généraux républicains qui ont laissé la mémoire la plus odieuse, le général Turreau, l'inven-

Digitized by Google

teur et organisateur des colonnes infernales, celui qui ordonnait à ses officiers d'égorger, sans distinction d'âge ou de sexe, tout ce qui se trouverait sur leur route. Ajoutons à ces mémoires quelques notes sur le passage de la Loire et sur les principaux généraux vendéens, et nous aurons la liste des documents édités par M. de Lescure dans la première partie de ce volume.

La seconde partie contient trois relations empruntées aux deux partis : les Mémoires du vicomte de Vauban, ceux de Rouget de Lisle et une relation du chevalier de Panat. Evidemment ici le choix pouvait être plus considérable ; mais il fallait se borner. M. de Lescure annonce d'ailleurs que d'autres Mémoires, notamment ceux du comte de Puisaye, paraîtront dans d'autres séries. Mais, dès à présent, sans porter un jugement définitif sur tous les détails de cet épisode, il est possible de s'en faire une idée raisonnée, et en particulier d'apprécier ce fait si controversé de la capitulation. Nous souhaitons que M. de Lescure continue promptement la publication de cette nouvelle bibliothèque historique ; c'est un service qu'il rend aux amis de l'histoire, en mettant ainsi entre leurs mains les pièces principales de grand procès de la Révolution, et ce service, nul n'était mieux à même de le rendre que lui. M. DE LA R.

—

**Lettres royaux et lettres missives inédites,** *notamment de Louis XI, Louis XII, François Ier, Charles-Quint, Marie Stuart, Catherine de Médicis, Henri IV, Bianca Capello, Sixte-Quint,* etc., relatives aux affaires de France et d'Italie, tirées des archives de Gênes, Florence et Venise par C. Charles CASATI, juge au tribunal civil de Lille, docteur en droit, archiv.-paléogr., etc. Paris, Didier, 1877, gr. in-8 de 114 p., tiré à 300 exemplaires sur papier de Hollande.

M. Casati, dans le cours de plusieurs voyages en Italie, avait exploré les archives italiennes et recueilli d'abondants matériaux qu'il se proposait d'utiliser dans une œuvre de longue haleine sur les relations de l'Italie avec la France aux XVe et XVIe siècles, et sur l'influence exercée à cette époque par la civilisation italienne ; ne pensant pas réaliser prochainement ce projet, il a eu le bon esprit de faire profiter le public des documents qui reposaient dans ses cartons, et nous donne une partie de son butin, sous forme de communication faite à la Société des sciences de Lille, avec un commentaire qui nous fait pénétrer dans l'histoire de Gênes, de Florence et de Venise aux XVe et XVIe siècles.

Les documents donnés par M. Casati, tous tirés d'archives d'Etat, sont au nombre de cent environ, savoir : une lettre de Charles VII, une lettre de Louis XI, deux lettres de Charles VIII, quatre lettres de Louis XII, huit lettres de François Ier, une lettre de Henri II, huit lettres, de Charles IX, sept lettres de Henri III, onze lettres de Henri IV, une lettre de Louis XIII, une lettre de Louis XIV, cinq lettres de Charles-Quint, une lettre de Philippe II, trois lettres de Sixte-Quint, deux lettres de Charles de Lorraine duc de Guise, dix-sept lettres de Catherine de Médicis, une lettre de Marie de Médicis, deux lettres de Marie-Stuart, une lettre d'Elisabeth d'Angleterre. Citons encore une lettre de créance à Savonarole, donnée par les dix de Balie l'envoyant à la cour de France, des lettres de Bianca Capello, de Serguidi, du grand Frédéric, et enfin, en appendice, une charte de Charles d'Anjou du 17 avril 1271 et diverses pièces diplomatiques des empereurs Maximilien et Charles-Quint, tirées des archives de Venise.

On voit qu'il y a là une moisson abondante et curieuse, dont les histo-

Digitized by Google

riens pourront profiter; nous demandons à l'auteur de ne pas nous faire trop attendre le second recueil dont il annonce la publication.

G. DE B.

---

**Histoire de l'impôt en France**, par J.-J. CLAMAGERAN. Troisième partie, comprenant l'époque monarchique depuis la mort de Colbert jusqu'à la mort de Louis XV, 1774. Tome III. Paris, Guillaumin, 1876, in-8 de XVI-507 p.

L'auteur commença, il y a dix ans, la publication de cet ouvrage, et, à peu de mois d'intervalle, en donna deux volumes. Par suite des circonstances, huit années s'écoulèrent avant qu'il pût le compléter. Le troisième volume, qui vient d'être mis en vente, se présente avec les mêmes qualités que ses devanciers, mais aussi avec les mêmes défauts. Si le temps a fortifié les premières, il n'a malheureusement pas atténué les seconds. Ce volume contient l'histoire des finances pendant les trente dernières années de Louis XIV et les cinquante-neuf années du règne de Louis XV. D'après l'ordre chronologique se trouvent présentés, dans leur suite naturelle, les faits, les épisodes qui intéressent cette partie du gouvernement de l'Etat.

On remarque aisément chez l'auteur la préoccupation d'être complet, et c'est un grand mérite. Il a lu beaucoup, recueilli partout où il en pouvait rencontrer des détails intéressants, et plus ici qu'au début de son ouvrage il a fait usage de documents manuscrits encore inédits. Toutefois, il manque quelque chose : c'est le souffle généralisateur, l'esprit synthétique. On voudrait un tableau puissamment tracé, où se répartiraient à un degré plus marqué les grandes lignes, les côtés saillants de toute l'organisation des finances. Pour cela, il eût fallu assigner aux faits leur valeur et leur rang respectifs, plutôt que les présenter à la suite les uns des autres comme ayant le même intérêt et la même importance. Nous regrettons de ne pas pouvoir constater ce mérite, comme nous constatons ceux de l'abondance des recherches et de la multiplicité des documents.

Mais nous devons surtout insister sur l'esprit même de cet ouvrage. Est-il frappé au coin d'une critique impartiale? Appréciant les faits, les tendances, les intentions avec des idées exclusivement modernes, avec ce qu'on appelle des idées avancées, l'auteur est comme ces voyageurs qui jugent les coutumes, les lois mêmes d'après leurs préjugés nationaux, et condamnent nécessairement tout usage qui ne correspond pas parfaitement à leurs idées préconçues.

L'auteur part, d'ailleurs, de cette idée que l'époque dont il s'occupe est un temps où l'abus est, pour ainsi parler, de droit commun, tandis que le bien, les institutions raisonnables et bonnes ne s'y trouvent que rarement. Ce n'est point, toutefois, que le gouvernement fût « absolument mauvais ;» mais, si l'on rencontre par hasard quelque bien, « ce n'est qu'à l'état d'exception. »

De ce que les parlements, chambres des comptes, cour des aides et autres autorités financières font des remontrances, signalent et relèvent des fautes, s'ensuit-il qu'il n'y ait que des abus partout et toujours? Serait-il juste et équitable, par exemple, d'écrire l'histoire de nos finances actuelles exclusivement sur les rapports des inspecteurs des finances, les rapports publics de la cour des comptes ou de la dernière commission des marchés? Ces documents ont pour but précisément de faire réprimer et de flétrir, par la publicité, les irrégularités commises, de les rendre plus rares en montrant au grand jour la turpitude des agents infidèles ou des

Digitized by Google

administrateurs déshonnêtes. Doit-on les généraliser quand même? Retracent-ils le tableau exact de toute une administration, et M. Clamageran prétendra-t-il qu'ils donnent le résumé rigoureusement fidèle de notre état financier? Et bien! c'est quelque chose d'analogue qu'il a fait pour les finances de l'ancien régime.

Aussi, nous regrettons bien vivement que, presqu'en chaque matière, l'auteur présente, de préférence, l'inconvénient qu'on peut rencontrer, et s'attache rarement à faire ressortir l'utilité de telle ou telle mesure, de tel ou tel impôt, et la légitimité de son établissement. Il emploie spécialement ce procédé en ce qui concerne l'Église et le clergé. Il semblerait, parce que l'on répète souvent que l'Église était absolument exempte d'impôts, que ses membres ne contribuaient en rien aux ressources financières de l'État, et qu'ils ne versaient aucun écu au trésor. On oublie seulement que, s'ils étaient exempts de certains impôts, il y en avait qui les atteignaient, et qu'ils avaient d'ailleurs coutume de reconnaître leurs priviléges en se frappant volontairement de sacrifices dont le montant paraîtrait aujourd'hui extraordinaire. L'auteur ne le méconnaît pas entièrement; mais on voit que l'idée religieuse lui fait entièrement défaut, pour ne pas dire qu'elle lui répugne. Tout au moins il ne la comprend pas, et on le remarque chaque fois que, dans le cours de son exposé, il rencontre les impôts ecclésiastiques, les droits et priviléges du clergé. Ceux-ci, à ses yeux, n'avaient nulle raison d'être; leur origine, il ne s'en souvient pas; aussi, ne voyant pas la question dans toute son étendue, mais seulement à un seul point de vue, il juge leur existence abusive. G. DE S.

---

**Pierre d'Aigrefeuille, évêque d'Avignon, de Vabres, de Clermont, d'Uzès et de Mende.** *Preuves de son épiscopat; élimination de trois faux évêques d'Avignon*, par l'abbé J.-H. ALBANÈS. Marseille, Lebon, 1877, in-8.

Un brave Avignonnais nommé Cauron, dont la critique est aussi mince que la science, et qui cependant paraît doué d'une faconde intarissable et d'un aplomb merveilleux, vient de recevoir de M. l'abbé Albanès une volée de bois vert appliquée d'une main sûre et d'un bras vigoureux. Espérons qu'il n'oubliera pas cette petite leçon si bien méritée! Dans un pamphlet violent et injuste, M. Cauron avait refusé d'admettre plusieurs rectifications indiscutables, introduites dans l'histoire ecclésiastique d'Avignon par M. Reynard-Lespinasse, auteur de l'*Armorial de l'état d'Avignon*, qu'une mort récente a enlevé à l'affection de ses amis et aux études qui charmèrent sa vie. M. l'abbé Albanès n'a pas eu de peine à faire bonne et prompte justice des théories particulières de M. Cauron et de ses grossières erreurs; il a fait plus, et de ses recherches patientes est sorti un intéressant ouvrage sur l'épiscopat de Pierre d'Aigrefeuille, évêque d'Avignon.

L'histoire des évêques du Midi a été traitée par les auteurs du *Gallia christiana* d'une façon souvent insuffisante; l'épiscopat de Pierre d'Aigrefeuille, notamment, a été méconnu par tous ceux qui ont dressé les listes des évêques de France: d'abord, dès 1621, par Jean Chenu; puis par Cl. Robert, les frères de Sainte-Marthe et les bénédictins. Les modernes sont unanimes pour répéter ces fausses assertions. Seul M. Reynard-Lespinasse, dans son *Armorial*, a remis Pierre d'Aigrefeuille à la place qu'il eût dû toujours occuper. M. l'abbé Albanès complète cette démonstration;

Digitized by Google

il l'accompagne de preuves indiscutables, de pièces justificatives puisées aux meilleures sources, et parvient ainsi à éclaircir un des points les plus obscurs de l'histoire d'Avignon.

Chemin faisant, l'auteur, sans s'écarter de ses recherches chronologiques, communique au lecteur ses découvertes sur la famille et la vie de Pierre d'Aigrefeuille, et arrive ainsi à écrire une véritable biographie de ce personnage. Tour à tour abbé de Saint-Jean-d'Angély, de la Grasse, de la Chaise-Dieu, évêque de Vabres, de Clermont, d'Uzès, de Mende, le siège d'Avignon fut la dernière des prélatures qu'il obtint. Des documents cités dans ce mémoire résultent de nombreuses rectifications, qu'il y aurait intérêt à faire figurer dans une nouvelle édition du *Gallia christiana*. Elles sont exposées aux pages 47 et 48; relatives à sept siéges épiscopaux, elles n'atteignent pas moins de trente-sept évêques. Ce chiffre seul indique toute leur importance. A. H. DE V.

—

**Chronique de l'abbaye de Beaumont-lez-Tours.** publiée par Charles DE GRANDMAISON, archiviste d'Indre-et-Loire. Tours, Guilland-Verger et Georget-Joubert, 1877, in-8 de 312 pages, avec une héliogravure et un plan. (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, tome XXVI, première partie.)

Depuis de longues années déjà M. Grandmaison avait fait espérer la publication de la Chronique de l'abbaye de Beaumont; aujourd'hui elle voit enfin le jour; mais, l'introduction n'étant pas encore parue, il nous est difficile d'avoir une idée exacte de l'ensemble de l'ouvrage.

La chronique débute par une dissertation sur les *Antiquités de l'abbaye de Beaumont-lez-Tours*, dont l'auteur est F. Jean de Saint-François, religieux feuillant, et qui sert d'introduction à la chronique proprement dite. Cette dernière, conservée aux Archives d'Indre-et-Loire, embrasse la période qui s'étend de 1519 à 1657; c'est un registre, très-exactement tenu, des événements qui intéressent la communauté : prises de voile, nominations d'abbesses, priviléges, liturgie, discipline intérieure, tout y est consigné, mais avec une précision un peu sèche; les événements politiques et religieux d'un intérêt général y occupent fort peu de place et ne donnent que peu de nouvelles lumières sur la période si agitée du XVIe siècle.

Ce qui, à notre avis, augmente d'une manière notable l'importance et l'intérêt de la publication de M. Grandmaison, c'est *l'Appendice* dont il a fait suivre la chronique. La première partie de l'ouvrage ne donnait que le texte, et était beaucoup trop sobre de notes; l'appendice complète en quelque sorte cette lacune, et nous offre sur un certain nombre de points les éclaircissements que ne fournissaient pas les notes. L'éditeur a réuni sous vingt-neuf numéros les pièces justificatives capitales pour l'histoire de l'abbaye; tirées des dépôts d'Archives et des Bibliothèques de Paris et d'Indre-et-Loire, elles se rapportent aux phases principales de l'existence de l'abbaye, depuis la bulle d'Eugène III en faveur de Beaumont en 1150, jusqu'au procès-verbal d'estimation de l'abbaye en 1793. C'est là que réside l'intérêt du volume publié par M. Grandmaison; en parcourant l'appendice, on voit se dérouler à grands traits l'histoire des religieuses de Beaumont-lez-Tours, et les vicissitudes de leur établissement dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. On regrette alors l'introduction promise par l'auteur, dans laquelle nous aurions trouvé, groupée autour de ces faits capitaux, l'histoire entière de la communauté des dames de Beaumont-lez-Tours. Aussi

Digitized by Google

un vœu se dégage-t-il de la lecture de ce volume de la Société archéologique de Touraine; c'est la prompte publication de l'introduction, complément indispensable de la Chronique de Beaumont.

Le volume se termine par deux tables, très-utiles pour faciliter les recherches, des noms de personnages et des noms de lieux. L'illustration comprend une héliogravure représentant le monument de l'abbesse Jacq. de Rothais, d'après Gaignères, et un plan de l'abbaye en 1790.

J. D. L. R.

—

**Histoire de l'abbaye de Choques**, *de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Saint-Omer*, par M. l'abbé Robert. Saint-Omer, Fleury-Lemaitre; Paris, Derache, 1876, in-8 de 236 pages.

Il règne quelques ténèbres sur l'origine de l'abbaye de Saint-Jean-les-Prés de Choques, en l'ancien diocèse de Térouanne. Les auteurs du *Gallia* ne la font pas remonter au-delà de l'an 1100, et François de Bar, moine d'Anchin, qui écrivit son histoire au xvi^e siècle, la place entre 1055 et 1067; M. l'abbé Robert a adopté cette opinion, qui peut être exacte, mais que l'absence de documents contemporains ne permet pas d'affirmer d'une manière irréfutable.

Tous les historiens sont d'accord pour reconnaître que les chanoines de Choques, d'abord séculiers, adoptèrent en 1120 la règle de Saint-Augustin; ils lui restèrent fidèles jusqu'au jour où la Révolution vint disperser les derniers religieux et vendre leur monastère; ils avaient fourni sept siècles de piété, de science et de travail, et les soins qu'ils avaient donnés au progrès de l'agriculture n'avaient pas été un de leurs moindres bienfaits. M. l'abbé Robert a retracé leur histoire en écrivain et en érudit; sa tâche était d'autant plus difficile que les archives de l'abbaye ont été presque entièrement détruites: les documents qui survivent sont épars et peu nombreux. De là l'incertitude qui se trahit dans la chronologie des abbés de Choques; la liste dressée par François de Bar a peu de valeur, parce qu'elle est trop incomplète et qu'elle ne donne que peu de dates, et la liste du *Gallia*, quoique meilleure, a besoin d'être complétée et précisée. Ainsi l'existence d'un abbé Thomas en 1315 et 1326 est parfaitement établie par les deux chartes citées par M. l'abbé Robert, mais il n'en résulte pas que l'on doive déplacer l'abbé du même nom, attribué par les bénédictins au xv^e siècle. Depuis la publication de ce livre, quelques quittances, retrouvées aux archives du Pas-de-Calais, fournissent les dates et les noms suivants : Richard, 1225; Mathieu, avril 1283; Thomas, 8 septembre 1326; Simon, 1334, 1335; André, 1348, 1352, 53, 67, 69, 70, 71; Évrard Baudiaus, 1379, 80, 82. Le volume de M. l'abbé Robert est complété par des planches : tombeau d'un châtelain de Lens du xiv^e siècle, d'une femme où la tradition reconnaît une Mahaut comtesse d'Artois, sans doute la veuve de Robert I^er d'Artois, car la seconde du même nom fut enterrée à l'abbaye de Maubuisson; armoiries; sceau très-curieux représentant le baptême du Sauveur, etc. C'est, on le voit, une publication très-sérieuse, dont l'auteur mérite d'autant plus d'être loué, que dévoué au ministère d'une paroisse de campagne, il avait moins de loisirs et plus d'obstacles pour mener à bonne fin cette œuvre d'érudition.

J.-M. Richard.

—



Digitized by Google

**Daoulas et son abbaye**, *avec neuf vues lithographiées*, par P. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest, correspondant du ministère de l'instruction publique, etc. Brest, Lefournier, 1876, in-8°.

Les restes de l'abbaye de Daoulas, dans l'arrondissement de Châteaulin (Finistère), sont l'un des plus curieux spécimens de l'architecture romane en Bretagne, et depuis longtemps les débris du cloître et de la façade de l'église abbatiale étaient visités par les nombreux archéologues qui parcouraient les reliefs si accidentés des environs de la rade de Brest; mais l'histoire de cette ancienne abbaye d'Augustins n'avait encore été tentée que par Dom Louis Pinson, un de ses chanoines réguliers du XVIII^e siècle, qui n'avait pas jugé à propos de publier son manuscrit. M. Levot ayant en sa possession une copie du travail du savant religieux, a pu, à l'aide des documents authentiques qui y sont rapportés, reconstituer non-seulement l'histoire de l'abbaye, mais aussi celle de la ville et de la paroisse qui, avant de faire partie des domaines des comtes de Léon, c'est-à-dire avant le IX^e siècle, au commencement duquel on les voit apparaître dans l'histoire, appartenaient aux seigneurs du Faoû. C'est donc une monographie complète de la commune actuelle, depuis les temps les plus reculés, que nous donne aujourd'hui l'auteur de tant de travaux estimés sur l'histoire bretonne et sur celle de Brest en particulier. Il discute avec beaucoup de tact et d'érudition les anciennes légendes d'où serait sorti le nom de Daoulas (*Daouglas*, les deux assassins), il rapporte les documents qui établissent, contre plusieurs auteurs, la fondation de l'abbaye en 1125, par Alain I^er, vicomte de Rohan, et celle d'un chapitre de chanoines réguliers de Saint-Augustin en 1173, par Guyomarc'k VI, vicomte de Léon; il donne la liste exacte de tous les abbés, décrit en archéologue consommé les détails si curieux des anciennes constructions de l'abbaye, n'oublie aucun de ses droits ni de ses priviléges, et ne laisse rien à glaner pour les historiens futurs. Un chapitre fort intéressant est celui des contestations et des débats judiciaires qui eurent lieu lorsque, supprimant les abbés commendataires, Louis XIV donna, en 1692, l'abbaye de Daoulas aux jésuites, qui n'avaient pas assez de ressources pour entretenir le séminaire des aumôniers de la marine dont ils étaient chargés à Brest. Lors de la suppression des jésuites en 1762, les chanoines se trouvaient au nombre de cinq, y compris le recteur de Daoulas. — En publiant cette notice, M. Levot a bien mérité de la Société académique de Brest.

René Kerviler.

---

**Notice historique sur le prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny**, par Ed. de Barthélemy. Paris, Champion, 1876, in-8° de 106 p.

« Ce qui a attaché, dit M. de Barthélemy, une véritable illustration au prieuré de Corbeny, c'est la coutume constamment suivie par nos rois de s'y transporter immédiatement après leur sacre, pour y honorer les reliques du saint et y guérir les malheureux atteints de la terrible maladie connue sous le nom d'écrouelles. » C'est aussi l'histoire de cette coutume qui donne sa principale valeur à la notice où ont été recueillis tous les détails concernant ce prieuré, ses acquisitions et ses priviléges. Il s'agit d'une cérémonie particulière, complémentaire du sacre, qui remonterait, selon la légende, à Clovis, et dont la dynastie capétienne inaugure la tradition authentique. Nombreux sont les écrivains qui en ont parlé, ou qui ont même gravement dogmatisé sur

Digitized by Google

ce sujet; et il est piquant de trouver réunis ici, dans une série de textes ou d'indications bibliographiques, les divers renseignements qui peuvent éclairer l'histoire sur cette question spéciale. Jusqu'au XVIIe siècle, nos rois se rendirent après leur sacre à Corbeny; ils entraient dans le bourg entourés de la confrérie des merciers fondée par saint Louis, et dont ils étaient les premiers compagnons; et après avoir vénéré les reliques de saint Marcoul, et entendu la messe, ils procédaient, en habits royaux, dans le jardin du prieuré, à l'étrange cérémonie. Louis XIV et ses successeurs, jusques et y compris Charles X, touchèrent les écrouelles à l'abbaye Saint-Remy de Reims. Ce fut la fin de la prospérité de Corbeny; les dons des peuples cessèrent avec les libéralités royales. Le prieuré disparut obscurément du sol en 1789, comme il avait déjà disparu de l'histoire. Quelques chapiteaux, quelques pierres sculptées, voilà tout ce qui reste aujourd'hui d'un monument où vingt générations de rois avaient passé : il méritait bien à ce titre le souvenir que M. Ed. de Barthélemy, sous la forme d'une dissertation à la fois érudite et agréable, vient de lui consacrer. L. P.

—

**Origines du prieuré de Notre-Dame de Paray-le-Monial**, par M. M. Canat de Chizy. Châlon-sur-Saône, impr. Dejussieu, 1876, in-18 de 138 p.

Ce travail est comme l'introduction du Cartulaire de Paray-le-Monial que M. Canat de Chizy publie en ce moment, aux frais et sous les auspices de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, qu'il préside. C'est d'après ce document qu'il raconte la fondation du prieuré au xe siècle par Lambert, premier comte héréditaire de Châlon, les accroissements, l'union avec ou plutôt sous la puissante abbaye de Cluny, prononcée en 999, du consentement du roi Robert et du prieur, le comte Hugues de Châlon, évêque d'Auxerre; il fait connaître les donations de la famille de ses fondateurs, les vexations qu'il eut à subir de leur part, la charte de franchise stipulée à Lourdon; en 1180, entre Guillaume II, comte de Châlon, et Thibaud, abbé de Cluny. Il énumère les diverses acquisitions et donations un peu importantes du prieuré, dont quelques-unes vinrent de la libéralité des seigneurs de Bourbon-Lancy, et termine par une courte notice sur les différents prieurs, jusqu'à Jean, qui intervint dans la charte de 1180. Il s'est arrêté devant l'absence de documents sérieux, satisfait d'avoir mis en lumière quelques pages intéressantes de l'histoire d'une petite ville dont la renommée vient de se rajeunir par des faits merveilleux.

R. de St-M.

—

**Correspondance inédite de Dom Jean Colomb, bénédictin de l'abbaye Saint-Vincent du Mans**, publiée et annotée par Louis Briere, membre titulaire de la Société historique et archéologique du Maine, et de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Le Mans, Pellechat, 1877, gr. in-8° de 92 pages.

Cette brochure, extraite à un petit nombre d'exemplaires de la *Revue historique et archéologique du Maine* fondée en 1876, est dédiée « au Révérend Père Dom Paul Piolin, prieur de l'abbaye de Solesmes, » et tout le monde applaudira au juste hommage qui est rendu, dès la première page, à l'historien de l'Église du Mans, à l'éditeur du *Gallia christiana*, si digne continuateur, par ses « nombreux et importants travaux, » des « savantes traditions » de la Congrégation de Saint-Maur. La *Correspon-*

Digitized by Google

*dance* de Dom Jean Colomb est fort intéressante. M. Brière retrace d'abord la biographie de ce religieux qui, « à côté de Dom Rivet et de Dom Taillandier, célèbres auteurs de l'*Art de vérifier les dates* et de l'*Histoire littéraire de la France*, » mérite d'être cité en première ligne, comme « un de leurs collaborateurs les plus modestes et les plus persévérants. » Né à Limoges le 12 novembre 1688, il mourut au Mans, dans l'abbaye de Saint-Vincent, le 30 janvier 1774, « aimé et respecté de tous ceux qui l'avaient connu. » Dans la première partie de sa brochure (p. 1-28), M. Brière a donné trois lettres, importantes pour l'histoire du Maine et de l'Anjou, qui font partie de sa collection d'autographes, adressées par Dom Colomb (1751-1756), pendant qu'il travaillait à ses *Mémoires pour l'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent*, à l'abbé Rangeard, prieur de Saint-Aignan, secrétaire du chapitre de Saint-Maurice d'Angers, membre de l'Académie de cette ville, neveu de l'historien de l'Université d'Angers, et une lettre dudit abbé à Dom Colomb, du 20 mars 1756. Dans la seconde partie (p. 31-84), on trouve vingt lettres de Dom Colomb à Dom Etienne Housseau, religieux bénédictin de Marmoutiers, à Tours, écrites de 1754 à 1762, et tirées du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Dans la troisième partie (p. 87-92), M. Brière reproduit trois lettres inédites qui proviennent de son cabinet, adressées à l'abbé Rangeard par Dom Housseau, et qui servent de réponses à celles où le savant ecclésiastique lui demandait sa collaboration pour l'*Histoire d'Anjou*. Toutes ces lettres, qu'accompagnent le dessin du cachet de Dom Colomb (une colombe tenant un rameau dans son bec), et le *fac-simile* de sa signature et de celle de Dom Housseau, renferment diverses particularités que je recommande avec confiance à l'attention de tous les amis de l'histoire littéraire. Parmi les personnages qui figurent dans la correspondance de Dom Colomb, je citerai l'abbé d'Estrées, dont Saint-Simon a si magistralement tracé l'inoubliable portrait; l'abbé Le Beuf, dont l'érudition est fort louée, mais dont le style est jugé aussi défavorablement que le jugeait Montesquieu; Dom Vaissete; l'abbé Sallier; Dom Clément, Dom Clémencet, Dom Duclou, Dom Poncet, collaborateurs de Dom Colomb dans l'*Histoire littéraire de la France;* Dom Gerou, qui travaillait avec Dom Verninac à l'histoire du Berry; l'abbé Joseph Nadaud, curé de Teyjac (et non de Teijiace, comme M. Brière a lu avec doute, il est vrai), qui a laissé des manuscrits si bons à consulter pour l'histoire du Limousin; Dom Remi Ceillier, l'auteur de l'*Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques;* Dom de Gennes, le bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Vincent, auquel on doit le catalogue inédit (conservé à la Bibliothèque publique du Mans, en 9 gros volumes in-fol.) du précieux dépôt dont il avait la garde; le docteur La Curne de Sainte-Palaye; Dom Morice, l'historien de la Bretagne; Dom Fr. Bedos de Celles, qui s'occupa des cadrans solaires et fut membre de l'Académie royale des sciences de Bordeaux; Jean de Beauvau, soixante-troizième évêque d'Angers, qui eut le cardinal de la Balue pour successeur; les deux académiciens de Villevaut et de Bréquigny, etc. La publication de M. Brière, très-soignée quant à la fidélité des textes et à l'exactitude des notes, n'est pas moins bien soignée au point de vue typographique, et le beau et fort papier sur lequel se détachent si bien les nets caractères de MM. Fleury et

Digitized by Google

Dangin, est en harmonie avec les sérieuses qualités d'un travail destiné à un durable succès. T. DE L.

—

**Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer,** *depuis leur origine jusqu'à leur réunion sous une seule et même administration en l'an V* (1797) par L DESCHAMPS DE PAS. Saint-Omer, Tumerel; Paris, Derache, 1877, in-8 de 494 pages.

La Société des Antiquaires de la Morinie, dont nous avons plusieurs fois déjà signalé les publications, a été bien inspirée en éditant ce nouveau volume : c'est un des meilleurs travaux de sa collection. L'intérêt du sujet le lui recommandait; jusqu'à présent les érudits se sont peu occupés de l'histoire de ces établissements hospitaliers que la charité chrétienne avait multipliés d'une façon vraiment prodigieuse sur le sol français. Beaucoup ont disparu depuis longtemps, ou se sont transformés à mesure que s'effaçaient les besoins qui les avaient fait naître; les maladreries sont de ce nombre; quand la lèpre eut disparu de l'Occident, elles furent affectées au soulagement d'autres misères, ou réunies avec leurs biens aux hôpitaux. Cette mesure de centralisation, commencée par Louis XIV, fut achevée à la fin du siècle dernier. C'est dans les hôpitaux conservés que furent réunis les titres des établissements annexés, et c'est là qu'ils attendent, presque partout — quand ils ont échappé aux destructions révolutionnaires, — d'être mis à profit pour l'histoire de la charité. M. Deschamps de Pas a dépouillé les importantes archives de l'hôpital général de Saint-Omer, avec d'autant plus de mérite qu'elles ne sont pas classées et encore moins inventoriées ; les riches archives communales de cette ville lui ont aussi fourni de précieux renseignements. C'est à l'aide de ces documents authentiques et presque tous inconnus qu'il a pu retracer l'histoire des nombreuses fondations qui, sous des formes diverses, s'appliquaient jadis à Saint-Omer au soulagement des souffrances et des misères des malades, des pauvres, des voyageurs, des orphelins. Les pièces justificatives méritent d'être signalées : acte de fondation de la maison du Bouillon pour le secours des pauvres malades à domicile (1695), règlement intérieur des hôpitaux de l'Écoterie et de Saint-Louis (1427), projet de réunion formulé par le magistrat (1733), fondations de 1103, 1330, 1403, 1599, 1615, 1619, 1683, 1686, etc. D'autres documents sont encore disséminés, reproduits *in extenso* ou longuement analysés dans le texte du livre : tels sont ces curieux règlements de 1343 et 1464 relatifs à la maladrerie de la Madeleine, qui sont certainement parmi les pièces les plus importantes connues jusqu'à ce jour sur ces établissements. M. Deschamps de Pas n'a eu garde de les omettre, et a su en faire ressortir la valeur ; quelques dates de fondations mal établies ou perdues ont été l'objet de sa part de dissertations marquées au coin d'une critique très-rigoureuse. Nous sommes heureux de le féliciter d'avoir ainsi su joindre à l'intérêt du sujet le mérite d'une remarquable érudition. J.-M. RICHARD.

—

**Histoire de La Ferté-Bernard.** *Seigneurs, administration municipale, église, monuments, hommes illustres*, par Léopold CHARLES; publiée par l'abbé Robert CHARLES. Le Mans, Pellechat; Paris, Didron, 1877, in-8 de 303 p., avec 18 gravures.

Ce volume est édité avec le soin et le luxe que donne à toutes ses publications la Société historique et archéologique du Maine. Il est enrichi de

Digitized by Google

nombreuses gravures hors texte et dans le texte (l'édition de luxe surtout), représentant des monuments ou des objets d'art. C'est une œuvre posthume de M. L. Charles, qui y mettait la dernière main lorsque la mort est venu l'arrêter, et où il a fondu et réuni ses divers travaux sur La Ferté-Bernard. M. l'abbé Charles en donne le texte sans y rien changer, retrancher ou ajouter. Il n'a touché qu'aux pièces justificatives dont, par une dure nécessité, il a dû supprimer et abréger quelques-unes.

M. L. Charles débute par une description géographique et topographique du Fertois, et par l'exposé de son histoire générale jusqu'à la fondation de La Ferté-Bernard, qui remonte au XIe siècle. La seigneurie, possédée par les Bernard jusqu'au XIVe siècle, passa successivement aux mains des comtes du Maine, des Craon (dont Pierre de Craon, assassin d'Olivier de Clisson, qui vit son château de La Ferté saisi et confisqué), du duc Louis d'Orléans, des princes de Lorraine, des Villars-Brancas, et, à dater de 1642, des Richelieu, qui furent les bienfaiteurs de La Ferté : nous remarquons que M. Charles trouve ici l'occasion de réhabiliter la mémoire du maréchal, en montrant tout l'intérêt que cet illustre personnage portait à l'administration de cette petite ville.

Notre attention a été attirée surtout par la partie relative à l'administration municipale et paroissiale et à l'histoire des monuments, parce que l'auteur entre dans les détails, sort des généralités qui peuvent s'appliquer à toutes les petites villes, et prend pour guide les archives locales. L'histoire de la communauté, de son administration, de ses rapports avec les seigneurs, de l'établissement et de la levée des divers impôts, est très-instructive. Nous voyons que l'administration des domaines paroissiaux, c'est-à-dire de la fabrique, est exclusivement laïque : ce n'est qu'au XVIIIe siècle que paraît le curé dans les assemblées où sont traitées les affaires de l'église. Cette administration met une persévérance (1460-1600) couronnée de succès à construire une église, Notre-Dame des Marais, qui est un véritable chef-d'œuvre, un des plus beaux monuments de la contrée. Le dépouillement du compte relatif à cet édifice, — comme aussi de ceux des autres monuments — fournit des renseignements précieux pour l'histoire de l'art, notamment sur les peintres verriers, nombreux alors à La Ferté-Bernard, et sur Robert Courtois, artiste appartenant à une famille d'émailleurs célèbres. L'histoire de l'Hôtel-Dieu, régi d'abord par les confrères de Coëffort, subissant beaucoup de procès, confié aux sœurs hospitalières de Mortagne en 1687, offre de piquants détails sur les mœurs. A côté de l'hôpital s'élève l'école. Les sœurs hospitalières s'obligent « à enseigner les petites filles pauvres des habitants tant en la religion catholique qu'aux ouvrages et études convenables à leur sexe et à leur âge, à leur apprendre à gagner honorablement leur vie, s'engageant pour cela à tenir gratis une classe de travail. » Il y a aussi un collége pour les garçons : il est enjoint aux régents « de bien et diligemment faire leur devoir d'endoctriner les enfants et leur ôter toute pétulance et immodestie, même la liberté de vaquer en çà et là. »

Il serait inutile de relever d'autres détails. Nous croyons avoir suffisamment indiqué la valeur de cet ouvrage. Disons encore cependant qu'il est terminé par un certain nombre de pièces et documents contenus dans un appendice, et dont les lecteurs aimeront à trouver l'inventaire dans la table,

Digitized by Google

et aussi par une table alphabétique qui complète heureusement la table des matières. R. DE ST-M.

—

**Archives municipales d'Agen. Chartes**, première série (1189-1328, publiées aux frais du Conseil général de Lot-et-Garonne, par A. MAGEN, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, et G. THOLIN, archiviste du département de Lot-et-Garonne, correspondants du ministère de l'Instruction publique. Villeneuve-sur-Lot, imprimerie de Xavier Duteis, 1876, in-4° de XVIII-355 pages.

Le beau volume que l'intelligente générosité du Conseil général de Lot-et-Garonne a permis de publier, renferme: 1° une préface, datée du 5 décembre 1876, où les éditeurs rendent compte de leur travail; 2° une table analytique des matières; 3° une liste de rectifications de quelques-unes de ces erreurs qu'il est impossible d'éviter, avec le meilleur vouloir possible, dans un recueil aussi considérable; 4° cent soixante chartes, dont la première est une lettre patente de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, avec règlements et concessions pour l'édification du pont d'Agen (12 novembre 1189), dont la dernière est un accord entre les consuls d'Agen et le chapitre de l'église de Saint-Caprais au sujet de travaux faits par ordre des magistrats municipaux et que les chanoines regardaient comme préjudiciables à leur propriétés (28 mars 1327); 5° une table des noms de personnes; 6° une table des noms de lieux.

Les chartes de l'hôtel de ville d'Agen, dont trente-neuf sont en langue vulgaire, et qui, à l'exception de huit ou dix, sont imprimées pour la première fois, fournissent l'occasion de rectifier certaines dates ou d'apprécier mieux certains faits. Voici comment les vaillants éditeurs (*préface*, p. X et XI) résument les avantages qu'aura leur publication pour l'histoire: « Des statuts municipaux votés par des assemblées de prud'hommes ou notables, des traités d'alliance entre la ville d'Agen et d'autres du voisinage, sont à signaler comme étant d'une particulière importance. Ils nous aident à bien comprendre l'activité, l'intensité de vie de ces groupes de population, organisés, au fond, en républiques. — Un grand nombre de pièces de toutes sortes, bulles des papes, actes de procédure, lettres des évêques, des sénéchaux, des consuls, consultations sur des points de droit, obligations, etc., offrent de curieux renseignements sur la condition hiérarchique ou civile des personnes, sur le rôle politique et social du clergé, sur la manière dont se rendait la justice, sur le système financier de la ville, sur l'exécution des travaux publics. Il n'est pas, en somme, un seul acte qu'on puisse qualifier d'inutile. »

Tous les érudits qui consulteront le volume splendidement imprimé par M. X. Duteis, sur un de ces papiers forts et résistants qui conviennent si bien aux œuvres sérieuses et durables, feront des vœux pour que l'entreprise ainsi commencée se continue et s'achève le plus tôt possible. Une telle entreprise a droit à tous les encouragements, et le jour où le programme tracé par MM. Magen et Tholin (p. XI) sera réalisé, le jour où auront paru trois volumes semblables à celui-ci, un consacré aux chartes de 1328 à 1500, un autre aux documents du XVI^e siècle, un dernier, « le plus vivant de tous, » au registre de jurades de 1345 à 1354 (BB 16), c'est-à-dire le jour où seront établies les bases de l'histoire agenaise, il n'y aurait pas assez d'applaudissements à donner, soit aux éditeurs des *Archives municipales d'Agen*, soit aux protecteurs de cette précieuse publication.

T. DE L.

Digitized by Google

**État des paroisses et communautés du bailliage d'Autun en 1645**, d'après le procès-verbal de la visite des feux publié par Gabriel Dumay, membre de la Société Eduenne. Autun, Dejussieu; Paris, Champion, 1876, in-8 de 216 p. (Extrait des *Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, t. V.)

Le document que M. Dumay publie dans ce volume est d'un grand intérêt pour faire connaître l'état du pays au moment où il a été rédigé: population, situation plus ou moins prospère, état de l'agriculture, noms des seigneurs, etc., etc. Les cent cinquante-six notices qu'il renferme ne sont pas toutes d'une égale importance : les commissaires chargés de la visite n'ont pas toujours été aussi complètement renseignés, ou peut-être n'ont pas pris la peine de l'être. Mais M. Dumay a donné à ces notices un intérêt de plus, en les enrichissant de notes qui rétablissent l'orthographe des noms de lieux, rectifient certaines questions, complètent les noms des seigneurs et fournissent un grand nombre de renseignements propres à éclaircir le texte. Ainsi nous voyons (p. 38) que Bussy-Rabutin est né à Espirey, aujourd'hui Epiry, et non, comme le disent plusieurs de ses biographes, Epiry-en-Nivernais; et ailleurs (p. 117) qu'un des modes d'exploiter les bois était de les faire brûler sur place et de vendre les cendres.

Dans une introduction, M. Dumay explique ce qu'étaient « ces visites de feux, » en même temps que le système financier de la France avant la Révolution. Il donne à la fin quelques pièces justificatives, un relevé du nombre de feux et de charrues de chaque paroisse mis en face du chiffre de la population en 1872, et une table alphabétique des noms de lieux.

R. de St-M.

---

**La Franche-Comté et le pays de Montbéliard**, par A. Castan, correspondant de l'Institut. Paris, Delagrave; Besançon, Marion, 1877, in-12 de 108 p.

Ceux qui savent combien l'histoire de la Franche-Comté est compliquée, obscure, surchargée d'événements, sauront gré à M. Castan de l'avoir clairement résumée en une centaine de pages. Obligé de condenser en un court espace un grand nombre de faits, l'auteur a dû éliminer les détails qui font le charme continu du récit; on sent du moins, en le lisant, que chaque assertion a été pesée par une érudition sûre d'elle-même, que chaque page a été méditée par un esprit complétement maître de son sujet. Bien souvent M. Castan a eu la satisfaction de faire passer d'un mot dans le domaine de l'histoire, avec une autorité incontestable, tel fait élucidé, telle découverte archéologique opérée par lui; il suffit de citer la bataille de Vesontio sous Néron, la description de Besançon colonie romaine, les origines de la commune, le siége de la ville par Rodolphe de Hapsbourg, etc. Une seule des questions auxquelles il touche, reste en suspens, c'est celle d'Alésia. Tout en exposant la solution favorable à sa province, il avertit loyalement le lecteur, dans une note — la seule qu'il se soit permise — qu'il a contre lui l'opinion du plus grand nombre.

Pour être tout à fait clair, M. Castan a multiplié les divisions; il a partagé l'histoire franc-comtoise en quinze périodes, qualifiées chacune par le nom du peuple ou du régime dominant dans le pays. A chaque chapitre se rattachent, par un lien parfois un peu frêle, des itinéraires à travers le théâtre des principaux faits racontés dans ce chapitre. En vingt lignes, M. Castan a trouvé le moyen de décrire toute une ville, toute une vallée, toute une région, et de n'oublier aucune

Digitized by Google

beauté pittoresque, aucun monument, aucun souvenir historique. Il serait à souhaiter que les annales de toutes nos provinces fussent rédigées avec cette étendue, sur ce modèle, dans ce ton sincère et modéré. On aurait ainsi la meilleure introduction — le meilleur commentaire si l'on veut — de l'histoire générale de la France. L. P.

—

**Quelques pages inédites de l'histoire d'Orléans, en 1567 et 1568,** par A. de Foulques de Villaret, ancienne élève de Saint-Denis. Orléans, Herluison, 1877, in-8 de 15 p. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*)

L'époque des guerres de religion est une époque sur laquelle on a écrit beaucoup de mensonges : tout effort, tant minime soit-il, qui tend à nous faire connaître la vérité sur des événements tant de fois travestis, mérite d'être applaudi. Mlle de Foulques de Villaret poursuit ce but, nous ne pouvons que l'en féliciter vivement. Raconter d'après des documents inédits la reprise d'Orléans en 1567 par les huguenots, rappeler les pillages et les dévastations dont cette occupation fut accompagnée, décrire les exactions auxquelles les catholiques orléanais furent en butte pendant de longs mois, faire peser sur qui de droit la responsabilité de ces actes d'arbitraire qui devaient provoquer quelques années plus tard de si terribles représailles, tel est l'objet du travail que nous annonçons. Il est écrit sans colère, d'un style ferme et sobre. Les documents sont cités avec soin, et quelques pièces justificatives reproduites en entier. C'est la bonne méthode historique ; espérons que l'auteur n'en restera pas là et nous fournira bientôt l'occasion de le féliciter à nouveau.

E. de la D.

**Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,** tome III, Saintes, Mme Mortreuil ; Paris, Champion, gr. in-8, de 480 p.

Fondée au mois de mai 1874, pour la publication de textes inédits, relatifs à l'histoire de l'ancienne généralité de La Rochelle, la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis accomplit, en publiant son troisième volume, l'engagement pris de donner un volume par an, et, comme le déclare M. Louis Audiat (p. 5), ce n'est que par les plus grands efforts d'activité qu'elle est parvenue, en moins de deux ans et demi, à livrer à ses souscripteurs les trois volumes annoncés. Après les difficultés inséparables d'un début, après des tâtonnements inévitables, elle va — continue M. Audiat — prendre une marche régulière, ayant désormais douze mois pleins pour préparer, composer, imprimer, corriger, distribuer son volume, ce qui est assez, mais n'est pas trop pour ne livrer que des textes choisis, revus avec soin, et arriver à une pureté irréprochable. Ce n'est pas un espoir, c'est une certitude que nous donne le savant président de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; et quand on mesure tout ce qu'il a pu faire, en des circonstances ingrates entre toutes, on devine tout ce qu'il fera, maintenant que les circonstances sont des plus favorables.

On remarque dans le troisième volume une longue série de documents relatifs à saint Eutrope et à son prieuré, déjà commencée dans le second volume, et qui n'occupe pas ici moins de 280 pages (17-296); le *Journal de Jean Perry, directeur de la chambre de commerce de La Rochelle* (1757-1793), publié par M. L. Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure (297-346); divers aveux et dé-

Digitized by Google

nombrements (p. 347-407); enfin des *lettres diverses* (p.407-448), parmi lesquelles je citerai des lettres du maire, des échevins et des pairs de La Rochelle à Charles IX et à Henri IV, du maire et des échevins de Saint-Jean d'Angely à Marie de Médicis, du maire et des échevins de la ville de Saintes au duc d'Epernon, du R. P. Seguiran, de la compagnie de Jésus, un des plus célèbres orateurs de son temps, une lettre du cardinal de Sourdis à la reine Marie de Médicis pour l'informer (9 mai 1613) des bonnes dispositions du gouverneur de Maillezais, le fameux Agrippa d'Aubigné, et de tous ceux de son parti, etc.

Les trois volumes déjà publiés renferment dix-neuf gravures et environ cinq cent quarante pièces, touchant aux questions les plus variées. Que M. Audiat et ses collaborateurs soient encouragés par les sympathies de tous ceux sur qui ils ont le droit de compter, et ils ne tarderont pas à nous offrir, comme ils le promettent, « le plus important ensemble de renseignements authentiques » qui ait été publié sur l'histoire de l'ancienne généralité de La Rochelle.

T. DE L.

—

**Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne**, par M. François MOULENQ, membre de la Société archéologique et de la Société des sciences et belles-lettres de Tarn-et-Garonne, de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, correspondant de la Société archéologique du midi de la France, etc. Montauban, imprimerie Forestié, 1877, gr. in-8 de 21 p.

La brochure de M. Moulenq renferme cinq notices historiques, détachées d'un grand travail qu'il va bientôt publier sur le diocèse de Montauban; ces cinq notices, consacrées à Auvillars, Bellegarde, Boisville, Lauzerte et Montpezat, sont d'excellents échantillons de l'ouvrage auquel, depuis plusieurs années, M. Moulenq travaille avec une patience et une conscience auxquelles le vénérable président de la société archéologique de Tarn-et-Garonne, M. l'abbé Pottier, rend un juste hommage, en tête de l'opuscule extrait du *Bulletin* de cette Société. Les abbayes, les chapitres, les doyennés, les commanderies, les paroisses du diocèse de Montauban, auront tour à tour, dans le répertoire qui nous est promis, une notice rédigée d'après les meilleurs documents imprimés ou inédits. Les archives départementales et communales, les manuscrits de la Bibliothèque nationale, les études des notaires, les collections particulières, ont fourni à l'historien du diocèse de Montauban les renseignements les plus authentiques, qui compléteront et rectifieront en bien des points, non-seulement les listes du *Gallia christiana*, mais encore tous les travaux historiques et généalogiques relatifs aux vieilles et nobles familles du pays dont Montauban était la capitale, comme on peut le voir dans les pages où M. Moulenq énumère avec tant d'exactitude et distingue avec tant de critique les seigneurs successifs d'Auvillars, de Bellegarde et de Montpezat.

T. DE L.

—

**Les Principautés franques du Levant**, *d'après les plus récentes découvertes de la numismatique*, par G. SCHLUMBERGER, lauréat de l'Institut. Paris, E. Leroux, 1877, in-8 de 124 p., avec gravures intercalées.

M. Schlumberger, dans ce travail, a réalisé un problème qui peut paraître assez difficile à résoudre au premier coup d'œil; il a trouvé moyen de parler de numismatique de manière à faire un petit livre très-instructif, très-agréable à feuilleter, et que les personnes les plus prévenues contre la gravité des dissertations archéolo-

Digitized by Google

giques liront avec plaisir. Je ne sais vraiment pas si des dames, même, ne rêveraient pas de recueillir des monnaies des croisades, après avoir vu tous les souvenirs que rappellent ces modestes monuments. La meilleure preuve, du reste, que M. Schlumberger n'a pas perdu son temps, c'est que la *Revue des Deux-Mondes* s'est empressée d'ouvrir ses colonnes à cette publication. La brochure dont nous parlons en ce moment, contient cinq chapitres inédits qui complètent les quatre déjà donnés par la *Revue des Deux-Mondes*.

A tous ceux qui veulent se faire une idée exacte, sans recourir à de gros volumes, de l'influence de l'Occident en Orient, de l'histoire des Croisades, des vicissitudes de la féodalité franque, nous recommandons le livre de M. Schlumberger; c'est à la fois un ouvrage d'érudition et un ouvrage de vulgarisation. A. DE B.

—

**La Vérité sur Marie Stuart,** d'après des documents nouveaux, par l'auteur de l'*Essai sur l'Allemagne*. Paris, Plon, 1877, gr. in-18 de 255 p.

L'auteur de ce petit volume n'a pas voulu entreprendre un travail complet sur Marie Stuart; il nous dit modestement (p. 115) : « Ce n'est rien moins qu'un livre d'histoire que nous avons la prétention d'offrir ici. C'est pour nous-même et pour fixer nos propres sentiments à l'endroit de Marie Stuart, que nous avons entrepris d'examiner et d'étudier les faits de son procès et d'en relever, sans partialité et sans passion, les impostures et les mensonges. » Réduit à ces proportions, le travail que nous annonçons, et qui s'inspire principalement du livre si remarquable de notre collaborateur M. Wiesener, publié en 1863, sous ce titre : *Marie Stuart et le comte de Bothwell*, pourra rendre service à une classe de lecteurs qui ne peut s'adresser aux travaux de MM. Wiesener et Jules Gauthier. Il est écrit avec clarté, avec chaleur, et conduit le lecteur, sans détails oiseux, et sans discussions trop longues, jusqu'au moment où l'infortunée reine perd son trône. On y trouve parfois des détails un peu minutieux, mais l'auteur fait observer avec raison que les calomniateurs de Marie Stuart « ont imaginé et fabriqué une série de petits faits, insignifiants le plus souvent en eux-mêmes, mais dont l'ensemble n'a pas manqué de faire naître contre elle les plus fâcheuses et les plus injustes préventions. » Nous ne pouvons donc que féliciter l'auteur de la bonne œuvre qu'il vient d'accomplir, en contribuant pour sa part à vulgariser les récentes découvertes de la science qui sont venues venger une mémoire odieusement calomniée, et nous aimons à reproduire en terminant ce passage que nous trouvons à la p. 114: « C'est que jamais on ne peut tuer la vérité : si défigurée, si meurtrie qu'elle puisse être, elle arrive toujours, à la fin, comme la justice, pour confondre les faussaires et réhabiliter les innocents. Dégagée des impostures et des mensonges sous lesquels, depuis trois siècles, elle demeurait comme ensevelie, elle reparaît enfin pour venger la mémoire de Marie Stuart des faits odieux qui lui sont reprochés. »

G. DE B.

—

**Français et Russes. Moscou et Sévastopol,** par Alfred RAMBAUD. Paris, Berger-Levrault, 1877, in-12 de 412 pages.

Deux dates : 1812-1854, font par leur rapprochement l'unité de ce volume. Ce sont celles des deux grandes guerres qui, pendant ce siècle, ont mis face à face la France et la Russie. Ces guerres ont déjà trouvé chez nous leurs historiens, la première

Digitized by Google

dans Philippe de Ségur, la seconde tout récemment dans M. Camille Rousset ; tous deux narrateurs impartiaux sans doute, mais contemplant et jugeant les événements à un point de vue exclusivement français. M. Rambaud a donné à leurs ouvrages un complément original et inattendu. En effet, s'il suit de nouveau la Grande Armée à Moscou, c'est en s'appuyant uniquement sur les témoignages moscovites. Ces témoignages lui ont fourni, sur l'arrivée des Français et de leurs alliés, sur l'attitude et les sentiments de la population une foule d'anecdotes et de détails caractéristiques. Evoque-t-il devant notre génération attristée les glorieux souvenirs de Sévastopol ? Il se transporte par l'imagination derrière les murs de la ville, il écoute les récits de ses défenseurs, il dépeint d'après eux les préparatifs de la résistance, la vie de bastion, la guerre des tranchées jusqu'au dernier jour du siège. Des prêtres, des religieuses, des soldats, de petits marchands : tels sont les interprètes naïfs de ces traditions encore vivantes, tels sont les auteurs de ce qu'on pourrait appeler les Mémoires du peuple russe devant l'ennemi.

M. Rambaud n'a pas seulement ouvert et interrogé, avec sa compétence bien connue, les livres russes ; il a vu, et ses impressions de voyage animent et rajeunissent les souvenirs d'une époque qui semble déjà loin de nous, lorsqu'il nous conduit sur le champ de bataille de Borodino et au milieu des ruines de Sévastopol. A Borodino, il décrit les monuments, il cite les inscriptions funéraires que la Russie a consacrées à ses morts; il recueille chemin faisant de précieuses traditions de la bouche des survivants de « l'année douze, » il nous raconte la touchante et romanesque histoire de la « veuve de Borodino. » Dans le récit de son excursion en Crimée, même curiosité d'observation, même émotion contenue. A chaque pas il retrouve et signale les traces de cet héroïsme dans la défense qui a encore grandi les vainqueurs, à Inkerman, au bastion du Mat, à Malakof, dans cette rade où s'engloutit la flotte russe, aux cimetières où reposent les morts des deux nations. « Les années sanglantes de 1812 et de 1854 sont déjà loin de nous, dit-il à la fin de sa préface ; fussent-elles plus rapprochées, on pourrait toucher à ces souvenirs sans réveiller des sentiments trop pénibles ; c'est peut-être dans l'histoire des guerres entre les deux nations, plus encore que dans l'histoire de leurs alliances éphémères, qu'on peut puiser des motifs de confiance dans l'avenir. » L'inspiration patriotique se joint donc aux couleurs originales du récit, à un style alerte, à un heureux mélange d'observation et d'érudition, pour rendre aussi opportune qu'attachante la lecture de ce volume. L. P.

---

**Une vieille généalogie de la Maison de Wavrin,** *publiée avec des Notes historiques sur les Sénéchaux et les Connétables de Flandre* d'après les Chartes et les Sceaux, par Félix Brassart, Douaisien. Douai, L. Crépin, 1877, in-8° de 157 pp., suivi d'une table onomastique des familles et des fiefs. (Extrait du tome XVI des *Souvenirs de la Flandre wallonne.*)

Malgré les travaux de Jean Scohier, édités et continués au tome VI (p. 703) de *l'Histoire des grands officiers de la Couronne de France*, et ceux de plusieurs autres généalogistes, des lacunes et des imperfections se rencontraient encore dans l'histoire de l'illustre maison des sires de Wavrin-sénéchaux héréditaires du comté de Flandre. M. Goethals, ancien bibliothécaire de la ville de Bruxelles, en entreprit la révision ; mais il lui man-

Digitized by Google

quait ces documents anciens de nos Archives, si nécessaires pour remplir les lacunes et obvier aux imperfections : son œuvre resta imparfaite jusqu'au xv^e siècle. Les Chroniques de Bauduin d'Avesnes (n^os 460 et 17264), les fonds des évêchés et des établissements monastiques du nord de la France, et les travaux faits au dernier siècle par D. Grenier et aujourd'hui déposés à la Bibliothèque nationale, étaient les véritables sources à exploiter. C'est le résultat d'une longue investigation de ces documents que, dans un excellent aperçu rectificatif, vient de publier M. Brassart, auteur de l'histoire du château et de la châtellenie de Douay, qui a obtenu en 1876 le grand prix Wicart de la Société des sciences de Lille. A chaque page abondent des faits nouveaux, avec preuves à l'appui toujours indiquées avec soin, (sauf pour les titres de l'Évêché d'Arras), et si quelques détails restent encore à désirer, notamment sur « madame de Brias » (p. 52-54), sur « Alix de Saint-Venant, épouse de Guillaume de Clermont dit de Neelle » (p. 60), et sur la jonction, restée incertaine, de la branche bâtarde de Saint-Venant dit Marquant (p. 64), nous sommes assuré de la persévérance de l'auteur pour travailler à les compléter. La branche des sires de Waziers ne laisse rien à désirer ; celles des sires de Goizaucourt, de Bauffremez et de Langlée ne se rencontraient jusqu'ici, dans les ouvrages spéciaux, que d'une façon très-succincte. Les familles de Winglés, de Vilers au Tertre et d'Auby, portant toutes pour blason un écusson en abîme, ont aussi leurs pages. Que cette dernière descende de la maison de Wavrin et soit la souche des sires de Vilers au Tertre, l'auteur semble ne pas le mettre en doute ; sans vouloir trancher cette question, qui n'est pas posée contradictoirement, je rappellerai que la prétention de ces derniers de descendre directement de la maison des sires de Wavrin, est consignée dans les lettres de marquisat accordées par Louis XV en 1767 à Jean Baptiste de Vilers au Tertre, seigneur de Cambrin-lez-la-Bassée (23^e registre aux Commissions du Conseil d'Artois). Quelques pages de mélanges héraldiques sur les familles de Beaumez Boulers, Bourlon, Buillemont, Dergnau, Douay, Harnes, Houdescote, la Boure, la Haye, du Maisnil, des Prés Verlenghem et Weudin, portant aussi l'écusson en abîme, terminent cette intéressante monographie féodale.

Cte DE G.

---

**L'enseignement des lettres et des sciences dans l'Orléanais,** *depuis les premiers siècles du Christianisme jusqu'à la fondation de l'Université d'Orléans*, par A. DE FOULQUES DE VILLARET. Orléans, Herluison, 1875, in-8 de 144 p. (*Extrait des Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIV.)

Ce mémoire, couronné par la Société archéologique et historique de l'Orléanais, est un résumé bien fait, agréable à lire, où l'érudition n'alourdit pas le style, de ce qui a été fait pour la culture des lettres dans l'Orléanais, jusqu'à la fondation de l'Université d'Orléans sous Philippe le Bel. L'auteur trouve sous sa plume des noms comme ceux des abbayes de Mitï et de Fleury qui furent des foyers de lumières, et ceux d'hommes tels que Théodulphe, Abbon, Guillaume de Lorris et Jean de Meung qui rappellent ces glorieux souvenirs littéraires ; il n'oublie aucun des faits importants qui se rattachent à son sujet, et il est peu de provinces qui puissent rivaliser avec l'Orléanais sur ce point. M^lle de Villaret ne prétend rien apprendre de nouveau, ni mettre en œuvre des documents inédits. Elle s'appuie sur les écrivains les plus auto-

Digitized by Google

risés, sur les documents publiés, et en tire bon parti; mais nous ne voyons pas qu'elle ait consulté le travail de M. Léon Maître sur les écoles sous les Carlovingiens, ni une vie récente de saint Abbon, publiée par l'abbé Pardiac. C'est un peu se hasarder que de traduire par *Histoire des Français* (p. 70) le titre de l'ouvrage d'Aimoin. Sans doute l'expression a mal rendu la pensée lorsqu'elle semble insinuer (p. 87) que la vie des personnes est au-dessus du respect de la loi divine. Nous n'avons, on le voit, que des critiques de détail à adresser à cette œuvre de vulgarisation, bien digne des suffrages qu'elle a obtenus, et qui atteste une science peu commune de la part de l'auteur. R. DE ST-M.

---

**Les récentes recherches sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, 1858 - 1876.** *Etude critique et bibliographique*, par AD. DELVIGNE, curé de Notre-Dame, au Sablon, à Bruxelles. Bruxelles, 1877, gr. in-8° de 44 p. (Extrait des *Précis historiques*.)

Aucun de ceux qui s'occupent d'histoire littéraire et de bibliographie ne peut se dispenser de lire le présent mémoire. On y trouve l'exposé, présenté d'une façon rapide et animée, de la discussion relative à la paternité de l'*Imitation*, depuis le jour (14 avril 1858) où feu Monseigneur Malou, croyant avoir à jamais terrassé ses adversaires, répétait avec le vaillant athlète de Virgile : *Victor cæstus artemque repono*, jusqu'au jour (18 décembre 1876) où M. l'abbé Delvigne, son fidèle disciple, exprimait en cette prose rimée si chère à Thomas à Kempis « le vœu bien *sincère*, de voir M. Hirsche clore enfin ce débat *séculaire*. » La brochure de M. le curé du Sablon peut être considérée comme une complète continuation des *Recherches historiques et critiques* du savant évêque de Bruges. L'auteur a connu tout ce qui a été publié sur l'auteur de l'*Imitation* pendant ces dix-huit dernières années : il analyse et juge successivement les écrits publiés pour ou contre son pieux héros, assaisonnant ses appréciations de nombreux grains de sel. Son ironie n'épargne que ceux qui pensent comme lui : quant aux autres, tels que M. de Sacy (de l'Académie française), M. Ernest Caro (de la même Académie), M. Louis Veuillot, M. Arthur Loth, M. l'abbé Ducis, archiviste du département de la Haute-Savoie, le R. P. Mella, qui est un des rédacteurs de la *Civiltà*, M. l'abbé Delaunay, curé de Saint-Etienne du Mont, M. Henri Delaborde, enfin celui qui écrit ces lignes, ils reçoivent chacun à leur tour quelque petite épigramme :

Ils n'en *mourront* pas tous, mais tous ils sont frappés.

M. l'abbé Delvigne a eu le double tort d'attriber trop d'importance aux objections de ses amis, pas assez d'importance à celles de ses adversaires. Autant il surfait d'un côté, autant il rabat de l'autre. C'est un rapporteur éclairé, mais prévenu ; c'est un juge compétent, mais partial. S'il m'était ici permis de me défendre, moi qui suis mis en cause plus qu'aucun autre (pp. 26, 27, 37, 39, 40), je dirais que le plus fanatique des Kempistes, M. Hirsche, a eu raison contre moi dans quelques-unes de ses observations reproduites par M. l'abbé Delvigne, mais qu'il a laissé debout un nombre bien plus considérable de mes *preuves que Thomas à Kempis n'a pas composé l'Imitation de N.-S. J.-C.* J'ajouterais que, quand même le terrible docteur allemand aurait réussi à renverser tous mes arguments particuliers, il me resterait la suprême et invincible ressource de cet argument général : pour qui lit sans parti pris dix pages de l'*Imitation* et dix pages du moins médiocre même des

Digitized by Google

traités de Thomas à Kempis, une telle différence éclate entre ces pages, qu'il est absolument impossible de les attribuer au même écrivain, et, par conséquent, je ne pourrrai jamais me décider à suivre le charitable conseil que me donne M. l'abbé Delvigne, « de faire bon marché » du travail dans lequel j'ai refusé de reconnaître l'édifiant, mais inéloquent chanoine du Mont-Sainte-Agnès, comme l'auteur du plus beau et du plus précieux de tous nos livres.

T. DE L.

—

**Jean Chapelain**, *titulaire d'un bénéfice du haut Maine*, par V. ALOUIS. Le Mans, Pellechat, 1877, in-8° de 38 pp.

Cette brochure tirée à petit nombre et extraite d'une vaillante revue provinciale qui porte le nom de *Revue historique et archéologique du Maine*, se recommande d'elle-même par les seuls noms des personnages sur lesquels M. Alouis a eu l'heureuse fortune de rencontrer des documents complétement inédits, Chapelain, Mlle de Scudéry et l'évêque du Mans, Émery Marc de La Ferté. Ce dernier entretint, vers la fin de la régence d'Anne d'Autriche, une correspondance assez active avec la moderne Sapho, et deux de ces lettres, qui appartiennent à l'un des premiers érudits du Mans, M. l'abbé Esnault, ont fourni à M. Alouis les bases de son intéressante notice. La princesse de Carignan avait demandé à l'évêque, pour un de ses protégés, le bénéfice de la chapelle de Notre-Dame de la Davière, dans l'église collégiale de Saint-Julien de Pruillé; mais au même moment, la duchesse de Longueville demandait le même bénéfice pour Chapelain, qui n'écrivait son poëme de la Pucelle que pour exalter la maison de Dunois. Mgr de La Ferté expose à Mlle de Scudéry comment il a dû se rendre aux instances de la belle duchesse; et M. Alouis en prend sujet pour nous présenter un piquant tableau des relations de l'auteur du *Grand Cyrus* avec ses contemporains et de l'existence à la fois mondaine et religieuse du père de *la Pucelle*. Ayant consacré depuis plusieurs années nos loisirs à la réhabilitation de Chapelain, et corrigeant les épreuves d'un volume qui paraîtra cette année même sous le nom de *Chapelain vengé* (Paris, Claudin, in-18), nous remercions très-sincèrement M. Alouis de nous avoir apporté ces curieux renseignements dont tous les biographes sont si friands de nos jours. Il les a mis en œuvre avec une grande habileté et un goût parfait. Tous ceux qui attendent avec impatience le premier volume de la *Correspondance* de Chapelain qu'achève M. Tamizey de Larroque, lui en seront reconnaissants.

RENÉ KERVILER.

—

**La Guyenne et la Gascogne à l'Académie française. II. Henri-François Salomon de Virelade** *et sa correspondance inédite* (1620-1679), par René KERVILER, ancien élève de l'École polytechnique, auteur des *Études sur le groupe académique du chancelier Séguier*, correspondant du ministère de l'Instruction publique. Paris, Dumoulin, 1876, gr. in-8 de 58 p.

**Guillaume Bautru, comte de Serrant,** *l'un des quarante fondateurs de l'Académie française* (1558-1665), par LE MÊME. Paris, H. Menu, 1876, gr. in-8 de 87 p.

**La Champagne à l'Académie française. Nicolas Perrot d'Ablancourt** (1606-1664). *Étude sur sa vie et ses travaux, illustrée de documents inédits*, par LE MÊME. Paris, H. Menu, 1877, gr. in-8 de 90 p.

La notice sur H.-F. Salomon de Virelade a suivi dans la *Revue de Gascogne* la notice sur *Jean de Silhon*, dont j'ai rendu compte ici. M. Kervi-

Digitized by Google

ler s'est servi, « pour réveiller la cendre de ce plus oublié de tous les immortels, » de nombreuses lettres écrites par le magistrat bordelais à son protecteur le chancelier Séguier, lettres reproduites presque intégralement (p. 12-46). M. Kerviler n'a pas trop vanté cette correspondance (extraite des volumes 17395 à 17412 du fonds français), en disant qu'elle « intéresse à la fois l'histoire provinciale et l'histoire générale. » On y trouvera force curieux détails sur le parlement de Bordeaux en 1618 et en 1665-1666, sur le voyage en Guyenne du cardinal Mazarin en 1659, sur le séjour de Louis XIV à Bordeaux en cette même année, sur les fêtes célébrées à Bayonne à l'occasion de la signature du traité de paix avec l'Espagne, etc. Fr. de Salomon qui, n'ayant que vingt-quatre ans, fut préféré en 1644, par l'Académie française — le croirait-on? — au grand Corneille, n'a composé que la paraphrase d'un psaume en vers, un *Discours d'État* adressé à Grotius (1640, in-8) et un ouvrage de droit) : *de Judiciis et pœnis libri duo* (Bordeaux, 1665, in-12). M. Kerviler qui, malgré les plus actives recherches, n'a pu retrouver que ce dernier ouvrage, en donne une excellente analyse (p. 47-50). Le succès qu'aura cette piquante notice, empêchera que désormais ceux qui auront à s'occuper, même incidemment, de l'académicien bordelais, disent de lui, comme l'a dédaigneusement fait M. Guizot, méconnaissant un de ses anciens confrères à l'Académie française (*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, t. III, p. 233): « un M. Salomon. »

Dans la notice sur *Guillaume Bautru, comte de Serrant* (extraite du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe* et dédiée à M. Henri Chardon, un des membres les plus distingués de cette société), nous trouvons tous les renseignements désirables sur celui qui fut « conseiller d'État ordinaire, introducteur des ambassadeurs, envoyé du roi en Angleterre, en Espagne et en Savoie, ambassadeur vers l'archiduchesse de Flandre, et, de l'aveu de tous les biographes, l'homme le plus célèbre de son temps par ses bons mots et par l'agrément de son esprit. » M. Kerviler, après M. Jal, montre que l'ami de Ménage, que le collaborateur des cardinaux de Richelieu et Mazarin, que le personnage plusieurs fois mentionné dans la *Gazette* pour sa brillante conduite devant l'ennemi, mérite mieux que cette réputation de bouffon qui lui a été faite par des écrivains superficiels. Du reste, tout ne fut pas irréprochable dans la vie de Bautru, et M. Kerviler, en biographe impartial et consciencieux, ne lui ménage pas plus, selon le cas, le blâme que les éloges. Pour raconter la vie politique et littéraire du comte de Serrant, M. Kerviler s'est habilement servi des documents imprimés, ainsi que des recueils inédits de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque de l'Arsenal. Parmi les documents dont il a enrichi sa notice, signalons une lettre fort intéressante adressée en 1637 par Bautru au cardinal de La Valette. Je ne trouve dans cette notice qu'une seule lacune: le savant biographe a oublié de mentionner une pièce satirique intitulée *Avis aux absens de la Cour*, attribuée à Bautru dans un document du temps conservé à Bruxelles, aux archives du royaume (*Négociations de France*, t. VII, p. 180), et dont un couplet dirigé contre la mère et le frère de Louis XIII a été cité par M. Paul Henrard (*Marie de Médicis dans les Pays-Bas*. Paris, 1876, in-8, p. 141).

L'étude sur la vie et les travaux de *Nicolas Perrot d'Ablancourt* (extraite de la *Revue de Champagne* et tirée à cinquante exemplaires) est pleine de

Digitized by Google

choses, dont quelques-unes sont entièrement nouvelles, comme le testament du traducteur d'*Arien*, de *César*, de *Cicéron*, de *Lucien*, de *Tacite*, etc. reproduit (p. 82-84) et dont, dès 1873, j'avais signalé l'existence (*Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac*, p. 497, note 4), à la Bibliothèque nationale, dans le volume 217 de la collection de Baluze. Non-seulement M. Kervilor a tout dit sur Perrot d'Ablancourt, mais encore sur la famille de cet académicien, laquelle était d'origine franc-comtoise, comme le prouve (p. 7-8) une correspondance échangée, vers 1632, entre Dupuy et Chifflet, et trouvée par M. Kerviler dans le volume 511 de la collection Dupuy. Plus que jamais, par cette notice à tous égards si bien faite, notre excellent collaborateur a mérité les éloges que j'ai eu si souvent le plaisir de lui donner ici.

T. DE L.

---

**Lettres inédites d'A. Dadine d'Auteserre,** publiées avec notice, notes et appendice, par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE. Paris, Aubry; Bordeaux, Lefebvre, 1876, gr. in-8 de 49 p. (Extrait de la *Revue de Gascogne*.)

Dans cette substantielle brochure, notre savant collaborateur a tracé, d'une façon plus complète que ne l'avaient fait ses devanciers, la biographie d'un érudit du XVII^e siècle un peu oublié de nos jours, Antoine Dadine d'Auteserre, né à Cahors en 1602, docteur en droit en 1624, avocat au barreau du présidial de Cahors, puis au parlement de Toulouse en 1633, et enfin professeur de droit à l'Université de cette ville en 1648; auteur d'un *Traité de la loi romaine* (1841), d'un *Traité des ducs et des comtes* et de *l'Origine des fiefs;* d'une *Histoire d'Aquitaine* (1648 et 1657), de *Dissertations sur le droit canonique* (1651 et 1654), etc., etc. Mais cette biographie fait plutôt connaître l'homme que l'écrivain et n'est que la préface des remarquables lettres inédites qui mettent si bien en lumière le caractère d'Auteserre; elles sont au nombre de 12; dans un appendice, M. Tamizey de Larroque en ajoute une autre et une de François d'Auteserre, et reproduit une lettre pleine d'érudition de M. Léonce Couture sur l'édition napolitaine des œuvres d'Antoine d'Auteserre.

G. DE B.

---

**Biographie de la Charente-Inférieure** (*Aunis et Saintonge*), par MM. Henri FEUILLERET et L. DE RICHEMOND. Niort, Clouzot; La Rochelle, Petit, 1877, 2 vol. gr. in-18.

En 1851, parut à Saintes la *Biographie Saintongeoise*, par P.-D. Rainguet, notaire et archéologue (in-4° de 642 p.). Quelques années après, fut publiée la *Petite Biographie des hommes illustres de la Charente-Inférieure*, par M. Henri Feuilleret, alors professeur au collége de Saintes; c'était une réduction du précédent ouvrage. M. L. de Richemond, archiviste à La Rochelle, a eu l'idée de réimprimer la *Petite Biographie* et d'y ajouter des articles. Nous eussions préféré de beaucoup qu'il fît un ouvrage complétement nouveau; c'était un moyen d'éviter des disparates, de profiter pour les articles déjà publiés des corrections ou des additions, et ainsi de mettre plus d'unité dans l'œuvre. D'autant que la *Biographie de la Charente-Inférieure* ne ressemble en rien, ni pour le titre ni pour le volume, à la *Petite Biographie*. C'est véritablement un ouvrage nouveau, dans lequel on a conservé, avec l'initiale du nom de l'auteur, les articles de M. Feuilleret. M. de Richemond a pèché par excès de modestie.

Rainguet, mort en 1875, préparait une seconde édition de sa *Biographie Saintongeoise*. La première avait grand besoin d'être améliorée. Peut-être



Digitized by Google

était-ce avec les matériaux amassés par lui qu'il fallait refaire une nouvelle *Biographie de la Charente-Inférieure*, et M. de Richemond pouvait très-utilement faire ce travail. En effet, Rainguet n'oublie aucun ecclésiastique, pour peu qu'il ait publié une brochure, administré une abbaye ou péri pour la foi en 1793; M. de Richemond n'omet aucun protestant, pourvu qu'il trouve son nom quelque part, sans qu'il se soit rendu célèbre en aucun genre; et nous avons (p. 670) des articles ainsi conçus : « ROBIN. Paraît avoir été l'un des derniers protestants rochelois condamnés pour cause de religion par le sénéchal en 1767. Il fit appel, et fut absous par suite des progrès faits par la tolérance; » ou bien : « ROBIN. Emprisonné à Saintes en 1546, sous la prévention d'hérésie, réussit à s'échapper. » Si l'on donne une place, parmi les « célébrités de la Charente-Inférieure » à ce moine, défroqué, « frère Robin, » dont rien ne dit qu'il fût Aunisien ou Saintongeois, ne sera-t-il pas juste de mentionner aussi tous ceux qui ont été « emprisonnés » au XVIe siècle ou pendant la Révolution, à plus forte raison ceux qui ont péri de mort violente; par exemple, ces chanoines mis aux enchères, achetés et «daguez » ou massacrés à la prise de Saintes en 1572, et encore les déportés de Rochefort, les internés de Brouage, d'Oléron, de Ré, les guillotinés de La Rochelle, de Saintes, de Rochefort en 1793? Rainguet ne s'interdit pas les réflexions pieuses, les petites homélies; M. de Richemond ne résiste pas toujours à la tentation d'écrire quelques phrases sur la tolérance et la liberté de conscience. J'aimerais autant des faits et des dates. Rainguet consacre une page et demie à B. Priolo, auteur d'une *Histoire de France*, et oublie Samuel Prioleau, qui fut pasteur de Jonzac. M. de Richemond donne au premier huit lignes et au second un article de deux pages et demie, où il nomme tous les pasteurs présents au synode de 1667 à Pons. Saint Eutrope, qui apporta la foi aux Santons, et sainte Eustelle, la jeune martyre, ont six pages dans Rainguet; dans Feuilleret une et quelques lignes. Godélier, qui n'est pas nommé dans le premier, a dans le second, pour avoir été médecin principal de première classe au Val-de-Grâce, huit pages, y compris le discours prononcé sur sa tombe.

Je n'ai pas l'intention de relever les erreurs ou omissions qui peuvent être signalées dans ces deux volumes. Elles sont inévitables, et ce n'est qu'à la longue qu'on arrive à une perfection relative. J'aurais bien voulu toutefois ne plus entendre parler du pêcheur père de Champlain, puisque c'était un capitaine de vaisseau; de l'entrevue de Henri III et de Palissy à la Bastille, où le roi ne mit pas les pieds; d'un saint *Salomé* qui n'existe pas, ni de Jean Meschinet, « *anobli* en 1248 (lisez 1242), sur le champ de bataille de Taillebourg, » d'après Beauchet-Filleau qui ne dit rien de tel; ni de bien d'autres. J'aurais bien voulu aussi que M. de Richemond ne donnât pas pour de l'histoire le roman bâti par M. Pelletan sur le pasteur Jarousseau.

Il résulte de ces remarques, et c'est là ma conclusion, que ce nouvel ouvrage est appelé à rendre des services, parce qu'il contient une foule de notices inconnues à Rainguet. Presque toutes les familles aunisiennes y sont citées avec leurs armoiries. Tous les noms protestants y ont leur place, petits ou grands. La Saintonge est beaucoup moins familière à l'auteur de la *Biographie de la Charente-Inférieure* que l'Aunis; mais la partie aunisienne est très-complète. Les personnes qui possèdent déjà la *Bio-*

Digitized by Google

*graphie* Rainguet ne sont donc pas dispensées d'avoir la *Biographie* Richemond. Grâce à l'intérêt de ces deux volumes, qui ont coûté à l'auteur de nombreuses recherches et de longues études, où l'on trouve rassemblés sous un petit format des renseignements considérables, bientôt chacun possédera cet ouvrage et une nouvelle édition sera nécessaire. M. de Richemond, plein de zèle et de science, toujours actif et consciencieux, pourra y apporter de notables améliorations.

LOUIS AUDIAT.

—

**Un homme d'autrefois**, *souvenirs recueillis par son arrière-petit-fils* le marquis COSTA DE BEAUREGARD. Paris, Plon, 1877, in-8° de VII-480 p.

L'*homme d'autrefois* dont le marquis Costa de Beauregard nous rappelle la mémoire et nous fait contempler les traits, était vraiment *un homme*, chose rare en tous temps, et presque introuvable de nos jours. Aussi la noble figure d'Henry Costa est-elle de celles qu'il fait bon de mettre en lumière et de montrer à notre génération abâtardie.

Henry-Joseph, marquis Costa, était né en 1752, au château du Villard, vieille demeure perdue au milieu des montagnes de la Savoie. « On ne vit qu'au Villard, on végète ici, » écrivait de Chambéry, à l'âge de sept ans, le petit Henry ; c'est dans cette retraite paisible et studieuse, au sein d'une famille vraiment patriarcale, entouré des plus nobles et des plus salutaires exemples, que grandit l'enfant, jusqu'au jour où ayant terminé ses études latines et françaises, il quitta la maison paternelle pour aller courir le monde en compagnie de son oncle, le chevalier de Murinais. A la fin de 1766, il partit pour Paris ; il avait quatorze ans. Les lettres d'Henry nous racontent les impressions de l'enfant, ses visites aux monuments, aux collections, ses succès dans les salons et à la cour, ses relations avec le peintre Greuze — auquel le jeune homme, qui peignait fort agréablement, aurait voulu arracher les secrets de son art. Après cette rapide apparition au milieu de la haute société française, Henry parcourut l'Italie en compagnie de son père ; puis, à dix-sept ans, il entra dans l'armée, voulant, comme le dit l'auteur, « ajouter un rameau à cet arbre généalogique arrosé de sang, dont toutes les branches s'entaient sur un même tronc d'honneur et de fidélité. » Le 17 juin 1771, il reçut son brevet d'officier. A vingt-cinq ans, ayant échangé ses épaulettes contre une charge de gentilhomme de la chambre, il épousa sa cousine mademoiselle de Murinais (mai 1777), et nous assistons à la douce et paisible existence de l'époux et du père jusqu'aux jours précurseurs de l'orage qui allait éclater sur la France et sur l'Europe. Le marquis n'avait point, pour les idées nouvelles, l'éloignement clairvoyant et invincible de son ami Joseph de Maistre ; mais la désillusion ne tarda pas à venir ! Son fils Eugène était entré comme sous-lieutenant dans la légion des Campements ; le marquis, voulant répondre à l'appel de son roi, reprit du service et devint capitaine dans la même légion. Les voici tous deux partageant les mêmes fatigues et les mêmes dangers, prenant part aux opérations militaires dirigées par le général Lazary. La Savoie est conquise ; la retraite s'opère ; la famille du marquis est contrainte d'émigrer ; apprenant que ses armoiries ont été brisées à Beauregard et que l'on a fait au Villard un auto-da-fé des parchemins de ses ancêtres, le marquis écrit à sa femme : « Tant qu'ils ne nous auront pas arraché le cœur, ils ne pourront l'empêcher de battre pour ce qui est vertueux et grand, ils ne pourront l'em-

Digitized by Google

pêcher de préférer la vérité au mensonge et l'honneur au reste ; tant qu'ils ne nous auront pas arraché le cœur, ils ne pourront l'empêcher d'être réchauffé par un sang qui n'a jamais failli; tant qu'ils ne nous auront pas arraché la langue, ils ne pourront nous empêcher de dire à nos enfants que la noblesse ne consiste que dans le sentiment raffiné du devoir, dans le courage à l'accomplir et dans une inébranlable fidélité aux traditions de sa famille ! Sur les sommets du Petit Saint-Bernard, dans la hutte de Lapon d'où je vous écris, tout aussi bien qu'aux Tuileries, ces sentiments sont de mise, et celui-là est le plus noble qui sait le mieux y conformer sa vie et sa mort (p. 147). »

Il ne se doutait pas jusqu'à quel point ces nobles sentiments allaient être mis à l'épreuve et quel sacrifice devait lui être demandé. Les souffrances et les privations, les douleurs poignantes de l'homme et du citoyen n'étaient rien auprès de ce qui l'attendait : le cœur du père allait être brisé. Eugène, cet enfant sur lequel il veillait avec une si touchante sollicitude, ce brillant officier qui affrontait si joyeusement les balles, et au sujet duquel il écrivait à sa femme : « Tout le monde l'aime ; il compte pour un très-bon officier, se trouvant bien partout ; il trouve moyen d'obliger ses camarades sans ostentation et sans se faire un mérite de rien ; bref, mon amie, c'est une admirable nature qui, si jamais elle pèche, péchera toujours par excès du côté du bien, » Eugène, frappé d'une balle au pied, tombait dans les bras de son père au combat de la Saccarella, le 17 avril 1794, et mourait bientôt (le 22 mai) pendant que le marquis, esclave du devoir, courait à de nouveaux combats. Personne ne lira sans une vive et poignante émotion les admirables pages consacrées au récit de ses derniers moments, où l'on retrouve à chaque ligne, soit la plume inspirée du comte de Maistre, soit la plume attendrie du malheureux père : « Il y a pour chacun dans la vie, » écrivait celui-ci à sa femme quand, sans pouvoir mêler ses larmes aux siennes, il entreprit de la consoler par des paroles sublimes de foi et de résignation, « il y a un malheur qui nous chasse du paradis d'Éden, et après lequel ce n'est plus qu'à la sueur de son visage que l'on peut arracher les ronces et les épines de son cœur. » Quelle scène que celle où le marquis reçoit de son fidèle serviteur Comte la nouvelle de la mort de son fils ! Et quel tableau que celui de ce père, réclamant son second fils pour qu'il vienne prendre la place du premier, et pendant deux jours restant sans le voir, comme s'il eût craint d'être infidèle à la mémoire d'Eugène, jusqu'au moment où le brave Comte pousse Victor dans sa chambre en disant : « Eh bien ! le voilà ! » — « Il y a parfois dans les familles de singulières analogies de temps et de destinées, s'écrie ici l'auteur. Eugène et son cousin de Faverges moururent de leurs blessures pendant cette funeste campagne. Quatre-vingts ans plus tard, à Sedan et à Rezonville, les arrière-neveux de ces enfants sont tombés eux aussi, dans la même guerre, pour le même devoir. »

Faut-il poursuivre l'analyse du récit si simple et si élévé du marquis Costa de Beauregard ? Faut-il montrer son grand-père Henry devenu quartier-maître général de son corps d'armée, puis chef d'état-major du général Colli ; chargé de traiter avec Bonaparte ; retrouvant sa femme à Lausanne, après la paix, en 1796 ; visitant Beauregard en ruine ; reprenant son poste en 1797, sous Charles-Emmanuel IV, comme quartier-maître général et comme directeur général de la topographie ; enfin membre du Conseil

Digitized by Google

de régence en 1800? On lira ces détails dans le livre même ; car il n'est personne qui ne veuille se donner cette satisfaction de l'esprit et cette douce émotion de l'âme qu'on éprouve à contempler les traits d'un héros chrétien retracés par une main pieuse et filiale. Remercions le marquis Costa de Beauregard d'avoir détaché cette admirable toile de sa galerie de famille, pour l'offrir à notre admiration et à nos respects. G. DE B.

—

**Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution** (1787-1804), par Frédéric MASSON, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères. Paris, Plon, 1877, gr. in-8° de XVI-570 p.

La bibliographie de la période révolutionnaire en France comprend déjà des ouvrages nombreux et étendus, et pourtant on peut affirmer que l'histoire de la Révolution est encore à faire et qu'elle ne sera pas achevée de longtemps. Les principaux événements dont ces temps troublés ont été les témoins, la physionomie et les travaux des Assemblées, la personne du roi Louis XVI, la biographie des hommes qui ont joué les premiers rôles dans le drame révolutionnaire, ont été l'objet d'études plus ou moins complètes et plus ou moins impartiales ; on n'a rien écrit, ou à peu près, sur l'administration proprement dite, sur les acteurs restés au second plan et qui, pour n'avoir point paru sur la scène autant que les Mirabeau, les La Fayette, les Pétion, les Robespierre et les Bonaparte, n'en ont pas moins eu une influence dont l'histoire à venir devra se préoccupor. Le livre dont on vient de lire le titre comble en partie cette lacune : il n'embrasse cependant que l'histoire intime d'un ministère pendant dix-sept années, mais le récit des vicissitudes qu'a traversées le département des Affaires étrangères pendant cette période si courte et si remplie qui s'étend de 1789 au Consulat, emprunte aux événements d'alors un intérêt exceptionnel, et jette sur les hommes et les choses de ce temps des lumières nouvelles dont profitera largement l'histoire générale.

Il n'appartient pas à un compte rendu, dont l'étendue est limitée, de résumer ce travail, dont le plan a été exécuté avec une compétence à laquelle la critique la plus sévère rendrait éloge. Il est nécessaire cependant d'en indiquer les divisions et les lignes principales. M. Masson commence ses recherches à l'année 1787, lorsque M. de Montmorin est appelé à recueillir, comme ministre des Affaires étrangères, l'héritage de M. de Vergennes. A partir de cette époque et jusqu'au second ministère de M. de Talleyrand, il suit dans tous ses détails l'organisation des bureaux, leurs attributions diverses, le personnel, depuis le ministre et les premiers commis jusqu'aux employés, étudiant le rôle et le sort de chacun, notant les réformes et signalant les abus. Dans ce vaste cadre viennent se placer tour à tour et en première ligne, après M. de Vergennes, dernier ministre de l'ancien régime, ses cinq successeurs, qui passèrent rapidement et sans éclat : MM. de Montmorin, de Lessart (que l'auteur qualifie avec une grande liberté d'expression l'homme « bon à tout et propre à rien »), Dumouriez, de Chambonas, Bigot de Sainte-Croix, que renversa la journée du 10 août ; puis les ministres de la République : Lebrun-Tondu, qui vit les massacres de Septembre et tomba avec les Girondins ; Desforgues, l'ami ou le protégé de Danton, de Fabre d'Eglantine et de Robespierre ; les commissaires aux relations extérieures (titre qui remplace celui de ministère), l'incapable

Digitized by Google

Buchot, et Miot, cet exemple frappant des vicissitudes humaines qui, de ministre, en arriva de chute en chute à être commis de l'octroi sur le quai de la Tournelle, échoppe n° 2; Colchen, sous l'administration duquel furent signés les traités de Bâle, dont l'honneur ne peut, du reste, lui être attribué en aucune façon; enfin, les ministres du Directoire, Delacroix, Talleyrand, Reinhard, et pour la seconde fois, après le 18 brumaire, Talleyrand, dont le rôle brillant appartient à l'époque du Consulat et de l'Empire. On sait que, de ces ministres, deux, de Lessart et Montmorin, furent massacrés en septembre, et un autre, Lebrun, fut guillotiné en 1793.

Dans cet exposé, où apparaissent, à côté des noms connus qui précèdent, des personnages modestes que leur rôle obscur, quoique honorable, semblait vouer à l'oubli, M. Masson a puisé ses renseignements à des sources diverses, dont les plus importantes sont les imprimés et les mémoires publiés ou écrits pendant la période révolutionnaire, et surtout les pièces manuscrites conservées dans les Archives du ministère des Affaires étrangères. Ce sont là des documents qui, presque tous, sont peu répandus, dont la plupart restent encore absolument inaccessibles au public, et qui donnent aux faits consignés dans ce livre, avec un caractère d'authenticité incontestable dont la situation de l'auteur est un sûr garant, l'intérêt particulier qui s'attache à l'inconnu et à l'inédit. Les faits et les détails, minutieux parfois, abondent en effet dans le récit; beaucoup d'entre eux n'intéresseront certainement qu'un public restreint, les *gens de la maison*, comme le remarque modestement l'auteur; mais beaucoup aussi empruntent aux événements une importance réelle, et jettent une lumière nouvelle sur des circonstances inexpliquées ou imparfaitement connues. Le lecteur parcourra avec intérêt les pages consacrées à la journée du 10 août et au rôle joué dans cette triste circonstance par le ministre Bigot de Sainte-Croix, aux empiétements progressifs du pouvoir législatif sur l'administration du département, à l'emploi pendant la Terreur des fonds secrets dont disposait le ministère des Affaires étrangères. Les pièces justificatives placées en appendice renferment aussi des détails curieux et entièrement nouveaux.

La conclusion générale qui semble résulter de cette étude consciencieuse, c'est que la Révolution n'apporta pas de modifications profondes à l'organisation traditionnelle du ministère des Affaires étrangères, et que si, dans un temps où le vent soufflait au renversement et à la réédification sur de nouvelles bases de l'édifice politique et administratif, des projets furent conçus révolutionnairement, ils durent être promptement abandonnés comme impraticables.

En résumé, si, dans l'ouvrage que nous venons d'analyser, il y a parfois des *minuties*, des longueurs et des répétitions de détail d'un intérêt restreint, il n'y a point de hors-d'œuvre, et le plan conçu par l'auteur explique ces développements. Ajoutons que l'étude considérée dans son ensemble ne paraît pouvoir donner lieu à aucun reproche grave, et qu'au point de vue général l'histoire du département des Affaires étrangères, de 1787 à 1804, est une page importante et impartiale (ce qui n'est pas un petit mérite) à insérer dans le grand livre de l'histoire de la période révolutionnaire. G. B.

—

Digitized by Google

**Annuaire des sciences historiques, Bibliographie des ouvrages d'érudition,** publié par Am. de Caix de Saint-Aymour. Paris, Hachette, 1877, gr. in-18 de VIII-416 p.

L'auteur de cet *Annuaire* n'a pas eu la prétention d'être complet du premier coup; il a voulu seulement offrir un spécimen de ce qu'il se proposait de faire en donnant chaque année une bibliographie de « toutes les branches du savoir humain qui étudient les sources de la grande histoire. » Pour la première année, il a divisé son *annuaire* en quatre parties : la première, *documents officiels*, donne le personnel des établissements d'instruction publique et musées (p. 1-54); la seconde, le personnel des académies et la liste des sociétés savantes (p. 55-128); la troisième, une bibliographie des ouvrages d'érudition (p. 129-366); la quatrième, une revue de l'année 1876 (p. 367-382); et l'ouvrage se termine par une table de la bibliographie des noms d'auteurs.

Nous n'entrerons pas dans l'examen ni dans la critique de ces diverses parties; il y aurait des omissions nombreuses et beaucoup d'erreurs typographiques à relever dans la *Bibliographie*. Bornons-nous à signaler l'ouvrage de M. de Caix de Saint-Aymour, et à engager vivement l'auteur à le poursuivre en l'améliorant, car il rendra service aux travailleurs.

Fr. de F.

Victor Palmé.

---

## ERRATA DU TOME XXII.

Page 360 : 1re col., l. 33 et 45, *lire* cloîtrées *au lieu de* châtiées.
— 2e col., l. 24, *lire* l'Europe *au lieu de* l'Empire.
— 2e col., l. 32, *lire* Ducancel *au lieu de* Ducamel.

Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

DU

## VINGT-DEUXIÈME VOLUME.

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1877.


LES JUGES D'ISRAEL. — ÉTUDES ET RECHERCHES NOUVELLES, par M. Fr. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice..... 5

LE PREMIER SCHISME DE CONSTANTINOPLE. — ACACE ET PIERRE MONGE, par M. Eugène Revillout, conservateur adjoint au Musée égyptien du Louvre..... 83

LE PAPE ALEXANDRE VIII ET LOUIS XIV, D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS, par M. Charles Gérin..... 135

MÉLANGES : — DOCUMENTS INÉDITS SUR GASSENDI, par M. Ph. Tamizey de Larroque..... 211

DEUX ÉTUDES SUR LES LÉGENDES DES MARTYRS, par M. l'abbé Duchesne, professeur à l'Université catholique de Paris..... 245

LES MONNAIES PONTIFICALES PRIMITIVES, par le R. P. Colombier..... 251

UN CONFIDENT DU PRINCE DE METTERNICH, par M. G. Baguenault de Puchesse..... 254

L'HISTOIRE DE RUSSIE, D'APRÈS LE LIVRE DE M. MACKENSIE WALLACE, par le R. P. Martinov..... 267

COURRIER ANGLAIS, par M. Gustave Masson..... 276

COURRIER DU NORD, par M. E. Beauvois..... 284

COURRIER ESPAGNOL, par M. F. Miquel y Badia..... 292

CHRONIQUE, par M. Marius Sepet..... 301

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES :

Périodiques français, par M. Fr. de Fontaine... 320

Périodiques anglais, par M. Gustave Masson.... 329

Périodiques russes, par le R. P. Martinov..... 332

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE..... 348


Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1877.

LES JUGES D'ISRAEL. — ÉTUDES ET RECHERCHES NOUVELLES. Seconde partie, par M. Vigouroux, prêtre de St-Sulpice. 369
DE L'IMMUNITÉ ECCLÉSIASTIQUE ET MONASTIQUE, par Dom François Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé..... 428
SAINT LOUIS, SA FAMILLE ET SA COUR, D'APRÈS LES ANECDOTES CONTEMPORAINES, par M. A. Lecoy de la Marche. ..... 465
L'AUTEUR DE L'*Imitation*, NOUVELLES CONCLUSIONS TIRÉES D'UN NOUVEAU MANUSCRIT, par M. Arthur Loth..... 485
MÉLANGES : — UN PROBLÈME HISTORIQUE A PROPOS DU CONTE ÉGYPTIEN DES *Deux Frères*, par M. Emmanuel Cosquin..... 502
LE NOMBRE DES CHRÉTIENS, DE NÉRON A COMMODE, par M. l'abbé Pant. Mury..... 517
UN NOUVEAU VOLUME DE LA *Rome souterraine*, par M. le comte Desbassayns de Richemont..... 529
LE ROYAUME DE TLEMCEN ET LES EMIRS BENI-ZEIYAN, par M. Auguste Cherbonneau... 536
LE MANUSCRIT ORIGINAL DU PROCÈS DE GALILÉE, par M. L. Sandret..... 551
LA CORRESPONDANCE DU COMTE DE SERRE, par M. Henri de Lépinois..... 559
COURRIER ALLEMAND, par M. Louis Pastor..... 571
COURRIER ANGLAIS, par M. Gustave Masson..... 588
CHRONIQUE, par M. Marius Sepet..... 596
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par M. Fr. de Fontaine.. 606
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE..... .... ..... 617
TABLE DES MATIÈRES..... ..... 664

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, par M. Ernest Desjardins . . . . . 617
L'Italie, par M. Jules Gourdault. . . . . 619
La Bible et les Documents modernes en Égypte et en Assyrie, par M. F. Vigouroux . . . . . 620
Études historiques sur les religions, les arts, la civilisation de l'Asie antérieure et la Grèce, par M. Jules Soury. . . . . 348
Histoire des Romains, par M. V. Duruy. T. V. . . . . 622
Une Province romaine sous la République, étude sur le proconsulat de Cicéron, par M. G. d'Hugues . . . . . 624
Saint Irénée et son Temps, IIe siècle de l'Église, par le R. P. Gouilloud, S. J. . . . . 349
Histoire de saint Sigismond, roi de Bourgogne et martyr, par l'abbé B. Rameau . . . . . 626
Étude historique sur saint Ennemond, par l'abbé J.-P. Condamin. . . . . 626
Étude critique sur saint Lambert et son premier biographe, par M. G. Kurth . . . . . 350
Vie intime de saint Anselme au Bec, par l'abbé Ragey . . . 627
Histoire de saint Mayol, abbé de Cluny, par l'abbé L.-J Ogerdias . . . . . 351
Essai historique sur l'abbaye de la Cava, par M. Paul Guillaume. 628
Histoire de saint Alphonse de Liguori, fondateur de la congrégation du T.-S. Rédempteur (1696-1787). . . . . 353
Histoire des prêtres du Sacré-Cœur de Marseille . . . . . 630
Lituanicarum Societatis Jesu historiarum libri decem, auctore Stanislas Rostowski. . . . . 353
Collectanea Lanciniana, par le R. P. Martinov, S. J. . . . 354
Étude historique sur le XIIe siècle ; Barthélemy de Vir, évêque de Laon, par M. A. de Florival . . . . . 630
Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488, par M. Arthur de la Borderie . . . . . 631
Le mariage de Jeanne d'Albret, par le baron Alphonse de Ruble. 355
Éléonore de Roye, princesse de Condé (1535-1564), par le comte Jules Delaborde. . . . . 356
La Saint-Barthélemy à Rouen, par le vicomte d'Estaintot. . . 631
Louise de Coligny. Lettres à H. de la Tour, vicomte de Turenne, par M. Aug. Laugel. . . . . 356

Digitized by Google

Henri IV et Marie de Médicis, par M. Berthold Zeller. . . . 632
Marie de Médicis dans les Pays-Bas (1631-1638), par M. Paul Henrard . . . . . 357
La Muse historique, par J. Loret, publiée par M. Ch. Livet . . 358
Colbert et son Temps, par M. Alph. Neymarck . . . . . 632
Un Évêque réformateur sous Louis XIV; Gabriel de Roquette, par M. J. Pignot . . . . . 634
Le Fils de Louis XV, Louis, dauphin de France (1729-1765), par M. Emmanuel de Broglie . . . . . 358
89 et son Histoire, documents authentiques, par M. Armel de Kervan. . . . . 636
Mémoires sur la guerre de Vendée et l'expédition de Quiberon, publiés par M. de Lescure. . . . . 636
Théâtre de la Révolution, ou Choix de pièces de théâtre qui ont fait sensation pendant la période révolutionnaire, par M. Louis Moland . . . . . 360
L'Alsace-Lorraine sous la domination allemande, par M. G. d'Elstein . . . . . 361
Lettres royaux et Lettres missives inédites, publiées par M. C.-Charles Casati. . . . . 637
Histoire de l'impôt en France, par M. J.-J. Clamageran . . . 638
Pierre d'Aigrefeuille, évêque d'Avignon, de Vabres, etc., preuves de son épiscopat, par M. l'abbé J.-H. Albanès . . . . . 639
Chronique de l'abbaye de Beaumont-lez-Tours, publiée par M. Ch. de Grandmaison . . . . . 640
Histoire de l'abbaye de Choques, par M. l'abbé Robert. . . . 641
Daoulas et son abbaye, par M. P. Levot. . . . . 642
Notice biographique sur le prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny, par M. Ed. de Barthélemy. . . . . 642
Origines du prieuré de Notre-Dame de Paray-le-Monial, par M. Marcel Canat de Chizy . . . . . 643
Correspondance inédite de dom Jean Colomb, bénédictin de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, publiée par M. L. Brière. 643
Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer, par M L. Deschamps de Pas . . . . 645
Histoire de la Ferté-Bernard, par M. Léop. Charles . . . . 645
Histoire de la seigneurie et de la paroisse de Bures (Seine-et-Oise), par M. Jules Lair . . . . . 362
Archives municipales d'Agen. Chartes, 1re série. . . . . 647
Angy en Beauvaisis, par le comte de Luçay . . . . . 362
État des paroisses et communautés du bailliage d'Autun en 1645, publiées par M. Gabriel Dumay . . . . . 648
Izou, essai historique et archéologique, par Léo Drouyn . . . . 363
La Franche-Comté et le pays de Montbéliard, par M. A. Castan. 648

Digitized by Google

Quelques pages inédites de l'histoire d'Orléans en 1567 et 1568, par A. de Foulques de Villaret . . . . . 649
Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. III . . . 649
Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne, par M. François Moulenq . . . . . 650
Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques. 364
Les Principautés franques du Levant, par M. G. Schlumberger. 650
La Vérité sur Marie Stuart, d'après des documents nouveaux. . 651
Philippe II, roi d'Espagne, par M. Godefroid Kurth. . . . . 365
Français et Russes. Moscou et Sévastopol, par M. Alfred Rambaud . . . . . 651
Montcalm et le Canada français, par M. Ch. de Bonnechose . . 365
Notizie storiche della città di Alcamo, par Vincenzo di Giovanni. 366
Invasion du Canada et siége de Québec en 1775-76, par Louis-P. Turcote . . . . . 367
Recherches généalogiques sur les comtes de Ponthieu, de Boulogne, de Guines et des pays circonvoisins, par L.-E. de la Gorgue-Rosny . . . . . 367
Une vieille Généalogie de la maison de Wavrin, publiée par M. Félix Brassart . . . . . 652
L'Enseignement des lettres et des sciences dans l'Orléanais, par A. de Foulques de Villaret . . . . . 653
Les récentes Recherches sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1858-1876). par M. Ad. Delvigne . . . . . 654
Jean Chapelain, par M. V. Allouis . . . . . 655
La Guyenne et la Gascogne à l'Académie française, H.-F.-S. de Virelade, par M. René Kerviler . . . . . 655
Guillaume Bautru, comte de Serrant, par le même. . . . . 655
La Champagne à l'Académie française. Nicolas Perrot d'Ablancourt (1606-1664), par le même. . . . . 655
Lettres inédites d'A. Dadine d'Auteserre, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque . . . . . 657
Biographie de la Charente-Inférieure, par MM. Henri Feuilleret et L. de Richemond . . . . . 657
Un Homme d'autrefois, souvenirs recueillis par son arrière-petit-fils le marquis Costa de Beauregard. . . . . 659
Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution, M. Fréd. Masson. . . . . 661
Annuaire des sciences historiques. Bibliographie des ouvrages d'érudition, par M. Am. de Caix de Saint-Aymour . . . . 663

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Albanès (l'abbé), 639.
Allouis (M. V.), 655.
Barthélemy (M. Ed. de), 642.
Bonnechose (M. Ch. de), 365.
Borderie (M. Arthur de la), 631.
Brassart (M. Félix), 652.
Brière (M. L.), 643.
Broglie (M. Emm. de), 358.
Caix de St-Aymour (M. C. de), 663.
Canat de Chizy (M. Marcel), 643.
Casati (M. C.-Charles), 637.
Castan (M. A.), 648.
Charles (M. Léop.), 645.
Clamageran (M. J.-J.), 638.
Condamin (l'abbé J.-P.), 626.
Costa de Beauregard (le marquis), 659.
Delaborde (comte Jules), 356.
Delvigne (le chan.), 654.
Deschamps de Pas (M.), 645.
Desjardins (M. Ernest), 617.
Drouyn (M. Léo), 363.
Dumay (M. Gabriel), 648.
Duruy (M. Victor), 622.
Elstein (M. G. d'), 361.
Estaintot (le vicomte d'), 631.
Feuilleret (M. Henri), 657.
Florwal (M. A. de), 630.
Giovanni (M. Vinc. di), 366.
Gouilloud (le R. P.), 349.
Gourdault (M. Jules), 619.
Grandmaison (M. Ch. de), 640.
Guillaume (M. Paul), 628.
Henrard (M. Paul), 357.
Hugues (M. G. d'), 624.
Kervan (M. Arnul de), 636.
Kerviler (M. René), 655.
Kurth (M. Godfr.) 350, 365.
Lair (M. Jules), 362.
Laugel (M. Aug.), 356.
Lescure (M. de), 636.
Levot (M. P.), 642.
Livet (M. Ch.), 358.
Loret (Jules), 358.
Luçay (comte de), 362.
Martinov (le R. P.), 354.
Masson (M. Frédéric), 661.
Moland (M. Louis), 360.
Moulenq (M. Franc.), 650.
Neymarck (M. Alph.) 632.
Ogerdias (l'abbé), 351.
Pignot (M. J.-H.), 634.
Ragey (l'abbé), 627.
Rambaud (M. Alfred), 651.
Rameau (l'abbé B.), 626.
Richemond (M. L. de), 657.
Richemont (comtesse D. de), 353.
Robert (l'abbé), 641.
Rosny (E. de la Gorge-), 367.
Rostowski (le P. Stan.), 353.
Ruble (baron Alph. de) 355.
Schlumberger (M. G.), 650.
Soury (M. Jules), 348.
Tamizey de Larroque (M.), 657.
Trémoille (le duc de la), 364.
Turcote (M. J.-P.), 367.
Vigouroux (M. Fr.), 620.
Villaret (Mme de), 649, 653.
Zeller (M. Berthold), 632.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOV 14 1896

WIDENER
DEC 1 9 1896
NOV 18 1899
CANCELLED

DUE FEB 21 '42

FOR USE IN WIDENER BUILDING
JUN 7 1994
CANCELLED

STACK STUDY CHARGE
CANCELLED

Digitized by Google

3 2044 098 639 842

Digitized by Google